

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

VERSION 2

Le jeudi 27 avril 2017

à 17 h

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le jeudi 20 avril 2017

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil d'agglomération est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le jeudi 27 avril 2017, à 17 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves SAINDON

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

(English version available at the Service du greffe, City Hall, Suite R-134)

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
VERSION 2**

Le jeudi 27 avril 2017

à 17 h

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 27 avril 2017 ainsi que l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 13 avril 2017.

Nous attirons votre attention sur l'ajout des articles 6.01, 6.02, 7.01 à 7.05, 15.01, 20.17 à 20.21, 30.01, 30.02, 41.02 et 42.12.

Veillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI, à l'exception de l'article 7.05 qui sera livré ultérieurement.

Veillez également noter que le document afférent à l'article 3.02 est maintenant accessible via la base de données sécurisée ADI.



**Assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
du jeudi 27 avril 2017**

ORDRE DU JOUR

VERSION 2

01 – Période de questions du public

01.01 Service du greffe

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 Service du greffe

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 Service du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

03.02 Service du greffe

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 30 mars 2017

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

04.01 Service du greffe

Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*

04.02 Service du greffe

Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif

04.03 Service du greffe

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

05 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

05.01 Service du greffe

Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

06 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

06.01 Service du greffe

Dépôt du rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé : « Examen public : Vers une Politique de développement social »

06.02 Service du greffe

Dépôt des commentaires et recommandations de la Commission sur l'inspecteur général faisant suite au Rapport de l'inspecteur général : Résiliation et recommandations relativement à l'octroi de contrats visant la location de remorqueuses lors d'opérations de déneigement - vigie de la décision du 26 septembre 2016

07 – Dépôt

07.01 Direction générale , Cabinet du directeur général - 1171711001

Dépôt du rapport annuel d'activités du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

07.02 Service du greffe

Dépôt du rapport financier 2016 consolidé de la Société de transport de Montréal, conformément à l'article 139 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01)

07.03 Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières - 1170029002

Dépôt du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et du document Reddition de comptes financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

07.04 Direction générale , Cabinet du directeur général - 1173570003

Dépôt du rapport 2017 présentant le suivi des mandats des commissions reçus des conseils municipal et d'agglomération et le suivi des motions référées aux commissions et aux services municipaux

07.05 Service du greffe

Dépôt du Rapport annuel 2016 de l'Inspecteur général de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal*

11 – Dépôt de pétitions

11.01 Service du greffe

Dépôt de pétitions

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Service du greffe

Déclaration de la Ville de Montréal visant à saluer la contribution de M. Peter Trent à la vie politique municipale

20 – Affaires contractuelles

20.01 Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice - 1170206001

Exercer l'option de la première prolongation et autoriser une dépense de 96 579 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un service de techniciens, spécialistes du système de gestion de bases de données Integrated Data Management System (IDMS) de la Compagnie CA du Canada, pour une période d'un an, soit du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018, dans le cadre du contrat accordé à Les systèmes d'information Héra Évolution inc. (CG14 0245), majorant ainsi le montant total du contrat de 289 737 \$ à 386 316 \$, taxes incluses

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.02 Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1177526004

Accorder un contrat à Sade Canada inc. pour l'inspection du réseau d'égouts de l'agglomération de la Ville de Montréal pour une durée de deux ans, pour une somme maximale de 1 266 190,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15671 (4 soum.)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.03 Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs - 1170206005

Accorder un contrat à la firme MNP LLP, pour le support et l'entretien du logiciel de sécurité SafeNet du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 16 mars 2017 au 15 mars 2020, pour une somme maximale de 228 846,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15874 (1 soum.)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.04 Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1174473001

Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois avec Creusage R.L. inc. (9083-0126 Québec inc.) pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements, pour le nettoyage des chambres souterraines du réseau principal d'aqueduc - Appel d'offres public 17-15843 - (7 soum.)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.05 Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1170679006

Accorder un contrat à Signalisation 1010 inc. pour la location, le transport et la manutention de barricades pour permettre la réalisation d'événements métropolitains, pour une somme maximale de 260 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15823 (1 soum.)

Compétence Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements
d'agglomération : sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.06 Service de l'approvisionnement - 1177360001

Exercer l'option de la prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 754 816,52 \$, taxes incluses, pour la fourniture de pièces en fonte pour aqueduc et égout, pour une période de douze mois, soit du 30 mai 2017 au 28 mai 2018, dans le cadre du contrat accordé à Fonderie Laperle, division de Tuyauterie Canada ULC (CG14 0450), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 960 028,95 \$ à 2 714 845,47 \$, taxes incluses

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.07 Service de l'approvisionnement - 1176135003

Exercer l'option de prolongation, sans dépense additionnelle, de l'entente-cadre avec Chemise Empire ltée (CG15 0234) pour la fourniture de chemises de différents modèles destinées aux employés de la Ville de Montréal

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.08 Service de l'approvisionnement - 1177482002

Conclure des ententes-cadres collectives pour une période de vingt-quatre mois, avec une option de prolongation de douze mois, avec Unibéton, une division de Ciment Québec inc. (1 919 507,63 \$, taxes incluses) et Lafarge Canada inc. (262 028,03 \$, taxes incluses) pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton prémélangé et de remblai sans retrait, pour les travaux en régie - Appel d'offres public 17-15973 (4 soum.)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.09 Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures
- 1177231015

Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour des travaux d'égout et de conduite d'eau dans la rue Saint-Rémi, de la rue Turcot à la rue Cazalais, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 1 156 477,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 319601 (5 soum.)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.10 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la
gestion de projets immobiliers - 1177217001

Accorder un contrat à Le Groupe St-Lambert, pour les travaux de rénovation à la caserne 29 située au 5375, 1^{re} Avenue, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 1 624 550,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5875 (12 soum.)

Compétence Éléments de la sécurité publique que sont les services de
d'agglomération : police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de
premiers répondants

20.11 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1171029001

Accorder un contrat à Norgéreq ltée pour réaliser les travaux de mise aux normes de l'entrée et de la distribution électrique de la cour des Carrières - Dépense totale de 2 086 672,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5894 (5 soum.)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.12 Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1177372001

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Cima+ S.E.N.C. (2 173 199,96 \$, taxes incluses), AECOM Consultants inc. (1 918 523,73 \$, taxes incluses), SNC-Lavalin inc. (1 365 989,23 \$, taxes incluses) et Stantec Experts-conseils ltée (719 979,15 \$, taxes incluses) pour le soutien technique à la mise en oeuvre de projets et de programmes de la Direction des transports - Appel d'offres public 17-15623 (8 soum.) / Approuver les projets de conventions à cette fin

Compétence Voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle
d'agglomération : de l'agglomération

20.13 Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1176341001

Accorder un contrat à CIMA+ s.e.n.c. pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie relatifs aux réservoirs, aux équipements et infrastructures connexes de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 082 980,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15734 (5 soum.) / Approuver le projet de convention à cette fin

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.14 Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures
- 1171334001

Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois supplémentaires, sans dépense additionnelle, de l'entente-cadre de services professionnels avec les Consultants Legico-CHP inc. (CG15 0269), pour des services d'estimateur en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction d'infrastructures urbaines / Approuver le projet d'avenant no 1 à cette fin

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.15 Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques -
1170149002

Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 36 mois avec Nurun inc. pour des services de réalisation d'applications mobiles dans le cadre de la refonte de la présence numérique de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 2 642 125,50 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 17-15803 (10 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.16 Service du développement économique , Direction Investissement et développement - 1173455001

Accorder un soutien financier de 3 630 000 \$ à l'Institut de l'électrification et des véhicules intelligents pour contribuer à la réalisation du projet de développement de la filière des technologies innovantes et prometteuses du domaine de l'électrification et des transports intelligents ainsi que la commercialisation de ces innovations / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence Élément du développement économique qu'est la
d'agglomération : promotion du territoire de toute municipalité liée, y compris
à des fins touristiques, lorsqu'elle est effectuée hors de ce
territoire

Compétence Planification des déplacements dans l'agglomération
d'agglomération :

20.20 Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1177100001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à CRT Construction inc. pour la construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 75 384 000,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10210 (3 soum.)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.21 Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1173775001

Accorder un contrat à Groupe TNT pour le projet Agglomération de Montréal - Régulation de la pression et mesure du débit - Travaux 2017 - Dépense totale de 11 193 181,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10219 (4 soum.)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

30 – Administration et finances

30.01 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1175929002

Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2016 du conseil d'agglomération

Compétence Actes inhérents ou accessoires à une compétence
d'agglomération : d'agglomération

30.02 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1175205002

Adopter l'affectation de surplus cumulés au 31 décembre 2016 - Volet agglomération

Compétence Actes inhérents ou accessoires à une compétence
d'agglomération : d'agglomération

41 – Avis de motion

41.01 Service du matériel roulant et des ateliers - 1161081007

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

41.02 Service du matériel roulant et des ateliers - 1161081005

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

42 – Adoption de règlements - Dispense de lecture

42.01 Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1162675005

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des chambres de vannes et des composantes du réseau primaire d'aqueduc

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

42.02 Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1162675006

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 8 187 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage (RCG 16-030)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

42.03 Société du Parc Jean-Drapeau - 1172837002

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 70 400 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagement et de mise en valeur du secteur ouest de l'Île Sainte-Hélène du Parc Jean-Drapeau, pilotés par la Société du Parc Jean-Drapeau dans le cadre du 375e de la Ville de Montréal, (RCG 13-020)

Compétence Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau
d'agglomération :

42.04 Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs - 1170390001

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 38 000 000 \$ afin de financer des travaux de protection d'immeubles

Compétence Actes inhérents ou accessoires à une compétence
d'agglomération : d'agglomération

42.05 Service de l'environnement - 1167159001

Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'emprunt portant le numéro RCG 15-012 autorisant un emprunt de 44 451 000 \$ afin de financer deux centres de tri des matières recyclables

Compétence Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi
d'agglomération : que tout autre élément de leur gestion si elles sont
 dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du
 plan de gestion de ces matières

42.06 Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification - 1165361002

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

42.07 Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1175075002

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

42.08 Société du Parc Jean-Drapeau - 1172837001

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

42.09 Société du Parc Jean-Drapeau - 1172837004

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer la phase I des travaux de rénovation du Pavillon du Canada du parc Jean-Drapeau

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

42.10 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1173843001

Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2016)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

42.11 Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1176767001

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026)

Compétence Annexe du décret - Contributions municipales et gestion
d'agglomération : d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la
mise en valeur des biens, sites et arrondissements
reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

42.12 Direction générale , Contrôleur général - 1163088002

Adoption, avec modifications, du Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026)

Compétence Actes inhérents ou accessoires à une compétence
d'agglomération : d'agglomération

Mention spéciale: Avis de motion et présentation du règlement au CAG du 26
janvier 2017

45 – Règlement de la Société de transport de Montréal

45.01 Société de transport de Montréal - 1170854001

Approuver le Règlement R-105-13 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-105 concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la Société de transport de Montréal

Compétence Transport collectif des personnes
d'agglomération :

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 30 mars 2017
17 h**

**Séance tenue le jeudi 30 mars 2017
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Richard Bergeron, M. George Bourelle, M. Mitchell Brownstein, M. Russell Copeman, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Manon Gauthier, M. Michel Gibson, Mme Jane Guest, Mme Paola Hawa, M. Edward Janiszewski, M. Beny Masella, M. Lionel Perez, M. Peter Prassas, Mme Chantal Rouleau, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, M. Morris Trudeau et Mme Maria Tutino

ABSENCE AVEC MOTIF :

Mme Monique Vallée

AUTRE PRÉSENCE :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Nickolas Gagnon	M. Robert Coutu	Aménagement de zones de transport actif (piétonnier et cyclable) sur la rue Sherbrooke à Montréal-Est – Consultation publique auprès des résidents de Montréal-Est et de l'arrondissement de Hochelaga–Maisonneuve
M. Campbell Stuart	M. Denis Coderre (M. Dimitrios Jim Beis) (M. Russell Copeman)	Raison pour laquelle deux séries de consultation publique sont prévues concernant le projet de développement dans Pierrefonds-Ouest
Madame Alison Hackney	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman) (M. Aref Salem)	Dézonage de terres agricoles dans Pierrefonds-Ouest / Signale la présence d'un énorme nid de poule à la sortie de la station de métro Lionel-Groulx

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 15.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Paola Hawa	M. Russell Copeman	Dates prévues pour le dézonage de terres agricoles dans Pierrefonds-Ouest

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 18.

Il est proposé par M. Alan DeSousa
appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 3.01 et 3.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0063

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa
appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 30 mars 2017, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG17 0064

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 23 février 2017

Il est proposé par M. Alan DeSousa
appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 23 février 2017 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 21 mars 2017 émis par le greffier .

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le porte-parole de l'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* du 1^{er} au 28 février 2017.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 28 février 2017.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1^{er} au 28 février 2017.

CG17 0065

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise relatif à l'examen public des impacts sur la population montréalaise de la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain

Le porte-parole de l'assemblée dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise relatif à l'examen public des impacts sur la population montréalaise de la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain, et le conseil en prend acte.

04.04 1163430030

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CG17 0066

Dépôt des commentaires et des recommandations faisant suite au Rapport de recommandations de l'inspecteur général visant divers contrats octroyés (ou prévus d'être octroyés) à l'organisme à but non lucratif Montréal en histoires dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal

Le porte-parole de l'assemblée dépose les commentaires et les recommandations faisant suite au Rapport de recommandations de l'inspecteur général visant divers contrats octroyés (ou prévus d'être octroyés) à l'organisme à but non lucratif Montréal en histoires dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal, et le conseil en prend acte.

06.01

CG17 0067

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la sixième année d'activité (2016) »

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la sixième année d'activité (2016) », et le conseil en prend acte.

06.02

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

CG17 0068

Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2016

Le porte-parole de l'assemblée dépose le bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2016, et le conseil en prend acte.

07.01 1170498001

CG17 0069

Dépôt du bilan annuel consolidé 2016 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Le porte-parole de l'assemblée dépose le bilan annuel consolidé 2016 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002), et le conseil en prend acte.

07.02 1175075001

07.03 - Dépôt de la résolution no 170339 de la Ville de Côte Saint-Luc intitulée « Motion d'appui au rapport de la Commission de la représentation électorale du 7 février 2017 pour le maintien des limites actuelles des circonscriptions électorales de Mont-Royal, Outremont et D'Arcy McGee et pour dénoncer le renversement soudain et injustifié de la décision du 2 mars »

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0070

Approuver le projet de neuvième convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc., des espaces à bureaux au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de douze mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 - Dépense totale de 1 256 562,28 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0357;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de neuvième convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc., des espaces situés au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de douze mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, pour une dépense totale de 1 256 562,28 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1175840003

CG17 0071

Conclure une entente-cadre de gré à gré, pour une période de 36 mois, avec M.D. Charlton Co. Ltd, pour l'acquisition et la fourniture d'armes à impulsion électrique de marque Taser X2, de cartouches, de batteries, de cibles et de câbles de téléchargement pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 686 621,31 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0308;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre de gré à gré, pour une période de 36 mois, avec M.D. Charlton Co. Ltd., fournisseur unique, pour l'acquisition et la fourniture de Taser X2, cartouches, batteries, cibles et câbles de téléchargement pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 686 621,31 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service 16-15684 de cette firme, en date du 12 décembre 2016 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1173997001

CG17 0072

Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018, pour une somme maximale de 773 034,26 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0309;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée, fournisseur unique, pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 773 034,26 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 7 février 2017;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1175035002

CG17 0073

Conclure une entente-cadre collective avec St-Germain Égouts et Aqueducs inc. pour la fourniture sur demande de pièces de béton pour aqueduc et égout, pour une période de trente-six mois avec possibilité de prolongation de douze mois pour un maximum de deux prolongations - Appel d'offres public 16-15667 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0316;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre collective avec St-Germain Égouts et Aqueducs inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture sur demande de pièces de béton pour égouts et aqueducs, pour une période de trente-six mois avec possibilité de deux prolongations de douze mois chacune, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15668;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des Services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1177487001

CG17 0074

Accorder un contrat de gré à gré à Québecor Média pour la mobilisation d'espace publicitaire, l'habillage d'abribus et l'utilisation du réseau numérique « Jeunes urbains », dans le cadre du projet Escales découvertes du mont Royal (lot 2B), pour une période de huit mois - Dépense totale de 206 999,01 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0318;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 206 999,01 \$, taxes incluses, pour la mobilisation d'espace publicitaire, l'habillage d'abribus et l'utilisation du réseau numérique « Jeunes urbains », dans le cadre du projet Escales découvertes du mont Royal (lot 2B), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Québecor Média, fournisseur exclusif, pour une période de huit mois, pour les biens et services mentionnés ci-haut, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 199 999,01 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de services de cette firme en date du 27 février 2017 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.05 1176688001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0075

Autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Safety-Kleen Canada inc. (CG14 0130) pour une période additionnelle de douze mois, pour la fourniture sur demande de lubrifiants, graisses et antigels utilisés dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0321;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Safety-Kleen Canada inc. (groupe 2) (CG14 0130), pour une période additionnelle de douze mois, pour la fourniture sur demande de lubrifiants, graisses et antigels utilisés dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville;

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1177528001

CG17 0076

Accorder un contrat à Filtrum inc. pour l'ajout d'un réacteur UV à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, pour une somme maximale de 623 952,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10214 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0323;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'ajout d'un réacteur UV à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 623 952,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10214;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Maria Tutino
M. Morris Trudeau

20.07 1177111001

CG17 0077

Accorder un contrat de gré à gré à Tetra Tech QI inc. pour les services de maintenance du système CIDI, pour une durée de trois ans, pour une somme maximale de 810 573,75 \$, taxes incluses / Approuver un contrat de licence et de maintenance avec Tetra Tech QI inc. et un contrat d'entiercement avec Tetra Tech QI inc. et Lavery, De Billy, s.e.n.c.r.l. à cet effet, rétroactivement au 1^{er} janvier 2017 (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0336;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un contrat de gré à gré par lequel Tetra Tech QI inc., fournisseur unique, s'engage à fournir à la Ville les services de maintenance afin d'assurer le support informatique ainsi que le support téléphonique régulier et d'urgence ainsi que l'obtention des mises à jour du logiciel, pour la somme de 810 573,75 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, rétroactivement au 1^{er} janvier 2017
- 2 - d'approuver un de contrat de licence entre Tetra Tech QI inc. et la Ville, rétroactivement au 1^{er} janvier 2017 afin de consolider les droits d'utilisation consentis par Tetra Tech QI inc. à la Ville;
- 3 - d'approuver un contrat d'entiercement entre la Ville, Tetra Tech QI inc. et Lavery, De Billy, s.e.n.c.r.l., rétroactivement au 1^{er} janvier 2017 afin de permettre à la Ville d'avoir accès aux codes sources en cas de défaillance de Tetra Tech QI inc.;

- 4 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer tous les documents contractuels ainsi que tous documents donnant suite à la présente résolution pour et au nom de la Ville;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1163334020

CG17 0078

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme SNC-Lavalin inc. pour une période de soixante mois, pour la gestion et la surveillance des travaux du programme complémentaire de planage et revêtement ainsi que dans le domaine des infrastructures municipales du Service des infrastructures de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 4 254 063,50 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 16-15683 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0338;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre de services professionnels pour la gestion et la surveillance des travaux du Programme de planage et revêtement, ainsi que dans le domaine des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 4 254 063,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15683 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, et ce au rythme des besoins à combler, pour une période maximale de soixante mois.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1177577001

CG17 0079

Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à CIMA + s.e.n.c. pour la mise en oeuvre du Plan stratégique de densification des espaces administratifs de la Ville de Montréal - Dépense totale de 4 762 892,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15626 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0339;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 762 892,38 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en gestion de projets et support technique pour mettre en oeuvre le plan stratégique des espaces administratifs de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 4 536 087,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15626 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1175367001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0080

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec Macogep inc. (contrat no 1: 519 399,56 \$, taxes incluses) et Consultants Legico-CHP inc. (contrat no 2 : 559 640,81 \$, taxes incluses) pour des services d'estimateur en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction en infrastructures urbaines / Appel d'offres public 16-15732 (4 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0342;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres, pour une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de services d'estimateur en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction en infrastructures urbaines ;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les contrats et les sommes maximales inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15732 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention ;

Firme	Somme maximale	Contrat
MACOGEP INC.	519 399,56 \$	1
CONSULTANTS LEGICO-CHP INC.	559 640,81 \$	2

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1161861001

CG17 0081

Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture à SNC-Lavalin inc. et Girard Côté Bérubé Dion Architectes inc. pour la mise à niveau de l'usine de Pierrefonds, pour une somme maximale de 2 719 254,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15596 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0346;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc. et Girard Côté Bérubé Dion Architectes inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis respectivement en ingénierie et en architecture pour la mise à niveau de l'usine de Pierrefonds, pour une somme maximale de 2 719 254,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15596 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Maria Tutino
M. Morris Trudeau

20.12 1174745001

CG17 0082

Approuver le projet d'addenda No 1 modifiant la convention intervenue entre Ville de Montréal et Biomont Énergie, société en commandite à laquelle est intervenue Société en commandite Gazmont (CG15 0335) pour la valorisation énergétique du biogaz du Complexe environnemental Saint-Michel

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0349;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le projet d'Addenda No 1 modifiant la convention intervenue entre Ville de Montréal et Biomont Énergie, société en commandite aux termes duquel intervient la Société en commandite Gazmont (CG15 0335) pour la valorisation énergétique du biogaz du Complexe environnemental Saint-Michel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1160720001

CG17 0083

Approuver le projet d'addenda au protocole d'entente intervenu entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal (CG14 0576) portant sur l'optimisation du réseau d'aqueduc et prévoyant une aide financière de 18 946 676 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-municipalités sous-volet 1.4 (PIQM 1.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0350;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'addenda no 1 au protocole d'entente intervenu entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal (CG14 0576) portant sur l'optimisation du réseau d'aqueduc et prévoyant une aide financière de 18 946 676 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-municipalités sous-volet 1.4 (PIQM 1.4) ;
- 2 - d'autoriser le maire et le greffier à signer ledit document pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1171158001

CG17 0084

Résilier l'entente-cadre collective avec l'entreprise Beaugard Environnement Itée (CG16 0700) d'une durée de vingt-quatre mois, pour la fourniture, sur demande, de services de vidange de séparateurs d'huile des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017 par sa résolution CE17 0417;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de résilier l'entente-cadre collective octroyée à Beaugard Environnement Itée (CG16 0700), d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de services de vidange de séparateurs d'huile, des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1177157001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0085

Décréter l'abandon de l'expropriation de la partie résiduelle du lot 2 437 119 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 8 996,5 mètres carrés, constituée d'une partie d'un terrain vague, située à l'intersection des rues Fairway et François-Lenoir, dans l'arrondissement de Lachine

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017 par sa résolution CE17 0433;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - de décréter l'abandon de l'expropriation de la partie résiduelle du lot 2 437 119 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 8 996,5 mètres carrés;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - de mandater, le cas échéant, la Division de la géomatique pour procéder à la correction cadastrale du lot 2 437 119 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 4 - d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division à signer les documents cadastraux, pour et au nom de la Ville, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1173778001

CG17 0086

Accorder un soutien financier totalisant 607 278 \$ à différents organismes en soutien à leur offre de service en matière d'hébergement d'urgence des personnes sans-abri, pour l'année 2017, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017 par sa résolution CE17 0435;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 607 278 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant et le projet indiqués en regard de chacun d'eux, en soutien à l'hébergement d'urgence des personnes sans-abri;
- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

Organisme	Projet	Soutien 2017
Mission Old Brewery	Accueil, référence, accompagnement et suivi des personnes itinérantes	150 000 \$
Mission Bon Accueil	Soutien à la lutte contre l'exclusion sociale et prévention de l'itinérance	150 000 \$
Maison du Père	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	150 000 \$
La rue des femmes de Montréal	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	102 960 \$
Association d'entraide Le Chaïnon	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	54 318 \$

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1166794007

CG17 0087

Accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 \$ à la Jeune chambre de commerce de Montréal pour son implication dans un volet relève et entrepreneuriat en lien avec le Défi PME MTL, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017 par sa résolution CE17 0438;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 \$ à la Jeune chambre de commerce de Montréal pour son implication dans un volet relève et entrepreneuriat en lien avec le Défi PME MTL, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1175175001

CG17 0088

Accorder un soutien financier de 250 000 \$ à C2 Montréal afin d'appuyer la réalisation de l'événement en 2017, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017 par sa résolution CE17 0437;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 250 000 \$ à C2 Montréal afin d'appuyer la réalisation de son événement en 2017, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec en 2017;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1160881002

CG17 0089

Approuver la résiliation de la convention de services professionnels en actuariat conseil, volet des régimes de retraite des policiers de la Ville de Montréal intervenue avec la firme Normandin Beaudry, Actuaire conseil inc. (CG14 0412) / Accorder un contrat de gré à gré pour services professionnels à la firme Morneau Shepell afin d'assister la Ville dans les litiges en cours avec la Fraternité des policiers et policières de Montréal dans le cadre de la négociation de la convention collective et de la Loi 15 / Réserver la somme de 249 460 \$, taxes incluses, à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017 par sa résolution CE17 0440;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - de résilier la convention de services professionnels en actuariat conseil, volet des régimes de retraite des policiers de la Ville de Montréal octroyée à la firme Normandin Beaudry, Actuaire conseil inc. (CG14 0412);
- 2 - d'accorder un contrat de gré à gré pour services professionnels à la firme Morneau Shepell afin d'assister la Ville dans les litiges en cours avec la Fraternité des policiers et policières de Montréal dans le cadre de la négociation de la convention collective et de la Loi 15;
- 3 - de réserver la somme de 249 460 \$, taxes incluses, pour l'exécution des services professionnels de la firme Morneau Shepell, prévue auparavant pour le contrat avec la firme Normandin Beaudry;
- 4 - d'autoriser le transfert des ajustements budgétaires des années 2017 à 2019 (soit : 26 026 \$ en 2017, 27 066 \$ en 2018 et 26 737 \$ en 2019) à la suite de la résiliation de la convention citée plus haut;
- 5 - de prendre note que cette dépense fait partie de la dotation d'une unité administrative (unité de soutien) visée par le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification) et qu'elle a été considérée dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale servant à établir la charge d'administration générale imputée au budget du conseil d'agglomération;
- 6 - d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer la convention de services professionnels avec la firme Morneau Shepell, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1176775001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0090**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Englobe corp. pour le traitement par compostage de 45 000 tonnes de résidus verts (15 000 tonnes par année) avec retour de compost, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 3 061 209 \$, taxes incluses (2 soum.) / Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 105 000 tonnes de résidus organiques mélangés (35 000 tonnes par année), pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 9 113 436 \$, taxes incluses (3 soum.) - Dépense totale de 12 174 645 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15674

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017 par sa résolution CE17 0415;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
 - 2 - d'accorder à Englobe corp., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le traitement par compostage de 45 000 tonnes de résidus verts avec retour de compost, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 061 209 \$, taxes incluses, pour une période de 36 mois;
 - 3 - d'accorder à 142975 Canada Ltée (Mironor), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le traitement par compostage de 105 000 tonnes de résidus organiques mélangés, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 113 436 \$, taxes incluses, pour une période de 36 mois;
- le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15674 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1162621005

CG17 0091**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Construction Vert Dure inc. pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation et drainage du toit du réservoir Rosemont - Dépense totale de 16 174 579,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10203 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017 par sa résolution CE17 0420;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 16 174 579,24 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation et drainage du toit du réservoir Rosemont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Construction Vert Dure inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 15 471 336,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10203 ;

4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Maria Tutino
M. Morris Trudeau

20.22 1170884001

CG17 0092

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Groupe Geysler inc. pour les travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers no 26 (0079) située au 2151, avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 11 276 800,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5862 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017 par sa résolution CE17 0421;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 11 276 800,09 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation majeure à la caserne de pompiers n° 26 située au 2151, avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Groupe Geysler inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 245 589,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5842;
- 4 - d'autoriser une dépense de 150 810,00 \$, taxes incluses, pour les frais d'exploitation de l'immeuble;
- 5 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1167217002

CG17 0093**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Générale Électrique du Canada International inc. pour la conception et la construction du poste de transformation 315 kV/25 kV à la station d'épuration Jean-R.-Marcotte (phase I), pour une somme maximale de 31 140 422,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 7057-AE (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017 par sa résolution CE17 0422;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Générale Électrique du Canada International inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la conception et la construction du poste de transformation 315kV/25kV à la station d'épuration Jean-R.-Marcotte (phase I), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 31 140 422,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 7057-AE;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1177526003

CG17 0094**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Cima + s.e.n.c. (6 563 232,90 \$, taxes incluses), Les Services EXP inc. (6 143 522,41 \$, taxes incluses) et Axor Experts-Conseils inc. (5 461 488,41 \$, taxes incluses) pour des services en conception, dans le cadre des programmes de réfection et de développement des infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal - Appel d'offres public 16-15643 (7 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017 par sa résolution CE17 0427;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels en conception de documents d'ingénierie, dans le cadre des programmes de réfection et de développement des infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal ;
- 3 - d'approuver les projets de convention, par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15643 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention ;

Firme	Somme maximale	Délai maximal	Contrat
CIMA+ S.E.N.C.	6 563 232,90 \$	36 mois	1
LES SERVICES EXP INC.	6 143 522,41 \$	36 mois	2
AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.	5 461 488,41 \$	36 mois	3

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1177231016

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.28 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0095

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec SNC-Lavalin inc. (contrat no 1: 5 462 146,07 \$, taxes incluses), Les Services exp inc. (contrat no 2: 5 706 209,25 \$, taxes incluses) et Les Consultants S.M. inc. (contrat no 3: 5 792 727,94 \$, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance des travaux dans le domaine des égouts, de l'aqueduc, de la voirie et des structures - Appel d'offres public 17-15664 (5 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017 par sa résolution CE17 0428;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels en gestion et surveillance des travaux d'infrastructures;
- 3 - d'approuver les projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15664 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention ;

Firme	Somme maximale	Contrat
SNC Lavalin inc.	5 462 146,07 \$	1
Les Services Exp inc.	5 706 209,25 \$	2
Les Consultants S.M. inc.	5 792 727,94 \$	3

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1175249001

CG17 0096**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à CIMA+ S.E.N.C. et Provencher Roy Urbanisme inc. pour les services professionnels d'ingénierie, d'aménagement urbain et d'architecture pour la conception et la surveillance des travaux du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 1), pour une somme maximale de 12 897 697,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15853 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017 par sa résolution CE17 0429;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel CIMA+ S.E.N.C. et Provencher Roy Urbanisme inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la conception et la surveillance de chantier du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 1), pour une somme maximale de 12 897 697,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15853 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1175921001

CG17 0097

Accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ à l'École de créativité La Factory pour supporter le démarrage de l'école des sciences de la créativité durant les années 2017 et 2018, financé par le budget du Service du développement économique et l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec / Augmenter la base budgétaire 2018 du Service du développement économique de 250 000 \$ / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017 par sa résolution CE17 0441;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ à École de créativité La Factory pour supporter le démarrage de l'école des sciences de la créativité durant les années 2017 et 2018, financé par le budget du Service du développement économique et l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec
- 2 - d'augmenter la base budgétaire 2018 du Service du développement économique de 250 000 \$;
- 3 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1170191002

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0098

Adopter une résolution modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 53 800 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Rockfield situé dans l'arrondissement de Lachine et son raccordement au système des intercepteurs (RCG 15-060) afin de réduire le montant d'emprunt initialement autorisé

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2017 par sa résolution CE17 0215;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de modifier le titre du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 53 800 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Rockfield situé dans l'arrondissement de Lachine et son raccordement au système des intercepteurs (RCG 15-060) » par le remplacement du montant « 53 800 000 \$ » par « 37 800 000\$ »;
- 2 - de modifier l'article 1 de ce règlement par le remplacement du montant de « 53 800 000 \$ » par « 37 800 000\$ ».

Adopté à l'unanimité.

30.01 1177526001

CG17 0099

Autoriser le transfert du crédit supplémentaire au montant de 2,6 M\$ accordé au chapitre corporatif d'assignation temporaire vers le budget 2017 du Service des ressources humaines

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2017 par sa résolution CE17 0290;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'autoriser le transfert du crédit supplémentaire au montant de 2,6 M\$ accordé au chapitre corporatif d'assignation temporaire vers le budget 2017 du Service des ressources humaines;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1164346007

CG17 0100

Autoriser le report du dépôt des états financiers 2016 au bureau du greffier, du 31 mars au 24 avril 2017, au plus tard

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0375;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

d'autoriser le report du dépôt au bureau du greffier des états financiers vérifiés de l'exercice financier 2016 du 31 mars au 24 avril 2017, au plus tard.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1170029003

CG17 0101

Entériner l'engagement de l'agglomération de Montréal, auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), à déposer un plan de gestion des débordements d'égouts décrivant les mesures compensatoires globales à réaliser pour ne pas augmenter la fréquence des débordements observés sur l'ensemble de son territoire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0376;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'entériner l'engagement de l'agglomération de Montréal, auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), à déposer, avant le 31 décembre 2020, un plan de gestion des débordements d'égouts décrivant les mesures compensatoires globales à réaliser pour ne pas augmenter la fréquence des débordements observés sur l'ensemble de son territoire;
- 2 - d'assurer la réalisation des mesures complémentaires, décrites dans le plan de gestion des débordements d'égout, selon l'échéancier prévu et n'excédant pas 5 ans après l'approbation du plan par le MDDELCC;
- 3 - de mandater le Service de l'eau aux fins des présentes.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1174136001

CG17 0102

Autoriser le paiement des frais de parc de 1 446 707,10 \$, taxes incluses, à la Ville de Montréal-Est en vertu de son règlement no 59-2016 pour le permis de lotissement de l'opération cadastrale sur l'immeuble constitué du lot 2 402 139 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et appartenant à la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0379;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

d'autoriser le paiement des frais de parc de 1 446 707,10 \$, taxes incluses, à la Ville de Montréal-Est en vertu de son règlement no 59-2016 pour le permis de lotissement de l'opération cadastrale sur l'immeuble constitué du lot 2 402 139 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et appartenant à la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1160549001

CG17 0103

Demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire d'autoriser la Ville à conclure une entente de délégation en matière de développement local et régional avec Concertation régionale de Montréal / Réserver l'enveloppe budgétaire requise à la conclusion de l'entente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017 par sa résolution CE17 0444;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire d'autoriser la Ville de Montréal à conclure une entente de délégation en matière de développement local et régional avec Concertation régionale de Montréal;
- 2 - de réserver l'enveloppe budgétaire requise à la conclusion de l'entente conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1160191009

CG17 0104

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des chambres de vannes et des composantes du réseau primaire d'aqueduc

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des chambres de vannes et composantes du réseau primaire d'aqueduc », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1162675005

CG17 0105

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 8 187 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage (RCG 16-030)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 8 187 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage (RCG 16-030) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1162675006

CG17 0106

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 70 400 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagement et de mise en valeur du secteur ouest de l'Île Sainte-Hélène du Parc Jean-Drapeau, pilotés par la Société du Parc Jean-Drapeau dans le cadre du 375^e de la Ville de Montréal, (RCG 13-020)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 70 400 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagement et de mise en valeur du secteur Ouest de l'Île Sainte-Hélène du parc Jean-Drapeau, pilotés par la Société du parc Jean-Drapeau dans le cadre du 375^e de la Ville de Montréal (RCG 13-020) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1172837002

CG17 0107

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 38 000 000 \$ afin de financer des travaux de protection d'immeubles

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 38 000 000 \$ afin de financer des travaux de protection d'immeubles », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1170390001

CG17 0108

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement d'emprunt portant le numéro RCG 15-012 autorisant un emprunt de 44 451 000 \$ afin de financer deux centres de tri des matières recyclables

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'emprunt portant le numéro RCG 15-012 autorisant un emprunt de 44 451 000 \$ afin de financer deux centres de tri des matières recyclables », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1167159001

CG17 0109

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1165361002

CG17 0110

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.07 1175075002

CG17 0111

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.08 1172837001

CG17 0112

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer la phase I des travaux de rénovation du Pavillon du Canada du parc Jean-Drapeau

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer la phase I des travaux de rénovation du Pavillon du Canada du parc Jean-Drapeau », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.09 1172837004

CG17 0113

Avis de motion - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2016)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2016) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.10 1173843001

CG17 0114

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.11 1176767001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0115

Adoption - Règlement établissant le Programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC)

Attendu qu'une copie du Règlement établissant le Programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 janvier 2017 par sa résolution CE17 0088;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le Programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1161179018

Règlement RCG 17-011

CG17 0116

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation de l'hôtel de ville

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation de l'hôtel de ville a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017 par sa résolution CE17 0167;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation de l'hôtel-de-ville », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1160390005

Règlement RCG 17-012

CG17 0117**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 112 872 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 112 872 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017 par sa résolution CE17 0169;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 112 872 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1164207001

Règlement RCG 17-013

CG17 0118**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement de conduites primaires d'aqueduc**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement de conduites primaires d'aqueduc a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017 par sa résolution CE17 0162;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement de conduites primaires d'aqueduc », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Maria Tutino
M. Morris Trudeau

42.04 1163276001

Règlement RCG 17-014

CG17 0119

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs (RCG15-058)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs (RCG15-058) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2017 par sa résolution CE17 0215;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs (RCG 15-058) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1177526001

Règlement RCG 15-058-1

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 44.01 et 44.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0120

Approuver le document d'accompagnement du règlement RCG 14-029-1 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal afin d'ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la Plage de l'Est (lots 1 875 955, 2 159 487 et 2 159 488) situé sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Attendu que le 27 octobre 2016, le conseil d'agglomération a adopté, sans changement, le Règlement RCG 14-029-1 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et que ce règlement a été ensuite soumis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour avis, conformément à l'article 53.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

Attendu que le 4 novembre 2016 le greffier de la Ville de Montréal a fait parvenir le règlement RCG 14-029-1 et la résolution CG16 0589 l'adoptant au secrétaire de la Communauté métropolitaine de Montréal, conformément aux dispositions des articles 53.6 et 53.11.74 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

Attendu que le 24 novembre 2016, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a approuvé le règlement RCG 14-029-1 et a délivré un certificat attestant de la conformité de celui-ci au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMM;

Attendu que le 19 décembre 2016, le Règlement RCG 14-029-1 est entré en vigueur le jour de la signification par le MAMOT d'un avis favorable, puisque le règlement est conforme aux orientations gouvernementales, prévues à l'article 53.6 de la LAU;

Attendu que, selon les dispositions de l'article 53.11.4 de la LAU, le conseil d'agglomération doit adopter un document d'accompagnement à l'égard du Règlement RCG 14-029-1 qui indique la nature des modifications réglementaires à apporter aux plans et règlements d'urbanisme en concordance avec le schéma d'aménagement;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017, par sa résolution CE17 0402;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'approuver le document d'accompagnement du règlement RCG 14-029-1 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal afin de signifier à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles la modification qu'il devra apporter à son règlement de zonage, le tout conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1162622011

CG17 0121

Approuver le document d'accompagnement du règlement RCG 14-029-2 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal afin d'ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la Plage de Verdun (parties des lots 3 943 640, 1 619 416 et 1 619 415) situé sur le territoire de l'arrondissement de Verdun

Attendu que le 22 décembre 2016, le conseil d'agglomération a adopté, avec changement, le Règlement RCG 14-029-2 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et que ce règlement a été ensuite soumis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour avis, conformément à l'article 53.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

Attendu que le 4 janvier 2017 le greffier de la Ville de Montréal a fait parvenir le règlement RCG 14-029-2 et la résolution CG16 0758 l'adoptant au secrétaire de la Communauté métropolitaine de Montréal, conformément aux dispositions des articles 53.6 et 53.11.74 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

Attendu que le 9 février 2017 la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a approuvé le règlement RCG 14-029-2 et a délivré un certificat attestant de la conformité de celui-ci au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMM;

Attendu que le 1er mars 2017, le règlement RCG 14-029-2 est entré en vigueur le jour de la signification par le MAMOT d'un avis favorable, puisque le règlement est conforme aux orientations gouvernementales, prévues à l'article 53.6 de la LAU;

Attendu que, selon les dispositions de l'article 53.11.4 de la LAU, le conseil d'agglomération doit adopter un document d'accompagnement à l'égard du Règlement RCG 14-029-2 qui indique la nature des modifications réglementaires à apporter aux plans et règlements d'urbanisme en concordance avec le schéma d'aménagement;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017, par sa résolution CE17 0403;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'approuver le document d'accompagnement du règlement RCG 14-029-2 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal afin de signifier à l'arrondissement de Verdun la modification qu'il devra apporter à son Règlement de zonage, le tout conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adopté à l'unanimité.

44.02 1172622003

CG17 0122

Approuver un projet de protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de Mme Martine Primeau à la Société du parc Jean-Drapeau pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2017, afin de continuer les travaux entamés en 2016 lors de son assignation temporaire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2017 par sa résolution CE17 0299;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de Mme Martine Primeau, matricule 139280000, à la Société du parc Jean-Drapeau pour une durée maximale de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2017, afin de continuer les différents mandats entamés au cours de l'année 2016;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1163423001

À 17 h 42, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

Benoit Dorais
Président de l'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et des résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Denis Coderre
Maire

04.01

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
27 AVRIL 2017

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1^{er} AU 31 MARS 2017

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

PÉRIODE DU 01 MARS 2017 AU 31 MARS 2017

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS	100% AGGLO	SERVICE DES INFRASTRUCTURES_VOIRIE ET TRANSPORTS	DIRECTION	1167287010	RATIFIER L'ENTENTE INTERVENUE ENTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS ET LA VILLE DE MONTRÉAL VISANT LA COLLABORATION EN RESSOURCES PROFESSIONNELLES MUNICIPALES DANS LE CADRE DU PROJET TURCOT, POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2016 AU 31 DÉCEMBRE 2016, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 1 500 000 \$, ET APPROUVER LE DOCUMENT INTITULÉ « MARCHÉ »	CE17 0252	2017-03-01	1 500 000,00 \$
NURUN INC.	50,2% AGGLO 49,8% VILLE	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	DIRECTION SOLUTIONS NUMÉRIQUES	1170149001	ACCORDER UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'UNE DURÉE DE 24 MOIS À NURUN INC. POUR LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS DE RECHERCHE UTILISATEURS DANS LE CADRE DE LA REFORME DE LA PRÉSENCE NUMÉRIQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 165 449,03 \$, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 16-15714 - 4 SOUMISSIONNAIRES / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CETTE FIN	CE17 0341	2017-03-16	165 449,00 \$
SOLOTECH INC.	95,61% AGGLO 4,39% VILLE	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	DIRECTION BUREAU DE PROJETS TI	1170206002	ACCORDER UN CONTRAT À LA FIRME SOLOTECH INC., POUR LA FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS ET L'INSTALLATION DE SYSTÈMES DE VIDÉO-COMPARUTION À LA COUR MUNICIPALE, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 351 984,47 \$ TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC (#16-15256) - (4 SOUMISSIONNAIRES)	CE17 0463	2017-03-29	351 984,00 \$
INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.	50,2% AGGLO 49,8% VILLE	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	DIRECTION SOLUTIONS D'AFFAIRES - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET JUSTICE	1170206003	ACCORDER UN CONTRAT À INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC. POUR L'ENTRETIEN DES SERVEURS HEWLETT-PACKARD (HP) DE L'ENVIRONNEMENT TECHNOLOGIQUE DU SYSTÈME DE RÉPARTITION ASSISTÉE PAR ORDINATEUR (RAO) DU SPVM, POUR LA PÉRIODE DU 1ER MARS 2017 AU 28 FÉVRIER 2018, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 105 526,35 \$, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC #16-15719 - (2 SOUMISSIONNAIRES)	CE17 0271	2017-03-08	105 526,00 \$
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	50,2% AGGLO 49,8% VILLE	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	DIRECTION SOLUTIONS D'AFFAIRES - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET JUSTICE	1170206004	ACCORDER UN CONTRAT À LA FIRME ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC., POUR L'ACQUISITION ET LA CONFIGURATION DE LICENCES AIRWATCH POUR L'UTILISATION DE 600 APPAREILS EN MOBILITÉ, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 105 848,14 \$, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC (#16-15810) - (2 SOUMISSIONNAIRES).	CE17 0273	2017-03-08	105 848,00 \$
IGF AXIOM INC.	100% AGGLO	SERVICE DES INFRASTRUCTURES_VOIRIE ET TRANSPORTS	DIRECTION	1171009003	ACCORDER UN CONTRAT À IGF AXIOM INC. POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'AGENTS DE SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL POUR LE PROJET BONAVENTURE POUR L'ANNÉE 2017. DÉPENSE TOTALE DE 364 424,76 \$, TAXES INCLUSES (CONTRAT : 325 379,25 \$+ INCIDENCES, CONTINGENCES ET DÉBOURSEES : 39 045,51 \$). APPEL D'OFFRES PUBLIC 16-15729- 4 SOUMISSIONNAIRES.	CE17 0430	2017-03-24	364 425,00 \$
GESTION PACHAR INC.	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_VERDISSEMENT ET DU MONT-ROYAL	DIRECTION	1171701003	ACCORDER UN CONTRAT À GESTION PACHAR INC. POUR LA RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE EN FAÇADE DU BÂTIMENT ET DU JARDIN ARRIÈRE DU CHÂTEAU RAMEZAY - DÉPENSE TOTALE DE 252 511,84 \$, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC (16-6959) - (5 SOUMISSIONNAIRES).	CE17 0275	2017-03-08	240 487,00 \$

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

PÉRIODE DU 01 MARS 2017 AU 31 MARS 2017

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
IRVING MITCHELL KALICHMAN	100% AGGLO	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES	1173219001	AUTORISER UNE SOMME SUPPLÉMENTAIRE DE 50 000 \$ (PLUS TAXES) POUR LES SERVICES DU CABINET IRVING MITCHELL KALICHMAN À TITRE D'AVOCATS-CONSEILS DANS LE CADRE DU DOSSIER DE RÉCLAMATION DU CONSORTIUM VEOLIA PROJET UTE PIERREFONDS, VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC. ET PRICEWATERHOUSECOOPER INC. EN SA QUALITÉ DE LIQUIDATEUR AUX BIENS DE CONSTRUCTION FRANK CATANIA & ASSOCIÉS INC. C. VILLE DE MONTRÉAL.	CE17 0276	2017-03-08	135 000,00 \$
PROTECTION INCENDIE MCI	100% AGGLO	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES	1173438001	ACCORDER UN CONTRAT À MARIO COURNOYER INSPECTION INC. FASRS "PROTECTION INCENDIE MCI", POUR LES TRAVAUX D'INSPECTION ET D'ENTRETIEN DES SYSTÈMES D'ALARME ET DE PROTECTION INCENDIE POUR UNE PÉRIODE DE TRENTE-SIX MOIS, ET UNE SOMME MAXIMALE DE 456 756.99 \$, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 16-15645 - 3 SOUMISSIONNAIRES.	CE17 0310	2017-03-16	456 757,00 \$
ARKEOS INC	100% AGGLO	SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	DIRECTION DE L'URBANISME	1174426001	AUTORISER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE DE 30 882,77 \$, TAXES INCLUSES, POUR LA RÉALISATION D'INTERVENTIONS ARCHÉOLOGIQUES À LA PLACE VAUQUELIN ET SES ABORDS DANS LE SITE PATRIMONIAL DÉCLARÉ DE MONTRÉAL / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION MODIFIANT LA CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS INTERVENUE AVEC ARKEOS INC. (CE15 1969) MAJORANT AINSI LE MONTANT TOTAL DU CONTRAT DE 183 345,04 \$ À 214 227,81 \$, TAXES INCLUSES.	CE17 0466	2017-03-29	30 883,00 \$
TREMPRO CONSTRUCTION INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS	1175895002	ACCORDER UN CONTRAT À TREMPRO CONSTRUCTION INC. POUR LES TRAVAUX DE RAGRÉAGE ET D'ENCAPSULAGE DE MATÉRIAUX ENDOMMAGÉS CONTENANT DE L'AMIANTE ET DES MATIÈRES DANGEREUSES DANS L'ENSEMBLE DU BÂTIMENT DES FILTRES (0396), DU COMPLEXE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ATWATER, SITUÉ AU 3161 RUE JOSEPH DANS L'ARRONDISSEMENT LE SUD-OUEST. DÉPENSE TOTALE DE 458 512,26 \$ TAXES INCLUSES – APPEL D'OFFRES 5876 (3 SOUMISSIONNAIRES).	CE17 0418	2017-03-23	428 517,00 \$
MAXXAM ANALYTIQUE INTERNATIONAL CORPORATION	ENTENTE CADRE RÉPARTITION SELON UTILISATION	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	DIRECTION	1177315001	CONCLURE AVEC LA FIRME MAXXAM ANALYTIQUE INTERNATIONAL CORPORATION, UNE ENTENTE-CADRE COLLECTIVE POUR LA FOURNITURE SUR DEMANDE DE RÉALISATION D'ANALYSES CHIMIQUES SPÉCIFIQUES SUR DES ÉCHANTILLONS PROVENANT DE DIFFÉRENTES MATRICES, POUR UNE PÉRIODE DE 36 MOIS. APPEL D'OFFRES PUBLIC 16-15543, 2 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES ET 1 SOUMISSIONNAIRE NON CONFORME. (MONTANT TOTAL ESTIMÉ DE L'ENTENTE: 488 777,70 \$, TAXES INCLUSES).	CE17 0250	2017-03-01	488 778,00 \$
CONSTRUCTIONS BSL INC.	100% AGGLO	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DE L'EAU POTABLE	1177574001	ACCORDER UN CONTRAT À CONSTRUCTIONS BSL INC. POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES SUPPORTS DE CONDUITES DU SOUS-SOL DU BÂTIMENT 401 À L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ATWATER - CONTRAT R2015-02 - DÉPENSE TOTALE DE 309 645,79 \$, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC # 10207 - (9 SOUMISSIONNAIRES).	CE17 0334	2017-03-16	309 646,00 \$

NOMBRE DE CONTRATS : 13

TOTAL : 4 683 300,00 \$

04.02

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
27 AVRIL 2017

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1^{er} AU 31 MARS 2017

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

PÉRIODE DU 01 MARS 2017 AU 31 MARS 2017

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
INSTITUT DU VÉHICULE INNOVANT	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION INVESTISSEMENT ET DÉVELOPPEMENT	1161063003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT DE 20 000 \$ À L'INSTITUT DU VÉHICULE INNOVANT AFIN DE SOUTENIR L'ORGANISATION DE L'ÉDITION 2017 DE L'ÉVÉNEMENT BRANCHEZ-VOUS, DANS LE CADRE DU BUDGET RÉGULIER DU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE17 0361	2017-03-17	20 000,00 \$
RÉSEAU ENVIRONNEMENT	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION INVESTISSEMENT ET DÉVELOPPEMENT	1161063004	ACCORDER UNE CONTRIBUTION DE 25 000 \$ À RÉSEAU ENVIRONNEMENT POUR L'ORGANISATION DU SALON INTERNATIONAL DES TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENTALES AMERICANA 2017 INCLUANT LA RENCONTRE INTERNATIONALE DES MUNICIPALITÉS EFFICACES / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE17 0358	2017-03-17	25 000,00 \$
CIRRELT	100% AGGLO	SERVICE DES INFRASTRUCTURES_VOIRIE ET TRANSPORTS	DIRECTION DES TRANSPORTS	1166087001	ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENT DE 6 700,00 \$, NON TAXABLES, AU CENTRE INTERUNIVERSITAIRE DE RECHERCHE SUR LES RÉSEAUX D'ENTREPRISE, LA LOGISTIQUE ET LE TRANSPORT (CIRRELT) POUR L'ORGANISATION DE LA << 11E CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LES MÉTHODES D'ENQUÊTES EN TRANSPORT >> QUI SE DÉROULERA À LA VILLE D'ESTÉREL DU 24 AU 30 SEPTEMBRE 2017	CE17 0254	2017-03-01	6 700,00 \$
FORUM RÉGIONAL SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE L'ÎLE DE MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1171692001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 25 000 \$ AU FORUM RÉGIONAL SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE L'ÎLE DE MONTRÉAL POUR LA TENUE DE LA 2E BIENNALE SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE MONTRÉAL, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MESS 2013-2018) / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE17 0285	2017-03-08	25 000,00 \$
REGROUPEMENT DES ÉCO-QUARTIERS	100% AGGLO	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DE LA GESTION STRATÉGIQUE DES RÉSEAUX D'EAU	1174217001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 49 479 \$ AU REGROUPEMENT DES ÉCO-QUARTIERS POUR COORDONNER ET METTRE EN PLACE LA HUITIÈME ÉDITION DE LA PATROUILLE BLEUE DESTINÉE À LA SENSIBILISATION AUX ENJEUX DE L'EAU / APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT À CETTE FIN.	CE17 0255	2017-03-01	49 479,00 \$
CHAMBRE DE COMMERCE DE L'EST DE MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1175175002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 6 000 \$ À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'EST DE MONTRÉAL AFIN DE SOUTENIR L'ÉDITION 2017 DU CONCOURS DES PRIX ESTIM / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE17 0469	2017-03-29	6 000,00 \$

NOMBRE DE CONTRATS : 6

TOTAL : 132 179,00 \$

04.03

**À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
27 avril 2017**

(DÉLÉGATION DE POUVOIRS RCE02-004 DU 26 JUIN 2002)

SELON L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES

SERVICE CORPORATIFS
POUR LA PÉRIODE DU
1er AU 31 MARS 2017
LISTE SIMON

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2017

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
2633-2312 QUEBEC INC.	1159151	10 MARS 2017	PAQUETTE, CAROLE	Ajouter 2 218,40 \$ au BC 1159151 - 16-6951 - Contrat d'exécution à Arthier Construction pour la réfection des escaliers extérieurs au parc Jeanne-Mance	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	2 329,04 \$
3 VIS	1186355	02 MARS 2017	LEFEBVRE, SERGE	Logiciel Autodesk AutoCad 2007- Commercial New single user ELD-3Year Subscription with Basic Support SPZD PROMO - Ref : FI_DEKIH_SAOUSSEN	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	3 454,09 \$
9055-0344 QUEBEC INC.	DEU26113	21 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	Transport de désableur	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 973,50 \$
9061-4504 QUEBEC INC.	1190958	27 MARS 2017	DOUCET, VERONIQUE	Mandat d'orienter et alimenter la démarche devant mener à l'élaboration d'un plan d'affaires de l'institut, définir les enjeux stratégiques afin de conseiller l'équipe d'implantation sur les enjeux liés au secteur du transport électrique.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	21 102,51 \$
911 SUPPLY	1189875	21 MARS 2017	ROUSSIN, VERONIQUE	confection de pièces d'uniformes sur entente cadre 1122790 - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vetement et équipement de travail	11 333,43 \$
911 SUPPLY	1189875	24 MARS 2017	ROUSSIN, VERONIQUE	confection de pièces d'uniformes sur entente cadre 1122790 - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vetement et équipement de travail	420,95 \$
9132-4137 QUEBEC INC. - VITRO PLUS	DEU25291	02 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	Pieces et main d'oeuvre pour véhicules	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	19 072,96 \$
9132-4137 QUEBEC INC. - VITRO PLUS	DEU25510	02 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	Pieces et main d'oeuvre	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 887,44 \$
ABB INC.	DEU26006	15 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	PROCESSOR MODULE 16 MBYTE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	62 390,92 \$
ABB INC.	DEU26059	17 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	11 composantes ABB pour l'Incinérateur 4	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 589,71 \$
ACCEO SOLUTIONS INC ACCES COMMUNICATIONS	1187577	08 MARS 2017	CARRIERE, SYLVAIN	ACCEO SOLUTIONS - Contrat de support logiciel (inventaire de saisie remplissages bouteilles air comprimé) - Contrat d'une durée de 3 ans (2016/06/01 au 2019/05/31) payable annuellement ** PAIEMENT 2017 **	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	6 869,89 \$
ACIER TAG / RIVE-NORD	1187200	07 MARS 2017	CHAPUI, CHRISTIAN	Achat - Oreillettes Motorola dans le cadre du projet SÉRAM - STI	Technologies de l'information	Autres - Sécurité publique	5 312,80 \$
ACKLANDS - GRAINGER INC.	DEU26030	16 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	6 Arbres et 2 Plaques en acier pour la fabrication de pièces à l'interne	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 659,62 \$
AD HOC ARCHITECTES INC.	DEP16787	08 MARS 2017	MAHER, HELENE	Renflouement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable de divers produits de catégories différentes en prévision de divers activités d'entretien	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 574,62 \$
ADNS MEDIA INC.	1189185	17 MARS 2017	HOUDE, ALAIN	Mandat octroyé à AD HOC Architectes pour l'analyse des façades des immeubles rue Wellington- PRAM-Commerce	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	11 285,11 \$
ADRIQ	1191468	29 MARS 2017	PICHET, PHILIPPE	Service de revue de presse (médiats écrits, électroniques, numériques et sociaux) et analyse de presse SPVM du 1er février 2017 au 31 janvier 2018	Police	Activités policières	50 394,00 \$
AESL INSTRUMENTATION INC.	114088100214032017	14 MARS 2017	GODBOUT, JULIE	GDD 1140881002 - Parcours innovation PME Montréal contribution financière pour la sélection et l'accompagnement des PME - Février 2017 (1er versement)	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	10 000,00 \$
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP16708	06 MARS 2017	MAHER, HELENE	Formation - Régulation de chlore (détendeurs Superior)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 204,74 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2017

AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP16712	01 MARS 2017	MARTEL, SIMON	Fournir un technicien en instrumentation et controle pour urgence et	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	19 382,79 \$
AFFLECK DE LA RIVA, ARCHITECTES	1188993	16 MARS 2017	HOUDE, ALAIN	ANALYSE DES FAÇADES DES IMMEUBLES DU SECTEUR DU QUARTIER LATIN	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	14 698,25 \$
AGAT LABORATOIRES LTD	1171514	17 MARS 2017	ARBIC, DENISE	Analyses externes (DB)	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	8 398,99 \$
AGAT LABORATOIRES LTD	1171514	03 MARS 2017	ARBIC, DENISE	Analyses externes (DB)	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	419,95 \$
AGAT LABORATOIRES LTD	1171514	01 MARS 2017	ARBIC, DENISE	Analyses externes (DB)	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	223,63 \$
AGENCES MARTIAL BESSETTE INC.	1189092	16 MARS 2017	LEARY, GENEVIEVE	Confection de bonnets de fourrures et cravates - Inventaire SPVM	Approvisionnement	vetement et équipement de travail	6 728,44 \$
TECHNOLOGIES CANADA INC.	1187162	07 MARS 2017	ARBIC, DENISE	ACHAT DE CONSOMMABLE - LABORATOIRE CHIMIE - N°CLIENT: 70236956	Environnement	Traitement des eaux usées	2 414,72 \$
AIA AUTOMATION INC	DEP16905	27 MARS 2017	MARCOUX, CHRISTIAN	Fourniture et installation de nouveaux panneaux pour l'acquisition des données du système de préparation de polymères (Hydra-Pol)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	18 859,96 \$
AIRCOM TECHNOLOGIES INC.	1188254	13 MARS 2017	BORNAIS, LUC	2017 - Palme pour surpresseur d'air beckerkdt/k2/3 140 dvt2.140 1/3, 140	Environnement	Protection de l'environnement	2 430,17 \$
ALBECO INC.	DEU25849	03 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	Roulements - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 276,15 \$
ALEXANDRA PALII	1191352	28 MARS 2017	DOUCET, VERONIQUE	Contrat pour la stagiaire de Benoît Turgeon, conseiller en planification stratégique.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	9 776,00 \$
ALPHAPLANTES	1188736	15 MARS 2017	PERRY, REMI	CF - Location et entretien mensuel des plantes pour l'année 2017	Securite incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Sec. incendie	2 339,67 \$
ALTEL INC	1188805	16 MARS 2017	VINCENT, ERIK	Fournir et installer un lecteur de carte au QG - 4e étage local 4-201	Police	Activités policières	4 494,55 \$
AMEUBLEMENT J.C. PERREAULT INC.	1190600	23 MARS 2017	VINCENT, ERIK	Achat de 3 réfrigérateurs	Police	Activités policières	2 327,57 \$
AMP DIGITAL INC	1185777	02 MARS 2017	LEARY, GENEVIEVE	Impression d'autocollant pour les casques du SPVM - Inventaire SPVM	Approvisionnement	vetement et équipement de travail	2 105,00 \$
ANDRE FILION & ASSOCIES INC	1189024	16 MARS 2017	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Formation-coaching/ Services judiciaires Lucie Dauphinais	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 566,94 \$
ARCHIPEL, ARCHITECTURE INC.	1191447	29 MARS 2017	GUINDON, PATRICE	Réalisation des plans et devis des ouvrages d'architecture ainsi qu'à la surveillance des travaux associés à la construction d'un nouveau poste d'essence secteur St-Michel	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	7 905,55 \$
AREO-FEU LTEE	1188614	15 MARS 2017	REEVES, CHANTAL	Équipement fourniture spécialisée - Policier Soumission 227896	Police	Activités policières	2 119,69 \$
AREO-FEU LTEE	1191481	29 MARS 2017	LOUSIGNANT, YVES	DRM HYDRAULIQUE. CHAÎNE 16" CUTTER EDGE, FILTRES A AIR, PRÉ FILTRE SELON SOUMISSION 56654	Securite incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	10 725,94 \$
ARKEOS INC.	1186694	03 MARS 2017	DUCAS, SYLVAIN	Services professionnels en archéologie pour réalisation d'un inventaire au 12 357, rue du Fort-Lorette. Appel d'offres sur invitation no 16-15612	Service de la mise en valeur du territoire	Autres ressources du patrimoine	48 632,62 \$
ASSOCIATION DES TECHNICIENS EN PREVENTION INCENDIE DU QUEBEC	1190144	22 MARS 2017	ROULEAU, ALAIN	Renouvellement adhésion et cotisation pour 83 membres de l'ATPIC pour l'année 2017.	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	3 735,00 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2017

ATLAS COPCO COMPRESSEURS CANADA	DEP16823	14 MARS 2017	MAHER, HELENE	Dorval - Compresseur Atlas Copco C-072 Service correctif - Remplacement de l'assemblage du ventilateur de refroidissement de l'huile et de l'air #1622010334	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 799,29 \$
ATS SCIENTIFIC INC.	1188999	16 MARS 2017	ARBIC, DENISE	Matériel de laboratoire	Environnement	Traitement des eaux usées	2 955,66 \$
AUTOMATISATION PNEUMAC INC.	DEU22858	16 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	10 articles Norgren - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 443,15 \$
AVIZO EXPERTS- CONSEILS INC.	DEU25722	02 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	KH - MESURE DE DEBIT A LA STATION DE POMPAGE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 501,34 \$
BALANCE GTR INC.	DEU26088	20 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	Indicateur de poids aux Opérations des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 183,76 \$
BALISES ET POTEAUX DU NORD PLUS	1186616	03 MARS 2017	MARTHET, DOMINIQUE	Incidents 1160890006 : De la Gauchetière phase 2. Balises de repères R-6, réceptacles et installations. Facture 16-471.	Ville-Marie	Construction d'infrastructures de voirie	4 105,01 \$
BARREAU DU QUEBEC	cotisations2017	23 MARS 2017	GELINAS, ISABELLE	Cotisations 2017	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	114 387,55 \$
BARREAU DU QUEBEC	cotisations2017	23 MARS 2017	GELINAS, ISABELLE	Cotisations 2017	Police	Activités policières	8 615,94 \$
BATTERIES DIXON INC.	1190513	23 MARS 2017	DAGENAIS, GILBERT	SPVM DOS / BATTERIES	Police	Activités policières	7 656,21 \$
BATTISTA TURCOT ISRAEL CORBO S.E.N.C.	1188512	14 MARS 2017	FRANCOIS CHARLES	avocats dossier La presse Lagacé	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 947,79 \$
BATTISTA TURCOT ISRAEL CORBO S.E.N.C.	1191252	28 MARS 2017	GUAY, PATRICE	avocats dossier police C.A.	Dépenses communes	Autres - Administration générale	14 548,97 \$
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	1191414	28 MARS 2017	BELPAIRE, VERONIQUE	avocats dossier 16-001971	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 431,11 \$
BELL CANADA	1190885	27 MARS 2017	BOULIANNE, MARTIN	IN 258301 - DRM 002583-TC-01. Ajustement de cheminées sur le boulevard Cardinal. Estimation # projet H56660. Demandeur: Sergio Sollazzo. TR: CG16 0481. gré à gré	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie	13 103,49 \$
BELL CANADA	5001196920170310	28 MARS 2017	GAGNON, ISABELLE	SPVM DOS / INTERCEPTION	Police	Activités policières	2 278,23 \$
BELL CANADA	52621825320170301	13 MARS 2017	VALCOURT, NANCY	Facture Bell 526 Mars 2017 approuvée par S.Mireault	Securite incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Sec. incendie	3 443,17 \$
BENY MASELLA	recherchemasella311216	03 MARS 2017	SIMARD, JEAN- SEBASTIEN	Dépenses admissibles à un remboursement de recherche et de soutien (articles 474.0.1 de la Loi sur les Cités et Villes et règlement sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers)	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	6 376,93 \$
BERKAYLY-5 INC.	1189662	21 MARS 2017	GIRARD, NORMAND	Fourniture et installation de pellicule 3M sur les vitres du magasin du 2060 Dickson - Incidence 14707	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	2 819,86 \$
BLACKBAG TECHNOLOGIES INC.	1187247	07 MARS 2017	VINCENT, ERIK	Maintenance Licence Blacklighth du 6 avril 017 au 6 avril 2018	Police	Activités policières	4 790,01 \$
BLACKBAG TECHNOLOGIES INC.	1190842	27 MARS 2017	DURAND, MATHIEU	Renouvellement logiciel pour module crimes technologiques	Police	Activités policières	2 976,47 \$
BLUEWAVE INNOVATIONS INC.	DEU25826	03 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	TRANSCIEVER (RÉSEAU DE CONTRÔLE)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	35 897,33 \$
BOIVIN & GAUVIN INC.	1190457	23 MARS 2017	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR. BOTTES RUBBER JAUNE DIFFÉRENTES GRANDEURS SELON SOUMISSION 8075	Securite incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	2 494,53 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2017

BOO! DESIGN INC.	1191870	30 MARS 2017	COURNOYER, CAROLINE	Conception graphique, impression de 1040 calendrier et correction et ajustement supplémentaire - Histoire du mois des noirs	Police	Activités policières	2 828,65 \$
BOULONS PLUS	DEU26247	30 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	Boulonnerie en titane - Décanteur 1	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 704,26 \$
BOUTY INC	1186046	01 MARS 2017	LECOURS, SYLVAIN	Pour le 300, Bellechasse (formation) soum. du 1er mars (30 chaises avec tablette livré au plus le 24 mars	Securite incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Sec. incendie	5 307,75 \$
BOUTY INC	1186055	01 MARS 2017	TURGEON, FRANCOISE	Fourniture, livraison et installation de chaises de bureau dans le cadre du projet de relocalisation du Service des finances.	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	105 285,15 \$
RECHERCHE, D'ANIMATION ET DE CONSULTATION	1186418	02 MARS 2017	DUFORT, GILLES	Contrat de services professionnels pour animer un atelier dans le cadre du projet d'harmonisation et de simplification de la signalisation du stationnement sur rue.	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	4 314,99 \$
RECHERCHE, D'ANIMATION ET DE CONSULTATION	1186418	22 MARS 2017	DUFORT, GILLES	Contrat de services professionnels pour animer un atelier dans le cadre du projet d'harmonisation et de simplification de la signalisation du stationnement sur rue.	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	1 007,88 \$
BUFFET RIVIERA INC.	1186432	02 MARS 2017	DERAMOND, DIDIER	Facture 4631	Police	Activités policières	2 994,24 \$
BUFFET RIVIERA INC.	1191939	30 MARS 2017	BEAUCHESNE, JULIE	Cérémonie d'assermentation du 43è contingent	Police	Activités policières	3 232,57 \$
BUFFET RIVIERA INC.	4634	06 MARS 2017	FERRAZ, STEPHANIE	Dépenses de voyage / déplacement	Police	Activités policières	3 232,57 \$
BUFFET RIVIERA INC.	4636	14 MARS 2017	BEAUCHESNE, JULIE	Dépenses de voyage / déplacement	Police	Activités policières	8 692,96 \$
BURLINGTON WORLDWIDE	1146786	02 MARS 2017	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Achat de tissu pour uniformes cadre et accessoires connexes - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vetement et équipement de travail	13 617,02 \$
C.D. ECHANGEURS DE CHALEUR INC.	DEP16839	14 MARS 2017	MAHER, HELENE	Pierrefonds - CD Échangeur- Échangeur de remplacement ozone	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 179,56 \$
C.P.U. DESIGN INC.	1186250	02 MARS 2017	REEVES, CHANTAL	Mise à niveau du disque interne à un disque SSD avec la capacité de 512 Go	Police	Activités policières	4 762,99 \$
C.P.U. DESIGN INC.	1186273	02 MARS 2017	REEVES, CHANTAL	Mise à niveau du disque interne à un disque SSD avec la capacité de 512 Go	Police	Activités policières	3 808,85 \$
C.P.U. DESIGN INC.	DEP16904	27 MARS 2017	TURCOTTE, CAROLINE	Achat de 4 portables pour les hydroliciens, J. Bucknell et Kazzouz Entente 1164102	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 405,08 \$
CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS	1188044	10 MARS 2017	GUAY, PATRICE	avocats dossier Conv Collect Frat policce	Affaires juridiques	Affaires civiles	17 034,75 \$
ASSOCIATION FOR LABORATORY ACCREDITATION INC.	1185890	01 MARS 2017	ARBIC, DENISE	commande ouverte 2017- Étalons de contrôle de qualité.	Environnement	Traitement des eaux usées	8 399,00 \$
CAMILLE SCHEED	1187399	08 MARS 2017	HOUDE, ALAIN	Camille Scheed, Maison des Régions, Conseiller en développement organisationnel	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	11 993,00 \$
CANADA ONLINE INC	1187139	07 MARS 2017	REEVES, CHANTAL	Frais de livraison	Police	Activités policières	2 702,17 \$
CANADIAN LIFE SCIENCE	1189242	17 MARS 2017	ARBIC, DENISE	Produits chimiques de laboratoire	Environnement	Protection de l'environnement	4 775,83 \$
CANADIEN NATIONAL	1187935	10 MARS 2017	FRADETTE, JOHANNE	CANADIEN NATIONAL - OTC syst. d'avertissement avec barrières - Piste cyclo piéton - Année 2017 - Numéro client : 16189 (16196) - Numéro - Réf. : 40090686 pour la DGPVMREST	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	7 171,70 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2017

CANEVAS METROPOLITAIN	1190752	24 MARS 2017	MOISE, CARL	2017 - abris Entrée, sortie démonter, transport et réinstaller. (abris temporaires) pour 3 écocentres	Environnement	Matériaux secs - traitement	4 000,03 \$
CAROLINE MORAND	1189433	20 MARS 2017	BIRON, PAULE	sténo dossier 13-00716	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 208,42 \$
CASSANDRE BERTRAND	1189898	21 MARS 2017	BIRON, PAULE	support dossier 15-003191	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 123,00 \$
CBA EXPERTS-CONSEILS INC.	1191460	29 MARS 2017	GUINDON, PATRICE	Réalisation plans et devis en mécanique électricité et surveillance des travaux associés à la construction d'un nouveau poste d'essence secteur St-Michel	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	6 587,97 \$
CE/CI FORMATION ET SERVICES INC.	DEP16702	06 MARS 2017	MAHER, HELENE	Formation - Protection respiratoire campagnes 2017-19	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	18 246,83 \$
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	1188057	10 MARS 2017	BRUNELLE, MANON	BCO 2017 - Frais en téléphonie cellulaire pour les mois de janvier à décembre 2017 pour le Service de l'évaluation foncière	Évaluation foncière	Évaluation	2 099,75 \$
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	1188443	14 MARS 2017	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Paiement de facture CSPQ ICE. Période de janvier 2017	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 638,88 \$
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	1190585	23 MARS 2017	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Communications téléphoniques - Paiement de facture CSPQ ICE. Période de décembre 2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 638,88 \$
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	1190996	27 MARS 2017	BUSSIERES, CLAUDE	Frais de cellulaire SPVM pour février 2017	Police	Activités policières	10 420,94 \$
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	am007625	09 MARS 2017	TOUAIBIA, YASMINA	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 053,63 \$
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	am008233	06 MARS 2017	VALCOURT, NANCY	Facture CSPQ (01) Janvier 2017	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 739,44 \$
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	DEU25734	06 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	(UNITE) RADIO MOTOROLA HT750 UHF, AVEC CONFIGURATION POUR LES BESOINS DE L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DE LA VDM. INCLUANT: ANTENNE, BATTERIE, CHARGEUR, MICRO DÉPORT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 257,23 \$
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	DEU25890	06 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	2 Radios Motorola - Gestionnaires des Opérations	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 408,41 \$
ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU QUEBEC	1185985	01 MARS 2017	SHOONER, MICHEL	2017 - ETALONS CERTIFIES MATERIEL DE REFERENCE EXTERNE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 598,50 \$
ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU QUEBEC	DEU26084	20 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	Frais annuels d'accréditation	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 006,99 \$
D'INNOVATIONS EN PROGRAMMES EDUCATIFS (CIPE)	DEP16704	06 MARS 2017	MAHER, HELENE	Formation - Comment éviter la défaillance des soudures selon la norme CSA W59-13 (2 personnes)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 982,17 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2017

CENTRE PATRONAL DE SANTE ET SECURITE DU TRAVAIL DU QUEBEC (C P S S T Q)	DEU25777	02 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	Formation de 150 personnes sur la diligence raisonnable Centre patronal sst	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 509,22 \$
CENTRE RECREATIF D'ARMES A FEU DE MONTREAL INC.	1189144	17 MARS 2017	LAROCQUE, YVES	Pulvérisateur poivre et accessoires - Munition frangible .223	Police	Activités policières	13 377,41 \$
CENTRE RECREATIF D'ARMES A FEU DE MONTREAL INC.	1190360	23 MARS 2017	LAROCQUE, YVES	Piles rechargeables pour lampe de poche de service	Police	Activités policières	5 700,82 \$
CERIU	DEP16707	06 MARS 2017	MAHER, HELENE	Formation - Réseau d'eau potable et d'égouts	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 729,67 \$
CHAINES ET ELINGUES ST-PIERRE CANADA LTEE	DEP16769	06 MARS 2017	MAHER, HELENE	Atwater - Besoin d'un outil pour installer les batardeaux à la chambre de vanne #7	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 556,03 \$
CHARLES-ALEXANDRE GAGNON	1187549	08 MARS 2017	HOUDE, ALAIN	Charles-Alexandre Gagnon, Maison des Régions, Conseiller en développement organisationnel	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	9 970,00 \$
CHARRADI	1187768	09 MARS 2017	HOUDE, ALAIN	Contrat de services professionnels à Mohamed Charradi pour analyser les demandes financières relative à l'écosystème montréalais starts-ups et faire des recommandations conséquentes, produire les dossiers décisionnels et assurer le suivi.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	22 554,39 \$
CHEMISE EMPIRE LTEE	1132431	01 MARS 2017	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Réapprovisionnement ponctuel pour le magasin spvm	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	41 666,40 \$
CHEMISE EMPIRE LTEE	1189874	21 MARS 2017	LEARY, GENEVIEVE	Confection de chemises diverses sur entente cadre 1084778 - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	5 774,67 \$
CIM MAINTENANCE INC.	DEP16675	06 MARS 2017	MARSAN, ANDRE	Formation - Maximo Visual Planner par CIM Maintenance	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	31 181,29 \$
CIM MAINTENANCE INC.	DEU25830	02 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	PLAN ANNUEL DE SUPPORT ET DE MAINTENANCE (PSM) DU PLANIFICATEUR VISUEL POUR LE LOGICIEL MAXIMO	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	34 885,10 \$
CLAUMA INC.	1189083	16 MARS 2017	ROUSSIN, VERONIQUE	Achat de gants de protection pour patrouilleurs - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	8 692,96 \$
CLAUMA INC.	1189083	20 MARS 2017	ROUSSIN, VERONIQUE	Achat de gants de protection pour patrouilleurs - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 318,12 \$
CLEVERBRIDGE AG	1189136	17 MARS 2017	TRUONG, MINH TRI	Renouvellement logiciel pour module crimes technologiques.	Police	Activités policières	2 499,00 \$
CLUB VOYAGES AFFAIRES	1186534	03 MARS 2017	FERRAZ, ANNABELLE	Facture 502100000 DAD 17-DSC-018	Police	Activités policières	3 919,17 \$
CLUB VOYAGES AFFAIRES	1186534	22 MARS 2017	FERRAZ, ANNABELLE	Facture 502100000 DAD 17-DSC-018	Police	Activités policières	558,62 \$
COLLIN MAYRAND	1188194	13 MARS 2017	ALLARD, PATRICE	Avoir les services professionnels de M Collin Mayrand, à titre de consultant pour la période du 6 Mars au 30 Septembre 2017, pour une somme maximale de 10174\$.	Diversité sociale et des sports	Développement social	10 174,00 \$
SURVEILLANCE LOUIS-RIEL	1166352004130317	25 MARS 2017	HANDFIELD, DANIELE	GDD 1166352004 - Soutien financier projets Automne 2016 du PRAM-Est	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	6 000,00 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2017

COMMUNAUTIQUE	1166352004140317	14 MARS 2017	GODBOUT, JULIE	GDD1166352004 - Accorder un soutien financier non récurrent d'un maximum de 639 820 \$ à six organismes, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, suite à l'appel de projets Automne 2016 du PRAM-Est (Versement 2016)	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	150 000,00 \$
COMMUNICATIONS RYCOM INC.	1173932	03 MARS 2017	LEARY, GENEVIEVE	Réapprovisionnement de bas cycliste (AO 15043 Entente 1116902) - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 779,55 \$
COMMUNICATIONS RYCOM INC.	1188661	15 MARS 2017	ROUSSIN, VERONIQUE	Production de bas thermal sur entente cadre 1116902 - Inventaire SPVM ** livraison août 2017	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	18 568,93 \$
COMMUNICATIONS RYCOM INC.	1188666	15 MARS 2017	ROUSSIN, VERONIQUE	Production de bas thermal sur entente cadre 1116902 - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	18 010,64 \$
COMPLEXE ENVIRO PROGRESSIVE LTEE	1186640	08 MARS 2017	LACHANCE, ROGER	2017 - Traitement des rejets de tamisage du compost en provenance du CESM	Environnement	Matériaux secs - traitement	12 630,00 \$
COMPLEXE ENVIRO PROGRESSIVE LTEE	1186640	08 MARS 2017	LACHANCE, ROGER	2017 - Traitement des rejets de tamisage du compost en provenance du CESM	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - élimination	40 378,19 \$
INDUSTRIELS WAJAX COMPOSANTS	DEU25807	01 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	4 Sondes et 4 Électrodes ORP ECD - UTO 1	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 937,04 \$
INDUSTRIELS WAJAX COMPOSANTS	DEU25873	06 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	URGENCE - REAPPROVISIONNEMENT REDUCTEUR DE VITESSE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 286,31 \$
INDUSTRIELS WAJAX COMPOSANTS	DEU25925	08 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	7 Joints d'expansion Garlock avec 16 Kits Retaining Rings - Décanteurs 27 et 28	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	21 005,32 \$
INDUSTRIELS WAJAX COMPOSANTS	DEU26110	21 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT ROUES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 213,40 \$
INDUSTRIELS WAJAX COMPOSANTS	DEU26236	29 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	Réducteur de vitesse SEW Eurodrive - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 441,52 \$
INDUSTRIELS WAJAX COMPOSANTS	DEU26251	30 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	Bagues, Boitiers, Manchons et Roulements SKF - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 361,46 \$
COMPUGEN INC.	1188438	14 MARS 2017	REEVES, CHANTAL	Écran 22 pouces	Police	Activités policières	2 699,05 \$
COMPUGEN INC.	DEP16776	10 MARS 2017	TURCOTTE, CAROLINE	Achat de licences: Office Std, MS Project et Visio pour la nouvelle équipe de JF Dubuc à venir	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	13 073,26 \$
CONCERTATION REGIONALE DE MONTREAL	1170191001080317	08 MARS 2017	GODBOUT, JULIE	GDD 1170191001 Avance de fonds sur une contribution prévue de 6.3M\$	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	700 000,00 \$
CONFECTIONS CARLO SAVO INC.	1189831	21 MARS 2017	LEARY, GENEVIEVE	Confection d'épaulettes diverses - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 023,61 \$
CONSTRUCTION HEPPELL ET FILS INC.	DEP16822	14 MARS 2017	MAHER, HELENE	Dorval - Remplacement de 2 vannes 6" et 10" aux filtres section 2	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 535,13 \$
CONSTRUCTION MORIVAL LTEE	DEU25798	02 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	Déneigement aux Intercepteurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 293,98 \$
CONSTRUCTION SIMDEV INC.	DEU26073	20 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	REFECTION ET MISE A NIVEAU DES PERRONS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	35 705,87 \$
CONSULTANTS GKM INC.	1187941	10 MARS 2017	ROY, SYLVAIN	Service - Spécialiste en instrumentation pour réaliser 1 profil inclinométrique au réservoir McTavish et Intégration des données antérieures aux nouvelles mesures. - Service de l'infrastructures, de la voirie et des transports.	Infrastructures, voirie et transports	Réseau de distribution de l'eau potable	7 546,50 \$
CONTROLES LAURENTIDE LTEE	DEU25921	21 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	RECONDITIONNEMENT D'UNE VANNE DE CONTRÔLE, ACTUATEUR, VANNE ET POSITIONNEUR, MARQUE: FISHER,	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 312,50 \$
CONVAL QUEBEC	DEU25737	06 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	8 Vannes et 8 Actuateurs Asco - Incinérateur 4	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 610,23 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2017

COOP DE SOLIDARITE WEBTV	1191702	29 MARS 2017	CHAPUT, CHRISTIAN	61000 Modernisation des services TI ACQ# 2017-30-27 Service WebTV : Service de captation et de webdiffusion de vidéoconférences - STI	Technologies de l'information	Gestion de l'information	6 134,72 \$
COOP HEC	1189043	16 MARS 2017	HOUE, ALAIN	Les services de Coop HEC Mtr traiteur requis pour le petit-déjeuner-lunch dans le cadre de la première journée de formation du Parcours Innovation PME Montréal 2017. Facture 327176	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 226,25 \$
COOP HEC	1191854	30 MARS 2017	DOUCET, VERONIQUE	Paiement de facture # 337268 pour le service requis de petit-déjeuner et lunch dans le cadre de la deuxième formation de Mosaic HEC pour le Parcours Innovation PME Montréal.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 092,75 \$
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL COPART MONTREAL INC.	1190939	27 MARS 2017	CHAPUT, CHRISTIAN	Achat - Accessoires 30 Macbook Pro : acquisition d'accessoires pour 30 postes de travail MacBook Pro - STI - # de dérogation pour la licence R241530	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 966,64 \$
	1188155	13 MARS 2017	REEVES, CHANTAL	Service - Entreposage - février 2017	Police	Activités policières	2 204,74 \$
CORGO INDUSTRIES CORPORATION	1170635	22 MARS 2017	LEARY, GENEVIEVE	Assemblage de boucles de ceinture agent et sifflets avec courroie à main - Inventaire SPVM	Approvisionnement	vetement et équipement de travail	8 939,42 \$
SCADALLIANCE CORPORATION	DEU25763	13 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	SONDES POUR SUIVI D'OUVRAGES DE SURVERSE	Service de l'eau	Réseaux d'égout	1 083,47 \$
SCADALLIANCE CORPORATION	DEU25763	02 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	SONDES POUR SUIVI D'OUVRAGES DE SURVERSE	Service de l'eau	Réseaux d'égout	15 779,62 \$
CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIRES (DIVISION DU QUEBEC)	548557	14 MARS 2017	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Corps Canadien des commissionnaires - PDS Est de l'île - Période 08-01-2017 @ 21-01-2017	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 026,90 \$
CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIRES (DIVISION DU QUEBEC)	548559	07 MARS 2017	RONDEAU, RONALD	Services judiciaires/ services de gardiennage PDS Sud le l'île du 8 au 21 janvier 2017	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	4 405,11 \$
CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIRES (DIVISION DU QUEBEC)	549497	14 MARS 2017	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Corps Canadien des commissionnaires - PDS Est de l'île - Période 22-01-2017 @ 04-02-2017	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	6 238,48 \$
CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIRES (DIVISION DU QUEBEC)	549498	07 MARS 2017	RONDEAU, RONALD	Services judiciaires/ services de gardiennage PDS Nord de l'île période du 22 janv au 4 fév 2017	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	6 263,51 \$
CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIRES (DIVISION DU QUEBEC)	549499	07 MARS 2017	RONDEAU, RONALD	Services judiciaires/ services de gardiennage PDS Sud le l'île du 22 janv au 4 fév 2017	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	4 405,11 \$
CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIRES (DIVISION DU QUEBEC)	549500	07 MARS 2017	RONDEAU, RONALD	Services judiciaires/ services de gardiennage PDS Ouest de l'île période du 22 janv au 4 fév 2017	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 848,21 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2017

CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIRES (DIVISION DU QUEBEC)	550547	14 MARS 2017	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Corps Canadien des commissionnaires - PDS Est de l'île - Période 05-02-2017 @ 18-02-2017	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	6 369,89 \$
CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIRES (DIVISION DU QUEBEC)	550549	14 MARS 2017	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Corps Canadien des commissionnaires - PDS Nord de l'île - Période 05-02-2017 @ 18-02-2017	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	6 238,48 \$
CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIRES (DIVISION DU QUEBEC)	550551	17 MARS 2017	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Corps Canadien des commissionnaires - PDS Sud de l'île - Période 05-02-2017 @ 18-02-2017	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	4 405,11 \$
CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIRES (DIVISION DU QUEBEC)	550552	14 MARS 2017	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Corps Canadien des commissionnaires - PDS Ouest de l'île - Période 05-02-2017 @ 18-02-2017	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 841,95 \$
CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIRES (DIVISION DU QUEBEC)	551559	22 MARS 2017	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Corps Canadien des commissionnaires- PDS Est de l'île - Période 19-02-2017 @ 04-03-2017	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 202,10 \$
CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIRES (DIVISION DU QUEBEC)	551560	22 MARS 2017	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Corps Canadien des commissionnaires- PDS Nord de l'île - Période 19-02-2017 @ 04-03-2017	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	6 125,85 \$
CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIRES (DIVISION DU QUEBEC)	551561	22 MARS 2017	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Corps Canadien des commissionnaires- PDS Sud de l'île - Période 19-02-2017 @ 04-03-2017	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	4 617,85 \$
CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIRES (DIVISION DU QUEBEC)	551562	27 MARS 2017	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Corps Canadien des commissionnaires - PDS Ouest de l'île - Période 19-02-2017 @ 04-03-2017	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 790,74 \$
COUNTERRISK INC.	1189176	17 MARS 2017	LAROCQUE, YVES	Munitions Hatton	Police	Activités policières	7 283,51 \$
CPU SERVICE INC.	1187989	10 MARS 2017	VINCENT, ERIK	Réparation de micro-ordinateur	Police	Activités policières	6 784,81 \$
CREA-PIERRE	1187151	07 MARS 2017	CAREAU, LUCIE	Organisation d'une activité de taille de pierre dans le cadre de la journée festive de l'Opération patrimoine ! OP! qui se déroulera en mai 2017	Service de la mise en valeur du territoire	Biens patrimoniaux	2 834,66 \$
CREATION CHOC INC.	1154910	27 MARS 2017	LACHANCE, ROGER	2016 et 2017 - Organisation de l'assemblée générale de l'alliance des villes des grands lacs et du Saint-Laurent.	Environnement	Protection de l'environnement	12 323,94 \$
CSPQ SERVICE DE LA DISTRIBUTION DOCUMENTAIRE	1186077	01 MARS 2017	PERRAS, SYLVAIN	60110 - Acquisition de capsules (10) de formation tel que convenu avec le CSPQ.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	37 593,57 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2017

CTC TRAINCANADA INC.	DEP15421	08 MARS 2017	MAHER, HELENE	Formation - Cloud Technology Associate - Théodora Nérodea	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 189,25 \$
D.M. VALVE ET CONTROLES INC.	DEP16858	17 MARS 2017	MAHER, HELENE	VANNES - Vanne de régulation de pression Ø2" - désinfection	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 063,53 \$
D.M. VALVE ET CONTROLES INC.	DEU25739	06 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	13 Robinets et 1 Vanne PMP - Décanteur 15 à 21 et Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 794,30 \$
DATA GESTION DES COMMUNICATIONS	1139190	01 MARS 2017	ROUSSIN, VERONIQUE	Impression de constats loi sur l'assurance automobile - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	14 201,66 \$
DELOITTE INC.	DEU25645	02 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	Examen des informations financières - matières résiduelles	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 136,53 \$
DELOITTE INC.	DEU25204	01 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	Réparation de collecteurs et balais - Anneau collecteur GMP	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 084,26 \$
DELTA SCIENTIFIC LABORATORY PRODUCTS LTD	DEU25912	07 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	PT SKIMMER CONE POUR LE LABORATOIRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 574,83 \$
DEPOT MEDICAL CANADA INC	1191403	28 MARS 2017	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Achat de sous-vêtements thermal sur entente cadre 1084324 - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	36 706,95 \$
DIGITAL TANGO LTEE	1190801	24 MARS 2017	CHAPUI, CHRISTIAN	Formation en informatique : Formation Scrum pratique et Formation SAFE 4.0	Technologies de l'information	Gestion de l'information	10 488,04 \$
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO.	DEU25730	01 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	Plomberie Victaulic - Tuyauterie à la Décantation	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 065,69 \$
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO.	DEU25916	07 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	2 Régulateurs Watts et plomberie - Centrale d'Énergie et Ateliers	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 848,31 \$
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO.	DEU26261	30 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	Plomberie - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 105,87 \$
DISTRIBUTIONS LG INC.	1191676	29 MARS 2017	TREMBLAY, KATIE	Demande aggl. gré à gré pour la distribution aux résidents- Projets voies cyclables 2017 - Service des infrastructures, voirie et transports	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir	22 047,37 \$
DISTRIBUTIONS SNG INC.	DEU25603	06 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	24 Tuyaux 6", 26 Valves Apollo et autres - Pompe au dessableur 2	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 957,30 \$
DISTRIBUTIONS SNG INC.	DEU26223	28 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	Tuyau et plomberie - Épurateur d'air Incinérateur 3	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 185,82 \$
D-TROIS-PIERRES	1166048	17 MARS 2017	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	(16-6962) Accorder un contrat de services techniques à Gestion D Trois-Pierres pour les travaux de déneigement et de ramassage des déchets et matières recyclables - hiver 2016-2017	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	18 115,07 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1189104	16 MARS 2017	LECOURS, SYLVAIN	DRM - CASERNE 05 (1005) - Cordon souple 4 conducteurs et fiche 100 ampère, soumission: 066517.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	2 664,48 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1190396	23 MARS 2017	LECOURS, SYLVAIN	DRM ELECTRICITE. HUBBELL, FICHE MALE, SINGLE RECEPTACLE, BOITE DE SORTIE AVEC COUVERCLE, 1/2" TROUS TARAUDÉS SELON SOUMISSION 057095	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	3 890,29 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP16900	23 MARS 2017	MAHER, HELENE	Pierrefonds - Urgent - Achat cartes mémoire pour automate Actiflo	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 246,75 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEU26070	17 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	14 Automate GE Panels et fourniture électrique - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 427,71 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2017

COMEAU SOCIETE EN NOM COLLECTIF AVOCAT	1188064	10 MARS 2017	SIMARD, MARIE-ANDREE	avocats dossier service de l'eau	Affaires juridiques	Affaires civiles	8 682,67 \$
COMEAU SOCIETE EN NOM COLLECTIF AVOCAT	1188068	10 MARS 2017	SIMARD, MARIE-ANDREE	avocats dossier service de l'eau	Affaires juridiques	Affaires civiles	7 406,02 \$
COMEAU SOCIETE EN NOM COLLECTIF AVOCAT	1190459	23 MARS 2017	SIMARD, MARIE-ANDREE	avocats dossier service de l'eau	Affaires juridiques	Affaires civiles	7 196,99 \$
DUFRESNE STANDARD & SPECIAL INC.	DEU26246	30 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	2100 Vis à la Menuiserie et 800 Rondelles au Décanteur 1	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 814,61 \$
DYNAPOMPE INC.	1190299	22 MARS 2017	DESORMEAUX, LISE	2017 - - Outer casing6- O'ring6- GasketDemantelement, inspoction, nettoyage, assemblage, peinture et test.Soumission: 3033103	Environnement	Protection de l'environnement	8 377,16 \$
EAST PENN / POWER BATTERY	DEU24779	08 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	48 Batteries pour voitures - Atelier du Garage	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 852,26 \$
EAST PENN / POWER BATTERY	DEU24779	09 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	48 Batteries pour voitures - Atelier du Garage	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	907,09 \$
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1191199	28 MARS 2017	DUPERE, PIERRE	Frais d'inscription et de formation - techniques d'enquête de collision (SER 1039) du 9 au 20 janvier 2017 - voir facture # FA00110544	Police	Activités policières	18 324,00 \$
ECOLE POLYTECHNIQUE MONTREAL	DEP16909	27 MARS 2017	MAHER, HELENE	Formation - CPPM (ingénierie)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 021,04 \$
EDWARD JANISZEWSKI	recherchejaniszewski20163112	03 MARS 2017	SIMARD, JEAN-SEBASTIEN	Dépenses admissibles à un remboursement de recherche et de soutien (articles 474.0.1 de la Loi sur les Cités et Villes et règlement sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers)	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	2 305,78 \$
EFEL EXPERTS-CONSEILS INC.	1170466	06 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	PLANS ET DEVIS A LA STATION DE POMPAGE DE BELFROY	Service de l'eau	Réseaux d'égout	20 997,50 \$
ELECTRONIQUE RAYBEL INC	1186795	07 MARS 2017	VINCENT, ERIK	Achat de commutateur	Police	Activités policières	3 510,78 \$
ELECTRONIQUE RAYBEL INC	1186795	06 MARS 2017	VINCENT, ERIK	Achat de commutateur	Police	Activités policières	12,60 \$
EMBALLAGE CODERRE	1185003	31 MARS 2017	LEARY, GENEVIEVE	Impression de sacs de papier - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	8 336,62 \$
ENDRESS + HAUSER CANADA LTEE	1190301	22 MARS 2017	BORNAIS, LUC	2017 - Débitmètre Vortex version sandwich 7D2B40-3H17/07D2B40-C2BEC1AASK+CA Soumission 2002580981	Environnement	Protection de l'environnement	5 038,67 \$
ENDRESS + HAUSER CANADA LTEE	DEP16799	09 MARS 2017	MAHER, HELENE	Pte-Claire - Endress+hauser - Pièces Ph-mètres	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 923,16 \$
ENGLLOBE CORP.	1191471	29 MARS 2017	BOUVRETTE, JEAN	Expertise sur le remblai sous la dalle su sol et la dalle de béton existante à la caserne 17 - Incidence 14646	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	6 947,24 \$
ENTECH INSTRUMENTS INC	DEU26039	16 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	Plomberie Swagelok Entech pour le Laboratoire	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 481,06 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2017

ENTREPOTS LAFRANCE INC.	1174629	09 MARS 2017	LECOURS, SYLVAIN	DRM Service Entreposage Inventaire pour l'année 2017	Securite incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Sec. incendie	5 249,37 \$
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1093273	07 MARS 2017	COUTURE, MICHEL	Réapprovisionnement ponctuel pour le magasin SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	51 577,23 \$
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1112273	07 MARS 2017	COUTURE, MICHEL	BOTTES DE COMBAT - RESPIRANTES	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	238 312,14 \$
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1116242	07 MARS 2017	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Réapprovisionnement ponctuel pour le magasin Réapprovisionnement ponctuel pour le magasin SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	26 091,51 \$
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1187255	07 MARS 2017	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Achat de bottes et souliers de sécurité sur entente cadre 1081954 - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	75 611,89 \$
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1187337	08 MARS 2017	GAUTHIER, PHILIPPE	Bottes Neos Navigator 5 Stabilicers Overshoes ET BOTTES STC POUR ÉQUIPES GLACE ET GST	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	10 090,98 \$
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1188971	16 MARS 2017	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Achat de bottes de combat sur entente cadre 1081954 - Inventaire SPVM livraison mi-avril 2017	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	42 178,31 \$
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1188971	24 MARS 2017	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Achat de bottes de combat sur entente cadre 1081954 - Inventaire SPVM livraison mi-avril 2017	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 826,79 \$
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1189861	21 MARS 2017	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Achat de bottes de sécurités diverses sur entente cadre 1081954 - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	44 845,14 \$
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1189870	21 MARS 2017	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Achat de bottes sur entente cadre 1081954 - Inventaire SPVM livraison pour le mois de juillet 2017	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	88 269,27 \$
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1191827	30 MARS 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat de bottillons féminin pour la patrouille intérieur (2 soumissions) - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	9 100,30 \$
ENVELOPPE LAURENTIDE INC	1186730	06 MARS 2017	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Enveloppes 80.01.065-0 d'Enveloppe Laurentide Facture	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 552,51 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2017

ENVIRONNEMENT CANADA	1149111	01 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	Images radar transmission de télécommunication	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	23 214,46 \$
EPPENDORF CANADA LTD.	DEU26198	27 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	Pipettes et Combitips Eppendorf - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 689,44 \$
EQUIPEMENT COMAIRCO LTEE	DEU25938	08 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	Ecran digital à remplacer - Compresseur de dépotage	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 477,75 \$
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1188114	10 MARS 2017	GIRARD, SYLVIE	DRM - CUIR - botte STC, modèle MARSHALL ET COMMANDER.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	20 669,95 \$
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1188607	15 MARS 2017	LECOURS, SYLVAIN	DRM - HYDRAULIQUE - Divers pièces DIXON et autres, soumission: 034778.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 795,30 \$
ERNST & YOUNG S.R.L. / S.E.N.C.R.L.	1187394	08 MARS 2017	HOUDE, ALAIN	Ernst & Young, Jean-François Tremblay, Institut, Conseiller en planification stratégique.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	22 782,68 \$
ESCALE FAMILLE LE TRIOLET	1156352007010317	07 MARS 2017	HANDFIELD, DANIELE	GDD 1156352007 - Soutien financier à différents organismes suite a l'appel de projet Été 2015 du PRAM-Est - 2e versement	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	59 000,00 \$
ESRI CANADA LIMITED	1187220	07 MARS 2017	BOUTET, MARLENE	ESRI Canada - Achat de 2 licences ArcGIS Desktop Basic Single Use - Pour la Sécurité Civile (contrat de maintenance renouvelable en mars 2018)	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 934,41 \$
EXPERTS GEOCONSEILS INC.	1191482	29 MARS 2017	DESHAIES, SEBASTIEN	Contrat gré à gré: offre de service relative à une présence plein temps pour le projet Bonaventure par un agent de prévention en santé et sécurité et la coordination et l'accompagnement du nouveau prestataire de service projet Bonaventure	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie	21 312,46 \$
EXPERTS-CONSEILS STATEX	1190421	23 MARS 2017	GRAVEL, PIERRE	2017 - Avis technique pour la caractérisation des résidus de CRD et encombrants	Environnement	Matériaux secs - traitement	4 934,41 \$
FACTA GLOBAL INC.	1188212	13 MARS 2017	LAROCQUE, YVES	Munitions d'entraînement 9MM	Police	Activités policières	18 692,39 \$
FACTA GLOBAL INC.	1190338	23 MARS 2017	BUSSIERES, CLAUDE	Munitions 40MM BIP	Police	Activités policières	52 626,01 \$
FANNY BOUREL	1188927	16 MARS 2017	HOUDE, ALAIN	Rédaction de 70 textes (portraits d'entrepreneurs, d'experts ou billets d'experts	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	22 047,37 \$
FERME WENDELIN INC.	1191817	30 MARS 2017	LALONDE, CAROLE	Espèce animale - Achat d'un chien MOUNTY	Police	Activités policières	6 824,19 \$
FISHER SCIENTIFIQUE	1187380	08 MARS 2017	ARBIC, DENISE	ACHAT DE CONSOMMABLES - LABORATOIRE MICROBIOLOGIE - N°CLIENT: 1776802	Environnement	Inspection des aliments	3 412,90 \$
FISHER SCIENTIFIQUE	1191795	30 MARS 2017	ARBIC, DENISE	Matériel et fourniture de laboratoire	Environnement	Inspection des aliments	2 247,48 \$
FORAGE STE-MARIE INC.	DEP16883	20 MARS 2017	MAHER, HELENE	RÉSEAU RÉSERVOIRS - CHÂTEAUFORT - Ajout de goulottes en périphérie des pompes Y1 à Y3	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 671,94 \$
FORAGE STE-MARIE INC.	DEP16883	29 MARS 2017	MAHER, HELENE	RÉSEAU RÉSERVOIRS - CHÂTEAUFORT - Ajout de goulottes en périphérie des pompes Y1 à Y3	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	1 800,54 \$
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEP16895	21 MARS 2017	MAHER, HELENE	DESBAILLETS - Installation des appareils de mesure de transmittance dans un cabinet et insulated hand tools grip-all clampsticks shotoun	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 547,12 \$
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEU25806	01 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	4 Panneaux et Boites Hammond - Pompe Ebara	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 803,04 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2017

GABRIEL BEGIN	1187384	08 MARS 2017	HOUDE, ALAIN	Gabriel Bégin, Portraits commerciaux, Service - Traitement de données, bureautique.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	12 650,00 \$
GE WATER & PROCESS TECHNOLOGIES CANADA	DEU26087	20 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	3 barils et 3 chaudières de Corrsshield pour le Traitement des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 065,12 \$
GENERAL ELECTRIQUE CANADA	DEU25406	02 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	4 Moniteurs de vibration et 4 sondes Bently Nevada - Pompes Ebara	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 604,25 \$
GESTION PFB	1186275	02 MARS 2017	GUERIN, CAROLE	Caserne 76 soum. SO-00436 Achat et installation de 2 cuisinières et 2 hottes	Securité incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	2 478,70 \$
GESTION PFB	1186275	02 MARS 2017	GUERIN, CAROLE	Caserne 76 soum. SO-00436 Achat et installation de 2 cuisinières et 2 hottes	Securité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutren - Sec. incendie	423,78 \$
GESTOCK INC.	1185980	01 MARS 2017	GAUTHIER, PHILIPPE	SALOPETTES POMPIER ET POLAR POUR INSTRUCTEURS NAUTIQUE	Securité incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	3 187,46 \$
GETINGE CANADA LIMITEE	1171526	21 MARS 2017	ARBIC, DENISE	Réparation autoclave	Environnement	Inspection des aliments	3 274,80 \$
GHD CONSULTANTS LTEE	1189326	20 MARS 2017	MASSON, MARIO	Service d'expertise-conseil en lien avec le projet de reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois de l'île-Bizard (6853-i-004)	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	15 601,14 \$
GHD CONSULTANTS LTEE	1191685	29 MARS 2017	DRAPEAU, MATHIEU	CONTRAT 6853-i-004 Services d'expertise-conseil en lien avec le projet de reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	15 601,14 \$
GHD CONSULTANTS LTEE	1191858	30 MARS 2017	BOUVRETTE, JEAN	Mandat de revue des données disponibles, d'élaboration d'un programme de caractérisation environnementale et d'échantillonnage à la caserne 66 - Incidence 14344	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	24 770,23 \$
GLOBEX COURRIER INTERNATIONAL INC.	1172427	22 MARS 2017	VINCENT, ERIK	Service de messagerie pour courrier interne SPVM	Police	Activités policières	15 748,12 \$
GOHIER MIRABEL INC.	1190374	23 MARS 2017	BIRON, PAULE	expert évaluateur dossier 11-003621	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 114,97 \$
GRAVURE ET MANUFACTURIERS PRECISION (P.B.) INC.	DEP16012	30 MARS 2017	MAHER, HELENE	BCO2017 - Service de gravure pour les plaques d'identification et cadenas des employés - Remplace DEP12023	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 254,61 \$
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	DEU25842	03 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	90 Lampes Allen-Bradley - Distribution électrique de l'usine	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 113,37 \$
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	DEU25917	07 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	5 Unités de chauffage Ouellet - Dessableur 12	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 832,04 \$
GRIMM AEROSOL CANADA INC.	1188166	13 MARS 2017	CLOUTIER, MARIEKE	2017 - Soumission 17-555, date 09.03.2017. Fourniture et installation d'un nouveau tube nafion dans une sonde modèle 182_cat# X1801203A	Environnement	Protection de l'environnement	4 500,00 \$
GRUPE CORE INC.	DEP16913	23 MARS 2017	BOUCHARD, SYLVIE	Incidences - Relevé en 3 dimensions du puits de suction de la pompe U5A dans le cadre du contrat T1-902-8 CP Renaud Hardy	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 088,11 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2017

GROUPE G & G LTEE	DEP16835	22 MARS 2017	MAHER, HELENE	VANNES - 14 échelles en aluminium	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 236,28 \$
GROUPE G & G LTEE	DEP16835	30 MARS 2017	MAHER, HELENE	VANNES - 14 échelles en aluminium	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 461,95 \$
GROUPE LA GUERRILLA INC.	1191889	30 MARS 2017	BEAUDRY, GUYLAINE	Production d'un video en français expliquant la valeur ajoutée au projet d'optimisation du réseau d'eau potable selon le contrat de service du 23 mars 2017 - Contrat P5071 - DGSRE - Service de l'eau	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	19 216,91 \$
GROUPE TRIUM INC.	1068491	01 MARS 2017	LEARY, GENEVIEVE	CHANDAIL POLO (BLANC) - CADET	Approvisionnement	Vetement et équipement de travail	8 273,07 \$
GROUPE TRIUM INC.	1146788	03 MARS 2017	LEARY, GENEVIEVE	Confection d'imperméables et cache-cou - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vetement et équipement de travail	5 582,84 \$
GROUPE TRIUM INC.	1189089	16 MARS 2017	LEARY, GENEVIEVE	Confection de couvres képi, cache-cou - inventaire SPVM	Approvisionnement	Vetement et équipement de travail	4 472,47 \$
GUIDANCE SOFTWARE INC.	1189226	17 MARS 2017	DURAND, MATHIEU	Renouvellement de licence pour module crimes technologiques	Police	Activités policières	12 447,55 \$
GUILLEMOI INTERNATIONAL INC.	1188669	15 MARS 2017	LEARY, GENEVIEVE	Confection de cagoules sur entente 1165329 - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vetement et équipement de travail	2 183,74 \$
GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE	DEU25918	07 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	120 Ampoules haute-pression au sodium - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 914,69 \$
GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE	DEU25918	24 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	120 Ampoules haute-pression au sodium - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	132,81 \$
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2017periode05	16 MARS 2017	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2017 - Période 05 - Hainault, Gravel	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	4 583,55 \$
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2017periode06	22 MARS 2017	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2017 - Période 06 - Hainault, Gravel	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 102,13 \$
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2017periode07	31 MARS 2017	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2017 - Période 07 - Hainault, Gravel	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 461,20 \$
HATCH CORPORATION	DEU26066	20 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	ELABORATION D'UN DEVIS BASSIN LAVIGNE	Service de l'eau	Réseaux d'égout	5 159,24 \$
HAZMASTERS INC.	1190152	22 MARS 2017	GROULX, LOUISE	CARTOUCHES DRAGER X-PLORE RD40 - ÉQUIPES GIMD	Securite incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	2 250,09 \$
HAZMASTERS INC.	DEU25996	14 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	Mât DBI Sala et extension - Espaces clos	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 250,41 \$
HEWITT EQUIPEMENT LTEE	DEP16326	09 MARS 2017	LACHANCE, YVON JUNIOR	Génératrice pour Station Cherrier	Service de l'eau	Reseau de distribution de l'eau potable	3 472,08 \$
HILTI CANADA LTEE	DEP16786	08 MARS 2017	MAHER, HELENE	Rentloutement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable d'ancrage Hilti en prévision de divers activités d'entretien	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 307,42 \$
HYATT REGENCY MONTREAL	050720171	23 MARS 2017	TREMBLAY, KATHY	Dépenses de voyage / déplacement	Police	Activités policières	3 336,00 \$
IMAGES ET TECHNOLOGIE	1188329	13 MARS 2017	PERRAS, SYLVAIN	Achat - Serveur de stockage -et disque- Images et technologies - STI	Technologies de l'information	Activités policières	73 350,00 \$
IMPRIMERIE DE LA RIVE-SUD LTEE	1190229	22 MARS 2017	ANDRIEU, MARIE-ANNE	Impressions cibles: 100 paquets noir recto/verso voir facture 110562	Police	Activités policières	6 425,23 \$
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1137529	13 MARS 2017	LEARY, GENEVIEVE	Impression de différents formulaires - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	3 639,99 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2017

INDUSTRIELLE ALLIANCE ASSURANCES ET SERVICES FINANCIERS INC.	1188404	14 MARS 2017	BELAIR, ROGER JR	Paiement la facture 100010835 de 28 fév.2017 - Assurance des personnes en poste à l'étranger pour la période du 25 fév. 2017 au 25 fév. 2018	Police	Activités policières	7 230,56 \$
INDUSTRIES UDACO LTEE	DEU25779	01 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	3 ENSEMBLES DE RAILS D'USURE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 435,71 \$
INFO-CARREFOUR INC.	1187776	09 MARS 2017	CLAVET, NORMAND	SPVM DOS / ÉLEMENTS INFORMATIQUES POUR PLUSIEURS MODULES	Police	Activités policières	2 432,57 \$
INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.	1187373	08 MARS 2017	CLOUTIER, SYLVIE	Acquisition d'équipements de télécommunication pour supporter le réseau WIFI public selon le bordereau de prix de l'appel d'offres 17-15904	Technologies de l'information	Gestion de l'information	35 086,53 \$
INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.	1189352	17 MARS 2017	THIBAUT, GERVAIS	Achat de carte vidéo pour la vidéosurveillance du SPVM	Technologies de l'information	Activités policières	2 540,70 \$
INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.	1190682	24 MARS 2017	DURAND, MATHIEU	Acquisition de licences du logiciel VMware pour le module crimes technologiques.	Police	Activités policières	7 795,32 \$
INFRAVERT	1191122	27 MARS 2017	TREMBLAY, GINA	Retrait et entreposage de 3 œuvres d'art public au parc Jean-Drapeau tel que spécifié dans l'offre de service - Rv 2 du 20 mars 2017	Culture	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	22 746,59 \$
INNOTEX	1188190	13 MARS 2017	LECOURS, SYLVAIN	Inspections avancées selon entente 899907 facture: FAC0000021684	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	2 102,90 \$
INNOTEX	1188191	13 MARS 2017	LECOURS, SYLVAIN	Inspections avancées selon entente 899907 facture: FAC0000021683	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	2 040,96 \$
INNOTEX	1190865	27 MARS 2017	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR. INSPECTIONS AVANCÉES SELON ENTENTE 899907, FACTURE ET BON DE LIVRAISON # FAC0000021778	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	2 373,24 \$
INSTITUT DU VEHICULE INNOVANT	1161063003300317	30 MARS 2017	GODBOUT, JULIE	GDD 1161063003 - Soutien financier à l'Institut du véhicule innovant afin de soutenir l'organisation de l'édition 2017 de l'événement Branchez-vous (1er versement)	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	15 000,00 \$
INSTRUMENTS ISAAC INC	1180071	29 MARS 2017	GIRARD, SYLVIE	MENSUALITÉ POUR LA TÉLÉMÉTRIE DU SIM. INCLUANT LE SERVICE DE LOGICIEL ISAAC AINSI QUE LE TRANSFERT DES DONNÉES ET D'UN SERVEUR POUR 2017.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	6 824,18 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20170059	29 MARS 2017	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2017 - Facture # 2017_0059	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 937,03 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20170072	14 MARS 2017	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2017 - Facture # 2017_0072	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 456,71 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20170073	14 MARS 2017	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2017 - Facture # 2017_0073	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 330,72 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20170074	14 MARS 2017	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2017 - Facture # 2017_0074	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 110,25 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20170076	14 MARS 2017	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2017 - Facture # 2017_0076	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 141,74 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20170082	14 MARS 2017	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2017 - Facture # 2017_0082	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 834,66 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2017

INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20170083	14 MARS 2017	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2017 - Facture # 2017_0083	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 204,74 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20170084	14 MARS 2017	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2017 - Facture # 2017_0084	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 078,75 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20170085	14 MARS 2017	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2017 - Facture # 2017_0085	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 141,74 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20170095	16 MARS 2017	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2017 - Facture # 2017_0095	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 141,74 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20170098	16 MARS 2017	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2017 - Facture # 2017_0098	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 015,76 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20170104	22 MARS 2017	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2017 - Facture # 2017_0104	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 905,53 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20170105	22 MARS 2017	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2017 - Facture # 2017_0105	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 267,73 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20170106	22 MARS 2017	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2017 - Facture # 2017_0106	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 771,67 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20170108	22 MARS 2017	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2017 - Facture # 2017_0108	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 708,68 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20170119	29 MARS 2017	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2017 - Facture # 2017_0119	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 393,71 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20170121	31 MARS 2017	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2017 - Facture # 2017_0121	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 488,20 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20170123	31 MARS 2017	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2017 - Facture # 2017_0123	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 181,12 \$
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	1187102	07 MARS 2017	BIRON, PAULE	avocats dossier 16-001972	Affaires juridiques	Affaires civiles	5 120,77 \$
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	1191046	27 MARS 2017	BIRON, PAULE	avocats dossier 15-001102	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 333,87 \$
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	1191054	27 MARS 2017	BIRON, PAULE	avocats dossier 15-003570	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 666,16 \$
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	1191055	27 MARS 2017	BIRON, PAULE	avocats dossier 16-001972	Affaires juridiques	Affaires civiles	6 507,65 \$
INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1186805	06 MARS 2017	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR. ENTRETIEN ET INSPECTION DE BUNKER POUR LE SIM SELON ENTENTE C991690, FACTURES 10586 ET 10587	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 437,60 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2017

ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1186824	06 MARS 2017	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR. ENTRETIEN ET INSPECTION DE BUNKER POUR LE SIM SELON ENTENTE C991690, FACTURE 10597	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 283,46 \$
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1188924	16 MARS 2017	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR. ENTRETIEN ET INSPECTIONS DE BUNKER SELON ENTENTE C991690. FACTURE 10656	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 101,88 \$
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1188930	16 MARS 2017	LECOURS, SYLVAIN	DRM cuir entretien et inspection des bunkers selon entente C991690 Facture # 10633 et # 10634	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 546,36 \$
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1190867	27 MARS 2017	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR. ENTRETIEN ET INSPECTIONS DE BUNKER SELON ENTENTE C991690, FACTURES 10667 ET 10668	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 526,68 \$
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1191636	29 MARS 2017	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR ENTRETIEN ET INSPECTION DE BUNKER SELON ENTENTE C991690, FACTURE 10730	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 348,84 \$
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1191640	29 MARS 2017	LECOURS, SYLVAIN	DRM - CUIR - Entretien et inspection de bunker selon l'entente C991690, facture # 10731 et 10732	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 774,89 \$
J.N.A. LEBLANC ELECTRIQUE INC.	DEU25719	01 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	RK - INSTALLATION D'UN SERPENTIN ELECTRIQUE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	19 556,02 \$
JACOB ELECTRIQUE INC	1187670	09 MARS 2017	LALONDE, SOPHIE	Installation et raccordement des lumières de pôle dans la caserne temporaire à la caserne 71 - Incidence 13693	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	4 237,31 \$
JAS FILTRATION INC.	DEU25770	02 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	332 Filtres Dustlok - Atelier CVAC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 135,19 \$
JAS FILTRATION INC.	DEU25770	06 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	332 Filtres Dustlok - Atelier CVAC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	635,97 \$
JAS FILTRATION INC.	DEU26092	20 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	216 filtres à air - Atelier HVAC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 618,10 \$
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1187694	09 MARS 2017	LECOURS, SYLVAIN	DRM HYDRAULIQUE. LAMPE 500W, GÉNÉRATRICE HONDA, SELON SOUMISSION 57028	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 269,73 \$
JET DE SABLE HOULE LTEE.	DEU25783	01 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	PEINTURE DE PIÈCES DIVERSES SUR DEMANDE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 498,75 \$
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU25963	10 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	SUPPORT LIGNE D'AIR AU DESSABLEUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 099,75 \$
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU26097	20 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	REAPPROVISIONNEMENT VIS POUR COLLECTEUR DEC 1 A 7	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 588,02 \$
KINEQUIP	1188045	20 MARS 2017	VINCENT, ERIK	Contrat d'entretien préventif pour salle d'entraînement	Police	Activités policières	4 734,94 \$
KORTH GROUP LTD	1189155	17 MARS 2017	LAROCQUE, YVES	Munitions HPBT 75gr	Police	Activités policières	7 571,70 \$
KRYZALID COMMUNICATION INC.	1186204	02 MARS 2017	DANDENAULT, MARIE-CLAUDE	Facture 7269 - Bilan annuel 2016 phase 1	Police	Activités policières	2 094,50 \$
L & M UNIFORME INC	1188969	16 MARS 2017	LEARY, GENEVIEVE	Confection de pièces d'uniforme pour les sections spécialisées sur entente cadre G929196 - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	6 173,57 \$
L & M UNIFORME INC	1188969	24 MARS 2017	LEARY, GENEVIEVE	Confection de pièces d'uniforme pour les sections spécialisées sur entente cadre G929196 - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	556,43 \$
L & M UNIFORME INC	1189048	16 MARS 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat de couvre-mitaine - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	8 138,63 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2017

LA CORDEILLE BORDEAUX- CARTIERVILLE	1191958	30 MARS 2017	SAVIGNAC, PIERRE- PAUL	Service de traiteur pour la 35e réunion de la Table de concertation du Mont-Royal le 24 mars 2017	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 056,13 \$
LACHAPELLE LOGISTIQUE	1186221	02 MARS 2017	LESSARD, MARIE- HELENE	Déménagement des équipements et du mobilier à la caserne 63 - Incidence 14338	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	2 753,10 \$
LAFORTUNE LEGAL	9681	09 MARS 2017	GAGNE, NATHALIE	Mémoire - Notre dossier: 14-002531	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 412,47 \$
LALEMA INC.	DEU26012	15 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	5 Lave-bottes industriels Boot-Boy - Administration générale	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 485,11 \$
LANGE ET ASSOCIES EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	1186626	03 MARS 2017	DESAUTELS, ANNE	Service de diagnostic et réparation du véhicule Kubota RTV 1100-38870 - Section Ouest	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 059,27 \$
LAVOIE ROUSSEAU (JUSTICE-QUEBEC)	1187119	07 MARS 2017	GROTHIER, FRANCOIS CHARLES	mémoire de frais dossier Berniquez	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 115,82 \$
LE 9E BIT INC.	DEU26175	27 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	SolarWinds Maintenance	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 999,24 \$
LEDUC SECURITE	1187081	07 MARS 2017	MOISE, CARL	2017 - Soumission 1423, daté 20.02.2017. Caméra Panasonic 1MP, 2.8-10mm,WDR	Environnement	Matériaux secs - traitement	2 192,25 \$
LES AGENCES BRUNET- GOULARD INC.	DEU26020	16 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	24 Mortaises Corbin Russwin - Atelier de menuiserie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 533,90 \$
LES CEINTURES MEGA INC.	1188662	15 MARS 2017	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Achat de ceintures et ceinturons sur entente cadre 1117987 - Inventaire SPVM ** livraison Août 2017	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	40 895,24 \$
LES CEINTURES MEGA INC.	1188664	15 MARS 2017	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Achat de ceintures et ceinturons sur entente cadre 1117987 - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	40 175,54 \$
LES CONSULTANTS OLYMPE INC.	DEU25784	30 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	Trousses d'animation santé, sécurité (7 thèmes)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	49,24 \$
LES CONSULTANTS OLYMPE INC.	DEU25784	01 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	Trousses d'animation santé, sécurité (7 thèmes)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 994,68 \$
LES CONSULTANTS S.M. INC.	1187952	10 MARS 2017	BEAUCHAMP, CARLE	Révision de plans suite aux changements demandés par la Ville (un plan SL ou un plan ECL) et validation de la conception. - STI	Technologies de l'information	Gestion de l'information	11 046,70 \$
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEP16720	10 MARS 2017	LACHANCE, YVON JUNIOR	VANNES - Modification vanne régulatrice Ø24" réservée pour Papineau / Cassault	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	14 899,32 \$
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEU25911	07 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	5 Vannes APCO - Fuite à la Pompe d'eau de procédé	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 401,61 \$
LES COUVERTURES ST- LEONARD INC	1188965	16 MARS 2017	SAVIGNAC, PIERRE- PAUL	Contrat 17-6994-Fourniture et installation de 53 brise-glace de la compagnie Chemlink pour les kiosques 10, 20 et 30 du lac aux Castors-Soumission du 1er mars 2017-Réalisation après la période hivernale-Resp.: S.Rochon	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	5 511,84 \$
LES CREATIONS BIARRITZ INC.	DEU26242	29 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	24 Lamicoides - Atelier de Peinture	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 750,33 \$
LES EMBALLAGES DE LA BEUCE INC.	1186504	03 MARS 2017	ANDRIEU, MARIE- ANNE	Service de découpage, aiguisage de 12500 cibles D/C Neutres 33 5/8 x 16 1/4 x 32 B - Voir facture # 121718	Police	Activités policières	7 729,49 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2017

LES ENTREPRISES ALBERT CLOUTIER LTEE	1189055	16 MARS 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat de gants pour maître-chien et gants en nomex - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 314,19 \$
LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION REFRABEC INC.	DEU25723	14 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	Basalt à remplacer sur Convoyeur à chaînes des Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 821,85 \$
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	DEP16828	14 MARS 2017	VENDETTI, PERRY	LM-Réparation d'organes internes de la pompe (impulseur et araignées)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	11 624,22 \$
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	DEU24698	06 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	REMETTRE À NEUF MOTEUR 300 HP DE LA POMPE D'EAU DE PROCÉDÉE NO 6	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 370,10 \$
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	DEU25958	10 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	Assécheur Purestream - Réservoir de Génératrice	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 564,34 \$
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	DEU25959	10 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	Réservoir sur mesure pour compresseur de génératrice	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 477,74 \$
LES ENTREPRISES P. CORMIER	1190639	24 MARS 2017	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Confection de veste de sécurité police sur entente cadre 1094553 - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	27 205,85 \$
LES INDUSTRIES CENTAURE LTEE.	1188204	13 MARS 2017	LAROCQUE, YVES	Munitions Winchester .12 & .223	Police	Activités policières	12 039,96 \$
LES INDUSTRIES G.E. GILBERT INC.	DEP15611	27 MARS 2017	CARRIERE, ANNIE	Fabrication d'un nouveau réducteur conique de 42 po.pour installation à l'entrée de la pompe U4 section BP - Atwater	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 026,26 \$
LES INDUSTRIES PAMILIO INC.	1188670	15 MARS 2017	LEARY, GENEVIEVE	Confection de tuques bleu/noir POLICE sur entente cadre - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	8 409,50 \$
LES INDUSTRIES PAMILIO INC.	1189086	16 MARS 2017	LEARY, GENEVIEVE	Confection de tuques tibétaines -et faux cols - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	6 296,10 \$
LES INDUSTRIES PAMILIO INC.	1189876	21 MARS 2017	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Confection de chandails de laine sur entente cadre 1062327 - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	25 598,04 \$
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	1191164	28 MARS 2017	GAUTHIER, PHILIPPE	BACS DE RANGEMENTS POUR AMÉNAGEMENT CAMION 1702-1703	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 817,03 \$
LES TRADUCTIONS TERRY KNOWLES INC.	1186293	02 MARS 2017	HOUDE, ALAIN	Les Traductions Terry Knowles inc., PME-MTL, Service de Traducteur	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 249,37 \$
LINDE CANADA LIMITEE	1188671	15 MARS 2017	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Achat de gants divers sur entente cadre 1064989 - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	49 528,17 \$
LINDE CANADA LIMITEE	1188671	24 MARS 2017	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Achat de gants divers sur entente cadre 1064989 - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 677,80 \$
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	DEU26050	17 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	Location d'une voiturette électrique pour les peintres	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 741,62 \$
LOGICIELS RADIO IP INC.	1188335	13 MARS 2017	THIBAUT, GERVAIS	Acquisition, l'installation et le support technique d'une passerelle Multi-IP - Radio IP - STI	Technologies de l'information	Communications d'urgence 911	22 703,54 \$
LOUE FROID INC.	1164965	02 MARS 2017	LESSARD, MARIE-HELENE	Fourniture de chauffage pour les abris temporaires des camions à la caserne 63 - Incidence 14338	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	21 306,59 \$
LOUE FROID INC.	1188444	14 MARS 2017	BOUVRETTE, JEAN	Location et remplissage d'une unité de chauffage à la caserne 73 - Incidence 14508	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	4 804,30 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2017

LOUIS GARNEAU SPORTS INC.	1187024	07 MARS 2017	GAUTHIER, PHILIPPE	MANTEAU TACTIC ET BAS POUR ÉQUIPES GST	Securite incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	7 621,04 \$
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	DEU25861	06 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	5 CABINETS RÉSEAUX ET 3 CABINETS SERVEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	56 195,73 \$
LUU THUY NGUYEN	1188623	15 MARS 2017	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Contrat 17-1756 - Développement, actualisation et synthèse de la caractérisation du parc Jeanne-Mance - Soumission du 30 janvier 2017- Resp.: José Froment	Grandes parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	13 123,44 \$
M.D. CHARLTON CO.LTD.	1188216	13 MARS 2017	LAROCQUE, YVES	Cartouches et piles pour Taser	Police	Activités policières	9 768,45 \$
M.D. CHARLTON CO.LTD.	1189150	17 MARS 2017	LAROCQUE, YVES	Munitions chimiques et sonores	Police	Activités policières	15 082,09 \$
M.D. CHARLTON CO.LTD.	1191360	28 MARS 2017	LAROCQUE, YVES	Armure corporelle GTI	Police	Activités policières	7 580,08 \$
MABAREX INC	DEP16869	20 MARS 2017	MAHER, HELENE	Renflouement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable de manchon de protection en prévision de diverses activités d'entretien	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 866,17 \$
MACONNERIE LOGIX INC.	1182247	13 MARS 2017	LEVESQUE, PIERRE	Soumission #SC-1440 - Caserne 62 (3635) - 150, rue Avro - Travaux de calfeutrage - 2 soumissions	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 094,51 \$
MARCHAND HOULE & ASSOCIES INC	1191461	29 MARS 2017	GUINDON, PATRICE	Realisation plans et devis en génie civil et surveillance des travaux associés à la construction d'un nouveau poste d'essence secteur St-Michel	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	6 587,97 \$
MARIA TUTINO	recherchetutino31dec16	13 MARS 2017	SIMARD, JEAN-SEBASTIEN	Dépenses admissibles à un remboursement de recherche et de soutien (articles 474.0.1 de la Loi sur les Cités et Villes et règlement sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers)	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	2 305,78 \$
MARIE-EVE JARRY	1187409	08 MARS 2017	HOUDE, ALAIN	Marie-Eve Jarry, Maison des Régions, Spécialiste des médias sociaux	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	12 328,00 \$
MARK DAVID CANADA INC.	DEU26132	21 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT SOUFFLET BOMBARDIER	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 126,00 \$
MARTIN & LEVESQUE INC.	1188656	24 MARS 2017	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Confection d'uniformes police pour la pluies sur entente cadre 1044929 - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 091,56 \$
MARTIN & LEVESQUE INC.	1188656	15 MARS 2017	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Confection d'uniformes police pour la pluies sur entente cadre 1044929 - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	154 030,43 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	1173208	27 MARS 2017	BERNIER, ANNE-MARIE	Commande ouverte 2017 - Analyse laboratoire à l'externe	Environnement	Traitement des eaux usées	21 942,38 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	1191561	29 MARS 2017	BLAIN, ERIC	2017 - Tests de laboratoire pour le golf de RDP	Environnement	matieres recyclables - matières organiques - traitement	5 765,90 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	1191615	29 MARS 2017	BORNAIS, LUC	2017 - Test de laboratoire	Environnement	Protection de l'environnement	9 758,59 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	1191616	29 MARS 2017	BORNAIS, LUC	2017 - Tests de laboratoire	Environnement	Protection de l'environnement	3 952,79 \$
MDA ARCHITECTES INC.	DEU26150	22 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	REAMENAGEMENT DU LABORATOIRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 852,42 \$
ME SIMON C. CHARTIER	1188140	12 MARS 2017	ROY, SOPHIE	avocats dossier police J. Deslongchamps et Angers	Police	Activités policières	3 677,73 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2017

MECANIQUE CNC (2002) INC.	DEU23018	16 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	FABRICATION ET INSTALLATION D'UNE CONDUITE DE RECIRCULATION DE GAZ À L'INCINÉRATEUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	13 998,34 \$
TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	DEP16007	24 MARS 2017	MARSAN, ANDRE	BCO2017 - Frais afférents aux redevances des inscriptions au SEAO - Remplace DEP12024	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	50 394,00 \$
MEGS INC.	1189802	21 MARS 2017	ARBIC, DENISE	Location cylindres gaz pour l'année 2017	Environnement	Traitement des eaux usées	3 598,12 \$
MESUREPRO INC.	DEU25992	14 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	Articles pour étalonnages au Laboratoire	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 204,74 \$
METALUX PROFUSION INC.	DEP16882	20 MARS 2017	MAHER, HELENE	DESBAILLETS - Fabrication et installation d'une passerelle en FRP filtre #57	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 180,66 \$
MICHEL GIBSON	recherchegibson311216	03 MARS 2017	SIMARD, JEAN-SEBASTIEN	Dépenses admissibles à un remboursement de recherche et de soutien (articles 474.0.1 de la Loi sur les Cités et Villes et règlement sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers)	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	2 305,78 \$
MICHEL GUIMONT ENTREPRENEUR ELECTRICIEN LTEE	1186339	02 MARS 2017	CHAMPAGNE, SYLVAIN	Contrat OT42213	Police	Activités policières	5 836,71 \$
MICRO SYSTEMATION / MSAB INC.	1189132	17 MARS 2017	TRUONG, MINH TRI	Renouvellement logiciel pour module des crimes technologiques.	Police	Activités policières	3 307,11 \$
DEVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS	1037495	06 MARS 2017	GASCON, SOPHIE	REDEVANCES 2015 POUR ÉLIMINATION DES CENDRES	Service de l'eau	Déchets domestiques et assimilés - élimination	2 150 000,00 \$
CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (CENTRE DE CONSERVATION DU QUEBEC)	1129692	27 MARS 2017	TREMBLAY, GINA	Restauration du lettrage, des éléments décoratifs et reconstitution des éléments manquants du monument Nelson situé à la Place Jacques-Cartier.	Culture	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	28 872,00 \$
MINISTRE DES FINANCES	1182656	14 MARS 2017	ARBIC, DENISE	Frais annuels d'accréditation 2017 (Laboratoire Crémazie)	Environnement	Traitement des eaux usées	5 279,38 \$
MINISTRE DES FINANCES	1186220	02 MARS 2017	DIB, JAMIL JIMMY	Formation: Techniques d'intervention lors d'urgences environnementales	Environnement	Réseaux d'égout	2 519,70 \$
MINISTRE DES FINANCES	1187388	08 MARS 2017	HOUDE, ALAIN	MESI, Export Québec, Service - Placement média publicitaire selon la facture 55710009002A.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	25 000,00 \$
MOFAX ELECTRIQUE LTEE	DEU25822	02 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	TRAVAUX ELECTRIQUES EN REGIE CONTROLEE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	81 365,31 \$
MOFAX ELECTRIQUE LTEE	DEU25903	07 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	Réparation des cables de mise à la terre suite à excavation près de la Station	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 675,49 \$
MOFAX ELECTRIQUE LTEE	DEU25904	07 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	Travaux électriques aux galeries souterraines	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 974,73 \$
MOFAX ELECTRIQUE LTEE	DEU25905	08 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	Retrofit Eclairage T12 à T8 - Site de l'usine en général	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	18 396,35 \$
MOFAX ELECTRIQUE LTEE	DEU26072	20 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	TRAVAUX ELECTRIQUES DESINFECTION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 210,42 \$
MOFAX ELECTRIQUE LTEE	DEU26161	23 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	TRAVAUX SUR L'ÉDICULE BORD DU LAC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 886,49 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2017

MORNEAU SHEPELL LTD.	1188405	14 MARS 2017	BARTH, SIMONETTA	Services professionnels Services individuels (non taxable) - Fourniture de services externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés Facture 525824	Police	Activités policières	4 294,00 \$
MORNEAU SHEPELL LTD.	1188815	16 MARS 2017	BARTH, SIMONETTA	Services professionnels Services individuels (non taxable) - Fourniture de services externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés Facture 530193	Police	Activités policières	3 648,00 \$
MORNEAU SHEPELL LTD.	1188818	16 MARS 2017	BARTH, SIMONETTA	Services professionnels Services individuels (non taxable) - Fourniture de services externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés Facture 530120	Police	Activités policières	3 154,00 \$
MORRIS TRUDEAU	recherchetrudeau311220 16	03 MARS 2017	SIMARD, JEAN- SEBASTIEN	Dépenses admissibles à un remboursement de recherche et de soutien (articles 474.0.1 de la Loi sur les Cités et Villes et règlement sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers)	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	2 305,78 \$
MORRIS VESELEY	rechercheveseley311612	03 MARS 2017	SIMARD, JEAN- SEBASTIEN	Dépenses admissibles à un remboursement de recherche et de soutien (articles 474.0.1 de la Loi sur les Cités et Villes et règlement sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers)	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	2 305,78 \$
MOTTLAB INC.	1187027	07 MARS 2017	LAROCHE, LAURENT	ACHAT MOBILIER POUR LABORATOIRE - LABORATOIRE DESBAILLETS - SOUMISSION: 1704-0281	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	4 152,26 \$
MT LAB	1167511001240317	24 MARS 2017	GODBOU, JULIE	GDD1167511001 - Soutien financier de 200 000 \$ à l'incubateur en tourisme « MTLab » pour couvrir les coûts d'aménagement de ses locaux (versement 1/2)	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	180 000,00 \$
NATIONAL INSTITUTE OF STANDARDS & TECHNOLOGY (NIST)	1187551	08 MARS 2017	ARBIC, DENISE	ETCE ANALYSE MÉTAUX - PRODUIT CHIMIQUES -LABORATOIRE CHIMIE -	Environnement	Traitement des eaux usées	4 153,18 \$
NAVADA LTEE	DEP16710	01 MARS 2017	MARTEL, SIMON	BCO - 2017 - Inspections journalières système de chauffage - Usine Dorval	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	19 422,69 \$
NAVADA LTEE	DEP16853	16 MARS 2017	MARTEL, SIMON	Fermeture fin de la période de chauffage le 2 juin 2016 - UDO	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 284,54 \$
NAVADA LTEE	DEP16893	21 MARS 2017	MARTEL, SIMON	Entretien contractuel du système de chaufferie (brûleur) de l'usine Dorval	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 380,62 \$
NEOLECT INC.	DEP16879	23 MARS 2017	VENDETTI, PERRY	DDO-P3 - Achat et support pour le remplacement du disjoncteur défectueux	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 194,24 \$
NETZSCH CANADA INC	DEU26131	21 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	REAPPROVISIONNEMENT POMPE NETZSCH	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	43 725,19 \$
NEXIA FRIEDMAN INC.	1189895	21 MARS 2017	GERBEAU, ANNIE	expert dossier 15-000923	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 590,84 \$
NEXIA FRIEDMAN S.E.N.C.R.L.	1188052	10 MARS 2017	BIRON, PAULE	expert comptable dossier 09-000218	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 564,34 \$
NORBEC COMMUNICATION	1186282	02 MARS 2017	VINCENT, ERIK	Achat d'un kit de remplacement pour DVD enregistreur	Police	Activités policières	4 094,51 \$
NORBEC COMMUNICATION	1186352	02 MARS 2017	CHAMPAGNE, SYLVAIN	Matériel pour communication graphique	Police	Activités policières	11 792,20 \$
NORBEC COMMUNICATION	1186784	06 MARS 2017	VINCENT, ERIK	Achat de duplicateur	Police	Activités policières	3 149,62 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2017

NORBEC COMMUNICATION	1188118	10 MARS 2017	DURAND, MATHIEU	Acquisition d'accessoires informatiques.	Police	Activités policières	2 696,59 \$
NORBEC COMMUNICATION	1190110	22 MARS 2017	REEVES, CHANTAL	Achat pour les opérations policières - Soumission datée 20170216	Police	Activités policières	5 774,31 \$
NOVIPRO	DEU25970	10 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	SERVICE PROFESSIONNELS PROGRAMMEUR ANALYSTE POUR PROGICIEL SCALECOM	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	60 735,27 \$
ONIX NETWORKING CANADA INC	1186244	02 MARS 2017	SELLAM, AMIEROUCH	Acquisition de services d'intonuagiques IAAS et PAAS de Google Cloud Platform par l'entremise du conseiller logiciel ONIX Networking Canada	Technologies de l'information	Gestion de l'information	10 540,74 \$
OPALE INTERNATIONAL INC.	1188970	16 MARS 2017	LEARY, GENEVIEVE	Confection de chandails col cheminées sur entente cadre 1069460 - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 248,84 \$
OPALE INTERNATIONAL INC.	1189862	21 MARS 2017	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Confection de housses pour vestes parre-balles sur entente cadre 1157103 - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	43 403,09 \$
OPEN TEXT CORPORATION	DEU26090	20 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	Renouvellement du contrat de service	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 006,69 \$
ORDIGRAPHE INC.	1185325	20 MARS 2017	VINCENT, ERIK	Renouvellement support niveau pour Quantum Stornext et I40	Police	Activités policières	19 714,57 \$
ORDIGRAPHE INC.	1189010	16 MARS 2017	VINCENT, ERIK	Renouvellement du support niveau OR pour Stornext	Police	Activités policières	9 274,79 \$
OUTDOOR OUTFITS INC.	1189860	21 MARS 2017	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Confection de pantalons cargos et à plis sur entente 1103759 - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	18 198,53 \$
OUTDOOR OUTFITS INC.	1189860	30 MARS 2017	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Confection de pantalons cargos et à plis sur entente 1103759 - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	5 587,44 \$
OUTDOOR OUTFITS INC.	1190362	23 MARS 2017	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Achat de vestes thermiques et manteaux 3 saisons sur entente cadre 1046503 - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	65 368,31 \$
OUTILLAGE PLACIDE MATHIEU INC.	1191576	29 MARS 2017	TOUSIGNANT, YVES	DRM FORGE. PERCEUSE MILWAUKEE, BRAKING GRINDER, MILWAUKEE INPACT WRENCH SELON SOUMISSION 190942	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 057,85 \$
OXOID INC.	1187530	08 MARS 2017	ARBIC, DENISE	ACHAT PRODUITS CHIMIQUES - LABORATOIRE MICROBIOLOGIE - SOUMISSION: 20117821 - N°CLIENT 170044	Environnement	Inspection des aliments	12 732,40 \$
P.J. MACHINAGE	DEU25713	03 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	8 PIÈCES USINÉES SELON DESSIN	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 603,74 \$
P.J. MACHINAGE	DEU25713	01 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	8 PIÈCES USINÉES SELON DESSIN	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 200,01 \$
P.J. MACHINAGE	DEU25824	02 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	227 Supports de Garde-corps fabriqués - Décanteurs 1 à 7	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	13 584,33 \$
P.J. MACHINAGE	DEU25840	03 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	192 BARREAUX DE ROUES USINÉES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 559,47 \$
PACWILL ENVIRONMENTAL	1188580	14 MARS 2017	BOULET, SUZANNE	Équipement scientifique	Environnement	Protection de l'environnement	21 664,17 \$
PANASONIC CANADA INC.	1187256	07 MARS 2017	VINCENT, ERIK	Achat de film protecteur pour CF19	Police	Activités policières	5 249,37 \$
PANASONIC CANADA INC.	1187256	09 MARS 2017	VINCENT, ERIK	Achat de film protecteur pour CF19	Police	Activités policières	15,75 \$
PAOLA HAWA	recherchehawa31122016	16 MARS 2017	SIMARD, JEAN-SEBASTIEN	Dépenses admissibles à un remboursement de recherche et de soutien (articles 474.0.1 de la Loi sur les Cités et Villes et règlement sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers)	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	6 376,93 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2017

PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	2017periode06	22 MARS 2017	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2017 - Période 06 - Paquette et Associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 955,78 \$
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	2017periode07	31 MARS 2017	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2017 - Période 07 - Paquette et Associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 162,79 \$
PARKRUN CANADA PARKRUN CANADA	1190183	22 MARS 2017	ARNAUD, CLEMENT	Accorder un contrat de services techniques à Parkrun Canada pour les frais d'inscription et l'organisation de parcours au CESM	Grandes parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	5 000,00 \$
COOPERATIVE DE TRAVAIL	1187137	07 MARS 2017	CAREAU, LUCIE	Organisation d'une journée festive dans le cadre de l'Opération patrimoine ! OP!2017 qui aura lieu en mai	Service de la mise en valeur du territoire	Biens patrimoniaux	10 300,00 \$
PETITE CAISSE - SPVM	1189999	21 MARS 2017	LAMARRE, PATRICK	Renflouement petite caisse Enquêtes spéciales	Police	Activités policières	5 478,83 \$
PETITE CAISSE - SPVM	pc170321	21 MARS 2017	FILIATRAULT, NADINE	Petite caisse	Police	Activités policières	2 150,00 \$
PETITE CAISSE - SPVM	pc20170329	29 MARS 2017	BONAMI, LYNE	Petite caisse	Police	Activités policières	2 300,00 \$
PETITE CAISSE - SPVM	pc20170329a	29 MARS 2017	BONAMI, LYNE	Petite caisse	Police	Activités policières	2 250,00 \$
PETITE CAISSE - SPVM	pc20170329b	29 MARS 2017	BONAMI, LYNE	Petite caisse	Police	Activités policières	2 200,00 \$
PETITE CAISSE - SPVM	pc20170329es	29 MARS 2017	DUBOIS, SYLVIE	Petite caisse	Police	Activités policières	2 213,20 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1186890	06 MARS 2017	DERAMOND, DIDIER	Frais de communication	Police	Activités policières	6 753,92 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1186893	06 MARS 2017	DERAMOND, DIDIER	Frais de local	Police	Activités policières	6 201,24 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1186895	06 MARS 2017	DERAMOND, DIDIER	Frais d'observation	Police	Activités policières	8 311,50 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1186897	06 MARS 2017	DERAMOND, DIDIER	Frais de local	Police	Activités policières	10 950,00 \$
PIERRE CARREAU, ING	1188807	16 MARS 2017	MARTHET, DOMINIQUE	Incidences 1160225001 OS-Parc Rutherford, service d'expertise sur TPE. Mandat de 20 heures à 185,00\$ chacune.	Ville-Marie	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	3 700,00 \$
PIVIN & DRAPEAU INC	1189595	20 MARS 2017	MOISE, CARL	2017 - Soumission S-34730, Remplacement d'un opérateur de barrière levante de éco-centres Rivière-des-Prairies.	Environnement	Matériaux secs - traitement	3 787,78 \$
PIVIN & DRAPEAU INC	DEU25870	06 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	REPARATION DE LA BARRIERE MOTORISEE AU L.E.T.	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 037,62 \$
PLAD EQUIPEMENT LTEE	DEU25780	01 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	2 ENSEMBLES DE RAILS D'USURE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 650,90 \$
PLAD EQUIPEMENT LTEE	DEU26122	21 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT POMPE PACO	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 602,48 \$
PLOMBERIE J. JODOIN LTEE	1176584	14 MARS 2017	BOISVERT, ANDRE	Travaux urgent - plomberie	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	4 235,86 \$
PME MTL EST-DE-L'ILE	1167386003170303	03 MARS 2017	HANDFIELD, DANIELE	GDD 1167386003 - Accorder une contribution financière dans le cadre du partage des actifs du Centre local de développement d'Anjou.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	159 899,20 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2017

PME MTL GRAND SUD-OUEST	1166751001170314	14 MARS 2017	HANDFIELD, DANIELE	GDD 1166751001 - Accorder une contribution financière afin d'assurer la promotion de l'image de marque PME MTL	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	25 000,00 \$
POLICE ORDINANCE COMPANY INC.	1188207	13 MARS 2017	LAROCQUE, YVES	munitions pour lance grenade	Police	Activités policières	5 211,37 \$
POMPACTION INC.	DEP16737	02 MARS 2017	MAHER, HELENE	Renflouement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable de pièces pour pompe Grundos en prévision de diverses activités d'entretien	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 450,01 \$
POMPES ASSELIN INC	DEU25874	06 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	3 Pompes Armstrong - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 146,48 \$
PONT ROULANT PROTECH INC.	DEP16742	03 MARS 2017	VENDETTI, PERRY	Réparation des non-conformités sur les appareils de lavage, suite à la visite d'inspection	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 497,66 \$
PRESTIGE SECURKEY INC	1172313	15 MARS 2017	GUERIN, CAROLE	Bon de commande ouvert pour l'année 2017 - pour la réparation et l'installation de serrures dans divers bâtiments du SIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 624,69 \$
PRESTON PHIPPS INC	DEU25741	06 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	Serpentin Armstrong-Hunt et 3 Purgeurs - Salle de traitement et Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 857,28 \$
PRESTON PHIPPS INC	DEU26143	22 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	PURGEUR POUR SECTEUR DES BOUES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 028,04 \$
PRESTON PHIPPS INC	DEU26143	30 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	PURGEUR POUR SECTEUR DES BOUES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	913,39 \$
PRO KONTROL	DEU25881	06 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	20 Moteurs Belimo et Kits Crankarm - Ventilation des génératrices	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 023,68 \$
PRO KONTROL	DEU25881	07 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	20 Moteurs Belimo et Kits Crankarm - Ventilation des génératrices	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	21,00 \$
PROCEDES DE SOUDURE UNIES (CANADA) INC.	DEU25878	14 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	RÉPARATION RÉDUCTEUR FALK	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 605,27 \$
PRODUITS DE SERVICES PUBLICS INNOVA INC.	DEP16639	14 MARS 2017	MAHER, HELENE	Achat 3 Garde-corps - Section Réseau	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	10 519,75 \$
PRODUITS PRAXAIR	1191526	29 MARS 2017	BOULET, SUZANNE	Cylindre de gaz	Environnement	Protection de l'environnement	4 132,88 \$
PRODUITS SANY	DEP16732	02 MARS 2017	MAHER, HELENE	Renflouement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable de divers articles d'entretien en prévision de diverses activités d'entretien ENTENTE 1048199	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 016,13 \$
PRODUITS SANY	DEP16938	28 MARS 2017	MAHER, HELENE	Renflouement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable de divers articles d'entretien en prévision d'activités d'entretien Entente # 1048199	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 234,34 \$
PROSPEK-CREATION INC.	1191851	30 MARS 2017	DOUCET, VERONIQUE	Mandat octroyé à la firme Prospek pour la création d'un gabarit d'infolettre pour la plateforme Mailchimp pour Réseau PME MTL	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	3 149,62 \$
PURIBEC INC.	DEP16815	10 MARS 2017	MAHER, HELENE	Renflouement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable de compteur d'eau et valve de contrôle pour adoucisseur d'eau Hydrus en prévision de diverses activités d'entretien	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 825,01 \$
QUADBRIDGE INC.	1190155	22 MARS 2017	DURAND, MATHIEU	Remplacement de postes informatiques au module crimes technologiques	Police	Activités policières	14 924,55 \$
QUEEN ELIZABETH HOTEL LP	1190969	27 MARS 2017	DOUCET, VERONIQUE	Hébergement pour le High Level Forum qui se déroulera du 23 au 27 septembre 2017. Première facture 50% #AQTR0917	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	3 050,00 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2017

QUINCAILLERIE J. CARRIER	DEU25956	10 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	2 Chariots Rubbermaid, Outils et Quincaillerie pour 5 Ateliers	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 029,93 \$
R M H INDUSTRIE INC.	DEU25972	10 MARS 2017	RIOUX, GHISLAINE	6 Tubes Thordon - Travaux majeurs 2017	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 312,36 \$
R.L. DOUCET INC.	DEU26213	28 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	Aspirateur Nilfisk avec chariot - Atelier des Manoeuvres aux Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 453,58 \$
RACICOT CHANDONNET LTEE	1189903	21 MARS 2017	BIRON, PAULE	avocats dossiers 16-001029	Affaires juridiques	Affaires civiles	6 375,36 \$
RACICOT CHANDONNET LTEE	1190368	23 MARS 2017	BIRON, PAULE	avocats dossier 16-001029	Dépenses communes	Autres - Administration générale	400,00 \$
RACICOT CHANDONNET LTEE	1190368	23 MARS 2017	BIRON, PAULE	avocats dossier 16-001029	Affaires juridiques	Affaires civiles	4 556,01 \$
RADIOPROTECTION INC.	1187025	07 MARS 2017	GAUTHIER, PHILIPPE	MONITEUR DE RADIATION PERSONNEL - LUDLUM 25-1 - ÉQUIPES GIMD	Securite incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	12 976,45 \$
RAMPART INTERNATIONAL CORP	1188193	13 MARS 2017	LAROCQUE, YVES	Munitions .12	Police	Activités policières	18 288,82 \$
RATMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L	1191934	30 MARS 2017	BRUNELLE, MANON	Renouvellement de la publication Analyse et prévision du marché des bureaux de Montréal - Édition 2017-2022 - Dossier 066654-105	Évaluation foncière	Évaluation	8 157,52 \$
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1187757	09 MARS 2017	TANGUAY, JOHANNE	FACTURE # 19568 - COUVRE LES SOUMISSIONS FACTURABLES À PARTIR DU: 2017-01-01 AU 31 // 298 RECHERCHES D'EMPREINTES DACTYLOSCOPIQUES CIVILES. ORI PQ30293	Police	Activités policières	7 450,00 \$
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1191318	28 MARS 2017	TANGUAY, JOHANNE	Facture de février 2017 #1800004350 pour les machines de prise d'empreintes au comptoir de service du MVA	Police	Activités policières	7 075,00 \$
RECUBEC INC.	DEP16341	29 MARS 2017	REBSELJ, VINCENT	Nettoyage et disposition déchets réservoir aluminate	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	13 012,63 \$
RECUBEC INC.	DEP16501	30 MARS 2017	REBSELJ, VINCENT	Déblocage des conduites de soude caustique	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 562,33 \$
REGROUPEMENT DES ECO-QUARTIERS	1191898	30 MARS 2017	GRAVEL, PIERRE	2017 - Camps Zéro Déchets - été 2017 (scénario 2)	Environnement	matières recyclables - matières organiques - traitement	19 988,00 \$
REGULVAR INC	1191677	29 MARS 2017	BOUVRETTE, JEAN	Modification des sequences de controle afin de palier aux problèmes d'humidité dans le cadre des travaux de remplacement de l'humidificateur du QG de la police - Incidence 14740	Gestion et planification immobilière	Activités policières	3 307,11 \$
REGULVAR INC	1191677	30 MARS 2017	BOUVRETTE, JEAN	Modification des sequences de controle afin de palier aux problèmes d'humidité dans le cadre des travaux de remplacement de l'humidificateur du QG de la police - Incidence 14740	Gestion et planification immobilière	Activités policières	2 204,74 \$
REGULVAR INC	DEP16910	27 MARS 2017	MAHER, HELENE	Formation - Systèmes de contrôle Delta (électrotechniciens DEP)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 238,90 \$
RENEE DUPRAS	201710	07 MARS 2017	RONDEAU, RONALD	Services judiciaires sténographe Renée Dupras 2017	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 115,18 \$
RENEE DUPRAS	201711	14 MARS 2017	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2017 - Facture # 2017-11	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 038,65 \$
RENEE DUPRAS	201714	27 MARS 2017	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2017 - Facture # 2017-14	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 150,14 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2017

RENEE DUPRAS	201716	31 MARS 2017	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2017 - Facture # 2017-16	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 430,25 \$
RENOVATION JUBINVILLE INC.	1188979	16 MARS 2017	GUERIN, CAROLE	Caserne 19 Remplacer comptoir et évier existant par comptoir et évier moulé en stainless	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Sec. incendie	4 409,47 \$
RENOVATION JUBINVILLE INC.	1188983	16 MARS 2017	GUERIN, CAROLE	Caserne 20 Rénovation du comptoir de cuisine (en stainless et évier intégré, rebranchement de la plomberie)	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Sec. incendie	3 039,39 \$
RENOVATION R.A.M. INC	1189893	21 MARS 2017	BOUVRETTE, JEAN	Travaux d'ouvertures dans les soffites et travaux de déneigement si le lieu des travaux est non accessible caserne 28 - Incidence 14343	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	2 204,74 \$
RESEAU ENVIRONNEMENT INC	1161063004300317	30 MARS 2017	GODBOUT, JULIE	GDD 1161063004 - Contribution à Réseau Environnement pour l'organisation du Salon international des technologies environnementales AMERICANA 2017 incluant la Rencontre internationale des municipalités efficaces. (1er versement)	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	20 000,00 \$
ROGERS AT&T***	1191359	28 MARS 2017	DOUCET, VERONIQUE	BCO - 2017 // Rogers, Service - Téléphonie cellulaire.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 099,75 \$
COMMUNICATIONS CANADA INC.	1184774	06 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	FOURNITURE DE SERVICES CELLULAIRES 2017 (VOIX ET DONNÉES)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	26 246,87 \$
COMMUNICATIONS CANADA INC.	1734341036	02 MARS 2017	VALCOURT, NANCY	Facture Rogers (Forfaits cellulaire février 2017) approuvée par S.Mireault	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	542,10 \$
COMMUNICATIONS CANADA INC.	1734341036	02 MARS 2017	VALCOURT, NANCY	Facture Rogers (Forfaits cellulaire février 2017) approuvée par S.Mireault	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	7 217,68 \$
COMMUNICATIONS CANADA INC.	1734341036	02 MARS 2017	VALCOURT, NANCY	Facture Rogers (Forfaits cellulaire février 2017) approuvée par S.Mireault	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 383,99 \$
ROGERS COMMUNICATIONS INC.	1188548	14 MARS 2017	LEVEILLE, MARIE- LYNE	Administrateurs - Configuration des centres de contacts clients	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	4 325,48 \$
ROGERS COMMUNICATIONS INC.	20170359	25 MARS 2017	GAGNON, ISABELLE	SPVM DOS / FRAIS D'ÉCOUTE ÉLECTRONIQUE	Police	Activités policières	10 498,75 \$
ROGERS COMMUNICATIONS INC.	tr0015712017	06 MARS 2017	GAGNON, ISABELLE	SPVM DOS / FACTURETR0015712017	Police	Activités policières	3 149,62 \$
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	1160103	22 MARS 2017	GUERIN, CAROLE	Caserne 13 - Visite pour la vérification et le resserrement des étais à tous les trois mois (3 ans)	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 157,50 \$
ROY BELANGER DUPRAS AVOCATS	1187061	07 MARS 2017	FRANCOIS CHARLES	avocats dossier R.Poirier	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 228,39 \$
ROY BELANGER DUPRAS AVOCATS	1188649	15 MARS 2017	ROY, SOPHIE	avocats dossier police lot a	Police	Activités policières	7 488,19 \$
ROY BELANGER DUPRAS AVOCATS	1188651	15 MARS 2017	ROY, SOPHIE	avocats dossier police lot c	Police	Activités policières	17 749,82 \$
ROY BELANGER DUPRAS AVOCATS	1188652	15 MARS 2017	ROY, SOPHIE	avocats dossier police lot d	Police	Activités policières	3 792,73 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2017

SANDWICHS ET SALADES ARISTO	1185969	01 MARS 2017	VAILLANCOURT, GAETAN	Repas détenus CO Sud pour janvier 2017	Police	Activités policières	2 129,84 \$
SANDWICHS ET SALADES ARISTO	1187764	09 MARS 2017	THERIAULT, ERIC	Facture 39961, repas pour les détenus.	Police	Activités policières	3 199,55 \$
SANVOVOX TECHNOLOGIES	DEU26049	28 MARS 2017	RIOUX, GHISLAINE	24 Lampes et gaines - Interceoteurs Trésor caché et Lasalle	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 603,18 \$
SAULNIER ROBILLARD LORTIE HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2017periode05	16 MARS 2017	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2017 - Période 05 - Saulnier, Robillard, Lortie	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	4 042,74 \$
SAULNIER ROBILLARD LORTIE HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2017periode06	22 MARS 2017	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2017 - Période 06 - Saulnier, Robillard, Lortie	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	4 271,69 \$
SAULNIER ROBILLARD LORTIE HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2017periode07	31 MARS 2017	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2017 - Période 07 - Saulnier, Robillard, Lortie	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 213,65 \$
SCHNEIDER ELECTRIC CANADA INC.	DEP16770	07 MARS 2017	MARCOUX, CHRISTIAN	Pierrefonds - Octroyer un contrat (2017-08) pour la maintenance préventive des équipements électriques de l'entrée d'hydro-Québec et du réseau d'urgence	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	20 367,58 \$
SCP SCIENCE	DEU25680	02 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	SYSTEME ROBOTISE DE LA DETERMINATION DE LA DBO5 ET ACCESSOIRES POUR LE LABORATOIRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	31 452,57 \$
SECURITE IP	1186214	02 MARS 2017	LESSARD, MARIE-HELENE	Mise à niveau du système d'alarme intrusion existant à la caserne 63 - Incidence 14338	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	8 771,00 \$
SECURITE METALGARD SERIGRAPHIE CONCEPT M.D.	1186393	02 MARS 2017	VINCENT, ERIK	Travaux de soudure au centre opérationnel de l'est	Police	Activités policières	3 044,64 \$
SERVICE & CONSTRUCTION MOBILE LTEE	1189930	21 MARS 2017	ROULEAU, ALAIN	Achat de chapeau de pompier rouge, impression en 1 couleur, pour la section de l'Éducation du public.	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	3 622,07 \$
SERVICE & CONSTRUCTION MOBILE LTEE	DEU26074	20 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	NETTOYAGE DE FOND DE RESERVOIR DE CARBURANT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 891,32 \$
MAINTENANCE DE CASTEL (1997) INC.	DEU26190	27 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	25 seaux de Dégraisseur DeCastel - Magasin	Service de l'eau Grands parcs,	Traitement des eaux usées	2 326,52 \$
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1190655	24 MARS 2017	DESAUTELS, ANNE	Retrait de ballasts et fluorescents pour recyclage (BPC) à l'édifice du 575, rue Elm (1263)	verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	8 608,97 \$
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1187901	10 MARS 2017	LALONDE, SOPHIE	Achat de trois photocopieurs et déménagement de deux photocopieurs pour les employés du 6150 Royalmount - Incidence 14340	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	18 005,36 \$
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1189164	17 MARS 2017	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Sharp MX4070N avec finisseur externe	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 598,98 \$
SIEMENS CANADA LIMITED	DEP16782	10 MARS 2017	MARTEL, SIMON	DORVAL - Octroyer un contrat (2016-43) pour la maintenance préventive des équipements électriques de moyenne et basse tension	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	21 122,69 \$
SIEMENS CANADA LIMITED	DEP16801	08 MARS 2017	MARSAN, ANDRE	Essais avec le groupe turoalternateur de Siemens	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	42 252,42 \$
SIEMENS CANADA LIMITED	DEP16801	08 MARS 2017	MARSAN, ANDRE	Essais avec le groupe turoalternateur de Siemens	Service de l'eau	Reseau de distribution de l'eau potable	21 126,21 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2017

SIEMENS CANADA LIMITED	DEU26232	29 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	Démarrateur Siemens pour la Pompe du Bloc 3	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 961,70 \$
SBCA SOLUTIONS D'AFFAIRES CANADA INC.	1176463	02 MARS 2017	PARR, GUYLAINE	Impression de 27 panneaux de signalisation pour le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	4 750,68 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1189157	17 MARS 2017	TANI-MOORE, EMMANUEL	POSTES CANADA - envoi de l'avis d'inscription dans le cadre de l'élection au bureau du taxi.12 587 enveloppes à 0.76 \$/ch conforme à la facture No. 9615567871.	Grefe	Grefe	10 043,23 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9614508960	14 MARS 2017	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste Année 2017 - Période 18-02-2017 @ 24-02-2017	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 941,75 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9615058021	14 MARS 2017	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste Année 2017 - Période 25-02-2017 @ 03-03-2017	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 730,84 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9615607746	22 MARS 2017	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste Année 2017 - Période 04-03-2017 @ 10-03-2017	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	18 019,77 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9616124610	27 MARS 2017	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste Année 2017 - Période 11-03-2017 @ 17-03-2017	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	9 527,17 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9616652931	31 MARS 2017	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste Année 2017 - Période 18-03-2017 @ 24-03-2017	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	10 680,10 \$
SOCIETE DE L'ART DE DES ARTS DE MONTREAL	1186413	02 MARS 2017	BUSSIERES, CLAUDE	Facture A-50384	Police	Activités policières	5 145,51 \$
SOCIETE DE L'ART DE DES ARTS DE MONTREAL	1187880	09 MARS 2017	BUSSIERES, CLAUDE	Facture A-50475, du 02-03-2017, pour les espaces de stationnement pour les véhicules du SPVM	Police	Activités policières	5 145,51 \$
L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC (S.A.A.Q.)	90032638	14 MARS 2017	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Société de l'assurance automobile du Québec - Janvier 2017 - facture # 90032638 - CG06-0270	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	15 727,35 \$
L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC (S.A.A.Q.)	90032639	14 MARS 2017	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Société de l'assurance automobile du Québec - Janvier 2017 - facture # 90032639 - CG06-0270	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	405 840,64 \$
SOCIETE DE TRANSPORT DE MONTREAL (STM)	1189720	21 MARS 2017	DENIS, MICHEL	Facture: 90010729 Contrat de location #49334 8 autobus réquisitionnés mesure d'urgence mois de janvier 2017	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 553,52 \$
SOCIETE XYLEM CANADA	DEU25859	03 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	Pompe Flygt - Puisard Pompape auxiliaire	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 164,84 \$
SOCIETE XYLEM CANADA	DEU25900	07 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	2 pompes submersibles de 15 hp avec coudes de refoulement	Service de l'eau	Réseaux d'égout	42 608,55 \$
SOFTCHOICE LP	1187143	07 MARS 2017	CHAPUT, CHRISTIAN	Achat - Licences serveurs MS Windows Azure - STI -	Technologies de l'information	Gestion de l'information	10 506,08 \$
SOLINOV INC.	DEU25627	01 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	TD - ESSAI DE VALORISATION DES CENDRES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	22 703,55 \$
SOLMATECH INC.	1187299	07 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	Etude géotechnique et caractérisation env. sommaire pour l'agrandissement de la station de pompage de Belfroy à Anjou - Imputation Service de l'eau	Service de l'eau	Réseaux d'égout	7 559,10 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2017

SOLOTECH INC	1190276	22 MARS 2017	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Service pour la sonorisation, la projection et l'enregistrement pour la 35e réunion de la Table de concertation du Mont-Royal du 24 mars 2017	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	3 123,38 \$
SOLUTIONS GRAFFITI	1187960	10 MARS 2017	SAINTE MARIE, PIERRE	Nettoyage de graffiti à l'intérieur du projet Bonaventure - Octroi tr. 15 0413 - Gré à gré	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie	6 278,25 \$
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.	DEU25997	14 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	4 Rubans Spectralogic - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 198,89 \$
SOUDURE J.P.WELDING	DEU25841	03 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	ASSEMBLAGE DE 31 CHÂÎNES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 330,65 \$
SOUDURES RICHER	1190181	22 MARS 2017	ARNAUD, CLEMENT	Accorder un contrat à Soudure Richer pour la fourniture et l'installation d'une rampe d'accès en aluminium pour les terrasses en bois sur l'avenue McGill 17-6999	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	22 828,31 \$
SPT SANTE SECURITE INC.	DEP16838	14 MARS 2017	MARTEL, SIMON	SPI Santé Sécurité - Acquisition d'un système potence contrepoids pour espaces clos	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	15 966,50 \$
SPT SANTE SECURITE INC.	DEU25772	02 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	ST_formation protection respiratoire SPI	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	13 648,37 \$
SPORT MONETTE INC.	1189057	16 MARS 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat de gants différents modèle pour les motards - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vetement et équipement de travail	2 260,19 \$
SPORT MONETTE INC.	1189057	21 MARS 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat de gants différents modèle pour les motards - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vetement et équipement de travail	647,83 \$
SSQ GROUPE FINANCIER	dasresshum170310	13 MARS 2017	IORDACHE, ELENA	Assurance collective - Pompiers retraités villes liées - Contrat #15J00 - du 1er au 31 mars 2017	Dépenses communes	Autres - Administration générale	14 652,46 \$
STARTUP GENOME LLC	1190613	23 MARS 2017	DOUCET, VERONIQUE	Startup Genome LLC, Membership ecosystem Montréal, Frais - Adhésion et cotisation. Facture # 9	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	6 684,50 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP16768	06 MARS 2017	VENDETTI, PERRY	Outillage pour la mécanique (D. Arseneau) - Habit categorie 4 pour Pierre-Luc Grenier 594626 et Gants de cuir de protection pour Clément Séguin 575799 (D. Chouinard) - Vérifier/changer les pistolets (JG Boirion)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 673,63 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP16884	20 MARS 2017	MAHER, HELENE	VANNES - Sacs pour aspirateur d'atelier, casier cuisine, fournitures d'opération et anchors nuts kit	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 156,67 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP16922	30 MARS 2017	MAHER, HELENE	RESEAU RESERVOIRS - manche de ratchet 3/8, indicateur de niveau d'huile pour baril, pièce de remplacement pour grue portique et installation d'un lave yeux avec mitigeur au sous-sol à Vincent D'indy	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	215,22 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP16922	24 MARS 2017	MAHER, HELENE	RESEAU RESERVOIRS - manche de ratchet 3/8, indicateur de niveau d'huile pour baril, pièce de remplacement pour grue portique et installation d'un lave yeux avec mitigeur au sous-sol à Vincent D'indy	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 410,86 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU25855	03 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	20 Outils - Atelier Mécanique des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 763,50 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU25896	06 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	5 Harnais DBI SALA et autres articles de sécurité - Intercepteurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 042,44 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU25955	10 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	4 Casiers Remcon et 26 outils pour 3 Ateliers	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 083,46 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU26089	23 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	Outils variés pour 5 Ateliers	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 052,11 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU26197	27 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	Quincaillerie et Outils - Atelier CVAC, Mécaniques et Administration	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 334,28 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2017

STUDIO FEED INC.	1187284	07 MARS 2017	HOUDE, ALAIN	Paiement de facture #FF-0709 pour Modifications apportées à la demande du maire pour l'identité visuelle de la Maison des Régions	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 165,37 \$
SUMMIT CANADA DISTRIBUTORS	1189167	17 MARS 2017	LAROCQUE, YVES	Grenades d'intervention	Police	Activités policières	21 189,02 \$
SUPERIEUR PROPANE	1097434	02 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	Fourniture de propane pour chariot-élévateurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 149,62 \$
SYNTELL INC.	1149701	02 MARS 2017	PERRAS, SYLVAIN	Achat - logiciel "Solution de gestion des talents" et licences Syntell pour le STI	Technologies de l'information	Gestion du personnel	5 512,80 \$
SYSTEMES DAVID BROWN (CANADA) INC.	DEU24993	10 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	EA DI: 962700 REMISE A NEUF RÉDUCTEUR ARBRE CENTRAL INC2 FACTURE IN32866	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	22 572,31 \$
TECHNO-CONTACT INC.	DEU26098	21 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	ACHAT ET INSTALLATION D'UN VARIATEUR DE VITESSE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 469,88 \$
TECHNOLOGIE OPTIC.CA	1187682	09 MARS 2017	BEAUCHAMP, CARLE	Modernisation des télécommunications permet de rehausser les équipements et l'infrastructure filaire pour l'ensemble des unités d'affaires de la Ville de Montréal.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 979,12 \$
TECHNO-TEST	DEP16814	15 MARS 2017	BOUCHARD, SYLVIE	Incidence du lot A1-901-7 Location d'un analyseur de puissance de type PMI Eagle Revolution pour une durée maximale de 6 mois	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 109,10 \$
TEEL TECHNOLOGIES CANADA	cs6687	17 MARS 2017	GUILBAULT, RACHEL	Inscription déplacement SQLite	Police	Activités policières	4 294,00 \$
TEEL TECHNOLOGIES CANADA	cs6690	17 MARS 2017	GUILBAULT, RACHEL	Inscription déplacement SQLite	Police	Activités policières	4 294,00 \$
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1190503	23 MARS 2017	GUERIN, CAROLE	Prévention Div. 3 550, boul. Gouin Est Mobilier du Chef de section	Securite incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Sec. incendie	3 291,35 \$
TENAQUIP LIMITED	1188442	14 MARS 2017	LECOURS, SYLVAIN	Inventaire - Caserne unités 1600 + back up Gants Bob Dale performance impact Soumission: 10645751	Securite incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	2 638,63 \$
THORBURN FLEX INC	DEU25986	13 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	2 Manchons Thorburn - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 840,00 \$
TOMI GRGICEVIC	1187129	07 MARS 2017	CAREAU, LUCIE	Réalisation d'une capsule vidéo promotionnelle pour l'opération patrimoine ! OP! 2017	Service de la mise en valeur du territoire	Biens patrimoniaux	5 249,37 \$
TONY PAPPAS INC.	1186910	06 MARS 2017	LECOURS, SYLVAIN	Commande annuelle souliers de sortie	Securite incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	5 328,05 \$
TONY PAPPAS INC.	1186910	07 MARS 2017	LECOURS, SYLVAIN	Commande annuelle souliers de sortie	Securite incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	3 805,75 \$
TRANE CANADA UCL	DEU26009	15 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	Entretien annuel de 2 machines à absorption	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 401,62 \$
TRANSOFT SOLUTIONS INC	1186383	02 MARS 2017	LEFEBVRE, SERGE	Logiciel autoturn 10.0 1 licence et et autoturn map new single user 1 an - REF : S. EL DEKIH	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 981,64 \$
TRANSPORT CAMILLE DIONNE (1991) INC.	DEU25818	02 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	LOCATION D'UN BOUTEUR D8 POUR LE L.E.T.	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	21 506,68 \$
TRAVEX EQUIPEMENT SECURITE INC.	DEU25747	06 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	792 paires de Gants BBH - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 361,46 \$
TRICOTS DRISDELLE	1188660	15 MARS 2017	ROUSSIN, VERONIQUE	Confection de bas coussinés et non-coussinés sur entente cadre 1022431 - Inventaire SPVM ** Livraison août 2017	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	21 399,80 \$
TRICOTS DRISDELLE	1188665	17 MARS 2017	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Confection de bas coussinés et non-coussinés sur entente cadre 1022431 - Inventaire SPVM	Approvisionnement	vetement et equipement de travail	7 275,63 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2017

TRICOTS DRISDELLE	1188665	15 MARS 2017	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Confection de bas coussinés et non-coussinés sur entente cadre 1022431 - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	19 483,57 \$
TUYAUX FLEXIBLES DU QUEBEC INC.	1172102	23 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	C/O 2017 FOURNITURE DE TUYAUX FLEXIBLES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 724,44 \$
U. CAYOUILLE INC.	1188634	15 MARS 2017	PERRY, REMI	CF - Achat de bois pour les contingents 2017	Securite incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Sec. incendie	4 228,89 \$
U. CAYOUILLE INC.	DEP16855	17 MARS 2017	GIRARD, MARIE-JOSEE	Achat de matériaux de construction en lien avec la construction d'un bureau fermé au complexe "B".	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 291,39 \$
ULINE CANADA	1190533	23 MARS 2017	GUERIN, CAROLE	DRM Salle de tri soum. 3449700 dem. par Nancy Goulet	Securite incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Sec. incendie	2 804,23 \$
UNIMANIX INDUSTRIES INC.	1172369	03 MARS 2017	GUERIN, CAROLE	Divers bâtiments : Bon de commande ouvert pour l'entretien des machines à pression pour nettoyer les véhicules pour nettoyer les véhicules du SIM - pour l'année 2017	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 149,62 \$
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1190394	23 MARS 2017	TOUSIGNANT, YVES	DRM INVENTAIRE. BOITE DE 12 BROSSES (ENSEMBLE DE 3) ULTRA PRO SELON SOUMISSION 1321378. BLOC D'ALIMENTATION (BOOSTER PAC) 12 VOLTS 1500 À 2000 AMPÈRES SOUMISSION 1321554	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 023,85 \$
UNITED RENTALS (TMA#518086)	DEU25733	06 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	Location urgente de Nacelle articulée - Administrartion générale	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 422,44 \$
UNIVERSITE LAVAL	DEP16907	27 MARS 2017	MAHER, HELENE	Formation - Journée d'étude sur les réclamations sur contrats	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 246,76 \$
USINAGE USI-MAX INC.	DEU25909	07 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	5 Supports tuyau de refoulement - Pompes à Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 960,72 \$
VALADE & ASSOCIES S.E.N.C. HUISSIERS DE JUSTICE	2017periode05	16 MARS 2017	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2017 - Période 05 - Valade et associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	12 390,56 \$
VALADE & ASSOCIES S.E.N.C. HUISSIERS DE JUSTICE	2017periode06	22 MARS 2017	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2017 - Période 06 - Valade et associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 141,01 \$
VALADE & ASSOCIES S.E.N.C. HUISSIERS DE JUSTICE	2017periode07	31 MARS 2017	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2017 - Période 07 - Valade et associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	11 179,03 \$
VALLEY ASSOCIATES INC.	1188215	13 MARS 2017	LAROCQUE, YVES	Grenade incapacitante	Police	Activités policières	18 381,07 \$
VALLEY ASSOCIATES INC.	1189863	21 MARS 2017	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Achat de casques et visières anti-émeute sur entente cadre 1125030 - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	109 834,77 \$
VANNES ET RACCORDS LAURENTIAN LTEE	DEU25788	01 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	177 Raccords Swagelok - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 111,41 \$
VANNES ET RACCORDS LAURENTIAN LTEE	DEU26129	22 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	Plomberie Swagelok - Atelier Plomberie des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 296,40 \$
VELO QUEBEC EVENEMENTS	cg1601891160679005	31 MARS 2017	GAGNE, DIANE	CG16 0189 - 1160679005. PRÉSENTATION AU DIRECTEUR DU BILAN ANNUEL DE LA RÉALISATION DU PROJET.	Dépenses communes	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	15 000,00 \$
VEOLA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP16934	27 MARS 2017	MAHER, HELENE	Renflouement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable d'analyseur de chlore libre CL17 Hach en prévision de diverses activités d'entretien.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 763,88 \$
VEOLA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEU25994	14 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	Débitmètre, Doppler	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 744,90 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2017

VERSAILLES COMMUNICATION INC	spvm01	14 MARS 2017	BEAUCHESNE, JULIE	Artistes	Police	Activités policières	3 359,60 \$
VIBRISS S.E.N.C.	DEU25712	02 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	1 DEBITMETRE TRANSIT TIME DE GREYLINE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 671,93 \$
VIBRO-MEC J.P.B. LTEE	DEU26081	21 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	Analyse de vibration pour ventilateur - Incinérateur 4	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 802,66 \$
VIDEOTRON S.E.N.C	1186822	06 MARS 2017	BOULIANNE, MARTIN	IN 258301 - DRM 002583-TC-01. DÉPLACEMENT DE RÉSEAU AU 1185 RUE RODOLPHE-PAGÉ. ESTIMATION : ING-264973. DEMANDEUR: SERGIO SOLLAZZO. TR: CG16 0481. GRÉ À GRÉ.	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie	15 896,68 \$
VILLE DE MONTREAL-EST	de170228	02 MARS 2017	RODOFIL, MYRIAM	No facture 2012-000529- Assurance-vie et médicaments pour les retraités (pompiers et SPI cadres) de Montréal-Est -2012	Dépenses communes	Autres - Administration générale	26 073,22 \$
VILLE DE MONTREAL-EST	de170228a	02 MARS 2017	RODOFIL, MYRIAM	No facture 2015-000306- Assurance-vie et médicaments pour les retraités (pompiers et SPI cadres) de Montréal-Est -2015	Dépenses communes	Autres - Administration générale	14 568,63 \$
VILLE DE MONTREAL-EST	de170228b	02 MARS 2017	RODOFIL, MYRIAM	No facture 2014-000554- Assurance-vie et médicaments pour les retraités (pompiers et SPI cadres) de Montréal-Est -2014	Dépenses communes	Autres - Administration générale	17 220,77 \$
VILLE DE MONTREAL-EST	de170228c	02 MARS 2017	RODOFIL, MYRIAM	No facture 2012-000529- Assurance-vie et médicaments pour les retraités (pompiers et SPI cadres) de Montréal-Est -2012 - Intérêts	Dépenses communes	Autres - Administration générale	7 490,53 \$
VILLE DE MONTREAL-EST	de170228d	02 MARS 2017	RODOFIL, MYRIAM	No facture 2014-000554- Assurance-vie et médicaments pour les retraités (pompiers et SPI cadres) de Montréal-Est -2014 - Intérêts	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 543,01 \$
VILLE DE POINTE-CLAIRE	1186978	06 MARS 2017	DENIS, MICHEL	Carburant (essence, diesel) - Consommation essence Ville de Pointe-Claire couvrant la période du mois de Décembre 2016.	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 961,39 \$
VISION SOLUTIONS DE PROCEDES INC.	DEU25876	06 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	2 Transmetteurs Siemens - Intercepteur Shevchenko	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 434,16 \$
VISION SOLUTIONS DE PROCEDES INC.	DEU25876	07 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	2 Transmetteurs Siemens - Intercepteur Shevchenko	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	36,75 \$
VWR INTERNATIONAL	1190147	22 MARS 2017	LAROCHE, LAURENT	Matériel de laboratoire	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	2 378,94 \$
WAINBEE LIMITEE	DEP16845	15 MARS 2017	MAHER, HELENE	VANNES - Remplacement de zip gun brisé et lames	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 686,15 \$
WAINBEE LIMITEE	DEU26013	15 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	Cylindre pneumatique Parker- Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 536,95 \$
WESTBURNE	DEU26076	20 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	Drive Eaton - Tour d'eau no. 3	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 764,82 \$
WILLIAM SCULLY LIMITEE	1187260	07 MARS 2017	LECOURS, SYLVAIN	Commande des plaquettes d'identification pour les chefs du SIM	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	519,66 \$
WILLIAM SCULLY LIMITEE	1187260	08 MARS 2017	LECOURS, SYLVAIN	Commande des plaquettes d'identification pour les chefs du SIM	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	2 627,20 \$
WILLIAM SCULLY LIMITEE	1188668	15 MARS 2017	LEARY, GENEVIEVE	Confection de képi sur entente cadre 1071477 - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 672,25 \$
WILLIAM STEINBERG	recherchesteinberg3112 2016	03 MARS 2017	SIMARD, JEAN-SEBASTIEN	Dépenses admissibles à un remboursement de recherche et de soutien (articles 474.0.1 de la Loi sur les Cités et Villes et règlement sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers)	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	2 305,78 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2017

WOLSELEY CANADA INC.	DEP16728	02 MARS 2017	MAHER, HELENE	Renflouement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable de divers articles de plomberie en prévision de diverses activités d'entretien . Une soumission -Entente # 1114700	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 998,67 \$
WOLSELEY CANADA INC.	DEP16887	21 MARS 2017	MAHER, HELENE	Pte-Claire - Boyau d'arrosage des 10 filtres - Remplacement des vannes, embouts et conduites - ENTENTE 1114700	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 419,27 \$
WOLSELEY CANADA INC.	DEP16896	22 MARS 2017	MAHER, HELENE	LACHINE - Chauffe-eau près du vestiaire des hommes	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 651,16 \$
WOLSELEY CANADA INC.	DEU25729	06 MARS 2017	FONTAINE, RICHARD	Plomberie Victaulic - Décantation et Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 838,18 \$
WOLSELEY CANADA INC.	DEU26015	15 MARS 2017	VERREAULT, MICHEL	Plomberie Victaulic - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 064,14 \$
L'AUT'BORD DU MUR INC.	1166352002170327	31 MARS 2017	HANDFIELD, DANIELE	GDD 1166352002 - Soutien financier projet Paysage Solidaire : Produire pour nourrir	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	33 000,00 \$
						Total:	10 295 461,95 \$

Article 6.01

Commission sur le développement social
et la diversité montréalaise

Examen public

Vers une Politique de développement social

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

Rapport déposé au conseil municipal
le 24 avril 2017
et au conseil d'agglomération
le 27 avril 2017

LA COMMISSION :

PRÉSIDENCE

*M. Benoit Dorais
Maire
Arrondissement Le Sud-Ouest*

VICE-PRÉSIDENCE

*Mme Sylvia Lo Bianco
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Montréal-
Nord*

*M. Michel Gibson
Maire
Ville de Kirkland*

MEMBRES

*Mme Marie-Eve Brunet
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Verdun*

*M. Sterling Downey
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Verdun*

*M. Robert Coutu
Maire
Ville de Montréal-Est*

*Mme Justine McIntyre
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Pierrefonds-
Roxboro*

*Mme Lorraine Pagé
Conseillère de la Ville
Arrondissement d'Ahuntsic-
Cartierville*

*M. Giovanni Rapanà
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies-Pointe-aux-Trembles*

*Mme Chantal Rossi
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Montréal-
Nord*

*Mme Sophie Thiébaud
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement Le Sud-Ouest*

Montréal, le 27 avril 2017

Monsieur Denis Coderre
Maire de Montréal
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Monsieur le maire,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009) et au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise, le rapport et les recommandations sur le projet de Politique de développement social.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le maire, nos salutations distinguées.

« Original signé »

Benoit Dorais
Président

« Original signé »

Élisabeth Rivest
Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	2
1. DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE	2
<i>Travaux préparatoires</i>	2
<i>Communications</i>	3
<i>Lancement de la consultation : Présentation</i>	3
<i>Plateforme de consultation citoyenne en ligne : realisonsmtl.ca/devsocial</i>	3
<i>Déroulement des assemblées publiques d’audition des mémoires</i>	4
2. PRÉSENTATION DU CAHIER DE CONSULTATION « VERS UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL »	5
<i>Onze questions soumises à la consultation</i>	8
3. RÉFLEXIONS DE LA COMMISSION VERS L’ADOPTION DES RECOMMANDATIONS	9
4. RECOMMANDATIONS	11
CONCLUSION	25
ANNEXE 1 : RÉOLUTIONS DES CONSEILS	26
ANNEXE 2 : LISTES DES PERSONNES-RESSOURCES DE LA VILLE DE MONTRÉAL	30
ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS À LA CONSULTATION PUBLIQUE	31
ANNEXE 4 : FRÉQUENTATION DE LA PLATEFORME RÉALISONS MONTRÉAL/DEVSOCIAL	34
ANNEXE 5 : RÉSULTATS DU SONDAGE EN LIGNE	36

INTRODUCTION

Au mois de mars 2016, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont adopté le programme d'activités des commissions permanentes. La Commission sur le développement social et la diversité montréalaise y a été mandatée pour mener une consultation sur un projet de Politique de développement social. Les résolutions CM16 0360 et CG16 0204 sont fournies à l'**Annexe 1**.

Ce rapport présente d'abord le déroulement de la consultation publique, incluant les communications et les outils déployés pour obtenir une variété d'opinions citoyennes. Il propose ensuite un résumé de la présentation du cahier de consultation préparé par le Service de la diversité sociale et des sports de la Ville de Montréal, incluant les questions soumises aux participants pour alimenter leur réflexion. La troisième partie remet en contexte les recommandations adoptées, en résumant l'argumentaire développé par la Commission à partir de ses travaux d'analyse et de réflexion. La quatrième partie reprend d'ailleurs intégralement les considérants et les recommandations adoptées publiquement par la Commission, le 16 mars 2017.

En Annexes, outre les résolutions du conseil de ville et du conseil d'agglomération par lesquelles le mandat a été confié à la Commission, se trouvent la liste des personnes ressources en appui à la Commission pour ce mandat (**Annexe 2**) et la liste des intervenants à chaque séance publique (**Annexe 3**). Les **Annexes 4 et 5** contiennent un extrait du rapport de fréquentation de la plateforme Réalisons Montréal pour la Politique de développement social et, enfin, la présentation des résultats du sondage en ligne réalisé auprès des Montréalaises et Montréalais entre le 1^{er} novembre et le 5 décembre 2016.

1. DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Travaux préparatoires

La Commission a préparé cette consultation publique en séances de travail. En avril 2016, la responsable politique, Mme Monique Vallée et les représentants du Service de la diversité sociale et des sports ont d'abord présenté aux commissaires les travaux préparatoires en cours et l'échéancier de travail, incluant un calendrier de consultation. En août 2016, la Commission a décidé de tester la plateforme de consultation citoyenne en ligne pour augmenter la participation du public en offrant une autre option aux personnes souhaitant donner leur opinion sur le développement social. Ainsi, pour la première fois, une commission permanente du conseil municipal et du conseil d'agglomération a offert aux citoyens deux moyens distincts pour donner leur opinion : le sondage en ligne et le dépôt de mémoires.

Le 11 octobre 2016, le Service de la diversité sociale et des sports et les commissaires ont discuté du contenu de la présentation proposée pour l'assemblée publique du 15 novembre 2016. Les commissaires ont également finalisé le contenu du questionnaire en ligne. Ils ont pris connaissance de l'interface et bonifié le contenu de la section de la plateforme Réalisons Montréal dédiée à la consultation « Vers une Politique de développement social ».

Communications

Des avis publics précisant l'horaire et les modalités de participation ont paru 14 jours avant la tenue de l'assemblée publique, dans deux quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. Les assemblées ont également été annoncées au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement et sur le portail de la Ville de Montréal. De plus, le Service de la diversité sociale et des sports a pu compter sur l'appui d'un conseiller en communication de la Ville de Montréal. Celui-ci a élaboré une stratégie pour faire connaître la consultation, il a conçu quelques messages clés et supervisé le développement d'un visuel par le studio graphique. Ce visuel a d'ailleurs été utilisé dans tous les outils de communication au cours de la période de consultation. Une invitation a été expédiée par courrier électronique à plus de 700 organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet.

Un communiqué a aussi été transmis à tous les médias nationaux et locaux. Enfin, l'information a été relayée sur les réseaux sociaux par le biais des comptes Twitter et Facebook de la Ville de Montréal et ceux de plusieurs commissaires. La consultation a aussi été affichée sur le site Internet de la Ville de Montréal et a fait l'objet d'un article dans *l'Éco-Cité*, le journal interne des 28 000 employés de la Ville de Montréal.

Lancement de la consultation : Présentation par le Service de la diversité sociale et des sports

La première assemblée publique d'information s'est déroulée le 15 novembre 2016. Les représentants du Service de la diversité sociale et des sports de la Ville de Montréal ont alors présenté le contenu du cahier de consultation « *Vers une Politique de développement social* ». Il a également rappelé les deux principaux moyens déployés pour participer à la consultation, soit la réponse au sondage en ligne et la présentation de mémoires. Environ 75 personnes étaient présentes à cette assemblée. Cette présentation fait l'objet d'une synthèse au chapitre 2 du présent rapport. **L'Annexe 3** présente les personnes étant intervenues lors de la période de questions et commentaires du public.

Plateforme de consultation citoyenne en ligne : realisonsmtl.ca/devsocial

Dès l'annonce de la consultation publique, le 1^{er} novembre 2016, une section dédiée « *Vers une Politique de développement social* » a été mise en ligne sur la plateforme *Réalisons Montréal*. Toutes les informations utiles aux participants y ont été rassemblées : le cahier de consultation, le portrait statistique de la population Montréalaise, une synthèse des enjeux du développement social à Montréal, le formulaire d'inscription en ligne pour déposer un mémoire ou une opinion, le questionnaire en ligne sur divers thèmes abordés dans le cahier de consultation, le calendrier des activités, une foire aux questions et quelques liens utiles, dont une vidéo sur les inégalités sociales. Deux questions éclair avec réponse ont été proposées aux visiteurs, afin de susciter leur intérêt pour le développement social. Toutes les communications ont dirigé les personnes intéressées vers ce site. Respectant les bonnes pratiques en la matière, la section d'accueil de *Réalisons Montréal* a été mise à jour en continu afin d'informer les participants de l'évolution de la consultation.

Le sondage a été mis en ligne du 1^{er} novembre au 5 décembre 2016. Il comprenait 11 questions fermées et 9 questions ouvertes et pouvait être complété en environ 10 minutes. Fait intéressant, la plateforme *Réalisons Montréal* a permis de documenter en temps réel le nombre de visites du site et le nombre de répondants au sondage en ligne. Ainsi, une corrélation a pu être observée entre la fréquentation du site et les efforts de communication déployés sur les médias sociaux les 1^{er}, 10, 15 et 29 novembre 2016. Le 29 novembre 2016, un léger investissement pour mettre de l'avant une publication Facebook invitant la population à compléter le sondage a permis doubler en trois jours le nombre total de visites sur la plateforme de la Politique. L'**Annexe 4** présente un extrait du rapport de fréquentation généré par la Réalisons Montréal pour la période comprise entre le 1^{er} novembre et le 16 décembre 2016. Selon l'entreprise qui exploite cette plateforme, *Engagement HQ*, environ 3 200 visiteurs ont été sensibilisés à cette consultation et le site a été visité 4 300 fois au cours de cette période.

Déroulement des assemblées publiques d'audition des mémoires

Pour répondre à la forte participation, la Commission a siégé à cinq reprises pour entendre les mémoires et opinions du public. L'assemblée du 11 janvier 2017 a eu lieu à la mairie d'arrondissement du Sud-Ouest, celle du 13 janvier au Centre communautaire de l'Est à Pierrefonds et celle du 18 janvier à la mairie d'arrondissement de Montréal-Nord. Enfin, les séances du 19 janvier en après-midi et en soirée ont eu lieu à l'hôtel de ville de Montréal. Le fait de siéger dans divers lieux sur le territoire a été apprécié à la fois par les participants et les commissaires qui ont ainsi rencontré des groupes qui ne se seraient pas déplacés à l'hôtel de ville de Montréal. La Commission en profite d'ailleurs pour remercier le personnel des arrondissements hôtes pour leur chaleureux accueil.

La Commission a reçu les commentaires d'organismes, de fondations, de regroupements et d'établissements du réseau de la santé. À l'**Annexe 3** du présent rapport se trouve la liste des personnes ayant pris la parole lors des séances publiques d'audition des mémoires. Enfin, on y retrouve la nomenclature des organismes ayant déposé un mémoire sans en faire une présentation verbale. En tout, un peu plus de 230 personnes se sont présentées aux assemblées publiques. Au total, 58 mémoires ou opinions ont été déposés à la Commission et 47 ont été présentés publiquement. Tous les mémoires ont été versés sur le site des commissions dans les jours suivant leur présentation ou de leur réception. Ils peuvent être consultés à l'adresse suivante <http://ville.montreal.qc.ca/commissions>.

Les commissaires se sont ensuite réunis à huis clos à cinq reprises pour analyser les résultats du sondage en ligne et les mémoires en vue de préparer les recommandations.

Enfin, la Commission a publiquement adopté ses recommandations le 16 mars 2017. L'**Annexe 3** du présent rapport précise également le nom des intervenants ayant pris la parole ce soir-là.

La Commission tient à remercier, pour leur soutien et leur expertise, l'ensemble des représentants du Service de la diversité sociale et des sports, du Service des communications et du Service des technologies de l'information de la Ville de Montréal. La Commission remercie aussi Mme Élisabeth Rivest, secrétaire recherchiste, pour son travail exemplaire. La liste complète des personnes ressources impliquées est disponible à l'**Annexe 2** du présent document.

2. PRÉSENTATION DU CAHIER DE CONSULTATION « VERS UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL »

Le 15 novembre 2016, les grandes lignes du cahier de consultation ont été présentées par M. Patrice Allard, chef de division de la diversité sociale et M. Jacques A. Savard, chef d'équipe.

C'est en juin 2015, lors de *Biennale en développement social* organisée par le *Forum régional en développement social de l'île de Montréal*, que les participants ont exprimé le souhait de se doter d'une telle politique à l'échelle montréalaise, indiquant par le fait même leur intérêt à participer à son élaboration. En clôture de cet événement, Mme Monique Vallée, membre du comité exécutif, responsable du développement social et de l'itinérance s'était alors engagée au nom de la Ville de Montréal à adopter la première Politique de développement social de la métropole.

Pour donner suite à cet engagement, la Ville de Montréal a pu tabler sur les contenus produits pour la *Biennale*, soit le portrait de la population montréalaise (2011) et l'évolution des enjeux du développement social à Montréal (1998-2014). Un comité de pilotage composé de représentants des nombreuses parties prenantes du développement social à Montréal a également été mis sur pied. Neuf ateliers de cueillette d'information ont par ailleurs eu lieu entre avril et juin 2016, permettant de recueillir les réflexions de plus de 120 personnes, citoyennes et citoyens, élues et élus, représentants ou représentantes de la Ville de Montréal, d'organismes, de regroupements ou d'établissements. Le contenu du cahier de consultation « Vers une Politique de développement social » s'est inspiré de ces ateliers. En voici les grandes lignes :

Une politique de développement social est nécessaire pour maintenir une métropole ouverte qui célèbre la diversité, où la qualité de vie est intéressante et où le milieu communautaire est fort. La définition du développement social à la base de la Politique envisagée est celle adoptée par les partenaires de la *Biennale* en 2015: « Le développement social fait référence à la mise en place et au renforcement des conditions requises pour permettre à chaque individu de développer pleinement ses potentiels, de participer activement à la vie sociale et de tirer sa juste part de l'enrichissement collectif et à la collectivité de progresser socialement, culturellement et économiquement dans un contexte où le développement économique s'oriente vers un développement durable, soucieux de la justice sociale ».

Comme métropole, pour favoriser le développement du plein potentiel des individus et des collectivités, le développement social doit devenir une pierre angulaire du développement de Montréal, au même titre que le développement économique et urbain. Ce projet collectif interpelle la Ville, ses partenaires et toute la population de Montréal. Il est nécessaire de se doter d'une compréhension commune des besoins et des enjeux et le choix proactif d'interventions qui se renforcent mutuellement, de façon efficiente.

Les défis des villes du 21^e siècle et les rôles clés de Montréal dans son développement

À l'échelle planétaire, les villes sont progressivement devenues des pôles d'attraction puissants pour les êtres humains. Elles se chargent de plus en plus de questions décisives pour assurer la qualité de vie, l'épanouissement des personnes, la paix sociale et la qualité de vie. Montréal

n'a pas échappé à ce contexte particulier et vit, comme les autres grandes villes canadiennes, un double défi : une croissance démographique, notamment des personnes issues de l'immigration, et un vieillissement rapide de la population.

Or, Montréal joue différents rôles clés dans le développement de son territoire. Elle est un lieu décisionnel très près des citoyens et a la capacité d'intervenir sur des domaines touchant directement la qualité de vie et différentes facettes du développement. Ces rôles sont autant de moteurs de changement pour améliorer la cohésion sociale et favoriser le vivre-ensemble. En exerçant ces rôles, Montréal peut également contribuer à combattre la pauvreté, à soutenir l'intégration économique, à assurer l'adéquation entre l'offre et la demande en emploi, à favoriser la mixité et à éviter les inégalités et les clivages sociaux, à favoriser l'intégration des personnes issues de l'immigration, à lutter contre les changements climatiques et, enfin, à influencer les paliers de gouvernements supérieurs quant aux besoins de ses citoyens. Les données disponibles sur la population montréalaise se retrouvent d'ailleurs dans le cahier de consultation.

Contenu proposé pour la Politique de développement social

Compte tenu des défis urbains à Montréal, des rôles-clés qu'elle exerce dans le développement de son territoire et des caractéristiques de la population qui l'occupe, plusieurs propositions de contenu pour la future Politique de développement social ont été identifiées dans le document de consultation.

Vision et valeurs

La vision proposée est : « Grâce à l'implication des citoyennes et citoyens dans la recherche de solutions créatives et innovantes, Montréal est reconnue internationalement pour le développement de quartiers durables, solidaires et inclusifs, où il fait bon vivre, grandir et travailler ». Cette vision et toute la Politique qui en découle s'appuieront sur des valeurs d'équité, d'égalité, de solidarité, de dignité, de respect et d'inclusion.

Douze enjeux montréalais

Les enjeux montréalais formulés dans le cahier de consultation sont :

1. Diminuer l'incidence de la pauvreté
2. Réduire les écarts entre les quartiers
3. Changer la dynamique démographique qui accentue les inégalités
4. Contribuer à une intégration réussie des immigrants
5. Favoriser la sécurité alimentaire et une saine alimentation
6. Maintenir la sécurité et le sentiment de sécurité
7. Développer le logement accessible et de qualité
8. Améliorer le cadre de vie, notamment dans les quartiers défavorisés
9. Contribuer à la réussite éducative

10. Construire le vivre-ensemble
11. Réduire le déficit de participation politique et sociale
12. Améliorer la cohérence des interventions

Neuf principes directeurs

Neuf principes directeurs sont proposés, c'est-à-dire des règles de conduite permettant d'encadrer la politique de développement social et les actions qui en découlent.

De ce nombre, cinq principes visent la Ville de Montréal. Il s'agit de l'exercice de son leadership ; du travail en partenariat avec l'ensemble du milieu municipal et les partenaires de Montréal ; de la mobilisation et la participation de chaque personne à la vie démocratique ; de la cohérence entre la politique et les autres politiques, plans et stratégies de la Ville ; et de l'action en subsidiarité.

Pour la Ville de Montréal et ses partenaires, les quatre principes directeurs mis de l'avant dans le cahier de consultation incluent l'innovation afin de répondre à des enjeux complexes ; le renforcement de l'approche territoriale intégrée pour tenir compte des spécificités des quartiers vulnérables et pour répondre aux besoins qui en émergent ; l'adaptation des interventions aux diverses réalités des personnes ; la mesure d'impact des actions.

Cinq approches

Les cinq approches envisagées se veulent les façons de faire qui serviront à aborder les enjeux, situations et problèmes liés au développement social :

- Développer une vision globale des enjeux actuels et émergents ;
- Renforcer et soutenir les actions multisectorielles et intégrées ;
- Soutenir le développement axé sur le pouvoir d'agir des communautés locales ;
- Soutenir des initiatives ou des programmes flexibles et adaptés ;
- Mettre en application l'analyse différenciée selon les sexes;
- Mobiliser les acteurs autour de la réflexion et de l'action.

Quatre orientations assorties de plusieurs pistes d'intervention

Pour faire face aux douze enjeux identifiés, quatre grandes orientations sont identifiées :

1. Développer des quartiers montréalais pour tous
2. Favoriser l'équité et l'accessibilité
3. Favoriser la cohésion sociale et l'exercice de la citoyenneté
4. Contribuer à la vitalité sociale et économique

Le cahier de consultation détaille pour chaque orientation des pistes d'interventions envisagées

Mise en œuvre

Afin de concrétiser cette politique, un plan d'action devra être élaboré et mis à jour tous les cinq ans. Il devra comprendre des indicateurs SMART. Un comité sera mis en place pour suivre l'avancement du plan d'action.

Conditions de réussite et rôles de la Ville de Montréal

Trois conditions ont été déterminées pour assurer la réussite de la Politique, soit : la forte adhésion des élus, des partenaires et de la collectivité ; la disponibilité des budgets nécessaires ; la mobilisation des parties prenantes, tant les unités municipales que les divers acteurs montréalais.

La Ville de Montréal peut mener des actions de développement social dans plusieurs de ses champs de compétences. Elle propose d'intervenir en développement social en exerçant un leadership fort, en lançant ou en collaborant à des actions concertées efficaces et durables et en mobilisant les intervenants internes et externes et en favorisant des réponses coordonnées entre tous les partenaires.

En conclusion, M. Allard a rappelé que la Ville de Montréal invite tous les citoyens aux séances de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise : qui sait, en s'y mettant tous ensemble, comment le développement social pourrait transformer la métropole? Et si l'on préparait un Montréal de tous les possibles?

Onze questions soumises à la consultation

Enfin, voici les questions pour lesquelles les commissaires souhaitaient être alimentés :

1. Que vous inspirent la vision et les valeurs liées à la politique?
2. Selon vous, y a-t-il d'autres enjeux actuels et émergents à prendre en considération?
3. Avez-vous des commentaires sur des éléments de cette section?
4. Les principes directeurs présentés ici sont-ils pertinents?
5. Avez-vous des suggestions pour les bonifier ou en voyez-vous d'autres?
6. Comment les approches privilégiées ici permettent-elles ou non d'aborder les enjeux, situations et problèmes liés au développement social?
7. Y a-t-il d'autres approches possibles?
8. Y a-t-il d'autres orientations ou pistes d'intervention qui vous apparaissent importantes?
9. Selon vous, quelles sont les pistes d'intervention sur lesquelles la Ville de Montréal doit agir en priorité?
10. D'après votre expérience, y a-t-il d'autres conditions de réussite?
11. Globalement, quels sont vos commentaires relativement à ce projet de politique?

3. RÉFLEXIONS DE LA COMMISSION VERS L'ADOPTION DES RECOMMANDATIONS

La Commission a reçu un nombre important d'opinions et de points de vue, par le biais des 58 mémoires déposés et des 1132 répondants au sondage en ligne.

D'une part, l'analyse des résultats du sondage a permis de confirmer certaines préoccupations déjà rapportées dans les mémoires en plus de constater une forte adhésion à la vision. 79% des répondants la jugent en effet comme étant inspirante ou encore une source de fierté ou d'enthousiasme. Les principaux résultats du sondage sont présentés à l'**Annexe 5**. Ils sont également disponibles sur le site Réalisons Montréal et le site des commissions permanentes.

D'autre part, à partir de leurs travaux d'analyse des mémoires, les commissaires ont constaté que le contenu du cahier de consultation, élaboré avec soin par le Service de la diversité sociale et des sports, est exhaustif et a été dans l'ensemble bien accueilli, outre quelques suggestions d'ajouts ou encore quelques judicieuses précisions. Dans leur mémoire, les participants ont surtout fait ressortir ce qui, dans tout le cahier de consultation, leur paraissait le plus important selon leur propre expérience et leur expertise.

Forts de cette vue d'ensemble, les membres de la Commission ont donc convenu de rendre compte des principaux points de convergence qui ont émergé de la consultation. Ils espèrent ainsi contribuer à dégager un fil conducteur et à apporter le relief nécessaire aux points de vue émis pour élaborer une politique de développement social à l'image des préoccupations des Montréalaises et des Montréalais.

Pour ce faire, les commissaires ont finalement choisi de ne pas calquer la table des matières du cahier de consultation pour présenter leurs recommandations. Ils ont plutôt opté pour une structure qui permet de faire ressortir ces quelques incontournables de la future Politique, sur lesquels ils souhaitent attirer l'attention de l'Administration.

D'abord, après tout ce qu'elle a entendu, la Commission affirme dans sa première recommandation qu'elle est convaincue que c'est toute l'agglomération de Montréal qui doit se doter d'une Politique de développement social.

Plusieurs conditions doivent par contre être réunies pour assurer le succès de la mise en œuvre de cette Politique :

Premièrement, un plan d'action concret et concerté doit découler de la Politique, et des ressources adéquates doivent être investies en conséquence;

Deuxièmement, les unités d'affaires municipales doivent être sensibilisées et s'engager concrètement envers le développement social, et ce partout sur l'île de Montréal;

Troisièmement, les municipalités de l'île de Montréal doivent développer le « réflexe du développement social » dans leur processus de prise de décision, tant pour reconnaître les besoins spécifiques de certains groupes de personnes que pour soutenir activement et de façon adaptée le développement des quartiers où il fait bon vivre, le tout afin d'éviter de creuser davantage les écarts sociaux sur le territoire;

Quatrièmement, l'agglomération de Montréal est appelée à jouer différents rôles en développement social et toutes les unités d'affaires municipales doivent adapter l'exercice de leur leadership en conséquence pour mettre en œuvre la Politique.

Les conditions précédentes doivent toutes être réunies pour aborder efficacement les deux enjeux prioritaires et transversaux qui ressortent fortement de la consultation, soit la persistance de la pauvreté et la cohésion sociale. Toutes les recommandations de la Commission ont d'ailleurs comme trame de fond ces deux enjeux prioritaires.

Considérant les compétences des municipalités de l'île de Montréal en la matière, deux recommandations sollicitent d'abord les leviers du développement économique pour contribuer au développement social tandis qu'une autre interpelle les leviers de la culture.

La Commission formule ensuite des recommandations plus précises pour des orientations ayant fait l'objet d'un large consensus dans la consultation, et qui sont également des compétences sur lesquelles les municipalités de l'agglomération peuvent agir directement. Ces trois orientations consensuelles sont :

- l'accès à un logement accessible, abordable et sain;
- la sécurité alimentaire et la saine alimentation pour tous, par le biais de l'aménagement et de l'urbanisme;
- l'amélioration de la mobilité pour tous.

Les recommandations suivantes portent plutôt sur des orientations pour lesquelles les villes de l'agglomération sont en appui à des réseaux qui détiennent les pouvoirs habilitants. Ces deux orientations sont la réussite éducative et la persévérance scolaire ainsi que la réduction des inégalités sociales de santé.

Enfin, la Commission conclut que la mise en œuvre de la Politique reposera sur un engagement politique solide, une participation citoyenne accrue et d'étroites collaborations entre les partenaires de l'île de Montréal.

Les recommandations de la Commission intègrent sous forme de considérants les arguments qui lui ont été présentés par les participants. Elles sont présentées intégralement ci-après.

4. RECOMMANDATIONS

À la suite de l'examen public « Vers une Politique de développement social » pour Montréal, la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise remercie les représentants de la Ville de Montréal pour leur collaboration et les participants pour leur éclairage sur les questions abordées. Le projet de Politique a en effet suscité un vif intérêt, avec 58 mémoires et opinions déposés et 1132 répondants au sondage en ligne réalisé, du jamais vu pour une commission. La Commission tient à remercier tous les participants pour leur engagement et leur riche contribution à sa réflexion.

La Commission a reçu et analysé les mémoires et résultats du sondage et elle fait siens les considérants suivants, mis de l'avant par les participants. De ces considérants découlent les 29 recommandations suivantes :

4.1. Préambule

La Charte montréalaise des droits et responsabilités de la Ville de Montréal promet notamment aux articles 1 et 2 que :

Article 1. La ville constitue un territoire et un espace de vie où doivent être promues la dignité et l'intégrité de l'être humain, la tolérance, la paix, l'inclusion ainsi que l'égalité entre toutes les citoyennes et tous les citoyens.

Article 2. La dignité de l'être humain ne peut être sauvegardée sans que soient constamment et collectivement combattues la pauvreté ainsi que toutes les formes de discrimination, notamment celles fondées sur l'origine ethnique ou nationale, la couleur, l'âge, la condition sociale, l'état civil, la langue, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle ou le handicap.

De plus, en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) et de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), l'agglomération de Montréal, ses 16 villes liées et ses 19 arrondissements, disposent ensemble de nombreuses compétences au cœur de leur mission et dont l'exercice a un impact direct sur le développement social de l'île de Montréal :

- L'aménagement du territoire et l'urbanisme;
- La promotion économique et le développement communautaire, culturel, économique, social et les compétences en matière d'environnement et de transport;
- La récupération et le recyclage des matières résiduelles;
- Le logement social;
- La culture, les loisirs et les parcs;
- L'environnement;
- Le transport (voirie et transport en commun);
- La police, la sécurité civile et le sentiment de sécurité;
- La gestion de ses propres ressources humaines, dans une perspective d'accès à l'égalité en emploi;

La Ville de Montréal a par ailleurs conclu, au nom de l'agglomération de Montréal, des ententes avec le gouvernement du Québec, notamment quant à la lutte à la pauvreté, l'accueil intégré des nouveaux arrivants et l'économie sociale;

Considérant ce qui précède, la Commission est convaincue de la pertinence pour Montréal de se doter d'une Politique de développement social;

Considérant aussi que les mémoires reçus à l'occasion de cette consultation publique saluent unanimement l'initiative de Montréal de se doter d'une Politique de développement social, et que les intervenants partagent dans l'ensemble la vision et les valeurs proposées;

Considérant enfin que l'Administration s'est engagée à se doter d'une Politique, en juin 2015, lors de la Biennale du Forum régional en développement social de l'île de Montréal, donnant ainsi suite à une demande de longue date du milieu communautaire;

La Commission recommande à l'Administration de :

R-1. Adopter une Politique de développement social à l'échelle de l'agglomération de Montréal, qui devra être mise à jour aux 5 ans.

4.2. Un plan d'action et des ressources pour mettre en œuvre la Politique de développement social

Considérant qu'à l'instar des autres politiques de Montréal, la Politique de développement social est un document de portée générale qui doit se concrétiser par un plan d'action;

Considérant que des ressources humaines, matérielles et financières sont disponibles, tant dans les services municipaux que dans les programmes de financement destinés aux organismes;

Considérant que la Politique doit dorénavant permettre de veiller à ce que les ressources soient investies en cohérence avec la Politique et le plan d'action;

Considérant la nécessité de travailler en réseau avec les partenaires impliqués dans le développement social de Montréal, afin d'élaborer ce plan d'action;

Considérant l'opportunité que représente la Biennale du développement social, en juin 2017, pour amorcer l'élaboration du plan d'action découlant de la Politique;

La Commission recommande à l'Administration de :

R-2. Adopter un plan d'action concerté dans l'année suivant l'adoption de la Politique et l'assortir des ressources nécessaires.

4.3. La portée de la Politique de développement social

4.3.1 Une politique pour toutes les unités d'affaires de l'agglomération de Montréal

Considérant que la Politique de développement social se veut un document pérenne qui énonce les grands principes et les orientations qui guideront ensuite les actions;

Considérant que le plus grand succès de cette Politique repose sur la compréhension et l'adhésion de toutes les unités d'affaires de l'agglomération de Montréal aux enjeux prioritaires du développement social à Montréal;

Considérant que la mise en œuvre de la Politique doit se traduire par des interventions plus cohérentes sur le territoire de l'agglomération, entre les services corporatifs, les sociétés paramunicipales et les autres réseaux de partenaires;

Considérant que sa mise en œuvre doit être évolutive, par l'adoption de plans d'action successifs;

Considérant que sa mise en œuvre doit également être suivie par des indicateurs pertinents afin de mesurer les effets des actions entreprises dans toutes les unités d'affaires;

Considérant que la mise en œuvre de la Politique doit permettre les adaptations nécessaires à l'échelle des quartiers, dans le respect des dynamiques locales;

La Commission recommande à l'Administration de :

R-3. Demander à toutes les unités d'affaires de l'agglomération de Montréal de développer le réflexe du développement social dans l'ensemble des services municipaux offerts aux citoyennes et aux citoyens;

R-4. Préciser que la Politique s'applique à tout le territoire de l'île de Montréal et que les actions retenues doivent s'adapter en fonction des dynamiques et enjeux locaux, à l'échelle des quartiers;

R-5. Se doter d'objectifs « SMART »* et identifier à l'intérieur des plans d'action les indicateurs permettant de vérifier l'atteinte de ces objectifs.

* SMART : Acronyme anglais qui décrit les qualités attendues d'un objectif. Celui-ci doit être à la fois (S)pécifique, (M)esurable, (A)ccceptable et atteignable, (R)éaliste et limité dans le (T)emps.

4.3.2 Le réflexe du développement social « pour tous »

Considérant la première partie de la définition retenue du développement social, qui « fait référence à la mise en place et au renforcement des conditions requises pour permettre à chaque individu de développer pleinement ses potentiels, de participer activement à la vie sociale et de tirer sa juste part de l'enrichissement collectif »;

Considérant que, lors de la consultation publique, la Commission a constaté que la diversité montréalaise s'exprime de multiples façons, et ce, sur l'ensemble du territoire;

Considérant les nombreux mémoires et échanges avec les participants qui ont attiré l'attention des commissaires sur les réalités et besoins spécifiques de plusieurs groupes de personnes :

- Les personnes autochtones, Montréal étant la ville du Québec où l'on retrouve le plus grand nombre de membres des peuples autochtones;
- Les femmes représentent 52 % de la population montréalaise et un pourcentage plus important de femmes que d'hommes vit de façon plus aiguë les enjeux rapportés en termes de pauvreté, de précarité d'emploi, de violences sexuelles, conjugales et de harcèlement;
- Les jeunes de moins de 35 ans, qui représentent près de 50% de la population, mais sont sous-représentés dans les instances décisionnelles;
- Les personnes vivant avec un handicap physique ou intellectuel qui, dans une ville complexe comme Montréal, sont les révélateurs des difficultés vécues à un degré moindre par tous les groupes de personnes;
- Les personnes âgées, dont le nombre croît rapidement à Montréal, et dont une proportion grandissante vit des difficultés concrètes à se loger, à se nourrir et à se déplacer adéquatement, notamment pour avoir accès à des soins de santé;
- Les multiples visages de l'itinérance et la complexité du phénomène qui nécessitent une panoplie d'actions concertées entre les partenaires et en collaboration avec les personnes elles-mêmes en situation d'itinérance;
- Les personnes qui se sentent racisées, profilées ou discriminées, que ce soit les nouveaux arrivants ou encore les personnes nées ici, mais issues de minorités visibles;
- Les membres de la communauté LGBTQ+ qui ont également des besoins spécifiques, notamment en regard de la discrimination;

La commission recommande à l'Administration de :

R-6. Veiller à répondre aux besoins spécifiques des différents groupes de personnes et à faire les adaptations nécessaires selon le contexte lorsque des mesures et des décisions seront prises ou encore lorsque des programmes seront élaborés;

R-7 Évaluer les impacts des mesures, décisions et programmes sur les groupes de personnes visées pour éviter d'accentuer les inégalités;

R-8 Insérer une « *clause d'impact jeunesse* » qui permettra d'évaluer systématiquement les retombées et conséquences anticipées d'une politique, d'une mesure ou d'un règlement sur les jeunes montréalaises et montréalais.

4.3.3 Le réflexe du développement social « partout »

Considérant la deuxième partie de la définition du développement social, qui « fait référence à la mise en place et au renforcement des conditions requises pour permettre à la collectivité de progresser socialement, culturellement et économiquement dans un contexte où le développement économique s'oriente vers un développement durable, soucieux de justice sociale ».

Considérant la capacité de l'agglomération de Montréal de miser sur ses nombreux champs de compétence pour favoriser l'équité et l'accessibilité aux infrastructures, équipements, services et activités offerts, sur lesquels les autres réseaux, tel le réseau de la santé, de l'éducation et le réseau des organismes communautaires, peuvent ensuite prendre appui pour renforcer à leur tour l'accès et l'équité;

Considérant que, par leurs compétences en urbanisme, les municipalités de l'agglomération de Montréal jouent un rôle de premier plan pour améliorer et revitaliser leur territoire;

Considérant l'importance de revitaliser les quartiers en veillant à la cohésion et à l'inclusion sociales, notamment lorsque les projets de revitalisation attirent une population aux caractéristiques socioéconomiques ou sociodémographiques différentes de la population en place;

Considérant qu'un aménagement réussi du domaine public encourage les rencontres, la socialisation et la mobilisation des citoyens;

Considérant l'importance de veiller à ce que chaque dollar investi ait comme résultante de bénéficier au plus grand nombre de citoyens;

La commission recommande à l'Administration de :

R-9. S'assurer que les infrastructures, équipements, services et activités soient implantés équitablement sur le territoire de l'île de Montréal et qu'ils soient accessibles géographiquement, physiquement et financièrement à la population, et sensibiliser ses partenaires gouvernementaux et les villes reconstituées de l'île de Montréal en ce sens.

4.4. Le leadership de l'agglomération de Montréal en matière de développement social

Compte tenu de son rôle tantôt de maître d'œuvre, tantôt en soutien aux enjeux prioritaires identifiés, l'agglomération de Montréal doit adapter l'exercice de son leadership et devenir tantôt :

- Porteur proactif des dossiers dont il est responsable en développement social (logement, sécurité alimentaire et mobilité) ainsi qu'en développement économique;
- Engagé dans le développement d'un réflexe de développement social pour éclairer la prise de décision de tout le réseau municipal de l'agglomération de Montréal;
- Facilitateur, de façon à permettre à des réseaux éloignés de travailler de concert sur les enjeux complexes;
- Collaborateur respectueux des organismes et de leurs regroupements afin de demeurer à l'affût des réalités locales et de celles qui émergent et font consensus à l'échelle régionale;
- Porte-voix des réalités vécues à Montréal auprès des paliers de gouvernements supérieurs;
- Représentant des intérêts de l'agglomération de Montréal auprès du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral, en vue de bonifier le financement actuel et de négocier une plus grande latitude dans la gestion des fonds alloués;
- Gardien d'une cohérence régionale du développement social à travers l'adoption de la politique et du plan d'action;

La Commission recommande à l'Administration de :

R-10. Définir le leadership de l'agglomération de Montréal en ces termes, afin d'indiquer clairement à ses partenaires la nature de son engagement.

4.5. Les enjeux prioritaires de la Politique de développement social

Deux grands enjeux en trame de fond de la Politique

Considérant que les enjeux identifiés dans le cahier de consultation ne sont pas tous du même ordre, en termes de causes, d'impacts et de capacité d'intervention, et que deux enjeux se dégagent de la très forte majorité des mémoires;

La Commission recommande à l'Administration de :

R-11. Inscrire la pauvreté et la cohésion sociale comme les deux grands enjeux de la Politique de développement social.

4.5.1 Persistance de la pauvreté

Considérant que la quasi-unanimité des mémoires a témoigné de l'ampleur de la pauvreté à Montréal en présentant ses multiples visages, ses nombreux facteurs interreliés et en faisant le constat que la pauvreté touche une proportion grandissante de la population de l'agglomération;

Considérant que l'agglomération de Montréal vit un paradoxe, à savoir :

- Elle est d'une part le moteur de l'économie québécoise, avec 31% du PIB de la province et 60% du PIB de la Région métropolitaine de recensement (RMR);
- Elle concentre d'autre part le plus de personnes vivant en situation de pauvreté au Québec, non seulement en nombre absolu, ce qui serait normal compte tenu de son poids démographique, mais aussi en proportion de sa population totale : le quart de tous les Montréalaises et Montréalais vit sous le seuil de pauvreté – incluant des enfants – et le quart des travailleuses et travailleurs est considéré comme étant pauvre;

Considérant que même dans les quartiers dits aisés, des poches de pauvreté et des tensions sociales existent;

Considérant qu'en matière de lutte à la pauvreté, outre des ententes gouvernementales ciblées, les villes de l'agglomération de Montréal ne disposent pas des pouvoirs habilitants pour agir sur cet enjeu systémique complexe;

Considérant cependant que l'exercice des compétences municipales et d'agglomération dans une perspective de développement social peut avoir un impact favorable et concret pour les personnes et les communautés, notamment le développement économique;

Considérant qu'ensemble, les villes de l'agglomération de Montréal détiennent certaines compétences en développement économique et en emploi, et que le projet de loi sur le statut de la Métropole propose d'en élargir la portée;

Considérant que l'accès au marché du travail constitue une clé de lutte à la pauvreté pour la population autochtone, les nouveaux arrivants, les Montréalaises et Montréalais qui appartiennent à une minorité visible et les personnes ayant des contraintes à l'emploi, mais à condition de combattre le racisme et la discrimination systémiques qui limitent injustement l'accès au marché du travail et privent du même coup les entreprises des talents nécessaires pour assurer leur propre développement;

Considérant que la Ville de Montréal est parmi les plus grands employeurs de l'île et qu'à ce titre elle a plein pouvoir d'agir de façon exemplaire, notamment par son Plan d'accès à l'égalité en emploi qui favorise l'embauche des personnes appartenant à des groupes de personnes sous-représentés dans la fonction publique;

Le Commission recommande à l'Administration de :

R-12. Prévoir des mesures en développement économique qui soutiennent le développement social, notamment en renforçant l'économie sociale et solidaire ainsi que l'embauche locale;

R-13. Poursuivre et intensifier les efforts de la Ville de Montréal en matière d'accès à l'égalité en emploi et partager activement son expertise pour inciter les employeurs implantés sur le territoire de l'agglomération à se doter de leur propre plan d'accès à l'égalité en emploi.

4.5.2 La cohésion sociale

Selon la Commission, la cohésion sociale représente un grand défi, soit celui de créer des ponts, des liens entre les citoyens afin de créer le « nous montréalais », le « vivre-ensemble » et « l'agir ensemble », au-delà des différences d'origine, de revenus, de culture, etc.;

Considérant que la cohésion sociale renvoie aux valeurs mises de l'avant dans le cahier de consultation, soit l'équité, l'égalité, la solidarité, la dignité, le respect et l'inclusion;

Considérant le libellé proposé dans le cahier de consultation à propos du vivre-ensemble : « Soutenir le vivre-ensemble et l'inclusion par la lutte contre la discrimination et la radicalisation », qui semble limitatif;

Considérant que plusieurs intervenants à la consultation proposent de construire un véritable dialogue interculturel, qui repose sur des rencontres authentiques entre les personnes et entre les communautés, sur des échanges honnêtes et concrets sur les difficultés du vivre-ensemble en vue de trouver des solutions inclusives qui renforcent l'identité de Montréal dans sa riche diversité;

La Commission recommande à l'Administration de :

R-14. Veiller à construire le vivre-ensemble en soutenant le dialogue entre les personnes et les communautés.

Considérant les compétences des municipalités de l'agglomération de Montréal en matière de culture et le potentiel de la culture pour rejoindre et créer des ponts entre les Montréalaises et Montréalais d'origines diverses;

Considérant la richesse culturelle et le potentiel d'innovation de l'agglomération de Montréal;

La Commission recommande à l'Administration de :

R-15. Inclure la dimension du développement social dans la Politique culturelle de la Ville de Montréal, présentement en élaboration.

4.6. Les orientations prioritaires de l'agglomération de Montréal en matière de développement social

Presque tous les intervenants ayant présenté un mémoire, peu importe la mission de leur organisme, ont identifié trois enjeux sur lesquels ensemble, les municipalités de l'agglomération de Montréal détiennent des responsabilités et disposent de moyens leur permettant **d'agir directement** sur les besoins de base de leur population, dans un rôle de maître d'œuvre, pour améliorer concrètement leur qualité de vie et développer des quartiers pour tous :

- Se loger : développer une offre de logement accessible, salubre et abordable pour tous, incluant le logement social;
- Se nourrir : favoriser la sécurité alimentaire et la saine alimentation pour tous, notamment par la réglementation d'urbanisme et la mise en place du Conseil des politiques alimentaires;
- Se déplacer : améliorer la mobilité de tous, en particulier par le transport collectif et le transport actif efficaces, accessibles géographiquement, physiquement et financièrement;

4.6.1 Développer une offre de logement accessible, salubre et abordable pour tous, incluant le logement social et communautaire

Considérant que le fait d'occuper un logement insalubre ou trop dispendieux a de nombreux impacts documentés sur la santé et le bien-être des personnes, ce qui a des répercussions sur toute la société montréalaise;

Considérant les nombreux leviers dont disposent les municipalités de l'agglomération pour améliorer l'offre en logement sur son territoire afin que cette offre devienne plus équilibrée et de qualité, mais aussi accessible géographiquement, salubre et adaptée aux besoins de tous les Montréalaises et Montréalais;

Considérant le parc locatif vieillissant et les statistiques sur l'insalubrité des logements à Montréal;

La Commission recommande à l'Administration de :

R-16. Exercer pleinement son champ de compétence en logement et utiliser ses leviers et outils pour :

- **Augmenter significativement la proportion de logements abordables dans l'agglomération de Montréal, incluant le logement social et communautaire;**
- **Diminuer l'insalubrité du parc locatif dans l'agglomération de Montréal.**

4.6.2 Favoriser la sécurité alimentaire et la saine alimentation pour tous

Considérant les effets négatifs de la malnutrition sur la santé globale et le développement du plein potentiel des individus, un problème croissant à Montréal qui a des répercussions sur toute la société montréalaise;

Considérant la nécessité de consolider les initiatives déjà en place afin de s'assurer que tous puissent avoir accès géographiquement et économiquement à une alimentation saine et culturellement adaptée, que ce soit par le dépannage alimentaire, l'éducation à l'alimentation saine et abordable, les achats regroupés, les cuisines collectives ou encore l'agriculture urbaine;

Considérant les compétences en aménagement et urbanisme des municipalités de l'agglomération de Montréal;

Considérant la réponse favorable de l'Administration aux recommandations de la présente Commission sur l'opportunité pour Montréal de se doter d'un conseil des politiques alimentaires (CPA) pour améliorer significativement le fonctionnement du système alimentaire sur son territoire et en conséquence l'accès aux aliments pour les personnes démunies;

Le Commission recommande à l'Administration de :

R-17. Utiliser ses leviers en aménagement et urbanisme pour permettre à tous les citoyennes et citoyens d'avoir accès géographiquement et économiquement à une alimentation saine et culturellement adaptée;

R-18. Finaliser la mise sur pied du Conseil des politiques alimentaires.

4.6.3 Améliorer la mobilité de tous

Considérant l'importance pour tous les citoyennes et citoyens de l'agglomération montréalaise d'avoir un accès équitable aux services et aux pôles d'emplois hors centre-ville, par un réseau de transports collectifs efficace, c'est-à-dire accessible géographiquement et économiquement;

Considérant que le transport collectif et le transport actif relèvent de champs de compétence propres à l'Administration montréalaise, que ce soit par l'intermédiaire d'un opérateur comme la Société de transport de Montréal (STM) ou directement par les services responsables de l'aménagement du domaine public;

La Commission recommande à l'Administration de :

R-19. Demander à la STM d'intégrer le réflexe du développement social dans la planification des transports collectifs, en considérant notamment l'accessibilité universelle, les horaires atypiques de certains emplois moins bien rémunérés et situés dans les pôles éloignés ou encore en proposant un tarif ajusté en fonction des revenus;

R-20. Demander au Service des infrastructures, de la voirie et des transports de développer son réflexe de développement social dans la planification des infrastructures de transport actif.

4.7. Les orientations pour lesquelles l'agglomération de Montréal soutient les réseaux partenaires responsables

Considérant les mémoires et préoccupations citoyennes, dans le sondage, au sujet de la réussite éducative, la persévérance scolaire et la santé des Montréalaises et Montréalais;

Considérant qu'ensemble, les villes de l'agglomération de Montréal ont un rôle de premier plan pour **soutenir** les réseaux partenaires responsables d'agir sur ces orientations de développement social tout aussi prioritaires;

4.7.1 Réussite éducative et persévérance scolaire

Considérant que la réussite éducative est un élément inhérent du développement global des individus en plus d'être un important levier de lutte à la pauvreté;

Considérant les infrastructures et services culturels, sportifs et de loisirs déployés par les villes de l'agglomération de Montréal, qui sont financièrement accessibles à tous les Montréalaises et Montréalais et qui, lorsque mis à la disposition des partenaires de la réussite éducative et de la persévérance scolaire, améliorent significativement leur travail : bibliothèques, centres culturels et communautaires, centres sportifs, parcs, etc.;

Considérant que cette offre n'est pas équitable sur le territoire, certains quartiers les plus démunis étant aussi les moins bien desservis;

4.7.2 Réduction des inégalités sociales et de santé

Considérant que les disparités liées aux emplois, à l'éducation, aux revenus, au logement, à l'alimentation, à la qualité de l'environnement dans les quartiers et à l'accès aux soins de santé engendrent des inégalités de santé bien documentées;

Considérant les infrastructures et services sportifs et de loisirs financièrement accessibles pour tous les Montréalaises et Montréalais et indispensables à l'adoption d'un mode de vie sain et actif;

La Commission recommande à l'Administration de :

R-21. Offrir sa collaboration aux réseaux partenaires responsables de la réussite éducative, de la persévérance scolaire et de la réduction des inégalités sociales de santé pour travailler sur ces orientations prioritaires du développement social dans l'agglomération de Montréal;

R-22. Continuer à soutenir ces réseaux en bonifiant les infrastructures et les services culturels, de loisirs et de sports dans tous les quartiers de l'île de Montréal, avec un souci pour l'équité territoriale.

4.8. Assurer la mise en œuvre de la Politique de développement social

À la suite de la consultation, la Commission constate que la mise en œuvre d'une telle Politique repose sur un engagement politique solide, sur la participation des citoyennes et des citoyens aux décisions qui les concernent, ainsi que sur le maintien d'étroites collaborations, tant avec les réseaux d'établissements qu'avec celui des organismes communautaires.

4.8.1 Un engagement politique solide

Considérant l'initiative prise par l'Administration de mettre en place un Comité d'élues et d'élus en développement social, à l'échelle de la Ville de Montréal;

La Commission recommande à l'Administration :

R-23. Inciter les municipalités et arrondissements à désigner un responsable local de développement social et maintenir le réseau d'échanges mis en place.

4.8.2 Une participation citoyenne accrue

Considérant de nombreuses municipalités et arrondissements de l'agglomération de Montréal ont développé avec succès des initiatives de participation citoyenne qui ont porté leurs fruits et permis la réalisation de projets à valeur sociale ajoutée;

Considérant que les Montréalaises et Montréalais se sentent interpellés par les décisions qui affectent concrètement leur milieu de vie, ce qui représente une opportunité concrète de favoriser la participation citoyenne;

La Commission recommande à l'Administration de :

R-24. Prévoir des mécanismes de consultation publique en amont de la prise de décisions afin de répondre le mieux possible aux besoins des citoyennes et citoyens;

R-25. Inciter les municipalités et arrondissements de l'agglomération de Montréal à développer et partager des approches variées et novatrices pour encourager la participation citoyenne, en amont des décisions;

R.26. Mettre « Montréal, ville intelligente et numérique » au profit des réseaux d'emplois et d'organismes communautaires afin d'informer en temps réel les citoyennes et citoyens sur les services et activités offerts en développement social.

4.8.3 D'étroites collaborations entre les partenaires de l'île de Montréal

Maintien d'un réseau d'organismes communautaires fort

Considérant que l'Administration reconnaît spécifiquement l'importance de maintenir le réseau d'organismes communautaires fort, issu dans l'agglomération de Montréal de nombreuses initiatives citoyennes qui témoignent du dynamisme de la société civile;

Considérant que des dédoublements et pertes d'efficacité résultent parfois de cette importante quantité d'organismes et qu'une mutualisation des services pourrait entraîner plus d'efficience;

Considérant aussi que des organismes vivent en ce moment des difficultés à trouver des locaux adéquats dans certains territoires, les organismes publics qui les hébergeaient depuis plusieurs années ayant dû récupérer leurs immeubles pour réaliser leur mission première;

Considérant la *Politique gouvernementale sur l'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social*, qui précise les zones de collaboration avec le secteur public afin de protéger les missions, approches, interventions et services propres au milieu communautaire, permettant ainsi de construire des relations partenariales solides. En santé et services sociaux, cette politique s'incarne sur l'île de Montréal dans le *Cadre de référence sur le partenariat entre les organismes communautaires et les établissements du Réseau*;

Considérant qu'en matière de loisirs et de sport, certains arrondissements se sont de leur côté dotés de leur propre politique de reconnaissance des organismes communautaires;

Considérant que les organismes communautaires et leurs regroupements ont rappelé, lors de la consultation, qu'ils souhaitent être des partenaires à part entière et non agir comme sous-traitants des municipalités de l'île de Montréal;

Considérant le grand nombre de concertations sectorielles ou intersectorielles, interréseaux ou multiréseaux, qui deviennent énergivores pour les organismes de base;

La Commission recommande à l'Administration de :

R-27. Évaluer la pertinence de se doter d'un cadre de partenariat avec les organismes communautaires à l'échelle de l'agglomération, celui-ci pouvant notamment:

- **Prévoir un mécanisme transparent de reconnaissance des organismes communautaires, à partir de critères communs;**
- **Formaliser les relations partenariales entre les instances municipales et les organismes communautaires;**
- **Trouver des solutions équitables pour résoudre l'accès des organismes communautaires à des locaux abordables et adéquats pour réaliser leur mission;**
- **Offrir des incitatifs aux organismes qui souhaitent collaborer entre eux de façon plus étroite afin de mutualiser leurs ressources.**

Mise en place d'un comité de suivi

Considérant le vif intérêt des regroupements d'organismes et de certains établissements à s'impliquer dans le comité de suivi proposé par l'Administration pour la Politique de développement social;

Considérant les questions des participants sur le rôle et la composition de ce comité de suivi;

La Commission recommande à l'Administration de :

R-28. Mettre sur pied le comité de suivi tel que proposé dans le cahier de consultation et en préciser la composition ainsi que le mode de recrutement de ses membres;

R-29. Définir la nature des liens possibles entre la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, la Table des élus en développement social et le comité de suivi envisagé.

Les 29 recommandations, sur proposition de M. Benoit Dorais, président, appuyée par tous les membres présents, soit M. Michel Gibson, M. Robert Coutu, M. Sterling Downey, Mme Lorraine Pagé, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi et Mme Sophie Thiébaud, ont été adoptées à l'unanimité lors de l'assemblée publique du 16 mars 2017.

CONCLUSION

La Commission est reconnaissante envers les citoyens, organismes, regroupements et établissement qui ont accepté son invitation à participer à cette consultation publique en vue d'élaborer la première Politique de développement social de Montréal. La Commission a été impressionnée par la qualité des informations et des opinions fournies par les participants. Elle est convaincue que cette matière sera fort utile pour réfléchir à la mise en œuvre de la Politique de développement social. La Commission invite donc toute la communauté montréalaise à en prendre connaissance sur le site Internet des commissions.

Conformément à la réglementation sur les commissions permanentes, le présent document peut être consulté sur Internet, à l'adresse www.ville.montreal.qc.ca/commissions de même qu'à la Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation au Service du greffe, bureau R-134 de l'hôtel de ville.

Le présent rapport peut être consulté à l'adresse : www.ville.montreal.qc.ca/commissions



Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 21 mars 2016
Séance tenue le 22 mars 2016

Résolution: CM16 0360

Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil municipal pour l'année 2016

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2016 par sa résolution CE16 0431;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le programme d'activités 2016 des commissions permanentes du conseil municipal ci-après :

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

Montréal, métropole culturelle 2017-2022;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948);

Motion concernant l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40, à Ville Mont-Royal (CM15 0372 et CM15 1290);

Plan d'action de lutte à l'insalubrité des logements 2014-2017;

L'avenir du secteur manufacturier à Montréal;

La valeur ajoutée des institutions universitaires dans la grande région de Montréal;

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

Politique sur le développement social;

Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268)

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2016-2020;

Commission sur les finances et l'administration

Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015;
Programme triennal d'immobilisations 2017-2019;
Prévisions budgétaires 2017 et budgets des sociétés paramunicipales;

Commission de la présidence du conseil

Clarifier les responsabilités relatives à la sécurité des occupants de l'hôtel de ville et des visiteurs et modification de la résolution CM02 0246 à cette fin (CM14 0934);
Les mesures de sécurité et l'accès à l'hôtel de ville lors des séances des instances décisionnelles (CM15 0590 et CM15 1166);
Dépôt de documents séance tenante au conseil municipal (CM15 1525);
En collaboration avec le Conseil interculturel de Montréal, comment soutenir et encourager la participation citoyenne aux différentes instances de la Ville;
Rapports annuels de l'Office de consultation publique de Montréal et de l'Ombudsman;
Conseil du 21^e siècle (modernisation des instances);

Commission sur le transport et les travaux publics

Déterminer des mesures administratives, fiscales ou incitatives en vue d'accroître l'utilisation du transport collectif et actif par les employés de la Ville de Montréal pour les déplacements domicile-travail (CM15 0334);
Politique de stationnement (CG16 0031);

de plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1163430005
/pl

Denis CODERRE

Maire

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 23 mars 2016

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 24 mars 2016
Séance tenue le 24 mars 2016

Résolution: CG16 0204

Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2016

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2016 par sa résolution CE16 0432;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le programme d'activités 2016 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après:

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

Montréal, métropole culturelle 2017-2022;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948);

Motion concernant l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40, à Ville Mont-Royal (CM15 0372 et CM15 1290);

Plan d'action de lutte à l'insalubrité des logements 2014-2017;

L'avenir du secteur manufacturier à Montréal;

La valeur ajoutée des institutions universitaires dans la grande région de Montréal;

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

Politique sur le développement social;

Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268)

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2016-2020;

Commission sur les finances et l'administration

Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015;

Programme triennal d'immobilisations 2017-2019;

Prévisions budgétaires 2017 et budgets des sociétés paramunicipales;

Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

Étude du bilan de l'opération de concordance des plans et règlements d'urbanisme des arrondissements et des villes liées;

Consultation publique sur un sujet à être déterminé;

Commission de la sécurité publique

Sujet(s) à déterminer

Commission sur le transport et les travaux publics

Déterminer des mesures administratives, fiscales ou incitatives en vue d'accroître l'utilisation du transport collectif et actif par les employés de la Ville de Montréal pour les déplacements domicile-travail (CM15 0334);

Politique de stationnement (CG16 0031).

de plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1163430006
/pl

Denis CODERRE

Maire

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 29 mars 2016

ANNEXE 2 : LISTES DES PERSONNES-RESSOURCES DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Responsable politique :

Mme **Monique Vallée**, membre du comité exécutif, responsable du développement social et de la diversité montréalaise

Personnes-ressources du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) :

Mme **Johanne Derome**, directrice du SDSS

M. **Patrice Allard**, chef de division de la diversité sociale, SDSS

M. **Jacques A. Savard**, chef d'équipe, division de la diversité sociale, SDSS

M. **Chantal Croze**, conseillère en développement social, division de la diversité sociale, SDSS

Personne-ressource du Service des communications :

M. **François Puchin**, chargé de communication

Personne-ressource du Service des technologies de l'information :

Mme **Myra Barnoti**, chargée de communication Web

ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS À LA CONSULTATION PUBLIQUE

Liste des intervenants à l'assemblée publique de présentation du dossier, le 15 novembre 2016

M. **Yvon Couillard**, GEIPSI

M. **Éric Michaud**, Comité logement Ville-Marie

Mme **Louise Constantin**, Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FECHIMM)

Mme **Sylvie Baillargeon**, Intégration Jeunesse du Québec

M. **Claude Champagne**, Centre St-Pierre Montréal

Mme **Winnie Frohn**, citoyenne

M. **Thomas Tsukalas**, citoyen

Mme **Nahamé Obemsawin**, Montréal Autochtone

Mme **Sylvie Poirier**, Table des Carrefour jeunesse-emploi (CJE)

Mme **Perpétue Mukarugwiza**, Habitations Jeanne-Mance

Liste des personnes ayant présenté un mémoire à l'assemblée publique du 11 janvier 2017, arrondissement du Sud-Ouest

Mme **Karine Genest** et M. **Guy Biron**, Réseau des services spécialisés de main-d'œuvre (RSSMO)

Mme **Lise Roy** et M. **Claude Champagne**, Centre St-Pierre Montréal

M. **Athanasios (Thomas) Tsukalas** et M. **Constantine Tsukalas**, Citoyens

M. **James McGregor** et Mme **Gabriela**, Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal (MMFIM)

M. **Alex Chayer** et M. **Claude Saint-Georges**, Le Mûrier

Mme **Hélène Lépine** et Mme **Isabelle Gélinas**, Y des femmes de Montréal

Mme **Louise Constantin** et M. **Marcel Pedneault**, Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FECHIMM)

Mme **Marie-Élaine Normandeau**, Montréal Relève (Fonds Ville-Marie)

Mme **Andrée Mayer-Périard** et M. **Robert Gendron**, Réseau réussite Montréal

M. **Jean-François Gilker**, Bâtir son quartier

M. **Rachad Lawani**, Mobilisons Montréal

Liste des personnes ayant présenté un mémoire à l'assemblée publique du 13 janvier 2017, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Mme **Alena Ziuleva**, Table de quartier Sud de l'Ouest-de-l'île (TQSOI)

Dr **Richard Massé** et Dre **Marie-France Raynault**, Direction régionale de santé publique, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal

Mme **Tania Charron** et M. **Benoit Langevin**, Action Jeunesse de l'Ouest-de-l'île (AJOI)

Mme **Ghalia Chahine**, Système alimentaire Montréalais (SAM)

M. **Vincent Magnat**, Regroupement arts et culture Rosemont - Petite-Patrie

Mme **Anne-Marie Angers-Trottier**, Concertation Ouest-de-l'île

Mme **Louise Croussett**, Mme **Cynthia Villard** et M. **Jim Orrell**, Table de concertation des aînés de Montréal-Est Pointe-aux-Trembles

M. **Tommy Bosa**, Ma communauté en santé

Liste des personnes ayant présenté un mémoire à l'assemblée publique du 18 janvier 2017, arrondissement de Montréal-Nord

M. **Yohan Perron** et M. **François Bérard**, Table de quartier de Montréal-Nord

M. **Richard D. Daneau** et Mme **Marie-Noëlle Routhier-Beaule**, Moisson Montréal

M. **Slim Hammani** et Mme **Jacqueline Meunier**, Café Jeunesse Multiculturel

Mme **Amélie Daigle**, Parole d'excluEs

M. **Ron Rayside** et Mme **Alexie Baillargeon-Fournelle**, Rayside Labossière

Mme **Nathalie Fortin**, CLIC de Bordeaux-Cartierville

M. **Pierre Reginald Azar**, Fond-Action Santé Communautaire Bénise Normil (FASCBN)

Mme **Karine Tremblay**, Table de développement social de Rivière-des-Prairies (dont le mandataire est la Corporation de développement communautaire de RDP)

M. **Stéphane Vaillancourt**, Les YMCA du Québec

Mme **Julie Grenier**, Direction du Partenariat et soutien à l'offre de service, CIUSSS Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal

Liste des personnes ayant présenté un mémoire à l'assemblée publique du 19 janvier 2017, 13 h, hôtel de ville de Montréal

M. **Yves Bellavance**, Coalition montréalaise des Tables de quartier

Mme **Marie Turcotte**, Ex aequo et Mme **Anne Pelletier**, ROPMM

Mme **Mélanie Lemièrre** et M. **Olivier Lalonde**, Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal

Mme **Dominique Daigneault**, Conseil central du Montréal métropolitain-CSN

Mme **Sylvie Poirier** et M. **Vincent Thomas-Hamelin**, Table des Carrefours jeunesse-emploi de l'île-de-Montréal

Mme **Doris Allard** et M. **François Soucisse**, Coordination territoriale de Santé publique et développement des communautés locales, CIUSSS Centre-Sud de l'île de Montréal

M. **Marc-André P. Fortin**, Table de concertation du faubourg Saint-Laurent

Mme **Marie-Josée Deit** et Mme **Marie-Josée Vaillancourt**, PIMO

Mme **Marie-Chantal Locas**, Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM) et Mme **Carole Benjamin**, Table des groupes de femmes de Montréal

M. **Pierre-Louis Roisé**, Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal

Liste des personnes ayant présenté un mémoire à l'assemblée publique du 19 janvier 2017, 19 h, hôtel de ville de Montréal

M. **Éric Michaud**, Comité logement Ville-Marie
M. **Claude Lévesque** et M. **Mohsen Romdhani**, Boscoville (OBNL)
Mme **Sylvie Baillargeon**, Intégration Jeunesse du Québec
M. **Philippe Meilleur** et Mme **Nahamé Obemsawin**, Montréal Autochtone
Mme **Laura Cliche**, Forum jeunesse de l'île de Montréal
Mme **Marianne Carle-Marsan** et Mme **Mireille Paquet**, Conseil des Montréalaises
M. **Robert Beaudry**, PAS de la rue
M. **François Marquette** et Mme **Alice Miquet**, Conseil jeunesse de Montréal

Mémoires déposés sans présentation

Alternatives

Benoit Tardif, citoyen

Conseil interculturel de Montréal

Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges

Corporation de développement communautaire Solidarités Villeray

Fondation Lucie et André Chagnon

Maison d'Aurore

Montréal physiquement active

Québec en forme

Regroupement des organismes mandataires de TANDEM

Solidarité Mercier-Est

Liste des intervenants à l'assemblée publique d'adoption des recommandations, le 16 mars 2017

Mme **Louise Constantin**, Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FECHIMM)
M. **Pierre-Louis Roisé**, Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal
M. **François Marquette**, Conseil jeunesse de Montréal

**ANNEXE 4 : FRÉQUENTATION DE LA PLATEFORME RÉALISONS MONTRÉAL/DEVSOCIAL
(DU 1ER NOVEMBRE AU 16 DÉCEMBRE 2016)**

Summary Report

01 November 2016 - 16 December 2016

Realisons Montréal

PROJECTS SELECTED: 1

Vers une Politique de développement social

FULL LIST AT THE END OF THE REPORT



Visitors Summary



Highlights

TOTAL VISITS	MAX VISITORS PER DAY	
4.3 k	324	
NEW REGISTRATIONS		
39		
ENGAGED VISITORS	INFORMED VISITORS	AWARE VISITORS
1.2 k	1.8 k	3.2 k

INFORMATION WIDGET SUMMARY



DOCUMENTS	TOP 3 DOCUMENTS BASED ON DOWNLOADS
6 Documents	361 Downloads
419 Visitors	150 Downloads
837 Downloads	100 Downloads
	<p>Cahier de consultation "Vers une Politique de développement social"</p> <p>Enjeux du développement social à Montréal - évolution 1998-2014, Klein et al.</p> <p>Portrait statistique de la population montréalaise - comparaison de 4</p>
FAQS	TOP 3 FAQS BASED ON VIEWS
1 Faqs	212 Views
187 Visitors	Vers une Politique de développement social
212 Views	

TRAFFIC SOURCES OVERVIEW

REFERRER URL	COUNT
https://www.facebook.com/	818
http://m.facebook.com	362
http://m.facebook.com/	337
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8258,90511593&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=15925&ret=/pls/portal/url/page/d_social_fr/rep_utilitaires/rep_dossiers_heure/coll_dossiers_heure	277
https://www.google.ca/	174
http://echocite.ville.montreal.qc.ca/montreal-de-tous-les-possibles/	81
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8258,142372440&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=15904&ret=/pls/portal/url/page/d_social_fr/rep_utilitaires/rep_actuaites/coll_actuaites	50
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,85041649&_dad=portal&_schema=PORTAL	48
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8258,142580108&_dad=portal&_schema=PORTAL	46
http://www.newswire.ca/fr/news-releases/montreal-vers-une-politique-de-developpement-social-599507351.html	45
https://m.facebook.com/	38
https://outlook.live.com/	38
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6877,142575020&_dad=portal&_schema=PORTAL	32
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6877,62467635&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=15901&ret=http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/url/page/commissions_perm_v2_fr/rep_nouvelles/coll_nouvelles	27
https://t.co/rTh92Qxj7c	27

**ANNEXE 5 : RÉSULTATS DU SONDAGE EN LIGNE
(RÉALISÉ ENTRE LE 1ER NOVEMBRE ET LE 5 DÉCEMBRE 2016)**

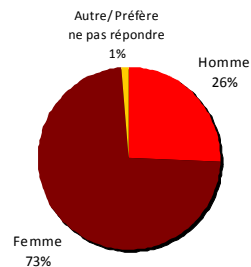


Méthodologie

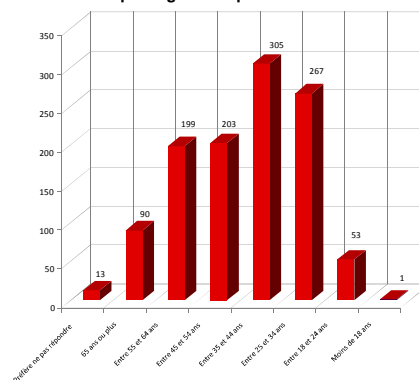
- Sondage en ligne administré entre le 1^{er} novembre 2016 et le 5 décembre 2016
- Plateforme utilisée : Engagement HQ – Réalisons Montréal
- **Contexte : Sondage d'opinion grand public sur des éléments du projet de *Politique de développement social***
- Questionnaire élaboré par la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise et le Service de la diversité sociale et des sports, mis en ligne avec l'appui du Service des technologies de l'information
- 11 questions fermées et 9 questions ouvertes sur :
 - Vision proposée
 - Pistes d'interventions prioritaires
 - Opportunité de demander directement aux citoyennes et citoyens :
 - ✓ Comment augmenter la participation publique ?
 - ✓ Comment améliorer la consultation en ligne ?

3

En tout, **1132** répondants



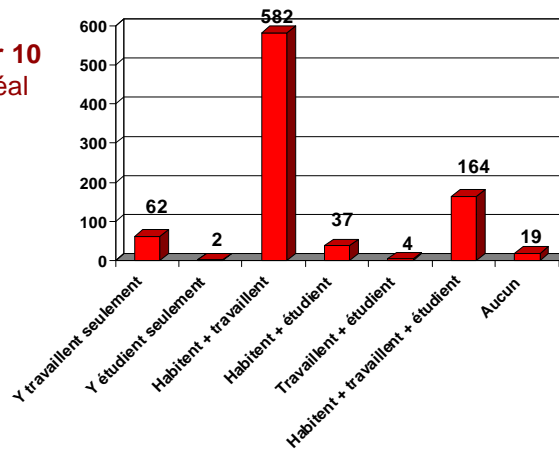
Groupe d'âge des répondants



4

Les répondants et leur rapport à Montréal

7 répondants sur 10 habitent à Montréal



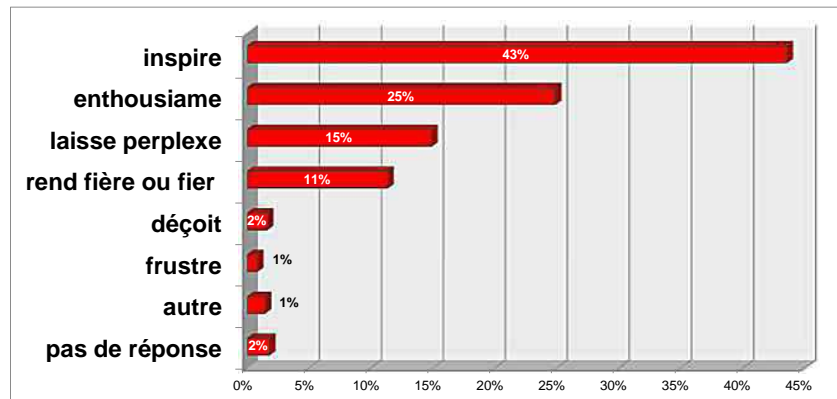
5

Lieu de résidence des répondants habitant sur l'île de Montréal

Ville / Arrondissement	Nb	Ville / Arrondissement	Nb
Ahuntsic-Cartierville	79	Montréal-Ouest	3
Anjou	16	Mont-Royal	3
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	60	Outremont	9
Lachine	17	Pierrefonds-Roxboro	11
Dollard-des-Ormeaux	1	Pointe-Claire	1
Kirkland	1	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	37
LaSalle	26	Rosemont-La PetitePatrie	184
Le Plateau Mont-Royal	98	Saint-Laurent	15
Le Sud-Ouest	71	Saint-Léonard	12
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	2	Verdun	88
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	116	Ville-Marie	62
Montréal-Est	7	Villeray-Saint-Michel-ParcExtension	104
Montréal-Nord	17	Westmount	1

6

L'énoncé de vision proposé...



...les Montréalaises et les Montréalais

7

Les interventions prioritaires, pour chaque orientation proposée

Les participants au sondage ont été invités à répondre à la question suivante, pour chacune des 4 orientations proposées :

« Identifiez les 3 pistes d'intervention que vous trouvez les plus importantes et classez-les par ordre de priorité, 1 étant la plus importante, 2 la deuxième plus importante et 3 la troisième plus importante.

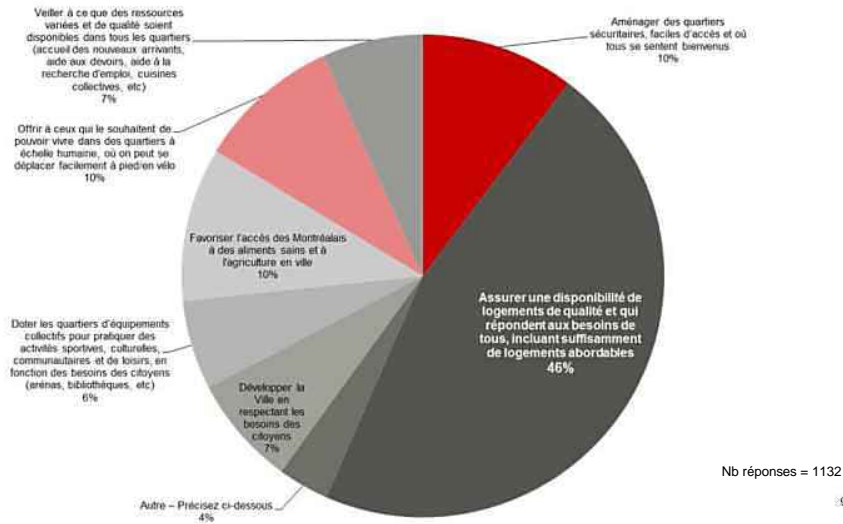
ATTENTION : Même si le questionnaire vous offre des choix de 1 jusqu'à 10, n'indiquez que les 3 pistes d'interventions les plus importantes pour vous ».

Pour chaque orientation, il y a 2 diagrammes circulaires (pointes de tarte):

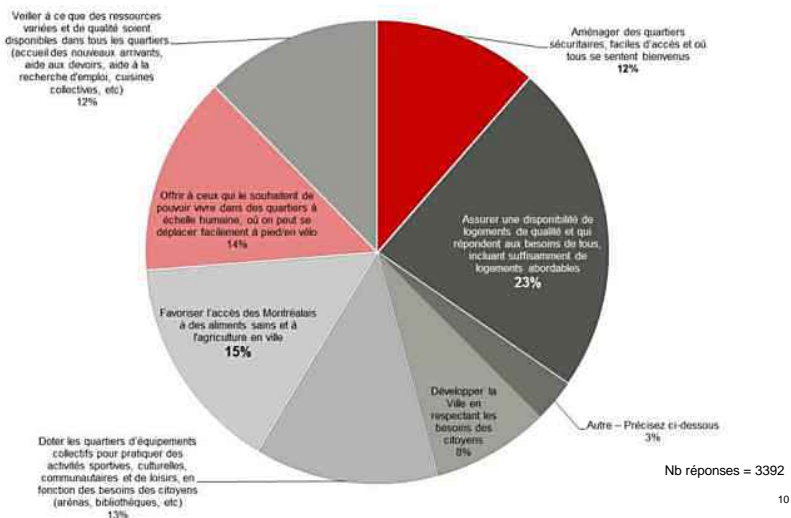
- Répartition des réponses pour LA piste d'intervention classée priorité #1 par les participants (1132 réponses)
- Répartition des réponses pour les 3 pistes d'intervention jugées les plus prioritaires, selon les participants (1132 répondants X 3 choix MAX = 3396 réponses MAX)

8

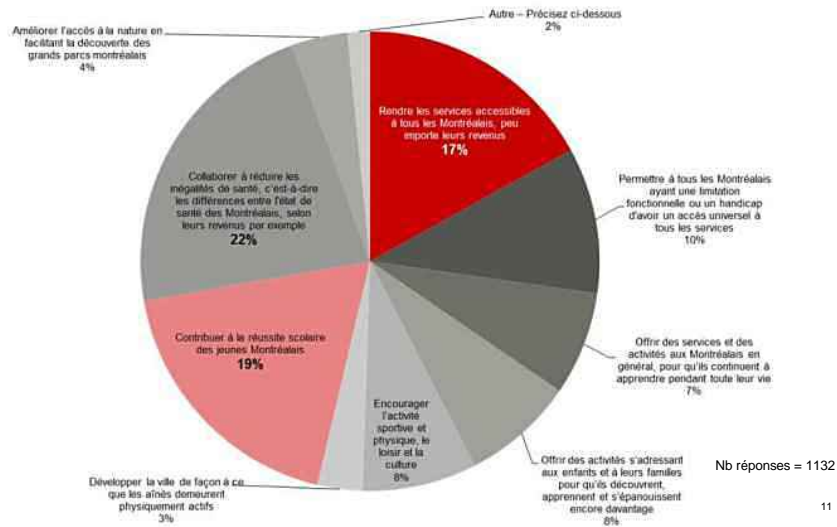
Orientation 1. Développer des quartiers montréalais pour tous : La priorité #1, selon les répondants



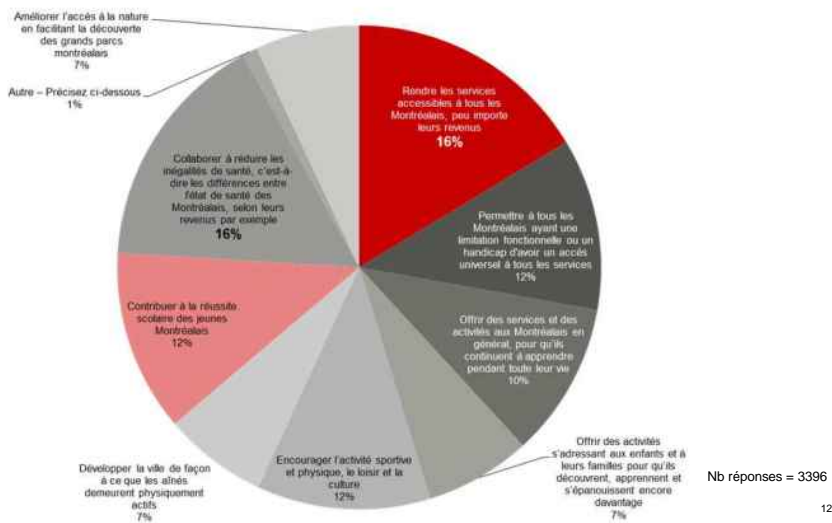
Orientation 1. Développer des quartiers montréalais pour tous : Les 3 priorités des répondants (choix multiples)



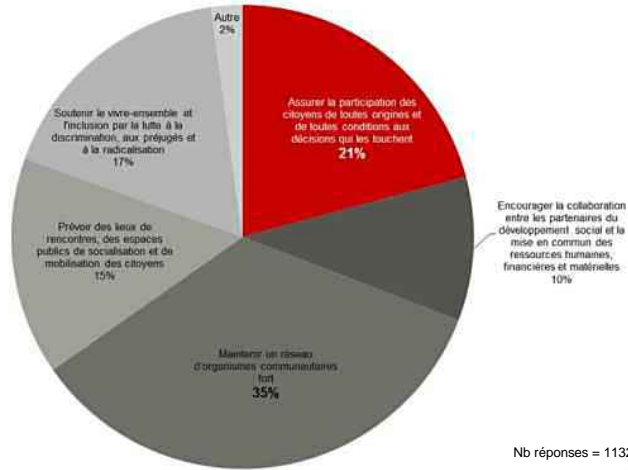
Orientation 2. Favoriser l'équité et l'accessibilité: La priorité #1, selon les répondants



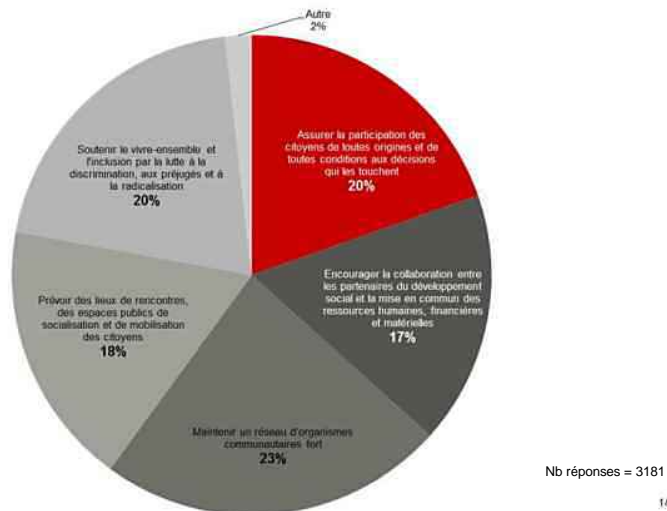
Orientation 2. Favoriser l'équité et l'accessibilité : Les 3 priorités des répondants (choix multiples)



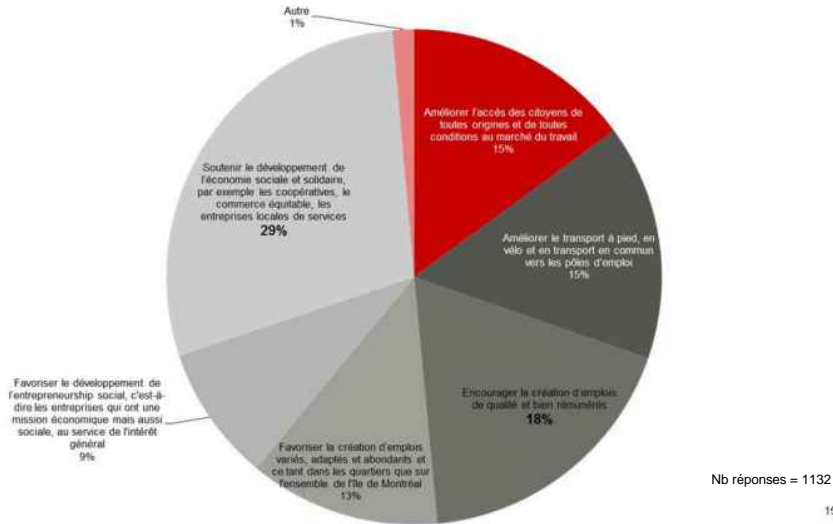
Orientation 3. Favoriser la cohésion sociale et l'exercice de la citoyenneté :
La priorité #1, selon les répondants



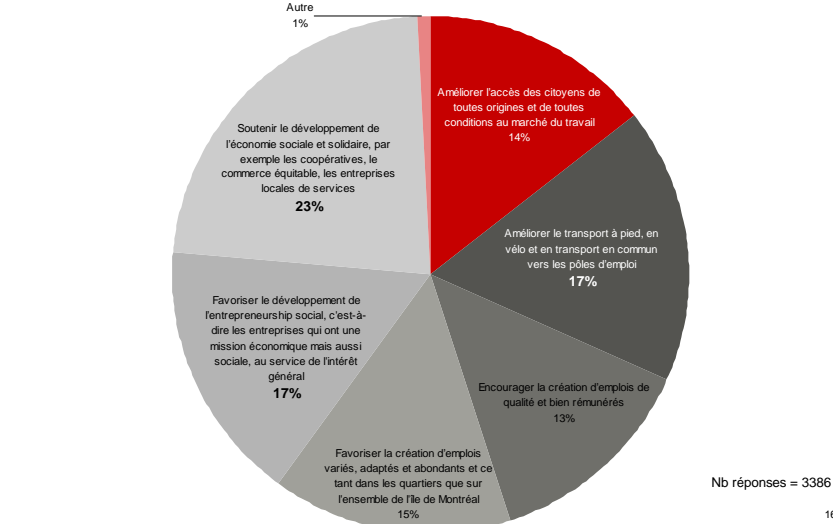
Orientation 3. Favoriser la cohésion sociale et l'exercice de la citoyenneté:
Les 3 priorités des répondants (choix multiples)



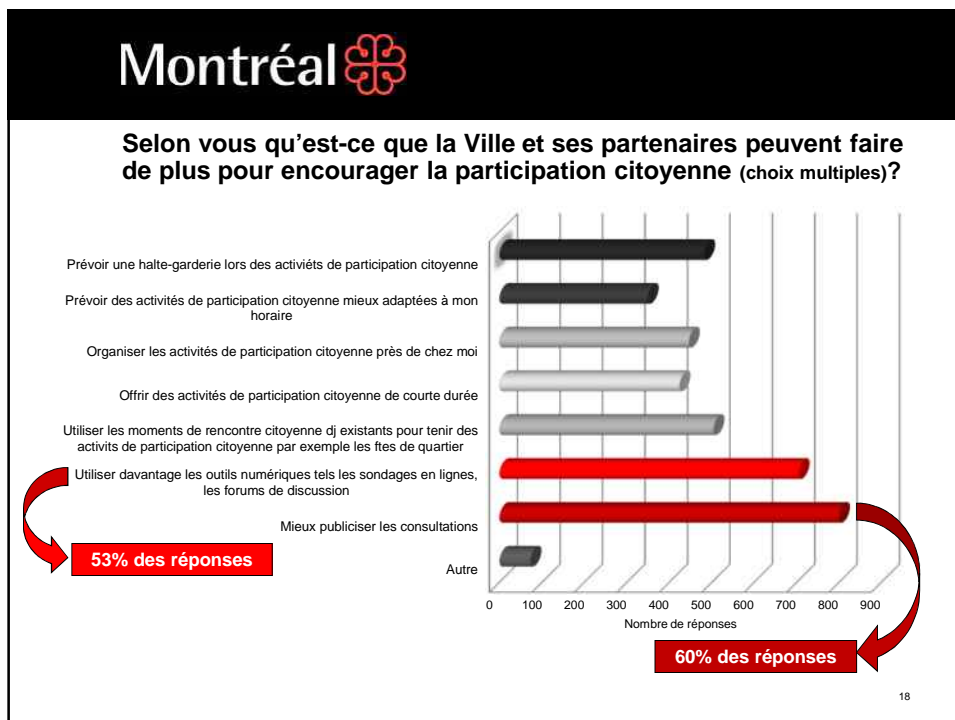
Orientation 4. Contribuer à la vitalité sociale et économique:
La priorité #1, selon les répondants



Orientation 4. Contribuer à la vitalité sociale et économique:
Les 3 priorités des répondants (choix multiples)



**ANNEXE 5 : RÉSULTATS DU SONDAGE EN LIGNE
(RÉALISÉ ENTRE LE 1ER NOVEMBRE ET LE 5 DÉCEMBRE 2016)**



Autres façons d'encourager la participation citoyenne

Créer une habitude participation chez les citoyens :

- Travailler avec les organismes et tables de quartier pour consulter plus près des gens
- Diffuser les consultations très largement, prévoir un réseau virtuel participatif ET des lieux physiques de rencontres citoyennes
- Prendre le temps d'expliquer simplement, laisser le temps de réfléchir, montrer concrètement les impacts de la participation citoyenne sur les décisions
- Donner des formations populaire sur l'exercice de la citoyenneté, l'interculturalisme
- Utiliser la fête comme outil de participation citoyenne à l'échelle de la ruelle, du quartier
- Favoriser des discussions citoyennes et avec les élus
- Adapter les consultations pour rejoindre les personnes vulnérables ou exclues, les enfants et les adolescents
- Aménager la ville de façon à développer le sentiment d'appartenance et donner le goût de s'engager dans sa communauté

Autres façons d'encourager la participation citoyenne (suite)

Améliorer les mécanismes de consultation :

- La transparence et l'ouverture dans la prise de décisions
- Des modes de scrutin et de consultation renouvelés : vote proportionnel, référendum citoyen, pouvoir partagé, co-construction, délégation de pouvoirs
- Un meilleur service à tous les Montréalais et Montréalaises, entre autres par une meilleure communications des informations utiles
- Une réelle prise en compte des besoins, préoccupations exprimés et solutions proposées par les citoyennes et citoyens

Commission permanente sur l'inspecteur général

Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport de l'inspecteur général: Résiliation et recommandations relativement à l'octroi de contrats visant la location de remorqueuses lors d'opérations de déneigement – vigie de la décision du 26 septembre 2016

Rapport déposé au conseil municipal
le 24 avril 2017

Rapport déposé au conseil d'agglomération
le 27 avril 2017

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission permanente sur l'inspecteur général

Présidente

*Mme Lorraine Pagé
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidents

*M. Richard Bergeron
Arrondissement de Ville-Marie*

*M. Benoit Dorais
Arrondissement Le Sud-Ouest*

*Mme Erika Duchesne
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Edgar Rouleau
Cité de Dorval*

Membres

*Mme Manon Barbe
Arrondissement de LaSalle*

*M. Éric Alan Caldwell
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Manon Gauthier
Arrondissement de Verdun*

*M. Jean-Marc Gibeau
Arrondissement de Montréal-Nord*

*M. Beny Masella
Ville de Montréal-Ouest*

*Mme Marie-Andrée Mauger
Arrondissement de Verdun*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Montréal, le 24 avril 2017

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres des conseils municipal et d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément aux règlements 14-013 et RCG 14-014, la Commission permanente sur l'inspecteur général a l'honneur de déposer au conseil municipal ses commentaires et recommandations faisant suite au dépôt par l'inspecteur général du rapport intitulé *Résiliation et recommandations relativement à l'octroi de contrats visant la location de remorqueuses lors d'opérations de déneigement – vigie de la décision du 26 septembre 2016.*

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Lorraine Pagé
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

MISE EN CONTEXTE

Le 23 mars 2017, le Bureau de l'inspecteur général (BIG) a rendu public un rapport portant sur le dossier de la location de remorqueuses lors d'opérations de déneigement. En vertu de ces pouvoirs, L'inspecteur général y résilie plusieurs contrats de location de remorqueuses et formule des recommandations portant notamment sur la *Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal*. Ce rapport constitue en quelque sorte une vigie de la décision du 26 septembre 2016.

L'inspecteur général, Me Denis Gallant a présenté ses conclusions et ses recommandations à la Commission le 6 avril 2017.

Les membres de la Commission ont, par la suite, poursuivi leur analyse et convenu des recommandations consignées au présent rapport.

LE RAPPORT DE RÉSILIATION ET DE RECOMMANDATIONS DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

Le 26 septembre 2016, l'inspecteur général rendait une décision dans laquelle il concluait que Jean-Marc Lelièvre, président de Remorquage Taz inc., Steve Lenfesty, président de Remorquage Mobile, et Réal Tourigny, président d'Auto Cam 2000, s'étaient livrés à des ententes de nature collusoire dans le cadre de plusieurs appels d'offres visant l'adjudication de contrats pour la location de remorqueuses durant les opérations de déneigement. L'enquête avait alors permis de découvrir que ces entrepreneurs s'étaient partagés certains contrats et avaient déposés des soumissions après avoir communiqué ensemble, et avec d'autres entrepreneurs, afin de connaître leur intention respective à l'égard des contrats en appel d'offres et les prix auxquels ils désiraient soumissionner.

Puisque les entrepreneurs contrevenaient aux dispositions de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, laquelle fait partie intégrante des documents d'appel d'offres, l'inspecteur général a résilié de son propre chef – en vertu de l'article 57.1.10 de la *Charte de la Ville de Montréal* – les contrats qui étaient toujours en cours d'exécution. Au surplus, il a recommandé que les entrepreneurs soient écartés de tout appel d'offres et de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville pendant cinq (5) ans. Le 21 novembre 2016, le conseil municipal de la Ville a alors ajouté Jean-Marc Lelièvre, Steve Lenfesty, Réal Tourigny et leurs compagnies respectives, soit notamment Remorquage Taz inc., Remorquage Mobile et Auto Cam 2000, sur le Registre des personnes écartées en vertu de la politique de gestion contractuelle, et ce jusqu'au 25 septembre 2021.

Le BIG a ensuite exercé une vigie étroite des activités menées par ces entrepreneurs afin de s'assurer qu'ils ne tentent pas d'obtenir à nouveau des contrats de la Ville de Montréal. Cette surveillance a amené le BIG à se pencher sur une série de contrats accordés par divers arrondissements, depuis la publication de la décision du 26 septembre 2016, aux entreprises suivantes qui n'avaient jamais œuvré dans le domaine

du remorquage de véhicules auparavant : Excavation Anjou inc., 9499237 Canada inc. et Remorquage BL (9335-5139 Québec inc.).

Les faits recueillis ont révélé l'existence de diverses manœuvres frauduleuses au sens de l'article 17 de la *Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal* (PGC) qui ont permis à des personnes exclues de continuer à obtenir des contrats de la Ville. Ces manœuvres vont de l'acquisition de remorqueuses gratuitement par la conjointe d'une personne exclue via une autre compagnie à l'utilisation d'une entreprise comme prête-nom au profit d'une personne exclue et à la falsification de documents, entre autres.

De l'avis de l'inspecteur général, les arrangements intervenus constituent de véritables manœuvres frauduleuses ayant pour objectif de masquer la réelle identité des personnes exécutant les contrats de la Ville de Montréal. Les accords conclus visaient tous à permettre aux entrepreneurs inscrits sur le Registre des personnes écartées en vertu de la *Politique de gestion contractuelle* de continuer leurs opérations de remorquage auprès de la Ville, via de nouvelles entreprises, comme si de rien n'était.

Pour le BIG Les gestes posés par les entrepreneurs constituent un véritable affront aux décisions de l'inspecteur général, mais également aux mesures mises en place par la Ville de Montréal. Il a donc choisi de résilier l'ensemble des contrats accordés par la Ville de Montréal et les arrondissements à Excavation Anjou inc., à 9499237 Canada inc. et Remorquage BL (9335-5139 Québec inc.).

Le BIG a également recommandé que, conformément aux dispositions de la *Politique de gestion contractuelles de la Ville de Montréal*, Excavation Anjou inc., 9499237 Canada inc., Remorquage BL (9335-5139 Québec inc.), Yvan Dubé, Raymond Lizotte et Brigitte Lévesque, ainsi que toute personne morale et/ou société auxquelles ils sont liés soient écartés de tout appel d'offres, de tout sous-contrat et de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville de Montréal pendant cinq années.

Il a aussi recommandé que certaines modifications soient rapidement apportées à la *Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal* et que la Ville de Montréal évalue les recours et sanctions possibles contre Jean-Marc Lelièvre (Remorquage Taz inc.), Steve Tourigny (Remorquage Mobile) et Réal Tourigny (Auto Cam 2000).

LES COMMENTAIRES DU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT

Les membres de la Commission ont échangé avec le représentant du Service de l'approvisionnement sur divers aspects des contrats pour la location de remorqueuses. Ce dernier a expliqué que la Ville n'avait pas d'exigence particulière d'expérience pour les entreprises de remorquage. Les chauffeurs doivent posséder le permis de conduire approprié et le Service s'attend à ce que les entreprises embauchent des chauffeurs expérimentés. Mais il n'y a pas d'expertise particulière en jeu.

Le Service s'assure également que les entreprises possèdent la machinerie et les équipements adéquats pour exécuter leur travail.

Pour le Service, le marché en est un d'oligopole. Il y a quelques «gros joueurs» à qui les plus petits entrepreneurs louent leurs équipements. Le marché est donc très restreint et pourrait facilement se refermer davantage.

Les membres ont souligné qu'il se pourrait que des remorqueurs soient rémunérés au noir. Le représentant du Service a expliqué que la Ville ne pouvait pas vraiment exiger de voir les talons de paye. Un membre de la Commission a rappelé que le Bureau du taxi de Montréal (BTM) avait entre autres pour mission d'encadrer les opérations de remorquage sur le territoire. À ce titre, il gère la performance des entreprises de remorquage, soit le respect des clauses assorties au contrat : délai d'intervention, capacité de la fourrière, heures d'ouverture, service à la clientèle, etc.

Pour le représentant du Service des affaires juridiques (SAJ), le système marche. Des entreprises ont été épinglées suite à des manœuvres frauduleuses et sont au ban. Il y a sans doute des ajustements à apporter à la PGC pour mieux couvrir certaines situations mises au jour par le BIG.

Le SAJ considère, contrairement à ce qu'affirme le BIG dans son rapport (p. 54), qu'il y a une forme de gradation des sanctions pour les entreprises fautives. Ainsi, une personne qui est déjà écartée de la possibilité de conclure des contrats avec la Ville et qui commet, alors qu'elle est inscrite au *Registre des personnes écartées en vertu de la PGC*, de nouvelles manœuvres contraires aux dispositions de la PGC s'expose à ce que sa période d'exclusion soit ramenée à 5 ans, peu importe depuis combien de temps elle est inscrite au Registre. Pour les membres, la question est donc de savoir si cette forme de gradation des sanctions est suffisante.

Par ailleurs, pour le SAJ, l'idée d'une exclusion permanente des personnes ou entreprises fautives n'est pas souhaitable et il faut éviter d'être abusif dans les sanctions. La nouvelle PGC permet des sanctions discrétionnaires notamment en introduisant la notion de «gens qui travaillent dans ce secteur», ce qui peut permettre de sanctionner des situations choquantes et d'être plus clément dans certaines situations.

Enfin, les membres ont questionné les représentants des services municipaux sur les possibilités réelles et les perspectives de réforme de ce secteur d'activité. Pour le représentant du Service de l'approvisionnement, une étude de marché sur le domaine du remorquage pourrait être éclairante.

L'ANALYSE DE LA COMMISSION

Pour les membres de la Commission, l'industrie du remorquage a des pratiques pour le moins étonnantes. Si le portrait qu'en fait le BIG peut faire sourire par moments, il n'en demeure pas moins inquiétant sous bien des aspects. Les pratiques frauduleuses identifiées et démontrées dans le rapport renvoient l'image d'une industrie où on fait bien peu de cas des règles établies et où on s'efforce de contourner celles-ci avec des moyens qui ne prêchent pas par excès de subtilité.

Les faits révélés sont graves et la Commission juge que l'inspecteur général a bien agi en décidant de résilier l'ensemble des contrats accordés par la Ville de Montréal et les

arrondissements à Excavation Anjou inc., à 9499237 Canada inc. et Remorquage BL (9335-5139 Québec inc.).

Les membres ont aussi bien compris les différences d'interprétation entre le BIG et le SAJ quant à la notion de gradation des sanctions pour les entreprises et les personnes fautives en vertu de l'article 17 de la PGC. Pour l'inspecteur général, il n'y a pas de gradation des sanctions dans la PGC actuelle. Il estime que les personnes inscrites au *Registre des personnes écartées en vertu de la PGC* qui tentent de continuer d'obtenir des contrats de la Ville, en contournant les mesures mises en place par le conseil municipal de la Ville, ne devraient plus avoir le droit de contracter avec la Ville de Montréal. Pour le SAJ, la situation actuelle permet une certaine gradation dans les sanctions et il serait abusif et inefficace d'exclure les personnes ou entreprises de façon permanente.

La Commission est d'avis qu'il y a moyen d'établir une gradation plus forte dans les sanctions sans aller vers une exclusion permanente.

Enfin, les membres de la Commission demeurent préoccupés du fait que l'activité du remorquage à Montréal est l'affaire d'un oligopole. Le représentant du Service de l'approvisionnement a bien résumé la situation à la Commission, mais les commissaires sont d'avis que la Ville devrait posséder une meilleure connaissance de l'état de cette industrie, ce qui pourrait permettre d'identifier des actions éventuelles pour améliorer, voire réformer, l'industrie.

LES RECOMMANDATIONS

La Commission remercie l'inspecteur général, Me Denis Gallant et les membres de son équipe. Elle remercie également les représentants du Service affaires juridiques et du Service de l'approvisionnement pour leur collaboration à ses travaux dans le présent dossier.

La Commission soumet les recommandations suivantes aux conseils municipal et d'agglomération :

CONSIDÉRANT le Rapport de l'inspecteur général intitulé «Résilience et recommandations relativement à l'octroi de contrats visant la location de remorqueuses lors d'opérations de déneigement – vigie de la décision du 26 septembre 2016»;

CONSIDÉRANT la résiliation par l'inspecteur général de l'ensemble des contrats accordés par la Ville de Montréal et les arrondissements à Excavation Anjou inc., à 9499237 Canada inc. et Remorquage BL (9335-5139 Québec inc.);

CONSIDÉRANT l'importance névralgique de l'activité de remorquage à Montréal et plus particulièrement lors des opérations de déneigement;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, notamment en ce qui a trait à la prévention de la corruption, de la collusion et d'autres manœuvres frauduleuses;

R-1

La Commission recommande aux conseils municipal et d'agglomération de ne pas renverser la décision de l'inspecteur général de résilier l'ensemble des contrats accordés par la Ville de Montréal et les arrondissements à Excavation Anjou inc., à 9499237 Canada inc. et Remorquage BL (9335-5139 Québec inc.

R-2

La Commission recommande de revoir la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal pour faire en sorte qu'une personne qui est déjà écartée pour une période de cinq ans de la possibilité de conclure des contrats avec la Ville et qui commet, alors qu'elle est inscrite au *Registre des personnes écartées en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal (PGC)*, de nouvelles manœuvres contraires aux dispositions de la PGC, soit automatiquement écartée pour une période supplémentaire cumulative de cinq ans.

R-3

La Commission recommande que l'administration mandate le Service de l'approvisionnement pour qu'il dresse un portrait complet de l'industrie du remorquage sur le territoire de la Ville et de l'agglomération de Montréal.



Dossier # : 1171711001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport annuel d'activités du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016.

Déposer le rapport annuel d'activités du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-28 11:05

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1171711001**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport annuel d'activités du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016.

CONTENU

CONTEXTE

Au plus tard le 31 mars de chaque année, le président du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal doit faire rapport au conseil municipal et au conseil d'agglomération de ses activités pour la période du 1er janvier au 31 décembre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG 16 0099 - 28 janvier 2016 Nomination de M. Joseph Nammour second membre indépendant du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal
- CG 15 0656 - 29 octobre 2015 Nomination de Mme Lisa Baillargeon membre indépendante du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal et présidente
- CG13 0064 - 21 mars 2013 Dépôt du Rapport annuel 2012 du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal
- CM13 0175 - 18 mars 2013 Dépôt du Rapport annuel 2012 du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal
- CG 12 0064 - 22 mars 2012 Dépôt du Rapport annuel 2011 du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal
- CM 12 0162 - 19 mars 2012 Dépôt du Rapport annuel 2011 du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

Les rapports annuels 2013 et 2014 du Comité de vérification ont été déposés séance tenante ce qui explique l'absence de résolution pour le dépôt de ces rapports du Comité de vérification. Le départ, en cours de mandat, du président du Comité de vérification au courant de l'année en 2015 explique l'absence du dépôt du rapport annuel du Comité de vérification pour 2015.
 Le présent rapport constitue le premier dépôt sous la présidence de Mme Lisa Baillargeon.

JUSTIFICATION

Conformément à la Charte du comité de vérification, le président du Comité doit faire rapport au conseil municipal et au conseil d'agglomération sur toutes questions liées aux compétences de l'un ou l'autre des conseils au plus tard le 31 mars de chaque année.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt au CG du 30 mars 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Armand SAVOIE
secrétaire exécutif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-28

Jean-François MILOT
Chef de division soutien aux instances

Tél : 872-4230
Télécop. : 872-5655

Tél : 514 872-2392
Télécop. : 514 872-1937

RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE VÉRIFICATION AU COMITÉ EXÉCUTIF

ANNÉE FINANCIÈRE 2016

1. NOM ET TITRE DES MEMBRES DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Membres indépendants

Mme Lisa Baillargeon, présidente

M. Joseph Nammour, vice-président

Membres élus

Mme Laurence Lavigne-Lalonde, membre

M. Francesco Miele, membre

M. Edgar Rouleau, membre

M. Edward Janiszewski, membre

M. Richard Celzi, membre

M. Armand Savoie, secrétaire exécutif

2. MANDAT GÉNÉRAL DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Vu l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et la Charte du comité, le mandat est multiple :

- le comité est l'intermédiaire entre les vérificateurs, général et externe, et les conseils;
- préalablement au dépôt de tout rapport aux conseils ou au maire, y compris leurs rapports ayant trait à la vérification des états financiers de la Ville, les vérificateurs, général et externe, peuvent faire rapport au comité;
- le comité surveille l'intégralité de l'information financière de la Ville et de sa communication;
- la fonction de la vérification interne relève du comité dans la mesure prévue au chapitre V de la présente Charte.

Autres responsabilités :

- s'assure de l'établissement, par la direction, d'un processus continu de gestion des risques et de sa capacité à repérer et évaluer l'incidence et la probabilité des risques d'affaires y compris les risques de non-conformité aux lois et règlements applicables à la Ville;
- s'assure de la définition, par la direction, des responsabilités et obligations quant aux objectifs et aux risques afin que les autorités municipales responsables puissent agir;
- s'assure de l'établissement, par la direction, d'un système efficace de contrôles internes incluant la surveillance de l'environnement de contrôle et les discussions afférentes avec la direction et les vérificateurs, général et externe;
- le comité exerce tout autre mandat spécial que pourraient lui confier les conseils.

Outre les autres pouvoirs qui peuvent lui être confiés, le comité formule au conseil d'agglomération des avis sur les demandes, constatations et recommandations du vérificateur général concernant l'agglomération. Il informe également le vérificateur général des intérêts et préoccupations du conseil d'agglomération sur sa vérification des comptes et affaires de la municipalité centrale.

3. MANDATS OU OBJECTIFS SPÉCIFIQUES AU COURS DE L'ANNÉE

- Projet pour le plan de gestion des risques (voir section 4.3).
- Participation à la nomination du Vérificateur général (pour la présidente du comité de vérification).

4. BILAN DES ACTIVITÉS

4.1 Nombre de réunions du comité de vérification et le taux de participation des membres :

Nombre : 7

Taux de participation : 69 % - Le quorum était toujours difficile à atteindre

Sur sept (7) rencontres voici les statistiques des présences :

L. Baillargeon	7
J. Nammour	6*
L. Lavigne-Lalonde	4
F. Miele	7
R. Celzi	5
E. Janiszewski	3
E. Rouleau	2

* Lors de la première rencontre n'était pas encore nommé

4.2 Travaux réalisés pour s'assurer d'une utilisation optimale des ressources de l'établissement :

- examen du plan budgétaire pour l'exercice financier 2016;
- suivi du budget et des résultats pour l'exercice financier 2016;
- recommandation du dépôt du rapport des états financiers pour l'exercice financier 2015;
- suivi des recommandations du BVG et de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2015;
- approbation du plan d'audit 2016 des états financiers consolidés;
- présentation de M. Simon Cloutier des indicateurs Ville afin que le comité en ait une meilleure compréhension du point de vu de l'interne :

M. Simon Cloutier, directeur du Service de la performance organisationnelle responsable de l'établissement des indicateurs de performance a été invité à présenter et expliquer l'utilisation de ceux-ci aux membres du comité.

M. Cloutier, lors de sa présentation, a précisé les objectifs poursuivis par la Ville dans l'établissement d'indicateurs et le rôle de son Service dans le processus d'identification, de mise à jour, et de suivi de ces indicateurs. M. Cloutier nous a indiqué que les indicateurs sont produits dans un but d'amélioration de la performance organisationnelle. Cette analyse est possible par des démarches d'étalonnage entre plus de 111 indicateurs de performances publiés par « l'Ontario Municipal Benchmarking Initiative » (OMBI) ou ceux du ministère des Affaires Municipales et de l'Organisation du Territoire (MAMOT).

M. Cloutier nous a également présenté le résultat d'observations de certains indicateurs par domaine d'activité et des actions réalisées ou en cours de réalisation en fonction de ces constatations.

- Suivi et questions des travaux réalisés par le BCG :

Me Bond a déposé au comité l'organigramme de son bureau ainsi que le détail de son budget et a expliqué brièvement l'utilisation de ses ressources.

Il a également présenté le bilan de ses activités d'audit interne réalisées en 2015 et a fourni en regard de chacune de ces missions d'audit ses commentaires et observations. Finalement, il a présenté son plan d'audit interne prévue pour l'exercice 2016 et a répondu avec toute transparence aux questions posées par le comité.

- Une formation sur la gestion des risques a été donnée aux membres du comité de vérification par la firme Deloitte. Tous les participants furent grandement satisfaits de cette formation qui les a encore plus éclairés sur leur rôle.

4.3 Travaux réalisés au regard de la gestion des risques pour la conduite des affaires de l'établissement :

Le projet relatif au plan de gestion des risques a débuté en novembre 2016. Pour récapituler :

M. Nammour et moi avons, dans un premier temps, révisé cet automne un document qui avait été produit en 2012 par l'équipe de Me Bond, très bon document d'ailleurs, qui identifiait les 20 risques et sous-risques majeurs pour la Ville. Nous ne pouvions évaluer la pertinence de ce document avant car nous devions nous familiariser avec le fonctionnement de la Ville et amasser de l'information et bien la comprendre.

En plus de rencontrer le directeur général afin de lui présenter le projet, des rencontres, accompagnées de Me Bond, ont eu lieu avec les directeurs de plusieurs départements/services au cours de novembre, décembre et janvier afin de leur présenter le document des 20 principaux risques de la Ville (avec leurs sous-risques).

- Des risques leur ont été attribués selon leur secteur d'activité et ils seront responsables (« propriétaires » de risques) de rendre des comptes sur ces derniers à travers un tableau de bord. Tous ont été très coopératifs et sont très enthousiastes envers le projet.
- Les directeurs avaient à faire la révision du document que nous leur avons soumis selon les risques qui leur appartiennent pour la fin janvier 2017 (avec indicateurs et cibles pour le suivi si possible). De même, un modèle embryonnaire de tableau de bord leur a été présenté avec lequel il devront travailler éventuellement pour indiquer le suivi soit mensuellement, trimestriellement ou annuellement tout dépendant du risque et des données possibles à générer.

Depuis la fin décembre, nous travaillons en étroite collaboration avec M. Éric-Christopher Desnoyers (anciennement rattaché au BCG et en charge de la gouvernance à ce moment) qui a réalisé le document de travail pour que les responsables de services puissent identifier et faire le suivi de leurs risques. Les services doivent en principe compléter le fichier pour la fin mars, bien que cette date buttoir soit très serrée. Des ateliers de travail pour mieux comprendre le fonctionnement du fichier sont aussi donnés présentement par M. Desnoyers et sont prévus jusqu'à la mi-mars.

Voici un tableau sommaire des étapes qui ont été réalisées et celles qui restent à venir :

	Octobre et novembre 2016	Décembre 2016	Janvier 2017	Février 2017	Mars 2017	Avril 2017	Mai à décembre 2017	Janvier 2018
1 Travaux préalables et révision des documents existants sur les risques liés à la ville	■							
2 Rencontre avec le contrôleur	■							
3 Rencontre avec les directeurs avec le BCG		■	■					
4 Atelier de travail avec les services			■	■	■			
5 Cartographie des risques par les divers services			■	■	■			
6 Classement des risques identifiés					■			
7 Extraction d'un premier tableau sommaire des risques						■		
8 Mise en place de l'outil de suivi (Tableau de bord)							■	
9 Outil final- gestion intégrée des risques								■

Cet échéancier est réaliste puisqu'un plan de gestion de risques complet prend normalement un an à réaliser. Ces étapes sont nécessaires afin de couvrir les risques significatifs et pertinents ainsi que d'implanter le processus de suivi.

Tous les responsables de services auront été rencontrés d'ici le début février. Le tableau de bord, tel que prévu, arrivera un peu plus tard car la cartographie des risques doit être réalisée plus en détails. C'est donc un fichier de cartographie qui a été envoyé aux « propriétaires » de risques et sera finalisé pour la fin mars.

Rappelons qu'il était prévu que le premier tableau de bord de suivi des risques soit déposé au comité de vérification et au conseil exécutif pour le premier trimestre 2017, donc début avril. Toutefois, ce sera plutôt un premier rapport tiré de la cartographie des risques qu'il sera possible de présenter.

4.4 Travaux réalisés au regard d'activités susceptibles de nuire à la bonne situation financière de l'établissement et qui ont été portées à la connaissance du comité :

Nous avons été informés des changements dans les états financiers de la STM ce qui a retardé l'an dernier la sortie des états financiers consolidés avec la ville. Nous avons aussi été avisés à la fin 2016, lors de l'approbation du plan d'audit, que la situation pourrait se reproduire en 2017. Des ajustements avaient été nécessaires et ceux de 2017 pourraient être plus importants selon la VG.

Le CG, Me Bond, nous a aussi rapporté la difficulté pour son équipe de vérifier les contrôles mis en place par manque de temps et de personnel. Bien que le BCG mette tous les efforts possibles pour instaurer des contrôles sur les problèmes identifiés, si personne ne peut en faire la vérification et le suivi, on en revient à la case départ.

4.5 Travaux réalisés avec le vérificateur externe et le BVG :

La rencontre avec le vérificateur externe avec l'ensemble des membres du comité de vérification a eu lieu en octobre 2016. La rencontre n'a pu avoir lieu en juin car la nouvelle vérificatrice venait tout juste d'entrer en poste et n'avait pas encore eu le temps de prendre connaissance des dossiers relativement au rapport. Toutefois, il est à noter que

nous avons pris connaissance des éléments du rapport lors de sa sortie dans les médias. Le VG sortant n'a pas rencontré le comité de vérification avant la parution de son rapport ce qui, dans un contexte de bonne gouvernance, aurait dû se faire. Nous avons identifié les éléments suivants suite à la lecture du rapport que nous avons communiqué au comité exécutif de la ville:

Contenu :

- manque d'information autour du plan d'audit et/ou base de sélection des missions d'examen;
- pas de conclusions générales sur les éléments importants du rapport;
- manque d'information sur la proportion de l'échantillon examiné, par exemple, plusieurs contrats ont été examinés dans le cadre de la conformité avec les nouveaux règlements reliés à l'autorisation de l'AMF, mais pas de mention sur combien de contrats ont été couverts proportionnellement, donc il est difficile au lecteur de tirer une conclusion claire;
- concentré toujours sur la même chose mais appliqué à des éléments différents; plus spécifiquement, la plupart des constats touchent à un manque de planification et de gestion de projet, mais ne semble pas discuter la source du problème comme le processus d'implantation du CGP;
- pas de thèmes centraux desquels des conclusions sont émises;
- aucune mission relativement à la rémunération et gestion RH en général et sur la gestion de la performance;
- la question du PL83 est pertinente compte tenu du risque de perte d'indépendance du VG (...et du comité de vérification- non mentionnée par le VG).

Discussion minimale sur les actions déclenchées par la ville

Le rapport inclut un tableau qui présente le résultat des suivis des recommandations du VG au cours des 3 dernières années (taux d'implantation). Le rapport ne contient pas d'information sur ce qui a été mis en place par la gestion. Par exemple, même si une recommandation est présentée pour les 3 prochaines années, cela ne veut pas dire qu'elle sera mise en place en 3 ans. De plus, les plans de redressements sont peut-être en cours mais pas terminés et prennent peut-être plus que 3 ans à implanter, ce qui est souvent le cas quand des changements majeurs sont apportés. Alors, nous sommes perplexes quant à la valeur de ces indicateurs et sur la façon de les interpréter quand un certain nombre d'informations sont manquants pour pouvoir peser ce qui a été fait ou non.

SP3410

Du point de vue des auditeurs externes ainsi que du BVG, l'application de la norme comptable *SP3410 Paiements de transfert* diffère entre l'administration et Deloitte. Cette situation entraîne l'inscription d'une réserve au rapport d'audit indépendant de Deloitte aux états financiers 2015 de la Ville ce qui sera encore le cas pour 2016.

Projets et Programmes

Enfin, nous avons pu constater que les grands projets de plus de 10 millions font l'objet de suivis mais que ceux qui sont situés entre 1 et 9 millions demeurent difficilement traçables. Le gestionnaire de projet est difficilement identifiable lorsque nous posons la question pour laquelle nous avons comme réponse « qu'il y a tellement de projets de cette envergure qu'il serait difficile de tout suivre ». C'est une réponse insatisfaisante et qui témoigne du manque d'imputabilité des personnes responsables. Nous posons ainsi la question à savoir « qu'arrive-t-il si plusieurs projets sous les 10 millions accusent des dépassements de coûts? » Le total pourrait s'avérer très élevé mais ce suivi n'est pas vraiment fait, il est fondu dans un grand total.

Autre

Nous avons identifié aussi des points importants du rapport tel que le CGP, la TI et la conformité avec l'AMF et les personnes pertinentes ont été interrogées sur ces sujets lors de la rencontre de septembre 2016.

4.6 Autres travaux réalisés à la demande du conseil municipal ou d'agglomération : S/O

5. INDICATEURS DE SUIVI UTILISÉS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DU MANDAT

Nous avons fait la demande pour les indicateurs de suivi concernant les projets. Nous avons pu constater que dans le cas des grands projets de 10 millions et plus, les suivis sont maintenant fait de manière très précise ce qui est significatif pour le contrôle des coûts et la bonne gestion des projets.

La rencontre avec M. Cloutier sur les indicateurs comparatifs entre grandes villes a aussi permis de poser des questions à savoir comment ces indicateurs sont utilisés à l'interne afin d'améliorer la performance de la ville.

M. Marcoux, DG, a aussi expliqué au comité comment sont déterminés les cibles et les indicateurs de performances au niveau de certains postes concernant nos questions sur la rémunération. Nous n'avons pas vu de documents précis cependant sur le plan de rémunération.

6. PERSPECTIVES OU PRIORITÉS D'ACTION POUR LA PROCHAINE ANNÉE FINANCIÈRE

- Analyse du budget suite au dépôt en mars 2017.
- Recommandation du dépôt du budget.
- Analyse des états financiers.
- Recommandation du dépôt du rapport des états financiers.
- Approbation du plan d'audit.

- Suivi des indicateurs et atteinte des cibles (présentation des directeurs au comité de vérification).
- Suivi des recommandations du BVG et des auditeurs externes.
- Suivi des activités du BCG.
- Poursuite de la mise en place du plan de gestion des risques.
- Suivi des principaux risques identifiés.
- Révision de la Charte : La Charte, mise à jour pour la dernière fois en 2010, doit être revue afin de se conformer aux changements qui sont survenus depuis comme, par exemple, l'article 24 concernant le suivi des activités du contrôleur.
- Appel d'offres ou reconduction du contrat pour renouvellement du vérificateur externe.
- Possibilité de mandat spéciaux au BVG.
- Formation sur la gouvernance du comité de vérification (6 février 2017).

7. RECOMMANDATIONS, LE CAS ÉCHÉANT, VISANT :

7.1 L'utilisation optimale des ressources de l'établissement :

- Le plan de gestion de main-d'œuvre aidant à maximiser les ressources et à rendre l'organisation plus efficiente et efficace devrait être amené à l'attention du comité de vérification;
- Le rapport de suivi des directeurs, suite aux recommandations du BVG et de Deloitte, devrait être présenté au comité de vérification;
- Nous proposons aussi de mettre en place une autoévaluation du comité de vérification ainsi que du conseil municipal afin de se conformer aux bonnes pratiques de gouvernance.

7.2 La gestion des risques pour la conduite des affaires de l'établissement :

La mise en place du plan de gestion de risques suit son cours, nous en sommes à l'étape des ateliers de travail pour compléter la cartographie de chaque service. Il reste quelques directeurs à rencontrer également.

7.3 Le rapport du vérificateur externe, du BVG et du BIG

Avec l'arrivée de la nouvelle vérificatrice générale, nous espérons avoir une collaboration plus étroite et être informé sur une base plus régulière de l'avancement des travaux du BVG et être informé du contenu du rapport annuel avant sa sortie publique. Nous pouvons affirmer que la collaboration, depuis son arrivée, se passe très bien. Nous sommes passés de la quasi absence de collaboration à une grande collaboration.

Nous aimerions, pour l'année 2017 et les suivantes, être en communication avec le BIG. Il serait préférable qu'il puisse venir présenter les résultats de certains de ses travaux et aussi assister au comité au moins deux (2) fois par année.

7.4 Les contrôles internes :

Malgré le PTI, un suivi plus serré des projets TI, au même titre que les grands projets de 10 millions et plus, devrait être présent. Nous proposons qu'un tableau de suivi des projets soit mis en place sur le modèle des grands projets. Peut-être qu'un tel tableau existe déjà mais notre rencontre avec le directeur des TI n'a pas confirmé cette information. Par ailleurs, si ce suivi existe, il devrait être mis à l'attention du comité de vérification.

Au niveau du secteur de l'approvisionnement, nous savons que plusieurs formations ont été données aux employés et qu'il y en aura d'autres. Nous voulons souligner cette bonne pratique qui doit continuer malgré le taux de rotation élevé de la main-d'œuvre qui freine l'efficacité à long terme de ces formations. Nous espérons que le plan de gestion de la main d'œuvre aidera à réduire le taux de rotation et ainsi rendre plus efficace les efforts mis dans la formation pour sensibiliser les employés aux bonnes pratiques.

Dans le secteur de l'approvisionnement également on nous a signalé, lors de la rencontre avec le directeur en janvier, le manque de centralisation au niveau des décisions. Malgré les efforts du directeur pour tendre vers l'uniformisation, il demeure que plusieurs décisions sont encore prises de manière autonome par divers services sans qu'il n'y ait un rapport d'activités envoyé au directeur des approvisionnements afin qu'il soit minimalement au courant des décisions qui sont prises dans ce secteur.

7.5 Communication avec le Conseil :

Le comité recommande qu'il y ait plus d'échanges avec le conseil municipal et le comité exécutif concernant leurs préoccupations.

De même, il serait approprié que le comité de vérification soit informé des nouvelles importantes avant que celles-ci sortent dans les médias. Souvent, nous apprenons le tout par le biais des médias.

7.6 Éléments de gouvernance :

Dans un contexte des bonnes pratiques, il y aurait lieu que le nombre de membres indépendants du comité de vérification soit supérieur au nombre de non-indépendants. Dans le contexte de la ville, cela ne semble pas possible mais nous aimerions à tout le moins explorer la possibilité de nommer une 3^{ème} personne indépendante au comité.

Il devrait y avoir un rapport annuel lié à des documents d'auto-évaluation pour le comité ainsi que le conseil municipal et le conseil d'agglomération.

Il semble y avoir un problème de sensibilisation auprès des membres élus siégeant au comité. Le niveau d'implication active au sein du comité et des réunions varie significativement d'un membre élu à l'autre et est très limité dans certains cas. Nous nous demandons, bien que ce soit des élus et que cela devrait faire partie normalement de leurs tâches, si une rémunération minimale serait pertinente dans le cadre de cette

fonction afin d'encourager et de motiver les membres et ainsi qu'ils soient plus actifs au sein du comité.

Une sensibilisation à la notion d'imputabilité devrait également être visée tant au comité que dans l'organisation. Plusieurs directeurs nous ont fait mention de cette lacune au sein des équipes.

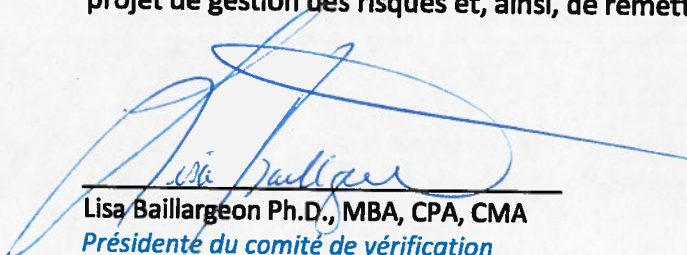
Avec la mise en place du plan de gestion des risques, les directeurs des différents services de la ville ont pu prendre connaissance de l'existence du comité de vérification et de sa fonction. Le comité convoquera, de façon plus récurrente, les divers intervenants de la ville afin qu'ils puissent présenter leurs rapports annuels et leurs suivis des recommandations. L'existence et la fonction du comité de vérification devraient être mieux connues par l'ensemble de l'organisation. En rencontrant les directeurs individuellement, nous avons pu apprendre et comprendre l'existence de problématiques qui ne sont jamais amenées au comité d'où la nécessité d'impliquer davantage les directeurs auprès du comité de vérification.

7.5 Autres : S/O

8. CONCLUSION

Le comité est satisfait, dans son ensemble, des résultats et du déroulement des activités au cours de l'année 2016 et espère que les recommandations faites seront répondues.

L'année 2016 fut chargée pour les membres indépendants, afin de prendre connaissance du fonctionnement de la ville, de s'approprier une foule d'informations, de démarrer le projet de gestion des risques et, ainsi, de remettre le comité de vérification sur les rails.



Lisa Baillargeon Ph.D., MBA, CPA, CMA
Présidente du comité de vérification
Ville de Montréal



Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal

tenue le 7 avril 2017

au par conférence téléphonique

CA-2017-101 APPROUVER LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET LE RAPPORT MAMOT DE LA STM

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, finances et contrôle

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron

APPUYÉ par monsieur Marvin Rotrand

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'approuver les états financiers consolidés et le rapport consolidé préparé pour le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) sur leur formulaire prescrit incluant les rapports des auditeurs indépendants ainsi que l'attestation de la trésorière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, tel que recommandé par le Comité d'audit.

Copie conforme au projet de résolution soumis à l'assemblée. Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée ordinaire, fera foi de son contenu.

Montréal, le 7 avril 2017

Christian Portelance
Secrétaire corporatif adjoint

PROJET

Rapport financier 2016 consolidé

Exercice terminé le 31 décembre

Nom : Société de transport de Montréal _____

Code géographique : T0081 _____

Type d'organisme municipal : Organisme public de transport _____

*Affaires municipales
et Occupation
du territoire*

Québec 

Attestation du trésorier ou du secrétaire-trésorier sur le rapport financier consolidé	S3
--	----

Section I - États financiers consolidés

Table des matières	S5
États financiers consolidés audités	S6 - S25
Renseignements consolidés non audités	S26 - S28

Section II - Autres renseignements financiers non audités

Table des matières	S30
Autres renseignements financiers non audités	S36 - S52

Membres du conseil et fonctionnaires	S66
--------------------------------------	-----

Autres renseignements sur l'organisme municipal	S67
---	-----

Attestation de transmission et de consentement à la diffusion	S68
---	-----

**ATTESTATION DU TRÉSORIER OU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
SUR LE RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ**

Aux membres du conseil,

Je soussigné(e), Madame Linda Lebrun, atteste la véracité du rapport financier consolidé
de Société de transport de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016.
(Nom de l'organisme)

Signature

Date

2017-04-07

Section I - États financiers consolidés

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
Section I	
États financiers consolidés audités	
Rapport de l'auditeur indépendant	6
Rapport du vérificateur général	6.1
Renseignements complémentaires consolidés	
Informations sectorielles consolidées	
Résultats détaillés par organismes	7
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales par organismes	8
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales par organismes	9
Variation des actifs financiers nets (de la dette nette) par organismes	10
Situation financière par organismes	11
Flux de trésorerie par organismes	12
Charges par objets par organismes	13
État consolidé des résultats	14
État consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)	15
État consolidé des gains et pertes de réévaluation	15
État consolidé de la situation financière	16
État consolidé des flux de trésorerie	17
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	18
Autres renseignements complémentaires consolidés	
Excédent (déficit) accumulé	19
Avantages sociaux futurs	20
Endettement total net à long terme	21
Renseignements consolidés non audités	
Analyse des revenus consolidés	23
Analyse des charges consolidées	24

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Voir les informations additionnelles fournies à la page 6(2) et 6(3).

DATE 2017-04-07

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**Rapport de l'auditeur indépendant****Aux membres du conseil d'administration de
Société de transport de Montréal**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Société de transport de Montréal, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2016, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**Opinion**

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Société de transport de Montréal au 31 décembre 2016 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que la Société de transport de Montréal inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et présentées aux pages S-8, S-9, S11, S23-1, S23-2 et S25, portent sur l'établissement de l'excédent de l'exercice et la ventilation de l'excédent accumulé à des fins fiscales ainsi que sur l'endettement total net à long terme.

Autre point

Les états financiers consolidés de la Société de transport de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé une opinion avec réserve en date du 7 avril 2016.

Montréal
Le 7 avril 2017

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A111208

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Voir les informations additionnelles fournies à la page 6.1(2) et 6.1(3).

DATE 2017-04-07



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société de transport de Montréal, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2016, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de transport de Montréal au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur le fait que la Société inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et présentées aux pages S-8, S-9, S11, S23-1, S23-2 et S25, portent sur l'établissement de l'excédent de l'exercice et la ventilation de l'excédent accumulé à des fins fiscales ainsi que sur l'endettement total net à long terme.

La vérificatrice générale de la Ville de Montréal,

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA
Montréal
Le 7 avril 2017

**INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

		Réalisations 2015	Budget 2016	Réalizations 2016		Total consolidé ¹
		Administration municipale Redressé note 20	Administration municipale	Administration municipale	Ventilation de l'amortissement	
Revenus						
Fonctionnement						
Taxes	1					
Compensations tenant lieu de taxes	2					
Quotes-parts	3	417 986 000	429 800 000	431 201 000		431 201 000
Transferts	4	222 456 000	231 693 000	227 347 000		227 347 000
Services rendus	5	613 210 000	622 545 000	620 166 000		620 166 000
Imposition de droits	6					
Amendes et pénalités	7					
Revenus de placements de portefeuille	8					
Autres revenus d'intérêts	9	21 146 000	18 998 000	14 141 000		14 141 000
Autres revenus	10	65 957 000	81 496 000	72 606 000		72 606 000
Effet net des opérations de restructuration	11					
	12	1 340 755 000	1 384 532 000	1 365 461 000		1 365 461 000
Investissement						
Taxes	13					
Quotes-parts	14	4 915 000	15 804 000	14 182 000		14 182 000
Transferts	15	726 662 000	522 834 000	430 276 000		430 276 000
Autres revenus						
Contributions des promoteurs	16					
Autres	17					
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales	18					
	19	731 577 000	538 638 000	444 458 000		444 458 000
	20	2 072 332 000	1 923 170 000	1 809 919 000		1 809 919 000
Charges						
Administration générale	21	196 127 000	171 559 000	195 369 000		195 369 000
Sécurité publique	22					
Transport	23	1 147 267 000	1 108 051 000	1 118 290 000	228 120 000	1 346 410 000
Hygiène du milieu	24					
Santé et bien-être	25					
Aménagement, urbanisme et développement	26					
Loisirs et culture	27					
Réseau d'électricité	28					
Frais de financement	29	96 496 000	104 358 000	96 696 000		96 696 000
Effet net des opérations de restructuration	30					
Amortissement des immobilisations	31	210 691 000	212 276 000	228 120 000	(228 120 000)	
	32	1 650 581 000	1 596 244 000	1 638 475 000		1 638 475 000
Excédent (déficit) de l'exercice	33	421 751 000	326 926 000	171 444 000		171 444 000

1. Le total consolidé exclut les opérations réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.

INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

		Réalisations 2015	Budget 2016	Réalizations 2016		Total consolidé ¹
		Administration municipale Redressé note 20	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés	
Excédent (déficit) de l'exercice	1	421 751 000	326 926 000	171 444 000		171 444 000
Moins: revenus d'investissement	2	(731 577 000)	(538 638 000)	(444 458 000)	()	(444 458 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	(309 826 000)	(211 712 000)	(273 014 000)		(273 014 000)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES						
<i>Ajouter (déduire)</i>						
Immobilisations						
Amortissement	4	210 691 000	212 276 000	228 120 000		228 120 000
Produit de cession	5	175 000		36 000		36 000
(Gain) perte sur cession	6	(167 000)		44 000		44 000
Réduction de valeur / Reclassement	7					
	8	210 699 000	212 276 000	228 200 000		228 200 000
Propriétés destinées à la revente						
Coût des propriétés vendues	9					
Réduction de valeur / Reclassement	10					
	11					
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats						
Remboursement ou produit de cession	12					
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13					
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14					
	15					
Financement						
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16	4 232 000		2 147 000		2 147 000
Remboursement de la dette à long terme	17	(32 329 000)	(19 078 000)	(15 276 000)	()	(15 276 000)
	18	36 561 000	(19 078 000)	(13 129 000)		(13 129 000)
Affectations						
Activités d'investissement	19	(30 544 000)	(22 864 000)	(38 856 000)	()	(38 856 000)
Excédent (déficit) accumulé						
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20	3 932 000				
Excédent de fonctionnement affecté	21					
Réserves financières et fonds réservés	22	(472 000)				
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	192 369 000	96 945 000	154 024 000		154 024 000
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24	(102 719 000)	(55 567 000)	(55 898 000)		(55 898 000)
	25	62 566 000	18 514 000	59 270 000		59 270 000
	26	309 826 000	211 712 000	274 341 000		274 341 000
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27			1 327 000		1 327 000

1. Le total consolidé exclut les opérations réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.

INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

		Réalizations 2015	Budget 2016	Réalizations 2016		Total consolidé ¹
		Administration municipale Redressé note 20	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés	
Revenus d'investissement	1	731 577 000	538 638 000	444 458 000		444 458 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES						
<i>Ajouter (déduire)</i>						
Immobilisations						
Acquisition						
Administration générale	2	()	()	()	()	()
Sécurité publique	3	()	()	()	()	()
Transport	4	884 515 000	626 703 000	667 566 000		667 566 000
Hygiène du milieu	5	()	()	()	()	()
Santé et bien-être	6	()	()	()	()	()
Aménagement, urbanisme et développement	7	()	()	()	()	()
Loisirs et culture	8	()	()	()	()	()
Réseau d'électricité	9	()	()	()	()	()
	10	(884 515 000)	(626 703 000)	(667 566 000)		(667 566 000)
Propriétés destinées à la revente						
Acquisition	11	()	()	()	()	()
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats						
Émission ou acquisition	12	()	()	()	()	()
Financement						
Financement à long terme des activités d'investissement	13	132 549 000	63 426 000	110 830 000		110 830 000
Affectations						
Activités de fonctionnement	14	30 544 000	22 864 000	38 856 000		38 856 000
Excédent accumulé						
Excédent de fonctionnement non affecté	15					
Excédent de fonctionnement affecté	16					
Réserves financières et fonds réservés	17	21 000 000	1 775 000			
	18	51 544 000	24 639 000	38 856 000		38 856 000
	19	(700 422 000)	(538 638 000)	(517 880 000)		(517 880 000)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	20	31 155 000		(73 422 000)		(73 422 000)

1. Le total consolidé exclut les opérations réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.

INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE) PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

		Réalizations 2015	Budget 2016	Réalizations 2016	Total consolidé ¹
		Administration municipale Redressé note 20	Administration municipale	Administration municipale Organismes contrôlés	
Excédent (déficit) de l'exercice	1	421 751 000	326 926 000	171 444 000	171 444 000
Variation des immobilisations					
Acquisition	2	(884 515 000)	(626 703 000)	(667 566 000)	(667 566 000)
Produit de cession	3	175 000		36 000	36 000
Amortissement	4	210 691 000	212 276 000	228 120 000	228 120 000
(Gain) perte sur cession	5	(167 000)		44 000	44 000
Réduction de valeur / Reclassement	6				
	7	(673 816 000)	(414 427 000)	(439 366 000)	(439 366 000)
Variation des propriétés destinées à la revente	8				
Variation des stocks de fournitures	9	(804 000)		1 615 000	1 615 000
Variation des autres actifs non financiers	10	(91 826 000)		109 387 000	109 387 000
	11	(92 630 000)		111 002 000	111 002 000
	12	(344 695 000)	(87 501 000)	(156 920 000)	(156 920 000)
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	13				
Variation des actifs financiers nets ou de la dette nette	14	(344 695 000)	(87 501 000)	(156 920 000)	(156 920 000)
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice					
Solde déjà établi	15	(804 205 000)		(1 136 798 000)	(1 136 798 000)
Redressement aux exercices antérieurs (note 20)	16	(44 878 000)		(56 980 000)	(56 980 000)
Reclassement de propriétés destinées à la revente	17				
Solde redressé	18	(849 083 000)		(1 193 778 000)	(1 193 778 000)
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	19	(1 193 778 000)		(1 350 698 000)	(1 350 698 000)

1. Le total consolidé exclut les opérations réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.

**INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
SITUATION FINANCIÈRE PAR ORGANISMES
AU 31 DÉCEMBRE 2016**

		<u>2015</u>	<u>Administration</u>	<u>2016</u>	<u>Total</u>
		Administration	municipale	Organismes	consolidé ¹
		municipale	municipale	contrôlés	
		Redressé note 20			
ACTIFS FINANCIERS					
Encaisse	1	23 880 000	14 906 000		14 906 000
Débiteurs (note 5)	2	1 543 308 000	1 790 556 000		1 790 556 000
Prêts (note 6)	3				
Placements de portefeuille (note 7)	4	607 075 000	662 973 000		662 973 000
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats	5				
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	6	23 764 000			
Autres actifs financiers (note 9)	7				
	8	2 198 027 000	2 468 435 000		2 468 435 000
PASSIFS					
Découvert bancaire	9				
Emprunts temporaires (note 10)	10	204 836 000	366 517 000		366 517 000
Créditeurs et charges à payer (note 11)	11	209 898 000	228 632 000		228 632 000
Revenus reportés (note 12)	12	46 971 000	66 962 000		66 962 000
Dette à long terme (note 13)	13	2 930 100 000	3 014 433 000		3 014 433 000
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	14		142 589 000		142 589 000
	15	3 391 805 000	3 819 133 000		3 819 133 000
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (note 14)	16	(1 193 778 000)	(1 350 698 000)		(1 350 698 000)
ACTIFS NON FINANCIERS					
Immobilisations (note 15)	17	3 468 638 000	3 908 004 000		3 908 004 000
Propriétés destinées à la revente (note 16)	18				
Stocks de fournitures	19	41 057 000	39 442 000		39 442 000
Autres actifs non financiers (note 17)	20	475 257 000	365 870 000		365 870 000
	21	3 984 952 000	4 313 316 000		4 313 316 000
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	22		1 327 000		1 327 000
Excédent de fonctionnement affecté	23	999 000	999 000		999 000
Réserves financières et fonds réservés	24	13 057 000	13 057 000		13 057 000
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	25	(24 172 000)	(129 852 000)	()	(129 852 000)
Financement des investissements en cours	26	(59 572 000)	(132 994 000)		(132 994 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	27	2 812 518 000	3 210 081 000		3 210 081 000
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	28				
	29	2 791 174 000	2 962 618 000		2 962 618 000

1. Le total consolidé exclut les opérations réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.

**INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
FLUX DE TRÉSORERIE PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

	Réalisations 2015	Réalisations 2016			
	Administration municipale Redressé note 20	Administration municipale	Organismes contrôlés	Élimination	Total consolidé ¹
Activités de fonctionnement					
Excédent (déficit) de l'exercice	421 751 000	171 444 000			171 444 000
Éléments sans effet sur la trésorerie					
Amortissement des immobilisations	210 691 000	228 120 000			228 120 000
Perte (gain) sur cession d'immobilisations	(167 000)	44 000			44 000
	632 275 000	399 608 000	-		399 608 000
Variation nette des éléments hors caisse					
Débiteurs	(476 070 000)	(247 248 000)			(247 248 000)
Créditeurs et charges à payer	(1 478 000)	18 734 000			18 734 000
Revenus reportés	(20 474 000)	19 991 000			19 991 000
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	203 078 000	166 353 000			166 353 000
Stocks de fournitures	(804 000)	1 615 000			1 615 000
Autres actifs non financiers (excluant les dépôts pour l'achat de voitures de métro, les primes, escomptes et frais d'émission de la dette à long terme et les autres dépôts pour l'achat d'immobilisations)	292 000	2 785 000			2 785 000
	(295 456 000)	(37 770 000)	-		(37 770 000)
	336 819 000	361 838 000	-		361 838 000
Activités d'investissement en immobilisations					
Acquisitions	(464 930 000)	(667 566 000)			(667 566 000)
Produit de cession	175 000	36 000			36 000
Variation des dépôts pour l'achat de voitures de métro	(68 113 000)	137 062 000			137 062 000
Variation des autres dépôts sur l'achat d'immobilisations	(29 879 000)	(29 079 000)			(29 079 000)
	(562 747 000)	(559 547 000)	-		(559 547 000)
Activités d'investissement en placements					
Amortissement des primes et escomptes sur les placements du fonds d'amortissement	3 714 000	3 817 000			3 817 000
Acquisition de placements du fonds d'amortissement	(106 433 000)	(111 315 000)			(111 315 000)
Produit de cession de placements du fond d'amortissement	-	51 600 000			51 600 000
	(102 719 000)	(55 898 000)	-		(55 898 000)
Activités de financement					
Variation nette des emprunts temporaires	(22 839 000)	161 681 000			161 681 000
Émission de dette à long terme	467 442 000	296 600 000			296 600 000
Remboursement du prêt à Investissement Québec	-	(15 053 000)			(15 053 000)
Remboursement de la dette à long terme net des refinancements	(130 923 000)	(197 214 000)			(197 214 000)
Variation des frais d'émission de la dette à long terme	5 874 000	(1 381 000)			(1 381 000)
	319 554 000	244 633 000	-		244 633 000
Diminution de la trésorerie	(9 093 000)	(8 974 000)	-		(8 974 000)
Trésorerie au début de l'exercice	32 973 000	23 880 000	-		23 880 000
Trésorerie à la fin de l'exercice	23 880 000	14 906 000	-		14 906 000
Autres renseignements					
Intérêts payés sur les emprunts temporaires non attribués aux immobilisations en cours	2 924 000	382 000			382 000
Intérêts payés sur la dette à long terme (incluant les intérêts capitalisés)	110 882 000	114 583 000			114 583 000

1. Le total consolidé exclut les opérations réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.

La trésorerie est constituée uniquement de l'encaisse.

**INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
CHARGES PAR OBJETS PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

		<u>Réalisations 2015</u>	<u>Budget 2016</u>	<u>Réalisations 2016</u>		
		<u>Administration municipale</u>	<u>Administration municipale</u>	<u>Administration municipale</u>	<u>Organismes contrôlés</u>	<u>Total consolidé¹</u>
Rémunération	1	647 648 000	653 755 000	654 662 000		654 662 000
Charges sociales	2	401 958 000	313 566 000	360 427 000		360 427 000
Biens et services	3	293 381 000	312 289 000	298 730 000		298 730 000
Frais de financement						
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge						
De l'organisme municipal	4	15 581 000	22 648 000	21 380 000		21 380 000
D'autres organismes municipaux	5					
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	6	77 991 000	80 234 000	74 934 000		74 934 000
D'autres tiers	7					
Autres frais de financement	8	2 924 000	1 476 000	382 000		382 000
Contributions à des organismes						
Organismes municipaux						
Quotes-parts	9					
Transferts	10					
Autres	11					
Autres organismes						
Transferts	12					
Autres	13					
Amortissement des immobilisations	14	210 691 000	212 276 000	228 120 000		228 120 000
Autres						
- Autres	15	407 000		(160 000)		(160 000)
-	16					
-	17					
	18	1 650 581 000	1 596 244 000	1 638 475 000		1 638 475 000

1. Le total consolidé exclut les opérations réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.

**ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

		Réalizations	
		2016	2015 Redressé note 20
Revenus			
Taxes	1		
Compensations tenant lieu de taxes	2		
Quotes-parts	3	445 383 000	422 901 000
Transferts	4	657 623 000	949 118 000
Services rendus	5	620 166 000	613 210 000
Imposition de droits	6		
Amendes et pénalités	7		
Revenus de placements de portefeuille	8		
Autres revenus d'intérêts	9	14 141 000	21 146 000
Autres revenus	10	72 606 000	65 957 000
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales	11		
Effet net des opérations de restructuration	12		
	13	1 809 919 000	2 072 332 000
Charges			
Administration générale	14	195 369 000	196 127 000
Sécurité publique	15		
Transport	16	1 346 410 000	1 357 958 000
Hygiène du milieu	17		
Santé et bien-être	18		
Aménagement, urbanisme et développement	19		
Loisirs et culture	20		
Réseau d'électricité	21		
Frais de financement	22	96 696 000	96 496 000
Effet net des opérations de restructuration	23		
	24	1 638 475 000	1 650 581 000
Excédent (déficit) de l'exercice	25	171 444 000	421 751 000
Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice			
Solde déjà établi	26	2 848 154 000	2 414 301 000
Redressement aux exercices antérieurs (note 20)	27	(56 980 000)	(44 878 000)
Solde redressé	28	2 791 174 000	2 369 423 000
Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice	29	2 962 618 000	2 791 174 000

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, se référer aux renseignements complémentaires à la page S8.

Le rapprochement entre les données budgétaires et les données réelles de l'administration municipale est présenté dans les informations sectorielles.

**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

		Réalizations	
		2016	2015 Redressé note 20
Excédent (déficit) de l'exercice	1	171 444 000	421 751 000
Variation des immobilisations			
Acquisition	2	(667 566 000)	(884 515 000)
Produit de cession	3	36 000	175 000
Amortissement	4	228 120 000	210 691 000
(Gain) perte sur cession	5	44 000	(167 000)
Réduction de valeur / Reclassement	6		
	7	(439 366 000)	(673 816 000)
Variation des propriétés destinées à la revente	8		
Variation des stocks de fournitures	9	1 615 000	(804 000)
Variation des autres actifs non financiers	10	109 387 000	(91 826 000)
	11	111 002 000	(92 630 000)
	12	(156 920 000)	(344 695 000)
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	13		
Variation des actifs financiers nets ou de la dette nette	14	(156 920 000)	(344 695 000)
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice			
Solde déjà établi	15	(1 136 798 000)	(804 205 000)
Redressement aux exercices antérieurs (note 20)	16	(56 980 000)	(44 878 000)
Reclassement de propriétés destinées à la revente	17		
Solde redressé	18	(1 193 778 000)	(849 083 000)
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	19	(1 350 698 000)	(1 193 778 000)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Le rapprochement entre les données budgétaires et les données réelles de l'administration municipale est présenté dans les informations sectorielles.

**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2016**

	2016	2015
		Redressé note 20
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	1 14 906 000	23 880 000
Débiteurs (note 5)	2 1 790 556 000	1 543 308 000
Prêts (note 6)	3	
Placements de portefeuille (note 7)	4 662 973 000	607 075 000
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats	5	
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	6	23 764 000
Autres actifs financiers (note 9)	7	
	8 2 468 435 000	2 198 027 000
PASSIFS		
Découvert bancaire	9	
Emprunts temporaires (note 10)	10 366 517 000	204 836 000
Créditeurs et charges à payer (note 11)	11 228 632 000	209 898 000
Revenus reportés (note 12)	12 66 962 000	46 971 000
Dette à long terme (note 13)	13 3 014 433 000	2 930 100 000
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	14 142 589 000	
	15 3 819 133 000	3 391 805 000
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (note 14)	16 (1 350 698 000)	(1 193 778 000)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations (note 15)	17 3 908 004 000	3 468 638 000
Propriétés destinées à la revente (note 16)	18	
Stocks de fournitures	19 39 442 000	41 057 000
Autres actifs non financiers (note 17)	20 365 870 000	475 257 000
	21 4 313 316 000	3 984 952 000
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	22 2 962 618 000	2 791 174 000

Obligations contractuelles (note 18)

Éventualités (note 19)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

	2016	2015 Redressé note 20
Activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) de l'exercice	171 444 000	421 751 000
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	228 120 000	210 691 000
Perte (gain) sur cession d'immobilisations	44 000	(167 000)
	399 608 000	632 275 000
Variation nette des éléments hors caisse		
Débiteurs	(247 248 000)	(476 070 000)
Créditeurs et charges à payer	18 734 000	(1 478 000)
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	166 353 000	203 078 000
Revenus reportés	19 991 000	(20 474 000)
Stocks de fournitures	1 615 000	(804 000)
Autres actifs non financiers (excluant les dépôts pour l'achat de voitures de métro, les primes, escomptes et frais d'émission de la dette à long terme et les autres dépôts pour l'achat d'immobilisations)	2 785 000	292 000
	(37 770 000)	(295 456 000)
	361 838 000	336 819 000
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions	(667 566 000)	(464 930 000)
Produit de cession	36 000	175 000
Variation des dépôts pour l'achat de voitures de métro	137 062 000	(68 113 000)
Variation des autres dépôts sur l'achat d'immobilisations	(29 079 000)	(29 879 000)
	(559 547 000)	(562 747 000)
Activités d'investissement en placements		
Amortissement des primes et escomptes sur les placements du fonds d'amortissement	3 817 000	3 714 000
Acquisition de placements du fonds d'amortissement	(111 315 000)	(106 433 000)
Produit de cession de placements du fond d'amortissement	51 600 000	-
	(55 898 000)	(102 719 000)
Activités de financement		
Variation nette des emprunts temporaires	161 681 000	(22 839 000)
Émission de dette à long terme	296 600 000	467 442 000
Remboursement du prêt à Investissement Québec	(15 053 000)	-
Remboursement de la dette à long terme net des refinancements	(197 214 000)	(130 923 000)
Variation des frais d'émission de la dette à long terme	(1 381 000)	5 874 000
	244 633 000	319 554 000
Diminution de la trésorerie	(8 974 000)	(9 093 000)
Trésorerie au début de l'exercice	23 880 000	32 973 000
Trésorerie à la fin de de l'exercice	14 906 000	23 880 000
Autres renseignements		
Intérêts payés sur les emprunts temporaires non attribués aux immobilisations en cours	382 000	2 924 000
Intérêts payés sur la dette à long terme (incluant les intérêts capitalisés)	114 583 000	110 882 000

La trésorerie est constituée uniquement de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

1. Statut de l'organisme municipal

La Société de transport de Montréal (ci-après la Société) est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ chapitre S-30.01) et a pour responsabilité d'organiser et de fournir le transport en commun, dont le territoire correspond à l'agglomération de Montréal.

La Société est exonérée d'impôt sur le revenu des sociétés selon le paragraphe 149 (1) (c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et selon l'article 984 de la *Loi sur les impôts du Québec*.

2. Principales méthodes comptables

En tant qu'autre organisme public, les états financiers consolidés sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

A) Périmètre comptable et partenariat

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Société et des organismes qu'elle contrôle, soit 9130-8593 Québec inc. (détenue en totalité) et Société en commandite Transgesco (détenue à 99,99 %). Les transactions interorganismes et les soldes réciproques sont éliminés.

Les données de l'organisme contrôlé ne sont pas présentées distinctement dans la colonne "Organismes contrôlés" dans les informations sectorielles parce qu'elles ne sont pas significatives par rapport aux données des états financiers consolidés. Elles sont plutôt regroupées avec les données présentées dans la colonne "Administration municipale".

B) Comptabilité d'exercice

La comptabilisation des transactions aux livres de la Société s'effectue selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les éléments présentés à titre d'actifs, de passifs, de revenus et de charges sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits et les transactions.

C) Actifs financiers

S.O

D) Passifs

S.O

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016****E) Actifs non financiers**

La Société comptabilise les immobilisations et certains actifs à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs. Normalement, ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement de ses passifs, à moins d'être vendus.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés comme actifs dans les états financiers.

Stocks

Les stocks de fournitures et de pièces de rechange comprennent essentiellement des pièces utilisées pour l'entretien du matériel roulant et des infrastructures de la Société. Ils sont évalués au moindre du coût moyen et de la valeur nette de réalisation, celle-ci correspondant au coût de remplacement.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Immeubles: 20 à 40 ans

Infrastructures du métro: 20 à 100 ans

Infrastructures locales et régionales: 10 à 40 ans

Matériel roulant - voitures de métro: 40 et 60 ans

Matériel roulant - bus: 5 et 16 ans

Matériel roulant - véhicules de service: 5 à 25 ans

Améliorations locatives: durée restante du bail

Équipements de bureau et logiciels: 5 et 10 ans

Machinerie, outillage et équipements: 15 et 20 ans

Les immobilisations sont amorties dès leur date de mise en service. Les immobilisations en cours (projets en voie de réalisation) et les immobilisations temporairement mises hors service ne font pas l'objet d'un amortissement.

Les immobilisations reçues sans contrepartie sont comptabilisées au coût de l'autorité gouvernementale chargée de les construire ou de les développer.

Les intérêts sur les sommes destinées à financer l'acquisition d'immobilisations sont capitalisés jusqu'à la mise en service de ces biens.

F) Revenus

S.O

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

G) Avantages sociaux futurs

Les régimes d'avantages sociaux futurs de la Société sont tous des régimes à prestations déterminées.

L'actif relatif à ces régimes reflète l'écart, à la fin de l'exercice, entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs des régimes, net des gains et pertes actuariels non amortis et de la provision pour moins-value.

L'évaluation actuarielle de l'obligation au titre des prestations constituées est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service avec projection des salaires. Elle est aussi basée sur des hypothèses actuarielles qui incorporent la meilleure estimation de la direction reliée, entre autres, aux taux d'actualisation, aux taux de rendement prévus des actifs des régimes et aux taux de croissance des salaires et des coûts des soins de santé.

Les actifs des régimes sont évalués selon une valeur liée au marché établie sur une période de trois ans.

Le coût des services passés, relié aux modifications des régimes, est constaté dans l'exercice au cours duquel les modifications sont apportées.

Les gains et pertes actuariels, résultant des écarts par rapport aux résultats prévus ou découlant des modifications des hypothèses actuarielles, sont reportés puis amortis sur la durée de service moyenne restante des employés actifs ou sur la période restante d'espérance de vie lorsqu'il n'y a plus d'employés actifs. Au 31 décembre 2016, cette durée de service moyenne restante pondérée est de 12,5 ans alors que la période restante d'espérance de vie pondérée est de 20,2 ans.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

H) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Les dépenses constatées à pourvoir résultent des éléments suivants :

Avantages sociaux futurs :

Application des mesures d'allègement liées aux avantages sociaux futurs.

Financement des activités de fonctionnement: Solde de la dette à long terme en lien avec les frais d'émission qui ont été financés à même les activités de fonctionnement.

I) Instruments financiers

La Société conclut périodiquement des contrats de swaps de devises, de taux d'intérêt et de marchandises avec d'importantes institutions financières pour se protéger en partie des fluctuations de taux de change, d'intérêt et du prix de certains achats (carburant). Les gains et pertes qui y sont reliés sont constatés dans l'état des résultats au cours de la période où ils sont réalisés et sont présentés avec la charge relative à l'élément couvert. La Société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins spéculatives.

Dans le cadre de la gestion de ses risques de devises et de taux d'intérêt sur la dette à long terme, la Société documente en bonne et due forme son objectif et sa stratégie de gestion des risques sur lesquels reposent ses activités de couverture ainsi que les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts. Ce processus consiste à rattacher ces instruments financiers dérivés à des actifs et passifs spécifiques, à des engagements fermes ou à des opérations prévues spécifiques.

La Société utilise divers instruments financiers dérivés en vue de transformer les flux de trésorerie d'une dette libellée en devises et comportant un taux d'intérêt variable, en flux de trésorerie d'une dette à taux fixe libellée en dollars canadiens, créant ainsi un instrument synthétique. La comptabilité des instruments synthétiques est utilisée pour rendre compte des actifs et des passifs constituant l'instrument synthétique. Par conséquent, la Société comptabilise ceux-ci comme s'il s'agissait de la dette que l'on cherche à reproduire.

J) Autres éléments

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des engagements et des éventualités. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principaux éléments qui nécessitent l'utilisation d'estimations de la part de la direction sont les revenus régionaux, les contributions régionales, les subventions, les durées de vie utile des immobilisations aux fins de l'amortissement, l'établissement des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme, la comptabilisation des transactions non monétaires, la provision pour mauvaises créances, les passifs au titre des sites contaminés, les hypothèses actuarielles relatives à l'établissement de la charge et de l'actif au titre des avantages sociaux futurs ainsi que les provisions à l'égard des passifs et des réclamations en justice.

Conversion des devises

La Société utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses comptes exprimés en devises. Les éléments d'actifs et de passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière.

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

de change sont inclus dans l'excédent de l'exercice.

Constatation des revenus

Les revenus tirés du transport des clients sont constatés à l'état consolidé des résultats au moment où les titres de transport sont utilisés par la clientèle. Pour ce qui est des titres hebdomadaires ou mensuels, les revenus sont constatés dans la période où ces titres sont valides.

Les subventions incluses dans les revenus de fonctionnement et les contributions sont constatées lorsque les conditions donnant droit à ces sommes sont remplies, dans la mesure où elles ont été autorisées et qu'une estimation raisonnable des montants est possible.

Les subventions incluses dans les revenus d'investissement sont constatées à titre de revenus lors de l'enregistrement des charges et des coûts d'immobilisations auxquels ils se rapportent, dans la mesure où ils ont été autorisés par le cédant et que les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assortis les transferts créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

Les autres revenus sont comptabilisés lorsque l'opération à l'origine de leur constatation a été réalisée.

Placements du fonds d'amortissement

Les placements du fonds d'amortissement, présentés sous la rubrique "Autres placements", sont composés principalement d'obligations et de coupons d'obligations qui sont comptabilisés au coût amorti et sont dévalués lorsque survient une baisse de valeur durable. L'escompte ou la prime à l'acquisition des placements est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à l'échéance du placement auquel cet élément se rapporte.

Frais d'émission de la dette à long terme

Les frais d'émission de la dette à long terme sont amortis sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire et sont présentés dans l'état consolidé des résultats dans les charges, à titre d'intérêts et frais de financement.

Passif au titre des sites contaminés

La Société comptabilise un passif au titre des sites contaminés dont elle est responsable de la décontamination lorsqu'il existe une norme environnementale, que la contamination dépasse cette norme, qu'il est prévu que des avantages économiques seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable des montants en cause.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

3. Modification de méthodes comptables

S.O

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

		2016	2015
4. Encaisse et placements affectés			
Montants affectés compris dans les actifs financiers suivants :			
Encaisse	1		
Placements de portefeuille	2	662 973 000	607 075 000
Note			
5. Débiteurs			
Taxes municipales	3		
Taxes-certificats de vente pour défaut de paiement des taxes	4		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	5	1 676 011 000	1 440 203 000
Gouvernement du Canada et ses entreprises	6	5 994 000	2 907 000
Organismes municipaux	7	15 259 000	14 310 000
Autres			
- AMT	8	31 046 000	32 036 000
- Autres	9	62 246 000	53 852 000
	10	1 790 556 000	1 543 308 000
Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	11	1 580 433 000	1 381 145 000
Organismes municipaux	12		
Autres tiers	13		
	14	1 580 433 000	1 381 145 000
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	15	7 239 000	7 499 000
Note			
Voir les informations additionnelles fournies à la page 22-4 (18-4(2))			
6. Prêts			
Prêts à un office d'habitation	16		
Prêts à un fonds d'investissement	17		
Autres			
-	18		
-	19		
	20		
Provision pour moins-value déduite des prêts	21		
Note			
7. Placements de portefeuille			
Placements à titre d'investissement	22		
Autres placements	23	662 973 000	607 075 000
	24	662 973 000	607 075 000
Provision pour moins-value déduite des placements de portefeuille	25		
Note			
Voir les informations additionnelles fournies à la page 22-4 (18-4(3))			

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

5. Débiteurs

(en milliers de dollars)

Les encaissements des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme relativement à la dette à long terme émise au montant de 1 630,6 M\$ (1 629,9 M\$ en 2015) s'établissent comme suit :

	Encaissements 2016	Refinancement 2016	Taux d'intérêt nominal pondéré 2016	Encaissements 2015	Refinancement 2015	Taux d'intérêt nominal pondéré 2015
2016	-	-	-	195 630	-	3,92%
2017	208 438	-	3,76%	189 851	5 053	3,92%
2018	180 216	1 765	3,59%	163 082	6 819	3,77%
2019	181 120	2 056	3,60%	163 986	7 109	3,77%
2020	154 575	2 353	3,35%	137 927	7 407	3,54%
2021	121 482	5 029	3,12%	-	-	-
1 à 5 ans	845 831	11 203	3,52%	850 476	26 388	3,80%
6 à 10 ans	345 530	90 973	3,09%	348 470	100 714	3,39%
11 à 15 ans	136 435	91 568	3,07%	97 778	101 650	3,34%
16 à 20 ans	97 283	11 798	2,77%	77 123	27 323	3,16%
21 ans et plus	-	-	-	-	-	-
	1 425 079	205 542	3,29%	1 373 847	256 075	3,59%

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

7. Placements à long terme

(en milliers de dollars)

Autres placements	2016	2015
Encaisse	78 235	36 155
Obligations et coupons d'obligations	581 723	568 277
Intérêts à recevoir	3 015	2 643
	662 973	607 075

Les échéances des obligations et coupons d'obligations détenus par la Société s'établissent comme suit :

	Obligations et coupons d'obligations 2016	Taux d'intérêt nominal pondéré 2016	Obligations et coupons d'obligations 2015	Taux d'intérêt nominal pondéré 2015
2016	-	-	111 623	2,72%
2017	76 497	2,12%	81 049	3,13%
2018	17 547	2,69%	26 131	2,92%
2019	131 225	3,85%	128 709	3,76%
2020	42 988	2,34%	64 869	2,94%
2021	62 288	2,31%	-	-
1 à 5 ans	330 545	2,90%	412 381	3,17%
6 à 10 ans	207 283	2,47%	79 120	3,38%
11 à 15 ans	-	-	-	-
16 à 20 ans	43 895	4,12%	76 776	4,11%
21 ans et plus	-	-	-	-
	581 723		568 277	

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

	2016	2015
8. Avantages sociaux futurs		
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs		
Actif (passif) des régimes à prestations déterminées capitalisés	26 7 112 000	163 986 000
Passif des régimes à prestations déterminées non capitalisés	27 (149 701 000)	(140 222 000)
	28 <u>(142 589 000)</u>	<u>23 764 000</u>
Charge de l'exercice		
Régimes à prestations déterminées capitalisés	29 229 324 000	271 200 000
Régimes à prestations déterminées non capitalisés	30 12 654 000	14 218 000
Régimes à cotisations déterminées	31	
Autres régimes (REER et autres)	32	
Régimes de retraite des élus municipaux	33	
	34 <u>241 978 000</u>	<u>285 418 000</u>

Se référer à la section « Autres renseignements complémentaires » pour plus de détails.

Note

9. Autres actifs financiers

Propriétés destinées à la revente (note 16)	35
Autres	36
	37

Note

10. Emprunts temporaires

La Société dispose d'une autorisation d'emprunts pour ses charges d'exploitation courante et celles effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt jusqu'à concurrence de 600 M\$ (600 M\$ en 2015).

De ce montant, une somme de 500 M\$ peut être empruntée, en tout ou en partie, au moyen de billets, acceptations bancaires ou autres titres pouvant être négociés auprès des banques à charte ou sur le marché libre des emprunts à court terme à un taux n'excédant pas le taux préférentiel des banques à charte majoré de 2 %. Le terme de remboursement de chacun des billets, acceptations bancaires ou autres titres ne doit pas excéder un an, à compter de leur date d'émission. Au 31 décembre 2016, la valeur nominale des émissions en papier commercial totalise 367 M\$ (205 M\$ en 2015) et le taux moyen sur ces emprunts temporaires est de 0,84 % (0,83 % en 2015).

La Société dispose également d'une marge de crédit avec privilège d'utilisation sous forme de billets à demande de 100 M\$. Le taux d'intérêt accordé sur cette marge de crédit est le taux de base de l'institution bancaire majoré de 0,30 %, calculé au jour le jour et payable le dernier jour de chaque mois. Au 31 décembre 2016 et 2015, la marge de crédit est inutilisée et porte intérêt à un taux moyen de 3,00 % (3,09 % en 2015).

La *Loi sur les sociétés de transport en commun* prévoit que l'agglomération de Montréal est garante des engagements et obligations de la Société, ce qui inclut les emprunts temporaires contractés par la Société.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

11. Crédoiteurs et charges à payer

Fournisseurs	38	127 506 000	112 526 000
Salaires et avantages sociaux	39	72 868 000	66 487 000
Dépôts et retenues de garantie	40	2 770 000	2 266 000
Provision pour contestations d'évaluation	41		
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	42		
Frais d'assainissement des sites contaminés	43	4 635 000	4 896 000
Autres			
- Intérêts courus sur dette LT	44	17 678 000	17 720 000
- Autres	45	3 175 000	6 003 000
-	46		
-	47		
-	48		
	49	228 632 000	209 898 000

Note

Les sites contaminés sont principalement composés de centres de transport (sites à usage non productif ou sites à usage productif soit contaminés par l'usage normal, soit dont la contamination est antérieure à l'usage productif, soit contaminés par un événement imprévu ou accidentel). L'évaluation du passif repose sur les estimations d'experts basées sur les informations connues à ce jour. Les estimations des mesures correctives sont essentiellement composées de coûts de réhabilitation, d'études et de suivi. Enfin, les recouvrements éventuels de coûts, s'ils étaient confirmés et rencontraient les critères de comptabilisation, pourraient conduire à une réduction du passif dans le futur.

12. Revenus reportés

Taxes perçues d'avance	50		
Transferts	51	36 560 000	17 211 000
Fonds parcs et terrains de jeux	52		
Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques	53		
Société québécoise d'assainissement des eaux	54		
Fonds de développement des territoires	55		
Autres			
- Titres de transport	56	23 354 000	22 456 000
- Autres	57	7 048 000	7 304 000
-	58		
-	59		
	60	66 962 000	46 971 000

Note

Voir les informations additionnelles fournies à la page 22-5 (18-5(3))

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**12. Revenus reportés**

(en milliers de dollars)

	2016	2015
Titres de transport	23 354	22 456
Subventions ^(a)	36 560	17 211
Redevances publicitaires	5 174	5 142
Loyers	1 874	2 162
	66 962	46 971

^(a) Un montant de 34,7 M\$ est relatif au programme SOFIL (16,7 M\$ en 2015).

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

						2016	2015
13. Dette à long terme							
		Taux d'intérêt	Échéance				
		de	à	de	à		
Obligations et billets en monnaie canadienne	4,36	5,85	2017	2027	61	974 850 000	1 034 850 000
Obligations et billets en monnaies étrangères					62		
Gains (pertes) de change reportés					63		
					64		
Autres dettes à long terme							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	0,00	6,04	2017	2035	65	1 475 220 000	1 422 087 000
Organismes municipaux	0,80	4,50	2017	2034	66	564 363 000	473 163 000
Obligations découlant de contrats de location-acquisition					67		
Autres					68		
					69	3 014 433 000	2 930 100 000
Frais reportés liés à la dette à long terme					70()	(
					71	3 014 433 000	2 930 100 000

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

	Obligations et billets		Autres dettes à long terme		Total 2016			
	Avec fonds	Sans fonds	Location-	Autres				
	d'amortissement	d'amortissement	acquisition					
2017	72	255 552 000	80	196 533 000	88	97	105	452 085 000
2018	73		81	166 292 000	89	98	106	166 292 000
2019	74	300 000 000	82	162 169 000	90	99	107	462 169 000
2020	75	200 000 000	83	171 859 000	91	100	108	371 859 000
2021	76	105 025 000	84	208 123 000	92	101	109	313 148 000
2022 et +	77	598 098 000	85	650 782 000	93	102	110	1 248 880 000
	78	1 458 675 000	86	1 555 758 000	94	103	111	3 014 433 000
Intérêts et frais accessoires					95()	112()
	79	1 458 675 000	87	1 555 758 000	96	104	113	3 014 433 000

Note

Voir les informations additionnelles fournies à la page 22-6 (18-6(2))

	2016	2015
14. Actifs financiers nets (dette nette)		
Revenant à (à la charge de)		
L'organisme municipal	114	279 923 000
Tiers		
Gouvernement du Québec - revenus futurs découlant d'ententes	115()
Autres	116(1 630 621 000) (
	117	(1 350 698 000) (1 193 778 000)

Note

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

13. Dette à long terme

(en milliers de dollars)

	2016	2015
Obligations, emprunts et emprunts bancaires, à des taux d'intérêt fixes qui varient de 0,00 % à 6,04 % (0,00 % à 6,04 % en 2015), échéant de janvier 2017 à juin 2035	3 014 433	2 930 100

La dette à long terme est constituée d'obligations, d'emprunts et d'emprunts bancaires qui sont des obligations directes et générales de la Société. La *Loi sur les sociétés de transport en commun* prévoit que l'agglomération de Montréal est garante des engagements et obligations de la Société, ce qui inclut la dette à long terme contractée par la Société.

Depuis la sanction de la *Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et diverses lois concernant le domaine municipal*, chapitre 42 des lois de 2010, la Société emprunte auprès de Financement Québec la portion des investissements prévus être subventionnés par le gouvernement du Québec.

La Société utilise des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt pour des emprunts totalisant 159,9 M\$ (159,9 M\$ en 2015). Ces swaps réduisent les risques de taux de change et d'intérêt.

Les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

Année d'échéance	Dollars canadiens		À refinancer 2016	Échéance nette 2016	Taux d'intérêt nominal pondéré 2016	Dollars canadiens		Taux d'intérêt nominal pondéré 2015
	2016	(a)				2015	(a)	
2016	-	-	-	-	-	256 146	-	3,79 %
2017	452 085	-	17 655	434 430	3,91 %	446 705	-	3,92 %
2018	166 292	-	4 800	161 492	2,78 %	145 736	-	3,15 %
2019	462 169	-	21 079	441 090	4,28 %	441 487	-	4,43 %
2020	371 859	-	52 754	319 105	3,87 %	352 800	-	4,04 %
2021	313 148	-	110 172	202 976	3,57 %	-	-	-
1 à 5 ans	1 765 553	-	206 460	1 559 093	3,83 %	1 642 874	-	3,99 %
6 à 10 ans	770 214	-	213 971	556 243	2,57 %	788 377	-	3,82 %
11 à 15 ans	157 733	-	-	157 733	3,90 %	158 579	-	3,87 %
16 ans et plus	320 933	-	56 450	264 483	4,02 %	340 270	-	3,93 %
	3 014 433	476 881	2 537 552	2 537 552	3,80 %	2 930 100	2 930 100	3,93 %

(a) Incluant les emprunts contractés en devises faisant l'objet d'une couverture.

Variation de la dette à long terme	2016	2015
Solde au début de l'exercice	2 930 100	2 173 996
Nouveaux emprunts ^(b)	296 600	467 442
Transfert de la dette à long terme relative au prolongement du métro sur le territoire de la Ville de Laval	-	419 585
Remboursement du prêt à Investissement Québec	(15 053)	-
Remboursements de la dette à long terme net des refinancements	(197 214)	(130 923)
Solde à la fin de l'exercice	3 014 433	2 930 100

(b) En 2016, un montant de 192,4 M\$ (305,8 M\$ en 2015) a été emprunté auprès de Financement Québec et un montant de 104,2 M\$ (131,5 M\$ en 2015) auprès de l'agglomération de Montréal. En 2015, un montant de 30,1 M\$ avait été emprunté auprès d'Investissement Québec (décret 280-2015) afin de financer les dépôts pour l'achat des voitures de métro. Le solde résiduel de 15 M\$ sera remboursé à Investissement Québec au plus tard le 31 mars 2017.

Répartition de la dette à long terme	2016	2015
Montants accumulés au fonds d'amortissement	662 973	607 075
Montants à la charge de la Société, garantis par l'agglomération de Montréal	720 839	693 103
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme émise - gouvernement du Québec	1 630 621	1 629 922
	3 014 433	2 930 100

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

15. Immobilisations		Solde au début		Addition		Cession / Ajustement		Solde à la fin
COÛT								
Infrastructures								
Eau potable	118	146		173		200		
Eaux usées	119	147		174		201		
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	120	2 477 720 000	148	197 594 000	175	10 286 000	202	2 665 028 000
Autres	121		149		176		203	
Réseau d'électricité	122		150		177		204	
Bâtiments	123	609 461 000	151	4 561 000	178	618 000	205	613 404 000
Améliorations locatives	124	10 650 000	152	1 584 000	179	307 000	206	11 927 000
Véhicules	125	1 541 477 000	153	393 666 000	180	20 422 000	207	1 914 721 000
Ameublement et équipement de bureau	126	186 849 000	154	16 102 000	181	3 073 000	208	199 878 000
Machinerie, outillage et équipement divers	127	197 842 000	155	18 835 000	182	1 916 000	209	214 761 000
Terrains	128	49 574 000	156	11 167 000	183		210	60 741 000
Autres	129		157		184		211	
	130	<u>5 073 573 000</u>	158	<u>643 509 000</u>	185	<u>36 622 000</u>	212	<u>5 680 460 000</u>
Immobilisations en cours	131	<u>404 869 000</u>	159	<u>24 057 000</u>	186		213	<u>428 926 000</u>
	132	<u>5 478 442 000</u>	160	<u>667 566 000</u>	187	<u>36 622 000</u>	214	<u>6 109 386 000</u>
AMORTISSEMENT CUMULÉ								
Infrastructures								
Eau potable	133		161		188		215	
Eaux usées	134		162		189		216	
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	135	716 219 000	163	97 129 000	190	10 208 000	217	803 140 000
Autres	136		164		191		218	
Réseau d'électricité	137		165		192		219	
Bâtiments	138	141 368 000	166	18 609 000	193	618 000	220	159 359 000
Améliorations locatives	139	2 647 000	167	2 054 000	194	307 000	221	4 394 000
Véhicules	140	959 619 000	168	71 530 000	195	20 422 000	222	1 010 727 000
Ameublement et équipement de bureau	141	103 456 000	169	24 048 000	196	3 071 000	223	124 433 000
Machinerie, outillage et équipement divers	142	86 495 000	170	14 750 000	197	1 916 000	224	99 329 000
Autres	143		171		198		225	
	144	<u>2 009 804 000</u>	172	<u>228 120 000</u>	199	<u>36 542 000</u>	226	<u>2 201 382 000</u>
VALEUR COMPTABLE NETTE	145	<u>3 468 638 000</u>					227	<u>3 908 004 000</u>
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations								
Coût	228		231		233		235	
Amortissement cumulé	229	(_____)	232	(_____)	234	(_____)	236	(_____)
Valeur comptable nette	230	<u>_____</u>					237	<u>_____</u>

Note

Des intérêts pour un montant de 20,2 M\$ (23,1 M\$ en 2015) ont été capitalisés au coût des

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

immobilisations en cours.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

	2016	2015
16. Propriétés destinées à la revente		
Immeubles de la réserve foncière	238	
Immeubles industriels municipaux	239	
Autres	240	
	241	
<hr/>		
Présentées à titre d'autres actifs financiers (note 9)	242	
Présentées à titre d'actifs non financiers sous le poste « Propriétés destinées à la revente »	243	
<hr/>		
Note		
<hr/>		
17. Autres actifs non financiers		
Frais payés d'avance		
- Frais payés d'avance	244	1 725 000
-	245	1 594 000
-	246	
Autres		
- Primes/esc/frais émission DLT	247	5 826 000
- Autres	248	4 445 000
	249	358 319 000
	249	469 218 000
	249	365 870 000
		475 257 000
<hr/>		
Note		
Voir les informations additionnelles fournies à la page 22-8 (18-8(4))		

18. Obligations contractuelles**a) Baux à long terme:**

La Société s'est engagée à verser une somme de 94,4 M\$, en vertu de baux immobiliers à long terme échéant du 31 mars 2017 au 31 mai 2024. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 20,4 M\$ pour 2017, 17,2 M\$ pour 2018, 13,9 M\$ pour 2019, 14 M\$ pour 2020, 12,8 M\$ pour 2021 et 16,1 M\$ pour les années 2022 à 2024.

b) Contrat d'acquisition et mise en service d'un système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs (SAEIV):

Afin d'améliorer la qualité de son service à la clientèle et l'efficacité de la livraison du service de son réseau de bus, la Société a adjugé un contrat à une firme spécialisée afin d'implanter un système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs (SAEIV) et de remplacer son système de radiocommunication.

Le solde résiduel de ce contrat au 31 décembre 2016 est de 29,1 M\$. Relativement à ce contrat, la Société prévoit verser 9,9 M\$ en 2017, 11,6 M\$ en 2018 et 1,9 M\$ par année de 2019 à 2022.

c) Contrat d'acquisition de bus hybrides diesels-électriques:

La Société avait adjugé un contrat d'acquisition de bus hybrides diesels-électriques à plancher surbaissé qui s'échelonnait de 2013 à 2016 dans le cadre d'un processus d'achats unifiés regroupant les membres de l'Association du transport urbain du Québec.

La Société a exercé les options de prolongation du contrat initial pour les années 2017 et

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

2018. Selon cette prévision, la Société s'engage à verser une somme maximale de 243,9 M\$ pour un engagement ferme de 107 bus en 2017 d'une valeur de 96,6 M\$ et de 151 bus en 2018 d'une valeur de 147,3 M\$.

Ce contrat prévoit une clause d'indexation en fonction de l'indice des prix à la consommation et de l'indice des prix de l'industrie ainsi que sur la variation du taux de change américain et du taux de change européen pour la portion du coût d'un bus à contenu américain et/ou européen. À titre indicatif, le contenu américain représente 44 % du coût de base alors que le contenu européen représente 3 %.

d) Programme de maintien du patrimoine des équipements fixes du métro:

Afin d'opérer sous sa gouverne un bureau de projets, responsable de la réalisation du programme de maintien du patrimoine des équipements fixes du métro, la Société a adjugé un contrat en 2011 à une firme spécialisée dont une option de renouvellement a été exercée en 2014. Au 31 décembre 2016, le solde résiduel autorisé de ce contrat est de 93,5 M\$. Les versements actuellement prévus sont de 22 M\$ en 2017, 23,6 M\$ en 2018, 21 M\$ en 2019, 17 M\$ pour 2020, 5,8 M\$ pour 2021 et 4,1 M\$ pour 2022 et suivantes.

e) Commande centralisée du métro:

La Société a octroyé en 2012, un contrat avec une firme spécialisée pour la fourniture de services de soutien technique, la prise en charge en exploitation de la commande centralisée de la Société et le transfert de compétences, de connaissances, d'habiletés et du savoir-faire de la firme jusqu'en 2017. Ce contrat comportait des options de renouvellement dont la société s'est prévaluée en 2016. Ce contrat a un solde résiduel au 31 décembre 2016 de 20,7 M\$. De ce montant, la Société prévoit verser 7,6 M\$ en 2017, 8,7 M\$ en 2018 et 4,4 M\$ en 2019.

f) Swap de marchandises (carburant):

Afin de se prémunir en partie des variations de prix du carburant, la Société a négocié des ententes (4 contrats de swaps) avec des institutions financières pour la période se terminant en décembre 2019. En fonction des contrats de swaps, au 31 décembre 2016, la Société s'est engagée à payer 0,8093\$/litre sur 16,2 millions de litres, 0,7581\$/litre sur 4,5 millions de litres, 0,6268\$/litre sur 52,4 millions de litres et 0,5215\$/litre sur 56 millions de litres, ce qui porte l'engagement à un volume de 129,1 millions de litres au montant total de 78,6 M\$.

h) Contrat d'acquisition de voitures de métro:

Au cours de l'exercice 2010, la Société a octroyé un contrat d'acquisition de voitures de métro à un consortium. En vertu de ce contrat, la Société s'est engagée à acquérir 468 voitures de métro pour une valeur de 1 811,6 M\$. Le contrat d'achat prévoit une clause d'ajustement au prix des voitures de métro en fonction de la variation des différents indices dont les principaux sont l'indice des prix à la consommation et l'indice des prix des produits industrialisés.

Le solde résiduel du contrat au 31 décembre 2016 est de 1 046,7 M\$. Les sommes relatives aux livraisons à venir s'échelonnent comme suit: 408 M\$ en 2017, 426,5 M\$ en 2018, 9,6 M\$ en 2019 et 202,6 M\$ en 2020.

19. Éventualités**a) Cautionnement et garantie**

S.O.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

b) Auto-assurance

S.O.

c) Poursuites

Le total des montants réclamés par les parties demanderesse s'établit à 40,9 M\$ (38,4 M\$ en 2015). Ces réclamations sont constituées d'un recours collectif totalisant 5,2 M\$. Quant au solde des réclamations de 35,7 M\$, il est constitué de recours entrepris par des personnes morales et physiques en matière contractuelle et extracontractuelle. Au 31 décembre 2016, la Société a provisionné un montant jugé suffisant relatif à ces réclamations.

d) Autres

Obligations environnementales:

La Société, à titre de propriétaire de terrains contaminés, pourrait être tenue de poser certains gestes pour se conformer à la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains* (2002, chapitre 11). Il pourrait s'agir de caractériser et, si requis, de réhabiliter des terrains. Elle a élaboré un plan d'intervention qui comprend des études de caractérisation, des suivis de la qualité des eaux souterraines et des travaux de réhabilitation afin de se conformer à la loi. La Société comptabilise un passif au titre des sites contaminés (note 11) dont elle est responsable de la décontamination lorsqu'il existe une norme environnementale, que la contamination dépasse cette norme, qu'il est prévu que des avantages économiques seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable des montants en cause.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016****17. Autres actifs non financiers**

(en milliers de dollars)

	2016	2015
Dépôts pour l'achat de voitures de métro ^(a)	281 089	418 151
Perte sur contrat de change ^(b)	9 843	12 796
Primes, escomptes et frais d'émission de la dette à long terme	5 826	4 445
Autres dépôts pour l'achat d'immobilisations	66 433	37 354
Frais payés d'avance	1 725	1 594
Autres	954	917
	365 870	475 257

^(a) Au 31 décembre 2016, les dépôts pour l'achat de voitures de métro incluent un prêt de 15 M\$ (30,1 M\$ en 2015) financé par Investissement Québec (décret 280-2015).

^(b) Perte sur contrat de change réalisée pour se prémunir des fluctuations du marché des devises avant la signature du contrat d'achat des nouvelles voitures de métro. Cette perte s'impute aux immobilisations au fur et à mesure de la livraison des voitures de métro.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

20. Redressement aux exercices antérieurs

Voir les informations additionnelles fournies à la page 22-9 (18-9(2) et (18-9(3))).

21. Données budgétaires

L'état consolidé des résultats, l'état de l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales consolidé, l'état du (déficit) excédent d'investissement à des fins fiscales consolidé, l'état consolidé de la variation de la dette nette et les charges par objet consolidées comportent une comparaison avec les données budgétaires non consolidées, approuvées le 17 novembre 2015, ajustées conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

22. Instruments financiers

Voir les informations additionnelles fournies à la page 22-9 (18-9(4)).

		2016	2015
23. Trésorerie et équivalents de trésorerie			
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de :			
Encaisse	250	14 906 000	23 880 000
Découvert bancaire	251	()	()
<i>Ajouter</i>			
-	252		
-	253		
-	254		
-	255		
<i>Déduire</i>			
-	256	()	()
-	257	()	()
-	258	()	()
-	259	()	()
-	260	()	()
-	261	()	()
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice	262	14 906 000	23 880 000
Remboursement de la dette à long terme inscrit dans les flux de trésorerie ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice	263	58 933 000	45 057 000
Note			

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

20. Redressement aux exercices antérieurs

(en milliers de dollars)

Au cours de l'exercice, la Société a revu la comptabilisation de ses subventions à recevoir liées aux immobilisations notamment sur la part du rendement généré par les placements du fonds d'amortissement attribuable au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET). Ces éléments ont eu pour conséquence :

Redressement de l'excédent accumulé consolidé

	2016	2015
Excédent accumulé initialement établi au début	2 848 154	2 414 301
Subventions à recevoir	(56 980)	(44 878)
Excédent accumulé redressé au début	2 791 174	2 369 423

Redressement de l'état consolidé des résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2015

	Soldes initialement établis	Diminution	Soldes redressés
REVENUS			
Fonctionnement			
Revenus-clients	613 210	-	613 210
Contribution de l'agglomération de Montréal	409 100	-	409 100
Contribution additionnelle de l'agglomération de Montréal	8 886	-	8 886
Subventions	174 956	-	174 956
Contributions régionales	66 017	-	66 017
Autres revenus	68 586	-	68 586
	1 340 755	-	1 340 755
Investissement			
Contribution de l'agglomération de Montréal	4 915	-	4 915
Subventions	738 764	(12 102)	726 662
	743 679	(12 102)	731 577
	2 084 434	(12 102)	2 072 332
CHARGES			
Service bus et métro	1 484 619	-	1 484 619
Service de transport adapté	69 466	-	69 466
Intérêts et frais de financement	96 496	-	96 496
	1 650 581	-	1 650 581
Excédent de l'exercice	433 853	(12 102)	421 751

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

20. Redressement aux exercices antérieurs (suite)

(en milliers de dollars)

Redressement de l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2015

	Soldes initialement établis	Diminution	Soldes redressés
ACTIFS FINANCIERS			
Encaisse	23 880	-	23 880
Placements du fonds d'amortissement	607 075	-	607 075
Contribution de l'agglomération de Montréal à recevoir	14 310	-	14 310
Subventions à recevoir	1 490 453	(56 980)	1 433 473
Contributions régionales à recevoir	26 076	-	26 076
Autres débiteurs	69 449	-	69 449
Actif au titre des avantages sociaux futurs	23 764	-	23 764
	2 255 007	(56 980)	2 198 027
PASSIFS			
Emprunts temporaires	204 836	-	204 836
Créditeurs et frais courus	209 898	-	209 898
Revenus reportés	46 971	-	46 971
Dette à long terme	2 930 100	-	2 930 100
	3 391 805	-	3 391 805
DETTE NETTE	(1 136 798)	(56 980)	(1 193 778)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations	3 468 638	-	3 468 638
Stocks	41 057	-	41 057
Autres actifs non financiers	475 257	-	475 257
	3 984 952	-	3 984 952
EXCÉDENT ACCUMULÉ	2 848 154	(56 980)	2 791 174

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

22. Instruments financiers

(en milliers de dollars)

Utilisation d'instruments financiers dérivés

La Société utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire les risques liés à la fluctuation des taux de change, des taux d'intérêt auquel l'expose sa dette à long terme ainsi que du risque de marchandises sur le prix du carburant. Elle n'a pas recours à des instruments financiers à des fins spéculatives.

Positions de change et d'intérêt

Au 31 décembre 2016, en considérant l'utilisation des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt, la totalité des emprunts de la Société sont libellés en dollars canadiens et portent intérêt à taux fixe.

Risque de crédit

Dans le cadre de l'utilisation d'instruments financiers dérivés, la Société est sujette à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement par des tierces parties. La Société considère que ces parties seront en mesure de s'acquitter de leurs obligations puisqu'elle ne traite qu'avec des institutions financières reconnues ayant une cote de crédit supérieure à la sienne.

Risque de liquidité

La Société considère qu'elle dispose de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir des fonds suffisants pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable.

Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse, de la contribution de l'agglomération de Montréal à recevoir, des subventions à recevoir autres que les débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme, des contributions régionales à recevoir, des autres débiteurs, des emprunts temporaires ainsi que des créditeurs et frais courus se rapprochent de leur valeur comptable en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Le tableau qui suit illustre la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers :

	2016		2015	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Placements du fonds d'amortissement (note 7)	664 414	662 973	611 576	607 075
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme émise (note 5)	1 696 450	1 630 621	1 742 899	1 629 922
Dette à long terme (note 13)	3 185 397	3 014 433	3 167 748	2 930 100

La juste valeur des placements du fonds d'amortissement correspond au montant auquel ils pourraient être échangés sur le marché entre parties indépendantes. La juste valeur des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme ainsi que la juste valeur de la dette à long terme sont fondées essentiellement sur le calcul des flux monétaires actualisés en utilisant les taux de rendement ou le cours du marché en fin d'exercice d'instruments similaires ayant la même échéance. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt reflète le montant que la Société encaisserait ou débourserait si ces contrats étaient terminés à cette date. Au 31 décembre 2016, la juste valeur des passifs financiers associés aux swaps de devises et de taux d'intérêt se chiffre à 36,1 M\$ (30,8 M\$ en 2015) et est comprise dans les montants de la dette à long terme.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

24. Fonds local d'investissement

	2016	2015
RÉSULTATS		
Revenus		
Revenus sur les placements de portefeuille	264	
Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille à titre d'investissement	265	
Autres revenus	266	
	267	
Charges		
Créances douteuses		
Radiation de prêts et de placements de portefeuille	268	
Variation de la provision pour moins-value	269	
	270	
Autres charges	271	
	272	
Excédent (déficit) de l'exercice	273	

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE

Actifs		
Encaisse	274	
Placements de portefeuille	275	
Débiteurs	276	
Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement	277	
Provision pour moins-value	278	() ()
	279	
	280	
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	281	
Revenus reportés	282	
Dette à long terme	283	
	284	
Solde du Fonds local d'investissement	285	

VENTILATION DE L'ENCAISSE ET DES PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

Libres	286	
Supportant les engagements de prêts	287	
Supportant les garanties de prêts	288	
	289	

Note sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille à titre d'investissement, y compris leur radiation s'il y a lieu

Note sur la dette à long terme

Note sur les obligations contractuelles relatives aux engagements de prêts

Note sur les éventualités relatives aux garanties de prêts

Note sur les autres revenus et les autres charges

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

25. Fonds local de solidarité

	2016	2015
RÉSULTATS		
Revenus		
Revenus sur les placements de portefeuille	290	
Revenus sur les prêts aux entreprises	291	
Autres revenus	292	
	293	
Charges		
Créances douteuses		
Radiation de prêts	294	
Variation de la provision pour moins-value	295	
	296	
Intérêts sur la dette à long terme	297	
Autres charges	298	
	299	
Excédent (déficit) de l'exercice	300	

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE

Actifs		
Encaisse	301	
Placements de portefeuille	302	
Débiteurs	303	
Prêts aux entreprises	304	
Provision pour moins-value	305	() ()
	306	
	307	
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	308	
Revenus reportés	309	
Dette à long terme	310	
	311	
Solde du Fonds local de solidarité		
Excédent affecté aux prêts aux entreprises	312	
Excédent (déficit) non affecté	313	
	314	

VENTILATION DE L'ENCAISSE ET DES PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

Libres	315
Supportant les engagements de prêts	316
	317

Note sur les prêts aux entreprises, y compris leur radiation s'il y a lieu

Note sur la dette à long terme

Note sur les obligations contractuelles relatives aux engagements de prêts

Note sur les autres revenus et les autres charges

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016****26 Évènement postérieur à la date des états financiers**

La *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (2016, chapitre 8) a été adoptée le 19 mai 2016 et entrera en vigueur le 1er juin 2017. Elle prévoit un nouveau partage des compétences pour favoriser la mobilité des personnes, notamment par l'abolition de l'AMT qui sera remplacée par deux organismes, soit l'Autorité régionale de transport métropolitain « ARTM » qui sera dédiée à la planification, au développement, à la tarification et au financement des services de transport collectif dans la grande région de Montréal et le Réseau de transport métropolitain « RTM » qui aura pour mandat d'exploiter certains services de transport collectif dont la desserte par trains de banlieue.

La loi assujettit plusieurs décisions prises par l'ARTM à l'approbation de la Communauté métropolitaine de Montréal, notamment celles concernant l'adoption du plan stratégique de développement du transport collectif, le programme des immobilisations et la politique de financement.

Aux fins de l'application de la loi, les organismes publics de transport (OPT), soit le RTM, la Société de transport de Montréal, le Réseau de transport de Longueuil et la Société de transport de Laval devront conclure des ententes contractuelles avec l'ARTM. Ces ententes spécifieront entre autres, l'offre de transport, les objectifs de performance et de qualité des services ainsi que la rémunération convenue.

Enfin, l'ARTM désignera parmi les équipements et les infrastructures appartenant à un OPT ceux qui ont un caractère métropolitain. Elle devra acquérir ces actifs à la valeur nette comptable, déduction faite de toute aide gouvernementale reçue. Si ces actifs ont été financés par l'émission de dettes à long terme, l'ARTM remboursera à l'OPT le service de dette y afférent. Inversement, si certains actifs désignés actuellement comme étant à caractère métropolitain sont à l'usage exclusif des clients d'un OPT, ils seront transférés à ce dernier. Ces transferts d'actifs feront l'objet d'un décret.

27 Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice précédent et du budget ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée au cours de l'exercice.

28 Changements au budget de 2016

Voir les informations additionnelles fournies à la page 22-12 (18-12(2) et 18-12(3))

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

28. Changements au budget de 2016

(en milliers de dollars)

Certaines données budgétaires approuvées le 17 novembre 2015 ont été modifiées afin de refléter le redressement des états financiers consolidés de l'exercice se terminant le 31 décembre 2015. Ce traitement comptable consiste à constater les revenus de transfert et les subventions à recevoir dès que les conditions du programme d'aide aux immobilisations sont remplies.

État consolidé des résultats	Budget original	Augmentation (diminution)	Budget final
REVENUS			
Fonctionnement			
Revenus-clients	622 545	-	622 545
Contribution de l'agglomération de Montréal	429 800	-	429 800
Subventions	351 039	(166 559)	184 480
Contributions régionales	83 903	-	83 903
Autres revenus	63 804	-	63 804
	1 551 091	(166 559)	1 384 532
Investissement			
Contribution de l'agglomération de Montréal	15 804	-	15 804
Subventions	137 082	385 752	522 834
	152 886	385 752	538 638
	1 703 977	219 193	1 923 170
CHARGES			
Service bus et métro	1 417 633	-	1 417 633
Service de transport adapté	74 253	-	74 253
Intérêts et frais de financement	104 358	-	104 358
	1 596 244	-	1 596 244
Excédent de l'exercice	107 733	219 193	326 926

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

28. Changements au budget de 2016 (suite)

(en milliers de dollars)

Excédent de fonctionnement à des fins fiscales consolidé	Budget original	Augmentation (diminution)	Budget final
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	107 733	219 193	326 926
Moins : revenus d'investissement	(152 886)	(385 752)	(538 638)
(Déficit) excédent de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	(45 153)	(166 559)	(211 712)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
Immobilisations			
Produit de cession	-	-	-
Amortissement	212 276	-	212 276
Gain sur cession	-	-	-
	212 276	-	212 276
Financement			
Remboursement de la dette à long terme net des refinancements	(197 416)	-	(197 416)
Subvention sur le remboursement de la dette à long terme et sur la contribution au fonds d'amortissement	11 779	166 559	178 338
	(185 637)	166 559	(19 078)
Affectations			
Activités d'investissement	(24 639)	1 775	(22 864)
Fonds de roulement	1 775	(1 775)	-
Excédent de fonctionnement non affecté	-	-	-
Dépenses constatées à pourvoir	96 945	-	96 945
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs - Fonds d'amortissement	(55 567)	-	(55 567)
	18 514	-	18 514
	45 153	166 559	211 712
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	-	-	-

AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2016

	2016	2015
Excédent (déficit) accumulé		
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1 327 000	
Excédent de fonctionnement affecté	999 000	999 000
Réserves financières et fonds réservés	13 057 000	13 057 000
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	(129 852 000)	(24 172 000)
Financement des investissements en cours	(132 994 000)	(59 572 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	3 210 081 000	2 812 518 000
Gains (pertes) de réévaluation cumulés		
	2 962 618 000	2 791 174 000
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS		
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté		
Administration municipale	1 327 000	
Organismes contrôlés ¹		
	1 327 000	
Excédent de fonctionnement affecté		
Excédent de fonctionnement affecté - Administration municipale		
-	999 000	999 000
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
	999 000	999 000
Excédent de fonctionnement affecté - Organismes contrôlés		
-		
-		
-		
	999 000	999 000
Réserves financières et fonds réservés		
Réserves financières		
-		
-		
-		
-		
-		
Fonds réservés		
Fonds de roulement	7 000 000	7 000 000
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés		
Montant réservé pour le service de la dette à long terme		
Administration municipale		
Organismes contrôlés		
Montant non réservé		
Administration municipale		
Organismes contrôlés		
Fonds local d'investissement		
Fonds local de solidarité		
Autres		
-Soldes disponibles RE fermés	6 057 000	6 057 000
-		
	13 057 000	13 057 000
	13 057 000	13 057 000

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés.

AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2016

	2016	2015
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)		
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir		
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables		
Avantages sociaux futurs		
Déficit initial au 1 ^{er} janvier 2007		
Régimes capitalisés	44 () ()	() ()
Régimes non capitalisés	45 (99 023 000) ()	(99 023 000) ()
Avantages postérieurs au 1 ^{er} janvier 2007		
Régimes capitalisés		
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	46 (38 719 000) ()	(116 291 000) ()
Autres	47 () ()	() ()
Régimes non capitalisés	48 () ()	() ()
	49 (137 742 000) ()	(17 268 000) ()
Frais de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	50 () ()	() ()
Frais d'assainissement des sites contaminés	51 () ()	() ()
Appariement fiscal pour revenus de transfert	52 () ()	() ()
Autres	53 () ()	() ()
-	54 () ()	() ()
	55 (137 742 000) ()	(17 268 000) ()
Mesures d'allègement fiscal transitoires		
Modifications comptables du 1 ^{er} janvier 2000		
Salaires et avantages sociaux	56 () ()	() ()
Intérêts sur la dette à long terme	57 () ()	() ()
Mesures relatives à la TVQ		
Utilisation du fonds général	58 () ()	() ()
Utilisation du fonds de roulement	59 () ()	() ()
Mesure relative aux frais reportés	60 () ()	() ()
Autres	61 () ()	() ()
-	62 () ()	() ()
	63 () ()	() ()
Financement à long terme des activités de fonctionnement		
Mesure transitoire relative à la TVQ	64 () ()	() ()
Frais d'émission de la dette à long terme	65 (1 161 000) ()	(1 120 000) ()
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	66 () ()	() ()
Autres	67 () ()	() ()
-	68 () ()	() ()
	69 (1 161 000) ()	(1 120 000) ()
Éléments présentés à l'encontre des DCTP		
Financement des activités de fonctionnement	70 9 051 000	8 024 000
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	71	
Prêts aux entrepreneurs dans le cadre du FLI et du FLS	72	
Autres	73	
-	74 9 051 000	8 024 000
	75 (129 852 000) ()	(24 172 000) ()

AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2016

	2016	2015
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)		
Financement des investissements en cours		
Financement non utilisé	76	
Investissements à financer	77 (132 994 000) ((59 572 000)
	78 (132 994 000)	(59 572 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs		
Éléments d'actif		
Immobilisations	79 3 908 004 000	3 468 638 000
Propriétés destinées à la revente	80	
Prêts	81	
Placements de portefeuille à titre d'investissement	82	
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats	83	
	84 3 908 004 000	3 468 638 000
Éléments de passif correspondant		
Dette à long terme	85 3 014 433 000	2 930 100 000
Frais reportés liés à la dette à long terme	86	
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	87 (2 293 594 000) (2 236 997 000)
Dettes aux fins des activités de fonctionnement	88 () ()
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net	89 (15 026 000) (30 079 000)
	90 705 813 000	663 024 000
Dette en cours de refinancement et autres éléments	91 (7 890 000)	(6 904 000)
	92 697 923 000	656 120 000
	93 3 210 081 000	2 812 518 000

**AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

A) RÉGIMES CAPITALISÉS D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

	1	Régimes de retraite enregistrés	2	Régimes supplémentaires de retraite	3	Régimes d'avantages complémentaires de retraite
Nombre de régimes à la fin de l'exercice	1	2	2	2	3	

Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements

a) Description des régimes

La Société participe à un certain nombre de régimes à prestations déterminées, capitalisés et non capitalisés, qui garantissent à tous les salariés le paiement de prestations de retraite, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les employés de la Société sont les participants actifs d'un des deux régimes de retraite à prestations déterminées de la Société. Les employés couverts par l'accréditation du Syndicat du transport de Montréal (CSN) cotisent au Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (CSN) (Régime CSN) alors que les autres employés cotisent au Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (1992) (Régime 1992). Ces deux régimes investissent dans des unités de la Fiducie Globale des Régimes de retraite de la Société de transport de Montréal (Fiducie Globale) qui en administre les fonds.

Les cotisations sont calculées sur le salaire de base. Pour le Régime 1992, le taux est de 6 % pour les employés et de 12,3 % pour la Société alors que pour le Régime CSN, le taux est de 8,94 % pour les employés et de 8,82 % pour la Société.

Les prestations versées au titre des services sont égales à 2 % du salaire moyen pour les trois années consécutives les mieux rémunérées, multiplié par le nombre d'années de service avec participation et ne peuvent excéder 70 % de ce salaire moyen.

L'évaluation actuarielle la plus récente des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2014.

Les employés de la Société bénéficient également d'une gamme d'avantages sociaux complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi qui comprennent notamment l'assurance-vie, la couverture de soins de santé, des régimes complémentaires aux prestations versées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) ainsi que le maintien des protections d'assurance lors de certaines absences prolongées. Ces avantages varient dépendamment du groupe d'emploi auquel appartient un employé.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre de chaque année.

AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs		
Actif (passif) au début de l'exercice	4 163 986 000	357 964 000
Charge de l'exercice	5 (229 324 000)	(271 200 000)
Cotisations versées par l'employeur	6 72 450 000	77 222 000
Actif (passif) à la fin de l'exercice	7 <u>7 112 000</u>	<u>163 986 000</u>
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	8 4 515 174 000	4 203 140 000
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	9 (4 162 123 000)	(4 060 391 000)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	10 353 051 000	142 749 000
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	11 4 814 000	179 038 000
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs avant provision pour moins-value	12 357 865 000	321 787 000
Provision pour moins-value	13 (350 753 000)	(157 801 000)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	14 <u>7 112 000</u>	<u>163 986 000</u>
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs		
Nombre de régimes en cause	15 <u>2</u>	<u>2</u>
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	16 1 541 000	1 138 000
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	17 (16 669 000)	(16 190 000)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	18 (<u>15 128 000</u>)	(<u>15 052 000</u>)
Charge de l'exercice		
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	19 103 818 000	110 961 000
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	20 (32 554 000)	
	21 71 264 000	110 961 000
Cotisations salariales des employés	22 (44 693 000)	(43 721 000)
Cotisations des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	23 ()	()
	24 26 571 000	67 240 000
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	25 27 764 000	45 627 000
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	26 32 554 000	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	27	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	28	
Variation de la provision pour moins-value	29 192 952 000	157 801 000
Autres		
-	30	
-	31	
Charge de l'exercice excluant les intérêts	32 <u>279 841 000</u>	<u>270 668 000</u>
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	33 219 319 000	226 061 000
Rendement espéré des actifs	34 (269 836 000)	(225 529 000)
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	35 (50 517 000)	532 000
Charge de l'exercice	36 <u>229 324 000</u>	<u>271 200 000</u>

AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

	2016	2015
Informations complémentaires		
Rendement réel des actifs pour l'exercice	37 414 040 000	489 210 000
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	38 (269 836 000)	(225 529 000)
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	39 144 204 000	263 681 000
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	40 (30 298 000)	(111 100 000)
Prestations versées au cours de l'exercice	41 219 149 000	211 948 000
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 8)	42 4 550 843 000	4 387 510 000
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	43	
Valeur des obligations implicites comprises dans la valeur des obligations présentée à la ligne 9		
Pour la réserve de restructuration	44	
Pour le fonds de stabilisation et la réserve liée à la PED	45 542 627 000	517 872 000
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	46 12	12
Hypothèses d'évaluation actuarielle de la comptabilisation		
(taux pondéré s'il y a plus d'un régime)		
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	47 6,49 %	6,49 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	48 6,50 %	6,50 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	49 2,62 %	2,56 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	50 %	%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	51 %	%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	52 %	%
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	53	
Autres hypothèses économiques		
-	54	
-	55	

B) RÉGIMES NON CAPITALISÉS D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

	Régimes supplémentaires de retraite	Régimes d'avantages complémentaires de retraite	Autres avantages sociaux futurs
Nombre de régimes à la fin de l'exercice	56 <u>1</u>	57 <u>2</u>	58 <u>3</u>

Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements

	2016	2015
Conciliation du passif au titre des avantages sociaux futurs		
Passif au début de l'exercice	59 (140 222 000)	(131 122 000)
Charge de l'exercice	60 (12 654 000)	(14 218 000)
Prestations ou primes versées par l'employeur	61 3 175 000	5 118 000
Passif à la fin de l'exercice	62 (<u>149 701 000</u>)	(<u>140 222 000</u>)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation		
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	63 (162 569 000)	(151 798 000)
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	64 12 868 000	11 576 000
Passif au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	65 (<u>149 701 000</u>)	(<u>140 222 000</u>)

AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

	2016	2015
Charge de l'exercice		
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	66 5 479 000	6 241 000
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	67	(634 000)
	68 5 479 000	5 607 000
Prestations ou primes à la charge des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	69 ()	()
	70 5 479 000	5 607 000
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	71 1 034 000	2 180 000
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime	72	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	73	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	74	
Autres		
-	75	
-	76	
Charge de l'exercice excluant les intérêts	77 6 513 000	7 787 000
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	78 6 141 000	6 431 000
Charge de l'exercice	79 12 654 000	14 218 000
Informations complémentaires		
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	80 2 260 000	(8 716 000)
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	81 14	14
Hypothèses d'évaluation actuarielle de la comptabilisation (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)		
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	82 4,00 %	4,00 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	83 2,61 %	2,50 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	84 %	%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	85 6,77 %	7,60 %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	86 4,19 %	5,50 %
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	87 2027	2024
Autres hypothèses économiques		
-	88	
-	89	

C) RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice 90 _____

Description des régimes et autres renseignements

	2016	2015
Charge de l'exercice		
Cotisations de l'employeur	91	

AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

D) AUTRES RÉGIMES (REER individuel, REER collectif et autres)

Nombre d'autres régimes à la fin de l'exercice 92 _____

Description des régimes et autres renseignements

	2016	2015
Charge de l'exercice		
Cotisations de l'employeur 93		

E) RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Participation au Régime de retraite des élus municipaux (RREM) 94 Oui
 95 Non

	2016	2015
Nombre d'élus participants actifs à la fin de l'exercice 96		

Description du régime

	2016	2015
Cotisations des élus au RREM 97		
Charge de l'exercice		
Contributions de l'employeur au RREM 98		
Contributions de l'employeur à titre de participation au RPSEM 99		
100		

Note

AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME
AU 31 DÉCEMBRE 2016

Administration municipale

Dettes à long terme	1	3 014 433 000
Ajouter		
Activités d'investissement à financer	2	132 994 000
Activités de fonctionnement à financer	3	(7 890 000)
Dettes en cours de refinancement	4	
Autres		
-	5	
-	6	
Déduire		
Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme		
Excédent accumulé	7	
Débiteurs	8	
Revenus futurs découlant des ententes conclues avec le gouvernement du Québec	9	
Autres montants	10	662 973 000
Montant non utilisé d'emprunts à long terme contractés	11	
Autres		
- DT à affecter au remb.DLT	12	1 630 621 000
-	13	
<hr/>		
Endettement net à long terme de l'administration municipale	14	845 943 000
Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés		
<hr/>		
Endettement net à long terme	16	845 943 000
Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes		
Municipalité régionale de comté	17	
Communauté métropolitaine	18	
Autres organismes	19	
<hr/>		
Endettement total net à long terme	20	845 943 000
<hr/>		
Quote-part dans la dette à long terme de l'agglomération (pour les municipalités reconstituées liées à une agglomération fonctionnant par quotes-parts)	21	
Moins: Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme de l'agglomération	22	
	23	
<hr/>		
Endettement total net à long terme (compte tenu de l'agglomération s'il y a lieu)	24	845 943 000
<hr/>		
Endettement total net à long terme lié au réseau d'électricité (inclus ci-dessus)	25	
<hr/>		
Endettement total net à long terme lié aux parcs éoliens et aux centrales hydroélectriques (inclus à la ligne 24 ci-dessus)	26	
<hr/>		

RENSEIGNEMENTS CONSOLIDÉS NON AUDITÉS

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget	Réalisations	Réalisations	Réalisations
TRANSFERTS	2016	2016	2016	2015
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT				
Administration générale	52			
Sécurité publique				
Police	53			
Sécurité incendie	54			
Sécurité civile	55			
Autres	56			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	57			
Enlèvement de la neige	58			
Autres	59			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	60	144 317 000	140 281 000	140 281 000
Transport adapté	61	40 163 000	39 998 000	39 998 000
Transport scolaire	62			
Autres	63			
Transport aérien	64			
Transport par eau	65			
Autres	66			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	67			
Réseau de distribution de l'eau potable	68			
Traitement des eaux usées	69			
Réseaux d'égout	70			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	71			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	72			
Tri et conditionnement	73			
Autres	74			
Autres	75			
Cours d'eau	76			
Protection de l'environnement	77			
Autres	78			
Santé et bien-être				
Logement social	79			
Sécurité du revenu	80			
Autres	81			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	82			
Rénovation urbaine	83			
Promotion et développement économique	84			
Autres	85			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	86			
Activités culturelles				
Bibliothèques	87			
Autres	88			
Réseau d'électricité	89			
	90	184 480 000	180 279 000	180 279 000
				174 956 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget	Réalisations	Réalisations	Réalisations
TRANSFERTS (suite)	2016	2016	2016	2015
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT				
Administration générale	91			
Sécurité publique				
Police	92			
Sécurité incendie	93			
Sécurité civile	94			
Autres	95			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	96			
Enlèvement de la neige	97			
Autres	98			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	99	522 834 000	430 276 000	430 276 000
Transport adapté	100			
Transport scolaire	101			
Autres	102			
Transport aérien	103			
Transport par eau	104			
Autres	105			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	106			
Réseau de distribution de l'eau potable	107			
Traitement des eaux usées	108			
Réseaux d'égout	109			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	110			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	111			
Tri et conditionnement	112			
Autres	113			
Autres	114			
Cours d'eau	115			
Protection de l'environnement	116			
Autres	117			
Santé et bien-être				
Logement social	118			
Sécurité du revenu	119			
Autres	120			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	121			
Rénovation urbaine	122			
Promotion et développement économique	123			
Autres	124			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	125			
Activités culturelles				
Bibliothèques	126			
Autres	127			
Réseau d'électricité	128			
	129	522 834 000	430 276 000	430 276 000
				726 662 000

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2016	Réalisations 2016	Réalisations 2016	Réalisations 2015
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS DE DROIT				
Regroupement municipal et réorganisation municipale	130			
Péréquation	131			
Neutralité	132			
Partage des redevances sur les ressources naturelles	133			
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	134			
Fonds de développement des territoires	135			
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Droits d'immatriculation	136			
Autres	137	47 213 000	47 068 000	47 500 000
	138	47 213 000	47 068 000	47 500 000
TOTAL DES TRANSFERTS	139	754 527 000	657 623 000	949 118 000

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Non audité

	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2016	Réalisations 2016	Réalisations 2016	Réalisations 2015
SERVICES RENDUS				
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX				
Administration générale				
Greffes et application de la loi	140			
Évaluation	141			
Autres	142			
	143			
Sécurité publique				
Police	144			
Sécurité incendie	145			
Sécurité civile	146			
Autres	147			
	148			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	149			
Enlèvement de la neige	150			
Autres	151			
Transport collectif	152			
Autres	153			
	154			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	155			
Réseau de distribution de l'eau potable	156			
Traitement des eaux usées	157			
Réseaux d'égout	158			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	159			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	160			
Tri et conditionnement	161			
Autres	162			
Autres	163			
Cours d'eau	164			
Protection de l'environnement	165			
Autres	166			
	167			
Santé et bien-être				
Logement social	168			
Autres	169			
	170			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	171			
Rénovation urbaine	172			
Promotion et développement économique	173			
Autres	174			
	175			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	176			
Activités culturelles				
Bibliothèques	177			
Autres	178			
	179			
Réseau d'électricité	180			
	181			

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2016	Réalisations 2016	Réalisations 2016	Réalisations 2015
SERVICES RENDUS (suite)				
AUTRES SERVICES RENDUS				
Administration générale	182			
Sécurité publique	183			
Transport				
Réseau routier	184			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	185	617 325 000	614 844 000	614 844 000
Transport adapté	186	5 220 000	5 322 000	5 322 000
Transport scolaire	187			
Autres	188			
Autres	189			
Hygiène du milieu	190			
Santé et bien-être	191			
Aménagement, urbanisme et développement	192			
Loisirs et culture	193			
Réseau d'électricité	194			
	195	622 545 000	620 166 000	620 166 000
TOTAL DES SERVICES RENDUS	196	622 545 000	620 166 000	620 166 000
IMPOSITION DE DROITS				
Licences et permis	197			
Droits de mutation immobilière	198			
Droits sur les carrières et sablières	199			
Autres	200			
	201			
AMENDES ET PÉNALITÉS	202			
REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE	203			
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS	204	18 998 000	14 141 000	14 141 000
AUTRES REVENUS				
Gain (perte) sur cession d'immobilisations	205		(44 000)	(44 000)
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	206			167 000
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	207			
Contributions des promoteurs	208			
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Taxe sur l'essence	209	36 690 000	24 535 000	24 535 000
Contributions des organismes municipaux	210			
Autres contributions	211			
Autres	212	44 806 000	48 115 000	48 115 000
	213	81 496 000	72 606 000	72 606 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	214			

**ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

<i>Non audité</i>	Administration municipale				Données consolidées	
	Budget 2016	Réalizations 2016		Total	Réalizations 2016	Réalizations 2015
	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement			
ADMINISTRATION GÉNÉRALE						
Conseil	1					
Greffe et application de la loi	2					
Gestion financière et administrative	3	171 559 000	195 369 000	195 369 000	195 369 000	196 127 000
Évaluation	4					
Gestion du personnel	5					
Autres	6					
-	7					
-	8	171 559 000	195 369 000	195 369 000	195 369 000	196 127 000
SÉCURITÉ PUBLIQUE						
Police	9					
Sécurité incendie	10					
Sécurité civile	11					
Autres	12					
	13					
TRANSPORT						
Réseau routier						
Voirie municipale	14					
Enlèvement de la neige	15					
Éclairage des rues	16					
Circulation et stationnement	17					
Transport collectif						
Transport en commun	18	1 108 051 000	1 118 290 000	228 120 000	1 346 410 000	1 357 958 000
Transport aérien	19					
Transport par eau	20					
Autres	21					
	22	1 108 051 000	1 118 290 000	228 120 000	1 346 410 000	1 357 958 000

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

Non audité

	Administration municipale				Données consolidées	
	Budget 2016	Réalizations 2016			Réalizations	Réalizations
	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2016	2015
HYGIÈNE DU MILIEU						
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	23					
Réseau de distribution de l'eau potable	24					
Traitement des eaux usées	25					
Réseaux d'égout	26					
Matières résiduelles						
Déchets domestiques et assimilés						
Collecte et transport	27					
Élimination	28					
Matières recyclables						
Collecte sélective						
Collecte et transport	29					
Tri et conditionnement	30					
Matières organiques						
Collecte et transport	31					
Traitement	32					
Matériaux secs	33					
Autres	34					
Plan de gestion	35					
Autres	36					
Cours d'eau	37					
Protection de l'environnement	38					
Autres	39					
	40					
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE						
Logement social	41					
Sécurité du revenu	42					
Autres	43					
	44					
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT						
Aménagement, urbanisme et zonage	45					
Rénovation urbaine						
Biens patrimoniaux	46					
Autres biens	47					
Promotion et développement économique						
Industries et commerces	48					
Tourisme	49					
Autres	50					
Autres	51					
	52					

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

<i>Non audité</i>	Administration municipale				Données consolidées	
	Budget 2016	Réalizations 2016			Réalizations 2016	Réalizations 2015
	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total		
LOISIRS ET CULTURE						
Activités récréatives						
Centres communautaires	53					
Patinoires intérieures et extérieures	54					
Piscines, plages et ports de plaisance	55					
Parcs et terrains de jeux	56					
Parcs régionaux	57					
Expositions et foires	58					
Autres	59					
	60					
Activités culturelles						
Centres communautaires	61					
Bibliothèques	62					
Patrimoine						
Musées et centres d'exposition	63					
Autres ressources du patrimoine	64					
Autres	65					
	66					
	67					
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	68					
FRAIS DE FINANCEMENT						
Dette à long terme						
Intérêts	69	102 882 000	96 314 000		96 314 000	93 572 000
Autres frais	70					
Autres frais de financement						
Avantages sociaux futurs	71					
Autres	72	1 476 000	382 000		382 000	2 924 000
	73	104 358 000	96 696 000		96 696 000	96 496 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	74					
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	75	212 276 000	228 120 000	(228 120 000)		

Section II - Autres renseignements financiers non audités

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
Section II - Autres renseignements financiers non audités	
Acquisition d'immobilisations consolidées par catégories	27
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations consolidées	27
Analyse de la dette à long terme consolidée	28
Quote-part à chaque municipalité membre de l'endettement total net à long terme consolidé	29
Sommaire des revenus de quotes-parts de fonctionnement et d'investissement non consolidés	30
Analyse des revenus de quotes-parts de fonctionnement non consolidés	31
Excédent (déficit) accumulé non consolidé par activités	32
Analyse de la rémunération non consolidée	33
Analyse des revenus de transfert non consolidés par sources	33
Analyse du coût des services municipaux non consolidé	34
Acquisition d'immobilisations non consolidées par objets	35
Analyse de l'excédent (déficit) accumulé non consolidé	36
Fonds de roulement non consolidé - Capital autorisé	37
Questionnaire	38

**ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CONSOLIDÉES PAR CATÉGORIES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Non audité

	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2016	Réalisations 2016	Réalisations 2016	Réalisations 2015
IMMOBILISATIONS				
Infrastructures				
Conduites d'eau potable	1			
Usines de traitement de l'eau potable	2			
Usines et bassins d'épuration	3			
Conduites d'égout	4			
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5			
Chemins, rues, routes et trottoirs	6			
Ponts, tunnels et viaducs	7			
Systèmes d'éclairage des rues	8			
Aires de stationnement	9			
Parcs et terrains de jeux	10			
Autres infrastructures	11	197 594 000	197 594 000	647 802 000
Réseau d'électricité	12			
Bâtiments				
Édifices administratifs	13	4 561 000	4 561 000	105 750 000
Édifices communautaires et récréatifs	14			
Améliorations locatives	15	1 584 000	1 584 000	4 221 000
Véhicules				
Véhicules de transport en commun	16	388 683 000	388 683 000	11 837 000
Autres	17	1 390 000	1 390 000	2 818 000
Ameublement et équipement de bureau	18	16 102 000	16 102 000	33 235 000
Machinerie, outillage et équipement divers	19	18 835 000	18 835 000	10 377 000
Terrains	20	11 167 000	11 167 000	14 255 000
Autres	21	626 703 000	27 650 000	54 220 000
	22	626 703 000	667 566 000	884 515 000

**ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT
ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Infrastructures autres que pour nouveau développement				
Conduites d'eau potable	23			
Usines de traitement de l'eau potable	24			
Usines et bassins d'épuration	25			
Conduites d'égout	26			
Autres infrastructures	27	197 594 000	197 594 000	647 802 000
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)				
Conduites d'eau potable	28			
Usines de traitement de l'eau potable	29			
Usines et bassins d'épuration	30			
Conduites d'égout	31			
Autres infrastructures	32			
Autres immobilisations	33	469 972 000	469 972 000	236 713 000
	34		667 566 000	884 515 000

**ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Non audité		Solde au 1^{er} janvier	Augmentation	Diminution	Solde au 31 décembre
Dettes à long terme					
Obligations et billets en monnaie canadienne	1	1 034 850 000		60 000 000	974 850 000
Obligations et billets en monnaies étrangères	2				
Autres dettes à long terme					
Gouvernement du Québec et ses entreprises	3	1 422 087 000	192 400 000	139 267 000	1 475 220 000
Organismes municipaux	4	473 163 000	104 200 000	13 000 000	564 363 000
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	5				
Autres	6				
	7	2 930 100 000	296 600 000	212 267 000	3 014 433 000
La dette à long terme, incluant la dette en cours de refinancement, est assumée de la façon suivante :					
Par l'organisme municipal					
Emprunts refinancés par anticipation	8				
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette à long terme					
Excédent de fonctionnement affecté	9				
Réserves financières et fonds réservés	10				
Fonds d'amortissement	11	607 075 000	107 498 000	51 600 000	662 973 000
Montant à la charge					
D'une partie des contribuables ou des municipalités membres	12				
De l'ensemble des contribuables ou des municipalités membres	13	941 880 000	(189 389 000)	(18 536 000)	771 027 000
De la municipalité (Société de transport en commun)	14				
	15	1 548 955 000	(81 891 000)	33 064 000	1 434 000 000
Par les tiers (montants affectés au remboursement de la dette à long terme)					
Débiteurs					
Gouvernement du Québec et ses entreprises	16	1 381 145 000	378 491 000	179 203 000	1 580 433 000
Organismes municipaux	17				
Autres tiers	18				
	19	1 381 145 000	378 491 000	179 203 000	1 580 433 000
Débiteurs encaissés non encore appliqués au remboursement de la dette	20				
	21	1 381 145 000	378 491 000	179 203 000	1 580 433 000
Revenus futurs découlant des ententes conclues avec le gouvernement du Québec	22				
Prêts	23				
Autres	24				
	25	1 381 145 000	378 491 000	179 203 000	1 580 433 000
	26	2 930 100 000	296 600 000	212 267 000	3 014 433 000
Dettes en cours de refinancement	27	()		()	
Reclassement / Redressement	28				
	29	2 930 100 000	296 600 000	212 267 000	3 014 433 000

Note

**QUOTE-PART À CHAQUE MUNICIPALITÉ MEMBRE
DE L'ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2016**

Non audité

<u>Code géographique</u>	<u>Municipalité</u>	<u>Montant</u>
66023	Montréal	845 943 000

1 845 943 000

**SOMMAIRE DES REVENUS DE QUOTES-PARTS
DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT NON CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Non audité
Code
géographique

Municipalité

Montant

66023	Ensemble des municipalités Montréal	445 383 000
-------	---	-------------

1

445 383 000

Certaines municipalités

2

3

445 383 000

**ANALYSE DES REVENUS DE QUOTES-PARTS DE FONCTIONNEMENT NON CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

<i>Non audité</i>	2016		2015
	Budget	Réalisations	Réalisations
Administration générale			
Grefte et application de la loi	1		
Évaluation	2		
Autres	3		
Sécurité publique			
Police	4		
Sécurité incendie	5		
Sécurité civile	6		
Autres	7		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	8		
Enlèvement de la neige	9		
Autres	10		
Transport collectif	11	429 800 000	431 201 000
Autres	12		417 986 000
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	13		
Réseau de distribution de l'eau potable	14		
Traitement des eaux usées	15		
Réseaux d'égout	16		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	17		
Matières recyclables	18		
Autres	19		
Cours d'eau	20		
Protection de l'environnement	21		
Autres	22		
Santé et bien-être			
Logement social	23		
Autres	24		
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	25		
Rénovation urbaine	26		
Promotion et développement économique	27		
Autres	28		
Loisirs et culture			
Activités récréatives	29		
Activités culturelles			
Bibliothèques	30		
Autres	31		
	32	429 800 000	431 201 000
			417 986 000

**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ NON CONSOLIDÉ PAR ACTIVITÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2016**

Non audité
APPLICABLE AUX MRC SEULEMENT

	Activité N°	Total
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	
Excédent de fonctionnement affecté	2	
Réserves financières et fonds réservés		
Réserves financières	3	
Fonds réservés		
Fonds de roulement	4	
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés	5	
Fonds local d'investissement	6	
Fonds local de solidarité	7	
Autres		
-	8	
-	9	
-	10	
-	11	
	12	
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir ()	13 ()	
Financement des investissements en cours	14	
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	15	
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	16	
	17	

**ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION NON CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Non audité

		Effectifs personnes/ année ²	Semaine normale (heures)	Nombre d'heures rémunérées au cours de l'exercice	Rémunération	Charges sociales	Total ¹
Administration municipale							
Cadres et contremaîtres	1	790,15	40,00	1 714 080,00	95 678 000	51 516 000	147 194 000
Professionnels	2	384,65	37,03	755 379,00	37 097 000	19 061 000	56 158 000
Cols blancs	3	943,60	35,00	1 814 886,00	77 584 000	40 354 000	117 938 000
Cols bleus	4	2 436,14	40,00	5 243 176,00	190 435 000	99 424 000	289 859 000
Policiers	5						
Pompiers	6						
Conducteurs et opérateurs (transport en commun)	7	3 937,65	40,00	8 753 958,00	313 642 000	169 372 000	483 014 000
	8	8 492,19		18 281 479,00	714 436 000	379 727 000	1 094 163 000
Élus	9	7,00			187 000	31 000	218 000
	10	8 499,19			714 623 000	379 758 000	1 094 381 000

1. Inclut la rémunération et les charges sociales aux fins de fonctionnement et d'immobilisations.

2. En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), le salaire d'un employé, à l'exception de celui d'un cadre, est un renseignement confidentiel. Afin de respecter la loi, lorsqu'une catégorie d'emploi compte un effectif ou moins, ces renseignements ne doivent pas apparaître sur le document déposé au conseil. Dans un tel cas, certaines informations sont remplacées par des astérisques à l'impression du document.

**ANALYSE DES REVENUS DE TRANSFERT NON CONSOLIDÉS PAR SOURCES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

		Gouvernement du Québec		Gouvernement du Canada	MRC/ Municipalités/ Communautés métropolitaines	Total
		Fonctionnement	Investissement			
Transport en commun	11	180 279 000	430 276 000			610 555 000
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	12					
Réseau de distribution de l'eau potable	13					
Traitement des eaux usées	14					
Réseaux d'égout	15					
Autres	16				47 068 000	47 068 000
	17	180 279 000	430 276 000		47 068 000	657 623 000

**ANALYSE DU COÛT DES SERVICES MUNICIPAUX NON CONSOLIDÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

<i>Non audité</i>	Charges avant amortissement		Amortissement des immobilisations		Charges		Services rendus		Coût des services municipaux		Frais de financement	
		+	=	=	-	=						
Administration générale												
Greffes et application de la loi	1	27	53	79	105	131						
Évaluation	2	28	54	80	106	132						
Autres	3	195 369 000	29	55	195 369 000	81	107	195 369 000	133			
	4	195 369 000	30	56	195 369 000	82	108	195 369 000	134			
Sécurité publique												
Police	5	31	57	83	109	135						
Sécurité incendie	6	32	58	84	110	136						
Sécurité civile	7	33	59	85	111	137						
Autres	8	34	60	86	112	138						
	9	35	61	87	113	139						
Transport												
Réseau routier												
Voirie municipale	10	36	62	88	114	140						
Enlèvement de la neige	11	37	63	89	115	141						
Autres	12	38	64	90	116	142						
Transport collectif	13	1 118 290 000	39	228 120 000	65	1 346 410 000	91	620 166 000	117	726 244 000	143	96 696 000
Autres	14	40	66	92	118	144						
	15	1 118 290 000	41	228 120 000	67	1 346 410 000	93	620 166 000	119	726 244 000	145	96 696 000
Hygiène du milieu												
Eau et égout												
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	16	42	68	94	120	146						
Réseau de distribution de l'eau potable	17	43	69	95	121	147						
Traitement des eaux usées	18	44	70	96	122	148						
Réseaux d'égout	19	45	71	97	123	149						
Matières résiduelles												
Déchets domestiques et assimilés	20	46	72	98	124	150						
Matières recyclables	21	47	73	99	125	151						
Autres	22	48	74	100	126	152						
Cours d'eau	23	49	75	101	127	153						
Protection de l'environnement	24	50	76	102	128	154						
Autres	25	51	77	103	129	155						
	26	52	78	104	130	156						

**ANALYSE DU COÛT DES SERVICES MUNICIPAUX NON CONSOLIDÉ (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

<i>Non audité</i>	Charges avant amortissement	+	Amortissement des immo- bilisations	=	Charges	-	Services rendus	=	Coût des services municipaux	Frais de financement		
Santé et bien-être												
Logement social	157		172		187		202		217	232		
Sécurité du revenu	158		173		188		203		218	233		
Autres	159		174		189		204		219	234		
	160		175		190		205		220	235		
Aménagement, urbanisme et développement												
Aménagement, urbanisme et zonage	161		176		191		206		221	236		
Rénovation urbaine	162		177		192		207		222	237		
Promotion et développement économique	163		178		193		208		223	238		
Autres	164		179		194		209		224	239		
	165		180		195		210		225	240		
Loisirs et culture												
Activités récréatives	166		181		196		211		226	241		
Activités culturelles												
Bibliothèques	167		182		197		212		227	242		
Autres	168		183		198		213		228	243		
	169		184		199		214		229	244		
Réseau d'électricité	170		185		200		215		230	245		
	171	1 313 659 000	186	228 120 000	201	1 541 779 000	216	620 166 000	231	921 613 000	246	96 696 000

**ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS NON CONSOLIDÉES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016***Non audité*

		2016	2015
Rémunération	1	59 961 000	55 320 000
Charges sociales	2	19 331 000	18 648 000
Biens et services	3	568 061 000	787 463 000
Frais de financement	4	20 213 000	23 084 000
Autres	5		
	6	667 566 000	884 515 000

**ANALYSE DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ NON CONSOLIDÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Non audité

	2016	2015
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté		
Solde au début de l'exercice	1	3 932 000
Redressement aux exercices antérieurs / Reclassement	2	
Solde redressé au début de l'exercice	3	3 932 000
<i>Ajouter (déduire)</i>		
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	4	1 327 000
Affectations et virements		
Activités de fonctionnement	5	(3 932 000)
Activités d'investissement	6	
Excédent de fonctionnement affecté	7	
Réserves financières et fonds réservés	8	
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	9	
Financement des investissements en cours	10	
	11	(3 932 000)
Solde à la fin de l'exercice	12	1 327 000
Excédent de fonctionnement affecté		
Solde au début de l'exercice	13	999 000
Redressement aux exercices antérieurs / Reclassement	14	999 000
Solde redressé au début de l'exercice	15	999 000
<i>Ajouter (déduire)</i>		
Affectations et virements		
Activités de fonctionnement	16	
Activités d'investissement	17	
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	18	
Financement des investissements en cours	19	
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	20	
	21	
Solde à la fin de l'exercice	22	999 000
Réserves financières et fonds réservés		
Solde au début de l'exercice	23	13 057 000
Redressement aux exercices antérieurs / Reclassement	24	7 779 000
Solde redressé au début de l'exercice	25	13 057 000
<i>Ajouter (déduire)</i>		
Affectations et virements		
Activités de fonctionnement	26	472 000
Activités d'investissement	27	(21 000 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	28	
Financement des investissements en cours	29	25 806 000
	30	5 278 000
Solde à la fin de l'exercice	31	13 057 000

ANALYSE DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ NON CONSOLIDÉ (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

Non audité

		2016	2015
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir			
Solde au début de l'exercice	32	(24 172 000)	(216 541 000)
Redressement aux exercices antérieurs / Reclassement	33		
Solde redressé au début de l'exercice	34	(24 172 000)	(216 541 000)
Affectations			
Activités de fonctionnement - Augmentation	35	155 010 000)	(192 445 000)
Activités de fonctionnement - Diminution	36	3 133 000	(1 120 000)
Financement à long terme des activités de fonctionnement	37	(2 147 000)	(1 196 000)
Remboursement de la dette à long terme liée aux activités de fonctionnement	38		
Solde à la fin de l'exercice	39	(129 852 000)	(24 172 000)
Financement des investissements en cours			
Solde au début de l'exercice	40	(59 572 000)	(20 043 000)
Redressement aux exercices antérieurs / Reclassement	41		(44 878 000)
Solde redressé au début de l'exercice	42	(59 572 000)	(64 921 000)
<i>Ajouter (déduire)</i>			
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	43	(73 422 000)	31 155 000
Virements			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	44		
Excédent de fonctionnement affecté	45		
Réserves financières et fonds réservés	46		(25 806 000)
	47	(73 422 000)	5 349 000
Solde à la fin de l'exercice	48	(132 994 000)	(59 572 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs			
Solde au début de l'exercice	49	2 812 518 000	2 205 093 000
Redressement aux exercices antérieurs / Reclassement	50		
Solde redressé au début de l'exercice	51	2 812 518 000	2 205 093 000
<i>Ajouter (déduire)</i>			
Affectations et virements			
Activités de fonctionnement	52	55 898 000	102 719 000
Excédent de fonctionnement affecté	53		
Financement à long terme des activités d'investissement	54	(110 830 000)	()
Remboursement de la dette à long terme liée aux activités d'investissement	55		
Variation résiduelle de l'exercice	56	452 495 000	504 706 000
Solde à la fin de l'exercice	57	3 210 081 000	2 812 518 000

**FONDS DE ROULEMENT NON CONSOLIDÉ
CAPITAL AUTORISÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Non audité

	<u>RÈGLEMENT N°</u>	<u>MONTANT AUTORISÉ</u>
CAPITAL AUTORISÉ AU 1 ^{ER} JANVIER	1	<u>7 000 000</u>
Augmentation		
À même l'excédent de fonctionnement	<u>2</u>	
Par l'imposition d'une taxe spéciale	<u>3</u>	
Par l'adoption d'un règlement d'emprunt	<u>4</u>	
	5	<u>7 000 000</u>
Diminution	<u>6</u>	
CAPITAL AUTORISÉ AU 31 DÉCEMBRE	7	<u>7 000 000</u>

**QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

- | Non audité | OUI | NON |
|--|---------------------------------------|---------------------------------------|
| 1. Est-ce que le rapport financier est consolidé?
Un rapport financier consolidé comprend la consolidation ligne par ligne des organismes contrôlés et des partenariats. S'il n'y a pas de consolidation ligne par ligne mais uniquement la comptabilisation d'entreprises ou de partenariats commerciaux selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, cochez « Non ». | 1 <input checked="" type="checkbox"/> | 2 <input type="checkbox"/> |
| Si oui, présentez-vous le budget consolidé? | 3 <input type="checkbox"/> | 4 <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2. Bien que les normes sur les instruments financiers du secteur public soient applicables aux organismes municipaux à compter de 2020 seulement, un organisme municipal peut choisir de les appliquer de façon anticipée. Est-ce que l'organisme municipal applique ces normes de façon anticipée? | 5 <input type="checkbox"/> | 6 <input checked="" type="checkbox"/> |

Les questions 3 à 9 s'adressent aux municipalités régionales de comté (MRC) seulement

- | | | |
|--|-----------------------------|-----------------------------|
| 3. La MRC a-t-elle délégué l'exercice de sa compétence en matière d'évaluation à une autre MRC, à une municipalité ou à une communauté métropolitaine (article 195 LFM)? | 7 <input type="checkbox"/> | 8 <input type="checkbox"/> |
| Si oui, indiquer le nom des organismes parties à l'entente conclue à cet effet ainsi que la durée de l'entente. | | |
| 4. La MRC a-t-elle conclu une entente avec une autre MRC pour l'exécution de travaux, l'organisation et l'administration de services ou pour l'exercice en commun de toutes autres fonctions (article 678 CM)? | 9 <input type="checkbox"/> | 10 <input type="checkbox"/> |
| Si oui, indiquer l'objet de l'entente ainsi que le nom de la MRC partie à l'entente. | | |
| 5. La MRC a-t-elle compétence à l'égard de municipalités régies par le CM en matière de gestion des matières résiduelles (articles 678.0.1 ou 678.0.2.1 CM)? | 11 <input type="checkbox"/> | 12 <input type="checkbox"/> |
| 6. La MRC a-t-elle accepté la délégation d'un pouvoir du gouvernement du Québec ou de l'un de ses ministres ou organismes (articles 10 ou 10.5 CM)? | 13 <input type="checkbox"/> | 14 <input type="checkbox"/> |
| Si oui, indiquer quels pouvoirs ont été acceptés par la MRC et quelles sont les municipalités assujetties à ces compétences. | | |

QUESTIONNAIRE (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

Non audité	OUI	NON	S.O.
7. La MRC est-elle responsable d'un Fonds local d'investissement (FLI)?	15 <input type="checkbox"/>	16 <input checked="" type="checkbox"/>	
8. La MRC est-elle responsable d'un Fonds local de solidarité (FLS)?	17 <input type="checkbox"/>	18 <input checked="" type="checkbox"/>	
9. La MRC a-t-elle créé un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en vertu de l'article 110.1 de la LCM pour recevoir les droits en vertu de l'article 78.1 de la LCM auprès des exploitants de carrières et sablières?	19 <input type="checkbox"/>	20 <input type="checkbox"/>	
10. L'organisme municipal applique-t-il les normes sur les paiements de transfert en suivant la position prescrite par le gouvernement du Québec selon la recommandation du MAMOT?	21 <input type="checkbox"/>	22 <input checked="" type="checkbox"/>	23 <input type="checkbox"/>

MEMBRES DU CONSEIL

PRÉFET OU PRÉSIDENT Monsieur Philippe Schnobb

CONSEILLERS OU AUTRES MEMBRES

Monsieur Marvin Rotrand
Monsieur Beny Masella
Madame Marie Turcotte
Monsieur Jean-François Parenteau
Madame Marie Plourde

Monsieur Francesco Miele
Madame Claudia Lacroix Perron
Monsieur Pierre Gagnier
Madame Nathalie Pierre-Antoine

FONCTIONNAIRES

DIRECTEUR GÉNÉRAL Monsieur Luc Tremblay

TRÉSORIER OU
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER Madame Linda Lebrun

**AUTRES RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISME MUNICIPAL
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

ORGANISME MUNICIPAL

Adresse 800 de la Gauchetière Ouest
(no) (rue)
Montréal H5A 1J6
(Municipalité) (Code postal)

Téléphone (514) 350-0800 84600
(ind. rég.) (numéro)

Télécopieur (514) 280-5368
(ind. rég.) (numéro)

Courriel nicole.racine@stm.info

TRÉSORIER OU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Nom Linda Lebrun

Téléphone (514) 350-0800 86115
(ind. rég.) (numéro)

Télécopieur (514) 280-5145
(ind. rég.) (numéro)

Courriel linda.lebrun@stm.info

AUDITEUR INDÉPENDANT

Nom Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L

Titre Comptables professionnels agréés

Adresse 600 de la Gauchetière Ouest
(no) (rue)
Montréal H3B 4L8
(Municipalité) (Code postal)

Téléphone (514) 954-4646
(ind. rég.) (numéro)

Télécopieur (514) 878-2127
(ind. rég.) (numéro)

Courriel vellerand.pierre@rcgt.com

Responsable du dossier Pierre Vallerand

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL (s'il y a lieu)

Nom Michèle Galipeau, CPA auditeur, CA

Titre Vérificatrice générale Ville de Montréal

Adresse 1550 Metcalfe, bureau 1201
(no) (rue)
Montréal H3A 3P1
(Municipalité) (Code postal)

Téléphone (514) 872-2209
(ind. rég.) (numéro)

Télécopieur (514) 872-6950
(ind. rég.) (numéro)

Courriel michele.galipeau@bvgmtl.ca

ATTESTATION DE TRANSMISSION ET DE CONSENTEMENT À LA DIFFUSION

Je , Linda Lebrun , atteste que le rapport financier consolidé de Société de transport de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, transmis de façon électronique au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, a été déposé à la séance du conseil du 7 avril 2017

Je certifie que les informations ainsi que les rapports de l'auditeur indépendant et mon attestation de trésorier ou secrétaire-trésorier transmis de façon électronique au même Ministère sont conformes à ceux déposés lors de la séance du conseil, et que les copies originales signées de ces rapports et de mon attestation sont détenues par Société de transport de Montréal .

Cette transmission est effectuée conformément à la procédure établie par le Ministère.

Je confirme que Société de transport de Montréal consent à la diffusion intégrale par le ministre du rapport financier et des rapports d'audit, tels que transmis, pour une durée illimitée et de la manière jugée appropriée par le ministre.

Afin de permettre la diffusion intégrale de ces rapports par le ministre, je confirme également que Société de transport de Montréal détient les autorisations nécessaires, notamment celle de l'auditeur obtenue selon les modalités prévues dans la mission d'audit.

Je confirme qu'en appuyant sur le bouton «Attester», je manifeste mon consentement au même titre qu'une signature manuscrite.

L'excédent (déficit) de l'exercice à la page S18 ligne 25 est de 171 444 000 \$.

Le sommaire des revenus de quotes-parts de fonctionnement et d'investissement page S40 ligne 3 est de 445 383 000 \$.

Date et heure de la dernière modification : 2017-03-31 15:01:2

5 Date de transmission au Ministère :



Dossier # : 1170029002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Dépôt à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 avril 2017 du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et du document Reddition de comptes financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Je recommande de prendre connaissance du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et du rapport Reddition de comptes financière pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016 et de les déposer à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 avril 2017.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-18 12:13

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1170029002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Dépôt à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 avril 2017 du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et du document Reddition de comptes financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

CONTENU

CONTEXTE

L'article 91 de l'annexe C de la charte de la Ville, en regard des obligations du trésorier, indique ce qui suit : « Il doit déposer ces états et rapports au bureau du greffier au plus tard le 31 mars à moins que, sur rapport du comité exécutif, le conseil ne lui accorde un délai additionnel qui ne doit pas excéder un mois ».

Toutes les données financières contenues dans ces états financiers ont été vérifiées. Les données du rapport financier consolidé vérifié sont les mêmes que celles présentées au rapport du MAMOT. Seulement la présentation de quelques tableaux diffère des formulaires prescrits du MAMOT.

De plus, dans une optique de transparence et de saine gestion, l'administration municipale s'est dotée, à partir de l'exercice financier 2014, d'un nouvel outil de gestion, soit le document « Reddition de comptes financière ». Ce document est considéré en soi comme un processus visant à faire la preuve, notamment, sous forme de rapport de gestion, que l'administration municipale a fait tout ce qui était raisonnable avec les pouvoirs et les ressources dont elle disposait, pour l'atteinte des résultats escomptés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1170029002 - CG17 XXXX - Report du dépôts des états financiers 2016 au bureau du greffier, du 31 mars au 24 avril 2017, au plus tard.

DESCRIPTION

Prendre connaissance du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et du rapport Reddition de comptes financière 2016 pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016 et les déposer au conseil d'agglomération du 27 avril 2017.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations financières

Tél : 514 872-2436
Télécop. : 514 872-8647

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-18

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations financières

Tél : 514 872-2436
Télécop. : 514 872-8647

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations
financières

Tél : 514 872-2436

Approuvé le : 2017-04-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630

Approuvé le : 2017-04-18



Reddition de comptes financière
Résultats financiers pour l'exercice terminé
le 31 décembre 2016

2016



Montréal 

Préparé par
le Service des finances

NOTES

- Pour les sections Analyse des revenus par objet, analyse des charges par secteurs d'activités et autres charges corporatives, les données de 2014 et de 2015 ont été redressées, de manière, notamment, à tenir compte des modifications de structure effectuées en 2016, afin de les rendre comparables, dans la mesure du possible, à celles de 2016.

Pour les autres sections, les données réelles sont comparées avec le budget original afin d'avoir une similitude avec les données figurant aux rapports financiers annuels.

- L'année financière s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre.
- À moins d'indications contraires, toutes les données de ce document sont en milliers de dollars.

TABLE DES MATIÈRES

Messages

Message du maire et du président du comité exécutif 7

Message du directeur général et du trésorier 9

Objectifs de la reddition de comptes financière 11

Activités de fonctionnement – Faits saillants 13

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats de 2016 17

Analyse des revenus par objet 21

 Taxes 21

 Compensations tenant lieu de taxes 22

 Quotes-parts 23

 Transferts 26

 Services rendus 28

 Imposition de droits 29

 Amendes et pénalités 30

 Intérêts 31

 Autres revenus 32

 Affectations de revenus 33

Analyse des charges par secteurs d'activités 35

 Services administratifs 37

 Sécurité publique 59

 Services institutionnels 65

 Développement 79

 Qualité de vie 99

 Concertation des arrondissements 111

 Arrondissements 113

Autres charges corporatives – Financement et autres charges 165

 Service de la dette brute corporative 165

 Paiement au comptant d'immobilisations 166

 Charges communes 167

 Charges de contributions corporatives 169

Analyses complémentaires liées aux charges par objet 171

 Charges de fonctionnement par objet 171

 Analyse de certaines activités 181

 Surplus accumulés et réserves 183

Activités d'immobilisations – Analyse des résultats de 2016

État des activités d'immobilisations	185
Portrait des investissements	186
Analyse des investissements par catégories d'actifs.....	188
Environnement et infrastructures souterraines	188
Infrastructures routières.....	189
Bâtiments.....	190
Parcs, espaces verts et terrains de jeux.....	191
Autres catégories d'actifs	191
Lien avec le Programme montréalais d'immobilisations (PMI).....	193
Impact des investissements en immobilisations	193
Analyse des principales réalisations	194
Services centraux	195
Arrondissements.....	203

Dette et financement

Encadrement financier et stratégies de financement	211
Encadrement financier	211
Stratégies de financement des investissements.....	213
Évolution de la dette directe	217
Évolution de la dette consolidée directe et indirecte.....	218
Évolution des ratios énoncés dans la politique de gestion de la dette.....	219
Contributions volontaires énoncées dans la politique de gestion de la dette	222

Annexes

1. Données historiques (revenus et charges).....	1.1
2. Répartition des compétences d'agglomération et locales.....	2.1
3. Glossaire.....	3.1
4. Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations.....	4.1

INDEX DES TABLEAUX

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Faits saillants

Tableau 1	Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétence.....	15
Tableau 2	Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales	16

Analyse des résultats de 2016

Tableau 3	Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement par secteurs d'activités.....	18
-----------	--	----

Analyse des revenus par objet

Tableau 4	Sommaire des revenus	21
Tableau 5	Taxes.....	21
Tableau 6	Compensations tenant lieu de taxes	22
Tableau 7	Quotes-parts des villes reconstituées.....	23
Tableau 8	Transferts.....	26
Tableau 9	Services rendus.....	28
Tableau 10	Imposition de droits.....	29
Tableau 11	Amendes et pénalités	30
Tableau 12	Intérêts	31
Tableau 13	Autres revenus.....	32
Tableau 14	Affectations de revenus.....	33

Analyse des charges par secteurs d'activités

Tableau 15	Charges par secteurs d'activités.....	35
Tableau 16	Services administratifs.....	37
Tableau 17	Communications.....	38
Tableau 18	Direction générale	40
Tableau 19	Finances.....	43
Tableau 20	Performance organisationnelle	45
Tableau 21	Ressources humaines	47
Tableau 22	Technologies de l'information.....	50
Tableau 23	Bureau de l'inspecteur général.....	52
Tableau 24	Commission de la fonction publique	54
Tableau 25	Secrétariat de liaison	56
Tableau 26	Sécurité publique.....	59
Tableau 27	Police	60
Tableau 28	Sécurité incendie	62
Tableau 29	Services institutionnels.....	65

Analyse des charges par secteurs d'activités (suite)

Tableau 30	Affaires juridiques.....	66
Tableau 31	Approvisionnement.....	68
Tableau 32	Évaluation foncière.....	70
Tableau 33	Gestion et planification immobilière.....	72
Tableau 34	Greffe.....	74
Tableau 35	Matériel roulant et ateliers.....	76
Tableau 36	Développement.....	79
Tableau 37	Commission des services électriques.....	80
Tableau 38	Développement économique.....	82
Tableau 39	Eau.....	85
Tableau 40	Environnement.....	89
Tableau 41	Infrastructures, voirie et transports.....	93
Tableau 42	Mise en valeur du territoire.....	95
Tableau 43	Qualité de vie.....	99
Tableau 44	Culture.....	100
Tableau 45	Diversité sociale et sports.....	103
Tableau 46	Espace pour la vie – Charges de fonctionnement.....	107
Tableau 47	Espace pour la vie – Revenus.....	108
Tableau 48	Grands parcs, verdissement et mont Royal.....	109
Tableau 49	Concertation des arrondissements.....	111
Tableau 50	Sommaire des arrondissements.....	113
Tableau 51	Ahuntsic-Cartierville.....	114
Tableau 52	Anjou.....	117
Tableau 53	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.....	119
Tableau 54	Lachine.....	121
Tableau 55	LaSalle.....	123
Tableau 56	LÎle-Bizard–Sainte-Geneviève.....	126
Tableau 57	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.....	128
Tableau 58	Montréal-Nord.....	131
Tableau 59	Outremont.....	134
Tableau 60	Pierrefonds-Roxboro.....	137
Tableau 61	Plateau-Mont-Royal.....	140
Tableau 62	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.....	142
Tableau 63	Rosemont–La Petite-Patrie.....	145
Tableau 64	Saint-Laurent.....	148
Tableau 65	Saint-Léonard.....	151

Analyse des charges par secteurs d’activités (suite)

Tableau 66	Sud-Ouest	153
Tableau 67	Verdun	156
Tableau 68	Ville-Marie	159
Tableau 69	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	162

Autres charges corporatives – Financement et autres charges

Tableau 70	Autres charges corporatives – Financement et autres charges	165
Tableau 71	Service de la dette brute corporative	166
Tableau 72	Paiement au comptant d’immobilisations.....	166
Tableau 73	Dépenses communes.....	167
Tableau 74	Dépenses de contributions corporatives.....	169

Analyses complémentaires liées aux charges par objet

Tableau 75	Charges de fonctionnement par objet.....	171
Tableau 76	Rémunération et cotisations de l’employeur	171
Tableau 77	Rémunération.....	172
Tableau 78	Services professionnels, techniques et autres.....	175
Tableau 79	Location, entretien et réparation	176
Tableau 80	Biens non durables	177
Tableau 81	Frais de financement	178
Tableau 82	Principales contributions à des organismes	178
Tableau 83	Autres objets	179
Tableau 84	Sommaire des surplus accumulés et des réserves	183

ACTIVITÉS D’IMMOBILISATIONS

État des activités d’immobilisations

Tableau 85	Excédent (déficit) non consolidé des activités d’immobilisations à des fins fiscales	185
------------	--	-----

Analyse des principales réalisations

Tableau 86	Dépenses d’immobilisations par unités d’affaires.....	194
------------	---	-----

DETTE ET FINANCEMENT

Encadrement financier et stratégie de financement

Tableau 87	Encadrement financier	212
Tableau 88	Sources de financement	213
Tableau 89	Évolution du solde à financer	215
Tableau 90	Évolution du coût réel de la dette, de 2014 à 2016.....	216

ANNEXES

Données historiques (revenus et charges)

Tableau 91	Donnes historiques (revenus et charges)	1.1
------------	---	-----

INDEX DES FIGURES

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Faits saillants

Figure 1	Répartition du surplus global.....	13
Figure 2	Conciliation des données financières du rapport financier annuel et du budget 2016	17

INDEX DES GRAPHIQUES

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Faits saillants

Graphique 1	Provenance des revenus, des charges de fonctionnement, du financement et des affectations.....	14
-------------	--	----

Analyse des résultats de 2016

Graphique 2	Sommaire des revenus et des charges	19
-------------	---	----

Analyses complémentaires liées aux charges par objet

Graphique 3	Coût de l'enlèvement de la neige en fonction des précipitations	181
Graphique 4	Coût de la gestion des matières résiduelles	182

ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS

Portrait des investissements

Graphique 5	Réalisations annuelles des activités d'immobilisations à des fins fiscales, de 2010 à 2016.....	186
Graphique 6	Engagements cumulatifs annuels – Ville de Montréal, de 2014 à 2016.....	187

Analyse des investissements par catégories d'actifs

Graphique 7	Réalisations de 2016, 2015 et 2014, par catégories d'actifs	188
-------------	---	-----

DETTE ET FINANCEMENT

Encadrement financier et stratégie de financement

Graphique 8	Évolution de la dette directe brute et nette, de 2002 à 2016	217
Graphique 9	Évolution de la dette consolidée brute et nette, de 2002 à 2016	218
Graphique 10	Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale), en pourcentage des revenus de la Ville, de 2001 à 2016	219
Graphique 11	Coût net du service de la dette, en pourcentage des charges et du financement, de 2001 à 2016.....	220
Graphique 12	Dette directe nette et dette actuarielle initiale, en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée, de 2001 à 2016	221
Graphique 13	Dette directe nette par citoyen, de 2001 à 2016	222

Reddition
de comptes
financière

2016



MESSAGE DU MAIRE ET DU PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF



Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Chaque printemps, la Ville de Montréal dépose son rapport financier annuel, un bilan de l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre précédent. Depuis deux ans, par souci de transparence, ce rapport est accompagné d'un document complémentaire, la Reddition de comptes financière, un outil d'information complet et détaillé qui, en plus de fournir les informations financières de base, permet d'avoir une vue d'ensemble du processus de gestion des fonds publics.

Beaucoup plus imposante que le Rapport financier, la Reddition de comptes financière décortique, analyse et commente les nombreuses activités de fonctionnement et d'immobilisations de la Ville de Montréal. En effectuant une comparaison entre les données réelles de l'année 2016 et les prévisions établies lors du dépôt du budget, la Reddition de comptes financière permet à toutes les personnes qui ne sont pas des spécialistes des finances municipales de mieux comprendre les différents postes budgétaires et nous permet de mieux expliquer d'où proviennent les variations.

En fin de compte, le document que vous tenez entre les mains est un élément essentiel de la démocratie municipale, un outil supplémentaire qui favorise à la fois une meilleure compréhension des enjeux financiers d'une métropole de l'envergure de Montréal et l'implication des citoyens dans la vie publique. Nous respectons ainsi l'engagement que nous nous sommes donné à notre arrivée à la mairie, soit d'assurer une gestion transparente et ouverte des deniers publics.

À l'image des deux premières années de notre mandat – qui a débuté en novembre 2013 –, la bonne performance financière de la Ville de Montréal pour l'année 2016 reflète nos efforts considérables pour limiter l'augmentation des dépenses municipales, une caractéristique de notre Administration depuis son tout premier budget. Mais elle témoigne aussi du climat économique favorable qui règne dans la métropole et qui profite à l'ensemble des Montréalais, comme le démontrent quantité d'indicateurs.

À titre d'exemples, notons la création de 28 700 emplois à temps plein et une baisse significative du taux de chômage, qui est passé en un an de 10,5 % à 9,5 %, le meilleur taux enregistré depuis 2008. Un nombre record de 997 000 Montréalais occupaient un emploi en 2016, soit 28 000 de plus qu'en 2015. L'agglomération de Montréal a constitué le moteur principal de la création d'emplois en 2016, avec trois emplois sur quatre créés au Québec.

Par ailleurs, les investissements en immobilisations des secteurs privé et public ont connu une croissance de 5,4 % dans l'agglomération de Montréal en 2016, pour un total de 12,3 G\$. Les plus fortes sommes ont été investies par le secteur privé, qui a fourni 6,6 G\$, soit 54 % de la valeur totale de ces investissements.

Enfin, une reprise de la construction résidentielle a marqué l'année 2016, alors que 6 466 unités de logement ont été mises en chantier dans l'agglomération, soit 10,3 % de plus qu'en 2015.

L'exercice financier de la Ville de Montréal pour l'année 2016 s'est donc terminé avec un surplus global de 139,1 M\$, résultat à la fois d'un contrôle serré des charges de fonctionnement, qui a généré des économies de 69 M\$, et d'une augmentation nette des revenus de 40,5 M\$, en partie attribuable à toute cette nouvelle activité immobilière dont bénéficie la métropole.

Ainsi, les droits sur les mutations immobilières ont rapporté à la Ville 43,6 M\$ de plus que ce qui avait été budgété, en raison d'un marché qui a connu une hausse de 2,8 % des transactions immobilières et de 4 % de la valeur moyenne de ces transactions.

Également, la Ville a bénéficié d'une augmentation de 9,2 M\$ des revenus liés aux licences et permis, principalement les permis de construction et de modification pour des projets d'envergure tels que l'hôtel Fairmont Le Reine Elizabeth, les tours dans le secteur du Centre Bell et le Complexe des sciences de l'Université de Montréal.

Combinée à la poursuite de nos efforts de réduction des dépenses, cette augmentation des revenus est de bon augure pour les prochaines années, alors que Montréal devra dégager des marges de manœuvre suffisantes pour procéder aux nombreux travaux d'entretien et de réhabilitation de ses infrastructures d'eau et de voirie vieillissantes.

D'ailleurs, notre pour budget 2017 suit la voie que nous avons tracée en novembre 2013, celle de la gestion rigoureuse, responsable et performante. Un budget fidèle à nos engagements, qui répond aux priorités d'infrastructures de la Ville tout en assurant aux citoyens des services de qualité, avec des investissements accrus dans les transports collectifs, la culture, le soutien à l'enfance, les parcs et les espaces verts ainsi que la sécurité publique, entre autres.

En terminant, nous tenons à remercier l'ensemble des employés municipaux. C'est grâce à leur travail, à leur dévouement et à leur engagement que nous arrivons à atteindre nos objectifs et que nous redonnons à Montréal la grandeur et la stature d'une métropole moderne, intègre, performante, durable et innovante.

Le maire de Montréal,



Denis Coderre

Le président du comité exécutif,



Pierre Desrochers

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU TRÉSORIER

Mesdames,
Messieurs,

Dans un objectif d'accessibilité à l'information financière et de transparence, nous vous présentons la *Reddition de comptes financière* pour l'année 2016.

Ce document, qui se veut complémentaire au rapport financier annuel, vise à expliquer de façon exhaustive et vulgarisée le processus de gestion des fonds publics, soit les ressources disponibles, les décisions prises par l'administration municipale et leurs impacts sur les finances municipales. La *Reddition de comptes financière* dresse, en quelque sorte, un portrait de la situation financière actuelle de la Ville de Montréal, fait des liens avec le passé, et ce, tout en se positionnant pour l'avenir. Elle permet donc de mieux comprendre le fonctionnement de l'appareil municipal montréalais.

Le contenu présenté dans le présent rapport se divise en deux parties. La première partie est consacrée à l'analyse des activités de fonctionnement et la deuxième, à l'analyse des activités liées aux charges d'immobilisations et des éléments afférents. Les orientations qui ont été prises afin d'assurer une saine gestion des finances publiques et l'atteinte des objectifs budgétaires sont également détaillées.

Les données financières de l'exercice 2016 révèlent un excédent de 139,1 M\$ (145,8 M\$ en 2015), qui est majoritairement le résultat de revenus supérieurs à ceux anticipés, jumelés à des économies sur le plan des charges de fonctionnement.

Rappelons que ce document est l'aboutissement d'une démarche de mise en commun des informations financières de l'ensemble des unités d'affaires, arrondissements et services centraux, de la Ville de Montréal. Nous tenons d'ailleurs à remercier tous les intervenants engagés de près ou de loin dans ce processus pour leur précieuse collaboration.

Le directeur général de la Ville de Montréal,



Alain Marcoux

Le trésorier de la Ville de Montréal,



Yves Courchesne, CPA, CGA

Objectifs de
la reddition de
comptes financière

2016



OBJECTIFS DE LA REDDITION DE COMPTES FINANCIÈRE

À partir de l'exercice financier 2014, dans une optique de transparence et de saine gestion, l'administration municipale a décidé de se doter d'un outil de gestion, le document *Reddition de comptes financière*.

Ce document, qui se veut complémentaire au rapport financier annuel, permettra à l'administration municipale de répondre aux besoins des différents intervenants concernant l'exercice des responsabilités qui leur sont confiées tout au long de l'année financière.

Le principal objectif du document *Reddition de comptes financière* est de produire une information de gestion plus détaillée que celle du rapport financier annuel. En présentant l'information concernant l'utilisation, par l'administration municipale, des ressources financières mises à sa disposition pour l'année financière, ce document permet d'analyser en détail les différentes activités de la Ville et de comparer les résultats avec les données budgétaires de l'année courante. De plus, des analyses permettent de mettre en évidence les tendances qui se dessinent pour certaines données financières ou qualitatives.

Ce document se divise en trois parties. Dans la première, l'ensemble des activités de fonctionnement est analysé. Dans la deuxième, l'analyse porte sur les activités reliées aux charges d'immobilisations et la troisième partie présente la dette et les autres sources de financement.

Activités de
fonctionnement –
Faits saillants

2016

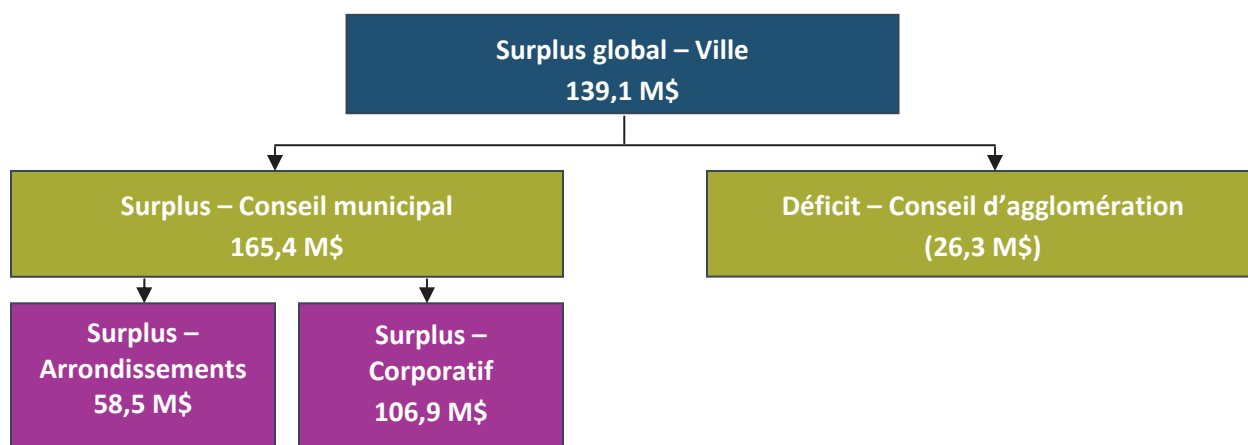


ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – FAITS SAILLANTS

Afin de faire le lien avec la présentation officielle du rapport financier de la Ville, cette section présentera les charges de fonctionnement et les affectations tel qu'exigé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), soit par activités.

L'exercice financier de 2016 de la Ville de Montréal, en excluant les organismes de son périmètre comptable¹, s'est soldé par un surplus global de 139,1 M\$, soit 2,8 % des revenus globaux. L'excédent de 139,1 M\$ est illustré comme suit :

Figure 1 – Répartition du surplus global



Analyse des résultats 2016

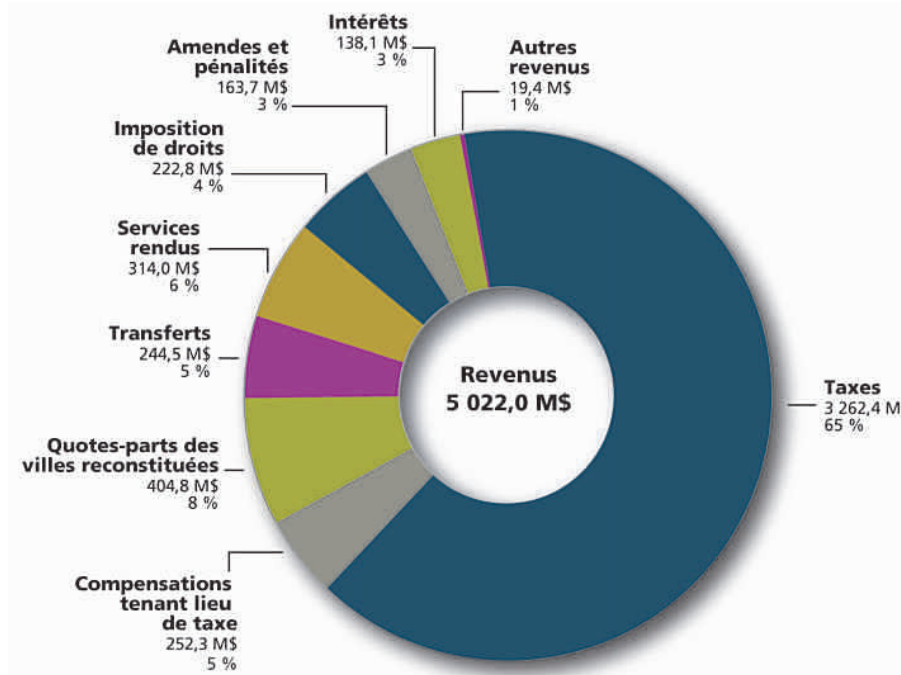
Les éléments importants ayant permis de générer les surplus de 139,1 M\$ sont les suivants :

- une augmentation de 40,5 M\$ des revenus, permettant l'atteinte des résultats escomptés;
- un contrôle serré des dépenses de fonctionnement, permettant de générer des économies de 69,0 M\$, dont les principales proviennent :
 - des services professionnels et techniques, pour près de 39,6 M\$;
 - des coûts de location, d'entretien et de réparation pour 24,0 M\$;

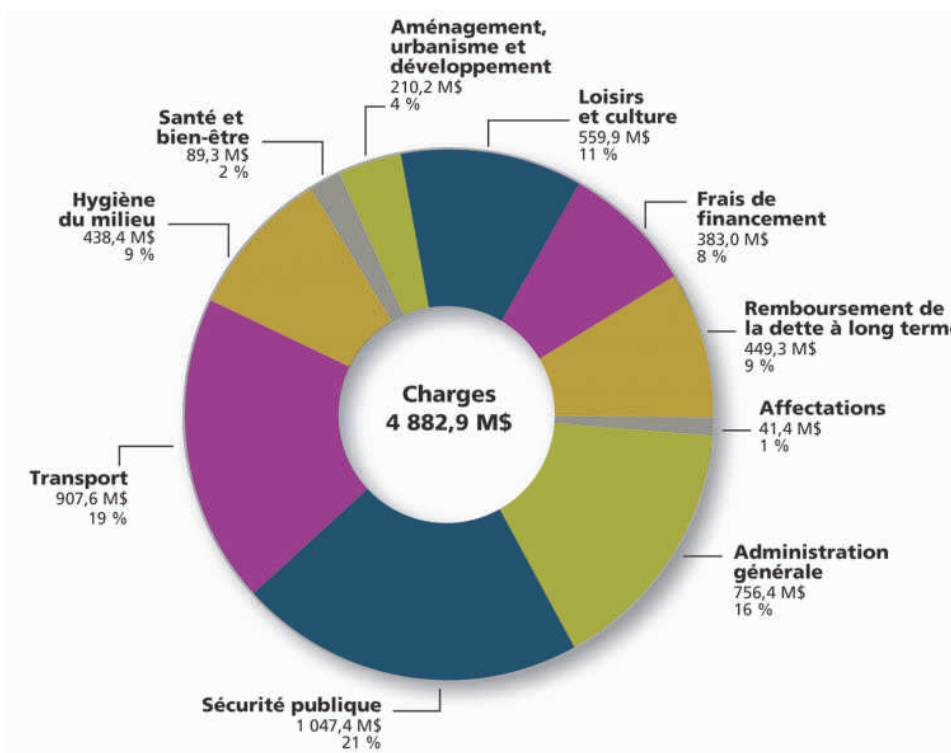
1. Le périmètre comptable représente les organismes suivants : la Société de transport de Montréal (STM), la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), le Technoparc Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, le Conseil des arts de Montréal, le Conseil interculturel de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal, Anjou 80, la Société en commandite Stationnement de Montréal, le Bureau du taxi de Montréal et BIXI Montréal.

Graphique 1 – Provenance des revenus, des charges de fonctionnement, du financement et des affectations

Total des revenus —————> **5 022,0 M\$**



Total des charges de fonctionnement, de financement et des affectations —————> **4 882,9 M\$**



Excédent de l'année —————> **139,1 M\$**

Tableau 1 – Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétence²
(en milliers de dollars)

	2016								2015
	Conseil municipal		Conseil d'agglomération		Éliminations		Total		Total
	Budget	Réel	Budget original	Réel	Budget original	Réel	Budget original	Réel	Réel
Revenus									
Taxes	3 202 693	3 215 632	46 070	46 767			3 248 763	3 262 399	3 173 700
Compensations tenant lieu de taxes	247 844	252 329					247 844	252 329	254 545
Quotes-parts			2 246 308	2 241 298	(1 841 196)	(1 836 545)	405 112	404 753	406 084
Transferts	157 724	163 819	95 498	80 716			253 222	244 535	256 024
Services rendus	273 274	281 939	58 135	60 847	(21 057)	(28 748)	310 352	314 038	304 688
Imposition de droits	168 019	220 893	1 943	1 883			169 962	222 776	196 809
Amendes et pénalités	106 827	90 355	92 718	73 378			199 545	163 733	170 757
Intérêts	65 165	79 013	54 948	59 037			120 113	138 050	133 630
Autres revenus	24 325	15 536	2 237	3 834			26 562	19 370	28 647
	4 245 871	4 319 516	2 597 857	2 567 760	(1 862 253)	(1 865 293)	4 981 475	5 021 983	4 924 884
Charges de fonctionnement									
Administration générale	513 286	452 891	347 040	329 015	(20 643)	(25 495)	839 683	756 411	790 124
Sécurité publique	14 457	14 501	1 015 838	1 033 605	(121)	(729)	1 030 174	1 047 377	1 037 140
Transport	394 995	382 599	529 988	525 418		(444)	924 983	907 573	870 125
Hygiène du milieu	205 839	199 126	227 639	240 559		(1 268)	433 478	438 417	419 298
Santé et bien-être	59 048	58 799	36 416	30 542			95 464	89 341	92 033
Aménagement, urbanisme et développement	151 134	136 579	58 537	74 431	(293)	(809)	209 378	210 201	193 987
Loisirs et culture	437 011	465 832	96 130	94 039		(3)	533 141	559 868	523 338
Frais de financement	254 255	244 603	140 622	138 344			394 877	382 947	377 064
	2 030 025	1 954 930	2 452 210	2 465 953	(21 057)	(28 748)	4 461 178	4 392 135	4 303 109
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	1 841 196	1 836 545			(1 841 196)	(1 836 545)			
Excédent avant financement et affectations	374 650	528 041	145 647	101 807			520 297	629 848	621 775
Financement									
Remboursement de la dette à long terme	(271 884)	(275 024)	(175 518)	(174 288)			(447 402)	(449 312)	(387 159)
Affectations									
Activités d'immobilisations		(6 678)		(1 946)				(8 624)	(25 329)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	35 127	57 732		10 723			35 127	68 455	41 689
Réserves financières et fonds réservés	(117 261)	(136 870)	(86 485)	(95 051)			(203 746)	(231 921)	(104 115)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(20 632)	(1 752)	116 356	132 426			95 724	130 674	(1 048)
	(102 766)	(87 568)	29 871	46 152			(72 895)	(41 416)	(88 803)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice		165 449		(26 329)				139 120	145 813

2. Ce tableau permet de faire le lien avec les états financiers consolidés 2016 de la Ville de Montréal.

Tableau 2– Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Revenus						
Taxes	3 061 444,5	3 173 700,8	3 262 398,1	3 248 762,7	13 635,4	3 248 762,7
Compensations tenant lieu de taxes	250 956,6	254 543,3	252 329,6	247 844,1	4 485,5	247 844,1
Quotes-parts	400 572,5	406 084,4	404 753,6	405 112,2	(358,6)	405 112,2
Transferts	296 504,0	256 023,9	244 535,7	253 221,9	(8 686,2)	256 691,3
Services rendus	292 424,5	304 688,5	314 037,4	310 351,4	3 686,0	313 036,4
Imposition de droits	187 220,5	196 808,6	222 776,2	169 962,4	52 813,8	167 397,8
Amendes et pénalités	178 368,3	170 756,1	163 733,1	199 545,1	(35 812,0)	199 545,1
Intérêts	122 800,8	133 630,1	138 049,4	120 112,7	17 936,7	126 540,6
Autres revenus	25 323,2	28 648,0	19 369,7	26 562,3	(7 192,6)	26 281,3
Total – Revenus	4 815 614,9	4 924 883,7	5 021 982,8	4 981 474,8	40 508,0	4 991 211,5
Charges de fonctionnement						
Administration générale	740 863,5	790 120,9	756 410,7	839 682,0	83 271,3	821 337,6
Sécurité publique	1 047 406,4	1 037 140,1	1 047 376,2	1 030 174,4	(17 201,8)	1 029 794,8
Transport	805 668,5	870 125,5	907 573,7	924 983,0	17 409,3	938 325,1
Hygiène du milieu	397 349,8	419 298,3	438 417,2	433 478,0	(4 939,2)	433 257,5
Santé et bien-être	91 320,1	92 033,1	89 341,0	95 464,6	6 123,6	100 920,3
Aménagement, urbanisme et développement	183 464,8	193 987,7	210 201,0	209 377,8	(823,2)	223 462,6
Loisirs et culture	499 598,4	523 338,5	559 867,2	533 141,4	(26 725,8)	554 854,1
Frais de financement	376 588,0	377 064,7	382 947,0	394 876,5	11 929,5	394 870,4
Total – Charges de fonctionnement	4 142 259,5	4 303 108,8	4 392 134,0	4 461 177,7	69 043,7	4 496 822,4
Financement						
Remboursement de la dette à long terme	385 304,2	387 158,8	449 312,5	447 402,3	(1 910,2)	447 358,4
Affectations						
Activités d'immobilisations	21 702,9	25 328,6	8 623,5	-	(8 623,5)	4 439,8
Excédent des activités de fonctionnement affecté	(36 652,0)	(41 688,6)	(68 455,0)	(35 127,2)	33 327,8	(64 453,5)
Réserves financières et fonds réservés	72 190,9	104 114,8	231 922,1	203 745,5	(28 176,6)	202 767,9
Montant à pourvoir dans le futur	16 869,6	1 048,0	(130 674,3)	(95 723,5)	34 950,8	(95 723,5)
Total – Affectations	74 111,4	88 802,8	41 416,3	72 894,8	31 478,5	47 030,7
Excédent (déficit) de l'exercice	213 939,8	145 813,3	139 120,0	-	139 120,0	-

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2016

Analyse des revenus
par objet

Analyse des charges
par secteurs d'activités

Autres charges
corporatives –
Financement et autres
charges

Analyses complémentaires
liées aux charges par
objet



ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – ANALYSE DES RÉSULTATS DE 2016

La présente section comprend quatre parties, soit une analyse détaillée des revenus, des dépenses par secteurs d'activités et des charges de financement corporatives et autres charges ainsi qu'une analyse complémentaire de certaines charges par objet.

Les charges de fonctionnement, les frais de financement et les affectations sont regroupés par secteurs d'activités afin de permettre une reddition de comptes financière sur la même base que celle établie pour la production du budget de 2016.

La figure 2 permet au lecteur de faire le lien entre les données présentées dans le rapport financier annuel de 2016 (tableaux 1 et 2), tel qu'exigé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), et la présentation budgétaire de 2016 (tableau 3), élaborée en fonction des secteurs d'activités, et ce, tel qu'adopté par les instances de la Ville.

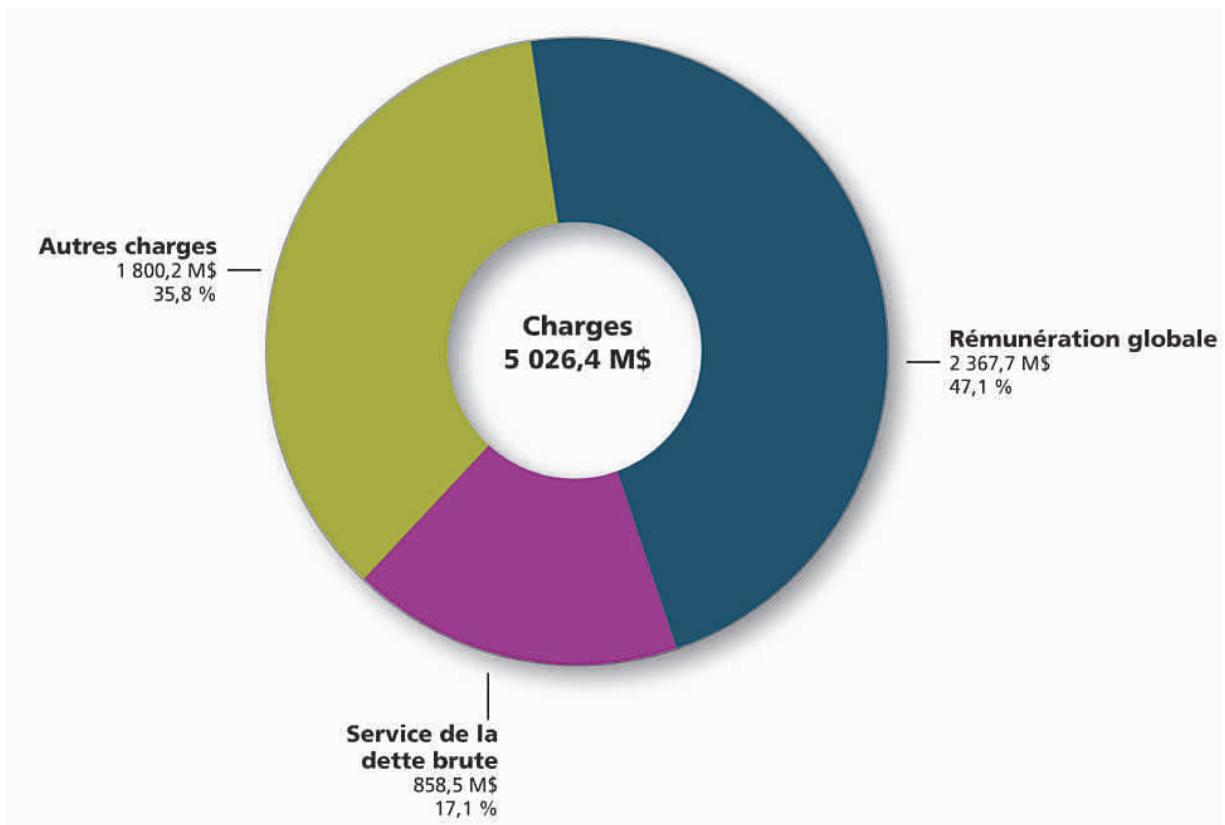
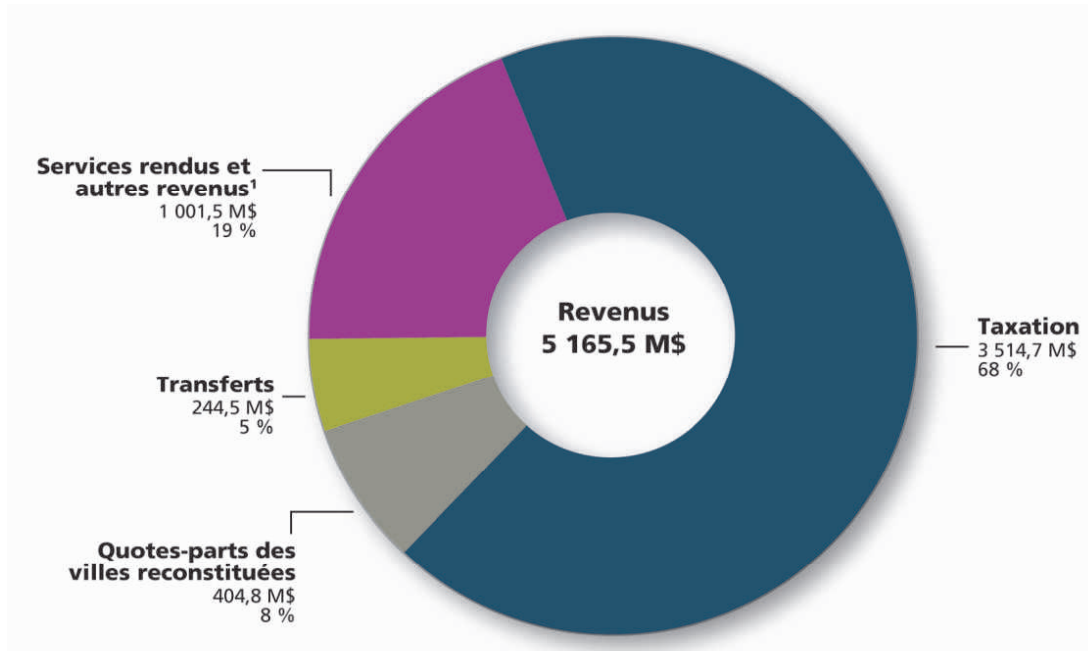
Figure 2 – Conciliation des données financières du rapport financier annuel et du budget 2016

		Rapport financier	Ajustements	Présentation budgétaire
Revenus	Revenus	5 022,0 M\$	–	5 022,0 M\$
	Affectations de revenus	–	143,5 M\$	143,5 M\$
	Total	5 022,0 M\$	143,5 M\$	5 165,5 M\$
Charges	Charges de fonctionnement	4 841,5 M\$	–	4 841,5 M\$
	Affectations de charges	41,4 M\$	143,5 M\$	184,9 M\$
	Total	4 882,9 M\$	143,5 M\$	5 026,4 M\$
Excédent		139,1 M\$	–	139,1 M\$

Tableau 3 – Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement par secteurs d'activités
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Revenus						
Taxes	3 061 444,5	3 173 700,8	3 262 398,1	3 248 762,7	13 635,4	3 248 762,7
Compensations tenant lieu de taxes	250 956,6	254 543,3	252 329,6	247 844,1	4 485,5	247 844,1
Quotes-parts	400 572,5	406 084,4	404 753,6	405 112,2	(358,6)	405 112,2
Transferts	296 504,0	256 023,9	244 535,7	253 221,9	(8 686,2)	256 691,3
Services rendus	292 424,5	304 688,5	314 037,4	310 351,4	3 686,0	313 036,4
Imposition de droits	187 220,5	196 808,6	222 776,2	169 962,4	52 813,8	167 397,8
Amendes et pénalités	178 368,3	170 756,1	163 733,1	199 545,1	(35 812,0)	199 545,1
Intérêts	122 800,8	133 630,1	138 049,4	120 112,7	17 936,7	126 540,6
Autres revenus	25 323,2	28 648,0	19 369,7	26 562,3	(7 192,6)	26 281,3
Affectation de revenus	40 251,5	50 372,0	143 512,6	79 705,6	63 807,0	108 153,5
Total – Revenus	4 855 866,4	4 975 255,7	5 165 495,4	5 061 180,4	104 315,0	5 099 365,0
Charges par secteurs d'activités						
Services administratifs	216 525,9	216 918,5	233 463,8	235 608,8	2 145,0	247 091,7
Sécurité publique	1 036 283,7	1 038 222,5	1 049 387,3	1 031 435,3	(17 952,0)	1 031 091,6
Services institutionnels	256 666,0	256 099,5	264 202,4	274 394,6	10 192,2	281 211,7
Développement	566 573,9	576 576,1	640 863,7	618 518,6	(22 345,1)	638 738,3
Qualité de vie	176 362,3	194 160,8	203 441,7	180 142,1	(23 299,6)	194 403,5
Concertation des arrondissements	22 250,5	19 596,3	36 921,2	24 399,9	(12 521,3)	45 100,9
Arrondissements	920 095,5	938 120,4	959 552,5	989 261,7	29 709,2	989 998,5
Total – Charges par secteurs d'activités	3 194 757,8	3 239 694,1	3 387 832,6	3 353 761,0	(34 071,6)	3 427 636,2
Charges de financement corporatives						
Service de la dette brute	666 050,7	670 526,7	729 170,0	738 090,2	8 920,2	738 090,2
Paiement comptant d'immobilisations	96 197,7	129 501,9	240 604,2	204 623,9	(35 980,3)	207 207,7
Total – Charges de financement	762 248,4	800 028,6	969 774,2	942 714,1	(27 060,1)	945 297,9
Autres charges corporatives						
Dépenses communes	277 024,3	316 585,1	166 299,5	239 159,4	72 859,9	205 883,3
Dépenses de contributions	515 346,1	572 184,7	607 125,6	616 112,3	8 986,7	616 701,6
Total – Autres charges corporatives	792 370,4	888 769,8	773 425,1	855 271,7	81 846,6	822 584,9
Élimination des transactions internes et interentités	(107 450,0)	(99 050,1)	(104 656,5)	(90 566,4)	14 090,1	(96 154,0)
Total des charges	4 641 926,6	4 829 442,4	5 026 375,4	5 061 180,4	34 805,0	5 099 365,0
Excédent (déficit) de l'exercice	213 939,8	145 813,3	139 120,0	-	139 120,0	-

Graphique 2 – Sommaire des revenus et des charges



1. Comprend les affectations de revenus pour 143,5 M\$.

Activités de
fonctionnement –
Analyse des résultats

2016

Analyse des revenus
par objet



ANALYSE DES REVENUS PAR OBJET

Les revenus de 2016, incluant les affectations de revenus, s'élèvent à 5,2 G\$, pour un écart favorable de 104,3 M\$ par rapport au budget original.

Tableau 4 – Sommaire des revenus

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original 2016	Écart 2016	Budget modifié 2016
	2014	2015	2016			
Revenus						
Taxes	3 061 444,5	3 173 700,8	3 262 398,1	3 248 762,7	13 635,4	3 248 762,7
Compensations tenant lieu de taxes	250 956,6	254 543,3	252 329,6	247 844,1	4 485,5	247 844,1
Quotes-parts	400 572,5	406 084,4	404 753,6	405 112,2	(358,6)	405 112,2
Transferts	296 504,0	256 023,9	244 535,7	253 221,9	(8 686,2)	256 691,3
Services rendus	292 424,5	304 688,5	314 037,4	310 351,4	3 686,0	313 036,4
Imposition de droits	187 220,5	196 808,6	222 776,2	169 962,4	52 813,8	167 397,8
Amendes et pénalités	178 368,3	170 756,1	163 733,1	199 545,1	(35 812,0)	199 545,1
Intérêts	122 800,8	133 630,1	138 049,4	120 112,7	17 936,7	126 540,6
Autres revenus	25 323,2	28 648,0	19 369,7	26 562,3	(7 192,6)	26 281,3
Affectations de revenus	40 251,5	50 372,0	143 512,6	79 705,6	63 807,0	108 153,5
Total – Revenus	4 855 866,4	4 975 255,7	5 165 495,4	5 061 180,4	104 315,0	5 099 365,0

TAXES

Les taxes foncières municipales, basées sur la valeur des immeubles, représentent la principale source de revenus de la Ville de Montréal.

Tableau 5 – Taxes

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original 2016	Écart 2016	Budget modifié 2016
	2014	2015	2016			
Taxes						
Taxes générales	2 411 891,4	2 508 153,7	2 584 287,6	2 575 074,8	9 212,8	2 575 074,8
Taxes de secteur	212 243,3	225 396,0	232 286,1	228 703,5	3 582,6	228 703,5
Taxes sur une autre base – Autres	11 102,1	11 774,4	12 061,0	12 016,5	44,5	12 016,5
Taxes, compensation et tarification	114 462,4	111 905,4	111 981,0	112 783,1	(802,1)	112 783,1
Taxes spéciales	311 745,3	316 471,3	321 782,4	320 184,8	1 597,6	320 184,8
Total – Taxes	3 061 444,5	3 173 700,8	3 262 398,1	3 248 762,7	13 635,4	3 248 762,7

Les revenus de taxes pour l'année 2016 ont atteint 3,3 G\$, produisant un écart favorable de plus de 13,6 M\$, soit 0,42 % des sommes prévues au budget. Cet écart s'explique par une assiette fiscale plus élevée que prévu pour les immeubles non résidentiels, dont une bonne partie provient de quelques grands projets, ainsi que par une perte légèrement moins grande qu'anticipée concernant le règlement

des contestations du rôle foncier. Inversement, une consommation d'eau moins grande qu'anticipée explique l'écart défavorable sur le plan des taxes, compensation et tarification.

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

Ces revenus proviennent des compensations devant être payées par les propriétaires d'immeubles exempts de taxes foncières. À titre d'exemple, les immeubles appartenant aux gouvernements canadien et québécois, les immeubles du réseau de la santé et des services sociaux et du réseau de l'éducation, et ceux dont le propriétaire est mandataire de la Couronne, chef de l'État canadien, sont visés par différentes lois prévoyant le paiement de compensations.

Tableau 6 – Compensations tenant lieu de taxes

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Compensations tenant lieu de taxes						
Gouvernement du Québec	206 501,3	205 901,9	200 844,4	197 803,9	3 040,5	197 803,9
Gouvernement du Canada	31 633,8	34 578,9	36 864,1	35 776,1	1 088,0	35 776,1
Organismes municipaux	10 129,4	11 225,8	11 523,3	11 213,3	310,0	11 213,3
Autres organismes compensables	2 692,1	2 836,7	3 097,8	3 050,8	47,0	3 050,8
Total – Compensations tenant lieu de taxes	250 956,6	254 543,3	252 329,6	247 844,1	4 485,5	247 844,1

Les revenus provenant des compensations tenant lieu de taxes s'élèvent à 252,3 M\$, générant un écart positif de 4,5 M\$, soit un écart de 1,8 % avec le budget. Ce résultat découle d'un écart favorable de 3,0 M\$ provenant des compensations provinciales, combiné à un écart favorable de 1,1 M\$ provenant des compensations fédérales.

- *Provincial* : l'excédent de 3,0 M\$ résulte principalement de deux facteurs, soit une assiette fiscale supérieure pour les immeubles du réseau de la santé (CHUM et Sainte-Justine), qui génère un surplus de 2,3 M\$ en revenus, ainsi que la réception d'un paiement de 2,1 M\$ relatif à la bonification fiscale des immeubles des réseaux, pour 2014 et 2015, et non prévu au budget. Inversement, un transfert plus important d'immeubles de gouvernements étrangers à une responsabilité fédérale et la mise à niveau de la provision pour la contestation de l'évaluation des différents dossiers en cours ont créé un déficit de 1,6 M\$.
- *Fédéral* : un transfert plus important d'immeubles de gouvernements étrangers à une responsabilité fédérale et des modifications aux immeubles fédéraux ont rapporté 1,1 M\$ de plus que ce qui était prévu au budget.

QUOTES-PARTS

Le conseil d'agglomération partage entre les villes liées, au moyen de quotes-parts, le financement des frais engendrés par l'exercice de ses compétences. Les villes liées peuvent ensuite prélever les sommes nécessaires au paiement de leurs quotes-parts, conformément à leurs propres orientations fiscales.

La Ville de Montréal, en tant que ville liée, participe au financement des dépenses d'agglomération par le paiement de quotes-parts totalisant 1,8 G\$ en 2016. Cette charge a été financée, notamment par les taxes et compensations tenant lieu de taxes perçues pour l'exercice, qui totalisent 3,5 G\$.

Le montant global que la Ville de Montréal a perçu en 2016 auprès des autres villes liées, au nom de l'agglomération, se chiffre à 404,8 M\$, soit près de 0,4 M\$ de moins que le budget original de 405,1 M\$. Ces autres villes liées, aussi appelées villes reconstituées, sont :

- Baie-D'Urfé
- Beaconsfield
- Côte-Saint-Luc
- Dollard-Des Ormeaux
- Dorval
- Hampstead
- L'Île-Dorval
- Kirkland
- Mont-Royal
- Montréal-Est
- Montréal-Ouest
- Pointe-Claire
- Senneville
- Sainte-Anne-de-Bellevue
- Westmount

Tableau 7 – Quotes-parts des villes reconstituées

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original 2016	Écart 2016	Budget modifié 2016
	2014	2015	2016			
Quotes-parts des villes reconstituées						
Dépenses générales	356 713,4	362 144,8	360 224,2	360 224,3	(0,1)	360 224,3
Alimentation en eau potable	6 783,3	6 723,4	7 079,0	7 617,1	(538,1)	7 617,1
Service de l'eau	29 449,5	29 631,6	29 277,9	29 277,9	-	29 277,9
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	1 947,6	1 878,7	1 809,9	1 809,8	0,1	1 809,8
Service des premiers répondants	1 219,5	1 081,4	1 083,1	1 083,1	-	1 083,1
Tarifaire (compteurs d'eau)	319,0	273,1	279,6	100,1	179,5	100,1
Financement des investissements admissibles à la TECQ	3 969,9	4 063,5	4 446,9	4 446,9	-	4 446,9
Financement des investissements admissibles au FCCQ	170,3	287,9	553,0	553,0	-	553,0
Total – Quotes-parts des villes reconstituées	400 572,5	406 084,4	404 753,6	405 112,2	(358,6)	405 112,2

La section qui suit explique brièvement les différentes quotes-parts perçues par le conseil d'agglomération.

LES QUOTES-PARTS GÉNÉRALES

Les quotes-parts générales visent à financer les charges relevant des compétences d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques. Conformément à l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions, en date du 26 novembre 2008, ces charges sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif.

LES QUOTES-PARTS SPÉCIFIQUES

Les quotes-parts pour l'alimentation en eau potable

Les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau, assurée par la Ville de Montréal sur le territoire des municipalités reconstituées ainsi que sur son propre territoire, sont partagés au moyen de quotes-parts spécifiques, établies en fonction de la consommation réelle.

Les prévisions budgétaires sont basées sur des estimations, à la fois, du volume d'eau consommée et du tarif au mètre cube. À la fin de l'exercice financier, un tarif réel est établi en fonction des coûts réels et de la production réelle d'eau potable. Un ajustement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable est calculé pour chaque ville sur la base du tarif réel et de la consommation réelle de chaque ville.

Ainsi, l'écart défavorable de 0,5 M\$ s'explique par un tarif réel moins élevé que celui prévu au budget, en raison d'une diminution de l'ensemble des coûts par rapport aux hypothèses budgétaires.

Les quotes-parts pour le service de l'eau

Les autres charges reliées au service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Ces charges sont réparties entre les villes liées, selon le même mode que celui des quotes-parts générales.

Les quotes-parts pour le service de l'eau, pour l'alimentation en eau potable, pour les travaux admissibles au programme de transfert de la TECQ et au programme d'aide du FCCQ, ainsi que les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau financent l'ensemble des coûts de l'eau pour l'agglomération.

Les quotes-parts pour les dettes de la voirie artérielle (2006-2008)

La Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (projet de loi 22) a restreint considérablement la compétence du conseil d'agglomération concernant le réseau artériel des voies de circulation. Les villes liées ont en effet hérité de la responsabilité d'entretenir ce réseau. Dans cet esprit, la Loi prévoit que toutes dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant le réseau artériel, pour les exercices de 2006, 2007 ou 2008, doivent être financées au moyen de quotes-parts spécifiques par les municipalités ayant bénéficié de ces travaux. Les villes liées où des travaux de voirie artérielle ont été effectués et qui ont conservé un solde impayé assument donc les charges relatives aux dettes restantes au moyen de quotes-parts.

Les quotes-parts pour le service des premiers répondants

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc¹. La Ville de Côte-Saint-Luc assume donc localement le financement de son service de premiers répondants et ne contribue pas au financement du service offert dans les autres villes liées.

Les charges nettes des subventions prévues pour le service des premiers répondants sur l'île de Montréal, à l'exception de celui de Côte-Saint-Luc, sont réparties entre les villes liées selon le même mode que celui des quotes-parts générales, en excluant Côte-Saint-Luc.

Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau

L'alimentation en eau relève de la compétence du conseil d'agglomération, notamment la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles. Or, l'agglomération délègue aux municipalités liées les activités de mise en conformité des entrées d'eau, ainsi que d'installation, de lecture, de diagnostic, de réparation et d'entretien des compteurs.

Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau permettent donc d'assumer les coûts de ces activités déléguées, de même que le coût des compteurs. Conséquemment, les prévisions budgétaires sont directement liées au nombre de compteurs que l'agglomération estime installer au cours de l'exercice.

L'écart favorable de 0,2 M\$ témoigne de l'achat et de l'installation d'un nombre de compteurs plus élevé que prévu dans les villes reconstituées.

Les quotes-parts pour le financement des investissements admissibles au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et au Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ)

Depuis 2006, les villes liées doivent se partager le financement de travaux effectués sur les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau. Certains de ces travaux sont admissibles à des programmes de subvention. Les villes liées doivent choisir annuellement entre le paiement comptant de leur part de ces dépenses pour les travaux effectués l'année précédente et l'étalement du paiement sur 20 ans en s'acquittant d'une quote-part spécifique.

1. Voir la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal, adoptée le 20 juin 2008.

TRANSFERTS

Les revenus de transferts représentent des sommes reçues des gouvernements supérieurs sous forme de subventions. Règle générale, ces subventions sont liées à des ententes de partage, donc destinées à des fins précises, mais il existe aussi des transferts de droits, qui sont des sommes versées à la Ville sans être associées à des activités spécifiques.

Tableau 8 – Transferts

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Transferts de droits						
Soutien financier au rôle de métropole du Québec	25 000,0	25 000,0	25 000,0	25 000,0	-	25 000,0
Contributions des organismes municipaux	44 704,3	38 665,1	38 201,0	45 886,2	(7 685,2)	45 886,2
Autres	46 014,1	45 793,4	44 522,5	42 700,0	1 822,5	22 900,0
Total – Transferts de droits	115 718,4	109 458,5	107 723,5	113 586,2	(5 862,7)	93 786,2
Transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts						
Transferts gouv. – Ententes de partage – Activités d'immobilisations	1 298,8	2 647,7	2 610,4	-	2 610,4	-
Relatifs aux frais de financement de la dette à long terme et aux subventions différées	54 760,3	49 457,5	44 204,5	49 566,8	(5 362,3)	45 266,8
Relative aux activités de fonctionnement	124 222,3	93 919,0	89 228,8	90 023,9	(795,1)	117 095,7
Autres transferts liés à des ententes de partage de frais pour des activités de fonctionnement	504,2	541,2	768,5	45,0	723,5	542,6
Total – Transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts	180 785,6	146 565,4	136 812,2	139 635,7	(2 823,5)	162 905,1
Total – Transferts	296 504,0	256 023,9	244 535,7	253 221,9	(8 686,2)	256 691,3

Les revenus de transferts sont en baisse de 8,7 M\$ par rapport au budget original, pour s'établir à 244,5 M\$. Cette baisse de revenus s'explique par :

- une diminution de la contribution de la Communauté métropolitaine de Montréal pour le programme Accès-Logis (7,7 M\$);
- l'annulation des Jeux mondiaux des policiers et pompiers de Montréal (4,8 M\$);
- une baisse des subventions résidentielles du gouvernement provincial (4,4 M\$).

En contrepartie, certaines hausses de subventions viennent contrebalancer ce déficit :

- une subvention pour des travaux d'auscultation liée au programme TECQ et non prévue au budget (3,7 M\$);

- des subventions liées à l'Entente sur le développement culturel de Montréal et destinées à l'acquisition de documents pour les bibliothèques, au projet *Cité Mémoire*, au projet *Grand Parcours*, etc. (3,1 M\$);
- une subvention liée à l'entente conclue avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) pour la réalisation de programmes d'intégration des personnes immigrantes, somme reçue après la confection du budget de 2016 (2,0 M\$).

SERVICES RENDUS

Ces revenus comprennent l'ensemble des montants provenant d'organismes municipaux pour des services rendus sur une base contractuelle ou ponctuelle, en vertu d'ententes intermunicipales et lors de cas d'urgence. De plus, cette rubrique comprend l'ensemble des revenus associés aux services rendus à des gouvernements ou à leurs entreprises et à des tiers.

Tableau 9 – Services rendus

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Services rendus						
Services rendus aux organismes municipaux	409,8	242,3	236,6	189,4	47,2	189,4
Autres services rendus	292 014,7	304 446,2	313 800,8	310 162,0	3 638,8	312 847,0
Total – Services rendus	292 424,5	304 688,5	314 037,4	310 351,4	3 686,0	313 036,4

Les revenus de 314,0 M\$ des services rendus sont en hausse de 3,7 M\$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique notamment par :

- des revenus additionnels de 4,1 M\$ attribuable à une hausse du nombre de visiteurs pour les différents événements d'Espace pour la vie (Biodôme, Insectarium, Jardin botanique, Planétarium);
- une hausse des revenus de permis – étude de demande pour 3,7 M\$ dans les arrondissements;
- une augmentation de 3,5 M\$ attribuable à l'occupation du domaine public dans les arrondissements, notamment Ville-Marie (2,8 M\$) avec les projets en cours Tour Bell II et l'Hôtel Reine Elizabeth et le Sud-Ouest (0,6M\$) pour le développement du secteur Griffintown;
- un surplus des revenus de prêt d'employés (3,1 M\$) lié à l'entente avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) pour la refacturation de la rétroactivité payée aux cols blancs en 2016 suite à la signature de la nouvelle convention collective.

Cette augmentation est partiellement contrebalancée par des baisses de revenus, soit :

- une diminution de 5,6 M\$ à la Commission des services électriques, due essentiellement à des travaux effectués pour des tiers et pour la Ville ainsi qu'aux redevances;
- une baisse de 4,2 M\$ au Service du matériel roulant et des ateliers dont 3,3 M\$ pour la location, l'entretien et la réparation découlant de la comptabilisation en crédits de dépenses, au lieu de l'inscription d'un revenu, tel que cela est prévu au budget, de la fabrication par les ateliers spécialisés des biens capitalisés pour les arrondissements et les services centraux.

IMPOSITION DE DROITS

La Ville impose des droits sur les mutations immobilières et perçoit également des revenus pour la délivrance de licences et permis divers.

Tableau 10 – Imposition de droits

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Imposition de droits						
Droits sur les mutations immobilières	154 583,4	162 554,5	184 330,3	140 730,9	43 599,4	140 730,9
Licences et permis	32 637,1	34 254,1	38 445,9	29 231,5	9 214,4	26 666,9
Total – Imposition de droits	187 220,5	196 808,6	222 776,2	169 962,4	52 813,8	167 397,8

Les revenus de l'imposition de droits sont de 222,8 M\$, soit une augmentation de 52,8 M\$ par rapport au budget original. Cette hausse est attribuable à :

- une augmentation de 43,6 M\$ des revenus des droits sur les mutations immobilières, en raison d'un marché immobilier actif ayant généré une hausse de 2,8 % du nombre de transactions et de 4,0 % de la valeur moyenne des transactions effectuées. Les transactions de très grande envergure ont également été plus nombreuses que par les années passées;
- une variation favorable de 9,2 M\$ attribuable aux revenus de licences et permis, principalement les permis de construction et de modification délivrés par les arrondissements (9,8 M\$) pour des projets immobiliers d'envergure tels que l'hôtel Fairmont Le Reine-Elizabeth, des tours dans le secteur du Centre Bell et le complexe des sciences de l'Université de Montréal.

AMENDES ET PÉNALITÉS

Cette rubrique regroupe les revenus des contraventions données par les policiers et les agents de stationnement en matière de circulation et de stationnement, ainsi que d'autres types d'infractions, à savoir les contraventions à la réglementation municipale (urbanisme, nuisance, prévention incendie, fausses alarmes, etc.), à diverses lois provinciales et au Code criminel.

Tableau 11 – Amendes et pénalités

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Amendes et pénalités						
Contraventions – Circulation et stationnement	160 643,2	156 705,2	147 309,0	176 573,3	(29 264,3)	176 573,3
Autres – Amendes et pénalités	17 725,1	14 050,9	16 424,1	22 971,8	(6 547,7)	22 971,8
Total – Amendes et pénalités	178 368,3	170 756,1	163 733,1	199 545,1	(35 812,0)	199 545,1

Les revenus de 2016 s'élèvent à 163,7 M\$, soit un écart défavorable de 35,8 M\$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique principalement par :

- un déficit de 29,3 M\$ pour les revenus des contraventions en matière de circulation et stationnement. Ce déficit s'explique par l'effet combiné d'un écart défavorable de 18,8 M\$ pour les amendes et frais de greffe associés à l'émission des constats par les policiers et les agents de stationnement, ainsi que d'un écart défavorable de 10,5 M\$ pour les procédures judiciaires et frais de perception des huissiers, découlant principalement de l'implantation du nouveau Code de procédure civile, qui a occasionné un retard dans l'émission de certaines procédures et la perception des revenus s'y rattachant. Ce délai fait d'ailleurs en sorte qu'une partie des revenus sera reportée à l'exercice de 2017;
- un déficit de 6,5 M\$ pour les autres revenus (réglementation municipale, lois provinciales et Code criminel). Ce déficit lié principalement aux jugements de non-culpabilité en matière de réglementation municipale, est attribuable en partie à une réévaluation de la provision pour les dossiers actuellement en cours (2,8 M\$). De plus, un déficit de près de 2,0 M\$ découle d'un retard dans l'émission de certaines procédures en raison de l'implantation du nouveau Code de procédure civile; une partie de ces revenus non réalisés sera également reportée à l'exercice de 2017. Le reste de l'écart (1,7 M\$) s'explique par divers facteurs, notamment par une baisse du nombre d'alarmes non fondées nécessitant l'intervention des policiers ou des pompiers.

INTÉRÊTS

Ces revenus comprennent les intérêts sur les fonds d'amortissement, les intérêts sur l'encaisse et les autres intérêts ainsi que les intérêts sur les arriérés de taxes.

Tableau 12 – Intérêts

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Intérêts						
Fonds d'amortissement	57 451,4	59 837,3	66 098,6	60 814,5	5 284,1	60 814,5
Encaisse et autres intérêts	52 264,0	59 336,4	59 259,9	47 853,8	11 406,1	54 281,7
Arriérés de taxes	13 085,4	14 456,4	12 690,9	11 444,4	1 246,5	11 444,4
Total – Intérêts	122 800,8	133 630,1	138 049,4	120 112,7	17 936,7	126 540,6

Les revenus d'intérêts totalisent 138,0 M\$, soit une hausse de 17,9 M\$ par rapport au budget original. Cette augmentation est attribuable à :

- la comptabilisation d'un revenu de 7,5 M\$ relié à l'amortissement des primes sur émissions de titres, le budget de 7,2 M\$ étant prévu dans les autres revenus;
- des revenus d'intérêts additionnels de 5,3 M\$ générés par l'accroissement des placements du fonds d'amortissement. Le volume additionnel du fonds d'amortissement est requis pour pourvoir au remboursement de la dette à long terme associé à la hausse du financement des dépenses en immobilisations;
- des revenus supplémentaires de 3,2 M\$ liés à des intérêts sur placements à court terme et avances découlant d'excédents d'encaisse de la Ville plus élevés que prévu;
- des remboursements d'intérêts sur les arriérés de taxes moins élevés que prévu, soit de 1,2 M\$, en raison du règlement de contestations de valeurs du rôle d'évaluation foncière.

AUTRES REVENUS

Cette rubrique comprend les revenus de cession d'éléments de l'actif, les contributions des organismes municipaux et les revenus divers.

Tableau 13 – Autres revenus

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Autres revenus						
Cession d'éléments d'actif	13 383,0	16 004,5	6 810,7	14 852,1	(8 041,4)	14 852,1
Autres	11 940,2	12 643,5	12 559,0	11 710,2	848,8	11 429,2
Total – Autres revenus	25 323,2	28 648,0	19 369,7	26 562,3	(7 192,6)	26 281,3

Les autres revenus s'élèvent à 19,4 M\$, soit une baisse de 7,2 M\$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique principalement par :

- des cessions de terrains à des fins de revente et à des fins municipales moins élevées que prévu, pour 8,0 M\$;
- un écart défavorable des revenus relatifs à l'amortissement des primes sur émissions de titres, pour 7,2 M\$, le réel étant comptabilisé dans la rubrique « intérêts »;
- l'encaissement plus élevé de la quote-part de la Ville de Mont-Royal pour la réfection du pont d'étagement Rockland, pour 3,4 M\$;
- un montant non prévu reçu de l'École de cirque de Verdun pour l'aménagement et l'exploitation d'une salle de spectacle, pour 2,2 M\$;
- des revenus supérieurs pour le traitement des matières recyclables, pour 1,1 M\$.

AFFECTATIONS DE REVENUS

Cette rubrique regroupe, d'une part, les sources de financement en provenance des excédents cumulés des années antérieures, des fonds réservés et des réserves financières et, d'autre part, des montants à pourvoir permis en vertu des dispositions de la comptabilité municipale du MAMOT.

Tableau 14 – Affectations de revenus

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original 2016	Écart 2016	Budget modifié 2016
	2014	2015	2016			
Affectations de revenus						
Financement à long terme – SOFIL-STM	-	4 916,0	13 884,0	17 200,0	(3 316,0)	17 200,0
Financement à long terme – Autres	1 295,3	3 708,9	38 615,0	-	38 615,0	-
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	-	-	22 500,0	22 500,0	-	22 500,0
Affectation – Excédent de fonctionnement	36 652,0	41 688,6	68 455,0	39 127,2	29 327,8	68 453,5
Affectation des réserves et fonds	2 304,2	58,5	58,6	878,4	(819,8)	-
Total – Affectations de revenus	40 251,5	50 372,0	143 512,6	79 705,6	63 807,0	108 153,5

Ces affectations, qui totalisent 143,5 M\$, affichent un écart favorable de 63,8 M\$ qui s'explique principalement par les éléments suivants :

- un écart défavorable de 3,3 M\$ reflétant un financement par emprunt moindre lié à la contribution versée en 2016 par la Ville dans le cadre du programme de la SOFIL, laquelle s'est avérée moins élevée que prévu compte tenu des investissements moindres réalisés par la STM;
- un écart favorable de 38,6 M\$ reflétant une décision de financer par emprunt certaines dépenses de fonctionnement, notamment :
 - une contribution de 15,0 M\$ versée à l'Administration portuaire de Montréal (APM) pour la réalisation d'un important projet, évalué à 78 M\$, soit la construction d'un nouveau terminal de croisières et la réhabilitation de la jetée Alexandria requise à cette fin;
 - une contribution de 7,5 M\$ versée au musée Pointe-à-Callière pour la réalisation d'importants projets d'expansion, le plus important et novateur de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, qui mettra en valeur les vestiges du marché Sainte-Anne et du Parlement du Canada-Uni (6,2 M\$);
 - des dépenses de l'ordre de 4,1 M\$ pour la réalisation du plan d'action Canopée (agrile du frêne) et du programme de développement de la forêt urbaine, pour lequel sont prévus des investissements totaux de 46,5 M\$ d'ici 2019;
 - des dépenses de près de 4,1 M\$ relativement à la réalisation de projets dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017, conclue avec le ministère de la Culture et des Communications;

- des dépenses de près de 3,5 M\$ liées à l'acquisition et à la distribution d'outils de collecte de matières organiques dans le cadre du programme de gestion des matières résiduelles;
- des dépenses de près de 2,0 M\$ pour l'acquisition de nouvelles armes de service et d'équipements connexes pour le Service de police;
- un écart favorable de 29,3 M\$ reflétant l'utilisation plus élevée des surplus accumulés, pour financer notamment :
 - des dépenses de l'ordre de 17,8 M\$ réalisées par les arrondissements et financées à même leurs propres surplus accumulés pour divers projets d'aménagement urbain, pour des contributions financières à des organismes communautaires ainsi que pour la bonification des services de proximité destinées aux citoyens;
 - des dépenses de l'ordre de 11,5 M\$ réalisées par les services centraux principalement pour le versement d'importantes contributions financières de la Ville destinées à renforcer le développement économique par l'entremise des fonds de développement et du réseau PME Mtl;
- un écart défavorable de 0,8 M\$ reflétant un financement non requis des réserves financières pour des dépenses liées à divers projets ponctuels en matière de voirie et de transport.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2016

Analyse des charges par
secteurs d'activités

Services administratifs

Sécurité publique

Services institutionnels

Développement

Qualité de vie

Concertation des
arrondissements

Arrondissements



THE CANADIAN BANK OF COMMERCE

*live
Bike*

TELUS

TELUS

TELUS

TELUS

TELUS

TELUS

TELUS

ANALYSE DES CHARGES PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS

Tableau 15 – Charges par secteurs d'activités

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original 2016	Écart 2016	Budget modifié 2016
	2014	2015	2016			
Services centraux						
Services administratifs	216 525,9	216 918,5	233 463,8	235 608,8	2 145,0	247 091,7
Sécurité publique	1 036 283,7	1 038 222,5	1 049 387,3	1 031 435,3	(17 952,0)	1 031 091,6
Services institutionnels	256 666,0	256 099,5	264 202,4	274 394,6	10 192,2	281 211,7
Développement	566 573,9	576 576,1	640 863,7	618 518,6	(22 345,1)	638 738,3
Qualité de vie	176 362,3	194 160,8	203 441,7	180 142,1	(23 299,6)	194 403,5
Concertation des arrondissements	22 250,5	19 596,3	36 921,2	24 399,9	(12 521,3)	45 100,9
Arrondissements	920 095,5	938 120,4	959 552,5	989 261,7	29 709,2	989 998,5
Total – Charges par secteur d'activités	3 194 757,8	3 239 694,1	3 387 832,6	3 353 761,0	(34 071,6)	3 427 636,2

Activités de
fonctionnement –
Analyse des résultats

2016

Analyse des charges par
secteurs d'activités

Services administratifs



SERVICES ADMINISTRATIFS
Tableau 16 – Services administratifs

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Services administratifs						
Services de la direction générale						
Communications	14 215,5	14 643,1	16 492,5	15 433,2	(1 059,3)	17 373,4
Direction générale	16 004,5	17 740,1	22 560,2	20 103,8	(2 456,4)	24 784,1
Finances	56 369,7	55 425,5	57 197,4	58 850,2	1 652,8	58 543,9
Performance organisationnelle	2 111,0	3 140,6	3 298,8	3 491,9	193,1	3 533,5
Ressources humaines	49 463,9	47 434,6	50 305,6	49 338,4	(967,2)	52 607,1
Technologies de l'information	68 971,0	67 513,4	72 178,9	74 847,3	2 668,4	76 622,3
Autres services administratifs						
Bureau de l'inspecteur général	2 428,7	4 121,7	4 850,0	5 578,6	728,6	5 662,0
Commission de la fonction publique	1 040,0	1 128,6	863,4	1 181,7	318,3	1 181,7
Secrétariat de liaison	247,0	267,6	219,8	671,6	451,8	671,6
Vérificateur général	5 674,6	5 503,3	5 497,2	6 112,1	614,9	6 112,1
Total – Services administratifs	216 525,9	216 918,5	233 463,8	235 608,8	2 145,0	247 091,7

COMMUNICATIONS

Le Service des communications a pour mission d’informer les Montréalais et les parties prenantes des décisions de l’administration municipale et des services offerts par celle-ci.

Il conseille et accompagne les unités administratives de la Ville de Montréal en matière de communication et déploie des stratégies de communication dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre de leurs projets.

Garant de l’image de marque de la Ville de Montréal, le Service des communications en assure la cohérence dans les mandats qui lui sont confiés.

Tableau 17 – Communications

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	9 876,9	10 346,6	10 906,3	11 584,7	678,4	10 898,4
Transport et communications	1 340,5	1 424,8	3 033,4	981,4	(2 052,0)	3 650,7
Services professionnels	59,6	406,9	235,5	250,3	14,8	255,5
Services techniques et autres	1 157,9	737,1	640,8	974,0	333,2	906,1
Location, entretien et réparation	1 652,5	1 612,5	1 608,8	1 545,3	(63,5)	1 575,4
Biens durables et non durables	128,1	105,2	67,7	97,5	29,8	87,3
Autres objets de dépenses	-	10,0	-	-	-	-
Total – Charges de fonctionnement	14 215,5	14 643,1	16 492,5	15 433,2	(1 059,3)	17 373,4

Faits saillants

Les résultats du service pour l’année 2016 ont été marqués par les éléments suivants :

- poursuite du regroupement des activités de soutien en communication :
 - transfert budgétaire de la Section info-travaux au Service des communications;
 - finalisation de la révision de la politique de communication et de l’offre de services;
 - élaboration d’indicateurs de performance;
- soutien aux communications du Bureau de suivi de *Je fais Montréal*;
- poursuite de l’analyse des dépenses en communication de la Ville de Montréal en vue d’une imputation au budget du service;
- fermeture du centre d’impression au premier trimestre de 2016;
- début de la mise en œuvre de la stratégie numérique de la Ville de Montréal (refonte du portail, développement multi-plateforme, mobilité, etc.);

- mise en œuvre du plan de communication menant au 375^e anniversaire de Montréal.

Principales variations

Budget modifié

Le service a reçu des budgets additionnels de 1,9 M\$ au cours de l'année 2016 pour les activités de communication de projets tels que :

- l'appel au civisme en matière de propreté;
- les infrastructures urbaines;
- la gestion animalière;
- le 375^e anniversaire de Montréal;
- l'Ordre de Montréal;
- le déneigement;
- *À nous Montréal*;
- *Mobilité Montréal*;
- le 40^e anniversaire des Jeux olympiques de Montréal;
- le recrutement de citoyens testeurs;
- l'élaboration d'une stratégie d'évolution de la présence numérique de la Ville de Montréal.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service des communications présente un déficit de 1,0 M\$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération

- écart favorable de 0,7 M\$ principalement attribuable au transfert de 5 postes afin d'appuyer les projets de développement numérique de la Ville et le transfert des activités d'impression au Service du greffe;

Transport et communications

- écart défavorable de 2,0 M\$ attribuable aux activités de communication des divers projets mentionnés ci-dessus, financés par des budgets additionnels reçus en cours d'année;

Services techniques

- un écart favorable de 0,3 M\$ attribuable aux économies générées par la fermeture du centre d'impression.

DIRECTION GÉNÉRALE

Sous l'autorité du comité exécutif, la Direction générale assure la gestion des activités administratives de la Ville, soutient le processus décisionnel des instances politiques et voit à la mise en œuvre de leurs décisions. Elle établit les priorités des services municipaux et en assure le suivi.

La Direction générale exerce un rôle de leadership, d'expertise et de coordination en matière de contrôle interne, de développement durable, de ville intelligente et numérique, de relations gouvernementales et municipales, de relations internationales, d'intégration des nouveaux arrivants, de coordination des grands projets et programmes d'immobilisations, d'expérience client et de résilience.

Tableau 18 – Direction générale

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	11 748,2	12 444,3	13 612,6	14 017,9	405,3	14 156,9
Transport et communications	431,0	583,0	722,2	684,1	(38,1)	918,7
Services professionnels	988,6	1 314,3	864,4	1 480,0	615,6	1 493,8
Services techniques et autres	1 622,7	1 559,1	1 638,3	1 746,3	108,0	2 180,3
Location, entretien et réparation	973,1	992,4	1 142,3	1 119,2	(23,1)	1 151,3
Biens durables et non durables	190,9	229,4	228,6	302,1	73,5	316,1
Contributions à des organismes	50,0	617,6	4 351,8	754,2	(3 597,6)	4 567,0
Total – Charges de fonctionnement	16 004,5	17 740,1	22 560,2	20 103,8	(2 456,4)	24 784,1

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2016 ont été marqués par les éléments suivants :

Administration

- augmentation des investissements et du paiement au comptant d'immobilisations, tel qu'il était prévu au PMI;
- poursuite de la mise en œuvre du PQMO – abolition de postes à la suite de départs;

Expérience client

- actualisation d'une vision et diffusion auprès de 1 700 cadres, sous le thème « Simplifier la Ville »;
- définition des chartes de projet associées aux parcours en expérience client jugés prioritaires, par ex. : parcours « je rénove »;

Ville intelligente et numérique

- passage en mode déploiement de 12 projets du Plan d'action 2015-2017, Montréal, intelligente et numérique; 2 projets en mode pilote; 4 projets réalisés hors du plan d'action et participation active à des événements collaboratifs innovants de l'écosystème;
- dotation de trois nouveaux postes;

Relations internationales

- Metropolis active, sous la présidence de Montréal, dans les grands enjeux locaux et globaux, ex. : Nouvel agenda urbain, adopté par les Nations unies;
- tenue avec succès du Forum mondial de l'économie sociale (GSEF) en septembre 2016, et mise en place de plans pour les événements internationaux de 2017;

Relations gouvernementales et municipales

- projet de loi et entente sur le statut de métropole (déposé le 8 décembre 2016);
- adoption du projet de loi 76 et création du comité de transition pour la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance du transport en commun;

Contrôle interne

- développement d'un outil informatique regroupant l'ensemble des informations sur les contrats octroyés de 1997 à 2015 et collaboration avec l'administrateur du programme de remboursement volontaire;
- poursuite de l'implantation de la culture éthique par la préparation de 3 capsules vidéo sur la gestion éthique et de règles de conduite pour le personnel de cabinet;

Développement durable

- adoption par le conseil d'agglomération du plan d'action Montréal durable 2016-2020 et début de sa mise en œuvre;

Gestion des projets et programmes d'immobilisations

- augmentation de 25 % des réalisations du PTI par rapport à 2015, alors que l'objectif était de 15 %;
- élaboration d'un plan d'accroissement des investissements eau-voirie sur 10 ans, de concert avec le Service des infrastructures, de la voirie et des transports et le Service de l'eau;

Intégration des nouveaux arrivants

- accueil de 3 927 réfugiés, de 2015 à 2016, à Montréal;
- accroissement du leadership de Montréal dans l'intégration des nouveaux arrivants grâce à la mise en place du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM);

Résilience

- mise en place du Bureau de la résilience, d'un comité de pilotage et de comités de travail;
- dépôt d'une évaluation préliminaire de la résilience de Montréal.

Principales variations

Budget modifié

La Direction générale a reçu des budgets additionnels totalisant 4,7 M\$ au cours de l'année 2016, dont 1,7 M\$ pour la création du Bureau de l'intégration des nouveaux arrivants à Montréal, 1,5 M\$ pour la contribution financière à l'organisation du Congrès Metropolis, prévu en 2017, et 1,4 M\$ liés à la signature d'un projet d'entente de 1,9 M\$ avec le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion relative à l'entente Ville-MIDI 2016-2017.

Charges de fonctionnement

La variation globale défavorable de 2,5 M\$ entre les charges réelles et le budget original est principalement attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart favorable de 0,4 M\$ en raison des délais des comblements de postes;

Services professionnels

- écart favorable de 0,6 M\$ attribuable à des dépenses moins élevées que prévu;

Contributions à des organismes

- écart défavorable de 3,6 M\$ relié à la création du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal, pour 0,5 M\$, à l'entente Ville-MIDI 2016-2017, pour 1,4 M\$, et à la contribution à l'organisation du congrès Metropolis, prévu en 2017, pour 1,5 M\$. Ces contributions ont été financées par les budgets additionnels reçus en cours d'année. De plus, d'autres contributions ont été versées à divers organismes, pour 0,2 M\$.

FINANCES

Leader de la fonction « finance » et gardien des fonds publics, le Service des finances réalise des activités de conseil stratégiques, opérationnelles et transactionnelles, selon les meilleures pratiques de gouvernance, de gestion et de contrôle.

Le Service des finances :

- réalise la planification financière à long terme de la Ville et fournit des services d'expert-conseil en stratégies financières et fiscales aux unités d'affaires et aux instances;
- conseille et appuie les unités d'affaires dans la planification et l'optimisation des ressources financières. Il assure le respect des normes et l'exactitude de leurs informations financières;
- gère les opérations de taxation et les transactions de facturation et de déboursés, en conjuguant la qualité du service à la clientèle, l'innovation et l'efficacité;
- produit les informations financières statutaires et de gestion et fournit un service d'expertise en comptabilité;
- établit les stratégies et gère les activités de financement, de placement et de trésorerie. Dans le cadre de mandats délégués, il administre les régimes de retraite dans le respect des lois et règlements applicables.

Tableau 19 – Finances

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	43 802,0	43 409,3	45 170,6	46 125,7	955,1	45 768,3
Transport et communications	1 851,2	2 026,6	2 187,9	1 899,2	(288,7)	2 385,2
Services professionnels	1 470,8	1 314,5	1 189,5	1 830,5	641,0	1 276,0
Services techniques et autres	4 387,5	4 220,9	4 028,5	4 106,8	78,3	4 218,7
Location, entretien et réparation	1 809,7	1 306,4	1 548,3	1 640,9	92,6	1 644,1
Biens durables et non durables	536,9	602,8	456,5	703,0	246,5	616,5
Autres objets de dépenses	2 511,6	2 545,0	2 616,1	2 544,1	(72,0)	2 635,1
Total – Charges de fonctionnement	56 369,7	55 425,5	57 197,4	58 850,2	1 652,8	58 543,9

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2016 ont été marqués par les actions suivantes :

- poursuite de l'amélioration et de la bonification de l'offre de services aux différentes unités des services centraux, et ce, avec les ressources en place;
- développement d'un pro forma triennal pour le budget de fonctionnement;

- travaux préparatoires pour l'implantation du nouveau système d'encaissement (RDE) pour la livraison aux différents arrondissements, du projet d'optimisation de paiement des factures aux fournisseurs ainsi que du système d'information financière (intelligence d'affaires – BI);
- achèvement de l'unification des régimes de retraite des ex-banlieues et de la CUM et mise en place des outils pour administrer les impacts découlant de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi RRSM), aussi appelée loi 15;

Principales variations

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service des finances dégage un excédent budgétaire de 1,7 M\$ attribuable aux éléments suivants :

Rémunération

- un écart favorable de 1,0 M\$ principalement attribuable aux délais de comblement de certains postes au courant de l'année;

Services professionnels

- un écart favorable de 0,6 M\$ s'expliquant principalement par une plus grande utilisation des ressources internes pour l'implantation des changements associés à la Loi RRSM.

PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

La mission du Service de la performance organisationnelle est de mener les chantiers d'amélioration de la performance et les démarches d'étalonnage à l'échelle de l'organisation, en vue d'optimiser les façons de faire et de générer des gains d'efficacité mesurables et durables.

Tableau 20 – Performance organisationnelle

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	1 108,6	2 197,8	2 270,6	2 431,3	160,7	2 472,9
Transport et communications	112,4	19,5	28,7	32,1	3,4	29,2
Services professionnels	820,0	709,2	745,0	791,4	46,4	773,0
Services techniques et autres	-	60,6	93,1	61,0	(32,1)	102,8
Location, entretien et réparation	20,0	124,1	126,4	120,1	(6,3)	120,1
Biens durables et non durables	50,0	29,4	35,0	56,0	21,0	35,5
Total – Charges de fonctionnement	2 111,0	3 140,6	3 298,8	3 491,9	193,1	3 533,5

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2016 ont été marqués par les éléments suivants :

Indicateurs de performance et démarches d'étalonnage

- publication sur le portail Internet de la Ville des résultats de 148 indicateurs de performance du Réseau d'étalonnage municipal du Canada (REMC) ainsi que ceux du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour Montréal bonifiés de quatre villes comparables, soit Calgary, Ottawa, Toronto et Winnipeg;

Chantiers d'amélioration de la performance

- harmonisation des devis :
 - production d'un nouveau cahier des clauses administratives générales uniformisées, mise à jour des instructions aux soumissionnaires, conception d'un guide d'élaboration des appels d'offres publics d'exécution des travaux disponible sur le web et formation de plus de 600 personnes à l'utilisation de cette documentation;
- implantation de la gestion par activités (GPA) :
 - modélisation des coûts complets des activités de déneigement et de collecte des matières résiduelles dans neuf arrondissements : Mercier – Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Pierrefonds – Roxboro, Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Villieray – Saint-Michel – Parc-Extension, Verdun et Ville-Marie;

- modélisation des coûts liés aux dépenses de déneigement du Service de la concertation des arrondissements et des coûts liés aux dépenses du Service de l'environnement touchant la gestion des matières résiduelles;
- analyse des coûts complets de l'activité « horticulture »;
- réduction du nombre de dossiers de maladies professionnelles et d'accidents de travail :
 - présentation de nouveaux outils d'assignations temporaires par les 32 unités concernées à la Ville;
 - déploiement de nouveaux outils d'enquête et d'analyse d'événement accidentel au travail dans 11 unités et au sein des comités locaux SST;
 - déploiement d'une nouvelle plate-forme web utilisée pour produire le bilan des interventions auprès des maîtres d'œuvre et un suivi des résultats des activités de prévention planifiées par chaque unité;
- augmentation de la productivité du Service du matériel roulant et des ateliers :
 - mise en place d'une équipe spécialisée dans les inspections et le contrôle de la qualité de l'entretien des camions d'incendie et amélioration des fiches d'inspection;
 - mis en œuvre d'une démarche de diagnostic dans le réseau des ateliers mécaniques afin de déterminer les zones d'optimisation offrant le plus de potentiel en gains d'efficience;
 - optimisation du processus d'acquisition des véhicules pour arriver à doubler les investissements en 2018, par rapport à 2016;
- optimisation des activités de déneigement :
 - réaliser une tournée auprès de tous les directeurs d'unités de travaux publics afin de faire connaître les analyses et les tableaux de bord de gestion créés grâce aux données croisées de SIT-Neige, d'Info-Neige et d'Info-remorquage;
- optimisation des travaux publics :
 - dépôt aux arrondissements d'un processus optimisé de gestion des requêtes 311 reçues par les unités des travaux publics.

Charges de fonctionnement

La variation globale favorable de 0,2 M\$ entre les dépenses réelles et le budget original est principalement attribuable au délai de comblement des postes vacants.

RESSOURCES HUMAINES

Le Service des ressources humaines exerce un leadership corporatif afin de soutenir l'administration municipale dans l'ensemble de sa gestion des ressources humaines et de son développement organisationnel. Il a aussi comme mission de produire une paie intègre et juste tout en respectant les délais. Pour ce faire, il offre des services-conseils et des solutions à haute valeur ajoutée qui permettent une gestion saine et équitable des ressources humaines ainsi qu'une expérience client distinctive. Le Service des ressources humaines contribue de manière importante à ce que les unités d'affaires disposent d'employés compétents et engagés, dans la perspective d'un service aux citoyens qui vise l'excellence.

Tableau 21 – Ressources humaines

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	41 063,5	38 519,4	41 287,1	40 904,0	(383,1)	41 500,9
Transport et communications	570,8	696,0	594,3	600,3	6,0	705,5
Services professionnels	3 263,6	3 562,5	3 612,3	3 994,0	381,7	4 515,7
Services techniques et autres	1 939,9	1 779,2	1 828,4	1 313,6	(514,8)	2 932,4
Location, entretien et réparation	2 425,0	2 647,4	2 733,3	2 280,8	(452,5)	2 631,6
Biens durables et non durables	200,6	230,1	250,2	245,7	(4,5)	320,3
Autres objets de dépenses	0,5	-	-	-	-	0,7
Total – Charges de fonctionnement	49 463,9	47 434,6	50 305,6	49 338,4	(967,2)	52 607,1

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2016 ont été marqués par l'atteinte complète ou partielle de plusieurs objectifs, principalement pour les éléments suivants :

- réduction de 10,2 % du taux de fréquence des accidents de travail (nombre moyen d'accidents par année pour 100 employés, selon un horaire de 2 000 heures par année) au 30 septembre 2016, soit de 6,45 à 5,79;
- réduction de 13 % du taux de gravité des accidents de travail (nombre de jours du calendrier perdus par année pour 100 employés selon un horaire de 2 000 heures par année) au 30 septembre 2016, de 299 à 260;
- atteinte partielle de l'objectif d'augmentation du ratio d'assignation temporaire (proportion du nombre de jours d'assignation temporaire par rapport au nombre de jours potentiellement perdus sans assignation temporaire) au 30 septembre 2016, pour un ratio passé de 44,5 à 47,3, en augmentation de 6,3 %;

- baisse de 10,7 % du taux d'absentéisme pour cause de maladie (taux d'absence en invalidité courte durée, en invalidité longue durée et lié à la banque de maladie) au 30 septembre 2016, soit de 5,5 à 4,91;
- économie d'environ 2,5 M\$ sur la prévision, au 1^{er} juillet 2016 du coût réel des charges de l'année 2016 (environ 27,9 M\$) payables à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail par rapport au coût réel de l'année 2015 (environ 30,4 M\$);
- signature de la convention collective des fonctionnaires, des architectes et des scientifiques, dans le respect des mandats approuvés par le comité exécutif, et entente sur les conditions de travail des cadres;
- élaboration d'un nouveau programme de recrutement et de développement des contremaîtres; formation de deux cohortes dans le cadre de ce programme;
- déploiement de nouveaux services avec l'achat d'une plateforme permettant la diffusion de formations en ligne à la Ville. Des formations en ligne sur les techniques d'embrasement sont diffusées au Service de sécurité incendie depuis septembre 2016 et d'autres sont disponibles depuis le début de décembre 2016 sur le programme de gestion de la performance des cadres;
- déploiement et mise en œuvre d'un programme d'accueil corporatif pour les nouveaux employés.

Principales variations

Budget modifié

Le service a reçu des budgets additionnels de 3,3 M\$ au cours de l'année 2016, soit :

- 1,8 M\$ pour optimiser la performance du domaine des travaux publics en arrondissement et consolider la fonction de contremaître;
- 0,6 M\$ pour augmenter le nombre de stagiaires participant au programme de parrainage professionnel afin d'encourager la diversité en emploi;
- 0,5 M\$ pour le maintien des activités de formation existantes, pour la bonification de l'offre de services de l'École nationale d'administration publique (ENAP) destinés à l'évaluation des cadres et pour le développement du programme de formation en ligne;
- 0,2 M\$ pour conclure un contrat d'actuaire relatif aux négociations sur les régimes de retraite des policiers;
- 0,1 M\$ pour les dépenses d'impression, à la suite de la fermeture du centre d'impression;
- 0,1 M\$ pour le transfert d'un poste du MRA afin de respecter la centralisation de la fonction « ressources Humaines ».

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service des ressources humaines a dégagé un déficit de 1,0 M\$ par rapport au budget original en raison des éléments suivants :

Rémunération

- écart défavorable de 1,5 M\$ causé par la consolidation de la fonction de contremaître et par l'augmentation du nombre de stagiaires inscrits au programme de parrainage professionnel, celle-ci étant financée par les budgets additionnels reçus en cours d'année;
- écart favorable de 1,1 M\$ découlant principalement des économies salariales générées par le report du comblement de certains postes au courant de l'année;

Services professionnels

- écart favorable de 0,4 M\$ provenant essentiellement d'économies réalisées sur les contrats d'actuares, en raison du retard accusé dans les négociations sur les régimes de retraite des policiers;

Services techniques

- écart défavorable de 0,5 M\$ imputable à l'augmentation des dépenses de formation, de l'évaluation des cadres à l'ENAP et du développement de la formation en ligne, financées par les budgets additionnels reçus en cours d'année;

Location, entretien

- écart défavorable de 0,5 M\$ attribuable au loyer plus élevé que prévu du 3711, rue Saint-Antoine Ouest.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Le Service des technologies de l'information (STI) assure le maintien des services technologiques clés de la Ville et en soutient la modernisation.

Il appuie aussi les unités de la Ville dans leurs mandats liés à la ville intelligente et numérique, aux autres initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.

Tableau 22 – Technologies de l'information

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	47 712,3	45 790,3	46 482,4	47 537,4	1 055,0	49 036,6
Transport et communications	3 533,7	2 764,6	3 010,8	3 284,5	273,7	3 135,8
Services professionnels	267,3	703,8	1 951,0	1 794,8	(156,2)	2 217,7
Services techniques et autres	455,9	1 639,9	2 128,1	2 629,9	501,8	2 284,4
Location, entretien et réparation	15 667,0	15 802,3	17 322,1	18 537,7	1 215,6	18 310,4
Biens durables et non durables	1 327,1	962,2	1 281,5	1 063,0	(218,5)	1 634,4
Contributions à des organismes	63,5	25,0	3,0	-	(3,0)	3,0
Autres objets de dépenses	(55,8)	(174,7)	-	-	-	-
Total – Charges de fonctionnement	68 971,0	67 513,4	72 178,9	74 847,3	2 668,4	76 622,3

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2016 ont été marqués par les éléments suivants :

- mise en place de la structure organisationnelle du Service des TI :
 - transfert de l'ensemble des employés cols blancs et professionnels dans la nouvelle structure, au 30 juin 2016;
 - comblement des postes de l'équipe de gestion (cadres);
 - mise en place d'une feuille de temps pour l'ensemble des employés des TI, au 1^{er} janvier 2016, permettant d'assigner les employés au budget de fonctionnement et au PTI, selon les besoins;
 - révision des profils de postes requis à la Ville pour combler les rôles clés au Service des TI, notamment les architectes en TI, les gestionnaires de projets et les postes spécialisés (sécurité de l'information, processus TI, etc.);
 - lancement d'une nouvelle campagne de recrutement en octobre 2016, avec plus de 100 postes professionnels affichés.

- mise en place d'un plan de développement des compétences au 31 octobre 2016 et déploiement en 2017;
- implantation d'une nouvelle approche pour le sourcing et l'approvisionnement en TI;
- mise en place d'un cadre de gestion avec de la formation interne pour améliorer la préparation et la gestion des appels d'offres et des contrats en TI;
- positionnement d'affaires sur l'infonuagique et mise en place d'un cadre pour définir les modalités d'octroi, selon les types d'information;
- déploiement de la méthode de gestion de projet « Agile »;
- mise en place d'un plan de gouvernance pour les services TI, dont la réalisation va se poursuivre dans les prochaines années;
- mise en place d'une méthodologie de vigie de marché standardisée;
- octroi du contrat, en juin 2016, pour la gestion des centres d'appels de la Ville et migration en cours.

Principales variations

Budget modifié

Transfert de la fonction « TI » des services corporatifs et d'arrondissements pour un montant de 1,8 M\$.

Charges de fonctionnement

L'écart favorable de 2,7 M\$ est principalement attribuable aux éléments suivants :

Rémunération

- écart favorable de 1,1 M\$ provenant, entre autres, du non-comblement de postes dans le cadre de la réorganisation du service;

Services techniques et autres

- écart favorable de 0,5 M\$ pour des services techniques destinés à des besoins spécifiques, dans le cadre de projets dont les dépenses non capitalisables n'ont pas été requises en 2016;

Location, entretien et réparation

- écart favorable de 1,2 M\$ principalement attribuable au report de la souscription à une suite bureautique infonuagique, dans le cadre du projet *Bureau de demain*.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

Le Bureau de l'inspecteur général a pour mandat de surveiller les processus de passation de contrats et l'exécution de ceux-ci par la Ville de Montréal ou par toute personne morale qui lui est liée, par exemple la Société d'habitation de Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, le Bureau du taxi, etc.

L'inspecteur général recommande au conseil municipal et à toutes les instances toute mesure visant à prévenir les manquements à l'intégrité dans le cadre de la passation de contrats. Il recommande également au conseil toute mesure visant à favoriser le respect des dispositions légales et des exigences de la Ville en matière de passation et d'exécution de contrats.

Il exerce son mandat tant à l'égard des contrats qui relèvent d'une compétence d'agglomération que de ceux qui relèvent d'une compétence de proximité.

Tableau 23 – Bureau de l'inspecteur général

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget	Écart	Budget
	2014	2015	2016	original 2016	2016	modifié 2016
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	1 045,4	3 005,5	3 563,5	4 077,8	514,3	4 077,8
Transport et communications	56,9	75,3	86,5	84,1	(2,4)	122,4
Services professionnels	60,5	58,3	118,0	214,7	96,7	197,1
Services techniques et autres	173,7	187,1	624,6	464,7	(159,9)	701,5
Location, entretien et réparation	128,1	291,6	322,7	387,3	64,6	396,8
Biens durables et non durables	694,1	82,9	132,2	80,0	(52,2)	166,4
Frais de financement	-	-	2,5	-	(2,5)	-
Autres objets de dépenses	270,0	421,0	-	270,0	270,0	-
Total – Charges de fonctionnement	2 428,7	4 121,7	4 850,0	5 578,6	728,6	5 662,0

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2016 ont été marqués par les éléments suivants :

- le Bureau de l'inspecteur général a reçu plusieurs centaines de signalements, réalisé de nombreuses enquêtes, déposé trois rapports de recommandations aux instances concernées et rendu quatre décisions résiliant des contrats déjà octroyés;
- au-delà de ces rapports et décisions, l'inspecteur général a effectué de multiples interventions auprès des instances, arrondissements, services et organismes relevant de sa compétence, dans un souci de remettre à l'ordre du jour l'imputabilité des gestionnaires et de travailler en amont des processus contractuels;

- les 22 et 23 septembre 2016, le Bureau de l'inspecteur général a tenu un symposium, organisé en collaboration avec l'Association of Inspectors General. Ce symposium, auquel ont participé 161 personnes, se voulait un événement unique pour mettre en évidence la valeur ajoutée des inspecteurs généraux dans la lutte contre la fraude, le gaspillage, la corruption, la collusion et les autres abus, notamment dans les contrats publics.

Principales variations

Charges de fonctionnement

Rémunération

- Écart favorable de 0,5 M\$ occasionné par des reports et des non-comblements de postes.

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

La Commission de la fonction publique (CFPM) a pour mission de vérifier le caractère impartial et équitable des règles de dotation et autres politiques de la Ville en matière de gestion de la main-d'œuvre. En vertu de la Charte de la Ville de Montréal, la CFPM relève du conseil municipal et est encadrée par le règlement 04-061 de la Ville.

Tableau 24 – Commission de la fonction publique

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	846,3	930,5	708,7	938,0	229,3	938,0
Transport et communications	12,7	12,3	4,9	15,7	10,8	15,6
Services professionnels	59,7	50,6	27,7	71,2	43,5	71,2
Services techniques et autres	22,7	25,8	17,1	30,7	13,6	32,0
Location, entretien et réparation	96,0	105,0	104,5	113,1	8,6	113,1
Biens durables et non durables	2,6	4,4	0,5	13,0	12,5	11,8
Total – Charges de fonctionnement	1 040,0	1 128,6	863,4	1 181,7	318,3	1 181,7

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2016 ont été marqués par les éléments suivants :

- Le traitement de 81 plaintes relatives à des processus de dotation;
- La réalisation d'un diagnostic organisationnel au moyen d'une cartographie du processus de traitement des plaintes définissant les rôles et responsabilités des principaux intervenants concernés, ainsi que de diverses consultations d'employés, de représentants des principales parties prenantes et de certains organismes de surveillance de la Ville.

Principales variations

Charges de fonctionnement

Rémunération

- Écart favorable de 0,2 M\$ principalement attribuable à un report du comblement de certains postes.

Autres familles de dépenses

- Écart favorable de 0,1 M\$ dû, entre autres, aux modifications du règlement 04-061 de la CFPM qui ont remanié l'offre de services, réduisant du même coup les dépenses liées aux services

professionnels pour 2016. Également, la vacance des postes de président et de vice-président a ralenti les activités de la CFPM et fait en sorte de réduire de façon importante certaines dépenses de fonctionnement, notamment celles reliées aux services techniques et aux biens durables et non durables.

SECRÉTARIAT DE LIAISON

Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal (SLAM) est entré en service le 1^{er} janvier 2009, à la suite de l'adoption, par le gouvernement du Québec, du projet de loi 22 modifiant le décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005), en juin 2008. Le SLAM relève directement du conseil d'agglomération (CG).

La mission du SLAM est de répondre à toute demande d'information formulée par un membre du conseil d'agglomération sur tout aspect de l'administration de la municipalité centrale qui intéresse l'agglomération. Pour ce faire, le SLAM soumet une demande à la municipalité centrale en s'adressant à la personne désignée par le directeur général, le tout suivant les dispositions du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

Tableau 25 – Secrétariat de liaison

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	229,5	246,5	204,8	239,7	34,9	239,7
Transport et communications	4,3	2,6	1,3	14,0	12,7	14,0
Services professionnels	-	-	-	152,9	152,9	152,9
Services techniques et autres	4,0	2,2	3,2	14,9	11,7	14,7
Location, entretien et réparation	6,8	7,1	7,4	11,4	4,0	11,4
Biens durables et non durables	2,4	9,2	3,1	238,7	235,6	238,9
Total – Charges de fonctionnement	247,0	267,6	219,8	671,6	451,8	671,6

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2016 ont été marqués par les éléments suivants :

- le SLAM a traité 70 demandes des maires des villes liées;
- le SLAM a coordonné 6 séances d'information concernant :
 - l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité sociale (21 avril 2016);
 - le Plan Montréal durable 2016-2020 (22 juin 2016);
 - la politique des données ouvertes de la Ville de Montréal (25 août 2016);
 - le Règlement autorisant un emprunt de 130,0 M\$ pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (29 septembre 2016);

- le projet de bail par lequel la Ville loue du locateur 630, boulevard René-Lévesque Ouest Property Co. (29 septembre 2016);
- la Formule E (27 octobre 2016).

Principales variations

Charges de fonctionnement

Autres familles de dépenses

- Écart favorable de 0,4 M\$ principalement attribuable à des économies dans les honoraires professionnels et à des besoins moindres en fournitures de bureau et équipements informatiques.

Activités de
fonctionnement –
Analyse des résultats

2016

Analyse des charges par
secteurs d'activités

Sécurité publique



牛肉粉. Tel: 313-41
PHO BAC

375

375

375

POLICE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Tableau 26 – Sécurité publique

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Sécurité publique						
Police	693 529,8	687 665,4	691 020,7	680 442,7	(10 578,0)	680 476,7
Sécurité incendie	342 753,9	350 557,1	358 366,6	350 992,6	(7 374,0)	350 614,9
Total – Sécurité publique	1 036 283,7	1 038 222,5	1 049 387,3	1 031 435,3	(17 952,0)	1 031 091,6

POLICE

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a pour mission de protéger la vie et les biens des citoyens, de maintenir la paix et la sécurité publique, de prévenir et de combattre le crime et de faire respecter les lois et les règlements en vigueur.

En partenariat avec les institutions, les organismes socio-économiques, les groupes communautaires et les citoyens de Montréal, le service s'engage à promouvoir la qualité de vie en contribuant à réduire la criminalité, en améliorant le bilan routier, en favorisant le sentiment de sécurité et en développant un milieu de vie paisible et sûr, dans le respect des droits et libertés garantis par les chartes canadienne et québécoise.

Tableau 27 – Police

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	639 761,3	631 594,3	630 538,9	620 273,9	(10 265,0)	620 273,7
Transport et communications	3 969,0	4 271,5	4 248,8	4 749,1	500,3	4 806,7
Services professionnels	1 888,9	2 220,6	1 587,3	2 033,2	445,9	1 929,7
Services techniques et autres	5 504,6	4 762,0	5 826,5	6 032,9	206,4	6 322,2
Location, entretien et réparation	23 014,3	23 937,2	25 679,6	25 431,5	(248,1)	25 762,2
Biens durables et non durables	15 578,6	16 992,1	18 939,2	17 731,7	(1 207,5)	17 181,8
Contributions à des organismes	4 083,1	4 308,7	4 200,4	4 190,4	(10,0)	4 200,4
Autres objets de dépenses	(270,0)	(421,0)	-	-	-	-
Total – Charges de fonctionnement	693 529,8	687 665,4	691 020,7	680 442,7	(10 578,0)	680 476,7

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2016 ont été marqués par les éléments suivants :

- caméras portatives : ce projet-pilote ayant pour objectifs d'assurer la transparence des interventions policières et de consolider le lien de confiance entre les policiers et les citoyens a débuté au printemps 2016 pour une durée d'une année. Le ministère de la Sécurité publique (MSP) a confirmé la pertinence de la démarche élaborée par le SPVM;
- révision de l'offre de service des activités d'enquête : dans le but d'uniformiser les modes de fonctionnement et les pratiques opérationnelles, l'organisation du SPVM s'est repositionnée sur les priorités, les activités et la gouvernance des équipes (Services partagés d'enquête) afin d'améliorer la fluidité des échanges par un découplage des unités;
- modèle d'intervention policière auprès des aînés maltraités (IPAM) : projet de recherche-action réalisé conjointement avec la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes

aînées de l'Université de Sherbrooke, qui a permis de développer un modèle d'intervention policière auprès de cette clientèle;

- banque de projets de prévention : le SPVM a développé une plate-forme web qui intègre les projets de prévention et de relations avec la communauté pour permettre à ses spécialistes de la prévention de partager leur expertise. L'objectif est de faire connaître et de mettre en valeur les projets de prévention qui sont réalisés sur l'ensemble du territoire et de perpétuer la mémoire organisationnelle du service ainsi que les bonnes pratiques.

Principales variations

Charges de fonctionnement

Rémunération

L'écart défavorable de 10,3 M\$ est principalement attribuable aux éléments suivants :

- une économie de 3,8 M\$ sur la masse salariale policière, occasionnée, entre autres, par un nombre de départs de policiers supérieur à celui anticipé, combiné avec le coût d'embauches supplémentaires de recrues et des absences;
- un dépassement de 10,5 M\$ pour la présence policière sur les chantiers de construction de la Ville de Montréal, les autres services commercialisés ainsi que les diverses opérations régulières;
- une économie non réalisée de 1,5 M\$ quant à la mise en œuvre du PQMO;
- une économie de 2,6 M\$ découlant des postes vacants du personnel civil;
- un dépassement de 4,7 M\$ lié à la sous-budgétisation des charges sociales du personnel policier;

Autres familles de dépenses

L'écart défavorable de 0,3 M\$ est principalement attribuable aux éléments suivants :

- une économie de 0,5 M\$ réalisée dans le transport et les communications, essentiellement attribuable à la migration du réseau de téléphonie filaire;
- une économie de 0,4 M\$ sur les services professionnels en frais juridiques pour les dossiers de déontologie policière et sur les services juricomptables;
- un écart défavorable de 1,2 M\$ concernant les biens durables et non durables, découlant principalement de :
 - un écart défavorable de 2,1 M\$ pour l'acquisition d'armes de service;
 - la baisse du prix du carburant ainsi que la poursuite de la mise en fonction de véhicules moins énergivores, contrebalancée par une augmentation des coûts de remplacement de pneus et de pièces diverses générant une économie de 1,1 M\$.

SÉCURITÉ INCENDIE

Le Service de sécurité incendie de Montréal s'emploie à rendre l'agglomération de Montréal plus sécuritaire en protégeant les vies, les biens et l'environnement.

L'atteinte de cette mission se réalise en intervenant lors de tous types d'urgence, notamment les urgences médicales, les incendies et les mesures d'urgence, et en poursuivant les actions de prévention, d'éducation et de sécurité civile.

Tableau 28 – Sécurité incendie

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget	Écart	Budget
	2014	2015	2016	original 2016	2016	modifié 2016
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	313 351,7	317 253,8	325 960,5	316 214,5	(9 746,0)	315 849,5
Transport et communications	1 999,8	2 076,5	1 656,5	1 900,8	244,3	1 842,4
Services professionnels	2 334,9	2 787,1	2 854,7	3 253,6	398,9	3 279,7
Services techniques et autres	2 941,9	3 430,5	3 069,1	3 285,0	215,9	3 308,2
Location, entretien et réparation	12 559,0	12 713,2	14 450,3	12 957,0	(1 493,3)	13 773,4
Biens durables et non durables	9 404,7	12 032,8	10 192,5	11 181,7	989,2	10 851,2
Contributions à des organismes	50,0	139,4	20,5	-	(20,5)	20,5
Autres objets de dépenses	111,9	123,8	162,5	2 200,0	2 037,5	1 690,0
Total – Charges de fonctionnement	342 753,9	350 557,1	358 366,6	350 992,6	(7 374,0)	350 614,9

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2016 ont été marqués par les éléments suivants :

- finalisation de la mise en place du plan maître pour le groupe de sauvetage technique;
- réalisation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'une équipe de recherche et de sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd;
- poursuite du projet d'installation et d'entretien des systèmes de captation des gaz à la source, dans les 67 casernes;
- développement et mise en œuvre d'un plan d'action visant à prévenir les maladies professionnelles chez les pompiers;
- travaux de stabilisation du réseau du système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SERAM);
- création d'une équipe technique d'intervention (ETI) à la Division des mesures opérationnelles en prévention, dont l'horaire est de 24 heures sur 24 et de 7 jours sur 7;
- réalisation de plus de 20 000 inspections par les agents de prévention pour l'agglomération de Montréal et vérification de plus de 70 000 avertisseurs de fumée;

- implantation et remplacement de l'ensemble des appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA) des pompiers;
- acquisition de 100 caméras à imagerie thermique qui permettra d'optimiser la sécurité des pompiers et la recherche des victimes;
- participation de près de 600 employés aux 30 activités de formation en sécurité civile qui ont été offertes aux arrondissements et aux villes liées;
- réalisation de plusieurs exercices de simulation en sécurité civile, en collaboration avec les arrondissements, les villes liées et le CN, ainsi que d'un test de sirène (17 novembre 2016).

Principales variations

Charges de fonctionnement

Un écart défavorable de 7,4 M\$ est principalement attribuable aux éléments suivants :

Rémunération

Écart défavorable de 9,7 M\$:

- dépassement en heures supplémentaires principalement relié aux postes vacants pour 3,5 M\$;
- écart défavorable des mesures associées à l'effort du service pour atteindre l'équilibre budgétaire, pour 3,7 M\$;
- écart défavorable relié en majeure partie à la sous-budgétisation des régimes de retraite dans les cotisations de l'employeur pour les pompiers, pour 8,4 M\$;
- économie liée aux postes vacants, pour 4,1 M\$;
- économie de 1,0 M\$ liée à l'indexation salariale des pompiers qui a été budgétée à 2,5 %, mais réalisée à 2 %;
- économie liée aux écarts salariaux, congés sans solde et autres, pour 0,8 M\$.

Autres familles de dépenses

Écart favorable de 2,3 M\$:

- économie reliée à l'abrogation du règlement sur la subvention relative à l'amélioration de la sécurité incendie des résidences pour personnes âgées, pour 2,0 M\$;
- économie au chapitre de l'essence, pour 0,7 M\$;
- économies en dépenses diverses (location, formation et autres), pour 2,1 M\$;
- dépassement budgétaire des frais d'entretien de la flotte de véhicules, pour 2,5 M\$.

Activités de
fonctionnement –
Analyse des résultats

2016

Analyse des charges par
secteurs d'activités

Services institutionnels



THE CITIZENS
OF
MONTREAL
GRATEFUL
1895

SERVICES INSTITUTIONNELS

Tableau 29 – Services institutionnels

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Services institutionnels						
Affaires juridiques	60 605,5	61 580,6	63 167,1	68 413,1	5 246,0	68 718,8
Approvisionnement	21 812,6	21 705,6	22 431,9	22 813,7	381,8	23 487,0
Évaluation foncière	16 733,3	17 464,7	16 860,8	18 027,2	1 166,4	18 027,2
Gestion et planification immobilière	83 233,1	77 222,8	81 473,0	84 676,0	3 203,0	86 955,3
Greffe	28 294,3	28 571,4	29 660,6	30 256,2	595,6	30 936,9
Matériel roulant et ateliers	45 987,2	49 554,4	50 609,0	50 208,4	(400,6)	53 086,5
Total – Services institutionnels	256 666,0	256 099,5	264 202,4	274 394,6	10 192,2	281 211,7

AFFAIRES JURIDIQUES

La mission du Service des affaires juridiques est d’offrir des services-conseils en matière juridique ainsi que des services de négociation et de rédaction de contrats et d’actes notariés pour le compte des autorités administratives et politiques de la Ville (services centraux et arrondissements), de rédiger des règlements municipaux, et de représenter la Ville devant les tribunaux de droit commun et les tribunaux administratifs.

Le Service des affaires juridiques vise également à assurer, à la population de l’agglomération de Montréal, les services d’une cour municipale accessible, moderne et efficace ayant pour objectif d’offrir à l’ensemble des justiciables de l’île de Montréal une justice de proximité. Il vise aussi à assurer la représentation de la poursuite de la Ville de Montréal, des 15 autres municipalités de l’agglomération de Montréal, de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), de la Société de transport de Montréal (STM), de Sa Majesté la reine dans les dossiers traités par la cour municipale en matière pénale et criminelle relevant de sa compétence et du Bureau du taxi de Montréal (BTM).

Enfin, le Service des affaires juridiques offre les services du Bureau des réclamations accessible et efficace où les citoyens peuvent déposer leurs demandes d’indemnisation pour des dommages subis en raison d’une faute commise par la Ville ou l’un de ses employés.

Tableau 30 – Affaires juridiques
(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	45 022,1	45 991,7	48 884,0	51 327,6	2 443,6	51 497,3
Transport et communications	2 979,2	3 277,1	2 308,9	2 859,5	550,6	3 116,7
Services professionnels	1 020,5	856,9	1 318,6	1 453,1	134,5	1 478,9
Services techniques et autres	7 139,2	6 938,2	6 372,1	8 362,5	1 990,4	8 097,0
Location, entretien et réparation	3 570,5	3 591,8	3 273,3	3 275,2	1,9	3 328,8
Biens durables et non durables	874,0	924,9	1 010,2	1 135,2	125,0	1 200,1
Total – Charges de fonctionnement	60 605,5	61 580,6	63 167,1	68 413,1	5 246,0	68 718,8

Faits saillants

Les résultats du service pour l’année 2016 ont été marqués par les éléments suivants :

- préparation et gestion des dossiers dans le cadre du programme de remboursement volontaire et recours prévus à la *Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics*;
- continuation des travaux visant la mise en place de la cour numérique;

- développement et mise en œuvre du programme de toxicomanie;
- mise en place de la réforme instaurée par le nouveau Code de Procédure civile pour l'exécution diligente des jugements de la cour municipale;
- suivi de l'optimisation des délais de traitement des communications des citoyens, à la cour municipale;
- intégration et développement de la fonction d'officier de liaison pour certaines matières réglementaires;
- intégration et développement du soutien opérationnel juridique du SPVM.

Principales variations

Budget modifié

Le budget modifié est plus élevé que l'original de 0,3 M\$ en raison notamment de transferts de crédits liés à la fermeture du centre d'impression.

Charges de fonctionnement

Rémunération

Un écart favorable de 2,4 M\$ est principalement attribuable aux éléments suivants :

- un montant positif de 1,5 M\$ relié au régime sur-complémentaire de retraite de la magistrature, compte tenu de la comptabilisation de la dépense dans les comptes corporatifs de la Ville;
- une somme de 0,9 M\$ découlant des économies salariales générées par le délai de comblement de postes vacants.

Autres familles de dépenses

Un écart favorable de 2,8 M\$ est constitué principalement par les éléments suivants :

- un montant de 2,2 M\$ s'expliquant par le report en 2017 (non récurrent) de certains services techniques prévus en 2016, en raison de l'implantation de nouveaux systèmes et de la mise en vigueur du nouveau Code de procédure civile le 1^{er} janvier 2016;
- une somme de 0,6 M\$ résultant principalement d'économies sur le coût unitaire de la signification d'un certain nombre d'actes de procédure.

APPROVISIONNEMENT

Par l'expertise de ses employés, le Service de l'approvisionnement soutient les unités d'affaires pour leurs besoins liés au matériel, aux services et aux activités. Il développe des stratégies d'acquisition et de logistique contribuant à la saine gestion et à l'essor de la Ville de Montréal.

Tableau 31 – Approvisionnement

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget	Écart	Budget
	2014	2015	2016	original 2016	2016	modifié 2016
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	19 858,6	19 121,8	20 146,5	20 486,2	339,7	20 955,5
Transport et communications	336,9	345,8	293,0	347,7	54,7	382,3
Services professionnels	43,0	62,6	53,2	86,1	32,9	86,2
Services techniques et autres	100,9	163,6	181,7	362,8	181,1	262,0
Location, entretien et réparation	816,4	1 124,8	1 061,3	1 130,4	69,1	1 313,5
Biens durables et non durables	411,1	504,0	330,0	334,9	4,9	421,9
Contributions à des organismes	-	2,0	-	-	-	-
Autres objets de dépenses	245,7	381,0	366,2	65,6	(300,6)	65,6
Total – Charges de fonctionnement	21 812,6	21 705,6	22 431,9	22 813,7	381,8	23 487,0

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2016 ont été marqués par les éléments suivants :

- réduction de 15 % du temps du cycle de traitement des appels d'offres, soit de 26 à 22 jours;
- continuité des projets :
 - approvisionnement 3 – phase de réalisation (livraison de la conversion des ententes vers la plate-forme catalogue);
 - optimisation du réseau logistique et gestion des stocks – mise en place d'une nouvelle équipe de projet;
 - optimisation du processus de paiement des fournisseurs – nettoyage et refonte du fichier maître des fournisseurs;
- lancement d'un appel d'offres pour la mise en place de la première phase de la «gestion vestimentaire intégrée » à la Ville de Montréal;
- suivi de l'initiative « Gestion des appareils d'impression » (4 sites pilotes déployés).

Principales variations

Budget modifié

La variation entre le budget modifié et le budget original résulte de transferts budgétaires, pour le regroupement des ressources liées à l’approvisionnement du Service de sécurité incendie au Service de l’approvisionnement, et, pour la création de postes pour le projet *Maxim’eau* (gestion d’inventaires pour l’entretien du réseau d’eau secondaire) et pour la relocalisation du centre administratif du service au 255 boulevard Crémazie Est.

Charges de fonctionnement

Rémunération

- L’écart budgétaire favorable de 0,4 M\$ observé à la rémunération a été principalement occasionné par les délais de comblement de certains postes vacants ainsi que par des charges liées aux heures supplémentaires et aux avantages rattachés à la rémunération des employés moins élevées que prévu.

Services techniques et autres

- Les économies budgétaires liées aux services techniques, de 0,2 M\$, sont essentiellement engendrées par le report de l’acquisition d’un système de formation pour les employés afin d’arrimer sa portée avec la stratégie du Service des ressources humaines en matière de formation.

Biens durables et non durables

- La désuétude réelle de l’inventaire a été sous-budgétée de 0,3 M\$. Ce constat découle de la prise en charge de l’ensemble des inventaires de la Ville de Montréal et de leur évaluation à la juste valeur marchande.

ÉVALUATION FONCIÈRE

La mission du Service de l'évaluation foncière est de confectionner, tenir à jour et défendre le rôle d'évaluation foncière des municipalités de l'agglomération de Montréal, conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale.

Tableau 32 – Évaluation foncière

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	14 574,2	15 154,2	14 900,6	15 506,2	605,6	15 506,2
Transport et communications	223,2	292,6	188,1	356,8	168,7	308,8
Services professionnels	11,8	9,1	37,8	19,7	(18,1)	43,7
Services techniques et autres	302,2	371,4	283,6	423,3	139,7	423,3
Location, entretien et réparation	1 486,5	1 528,7	1 357,2	1 467,2	110,0	1 443,2
Biens durables et non durables	135,4	108,7	93,5	254,0	160,5	302,0
Total – Charges de fonctionnement	16 733,3	17 464,7	16 860,8	18 027,2	1 166,4	18 027,2

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2016 ont été marqués par les éléments suivants :

- déménagement de la division est et optimisation des espaces utilisés par le service (réduction de la facture immobilière);
- confection des 16 rôles de l'agglomération de Montréal qui ont été déposés le 14 septembre 2016 et présentés aux élus et aux médias;
- mise au rôle de la valeur des nouvelles constructions et modifications aux bâtiments (ajouts au rôle de plus de 3,8 G\$, y compris les hôpitaux Sainte-Justine et Shriners);
- démarrage du projet d'amélioration des processus.

Principales variations

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de l'évaluation foncière dégage un excédent budgétaire de 1,2 M\$ attribuable aux éléments suivants :

Rémunération

- un écart favorable de 0,6 M\$ principalement attribuable aux délais du comblement de certains postes au courant de l'année;

Biens et services

- un écart favorable de 0,6 M\$ s'expliquant en partie par le fait que le coût des loyers a diminué à la suite du renouvellement des baux. De plus, plusieurs charges liées à l'aménagement des nouveaux locaux de la division est (mobilier de bureau et équipement informatique) ont été comptabilisées au budget des immobilisations du Service de la gestion et de la planification immobilière. Par ailleurs, le coût du développement du progiciel de l'Évaluation foncière a été moins élevé que prévu.

GESTION ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

La mission du Service de la gestion et de la planification immobilière consiste à être un leader novateur et à offrir à ses clients des solutions immobilières performantes et éco-responsables, à l'image et au bénéfice des Montréalais.

Tableau 33 – Gestion et planification immobilière

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	51 329,3	49 161,9	49 614,4	48 659,7	(954,7)	47 917,4
Transport et communications	1 131,1	1 178,6	1 079,1	1 023,8	(55,3)	1 329,1
Services professionnels	587,0	792,7	347,6	2 451,8	2 104,2	1 687,9
Services techniques et autres	799,1	761,8	2 326,5	757,1	(1 569,4)	2 749,3
Location, entretien et réparation	16 688,7	18 419,1	20 686,7	24 330,1	3 643,4	24 020,5
Biens durables et non durables	9 077,8	6 818,6	7 418,7	7 014,4	(404,3)	9 148,4
Contributions à des organismes	3 618,0	90,1	-	-	-	-
Autres objets de dépenses	2,1	-	-	439,1	439,1	102,7
Total – Charges de fonctionnement	83 233,1	77 222,8	81 473,0	84 676,0	3 203,0	86 955,3

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2016 ont été marqués par les éléments suivants :

- révision de la structure organisationnelle du service pour en accroître la performance et en optimiser les processus, notamment par la mise sur pied du Bureau de projets et la prise en charge du « rôle propriétaire » par sa Direction de la planification immobilière;
- accroissement du pourcentage de l'entretien planifié par rapport à celui de l'entretien correctif, ce taux étant passé de 45,0 % en 2015 à 48,5 % en 2016;
- dépôt d'un nouveau plan d'action en santé et sécurité au travail, incluant l'adhésion au programme Leadership en SST, visant l'augmentation de la présence au travail;
- réalisations d'importants projets immobiliers et d'acquisitions stratégiques d'immeubles, notamment la construction de l'écocentre Saint-Laurent, l'acquisition du Centre d'activités physiques et communautaires de l'Est et la densification de près de 20 % des espaces de l'édifice Louis-Charland;
- obtention d'honneurs et de certifications notables, notamment pour le Stade de soccer (prix honorifique du Wood Design Awards Program 2015/2106), la caserne 32 (LEED OR) et la caserne 75 (en attente d'une certification LEED OR).

Principales variations

Budget modifié

La variation à la hausse de 2,3 M\$ entre le budget original et le budget modifié du service est marquée par plusieurs éléments, financés à même le budget de dépenses d'administration contingentes ou imprévues, notamment :

- le coût de travaux liés au réaménagement de l'autoroute Bonaventure;
- le nouveau bail du 700, rue De La Gauchetière;
- la prise en charge des activités d'entretien du centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce;
- les travaux de raccordement d'aqueduc relatifs à la station de métro Rosemont.

Charges de fonctionnement

La variation globale favorable de 3,2 M\$ entre les dépenses réelles et le budget original est principalement attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 1,0 M\$ attribuable principalement à un déficit en gardiennage;

Services professionnels

- écart favorable de 2,1 M\$ principalement engendré par les coûts d'entretien liés aux nouveaux projets d'investissements moins élevés que prévu;

Services techniques et autres

- écart défavorable de 1,5 M\$ relatif aux activités de gardiennage;

Location, entretien et réparation

- écart favorable de 3,6 M\$ découlant principalement des dépenses moins élevées que prévu pour les travaux d'entretien mineurs et les locations d'immeubles.

GREFFE

La mission du Service du greffe comporte la tenue et le suivi des séances du comité exécutif, la préparation, la tenue et le suivi des assemblées du conseil municipal et du conseil d'agglomération, de même que le soutien opérationnel et professionnel aux commissions permanentes du conseil municipal et du conseil d'agglomération, ainsi qu'au Conseil des Montréalaises, au Conseil jeunesse de Montréal, au Conseil interculturel de Montréal et au Conseil du patrimoine de Montréal.

Le Service du greffe est également responsable de la gestion des documents et des archives de la Ville ainsi que du traitement et de la signature des contrats, de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur les archives et, enfin, de la gestion des processus électoraux.

Tableau 34 – Greffe
(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	24 510,5	24 618,2	25 436,6	25 838,3	401,7	26 114,8
Transport et communications	564,6	706,0	629,1	553,1	(76,0)	711,0
Services professionnels	177,0	147,3	238,7	387,5	148,8	366,9
Services techniques et autres	551,6	678,5	838,9	863,0	24,1	957,4
Location, entretien et réparation	1 837,8	1 834,7	1 863,4	1 807,3	(56,1)	1 927,5
Biens durables et non durables	314,8	326,8	335,3	486,8	151,5	498,1
Contributions à des organismes	237,8	190,7	249,4	246,0	(3,4)	287,0
Autres objets de dépenses	100,2	69,2	69,2	74,2	5,0	74,2
Total – Charges de fonctionnement	28 294,3	28 571,4	29 660,6	30 256,2	595,6	30 936,9

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2016 ont été marqués par les éléments suivants :

- la tenue d'une élection partielle dans l'arrondissement de Montréal-Nord;
- la diffusion d'un sondage en ligne afin que les citoyens puissent donner leur point de vue sur un projet de politique de développement social;
- le développement de la maquette du site « Espace élus »;
- la numérisation de 11 % des rôles d'évaluation et leur mise en ligne sur le site Internet des Archives;
- le développement d'une pétition électronique terminée en octobre. Étant donné qu'en année électorale, aucune pétition ne peut être déposée, sa diffusion a toutefois été décalée en 2018.

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 0,7 M\$ résulte principalement des crédits additionnels de l'ordre de 0,5 M\$ accordés au Service du greffe pour la tenue d'une élection partielle dans l'arrondissement de Montréal-Nord. Le transfert de certaines activités d'impression du Service des communications et la mise en place d'une halte-garderie à l'hôtel de ville, les jours où le conseil municipal siège, expliquent les autres modifications.

Charges de fonctionnement

Rémunération

- Écart favorable de 1,0 M\$ à la rémunération et aux cotisations de l'employeur pour les élus; indexation accordée moindre que prévu lors de la confection du budget.
- Écart défavorable de 0,6 M\$ attribuable aux employés hors structure, à la rémunération du personnel dans le cadre de l'élection partielle de l'arrondissement de Montréal-Nord et au transfert des activités d'impression.

Biens et services

- Écart favorable de 0,3 M\$ provenant, entre autres, d'économies réalisées dans diverses familles de charges pour financer la rémunération des employés hors structure ainsi que d'économies sur les honoraires professionnels et les biens non durables.
- Écart défavorable de 0,1 M\$ relié à l'organisation d'une élection partielle dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

MATÉRIEL ROULANT ET ATELIERS

Le Service du matériel roulant et des ateliers a pour mission de gérer le parc de véhicules, d'en assurer l'entretien et les réparations et de fournir à des coûts compétitifs plusieurs services spécialisés de qualité, adaptés aux besoins du client, et ce grâce à des employés compétents et motivés.

Tableau 35 – Matériel roulant et ateliers

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	28 277,7	31 739,3	32 606,4	31 669,5	(936,9)	31 553,4
Transport et communications	259,5	277,4	223,2	265,5	42,3	200,1
Services professionnels	77,4	41,2	10,3	80,8	70,5	10,3
Services techniques et autres	915,5	1 339,5	1 474,6	2 124,9	650,3	1 236,3
Location, entretien et réparation	1 899,2	(724,8)	(1 957,1)	1 331,4	3 288,5	1 275,5
Biens durables et non durables	14 557,9	16 881,8	18 241,6	15 043,2	(3 198,4)	19 117,8
Autres objets de dépenses	-	-	10,0	(306,9)	(316,9)	(306,9)
Total – Charges de fonctionnement	45 987,2	49 554,4	50 609,0	50 208,4	(400,6)	53 086,5

Faits saillants

Réalisation de la phase 2 du chantier visant à améliorer l'entretien des camions d'incendie :

- prise en charge de l'inspection dans les 48 heures, dans 77 % des cas;
- inspection terminée dans les 72 heures, dans 86 % des cas;
- réduction de 6 % du temps d'immobilisation des camions pompe;
- amélioration de 68 % de la moyenne de véhicules hors-normes, qui est de 4 véhicules.

Principales variations

Budget modifié

La variation de près de 3,0 M\$ entre le budget original et le budget modifié s'explique par une augmentation de l'offre de services aux unités d'affaires.

Charges de fonctionnement

Rémunération et cotisations de l'employeur

- L'écart défavorable de 0,9 M\$ est attribuable au temps supplémentaire non budgété requis pour la production des biens fournis aux arrondissements et aux services centraux.

Services techniques et autres

- L'écart favorable est principalement attribuable au remboursement de la Société de l'assurance automobile du Québec pour la gestion de la flotte de véhicules de la Ville, le Service ayant droit au crédit maximal, soit 0,8 M\$.

Location, entretien et réparation

- L'écart favorable de 3,3 M\$ découle de la comptabilisation en crédits de dépenses, au lieu de l'inscription d'un revenu, tel que cela est prévu au budget, de la fabrication par les ateliers spécialisés des biens capitalisés pour les arrondissements et les services centraux.

Biens durables et non durables

- L'écart défavorable de 3,2 M\$ est attribuable à l'augmentation des travaux effectués à l'interne pour les différents services centraux et les arrondissements.

Activités de
fonctionnement –
Analyse des résultats

2016

Analyse des charges par
secteurs d'activités

Développement



DÉVELOPPEMENT

Tableau 36 – Développement

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Développement						
Commission des services électriques	55 519,9	62 917,4	61 900,1	66 670,3	4 770,2	66 666,3
Développement économique	40 820,2	35 693,7	59 461,0	46 028,7	(13 432,3)	59 368,2
Eau	225 290,7	218 197,6	224 291,7	238 623,9	14 332,2	238 413,8
Environnement	131 640,4	147 364,1	162 028,8	134 199,0	(27 829,8)	134 867,4
Infrastructures, voirie et transports	55 375,1	54 172,1	69 137,7	65 252,1	(3 885,6)	71 259,6
Mise en valeur du territoire	57 927,6	58 231,2	64 044,4	67 744,6	3 700,2	68 163,0
Total – Développement	566 573,9	576 576,1	640 863,7	618 518,6	(22 345,1)	638 738,3

COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES

La Commission des services électriques de Montréal (CSEM) s'emploie à promouvoir et à favoriser l'enfouissement des réseaux câblés sur l'ensemble du territoire de Montréal, conformément aux orientations et politiques de la Ville.

La CSEM planifie, conçoit, fait construire, entretient, exploite et administre le réseau de conduits souterrains. Elle gère et coordonne les interventions sur le réseau de distribution aérien et en assure l'intégration au réseau souterrain.

La CSEM s'autofinance au moyen de redevances perçues auprès de ses usagers et utilisateurs.

Tableau 37 – Commission des services électriques

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	6 427,4	6 937,1	6 694,3	5 668,4	(1 025,9)	5 668,4
Transport et communications	227,5	248,3	201,8	283,8	82,0	272,3
Services professionnels	182,3	135,9	195,2	409,2	214,0	306,7
Services techniques et autres	(222,9)	5 005,1	3 846,6	7 374,8	3 528,2	7 241,8
Location, entretien et réparation	993,1	1 041,9	1 118,4	1 087,2	(31,2)	1 210,2
Biens durables et non durables	436,7	442,3	523,2	458,0	(65,2)	598,0
Frais de financement	22 879,8	23 721,4	22 439,8	23 787,4	1 347,6	23 787,4
Remboursement de la dette à long terme	24 130,3	25 120,0	26 180,2	25 861,5	(318,7)	25 861,5
Autres objets de dépenses	465,7	265,4	700,6	1 740,0	1 039,4	1 720,0
Total – Charges de fonctionnement	55 519,9	62 917,4	61 900,1	66 670,3	4 770,2	66 666,3

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2016 ont été marqués par les éléments suivants :

- fixation du taux de redevances à 4,059 \$ du mètre, ce qui est inférieur de 4,0 % à la prévision budgétaire et de 3,0 % au réel de 2015;
- signature des conventions collectives 2013-2018 des employés cols bleus et cols blancs de la CSEM;
- inspection structurale de 2 250 puits d'accès et vérification de l'occupation sur 800 structures.

Principales variations

Charges de fonctionnement

Rémunération

- Écart défavorable de 1,0 M\$ provenant principalement d'une baisse de la rémunération capitalisable reliée à des travaux d'une valeur d'environ 9,0 M\$, non imputée au PTI de la CSEM.

Services techniques et autres

- Écart favorable de 3,5 M\$ causé par le fait que plusieurs travaux effectués sur des conduits sont intégrés aux contrats de la Ville et du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, et ne sont donc pas imputés aux comptes de charges et de revenus du service.

Frais de financement

- Écart favorable de 1,3 M\$ en coût d'intérêts relié à un emprunt de 30,0 M\$ prévu en 2016, mais qui n'a pas été réalisé.

Autres objets de dépenses

- Écart favorable de 1,0 M\$ causé principalement par le report de plusieurs interventions des usagers en vue de l'enfouissement des câbles et du déplacement de poteaux en arrière-lot des projets de conversion.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Service du développement économique (SDE) a pour mission de stimuler la création de richesses, avec l'aide des acteurs du développement économique, dans une perspective de développement durable.

Tableau 38 – Développement économique

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	4 103,8	3 752,7	5 709,9	5 029,2	(680,7)	5 064,2
Transport et communications	303,2	366,1	601,9	82,1	(519,8)	646,5
Services professionnels	796,7	371,5	1 372,5	979,0	(393,5)	1 624,9
Services techniques et autres	213,4	181,8	493,4	85,5	(407,9)	528,8
Location, entretien et réparation	359,1	1 000,9	1 403,0	1 285,1	(117,9)	1 327,7
Biens durables et non durables	25,8	21,0	48,1	6,2	(41,9)	54,3
Contributions à des organismes	21 759,0	13 677,8	31 822,0	14 292,0	(17 530,0)	31 773,6
Autres objets de dépenses	13 259,2	16 321,9	18 010,2	24 269,6	6 259,4	18 348,2
Total – Charges de fonctionnement	40 820,2	35 693,7	59 461,0	46 028,7	(13 432,3)	59 368,2

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2016 montrent les actions suivantes :

- Amélioration de l'indice d'entrepreneuriat par :
 - un soutien aux 6 pôles du réseau PME MTL (déploiement, promotion) et un soutien à des initiatives stratégiques, notamment la création et l'ouverture de l'École des entrepreneurs de Montréal;
 - la gestion des programmes de subvention – 12 études financées et 316 dossiers traités, y compris le PDUES pour le secteur d'Outremont (7 nouveaux projets) et PR@M-Est (9 nouveaux projets);
 - le lancement du PR@M-Artères en chantier et du PR@M-Commerce;
- redynamisation des zones industrielles par la production de cinq plans d'action préliminaires;
- développement de nouveaux bassins d'industries par la définition du territoire et du positionnement de la cité de la logistique du secteur de L'Assomption-Sud;
- accroissement du rythme de croissance des entreprises championnes par :
 - un appui à l'écosystème des entreprises en démarrage – 18 projets soutenus;

- la progression du Parcours Innovation PME – 30 entreprises accompagnées et lancement de la 4^e édition avec 40 entreprises;
- systématisation du processus collaboratif entre entreprises et universités par l’initiative SERI Montréal, qui favorise les synergies entre le milieu de la recherche et les entreprises en misant sur l’innovation et une approche transdisciplinaire, par :
 - une table des partenaires qui rassemble 6 universités, les fonds de recherche du Québec, les 6 organismes PME MTL et la Société des arts technologiques;
 - la tenue de 3 événements – plus de 600 participants et plus de 300 connexions établies, 76 secteurs d’activité représentés, 36 projets universitaires en vitrine technologique;
 - la mise à profit d’outils de monitoring, de communication et d’animation à des fins de suivi – plus de 300 abonnés;
- promotion de l’économie montréalaise, des actions municipales, des innovations et des secteurs prioritaires de développement par :
 - la préparation et la tenue du Global Social Economy Forum (GSEF) – 1 500 participants de 60 pays et 200 initiatives présentées;
 - la publication du bulletin *Montréal économique en bref* et de la veille stratégique ID MTL;
 - la promotion de l’électrification des transports au moyen d’une contribution de 1,75 M\$ à l’organisation de la course de Formule E, prévue en 2017;
 - la signature d’une entente de contribution de 10 M\$ (2017-2019) pour le réaménagement du site de l’oratoire Saint-Joseph, un lieu phare qui contribue à la notoriété de Montréal comme métropole culturelle, touristique et économique;
- promotion du travail des designers montréalais par :
 - le renouvellement, jusqu’en 2020, de la désignation Montréal, ville UNESCO de design;
 - le lancement de la 4^e édition du catalogue *Code Souvenir* (200 produits de 59 designers montréalais);
- établissement de la Maison des régions par la réalisation de 3 missions commerciales et la préparation du plan d’affaires qui conduira à son ouverture en mai 2017.

Principales variations

Budget modifié

L’augmentation de 13,4 M\$ entre le budget original et le budget modifié s’explique principalement par les éléments suivants :

- partage des actifs réels des anciens CLD-CDEC entre les organismes PME MTL, pour 7,5 M\$;

- ajustements requis pour des remises plus élevées dans le cadre du programme de subvention destiné aux bâtiments industriels PR@M-Industrie, pour 3,1 M\$;
- contributions financières aux 6 organismes PME MTL, pour 2,7 M\$;
- contribution à l'OBNL *Montréal, c'est électrique*, pour 1,8 M\$;
- report de budgets de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec, pour 2,5 M\$;
- autres dépenses de fonctionnement couvertes par des charges d'administration imprévues, pour 0,7 M\$.

Charges de fonctionnement

L'écart défavorable de 13,4 M\$ entre le réel et le budget original s'explique principalement par les objets suivants :

Contribution à des organismes

Augmentation de diverses contributions :

- 7,5 M\$, lié au partage des actifs réels des anciens CLD-CDEC entre les organismes PME MTL;
- 6,1 M\$, lié aux contributions en provenance de l'entente de 175 M\$ Imaginer - Réaliser Montréal 2025;
- 2,8 M\$, lié aux contributions remises aux 6 organismes de PME MTL;
- 1,8 M\$, lié à la contribution à l'OBNL *Montréal, c'est électrique*;
- écart favorable de 0,5 M\$ attribuable au transfert du budget du Design, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ Imaginer – Réaliser Montréal 2025;
- écart favorable de 0,3 M\$, attribuable au transfert du budget de la Mode, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ Imaginer – Réaliser Montréal 2025;

Autres objets de dépenses

- écart défavorable de 2,7 M\$, en raison de remises plus élevées dans le cadre du PR@M-Industrie;
- écart favorable de 8,9 M\$ lié à des transferts à d'autres postes budgétaires (budget de l'entente de 175 M\$ Imaginer – Réaliser Montréal 2025).

EAU

La mission du Service de l'eau est d'assurer la maîtrise, la coordination et la cohérence des activités du cycle de l'eau (production et distribution de l'eau potable, collecte et traitement des eaux usées) sous l'angle de l'entretien et de l'extension du réseau, et ce, de manière à développer une organisation de gestion publique de l'eau qui soit performante et perçue comme telle par la population et les usagers de l'agglomération de l'île de Montréal. De plus, le Service de l'eau est responsable du plan d'intervention intégrant le volet voirie afin d'optimiser les interventions nécessaires aux infrastructures de l'eau.

Tableau 39 – Eau

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	68 428,3	69 582,0	72 983,3	72 010,7	(972,6)	72 010,7
Transport et communications	1 475,7	1 777,0	1 836,9	1 565,5	(271,4)	1 997,0
Services professionnels	2 931,3	4 765,3	5 075,5	8 933,1	3 857,6	6 921,4
Services techniques et autres	9 995,7	8 354,5	8 723,3	9 256,5	533,2	9 216,5
Location, entretien et réparation	22 643,7	15 032,5	12 192,9	19 007,9	6 815,0	20 476,2
Biens durables et non durables	51 126,6	51 772,6	54 986,9	60 612,8	5 625,9	60 156,8
Frais de financement	24 704,7	22 799,6	22 230,1	21 866,9	(363,2)	21 866,9
Remboursement de la dette à long terme	45 594,8	44 719,4	46 903,6	46 587,1	(316,5)	46 587,1
Contributions à des organismes	378,0	460,5	470,5	390,2	(80,3)	491,0
Autres objets de dépenses	(1 988,1)	(1 065,8)	(1 111,3)	(1 606,8)	(495,5)	(1 309,8)
Total – Charges de fonctionnement	225 290,7	218 197,6	224 291,7	238 623,9	14 332,2	238 413,8

Faits saillants

Les résultats du Service de l'eau pour l'année 2016 ont été marqués par les éléments suivants :

- la poursuite des activités et le respect du cadre réglementaire dans un contexte de mise à niveau des équipements (usines, réseaux, stations de pompage) et des procédés de traitement :
 - suivi constant et rigoureux des activités (attestation du Programme d'excellence en eau potable - PEXEP) dans un contexte de modernisation des usines de production d'eau potable;
 - rodage du procédé de désinfection aux ultraviolets (usine Atwater) et des procédés de désinfection aux ultraviolets et à l'ozonation (usine Charles-J.-Des Bailleurs);
 - remplacement des systèmes de chloration gazeuse par des systèmes à l'hypochlorite de sodium (usines Atwater et Des Bailleurs) diminuant les risques pour la population environnante;
 - poursuite du projet d'optimisation des réseaux (régulation de pression) – exploitation, construction et mise en service de 6 secteurs de régulation de pression;

- exploitation de près de 10 000 compteurs d'eau « industries, commerces et institutions » (ICI);
- travaux visant l'augmentation du taux d'interception des eaux usées (construction de bassins de rétention, mise à niveau de structures);
- maintien de la cote environnementale à 100 % – station d'épuration Jean-R.-Marcotte;
- l'entretien optimal des infrastructures de l'eau, d'une valeur de 30,5 G\$:
 - augmentation du nombre de désinfections des conduites primaires d'aqueduc;
 - modernisation des systèmes d'automatisation et de pompage aux réservoirs d'eau potable;
 - réhabilitation de vannes de grand diamètre, générant des économies;
 - interventions rapides pour la réparation de conduites primaires d'aqueduc;
 - augmentation de l'entretien des réseaux secondaires (vannes, bornes d'incendie);
 - accélération des remplacements des entrées de service en plomb;
 - recherche de fuites sur tout le territoire – 416 fuites trouvées;
 - accélération du programme de dépistage et correction des raccordements à l'égout inversés;
 - travaux d'entretien majeurs sur divers équipements de la station, sans débordement d'eaux usées non traitées;
 - augmentation de la productivité des activités de maintenance par l'implantation de Visual Planner;
 - remplacement de technologies de pompes, générant des économies, et récupération de la capacité de pompage par la remise à neuf des pompes à vitesse variable, à la station d'épuration des eaux usées;
- l'amélioration du taux de réalisation des projets d'investissement (349,7 M\$, augmentation de 40 % par rapport à 2015) :
 - planification des projets 2 ans à l'avance :
 - auscultation des conduites : à ce jour, 33 % des conduites principales d'aqueduc C-301, 33 % du réseau d'égouts d'agglomération et 93 % des conduites secondaires d'égout ont été auscultés;
 - réalisation des études liées au plan directeur d'alimentation en eau potable, au plan directeur des bassins de drainage des eaux pluviales, au plan d'intervention pour les conduites primaires et secondaires ainsi qu'aux travaux pour les secteurs de régulation de la pression;

- la réduction du taux de fréquence et de gravité des accidents, notamment par la formation continue en matière de santé et sécurité au travail et par des investissements dans la sécurisation des équipements;
- l'harmonisation de la réglementation relative à l'eau :
 - poursuite des démarches en vue de proposer aux instances un règlement harmonisé sur la rétention des eaux pluviales;
 - élaboration d'un protocole terrain afin d'établir un diagnostic de conformité pour les branchements d'égout.

Principales variations

Budget modifié

L'écart entre le budget original et le budget modifié est de 0,2 M\$ en raison d'un virement budgétaire fait à l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville afin d'augmenter le niveau de l'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts.

Charges de fonctionnement

Services professionnels

Un écart favorable de 3,9 M\$ principalement attribuable aux éléments suivants :

- économie de 2,2 M\$ sur les contrats d'auscultation des conduites secondaires d'égouts par suite d'un retard dans la réalisation des travaux d'inspection causé par un litige entre deux sous-traitants et d'une quantité moindre de boues présentes dans les égouts;
- économie de 1,1 M\$ en raison de la prolongation de 2 processus d'octrois de contrats, de la nécessité de relancer certains appels d'offres étant donné les conditions rattachées aux conventions de services professionnels (architecture et ingénierie) et la présence d'un seul fournisseur.

Location, entretien et réparation

Un écart favorable de 6,8 M\$ principalement relié aux éléments suivants :

- économie de 3,5 M\$ du fait d'une diminution des interventions pour travaux majeurs et imprévus;
- baisse des transferts aux arrondissements de 2,9 M\$ pour l'entretien des réseaux secondaires, en raison notamment de l'optimisation des procédures d'interventions dans certaines activités et de la résiliation de contrats avec certains fournisseurs non performants.

Biens durables et non durables

Un écart favorable de 5,6 M\$ principalement occasionné par les éléments suivants :

Électricité

- économie de 4,8 M\$ provenant principalement de la baisse du débit de traitement des eaux usées (0,4 M\$), d'un retard dans le démarrage de nouveaux procédés ainsi que de l'arrêt de certains procédés à la suite de bris aux usines d'eau potable, combinés à une économie réalisée sur les coûts de production, à la suite d'un changement à la source d'approvisionnement pour un secteur de LaSalle (4,4 M\$);

Produits chimiques

- économie de 1,9 M\$, dont 0,6 M\$ attribuables à une baisse du débit de traitement des eaux usées et 1,3 M\$, aux usines de production d'eau potable, en raison, notamment, d'une meilleure qualité de l'eau brute, d'une météo favorable et de l'utilisation des procédés d'ozone et d'ultraviolet qui permettent de réduire l'utilisation de coagulants.

ENVIRONNEMENT

Le Service de l'environnement oriente ses actions afin d'améliorer la qualité et le cadre de vie des citoyens de l'agglomération de Montréal, en sensibilisant la population aux problématiques environnementales, en assurant la promotion et le contrôle de la qualité du milieu physique, en agissant pour une gestion responsable des matières résiduelles et des ressources sur le territoire et en contrôlant la qualité et l'innocuité des aliments des établissements alimentaires.

Par son expertise, le service assume, auprès des services municipaux, des arrondissements, des villes liées et autres instances, un rôle d'expert en matière de protection de l'environnement et développe, à ce titre, des politiques, des programmes et des plans d'action, le tout dans une perspective de développement durable.

Tableau 40 – Environnement
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original 2016	Écart 2016	Budget modifié 2016
	2014	2015	2016			
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	21 730,7	21 917,8	22 201,7	22 336,3	134,6	22 600,9
Transport et communications	783,5	1 049,7	1 687,9	1 733,8	45,9	2 175,0
Services professionnels	506,5	1 545,8	1 097,7	484,3	(613,4)	2 103,6
Services techniques et autres	107 801,3	108 940,7	103 477,9	107 695,1	4 217,2	107 681,4
Location, entretien et réparation	1 699,1	1 646,7	1 156,8	2 108,1	951,3	2 051,8
Biens durables et non durables	2 411,5	5 161,7	7 208,2	7 028,2	(180,0)	7 055,8
Contributions à des organismes	34,5	100,0	100,0	107,5	7,5	127,0
Autres objets de dépenses	(3 326,7)	7 001,7	25 098,6	(7 294,3)	(32 392,9)	(8 928,1)
Total – Charges de fonctionnement	131 640,4	147 364,1	162 028,8	134 199,0	(27 829,8)	134 867,4

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2016 ont été marqués par les éléments suivants :

Qualité de l'air

- chauffage au bois : plus de 47 000 formulaires de déclaration de foyers ont été remplis et retournés au Service de l'environnement à ce jour. Le service a répondu à plus de 9 500 questions de citoyens depuis l'adoption du règlement, en 2015 (6 938 en 2015 et 2 671 en 2016). Campagne de sensibilisation de 2016 : envoi d'environ 30 000 courriels aux citoyens ayant déclaré des foyers afin de rappeler les dispositions du règlement, publicités dans les journaux imprimés et web;
- traitement de 957 plaintes – 11 poursuites ont été déposées;
- projet Turcot : suivi des travaux et mesure de la qualité de l'air;

Changements climatiques

- dépôt d'un inventaire en décembre 2016, conformément aux engagements de la Ville envers le Compact of Mayors;

Qualité de l'eau et milieu aquatique

- vérification des corrections effectuées aux raccordements inversés par les arrondissements et les villes liées sur 18 réseaux pluviaux;
- poursuite de la mise en conformité des établissements présentant des dépassements de la norme d'azote ammoniacal et octroi de dérogations pour l'azote total;
- prélèvement de 795 échantillons d'effluents industriels afin de s'assurer de leur conformité – cela correspond à des prélèvements dans plus de 250 établissements industriels sur le territoire;
- traitement de 184 plaintes liées à l'assainissement de l'eau;
- 37 poursuites ont été déposées;

Matières résiduelles

- Révision du processus d'octroi de contrats; optimisation et renouvellement de 9 contrats de collecte et transport (5 arrondissements), pour une économie globale de 1,9 M\$, ou 0,9 M\$ si l'on inclut les nouveaux services de collecte pour les résidus alimentaires et les résidus de construction, rénovation et démolition;
- Poursuite de la stratégie de la desserte de collecte et de traitement des matières organiques 2015-2019 – ajout de 135 300 foyers à la collecte en 2016 pour un total de 60 % de la cible prévue pour la collecte des résidus alimentaires en 2019;
- ouverture de l'écocentre Saint-Laurent en juin 2016;
- dépôt et adoption du bilan du PDGMR (2010-2015) par les instances, en août;
- centres de tri des matières recyclables : achèvement de la phase de planification, début de la phase de réalisation. Sera réalisée dans l'arrondissement de Lachine;
- soutien apporté au Service des grands parcs pour l'aménagement du parc Frédéric-Back, dans le cadre des legs du 375^e anniversaire de Montréal;
- centres de traitement des matières organiques : préparation des documents d'appels d'offres (pratiquement prêts), création des deux comités de suivi et tenue de deux réunions;

Gestion des sols

- parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles :
 - réalisation de travaux d'investigations complémentaires (volume du sol et matières résiduelles, essais de pompage et caractérisation précise de l'eau souterraine); évaluation précise des besoins (traitement, captage); ajustement de la conception et services professionnels;

- lancement de l'appel d'offres de services professionnels (architecture) pour l'usine de traitement, en juin 2016; octroi du contrat en octobre 2016;
- lancement du Programme fonctionnel des procédés détaillés pour le traitement prévu pour décembre 2016;

Anciennes carrières

- mise en ligne des cartes et du rapport de la campagne de relevés de méthane, le 12 avril 2016 : un total de 16 cartes dans 15 arrondissements (2 cartes pour l'arrondissement de RDP-PAT) ainsi que les documents afférents; poursuite de la campagne;

Contrôle de la qualité des aliments

- renouvellement de l'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) pour la période 2016-2017, pour une somme de 4,1 M\$ par année.

Principales variations

Budget modifié

L'écart entre le budget original et le budget modifié est de 0,7 M\$ et s'explique par une addition de 0,4 M\$ pour la Stratégie d'implantation de la collecte des résidus alimentaires 2015-2019 et une autre de 0,3 M\$ relativement au projet d'entente Turcot entre la Ville et le ministère des Transports, de la Mobilité et de l'Électrification des transports pour les programmes de mesure de la qualité de l'air.

Charges de fonctionnement

Services professionnels

Un écart défavorable de 0,6 M\$ est attribuable à l'élément suivant :

- parc d'entreprises de Pointe-Saint-Charles (PEPSC) – financement des honoraires professionnels par la réserve, pour (1,0 M\$), et surestimation de la dépense en 2015, pour 0,4 M\$.

Services techniques et autres

Un écart favorable de 4,2 M\$ est relié aux éléments suivants :

- 0,6 M\$: économie liée au facteur d'indexation des coûts de collecte des matières recyclables;
- 0,7 M\$: option de la collecte construction, rénovation et démolition (CRD) non exercée dans certains arrondissements et économie du coût des contrats;
- 0,3 M\$: économies à la suite de l'appel d'offres pour la collecte et le transport des matières organiques;
- 1,5 M\$: baisse de tonnage de 35 000 tonnes – élimination des déchets domestiques;

- 0,8 M\$: réduction des coûts de redevances liée à la réduction de tonnage – élimination des matières résiduelles;
- 0,3 M\$: gestion et baisse du coût moyen de transport – écocentres.

Location, entretien et réparation

Un écart favorable de 1,0 M\$ est attribuable aux éléments suivants:

- 0,4 M\$: loyer – réduction de l'espace requis;
- 0,3 M\$: impact lié à l'exercice d'inventaire effectué au complexe environnemental de Saint-Michel (CESM).

Biens durables et non durables

Un écart défavorable de 0,2 M\$ est dû aux éléments suivants:

- (3,5 M\$) : achat et distribution de bacs – collecte de matières organiques;
- 2,6 M\$: retard dans la construction de la station d'assainissement du lixiviat – CESM;
- 0,6 M\$: forage de puits de captage de biogaz – CESM.

Autres objets de dépenses

Un écart défavorable de 32,4 M\$ est attribuable aux éléments suivants:

- (3,9 M\$) : utilisation moindre que prévu de la réserve pour fermeture et après-fermeture du CESM. Cela a été possible grâce à des économies au niveau des biens durables et non durables;
- 0,8 M\$: recouvrement de dépenses lié au PEPSC;
- (0,5 M\$) : provision liée au passif environnemental – décontamination de terrains;
- (28,9 M\$) : mise à jour du passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture de l'ancien site d'enfouissement du CESM. Par rapport à 2015, qui prévoyait des coûts actualisés jusqu'en 2028, les hypothèses de coûts s'échelonnent maintenant jusqu'en 2062. De plus, une modification du taux d'actualisation a eu un impact défavorable important sur l'écart à provisionner.

INFRASTRUCTURES, VOIRIE ET TRANSPORTS

La mission du Service des infrastructures, de la voirie et des transports est d'assurer la fonctionnalité du réseau de rues de Montréal, considérant l'exploitation des équipements, ainsi que l'entretien, le maintien en bon état, l'aménagement et le développement des infrastructures.

Tableau 41 – Infrastructures, voirie et transports

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	24 117,1	19 359,8	27 618,6	27 938,6	320,0	28 897,7
Transport et communications	1 627,9	1 632,7	1 702,5	2 366,1	663,6	1 706,2
Services professionnels	3 880,5	4 240,6	5 760,7	2 990,3	(2 770,4)	5 768,0
Services techniques et autres	1 907,3	2 204,7	4 124,2	3 263,5	(860,7)	4 955,8
Location, entretien et réparation	13 100,2	14 829,3	16 350,8	14 570,1	(1 780,7)	16 724,8
Biens durables et non durables	2 887,1	5 380,6	6 239,5	7 688,2	1 448,7	6 639,5
Contributions à des organismes	3 076,5	459,3	7 341,4	6 435,3	(906,1)	6 567,6
Autres objets de dépenses	4 778,5	6 065,1	-	-	-	-
Total – Charges de fonctionnement	55 375,1	54 172,1	69 137,7	65 252,1	(3 885,6)	71 259,6

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2016 ont été marqués par les éléments suivants :

- maintien des efforts pour l'entretien régulier des rues par l'injection de 5,3 M\$ dans le Programme bonifié de maintien des infrastructures routières (PMIR) : nids-de-poule, scellement de fissures et ajustements de services, soit une augmentation de 28 % par rapport à l'année précédente;
- prise en charge du service de navette fluviale reliant le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil);
- bonification du service offert par le Centre de gestion de la mobilité urbaine, qui se veut le cœur et le cerveau des systèmes de transports intelligents à Montréal, permettant d'accélérer l'implantation du transport intelligent dans la ville et d'offrir un soutien 16 heures par jour, 5 jours par semaine;
- bonification du Programme de rues piétonnes et partagées par l'ajout de 5 nouveaux projets pilotes aux 4 projets de l'année précédente;
- maintien de la prise en charge des activités de BIXI Montréal; des investissements dans les équipements se sont traduits par une augmentation de 16 % des déplacements par rapport à l'année précédente.

Principales variations

Budget modifié

Le Service a reçu des budgets additionnels, au cours de l'année 2016, qui ont occasionné un écart de 6,0 M\$ entre le budget original et le budget modifié, principalement pour :

- la quote-part de Ville Mont-Royal relative à la réfection du pont Rockland, pour 3,4 M\$;
- le Protocole IC – pour le corridor nouveau pont Champlain, pour 0,5 M\$;
- le projet de la rue Sainte-Catherine, pour 0,5 M\$;
- le protocole MTQ Plan de développement – secteurs Gadbois et Cabot (Turcot), pour 0,4 M\$;
- la réalisation d'études, d'expertises et d'avant-projets préliminaires soutenant les divers projets d'investissements (réseau cyclable; îlots de chaleur), pour 0,4 M\$;
- un financement supplémentaire du service de navette fluviale, qui a permis d'ajouter des itinéraires, pour 0,4 M\$.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports a réalisé un déficit budgétaire de 3,9 M\$, principalement attribuable à des dépenses supplémentaires de 3,4 M\$ liées à la réfection du pont Rockland.

MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) a pour mission d'améliorer la qualité du cadre de vie des Montréalais, tout en stimulant la création de richesses collectives. À cette fin, le SMVT fournit aux arrondissements et à la Direction générale un encadrement et un soutien en planification du développement du territoire qui répondent aux enjeux d'aménagement urbain et d'habitation.

Tableau 42 – Mise en valeur du territoire

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	14 702,1	16 174,4	17 084,7	17 674,8	590,1	17 674,8
Transport et communications	603,7	715,1	568,8	598,5	29,7	833,1
Services professionnels	594,4	1 401,7	1 357,6	5 262,0	3 904,4	4 210,5
Services techniques et autres	329,3	358,0	356,3	317,9	(38,4)	535,4
Location, entretien et réparation	2 747,2	2 527,9	2 612,1	2 724,8	112,7	2 764,3
Biens durables et non durables	141,2	114,5	152,1	232,6	80,5	238,7
Contributions à des organismes	329,0	1 223,3	17 117,0	-	(17 117,0)	2 303,2
Autres objets de dépenses	38 480,7	35 716,3	24 795,8	40 934,0	16 138,2	39 603,0
Total – Charges de fonctionnement	57 927,6	58 231,2	64 044,4	67 744,6	3 700,2	68 163,0

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2016 ont été marqués par les éléments suivants :

Urbanisme

- modification du Plan d'urbanisme en concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, et accompagnement des 19 arrondissements et des 15 villes reconstituées dans l'exercice de concordance requis;
- adoption de la Politique de stationnement et de la Stratégie d'électrification;
- démarche d'élaboration d'un plan d'action en patrimoine (entretiens avec 100 partenaires);
- démarche pour la mise en valeur du site des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph;
- mandats de planification et d'études et embauche de 6 professionnels, en soutien aux arrondissements;
- évaluation technique et financière des actions prioritaires pour les secteurs stratégiques : Le Havre, Namur-De la Savane, Assomption, Turcot–Lachine-Est, Anjou-Langelier;
- accélération de la réalisation des projets urbains;

Habitation

- inspection de près de 1 100 logements en 2016 (3 275 depuis 2014);
- octroi de 10 M\$ pour des travaux de rénovation (587 logements touchés);
- modification des programmes pour rendre admissibles les bâtiments avec places de lit (lutte contre l'itinérance);
- concrétisation de 6 nouvelles ententes d'inclusion avec les arrondissements;
- octroi d'une aide financière à 900 ménages, incluant 650 familles, pour l'acquisition d'une propriété;
- engagement de 14 nouveaux projets de logements sociaux et abordables (920 unités);
- adaptation de plus de 150 logements pour des personnes vivant avec un handicap physique.

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 0,4 M\$ entre le budget original et le budget modifié s'explique par les éléments suivants :

- ajout d'un budget de 0,3 M\$ pour soutenir l'Impact de Montréal dans son projet de restauration de l'ancienne caserne Letourneux;
- ajout d'un budget de 0,2 M\$ pour contrebalancer les contributions reçues de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), dans le cadre du programme d'aide financière à la conception d'aménagements des aires TOD (*Transit Oriented Development*) pour les secteurs Anjou-Langelier et Assomption;
- révision à la baisse du budget de 0,1 M\$ pour des contributions de la CMM perçues d'avance et destinées à l'étude d'aires TOD aux abords de la station de métro Namur.

Dépenses de fonctionnement

La variation favorable de 3,7 M\$ entre le budget original et le réel de 2016 est principalement attribuable aux objets suivants :

Services professionnels

- écart favorable de 3,9 M\$ attribuable au budget d'études non utilisé principalement en soutien au programme triennal d'immobilisations, pour 2,9 M\$, et à l'entente MCCQ, en soutien à l'axe de conservation et à la mise en valeur du patrimoine, pour 1,0 M\$;

Contributions à des organismes

- écart défavorable de 17,1 M\$:
 - 15,0 M\$ accordés à l'Administration portuaire de Montréal pour le projet de réhabilitation du terminal de croisière de la gare maritime Iberville, à la jetée Alexandra;
 - 0,8 M\$ octroyés pour des rénovations majeures à des fins de logement social et communautaire dans Montréal-Nord;
 - 0,7 M\$ accordés en aide aux ménages sans logis et à la salubrité;
 - 0,3 M\$ alloués à l'Impact de Montréal afin de soutenir le projet de restauration de l'immeuble de l'ancienne caserne Letourneux;
 - 0,3 M\$ accordés en soutien aux rénovations patrimoniales des particuliers, dans le cadre de l'entente conclue avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ);

Autres objets de dépenses

- écart favorable de 16,1 M\$ attribuable à des déboursés moindres que budgétés pour certains programmes de subventions :
 - 7,7 M\$ pour le programme AccèsLogis;
 - 6,9 M\$ pour le programme Rénovation Québec;
 - 1,1 M\$ pour l'entente MCCQ;
 - 0,5 M\$ attribuable à l'arrêt du programme d'amélioration des maisons d'hébergement.

Activités de
fonctionnement –
Analyse des résultats

2016

Analyse des charges par
secteurs d'activités

Qualité de vie



LOISIR
SPORTS
MUSEUM

6-36345

6-24103

5-35201

3-33444

QUALITÉ DE VIE

Tableau 43 – Qualité de vie

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Qualité de vie						
Culture	43 582,8	54 189,2	56 265,0	41 287,4	(14 977,6)	50 538,1
Diversité sociale et sports	42 603,9	45 198,9	45 600,1	41 807,5	(3 792,6)	46 986,9
Espace pour la vie	71 463,0	70 692,4	71 663,7	73 214,7	1 551,0	72 942,1
Grands parcs, verdissement et mont Royal	18 712,6	24 080,3	29 912,9	23 832,5	(6 080,4)	23 936,4
Total – Qualité de vie	176 362,3	194 160,8	203 441,7	180 142,1	(23 299,6)	194 403,5

CULTURE

Le Service de la culture a pour mission de consolider, de développer et d'accroître le rayonnement de Montréal comme métropole culturelle, de fournir une expertise professionnelle à la Direction générale, aux arrondissements et aux services municipaux et d'agir à titre de répondant municipal avec les milieux culturels, les partenaires publics et privés ainsi que le grand public en matière de culture.

De manière plus spécifique, l'action du service a pour but de développer ou de mettre en valeur :

- le loisir, la pratique artistique amateur et le patrimoine immatériel;
- le réseau des bibliothèques;
- le réseau municipal de diffusion culturelle (Accès culture);
- l'art public et le patrimoine artistique;
- les événements publics;
- les festivals et événements culturels;
- l'industrie cinématographique et télévisuelle;
- les industries culturelles et créatives;
- les équipements, espaces et quartiers culturels.

Tableau 44 – Culture
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	14 837,5	14 727,1	14 836,2	14 803,8	(32,4)	14 700,7
Transport et communications	734,8	711,7	488,6	424,8	(63,8)	596,4
Services professionnels	1 524,5	1 827,3	1 420,8	2 000,3	579,5	1 678,9
Services techniques et autres	2 588,3	2 847,2	5 534,6	2 787,0	(2 747,6)	5 229,3
Location, entretien et réparation	2 163,6	2 091,3	2 183,6	2 194,1	10,5	2 177,7
Biens durables et non durables	5 381,2	4 895,4	5 540,5	5 208,4	(332,1)	5 749,6
Contributions à des organismes	16 206,8	26 852,0	26 055,9	13 334,0	(12 721,9)	19 949,8
Autres objets de dépenses	146,1	237,2	204,8	535,0	330,2	455,7
Total – Charges de fonctionnement	43 582,8	54 189,2	56 265,0	41 287,4	(14 977,6)	50 538,1

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2016 ont été marqués par les éléments suivants :

- début de la planification en vue de la réalisation du projet d'aménagement de l'esplanade Clark, dans le Quartier des spectacles, et accompagnement pour l'implantation de 6 projets immobiliers culturels;
- planification et réalisation de projets d'art public dans le cadre des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal;
- traitement de nombreuses demandes afin d'assurer la planification des événements et des espaces publics pour l'année 2017;
- annonce des travaux de planification en vue du déménagement du Centre d'histoire de Montréal au Carré Saint-Laurent, dans le Quartier des spectacles;
- poursuite des travaux en vue du renouvellement et de l'adoption de la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal, en 2017;
- soutien à la planification et à l'organisation des ArtsGames qui se dérouleront à Montréal en février 2018;
- mise en service du Centre de services partagés pour assurer la sélection, l'achat, le traitement intellectuel et matériel, ainsi que le transport universel des documents des 45 bibliothèques du réseau.

Principales variations

Budget modifié

L'écart entre le budget original et le budget modifié s'explique par un budget additionnel de dépenses de 9,3 M\$ pour des appuis financiers à des organismes culturels, pour la bonification de l'entente Ville – BAnQ et pour un soutien aux ArtsGames.

Charges de fonctionnement

L'écart entre le budget original et les dépenses réelles est principalement attribuable aux éléments suivants :

Contributions à des organismes

Écart défavorable de 12,7 M\$:

- contributions additionnelles de 7,6 M\$ à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière (phase 2 – legs du 375^e anniversaire de Montréal et renouvellement des expositions permanentes);

- bonification de 3,0 M\$ de l'entente Ville – BAnQ, à la suite de son renouvellement;
- contribution financière de 1,1 M\$ à Tourisme Montréal pour les ArtsGames;
- contribution financière de 1,0 M\$ au Partenariat du Quartier des spectacles pour le projet *Le Grand Parcours*, financée par un revenu du ministère de la Culture et des Communications;

Services techniques

Écart défavorable de 2,7 M\$:

- dépenses de 1,6 M\$ pour les ArtsGames;
- dépenses de 1,1 M\$ pour des projets de l'entente sur le développement culturel.

DIVERSITÉ SOCIALE ET SPORTS

La mission du Service de la diversité sociale et des sports est de favoriser l'équité sociale, économique et culturelle, ainsi que la valorisation des compétences des personnes et des collectivités montréalaises pour contribuer activement au développement d'une ville solidaire et inclusive.

Le service vise également à contribuer, par ses installations d'envergure, son leadership, ses programmes et son expertise, à la vie physiquement active des citoyens et au rayonnement de Montréal en tant que ville olympique et métropole sportive de premier plan.

Tableau 45 – Diversité sociale et sports

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	11 215,3	11 884,5	12 530,1	11 873,9	(656,2)	12 190,7
Transport et communications	231,0	331,4	339,1	231,9	(107,2)	387,2
Services professionnels	323,5	606,6	768,6	308,9	(459,7)	812,9
Services techniques et autres	1 998,7	2 083,0	2 714,4	2 252,5	(461,9)	2 712,8
Location, entretien et réparation	4 049,6	4 281,4	3 900,7	5 516,5	1 615,8	4 460,9
Biens durables et non durables	2 092,7	2 284,7	2 312,0	2 081,1	(230,9)	2 347,5
Contributions à des organismes	21 335,1	22 667,5	23 036,0	18 365,1	(4 670,9)	24 074,9
Autres objets de dépenses	1 358,0	1 059,8	(0,8)	1 177,6	1 178,4	-
Total – Charges de fonctionnement	42 603,9	45 198,9	45 600,1	41 807,5	(3 792,6)	46 986,9

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2016 ont été marqués par les éléments suivants :

Sports et activités physiques

- acquisition et prise en charge du complexe sportif Marie-Victorin;
- réfection des terrains de balle et de la piste d'athlétisme au complexe sportif Claude-Robillard pour l'accueil des Jeux du Québec;
- démarrage du projet de reconstruction de la piscine Rosemont;
- élaboration du portrait de 7 disciplines sportives et de 8 énoncés de situation d'arrondissement, dans le cadre du plan directeur et du plan d'intervention des plateaux sportifs extérieurs;
- analyse de la faisabilité technique d'un anneau de glace longue piste;
- réalisation d'études pour l'aménagement du Bain portuaire, prévu pour 2018;
- adoption de la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs;

- appui et accompagnement des comités organisateurs des Jeux du Québec 2016, du Tour de ski de 2016, du Triathlon international de Montréal, des Mardis cyclistes de Lachine, du Championnat du monde de hockey junior de 2017, du Championnat du monde de gymnastique artistique de 2017 et du Championnat du monde de patinage de vitesse courte piste de 2018;
- mise en œuvre du programme d'activités locales Cyclovia dans deux arrondissements;
- octroi d'un soutien financier pour la création du fonds Nager pour survivre;
- soutien aux YMCA du Québec pour la réalisation de 3 études d'opportunité;

Lutte contre la pauvreté et l'itinérance

- présentation publique du projet de politique de développement social;
- soutien à quelque 350 projets visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au moyen de l'entente conclue avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- mise en œuvre des activités du Réseau municipal en prévention de la criminalité;
- soutien au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence;
- contribution à la réalisation du colloque international Villes et villages en santé;

Relations interculturelles et groupes spécifiques

- adoption de la Politique de l'enfant et embauche d'un commissaire à l'enfance;
- coordination et mise en œuvre de la Stratégie jeunesse 2013-2017 et démarrage du projet #JEUNESSE375MTL;
- réalisation des programmes MADA et d'accessibilité universelle;
- mise en œuvre du plan d'action 2015-2018 en accessibilité universelle;
- soutien à divers projets au moyen de l'entente conclue avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion visant à soutenir l'intégration sociale et économique des personnes immigrantes;
- mise en œuvre du programme Montréal interculturel.

Principales variations

Budget modifié

L'écart entre le budget original et le budget modifié s'explique par un budget additionnel de dépenses d'environ 5,2 M\$ pour la Politique de l'enfant et l'embauche d'un commissaire à l'enfance, par un soutien financier à la tenue d'événements sportifs d'envergure ainsi que par le report d'un budget de dépenses et de revenus lié à diverses ententes gouvernementales.

Charges de fonctionnement

Rémunération et cotisations de l'employeur

- Écart défavorable de 0,7 M\$ attribuable aux départs à la retraite qui ne se sont pas réalisés comme prévu dans la provision PQMO, au financement de postes par les autres familles de dépenses dans le cadre de l'entente Ville-MIDI et à la création du poste de commissaire à l'enfance par un budget additionnel.

Location, entretien et réparation

- Écart favorable de 1,6 M\$ attribuable à des économies de loyer à la Diversité sociale ainsi qu'à des virements internes dans d'autres familles de dépenses.

Contributions à des organismes

- Écart défavorable de 4,7 M\$ lié à l'octroi de budgets additionnels courants et reportés des années antérieures ainsi qu'à des dépenses de contributions versées à des organismes pour des événements sportifs ou des projets de diversité sociale admissibles aux ententes gouvernementales.

Autres objets de dépenses

- Écart favorable de 1,2 M\$ s'expliquant par un virement budgétaire vers le compte de contributions à des organismes dans le cadre du programme d'aide financière aux OBNL.

ESPACE POUR LA VIE

Par ses actions de diffusion, de conservation, de recherche et d'éducation, Espace pour la vie accompagne l'humain pour mieux vivre la nature. Ensemble, le Biodôme, le Jardin botanique, l'Insectarium et le Planétarium Rio Tinto Alcan forment le plus grand complexe muséal en sciences de la nature au Canada – un important pôle de biodiversité actif et ouvert sur le monde, en milieu urbain.

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2016 ont été marqués par les éléments suivants :

- année record pour Espace pour la vie concernant les recettes et la fréquentation : près de 2 millions de personnes ont visité les institutions d'Espace pour la vie, élevant les recettes générées par les droits d'entrée et la commercialisation (boutiques et restaurants) à un total de 23,6 M\$;
- fréquentations soutenues par une programmation forte, audacieuse et inédite, sous le thème « VOIR GRAND » conjuguant des événements phares tels que *Jardins de lumière* (ayant attiré près de 300 000 visiteurs en septembre et octobre 2016), *Papillons en liberté*, *Les Arts s'invitent au Jardin* et de toutes nouvelles propositions comme *Les Héros de la forêt* ou les spectacles *Aurōrae* et *Un jour sur Mars*;
- satisfaction de la clientèle : un sondage mené auprès de la clientèle a également révélé un taux de satisfaction de 99 % à l'égard de l'expérience globale proposée à Espace pour la vie;
- mise en valeur de la recherche scientifique sur une multitude de plates-formes : tête-à-tête avec des chercheurs, blogues, publications, conférences, notamment dans le domaine en plein essor des phytotechnologies;
- gestion de la main-d'œuvre et chantiers d'optimisation : atteinte des cibles de réduction du PQMO : 4,3 postes abolis en 2016. Des chantiers d'optimisation sont menés dans des secteurs névralgiques (horticulture, collections vivantes, animation).

Tableau 46 – Espace pour la vie – Charges de fonctionnement

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	36 492,0	34 897,3	35 671,8	36 855,3	1 183,5	36 185,3
Transport et communications	1 865,9	2 088,6	2 293,0	1 235,0	(1 058,0)	2 349,4
Services professionnels	1 632,0	1 431,4	1 502,5	730,9	(771,6)	1 528,6
Services techniques et autres	9 803,8	9 703,6	9 685,7	11 819,7	2 134,0	9 872,9
Location, entretien et réparation	3 530,4	3 620,9	3 556,9	3 587,1	30,2	3 576,6
Biens durables et non durables	7 487,2	8 095,3	8 147,8	7 614,2	(533,6)	8 052,8
Frais de financement	4 664,3	4 776,6	4 751,2	5 166,3	415,1	5 166,3
Remboursement de la dette à long terme	5 890,4	5 130,6	5 706,7	5 861,2	154,5	5 861,2
Contributions à des organismes	95,0	948,1	348,1	345,0	(3,1)	349,0
Autres objets de dépenses	2,0	-	-	-	-	-
Total – Charges de fonctionnement	71 463,0	70 692,4	71 663,7	73 214,7	1 551,0	72 942,1

Principales variations

Charges de fonctionnement

Un écart favorable de 1,6 M\$ est principalement attribuable aux éléments suivants :

Rémunération

- écart favorable de 0,9 M\$ en charges sociales associées aux régimes de retraite et de 0,2 M\$ en postes vacants;

Transport et communications

- écart défavorable de 0,9 M\$ en programmation d'événements et d'expositions;

Services professionnels

- écart défavorable de 0,7 M\$ en programmation d'événements et d'expositions;

Services techniques et autres

- écart favorable de 1,6 M\$ pour financer les activités de programmation d'événements et d'expositions ainsi que de 0,2 M\$ en surplus de frais d'administration;

Biens durables et non durables

- écart défavorable de 0,2 M\$ lié à un budget additionnel de matériel pour fins de revente et de 0,2 M\$ pour l'ajustement des inventaires des dépôts;

Tableau 47 – Espace pour la vie – Revenus

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Revenus						
Transferts	102,7	346,9	213,4	-	213,4	229,5
Services rendus	20 573,6	21 779,5	23 381,3	18 907,6	4 473,7	19 340,1
Total – Revenus	20 676,3	22 126,4	23 594,7	18 907,6	4 687,1	19 569,6

Revenus

Un écart favorable de 4,7 M\$ est principalement attribuable aux éléments suivants :

Transferts

- écart favorable de 0,2 M\$ attribuable aux subventions reçues;

Services rendus

- écart favorable de 4,3 M\$ attribuable principalement à une hausse de 12 % de l'achalandage.

GRANDS PARCS, VERDISSEMENT ET MONT ROYAL

En tant qu'acteur majeur dans l'aménagement d'une ville qui préserve son environnement, le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal a comme mission d'améliorer la qualité de vie des Montréalais et des visiteurs par la protection, le développement, l'aménagement et la gestion de parcs, d'espaces verts, de milieux naturels, de places publiques et de parcours urbains. Ces lieux assurent un ensemble de services écologiques favorisant notamment la détente, le ressourcement, la convivialité des déplacements et le loisir.

La mission du service vise également à mettre en œuvre le plan de protection et de mise en valeur du mont Royal, à verdir le domaine public et à encourager le verdissement du domaine privé, à assurer la protection et la mise en valeur des paysages, et à travailler à l'amélioration de l'ensemble du milieu urbain.

Le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal réalise sa mission au moyen d'une approche de développement intégré, en concertation avec les autres directions et arrondissements, et en partenariat avec le milieu. Il intègre dans ses modèles de fonctionnement les notions de créativité et d'innovation ainsi que les principes reconnus du développement durable.

Tableau 48 – Grands parcs, verdissement et mont Royal

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	8 872,8	10 050,4	11 692,1	10 347,4	(1 344,7)	10 573,5
Transport et communications	520,8	580,0	445,3	289,5	(155,8)	487,8
Services professionnels	799,2	1 036,6	1 356,5	630,7	(725,8)	1 430,5
Services techniques et autres	3 503,2	3 297,7	5 597,7	7 570,7	1 973,0	5 646,5
Location, entretien et réparation	3 311,8	3 146,0	3 142,0	3 411,2	269,2	3 354,1
Biens durables et non durables	946,2	4 953,7	6 252,9	951,0	(5 301,9)	1 159,4
Contributions à des organismes	713,0	971,1	1 381,6	587,2	(794,4)	1 239,8
Autres objets de dépenses	45,6	44,8	44,8	44,8	-	44,8
Total – Charges de fonctionnement	18 712,6	24 080,3	29 912,9	23 832,5	(6 080,4)	23 936,4

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2016 ont été marqués par les éléments suivants :

- forêt urbaine : contrats de fourniture, de plantation, d'entretien et d'arrosage de 6 975 arbres sur les terrains municipaux. Plantation de 13 000 arbres sur des terrains privés. Augmentation de la production d'arbres (1 000 arbres) à la pépinière pour réaliser le Plan d'action canopée;
- lutte contre l'agrile du frêne : travaux de dépistage sur 3 335 frênes, en rues et en parcs. Coordination de l'abattage et du financement pour le remplacement de 4 074 frênes.

Traitement de 25 641 frênes publics et gestion d'un programme de subvention permettant le traitement de près de 4 186 frênes du domaine privé;

- implantation de l'événement *Les samedis parcs-nature*, permettant d'augmenter de 5 % la notoriété des parcs-nature;
- réalisation de la première phase d'aménagement et ouverture au public du parc-nature du Bois-de-Saraguay;
- avancement des travaux pour les projets prioritaires des legs du 375^e anniversaire de Montréal : place Vauquelin, promenade urbaine Fleuve-Montagne, parc Frédéric-Back (CESM) et Escales découvertes.

Principales variations

Charges de fonctionnement

Un écart défavorable de 6,1 M\$ entre le budget original et le réel, équivalant à 25,5 % du budget, est principalement attribuable aux éléments suivants :

Rémunération

- dépenses additionnelles de 1,3 M\$ – employés hors structure (0,2 M\$), dépenses capitalisables imputées au budget de fonctionnement (0,3 M\$), entretien et exploitation des parcs-nature (0,3 M\$), provision PQMO (0,3 M\$) et autres activités (0,2 M\$);

Services professionnels

- dépenses additionnelles de 0,8 M\$ pour des études originalement prévues en services techniques et autres;

Services techniques et autres

- économie de 1,0 M\$ pour la forêt urbaine concernant des sommes payées dans les autres catégories de dépenses, incluant la contribution à la SOVERDI;
- économie de 0,8 M\$ pour des études payées en services professionnels;

Biens durables et non durables

- charges supplémentaires pour l'achat d'arbres, dans le cadre des programmes suivants :
 - Plan d'action canopée, pour 4,5 M\$;
 - Escales découvertes sur le mont Royal, pour 0,5 M\$;
 - protection et mise en valeur du mont Royal, pour 0,3 M\$;

Contribution à des organismes

- Contribution de 0,7 M\$ à la SOVERDI pour la réalisation du Plan d'action canopée sur le domaine privé.

Activités de
fonctionnement –
Analyse des résultats

2016

Analyse des charges par
secteurs d'activités

Concertation des
arrondissements



FFM5271 3024-89


9h30 - 10h30
JEUDI
1 AVRIL - 1 DEC


LIVRAISON
SEULEMENT
9h - 16h
LUN - VEN
→


9h - 23h
A 100%
RECYCLÉ
27
←

CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS

La mission du Service de la concertation des arrondissements est d'assurer aux arrondissements et aux services centraux le pilotage de projets corporatifs et d'activités de soutien aux opérations, par des approches de concertation et de services-conseils.

Tableau 49 – Concertation des arrondissements

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	4 127,4	7 553,3	10 066,2	9 791,2	(275,0)	10 765,7
Transport et communications	632,2	705,2	527,3	517,3	(10,0)	607,1
Services professionnels	1 190,6	333,8	560,7	626,8	66,1	768,8
Services techniques et autres	14 957,3	6 352,4	21 256,8	8 945,7	(12 311,1)	27 767,0
Location, entretien et réparation	985,3	3 346,5	3 273,2	3 552,8	279,6	3 712,1
Biens durables et non durables	207,7	608,3	688,3	966,1	277,8	822,5
Contributions à des organismes	150,0	696,8	522,4	-	(522,4)	657,7
Autres objets de dépenses	-	-	26,3	-	(26,3)	-
Total – Charges de fonctionnement	22 250,5	19 596,3	36 921,2	24 399,9	(12 521,3)	45 100,9

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2016 ont été marqués par les éléments suivants :

Déneigement

- mise en application de la politique de déneigement et prise en charge de la gestion des contrats de déneigement;
- révision de la politique d'épandage des fondants et abrasifs et analyse des pratiques afin de proposer un guide de gestion environnementale des sels de voirie pour 2017;
- standardisation des opérations et améliorations des infrastructures des sites d'élimination de neige;
- consolidation et amélioration des applications technologiques utiles à l'information citoyenne et à la gestion des opérations de déneigement (SIT-Neige, Info Neige et Info-remorquage);

Travaux publics

- création d'une direction des travaux publics et consolidation des ressources en soutien technique et opérationnel, ainsi qu'en développement de l'exploitation et du pilotage de système;

Propreté

- réalisation d'investissements en propreté et embellissement dans les arrondissements;

Gestion animalière

- uniformisation de la réglementation en gestion animalière et mise en place d'une patrouille de contrôle animal;

Expertise et soutien 311 et Unité d'intervention rapide et prioritaire (UIRP)

- prise en charge des activités du service 311 pour l'Arrondissement de LaSalle, le soir, les fins de semaine et les jours fériés;
- implantation du système évolué de radiocommunications de l'agglomération de Montréal (SERAM) dans l'UIRP et déploiement (en cours) dans les arrondissements;

Cuisine de rue

- soutien et encadrement de gestion pour le dossier « cuisines de rue »;
- gestion de l'entente concernant les revenus publicitaires des colonnes de rue.

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 20,7 M\$ entre le budget original et le budget modifié s'explique principalement par les éléments suivants :

- ajout lié au regroupement des contrats de déneigement, pour 20,0 M\$;
- ajout lié à la prise en charge des activités du service 311 pour l'Arrondissement de LaSalle, pour 1,0 M\$;
- transfert au Service des communications des budgets liés aux communications, pour 0,3 M\$.

Charges de fonctionnement

L'écart total de 12,5 M\$ entre le réel et le budget original s'explique principalement par les éléments suivants touchant le déneigement :

Services techniques et autres

- écart défavorable de 15,4 M\$ lié aux coûts des services techniques, à la suite du regroupement des contrats de déneigement;
- écart favorable de 2,9 M\$ lié aux activités des sites d'élimination de neige qui ont reçu moins de chargements que budgété.

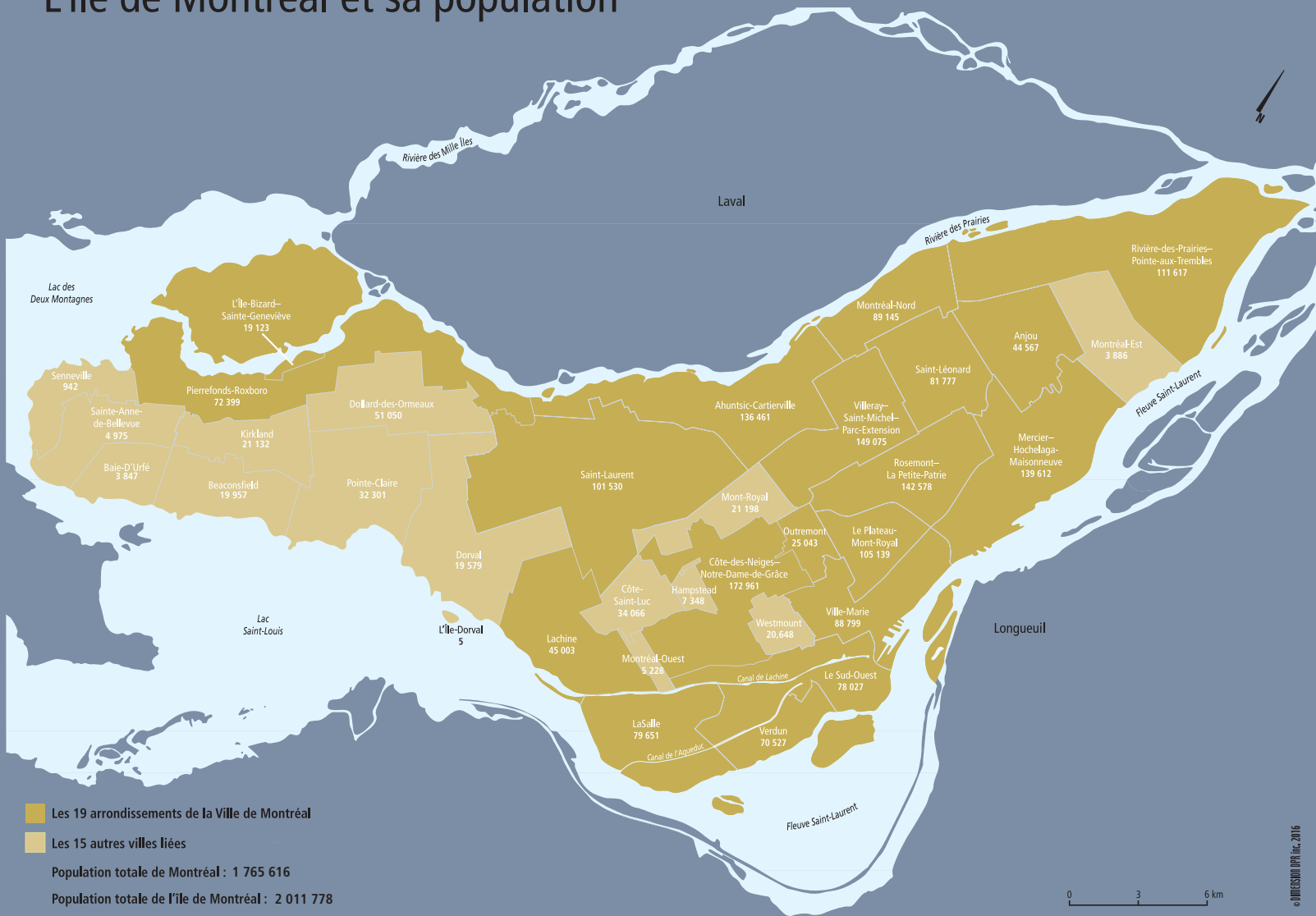
Activités de
fonctionnement –
Analyse des résultats

2016

Analyse des charges par
secteurs d'activités

Arrondissements

L'île de Montréal et sa population



ARRONDISSEMENTS

Les arrondissements ont généré un surplus de gestion de 58,5 M\$, sur un budget total de 989,3 M\$.

Tableau 50 – Sommaire des arrondissements

(en milliers de dollars)

	Réal 2016				Réal 2015	
	Revenus	Charges ¹	Affectations	Ajustements corporatifs	Excédent	
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	62 698,2	62 238,5	522,1	2 935,0	3 916,8	1 731,0
Anjou	29 506,3	27 882,6	606,0	(143,5)	2 086,2	1 399,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	72 960,4	71 124,1	1 145,8	2 102,5	5 084,6	7 332,0
Lachine	33 087,3	32 403,6	520,2	87,5	1 291,4	2 780,0
LaSalle	42 202,5	39 482,9	(21,7)	1 191,9	3 889,8	3 151,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	10 969,4	10 562,2	38,3	(73,1)	372,4	499,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	67 789,5	68 593,4	2 042,0	1 134,6	2 372,7	4 887,0
Montréal-Nord	44 141,0	41 658,2	(8,3)	2 075,6	4 550,1	2 692,0
Outremont	16 583,4	17 091,5	1 731,4	1 609,5	2 832,8	824,0
Pierrefonds-Roxboro	32 094,8	33 892,1	2 510,8	684,1	1 397,6	885,0
Plateau-Mont-Royal	61 937,5	61 950,3	658,5	271,5	917,2	5 941,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	64 421,0	58 919,6	424,9	1 712,7	7 639,0	8 091,0
Rosemont–La Petite-Patrie	65 104,5	65 033,7	629,2	(354,3)	345,7	5 027,0
Saint-Laurent	74 291,0	70 149,1	(196,4)	545,9	4 491,4	3 493,0
Saint-Léonard	39 605,5	37 913,9	(306,7)	259,5	1 644,4	2 281,0
Sud-Ouest	57 483,3	59 949,2	1 982,5	1 625,9	1 142,5	6 449,5
Verdun	38 992,8	40 436,0	4 172,4	820,9	3 550,1	1 530,0
Ville-Marie	96 680,1	94 590,4	6 532,1	539,0	9 160,8	10 484,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	64 107,2	65 681,2	1 233,3	2 185,5	1 844,8	2 662,0
Total – Arrondissements	974 655,7	959 552,5	24 216,4	19 210,7	58 530,3	72 138,5

1. Inclut le remboursement de la dette à long terme.

Le conseil municipal adopte annuellement le budget de fonctionnement des arrondissements. Ces derniers sont responsables des activités déléguées par le conseil municipal et de celles de compétence locale, notamment l'adoption de tous les règlements relatifs à leur territoire et concernant l'urbanisme, la voirie locale, le développement économique local, communautaire, culturel et social, les parcs locaux ainsi que les activités et équipements sportifs et culturels à vocation locale.

Le surplus global de 58,5 M\$ des arrondissements inclut également des ajustements corporatifs, totalisant 19,2 M\$. Ces derniers sont attribuables principalement à la répartition des revenus de permis et d'études de demandes, pour 10,9 M\$, aux taxes d'arrondissement, pour 2,1 M\$, à la subvention pour l'acquisition de livres, pour 1,8 M\$, et à l'imputabilité de la charge sociale de CSST, pour 1,1 M\$.

AHUNTSIC-CARTIERVILLE

Tableau 51 – Ahuntsic-Cartierville

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original 2016	Écart 2016	Budget modifié 2016
	2014	2015	2016			
Revenus						
Taxes	80,4	76,8	76,8	76,8	-	76,8
Services rendus et autres revenus	2 401,2	1 916,8	2 070,6	1 733,9	336,7	2 017,8
Transferts	57,1	30,2	6,9	-	6,9	4,5
Transferts centraux	59 689,7	61 772,8	60 543,9	62 395,9	(1 852,0)	60 892,4
Total – Revenus	62 228,4	63 796,6	62 698,2	64 206,6	(1 508,4)	62 991,5
Charges de fonctionnement						
Administration générale	7 191,5	7 572,3	7 867,7	8 615,2	747,5	8 432,4
Sécurité publique	293,7	312,7	314,3	311,2	(3,1)	314,6
Transport	21 220,0	20 595,8	19 694,4	21 769,4	2 075,0	19 838,5
Hygiène du milieu	8 454,6	9 421,1	9 188,0	8 875,7	(312,3)	9 119,8
Santé et bien-être	216,4	197,9	229,7	235,6	5,9	244,1
Aménagement, urbanisme et développement	2 812,9	2 878,5	3 290,8	2 886,5	(404,3)	3 263,3
Loisirs et culture	21 488,9	20 946,8	21 653,6	21 513,0	(140,6)	21 952,4
Total – Charges de fonctionnement	61 678,0	61 925,1	62 238,5	64 206,6	1 968,1	63 165,1
Affectations	88,6	818,5	522,1	-	522,1	173,6
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	639,0	2 690,0	981,8	-	981,8	-
Ajustements	62,0	(959,0)	2 935,0			
Excédent (déficit) de gestion	701,0	1 731,0	3 916,8	-	3 916,8	-

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2016 ont été marqués par les éléments suivants :

- implantation du projet RFID (bibliothèque libre-service) à la bibliothèque De Salaberry;
- augmentation du nombre de collectes de résidus verts, dont la période passe de 17 à 32 semaines, et ajout d'équipements destinés au ramassage des feuilles, à l'automne;
- implantation de la collecte des résidus alimentaires dans le district d'Ahuntsic;
- mise en place de la nouvelle Société de développement commercial – Le District central;
- appel de candidatures et constitution d'un conseil jeunesse;
- appel de candidatures et création d'un comité consultatif de toponymie;
- bonification des activités d'animation sur la rue piétonne (service triporteur, conférences, etc.);

- mise en place de 2 parcours de « trek urbain », au parc Sainte-Odile et au parc Ahuntsic;
- aménagement de la ruelle verte Saint-Simon, en collaboration avec l'organisme Ville en vert;
- poursuite de la plantation d'arbres dans le cadre du programme de remplacement des frênes.

Principales variations

Budget modifié

- Transferts budgétaires à la Ville centre concernant les contrats privés de déneigement (2,1 M\$).
- Budgets additionnels provenant de subventions ou d'affectations des surplus cumulés de l'Arrondissement, pour 1,1 M\$.

Revenus

Services rendus et autres

- Écart favorable provenant principalement de la facturation de services et de sommes additionnelles obtenues pour réaliser des projets de nature culturelle et sportive.

Transferts centraux

- Variation notamment attribuable au regroupement des contrats de déneigement au Service de la concertation des arrondissements.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Écart favorable de 0,7 M\$ provenant principalement de transferts budgétaires à d'autres activités budgétaires et d'économies sur différents postes de dépenses (rémunérations, services techniques).

Transport

- Écart favorable de 2,1 M\$ s'expliquant par la prise en charge par la Ville centre, à compter de l'automne 2016, des dépenses relatives aux contrats privés de déneigement.

Hygiène du milieu

- Écart défavorable de 0,3 M\$ attribuable aux dépenses relatives à l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts.

Aménagement, urbanisme et développement

- Dépenses supplémentaires relatives à la planification des fêtes de quartier pour le 375^e anniversaire de Montréal.
- Réalisation de travaux urgents de démolition d'immeubles.
- Coûts additionnels pour le soutien au développement économique.

ANJOU

Tableau 52 – Anjou

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original 2016	Écart 2016	Budget modifié 2016
	2014	2015	2016			
Revenus						
Taxes	21,0	21,0	21,0	21,0	-	21,0
Services rendus et autres revenus	1 790,5	1 208,2	1 575,2	1 318,5	256,7	1 487,1
Transferts	33,3	57,2	53,3	165,5	(112,2)	165,5
Transferts centraux	26 426,2	27 420,4	27 856,8	28 256,4	(399,6)	27 871,5
Total – Revenus	28 271,0	28 706,8	29 506,3	29 761,4	(255,1)	29 545,1
Charges de fonctionnement						
Administration générale	3 559,5	3 724,3	4 229,2	4 639,4	410,2	4 842,0
Sécurité publique	153,6	197,9	160,7	169,8	9,1	170,6
Transport	7 033,5	8 723,3	8 194,3	9 848,8	1 654,5	8 941,7
Hygiène du milieu	1 877,1	2 020,3	2 089,7	2 206,2	116,5	2 363,0
Santé et bien-être	-	-	-	-	-	-
Aménagement, urbanisme et développement	1 236,3	1 409,0	1 326,1	1 609,2	283,1	1 606,8
Loisirs et culture	11 197,9	11 309,4	11 699,6	11 745,0	45,4	12 029,3
Frais de financement	91,1	85,3	79,2	85,3	6,1	79,2
Total – Charges de fonctionnement	25 149,0	27 469,5	27 778,8	30 303,7	2 524,9	30 032,6
Financement	(91,9)	(97,7)	(103,8)	(147,7)	43,9	(103,8)
Affectations	(11,1)	414,4	606,0	690,0	(84,0)	591,3
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	3 019,0	1 554,0	2 229,7	-	2 229,7	-
Ajustements	168,0	(155,0)	(143,5)			
Excédent (déficit) de gestion	3 187,0	1 399,0	2 086,2	-	2 086,2	-

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2016 ont été marqués par les éléments suivants :

- élaboration de la nouvelle Politique de reconnaissance des organismes;
- aménagement de terrasses pour le projet de revitalisation de la Place Chaumont;
- réalisation d'une campagne de verdissement dans le parc d'affaires, en collaboration avec la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI);
- développement et déploiement d'un nouveau système intégré de gestion documentaire;
- implantation d'un système d'inscription en ligne pour les activités de loisirs et de culture.

Principales variations

Budget modifié

Le budget de dépenses de fonctionnement de l'Arrondissement a été réduit de 0,5 M\$, à la suite de la centralisation des contrats de déneigement au Service de la concertation des arrondissements.

Revenus

Services rendus et autres revenus

- Revenus de 0,2 M\$ à la suite de la réalisation de travaux imprévus sur le réseau d'aqueduc principal.

Transferts

- Subvention pour l'acquisition de livres destinés aux bibliothèques incluse aux ajustements de surplus de gestion, pour 0,1 M\$.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Sommes allouées pour imprévus non requis, pour un montant de 0,3 M\$.

Transport

- Économie de 0,8 M\$ attribuable au déblaiement et au chargement de la neige, à la suite de conditions météorologiques clémentes.
- Centralisation des contrats de déneigement, pour 0,5 M\$.
- Écart favorable de 0,3 M\$ attribuable au faible coût de l'essence.

Aménagement, urbanisme et développement

- Délai de comblement de plusieurs postes responsable d'un surplus de 0,2 M\$.

CÔTE-DES-NEIGES–NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

Tableau 53 – Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original 2016	Écart 2016	Budget modifié 2016
	2014	2015	2016			
Revenus						
Taxes	87,0	85,8	132,8	84,6	48,2	84,6
Services rendus et autres revenus	5 250,3	4 556,3	4 059,0	2 365,2	1 693,8	2 368,7
Transferts	13,6	7,0	6,1	-	6,1	-
Transferts centraux	66 889,7	69 568,2	68 762,5	70 693,0	(1 930,5)	69 050,0
Total – Revenus	72 240,6	74 217,3	72 960,4	73 142,8	(182,4)	71 503,3
Charges de fonctionnement						
Administration générale	6 823,3	7 324,9	7 962,7	9 489,3	1 526,6	9 076,4
Sécurité publique	527,2	548,5	565,3	569,3	4,0	572,3
Transport	20 503,1	20 845,9	19 602,2	21 832,9	2 230,7	20 022,9
Hygiène du milieu	11 355,4	11 684,9	11 812,7	11 563,7	(249,0)	11 580,5
Santé et bien-être	1 590,3	1 547,9	1 416,8	1 385,8	(31,0)	1 449,0
Aménagement, urbanisme et développement	3 585,3	3 669,8	3 963,1	4 150,1	187,0	4 214,2
Loisirs et culture	24 540,7	24 628,7	25 801,3	25 008,9	(792,4)	25 446,3
Total – Charges de fonctionnement	68 925,3	70 250,6	71 124,1	74 000,0	2 875,9	72 361,6
Affectations	935,7	1 208,3	1 145,8	857,2	288,6	858,3
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	4 251,0	5 175,0	2 982,1	-	2 982,1	-
Ajustements	1 350,0	2 157,0	2 102,5			
Excédent (déficit) de gestion	5 601,0	7 332,0	5 084,6	-	5 084,6	-

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2016 ont été marqués par les éléments suivants :

- réalisation du projet de revitalisation du chemin de la Côte-des-Neiges;
- amélioration significative du niveau de service dans les bibliothèques, incluant l'acquisition d'équipements informatiques à l'usage des abonnés;
- mise en place d'un comité pour la lutte contre la pauvreté;
- financement de mesures d'apaisement de la circulation, notamment l'aménagement de saillies;
- mise en place d'une équipe d'inspection affectée aux logements insalubres;
- mise sur pied d'un programme d'enlèvement des souches d'arbre;
- transformation du bois des frênes abattus dans l'arrondissement.

Principales variations

Budget modifié

La principale variation entre le budget original et le budget modifié concerne le regroupement des contrats de déneigement au Service de la concertation des arrondissements.

Revenus

Services rendus et autres revenus

- Écart favorable de 0,6 M\$ généré par les réclamations pour des travaux effectués en ce qui a trait à l'entretien et à la réfection des chaussées et des trottoirs.
- Revenus supplémentaires de 0,5 M\$ liés à la location et à l'occupation du domaine public ainsi qu'aux services techniques et travaux divers.
- Hausse de 0,3 M\$ concernant les revenus liés à l'imposition de droits, ainsi qu'aux amendes et pénalités.

Transferts centraux

- Variation principalement attribuable au regroupement des contrats de déneigement au Service de la concertation des arrondissements.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Montant de 1,0 M\$, en services techniques divers, transféré aux unités de l'Arrondissement pour la réalisation de divers projets.
- Économie de 0,2 M\$ en rémunération.

Transport

- Transfert de 1,9 M\$ pour le regroupement des contrats de déneigement au Service de la concertation des arrondissements.
- Économie de 0,2 M\$ en location de matériel roulant.

Loisirs et culture

- Dépassement de coûts de 0,7 M\$ pour la rémunération relative aux banques d'heures dans les bibliothèques.
- Écart défavorable lié à une dépense de 0,3 M\$ pour les interventions menées dans le cadre du Plan d'action canopée et financées par la Ville centre.

LACHINE
Tableau 54 – Lachine

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original 2016	Écart 2016	Budget modifié 2016
	2014	2015	2016			
Revenus						
Taxes	27,0	26,4	27,0	27,0	-	27,0
Services rendus et autres revenus	3 026,9	3 694,2	3 420,6	3 423,0	(2,4)	3 423,0
Transferts	83,4	56,6	37,5	71,5	(34,0)	71,5
Transferts centraux	26 950,7	29 177,8	29 602,2	30 173,3	(571,1)	29 602,2
Total – Revenus	30 088,0	32 955,0	33 087,3	33 694,8	(607,5)	33 123,7
Charges de fonctionnement						
Administration générale	4 189,5	4 386,7	4 538,4	4 719,6	181,2	4 846,1
Sécurité publique	64,5	65,9	49,7	60,0	10,3	75,0
Transport	6 543,6	6 979,1	6 722,6	8 018,2	1 295,6	7 420,2
Hygiène du milieu	2 684,7	3 064,9	3 532,0	3 587,5	55,5	3 595,1
Santé et bien-être	1 033,4	945,9	1 013,4	836,4	(177,0)	853,4
Aménagement, urbanisme et développement	1 996,1	1 702,7	1 771,9	1 857,1	85,2	2 083,9
Loisirs et culture	12 955,1	14 000,3	14 775,6	14 616,0	(159,6)	14 770,2
Total – Charges de fonctionnement	29 466,9	31 145,5	32 403,6	33 694,8	1 291,2	33 643,9
Affectations	2 403,9	1 209,5	520,2	-	520,2	520,2
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	3 025,0	3 019,0	1 203,9	-	1 203,9	-
Ajustements	311,0	(239,0)	87,5			
Excédent (déficit) de gestion	3 336,0	2 780,0	1 291,4	-	1 291,4	-

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2016 ont été marqués par les éléments suivants :

- implantation de la limite de vitesse à 30 km/h dans les rues résidentielles de tout l'arrondissement;
- mise en place de la nouvelle collecte des matières organiques, couvrant presque 50 % du territoire;
- rehaussement des activités hivernales, notamment par l'ajout d'une piste de ski de fond;
- organisation des activités prévues pour 2017 à l'occasion du 350^e anniversaire de fondation de Lachine;
- poursuite du travail d'analyse, de planification et d'information citoyenne pour le secteur Lachine-Est;

- bonification des outils de communication et augmentation de la présence sur les médias sociaux afin de répondre aux souhaits exprimés par la population d’être mieux informée des activités et nouvelles de l’Arrondissement;
- offre d’une panoplie d’activités estivales axées sur la culture et le divertissement, des classiques comme le *Théâtre de rue* et les *Fêtes de Lachine*, ou encore, nouveauté, le cinéma en plein air sur la rue Notre-Dame, une artère en plein essor grâce au programme Renouveau Notre-Dame, visant à stimuler son activité économique;
- dépôt d’un mémoire auprès du Bureau d’audiences publiques sur l’environnement (BAPE), réalisé en collaboration avec le Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME) et visant la bonification des analyses portant sur le projet du Réseau électrique métropolitain (REM) afin que celui-ci réponde mieux aux besoins de transport en commun de la population lachinoise;
- adoption de la Politique de soutien aux organismes, qui témoigne de l’appui de l’Arrondissement au milieu de vie et au bien-être de la population;
- poursuite du programme d’art public avec, notamment, la réalisation d’une nouvelle fresque dans le quartier de Saint-Pierre;
- rehaussement du sentiment de sécurité par diverses interventions dans les installations de l’Arrondissement et les rues.

Principales variations

Revenus

Transferts centraux

- Variation de 0,6 M\$ provenant principalement du regroupement des contrats de déneigement au Service de la concertation des arrondissements.

Charges de fonctionnement

Transport

- Écart provenant du transfert des contrats de déneigement, pour 0,6 M\$.
- Économie de rémunération de 0,4 M\$ s’expliquant principalement par la gestion des activités en fonction des priorités de l’Arrondissement.

LaSALLE
Tableau 55 – LaSalle

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original 2016	Écart 2016	Budget modifié 2016
	2014	2015	2016			
Revenus						
Services rendus et autres revenus	3 091,6	2 931,2	1 335,3	1 075,4	259,9	1 075,4
Transferts	49,1	37,4	30,9	188,5	(157,6)	188,5
Transferts centraux	37 127,3	40 848,0	40 836,3	42 300,0	(1 463,7)	40 832,2
Total – Revenus	40 268,0	43 816,6	42 202,5	43 563,9	(1 361,4)	42 096,1
Charges de fonctionnement						
Administration générale	5 688,7	6 202,0	5 915,3	7 773,7	1 858,4	6 972,7
Sécurité publique	386,1	384,4	444,0	472,7	28,7	485,8
Transport	10 369,9	13 064,2	12 209,5	14 022,5	1 813,0	13 112,9
Hygiène du milieu	3 858,4	3 594,8	3 567,1	3 776,9	209,8	3 725,4
Aménagement, urbanisme et développement	1 443,5	1 336,9	1 403,5	1 675,3	271,8	1 527,8
Loisirs et culture	15 134,1	15 170,7	15 943,5	15 842,8	(100,7)	16 253,9
Total – Charges de fonctionnement	36 880,7	39 753,0	39 482,9	43 563,9	4 081,0	42 078,5
Affectations	254,7	(1 191,6)	(21,7)	-	(21,7)	(17,6)
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	3 642,0	2 872,0	2 697,9	-	2 697,9	-
Ajustements	1 626,0	279,0	1 191,9			
Excédent (déficit) de gestion	5 268,0	3 151,0	3 889,8	-	3 889,8	-

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2016 ont été influencés par les éléments suivants :

- l'organisation de la deuxième édition du Festival de la S.O.U.P.E.;
- la réalisation d'un vaste exercice de consultation pour l'élaboration d'un premier plan local de déplacements;
- la réalisation d'une campagne de sensibilisation à la sécurité routière, ciblant les conducteurs, les piétons et les cyclistes;
- le lancement d'une première politique laSalloise de diversité culturelle;
- la réalisation d'une grande campagne de communication sur les collectes des matières résiduelles;
- l'achat et l'installation de décorations hivernales lumineuses pour trois édifices municipaux de l'arrondissement ainsi que pour l'avenue Dollard et les boulevards Newman et LaSalle;

- l'aménagement d'une aire d'exercice canin au parc Leroux;
- la réalisation de la dernière phase du projet d'identification des parcs, qui s'est échelonné sur plusieurs années, par l'installation de 15 nouveaux panneaux aidant les citoyens à repérer les parcs et facilitant l'intervention des secours en cas d'urgence.

Principales variations

Budget modifié

- Regroupement du centre d'appels 311 (soirs, fins de semaine et jours fériés) au Service de la concertation des arrondissements, pour (1,0 M\$).
- Transfert d'un contrat de déblaiement de la neige, à l'automne 2016, au Service de la concertation des arrondissements, pour (0,6 M\$).
- Allocation de budgets additionnels par le conseil municipal pour les fêtes du 375^e de Montréal, pour 0,1 M\$.

Revenus

Transferts

- Subvention pour la bibliothèque à recevoir dans les ajustements apportés au surplus de gestion, pour 0,2 M\$.

Transferts centraux

- Variation principalement attribuable au regroupement des contrats de déneigement et du centre d'appels 311 au Service de la concertation des arrondissements.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Écart favorable de 1,0 M\$ à la suite du transfert des activités du centre d'appels 311.
- Surplus inutilisé de 0,4 M\$ dans la provision SST.
- Économie de 0,5 M\$ dans les dépenses administratives de contingences.

Transport

- Variation favorable de 0,6 M\$ découlant du regroupement des contrats de déneigement à la fin de l'année 2016.
- Économie de 0,6 M\$ provenant de la provision pour les activités de déneigement.
- Surplus de 0,4 M\$ résultant de réserves de contingences non utilisées de la Direction des transports.

- Écart favorable de 0,4 M\$ concernant l'entretien et les réparations des immeubles et terrains effectués selon les besoins ponctuels des Travaux publics.
- Économie de 0,3 M\$ sur le contrat de déblaiement de neige avec opérateur, résultant de conditions climatiques favorables.
- Coût additionnel de (0,3 M\$) pour l'achat et l'installation de décorations hivernales lumineuses destinées à des bâtiments municipaux et à certaines rues de l'arrondissement.
- Variation favorable de 0,2 M\$ pour l'entretien, la réparation et la location d'équipements liés à la signalisation écrite.

Aménagement, urbanisme et développement

- Économie de 0,2 M\$ pour la contribution au Développement économique LaSalle (DEL), résultant d'un transfert d'activités à l'organisme PME Mtl (section sud-ouest).

Loisirs et culture

- Coût excédentaire en main-d'œuvre de (0,2 M\$) pour l'entretien des patinoires intérieures et extérieures.
- Variation défavorable de (0,1 M\$) à la suite de l'installation d'un déshumidificateur temporaire au complexe aquatique Michel-Leduc (Aquadôme).

L'ÎLE-BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE

Tableau 56 – L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original 2016	Écart 2016	Budget modifié 2016
	2014	2015	2016			
Revenus						
Services rendus et autres revenus	701,3	387,3	375,5	410,4	(34,9)	410,4
Transferts	40,1	6,5	5,5	49,5	(44,0)	49,5
Transferts centraux	10 492,5	10 486,8	10 588,4	10 540,5	47,9	10 588,4
Total – Revenus	11 233,9	10 880,6	10 969,4	11 000,4	(31,0)	11 048,3
Charges de fonctionnement						
Administration générale	2 515,7	1 929,4	1 764,4	2 174,2	409,8	2 210,2
Sécurité publique	248,3	81,6	89,2	101,8	12,6	101,8
Transport	3 259,6	3 610,2	3 361,4	3 738,8	377,4	3 694,5
Hygiène du milieu	459,2	420,0	646,7	648,2	1,5	648,9
Santé et bien-être	4,2	12,0	9,0	19,7	10,7	9,3
Aménagement, urbanisme et développement	472,3	455,4	579,0	719,2	140,2	727,2
Loisirs et culture	4 104,5	3 899,3	4 112,5	3 598,5	(514,0)	3 694,7
Total – Charges de fonctionnement	11 063,8	10 407,9	10 562,2	11 000,4	438,2	11 086,6
Affectations	(30,1)	50,3	38,3	-	38,3	38,3
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	140,0	523,0	445,5	-	445,5	-
Ajustements	173,0	(24,0)	(73,1)			
Excédent (déficit) de gestion	313,0	499,0	372,4	-	372,4	-

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2016 ont été marqués par les éléments suivants :

- importante contribution financière au Complexe sportif Saint-Raphaël, par la location de temps de glace et de gymnases, pour favoriser et faciliter l'exercice physique des citoyens de l'arrondissement (0,7 M\$);
- contribution à la Salle Pauline-Julien pour le rayonnement des arts et de la culture au sein de l'arrondissement;
- acquisition d'un terrain à Sainte-Geneviève pour en faire un parc riverain et faciliter l'accès à l'eau des citoyens;
- mise en œuvre de démarches de planification d'aménagement urbain et riverain dans les secteurs du boulevard Gouin, à Sainte-Geneviève, et des rues Cherrier et de l'Église, à L'Île-Bizard;

- inauguration de jeux d'eau au parc Robert-Sauvé ainsi que de jeux d'eau et de stations d'exercice extérieur au parc Jonathan-Wilson;
- poursuite du projet de reconnaissance du statut de « paysage humanisé »;
- implication des élus dans le projet de construction d'un nouveau pont;
- apaisement de la circulation : analyse de problématiques, achat de nouveaux équipements et signature d'une entente avec Le Club des ami(e)s des Deux Rives pour l'octroi de cases de stationnement réservées;
- élaboration et réalisation d'un plan de marquage de la chaussée;
- octroi d'un mandat à Vélo Québec pour l'analyse du réseau cyclable de L'Île-Bizard;
- poursuite de plantation d'arbres dans le cadre du Plan d'action canopée de 2015;
- lancement de la collecte des matières organiques et distribution de bacs aux résidents.

Principales variations

Charges de fonctionnement

- Économie de 0,2 M\$ relative à différents postes de dépenses, notamment la rémunération.
- Économie de 0,1 M\$ sur le coût d'enlèvement de la neige, en ayant recours aux services d'un courtier pour la répartition équitable des contrats, ainsi que sur le coût de pièces et accessoires du matériel roulant.
- Économies diverses totalisant 0,1 M\$ dans les directions de l'Arrondissement, grâce à une gestion efficiente des dépenses.

MERCIER—HOCHELAGA-MAISONNEUVE

Tableau 57 – Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original 2016	Écart 2016	Budget modifié 2016
	2014	2015	2016			
Revenus						
Taxes	92,4	90,6	85,2	90,0	(4,8)	90,0
Services rendus et autres revenus	3 220,9	3 429,5	2 085,1	2 021,3	63,8	2 224,0
Transferts	15,5	85,5	33,0	-	33,0	-
Transferts centraux	63 121,3	64 587,9	65 586,2	66 923,2	(1 337,0)	65 790,7
Total – Revenus	66 450,1	68 193,5	67 789,5	69 034,5	(1 245,0)	68 104,7
Charges de fonctionnement						
Administration générale	6 750,4	6 875,9	7 278,7	7 858,7	580,0	7 969,5
Sécurité publique	402,6	445,9	454,8	451,0	(3,8)	452,8
Transport	20 343,9	20 591,0	21 269,7	23 475,3	2 205,6	22 524,4
Hygiène du milieu	9 068,7	8 802,4	8 866,2	8 339,9	(526,3)	8 370,9
Santé et bien-être	44,0	44,0	81,5	44,0	(37,5)	81,5
Aménagement, urbanisme et développement	2 789,1	2 924,9	3 276,3	3 300,5	24,2	3 393,2
Loisirs et culture	25 393,5	25 417,8	27 366,2	25 861,1	(1 505,1)	27 149,9
Total – Charges de fonctionnement	64 792,2	65 101,9	68 593,4	69 330,5	737,1	69 942,2
Affectations	3 126,1	1 160,4	2 042,0	296,0	1 746,0	1 837,5
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	4 784,0	4 252,0	1 238,1	-	1 238,1	-
Ajustements	737,0	635,0	1 134,6			
Excédent (déficit) de gestion	5 521,0	4 887,0	2 372,7	-	2 372,7	-

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2016 ont été marqués par les éléments suivants :

- relocalisation de l'organisme L'Antre-Jeunes;
- réfection du centre Pierre-Charbonneau et de la piscine Édouard-Montpetit;
- réalisation de trois projets de piétonisation : place Simon-Valois, patio culturel rue Desjardins et secteur de Notre-Dame-des-Victoires;
- réalisation de la campagne d'embellissement et de propreté, notamment avec l'ajout de mobilier neuf, le rafraîchissement des lampadaires et l'implication d'étudiants dans les parcs et sur les artères commerciales au cours de la saison estivale;
- implantation de la collecte des résidus alimentaires sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement;

- enlèvement de près de 1 000 souches d'arbres abattus sur le domaine public et plantation de plus de 500 arbres, conformément aux objectifs du Plan d'action canopée de la Ville centre;
- adoption d'une nouvelle réglementation sur les parcs visant les cours d'école de l'arrondissement;
- finalisation du Programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord en vue d'une consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), en 2017;
- mise en place d'un programme de capture, stérilisation, relâche et maintien (CSRМ) des chats errants, en collaboration avec la SPCA;
- réorganisation du soutien administratif de l'Arrondissement;
- modification du règlement concernant les résidences de tourisme.

Principales variations

Budget modifié

- Affectations au fonctionnement de 1,6 M\$, soit 0,8 M\$ pour augmenter l'offre de services prévue au budget, 0,5 M\$ pour contribuer à l'offre de services de partenaires et 0,3 M\$ pour assurer le maintien en bon état des installations et équipements.
- Transfert de (1,7 M\$) à la Ville centre pour le regroupement des contrats de déneigement.
- Attribution de ressources additionnelles de 0,5 M\$ par la Ville centre, notamment pour la réalisation de projets (375^e anniversaire de Montréal, Quartier 21).
- Dotation additionnelle de 0,2 M\$ découlant de revenus additionnels (service de l'eau, réserve pour fins de parcs).

Revenus

Transferts centraux

- Variation de 1,3 M\$ provenant principalement du regroupement des contrats de déneigement au Service de la concertation des arrondissements.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Économie de 0,5 M\$ pour assurer le financement de dépenses additionnelles dans d'autres secteurs d'activité.
- Économie de 0,1 M\$ sur les coûts prévus pour la mise en place de la réorganisation de la fonction « administration ».

Transport

- Économie de 2,9 M\$ sur les activités de déneigement, principalement en raison du regroupement des contrats de déneigement.
- Dépassement de 0,7 M\$ pour les autres activités associées au transport, entre autres, l'entretien et la réfection des chaussées, trottoirs et tranchées.

Hygiène du milieu

- Économie de 0,1 M\$ découlant de l'optimisation de la patrouille d'aqueduc.
- Dépassement de 0,6 M\$ pour les activités relatives aux matières résiduelles, en raison d'une sous-budgétisation de la masse salariale de ce secteur d'activité.

Loisirs et culture

- Dépenses additionnelles de 1,1 M\$ financées par affectations pour, entre autres, l'intensification des efforts dans la lutte contre l'agrile du frêne et la réalisation du Plan d'action canopée.
- Coûts additionnels de 0,4 M\$ pour la réalisation de projets (375^e anniversaire de Montréal, Quartier 21).

MONTRÉAL-NORD

Tableau 58 – Montréal-Nord

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original 2016	Écart 2016	Budget modifié 2016
	2014	2015	2016			
Revenus						
Taxes	3,6	1,8	1,2	3,6	(2,4)	3,6
Services rendus et autres revenus	1 405,2	921,9	986,8	849,8	137,0	849,8
Transferts	62,8	21,3	24,8	215,8	(191,0)	215,8
Transferts centraux	40 160,7	42 543,4	43 128,2	43 555,7	(427,5)	43 135,5
Total – Revenus	41 632,3	43 488,4	44 141,0	44 624,9	(483,9)	44 204,7
Charges de fonctionnement						
Administration générale	6 302,2	5 752,7	6 144,5	6 959,6	815,1	6 855,4
Sécurité publique	335,6	346,3	229,4	381,5	152,1	328,9
Transport	9 892,2	10 120,4	9 283,7	11 171,5	1 887,8	10 262,0
Hygiène du milieu	3 363,9	3 703,3	4 350,9	4 848,1	497,2	4 747,8
Santé et bien-être	472,2	505,5	714,6	475,2	(239,4)	726,0
Aménagement, urbanisme et développement	1 736,0	1 892,5	2 430,5	2 942,0	511,5	3 257,2
Loisirs et culture	17 419,0	18 501,8	18 504,6	17 826,3	(678,3)	18 011,8
Total – Charges de fonctionnement	39 521,1	40 822,5	41 658,2	44 604,2	2 946,0	44 189,1
Affectations	425,8	365,1	(8,3)	(20,7)	12,4	(15,6)
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	2 537,0	3 031,0	2 474,5	-	2 474,5	-
Ajustements	435,0	(339,0)	2 075,6			
Excédent (déficit) de gestion	2 972,0	2 692,0	4 550,1	-	4 550,1	-

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2016 ont été influencés par les éléments suivants :

- l'organisation des Rendez-vous de Montréal-Nord – Priorité jeunesse, pour lutter collectivement contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui affectent les jeunes de l'arrondissement;
- le lancement du plan stratégique Oser ensemble Montréal-Nord (2016-2025);
- la revitalisation du secteur nord-est. Le *Corridor vert des cinq écoles* est un projet innovateur où, pendant cinq ans, une série d'interventions sera réalisée sur l'espace urbain, public et privé, afin d'en faire un milieu de vie agréable et accessible, actif et convivial pour les 5 000 jeunes qui le fréquentent, résolument axé sur la lutte contre les îlots de chaleur et le verdissement et où les propriétés institutionnelles seront décloisonnées et accueillantes, favorisant le vivre-ensemble;

- la participation au Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées. Le projet de la rue de Dijon, dans le secteur nord-est, a été retenu pour un tronçon de 313 mètres dans un secteur marqué par la haute densité démographique et les îlots de chaleur;
- l'implantation de 2 marchés publics pour améliorer et diversifier l'offre de fruits et légumes frais dans l'arrondissement et pour favoriser la sécurité alimentaire dans une optique de lutte contre les déserts alimentaires;
- le 10^e anniversaire de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord;
- la restructuration administrative de trois directions : la Direction d'arrondissement, la Direction des travaux publics et la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

Principales variations

Budget modifié

- Des dotations supplémentaires, entre autres, pour le 375^e anniversaire de Montréal et le projet-pilote *Quartier intégré*, pour 0,3 M\$.
- Des affectations de surplus pour des projets de lutte contre la pauvreté tels que *Priorité jeunesse* et *Quartier intégré*, pour 0,3 M\$.
- Des dépenses en immobilisations financées au comptant, principalement pour des honoraires en ingénierie et architecture, pour (0,3 M\$).
- Le regroupement des contrats de déneigement au Service de la concertation des arrondissements, pour un montant de (0,7 M\$).

Revenus

Services rendus et autres revenus

- Variation favorable de 0,1 M\$ à la suite de la vente de véhicules et de travaux remboursables effectués par la Ville, principalement pour la réfection de coupes, la pose du service d'eau et le raccordement aux égouts.

Transferts

- Subvention pour l'achat de livres destinés aux bibliothèques, remboursée par les surplus de gestion, pour (0,2 M\$).

Transferts centraux

- Variation principalement attribuable au regroupement des contrats de déneigement au Service de la concertation des arrondissements.

Charges de fonctionnement

- Excédent budgétaire de 0,7 M\$ à la suite du regroupement des contrats de déneigement.
- Surplus de 0,4 M\$ relatif à certains travaux d'infrastructures et à certains honoraires professionnels en ingénierie et architecture pour des projets financés par le programme triennal d'immobilisations.
- Écart favorable de 0,3 M\$ sur la location de différents équipements pour le déneigement, selon les conditions climatiques.
- Excédent budgétaire de 0,3 M\$ sur les dépenses d'essence, d'huile et de diesel, de même que sur les réparations de véhicules.
- Budget excédentaire de 0,3 M\$ sur les dépenses en immobilisations financées au comptant, découlant des économies associées au PQMO.
- Non-utilisation d'une réserve pour imprévus de 0,3 M\$.
- Variation favorable de 0,2 M\$ concernant les contrats d'élimination des résidus de balais de rue, etc.
- Surplus de 0,2 M\$ relatif aux branchements d'égout sous le domaine public et aux achats de pièces de béton, de fonte, etc.
- Excédent budgétaire de 0,1 M\$ sur les honoraires pour la préparation d'un plan directeur de développement.
- Autre surplus de 0,1 M\$ concernant les achats de biens tels que poubelles, bancs de parc, etc.

OUTREMONT

Tableau 59 – Outremont

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original 2016	Écart 2016	Budget modifié 2016
	2014	2015	2016			
Revenus						
Taxes	1,8	1,8	1,8	1,8	-	1,8
Services rendus et autres revenus	1 716,5	1 546,4	1 557,1	1 633,3	(76,2)	1 633,3
Transferts	79,2	8,0	2,3	8,0	(5,7)	8,0
Transferts centraux	15 702,1	16 015,4	15 022,2	15 764,7	(742,5)	15 022,2
Total – Revenus	17 499,6	17 571,6	16 583,4	17 407,8	(824,4)	16 665,3
Charges de fonctionnement						
Administration générale	2 923,1	2 843,7	3 205,1	3 063,5	(141,6)	3 304,9
Sécurité publique	915,2	708,3	672,9	759,0	86,1	784,9
Transport	7 356,4	6 706,6	5 813,9	6 811,3	997,4	6 170,6
Hygiène du milieu	403,6	534,9	746,1	1 185,9	439,8	1 170,9
Aménagement, urbanisme et développement	965,1	944,1	1 322,6	1 191,5	(131,1)	1 292,7
Loisirs et culture	6 118,5	5 492,4	5 330,9	5 871,0	540,1	5 672,7
Total – Charges de fonctionnement	18 681,9	17 230,0	17 091,5	18 882,2	1 790,7	18 396,7
Affectations	1 968,3	599,4	1 731,4	1 474,4	257,0	1 731,4
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	786,0	941,0	1 223,3	-	1 223,3	-
Ajustements	167,0	(117,0)	1 609,5			
Excédent (déficit) de gestion	953,0	824,0	2 832,8	-	2 832,8	-

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2016 ont été marqués par les éléments suivants :

- fin des travaux de mise aux normes de l'aréna du Centre communautaire intergénérationnel, en 2016, après plus d'un an de travaux de modernisation, ce qui a permis, entre autres, de remplacer la dalle réfrigérée et le système de réfrigération;
- fin des travaux d'aménagement du parc Raoul-Dandurand (avec amphithéâtre de verdure et aire de pique-nique);
- octroi de divers contrats de services professionnels pour la rénovation de deux bâtiments municipaux, dont l'un abritera la Maison internationale des arts de la marionnette (projet du 375^e anniversaire de Montréal) et l'autre, le centre d'archives de l'Arrondissement.
- tenue de consultations publiques sur les lieux de culte des avenues commerciales et tenue d'un scrutin référendaire sur l'avenue Bernard;

- intensification de la lutte contre l'agrile du frêne (46 frênes abattus et 27 arbres plantés);
- publication d'un guide du citoyen qui regroupe les ressources et informations utiles de l'Arrondissement;
- soutien à la tenue de plusieurs événements majeurs dans l'arrondissement (dont la 4^e édition de La Foulée des parcs et les épreuves de cyclisme sur route de la finale des Jeux du Québec);
- avancement des travaux pour l'aménagement du nouveau campus de l'Université de Montréal;
- réflexion sur l'optimisation de la structure organisationnelle, de manière à améliorer l'efficacité des activités des directions;
- optimisation du budget visant le maintien de la qualité et de la quantité des services offerts aux citoyens.

Principales variations

Budget modifié

- Regroupement des contrats de déneigement au Service de la concertation des arrondissements, pour (0,7 M\$).
- Affectations de 0,2 M\$ aux surplus de gestion de l'Arrondissement.

Revenus

Services rendus et autres revenus

- Diminution de 0,1 M\$ des revenus de droits d'entrée à l'aréna en raison des travaux de mise aux normes.

Transferts centraux

- Réduction de 0,7 M\$ des transferts centraux à la suite du regroupement des contrats de déneigement au Service de la concertation des arrondissements.

Charges de fonctionnement

- Économie de 0,7 M\$ résultant du regroupement des contrats de déneigement et de 0,2 M\$ reliée à la gestion des opérations de déneigement de l'Arrondissement.
- Économie de 0,4 M\$ découlant de la réfection des réseaux de distribution d'eau potable et des réseaux d'égouts.
- Économie globale de 0,1 M\$, dans les directions de l'Arrondissement, réalisée sur les frais d'entretien et de réparation, principalement pour l'éclairage de rues et les infrastructures municipales.

- Économie de 0,1 M\$ à l'atelier mécanique de l'Arrondissement, réalisée sur l'essence, l'huile et le diesel en raison d'une diminution du prix à la pompe et d'une facturation régulière du carburant utilisé par la Sécurité incendie.
- Économie de 0,1 M\$ sur les charges de personnel externe, à la Sécurité publique.

PIERREFONDS-ROXBORO

Tableau 60 – Pierrefonds-Roxboro

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original 2016	Écart 2016	Budget modifié 2016
	2014	2015	2016			
Revenus						
Taxes	6,6	6,6	6,6	6,6	-	6,6
Services rendus et autres revenus	2 291,2	1 920,5	1 074,5	1 137,7	(63,2)	1 137,7
Transferts	17,2	2,8	19,7	176,0	(156,3)	184,0
Transferts centraux	28 865,3	31 354,2	30 994,0	31 636,5	(642,5)	31 368,1
Total – Revenus	31 180,3	33 284,1	32 094,8	32 956,8	(862,0)	32 696,4
Charges de fonctionnement						
Administration générale	4 807,6	5 198,9	4 470,3	5 300,2	829,9	5 124,0
Sécurité publique	301,6	329,9	338,4	353,0	14,6	370,5
Transport	8 868,9	9 612,9	10 094,0	9 271,1	(822,9)	9 963,0
Hygiène du milieu	3 073,3	4 112,6	3 826,1	3 354,5	(471,6)	4 015,3
Santé et bien-être	324,6	305,0	315,1	327,0	11,9	335,1
Aménagement, urbanisme et développement	2 363,3	2 282,6	2 568,2	2 588,5	20,3	2 685,3
Loisirs et culture	11 258,5	11 954,2	12 280,0	12 007,5	(272,5)	12 339,9
Total – Charges de fonctionnement	30 997,8	33 796,1	33 892,1	33 201,8	(690,3)	34 833,1
Affectations	1 525,5	1 242,0	2 510,8	245,0	2 265,8	2 136,7
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	1 708,0	730,0	713,5	-	713,5	-
Ajustements	457,0	155,0	684,1			
Excédent (déficit) de gestion	2 165,0	885,0	1 397,6	-	1 397,6	-

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2016 ont été marqués par les éléments suivants :

- réalisation de la phase 2 du plan d'élimination des terres d'excavation;
- réaménagement et ajout de jeux d'eau au parc Parkinson;
- poursuite de la lutte contre l'agrile du frêne;
- implantation des collectes des matières organiques – secteur ouest;
- démarrage de la revitalisation du port de plaisance de l'Arrondissement;
- poursuite de la mise en œuvre du plan d'élimination des terres d'excavation;
- plantation de plus de 700 arbres dans le cadre du Plan d'action canopée;

- réalisation des travaux d'infrastructures pour le terrain synthétique de soccer du centre sportif George Springate;
- bonification de l'offre de services aux citoyens de l'arrondissement (divers projets).

Principales variations

Budget modifié

- Appropriation de 1,9 M\$ des surplus pour divers projets prioritaires, la bonification des services aux citoyens, divers achats, la réalisation d'études et diverses contributions.
- Transfert de (0,3 M\$) aux services centraux (contrats de déneigement et informatique).

Revenus

Services rendus et autres revenus

- Baisse de revenus de (0,3 M\$) à la suite d'une reclassification des réserves de parcs.
- Hausse de 0,3 M\$ des revenus de publicité et autres.

Transferts

- Écart défavorable relié à une subvention pour l'achat de livres destinés aux bibliothèques, remise au surplus de gestion, pour (0,2 M\$).

Transferts centraux

- Écart provenant principalement d'ententes avec certains services centraux (harmonisation des contrats de déneigement, programme d'épandage, harmonisation des services informatiques, Plan d'action canopée, programme des fêtes du 375^e anniversaire de Montréal, plan Cyclovia) et divers ajustements.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Économie de 0,7 M\$ provenant de diverses dépenses de contingences et générales.
- Harmonisation des services informatiques avec le STI, générant un écart favorable de 0,1 M\$.

Transport

- Financement par le surplus de certaines dépenses liées aux opérations de déneigement, pour (0,5 M\$).
- Augmentation des dépenses de diverses activités de voirie liées à la bonification des services aux citoyens, notamment l'émondage d'arbres et le déneigement, pour une variation de (0,3 M\$).

Hygiène du milieu

- Économie de 0,3 M\$ provenant des activités sur le réseau d'égouts.
- Augmentation des dépenses découlant d'une entente avec le Service de l'eau pour l'élimination des terres d'excavation, qui a été financée par les surplus, ce qui a généré un écart de (0,8 M\$).

PLATEAU-MONT-ROYAL

Tableau 61 – Plateau-Mont-Royal
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original 2016	Écart 2016	Budget modifié 2016
	2014	2015	2016			
Revenus						
Taxes	30,0	30,0	30,0	30,0	-	30,0
Services rendus et autres revenus	6 228,0	8 594,9	7 205,9	7 274,2	(68,3)	7 435,7
Transferts	4,3	9,1	35,6	-	35,6	-
Transferts centraux	54 158,1	55 837,6	54 666,0	55 542,9	(876,9)	54 440,3
Total – Revenus	60 420,4	64 471,6	61 937,5	62 847,1	(909,6)	61 906,0
Charges de fonctionnement						
Administration générale	6 537,2	7 253,6	8 250,8	8 015,4	(235,4)	8 336,1
Sécurité publique	189,0	204,4	167,2	207,6	40,4	211,2
Transport	21 251,4	21 852,8	21 490,8	22 739,6	1 248,8	21 608,6
Hygiène du milieu	7 921,0	8 123,3	8 447,5	8 500,3	52,8	8 574,4
Santé et bien-être	164,2	14,7	205,0	205,0	-	205,0
Aménagement, urbanisme et développement	3 734,1	3 852,1	3 700,3	3 856,5	156,2	3 909,7
Loisirs et culture	18 832,9	19 150,6	19 688,7	19 322,7	(366,0)	19 945,2
Total – Charges de fonctionnement	58 629,8	60 451,5	61 950,3	62 847,1	896,8	62 790,2
Affectations	(743,6)	618,9	658,5	-	658,5	884,2
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	1 047,0	4 639,0	645,7	-	645,7	-
Ajustements	2 463,0	1 302,0	271,5			
Excédent (déficit) de gestion	3 510,0	5 941,0	917,2	-	917,2	-

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2016 ont été marqués par les éléments suivants :

- poursuite des interventions prioritaires en matière de verdissement, d'apaisement de la circulation, d'animation et de propreté;
- aménagement de 14 nouvelles ruelles vertes, dont 7 tronçons champêtres;
- poursuite de la mise en œuvre du plan de lutte contre l'agrile du frêne;
- sécurisation de 6 intersections à l'aide de saillies de trottoir et construction de plus de 50 dos d'âne;
- renforcement des services techniques afin de soutenir la conception et la réalisation des divers projets de réaménagement urbain;

- lancement d'un fonds destiné aux écoles publiques pour des projets d'amélioration de leur milieu de vie;
- lancement d'un programme de soutien au milieu culturel, afin de bonifier l'offre d'activités culturelles sur l'espace public;
- révision des programmes et de l'offre de services des partenaires en sports et loisirs. L'offre de services en sports et loisirs des partenaires et de l'Arrondissement est maintenant accessible en ligne.

Principales variations

Revenus

Transferts centraux

- Écart défavorable de 0,9 M\$ découlant notamment du regroupement du budget des contrats de déneigement au Service de la concertation des arrondissements, de l'octroi de budgets additionnels pour les célébrations du 375^e anniversaire de Montréal et de diverses affectations de surplus en cours d'année.

Charges de fonctionnement

Transport

- Écart favorable de 1,2 M\$ découlant du regroupement du budget des contrats de déneigement et de chargement de la neige au Service de la concertation des arrondissements.

RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES

Tableau 62 – Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original 2016	Écart 2016	Budget modifié 2016
	2014	2015	2016			
Revenus						
Taxes	51,6	51,6	51,6	51,6	-	51,6
Services rendus et autres revenus	2 161,8	2 481,0	1 893,6	1 404,4	489,2	1 404,4
Transferts	21,4	24,3	49,4	16,0	33,4	16,0
Transferts centraux	59 224,2	62 057,3	62 426,4	64 014,0	(1 587,6)	62 503,6
Total – Revenus	61 459,0	64 614,2	64 421,0	65 486,0	(1 065,0)	63 975,6
Charges de fonctionnement						
Administration générale	7 007,7	6 744,4	7 370,9	9 432,8	2 061,9	9 215,4
Sécurité publique	296,6	296,4	329,1	296,9	(32,2)	329,1
Transport	20 088,5	19 568,2	19 062,1	22 595,2	3 533,1	20 894,4
Hygiène du milieu	6 733,7	7 100,7	7 269,0	8 022,9	753,9	8 004,2
Santé et bien-être	224,7	213,9	168,0	186,8	18,8	207,8
Aménagement, urbanisme et développement	2 689,4	3 228,7	3 465,2	3 249,7	(215,5)	3 638,4
Loisirs et culture	19 978,5	19 834,9	21 255,3	21 701,7	446,4	22 034,0
Total – Charges de fonctionnement	57 019,1	56 987,2	58 919,6	65 486,0	6 566,4	64 323,3
Affectations	(227,9)	(196,0)	424,9	-	424,9	347,7
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	4 212,0	7 431,0	5 926,3	-	5 926,3	-
Ajustements	922,0	660,0	1 712,7			
Excédent (déficit) de gestion	5 134,0	8 091,0	7 639,0	-	7 639,0	-

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2016 ont été marqués par les éléments suivants :

- regroupement des ressources humaines de l'Arrondissement et emménagement dans les nouveaux locaux, à la maison du citoyen, dont les portes ouvertes ont attiré plus de 700 visiteurs;
- obtention, pour la place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles, des prix ESTim de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal et du mérite municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Il s'agit dans ce cas, d'une troisième récompense qui lui est décernée. Attribution d'une Plume de bronze de l'Association des communicateurs municipaux du Québec à la place Paul-Déjean, à Rivière-des-Prairies, pour son caractère communautaire et rassembleur;

- inauguration de la glace 1 de l'aréna Rodrigue-Gilbert au nom d'un ex-gardien de la LNH, Michel Plasse, et nomination de la salle du conseil en mémoire de J. C. Victorien-Roy, un acteur important du territoire;
- réalisation d'un projet-pilote, à la maison de la culture de Pointe-aux-Trembles, consistant à installer un système de récupération des eaux usées qui, une fois celles-ci recyclées, permet d'approvisionner les chasses d'eau;
- augmentation du nombre de collectes des résidus verts (de 16 à 31) et des résidus organiques;
- augmentation importante du nombre d'activités culturelles et sportives de la programmation (environ 350);
- tenue de la finale de BMX des Jeux du Québec de 2016 au parc de l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles et première édition d'une journée familiale à vélo, comprenant un tour cycliste de 20 km et le Demi-Marathon AMT de la pointe de l'île;
- accueil des Brewers de Montréal, une équipe de la ligue de baseball majeur du Québec;
- croissance immobilière : construction de 227 nouveaux logements et de 52 nouvelles résidences unifamiliales;
- collaboration avec divers organismes et partenaires afin d'actualiser et de bonifier les portraits des zones d'emploi de l'arrondissement et d'élaborer une plate-forme de promotion des espaces industriels inoccupés;
- déploiement d'un projet de design urbain sur les artères et dans les parcs du Vieux-Pointe-aux-Trembles, visant à créer une ambiance dynamique et à augmenter l'attractivité du secteur.

Principales variations

Budget modifié

- Regroupement au Service de la concertation des arrondissements, en fin d'année, des activités contractuelles en matière de déneigement, pour (1,7 M\$).
- Affectation de surplus et transferts budgétaires à l'Arrondissement totalisant 0,6 M\$, notamment pour un projet de design urbain et les festivités du 375^e anniversaire de Montréal.

Revenus

Services rendus et autres revenus

- Variation favorable de 0,3 M\$ des revenus d'occupation du domaine public et autres, s'expliquant principalement par des travaux d'excavation sur le domaine public.
- Surplus de 0,2 M\$ à la suite de l'exécution d'une garantie bancaire.

Transferts centraux

- Variation principalement attribuable au regroupement des contrats de déneigement au Service de la concertation des arrondissements.

Charges de fonctionnement

- Écart favorable de 1,7 M\$ à la suite du regroupement, en fin d'année, des activités contractuelles en matière de déneigement.
- Économie de 1,6 M\$ réalisée par l'Arrondissement sur les activités de déneigement pour la première portion de l'année (de janvier à mars).
- Budget de 1,4 M\$ réservé au remboursement prévu de la dette découlant du déficit cumulé des années antérieures.
- Diverses économies sur les coûts d'essence, d'honoraires professionnels, d'entretien et de réparation et autres; allocation d'un budget pour les grands projets (rampe de mise à l'eau, diverses contributions financières, baseball au parc Clémentine-De La Rousselière, surveillance dans les parcs, etc.), le tout totalisant 1,9 M\$.

ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

Tableau 63 – Rosemont–La Petite-Patrie

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original 2016	Écart 2016	Budget modifié 2016
	2014	2015	2016			
Revenus						
Taxes	40,2	38,4	38,4	38,4	-	38,4
Services rendus et autres revenus	7 044,9	6 638,5	5 894,5	3 167,7	2 726,8	5 366,5
Transferts	17,0	-	-	-	-	-
Transferts centraux	57 737,9	59 421,7	59 171,6	60 946,1	(1 774,5)	59 472,5
Total – Revenus	64 840,0	66 098,6	65 104,5	64 152,2	952,3	64 877,4
Charges de fonctionnement						
Administration générale	9 587,3	9 501,5	10 816,2	11 064,3	248,1	10 642,8
Sécurité publique	350,4	244,5	246,4	257,0	10,6	252,9
Transport	22 663,0	22 118,7	22 584,9	21 697,3	(887,6)	22 760,4
Hygiène du milieu	7 061,7	6 967,9	7 287,8	7 379,6	91,8	7 320,4
Santé et bien-être	516,1	417,8	480,4	428,3	(52,1)	468,6
Aménagement, urbanisme et développement	3 147,9	2 830,4	3 057,8	3 019,0	(38,8)	3 180,0
Loisirs et culture	19 974,9	19 806,1	20 560,2	20 306,7	(253,5)	20 580,6
Total – Charges de fonctionnement	63 301,3	61 886,9	65 033,7	64 152,2	(881,5)	65 205,7
Affectations	745,3	376,3	629,2	-	629,2	328,3
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	2 284,0	4 588,0	700,0	-	700,0	-
Ajustements	380,0	439,0	(354,3)			
Excédent (déficit) de gestion	2 664,0	5 027,0	345,7	-	345,7	-

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2016 ont été marqués par les éléments suivants :

- récupération du bois de quelque 200 frênes abattus à cause de l'agrile, pour en faire du mobilier urbain installé sur les artères commerciales et dans les parcs de l'arrondissement;
- poursuite de l'amélioration des services aux citoyens, incluant l'octroi de permis;
- réalisation d'une expérience pilote d'apaisement de la circulation sur la rue de Bordeaux par l'implantation du stationnement en oblique;
- inauguration du parc Luc-Durand et de sa patinoire d'improvisation;
- tenue d'une journée « portes ouvertes » au parc du Pélican, où les résidents ont pu découvrir les dessous des nombreuses interventions des employés sur le domaine public;

- animation de la place Shamrock avec l'accueil d'une serre aquaponique et l'aménagement de terrains de pétanque;
- réalisation d'une campagne de prévention en santé et sécurité au travail en vue d'améliorer les pratiques sécuritaires chez les employés cols bleus.

Principales variations

Budget modifié

- Facturation interne de la Division entretien, éclairage, signalisation et marquage sur la chaussée apportant une hausse de 2,1 M\$ du budget de revenus et de charges de fonctionnement.
- Regroupement des contrats de déneigement au Service de la concertation des arrondissements, totalisant une variation de (1,7 M\$).
- Virement de 0,4 M\$ du compte de surplus budgétaire pour financer différents projets.
- Octroi d'un budget additionnel de 0,2 M\$ pour les célébrations du 375^e anniversaire de Montréal.

Revenus

Services rendus et autres revenus

- Variation favorable de 2,1 M\$ relativement à la facturation interne de la Division entretien, éclairage, signalisation et marquage sur la chaussée.
- Augmentation de 0,2 M\$ des revenus des stationnements et parcomètres (hausse des ventes de vignettes de stationnement).
- Réclamations imprévues de dommages par tiers de 0,2 M\$.
- Hausse de 0,2 M\$ des revenus d'occupation du domaine public (permis d'excavation).

Transferts centraux

- Variation de 1,8 M\$ provenant principalement du regroupement des contrats de déneigement au Service de la concertation des arrondissements.

Charges de fonctionnement

Transport

Voirie :

- Écart défavorable de (0,7 M\$) à la suite de la réalisation de travaux additionnels d'entretien et de réfection de chaussées et trottoirs.

- Variation positive de 1,7 M\$ attribuable au regroupement des contrats de déneigement au Service de la concertation des arrondissements.
- Achat additionnel de sel de déglçage en raison des conditions météorologiques, pour un écart de (0,4 M\$).
- Coût de location et d'entretien de véhicules plus élevé que prévu, pour un écart de (0,3 M\$).

Entretien de l'éclairage, signalisation et marquage :

- Écart défavorable de 1,0 M\$ relié à l'accroissement des demandes de services internes.

SAINT-LAURENT

Tableau 64 – Saint-Laurent

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original 2016	Écart 2016	Budget modifié 2016
	2014	2015	2016			
Revenus						
Taxes	29,4	29,4	28,2	28,2	-	28,2
Services rendus et autres revenus	3 257,2	6 737,8	3 592,6	3 880,5	(287,9)	4 029,9
Transferts	-	11,7	8,3	400,0	(391,7)	400,0
Transferts centraux	69 046,4	72 214,5	70 661,9	71 449,5	(787,6)	70 708,6
Total – Revenus	72 333,0	78 993,4	74 291,0	75 758,2	(1 467,2)	75 166,7
Charges de fonctionnement						
Administration générale	9 538,5	9 800,2	11 131,2	12 499,3	1 368,1	12 322,7
Sécurité publique	1 379,5	1 356,0	1 736,4	1 837,3	100,9	1 827,2
Transport	19 933,9	20 324,0	18 442,8	21 480,8	3 038,0	20 264,7
Hygiène du milieu	5 463,1	6 546,1	6 083,6	6 212,9	129,3	6 341,7
Santé et bien-être	1 179,5	1 155,7	1 323,9	1 288,7	(35,2)	1 506,9
Aménagement, urbanisme et développement	4 761,0	4 502,9	4 619,2	4 859,6	240,4	4 832,4
Loisirs et culture	26 972,3	26 528,5	26 812,0	28 429,7	1 617,7	27 828,0
Total – Charges de fonctionnement	69 227,8	70 213,4	70 149,1	76 608,3	6 459,2	74 923,6
Affectations	(262,2)	(5 273,0)	(196,4)	850,1	(1 046,5)	(243,1)
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	2 843,0	3 507,0	3 945,5	-	3 945,5	-
Ajustements	103,0	(14,0)	545,9			
Excédent (déficit) de gestion	2 946,0	3 493,0	4 491,4	-	4 491,4	-

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2016 ont été marqués par les éléments suivants :

- tenue de la démarche de consultation citoyenne « Demain à Saint-Laurent » sur la culture, la mobilité urbaine et le développement durable;
- lancement de la deuxième phase d'implantation de la collecte des matières organiques;
- mise à jour de l'application mobile de l'Arrondissement, comprenant une foire aux questions, le calendrier des activités, les circuits géolocalisables et les dernières publications sur les réseaux sociaux;
- mise en ligne d'un nouvel outil d'information sur le zonage;
- ajout de 6,3 km au réseau cyclable;

- aménagement de 10 oasis de biodiversité;
- mise sur pied d'un programme de subvention pour l'utilisation de couches lavables;
- plantation d'arbres dans le cadre du programme de verdissement Un enfant, un arbre;
- planification stratégique 2016-2018 de Développement économique Saint-Laurent.

Principales variations

Budget modifié

- Regroupement des contrats de déneigement, pour (1 M\$).
- Paiement des dépenses de main-d'œuvre à même le budget de fonctionnement, pour un montant de (1,5 M\$), pour la réalisation de divers projets capitalisables, notamment la construction du nouveau Complexe sportif de Saint-Laurent, la réfection et la mise aux normes de la piscine du parc Decelles, l'aménagement d'une partie du parc Philippe-Laheurte et le programme de réfection routière de l'arrondissement.
- Réalisation de divers projets avec les surplus, incluant des dépenses relatives au plan de transport, à l'inventaire du patrimoine arboricole et au dossier des Priorités 2014-2017 de l'Arrondissement, pour 0,6 M\$.

Revenus

Transferts

- Subvention de 0,4 M\$ à la Bibliothèque du Boisé, à recevoir au surplus de gestion.

Transferts centraux

- Variation principalement attribuable au regroupement des contrats de déneigement au Service de la concertation des arrondissements, aux projets du PTI financés comptant, à l'utilisation des affectations de surplus selon les priorités de l'Arrondissement et à l'écart d'affectations par rapport au budget original.

Charges de fonctionnement

- Écart favorable provenant du transfert du budget de contrats de déneigement, pour 1,0 M\$.
- Économie sur les activités de déneigement en raison des conditions climatiques, pour 0,3 M\$.
- Retard dans l'ouverture du complexe sportif, générant une économie de 1,3 M\$.
- Écart favorable provenant du financement de la main-d'œuvre de divers projets capitalisables payé avec le budget de fonctionnement, pour 1,5 M\$.
- Surplus de 0,2 M\$ dans le budget prévu pour le renflouement du fonds de roulement.

- Surplus de 0,3 M\$ en raison de la non-réalisation de plusieurs projets de promoteurs.
- Économie résultant du report de travaux de réfection de coupes dans la voie publique, pour 0,2 M\$.
- Économie de 1,5 M\$ en raison du report de divers projets, notamment de la Division des études techniques et de l'ingénierie, certains projets informatiques et de plantation d'arbres.

SAINT-LÉONARD
Tableau 65 – Saint-Léonard

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original 2016	Écart 2016	Budget modifié 2016
	2014	2015	2016			
Revenus						
Taxes	15,6	15,6	15,6	15,6	-	15,6
Services rendus et autres revenus	2 249,0	1 959,5	1 833,5	1 531,3	302,2	1 531,3
Transferts	19,9	32,1	20,4	220,1	(199,7)	220,1
Transferts centraux	37 653,8	38 630,0	37 736,0	38 778,7	(1 042,7)	37 736,0
Total – Revenus	39 938,3	40 637,2	39 605,5	40 545,7	(940,2)	39 503,0
Charges de fonctionnement						
Administration générale	5 936,0	5 121,5	5 865,3	6 003,6	138,3	5 929,0
Sécurité publique	128,5	139,1	147,3	168,1	20,8	162,5
Transport	10 353,2	12 881,7	10 960,1	12 564,3	1 604,2	11 112,0
Hygiène du milieu	2 467,6	2 586,2	2 441,6	2 622,9	181,3	2 665,5
Santé et bien-être	207,6	304,3	290,0	284,7	(5,3)	394,7
Aménagement, urbanisme et développement	1 706,4	1 714,1	1 884,2	1 949,6	65,4	1 926,8
Loisirs et culture	14 838,8	15 190,9	15 386,0	16 506,3	1 120,3	16 066,3
Frais de financement	482,1	450,5	416,6	416,7	0,1	416,7
Total – Charges de fonctionnement	36 120,2	38 388,3	37 391,1	40 516,2	3 125,1	38 673,5
Financement	(457,3)	(488,9)	(522,8)	(522,8)	-	(522,8)
Affectations	(30,8)	480,0	(306,7)	493,3	(800,0)	(306,7)
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	3 330,0	2 240,0	1 384,9	-	1 384,9	-
Ajustements	672,0	41,0	259,5			
Excédent (déficit) de gestion	4 002,0	2 281,0	1 644,4	-	1 644,4	-

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2016 ont été marqués par les éléments suivants :

- déploiement d'une première phase de collecte de résidus alimentaires sur le territoire, desservant 7 500 foyers (25 % du territoire);
- plantation de près de 600 arbres dans le cadre du Plan d'action forêt urbaine, pour le remplacement de frênes et le renforcement de la canopée;
- déploiement d'un plan d'action local en accessibilité universelle;
- réception de deux prix pour l'aménagement, au parc Ferland, d'une aire de jeux adaptée aux enfants handicapés.

Principales variations

Budget modifié

- Transfert de responsabilité pour la gestion des contrats de déneigement à la Ville centre, pour (1,2 M\$).
- Paiement au comptant d'immobilisations, pour un total de (0,8 M\$).
- Divers transferts corporatifs concernant les festivités du 375^e anniversaire de Montréal et ajustements liés à la politique de déneigement, pour une augmentation du budget de 0,2 M\$.

Revenus

Services rendus et autres revenus

- Augmentation du volume des études de demandes et de permis divers à l'Urbanisme, générant des revenus excédentaires de 0,2 M\$.

Transferts

- Variation défavorable de (0,2 M\$) relativement à la subvention à recevoir pour acquisition de livres dans les ajustements du surplus de gestion.

Transferts centraux

- Variation principalement attribuable au regroupement des contrats de déneigement au Service de la concertation des arrondissements.

Charges de fonctionnement

Transport

- Économie et transfert de la responsabilité des contrats de déneigement.

Loisirs et culture

- Économies contractuelles et de contingences de 0,2 M\$ sur les imprévus concernant la gestion du dôme Hébert.
- Report de projets d'entretien des parcs et des terrains de jeux, pour 0,5 M\$.
- Économie de 0,3 M\$ sur la gestion et l'entretien de la bibliothèque.

SUD-OUEST
Tableau 66 – Sud-Ouest

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original 2016	Écart 2016	Budget modifié 2016
	2014	2015	2016			
Revenus						
Taxes	166,2	139,2	129,6	138,0	(8,4)	138,0
Services rendus et autres revenus	5 510,7	4 048,2	4 393,3	3 226,1	1 167,2	3 522,8
Transferts	273,7	150,9	7,2	-	7,2	-
Transferts centraux	51 248,6	54 682,3	52 953,2	53 789,8	(836,6)	53 037,5
Total – Revenus	57 199,2	59 020,6	57 483,3	57 153,9	329,4	56 698,3
Charges de fonctionnement						
Administration générale	8 304,8	7 405,8	8 705,0	7 954,4	(750,6)	7 992,5
Sécurité publique	141,2	165,0	164,7	167,7	3,0	170,9
Transport	15 299,6	14 865,6	16 332,2	18 054,2	1 722,0	16 923,0
Hygiène du milieu	8 599,9	9 010,5	8 529,6	8 267,1	(262,5)	8 389,2
Santé et bien-être	30,0	24,5	1,0	-	(1,0)	1,0
Aménagement, urbanisme et développement	2 695,8	2 979,2	3 394,5	3 200,3	(194,2)	3 512,8
Loisirs et culture	19 601,1	21 202,9	22 822,2	21 012,7	(1 809,5)	21 607,1
Total – Charges de fonctionnement	54 672,4	55 653,5	59 949,2	58 656,4	(1 292,8)	58 596,5
Affectations	1 200,2	548,4	1 982,5	1 502,5	480,0	1 898,2
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	3 727,0	3 915,5	(483,4)	-	(483,4)	-
Ajustements	787,0	2 534,0	1 625,9			
Excédent (déficit) de gestion	4 514,0	6 449,5	1 142,5	-	1 142,5	-

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2016 ont été marqués par les éléments suivants :

- poursuite du plan d'action de lutte contre l'agrile du frêne, financé par le surplus de gestion et par le Plan de développement durable de la foresterie urbaine – plantation de 98 arbres supplémentaires et de 465 arbres de remplacement, traitement de 525 frênes et abattage de 761 arbres, dont 373 étaient envahis par l'agrile;
- ouverture d'une nouvelle patinoire extérieure au parc Louis-Cyr;
- implantation des cadets policiers au parc Angrignon;
- création d'un théâtre de marionnettes, fabriqué par les employés des parcs, en collaboration avec la Culture;

- conclusion d'une entente de partenariat avec le Service de l'eau afin d'améliorer le réseau d'aqueduc et d'égouts;
- poursuite de la reconstruction de la rue Notre-Dame par une gestion intégrée, par la présence en continu d'un surveillant de chantier et par l'intégration des intervenants en communication et en développement économique afin de limiter les impacts négatifs, de valoriser l'implication citoyenne et de favoriser l'acceptation du projet et des travaux;
- réalisation et inauguration du parc Madeleine-Parent, qui se distingue par du mobilier sur mesure fabriqué par la Division atelier spécialisé menuiserie (tables à pique-nique surdimensionnées et table de ping-pong), ainsi que par la mise en valeur historique et la création d'un pôle d'attraction, où les citoyens profitent d'un nouveau lieu attrayant;
- élaboration et partage de « Ma carte interactive » qui permet de découvrir sur une seule carte 15 thématiques (jours de collectes, transport actif, zonage, installations sportives et de loisirs, etc.);
- diffusion du résultat de la démarche de réflexion participative pour le pôle Lionel-Groulx-Atwater, qui générera le financement de mesures visant à accroître la place destinée aux piétons dans l'espace public et d'un projet-pilote sur 3 ans, évolutif et saisonnier (période estivale), inscrit au Programme des rues piétonnes et partagées (rues Atwater et Saint-Ambroise);
- accueil de l'événement Cyclovia, entraînant la fermeture de rues pour occuper l'espace public pendant trois dimanches, et de la Ludothèque, un espace ludique aménagé dans un conteneur installé dans un parc.

Principales variations

Budget modifié

- Transfert de responsabilité des contrats de déneigement, pour (1,0 M\$).
- Utilisation du surplus de gestion pour financer plusieurs activités prioritaires et non prévues au budget, à hauteur de 0,9 M\$, notamment pour des contributions financières à des organismes de loisirs et pour le développement économique.

Revenus

Services rendus et autres revenus

- Hausse des revenus d'occupation du domaine public (croissance de 9 % par rapport à 2015), pour 0,6 M\$, s'expliquant notamment par l'intensification des travaux de réfection d'égouts et d'aqueduc et par l'aménagement de cafés-terrasses sur le domaine public.
- Autres revenus liés aux amendes et pénalités, aux licences, permis et autres, pour 0,5 M\$.

Transferts centraux

- Variation principalement attribuable au regroupement des contrats de déneigement au Service de la concertation des arrondissements.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Économie sur les services professionnels et les dépenses générales d'administration, pour 0,7 M\$.
- Provision de (1,1 M\$) pour des revenus de fonds de parc en litige.
- Déficit de (0,3 M\$) lié à des employés en disponibilité.

Transport

- Déficit de la masse salariale et des heures supplémentaires liées aux activités de déneigement, pour (0,6 M\$).
- Transfert budgétaire du contrat de déneigement, générant une variation de 1,0 M\$.
- Économie de 0,2 M\$ relatif au contrat d'épandage d'abrasifs, l'activité étant réalisée dorénavant à l'interne.
- Budgétisation de la rémunération des cols bleus à l'activité « transport » et imputation à l'activité « loisirs et culture » (parcs et terrains de jeux), équivalant à 0,6 M\$.
- Économie de 0,5 M\$ sur le matériel roulant.

Loisirs et culture

- Écarts défavorables de (0,6 M\$) pour la rémunération des cols bleus affectés à l'activité « transport » et de (0,2 M\$) pour différents projets (terrains sportifs, carrés d'arbre, etc.).
- Réalisation de projets d'entretien de parcs et de lutte contre l'agrile du frêne (financement provenant des surplus et des revenus reportés de parcs) générant une variation défavorable de (0,3 M\$).
- Dépenses non prévues de (0,2 M\$) pour le projet *Canopée et forêt urbaine*. Ce déficit sera remboursé à l'Arrondissement lors de l'établissement du surplus de gestion.
- Contributions additionnelles à divers organismes en provenance essentiellement de l'affectation de surplus, pour (0,4 M\$).

VERDUN

Tableau 67 – Verdun

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original 2016	Écart 2016	Budget modifié 2016
	2014	2015	2016			
Revenus						
Taxes	3,0	3,0	3,0	3,0	-	3,0
Services rendus et autres revenus	3 032,2	2 042,8	3 933,4	1 527,7	2 405,7	1 527,7
Transferts	45,8	11,5	3,9	200,0	(196,1)	200,0
Transferts centraux	33 236,4	35 242,8	35 052,5	35 217,5	(165,0)	35 017,2
Total – Revenus	36 317,4	37 300,1	38 992,8	36 948,2	2 044,6	36 747,9
Charges de fonctionnement						
Administration générale	5 533,2	6 000,9	5 176,9	5 336,5	159,6	5 472,0
Sécurité publique	420,3	927,8	604,7	272,8	(331,9)	676,9
Transport	13 063,5	13 104,8	11 901,5	11 853,2	(48,3)	12 019,5
Hygiène du milieu	1 776,7	2 419,4	2 891,5	2 736,1	(155,4)	2 821,8
Santé et bien-être	205,9	467,4	454,2	463,0	8,8	450,5
Aménagement, urbanisme et développement	2 325,4	2 126,8	1 991,5	1 866,5	(125,0)	2 015,6
Loisirs et culture	13 291,1	12 661,7	17 415,7	14 955,1	(2 460,6)	17 499,3
Total – Charges de fonctionnement	36 616,1	37 708,8	40 436,0	37 483,2	(2 952,8)	40 955,6
Affectations	1 075,7	1 449,7	4 172,4	535,0	3 637,4	4 207,7
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	777,0	1 041,0	2 729,2	-	2 729,2	-
Ajustements	2 247,0	489,0	820,9			
Excédent (déficit) de gestion	3 024,0	1 530,0	3 550,1	-	3 550,1	-

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2016 ont été marqués par les éléments suivants :

- la réalisation de 95 % (en tout ou en grande partie) des actions prévues au Plan de développement stratégique de Verdun pour 2016;
- la tenue d'activités à grand rayonnement, notamment l'Érablière panache et bois rond, le Défi Pierre Lavoie, le carnaval d'hiver et la tenue de 59 activités diverses;
- la réalisation du plan d'action local lié à la Politique culturelle de Montréal et la tenue de consultations publiques en vue de l'élaboration d'un plan local de déplacement;
- l'adoption du plan d'action local en accessibilité universelle ainsi que de règlements visant à favoriser les toits verts et blancs, le verdissement des stationnements et la poursuite des efforts de verdissement par la plantation d'arbres;

- la mise en œuvre de la Politique d'achat local;
- l'aménagement du lieu culturel et des locaux de l'École de cirque de Verdun dans l'édifice Guy-Gagnon.

Principales variations

Budget modifié

- Affectation du surplus de gestion de l'Arrondissement, d'une somme de 3,7 M\$, soit :
 - 2,5 M\$ pour financer temporairement l'aménagement du lieu culturel et des locaux de l'École de cirque de Verdun dans l'édifice Guy-Gagnon, en attente d'une subvention du ministère de la Culture et des Communications;
 - 1,2 M\$ pour financer diverses charges, notamment l'octroi d'une contribution financière au Centre local de développement du Grand Sud-Ouest, certains travaux de rénovation et les opérations de déneigement;
- Différents transferts avec les services centraux, pour un total de (0,2 M\$), concernant le regroupement des contrats de déneigement et l'octroi d'une contribution financière pour les festivités du 375^e anniversaire de Montréal, dans le cadre d'un appel de projets de quartier.

Revenus

Services rendus et autres revenus

- Écart favorable de 2,4 M\$ provenant principalement d'une subvention à recevoir pour le projet d'aménagement du lieu culturel et des locaux de l'École de cirque de Verdun dans l'édifice Guy-Gagnon.

Transferts

- Octroi d'une subvention pour les bibliothèques (achat de livres) qui sera versée au surplus de gestion de 2016 de l'Arrondissement, générant une variation défavorable de (0,2 M\$).

Transferts centraux

- Écarts défavorables de (0,3 M\$), principalement attribuable au regroupement des contrats de déneigement au Service de la concertation des arrondissements, et de 0,1 M\$, relatif à l'octroi d'une contribution financière pour les festivités du 375^e anniversaire de Montréal, dans le cadre d'un appel de projets de quartier.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Surplus de 0,1 M\$ s'expliquant principalement par la stratégie PQMO adoptée et mise en œuvre par l'Arrondissement.

Sécurité publique

- Écart défavorable de (0,3 M\$) s'expliquant principalement par les charges liées au gardiennage et à la sécurité, à la suite de modifications apportées au contrat de surveillance du territoire.

Hygiène du milieu

- Régularisation des stocks de bacs de recyclage, à la suite du dénombrement de fin d'année, générant une augmentation des coûts, pour (0,2 M\$).

Aménagement, urbanisme et développement

- Écart défavorable de (0,1 M\$) s'expliquant principalement par la contribution financière accordée au Centre local de développement du Grand Sud-Ouest, financée par affectation de surplus.

Loisirs et culture

- Réalisation des travaux d'aménagement du lieu culturel et des locaux de l'École de cirque de Verdun dans l'édifice Guy-Gagnon, ce qui explique l'écart défavorable de (2,5 M\$). Il est à noter que ces travaux sont à impact nul sur l'équilibre du budget de l'Arrondissement, compte tenu de la subvention à recevoir.

VILLE-MARIE
Tableau 68 – Ville-Marie

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original 2016	Écart 2016	Budget modifié 2016
	2014	2015	2016			
Revenus						
Taxes	84,0	81,0	81,0	81,0	-	81,0
Services rendus et autres revenus	20 054,6	20 897,4	19 734,9	14 850,2	4 884,7	15 073,2
Transferts	24,2	21,4	40,7	20,0	20,7	20,0
Transferts centraux	78 571,0	77 331,6	76 823,5	77 739,7	(916,2)	76 815,9
Total – Revenus	98 733,8	98 331,4	96 680,1	92 690,9	3 989,2	91 990,1
Charges de fonctionnement						
Administration générale	15 456,3	13 664,3	14 266,2	14 453,0	186,8	14 539,0
Sécurité publique	316,9	247,8	301,8	274,8	(27,0)	346,7
Transport	30 905,8	33 043,9	32 245,6	31 183,5	(1 062,1)	32 988,6
Hygiène du milieu	15 200,5	15 334,9	13 633,7	16 616,4	2 982,7	15 102,3
Santé et bien-être	839,0	789,7	753,2	462,4	(290,8)	798,7
Aménagement, urbanisme et développement	7 589,7	7 681,0	9 264,1	6 889,5	(2 374,6)	9 667,5
Loisirs et culture	22 506,7	23 691,3	24 125,8	23 721,8	(404,0)	25 087,0
Frais de financement	-	-	-	-	-	-
Total – Charges de fonctionnement	92 814,9	94 452,9	94 590,4	93 601,4	(989,0)	98 529,8
Financement	-	-	-	-	-	-
Affectations	5 346,1	5 537,5	6 532,1	910,5	5 621,6	6 539,7
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	11 265,0	9 416,0	8 621,8	-	8 621,8	-
Ajustements	2 367,0	1 068,0	539,0			
Excédent (déficit) de gestion	13 632,0	10 484,0	9 160,8	-	9 160,8	-

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2016 ont été marqués par les éléments suivants :

- propreté et embellissement : implantation de la collecte de résidus alimentaires, poursuite du programme d'enlèvement des graffitis, aménagement du parc éphémère Pigeon Hole;
- circulation et déplacements : installation de 25 bornes électriques doubles et aménagement de 50 places de stationnement pour les véhicules électriques en libre-service; mise en place d'une équipe pour faciliter la circulation urbaine autour des chantiers;
- développement économique : soutien financier de 1,7 M\$ à la réalisation de 27 projets;
- revitalisation et planification urbaine : élaboration de la Stratégie centre-ville, suivie d'une consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM); adoption du

Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares; bonification du Règlement d'urbanisme portant sur les enjeux du centre-ville; 453 révisions architecturales et 49 autorisations réglementaires;

- permis et inspection : projet-pilote de caractérisation de l'inspection dans Sainte-Marie afin d'assurer une meilleure protection des bâtiments patrimoniaux; lancement d'une campagne de sensibilisation sur les chantiers de construction et élargissement de la campagne sur le bruit;
- culture : présentation de plus de 100 activités et spectacles au square Cabot, nouvellement réaménagé, et de plus de 200 activités de loisir dans les parcs, ruelles et autres espaces publics; contributions financières à des événements comme le Festival Montréal en lumière, Les Jardins Gamelin, le 375^e anniversaire de Montréal, Fierté Montréal, l'Auguste Théâtre, La ferme du palais, le balado-documentaire sur les murales du Quartier latin, etc.

Principales variations

Budget modifié

- Affectations de surplus de l'Arrondissement de 5,6 M\$, principalement pour l'octroi de contributions financières à des projets de construction, d'aménagement urbain, d'activités de loisirs, de piétonisation de rues, etc.
- Regroupement des contrats de déneigement au Service de la concertation des arrondissements, pour un montant de (1,6 M\$).

Revenus

- Dépassement de 2,8 M\$ de la cible des revenus des permis d'occupation du domaine public, s'expliquant par des projets de construction importants, notamment aux alentours du Centre Bell, l'hôtel Fairmount Le Reine Elizabeth, etc.
- Excédent de 1,0 M\$ pour les services techniques et travaux effectués par la Ville, principalement pour des branchements privés d'aqueduc et d'égouts, des travaux d'excavation profonde, etc.
- Excédent de 0,7 M\$ pour la récupération de dépôts à la suite de dommages occasionnés par l'occupation temporaire du domaine public, et autres revenus.
- Surplus de 0,2 M\$ découlant de la vente de matériel roulant.

Transferts centraux

- Variation principalement attribuable à l'affectation des surplus aux priorités de l'Arrondissement ainsi qu'au regroupement des contrats de déneigement au Service de la concertation des arrondissements.

Charges de fonctionnement

Transport

- Dépassement de 5,0 M\$ pour les dépenses de rémunération des employés cols bleus affectés à la propreté, à l'entretien de la flotte et à divers services techniques.
- Économie de 4,0 M\$ sur la rémunération, les services techniques et la location d'équipement pour l'activité « enlèvement de la neige », incluant le regroupement des contrats de déneigement, pour 1,6 M\$.

Hygiène du milieu

- Surplus de 2,0 M\$ lié aux matières résiduelles à la suite d'un reclassement d'employés cols bleus dans l'activité « transport ».
- Surplus de 1,2 M\$ lié aux travaux sur le réseau d'égouts, en raison d'un report de certaines activités de nettoyage de puisards et de contraintes d'affectation des cols bleus à cette activité.
- Déficit de 0,2 M\$ associé aux projets de protection de l'environnement.

Aménagement, urbanisme et développement

- Déficit occasionné par des affectations de surplus de l'Arrondissement de 2,0 M\$ pour financer des contributions et des services professionnels de promotion et de développement économique et par des affectations de surplus de 0,4 M\$ pour des projets d'aménagement et de rénovation urbaine.

Loisirs et culture

- Écart défavorable résultant de diverses contributions aux activités culturelles, financées par des affectations de surplus de l'Arrondissement.

VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION

Tableau 69 – Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original 2016	Écart 2016	Budget modifié 2016
	2014	2015	2016			
Revenus						
Taxes	69,6	69,0	66,6	69,0	(2,4)	69,0
Services rendus et autres revenus	3 773,5	3 372,3	2 685,3	2 954,0	(268,7)	2 986,7
Transferts centraux	61 238,8	61 584,0	61 355,3	61 970,8	(615,5)	61 599,4
Total – Revenus	65 081,9	65 025,3	64 107,2	64 993,8	(886,6)	64 655,1
Charges de fonctionnement						
Administration générale	7 018,0	6 929,6	7 618,3	7 679,8	61,5	7 604,3
Sécurité publique	579,8	587,5	615,3	587,0	(28,3)	612,0
Transport	18 726,4	19 072,8	18 703,6	20 830,4	2 126,8	19 427,7
Hygiène du milieu	9 830,3	9 324,2	9 843,6	9 202,9	(640,7)	9 279,6
Santé et bien-être	171,9	176,2	190,3	169,8	(20,5)	189,8
Aménagement, urbanisme et développement	3 221,2	3 035,3	3 167,8	3 478,1	310,3	3 498,5
Loisirs et culture	24 440,4	24 763,6	25 542,3	24 504,3	(1 038,0)	25 032,4
Total – Charges de fonctionnement	63 988,0	63 889,2	65 681,2	66 452,3	771,1	65 644,3
Affectations	491,1	902,9	1 233,3	1 458,5	(225,2)	989,2
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	1 585,0	2 039,0	(340,7)	-	(340,7)	-
Ajustements	925,0	623,0	2 185,5			
Excédent (déficit) de gestion	2 510,0	2 662,0	1 844,8	-	1 844,8	-

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2016 ont été marqués par les éléments suivants :

- implantation de la collecte des résidus alimentaires auprès de 23 567 nouveaux foyers;
- réalisation de 12 nouvelles ruelles vertes et embellissement de 60 têtes de ruelle avec des bacs à fleurs;
- augmentation de la présence d'employés d'entretien dans certains parcs, pendant la saison estivale;
- ouverture prolongée de certains parcs durant la saison automnale;
- implantation du système libre-service (RFID) dans les 3 bibliothèques;
- accueil des Jeux du Québec de 2016 aux parcs Jarry et Champdoré;
- offre d'un nouveau service de bain libre matinal à la piscine extérieure Jarry;

- accroissement de la canopée par la plantation de 1 228 arbres additionnels;
- poursuite des actions liées au plan municipal de lutte contre l'agrile du frêne;
- poursuite du projet-pilote de rue piétonne partagée, la place De Castelnau;
- poursuite des activités d'inspection liées à la mise en œuvre du Plan d'action salubrité de l'Arrondissement;
- mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme (PPU) visant la revitalisation de la rue Jarry Est, notamment par l'organisation d'un événement d'urbanisme participatif portant sur l'aménagement des abords de l'autoroute 40, à l'entrée du secteur;
- participation de l'Arrondissement à l'élaboration du Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) lié au campus Outremont;
- organisation du 3^e Forum de développement économique de Saint-Michel, dont le thème était « Dans l'œil de Saint-Michel » et qui portait sur la promotion de projets de développement de ce secteur.

Principales variations

Budget modifié

- Transfert à la Ville centre des budgets de contrats de déneigement, pour (1,4 M\$).
- Affectations de surplus de 0,6 M\$ afin de financer plusieurs projets, notamment sous forme de contributions financières à des organismes communautaires.

Revenus

Services rendus et autres revenus

- Baisse des revenus de permis d'occupation temporaire du domaine public et des entrées charretières, pour (0,3 M\$).

Transferts centraux

- Variation principalement attribuable au regroupement des contrats de déneigement au Service de la concertation des arrondissements et aux affectations de surplus effectuées selon les priorités de l'Arrondissement.

Charges de fonctionnement

Transport

- Écart favorable résultant du transfert à la ville-centre des budgets de contrats de déneigement, pour 1,4 M\$.

- Budgétisation de l'entretien et de la réparation des véhicules dans l'activité « transport » et imputation dans l'activité « loisirs et culture » (entretien des parcs et horticulture) et autres activités, pour 0,6 M\$.
- Dépense plus élevée que prévu pour les opérations de chargement de la neige, pour (0,2 M\$).

Hygiène du milieu

- Augmentation des dépenses de rémunération destinées à la gestion des matières résiduelles, pour (0,8 M\$).
- Économie sur les dépenses reliées à la gestion du réseau de distribution d'eau, pour 0,2 M\$.
- Écart défavorable causé par un rattrapage de la mise à niveau des infrastructures désuètes du réseau d'égouts, pour (0,1 M\$).

Loisirs et culture

- Rémunération excédentaire de (0,4 M\$) pour l'entretien des parcs, l'horticulture et l'arboriculture.
- Écart favorable de 0,2 M\$ provenant de la location d'immeubles.
- Augmentation de la dépense de rémunération de (0,2 M\$) destinée à la gestion de la maison de la culture.
- Écart défavorable provenant de l'entretien et de la réparation des véhicules, budgétisé dans l'activité « transport », pour (0,3 M\$).
- Engagement de dépenses additionnelles de (0,2 M\$) dans le cadre du Plan d'action canopée.
- Octroi de contrats dans le cadre des festivités du 375^e anniversaire de Montréal, non prévus au budget original, pour (0,2 M\$).

Activités de
fonctionnement –
Analyse des résultats

2016

Autres charges
corporatives –
Financement
et autres charges



AUTRES CHARGES CORPORATIVES – FINANCEMENT ET AUTRES CHARGES

Tableau 70 – Autres charges corporatives – Financement et autres charges

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Charges de financement corporatives						
Service de la dette brute	666 050,7	670 526,7	729 170,0	738 090,2	8 920,2	738 090,2
Paiement au comptant d'immobilisations	96 197,7	129 501,9	240 604,2	204 623,9	(35 980,3)	207 207,7
Total – Charges de financement corporatives	762 248,4	800 028,6	969 774,2	942 714,1	(27 060,1)	945 297,9
Autres charges corporatives						
Dépenses communes	277 024,3	316 585,1	166 299,5	239 159,4	72 859,9	205 883,3
Dépenses de contributions	515 346,1	572 184,7	607 125,6	616 112,3	8 986,7	616 701,6
Total – Autres charges corporatives	792 370,4	888 769,8	773 425,1	855 271,7	81 846,6	822 584,9
Total – Autres charges corporatives et de financement	1 554 618,8	1 688 798,4	1 743 199,3	1 797 985,8	54 786,5	1 767 882,8

Les dépenses associées aux autres charges corporatives, totalisant 1,7 G\$, affichent un écart favorable de 54,8 M\$ par rapport au budget original. Cette rubrique est constituée du service de la dette brute corporative, des paiements au comptant d'immobilisations, des dépenses communes (charges relatives aux régimes de retraite, charges requises en vertu des dispositions légales, etc.) et des dépenses de contributions versées à des agences et organismes gouvernementaux et régionaux pour la réalisation d'activités relevant de leur responsabilité.

SERVICE DE LA DETTE BRUTE CORPORATIVE

Le service de la dette brute corporative comprend les éléments suivants :

- les frais de financement correspondant aux intérêts et autres frais relatifs à l'ensemble des emprunts émis par la Ville;
- le remboursement de la dette à long terme cumulant les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour les emprunts liés au financement de dépenses d'immobilisations. Il inclut aussi la contribution à la réserve financière pour le remboursement accéléré de la dette;
- les emprunts servant à financer les dépenses de fonctionnement, notamment le refinancement de la dette actuarielle initiale dont l'information est présentée dans la rubrique « Affectation – Remboursement de capital ».

Tableau 71 – Service de la dette brute corporative

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Service de la dette corporative						
Frais de financement	376 588,0	377 064,7	382 947,0	394 876,5	11 929,5	394 870,4
Remboursement de la dette à long terme	385 304,2	387 158,8	449 312,5	447 402,3	(1 910,2)	447 358,4
Affectations – Remboursement de capital	33 145,1	33 693,2	26 247,1	26 114,3	(132,8)	26 114,3
Sous total – Service de la dette brute globale	795 037,3	797 916,7	858 506,6	868 393,1	9 886,5	868 343,1
Service de la dette décentralisé ¹	(128 986,6)	(127 390,0)	(129 336,6)	(130 302,9)	(966,3)	(130 252,9)
Total – Service de la dette brute corporative	666 050,7	670 526,7	729 170,0	738 090,2	8 920,2	738 090,2

1. Ce montant correspond aux remboursements de dettes, aux intérêts et autres frais sur la dette à long terme dont le budget se retrouve dans certaines unités d'affaires (Commission des services électriques, Eau, Espace pour la vie et les arrondissements Anjou et St-Léonard).

Le service de la dette brute corporative affiche un excédent de 8,9 M\$, pour s'établir à 729,2 M\$. Cette économie s'explique principalement par une révision à la baisse du programme d'emprunt de 2016 et par un financement négocié à des taux d'intérêt moindres que ceux prévus lors de la confection budgétaire.

PAIEMENT AU COMPTANT D'IMMOBILISATIONS

Tableau 72 – Paiement au comptant d'immobilisations

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Affectations						
Affectation – Paiement comptant et réserves – Eau	43 673,4	40 453,1	41 845,5	13 623,9	(28 221,6)	13 623,9
Affectation – Paiement comptant et réserves – Voirie	16 212,6	8 490,9	2 484,2	3 300,0	815,8	1 289,6
Affectation – Paiement comptant et réserves – Immobilisations	31 290,5	93 170,2	196 324,2	187 700,0	(8 624,2)	192 139,8
Affectation – Fonds réservés	5 021,2	(12 612,3)	(49,7)	-	49,7	154,4
Total – Affectations	96 197,7	129 501,9	240 604,2	204 623,9	(35 980,3)	207 207,7

Le paiement au comptant d'immobilisations, totalisant 240,6 M, affiche un écart défavorable de 35,9 M\$ qui s'explique par les éléments suivants :

- une somme additionnelle de 28,2 M\$ a été allouée à la Réserve financière de l'eau pour financer davantage au comptant les investissements portant sur les infrastructures de l'eau, principalement grâce aux économies importantes générées en 2016 par les activités inhérentes à la gestion de l'eau (dépenses réelles inférieures au budget);
- la somme affectée à la rubrique « Réserve financière – Voirie » a été moins élevée que prévu puisqu'en cours d'année, des sommes de cette réserve ont été requises pour la réalisation de projets spécifiques liés à des infrastructures de voirie et de transport;

- une somme additionnelle de 8,6 M\$, constituée principalement de dépenses de main-d'œuvre capitalisées dans les coûts de divers projets d'immobilisations financée à même les activités de fonctionnement, notamment :
 - une somme de 4,7 M\$ allouée par les arrondissements pour divers projets d'aménagement urbain, de parcs et de construction, le plus important étant celui du nouveau Complexe sportif de Saint-Laurent (1,5 M\$);
 - une somme de 3,9 M\$ allouée par les services municipaux et dont une large part a été consacrée à des projets liés au parc immobilier de la Ville.

CHARGES COMMUNES

Tableau 73 – Dépenses communes

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Dépenses communes						
Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite	233 282,6	246 947,4	178 770,7	184 755,6	5 984,9	184 755,6
Crédits pour dépenses contingentes	4 217,2	15 917,7	23 934,5	48 808,3	24 873,8	19 708,5
Pertes possibles dans la perception	24 651,0	19 919,0	1 556,0	19 030,0	17 474,0	19 030,0
Prêt d'employés au MESS	26 571,9	25 258,3	24 831,2	27 853,8	3 022,6	27 853,8
Aide dédiée au développement économique	19 311,9	20 372,3	10 570,0	16 873,4	6 303,4	15 390,0
Développement du réseau des bibliothèques	-	-	-	2 538,6	2 538,6	2 538,6
Prêt d'employés à la société Stationnement de Montréal	3 617,0	4 076,1	4 444,9	4 358,1	(86,8)	4 358,1
Prêt d'employés au Bureau du taxi de Montréal	2 251,5	2 613,7	2 790,9	2 427,2	(363,7)	2 427,2
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement	-	-	(59 300,0)	(59 300,0)	-	(59 300,0)
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres	(17 758,0)	(27 409,6)	(26 878,6)	(26 083,0)	795,6	(26 083,0)
Affectation – Mesures transitoires	2 844,9	3 389,3	4 256,1	3 245,2	(1 010,9)	3 245,2
Affectations – Élections	-	-	-	4 000,0	4 000,0	4 000,0
Autres	(21 965,7)	5 500,9	1 323,8	10 652,2	9 328,4	7 959,3
Total – Dépenses communes	277 024,3	316 585,1	166 299,5	239 159,4	72 859,9	205 883,3

Les charges de 166,3 M\$ associées aux dépenses communes affichent un écart favorable de 72,8 M\$ qui s'explique par les éléments suivants :

- un écart favorable global de 5,9 M\$ associé au redéploiement des ressources et aux dépenses relatives à la rémunération globale ainsi qu'aux charges des régimes de retraite se détaillant ainsi :
 - un écart favorable de 7,3 M\$ reflétant principalement les coûts moindres des régimes d'assurances collectives, en vertu de nouvelles conventions de travail signées en 2016 avec les cadres et les syndicats des architectes et des ingénieurs;

- un écart défavorable de 1,4 M\$ lié principalement aux dépenses plus élevées que prévu en matière de relations de travail et de gestion de la santé et de la sécurité au travail;
- un écart favorable de 24,9 M\$ dans les dépenses contingentes, attribuable principalement au fait que les dépenses ont été réalisées dans les unités d'affaires où des budgets ont été transférés à la suite des autorisations des instances, en vue de réaliser des projets ponctuels;
- un écart favorable de 17,5 M\$ résultant principalement d'une révision à la baisse de la provision pour les mauvaises créances liées à la perception des revenus d'amendes et de pénalités;
- un écart favorable de 3,0 M\$ lié à une réduction importante des employés de la Ville (départs à la retraite) affectés à la gestion des programmes sociaux du MESS, conformément à l'entente;
- un écart favorable de 6,3 M\$ reflétant les contributions moindres versés à des organismes relativement à des projets qui n'ont pas été réalisés tel que prévu initialement dans le cadre de l'entente « Réaliser - Montréal 2025 » convenu avec le gouvernement du Québec ;
- un écart favorable de 2,5 M\$ découlant des retards dans l'ouverture d'équipements sportifs et socioculturels pour lesquels des sommes avaient été réservées pour financer les dépenses de fonctionnement au cours de l'année 2016;
- un écart favorable de 4,0 M\$ au chapitre d'une affectation pour le financement des futures élections de 2017.

CHARGES DE CONTRIBUTIONS CORPORATIVES
Tableau 74 – Dépenses de contributions corporatives

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget	Écart	Budget
	2014	2015	2016	original 2016	2016	modifié 2016
Dépenses de contributions corporatives						
Communauté métropolitaine de Montréal	29 482,0	29 398,5	37 873,4	38 277,0	403,6	38 277,0
Société de transport de Montréal					-	
Fonctionnement	384 100,0	418 500,0	432 900,0	429 800,0	(3 100,0)	432 900,0
SOFIL	3 426,9	4 916,0	13 884,0	17 200,0	3 316,0	17 200,0
Agence métropolitaine de transport	50 636,1	63 295,3	58 707,3	64 000,0	5 292,7	64 000,0
Société du parc Jean-Drapeau	8 706,0	10 041,6	13 063,9	12 975,4	(88,5)	12 975,4
Société d'initiative et de développement commercial	11 102,1	11 774,4	12 061,0	12 000,0	(61,0)	12 000,0
Conseil des arts	12 950,0	13 450,0	13 950,0	13 950,0	-	13 950,0
Bureau du taxi de Montréal	3 430,5	2 877,3	3 728,6	3 728,6	-	3 728,6
Autres organismes	11 512,5	17 931,6	20 957,4	24 181,3	3 223,9	21 670,6
Total – Dépenses de contributions corporatives	515 346,1	572 184,7	607 125,6	616 112,3	8 986,7	616 701,6

Les dépenses de contributions corporatives, totalisant 607,1 M\$ affichent un écart favorable de 9,0 M\$ qui s'explique principalement par les éléments suivants :

- un écart défavorable de 3,1 M\$ découlant d'une contribution additionnelle versée à la STM, soit 1,3 M\$ pour l'amélioration de la sécurité de l'édicule de la station de métro Atwater et 1,8 M\$ pour des mesures d'atténuation requises dans l'axe Turcot-Bonaventure-Champlain, dans le cadre des travaux de construction et de réhabilitation de ces infrastructures routières;
- un écart favorable de 3,3 M\$ attribuable à une baisse de la contribution que la Ville est tenue de verser dans le cadre du programme de la SOFIL, compte tenu des investissements moindres réalisés par la STM;
- une économie de 5,3 M\$ sur la contribution versée à l'AMT en raison des dépenses d'exploitation des trains de banlieue moins élevées que prévu;
- Autres organismes :
 - un écart favorable de 2,5 M\$ découlant de l'imputation aux arrondissements de dépenses liées à l'organisation des festivités du 375^e anniversaire de Montréal, à la suite du transfert des budgets corporatifs à ces arrondissements;
 - un écart favorable de 0,7 M\$ principalement attribuable à la récupération de contributions financières dans le cadre de la dissolution, en 2016, de l'organisme responsable de l'organisation des Jeux Pompiers-Policiers 2017.

Activités de
fonctionnement –
Analyse des résultats

2016

Analyses complémentaires
liées aux charges par objet



BOURSECOURS MARKET.

ANALYSES COMPLÉMENTAIRES LIÉES AUX CHARGES PAR OBJET

CHARGES DE FONCTIONNEMENT PAR OBJET

Tableau 75 – Charges de fonctionnement par objet

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Charges de fonctionnement						
Rémunération	1 616 682,1	1 650 401,4	1 689 966,6	1 692 563,8	2 597,2	1 693 683,9
Cotisations de l'employeur	747 069,1	719 588,1	677 724,7	658 252,2	(19 472,5)	658 431,5
Transport et communications	39 122,5	41 497,8	42 047,0	41 751,0	(296,0)	49 307,2
Services professionnels, techniques et autres	284 070,1	312 111,1	321 075,8	360 714,8	39 639,0	372 507,7
Location, entretien et réparation	146 754,6	154 382,6	158 147,7	181 873,2	23 725,5	189 598,6
Biens non durables	219 697,5	230 497,9	234 839,8	244 971,0	10 131,2	253 399,8
Biens durables	11 141,2	13 855,7	19 895,2	15 500,0	(4 395,2)	18 962,4
Frais de financement	376 588,0	377 064,7	382 947,0	394 876,5	11 929,5	394 870,4
Contributions à des organismes	631 586,2	698 336,3	769 656,4	720 665,8	(48 990,6)	766 038,7
Autres objets	69 548,2	105 373,2	95 833,8	150 009,4	54 175,6	100 022,2
Total – Charges de fonctionnement	4 142 259,5	4 303 108,8	4 392 134,0	4 461 177,7	69 043,7	4 496 822,4

RÉMUNÉRATION ET COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Elle comprend la rémunération ainsi que les cotisations de l'employeur, et ce, pour tous les employés et élus de la Ville. La rémunération englobe les salaires et les indemnités. Les cotisations de l'employeur incluent les avantages sociaux et les charges sociales.

En 2016, la rémunération globale a atteint 2,4 G\$, soit un écart défavorable de 16,9 M\$ avec les prévisions budgétaires. Ces dépenses sont en baisse de 0,1 % par rapport à 2015.

Tableau 76 – Rémunération et cotisations de l'employeur

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Rémunération	1 616 682,1	1 650 401,4	1 689 966,6	1 692 563,8	2 597,2	1 693 683,9
Cotisations de l'employeur	747 069,1	719 588,1	677 724,7	658 252,2	(19 472,5)	658 431,5
Total – Rémunération et cotisations de l'employeur	2 363 751,2	2 369 989,5	2 367 691,3	2 350 816,0	(16 875,3)	2 352 115,4

Tableau 77 – Rémunération

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Rémunération						
Salaires et avantages rattachés à la rémunération	1 514 426,0	1 541 972,3	1 579 567,2	1 605 569,2	26 002,0	1 607 758,9
Temps supplémentaire	97 787,0	104 056,8	106 028,6	81 581,8	(24 446,8)	80 549,1
Allocations et autres avantages	4 469,0	4 372,3	4 370,7	5 412,8	1 042,1	5 376,0
Total – Rémunération	1 616 682,0	1 650 401,4	1 689 966,5	1 692 563,8	2 597,3	1 693 684,0

Salaires

La rémunération régulière s'élève à 1,6 G\$ en 2016, soit un écart favorable de 26,0 M\$ avec les prévisions budgétaires. Cette rémunération représente 94,8 % de l'ensemble de la rémunération. L'écart budgétaire s'explique principalement, par les éléments suivants :

- Service de police : un écart favorable net de 10,7 M\$ généré entre autres, par un nombre de départs de policiers supérieur à celui anticipé, combiné avec le coût de l'embauche supplémentaire de recrues et des absences;
- Sécurité incendie : un écart favorable de 4,1 M\$ liée aux postes vacants;
- chapitres corporatifs : un écart favorable de 7,3 M\$ provenant d'un réaménagement technique entre la rémunération et les cotisations de l'employeur relatives aux taux standards des policiers dont la contrepartie est incluse dans la section « Cotisations de l'employeur »;
- postes vacants : un écart net favorable de 3,9 M\$ en raison, entre autres, de postes laissés vacants, de mouvements d'effectifs et d'autres corrections.

Temps supplémentaire

En 2016, la rémunération liée aux heures supplémentaires s'élève à 106,0 M\$, soit un écart défavorable de 24,5 M\$ avec les prévisions budgétaires. Une grande partie de l'excédent des dépenses liées à la rémunération supplémentaire est rattachée à la sécurité publique. Plus spécifiquement, l'écart budgétaire s'explique, notamment, par les éléments suivants :

- policiers et officiers – un écart de 13,7 M\$:
 - présence policière sur les chantiers de construction : un écart défavorable de 10,5 M\$;
 - activités policières courantes – un écart défavorable de 3,2 M\$;
- sécurité incendie – un écart défavorable de 3,5 M\$ associé aux pompiers et à l'état-major :
 - dépassement en heures supplémentaires principalement relié aux postes vacants;

- arrondissements – un écart défavorable de 4,7 M\$ s’expliquant notamment par :
 - des travaux supplémentaires de remise en état des parcs et des terrains de jeux au printemps, pour de nouveaux projets de terrains sportifs et d’émonçage;
 - des travaux liés à l’éclairage de rues, à la circulation et au stationnement financé par un surplus dans les autres biens non durables et les revenus pour comptabiliser la facturation interne entre les arrondissements;
- services corporatifs – un écart défavorable de 2,6 M\$:
 - majoritairement au Service du matériel roulant et des ateliers – un écart défavorable de 1,8 M\$ attribuable au temps supplémentaire non budgété et requis pour la production des biens fournis aux arrondissements et aux services centraux.

Allocations et autres avantages

Les allocations et autres avantages s’élèvent à 4,4 M\$ en 2016, pour un écart favorable de 1,0 M\$ avec les prévisions budgétaires. L’écart budgétaire provient majoritairement de provisions non utilisées.

Cotisations de l’employeur

Les cotisations de l’employeur incluent les charges des régimes de retraite, les avantages sociaux et la part de l’employeur aux charges sociales.

Les régimes de retraite de la Ville de Montréal sont à prestations déterminées. On entend par régime de retraite à prestations déterminées un régime dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les employés, soit le mode de calcul du montant de ces prestations. Ce calcul est basé sur des facteurs comme l’âge, le salaire et le nombre d’années de service du participant.

Un tel régime repose sur le principe de la capitalisation. Les cotisations déposées dans une caisse de retraite et les revenus de placement qui en découlent servent à financer le paiement des prestations prévues.

La charge des services courants représente la valeur des prestations acquises durant l’exercice financier. Elle est déterminée selon les hypothèses actuarielles. Ce montant permet de faire face aux obligations des régimes de retraite en fonction des hypothèses actuarielles. Il s’agit de la part de l’employeur.

La charge des services passés est un montant déterminé par l’actuaire et établi afin de respecter les obligations des régimes de retraite en fonction des déficits actuariels. Il s’agit notamment de la partie nécessaire au remboursement du déficit.

Les dépenses associées aux cotisations de l'employeur ont atteint 674,8 M\$ en 2016, soit un écart défavorable de 19,5 M\$. Cet écart provient majoritairement des éléments suivants :

- régimes de retraite – un écart défavorable de 16,1 M\$ découlant principalement des économies escomptées au budget de 2016 et non réalisées;
- taux standards policiers – un écart favorable de 7,3 M\$ dans le chapitre corporatif, provenant d'un réaménagement technique entre la rémunération et les cotisations de l'employeur relatives aux taux standards des policiers dont la contrepartie est incluse dans la section « Salaires » de ce chapitre;
- charges sociales et autres avantages sociaux – un écart favorable net de 3,9 M\$ majoritairement lié aux provisions diverses d'avantages sociaux, de mouvements d'effectifs et d'autres corrections.

SERVICES PROFESSIONNELS, TECHNIQUES ET AUTRES

Tableau 78 – Services professionnels, techniques et autres

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Services professionnels, techniques et autres						
Honoraires professionnels	35 565,6	42 654,7	47 880,3	55 375,7	7 495,4	63 152,0
Services techniques	244 904,9	265 548,7	269 072,0	299 683,3	30 611,3	304 050,2
Autres	3 599,6	3 907,7	4 123,6	5 655,8	1 532,2	5 005,8
Total – Services professionnels, techniques et autres	284 070,1	312 111,1	321 075,9	360 714,8	39 638,9	372 208,0

Les charges en services professionnels, techniques et autres s'élèvent à 321,1 M\$ et affichent un écart favorable de 39,6 M\$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique notamment :

- d'une part, par une diminution de 7,5 M\$ des charges en honoraires professionnels qui se répartit, entre autres, ainsi :
 - 3,9 M\$ au Service de l'eau, somme reliée principalement à une diminution du nombre d'auscultations d'égouts secondaires (2,2 M\$) et au report de contrats d'architecture et d'ingénierie (1,1 M\$);
 - 3,9 M\$ au Service de la mise en valeur du territoire, montant attribuable à des besoins moindres que prévu en études, principalement pour les activités reliées à l'urbanisme;
 - 2,6 M\$ dans les arrondissements, notamment dans Le Plateau-Mont-Royal et Le Sud-Ouest, montant relié, entre autres, au transfert à d'autres objets de dépenses et à la non-utilisation de réserves pour des projets imprévus;
 - 2,1 M\$ au Service de la gestion et de la planification immobilière, écart essentiellement attribuable à un coût d'entretien lié aux nouveaux projets moins élevé que prévu;
 - écart contrebalancé, notamment, par une hausse de 3,0 M\$ des dépenses associées aux frais d'avocats pour le traitement de dossiers et par une augmentation de 2,8 M\$ du budget du Service des infrastructures, de la voirie et des transports reliée, entre autres, aux inspections de ponts et tunnels et aux interventions sur la chaussée;
- d'autre part, par une baisse de 30,6 M\$ des charges en services techniques, se répartissant, entre autres, ainsi :
 - 12,4 M\$ pour l'activité « neige » dans l'ensemble des unités de la Ville;
 - 5,4 M\$ pour la gestion des matières résiduelles de l'ensemble de la ville, réduction reliée, entre autres, à une diminution des coûts d'élimination et de redevances associée à une baisse de tonnage;

- 3,5 M\$ à la Commission des services électriques, s'expliquant principalement par une diminution du nombre de travaux effectués qui sont intégrés dans les différents projets capitalisés;
- 2,1 M\$ à Espace pour la vie, diminution associée notamment à des transferts de crédits à d'autres objets de dépenses;
- 2,0 M\$ au Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal, baisse reliée principalement au virement de crédits à d'autres objets de dépenses et au versement d'une contribution pour la réalisation du Plan d'action canopée sur le domaine privé.

LOCATION, ENTRETIEN ET RÉPARATION

Tableau 79 – Location, entretien et réparation

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Location, entretien et réparation						
Location de bâtiments et de terrains	67 112,4	67 821,0	68 426,9	71 427,9	3 001,0	73 827,3
Location de véhicules et de matériel roulant	18 131,1	18 056,3	15 136,3	20 540,5	5 404,2	18 144,2
Autres locations	3 146,5	3 837,4	4 173,4	6 786,6	2 613,2	4 780,6
Entretien et réparation de bâtiments et de terrains	21 886,6	23 746,5	27 801,1	30 033,2	2 232,1	31 500,9
Entretien et réparation de véhicules et de matériel roulant	9 696,6	11 053,5	8 884,6	7 567,9	(1 316,7)	19 868,2
Entretien et réparation – Autres	26 781,4	29 867,9	33 725,4	45 517,1	11 791,7	41 477,3
Total – Location, entretien et réparation	146 754,6	154 382,6	158 147,7	181 873,2	23 725,5	189 598,5

Les charges de location, d'entretien et de réparation sont de 158,1 M\$, en baisse de 23,7 M\$ par rapport au budget original. Cet écart est attribuable aux éléments suivants :

- une diminution de 12,7 M\$ des charges d'entretien et de réparation, soit :
 - 6,6 M\$ au Service de l'eau, principalement en raison d'une diminution des interventions pour des travaux majeurs et imprévus (3,5 M\$) et d'une baisse des transferts aux arrondissements pour l'entretien des réseaux secondaires (2,9 M\$);
 - 3,3 M\$ au Service du matériel roulant et des ateliers, du fait de l'inscription à cet objet du remboursement de dépenses associées au PTI;
 - 3,1 M\$ au Service de la gestion et de la planification immobilière, relativement, entre autres, à des travaux d'entretien mineurs;
 - diminution contrebalancée, notamment, par une hausse de 3,2 M\$ dans les arrondissements, dont une somme de 2,3 M\$ pour Verdun qui est associée principalement à l'aménagement de l'édifice Guy-Gagnon, et par une hausse de 2,4 M\$ au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, attribuable essentiellement à la réfection du pont Rockland;
- une diminution de 11,0 M\$ des charges de location, se répartissant notamment ainsi :

- 5,4 M\$ relativement à la location de véhicules et de matériel roulant, dont 3,7 M\$ sont afférents à l'activité « neige »;
- 3,0 M\$ pour l'ensemble des baux de la Ville;
- 1,4 M\$ au Service des technologies de l'information, baisse causée essentiellement par le report associé au projet *Bureau de demain*.

BIENS NON DURABLES

Tableau 80 – Biens non durables

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Biens non durables						
Fourniture de services publics	79 678,8	84 523,5	83 368,3	88 560,0	5 191,7	84 630,5
Autres biens non durables	140 018,7	145 974,4	151 471,5	156 411,0	4 939,5	168 769,3
Total – Biens non durables	219 697,5	230 497,9	234 839,8	244 971,0	10 131,2	253 399,8

Les charges associées aux biens non durables sont de 234,8 M\$, en baisse de 10,1 M\$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique par :

- une économie de 7,1 M\$ sur l'essence pour l'ensemble de la Ville;
- une diminution de 5,2 M\$ au Service de l'eau, essentiellement afférente aux frais d'électricité et de produits chimiques;
- diverses autres économies dans les arrondissements, pour 4,8 M\$ dont :
 - 2,4 M\$ pour Rosemont–La Petite-Patrie, économie principalement attribuable aux activités d'éclairage, de marquage et de signalisation;
 - 1,9 M\$ pour Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, en raison notamment du remboursement de la dette à la ville centre;
 - 1,1 M\$ pour Saint-Laurent, essentiellement du fait de la non-ouverture du complexe sportif;
- en contrepartie, quelques écarts défavorables : notamment une augmentation des dépenses de 4,7 M\$ au Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal, essentiellement pour l'achat d'arbres dans le cadre du Plan d'action canopée, et une hausse de 3,2 M\$ au Service du matériel roulant et des ateliers, reliée, entre autres, à l'achat de pièces.

FRAIS DE FINANCEMENT

Tableau 81 – Frais de financement

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original 2016	Écart 2016	Budget modifié 2016
	2014	2015	2016			
Frais de financement						
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme	376 062,0	376 365,4	381 717,4	393 462,0	11 744,6	393 455,9
Autres frais de financement	526,0	699,3	1 229,6	1 414,5	184,9	1 414,5
Total – Frais de financement	376 588,0	377 064,7	382 947,0	394 876,5	11 929,5	394 870,4

Les frais de financement présentent un écart favorable de 11,9 M\$ par rapport au budget. Cette économie s'explique principalement par la réduction du programme d'emprunt de 2016 et par le financement négocié à des taux d'intérêt moindres que ceux prévus initialement lors de la confection budgétaire.

CONTRIBUTIONS À DES ORGANISMES

Tableau 82 – Principales contributions à des organismes

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original 2016	Écart 2016	Budget modifié 2016
	2014	2015	2016			
Principales contributions						
Communauté métropolitaine de Montréal	29 482,0	29 398,5	37 873,4	38 277,0	403,6	38 277,0
Société de transport de Montréal						
Fonctionnement	384 100,0	418 500,0	432 900,0	429 800,0	(3 100,0)	432 900,0
SOFIL	3 426,9	4 916,0	13 884,0	17 200,0	3 316,0	17 200,0
Agence métropolitaine de transport	50 636,1	63 295,3	58 707,3	64 000,0	5 292,7	64 000,0
Société du parc Jean-Drapeau	8 706,0	10 041,6	13 063,9	12 975,4	(88,5)	12 975,4
Société d'initiative et de développement commercial	11 102,1	11 774,4	12 061,0	12 000,0	(61,0)	12 000,0
Conseil des arts	12 950,0	13 450,0	13 950,0	13 950,0	-	13 950,0
Bureau du taxi de Montréal	3 430,5	2 877,3	3 728,6	3 728,6	-	3 728,6
Autres organismes	127 752,6	144 083,2	183 488,2	128 734,8	(54 753,4)	171 007,7
Total – Principales contributions	631 586,2	698 336,3	769 656,4	720 665,8	(48 990,6)	766 038,7

Les charges des contributions à des organismes totalisent 769,7 M\$, soit une hausse de 49,0 M\$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique principalement par :

- une hausse des contributions de 17,1 M\$ au Service de la mise en valeur du territoire, attribuable principalement au versement de 15,0 M\$ à l'Administration portuaire de Montréal pour la réhabilitation du terminal de croisière Iberville;
- une augmentation des contributions de 12,7 M\$ au Service de la culture, entre autres, pour la construction de la phase 2 du musée Pointe-à-Callière et pour le renouvellement de ses expositions (7,6 M\$) ainsi que pour l'entente Ville-BAnQ (3,1 M\$);
- une hausse de 7,3 M\$ pour l'ensemble des arrondissements qui ont versé des sommes plus importantes que prévu au courant de l'année;

- des dépenses en hausse de 4,7 M\$ au Service de la diversité sociale et des sports, en raison, entre autres, de la contribution au Club des petits déjeuners et de l'aide financière aux OBNL;
- une contribution additionnelle de 3,1 M\$ à la STM, d'une part, afin de permettre d'accroître la sécurité de l'édicule de la station de métro Atwater (1,3 M\$) et, d'autre part, pour mettre en œuvre des mesures d'atténuation requises dans l'axe Turcot-Bonaventure-Champlain, compte tenu des travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures routières (1,8 M\$);
- une hausse de contribution pour la Formule E (1,8 M\$);
- des contributions inférieures de 5,3 M\$ à l'Agence métropolitaine de transport en raison de coûts de fonctionnement plus faibles que prévu pour les trains de banlieue;
- une économie de 3,3 M\$ pour la contribution que la Ville est tenue de verser dans le cadre du programme de la SOFIL, résultant de dépenses d'investissements moindres que prévu à la STM.

AUTRES OBJETS

Tableau 83 – Autres objets

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Autres objets						
Dépenses contingentes	3 488,7	14 966,0	24 412,9	51 595,7	27 182,8	18 706,6
Créances douteuses ou irrécouvrables	24 654,8	21 737,0	1 813,3	19 057,3	17 244,0	19 287,4
Autres objets – Autres que dépenses contingentes	41 404,3	68 670,1	69 607,6	79 356,4	9 748,8	62 028,2
Total – Autres objets	69 547,8	105 373,1	95 833,8	150 009,4	54 175,6	100 022,2

Les charges des autres objets totalisent 95,8 M\$, en baisse de 54,2 M\$ par rapport au budget original. Cet écart favorable est attribuable principalement aux éléments suivants :

- 27,2 M\$ au titre des dépenses contingentes, principalement en raison d'un transfert de budget à d'autres familles de dépenses en cours d'année;
- 17,2 M\$ provenant des créances douteuses ou irrécouvrables, essentiellement du fait de la révision des provisions relatives, d'une part, aux constats d'infraction et d'autre part, à l'entente avec le MESS;
- 16,1 M\$ généré par le Service de la mise en valeur du territoire, provenant essentiellement des programmes Rénovation Québec et AccèsLogis;
- 6,3 M\$ réalisé par le Service du développement économique, principalement en raison de l'inscription des dépenses associées à l'entente de 175 M\$ au poste de « contributions à des organismes » (8,9 M\$) et d'une hausse des dépenses pour le programme PR@M-Industrie (2,7 M\$);
- 6,3 M\$ afférents à des budgets corporatifs non utilisés;

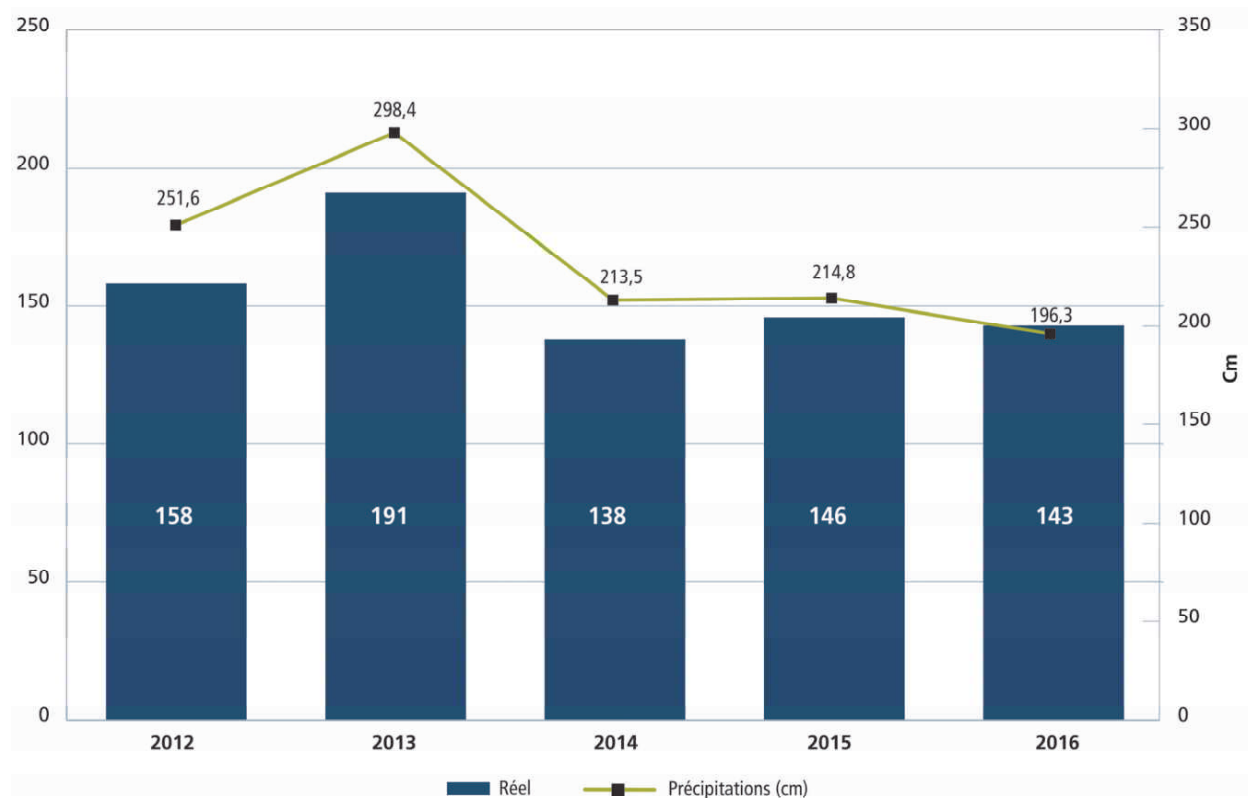
- contrebalancé par un écart défavorable de 28,9 M\$ lié à la mise à jour des passifs au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture de l'ancien site d'enfouissement du CESM.

ANALYSE DE CERTAINES ACTIVITÉS

ENLÈVEMENT DE LA NEIGE

Graphique 3 – Coût de l'enlèvement de la neige en fonction des précipitations

(en millions de dollars)



Les opérations d'enlèvement de la neige ont connu une faible diminution des dépenses de 2,8 M\$ (2,0 %), malgré un nombre décroissant de centimètres de neige et autre formes de précipitations tombés par rapport à l'année précédente.

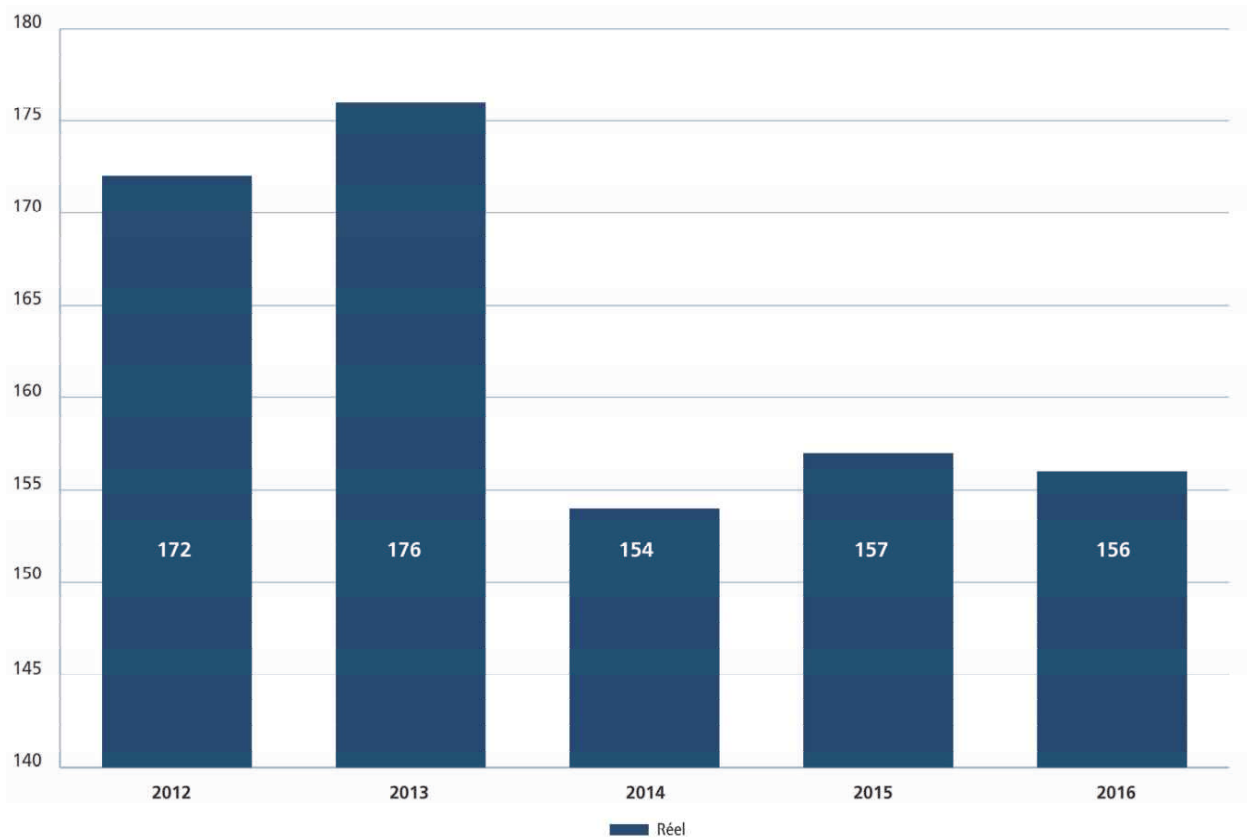
Trois facteurs expliquent principalement les coûts moindres associés aux opérations d'enlèvement de la neige en 2016 :

- les différents types de précipitations observés ont influencé les interventions. Celles-ci ont nécessité moins de dépenses en location et entretien d'équipements, pour 5,0 M\$, mais des dépenses supplémentaires de 5,9 M\$ en abrasifs. De plus, des économies de 0,6 M\$ ont été réalisées en raison des quantités moindres transportées dans les sites à neige;
- le renouvellement de plusieurs contrats sur de nouvelles bases a fait en sorte de diminuer les coûts des interventions du secteur privé, pour 4,8 M\$;
- de nouvelles conditions des conventions collectives ont entraîné des coûts supérieurs de rémunération, pour 1,7 \$.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Graphique 4 – Coût de la gestion des matières résiduelles

(en millions de dollars)



Les charges liées aux matières résiduelles de la Ville s'élèvent à 156,4 M\$ en 2016. Il s'agit d'une baisse de 0,4 M\$ par rapport à 2015. Ce résultat stable est principalement attribuable à l'effet combiné, d'une part, de l'économie réalisée sur le plan des services techniques liés à l'élimination des déchets domestiques à la suite, entre autres, d'une diminution du volume collecté et, d'autre part, du coût relatif à l'achat d'outils de collecte, dont 3,5 M\$ pour l'acquisition et la distribution de bacs destinés à la collecte de matières organiques, coût qui était prévu au budget du programme triennal d'immobilisations du Service de l'environnement à titre de dépenses non capitalisables financées par emprunt.

SURPLUS ACCUMULÉS ET RÉSERVES

Tableau 84 – Sommaire des surplus accumulés et des réserves

(en millions de dollars)

	Conseil municipal			Conseil d'agglomération	Total	
	Ville	Arrondissements	Total		2016	2015
Surplus accumulés non affectés ¹	138,4	58,5	196,9	4,5	201,4	209,8
Surplus accumulés affectés	112,4	201,0	313,4	17,8	331,2	262,2
Solde au 31 décembre	250,8	259,5	510,3	22,3	532,6	472,0
Réserves						
Eau	33,0	-	33,0	82,5	115,5	170,0
Voirie	42,6	-	42,6	4,8	47,4	50,7
Immobilisations	-	-	-	-	-	0,1
Autres	0,4	12,5	12,9	0,7	13,6	27,1
	76,0	12,5	88,5	88,0	176,5	247,9
	326,8	272,0	598,8	110,3	709,1	719,9

1. Après affectation des surplus de gestion aux arrondissements et affectation à l'équilibre budgétaire de l'année suivante.

Les surplus accumulés de la Ville représentent les sommes dont la Ville dispose, en plus de son budget annuel, pour effectuer certains projets spécifiques. Ils sont composés des surplus accumulés non affectés et des surplus accumulés affectés.

SURPLUS ACCUMULÉS NON AFFECTÉS

Ces surplus accumulés représentent les sommes pour lesquelles aucune affectation n'a encore été faite, représentant ainsi les surplus libres de la Ville. Ces montants sont présentés avant toute autre affectation à différents projets ou réserves.

SURPLUS ACCUMULÉS AFFECTÉS (RÉSERVES DE FONDS)

Ces surplus accumulés représentent l'ensemble des sommes affectées par la Ville ou les arrondissements à divers projets, ainsi que les sommes disponibles pour les surplus des arrondissements.

Activités d'immobilisations – Analyse des résultats

2016

État des activités
d'immobilisations

Portrait des investissements

Analyse des investissements
par catégories d'actifs

Lien avec le Programme
montréalais d'immobilisations
(PMI)

Impact des investissements
en immobilisations

Analyse des principales
réalisations



ÉTAT DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS

Le sommaire des résultats contenus dans le tableau suivant présente les activités d'immobilisations de la Ville de Montréal. Ces activités couvrent les investissements réalisés sur le territoire de Montréal. Le tableau suivant illustre aussi les revenus et le financement à long terme des activités d'immobilisations ainsi que les affectations utilisées pour le paiement des immobilisations.

Tableau 85 – Excédent (déficit) non consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales
(en milliers de dollars)

	Réel		
	2014	2015	2016
Revenus			
Transferts	221 985,0	195 018,0	236 427,0
Autres revenus			
Contributions des promoteurs	8 245,0	6 742,0	250,0
Autres	3 128,0	4 857,0	7 491,0
Total – Revenus	233 358,0	206 617,0	244 168,0
Dépenses d'immobilisations			
Infrastructures	574 544,8	645 217,2	862 670,7
Bâtiments et améliorations locatives	159 514,6	184 036,2	181 559,8
Véhicules	25 266,6	31 888,4	42 099,8
Ameublement et équipement de bureau	53 416,7	47 850,4	49 510,8
Machinerie, outillage et équipements	24 971,7	15 234,5	21 452,6
Terrains	5 737,8	7 732,3	5 876,7
Autres	(1 101,0)	(608,0)	650,0
Total – Dépenses d'immobilisations	842 351,2	931 351,0	1 163 820,4
Déficit de l'exercice	(608 993,2)	(724 734,0)	(919 652,4)
Financement			
Financement à long terme des activités d'immobilisations ¹	605 939,0	609 785,0	559 210,0
Affectations			
Activités de fonctionnement	21 703,0	25 329,0	8 624,0
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement affecté	21 073,0	14 434,0	10 307,0
Réserves financières et fonds réservés	54 519,0	190 212,0	292 547,0
Utilisation du fonds d'amortissement	48 500,0	-	-
Total – Affectations	145 795,0	229 975,0	311 478,0
Excédent (déficit) des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice	142 740,8	115 026,0	(48 964,4)

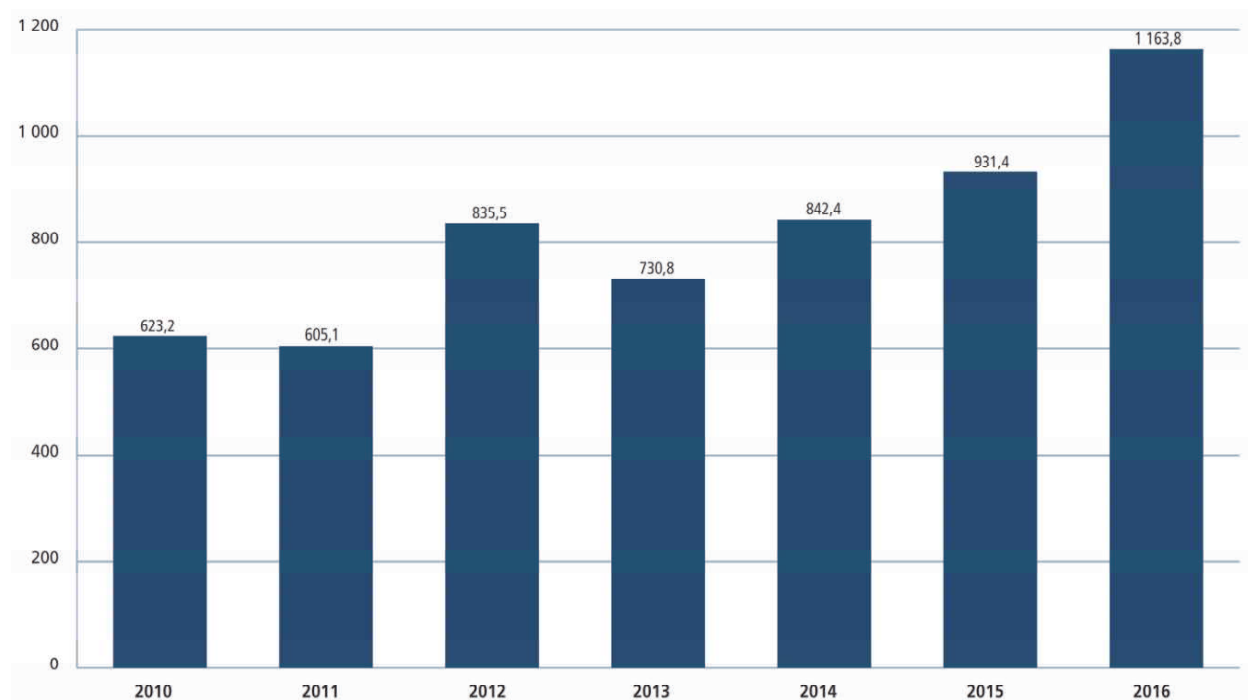
1. Comprend le financement par emprunt des dépenses d'immobilisations pour 536,1 M\$ (589,3 M\$ en 2015) ainsi qu'un montant de 23,1 M\$ (20,5 M\$ en 2015) associé à la modification de la stratégie de financement en cours d'année pour les subventions dette.

PORTRAIT DES INVESTISSEMENTS

Le Programme triennal d’immobilisations (PTI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d’investissement que la Ville de Montréal compte réaliser ou entreprendre sur son territoire, au cours des trois prochaines années, pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie des citoyens. La valeur de remplacement des éléments de l’actif de la Ville est estimée à environ 66 G\$.

Les infrastructures de la Ville ont besoin d’entretien et de réfection réguliers afin de parer aux hausses des coûts de fonctionnement et, aussi, d’éviter les coûts substantiels de réfection ou de remplacement complet, à la limite de la durée de vie d’un élément d’actif. Ainsi, les activités d’immobilisations s’imbriquent à plusieurs égards dans le budget de fonctionnement de la Ville pour maximiser l’utilisation de l’actif.

Graphique 5 – Réalisations annuelles des activités d’immobilisations à des fins fiscales, de 2010 à 2016
(en millions de dollars)



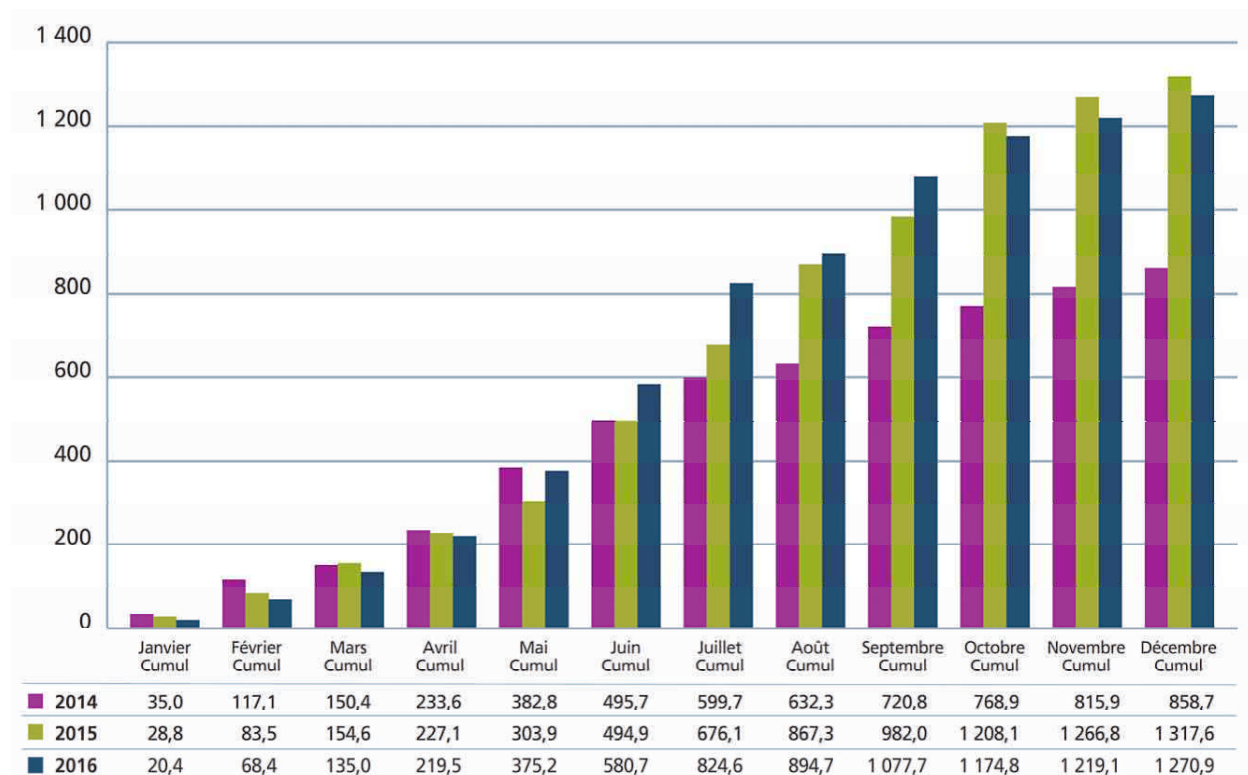
En 2016, les sommes investies sur l’ensemble du territoire montréalais représentent 1 163,8 M\$, soit une hausse de 25 % par rapport à 2015. Cette progression de la réalisation des investissements en 2016 s’inscrit dans les grandes orientations du Programme montréalais d’immobilisations (PMI) pour la période de 2015-2024, déposé au courant de l’année 2014. Depuis l’entrée en vigueur du PMI, la valeur des réalisations en investissement a augmenté de plus de 59 % sur une période de trois ans.

La progression des réalisations de 2015 à 2016 provient principalement de la croissance des investissements dans les éléments d'actifs liés à l'environnement et les infrastructures souterraines (+42 %), les véhicules (+32 %), les infrastructures routières (+29 %) et les parcs, espaces verts et terrains de jeux (+23 %). En complément, le graphique 7 illustre l'ensemble des variations, de 2014 à 2016, des investissements par catégories de l'actif.

Depuis 2014, une nette progression de la réalisation des investissements est observable, tel que l'illustre le graphique 5. La croissance des réalisations a été importante en 2016 et suivant cette tendance, la croissance pour les années 2017 et 2018 sera encore soutenue. Le graphique 6 illustre les engagements annuels cumulés, des années 2014 à 2016. La grande progression des engagements annuels cumulatifs de la Ville à compter de 2015, en comparaison avec les années précédentes, démontre que de nombreux contrats ont été octroyés durant cette période par les différents services centraux et arrondissements et qu'ils sont en voie d'être exécutés au cours des prochains mois. Ainsi, cette augmentation importante des engagements annuels se matérialisera indéniablement en une réalisation des investissements encore plus marquée pour les années 2017 et 2018. Ce sera une suite logique du virage entrepris par la Ville en 2014 pour bonifier le programme triennal d'immobilisations et assurer, en priorité, la pérennité des infrastructures.

Graphique 6 – Engagements cumulatifs annuels – Ville de Montréal, de 2014 à 2016

(en milliers de dollars)



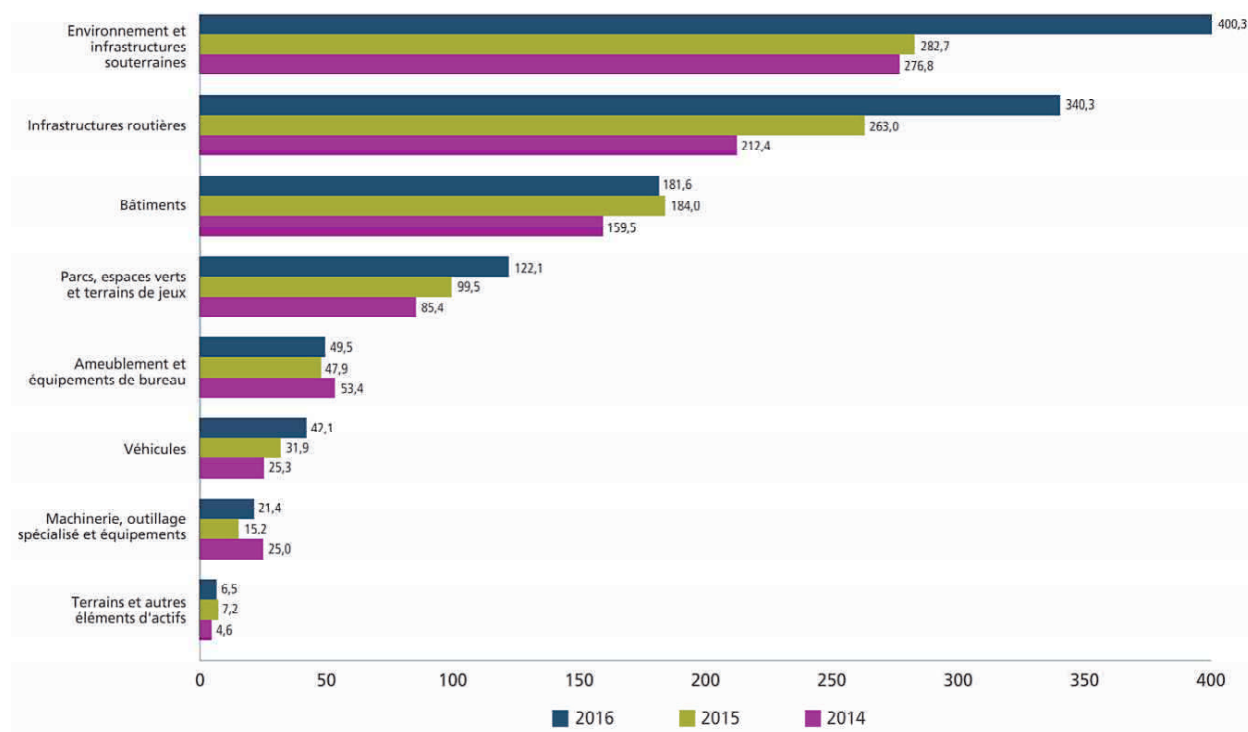
ANALYSE DES INVESTISSEMENTS PAR CATÉGORIES D'ACTIFS

La Ville de Montréal a injecté, en 2016, 1 163,8 M\$ pour le maintien, la réhabilitation et le développement d'éléments de l'actif sur l'ensemble du territoire de Montréal. À ces investissements totaux, les services centraux de la Ville ont participé à hauteur de 1 002,3 M\$ et les arrondissements, de 161,5 M\$.

Cette section présente par grandes catégories d'actifs les principaux projets et programmes pour lesquels les sommes ont été investies.

Graphique 7 – Réalisations de 2016, 2015 et 2014, par catégories d'actifs

(en millions de dollars)



ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES

La gestion de l'eau est une priorité pour la Ville de Montréal, et de nombreux projets sont réalisés sur l'ensemble du territoire pour maintenir et développer les éléments de l'actif relatifs à l'eau potable et à l'épuration des eaux usées. De plus, le PTI 2017-2019, adopté en novembre dernier par les instances décisionnelles, réitère de nouveau l'importance des réseaux d'aqueduc et d'égout et fixe même, pour l'administration municipale, l'objectif stratégique d'éliminer le déficit d'entretien de ces deux réseaux clés sur 10 ans, tout en assurant l'entretien régulier et continu. En 2016, un montant de 400,3 M\$ a été affecté à cette catégorie d'actif, ce qui représente une croissance de 42 % par rapport à l'exercice précédent.

À ce titre, un montant de 129,9 M\$ a été investi dans le renouvellement de 46,7 km du réseau d'aqueduc et de 58,7 km d'égouts secondaires. La technique d'intervention sans tranchée a été utilisée pour 62 % des conduites. Des montants ont été consacrés à la modernisation et à la mise aux normes des usines de production d'eau potable, principalement 37,7 M\$ pour les usines Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs et 18,0 M\$ pour les autres usines de production d'eau potable et les réservoirs. De plus, des investissements ont servi à la réhabilitation et à la reconstruction des conduites primaires d'aqueduc sur 4 km (29,4 M\$) ainsi qu'au bouclage de conduites primaires (37,7 M\$) dans l'est de l'île. Un montant de 41,5 M\$ a été alloué à la remise en service du réservoir et de la station de pompage Rosemont, incluant la construction de conduites d'alimentation et de sorties sur 5,1 km.

Concernant la gestion des eaux usées et la protection de l'environnement, un montant de 25,7 M\$ a été investi pour la désinfection à l'ozone. Les investissements suivants ont aussi été réalisés en 2016 : 9,3 M\$ dans la station d'épuration Jean-R.-Marcotte, 5,0 M\$ dans la construction d'ouvrages de rétention afin de réduire les surverses d'eaux usées et 4,9 M\$ dans les intercepteurs et collecteurs d'eaux usées.

Afin d'améliorer et d'optimiser la consommation et la distribution de l'eau potable, 7,1 M\$ ont été investis de manière à sectoriser le réseau, à réguler la pression et à mesurer la distribution. Aussi, un montant de 3,5 M\$ a été investi dans la mesure de la consommation d'eau.

La Commission des services électriques de Montréal a investi 29,4 M\$ dans le programme de construction et de modifications de conduits souterrains. Ce programme est autofinancé à 100 %, à même les redevances facturées aux usagers et utilisateurs, selon la portion de conduits qu'ils utilisent.

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Maintenir et améliorer l'état d'un réseau routier vieillissant, comprenant plus de 5 000 km de chaussée, constitue un défi majeur et demeure chaque année une grande priorité pour la Ville. Le PTI 2017-2019 a aussi donné l'impulsion à l'Administration de s'attaquer de front à la problématique liée au déficit d'entretien du réseau de voirie. Tout comme pour les réseaux d'aqueduc et d'égout, la remise à niveau de ce réseau névralgique pour une métropole comme Montréal est un objectif stratégique. L'Administration vise donc l'élimination du déficit d'entretien du réseau de voirie sur 5 ans. En 2016, une somme de 340,3 M\$ a été investie dans les infrastructures routières, ce qui représente une croissance de 29 % par rapport à l'exercice précédent.

Ainsi, les services centraux ont investi 72,0 M\$ dans la réfection des artères, 34,7 M\$ dans la réfection du réseau de rues locales et 40,4 M\$ dans le programme de planage-revêtement, qui consiste à prolonger la durée de vie des chaussées en attente de réhabilitation majeure. Globalement, c'est un investissement de 184,7 M\$ qui a été consacré au maintien des éléments d'actifs liés à la voirie, ce qui a permis de réhabiliter ou reconstruire 176 km de rues.

De plus, le déploiement de systèmes de transport intelligents sur le territoire de la ville se poursuit. Des investissements de 17,4 M\$ ont été réalisés en 2016 pour instrumenter le réseau artériel (caméras, feux de circulation mis aux normes, détecteurs), ce qui a permis la mise en service permanente du centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) afin de réagir aux perturbations dès qu'elles surviennent sur le réseau et de rétablir des conditions de circulation normale.

Pour favoriser à la fois l'utilisation sécuritaire du vélo et le développement durable, un montant de 11,7 M\$ a été consacré au développement du réseau cyclable et un autre de 2,2 M\$ au développement et à l'optimisation du système de vélo en libre-service BIXI. Ainsi, le réseau cyclable s'est accru de 58 km en 2016, pour atteindre 806 km. Afin d'encourager les déplacements actifs, à titre de legs pour le 375^e anniversaire de Montréal, un montant de 20,2 M\$ a été investi dans le projet de promenade urbaine Fleuve-Montagne. Destiné exclusivement aux piétons, le trajet reliera deux lieux emblématiques de la ville, le fleuve et la montagne. Cette promenade sera aussi la vitrine des futures promenades aménagées sur le territoire montréalais.

L'avancement de grands projets structurants d'aménagement urbain et de transport a nécessité des investissements en infrastructures, soit 27,5 M\$ dans le réaménagement de l'autoroute Bonaventure, 14,6 M\$ dans la requalification urbaine du secteur Namur – Jean-Talon Ouest (Le Triangle), 7,7 M\$ dans le réaménagement du carrefour Pie-IX et Sherbrooke et 7,0 M\$ dans la réalisation du campus MIL (site d'Outremont) et de ses abords.

Enfin, un montant de 32,0 M\$ a été investi par les 19 arrondissements dans différents programmes de réfection routière afin de maximiser la durée de vie et le confort du réseau local.

BÂTIMENTS

L'actif municipal en bâtiments a aussi fait l'objet, à juste titre, d'investissements importants en 2016, tant pour la construction de nouvelles installations que pour la protection et le maintien des immeubles existants. Ainsi, un montant de 181,6 M\$ a été dépensé en 2016 partout sur le territoire.

En ce qui concerne les nouvelles installations accessibles aux citoyens, l'Arrondissement de Saint-Laurent a consacré 3,8 M\$ pour finaliser la construction d'un complexe sportif (coût de construction total de 50,0 M\$), qui a été inauguré en 2016. Pour sa part, l'Arrondissement de Verdun a investi 9,8 M\$ pour la réfection de l'édifice Guy-Gagnon, qui deviendra un nouveau lieu de diffusion culturelle, incluant une salle de spectacle de niveau professionnel, et qui permettra le réaménagement et l'agrandissement de l'École de cirque de Verdun. La Ville a aussi fait l'acquisition du complexe sportif Marie-Victorin, pour 18,5 M\$. Ce complexe sportif moderne, construit en 2010, permet de bonifier l'offre de services aux citoyens.

Pour ce qui est de la protection de l'actif, un montant de 23,5 M\$ a été investi dans la mise à niveau des cours de services des arrondissements, dans un but de conformité réglementaire, de réduction du

nombre de points de service et de rationalisation des équipements. Des montants de 15,0 M\$ et 9,3 M\$ ont été injectés respectivement dans le programme de rénovation des bâtiments du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal et dans les programmes de protection des bâtiments administratifs, culturels, sportifs et industriels. Prévus pour 2020 pour se conformer à la réglementation, la mise aux normes des arénas se poursuit et des investissements de 8,9 M\$ ont été réalisés en 2016. Aussi, un montant de 4,6 M\$ a été injecté dans le projet de rénovation de l'hôtel de ville et un autre de 1,8 M\$, dans le programme d'accessibilité universelle afin de rendre plus accessible les immeubles municipaux.

Enfin, 38,2 M\$ ont été consacrés par les arrondissements à différents programmes de réfection, de protection et d'amélioration des installations et des bâtiments.

PARCS, ESPACES VERTS ET TERRAINS DE JEUX

Pour les éléments de l'actif touchant les parcs, espaces verts et terrains de jeux, un total de 122,1 M\$ a été investi en 2016, ce qui représente une croissance de 23 % par rapport à l'exercice précédent.

Un montant de 12,4 M\$ a été consacré à l'aménagement du complexe environnemental de Saint-Michel afin d'en ouvrir une partie à la population en mai 2017 et, à terme, d'en faire un projet emblématique de réhabilitation environnementale pour Montréal et le deuxième plus vaste espace vert de la Ville. Aussi, 11,8 M\$ ont servi au réaménagement et à la mise aux normes des grands parcs, qui couvrent plus de 2 200 hectares sur le territoire de l'agglomération, 7,9 M\$ à la protection des éléments de l'actif immobilisé du parc Jean-Drapeau, 6,0 M\$ au maintien et à la restauration patrimoniale du Jardin botanique, et 5,4 M\$ au programme de réaménagement du mont Royal, pour permettre sa protection et sa mise en valeur et bonifier son accessibilité. Enfin, 10 projets étaient à l'étape de la réalisation dans le cadre du programme de réfection des terrains de balle, pour un investissement de 1,7 M\$ en 2016.

Pour leur part, les 19 arrondissements ont investi un montant de 46,5 M\$ dans des programmes de réfection et d'aménagement de parcs et d'aires de jeux.

AUTRES CATÉGORIES D'ACTIFS

D'autres investissements notables ont été réalisés en 2016 dans diverses catégories de l'actif. Ainsi, un montant de 9,7 M\$ a été investi pour le développement d'outils liés aux technologies de l'information, dans le cadre de la stratégie « Montréal, ville intelligente et numérique ». Ces outils et applications technologiques ont permis et permettront à terme, à titre d'exemple, de faire le suivi des opérations de déneigement, d'aider les citoyens à retrouver rapidement leur voiture remorquée lors d'opération de déneigement et de collecter de l'information pour mieux planifier et coordonner ses interventions sur le territoire montréalais. Aussi, un montant de 7,5 M\$ a été consacré au système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SERAM).

De plus, un montant de 14,0 M\$ a permis d'acheter et de remplacer des véhicules pour le Service de police et le Service de sécurité incendie et un investissement de 10,1 M\$ a contribué à renouveler la flotte de véhicules pour les services centraux et les arrondissements.

Pour leur part, les 19 arrondissements ont investi un montant de 16,3 M\$ dans des programmes de remplacement et d'achat de véhicules et d'équipements.

LIEN AVEC LE PROGRAMME MONTRÉALAIS D'IMMOBILISATIONS (PMI)

Au courant de l'année 2014, la Ville a établi le Programme montréalais d'immobilisations (PMI) pour la période 2015-2024.

Cette nouvelle approche de planification sur 10 ans s'accompagne d'un réalignement majeur du PTI selon deux axes principaux, soit :

- augmenter les montants du PTI – la planification sur 10 ans permet d'affirmer la volonté de la Ville d'augmenter les montants annuels du PTI, les faisant passer de 1,3 G\$ en 2014 à 2,1 G\$ en 2024;
- accroître le paiement au comptant d'immobilisations – l'augmentation du paiement au comptant d'immobilisations (PCI) de façon récurrente durant 10 ans est une mesure essentielle de ce réalignement.

De plus, la planification à long terme comprendra une révision en continu du plan d'emprunt, en fonction des besoins d'investissement réels pour les 10 années du PMI.

IMPACT DES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS

Les projets et programmes d'immobilisations inscrits au PTI influencent le budget de fonctionnement par leurs modes de financement. En effet, différentes sources de financement sont requises par la Ville, entre autres, des emprunts à long terme, afin qu'elle soit en mesure d'effectuer ses investissements. Les emprunts ainsi contractés constituent la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les charges prévues au budget de fonctionnement : c'est ce que l'on appelle le service de la dette.

Un autre mode de financement influence également le budget de fonctionnement, soit le paiement au comptant d'immobilisations. Lorsqu'elle utilise cette stratégie, la Ville paie comptant des immobilisations à même le budget annuel de fonctionnement et finance ainsi l'acquisition d'immobilisations dont la période de financement est la plus courte.

Enfin, les frais d'exploitation liés à certains investissements en immobilisations influencent également le budget de fonctionnement. En effet, les charges concernant l'exploitation et l'entretien des infrastructures sont comptabilisées au budget de fonctionnement. Ainsi, toute nouvelle construction ou tout développement d'un nouvel élément de l'actif de la Ville doit faire l'objet d'une analyse d'impact sur le budget de fonctionnement à court et long terme pour en mesurer les répercussions sur le cadre financier des prochaines années et établir les besoins de financement qui s'y rattachent.

ANALYSE DES PRINCIPALES RÉALISATIONS

Cette section présente les principales réalisations liées aux investissements effectués par les unités d'affaires de la Ville de Montréal.

Tableau 86 – Dépenses d'immobilisations par unités d'affaires

(en milliers de dollars)

	2014	Réel 2015	2016
Services centraux			
Commission des services électriques	27 095,6	23 198,6	29 610,5
Concertation des arrondissements	1 720,6	454,6	9 658,8
Culture	3 011,4	2 063,8	2 128,7
Diversité sociale et sports	25 641,8	21 554,1	31 163,0
Eau	237 573,8	249 131,1	349 700,0
Environnement	18 421,1	5 588,6	6 931,4
Espace pour la vie	12 081,8	8 185,0	8 311,3
Gestion et planification immobilière	45 499,3	66 596,3	84 204,6
Grands parcs, verdissement et mont Royal	20 240,7	40 821,6	57 342,6
Infrastructures, voirie et transports	163 518,2	206 880,9	287 453,1
Matériel roulant et ateliers	14 123,7	20 512,4	24 570,2
Mise en valeur du territoire	15 616,8	41 390,4	48 750,2
Sécurité incendie	19,5	-	6 751,3
Société du parc Jean-Drapeau	11 736,2	10 823,9	11 041,5
Technologies de l'information	46 961,1	43 234,1	44 040,8
Autres ajustements	2 538,2	(316,0)	650,0
Total – Services centraux	645 799,8	740 119,4	1 002 308,0
Arrondissements			
Ahuntsic-Cartierville	8 897,2	8 346,6	12 283,9
Anjou	4 296,3	7 551,8	3 336,4
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	18 043,8	14 993,2	9 920,3
Lachine	9 894,4	6 890,4	7 712,7
Lasalle	4 454,7	3 707,6	3 848,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3 393,8	1 198,1	2 074,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	14 401,4	10 843,7	9 824,4
Montréal-Nord	4 323,8	5 794,8	3 870,6
Outremont	2 306,7	3 070,8	2 435,1
Pierrefonds-Roxboro	7 952,2	6 915,6	5 656,8
Plateau-Mont-Royal	6 748,6	4 699,0	4 756,9
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	16 743,9	33 387,2	14 610,2
Rosemont–La Petite-Patrie	8 479,1	7 440,0	12 762,2
Saint-Laurent	36 016,9	27 295,5	16 674,7
Saint-Léonard	16 801,7	13 110,6	5 693,6
Sud-Ouest	7 716,5	14 413,4	4 945,0
Verdun	5 581,1	7 719,9	15 782,3
Ville-Marie	13 889,3	8 788,6	16 678,1
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 609,3	5 064,6	8 647,5
Total – Arrondissements	196 550,7	191 231,4	161 512,7
Total – Dépenses d'immobilisations	842 350,5	931 350,8	1 163 820,7

SERVICES CENTRAUX

Les unités d'affaires des services centraux mettent de l'avant des projets et programmes qui sont destinés à la collectivité montréalaise ou qui nécessitent une expertise particulière. Par ailleurs, les services centraux appuient les arrondissements dans la réalisation de différents projets et programmes tels que les programmes de mise aux normes des arénas et des équipements aquatiques, les programmes de réfection des rues locales, les programmes de rénovation et d'agrandissement des bibliothèques, et d'autres. En 2016, un montant de 1 002,3 M\$ a été consacré à différentes activités d'immobilisations, ce qui représente une croissance de 35 % par rapport à l'exercice précédent.

COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES DE MONTRÉAL : 29,6 M\$

- Intégration des travaux de la CSEM à une vingtaine de projets de la ville.
- Enlèvement de poteaux sur 12 km de rues.
- Coordination pour 4,8 kilomètres de nouveaux ensembles résidentiels.

CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS : 9,7 M\$

- Réalisation en cours de 17 projets d'investissement en arrondissement pour les legs du 375^e anniversaire de Montréal, pour 7,0 M\$.
- Investissement de 1,6 M\$ dans le cadre du programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de neiges usées, principalement pour la reconstruction de chaussées dans le site du dépôt à neige Sartelon, pour 1,1 M\$.
- Investissement de 1,1 M\$ pour le projet *Quartier intégré* (QI) dans trois arrondissements soit : Ville-Marie (0,5 M\$) pour l'aménagement du jardin communautaire Saint-Eusèbe, Montréal-Nord (0,4 M\$) pour des travaux d'apaisement de la circulation routière (saillies, trottoirs, pavage) et Mercier – Hochelaga-Maisonneuve (0,2 M\$) pour l'aménagement du parc Dézéry-Lafontaine.

CULTURE : 2,1 M\$

- Acquisition et installation d'œuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations, pour 1,1 M\$:
 - parc du Complexe environnemental de Saint-Michel, pour 0,2 M\$;
 - parc des Rapides, pour 0,3 M\$;
 - promenade urbaine Fleuve-Montagne, pour 0,4 M\$.
- Acquisition et valorisation d'équipements culturels, pour 0,7 M\$:
 - équipement scénographique et multimédia pour le Théâtre Outremont pour 0,2 M\$;
 - Le Grand Costumier, pour 0,4 M\$.

En plus de ces investissements, le Service de la culture a contribué financièrement à la réalisation des projets suivants:

- phase 2 du projet d'expansion de Pointe-à-Callière – legs du 375^e anniversaire de Montréal, pour 6,2 M\$;
- lieu de diffusion culturelle – édifice Guy-Gagnon de l'arrondissement de Verdun, pour 6,4 M\$;
- programme RAC (rénovation, agrandissement et construction de bibliothèques), pour 1,5 M\$.

DIVERSITÉ SOCIALE ET SPORTS : 31,2 M\$

- Acquisition du complexe sportif Marie-Victorin pour 18,5 M\$.
- Programme de mise aux normes des arénas : 2 arénas rouverts à la suite des travaux, 2 en chantier, 8 à l'étape des plans et devis et 3 à l'étape de la planification du projet, pour 8,9 M\$.
- Programme de réfection des terrains de balle : 10 projets à l'étape de réalisation, pour 1,7 M\$.
- Mise à niveau du terrain synthétique de soccer, des terrains de tennis, de la piste d'athlétisme et des terrains de baseball et de balle molle du complexe sportif Claude-Robillard en vue de l'accueil des Jeux du Québec de 2016, pour 1,6 M\$.
- Réalisation de divers projets mineurs pour terminer le stade de soccer de Montréal et l'aménagement extérieur du TAZ, pour 0,5 M\$.

Divers programmes d'investissement mis en place par le Service de la diversité sociale et des sports ont donné lieu à des investissements en arrondissements :

- programme de mise aux normes des arénas : 2,9 M\$ pour 10 projets dans 10 arrondissements;
- programme de réfection des terrains de balle : 1,5 M\$ pour 2 projets dans 2 arrondissements;
- programme de mise aux normes des équipements aquatiques : 2,4 M\$ pour 19 projets dans 11 arrondissements;
- programme des équipements sportifs à vocation supra-locale : de 1,0 M\$ pour 10 projets dans 8 arrondissements;
- programmes Municipalité amie des aînés (MADA) et d'accessibilité universelle (AU) : 1,0 M\$ pour 14 projets dans 9 arrondissements et 2 projets démarrés dans 2 services centraux;
- Jeux du Québec 2016 : 0,2 M\$ pour l'aménagement d'un terrain de baseball au parc Henri-Julien.

EAU : 349,7 M\$

Protection de la sécurité et de la santé publiques et respect du cadre réglementaire

- Investissement de 37,7 M\$ dans les usines d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs, principalement pour la réfection des équipements électriques et mécaniques, ainsi que pour la réfection de l'enveloppe et la fermeture des façades de filtres à l'usine Atwater.

- Investissement de 37,7 M\$ dans le bouclage des conduites primaires d'eau potable sur 3,7 km.
- Investissement de 41,5 M\$ dans la remise en service du réservoir d'eau potable Rosemont, soit 2,0 M\$ pour la réfection du réservoir et 39,5 M\$ pour la construction de conduites d'alimentation et de sorties sur 5,1 km.

Protection de l'environnement et respect du cadre réglementaire

- Investissement de 25,7 M\$ dans le projet de désinfection des eaux usées à l'ozone, incluant 3,0 M\$ pour réparer le site. Les travaux ainsi que les services professionnels en ingénierie et en architecture se poursuivront en 2017 et 2018.
- Investissement de 5,0 M\$ dans la construction d'ouvrages de rétention afin de réduire les surverses d'eaux usées, incluant 3,8 M\$ pour terminer les travaux au bassin Marc-Aurèle-Fortin. Un contrat pour la construction du bassin de rétention Rockfield, d'une somme de 23,9 M\$, a été octroyé en septembre 2016 et un autre pour des travaux au bassin de rétention Lavigne sera accordé en 2017.

Rattrapage du déficit d'entretien pour maintenir les infrastructures en bon état et assurer un service fiable d'eau potable et d'eaux usées

Pour la réhabilitation et la reconstruction des conduites d'eau potable et d'eaux usées

- Investissement de 129,9 M\$ dans le renouvellement du réseau secondaire, soit 46,7 km d'aqueduc et 58,7 km d'égout. La technique d'intervention sans tranchée a été utilisée pour 62 % des conduites.
- Investissement de 29,4 M\$ dans le réseau primaire d'aqueduc, sur 4 km.
- Investissement de 4,9 M\$ dans les intercepteurs et collecteurs d'eaux usées.

Pour le maintien des usines

- Investissement de 18,0 M\$ dans les usines d'eau potable et les réservoirs.
- Investissement de 9,3 M\$ dans la station d'épuration Jean-R.-Marcotte.

Pour l'amélioration et l'optimisation de la consommation et de la distribution d'eau potable

- En 2016, investissement de 7,1 M\$ dans l'optimisation des réseaux, ce qui a permis de sectoriser le réseau, de réguler de la pression et de mesurer la distribution :
 - les travaux ont été complétés dans 2 secteurs de régulation de pression comprenant 7 sites de régulation et 4 chambres de mesure de pression;
 - les travaux ont débuté dans 4 secteurs de régulation de pression comprenant 12 sites de régulation et 9 chambres de mesure de pression.
- Investissement de 3,5 M\$ dans la mesure de la consommation d'eau.

ENVIRONNEMENT : 6,9 M\$

- Poursuite de la réalisation d'éléments clés du Plan de gestion des matières résiduelles, pour 6,9 M\$, notamment :
 - un investissement de 4,2 M\$ dans le centre de compostage de Saint-Laurent, essentiellement pour payer l'indemnité finale relative à l'acquisition du terrain par expropriation;
 - un investissement de 1,2 M\$ dans la construction de l'écocentre de Saint-Laurent (ouvert en juin 2016).

ESPACE POUR LA VIE : 8,3 M\$

- Investissement dans le programme de maintien et de restauration patrimoniale du Jardin botanique, pour 6 M\$:
 - restauration des pavillons du Jardin de Chine, l'un des plus spectaculaires jardins chinois hors d'Asie, pour 2,4 M\$. Les travaux généraux ont été confiés à des entrepreneurs québécois et des artisans chinois ont été mandatés pour la fabrication et la pose des tuiles d'argile;
 - remplacement de la clôture du boulevard Pie-IX, pour 1,2 M\$;
 - réfection aux bâtiments de la chaufferie, des services annexes et du Complexe C, pour 0,8 M\$;
 - autres projets, pour 1,7 M\$: réfection au bâtiment administratif et son complexe d'accueil, réfection des serres Louis-Dupire, de bassins et fontaines, des jardins aquatiques et des bornes électriques et électrification du chemin de ceinture;
- Investissement dans le projet *Migration du Biodôme*, pour 0,9 M\$.
- Investissement dans le projet *Métamorphose de l'Insectarium*, pour 0,9 M\$.
- Investissement dans le programme de maintien du Biodôme, pour 0,4 M\$.

GESTION ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE : 84,2 M\$

- Projets de développement :
 - construction de la nouvelle cour de services Bercy, pour 16,1 M\$;
 - aménagement des cours de services d'Ahuntsic, du Sud-Ouest et de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve, pour 7,4 M\$;
 - acquisition d'un immeuble situé au 12225-12227, rue Grenet afin de permettre la construction d'une bibliothèque, pour 4,7 M\$;
 - aménagement du 255, boulevard Crémazie, occupé par le Service de l'approvisionnement (phase 1), pour 1,9 M\$.
- Projets de maintien en bon état des éléments d'actifs :

- rénovation des bâtiments du Service de sécurité incendie – centre opérationnel nord et casernes 61, 63, 71 et 73, pour 15,0 M\$;
- entretien des bâtiments administratifs, culturels, sportifs et industriels, pour 9,3 M\$;
- rénovation de l'hôtel de ville, pour 4,6 M\$;
- réfection des volets motorisés du complexe sportif Claude-Robillard, pour 3,1 M\$.

GRANDS PARCS, VERDISSEMENT ET MONT ROYAL : 57,3 M\$

- Legs du 375^e – Déploiement de la promenade urbaine Fleuve-Montagne, pour 20,2 M\$.
- Legs du 375^e – Aménagement du complexe environnemental de Saint-Michel, pour 12,4 M\$.
- Investissement de 11,8 M\$ dans le programme de réaménagement du réseau des grands parcs.
- Investissement de 5,4 M\$ dans le programme de réaménagement du parc du Mont-Royal.
- Investissement de 3,9 M\$ dans le programme de mise en valeur des milieux naturels.
- Début des travaux visant la mise en valeur du square Viger, pour 2,5 M\$.

INFRASTRUCTURES, VOIRIE ET TRANSPORTS : 287,5 M\$

- Le maintien en bon état des éléments d'actifs de la voirie continue d'accaparer les deux tiers du budget du service, soit 184,7 M\$. Ce sont notamment 176 km de rues qui ont été réhabilitées ou reconstruites. Plusieurs grands projets structurants avancent à un bon rythme, c'est notamment le cas du réaménagement de l'autoroute Bonaventure (27,5 M\$) et du réaménagement du carrefour Pie-IX – Sherbrooke (7,7 M\$).
- Le déploiement des systèmes de transport intelligents sur le territoire de la ville se poursuit. Des investissements importants ont été réalisés cette année pour instrumenter le réseau artériel (caméras, feux de circulation mis aux normes, détecteurs), ce qui a permis la mise en service permanente du centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) afin de réagir aux perturbations dès qu'elles surviennent et de rétablir des conditions de circulation normale (17,4 M\$).
- Le réseau cyclable s'est accru de 58 km en 2016, pour atteindre 806 km. Ce sont des investissements de 11,7 M\$ que la Ville a consacrés au développement de ce réseau. Par ailleurs, un investissement de 2,2 M\$ a permis de développer et d'optimiser le système de vélo en libre-service BIXI.
- La collaboration entre la Ville et le gouvernement du Québec dans la planification et la réalisation de projets majeurs tels que la reconstruction du complexe Turcot, le réaménagement du secteur de l'autoroute 25 compris entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame et la reconstruction du boulevard Pie-IX pour l'implantation du système rapide par bus (SRB). De plus, la Ville accompagne la Caisse de dépôt et placement du Québec dans le développement du projet Réseau électrique métropolitain ainsi que le gouvernement du Canada pour exécution des travaux du nouveau pont Champlain.

MATÉRIEL ROULANT ET ATELIERS : 24,6 M\$

- Investissement de 24,6 M\$ afin de rajeunir le parc de véhicules des arrondissements et des services, réparti ainsi :
 - 10,1 M\$ pour les véhicules des services centraux et des arrondissements;
 - 8,9 M\$ pour les véhicules du Service de police;
 - 5,1 M\$ pour les véhicules du Service de sécurité incendie;
 - 0,5 M\$ pour le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés, l'installation de protection latérale sur les véhicules lourds et le remplacement de réservoirs de carburant.

MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE : 48,8 M\$

Direction de l'urbanisme

- La direction a réalisé des investissements de l'ordre de 44,5 M\$ en 2016 répartis entre les projets urbains suivants :
 - Le Triangle, le site d'Outremont, le quartier de Griffintown et les abords du CHUM, notamment pour 29,0 M\$;
 - des projets du patrimoine, soit l'aménagement de la rue Saint-Paul ainsi que le réaménagement de la place Vauquelin et des abords de l'hôtel de ville, pour 15,5 M\$.

Direction de l'habitation

- La direction a investi quelques 4,2 M\$ en 2016 dans les programmes et projets suivants :
 - les programmes d'infrastructures liés à la construction de logements sociaux et communautaires, pour 1,6 M\$;
 - les infrastructures et l'aménagement des Bassins du Nouveau-Havre, pour 1,2 M\$;
 - le programme d'infrastructures nécessaires au développement immobilier, pour 1,0 M\$;
 - le réaménagement et les infrastructures du site du Faubourg Contrecoeur, pour 0,4 M\$.

SÉCURITÉ INCENDIE : 6,8 M\$

- Investissement de 5,8 M\$ dans le remplacement des appareils de protection respiratoires isolants autonomes (APRIA) pour le personnel pompier du SIM. Les APRIA utilisés au Service de sécurité incendie avaient atteint leur durée de vie utile et ne respectaient pas la nouvelle norme de la National Fire Protection Association (NFPA).
- Investissement de 1,0 M\$ dans le remplacement et l'ajout de caméras à imagerie thermique pour les besoins opérationnels du SIM. La caméra à imagerie thermique est un instrument essentiel qui permet d'accroître la sécurité des pompiers lors d'un combat d'incendie, d'optimiser la recherche des victimes et d'améliorer la prise de décision pour l'extinction d'incendies.

SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU : 11 M\$

- Maintien en état des éléments d'actifs :
 - amélioration des installations du bassin olympique, notamment le changement de la toiture du pavillon du Canada ainsi que la réfection d'autres bâtiments divers, pour 4,5 M\$;
 - achat d'ordinateurs et d'équipement multimédia, amélioration des équipements de signalisation, achat de différents véhicules utiles au bon fonctionnement de la Société du parc Jean-Drapeau et au maintien des infrastructures du parc Jean-Drapeau, pour 3,2 M\$;
 - réaménagement de secteurs de l'île Sainte-Hélène et réfection de ponts, pour 0,2 M\$.
- Legs Horizon 2017 :
 - poursuite des travaux du projet *Legs Horizon 2017* visant la célébration du 375^e anniversaire de Montréal et du 50^e anniversaire d'Expo 67, pour 3,1 M\$.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION : 44 M\$

Les dépenses d'immobilisations concernent trois axes majeurs du PTI.

- L'axe « ville intelligente et numérique » totalise des dépenses de 9,7 M\$, ce qui inclut :
 - le projet de couverture sans fil étendue et de modernisation des télécommunications qui comprend la migration de la téléphonie filaire et des circuits de données, la mise en place du Centre d'opérations réseaux (COR), ainsi que le déploiement de la fibre optique et du Wi-Fi public;
 - dans le cadre des projets *Géo-Trafic* et *AGIR* (Assistant à la gestion des interventions dans les rues), le développement d'une interface permettant la réception des incidents transmis par le ministère des Transports du Québec ainsi que de l'application mobile *JeTravailleMontréal* pour la collecte de l'information relative à l'occupation du territoire en temps réel;
 - l'automatisation du suivi des opérations de déneigement et la création des tableaux de bord, dans le cadre du projet *Planif-Neige*;
 - le lancement d'une application permettant la saisie en ligne des billets de déplacements par 700 agents et offrant au citoyen la possibilité de retrouver son véhicule au moyen de l'outil *Info-remorquage*.
- L'axe « Transformation organisationnelle » totalise des dépenses de 6,8 M\$, ce qui inclut :
 - Le déploiement d'une solution de formation en ligne par le programme Système de gestion des ressources humaines (TransfoRH);
 - Le programme du Bureau de demain qui comprend la bureautique, la gestion du processus décisionnel incluant l'octroi de contrats pour le conseil sans papier, ainsi que la gestion électronique de documents;

- les projets en intelligence d'affaires et analytique, intégrant les 2 volets « finances » et « infrastructures », qui permettront l'utilisation d'outils analytiques et la mise en place de la numérisation à la Ville.
- L'axe « modernisation et maintien des actifs » totalise des dépenses de 27,5 M\$, ce qui inclut :
 - le projet *Caméras portatives* :
 - phase I : déploiement de la solution dans les unités Circulation et Métro – 33 policiers;
 - phase II : déploiement de la solution dans trois postes de quartier – 42 policiers;
 - fin du projet M-IRIS qui inclut le déploiement vers 5 500 usagers, dont 4 500 policiers.

ARRONDISSEMENTS

Les arrondissements, au moyen des budgets qui leur sont réservés dans le cadre du PTI 2016-2018, investissent dans les éléments de l'actif touchant les services de proximité pour les citoyens. Pour 2016, un montant de 161,5 M\$ a été consacré à diverses activités d'immobilisations.

AHUNTSIC-CARTIERVILLE : 12,3 M\$

- Travaux de réfection majeurs à la piscine du complexe Sophie-Barat, pour 3,6 M\$.
- Travaux de pavage et de reconstruction sur différents tronçons de chaussée et de trottoirs permettant d'améliorer l'état du réseau routier local, pour 1,7 M\$.
- Début des travaux de construction du futur pavillon d'accueil, au parc Basile-Routhier, pour 1,3 M\$.
- Aménagement d'une halte-repos au parc Henri-Julien et d'aires d'exercice pour adultes dans les parcs de Beauséjour, Henri-Julien et Ahuntsic, pour 0,9 M\$.
- Travaux de réfection à la piscine Marcelin-Wilson, pour 0,7 M\$.
- Travaux de stabilisation des berges au parc Raimbault, pour 0,6 M\$.

ANJOU : 3,3 M\$

- Travaux majeurs à l'édifice Goncourt, pour 1,0 M\$.
- Réfection des infrastructures aux parcs de Talcy et André – Laurendeau, pour 0,8 M\$.
- Rajeunissement de la flotte de véhicules y compris l'autobus des loisirs, pour un total de 0,7 M\$.
- Début des travaux de mise aux normes du dépôt à sel, pour 0,4 M\$.

CÔTE-DES-NEIGES–NOTRE-DAME-DE-GRÂCE : 9,9 M\$

- Programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation, pour 4,1 M\$.
- Finalisation et ouverture du centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, pour 2,5 M\$.
- Achat de véhicules, pour 1,0 M\$.
- Mise aux normes de la pataugeoire du parc Trenholme et transformation de la pataugeoire du parc Van Horne en jeux d'eau, pour 0,6 M\$.
- Mise aux normes de l'aréna Bill-Durnan, pour 0,5 M\$.
- Construction de nouveaux jeux d'eau à la place de Darlington, pour 0,4 M\$.

LACHINE : 7,7 M\$

- Les familles étant au centre de ses préoccupations, l'Arrondissement a choisi de prioriser le rajeunissement de ses parcs et de ses installations sportives extérieures en y investissant tout près

de 5 M\$. Soulignons que les terrains de tennis et de baseball du parc LaSalle ont, à eux seuls, fait l'objet de rénovations majeures de l'ordre de 3 M\$.

- La réfection des infrastructures routières ainsi que celle de nombreux bâtiments patrimoniaux ont généré des investissements combinés de l'ordre de 1,5 M\$ au cours de la dernière année.
- Dans le cadre des célébrations de son 350^e anniversaire de fondation et du 375^e anniversaire de Montréal, l'Arrondissement a investi un montant de près de 0,7 M\$ à titre de legs qui s'est matérialisé par, notamment, la transformation du parc de la Marina d'escale en une place de festivités et d'agrément au bord du lac Saint-Louis.
- Une somme de 0,6 M\$ a été accordée au Service des travaux publics pour le renouvellement de sa flotte de véhicules.

LASALLE : 3,8 M\$

- Réfection de routes et de trottoirs, et installation d'enseignes sur rues aux limites des parcs, pour 1,2 M\$.
- Réaménagement et réfection d'infrastructures de parcs, notamment le chalet et le terrain du parc Hébert ainsi que le chalet et la piscine du parc Riverside; réfection et installation de jeux d'eau au parc Marroni, de conduites d'eau au jardin communautaire Charles-Naguy et d'un enclos de feuilles mortes, pour 1,0 M\$.
- Achat de véhicules et d'outillages, pour 0,6 M\$.
- Aménagement de la place du 375^e, pour 0,3 M\$.

L'ÎLE-BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE : 2,1 M\$

- Début de la construction de la salle multifonctionnelle, dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal, pour 0,3 M\$.
- Réaménagement des parcs Saint-Pierre, Blaise-Closse et Richelieu, pour 0,4 M\$.
- Aménagement de jeux d'eau dans les parcs Robert-Sauvé et Jonathan-Wilson, pour 0,4 M\$.
- Réfection des rues Cherrier et Triolet et des trottoirs et bordures du boulevard Chevremont, pour 0,3 M\$.
- Poursuite des projets de réfection des bâtiments municipaux, pour 0,2 M\$.
- Aménagement de stations d'exercice dans le parc Jonathan-Wilson, pour 0,2 M\$.

MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE: 9,8 M\$

- Acquisition et remplacement de véhicules, pour 2,1 M\$.
- Réaménagement des aires de jeux des parcs Guybourg, Edmond-Hamelin, Honoré-Mercier et Lalancette, pour 1,4 M\$.

- Début du chantier de la réfection de la piscine Édouard-Montpetit, pour 1,4 M\$.
- Travaux de mise aux normes des arénas Francis-Bouillon et Saint-Donat, pour 1,3 M\$.
- Réfection complète de la toiture du Centre communautaire, culturel, social et éducatif Maisonneuve (Centre CCSE Maisonneuve), pour 1,1 M\$.

MONTRÉAL-NORD : 3,9 M\$

- Poursuite du programme local de réfection routière, pour 1,7 M\$.
- Acquisition de matériel roulant, pour 0,9 M\$.
- Installation de jeux d'eau au parc Aimé-Léonard, pour 0,4 M\$.
- Mise aux normes de l'aréna Fleury, pour 0,4 M\$.
- Réfection de la piscine du parc Primeau, pour 0,3 M\$.

OUTREMONT : 2,4 M\$

- La mise aux normes de l'aréna du centre communautaire intergénérationnel a été terminée en 2016, après plus d'un an de travaux de modernisation consistant, entre autres, à remplacer la dalle réfrigérée et le système de réfrigération, pour 1,7 M\$.
- Différents travaux de réfection routière et de reconstruction de trottoirs ont été réalisés, pour 0,4 M\$.
- Les travaux d'aménagement du parc Raoul-Dandurand, incluant un amphithéâtre de verdure et une aire de pique-nique, ont été terminés, pour 0,1 M\$.
- L'Arrondissement a procédé à l'acquisition d'un balai de rue mécanique, d'une remorque pour le transport de la machinerie lourde et de deux grattes pour camions à neige, pour 0,1 M\$.
- Divers contrats de services professionnels ont été accordés pour la rénovation de deux bâtiments municipaux, un qui abritera la Maison internationale des arts de la marionnette (projet du 375^e anniversaire de Montréal) et l'autre, le centre d'archives de l'Arrondissement, pour 0,1 M\$.

PIERREFONDS-ROXBORO : 5,7 M\$

- Réaménagement des parcs anciens, pour 1,7 M\$.
- Remplacement de véhicules, pour 1,4 M\$.
- Réfection routière, pour 0,9 M\$.
- Réfection des bâtiments administratifs, culturels et communautaires, pour 0,9 M\$.

PLATEAU-MONT-ROYAL : 4,8 M\$

- Acquisition de matériel roulant, pour 1,6 M\$.

- Investissement dans le réaménagement de parcs, pour 1,3 M\$, dont 0,5 M\$ dans le parc Villeneuve, 0,3 M\$ dans le parc Sans nom, 0,2 M\$ dans le parc Hutchison / des-Pins et 0,2 M\$ pour la fin du réaménagement du terrain de soccer du parc Saint-Michel.
- Poursuite du programme de réfection routière, pour 0,9 M\$.
- Aménagement de saillies, pour 0,5 M\$.
- Réaménagements divers à la cour de services Bercy, pour 0,3 M\$.
- Verdissement de rues et de ruelles, pour 0,2 M\$.

RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—POINTE-AUX-TREMBLES : 14,6 M\$

- Mise à niveau de l'aréna Rodrigue-Gilbert, pour 3,1 M\$.
- Poursuite du programme de réaménagements géométriques des rues, notamment pour le boulevard Gouin, pour 2,0 M\$, du programme de réfection routières, pour 0,5 M\$.
- Poursuite du programme de remplacement des véhicules, pour 1,5 M\$.
- Agrandissement et réaménagement de la Maison du citoyen, pour 1,3 M\$, et aménagement du stationnement de la Maison du citoyen, pour 0,5 M\$.
- Aménagement d'un terrain de soccer synthétique au parc Pasquale-Gattuso, pour 0,8 M\$, et des terrains de mini-soccer synthétiques au parc Samuel-Morse, pour 0,6 M\$.
- Mise aux normes des sentiers et lampadaires du parc Sainte-Marthe, pour 0,5 M\$.
- Aménagement d'un site de planche à roulettes au parc Rodrigue-Gilbert Sud, pour 0,4 M\$, et d'un terrain de dek-hockey au parc Alexis-Carrel, pour 0,3 M\$.
- Mise en œuvre du programme de mise en valeur de la rivière des Prairies et du réaménagement du parc Pierre-Perrault, pour 0,3 M\$.

ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE : 12,8 M\$

- Investissement dans le programme de réfection routière, pour 3,0 M\$ incluant la poursuite du programme de ruelles vertes, dont les frais d'excavation font dorénavant partie intégrante du programme de réfection routière.
- Remplacement de véhicules, pour 2,3 M\$.
- Réfection de bâtiments, pour 2,2 M\$, dont 1,4 M\$ investis dans le centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme.
- Poursuite du programme d'amélioration des installations sportives extérieures, pour 2,1 M\$.
- Poursuite du programme de protection des bâtiments sportifs, pour 1,7 M\$.
- Réfection du kiosque à musique patrimonial du parc Molson, pour 0,6 M\$, dont 0,4 M\$ proviennent du budget d'immobilisations de l'Arrondissement.

SAINT-LAURENT : 16,7 M\$

- Réalisation de la dernière phase de construction du complexe sportif, pour 3,8 M\$ en 2016, sur un coût de construction total de 50,0 M\$.
- Réhabilitation du bassin du ruisseau Bertrand, pour 4,0 M\$.
- Aménagement des parcs Philippe-Laheurte, Raymond-Lagacé et du Bois-Franc et réaménagement des parcs Decelles, Cousineau, Marcel-Laurin, Painter et Saint-Laurent, pour 3,5 M\$.
- Prolongement de la rue Alfred-Nobel dans l'Éco-Campus Hubert-Reeves, pour 1,7 M\$.
- Continuation du programme de réfection routière, mise en œuvre du plan de transport et remplacement de mobilier d'éclairage, pour 1,6 M\$.
- Réalisation de la première phase des travaux de la place Rodolphe-Rousseau pour le 375^e anniversaire de Montréal, qui comprendra une terrasse, un marché public et un café, pour un investissement total de 1,0 M\$.
- Continuation du programme de remplacement de véhicules, pour 0,8 M\$.

SAINT-LÉONARD : 5,7 M\$

- Investissement de 3,1 M\$ dans la réalisation du programme de réfections routière de l'Arrondissement.
- Investissement de 1,3 M\$ dans la protection des centres de loisirs, incluant 0,2 M\$ pour la rénovation de la maison patrimoniale Joseph-Gagnon, 0,2 M\$ pour la réfection des installations du pavillon Wilfrid-Bastien destinées aux organismes communautaires et 0,2 M\$ pour la réfection de la pataugeoire du parc Pie-XII.
- Investissement de 0,7 M\$ dans l'amélioration des aires de jeux de plusieurs parcs, comprenant l'installation d'équipements d'exercice extérieur pour les aînés, la réfection de stationnements ainsi que l'installation d'éclairage aux terrains sportifs.
- Investissement de 0,3 M\$ dans la protection des bâtiments sportifs de l'Arrondissement, principalement dans la réfection du stade Hébert.
- Acquisition de matériel roulant, pour 0,3 M\$, dont 0,2 M\$ ont servi à l'achat d'un camion-grue notamment utilisé pour les travaux d'aqueduc.

SUD-OUEST : 4,9 M\$

- Poursuite du programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation, pour 1,5 M\$:
 - reconstruction de chaussées et remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout sur 0,38 km;
 - planage-revêtement sur 1 km réalisé dans le cadre du programme de réfection routière (PRR) de l'Arrondissement et bonification de 3,4 km supplémentaires à la suite du financement de la Ville centre;

- réfections mineures de trottoirs sur 2 060 m².
- Poursuite du programme de réaménagement de parcs anciens, pour 2,9 M\$:
 - finalisation des travaux de transformation de la patageoire en jeux d'eau et ajout d'un terrain naturel de mini-soccer au parc Oscar-Peterson;
 - finalisation des travaux d'aménagement du parc Saint-Patrick, situé dans le secteur de Pointe-Saint-Charles;
 - aménagement du nouveau parc Madeleine-Parent dans un secteur très achalandé de l'Arrondissement, au bord du canal Lachine.
- Poursuite du programme de réfection et de protection des bâtiments :
 - agrandissement et réaménagement du chalet du parc De La Vérendrye et réaménagement intérieur de la bibliothèque Marie-Uguay, pour 1,9 M\$;
 - rectification financière pour des travaux de mise aux normes de l'aréna du centre sportif Saint-Charles, terminés en 2015, car les montants n'ont pas été payés en 2016 notamment en raison d'un manquement des quittances, pour un montant négatif de (2,0 M\$).
- Poursuite du programme de remplacement de véhicules, pour 0,5 M\$.
- Réalisation de divers projets d'acquisitions de mobiliers et d'équipements, pour 0,1 M\$.

VERDUN : 15,8 M\$

- Réfection du lieu de diffusion culturelle – édifice Guy Gagnon, pour 9,8 M\$.
- Poursuite du programme de réfection routière, pour 2,7 M\$:
 - marquage des passages piétonniers et aménagement de la piste piétonne le long du fleuve, parallèlement à la piste cyclable;
 - réfection des rues Godin, Gordon, Argyle, Stephens, Bannantyne, Monteith et Riverview ainsi que de la 4^e Avenue;
 - réfection de trottoirs sur les rues Wilson et De Gaspé.
- Aménagement des parcs de l'Arrondissement, pour 2,0 M\$:
 - parc de la Fontaine;
 - parc Wilson;
 - parc Archambault;
 - l'assainissement du bassin du lac Lacoursière et l'alimentation en eau brute du lac des Battures.
- Poursuite du projet de réfection de l'auditorium, pour 0,7 M\$.
- Poursuite du programme de remplacement de véhicules, pour 0,4 M\$.

VILLE-MARIE : 16,7 M\$

- Poursuite des programmes de maintien des actifs :
 - réaménagement de parcs anciens, pour 4,4 M\$;
 - remplacement des véhicules, pour 2,1 M\$;
 - protection des bâtiments, pour 0,2 M\$.
- Projets structurants :
 - aménagement du Quartier des gares, pour 4,8 M\$;
 - aménagement du Quartier chinois, pour 3,2 M\$;
 - aménagement du Quartier latin – travaux sur les infrastructures souterraines et aménagement de la rue Émery, pour 1,9 M\$.

VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION : 8,6 M\$

- Réaménagement, drainage et reconstruction des cages d'escalier de la maison du citoyen et de la bibliothèque Saint-Michel, pour 1,4 M\$.
- Aménagement de deux terrains de mini-soccer synthétiques aux parcs René-Goupil et François-Perrault, pour 1,3 M\$.
- Début des travaux de réaménagement d'un terrain de baseball au parc Villeray, pour 1,0 M\$.
- Poursuite du programme de réfection routière, pour 1,0 M\$.
- Début de travaux d'aménagement à la Maison de la culture, pour 0,7 M\$.
- Réfection de la toiture de la piscine du Patro Le Prevost, pour 0,6 M\$.
- Aménagement de jeux d'eau au parc Saint-Vincent-Ferrier, pour 0,5 M\$.
- Implantation de mesures d'apaisement de la circulation et ajout de saillies de trottoir dotées d'espaces de verdissement, pour 0,3 M\$.

Dette et
financement

2016

Encadrement financier et
stratégies de financement



ENCADREMENT FINANCIER ET STRATÉGIES DE FINANCEMENT

ENCADREMENT FINANCIER

La Ville de Montréal a recours à l'emprunt pour financer une partie de ses investissements. Cela implique que la Ville doit faire des choix parce qu'elle ne peut pas s'endetter outre mesure, bien qu'il n'y ait pas de limite légale à son pouvoir d'emprunt. La Ville a donc élaboré une stratégie financière qui tient compte notamment de son endettement. C'est dans cet esprit qu'elle a présenté, au budget de 2004, sa politique de gestion de la dette.

Rappelons que cette politique a pour but :

- de définir les objectifs de la gestion de la dette;
- de rendre plus systématique le processus de prise de décision;
- d'assurer la cohérence en introduisant discipline et continuité dans le processus de décision en matière d'endettement;
- de doter la Ville d'un encadrement permettant de maintenir, voire d'améliorer sa situation financière.

La politique de gestion de la dette fixe également certaines balises essentielles à de bonnes pratiques de gestion. Ces dernières composent l'encadrement financier et sont résumées dans le tableau suivant.

Tableau 87 – Encadrement financier

Balise	Définition	Objectif	Limite
<u>Dettes directe et indirecte nette</u> Revenus annuels	Solde de la dette nette par rapport aux revenus annuels.	Limiter le niveau de la dette.	Limiter le niveau de la dette directe et indirecte nette à 100 % des revenus annuels.
<u>Coût annuel net de la dette</u> Dépenses de fonctionnement	Coût net de la dette par rapport à l'ensemble des charges, du financement et des affectations.	Limiter le coût net de la dette.	Limiter le coût annuel net de la dette à la charge des contribuables à 16 % des dépenses de fonctionnement.
Réserves de fonds (surplus affectés)	Excédents annuels cumulés des revenus sur les dépenses réservées à des fins particulières.	Créer des réserves suffisantes pour faire face à des situations exceptionnelles ou imprévues.	Aucune.
Réserve financière pour le paiement accéléré de la dette		Prévoir, à même les frais financiers, une contribution volontaire devant servir à rembourser la dette.	5 M\$ + une hausse minimum de 10 % par année et affecter 50 % des économies d'intérêts au remboursement de la dette.
<u>Dettes nette</u> Potentiel fiscal	Solde des emprunts contractés par la Ville et à la charge de celle-ci par rapport à la capacité qu'a la Ville de générer des revenus.	Éviter que la dette augmente plus rapidement que la capacité qu'a la Ville de générer des revenus.	Aucune.
Dettes per capita	Niveau d'endettement net par habitant.	Déterminer le niveau de la dette par habitant.	Aucune.

STRATÉGIES DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

En 2016, diverses sources de financement ont servi à financer les dépenses (1 219,8 M\$)¹ imputées aux différents règlements d'emprunts, tel que le présente le tableau suivant.

Tableau 88 – Sources de financement

(en millions de dollars)

	2014	2015	2016
Sources de financement autres que l'emprunt¹			
Paiement au comptant d'immobilisations (PCI)			
Réserve pour le paiement au comptant d'immobilisations	-	95,7	187,8
Réserve Eau	46,1	93,5	96,4
Réserve du fonds d'amortissement - Politique gestion dette	48,5	26,7	-
Autres PCI	70,8	34,5	33,2
Sous-total paiement au comptant	165,4	250,4	317,4
Fermeture de règlements d'emprunt			
Excédent de financement viré au Solde disponible	-	-	(2,5)
Utilisation du Solde disponible	-	-	1,8
Sous-total Fonds réservé – Solde disponible des règlements d'emprunt fermé	-	-	(0,7)
Subventions gouvernementales			
Subventions différées ²	-	163,8	186,7
Subventions comptant	141,5	108,5	135,3
Sous-total subventions gouvernementales	141,5	272,3	322,0
Total des autres sources de financement	306,9	522,7	638,7
Dépenses 2016 à financer par emprunts	537,5	431,9	581,1
Total – Montant global imputé à l'activité d'immobilisations en 2016	844,4	954,6	1 219,8

1. Pour les dépenses d'immobilisations et autres.

2. Inclus un montant net de 83,0 M\$ provenant principalement de la reclassification des subventions différées, à la suite de la modification de la stratégie de financement pour les projets afférents.

1. Ces dépenses comprennent celles liées aux immobilisations (1 163,8 M\$ en 2016 par rapport à 931,4 M\$ en 2015) ainsi que les dépenses de fonctionnement et l'acquisition de propriétés à des fins de revente (56,0 M\$ en 2016 par rapport à 23,2 M\$ en 2015).

STRATÉGIE DE PAIEMENT AU COMPTANT (PCI)

Auparavant, la Ville finançait par emprunts la majorité de ses investissements. Depuis 2014, elle a opté pour une stratégie visant à accroître substantiellement, d'année en année, la portion des investissements qui seront financés au comptant. Au cours des années 2014, 2015 et 2016, les emprunts qui ont été évités grâce aux investissements qui ont été payés au comptant sont respectivement de 165,4 M\$, 250,4 M\$ et 317,4 M\$. Ces efforts contribuent grandement à limiter la hausse de l'endettement.

FERMETURE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

Au cours de 2016, la fermeture des règlements d'emprunt a permis de virer des excédents de financements de 2,5 M\$ au fonds réservé appelé « Solde disponible des règlements d'emprunt fermés ». Par ailleurs, une partie de ces fonds réservés, soit 1,8 M\$, a été utilisée pour effectuer le financement final d'autres règlements, préalablement à leur fermeture. À la fin de 2016, le solde de ce fonds réservé atteint 0,7 M\$.

SUBVENTIONS DETTES DEVENUES SUBVENTIONS DIFFÉRÉES

Afin de financer une partie des investissements de la Ville, le gouvernement du Québec octroie à celle-ci des subventions. Certaines sont payées au comptant, alors que d'autres sont versées sur plusieurs années, selon les différents programmes et protocoles d'entente. Auparavant, la Ville devait financer par emprunt la part du gouvernement du Québec qui était remboursable sur plusieurs années (subventions dettes). Le coût de l'emprunt était alors remboursé par les différents ministères. Depuis quelques années, de nouvelles clauses ont été ajoutées aux protocoles afin de ne plus obliger la Ville à emprunter, et ce, même si la subvention est remboursée par le gouvernement sur plusieurs années (subventions différées). Dans ce cas, des clauses spécifiques indiquent comment déterminer les dépenses d'intérêts qui seront effectivement remboursées à la Ville par les ministères.

Du point de vue financier, il est nettement préférable pour la Ville de bénéficier de ces nouvelles conditions. Cela permet de diminuer le besoin d'emprunts et génère des revenus d'intérêts supérieurs, compte tenu des taux d'emprunts, de subventions et de placements actuels. Toutefois, mentionnons que la Ville peut bénéficier de cette opportunité grâce à son important excédent d'encaisse. N'eût été cet excédent, la Ville n'aurait eu d'autre choix que d'emprunter.

C'est donc dans ce contexte qu'à la fin de 2015, la Ville a adapté sa stratégie de financement des investissements qui bénéficient de subventions gouvernementales à être versées sur plusieurs années (subventions différées). Cette stratégie sera revue en fonction de l'évolution future du niveau de l'encaisse, ainsi que celle des taux d'emprunts, de subventions et de placements.

FINANCEMENT PAR EMPRUNTS

Une partie des investissements est à la charge de tiers et l'autre, à la charge des contribuables. Dans les deux cas, une portion doit être financée par emprunts. Par conséquent, une partie des emprunts sera à la charge de tiers, et l'autre, à la charge des contribuables.

Plusieurs facteurs doivent être considérés avant la réalisation des emprunts, notamment :

- la capacité de réalisation des investissements au cours des exercices financiers;
- la stratégie de report du financement à long terme des investissements, rendue possible grâce à l'excédent de l'encaisse;
- l'utilisation des sommes réservées, en vue de réduire le recours à l'emprunt, notamment les sommes provenant de la politique de gestion de la dette et celles affectées à la réserve d'immobilisations;
- depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements de la Société de transport de Montréal (STM). La STM en assume tous les frais;
- les emprunts échus au cours de l'exercice et pour lesquels des refinancements sont requis.

Vu l'ensemble de ces paramètres, la Ville a émis en 2016 un volume d'emprunts de 693,0 M\$. Ces emprunts ont été émis pour des termes de 5, 9, 10 et 18 ans, selon les besoins et opportunités des marchés financiers. La Ville a obtenu un taux d'intérêt nominal moyen de 2,83 %. Ces emprunts ont été émis à des fins de refinancement (42,9 M\$), pour les besoins de la STM (112,6 M\$) et pour le financement à long terme des dépenses de la Ville (dépenses de fonctionnement : 1,4 M\$; investissements : 536,1 M\$).

Compte tenu des dépenses, des autres sources de financement et des emprunts émis en 2016, voici l'évolution du solde des dépenses à financer en fin d'exercice :

Tableau 89 – Évolution du solde à financer

(en millions de dollars)

	2014	2015	2016
Solde des dépenses à financer par emprunt au 1 janvier	364,7	258,8	100,0
Plus : dépenses	844,4	954,6	1 219,8
Moins : autres sources de financement (voir tableau 88)	306,9	522,7	638,7
Total – Montant à financer par emprunt	902,2	690,7	681,1
Moins : emprunts réalisés	643,4	590,7	537,5
Solde des dépenses à financer par emprunt au 31 décembre	258,8	100,0	143,6

Après réalisation du programme d'emprunts, au 31 décembre 2016, la dette brute de la Ville, non consolidée, s'élevait à 8,3 G\$, alors que la dette nette atteignait 4,9 G\$. Les coûts bruts et nets de cette dette pour les exercices 2014 à 2016 sont présentés dans le tableau ci-après. En 2016, le coût brut

s'élève à 943,7 M\$ et le coût net, à 687,9 M\$, comparativement à des budgets respectifs de 958,5 M\$ et 697,6 M\$.

Tableau 90 – Évolution du coût réel de la dette, de 2014 à 2016

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2014	2015	2016	2016	2016	2016
Coût brut de la dette						
Intérêts et autres frais	376 588,0	377 065,0	382 947,0	394 877,0	11 930,0	394 870,0
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	385 304,0	387 159,0	449 312,0	447 402,0	(1 910,0)	447 358,0
	761 892,0	764 224,0	832 259,0	842 279,0	10 020,0	842 228,0
Affectation au remboursement de la dette	33 145,0	33 693,0	26 247,0	26 114,0	(133,0)	26 114,0
Remboursement de capital par subventions	88 753,0	88 398,0	85 213,0	90 151,0	4 938,0	90 151,0
Coût brut de la dette	883 790,0	886 315,0	943 719,0	958 544,0	14 825,0	958 493,0
Moins:						
Revenus de placement des fonds d'amortissement	57 452,0	59 837,0	66 099,0	60 814,0	5 285,0	60 814,0
Amortissement de la prime à l'émission	5 262,0	10 762,0	7 507,0	7 177,0	330,0	7 177,0
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec pour la portion des intérêts	48 902,0	41 016,0	40 567,0	45 267,0	(4 700,0)	45 267,0
pour la portion du capital	88 753,0	88 398,0	85 213,0	90 151,0	(4 938,0)	90 151,0
	200 369,0	200 013,0	199 386,0	203 409,0	(4 023,0)	203 409,0
Moins :						
Recouvrement de la Société de transport de Montréal	11 199,0	15 085,0	18 914,0	19 073,0	(159,0)	19 073,0
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	37 052,0	38 210,0	37 520,0	38 431,0	(911,0)	38 431,0
	48 251,0	53 295,0	56 434,0	57 504,0	(1 070,0)	57 504,0
Excédent (déficit) de l'exercice	635 170,0	633 007,0	687 899,0	697 631,0	9 732,0	697 580,0

ÉVOLUTION DE LA DETTE DIRECTE

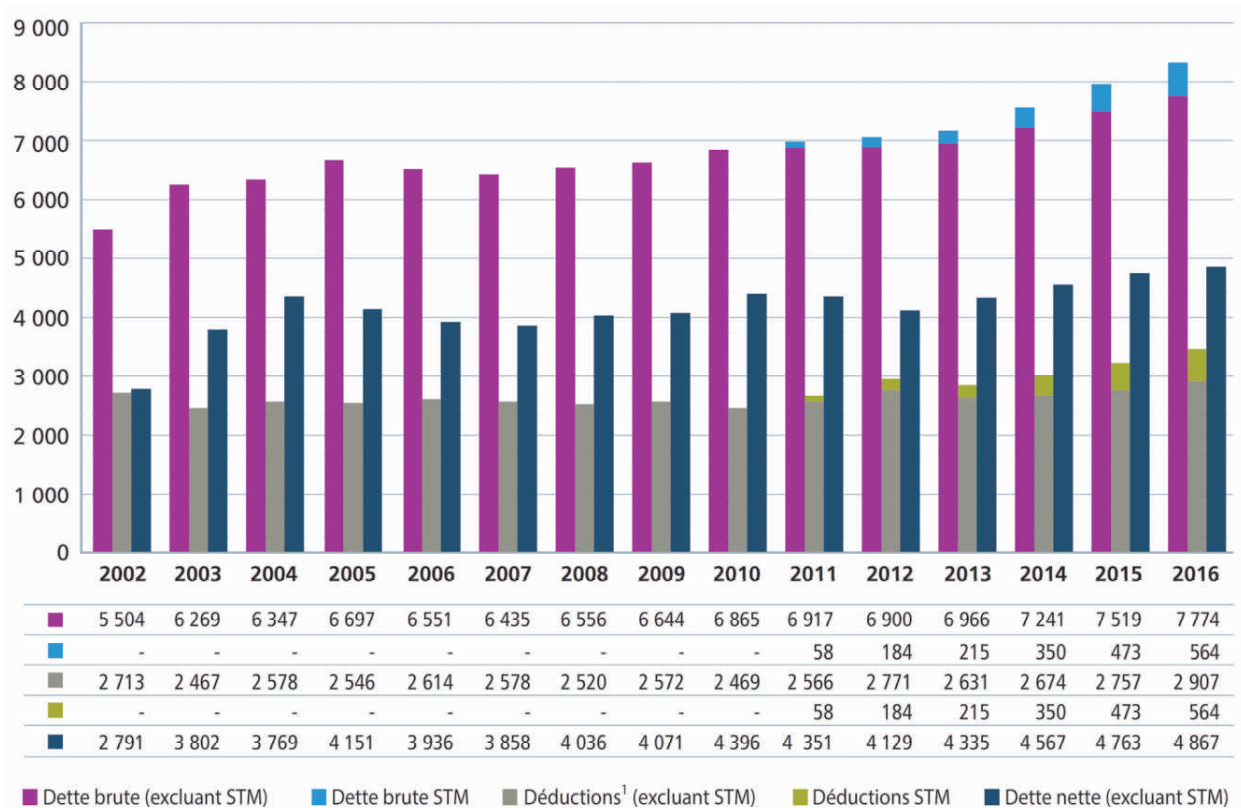
Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette directe, brute et nette, depuis la réorganisation municipale de 2002.

La dette nette comprend l'ensemble des emprunts contractés par la Ville, déduction faite de la portion remboursable par le gouvernement du Québec et d'autres tiers, ainsi que des sommes accumulées au fonds d'amortissement.

La dette nette est en hausse de 2,18 % par rapport à 2015. Elle a atteint 4 866,9 M\$ en 2016, soit une augmentation de 104,1 M\$.

Graphique 8 – Évolution de la dette directe brute et nette, de 2002 à 2016

(en millions de dollars)



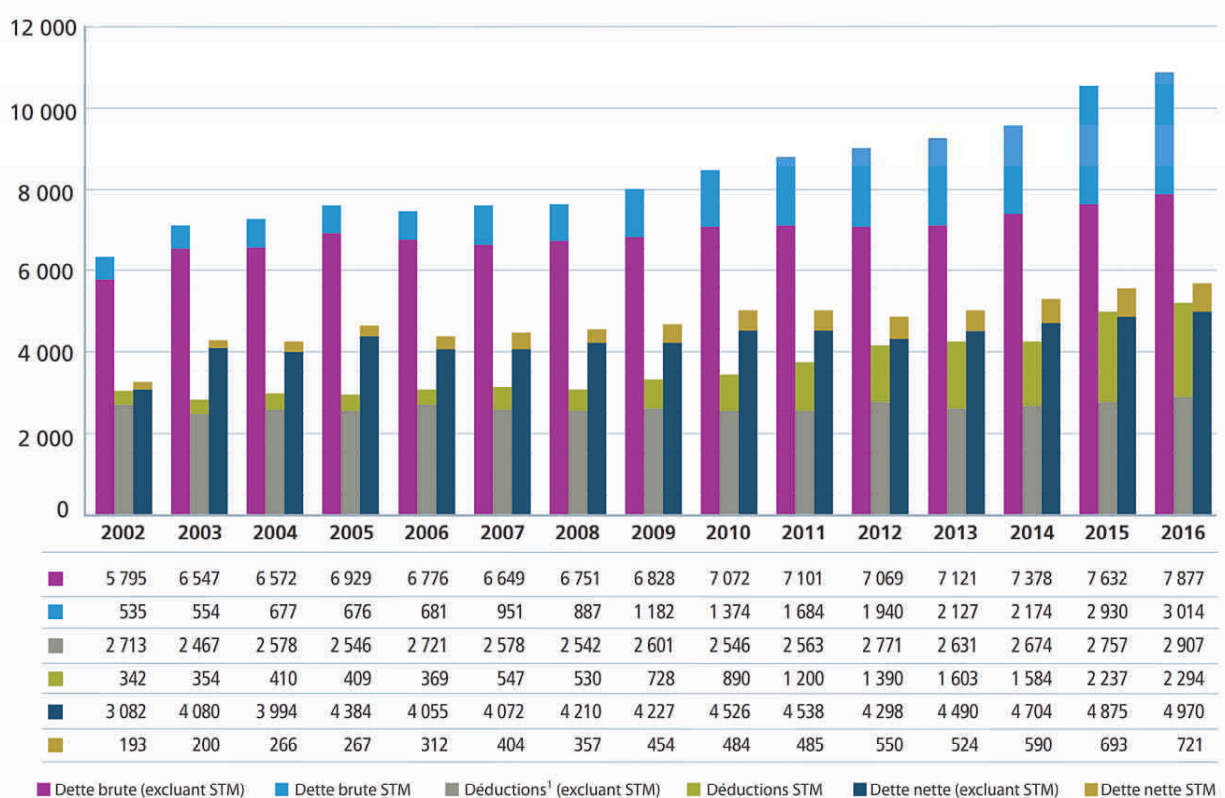
1. Correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagers de la CSEM, ainsi qu'aux sommes accumulées au fonds d'amortissement.

ÉVOLUTION DE LA DETTE CONSOLIDÉE DIRECTE ET INDIRECTE

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette consolidée, brute et nette, de la Ville de Montréal, de 2002 à 2016. Celle-ci comprend la dette directe de la Ville et celle de certains organismes faisant partie du périmètre comptable de la Ville, soit la STM, la Société d'habitation et de développement de Montréal, Technoparc Montréal, Anjou 80, la Société de vélo en libre-service et la Société en commandite Stationnement de Montréal.

Graphique 9 – Évolution de la dette consolidée brute et nette, de 2002 à 2016

(en millions de dollars)



1. Correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagers de la CSEM, ainsi qu'aux sommes accumulées au fonds d'amortissement.

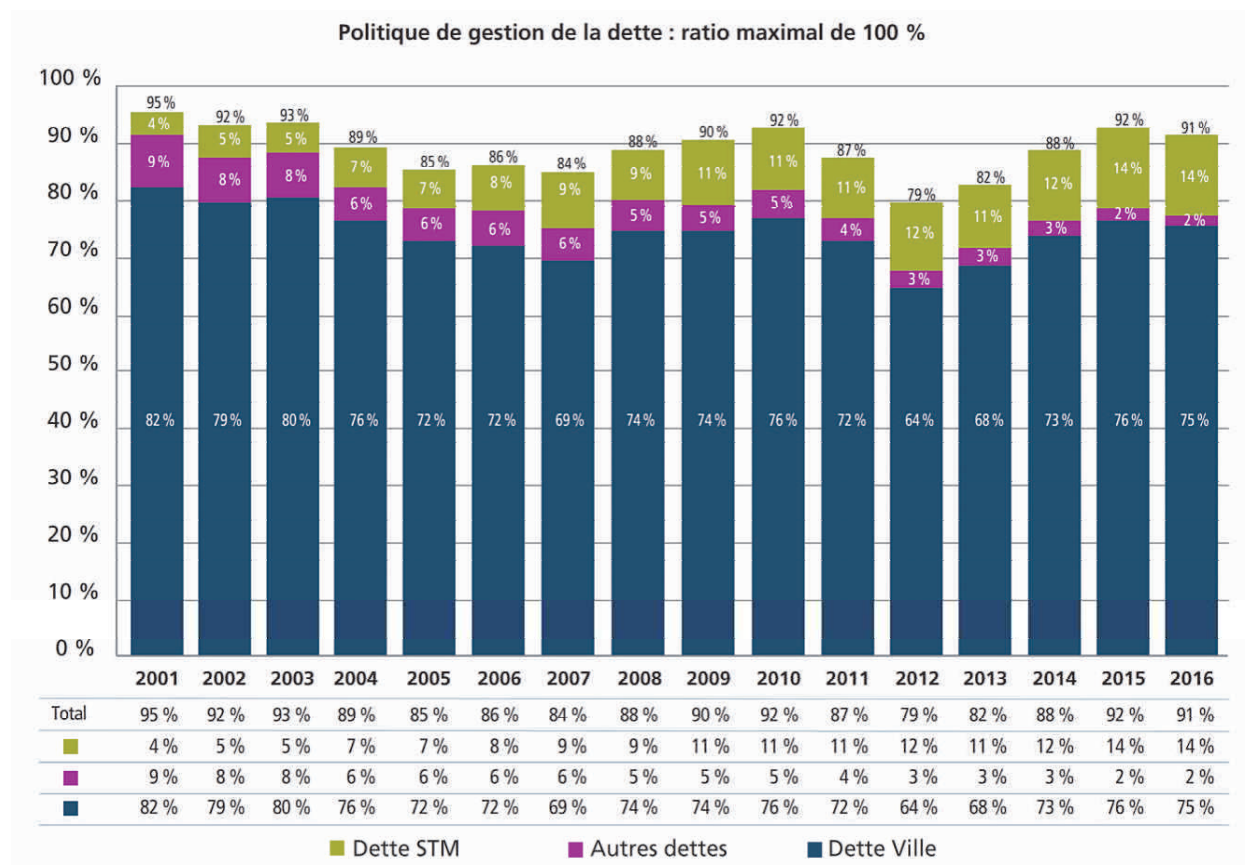
ÉVOLUTION DES RATIOS ÉNONCÉS DANS LA POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE

Ratio de la limite d'endettement

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette consolidée nette, excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalant à 100 % des revenus du budget global de la Ville de Montréal. L'analyse des données permet de constater que, malgré la croissance de la dette nette de la STM et la diminution des échéances nettes de la dette, pour 2016, ce ratio est encore inférieur au ratio maximal de 100 %, soit à 91 %. Cela est attribuable en grande partie à des investissements moindres que prévu au cours des dernières années ainsi qu'à la hausse progressive des revenus de la Ville.

Graphique 10 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale), en pourcentage des revenus de la Ville, de 2001 à 2016

(données au 31 décembre de chacune des années)

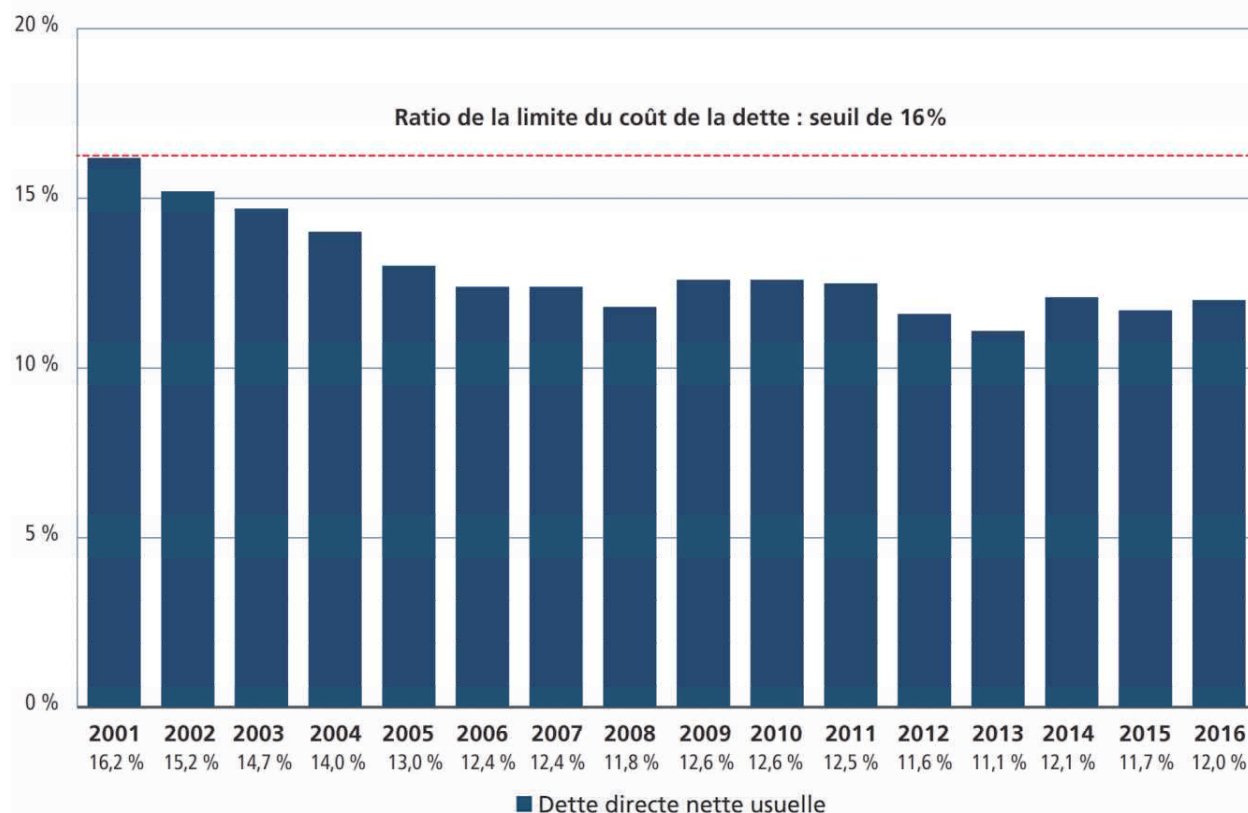


Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net² de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses³. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette, excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum de 16 % de l'ensemble des charges et du financement de la Ville.

En 2001, le coût net de la dette représentait 16,2 % de l'ensemble des charges, du financement et des affectations. En 2016, ce ratio n'atteignait que 12,0 %.

Graphique 11 – Coût net du service de la dette, en pourcentage des charges et du financement, de 2001 à 2016



2. Ce coût net de la dette exclut le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de l'ancienne Ville de Montréal. Ce coût net s'élève à 83 M\$.

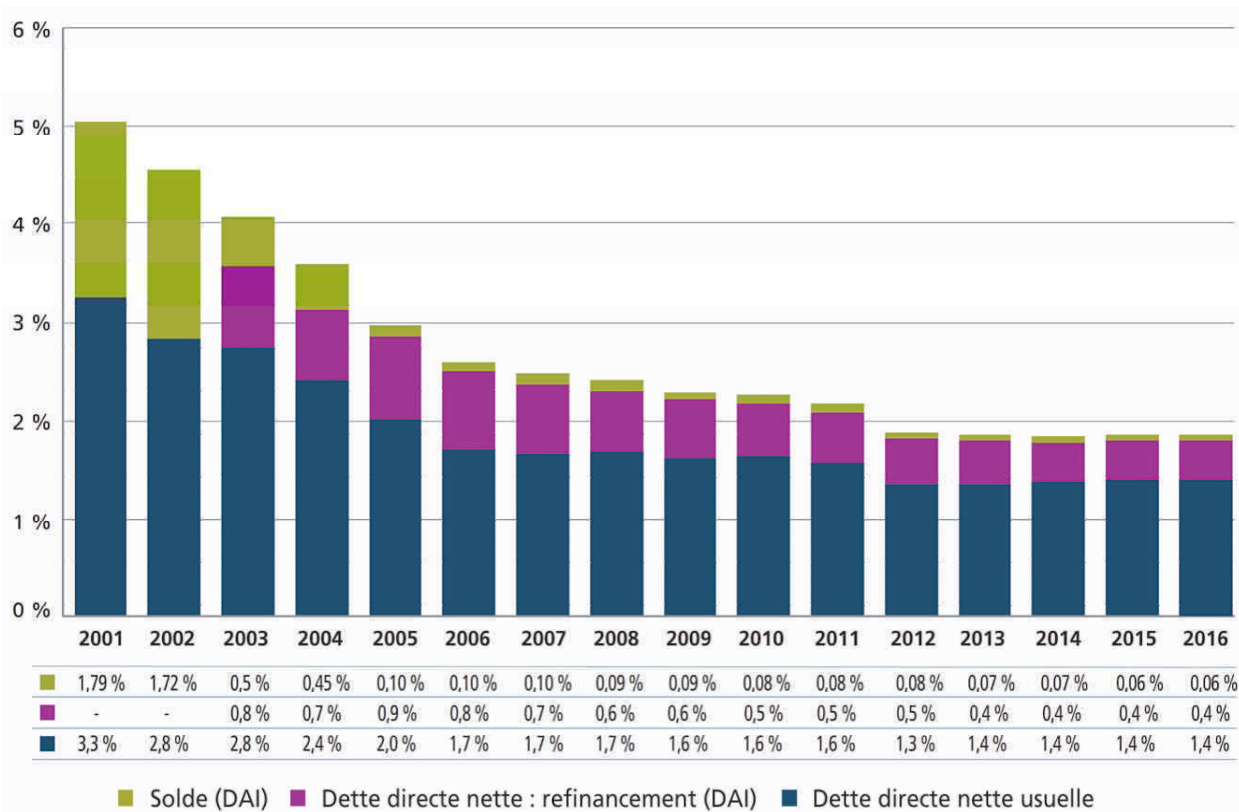
3. En excluant, à l'« État des activités de fonctionnement à des fins fiscales » du *Budget de la Ville de Montréal*, le poste « Excédent (déficit) de fonctionnement affecté ».

Ratio du poids de la dette par rapport à la richesse foncière

Le graphique suivant présente la dette directe nette en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée⁴. Le poids de la dette directe nette est passé de 3,3 % en 2001 à 1,4 % en 2016. En tenant compte du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) de certains régimes de retraite, ce ratio atteint 1,8 % en décembre 2016. Cette réduction est attribuable à trois facteurs principaux :

- l'appréciation de la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal;
- l'évolution de la dette directe nette, excluant le refinancement de la DAI;
- la stratégie de refinancement de la DAI de la Ville de Montréal.

Graphique 12 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale, en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée, de 2001 à 2016

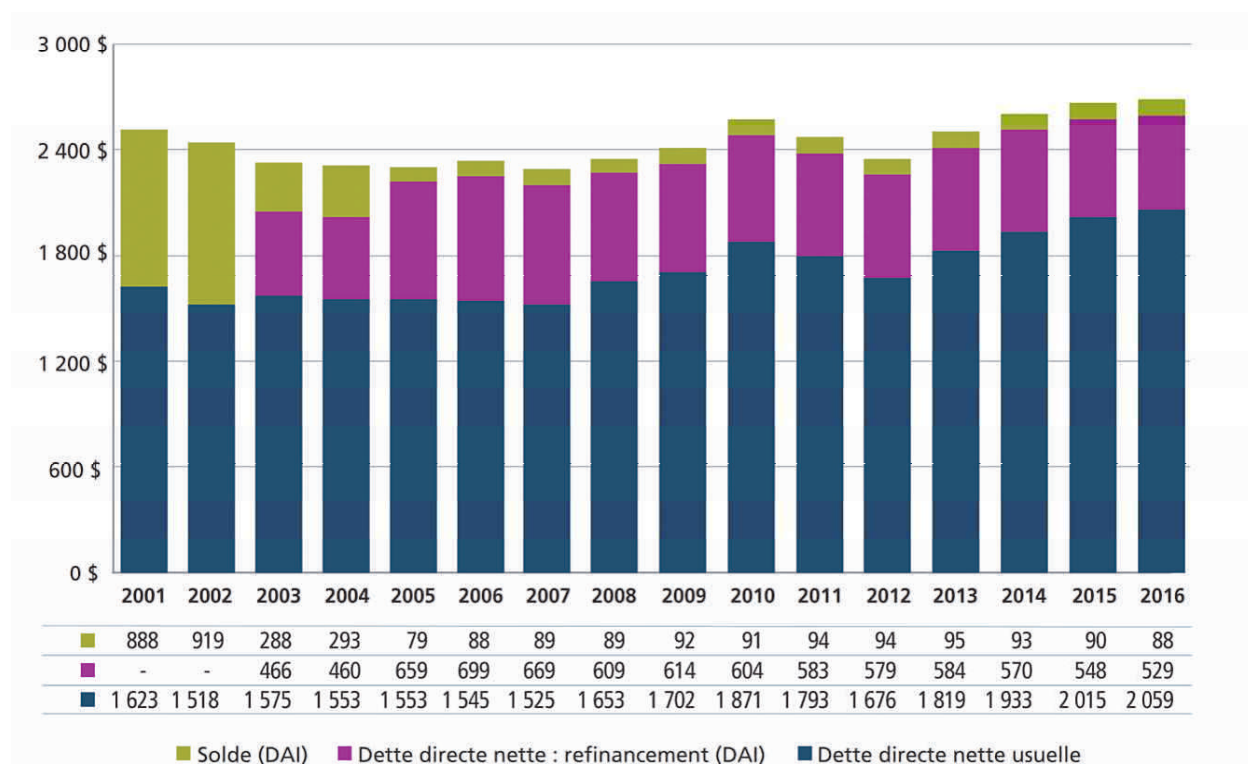


4. La valeur imposable équivalente uniformisée correspond à la valeur imposable plus la valeur ajustée des immeubles non imposables, assujettis à des paiements tenant lieu de taxes. La valeur imposable équivalente est redressée pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier depuis le dépôt du rôle foncier et pour refléter les valeurs plus récentes (uniformisées).

Ratio du poids de la dette par citoyen

Le prochain graphique indique que la dette directe nette par citoyen, en incluant le refinancement de la dette actuarielle initiale, a légèrement augmenté depuis 2001. Elle est passée de 2 511 \$ en 2001 à 2 676 \$ en 2016.

Graphique 13 – Dette directe nette par citoyen, de 2001 à 2016



CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ÉNONCÉES DANS LA POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE

Au-delà de la fixation de plusieurs balises, la politique prévoit notamment l'ajout de contributions volontaires chaque année. Ainsi, depuis sa mise en place en 2004 et jusqu'à la fin de 2016, ces contributions auront permis de réduire l'endettement global de 373,5 M\$. Au 31 décembre 2016, ces sommes ont été utilisées de diverses façons, notamment pour augmenter des contributions au remboursement accéléré d'un emprunt (9,2 M\$), pour réduire le recours à l'emprunt dans différents règlements d'emprunt (335,8 M\$)⁵, pour éviter des refinancements (28,5 M\$), pour payer au comptant des immobilisations ou encore pour les affecter aux réserves.

5. Une somme de 28,5 M\$ a été utilisée en 2016 pour réduire les emprunts requis aux fins des refinancements. Une contribution de 59,2 M\$ a aussi été effectuée en 2016. Ce montant servira à réduire les emprunts de refinancement de 2017 et 2018.

La mise en œuvre de la politique de gestion de la dette aura donc permis d'améliorer le profil financier de la Ville et, ce faisant, de contribuer à bonifier sa cote de crédit⁶.

6. Moody's, depuis 2006 : Aa2; Standard & Poor's, depuis 2015 : AA-.

Annexes

2016

Données historiques
(revenus et charges)

Répartition des
compétences
d'agglomération
et locales

Glossaire

Index des sigles,
des acronymes et
des autres abréviations



DONNÉES HISTORIQUES (REVENUS ET CHARGES)

Tableau 90 – Historique des revenus et des charges

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Revenus										
Transferts	336 230,8	293 236,1	333 226,6	342 899,4	367 108,0	381 637,3	358 327,6	251 799,7	256 023,9	244 535,7
Taxes	2 606 528,8	2 687 260,7	2 433 251,7	2 583 720,9	2 746 059,4	2 871 471,3	2 973 164,1	3 061 444,5	3 173 700,8	3 262 398,2
Services rendus et autres revenus	712 066,0	755 785,1	739 474,4	798 433,4	820 214,4	879 545,1	851 348,8	850 841,6	834 531,4	857 965,8
Quotes-parts	-	-	320 495,2	360 465,2	378 785,9	393 230,3	396 295,7	400 572,5	406 084,3	404 753,5
Compensations tenant lieu de taxes	242 893,0	226 027,8	204 615,9	266 571,3	227 816,4	241 638,1	238 411,8	250 956,6	254 543,3	252 329,6
3 897 718,6	3 962 309,7	4 031 063,8	4 352 090,2	4 539 984,1	4 767 522,1	4 817 548,0	4 815 614,9	4 924 883,7	5 021 982,8	
Charges de fonctionnement et autres activités financières										
Rémunération globale	1 710 941,3	1 815 395,2	1 692 574,6	1 652 650,5	2 299 338,0	2 436 570,3	2 439 961,9	2 363 751,2	2 369 989,5	2 367 691,2
Frais de financement	364 257,7	392 663,6	390 444,8	398 243,4	388 281,8	365 408,2	366 499,5	376 588,0	377 064,7	382 947,0
Contributions à des organismes	497 231,2	530 752,3	564 406,2	611 988,1	618 052,3	610 378,0	650 025,6	631 586,2	698 336,3	769 656,4
Biens et services	700 121,7	775 800,6	707 777,0	687 307,8	722 779,6	745 029,2	786 509,0	700 785,9	752 345,2	776 005,6
Autres objets de dépenses	118 556,0	61 517,4	88 612,2	118 985,7	85 895,3	39 113,4	187 816,0	69 548,2	105 373,1	95 833,8
3 391 107,9	3 576 129,1	3 443 814,8	3 469 175,5	4 114 347,0	4 196 499,1	4 430 812,0	4 142 259,5	4 303 108,8	4 392 134,0	
Remboursement de la dette à long terme	(326 170,0)	(319 647,0)	(348 477,6)	(358 325,2)	(376 004,1)	(379 013,9)	(376 515,8)	(385 304,2)	(387 158,8)	(449 312,5)
Affectations	(20 137,0)	33 865,0	(239 302,1)	(332 524,8)	29 596,8	(82 883,2)	(58 162,2)	(74 111,4)	(88 802,8)	(41 416,3)
Transfert aux activités d'investissement	(67 377,0)	(12 431,0)	-	-	-	-	-	-	-	-
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales	92 926,7	87 967,6	(530,7)	192 064,7	79 229,8	109 125,9	(47 942,0)	213 939,8	145 813,2	139 120,0

RÉPARTITION DES COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION ET LOCALES

Compétences d'agglomération	Compétences locales
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'évaluation foncière ▪ Les services de police et de sécurité incendie et civile ▪ Les services de premiers répondants, à l'exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc ▪ Le centre d'urgence 9-1-1 ▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile ▪ La cour municipale ▪ Le logement social ▪ L'aide destinée aux sans-abri ▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci ▪ L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses ▪ L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles ▪ La gestion des cours d'eau municipaux ▪ Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales ▪ Le transport collectif des personnes ▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées ▪ La promotion économique, y compris à des fins touristiques, hors du territoire d'une municipalité liée ▪ L'accueil touristique ▪ Les parcs industriels ▪ Le Conseil des arts de Montréal ▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du <i>Décret concernant l'agglomération de Montréal</i> (n° 1229-2005 et modifications) ▪ La contribution au financement du déficit de l'Espace pour la vie ▪ Toute autre compétence anciennement accordée à la Communauté urbaine de Montréal, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'urbanisme ▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité ▪ L'habitation ▪ La prévention en sécurité incendie et sécurité civile ▪ La collecte et le transport des matières résiduelles ▪ La gestion des rues locales et artérielles ▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égout, sont de nature locale ▪ Les équipements locaux de sport ou de loisir ▪ Les bibliothèques locales ▪ Les parcs locaux ▪ Le développement économique local, communautaire, culturel et social ▪ Le patrimoine ▪ La Commission des services électriques ▪ Les sociétés de développement commercial ▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020 ▪ L'organisation des élections

GLOSSAIRE

Acquisition d'immobilisations

Poste qui représente les sommes destinées aux charges d'immobilisations prévues au Programme triennal d'immobilisations.

Agglomération

L'agglomération de Montréal est le regroupement de l'ensemble des villes de l'île de Montréal. Elle a été créée le 1^{er} janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été nommés dans la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (2004) comme relevant du regroupement des municipalités, plutôt que de chacune individuellement. Les services concernés comprennent la police et les pompiers, l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

Amortissement

Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

Arrondissement

Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements, considérés comme des unités d'affaires.

Budget

Le budget de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

Capital

Somme empruntée, par opposition aux intérêts qui s'y rapportent.

Charge des services courants

Montant déterminé par l'actuaire du régime pour respecter les obligations du régime de retraite en fonction des hypothèses actuarielles. Il s'agit de la part de l'employeur.

Charges par objets

Système de classification des charges établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. La classification regroupe les charges selon les objets qui suivent : rémunération; cotisations de l'employeur; transport et communications; services professionnels, techniques et autres; location, entretien et réparation; biens durables; biens non durables; frais de financement; contributions à d'autres organismes; autres objets.

Charte de la Ville de Montréal

Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l'organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette municipalité. C'est dans la Charte de la Ville de Montréal que se trouvent les règles régissant l'harmonisation de la fiscalité municipale.

Dépense contingente

Montant prévu au budget de l'exercice en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

Dépenses d'investissement – voir Immobilisations

Charges comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, développés ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'administration municipale;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.

Dette

Somme due à un ou plusieurs créanciers.

Dette brute

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal.

Dette nette

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal, déduction faite des sommes accumulées au fonds d'amortissement ainsi que de la portion remboursable par le gouvernement du Québec, d'autres tiers et organismes.

Droits sur les mutations immobilières

Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreur à la suite d'une transaction immobilière.

Efficacité

Mesure du degré d'accomplissement d'objectifs donnés.

Efficiences

Mesure de l'utilisation des ressources pour atteindre un objectif donné.

Émission

Ensemble de titres d'une catégorie donnée, émis par la Ville de Montréal. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

Financement (mode de)

Véhicule utilisé pour financer une dépense d'immobilisation (emprunt, subvention, paiement comptant, etc.).

Immobilisations

Éléments corporels identifiables de l'actif qui satisfont à tous les critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, à des fins administratives ou pour la production de biens ou encore à servir à l'entretien, à la réparation, au développement, à la mise en valeur ou à la construction d'autres immobilisations;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Immobilisations (capitalisation)

Charge faite en vue de prolonger la vie utile d'une immobilisation, d'accroître sa capacité de production ou d'en réduire les frais d'exploitation, mais excluant les charges courantes d'entretien et de réparation.

Infrastructures

Installations publiques telles que routes, ponts, rues, conduites d'eau, ports, bâtiments, infrastructures technologiques, etc.

Investissements

Dépenses effectuées par la Ville de Montréal en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui lui procurera des avantages au cours d'un certain nombre d'exercices.

Maintien de la pérennité des infrastructures

Action de maintenir en bon état de fonctionnement de l'équipement, des installations, des locaux, etc. On entend par entretien courant l'ensemble des réparations de faible importance effectuées, à la demande des utilisateurs, sur de l'équipement ou des installations afin que ceux-ci puissent les utiliser jusqu'à la fin de la période prévue. L'entretien préventif est constitué de l'ensemble des méthodes et des techniques mises en œuvre pour éviter un dommage ou une panne.

Mutation immobilière

Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

Paiement au comptant d'immobilisations (PCI)

Véhicule utilisé pour payer comptant des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations de surplus, les réserves financières ou les sommes accumulées au fonds d'amortissement, à la suite des contributions effectuées en vertu de la politique de gestion de la dette. Dans ce dernier cas, les sommes utilisées privilégient le paiement au comptant d'actifs dont la période de financement est la plus courte.

Potentiel fiscal

Capacité, pour la Ville de Montréal, de générer des revenus sur la valeur des immeubles faisant partie de son territoire. Sont incluses dans ce potentiel fiscal :

- la valeur des immeubles résidentiels (unifamiliaux, bifamiliaux, multifamiliaux);

- la valeur des immeubles non résidentiels (industriels et commerciaux), majorée d'un facteur pour tenir compte du fait que ces immeubles sont imposés à un taux de taxe supérieur à celui des autres immeubles;
- la valeur pondérée des immeubles à l'égard desquels sont versés des paiements tenant lieu de taxes (gouvernements);
- la valeur des terrains vacants.

Programme triennal d'immobilisations (PTI)

Il regroupe les projets d'investissement que la Ville prévoit effectuer sur son territoire au cours des trois prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme. L'ensemble des emprunts ainsi contractés constitue la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les charges prévues au budget de fonctionnement. C'est ce que l'on appelle le service de la dette.

Projet non capitalisable

Élément d'actif qui n'appartient pas à la Ville de Montréal ou qui ne répond pas à la définition d'une immobilisation, mais qui est tout de même acquis par emprunt à long terme (ex. : bacs de recyclage, matériel informatique, armes à feu, etc.). Dans la plupart des cas, il s'agit de différents programmes de subventions (ex. : rénovation des façades commerciales, stabilisation des falaises, aménagement des ruelles, aide à la stabilisation des rives) ou d'ententes de contribution à différents projets.

Proximité (compétences par service)

Un conseil municipal local, formé de représentants élus, possède les pouvoirs de décision, de taxation et de tarification pour les services de proximité (urbanisme, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire, culturel ou social, culture, loisirs et parcs d'arrondissement ainsi que voirie locale).

Refinancement

Lorsque l'emprunt est contracté pour un terme plus court que la période d'amortissement de certaines sommes, un nouvel emprunt sera requis pour poursuivre le financement par emprunt, jusqu'à la fin du terme de l'amortissement. Ces emprunts qui poursuivent le financement pour le reste du terme d'amortissement sont appelés refinancements.

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants, soit le mode de calcul du montant de ces prestations; ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

Règlement

Acte juridique par lequel le conseil municipal ou le conseil d'agglomération fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

Règlement d'emprunt

Règlement qui autorise à financer par emprunt certaines dépenses d'investissement, de fonctionnement ou autres. Généralement, le règlement prévoit le terme maximal de l'emprunt ainsi que la clause de taxation. Lorsqu'un emprunt est émis, les charges fiscales sont imposées aux contribuables (capital et intérêts) et, par conséquent, réparties sur plusieurs exercices financiers, selon le terme le plus court : la période prévue au règlement ou la période d'amortissement de l'actif.

Rôle d'évaluation foncière

Registre préparé par le Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.

Service central

Entité administrative, ou unité d'affaires, qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'Administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

Secteur d'activités

Regroupement de services ou unités d'affaires ayant la même activité principale.

Service de la dette

Le service, ou coût, brut de la dette comprend les charges d'intérêts, les frais d'escompte et d'émission d'emprunts, les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour l'ensemble des emprunts en circulation. Le coût net est celui qui demeure à la charge des contribuables, déductions faites des revenus de placements du fonds d'amortissement, des sommes à la charge du

gouvernement du Québec et autres tiers ou organismes, et de l'amortissement des revenus reportés reliés aux primes à l'émission d'emprunts, selon le cas.

Transferts

Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes, sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les charges de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.

Unité d'affaires

Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET DES AUTRES ABRÉVIATIONS

AA-	Cote de crédit Haute qualité (High grade) de Standard and Poor's
Aa2	Cote de crédit Haute qualité (High grade) de Moody's
AGIR	Assistant à la gestion des interventions dans les rues
AMT	Agence métropolitaine de transport
APM	Administration portuaire de Montréal
APRIA	Appareil de protection respiratoire isolant autonome
AU	Accessibilité universelle
BAnQ	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
BINAM	Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal
BIXI	Système de vélos en libre-service de Montréal
BMX	Sport cycliste extrême
BTM	Bureau du taxi de Montréal
CCSE	Centre communautaire, culturel, social et éducatif Maisonneuve
CDEC	Corporation de développement économique communautaire
CESM	Complexe environnemental de Saint-Michel
CFPM	Commission de la fonction publique
CG	Conseil d'agglomération
CGMU	Centre de gestion de la mobilité urbaine
CHUM	Centre hospitalier universitaire de Montréal
CLD	Centre local de développement
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CMQ	Commission municipale du Québec
CN	Canadian National
COR	Centre d'opérations réseaux
CRD	Construction, rénovation et démolition
CSEM	Commission des services électriques de Montréal
CSP	Centre de services partagés
CSPQ	Centre de services partagés du gouvernement du Québec

CSRM	Programme de capture, stérilisation, relâche et maintien des chats errants
CSST	Commission de la santé et de la sécurité du travail
CUM	Communauté urbaine de Montréal
DAI	Dettes actuarielles initiales
DEL	Développement économique LaSalle
ENAP	École nationale d'administration publique
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
GRAMÉ	Groupe de recherche appliquée en macroécologie
GSEF	Forum mondial sur l'économie sociale
GPA	Gestion par activités
IC	Infrastructures Canada
ID MTL	Innovation Développement Montréal
IPAM	Intervention policière auprès des aînés maltraités
KM	Kilomètre
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design
LNH	Ligue nationale de hockey
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCCQ	Ministère de la Culture et des Communications du Québec
MCCCF	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MIDI	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
M-IRIS	Montréal – Inscription et recherche d'information sur la sécurité
MRA	Matériel roulant et ateliers (Service du)
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MTQ	Ministère des Transports du Québec
NFPA	National Fire Protection Association
OBNL	Organisme à but non lucratif
OCPM	Office de consultation publique de Montréal

PCI	Paielement au comptant d'immobilisations
PDGMR	Plan directeur de gestion des matières résiduelles
PDUES	Plan de développement urbain, économique et social
PEPSC	Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles
PEXEP	Programme d'excellence en eau potable
PME MTL	Réseau d'experts en soutien aux entrepreneurs et aux entreprises
PMI	Programme montréalais d'immobilisations
PMIR	Programme de maintien des infrastructures routières
PPU	Programme particulier d'urbanisme
PQMO	Plan quinquennal de main-d'œuvre
PR@M- Artère	Programme Réussir à Montréal visant au maintien et au développement des affaires, à la mise en valeur et à la dynamisation de l'offre commerciale d'artères sélectionnées pendant des travaux majeurs d'infrastructures souterraines
PR@M- Commerce	Programme Réussir à Montréal visant le soutien financier de projets immobiliers visant à stimuler, revitaliser ou consolider les rues commerçantes de l'agglomération de Montréal et à aider financièrement à la rénovation des bâtiments commerciaux
PR@M- Économie sociale	Programme Réussir à Montréal visant le soutien financier de projets immobiliers du secteur de l'économie sociale
PR@M- Industrie	Programme Réussir à Montréal à l'intention des propriétaires de bâtiments industriels de l'agglomération de Montréal
PR@M-Est	Programme Réussir à Montréal pour le développement de l'Est de la métropole
PRR	Programme de réfection routière
PTI	Programme triennal d'immobilisations
QI	Quartier intégré
RCG	Codification normative de la numérotation des règlements adoptés par le conseil d'agglomération
RDE	Système – Recettes diverses et encaissement
RDP-PAT	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
REM	Réseau électrique métropolitain
REMC	Réseau d'étalonnage municipal du Canada
RFID	Identification par radiofréquence

RRSM	Régimes de retraite du secteur municipal
SDE	Service du développement économique
SERAM	Système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal
SERI	Synergie Émergente Recherche Industrie Montréal
SHDM	Société d'habitation et de développement de Montréal
SICMA	Système de gestion intégrée de la cour municipale – volet audience
SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
SIT-Neige	Système intelligent de transport neige
SIVT	Service des infrastructures, de la voirie et des transports
SLAM	Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal
SMQ	Société des musées du Québec
SMRA	Service du matériel roulant et des ateliers
SMVT	Service de la mise en valeur du territoire
SODEC	Société de développement des entreprises culturelles
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales
S.O.U.P.E.	Symbole d'Ouverture et d'Union des Peuples
SOVERDI	Société de verdissement du Montréal métropolitain
SPCA	Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux
SPJD	Société du parc Jean-Drapeau
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SRB	Service rapide par bus
SRH	Service des ressources humaines
SRRR	Stationnement sur rue réservé aux résidents
SST	Santé et sécurité au travail
STI	Service des technologies de l'information
STM	Société de transport de Montréal
TAZ	Centre sportif intérieur de Montréal pour la pratique du skateboard, du BMX, de la trottinette et du patin à roues alignées
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
TI	Technologies de l'information

TOD	Transit-oriented development
TVQ	Taxe de vente du Québec
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UIRP	Unité d'intervention rapide et prioritaire
YMCA	Young Men's Christian Association

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances

155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H2Y 1B5
Canada

ville.montreal.qc.ca/finances

Dépôt légal
2^e trimestre 2017
Bibliothèque et Archives
nationales du Québec

978-2-7647-1492-8
Reddition de comptes financière
Imprimé, Français

978-2-7647-1493-5
Reddition de comptes financière
PDF, Français

Design graphique :
Ville de Montréal,
Service des communications
15802 (01-17)

Imprimé au Canada

Ce document est imprimé
sur du papier recyclé.





Rapport financier annuel
Exercice terminé le 31 décembre

2016



Montréal 

Rapport financier annuel
Exercice terminé le 31 décembre

2016

Déposé au greffe de la Ville de Montréal
le 19 avril 2017

Table des matières

INTRODUCTION

Message du maire	III
Message du trésorier	VI
Carte géographique du territoire de Montréal	IX
L'organisation municipale	XI
Résumé des compétences	XII

INFORMATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	1
Rapport de l'auditeur indépendant de la vérificatrice générale de Montréal	2
Rapport de l'auditeur indépendant.....	4
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière	7
État consolidé des résultats	8
État consolidé de la variation de la dette nette.....	9
État consolidé des flux de trésorerie	10
Informations sectorielles	
Annexe 1 – Situation financière consolidée par organisme	11
Annexe 2 – Résultats détaillés consolidés par organisme.....	12
Annexe 3 – Conciliation de l'excédent consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par organisme.....	13
Annexe 4 – Conciliation du (déficit) excédent consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales par organisme.....	14
Annexe 5 – Charges par objet consolidées par organisme.....	15
Notes et tableaux complémentaires	17
Tableau 1 – Excédent (déficit) consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par compétence	48
Tableau 2 – (Déficit) excédent consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales par compétence	50
Tableau 3 – Excédent accumulé consolidé.....	52
Tableau 4 – Endettement total net à long terme consolidé.....	54

Table des matières (suite)

INFORMATION FINANCIÈRE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Ventilation par compétence

Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par compétence	56
(Déficit) excédent non consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales par compétence	58
Excédent accumulé non consolidé par compétence	60
Charges par objet non consolidées à des fins fiscales par compétence	62

Gestion de l'eau

Excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales lié à la gestion de l'eau par compétence	66
(Déficit) excédent non consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales lié à la gestion de l'eau par compétence	68

Ventilation des charges mixtes

Rapport de l'auditeur indépendant de la vérificatrice générale de Montréal sur la ventilation des charges mixtes	72
Tableau de la ventilation des charges mixtes par compétence	74
Notes complémentaires.....	76

Introduction

2016

Message du maire

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Le bilan financier de l'année 2016 de la Ville de Montréal s'inscrit dans la continuité des efforts déployés par notre Administration depuis notre arrivée à la mairie, en 2013, pour gérer d'une manière rigoureuse et efficace les fonds publics.

L'exercice financier 2016 n'est pas de reste : il se termine avec un surplus global de 139,1 M\$ non consolidé, généré à la fois par une augmentation des revenus et un contrôle serré des charges de fonctionnement.

L'augmentation nette des revenus, qui s'élève à 40,5 M\$, reflète la bonne performance économique montréalaise et l'accroissement de l'activité immobilière dans la métropole au cours de l'année 2016. En effet, les droits sur les mutations immobilières ont rapporté à la Ville 43,6 M\$ de plus que ce qui avait été budgété, en raison d'un marché qui a connu une hausse de 2,8 % des transactions immobilières et de 4 % de la valeur moyenne de ces transactions.

Autre signe d'une relance économique qui profite à Montréal : l'augmentation de 9,2 M\$ des revenus de la Ville liés aux licences et permis, principalement les permis de construction et de modification pour des projets d'envergure tels que l'hôtel Fairmont Le Reine Elizabeth, les tours dans le secteur du Centre Bell et le Complexe des sciences de l'Université de Montréal.

Quant au contrôle serré des charges de fonctionnement et des frais de financement, il se traduit par des économies de 69,0 M\$ par rapport au budget de 2016. La vaste majorité des secteurs d'activité de la Ville ont participé à cette réduction des dépenses, tout comme l'ensemble des arrondissements.

Ce chiffre est d'autant plus impressionnant que des investissements importants se sont ajoutés en cours d'année, notamment une augmentation de 35,9 M\$ des sommes allouées pour le paiement au comptant des immobilisations (PCI), des contributions additionnelles de 13,4 M\$ et de 12,7 M\$ respectivement à des organismes voués au développement économique et à la culture, et une contribution supplémentaire de 3,1 M\$ à la Société de transport de Montréal (STM) au niveau de ses frais de fonctionnement (excluant la SOFIL) pour une contribution réelle de 432,9 M\$ en 2016, soit une augmentation de 3,4 % comparativement à 2015.

En ce qui concerne le PCI, il a atteint 311,5 M\$ en 2016, comparativement à 230,0 M\$ en 2015, soit une augmentation de 35,4 %. Rappelons que cette augmentation des sommes allouées au PCI découle de notre stratégie mise en place afin de financer une part toujours plus importante de nos investissements dans la réfection de nos infrastructures, sans pour cela augmenter indûment le poids de la dette municipale.

D'ailleurs, au chapitre des activités d'immobilisations, nous avons maintenu plus que jamais notre engagement de rebâtir les infrastructures montréalaises par des investissements records de 1,16 G\$ en 2016, soit une progression de 25 % par rapport à 2015. En trois ans, la valeur des réalisations en investissements a augmenté de plus de 59 %.

Montréal est sur la bonne voie. La relance économique est bel et bien engagée : l'emploi est à la hausse, les investissements affluent et le gouvernement du Québec est sur le point de nous accorder de nouveaux pouvoirs et responsabilités liés à notre statut de métropole. De notre côté, nous continuerons à encourager cette croissance en maintenant une gestion financière rigoureuse et respectueuse de la capacité de payer des citoyens.

En terminant, nous tenons à remercier l'ensemble des employés municipaux. C'est grâce à leur travail, à leur dévouement et à leur engagement que nous arrivons à atteindre nos objectifs et que nous redonnons à Montréal la grandeur et la stature d'une métropole moderne, intègre, performante, durable et innovante.

Le maire de Montréal,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Denis Coderre', written in a cursive style.

Denis Coderre

Message du trésorier

Mesdames,
Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport financier annuel de la Ville de Montréal pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016. Ce rapport présente dans la première partie une version consolidée des données financières de la Ville, c'est-à-dire l'entité formée par la Ville de Montréal et les organismes inclus dans son périmètre comptable. L'analyse des informations financières de l'administration municipale (excluant les organismes de son périmètre comptable) se trouve dans la seconde partie.

L'exercice financier 2016 de la Ville de Montréal démontre un excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales de 139,1 M\$. La saine gestion des charges financières, l'administration prudente et responsable de la dette de la Ville ainsi que le respect des perspectives financières de l'année 2016 ont contribué de façon positive à ces résultats.

Cet excédent de 139,1 M\$ (145,8 M\$ en 2015) est principalement attribuable à des revenus supérieurs, jumelés à des économies au niveau des coûts d'opération, par rapport au budget de fonctionnement préalablement déposé.

Les revenus globaux non consolidés de la Ville se chiffrent à 5 022,0 M\$. Ils sont en hausse de 40,5 M\$ (0,8 %) par rapport au budget de fonctionnement préalablement déposé. Cette hausse résulte principalement de l'activité du secteur immobilier, qui a généré des revenus supplémentaires de 66,4 M\$, soit 13,6 M\$ relatifs à la taxation de nouveaux bâtiments en raison d'un accroissement de l'assiette fiscale et 52,8 M\$ liés à l'imposition des droits de mutation immobilière ou à l'émission de permis de construction. Cette hausse est contrebalancée par un ensemble de variations dans les autres catégories de recettes fiscales, notamment une baisse de 35,8 M\$ au niveau des amendes et pénalités.

Les charges de fonctionnement, de financement et d'affectation non consolidées de la Ville se chiffrent à 4 882,9 M\$, en baisse de 98,6 M\$ (2,0 %) par rapport à celles incluses au budget de fonctionnement. Cette baisse est principalement le résultat d'économies effectuées dans les services professionnels et techniques, les frais de location et d'entretien et les affectations.

Pour conclure, nous tenons à remercier sincèrement l'ensemble des employés de la Ville qui ont contribué de façon positive à ces résultats.

Le trésorier de la Ville de Montréal,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves Courchesne', written in a cursive style.

Yves Courchesne, CPA, CGA

Introduction – Information financière de l'administration municipale

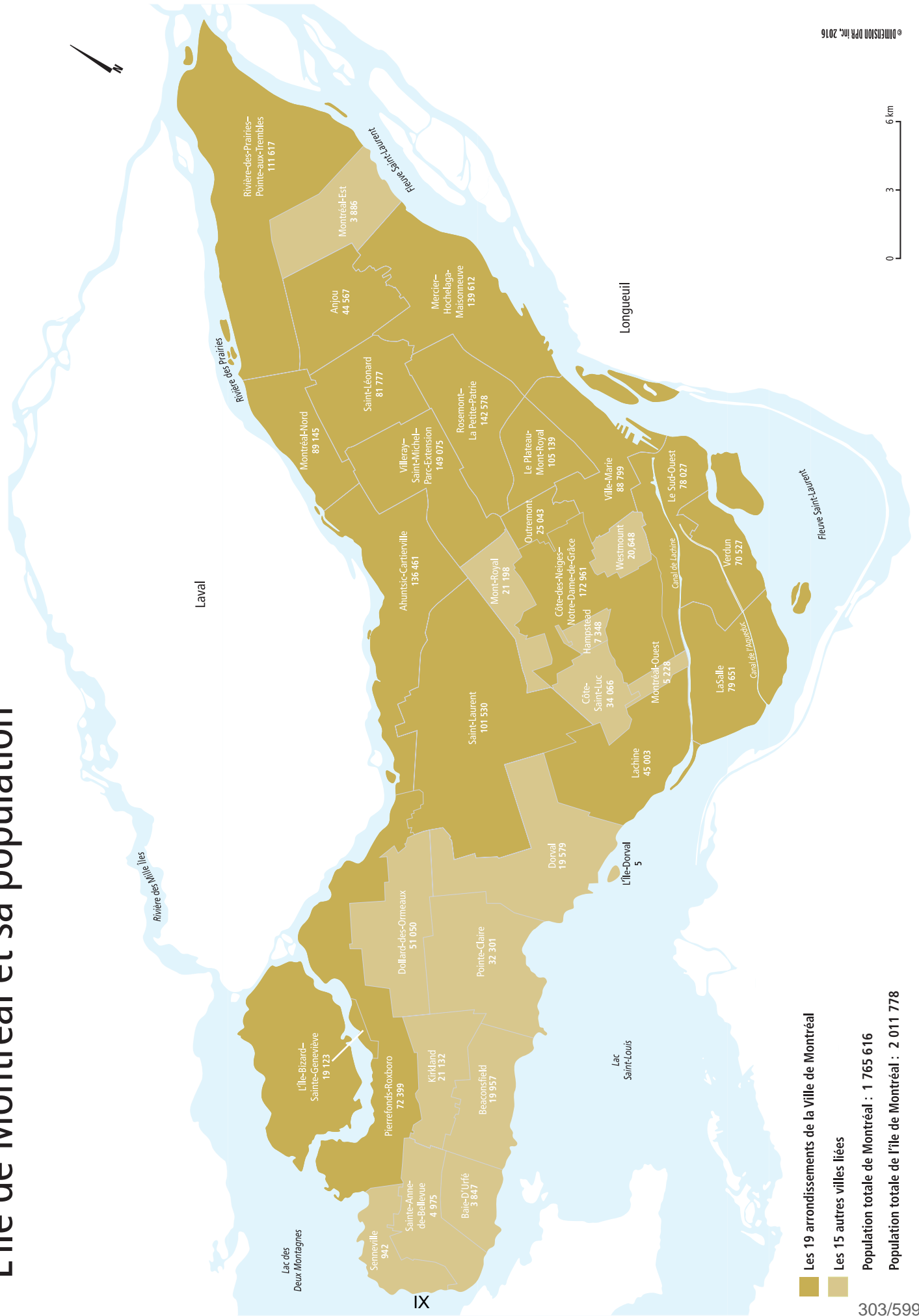
Exercice terminé le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars)

EXCÉDENT (DÉFICIT) NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	2016				2015			
	Compétences de nature locale		Compétences d'agglomération		Éliminations		Total	
	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations
Revenus								
Taxes	3 202 693	3 215 632	46 070	46 767			3 248 763	3 262 399
Compensations tenant lieu de taxes	247 844	252 329					247 844	252 329
Quotes-parts			2 246 308	2 241 298	(1 841 196)	(1 836 545)	405 112	404 753
Transferts	157 724	163 819	95 498	80 716			253 222	244 535
Services rendus	273 274	281 939	58 135	60 847	(21 057)	(28 748)	310 352	314 038
Imposition de droits	168 019	220 893	1 943	1 883			169 962	222 776
Amendes et pénalités	106 827	90 355	92 718	73 378			199 545	163 733
Intérêts	65 165	79 013	54 948	59 037			120 113	138 050
Autres revenus	24 325	15 536	2 237	3 834			26 562	19 370
	4 245 871	4 319 516	2 597 857	2 567 760	(1 862 253)	(1 865 293)	4 981 475	5 021 983
Charges de fonctionnement								
Administration générale	513 286	452 891	347 040	329 015	(20 643)	(25 495)	839 683	756 411
Sécurité publique	14 457	14 501	1 015 838	1 033 605	(121)	(729)	1 030 174	1 047 377
Transport	394 995	382 599	529 988	525 418	(444)	(444)	924 983	907 573
Hygiène du milieu	205 839	199 126	227 639	240 559	(1 268)	(1 268)	433 478	438 417
Santé et bien-être	59 048	58 799	36 416	30 542			95 464	89 341
Aménagement, urbanisme et développement	151 134	136 579	58 537	74 431	(293)	(809)	209 378	210 201
Loisirs et culture	437 011	465 832	96 130	94 039		(3)	533 141	559 868
Frais de financement	254 255	244 603	140 622	138 344			394 877	382 947
	2 030 025	1 954 930	2 452 210	2 465 953	(21 057)	(28 748)	4 461 178	4 392 135
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	1 841 196	1 836 545			(1 841 196)	(1 836 545)		
Excédent avant financement et affectations	374 650	528 041	145 647	101 807			520 297	629 848
Financement								
Remboursement de la dette à long terme	(271 884)	(275 024)	(175 518)	(174 288)			(447 402)	(449 312)
Affectations								
Activités d'immobilisations		(6 678)		(1 946)				(8 624)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	35 127	57 732		10 723			35 127	68 455
Réserves financières et fonds réservés	(117 261)	(136 870)	(86 485)	(95 051)			(203 746)	(231 921)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(20 632)	(1 752)	116 356	132 426			95 724	130 674
	(102 766)	(87 568)	29 871	46 152			(72 895)	(41 416)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice		165 449		(26 329)				139 120
								145 813

L'île de Montréal et sa population



L'organisation municipale 2016

Tel que le prescrivent la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités*, la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* et ses modifications, les pouvoirs d'administrer la Ville de Montréal sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de ville centrale, continue à fournir des services et à gérer des équipements communs pour l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

La prestation des services communs est assurée par les employés de la Ville de Montréal. Depuis 2009, les 16 villes liées sur le territoire de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. Ce mode de financement des compétences d'agglomération a été introduit par les modifications législatives contenues dans la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (projet de loi 22)*, adoptée en juin 2008.

Cette loi apporte également des modifications aux éléments relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Ainsi, les activités relatives à la voirie artérielle sont désormais de compétence locale, à l'exception de la détermination de normes de gestion et d'harmonisation, de planification générale du réseau et de certains travaux qui demeurent de compétence d'agglomération.

Aussi, la liste initiale des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif prévue à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (no 1229-2005 et modifications) a été diminuée de plusieurs éléments, notamment plusieurs grands parcs, équipements culturels, fêtes et festivals.

Les compétences d'agglomération

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. Cette instance politique et décisionnelle de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.

La structure du conseil d'agglomération se veut légère et démocratique. Le maire de Montréal choisit les représentants qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif.

Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élus, soit :

- le maire de Montréal, qui en est le président;
- 15 élus du conseil municipal de Montréal, désignés par le maire;
- 14 maires des villes reconstituées, dont un nommé vice-président (il n'y a qu'un représentant pour L'Île-Dorval et Dorval);
- un représentant supplémentaire pour Dollard-Des Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 87 % pour la Ville de Montréal et 13 % pour les 15 municipalités reconstituées.

Les compétences locales

Par ailleurs, les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal qui compte 19 arrondissements. Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leur territoire respectif.

Le conseil municipal est composé du maire de Montréal qui est, d'office, maire de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des maires d'arrondissement. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit le maire d'arrondissement, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Le coût inhérent aux services locaux fournis sur le territoire de la Ville de Montréal est défrayé à même les revenus provenant de la taxe municipale locale acquittée par les contribuables de la Ville de Montréal. Dans certains cas, les contribuables d'un arrondissement peuvent être appelés, à la suite de décisions de leur conseil d'arrondissement, à verser une taxe d'arrondissement pour des services locaux.

Résumé des compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit du conseil municipal et des conseils d'arrondissement

Compétences d'agglomération

- L'évaluation foncière
- Les services de police et de sécurité incendie et civile
- Les services de premiers répondants, à l'exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc
- Le centre d'urgence 9-1-1
- La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile
- La cour municipale
- Le logement social
- L'aide destinée aux sans-abri
- La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci
- L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses
- L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles
- La gestion des cours d'eau municipaux
- Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales
- Le transport collectif des personnes
- La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées
- La promotion économique, y compris à des fins touristiques, hors du territoire d'une municipalité liée
- L'accueil touristique
- Les parcs industriels
- Le Conseil des arts de Montréal
- Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (no 1229-2005 et modifications)
- La contribution au financement du déficit de l'Espace pour la vie
- Toute autre compétence anciennement accordée à la communauté urbaine, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci

Compétences locales

- L'urbanisme
- La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité
- L'habitation
- La prévention en sécurité incendie et sécurité civile
- La collecte et le transport des matières résiduelles
- La gestion des rues locales et artérielles
- Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égout, sont de nature locale
- Les équipements locaux de sport ou de loisir
- Les bibliothèques locales
- Les parcs locaux
- Le développement économique local, communautaire, culturel et social
- Le patrimoine
- La Commission des services électriques
- Les sociétés de développement commercial
- Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020
- L'organisation des élections

Information
financière
consolidée

2016

Responsabilité de la direction de la Ville à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés présentés dans ce rapport sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, le tout tel que décrit à la note 2 afférente à ces états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés et toute l'information figurant dans le présent rapport financier annuel sont la responsabilité de la direction de la Ville. Cette dernière s'est également assurée de la cohérence entre les états financiers consolidés et toutes les autres informations divulguées dans le rapport financier annuel.

Pour évaluer certains faits et opérations, la direction de la Ville a procédé à des estimations d'après la meilleure appréciation qu'elle avait de la situation et en tenant compte de l'importance relative.

La direction de la Ville a la responsabilité de maintenir des systèmes de contrôle interne et de comptabilité appropriés qui fournissent une assurance raisonnable que les politiques de la Ville sont suivies, que ses opérations sont effectuées conformément aux lois et autorisations appropriées, que ses biens sont convenablement conservés et que les états financiers consolidés reposent sur des registres comptables fiables.

Les pouvoirs et les compétences de la Ville sont exercés, soit par le conseil d'agglomération, soit par le conseil municipal ou encore par les conseils d'arrondissement.

Les responsabilités du comité de vérification, lequel est composé de sept membres dont deux sont membres du conseil qui représentent les municipalités reconstituées et deux proviennent de l'externe, comprennent la surveillance du processus de présentation et de communication de l'information financière, ce qui englobe notamment la révision des états financiers consolidés et des autres éléments contenus dans le présent rapport financier annuel.

La vérificatrice générale de la Ville de Montréal et l'auditeur indépendant, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., ont audité les états financiers consolidés et ont présenté les rapports qui suivent.



Yves Courchesne
Trésorier



Alain Marcoux
Directeur général

Montréal, le 3 avril 2017

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À Monsieur le Maire,
Au président et aux membres du comité exécutif,
Aux membres du conseil de la Ville de Montréal,
Aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Ville de Montréal, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2016, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Montréal au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur la note 14 des états financiers consolidés qui indique que la Ville de Montréal inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières établies à des fins fiscales. La direction a choisi de présenter ces données, qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, car elle juge qu'elles sont nécessaires en vue d'une analyse pertinente et plus approfondie des résultats des activités réalisées.

La vérificatrice générale de la Ville de Montréal,



Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA
Montréal
Le 3 avril 2017

Rapport de l'auditeur indépendant

À Monsieur le Maire,
au Président et aux Membres du comité exécutif,
aux Membres du Conseil de la Ville de Montréal,
aux Membres du Conseil d'agglomération de Montréal,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Ville de Montréal, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2016, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation de ces risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

La Ville de Montréal a comptabilisé au 31 décembre 2016 à l'état consolidé de la situation financière des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des paiements de transfert relatifs à différents programmes d'aide concernant la construction d'immobilisations et d'autres dépenses financées ou devant être financées par emprunts pour lesquels les travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Les incidences de la comptabilisation actuelle sur les états financiers consolidés aux 31 décembre 2016 et 2015 sont les suivantes :

	Surévaluation	
	En milliers de dollars	
	2016	2015 (redressé)
État consolidé de la situation financière		
Débiteurs – Gouvernement du Québec et ses entreprises	2 491 943	2 309 193
Dette nette et excédent accumulé	2 491 943	2 309 193
État consolidé des résultats		
Revenus – Transferts	182 750	470 629
Excédent de l'exercice	182 750	470 629
Excédent accumulé au début de l'exercice	2 309 193	1 838 564
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	2 491 943	2 309 193

La direction n'a pas ventilé le montant de l'excédent accumulé avec le même niveau de détail que celui présenté dans les états financiers consolidés.

Par ailleurs, la Ville de Montréal n'a pas respecté les dispositions de l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux* (RLRQ, chapitre S-37.01), entré en vigueur le 14 juin 2013, énonçant que seule la partie de la subvention qui est exigible dans l'exercice de la Ville de Montréal et autorisé par le Parlement dans l'année financière du gouvernement doit être comptabilisée.

Ces éléments nous ont conduits à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice courant, comme nous l'avons fait pour les états financiers de l'exercice précédent.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Montréal au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 14 des états financiers consolidés qui indique que la Ville de Montréal inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières établies à des fins fiscales. La direction a choisi de présenter ces données, qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, car elle juge qu'elles sont nécessaires en vue d'une analyse pertinente et plus approfondie des résultats des activités réalisées.

Deloitte S.E.N.C.R.L./S.R.L.¹

Le 3 avril 2017

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A116207

État consolidé de la situation financière
 Au 31 décembre 2016

		<i>(en milliers de dollars)</i>	
	<i>Notes</i>	2016	2015 Redressé, note 3
ACTIFS FINANCIERS			
Encaisse et placements temporaires	<i>4</i>	315 352	570 658
Placements	<i>4</i>	3 474 407	3 150 766
Débiteurs	<i>5</i>	3 663 112	3 401 834
Propriétés destinées à la revente		13 518	4 415
Prêts	<i>6</i>	29 130	18 230
		7 495 519	7 145 903
PASSIFS			
Emprunts temporaires	<i>7</i>	378 127	216 836
Créditeurs, provisions et charges à payer	<i>8</i>	1 755 046	1 601 434
Revenus reportés	<i>9</i>	211 706	184 301
Dette à long terme	<i>10</i>	10 891 752	10 562 006
Passif au titre des avantages sociaux futurs	<i>11</i>	410 815	275 735
		13 647 446	12 840 312
DETTE NETTE		(6 151 927)	(5 694 409)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations	<i>12</i>	13 149 778	12 168 304
Propriétés destinées à la revente		62 380	78 971
Stocks		76 710	79 711
Autres actifs non financiers	<i>13</i>	422 742	523 763
		13 711 610	12 850 749
EXCÉDENT ACCUMULÉ		7 559 683	7 156 340
Engagements et éventualités	<i>18</i>		

Voir les notes et les tableaux complémentaires

État consolidé des résultats
Exercice terminé le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars)

	Notes	2016	2016	2015
		Budget	Réalisations	Redressé, note 3
Revenus				Réalisations
Taxes		3 229 118	3 241 764	3 156 025
Compensations tenant lieu de taxes		247 844	252 329	254 545
Quotes-parts		405 112	404 753	406 084
Transferts	15	1 350 011	1 148 161	1 409 566
Services rendus		996 369	991 940	984 170
Imposition de droits		169 962	222 776	196 809
Amendes et pénalités		199 545	163 733	170 757
Intérêts	16	120 223	133 705	140 254
Autres revenus		125 715	105 719	111 050
		6 843 899	6 664 880	6 829 260
Charges				
Administration générale		847 211	759 778	799 416
Sécurité publique		1 069 197	1 083 256	1 076 228
Transport		2 199 373	2 223 221	2 210 358
Hygiène du milieu		645 315	653 038	616 001
Santé et bien-être		143 594	129 863	135 555
Aménagement, urbanisme et développement		245 786	243 425	226 989
Loisirs et culture		664 140	686 163	650 299
Frais de financement		508 106	482 793	484 093
		6 322 722	6 261 537	6 198 939
Excédent de l'exercice		521 177	403 343	630 321
Excédent accumulé au début de l'exercice				
Solde de l'excédent accumulé au début de l'exercice déjà établi			7 213 320	6 570 897
Redressement	3		(56 980)	(44 878)
Solde de l'excédent accumulé au début de l'exercice redressé			7 156 340	6 526 019
Excédent accumulé à la fin de l'exercice			7 559 683	7 156 340

Voir les notes et les tableaux complémentaires.

État consolidé de la variation de la dette nette
Exercice terminé le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars)

Notes	2016	2016	2015
	Budget	Réalisations	Redressé, note 3
Excédent de l'exercice	521 177	403 343	630 321
Variation des immobilisations			
Acquisition	12 (2 271 062)	(1 850 642)	(1 797 878)
Produit de cession	3 325	5 534	11 446
Amortissement	12 868 551	865 971	833 716
Gain sur cession	(3 325)	(2 337)	(9 494)
	(1 402 511)	(981 474)	(962 210)
Variation des propriétés destinées à la revente	4 053	16 591	(17 258)
Variation des stocks		3 001	(7 274)
Variation des autres actifs non financiers		101 021	(85 734)
	4 053	120 613	(110 266)
Variation de la dette nette	(877 281)	(457 518)	(442 155)
Dette nette au début de l'exercice			
Solde de la dette nette au début de l'exercice déjà établi	(5 637 429)	(5 637 429)	(5 207 376)
Redressement	3	(56 980)	(44 878)
Solde de la dette nette au début de l'exercice redressé	(5 637 429)	(5 694 409)	(5 252 254)
Dette nette à la fin de l'exercice	(6 514 710)	(6 151 927)	(5 694 409)

Voir les notes et les tableaux complémentaires.

État consolidé des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 décembre 2016

	Note	2016	2015 Redressé, note 3
<i>(en milliers de dollars)</i>			
Activités de fonctionnement			
Excédent de l'exercice		403 343	630 321
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations	12	865 971	833 716
Gain sur cession d'immobilisations		(2 337)	(9 494)
		1 266 977	1 454 543
Variation des éléments hors caisse			
Débiteurs		(261 278)	(475 274)
Propriétés destinées à la revente		7 488	(20 081)
Prêts		(10 900)	9 444
Créditeurs, provisions et charges à payer (1)		62 954	79 901
Revenus reportés		27 405	24 209
Passif au titre des avantages sociaux futurs		135 080	253 019
Stocks		3 001	(7 274)
Autres actifs non financiers		101 021	(85 734)
		1 331 748	1 232 753
Activités d'investissement en immobilisations			
Acquisition d'immobilisations (1)		(1 759 984)	(1 340 905)
Produit de cession d'immobilisations		5 534	11 446
		(1 754 450)	(1 329 459)
Autres activités d'investissement			
Acquisition de placements		(534 388)	(473 937)
Produit de cession de placements		210 747	265 017
		(323 641)	(208 920)
Activités de financement			
Produit des emprunts		935 933	1 298 169
Remboursement de la dette à long terme déduction faite des refinancements		(504 358)	(467 306)
Rachat d'obligations par refinancement		(101 829)	(240 064)
Variation nette des emprunts temporaires		161 291	(24 465)
		491 037	566 334
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(255 306)	260 708
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		570 658	309 950
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		315 352	570 658

¹ Le coût des immobilisations impayées, établi à 372,9 M\$ (282,2 M\$ en 2015), est retranché des acquisitions puisqu'il n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements temporaires de 90 jours et moins à compter de la date d'acquisition.

Voir les notes et les tableaux complémentaires.

Informations sectorielles
Au 31 décembre 2016

ANNEXE 1– SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2016			2015	
	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	Redressé, note 3
ACTIFS FINANCIERS					
Encaisse et placements temporaires	260 013	55 339		315 352	570 658
Placements	2 805 903	668 504		3 474 407	3 150 766
Débiteurs	2 464 660	1 838 059	(639 607)	3 663 112	3 401 834
Propriétés destinées à la revente	1 592	11 926		13 518	4 415
Prêts	32 486	989	(4 345)	29 130	18 230
	5 564 654	2 574 817	(643 952)	7 495 519	7 145 903
PASSIFS					
Emprunts temporaires		378 127		378 127	216 836
Créditeurs, provisions et charges à payer	1 521 234	308 978	(75 166)	1 755 046	1 601 434
Revenus reportés	158 781	69 002	(16 077)	211 706	184 301
Dette à long terme	8 338 522	3 121 939	(568 709)	10 891 752	10 562 006
Passif au titre des avantages sociaux futurs	268 226	142 589		410 815	275 735
	10 286 763	4 020 635	(659 952)	13 647 446	12 840 312
DETTE NETTE	(4 722 109)	(1 445 818)	16 000	(6 151 927)	(5 694 409)
ACTIFS NON FINANCIERS					
Immobilisations	9 141 303	4 008 475		13 149 778	12 168 304
Propriétés destinées à la revente	47 575	14 805		62 380	78 971
Stocks	36 729	39 981		76 710	79 711
Autres actifs non financiers	55 371	383 371	(16 000)	422 742	523 763
	9 280 978	4 446 632	(16 000)	13 711 610	12 850 749
EXCÉDENT ACCUMULÉ					
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement non affecté	201 435	(5 051)		196 384	203 361
Excédent des activités de fonctionnement affecté	331 187	72 881		404 068	335 333
Réserves financières et fonds réservés	176 472	13 057		189 529	247 973
Déficit des activités d'immobilisations	(28 242)	(162 607)	(32 197)	(223 046)	(55 906)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 110 256)	(142 275)	33 340	(1 219 191)	(948 821)
Investissement net dans les immobilisations	4 988 273	3 224 809	(1 143)	8 211 939	7 374 400
	4 558 869	3 000 814		7 559 683	7 156 340

Voir les notes et tableaux complémentaires.

Informations sectorielles

Exercice terminé le 31 décembre 2016

ANNEXE 2 – RÉSULTATS DÉTAILLÉS CONSOLIDÉS PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2016			2015	
	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	Redressé, note 3
Revenus					
Fonctionnement					
Taxes	3 262 399		(20 635)	3 241 764	3 156 025
Compensations tenant lieu de taxes	252 329			252 329	254 545
Quotes-parts	404 753	431 201	(431 201)	404 753	406 084
Transferts	244 535	236 923		481 458	476 575
Services rendus	314 038	767 831	(89 929)	991 940	984 170
Imposition de droits	222 776			222 776	196 809
Amendes et pénalités	163 733			163 733	170 757
Intérêts	138 050	14 571	(18 916)	133 705	140 254
Autres revenus	16 267	127 178	(45 467)	97 978	99 451
	5 018 880	1 577 704	(606 148)	5 990 436	5 884 670
Immobilisations					
Quotes-parts		14 182	(14 182)		
Transferts	236 427	430 276		666 703	932 991
Contributions des promoteurs	250			250	6 742
Autres revenus	7 491			7 491	4 857
	244 168	444 458	(14 182)	674 444	944 590
	5 263 048	2 022 162	(620 330)	6 664 880	6 829 260
Charges					
Administration générale	768 806		(9 028)	759 778	799 416
Sécurité publique	1 083 256			1 083 256	1 076 228
Transport	1 146 697	1 620 648	(544 124)	2 223 221	2 210 358
Hygiène du milieu	653 869		(831)	653 038	616 001
Santé et bien-être	89 508	51 151	(10 796)	129 863	135 555
Aménagement, urbanisme et développement	241 540	9 122	(7 237)	243 425	226 989
Loisirs et culture	658 351	57 210	(29 398)	686 163	650 299
Frais de financement	382 947	118 762	(18 916)	482 793	484 093
	5 024 974	1 856 893	(620 330)	6 261 537	6 198 939
Excédent de l'exercice	238 074	165 269		403 343	630 321

Voir les notes et les tableaux complémentaires.

Informations sectorielles

Exercice terminé le 31 décembre 2016

ANNEXE 3 – CONCILIATION DE L'EXCÉDENT CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2016				2015	
	Budget consolidé	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	Total
Excédent de l'exercice	521 177	238 074	165 269		403 343	630 321
Moins: revenus des activités d'immobilisations	(852 634)	(244 168)	(444 458)	14 182	(674 444)	(944 590)
Déficit des activités de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales de l'exercice	(331 457)	(6 094)	(279 189)	14 182	(271 101)	(314 269)
Conciliation à des fins fiscales						
Immobilisations						
Produit de cession	3 325	5 484	50		5 534	11 446
Amortissement	868 551	632 839	233 132		865 971	833 716
(Gain) perte sur cession	(3 325)	(2 381)	44		(2 337)	(9 494)
	868 551	635 942	233 226		869 168	835 668
Financement						
Remboursement de la dette à long terme	(544 088)	(449 312)	(75 833)	(961)	(526 106)	(470 242)
Affectations (note 14)						
Activités d'immobilisations	(6 264)	(8 624)	(28 499)	(300)	(37 423)	(26 570)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	35 288	68 455			68 455	45 621
Réserves financières et fonds réservés	(201 971)	(231 921)			(231 921)	(104 588)
Charges constatées à taxer ou à pouvoir	184 166	130 674	151 416	(12 921)	269 169	192 955
	11 219	(41 416)	122 917	(13 221)	68 280	107 418
Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice	4 225	139 120	1 121		140 241	158 575

Voir les notes et les tableaux complémentaires

Informations sectorielles

Exercice terminé le 31 décembre 2016

ANNEXE 4 – CONCILIATION DU (DÉFICIT) EXCÉDENT CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2016				2015	
	Budget consolidé	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	Total
Revenus des activités d'immobilisations	852 634	244 168	444 458	(14 182)	674 444	944 590
Conciliation à des fins fiscales						
Immobilisations						
Acquisition						
Administration générale	(111 400)	(62 538)			(62 538)	(50 541)
Sécurité publique	(60 700)	(49 351)			(49 351)	(39 890)
Transport	(1 121 303)	(394 505)	(648 062)		(1 042 567)	(1 172 296)
Hygiène du milieu	(390 000)	(385 647)			(385 647)	(268 854)
Santé et bien-être	(73 159)	(29)	(38 603)		(38 632)	(490)
Aménagement, urbanisme et développement	(153 500)	(43 187)	(157)		(43 344)	(44 157)
Loisirs et culture	(361 000)	(228 563)			(228 563)	(221 650)
	(2 271 062)	(1 163 820)	(686 822)		(1 850 642)	(1 797 878)
Financement						
Financement à long terme des activités d'immobilisations	1 120 264	559 210	110 831		670 041	742 337
Affectations						
Activités de fonctionnement	6 264	8 624	28 499	300	37 423	26 570
Excédent des activités de fonctionnement affecté		10 307			10 307	14 434
Réserves financières et fonds réservés	291 900	292 547			292 547	211 212
	298 164	311 478	28 499	300	340 277	252 216
(Déficit) excédent des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice		(48 964)	(103 034)	(13 882)	(165 880)	141 265

Voir les notes et les tableaux complémentaires.

Informations sectorielles
Exercice terminé le 31 décembre 2016

ANNEXE 5 – CHARGES PAR OBJET CONSOLIDÉES PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2016			Total	2015
	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations		
Rémunération					
Élus	10 054	171		10 225	9 986
Employés	1 679 912	690 012	(7 134)	2 362 790	2 315 278
Cotisations de l'employeur					
Élus	4 175	29		4 204	4 133
Employés	673 550	364 823		1 038 373	1 121 189
Transport et communication	42 047	159 010		201 057	196 142
Services professionnels, techniques et autres					
Honoraires professionnels	47 880	21 270		69 150	65 597
Achats de services techniques	269 072	42 237	(15 907)	295 402	289 122
Autres	4 124	17 957		22 081	18 234
Location, entretien et réparation					
Location	87 736	20 088	(19 553)	88 271	86 389
Entretien et réparation	70 412	35 321	(33)	105 700	96 910
Biens durables					
Travaux de construction	18 940			18 940	13 446
Autres biens durables	955			955	413
Biens non durables					
Fourniture de services publics	83 368	15 428	(4 109)	94 687	95 317
Autres biens non durables	151 472	65 324	(6 415)	210 381	211 627
Frais de financement					
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de :					
La municipalité	290 483	39 644		330 127	321 038
Gouvernement du Québec et ses entreprises	51 062	74 934		125 996	131 581
Autres tiers	40 173	1 737	(18 916)	22 994	25 865
Autres frais de financement	1 229	2 447		3 676	5 609
Contributions à des organismes					
Organismes municipaux					
Société de transport de Montréal	445 383		(445 383)		
Communauté métropolitaine de Montréal	37 874			37 874	29 399
Autres	42 692		(27 783)	14 909	6 176
Organismes gouvernementaux					
Agence métropolitaine de transport	58 707			58 707	63 295
Autres	14 883			14 883	12 010
Autres organismes	170 118	13 160	(15 684)	167 594	144 492
Amortissement des immobilisations	632 839	233 132		865 971	833 716
Perte sur cession d'immobilisations		44		44	
Autres objets					
Créances douteuses ou irrécouvrables	1 813	275		2 088	22 428
Autres	94 021	59 850	(59 413)	94 458	79 547
	5 024 974	1 856 893	(620 330)	6 261 537	6 198 939

Voir les notes et les tableaux complémentaires

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2016

1. STATUT

La Ville de Montréal (la Ville) est un organisme municipal constitué le 1^{er} janvier 2002, en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4).

Le 1^{er} janvier 2006, à la suite des résultats du scrutin référendaire tenu en 2004 en vertu de la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* (L.Q. 2003, chapitre 14), les anciennes municipalités de Baie-d'Urfé, de Beaconsfield, de Côte-Saint-Luc, de Dollard-Des-Ormeaux, de Dorval, de Hampstead, de Kirkland, de L'Île-Dorval, de Montréal-Est, de Montréal-Ouest, de Mont-Royal, de Pointe-Claire, de Sainte-Anne-de-Bellevue, du Village de Senneville et de Westmount ont été reconstituées, créant ainsi une Ville de Montréal résiduaire de 19 arrondissements, laquelle regroupe 87 % de la population totale de l'île de Montréal. Conformément aux dispositions de cette loi, toutes les municipalités situées sur l'île de Montréal demeurent toutefois liées les unes aux autres et forment une agglomération correspondant au territoire de la Ville de Montréal tel qu'il existait au 31 décembre 2005.

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret numéro 1229-2005) et ses modifications, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, la Ville de Montréal résiduaire constitue la municipalité centrale chargée d'exercer, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération.

L'agglomération est sous l'autorité du conseil d'agglomération de la Ville, instance politique et décisionnelle, investie des pouvoirs décisionnels relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération. Le conseil d'agglomération est un organe délibérant de la municipalité centrale, distinct du conseil de la Ville visé par l'article 14 de la *Charte de la Ville de Montréal*. Il est formé de représentants de chacune des municipalités liées; le nombre de représentants de chacune des municipalités est établi de façon proportionnelle à l'importance relative de leur population respective.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales présentées à la note 14.

Dans les informations sectorielles et les notes et tableaux complémentaires, l'expression « Ville » désigne l'entité formée par la Ville de Montréal et les organismes qu'elle contrôle et l'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Ville et des organismes qu'elle contrôle. Ces organismes sont : la Société de transport de Montréal (la STM), la Société d'habitation et de développement de Montréal, le Technoparc Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, le Conseil des arts de Montréal, le Conseil interculturel de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal, Anjou 80, la Société en commandite Stationnement de Montréal, le Bureau du taxi de Montréal et BIXI Montréal. Les transactions interorganismes et les soldes réciproques sont éliminés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

b) Méthode de comptabilité

La comptabilisation des transactions aux livres de la Ville s'effectue selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les éléments présentés à titre d'actifs, de passifs, de revenus et de charges sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits et les transactions.

c) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction formule des hypothèses et procède à des estimations qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des engagements et des éventualités. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales estimations comprennent : la provision pour créances douteuses sur les débiteurs, la valeur de réalisation nette des propriétés destinées à la revente, la durée de vie utile estimative des immobilisations, les provisions à l'égard des salaires et avantages sociaux, du passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides, du passif environnemental, des contestations d'évaluation et des réclamations en justice et les hypothèses actuarielles liées à l'établissement des charges et du passif au titre des avantages sociaux futurs.

d) Placements

Les placements temporaires sont présentés au moindre du coût et de leur juste valeur.

Les autres placements sont présentés au coût et sont dévalués lorsque survient une baisse de valeur durable. L'escompte ou la prime relatifs aux placements sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à l'échéance. L'utilisation des sommes accumulées au fonds d'amortissement est restreinte aux remboursements d'emprunts à long terme ne comportant pas de remboursement annuel.

e) Propriétés destinées à la revente

Les propriétés destinées à la revente sont comptabilisées au moindre du coût et de leur valeur de réalisation nette. La portion de ces propriétés, destinées à être vendues au cours de l'exercice subséquent, est présentée dans les actifs financiers.

f) Prêts

Les prêts sont présentés au moindre du coût et de leur valeur de recouvrement nette. Les prêts assortis de conditions avantageuses importantes sont présentés à la valeur nominale actualisée pour tenir compte de la valeur de l'élément subvention. L'écart d'actualisation est amorti sur la durée des prêts selon la méthode de l'intérêt réel.

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2016

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Provision pour contestations d'évaluation

La provision pour contestations d'évaluation représente une estimation des remboursements, comprenant le capital et les intérêts, pouvant résulter de jugements relatifs à des contestations d'évaluation foncière ou de valeur locative et à des contestations de codification prévues en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

h) Revenus reportés

Les primes à l'émission de titres sont amorties sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les montants perçus à l'égard de l'acquisition et de l'aménagement des parcs et terrains de jeux sont constatés à l'état consolidé des résultats lors de l'acquisition de terrains destinés à cette fin ou lors de la réalisation des travaux d'aménagement qui y sont reliés.

i) Actifs non financiers

La Ville comptabilise les immobilisations et certains actifs à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs. Normalement, ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement de ses passifs, à moins d'être vendus.

j) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Infrastructures	10 à 40 ans
Réseau du métro	20 à 100 ans
Voitures de métro	40 à 60 ans
Bâtiments	20 à 40 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Véhicules	5 à 60 ans
Ameublements et équipement de bureau	5 à 10 ans
Machinerie, outillage et équipement	5 à 25 ans
Autres	20 à 25 ans

Les immobilisations en cours de réalisation ne sont amorties qu'à compter du moment où elles sont utilisées pour la production de biens ou la prestation de services.

Les terrains servant d'assises de rues, acquis autrement que par un contrat d'acquisition, sont comptabilisés à une valeur symbolique de 1 \$. Les autres terrains sont comptabilisés au coût. Dans le cas où le coût n'a pu être déterminé, il a fait l'objet d'estimations.

k) Stocks

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût, établi selon la méthode du coût moyen, et de la valeur de remplacement. Les stocks désuets sont radiés des livres.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

l) Autres actifs non financiers

Les frais d'émission de titres sont amortis sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire.

m) Revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes

À l'exception des revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules, les revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice pour lequel ils sont exigibles. Les revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules sont constatés sur une période de douze mois à compter de la date de leur encaissement.

n) Revenus de quotes-parts

Les charges constatées par la Ville dans l'exercice des compétences d'agglomération sont facturées aux municipalités liées de l'agglomération. Les revenus découlant de cette facturation sont inscrits à titre de quotes-parts à l'état consolidé des résultats.

o) Revenus de transferts

Les revenus de transferts sont constatés à l'état consolidé des résultats lors de l'enregistrement des charges et des coûts d'immobilisations auxquels ils se rapportent, dans la mesure où ils ont été autorisés par le cédant et que les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assortis les transferts créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est inscrit dans les revenus reportés et est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont respectées.

Certains aspects de la norme SP 3410 *Paiements de transfert*, notamment les questions reliées à la notion d'autorisation des transferts, font actuellement l'objet d'interprétations diverses au sein de la profession comptable, plus particulièrement dans le cas des transferts pluriannuels versés par le gouvernement du Québec. Ces interprétations ont mené les auditeurs indépendants à émettre, depuis l'exercice 2013, des opinions divergentes sur les états financiers consolidés de la Ville.

Face à ces divergences d'interprétation à la Ville et au sein d'autres entités appliquant la norme comptable SP 3410 *Paiements de transfert*, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a diffusé, en novembre 2014, un appel à informations afin de réunir les éléments probants au sujet de l'expérience des parties prenantes à l'égard de l'adoption et de l'application de la norme. Au cours de l'exercice, le CCSP a examiné la mise en œuvre de cette norme et a conclu que le chapitre SP 3410, tel qu'actuellement rédigé, remplit les objectifs d'intérêt public ayant initialement motivé sa publication et qu'il accroît l'uniformité de la comptabilisation des paiements de transfert. En conséquence, la norme sur les paiements de transfert demeurera telle quelle.

Considérant ces éléments, la Ville maintient donc son interprétation de la notion d'autorisation et sa méthode de comptabilisation des revenus de transfert.

p) Services rendus

Les revenus liés aux services rendus sont constatés à l'état consolidé des résultats lorsque les services sont rendus et qu'ils donnent lieu à une créance. Les revenus tirés du transport des clients constituent une partie importante des services rendus comptabilisés. Ces revenus sont constatés à l'état consolidé des résultats au moment où les titres de transport sont utilisés par la clientèle. Pour ce qui est des titres hebdomadaires ou mensuels, les revenus sont constatés dans la période où ces titres sont valides.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

q) Revenus d'imposition de droits, d'amendes et pénalités, d'intérêts et autres revenus

Les revenus d'imposition de droits, d'amendes et pénalités et les autres revenus sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Les revenus d'imposition de droits incluent les droits de mutation immobilière; ceux-ci sont constatés à la date de l'inscription du transfert par l'officier de la publicité des droits. Les amendes et pénalités se rapportant à l'année visée sont constatées lors de l'émission des contraventions.

r) Charges et passif au titre des avantages sociaux futurs

- Régimes à prestations déterminées

Le passif relatif à ces régimes reflète l'écart, à la fin de l'exercice, entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs des régimes, net des gains et pertes actuariels non amortis et de la provision pour moins-value. L'évaluation actuarielle de l'actif ou du passif est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service avec projection des salaires. Elle est aussi basée sur des hypothèses actuarielles qui incorporent la meilleure estimation de la direction liée, entre autres, aux taux d'actualisation, aux taux de rendement prévus des actifs des régimes et aux taux de croissance des salaires et des coûts des soins de santé.

Les actifs des régimes sont évalués selon une valeur liée au marché établie sur une période n'excédant pas cinq ans.

Le coût des services passés, lié aux modifications des régimes, est constaté dans l'exercice au cours duquel les modifications sont apportées.

Les gains et pertes actuariels, résultant de l'écart entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs des régimes ou découlant des modifications des hypothèses actuarielles, sont reportés puis amortis sur la durée de service moyenne restante des employés actifs. Au 31 décembre 2016, cette durée de service moyenne restante pondérée est de 13 ans.

La charge de ces régimes est établie selon la méthode de la comptabilisation d'exercice de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Le coût des services passés, l'amortissement des gains et pertes actuariels, la charge d'intérêt résultant de l'écart entre les intérêts débiteurs sur l'obligation et le rendement prévu des actifs des régimes ainsi que la variation de la provision pour moins-value constituent les autres composantes de la charge des régimes à prestations déterminées.

- Régimes à cotisations déterminées et régimes de retraite des élus municipaux

La charge de retraite de ces régimes est constatée au moment où les cotisations sont dues.

s) Passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides

La Ville comptabilise un passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides qu'elle a exploitées. Le passif provisionné correspond à la valeur actualisée des charges estimatives prévues liées au recouvrement final du site ainsi qu'au contrôle et à l'entretien des systèmes de captage et de traitement des biogaz et des produits de lixiviation jusqu'en 2062. Ces charges sont présentées au net des redevances découlant de la valorisation des biogaz.

Les hypothèses relatives au calcul de ces coûts sont révisées périodiquement pour tenir compte des progrès dans la gestion des décharges contrôlées de déchets solides.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

t) Passif environnemental

La Ville comptabilise un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés lorsqu'il existe une norme environnementale, que la contamination dépasse cette norme, que la Ville est directement responsable ou qu'elle accepte la responsabilité, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable des montants en cause basée sur les flux de trésorerie actualisés présentés, le cas échéant, au net des revenus de transferts.

u) Conversion de devises

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur à la date des transactions.

Les passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière et le gain ou la perte de change est imputé immédiatement à l'état consolidé des résultats s'il s'agit d'éléments monétaires.

Les remboursements d'emprunts relatifs à des emprunts libellés en devises qui ne font pas l'objet d'une couverture contre les risques de change sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Pour ces emprunts, les gains ou les pertes résultant de l'écart entre le taux de conversion original et le taux de conversion à la date du remboursement sont imputés à l'état consolidé des résultats.

v) Instruments financiers dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque de change et le risque de taux d'intérêt auxquels l'expose sa dette à long terme et applique la comptabilité de couverture pour ses relations de couverture admissibles. Lors de leur mise en place, les relations de couverture de devises doivent faire l'objet d'une documentation détaillée telle que requise par la norme SP 2600 *Conversion des devises* et la Ville doit s'attendre à ce que les relations soient efficaces pour gérer les risques consignés. Par la suite, sur une base annuelle, les relations de couverture en place sont évaluées afin d'établir qu'elles sont demeurées efficaces et qu'il est prévu qu'elles le demeurent. L'efficacité d'une relation de couverture est généralement évaluée en analysant la concordance des principaux termes de swap et de la dette couverte. Elle n'utilise pas d'instruments financiers à des fins de transaction ou de spéculation.

La Ville utilise des contrats de swaps de devises dans le cadre de la gestion du risque associé aux emprunts libellés en devises étrangères. La valeur des swaps de devises est déterminée en appliquant la variation entre les taux de change stipulés aux contrats des swaps et les taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière aux montants des notionnels des swaps. Ceux qui constituent des actifs financiers sont retranchés de la dette à long terme, ceux qui constituent des passifs financiers y sont ajoutés. Les gains et les pertes liés à ces dérivés sont constatés dans la même période que les gains et les pertes de change rattachés à la dette correspondante et sont portés en réduction de ces derniers.

De plus, la Ville utilise des contrats de swaps de taux d'intérêt dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt lié à sa dette. Ces contrats donnent lieu à des échanges d'intérêt qui sont comptabilisés à titre d'ajustement des frais de financement de l'année. Les montants à payer à des contreparties ou à recevoir de contreparties sont pris en compte à titre d'ajustement des intérêts courus sur la dette correspondante, autrement la valeur des contrats de swaps de taux d'intérêt n'est pas comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

w) Compétences d'agglomération

En vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), la Ville exerce, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération sur l'ensemble du territoire formé par les municipalités liées. Les compétences portant sur l'évaluation foncière, le transport collectif des personnes, certaines fonctions relatives aux voies de circulation constituant le réseau artériel, l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux, l'élimination et la valorisation des matières résiduelles, les cours d'eau et lacs municipaux, les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants (sauf le territoire de la municipalité de Côte-Saint-Luc), la cour municipale, le logement social et l'aide destinée aux sans-abri et certains éléments de développement économique constituent les principales compétences d'agglomération. La ventilation de l'excédent des activités de fonctionnement et d'immobilisations à des fins fiscales, par type de compétences, est donnée aux tableaux complémentaires 1 et 2.

x) Sectorisation et présentation des résultats

La situation financière de la Ville, ses résultats, ses excédents (déficits) des activités de fonctionnement et d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice ainsi que ses charges par objet sont ventilés entre les deux secteurs suivants : l'administration municipale et les organismes contrôlés.

Les charges sont réparties entre les fonctions suivantes :

- la fonction « administration générale » comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les charges sont liées notamment au fonctionnement du conseil, à l'application de la loi et à la gestion financière, administrative et du personnel;
- la fonction « sécurité publique » comprend les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les charges relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- la fonction « transport » comprend l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers ainsi qu'au transport des personnes et des marchandises;
- la fonction « hygiène du milieu » comprend les charges relatives à l'eau et aux égouts, à la gestion des déchets et à la protection de l'environnement;
- la fonction « santé et bien-être » comprend l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes;
- la fonction « aménagement, urbanisme et développement » comprend l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi que les charges liées à l'élaboration des programmes de développement économique de la Ville;
- la fonction « loisirs et culture » comprend l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes de loisirs et de culture;
- la fonction « frais de financement » regroupe les intérêts et autres frais relatifs au financement.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

y) Données budgétaires

L'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation de la dette nette comportent une comparaison avec les données budgétaires consolidées, ajustées conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le budget consolidé est constitué de la combinaison du budget non consolidé adopté par l'administration municipale et des budgets adoptés par les principaux organismes contrôlés, après élimination des opérations réciproques.

Une comparaison avec le budget non consolidé, adopté en décembre 2015 par le conseil municipal et par le conseil d'agglomération, est également présentée dans les annexes et tableaux établis à des fins fiscales.

Certaines données budgétaires ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle des réalisations de l'exercice.

3. REDRESSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au cours de l'exercice, la STM a revu la répartition du rendement généré par les placements du fonds d'amortissement attribuable aux sommes reçues du gouvernement du Québec à titre de revenus de transferts liés aux immobilisations. Une portion additionnelle du rendement de ces placements devait être portée en diminution des sommes à recevoir du gouvernement. L'état consolidé de la situation financière établi au 31 décembre 2015 a été redressé afin d'y refléter une diminution des débiteurs du gouvernement du Québec reliés aux activités d'immobilisations d'un montant de 57 M\$, une augmentation de la dette nette et une réduction de l'excédent accumulé d'un montant équivalent. L'excédent accumulé, établi au 1^{er} janvier 2015, a été réduit de 44,9 M\$. Les états consolidés des résultats et de la variation de la dette nette de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 ont été redressés afin d'y présenter la diminution des revenus de transferts de 12,1 M\$.

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2016

4. ENCAISSE ET PLACEMENTS
(en milliers de dollars)

	2016			2015
	Fonds d'amortissement	Autres	Total	Total
Encaisse et placements temporaires				
Encaisse		217 870	217 870	223 255
Placements temporaires		97 482	97 482	347 403
		315 352	315 352	570 658
Placements				
Dépôts à terme et autres titres	137 869	634 015	771 884	693 922
Obligations et débentures	2 452 609	249 914	2 702 523	2 456 844
	2 590 478	883 929	3 474 407	3 150 766

Les placements temporaires, d'une durée de 90 jours et moins à compter de la date d'acquisition, sont constitués essentiellement de billets, d'acceptations bancaires et de certificats de dépôts. Ils portent intérêt à des taux variant de 0,50 % à 0,83 % (de 0,50 % à 1,75 % en 2015).

Au 31 décembre 2016, la juste valeur des placements s'établit à 3 554,3 M\$ (3 270,9 M\$ en 2015).

Au 31 décembre 2015, les placements du fonds d'amortissement et les autres placements se chiffrent respectivement à 2 252,0 M\$ et à 898,7 M\$.

Les obligations et débentures détenues par la Ville se composent essentiellement de titres émis par des gouvernements et leurs organismes, des municipalités, des commissions scolaires, des cégeps, des CLSC et des hôpitaux. Elles comprennent notamment des obligations et des débentures de la Ville qui s'élèvent à 512,1 M\$ (513,7 M\$ en 2015).

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2016

4. ENCAISSE ET PLACEMENTS (suite)
(en milliers de dollars)

Les échéances des placements détenus par la Ville s'établissent comme suit :

	Dépôts à terme et autres titres	Obligations et débitures	Total	Taux d'intérêt nominal pondéré
31 décembre 2016				
2017	555 832	419 795	975 627	2,09 %
2018	181 958	152 565	334 523	2,18 %
2019	15 877	326 276	342 153	3,69 %
2020	3 579	404 468	408 047	3,89 %
2021	14 638	218 260	232 898	3,67 %
1 à 5 ans	771 884	1 521 364	2 293 248	2,83 %
6 à 10 ans		810 443	810 443	3,45 %
11 à 15 ans		151 864	151 864	3,53 %
16 à 20 ans		192 732	192 732	3,77 %
Plus de 20 ans		26 120	26 120	4,14 %
	771 884	2 702 523	3 474 407	
31 décembre 2015				
2016	693 922	203 941	897 863	1,61 %
2017		424 458	424 458	3,54 %
2018		161 354	161 354	3,58 %
2019		322 740	322 740	3,79 %
2020		426 008	426 008	3,93 %
1 à 5 ans	693 922	1 538 501	2 232 423	2,88 %
6 à 10 ans		652 542	652 542	3,71 %
11 à 15 ans		31 684	31 684	4,52 %
16 à 20 ans		209 776	209 776	3,87 %
Plus de 20 ans		24 341	24 341	4,10 %
	693 922	2 456 844	3 150 766	

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2016

5. DÉBITEURS
(en milliers de dollars)

	2016	2015 Redressé, note 3
Taxes	97 720	104 583
Gouvernement du Canada et ses entreprises	248 114	197 461
Gouvernement du Québec et ses entreprises	2 942 300	2 719 786
Organismes municipaux	3 106	20 910
Services rendus et autres	371 872	359 094
	3 663 112	3 401 834

Une provision pour créances douteuses de 130,7 M\$ (151,7 M\$ en 2015) a été déduite des débiteurs.

	2016	2015
Montant des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	2 294 939	2 403 400

La juste valeur des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme s'établit à 2 447,4 M\$ (2 629,9 M\$ en 2015).

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2016

5. DÉBITEURS (suite)
(en milliers de dollars)

Les encaissements des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme, dont les modalités sont déterminées au 31 décembre 2016, s'établissent comme suit :

		Encaissements	Taux d'intérêt	Refinancement
			nominal pondéré	
31 décembre 2016				
	2017	292 916	4,14 %	27 477
	2018	261 256	4,08 %	43 089
	2019	252 348	4,02 %	16 646
	2020	217 247	3,79 %	6 304
	2021	176 427	3,74 %	23 622
	1 à 5 ans	1 200 194	3,98 %	117 138
	6 à 10 ans	488 370	3,67 %	120 355
	11 à 15 ans	154 049	3,20 %	91 568
	16 à 20 ans	102 700	2,84 %	16 433
		1 945 313	3,78 %	345 494
31 décembre 2015				
	2016	280 088	4,25 %	13 715
	2017	271 748	4,29 %	32 530
	2018	241 926	4,25 %	48 143
	2019	233 377	4,18 %	21 699
	2020	198 753	3,97 %	11 358
	1 à 5 ans	1 225 892	4,20 %	127 445
	6 à 10 ans	528 649	4,00 %	139 386
	11 à 15 ans	120 795	3,58 %	107 995
	16 à 20 ans	85 784	3,27 %	31 958
		1 961 120	4,07 %	406 784

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2016

6. PRÊTS (en milliers de dollars)

	2016	2015
Prêts aux PME MTL	23 482	
Prêts à un office municipal	4 798	4 534
Soldes de prix de vente et autres prêts	850	621
Prêts aux entrepreneurs		13 075
	29 130	18 230

Les prêts aux PME MTL résultent notamment du transfert des prêts consentis aux entrepreneurs. Ces prêts, échéant en 2021, ne portent pas intérêt. Un montant de 4,2 M\$ a été déduit de la valeur de ces prêts afin de les présenter à leur valeur nominale actualisée.

Les prêts à un office municipal d'habitation, échéant de 2020 à 2033, ne portent pas intérêt. Un montant de 2,8 M\$ a été déduit de la valeur de ces prêts afin de les présenter à leur valeur nominale actualisée (3,1 M\$ en 2015).

7. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Ville dispose de leviers pour ses besoins de liquidités à court terme qui totalisent 1 777,2 M\$ au 31 décembre 2016 (1 786,5 M\$ en 2015).

De ce montant, une somme de 1 481,7 M\$ (500,0 M\$ en vertu d'une limite relative à la STM et 981,7 M\$ en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* qui autorise, à ce titre, jusqu'à 20 % des crédits budgétaires) peut être empruntée, en tout ou en partie, au moyen de billets, acceptations bancaires ou autres titres pouvant être négociés auprès des banques à charte ou sur le marché libre des emprunts à court terme. Au 31 décembre 2016, la valeur nominale des émissions en papier commercial totalise 367,1 M\$ (204,8 M\$ en 2015) et le taux moyen sur ces emprunts temporaires est de 0,84 % (0,83 % en 2015).

La Ville dispose également de marges de crédit à demande auprès de différentes institutions bancaires totalisant 295,5 M\$. Au 31 décembre 2016, les marges de crédit utilisées se chiffrent à 11,0 M\$ (12,0 M\$ en 2015) et portent intérêt à un taux moyen de 1,08 % (0,88 % en 2015).

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2016

8. CRÉDITEURS, PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
(en milliers de dollars)

	2016	2015
Fournisseurs	569 102	433 717
Salaires, déductions à la source et avantages sociaux	549 718	604 305
Intérêts courus sur la dette à long terme	82 251	78 502
Provisions		
Passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides (1)	65 758	38 189
Passif environnemental (2)	85 706	83 883
Contestations d'évaluation	40 942	35 349
Autres	94 356	80 853
Dépôts et retenues de garantie	196 766	162 383
Gouvernement du Québec et ses entreprises	21 770	29 867
Gouvernement du Canada et ses entreprises	8 214	5 855
Autres	40 463	48 531
	1 755 046	1 601 434

¹ La Ville comptabilise un passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides. Au cours de l'exercice, à la suite de l'obtention de nouvelles informations, la Ville a réévalué la période requise d'entretien des systèmes de captage et de traitement des biogaz et des produits de lixiviation jusqu'en 2062 (2028 en 2015). Les charges totales estimatives non actualisées se chiffrent à 118,2 M\$ (51,3 M\$ en 2015) et le taux d'actualisation utilisé est de 4 % (5,7 % en 2015).

² La Ville comptabilise également un passif environnemental à l'égard de l'assainissement des sites contaminés. Ce passif, basé sur les informations connues à ce jour, englobe les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement. Ces coûts comprennent ceux associés aux activités de fonctionnement ainsi que ceux reliés à la construction d'infrastructures utilisées uniquement dans le cadre de l'assainissement des sites. Lorsque la période de réalisation des travaux d'assainissement a pu être établie, la Ville en actualise les coûts. Au 31 décembre 2016, le passif relatif aux sites dont les coûts d'assainissement ont été actualisés s'élève à 68,4 M\$ (66,7 M\$ en 2015), les charges totales estimatives non actualisées, dont la réalisation prévue s'échelonne jusqu'en 2042, se chiffrent à 89,1 M\$ (99,7 M\$ en 2015) et le taux d'actualisation utilisé est de 4 % (4 % en 2015). Le passif relié aux sites pour lesquels la période de réalisation des travaux n'a pu être établie est de 17,3 M\$ (17,2 M\$ en 2015). Les recouvrements éventuels de coûts reliés à des transferts gouvernementaux et à la facturation à des partenaires impliqués dans l'assainissement des sites, s'ils étaient confirmés et satisfaisaient à tous les critères de comptabilisation, pourraient conduire à une réduction du passif dans le futur.

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2016

9. REVENUS REPORTÉS
(en milliers de dollars)

	2016	2015
Primes à l'émission de titres	77 804	79 861
Transferts	51 176	28 639
Titres de transport	23 354	22 456
Acquisition et aménagement de parcs et de terrains de jeux	28 720	20 557
Taxe sur l'immatriculation des véhicules	16 021	15 595
Autres	14 631	17 193
	211 706	184 301

10. DETTE À LONG TERME
(en milliers de dollars)

	2016	2015
Obligations et billets		
Dollars canadiens (1)	10 769 407	10 427 335
Monnaies étrangères		370
Autres dettes à long terme		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	158	381
Emprunts à terme et hypothèques immobilières (2)	103 161	112 575
Autres	19 026	21 345
	10 891 752	10 562 006

¹ Comprend la dette à long terme reliée au remboursement de l'obligation nette des régimes de retraite qui se chiffre à 1 294,9 M\$ (1 294,9 M\$ en 2015).

² Les hypothèques immobilières, au montant de 19,0 M\$ (22,9 M\$ en 2015), sont garanties par des propriétés d'une valeur comptable de 34,9 M\$ (34,2 M\$ en 2015).

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2016

10. DETTE À LONG TERME (suite)
(en milliers de dollars)

Le recouvrement de la dette à long terme aux fins de son remboursement se répartit de la façon suivante :

	2016	2015
À la charge des contribuables		
De la municipalité centrale	3 505 605	3 495 154
De l'agglomération	2 185 247	2 073 347
Sommes accumulées au fonds d'amortissement	2 590 478	2 252 041
Montant des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	2 294 939	2 403 400
À recouvrer de tiers par l'entremise de redevances	315 483	338 064
	10 891 752	10 562 006

La Ville utilise des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt pour des emprunts totalisant 242,2 M\$ (244,1 M\$ en 2015). Les passifs financiers associés à ces swaps sont compris dans le montant de la dette à long terme.

En considérant ces swaps, la totalité des emprunts de la Ville portent intérêt à taux fixe. Au 31 décembre 2016, tous les emprunts contractés en devises font l'objet d'une couverture (au 31 décembre 2015, les emprunts ne faisant pas l'objet d'une couverture s'élevaient à 0,3 M\$ et le gain sur change relatif à ceux-ci se chiffre à 0,5 M\$).

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2016

10. DETTE À LONG TERME (suite)
(en milliers de dollars)

Les versements estimatifs sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

Années d'échéance	2016			2015		
	Dollars canadiens (1) échéance	À refinancer	Échéance nette	Dollars canadiens (1) échéance	À refinancer	Échéance nette
2016				594 744	134 354	460 390
2017	1 069 346	163 902	905 444	1 059 409	163 909	895 500
2018	1 008 131	307 213	700 918	983 560	307 204	676 356
2019	1 194 750	242 732	952 018	1 170 311	242 773	927 538
2020	486 576	57 575	429 001	463 764	88 145	375 619
2021	864 313	297 167	567 146			
1 à 5 ans	4 623 116	1 068 589	3 554 527	4 271 788	936 385	3 335 403
6 à 10 ans	3 807 684	872 422	2 935 262	3 430 882	835 699	2 595 183
11 à 15 ans	299 439		299 439	714 562	8 172	706 390
16 à 20 ans	1 107 783	93 321	1 014 462	1 090 674	88 322	1 002 352
2043	934 556		934 556	934 556		934 556
2045	119 174		119 174	119 174		119 174
À perpétuité				370		370
TOTAL	10 891 752	2 034 332	8 857 420	10 562 006	1 868 578	8 693 428

¹ Incluant les emprunts contractés en devises faisant l'objet d'une couverture.

Taux d'intérêt

Les taux d'intérêt présentés dans le tableau tiennent compte du taux d'intérêt nominal et de l'incidence des swaps de taux d'intérêt.

Années d'échéance	2016	2015
	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
1 à 5 ans	4,36 %	4,39 %
6 à 10 ans	3,73 %	4,10 %
11 à 15 ans	3,95 %	4,55 %
16 à 20 ans	4,16 %	4,15 %
2043	6,00 %	6,00 %
2045	6,00 %	6,00 %
À perpétuité		3,00 %
Moyenne pondérée	4,27 %	4,44 %

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2016

10. DETTE À LONG TERME (suite) (en milliers de dollars)

Juste valeur

La juste valeur de la dette se chiffre à 12 069,7 M\$ (11 935,3 M\$ en 2015). Elle comprend des passifs financiers nets associés à des swaps de devises et de taux d'intérêt de 36,4 M\$ (31,9 M\$ en 2015).

11. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (en milliers de dollars)

	2016	2015
Régimes de retraite à prestations déterminées	143 720	14 175
Autres régimes	267 095	261 560
Passif au titre des avantages sociaux futurs	410 815	275 735

Les charges relatives aux régimes à prestations déterminées se chiffrent à 649,7 M\$ (748,9 M\$ en 2015). Les charges relatives aux régimes de retraite à cotisations déterminées et aux régimes de retraite des élus municipaux s'élèvent respectivement à 1,1 M\$ (0,9 M\$ en 2015) et à 2,5 M\$ (2,4 M\$ en 2015).

Régimes à prestations déterminées

a) Description des régimes

La Ville offre à la plupart de ses employés différents régimes de retraite à prestations déterminées. En vertu de ces régimes, les prestations versées aux employés sont basées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen des années les mieux rémunérées. Les cotisations de la Ville sont établies suivant différentes méthodes actuarielles.

Des avantages complémentaires de retraite, liés à l'assurance-vie et aux assurances couvrant le remboursement des frais médicaux et dentaires sont aussi accordés à certains employés. De plus, des avantages postérieurs à l'emploi sont aussi fournis. Ces avantages comprennent notamment les prestations de remplacement du revenu, les prestations complémentaires de chômage, le maintien des protections durant des périodes d'absence temporaire et certaines allocations de départ. Ces régimes ne sont pas capitalisés.

Les plus récentes évaluations actuarielles ont été réalisées au cours de la période s'échelonnant du 31 décembre 2013 au 31 décembre 2015.

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2016

11. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite) (en milliers de dollars)

b) Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants portés à l'état consolidé de la situation financière

	2016		2015	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Valeur actuarielle des actifs des régimes	17 922 156		16 623 283	
Obligation au titre des prestations constituées	(18 254 929)	(273 305)	(17 716 201)	(265 321)
Déficit de capitalisation	(332 773)	(273 305)	(1 092 918)	(265 321)
Pertes actuarielles non amorties	548 999	6 210	1 241 985	3 761
Actif (passif) au titre des prestations constituées	216 226	(267 095)	149 067	(261 560)
Provision pour moins-value	(359 946)		(163 242)	
Passif au titre des avantages sociaux futurs	(143 720)	(267 095)	(14 175)	(261 560)

c) Régimes dont l'obligation au titre des prestations constituées excède les actifs

	2016		2015	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligation au titre des prestations constituées	(9 024 981)	(273 305)	(8 919 850)	(265 321)
Valeur actuarielle des actifs des régimes	8 234 467		7 660 917	
Déficit de capitalisation	(790 514)	(273 305)	(1 258 933)	(265 321)

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2016

11. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

d) Valeur actuarielle des actifs des régimes

	2016		2015	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	16 623 283		15 295 520	
Rendement prévu des actifs des régimes	1 007 988		919 224	
Gains survenus dans l'exercice sur le rendement prévu des actifs des régimes	600 575		707 694	
Rendement réel des actifs des régimes	1 608 563		1 626 918	
Cotisations de l'employeur	504 551	10 024	484 371	11 522
Cotisations des employés	176 092		144 302	
Prestations versées	(990 333)	(10 024)	(927 828)	(11 522)
Solde à la fin de l'exercice	17 922 156		16 623 283	
Juste valeur des actifs des régimes (1)	18 270 472		17 325 812	

¹ La juste valeur des actifs comprend les obligations émises directement par la Ville à ses régimes de retraite. Elles sont inscrites à leur coût de 303,7 M\$ (303,7M\$ en 2015).

e) Obligation au titre des prestations constituées

	2016		2015	
	Régimes de retraite (1)	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	17 716 201	265 321	16 861 265	276 486
Coût des services rendus au cours de l'exercice	422 145	8 554	411 054	10 471
Coût des services passés	(220 699)	(3 277)	10 850	(10 404)
Prestations versées	(990 333)	(10 024)	(927 828)	(11 522)
Intérêts débiteurs sur l'obligation	1 021 245	10 438	1 006 187	11 062
(Gains) pertes survenus dans l'exercice sur l'obligation	306 370	2 293	354 673	(10 772)
Solde à la fin de l'exercice	18 254 929	273 305	17 716 201	265 321

¹ Au 31 décembre 2016, l'obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite comprend une obligation implicite de 1 316,1 M\$ (1 174,8 M\$ au 31 décembre 2015) découlant de l'adoption, en 2014, de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (L.Q.2014, chapitre 15).

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2016

11. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

f) Composantes de la charge des régimes à prestations déterminées

	2016		2015	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice	422 145	8 554	411 054	10 471
Coût des services passés	(220 699)	(3 277)	10 850	(10 404)
Cotisations des employés	(176 092)		(144 302)	
Pertes (gains) actuariels non amortis constatés				
lors de modifications de régimes	211 588	(248)	(9 078)	(1 142)
Amortissement des pertes actuarielles	187 193	92	221 021	1 283
Charge au titre des avantages de retraite	424 135	5 121	489 545	208
Intérêts débiteurs sur l'obligation	1 021 245	10 438	1 006 187	11 062
Rendement prévu des actifs des régimes	(1 007 988)		(919 224)	
Charge d'intérêt	13 257	10 438	86 963	11 062
Variation de la provision pour moins-value	196 704		161 134	
Charge totale	634 096	15 559	737 642	11 270

g) Principales hypothèses

Les principales hypothèses sont les suivantes :

	2016		2015	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	5,90% à 6,50%	4,00%	6,00% à 6,50%	4,00%
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	5,90% à 6,50%		6,00% à 6,50%	
Taux d'inflation	2,00% à 2,25%	2,25%	2,00% à 2,25%	2,25%
Taux de croissance des salaires	2,50% à 2,75%	2,60%	2,50% à 2,75%	2,50%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé		5,00% à 8,50%		5,00% à 8,50%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé		3,00% à 5,50%		3,00% à 5,50%
Années où le taux devrait se stabiliser		2025 et 2027		2024 et 2025

Tables de mortalité

Pour les principaux régimes de retraite de la Ville, à l'exception de celui des policiers, la table utilisée est celle publiée en 2014 par l'Institut canadien des actuaires (ICA) à laquelle la Ville a choisi d'apporter certains ajustements basés sur les résultats d'une étude portant sur le secteur municipal. Pour le régime de retraite des policiers, la Ville utilise la table de mortalité CPM-2014Publ avec l'échelle CPM-B publiée par l'ICA en 2014.

11. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

h) **Loi favorisant la santé financière des régimes de retraite à prestations déterminées**

Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec a sanctionné la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (L.Q.2014, chapitre 15). Cette loi prévoit que les régimes de retraite du secteur municipal doivent être restructurés. Elle prévoit également les modifications à apporter aux régimes relativement au service accumulé avant le 1^{er} janvier 2014 et au service accumulé à compter de cette date.

Certaines modifications prévues par la loi s'appliquaient à compter du 1^{er} janvier 2014, d'autres, à la conclusion d'ententes entre les parties, à la suite de décisions rendues par un arbitre ou à la fin de chacune des conventions collectives alors en vigueur.

Depuis la sanction de la loi, des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité de la loi ont été déposées devant la Cour supérieure du Québec par des syndicats d'employés en contestation à cette loi. Puisque le résultat de ces démarches et l'ampleur des montants en cause sont indéterminables, les incidences possibles de ces requêtes n'ont pas été considérées au 31 décembre 2016.

Les incidences financières de la loi sur les composantes de la charge des régimes de retraite à prestations déterminées découlant des modifications appliquées au cours de l'exercice sont montrées dans le tableau qui suit :

	2016
	Augmentation (Réduction)
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(151)
Coût des services passés (1)	(186 217)
Cotisations additionnelles des employés	(16 214)
Pertes actuarielles non amorties constatées lors de modifications de régimes (1)	173 022
Amortissement des pertes actuarielles	(655)
Charge au titre des avantages de retraite	(30 215)
Charge d'intérêt	(249)
Réduction de la charge	(30 464)

¹ Au cours de l'exercice, tel que permis par la loi, la Ville a choisi de suspendre, à compter du 1^{er} janvier 2017, l'indexation automatique de la rente des retraités pour ses principaux régimes de retraite. Cette modification a entraîné une réduction du coût des services passés de 179,2 M\$ compensée par des pertes actuarielles non amorties de 166,0 M\$, pour un impact net de 13,2 M\$.

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2016

11. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite) (en milliers de dollars)

Régimes à cotisations déterminées et régimes des élus municipaux

a) Description des régimes

Certains employés participent à des régimes de retraite à cotisations déterminées où la cotisation de la Ville représente un pourcentage de la rémunération. Les élus municipaux participent quant à eux à des régimes de retraite à prestations déterminées administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec. Les cotisations de la Ville sont fixées par le gouvernement.

b) Cotisations de l'employeur

	2016	2015
Régimes à cotisations déterminées	1 061	946
Régimes de retraite des élus municipaux	2 457	2 435

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2016

12. IMMOBILISATIONS
(en milliers de dollars)

	Solde au 31-12-2015	Augmentation	Diminution	Solde au 31-12-2016
COÛT				
Infrastructures	11 085 134	851 237	483 603	11 452 768
Réseau du métro	2 583 496	118 972	9 750	2 692 718
Voitures de métro	607 779	380 912	18 874	969 817
Bâtiments	3 314 244	243 250	4 683	3 552 811
Améliorations locatives	68 893	4 865	6 044	67 714
Véhicules	1 425 631	92 316	22 386	1 495 561
Ameublement et équipement de bureau	477 926	81 817	38 181	521 562
Machinerie, outillage et équipement	330 388	40 331	10 849	359 870
Terrains	1 204 724	36 942	357	1 241 309
Autres	7 849		1 074	6 775
	21 106 064	1 850 642	595 801	22 360 905
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
Infrastructures	5 146 153	449 095	483 603	5 111 645
Réseau du métro	658 962	85 614	9 673	734 903
Voitures de métro	469 816	5 523	18 874	456 465
Bâtiments	1 487 738	101 953	2 528	1 587 163
Améliorations locatives	37 326	6 857	6 044	38 139
Véhicules	756 850	109 040	22 365	843 525
Ameublement et équipement de bureau	216 505	74 979	38 165	253 319
Machinerie, outillage et équipement	161 349	32 756	10 849	183 256
Autres	3 061	154	503	2 712
	8 937 760	865 971	592 604	9 211 127
VALEUR COMPTABLE NETTE	12 168 304			13 149 778

Le coût des immobilisations en cours de réalisation se chiffre à 711,4 M\$ au 31 décembre 2016 (618,5 M\$ en 2015).

13. AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS
(en milliers de dollars)

	2016	2015
Dépôts pour l'achat de voitures de métro et de bus	316 065	440 001
Dépôts pour l'achat d'autres actifs	53 200	28 300
Frais d'émission de titres	43 538	45 926
Autres	9 939	9 536
	422 742	523 763

14. EXCÉDENT ACCUMULÉ
(en milliers de dollars)

	2016	2015 Redressé, note3
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	196 384	203 361
Excédent des activités de fonctionnement affecté	404 068	335 333
Réserves financières et fonds réservés	189 529	247 973
Déficit des activités d'immobilisations	(223 046)	(55 906)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 219 191)	(948 821)
Investissement net dans les immobilisations	8 211 939	7 374 400
	7 559 683	7 156 340

Conformément au modèle élaboré par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du gouvernement du Québec, la Ville présente, dans son rapport financier annuel, certaines informations financières établies à des fins fiscales. Outre la ventilation de l'excédent accumulé dans différents postes définis aux paragraphes qui suivent, ces informations financières sont montrées aux annexes 3 et 4, aux tableaux 1, 2, 3 et 4 ainsi que dans la section du rapport portant spécifiquement sur l'administration municipale.

Excédent des activités de fonctionnement affecté

L'excédent des activités de fonctionnement affecté correspond à la partie de l'excédent accumulé dont l'utilisation est réservée par la *Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* (L.Q. 2000, chapitre 56), par la *Charte de la Ville de Montréal* ou par des résolutions adoptées par le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissements. Il comprend également l'excédent des activités de fonctionnement des organismes contrôlés.

Réserves financières et fonds réservés

Certaines sommes perçues par la Ville doivent être comptabilisées dans des comptes spéciaux de l'excédent accumulé et être utilisées à des fins spécifiques, notamment pour l'aménagement et l'entretien d'unités de stationnement, pour la fourniture des services de l'eau et de la voirie ainsi que pour l'acquisition d'immobilisations.

14. EXCÉDENT ACCUMULÉ (suite) (en milliers de dollars)

Déficit des activités d'immobilisations

Le déficit des activités d'immobilisations correspond au déficit du financement sur les coûts d'immobilisations.

Charges constatées à taxer ou à pourvoir

Les charges constatées à taxer ou à pourvoir correspondent au solde net des charges constatées à l'état consolidé des résultats qui feront l'objet de revenus futurs. À l'exception du solde lié à l'obligation initiale au 1^{er} janvier 2007 relative aux avantages complémentaires de retraite et aux autres avantages sociaux futurs postérieurs à l'emploi, ce montant sera viré par affectation à l'excédent des activités de fonctionnement non affecté sur des périodes estimatives s'échelonnant jusqu'en 2045. Les charges constatées à taxer ou à pourvoir résultent des éléments suivants :

- l'application des mesures transitoires liées à des modifications de méthodes comptables survenues en l'an 2000 (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2020);
- l'application des mesures d'allègements liées aux avantages sociaux futurs (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2025);
- l'application des mesures d'allègements pour atténuer les impacts de la crise financière de 2008 sur les régimes de retraite à prestations déterminées (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2022);
- l'application des mesures d'allègements liées au passif environnemental (amortissement à compter de 2017, sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2042);
- l'application des mesures d'allègements liées au changement de méthode de traitement du remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) permise pendant la période allant de 2014 à 2017 (amortissement sur une période maximale de 10 ans);
- le financement à long terme de certaines charges de fonctionnement liées essentiellement au refinancement, effectué en 2003 et 2005, d'actes notariés concernant certains régimes de retraite (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2045).

Investissement net dans les immobilisations

L'investissement net dans les immobilisations correspond à la valeur comptable nette des immobilisations réduite de la portion de la dette liée à ces immobilisations et augmentée des placements du fonds d'amortissement accumulés pour le remboursement de cette dette et des débiteurs à recouvrer de tiers pour ledit remboursement.

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2016

15. REVENUS DE TRANSFERTS
(en milliers de dollars)

	2016	2015 Redressé, Note 3
Transferts - activités de fonctionnement		
Gouvernement du Canada	5 238	5 124
Gouvernement du Québec	438 019	432 706
Communauté métropolitaine de Montréal	38 201	38 745
	481 458	476 575
Transferts - activités d'immobilisations		
Gouvernement du Canada		
Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec	34 683	13 353
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)	91 681	77 637
Gouvernement du Québec		
Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec	34 683	13 353
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités	355 417	738 682
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)	117 099	59 350
Autres	33 140	30 616
	666 703	932 991
	1 148 161	1 409 566

16. REVENUS D'INTÉRÊTS
(en milliers de dollars)

	2016	2015
Fonds d'amortissement	80 035	80 797
Encaisse et autres intérêts	40 979	45 001
	121 014	125 798
Arriérés de taxes	12 691	14 456
	133 705	140 254

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Utilisation d'instruments dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque des variations des flux de trésorerie associés aux variations des taux de change et des taux d'intérêt auquel l'expose sa dette à long terme. Elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction et de spéculation.

Positions de change et d'intérêt

Au 31 décembre 2016, en considérant l'utilisation des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt, la totalité des emprunts de la Ville sont libellés en dollars canadiens et portent intérêt à taux fixe.

Risque de crédit

Dans le cadre de l'utilisation d'instruments financiers dérivés, la Ville est sujette à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement par des tiers. La Ville considère que ces tiers seront en mesure de satisfaire à leurs obligations.

Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse et des placements temporaires, des débiteurs autres que ceux à affecter au remboursement de la dette à long terme, des emprunts temporaires et des créditeurs, provisions et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Le tableau qui suit illustre la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers :

(en milliers de dollars)	2016		2015	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Placements	3 554 343	3 474 407	3 270 901	3 150 766
Débiteurs à affecter au remboursement				
de la dette à long terme	2 447 415	2 294 939	2 629 893	2 403 400
Dette à long terme	12 069 709	10 891 752	11 935 309	10 562 006

La juste valeur des placements correspond au montant auquel ils pourraient être échangés sur le marché entre parties indépendantes. La juste valeur de la dette à long terme et des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme est fondée essentiellement sur le calcul des flux monétaires actualisés en utilisant les taux de rendement ou le cours du marché en fin d'exercice d'instruments similaires ayant la même échéance. La juste valeur des swaps reflète le montant que la Ville encaisserait ou débourserait si ces contrats étaient terminés à cette date. Au 31 décembre 2016, la juste valeur des passifs financiers associés aux swaps se chiffre à 36,4 M\$ (31,9 M\$ en 2015). Ils sont compris dans les montants de la dette à long terme.

18. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

a) Obligations contractuelles

En vertu d'obligations contractuelles, qui concernent principalement des contrats de location de propriétés, de location de machinerie et de divers équipements, de service pour le déneigement et la collecte des ordures, la Ville s'est engagée à effectuer des versements pour un montant global de 1 105,9 M\$. Les montants qui seront versés au cours des prochains exercices sont estimés comme suit :

<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022-2050</u>	<u>Total</u>
314,5 M\$	255,0 M\$	182,0 M\$	130,0 M\$	59,0 M\$	165,4 M\$	1 105,9 M\$

Les engagements à l'égard des activités d'immobilisations se chiffrent à 2 646,3 M\$, dont 1 046,7 M\$ pour l'achat de voitures de métro.

b) Grand Prix de Formule 1 du Canada

Dans le cadre d'une entente de renouvellement permettant le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal, la Ville s'est engagée à verser une contribution annuelle de 17,4 M\$ jusqu'en 2024 inclusivement. Cette contribution sera majorée de 2 % l'an. À cet égard, la contribution annuelle à recevoir par la Ville de ses partenaires est de 16,3 M\$. Cette contribution à recevoir sera également majorée de 2 % l'an.

De plus, en vertu d'une convention de bail concernant la location du circuit Gilles-Villeneuve, la Ville s'est engagée à réaliser des travaux d'amélioration du circuit d'un montant maximal de 48,0 M\$ en 2019.

c) Réclamations et assurances

Les réclamations pendantes en justice contre la Ville s'élèvent à 499,1 M\$. Les avocats de la Ville considèrent que le règlement de ces réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Ville.

L'administration municipale ne contracte aucune assurance contre les risques. Par contre, en vertu de sa charte, elle doit prévoir à son budget établi à des fins fiscales une somme d'au moins 1 % de ses charges afin de couvrir les charges non prévues au budget, le règlement des réclamations et le paiement des condamnations judiciaires.

d) Environnement

La Ville, à titre de propriétaire de terrains contaminés, pourrait être tenue de poser certains gestes pour se conformer notamment à la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains* (L.Q. 2002, chapitre 11). Entre autres, il pourrait s'agir de caractériser et, si requis, de réhabiliter un terrain après son utilisation ou lorsqu'elle en change l'utilisation.

18. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

e) Organisation et gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal

La *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (L.Q.2016, chapitre 8) a été adoptée le 19 mai 2016 et entrera en vigueur le 1^{er} juin 2017. Elle prévoit un nouveau partage des compétences pour favoriser la mobilité des personnes, notamment par l'abolition de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) qui sera remplacée par deux organismes, soit l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) qui sera dédiée à la planification, au développement, à la tarification et au financement des services de transport collectif dans la grande région de Montréal et le Réseau de transport métropolitain (RTM) qui aura pour mandat d'exploiter certains services de transport collectif dont la desserte par trains de banlieue.

Aux fins de l'application de la loi, les organismes publics de transport, dont fait partie la STM, devront conclure des ententes avec l'ARTM.

L'ARTM désignera parmi les équipements et infrastructures qui appartiennent aux organismes de transport ceux qui ont un caractère métropolitain. Elle acquerra ces actifs selon les modalités prévues dans la loi.

Compte tenu du degré d'avancement des travaux relatifs à l'implantation des deux nouveaux organismes, la Ville n'est pas en mesure d'évaluer les impacts de l'adoption de la loi sur sa situation financière.

19. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2016

TABLEAU 1 – EXCÉDENT (DEFICIT) CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

2016		
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalizations (1)
Revenus		
Taxes	3 202 693	3 215 632
Compensations tenant lieu de taxes	247 844	252 329
Quotes-parts		
Transferts	157 724	163 819
Services rendus	417 192	420 053
Imposition de droits	168 019	220 893
Amendes et pénalités	106 827	90 355
Intérêts	65 165	79 210
Autres revenus	38 991	27 294
	4 404 455	4 469 585
Charges de fonctionnement		
Administration générale	734 488	674 093
Sécurité publique	847 792	847 836
Transport	909 267	894 038
Hygiène du milieu	445 363	433 999
Santé et bien-être	114 288	106 956
Aménagement, urbanisme et développement	194 255	178 104
Loisirs et culture	513 496	542 280
Frais de financement	256 294	246 456
	4 015 243	3 923 762
Excédent avant financement et affectations	389 212	545 823
Financement		
Remboursement de la dette à long terme (3)	(281 186)	(284 438)
Affectations (note 14)		
Activités d'immobilisations	(1 125)	(16 439)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	35 127	57 732
Réserves financières et fonds réservés	(117 261)	(136 870)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(20 632)	(1 752)
	(103 891)	(97 329)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice	4 135	164 056

¹ Les revenus de transferts, ainsi que les charges de fonctionnement équivalentes présentées à la fonction hygiène du milieu, sont réduits d'un montant de 95,0 M\$ (55,0 M\$ en 2015) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures de compétences d'agglomération admissibles au programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) et au fonds chantiers Canada Québec (FCCQ).

² Les éliminations sont liées aux opérations entre les organismes inclus dans le périmètre comptable et aux opérations intercompétences.

³ Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers.

(en milliers de dollars)

2016						2015 □
Compétences d'agglomération		Éliminations (2)		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
46 070	46 767	(19 645)	(20 635)	3 229 118	3 241 764	3 156 025
				247 844	252 329	254 545
2 676 108	2 672 499	(2 270 996)	(2 267 746)	405 112	404 753	406 084
355 253	317 639			512 977	481 458	476 575
692 450	690 564	(113 273)	(118 677)	996 369	991 940	984 170
1 943	1 883			169 962	222 776	196 809
92 718	73 378			199 545	163 733	170 757
74 131	73 411	(19 073)	(18 916)	120 223	133 705	140 254
114 833	119 268	(43 709)	(45 467)	110 115	101 095	101 352
4 053 506	3 995 409	(2 466 696)	(2 471 441)	5 991 265	5 993 553	5 886 571
347 040	329 015	(251 003)	(255 725)	830 525	747 383	783 272
1 015 838	1 033 605	(833 456)	(834 064)	1 030 174	1 047 377	1 037 140
1 814 300	1 842 971	(978 773)	(978 346)	1 744 794	1 758 663	1 771 566
227 639	240 559	(240 382)	(236 972)	432 620	437 586	418 528
36 416	30 542	(15 326)	(15 190)	135 378	122 308	127 320
58 537	74 431	(40 370)	(40 770)	212 422	211 765	195 131
150 773	150 971	(104 117)	(105 640)	560 152	587 611	548 122
270 885	255 253	(19 073)	(18 916)	508 106	482 793	484 093
3 921 428	3 957 347	(2 482 500)	(2 485 623)	5 454 171	5 395 486	5 365 172
132 078	38 062	15 804	14 182	537 094	598 067	521 399
(261 941)	(240 707)	(961)	(961)	(544 088)	(526 106)	(470 242)
(5 139)	(20 684)		(300)	(6 264)	(37 423)	(26 570)
161	10 723			35 288	68 455	45 621
(84 710)	(95 051)			(201 971)	(231 921)	(104 588)
219 641	283 842	(14 843)	(12 921)	184 166	269 169	192 955
129 953	178 830	(14 843)	(13 221)	11 219	68 280	107 418
90	(23 815)			4 225	140 241	158 575

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2016

TABLEAU 2 – (DEFICIT) EXCÉDENT CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE
2016

	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations
Revenus		
Quotes-parts		
Transferts	169 300	104 641
Contributions des promoteurs	12 900	141
Autres revenus		6 021
	182 200	110 803
Acquisition d'immobilisations		
Administration générale	66 600	36 328
Sécurité publique	200	2 053
Transport	379 500	295 334
Hygiène du milieu	161 800	130 206
Santé et bien-être	73 159	38 603
Aménagement, urbanisme et développement	85 900	34 851
Loisirs et culture	223 500	174 602
	990 659	711 977
Déficit avant financement et affectations	(808 459)	(601 174)
Financement		
Financement à long terme des activités d'immobilisations	674 234	299 731
Affectations		
Activités de fonctionnement	1 125	16 439
Excédent des activités de fonctionnement affecté		10 307
Réserves financières et fonds réservés (3)	133 100	130 004
	134 225	156 750
(Déficit) excédent des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice		(144 693)

¹ Les revenus comprennent des transferts de 95,0 M\$ (55,0 M\$ en 2015) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures de compétences d'agglomération admissibles au programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) et au fonds chantiers Canada Québec (FCCQ).

² Les éliminations sont liées aux opérations entre les organismes inclus dans le périmètre comptable.

³ L'affectation de 162,5 M\$ (104,4 M\$ en 2015) présentée dans les compétences d'agglomération inclut un montant de 24,6 M\$ (10,5 M\$ en 2015) provenant des compétences de nature locale.

(en milliers de dollars)

2016

2015

Redressé, note 3

Compétences d'agglomération		Éliminations (2)		Total		Total
Budget	Réalisations (1)	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
15 804	14 182	(15 804)	(14 182)			
667 734	562 062			837 034	666 703	932 991
2 700	109			15 600	250	6 742
	1 470				7 491	4 857
686 238	577 823	(15 804)	(14 182)	852 634	674 444	944 590
44 800	26 210			111 400	62 538	50 541
60 500	47 298			60 700	49 351	39 890
741 803	747 233			1 121 303	1 042 567	1 172 296
228 200	255 441			390 000	385 647	268 854
	29			73 159	38 632	490
67 600	8 493			153 500	43 344	44 157
137 500	53 961			361 000	228 563	221 650
1 280 403	1 138 665			2 271 062	1 850 642	1 797 878
(594 165)	(560 842)	(15 804)	(14 182)	(1 418 428)	(1 176 198)	(853 288)
430 226	370 310	15 804		1 120 264	670 041	742 337
5 139	20 684		300	6 264	37 423	26 570
					10 307	14 434
158 800	162 543			291 900	292 547	211 212
163 939	183 227		300	298 164	340 277	252 216
	(7 305)		(13 882)		(165 880)	141 265

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2016

TABLEAU 3 – EXCÉDENT ACCUMULÉ CONSOLIDÉ

(en milliers de dollars)

	2016	2015 Redressé, note 3
Excédent accumulé		
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	196 384	203 361
Excédent des activités de fonctionnement affecté	404 068	335 333
Réserves financières et fonds réservés	189 529	247 973
Déficit des activités d'immobilisations	(223 046)	(55 906)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 219 191)	(948 821)
Investissement net dans les immobilisations	8 211 939	7 374 400
	7 559 683	7 156 340
Ventilation des différents éléments		
Excédent des activités de fonctionnement affecté		
Affectation à l'exercice suivant	48 168	39 100
Excédent affecté - Arrondissements	190 490	156 944
Excédent affecté - Projets spécifiques	40 506	20 228
Excédent affecté - Autres fins	124 904	119 061
	404 068	335 333
Réserves financières et fonds réservés		
Réserves financières		
Eau	115 528	170 058
Voirie	47 384	50 645
Immobilisations		142
	162 912	220 845
Fonds réservés		
Fonds de roulement	10 347	10 904
Solde des règlements d'emprunts fermés	8 592	7 886
Unités de stationnement	5 310	5 329
Autres	2 368	3 009
	26 617	27 128
	189 529	247 973
Charges constatées à taxer ou à pourvoir		
Mesures transitoires relatives au 1er janvier 2000		
Avantages sociaux		(4 256)
Avantages sociaux futurs		
Régimes de retraite	108 402	349 591
Autres régimes	(199 140)	(199 140)
	(90 738)	150 451
Passif environnemental	(40 000)	(40 000)
Mesure transitoire relative à la TVQ	(22 500)	
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(1 065 953)	(1 055 016)
	(1 219 191)	(948 821)

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2016

TABLEAU 3 – EXCÉDENT ACCUMULÉ CONSOLIDÉ (Suite)

(en milliers de dollars)

	2016	2015 Redressé, note 3
Investissement net dans les immobilisations		
Actif		
Placements - Fonds d'amortissement	2 590 478	2 252 041
Montants des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme	2 159 664	2 256 104
Immobilisations	13 149 778	12 168 304
	17 899 920	16 676 449
Passif		
Revenus reportés - Gains de change nets non matérialisés		(512)
Dette à long terme	(10 891 752)	(10 562 006)
Dette n'affectant pas l'investissement net dans les immobilisations	1 203 771	1 260 469
	(9 687 981)	(9 302 049)
	8 211 939	7 374 400

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2016

TABLEAU 4 – ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ

(en milliers de dollars)

	2016	2015 Redressé, note 3
Dette à long terme de l'administration municipale	8 338 522	7 992 494
<i>Ajouter</i>		
Activités de fonctionnement à financer à long terme	83 109	30 681
Activités d'immobilisations à financer à long terme	28 242	
Autres		
Achat de terrains	17 659	16 996
Débiteurs gouvernement	14 538	74 386
<i>Déduire</i>		
Montant des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme	1 243 221	1 321 027
Montant accumulé pour le remboursement de la dette à long terme	1 927 505	1 644 966
Montant à recouvrer par l'entremise de redevances	334 870	332 687
Excédent des activités d'immobilisations		21 982
Endettement net à long terme de l'administration municipale	4 976 474	4 793 895
Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés	949 104	858 347
Endettement net à long terme	5 925 578	5 652 242
Quote-part dans l'endettement total net à long terme de la CMM	12 072	13 599
Endettement total net à long terme consolidé	5 937 650	5 665 841

Information
financière de
l'administration
municipale

2016

Ventilation par
compétence

Gestion de l'eau

Ventilation des
charges mixtes

Information
financière de
l'administration
municipale

2016

Ventilation par
compétence

Information financière de l'administration municipale
31 décembre 2016

EXCÉDENT (DÉFICIT) NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	2016	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalizations (1)
Revenus		
Taxes	3 202 693	3 215 632
Compensations tenant lieu de taxes	247 844	252 329
Quotes-parts		
Transferts	157 724	163 819
Services rendus	273 274	281 939
Imposition de droits	168 019	220 893
Amendes et pénalités	106 827	90 355
Intérêts	65 165	79 013
Autres revenus	24 325	15 536
	4 245 871	4 319 516
Charges de fonctionnement		
Administration générale	734 488	674 093
Sécurité publique	847 792	847 836
Transport	828 773	816 377
Hygiène du milieu	445 363	433 999
Santé et bien-être	63 442	63 193
Aménagement, urbanisme et développement	183 858	169 303
Loisirs et culture	513 250	542 071
Frais de financement	254 255	244 603
	3 871 221	3 791 475
Excédent avant financement et affectations	374 650	528 041
Financement		
Remboursement de la dette à long terme (3)	(271 884)	(275 024)
Affectations (note 14)		
Activités d'immobilisations		(6 678)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	35 127	57 732
Réserves financières et fonds réservés	(117 261)	(136 870)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(20 632)	(1 752)
	(102 766)	(87 568)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice		165 449

¹ Les revenus de transferts, ainsi que les charges de fonctionnement équivalentes présentées à la fonction hygiène du milieu, sont réduits d'un montant de 95,0 M\$ (55,0 M\$ en 2015) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures de compétences d'agglomération admissibles au programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) et au fonds chantiers Canada Québec (FCCQ).

² Les éliminations sont liées aux opérations intercompétences.

³ Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers.

(en milliers de dollars)

2016						2015
Compétences d'agglomération		Éliminations (2)		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
46 070	46 767			3 248 763	3 262 399	3 173 700
				247 844	252 329	254 545
2 246 308	2 241 298	(1 841 196)	(1 836 545)	405 112	404 753	406 084
95 498	80 716			253 222	244 535	256 024
58 135	60 847	(21 057)	(28 748)	310 352	314 038	304 688
1 943	1 883			169 962	222 776	196 809
92 718	73 378			199 545	163 733	170 757
54 948	59 037			120 113	138 050	133 630
2 237	3 834			26 562	19 370	28 647
2 597 857	2 567 760	(1 862 253)	(1 865 293)	4 981 475	5 021 983	4 924 884
347 040	329 015	(241 845)	(246 697)	839 683	756 411	790 124
1 015 838	1 033 605	(833 456)	(834 064)	1 030 174	1 047 377	1 037 140
529 988	525 418	(433 778)	(434 222)	924 983	907 573	870 125
227 639	240 559	(239 524)	(236 141)	433 478	438 417	419 298
36 416	30 542	(4 394)	(4 394)	95 464	89 341	92 033
58 537	74 431	(33 017)	(33 533)	209 378	210 201	193 987
96 130	94 039	(76 239)	(76 242)	533 141	559 868	523 338
140 622	138 344			394 877	382 947	377 064
2 452 210	2 465 953	(1 862 253)	(1 865 293)	4 461 178	4 392 135	4 303 109
145 647	101 807			520 297	629 848	621 775
(175 518)	(174 288)			(447 402)	(449 312)	(387 159)
	(1 946)				(8 624)	(25 329)
	10 723			35 127	68 455	41 689
(86 485)	(95 051)			(203 746)	(231 921)	(104 115)
116 356	132 426			95 724	130 674	(1 048)
29 871	46 152			(72 895)	(41 416)	(88 803)
	(26 329)				139 120	145 813

Information financière de l'administration municipale
31 décembre 2016

(DÉFICIT) EXCÉDENT NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	2016	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations
Revenus		
Transferts	169 300	104 641
Contributions des promoteurs	12 900	141
Autres revenus		6 021
	182 200	110 803
Acquisition d'immobilisations		
Administration générale	66 600	36 328
Sécurité publique	200	2 053
Transport	378 500	294 719
Hygiène du milieu	161 800	130 206
Santé et bien-être		
Aménagement, urbanisme et développement	85 900	34 694
Loisirs et culture	223 500	174 602
	916 500	672 602
Déficit avant financement et affectations	(734 300)	(561 799)
Financement		
Financement à long terme des activités d'immobilisations	601 200	299 731
Affectations		
Activités de fonctionnement		6 678
Excédent des activités de fonctionnement affecté		10 307
Réserves financières et fonds réservés (2)	133 100	130 004
	133 100	146 989
(Déficit) excédent des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice		(115 079)

¹ Les revenus comprennent des transferts de 95,0 M\$ (55,0 M\$ en 2015) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures de compétences d'agglomération admissibles au programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) et au fonds chantiers Canada Québec (FCCQ).

² L'affectation de 162,5 M\$ (83,3 M\$ en 2015) présentée dans les compétences d'agglomération inclut un montant de 24,6 M\$ (10,5 M\$ en 2015) provenant des compétences de nature locale.

(en milliers de dollars)

2016		2015		
Compétences d'agglomération		Total		Total
Budget	Réalisations (1)	Budget	Réalisations	Réalisations
144 900	131 786	314 200	236 427	195 018
2 700	109	15 600	250	6 742
	1 470		7 491	4 857
147 600	133 365	329 800	244 168	206 617
44 800	26 210	111 400	62 538	50 541
60 500	47 298	60 700	49 351	39 890
134 600	99 786	513 100	394 505	310 120
228 200	255 441	390 000	385 647	268 854
	29		29	(638)
67 600	8 493	153 500	43 187	40 934
137 500	53 961	361 000	228 563	221 650
673 200	491 218	1 589 700	1 163 820	931 351
(525 600)	(357 853)	(1 259 900)	(919 652)	(724 734)
366 800	259 479	968 000	559 210	609 785
	1 946		8 624	25 329
			10 307	14 434
158 800	162 543	291 900	292 547	190 212
158 800	164 489	291 900	311 478	229 975
	66 115		(48 964)	115 026

Information financière de l'administration municipale
31 décembre 2016

EXCÉDENT ACCUMULÉ NON CONSOLIDÉ PAR COMPÉTENCE

	2016		
	de nature locale	d'agglomération	Total
Excédent accumulé			
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	196 970	4 465	201 435
Excédent des activités de fonctionnement affecté	313 340	17 847	331 187
Réserves financières et fonds réservés	88 503	87 969	176 472
Déficit des activités d'immobilisations	(16 521)	(11 721)	(28 242)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 263 763)	153 507	(1 110 256)
Investissement net dans les immobilisations			4 988 273
			4 558 869
Ventilation des différents éléments			
Excédent des activités de fonctionnement affecté			
Affectation à l'exercice suivant	45 618	2 550	48 168
Excédent affecté - Arrondissements	190 490		190 490
Excédent affecté - Projets spécifiques	25 272	15 234	40 506
Excédent affecté - Autres fins	51 960	63	52 023
	313 340	17 847	331 187
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières			
Eau	33 063	82 465	115 528
Voirie	42 586	4 798	47 384
Immobilisations			
	75 649	87 263	162 912
Fonds réservés			
Fonds de roulement	3 347		3 347
Solde des règlements d'emprunts fermés	1 829	706	2 535
Unités de stationnement	5 310		5 310
Autres	2 368		2 368
	12 854	706	13 560
	88 503	87 969	176 472
Charges constatées à taxer ou à pourvoir			
Mesures transitoires relatives au 1er janvier 2000			
Avantages sociaux			
Avantages sociaux futurs			
Régimes de retraite	(79 507)	232 745	153 238
Autres régimes	(96 320)	(9 914)	(106 234)
	(175 827)	222 831	47 004
Passif environnemental	(40 000)		(40 000)
Mesure transitoire relative à la TVQ	(9 900)	(12 600)	(22 500)
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(1 038 036)	(56 724)	(1 094 760)
	(1 263 763)	153 507	(1 110 256)

(en milliers de dollars)

2015

	de nature		Total
	locale	d'agglomération	
Excédent accumulé			
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	151 101	58 675	209 776
Excédent des activités de fonctionnement affecté	261 519	690	262 209
Réserves financières et fonds réservés	106 527	128 389	234 916
Excédent (déficit) des activités d'immobilisations	98 559	(76 577)	21 982
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 265 528)	287 147	(978 381)
Investissement net dans les immobilisations			4 570 293
			4 320 795
Ventilation des différents éléments			
Excédent des activités de fonctionnement affecté			
Affectation à l'exercice suivant	39 100		39 100
Excédent affecté - Arrondissements	156 944		156 944
Excédent affecté - Projets spécifiques	19 601	627	20 228
Excédent affecté - Autres fins	45 874	63	45 937
	261 519	690	262 209
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières			
Eau	47 141	122 917	170 058
Voirie	45 197	5 448	50 645
Immobilisations	118	24	142
	92 456	128 389	220 845
Fonds réservés			
Fonds de roulement	3 904		3 904
Solde des règlements d'emprunts fermés	1 829		1 829
Unités de stationnement	5 329		5 329
Autres	3 009		3 009
	14 071		14 071
	106 527	128 389	234 916
Charges constatées à taxer ou à pourvoir			
Mesures transitoires relatives au 1er janvier 2000			
Avantages sociaux		(4 256)	(4 256)
Avantages sociaux futurs			
Régimes de retraite	(84 266)	323 683	239 417
Autres régimes	(96 320)	(9 914)	(106 234)
	(180 586)	313 769	133 183
Passif environnemental	(40 000)		(40 000)
Mesure transitoire relative à la TVQ			
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(1 044 942)	(22 366)	(1 067 308)
	(1 265 528)	287 147	(978 381)

Information financière de l'administration municipale
31 décembre 2016

CHARGES PAR OBJET NON CONSOLIDÉES À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	2016	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalizations
Rémunération		
Élus	10 569	10 054
Employés	816 179	815 473
Cotisations de l'employeur		
Élus	4 039	4 175
Employés	335 489	331 824
Transport et communication	28 964	30 209
Services professionnels, techniques et autres		
Honoraires professionnels	38 542	34 237
Achats de services techniques	218 657	195 344
Autres	3 340	3 182
Location, entretien et réparation		
Location	79 093	69 631
Entretien et réparation	59 199	52 105
Biens durables		
Travaux de construction	3 602	10 035
Autres biens durables	1 592	955
Biens non durables		
Fourniture de services publics	45 715	45 332
Autres biens non durables	111 715	109 664
Frais de financement		
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de :		
La municipalité	215 156	201 803
Gouvernement du Québec et ses entreprises	14 822	19 167
Autres tiers	22 967	22 412
Autres frais de financement	1 310	1 221
Contributions à des organismes		
Organismes municipaux		
Quotes-parts - Agglomération de Montréal	1 841 196	1 836 545
Société de transport de Montréal		
Communauté métropolitaine de Montréal	26 456	26 179
Villes reconstituées		
Autres	10 071	12 413
Organismes gouvernementaux		
Agence métropolitaine de transport		
Autres		
Autres organismes	88 970	113 928
Autres objets		
Créances douteuses ou irrécouvrables	9 227	75
Autres	(115 649)	(154 488)
	3 871 221	3 791 475

¹ Les éliminations sont liées aux opérations intercompétences.

(en milliers de dollars)

2016						2015
Compétences d'agglomération		Éliminations (1)		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
				10 569	10 054	9 820
865 816	864 439			1 681 995	1 679 912	1 640 581
				4 039	4 175	4 109
318 724	341 726			654 213	673 550	715 480
12 787	11 838			41 751	42 047	41 498
16 834	13 657		(14)	55 376	47 880	42 656
81 808	77 082	(782)	(3 354)	299 683	269 072	265 548
2 316	942			5 656	4 124	3 908
32 850	31 274	(13 188)	(13 169)	98 755	87 736	89 715
30 953	30 177	(7 034)	(11 870)	83 118	70 412	64 669
10 307	8 905			13 909	18 940	13 446
53	341	(53)	(341)	1 592	955	409
42 845	38 036			88 560	83 368	84 524
44 697	41 808			156 412	151 472	145 974
93 649	88 680			308 805	290 483	283 883
27 795	31 895			42 617	51 062	53 590
19 073	17 761			42 040	40 173	38 892
105	8			1 415	1 229	699
		(1 841 196)	(1 836 545)			
445 604	445 383			445 604	445 383	422 901
11 820	11 695			38 276	37 874	29 399
34 650	30 279			44 721	42 692	28 053
64 000	58 707			64 000	58 707	63 295
12 019	14 883			12 019	14 883	12 010
27 075	56 190			116 045	170 118	142 678
9 830	1 738			19 057	1 813	21 737
246 600	248 509			130 951	94 021	83 635
2 452 210	2 465 953	(1 862 253)	(1 865 293)	4 461 178	4 392 135	4 303 109

Information
financière de
l'administration
municipale

2016

Gestion de l'eau

Information financière de l'administration municipale
31 décembre 2016

**EXCÉDENT NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES LIÉ
À LA GESTION DE L'EAU PAR COMPÉTENCE**

	2016	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations
Revenus		
Quotes-parts - service de l'eau		
Quotes-parts - alimentation en eau potable		
Quotes-parts - financement des investissements TECQ		
Quotes-parts - financement des investissements FCCQ		
Quotes-parts - tarifaire		
Tarification des eaux usées et vente d'eau potable à Charlemagne		
Taxe relative à l'eau	309 247	310 468
Tarification forfaitaire et au compteur	25 289	24 056
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	330	201
Autres tarifications	798	1 218
Transferts		3 691
	335 664	339 634
Charges		
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	187 166	182 515
Fonctionnement	117 569	105 669
	304 735	288 184
Excédent avant financement et affectations	30 929	51 450
Financement		
Remboursement de la dette à long terme (1)	27 186	28 736
Affectations (note 14)		
Activités d'immobilisations		
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(618)	(465)
Réserve financière de l'eau	(3 125)	(22 249)
	(3 743)	(22 714)
Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice		

¹ Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers. Aux fins de ce tableau, le remboursement inclut les frais de financement.

² Les opérations intercompétences sont éliminées.

(en milliers de dollars)

2016						2015
Compétences d'agglomération		Éliminations (2)		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
161 564	161 564	(132 286)	(132 286)	29 278	29 278	29 631
59 702	54 550	(52 085)	(47 471)	7 617	7 079	6 723
4 447	4 447			4 447	4 447	4 064
553	553			553	553	288
2 895	3 038	(2 795)	(2 758)	100	280	274
4 189	4 345			4 189	4 345	4 321
				309 247	310 468	305 147
				25 289	24 056	24 882
		(330)	(201)			
288	578		(15)	1 086	1 781	1 829
660	733			660	4 424	4 297
234 298	229 808	(187 496)	(182 731)	382 466	386 711	381 456
		(187 166)	(182 515)			
183 150	171 679	(330)	(216)	300 389	277 132	275 469
183 150	171 679	(187 496)	(182 731)	300 389	277 132	275 469
51 148	58 129			82 077	109 579	105 987
40 650	39 933			67 836	68 669	67 062
						7
				(618)	(465)	(457)
(10 498)	(18 196)			(13 623)	(40 445)	(38 475)
(10 498)	(18 196)			(14 241)	(40 910)	(38 925)

Information financière de l'administration municipale
31 décembre 2016

**(DÉFICIT) EXCÉDENT NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES LIÉ
À LA GESTION DE L'EAU PAR COMPÉTENCE**

	2016	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalizations
Revenus		
Quotes-parts - Villes liées		
Transferts	96 787	63 294
Autres revenus		
	96 787	63 294
Acquisition d'immobilisations		
Production de l'eau potable		
Épuration des eaux usées		
Réseau secondaire d'aqueduc et d'égout	132 253	115 289
Immeubles		10 042
	132 253	125 331
Déficit avant financement et affectations	(35 466)	(62 037)
Financement		
Financement à long terme des activités d'immobilisations	18 921	3 567
Affectations		
Activités de fonctionnement		
Réserve financière de l'eau (1)	16 545	12 108
	16 545	12 108
(Déficit) excédent des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice		(46 362)

¹ L'affectation de 84,3 M\$ (55,9 M\$ en 2015) présentée dans les compétences d'agglomération inclut un montant de 24,6 M\$ (10,5 M\$ en 2015) provenant des compétences de nature locale.

(en milliers de dollars)

2016				2015	
Compétences d'agglomération		Total			
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations	
	500		500	1 556	
101 885	120 937	198 672	184 231	139 045	
	465		465		
101 885	121 902	198 672	185 196	140 601	
120 696	164 174	120 696	164 174	78 322	
58 857	45 075	58 857	45 075	26 039	
29 757	25 164	162 010	140 453	146 375	
	13 595		23 637	3 940	
209 310	248 008	341 563	373 339	254 676	
(107 425)	(126 106)	(142 891)	(188 143)	(114 075)	
25 352	46 648	44 273	50 215	50 323	
82 073	84 267	98 618	96 375	(7) 93 493	
82 073	84 267	98 618	96 375	93 486	
	4 809		(41 553)	29 734	

Information
financière de
l'administration
municipale

2016

Ventilation des
charges mixtes

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À Monsieur le Maire,
Au président et aux membres du comité exécutif,
Aux membres du conseil de la Ville de Montréal,
Aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

J'ai effectué l'audit du tableau ci-joint de la ventilation des charges mixtes de la Ville de Montréal entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération (ci-après le « tableau de la ventilation des charges mixtes ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016. Cette ventilation a été établie par la direction sur la base du règlement RCG06-054 adopté par le conseil d'agglomération le 13 décembre 2006 et de ses modifications subséquentes (ci-après « les exigences réglementaires »).

Responsabilité de la direction pour le tableau de la ventilation des charges mixtes

La direction est responsable de la préparation du tableau de la ventilation des charges mixtes conformément aux exigences réglementaires, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un tableau de la ventilation des charges mixtes exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le tableau de la ventilation des charges mixtes, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que le tableau de la ventilation des charges mixtes ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans le tableau de la ventilation des charges mixtes. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que le tableau de la ventilation des charges mixtes comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation du tableau de la ventilation des charges mixtes afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble du tableau de la ventilation des charges mixtes.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, le tableau de la ventilation des charges mixtes de la Ville de Montréal entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux exigences réglementaires.

La vérificatrice générale de la Ville de Montréal,

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA
Montréal
Le 3 avril 2017

TABLEAU DE LA VENTILATION DES CHARGES MIXTES PAR COMPÉTENCE

	2016	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations
Charges		
Administration générale	177 459	167 670
Transport	8 898	8 993
Hygiène du milieu	7 985	7 665
Santé et bien-être	1 362	1 432
Aménagement, urbanisme et développement	23 224	17 103
Loisirs et culture	6 510	6 765
Total des charges	225 438	209 628

¹ Les opérations intercompétences sont éliminées.

(en milliers de dollars)

Compétences d'agglomération		2016		Total		2015
Budget	Réalisations	Éliminations (1)		Budget	Réalisations	Réalisations
		Budget	Réalisations			
147 245	151 396	(76)	(496)	324 628	318 570	302 279
3 461	3 447		(4)	12 359	12 436	9 788
9 641	8 859			17 626	16 524	14 263
2 456	2 549			3 818	3 981	4 071
10 226	8 814		(3)	33 450	25 914	26 261
4 960	5 222		(1)	11 470	11 986	10 682
177 989	180 287	(76)	(504)	403 351	389 411	367 344

1. CHARGES MIXTES

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret 1229-2005) et les décrets l'ayant modifié par la suite, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, les charges engagées par la Ville de Montréal dans l'accomplissement, par l'administration municipale, d'un acte qui relève de l'exercice, à la fois, d'une compétence d'agglomération et d'une autre compétence, sont des charges mixtes assujetties à un règlement du conseil d'agglomération qui établit tout critère permettant de déterminer quelle partie d'une charge mixte constitue une charge faite dans l'exercice des compétences d'agglomération.

L'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

2. VENTILATION DES CHARGES MIXTES

Les charges mixtes de l'administration municipale sont ventilées entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération selon les critères et la méthode de calcul définis dans le règlement RCG06-054, adopté par le conseil d'agglomération le 31 décembre 2006, et ses modifications subséquentes.

Ainsi, la partie d'une charge mixte liée aux activités de transport, hygiène du milieu, santé et bien-être, aménagement, urbanisme et développement ainsi que loisirs et culture, qui constitue une charge faite dans l'exercice des compétences d'agglomération, est déterminée en fonction de données quantitatives factuelles ou de l'évaluation quantitative des ressources humaines ou financières qui y sont consacrées.

De plus, la partie d'une charge mixte qui en est une d'administration générale réalisée par l'une ou l'autre des unités de soutien dans l'exercice de compétences d'agglomération est déterminée en fonction d'un taux des charges d'administration à appliquer aux charges d'agglomération, à l'exclusion des charges du service de la dette, des charges de contribution, des charges contingentes et des charges mixtes d'administration générale. Le taux des charges d'administration est calculé annuellement en fonction des critères définis au règlement mentionné ci-dessus. Le taux applicable en 2016 est de 9,30 %.

Les charges mixtes réelles sont réparties selon les taux utilisés lors de l'élaboration du budget 2016 de la Ville.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les charges présentées dans le tableau de la ventilation des charges mixtes de l'administration municipale sont extraites des états financiers consolidés de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, lesquels sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La note 2 des états financiers consolidés décrit les méthodes comptables appliquées.

De par leur nature, les charges mixtes de l'administration municipale n'incluent aucun élément de conciliation à des fins fiscales.

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances
Direction de la comptabilité et
des informations financières

155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H2Y 1B5
Canada

ville.montreal.qc.ca/finances

Dépôt légal
2e trimestre 2017
Bibliothèque et Archives
nationales du Québec

978-2-7647-1488-1
Rapport financier annuel
Imprimé, Français

978-2-7647-1489-8
Rapport financier annuel
PDF, Français

978-2-7647-1490-4
Annual Financial Report
Imprimé, Anglais

978-2-7647-1491-1
Annual Financial Report
PDF, Anglais

Design graphique :
Ville de Montréal,
Service des communications
15779 (02-17)

Imprimé au Canada

English copies available
upon request

Ce document est imprimé
sur du papier recyclé



Rapport financier 2016 consolidé

Exercice terminé le 31 décembre

Nom : Montréal _____

Code géographique : 66023 _____

Type d'organisme municipal : Municipalité locale avec agglomération _____

*Affaires municipales
et Occupation
du territoire*

Québec 

Attestation du trésorier ou du secrétaire-trésorier sur le rapport financier consolidé S3-G

Section I - États financiers consolidés

Table des matières S5-G

États financiers consolidés audités S6-G - S25-G

Renseignements consolidés non audités S26-G - S28-G

Section II - Autres renseignements financiers non audités

Table des matières S30-G

Section III - Données prévisionnelles pour l'exercice 2017

Table des matières S54-G

Données prévisionnelles S55-G - S65-G

Membres du conseil et fonctionnaires S66-G

Autres renseignements sur l'organisme municipal S67-G

Attestation de transmission et de consentement à la diffusion S68-G

**ATTESTATION DU TRÉSORIER OU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
SUR LE RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ**

Aux membres du conseil,

Je soussigné(e), Courchesne, Yves, atteste la véracité du rapport financier consolidé

de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016

(Nom de l'organisme)

et que les données prévisionnelles de l'exercice 2017 présentées dans la section III du rapport financier sont conformes

au budget de Montréal pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017,

(Nom de l'organisme)

adopté conformément à la loi qui régit l'organisme.

La partie relative aux compétences d'agglomération a été adoptée par le conseil d'agglomération le

2	0	1	6
---	---	---	---

1	2
---	---

1	6
---	---

 .

année

mois

jour

La partie relative aux autres compétences de nature locale a été adoptée par le conseil ordinaire de la municipalité centrale le

2	0	1	6
---	---	---	---

1	2
---	---

1	4
---	---

 .

année

mois

jour

Signature _____

Date _____

2017-04-13 _____

Section I - États financiers consolidés

TABLE DES MATIÈRES

	G=Global	<u>PAGE</u>
Section I		
États financiers consolidés audités		
Rapport de l'auditeur indépendant	S6-G	6
Rapport du vérificateur général	S6.1-G	6.1
Rapport de l'auditeur indépendant ou du vérificateur général sur la ventilation des dépenses mixtes	S6.2-G	6.2
Renseignements complémentaires consolidés		
Informations sectorielles consolidées		
Résultats détaillés par organismes	S7-G	7
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales par organismes	S8-G	8
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales par organismes	S9-G	9
Variation des actifs financiers nets (de la dette nette) par organismes	S10-G	10
Situation financière par organismes	S11-G	11
Flux de trésorerie par organismes	S12-G	12
Charges par objets par organismes	S13-G	13
État consolidé des résultats	S18-G	14
État consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)	S19-G	15
État consolidé des gains et pertes de réévaluation	S19-G	15
État consolidé de la situation financière	S20-G	16
État consolidé des flux de trésorerie	S21-G	17
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	S22-G	18
Autres renseignements complémentaires consolidés		
Excédent (déficit) accumulé	S23-G	19
Avantages sociaux futurs	S24-G	20
Endettement total net à long terme	S25-G	21
Renseignements consolidés non audités		
Analyse des revenus consolidés	S27-G	23
Analyse des charges consolidées	S28-G	24
<hr/>		
COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION NON CONSOLIDÉES		43
<hr/>		
COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE NON CONSOLIDÉES		82
<hr/>		

Rapport de l'auditeur indépendant

À Monsieur le Maire,
au président et aux membres du comité exécutif,
aux membres du Conseil de la Ville de Montréal,
aux membres du Conseil d'agglomération de Montréal

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Ville de Montréal, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2016, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

La Ville de Montréal a comptabilisé au 31 décembre 2016 à l'état consolidé de la situation financière des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des paiements de transferts relatifs à différents programmes d'aide concernant la construction d'immobilisations et d'autres dépenses financées ou devant être financées par emprunts pour lesquels les travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transferts selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi qu'aux directives du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et lorsque les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Les incidences de la comptabilisation actuelle sur les états financiers consolidés aux 31 décembre 2016 et 2015 sont les suivantes :

	Surévaluation	
	En milliers de dollars	
	2016	2015 (redressé)
État consolidé de la situation financière		
Débiteurs – Gouvernement du Québec et ses entreprises	2 491 943	2 309 193
Dette nette et excédent accumulé	2 491 943	2 309 193
État consolidé des résultats		
Revenus – Transferts	182 750	470 629
Excédent de l'exercice	182 750	470 629
Excédent accumulé au début de l'exercice	2 309 193	1 838 564
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	2 491 943	2 309 193

La direction n'a pas ventilé le montant de l'excédent accumulé avec le même niveau de détail que celui présenté dans les états financiers consolidés.

Par ailleurs, la Ville de Montréal n'a pas respecté les dispositions de l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux* (RLRQ, chapitre S-37.01), entré en vigueur le 14 juin 2013, énonçant que seule la partie de la subvention qui est exigible dans l'exercice de la Ville de Montréal et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement doit être comptabilisée.

Ces éléments nous a conduits à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice courant, comme nous l'avons fait pour les états financiers de l'exercice précédent.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Montréal au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que la Ville de Montréal inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le MAMOT et présentées aux pages 8, 9, 11, 19-1, 19-2 et 21, portent sur l'établissement de l'excédent de l'exercice et la ventilation de l'excédent accumulé à des fins fiscales ainsi que sur l'endettement total net à long terme.

Cependant, sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons également l'attention sur le fait que la présentation d'éléments de certaines rubriques de l'excédent accumulé diffère de ce qui est prescrit par le MAMOT et sur le fait que les données prévisionnelles pour l'exercice 2017 présentées dans les sections III sont non auditées.

Autre point

Nous avons également émis un rapport de l'auditeur indépendant comportant une opinion modifiée signé en date du 3 avril 2017 relativement aux états financiers consolidés de la Ville de Montréal, à être déposés au greffe de la Ville de Montréal, le 19 avril 2017.

Deloitte S.E.N.C.R.L./S.R.L.¹

13 avril 2017

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A116207

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À Monsieur le Maire,
Au président et aux membres du comité exécutif,
Aux membres du conseil de la Ville de Montréal,
Aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Ville de Montréal, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2016, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Montréal au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur le fait que la Ville de Montréal inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (« MAMOT ») et présentées aux pages 8, 9, 11, 19-1, 19-2 et 21, portent sur l'établissement de l'excédent de l'exercice et la ventilation de l'excédent accumulé à des fins fiscales ainsi que sur l'endettement total net à long terme.

Cependant, sans pour autant modifier mon opinion, j'attire également l'attention sur le fait que la présentation d'éléments de certaines rubriques de l'excédent accumulé diffère de ce qui est prescrit par le MAMOT et sur le fait que les données prévisionnelles pour l'exercice 2017 présentées dans les sections III sont non auditées.

Autre point

J'ai émis également un rapport de l'auditeur indépendant comportant une opinion non modifiée signé en date du 3 avril 2017 relativement aux états financiers consolidés de la Ville de Montréal à être déposés au greffe de la Ville de Montréal, le 19 avril 2017.

La vérificatrice générale de la Ville de Montréal,



Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA
Montréal
Le 13 avril 2017

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À Monsieur le Maire,
Au président et aux membres du comité exécutif,
Aux membres du conseil de la Ville de Montréal,
Aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

J'ai effectué l'audit du tableau ci-joint de la ventilation des charges mixtes de la Ville de Montréal entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération (ci-après le « tableau de la ventilation des charges mixtes ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016. Cette ventilation a été établie par la direction sur la base du règlement RCG06-054 adopté par le conseil d'agglomération le 13 décembre 2006 et de ses modifications subséquentes (ci-après « les exigences réglementaires »).

Responsabilité de la direction pour le tableau de la ventilation des charges mixtes

La direction est responsable de la préparation du tableau de la ventilation des charges mixtes conformément aux exigences réglementaires, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un tableau de la ventilation des charges mixtes exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le tableau de la ventilation des charges mixtes, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que le tableau de la ventilation des charges mixtes ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans le tableau de la ventilation des charges mixtes. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que le tableau de la ventilation des charges mixtes comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation du tableau de la ventilation des charges mixtes afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble du tableau de la ventilation des charges mixtes.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, le tableau de la ventilation des charges mixtes de la Ville de Montréal entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux exigences réglementaires.

Autre point

J'ai émis également un rapport de l'auditeur indépendant comportant une opinion non modifiée signé en date du 3 avril 2017 relativement au tableau de la ventilation des charges mixtes de la Ville de Montréal entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération inclus dans les états financiers consolidés à être déposés au greffe de la Ville de Montréal, le 19 avril 2017.

La vérificatrice générale de la Ville de Montréal,



Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA
Montréal
Le 13 avril 2017

**INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

		Réalizations 2015		Budget 2016		Réalizations 2016		Total consolidé ¹
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Ventilation de l'amortissement	Organismes contrôlés		
Revenus								
Fonctionnement								
Taxes	1	3 173 700 000	3 248 762 700	3 262 399 000				3 241 764 000
Compensations tenant lieu de taxes	2	254 545 000	247 844 100	252 329 000				252 329 000
Quotes-parts	3	406 084 000	405 112 200	404 753 000		431 201 000		404 753 000
Transferts	4	256 024 000	253 221 700	244 535 000		236 923 000		481 458 000
Services rendus	5	304 688 000	310 351 400	314 038 000		767 831 000		991 940 000
Imposition de droits	6	196 809 000	169 962 400	222 776 000				222 776 000
Amendes et pénalités	7	170 757 000	199 545 100	163 733 000				163 733 000
Revenus de placements de portefeuille	8	104 089 000	89 595 300	106 443 000		14 571 000		121 014 000
Autres revenus d'intérêts	9	29 541 000	30 517 400	31 607 000				12 691 000
Autres revenus	10	26 844 000	26 562 500	16 267 000		127 178 000		97 978 000
Effet net des opérations de restructuration	11							
	12	4 923 081 000	4 981 474 800	5 018 880 000		1 577 704 000		5 990 436 000
Investissement								
Taxes	13							
Quotes-parts	14					14 182 000		
Transferts	15	195 018 000	314 200 000	236 427 000		430 276 000		666 703 000
Autres revenus								
Contributions des promoteurs	16	6 742 000	15 600 000	250 000				250 000
Autres	17	4 857 000		7 491 000				7 491 000
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales	18							
	19	206 617 000	329 800 000	244 168 000		444 458 000		674 444 000
	20	5 129 698 000	5 311 274 800	5 263 048 000		2 022 162 000		6 664 880 000
Charges								
Administration générale	21	790 124 000	839 682 000	756 411 000	12 395 000			759 778 000
Sécurité publique	22	1 037 140 000	1 030 174 360	1 047 377 000	35 879 000			1 083 256 000
Transport	23	870 125 000	924 983 000	907 573 000	239 124 000	1 620 648 000		2 223 221 000
Hygiène du milieu	24	419 298 000	433 478 000	438 417 000	215 452 000			653 038 000
Santé et bien-être	25	92 033 000	95 464 600	89 341 000	167 000	51 151 000		129 863 000
Aménagement, urbanisme et développement	26	193 987 000	209 377 840	210 201 000	31 339 000	9 122 000		243 425 000
Loisirs et culture	27	523 338 000	533 141 400	559 868 000	98 483 000	57 210 000		686 163 000
Réseau d'électricité	28							
Frais de financement	29	377 064 000	394 876 500	382 947 000		118 762 000		482 793 000
Effet net des opérations de restructuration	30							
Amortissement des immobilisations	31	615 780 000	646 863 367	632 839 000	(632 839 000)			
	32	4 918 889 000	5 108 041 067	5 024 974 000		1 856 893 000		6 261 537 000
Excédent (déficit) de l'exercice	33	210 809 000	203 233 733	238 074 000		165 269 000		403 343 000

1. Le total consolidé exclut les opérations réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.

INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

		Réalizations 2015		Budget 2016		Réalizations 2016	
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés	Total consolidé ¹
Excédent (déficit) de l'exercice	1	210 809 000	203 233 733	238 074 000	165 269 000	403 343 000	
Moins: revenus d'investissement	2	(206 617 000)	(329 800 000)	(244 168 000)	(444 458 000)	(674 444 000)	
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	4 192 000	(126 566 267)	(6 094 000)	(279 189 000)	(271 101 000)	
CONCILIATION À DES FINS FISCALES							
<i>Ajouter (déduire)</i>							
Immobilisations							
Amortissement	4	615 780 000	646 863 367	632 839 000	233 132 000	865 971 000	
Produit de cession	5	11 153 000		5 484 000	50 000	5 534 000	
(Gain) perte sur cession	6	(9 350 000)		(2 381 000)	44 000	(2 337 000)	
Réduction de valeur / Reclassement	7						
	8	617 583 000	646 863 367	635 942 000	233 226 000	869 168 000	
Propriétés destinées à la revente							
Coût des propriétés vendues	9						
Réduction de valeur / Reclassement	10						
	11						
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats							
Remboursement ou produit de cession	12						
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13						
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14						
	15						
Financement							
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16	12 530 000	17 200 000	53 699 000	3 148 000	42 965 000	
Remboursement de la dette à long terme	17	(424 758 000)	(473 516 100)	(475 559 000)	(82 575 000)	(558 134 000)	
	18	(412 228 000)	(456 316 100)	(421 860 000)	(79 427 000)	(515 169 000)	
Affectations							
Activités d'investissement	19	(25 329 000)		(8 624 000)	(28 499 000)	(37 423 000)	
Excédent (déficit) accumulé							
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20						
Excédent de fonctionnement affecté	21	41 689 000	35 127 200	68 455 000		68 455 000	
Réserves financières et fonds réservés	22	(104 115 000)	(203 745 500)	(231 921 000)		(231 921 000)	
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	24 021 000	104 637 300	103 222 000	155 010 000	258 232 000	
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24						
	25	(63 734 000)	(63 981 000)	(68 868 000)	126 511 000	57 343 000	
	26	141 621 000	126 566 267	145 214 000	280 310 000	411 342 000	
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27	145 813 000		139 120 000	1 121 000	140 241 000	

1. Le total consolidé exclut les opérations réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.

**INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

	Réalizations 2015		Budget 2016		Réalizations 2016	
		Administration municipale		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés
Revenus d'investissement	1	206 617 000	329 800 000	244 168 000	444 458 000	674 444 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES						
<i>Ajouter (déduire)</i>						
Immobilisations						
Acquisition						
Administration générale	2	(50 541 000)	(111 373 000)	(62 538 000)	()	(62 538 000)
Sécurité publique	3	(39 890 000)	(60 700 000)	(49 351 000)	()	(49 351 000)
Transport	4	(310 120 000)	(513 100 000)	(394 505 000)	(648 062 000)	(1 042 567 000)
Hygiène du milieu	5	(268 854 000)	(390 000 000)	(385 647 000)	()	(385 647 000)
Santé et bien-être	6	(638 000)	()	(29 000)	(38 603 000)	(38 632 000)
Aménagement, urbanisme et développement	7	(40 934 000)	(153 500 000)	(43 187 000)	(157 000)	(43 344 000)
Loisirs et culture	8	(221 650 000)	(361 000 000)	(228 563 000)	()	(228 563 000)
Réseau d'électricité	9	()	()	()	()	()
	10	(931 351 000)	(1 589 673 000)	(1 163 820 000)	(686 822 000)	(1 850 642 000)
Propriétés destinées à la revente						
Acquisition	11	()	()	()	()	()
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats						
Émission ou acquisition	12	()	()	()	()	()
Financement						
Financement à long terme des activités d'investissement	13	609 785 000	967 973 000	559 210 000	110 831 000	670 041 000
Affectations						
Activités de fonctionnement	14	25 329 000		8 624 000	28 499 000	37 423 000
Excédent accumulé						
Excédent de fonctionnement non affecté	15					
Excédent de fonctionnement affecté	16	14 434 000		10 307 000		10 307 000
Réserves financières et fonds réservés	17	190 212 000	291 900 000	292 547 000		292 547 000
	18	229 975 000	291 900 000	311 478 000	28 499 000	340 277 000
	19	(91 591 000)	(329 800 000)	(293 132 000)	(547 492 000)	(840 324 000)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales						
	20	115 026 000		(48 964 000)	(103 034 000)	(165 880 000)

1. Le total consolidé exclut les opérations réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.

INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE) PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

		Réalizations 2015	Budget 2016	Réalizations 2016		
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés	Total consolidé ¹
Excédent (déficit) de l'exercice	1	210 809 000	203 233 733	238 074 000	165 269 000	403 343 000
Variation des immobilisations						
Acquisition	2	(931 351 000)	(1 589 673 000)	(1 163 820 000)	(686 822 000)	(1 850 642 000)
Produit de cession	3	11 153 000		5 484 000	50 000	5 534 000
Amortissement	4	615 780 000	646 863 367	632 839 000	233 132 000	865 971 000
(Gain) perte sur cession	5	(9 350 000)		(2 381 000)	44 000	(2 337 000)
Réduction de valeur / Reclassement	6					
	7	(313 768 000)	(942 809 633)	(527 878 000)	(453 596 000)	(981 474 000)
Variation des propriétés destinées à la revente	8	(1 741 000)		159 000	16 432 000	16 591 000
Variation des stocks de fournitures	9	(6 656 000)		1 802 000	1 868 000	3 001 000
Variation des autres actifs non financiers	10	5 689 000		(8 123 000)	111 144 000	101 021 000
	11	(2 708 000)		(6 162 000)	129 444 000	120 613 000
	12	(105 667 000)	(739 575 900)	(295 966 000)	(158 883 000)	(457 518 000)
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	13					
Variation des actifs financiers nets ou de la dette nette	14	(105 667 000)	(739 575 900)	(295 966 000)	(158 883 000)	(457 518 000)
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice						
Solde déjà établi	15	(4 320 476 000)		(4 426 143 000)	(1 229 955 000)	(5 637 429 000)
Redressement aux exercices antérieurs (note 20)	16				(56 980 000)	(56 980 000)
Reclassement de propriétés destinées à la revente	17					
Solde redressé	18	(4 320 476 000)		(4 426 143 000)	(1 286 935 000)	(5 694 409 000)
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	19	(4 426 143 000)		(4 722 109 000)	(1 445 818 000)	(6 151 927 000)

1. Le total consolidé exclut les opérations réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.

INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
SITUATION FINANCIÈRE PAR ORGANISMES
AU 31 DÉCEMBRE 2016

		2015		2016	
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés	Total consolidé ¹
ACTIFS FINANCIERS					
Encaisse	1	486 025 000	260 013 000	55 339 000	315 352 000
Débiteurs (note 5)	2	2 351 106 000	2 464 660 000	1 838 059 000	3 663 112 000
Prêts (note 6)	3	21 065 000	32 486 000	989 000	29 130 000
Placements de portefeuille (note 7)	4	2 541 638 000	2 805 903 000	668 504 000	3 474 407 000
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats	5				
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	6				
Autres actifs financiers (note 9)	7	1 592 000	1 592 000	11 926 000	13 518 000
	8	5 401 426 000	5 564 654 000	2 574 817 000	7 495 519 000
PASSIFS					
Découvert bancaire	9				
Emprunts temporaires (note 10)	10			378 127 000	378 127 000
Créditeurs et charges à payer (note 11)	11	1 381 500 000	1 521 234 000	308 978 000	1 755 046 000
Revenus reportés (note 12)	12	154 076 000	158 781 000	69 002 000	211 706 000
Dettes à long terme (note 13)	13	7 992 494 000	8 338 522 000	3 121 939 000	10 891 752 000
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	14	299 499 000	268 226 000	142 589 000	410 815 000
	15	9 827 569 000	10 286 763 000	4 020 635 000	13 647 446 000
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (note 14)	16	(4 426 143 000)	(4 722 109 000)	(1 445 818 000)	(6 151 927 000)
ACTIFS NON FINANCIERS					
Immobilisations (note 15)	17	8 613 425 000	9 141 303 000	4 008 475 000	13 149 778 000
Propriétés destinées à la revente (note 16)	18	47 734 000	47 575 000	14 805 000	62 380 000
Stocks de fournitures	19	38 531 000	36 729 000	39 981 000	76 710 000
Autres actifs non financiers (note 17)	20	47 248 000	55 371 000	383 371 000	422 742 000
	21	8 746 938 000	9 280 978 000	4 446 632 000	13 711 610 000
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	22	209 776 000	201 435 000	(5 051 000)	196 384 000
Excédent de fonctionnement affecté	23	262 209 000	331 187 000	72 881 000	404 068 000
Réserves financières et fonds réservés	24	234 916 000	176 472 000	13 057 000	189 529 000
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	25	(978 381 000)	(1 110 256 000)	(142 275 000)	(1 219 191 000)
Financement des investissements en cours	26	21 982 000	(28 242 000)	(162 607 000)	(223 046 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	27	4 570 293 000	4 988 273 000	3 224 809 000	8 211 939 000
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	28				
	29	4 320 795 000	4 558 869 000	3 000 814 000	7 559 683 000

1. Le total consolidé exclut les opérations réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.

**INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
FLUX DE TRÉSORERIE PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

	Réalizations 2015		Réalizations 2016		
	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés	Total consolidé ¹	
Activités de fonctionnement					
Excédent (déficit) de l'exercice	1	210 809 000	238 074 000	165 269 000	403 343 000
Éléments sans effet sur la trésorerie					
Amortissement	2	615 780 000	632 839 000	233 132 000	865 971 000
Autres					
- (Gain) perte/ cession d'immo.	3	(9 350 000)	(2 381 000)	44 000	(2 337 000)
-	4				
	5	817 239 000	868 532 000	398 445 000	1 266 977 000
Variation nette des éléments hors caisse					
Débiteurs	6	(134 609 000)	(113 554 000)	(238 385 000)	(261 278 000)
Autres actifs financiers	7	(10 859 000)	(11 421 000)	521 000	(10 900 000)
Créditeurs et charges à payer	8	90 163 000	49 076 000	13 101 000	62 954 000
Revenus reportés	9	42 399 000	4 705 000	20 268 000	27 405 000
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs					
	10	49 941 000	(31 273 000)	166 353 000	135 080 000
Propriétés destinées à la revente	11	(1 741 000)	159 000	7 329 000	7 488 000
Stocks de fournitures	12	(6 656 000)	1 802 000	1 868 000	3 001 000
Autres actifs non financiers	13	5 689 000	(8 123 000)	111 144 000	101 021 000
	14	851 566 000	759 903 000	480 644 000	1 331 748 000
Activités d'investissement en immobilisations					
Acquisition	15	(893 963 000)	(1 073 162 000)	(686 822 000)	(1 759 984 000)
Produit de cession	16	11 153 000	5 484 000	50 000	5 534 000
	17	(882 810 000)	(1 067 678 000)	(686 772 000)	(1 754 450 000)
Activités de placement					
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats					
Émission ou acquisition	18	()	()	()	()
Remboursement ou cession	19				
Autres placements de portefeuille					
Acquisition	20	(371 169 000)	(426 890 000)	(107 498 000)	(534 388 000)
Cession	21	266 004 000	162 625 000	48 122 000	210 747 000
	22	(105 165 000)	(264 265 000)	(59 376 000)	(323 641 000)
Activités de financement (note 23)					
Émission de dettes à long terme	23	729 993 000	650 104 000	275 201 000	834 104 000
Remboursement de la dette à long terme	24	(328 414 000)	(304 076 000)	(200 282 000)	(504 358 000)
Variation nette des emprunts temporaires	25			161 291 000	161 291 000
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme					
	26				
Autres					
-	27				
-	28				
	29	401 579 000	346 028 000	236 210 000	491 037 000
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie					
	30	265 170 000	(226 012 000)	(29 294 000)	(255 306 000)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice					
Solde déjà établi	31	220 855 000	486 025 000	84 633 000	570 658 000
Redressement aux exercices antérieurs (note 20)					
Solde redressé	32	220 855 000	486 025 000	84 633 000	570 658 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice (note 23)					
	33	220 855 000	486 025 000	84 633 000	570 658 000
	34	486 025 000	260 013 000	55 339 000	315 352 000

1. Le total consolidé exclut les opérations réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.

**INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
CHARGES PAR OBJETS PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

		<u>Réalisations 2015</u>	<u>Budget 2016</u>	<u>Réalisations 2016</u>	<u>Total consolidé¹</u>	
		<u>Administration municipale</u>	<u>Administration municipale</u>	<u>Administration municipale</u>	<u>Organismes contrôlés</u>	
Rémunération	1	1 650 401 000	1 692 563 800	1 689 966 000	690 183 000	2 373 015 000
Charges sociales	2	719 589 000	658 252 200	677 725 000	364 852 000	1 042 577 000
Biens et services	3	752 347 000	844 810 000	776 006 000	376 635 000	1 106 624 000
Frais de financement						
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge						
De l'organisme municipal	4	283 883 000	308 804 900	290 483 000	39 644 000	330 127 000
D'autres organismes municipaux	5					
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	6	53 590 000	42 616 900	51 062 000	74 934 000	125 996 000
D'autres tiers	7	38 892 000	42 040 200	40 173 000	1 737 000	22 994 000
Autres frais de financement	8	699 000	1 414 500	1 229 000	2 447 000	3 676 000
Contributions à des organismes						
Organismes municipaux						
Quotes-parts	9	29 399 000	38 277 000	37 874 000		37 874 000
Transferts	10					
Autres	11	450 954 000	490 324 600	488 075 000		14 909 000
Autres organismes						
Transferts	12					
Autres	13	217 983 000	192 064 200	243 708 000	13 160 000	241 184 000
Amortissement des immobilisations	14	615 780 000	646 863 367	632 839 000	233 132 000	865 971 000
Autres						
- Autres	15	105 372 000	150 009 400	95 834 000	60 169 000	96 590 000
-	16					
-	17					
	18	4 918 889 000	5 108 041 067	5 024 974 000	1 856 893 000	6 261 537 000

1. Le total consolidé exclut les opérations réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.

**ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

		Budget 2016	Réalizations	
			2016	2015 Redressé note 20
Revenus				
Taxes	1	3 229 118 000	3 241 764 000	3 156 025 000
Compensations tenant lieu de taxes	2	247 844 000	252 329 000	254 545 000
Quotes-parts	3	405 112 000	404 753 000	406 084 000
Transferts	4	1 350 011 000	1 148 161 000	1 409 566 000
Services rendus	5	996 369 000	991 940 000	984 170 000
Imposition de droits	6	169 962 000	222 776 000	196 809 000
Amendes et pénalités	7	199 545 000	163 733 000	170 757 000
Revenus de placements de portefeuille	8	108 778 300	121 014 000	125 798 000
Autres revenus d'intérêts	9	11 444 700	12 691 000	14 456 000
Autres revenus	10	125 715 000	105 719 000	111 050 000
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales	11			
Effet net des opérations de restructuration	12			
	13	6 843 899 000	6 664 880 000	6 829 260 000
Charges				
Administration générale	14	847 211 000	759 778 000	799 416 000
Sécurité publique	15	1 069 197 000	1 083 256 000	1 076 228 000
Transport	16	2 199 373 000	2 223 221 000	2 210 358 000
Hygiène du milieu	17	645 315 000	653 038 000	616 001 000
Santé et bien-être	18	143 594 000	129 863 000	135 555 000
Aménagement, urbanisme et développement	19	245 786 000	243 425 000	226 989 000
Loisirs et culture	20	664 140 000	686 163 000	650 299 000
Réseau d'électricité	21			
Frais de financement	22	508 106 000	482 793 000	484 093 000
Effet net des opérations de restructuration	23			
	24	6 322 722 000	6 261 537 000	6 198 939 000
Excédent (déficit) de l'exercice	25	521 177 000	403 343 000	630 321 000
Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice				
Solde déjà établi	26		7 213 320 000	6 570 897 000
Redressement aux exercices antérieurs (note 20)	27		(56 980 000)	(44 878 000)
Solde redressé	28		7 156 340 000	6 526 019 000
Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice	29		7 559 683 000	7 156 340 000

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, se référer aux renseignements complémentaires à la page S8-G.

**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

		Budget 2016	Réalizations	
			2016	2015 Redressé note 20
Excédent (déficit) de l'exercice	1	521 177 000	403 343 000	630 321 000
Variation des immobilisations				
Acquisition	2 (2 271 062 000) (1 850 642 000) (1 797 878 000)
Produit de cession	3	3 325 000	5 534 000	11 446 000
Amortissement	4	868 551 000	865 971 000	833 716 000
(Gain) perte sur cession	5	(3 325 000)	(2 337 000)	(9 494 000)
Réduction de valeur / Reclassement	6			
	7	(1 402 511 000)	(981 474 000)	(962 210 000)
Variation des propriétés destinées à la revente	8	4 053 000	16 591 000	(17 258 000)
Variation des stocks de fournitures	9		3 001 000	(7 274 000)
Variation des autres actifs non financiers	10		101 021 000	(85 734 000)
	11	4 053 000	120 613 000	(110 266 000)
	12	(877 281 000)	(457 518 000)	(442 155 000)
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	13			
Variation des actifs financiers nets ou de la dette nette	14	(877 281 000)	(457 518 000)	(442 155 000)
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice				
Solde déjà établi	15		(5 637 429 000)	(5 207 376 000)
Redressement aux exercices antérieurs (note 20)	16		(56 980 000)	(44 878 000)
Reclassement de propriétés destinées à la revente	17			
Solde redressé	18		(5 694 409 000)	(5 252 254 000)
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	19		(6 151 927 000)	(5 694 409 000)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2016**

		2016	2015
			Redressé note 20
ACTIFS FINANCIERS			
Encaisse	1	315 352 000	570 658 000
Débiteurs (note 5)	2	3 663 112 000	3 401 834 000
Prêts (note 6)	3	29 130 000	18 230 000
Placements de portefeuille (note 7)	4	3 474 407 000	3 150 766 000
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats	5		
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	6		
Autres actifs financiers (note 9)	7	13 518 000	4 415 000
	8	7 495 519 000	7 145 903 000
PASSIFS			
Découvert bancaire	9		
Emprunts temporaires (note 10)	10	378 127 000	216 836 000
Créditeurs et charges à payer (note 11)	11	1 755 046 000	1 601 434 000
Revenus reportés (note 12)	12	211 706 000	184 301 000
Dette à long terme (note 13)	13	10 891 752 000	10 562 006 000
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	14	410 815 000	275 735 000
	15	13 647 446 000	12 840 312 000
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (note 14)	16	(6 151 927 000)	(5 694 409 000)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations (note 15)	17	13 149 778 000	12 168 304 000
Propriétés destinées à la revente (note 16)	18	62 380 000	78 971 000
Stocks de fournitures	19	76 710 000	79 711 000
Autres actifs non financiers (note 17)	20	422 742 000	523 763 000
	21	13 711 610 000	12 850 749 000
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	22	7 559 683 000	7 156 340 000

Obligations contractuelles (note 18)

Éventualités (note 19)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

		2016	2015
			Redressé note 20
Activités de fonctionnement			
Excédent (déficit) de l'exercice	1	403 343 000	630 321 000
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement	2	865 971 000	833 716 000
Autres			
- Gain sur cession d'immo.	3	(2 337 000)	(9 494 000)
-	4		
	5	1 266 977 000	1 454 543 000
Variation nette des éléments hors caisse			
Débiteurs	6	(261 278 000)	(475 274 000)
Autres actifs financiers	7	(10 900 000)	9 444 000
Créditeurs et charges à payer	8	62 954 000	79 901 000
Revenus reportés	9	27 405 000	24 209 000
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	10	135 080 000	253 019 000
Propriétés destinées à la revente	11	7 488 000	(20 081 000)
Stocks de fournitures	12	3 001 000	(7 274 000)
Autres actifs non financiers	13	101 021 000	(85 734 000)
	14	1 331 748 000	1 232 753 000
Activités d'investissement en immobilisations			
Acquisition	15	(1 759 984 000)	(1 340 905 000)
Produit de cession	16	5 534 000	11 446 000
	17	(1 754 450 000)	(1 329 459 000)
Activités de placement			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats			
Émission ou acquisition	18	()	()
Remboursement ou cession	19		
Autres placements de portefeuille			
Acquisition	20	(534 388 000)	(473 937 000)
Cession	21	210 747 000	265 017 000
	22	(323 641 000)	(208 920 000)
Activités de financement (note 23)			
Émission de dettes à long terme	23	834 104 000	1 058 105 000
Remboursement de la dette à long terme	24	(504 358 000)	(467 306 000)
Variation nette des emprunts temporaires	25	161 291 000	(24 465 000)
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	26		
Autres			
-	27		
-	28		
	29	491 037 000	566 334 000
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
	30	(255 306 000)	260 708 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice			
Solde déjà établi	31	570 658 000	309 950 000
Redressement aux exercices antérieurs (note 20)	32		
Solde redressé	33	570 658 000	309 950 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice (note 23)			
	34	315 352 000	570 658 000

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

1. Statut de l'organisme municipal

Voir la note 1 à la page S22-12-G.

2. Principales méthodes comptables**A) Périmètre comptable et partenariat**

Voir la note 2a à la page S22-12-G.

B) Comptabilité d'exercice

Voir la note 2b à la page S22-13-G.

C) Actifs financiers

Voir les notes 2d, 2e et 2f à la page S22-13-G.

D) Passifs

Voir les notes 2g, 2h, 2s et 2t aux pages S22-14-G, S22-16-G et S22-17-G

E) Actifs non financiers

Voir les notes 2e, 2i, 2j, 2k et 2l aux pages S22-13-G à S22-15-G.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés comme actifs dans les états financiers.

F) Revenus

Voir les notes 2m à 2q aux pages S22-15-G et S22-16-G.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

G) Avantages sociaux futurs

Voir la note 2r à la page S22-16-G.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

H) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Voir la note 26 aux pages S22-37-G et S22-38-G.

I) Instruments financiers

Voir la note 2v à la page S22-17-G.

J) Autres éléments

Voir les notes 2c, 2u, 2w, et 2x aux pages S22-13-G, S22-17-G et S22-18-G.

3. Modification de méthodes comptables

S.O.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

		2016	2015
4. Encaisse et placements affectés			
Montants affectés compris dans les actifs financiers suivants :			
Encaisse	1		
Placements de portefeuille	2	2 590 478 000	2 252 041 000
Note			
Voir la note 4 aux pages S22-19-G et S22-20-G.			
5. Débiteurs			
Taxes municipales	3	97 720 000	104 583 000
Taxes-certificats de vente pour défaut de paiement des taxes	4		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	5	2 942 300 000	2 719 786 000
Gouvernement du Canada et ses entreprises	6	248 114 000	197 461 000
Organismes municipaux	7	3 106 000	20 910 000
Autres			
- Services rendus autres	8	371 872 000	359 094 000
-	9		
	10	3 663 112 000	3 401 834 000
Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	11	2 294 939 000	2 403 400 000
Organismes municipaux	12		
Autres tiers	13		
	14	2 294 939 000	2 403 400 000
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	15	130 748 000	151 796 000
Note			
Voir la note 5 aux pages S22-20-G et S22-21-G. (Solde 2015 redressé, voir la note 20 à la page S22-35-G).			
6. Prêts			
Prêts à un office d'habitation	16	4 798 000	4 534 000
Prêts à un fonds d'investissement	17		
Autres			
- Autres prêts	18	23 482 000	13 075 000
- Soldes des prix de ventes	19	850 000	621 000
	20	29 130 000	18 230 000
Provision pour moins-value déduite des prêts	21		
Note			
Voir la note 6 à la page S22-22-G.			
7. Placements de portefeuille			
Placements à titre d'investissement	22	2 590 478 000	2 252 041 000
Autres placements	23	883 929 000	898 725 000
	24	3 474 407 000	3 150 766 000
Provision pour moins-value déduite des placements de portefeuille	25		
Note			
Voir la note 4 aux pages S22-19-G et S22-20-G.			

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

		2016	2015
8. Avantages sociaux futurs			
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) des régimes à prestations déterminées capitalisés	26	(42 247 000)	77 926 000
Passif des régimes à prestations déterminées non capitalisés	27	(368 568 000)	(353 661 000)
	28	<u>(410 815 000)</u>	<u>(275 735 000)</u>
Charge de l'exercice			
Régimes à prestations déterminées capitalisés	29	620 103 000	726 604 000
Régimes à prestations déterminées non capitalisés	30	29 552 000	22 308 000
Régimes à cotisations déterminées	31	1 061 000	946 000
Autres régimes (REER et autres)	32		
Régimes de retraite des élus municipaux	33	2 457 000	2 435 000
	34	<u>653 173 000</u>	<u>752 293 000</u>

Se référer à la section « Autres renseignements complémentaires » pour plus de détails.

Note

Voir la note 8 aux pages S22-23-G à S22-28-G.

9. Autres actifs financiers			
Propriétés destinées à la revente (note 16)	35	13 518 000	4 415 000
Autres	36		
	37	13 518 000	4 415 000

Note**10. Emprunts temporaires**

Voir la note 10 à la page S22-28-G.

11. Crédoeurs et charges à payer

Fournisseurs	38	569 102 000	433 717 000
Salaires et avantages sociaux	39	549 718 000	604 305 000
Dépôts et retenues de garantie	40	196 766 000	162 383 000
Provision pour contestations d'évaluation	41	40 942 000	35 349 000
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	42	65 758 000	38 189 000
Frais d'assainissement des sites contaminés	43	85 706 000	83 883 000
Autres			
- Int.courus sur dette à LT	44	82 251 000	78 502 000
- Autres provisions	45	94 356 000	80 853 000
- Gouv. du QC et entreprises	46	21 770 000	29 867 000
- Gouv. du Canada et entreprises	47	8 214 000	5 855 000
- Autres	48	40 463 000	48 531 000
	49	1 755 046 000	1 601 434 000

Note

Voir la note 11 à la page S22-29-G.

12. Revenus reportés

Taxes perçues d'avance	50	16 021 000	15 595 000
Transferts	51	51 176 000	28 639 000
Fonds parcs et terrains de jeux	52	28 720 000	20 557 000
Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques	53		
Société québécoise d'assainissement des eaux	54		
Fonds de développement des territoires	55		
Autres			
- Primes à l'émission de titres	56	77 804 000	79 861 000
- Titres de transport	57	23 354 000	22 456 000
- Autres	58	14 631 000	17 193 000
-	59		
	60	211 706 000	184 301 000

Note

Voir la note 12 à la page S22-30-G.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

						2016	2015
13. Dette à long terme							
		Taux d'intérêt		Échéance			
		de	à	de	à		
Obligations et billets en monnaie canadienne	0,00	11,00	2017	2045	61	10 769 407 000	10 427 335 000
Obligations et billets en monnaies étrangères					62		370 000
Gains (pertes) de change reportés					63		
					64		370 000
Autres dettes à long terme							
Gouvernement du Québec et ses entreprises					65		
Organismes municipaux					66		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	7,15	7,15	2017	2017	67	158 000	381 000
Autres	1,73	11,00	2017	2027	68	122 187 000	133 920 000
					69	10 891 752 000	10 562 006 000
Frais reportés liés à la dette à long terme					70	()	()
					71	10 891 752 000	10 562 006 000

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

	Obligations et billets		Autres dettes à long terme		Total 2016					
	Avec fonds d'amortissement	Sans fonds d'amortissement	Location-acquisition	Autres						
2017	72	677 052 000	80	329 876 000	88	162 000	97	62 260 000	105	1 069 350 000
2018	73	650 000 000	81	349 602 000	89		98	8 529 000	106	1 008 131 000
2019	74	901 900 000	82	285 857 000	90		99	6 992 000	107	1 194 749 000
2020	75	174 000 000	83	278 099 000	91		100	34 477 000	108	486 576 000
2021	76	573 600 000	84	288 243 000	92		101	2 471 000	109	864 314 000
2022 et +	77	4 864 357 000	85	1 396 821 000	93		102	7 458 000	110	6 268 636 000
	78	7 840 909 000	86	2 928 498 000	94	162 000	103	122 187 000	111	10 891 756 000
Intérêts et frais accessoires					95	(4 000)			112	(4 000)
	79	7 840 909 000	87	2 928 498 000	96	158 000	104	122 187 000	113	10 891 752 000

Note

Voir la note 13 aux pages S22-30-G à S22-32-G.

	2016	2015
14. Actifs financiers nets (dette nette)		
Revenant à (à la charge de)		
L'organisme municipal	114	(6 151 927 000)
Tiers		
Gouvernement du Québec - revenus futurs découlant d'ententes	115	()
Autres	116	()
	117	(6 151 927 000)
		(5 694 409 000)

Note

Solde 2015 redressé, voir la note 20 à la page S22-35-5.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

15. Immobilisations		Solde au début		Addition		Cession / Ajustement		Solde à la fin
COÛT								
Infrastructures								
Eau potable	118	2 002 162 000	146	243 018 000	173	230 554 000	200	2 014 626 000
Eaux usées	119	2 991 802 000	147	126 721 000	174	15 017 000	201	3 103 506 000
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	120	3 527 174 000	148	320 266 000	175	154 224 000	202	3 693 216 000
Autres	121	5 147 492 000	149	280 204 000	176	93 558 000	203	5 334 138 000
Réseau d'électricité	122		150		177		204	
Bâtiments	123	3 314 244 000	151	243 250 000	178	4 683 000	205	3 552 811 000
Améliorations locatives	124	68 893 000	152	4 865 000	179	6 044 000	206	67 714 000
Véhicules	125	2 033 410 000	153	473 228 000	180	41 260 000	207	2 465 378 000
Ameublement et équipement de bureau	126	477 926 000	154	81 817 000	181	38 181 000	208	521 562 000
Machinerie, outillage et équipement divers	127	330 388 000	155	40 331 000	182	10 849 000	209	359 870 000
Terrains	128	1 204 724 000	156	36 942 000	183	357 000	210	1 241 309 000
Autres	129	7 849 000	157		184	1 074 000	211	6 775 000
	130	<u>21 106 064 000</u>	158	<u>1 850 642 000</u>	185	<u>595 801 000</u>	212	<u>22 360 905 000</u>
Immobilisations en cours	131		159		186		213	
	132	<u>21 106 064 000</u>	160	<u>1 850 642 000</u>	187	<u>595 801 000</u>	214	<u>22 360 905 000</u>
AMORTISSEMENT CUMULÉ								
Infrastructures								
Eau potable	133	777 733 000	161	67 234 000	188	230 554 000	215	614 413 000
Eaux usées	134	1 678 222 000	162	107 663 000	189	15 017 000	216	1 770 868 000
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	135	1 599 213 000	163	175 235 000	190	154 224 000	217	1 620 224 000
Autres	136	1 749 947 000	164	184 577 000	191	93 481 000	218	1 841 043 000
Réseau d'électricité	137		165		192		219	
Bâtiments	138	1 487 738 000	166	101 953 000	193	2 528 000	220	1 587 163 000
Améliorations locatives	139	37 326 000	167	6 857 000	194	6 044 000	221	38 139 000
Véhicules	140	1 226 666 000	168	114 563 000	195	41 239 000	222	1 299 990 000
Ameublement et équipement de bureau	141	216 505 000	169	74 979 000	196	38 165 000	223	253 319 000
Machinerie, outillage et équipement divers	142	161 349 000	170	32 756 000	197	10 849 000	224	183 256 000
Autres	143	3 061 000	171	154 000	198	503 000	225	2 712 000
	144	<u>8 937 760 000</u>	172	<u>865 971 000</u>	199	<u>592 604 000</u>	226	<u>9 211 127 000</u>
VALEUR COMPTABLE NETTE	145	<u>12 168 304 000</u>					227	<u>13 149 778 000</u>
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations								
Coût	228	5 830 000	231		233	5 830 000	235	
Amortissement cumulé	229	(4 690 000)	232	()	234	(4 690 000)	236	()
Valeur comptable nette	230	<u>1 140 000</u>					237	<u> </u>

Note

Voir la note 15 à la page S22-33-G.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

		2016	2015
16. Propriétés destinées à la revente			
Immeubles de la réserve foncière	238		
Immeubles industriels municipaux	239		
Autres	240	75 898 000	83 386 000
	241	75 898 000	83 386 000
Présentées à titre d'autres actifs financiers (note 9)	242	13 518 000	4 415 000
Présentées à titre d'actifs non financiers sous le poste « Propriétés destinées à la revente »	243	62 380 000	78 971 000

Note**17. Autres actifs non financiers**

Frais payés d'avance			
- Dépôts achat métro et bus	244	316 065 000	440 001 000
- Dépôts achat d'autres actifs	245	53 200 000	28 300 000
- Frais d'émission	246	43 538 000	45 926 000
Autres			
- Autres	247	9 939 000	9 536 000
-	248		
	249	422 742 000	523 763 000

Note

Voir la note 17 à la page S22-33-G.

18. Obligations contractuelles

Voir la note 18 et 19a à la page S22-34-G.

19. Éventualités**a) Cautionnement et garantie**

Voir les notes 18 et 19b à la page S22-34-G.

b) Auto-assurance

Voir les notes 18 et 19c à la page S22-34-G.

c) Poursuites

Voir les notes 18 et 19c à la page S22-34-G.

d) Autres

Voir les notes 18 et 19d et 18 et 19e aux pages S22-34-G et S22-35-G.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

20. Redressement aux exercices antérieurs

Voir la note 20 à la page S22-35-G.

21. Données budgétaires

Voir la note 21 à la page S22-35-G.

22. Instruments financiers

Voir la note 22 à la page S22-36-G.

		2016	2015
23. Trésorerie et équivalents de trésorerie			
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de :			
Encaisse	250	315 352 000	570 658 000
Découvert bancaire	251	()	()
<i>Ajouter</i>			
-	252		
-	253		
-	254		
-	255		
<i>Déduire</i>			
-	256	()	()
-	257	()	()
-	258	()	()
-	259	()	()
-	260	()	()
-	261	()	()
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice	262	315 352 000	570 658 000
Remboursement de la dette à long terme inscrit dans les flux de trésorerie ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice	263	101 829 000	240 064 000

Note

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements temporaires de 90 jours et moins à compter de la date d'acquisition.

Dans l'état des flux de trésorerie, aux pages S12-G et S21-G, le coût des immobilisations impayées, établi à 372,9 M\$ (282,2 M\$ en 2015), est retranché des acquisitions puisqu'il n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

24. Fonds local d'investissement

	2016	2015
RÉSULTATS		
Revenus		
Revenus sur les placements de portefeuille	264	
Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille à titre d'investissement	265	
Autres revenus	266	
	267	
Charges		
Créances douteuses		
Radiation de prêts et de placements de portefeuille	268	
Variation de la provision pour moins-value	269	
	270	
Autres charges	271	
	272	
Excédent (déficit) de l'exercice	273	

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE

Actifs		
Encaisse	274	
Placements de portefeuille	275	
Débiteurs	276	
Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement	277	
Provision pour moins-value	278	() ()
	279	
	280	
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	281	
Revenus reportés	282	
Dette à long terme	283	
	284	
Solde du Fonds local d'investissement	285	

VENTILATION DE L'ENCAISSE ET DES PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

Libres	286	
Supportant les engagements de prêts	287	
Supportant les garanties de prêts	288	
	289	

Note sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille à titre d'investissement, y compris leur radiation s'il y a lieu

Note sur la dette à long terme

Note sur les obligations contractuelles relatives aux engagements de prêts

Note sur les éventualités relatives aux garanties de prêts

Note sur les autres revenus et les autres charges

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

25. Fonds local de solidarité**2016****2015****RÉSULTATS****Revenus**

Revenus sur les placements de portefeuille	290
Revenus sur les prêts aux entreprises	291
Autres revenus	292
	<u>293</u>

Charges

Créances douteuses	
Radiation de prêts	294
Variation de la provision pour moins-value	295
	<u>296</u>
Intérêts sur la dette à long terme	297
Autres charges	298
	<u>299</u>

Excédent (déficit) de l'exercice	300
---	------------

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE**Actifs**

Encaisse	301		
Placements de portefeuille	302		
Débiteurs	303		
Prêts aux entreprises	304		
Provision pour moins-value	305	()
	<u>306</u>		
	<u>307</u>		

Passifs

Créditeurs et charges à payer	308
Revenus reportés	309
Dette à long terme	310
	<u>311</u>

Solde du Fonds local de solidarité

Excédent affecté aux prêts aux entreprises	312
Excédent (déficit) non affecté	313
	<u>314</u>

VENTILATION DE L'ENCAISSE ET DES PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

Libres	315
Supportant les engagements de prêts	316
	<u>317</u>

Note sur les prêts aux entreprises, y compris leur radiation s'il y a lieu

Note sur la dette à long terme

Note sur les obligations contractuelles relatives aux engagements de prêts

Note sur les autres revenus et les autres charges

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016****1- STATUT**

La Ville de Montréal (la Ville) est un organisme municipal constitué le 1^{er} janvier 2002, en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4).

Le 1^{er} janvier 2006, à la suite des résultats du scrutin référendaire tenu en 2004 en vertu de la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* (L.Q. 2003, chapitre 14), les anciennes municipalités de Baie-d'Urfé, de Beaconsfield, de Côte-Saint-Luc, de Dollard-Des-Ormeaux, de Dorval, de Hampstead, de Kirkland, de L'Île-Dorval, de Montréal-Est, de Montréal-Ouest, de Mont-Royal, de Pointe-Claire, de Sainte-Anne-de-Bellevue, du Village de Senneville et de Westmount ont été reconstituées, créant ainsi une Ville de Montréal résiduaire de 19 arrondissements, laquelle regroupe 87 % de la population totale de l'île de Montréal. Conformément aux dispositions de cette loi, toutes les municipalités situées sur l'île de Montréal demeurent toutefois liées les unes aux autres et forment une agglomération correspondant au territoire de la Ville de Montréal tel qu'il existait au 31 décembre 2005.

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret numéro 1229-2005) et ses modifications, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, la Ville de Montréal résiduaire constitue la municipalité centrale chargée d'exercer, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération.

L'agglomération est sous l'autorité du conseil d'agglomération de la Ville, instance politique et décisionnelle, investie des pouvoirs décisionnels relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération. Le conseil d'agglomération est un organe délibérant de la municipalité centrale, distinct du conseil de la Ville visé par l'article 14 de la *Charte de la Ville de Montréal*. Il est formé de représentants de chacune des municipalités liées; le nombre de représentants de chacune des municipalités est établi de façon proportionnelle à l'importance relative de leur population respective.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales présentées aux notes 26 et 29.

Dans les informations sectorielles et les notes complémentaires, l'expression « Ville » désigne l'entité formée par la Ville de Montréal et les organismes qu'elle contrôle et l'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Ville et des organismes qu'elle contrôle. Ces organismes sont : la Société de transport de Montréal (la STM), la Société d'habitation et de développement de Montréal, le Technoparc Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, le Conseil des arts de Montréal, le Conseil interculturel de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal, Anjou 80, la Société en commandite Stationnement de Montréal, le Bureau du taxi de Montréal et BIXI Montréal. Les transactions interorganismes et les soldes réciproques sont éliminés.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**b) Méthode de comptabilité**

La comptabilisation des transactions aux livres de la Ville s'effectue selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les éléments présentés à titre d'actifs, de passifs, de revenus et de charges sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits et les transactions.

c) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction formule des hypothèses et procède à des estimations qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des engagements et des éventualités. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales estimations comprennent : la provision pour créances douteuses sur les débiteurs, la valeur de réalisation nette des propriétés destinées à la revente, la durée de vie utile estimative des immobilisations, les provisions à l'égard des salaires et avantages sociaux, du passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides, du passif environnemental, des contestations d'évaluation et des réclamations en justice et les hypothèses actuarielles liées à l'établissement des charges et du passif au titre des avantages sociaux futurs.

d) Placements

Les placements temporaires sont présentés au moindre du coût et de leur juste valeur.

Les autres placements sont présentés au coût et sont dévalués lorsque survient une baisse de valeur durable. L'escompte ou la prime relatifs aux placements sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à l'échéance. L'utilisation des sommes accumulées au fonds d'amortissement est restreinte aux remboursements d'emprunts à long terme ne comportant pas de remboursement annuel.

e) Propriétés destinées à la revente

Les propriétés destinées à la revente sont comptabilisées au moindre du coût et de leur valeur de réalisation nette. La portion de ces propriétés, destinées à être vendues au cours de l'exercice subséquent, est présentée dans les actifs financiers.

f) Prêts

Les prêts sont présentés au moindre du coût et de leur valeur de recouvrement nette. Les prêts assortis de conditions avantageuses importantes sont présentés à la valeur nominale actualisée pour tenir compte de la valeur de l'élément subvention. L'écart d'actualisation est amorti sur la durée des prêts selon la méthode de l'intérêt réel.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016****2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****g) Provision pour contestations d'évaluation**

La provision pour contestations d'évaluation représente une estimation des remboursements, comprenant le capital et les intérêts, pouvant résulter de jugements relatifs à des contestations d'évaluation foncière ou de valeur locative et à des contestations de codification prévues en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

h) Revenus reportés

Les primes à l'émission de titres sont amorties sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les montants perçus à l'égard de l'acquisition et de l'aménagement des parcs et terrains de jeux sont constatés à l'état consolidé des résultats lors de l'acquisition de terrains destinés à cette fin ou lors de la réalisation des travaux d'aménagement qui y sont reliés.

i) Actifs non financiers

La Ville comptabilise les immobilisations et certains actifs à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs. Normalement, ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement de ses passifs, à moins d'être vendus.

j) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Infrastructures	10 à 40 ans
Réseau du métro	20 à 100 ans
Voitures de métro	40 à 60 ans
Bâtiments	20 à 40 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Véhicules	5 à 60 ans
Ameublements et équipement de bureau	5 à 10 ans
Machinerie, outillage et équipement	5 à 25 ans
Autres	20 à 25 ans

Les immobilisations en cours de réalisation ne sont amorties qu'à compter du moment où elles sont utilisées pour la production de biens ou la prestation de services.

Les terrains servant d'assises de rues, acquis autrement que par un contrat d'acquisition, sont comptabilisés à une valeur symbolique de 1 \$. Les autres terrains sont comptabilisés au coût. Dans le cas où le coût n'a pu être déterminé, il a fait l'objet d'estimations.

k) Stocks

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût, établi selon la méthode du coût moyen, et de la valeur de remplacement. Les stocks désuets sont radiés des livres.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016****2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****l) Autres actifs non financiers**

Les frais d'émission de titres sont amortis sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire.

m) Revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes

À l'exception des revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules, les revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice pour lequel ils sont facturés. Les revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules sont constatés sur une période de douze mois à compter de la date de leur encaissement.

n) Revenus de quotes-parts

Les charges constatées par la Ville dans l'exercice des compétences d'agglomération sont facturées aux municipalités liées de l'agglomération. Les revenus découlant de cette facturation sont inscrits à titre de quotes-parts à l'état consolidé des résultats.

o) Revenus de transferts

Les revenus de transferts sont constatés à l'état consolidé des résultats lors de l'enregistrement des charges et des coûts d'immobilisations auxquels ils se rapportent, dans la mesure où ils ont été autorisés par le cédant et que les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assortis les transferts créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est inscrit dans les revenus reportés et est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont respectées.

Certains aspects de la norme SP 3410 *Paiements de transfert*, notamment les questions reliées à la notion d'autorisation des transferts, font actuellement l'objet d'interprétations diverses au sein de la profession comptable, plus particulièrement dans le cas des transferts pluriannuels versés par le gouvernement du Québec. Ces interprétations ont mené les auditeurs indépendants à émettre, depuis l'exercice 2013, des opinions divergentes sur les états financiers consolidés de la Ville.

Face à ces divergences d'interprétation à la Ville et au sein d'autres entités appliquant la norme comptable SP 3410 *Paiements de transfert*, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a diffusé, en novembre 2014, un appel à informations afin de réunir les éléments probants au sujet de l'expérience des parties prenantes à l'égard de l'adoption et de l'application de la norme. Au cours de l'exercice, le CCSP a examiné la mise en œuvre de cette norme et a conclu que le chapitre SP 3410, tel qu'actuellement rédigé, remplit les objectifs d'intérêt public ayant initialement motivé sa publication et qu'il accroît l'uniformité de la comptabilisation des paiements de transfert. En conséquence, la norme sur les paiements de transfert demeurera telle quelle.

Considérant ces éléments, la Ville maintient donc son interprétation de la notion d'autorisation et sa méthode de comptabilisation des revenus de transfert.

p) Services rendus

Les revenus liés aux services rendus sont constatés à l'état consolidé des résultats lorsque les services sont rendus et qu'ils donnent lieu à une créance. Les revenus tirés du transport des clients constituent une partie importante des services rendus comptabilisés. Ces revenus sont constatés à l'état consolidé des résultats au moment où les titres de transport sont utilisés par la clientèle. Pour ce qui est des titres hebdomadaires ou mensuels, les revenus sont constatés dans la période où ces titres sont valides.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016****2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****q) Revenus d'imposition de droits, d'amendes et pénalités, d'intérêts et autres revenus**

Les revenus d'imposition de droits, d'amendes et pénalités et les autres revenus sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Les revenus d'imposition de droits incluent les droits de mutation immobilière; ceux-ci sont constatés à la date de l'inscription du transfert par l'officier de la publicité des droits. Les amendes et pénalités se rapportant à l'année visée sont constatées lors de l'émission des contraventions.

r) Charges et passif au titre des avantages sociaux futurs**- Régimes à prestations déterminées**

Le passif relatif à ces régimes reflète l'écart, à la fin de l'exercice, entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs des régimes, net des gains et pertes actuariels non amortis et de la provision pour moins-value. L'évaluation actuarielle de l'actif ou du passif est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service avec projection des salaires. Elle est aussi basée sur des hypothèses actuarielles qui incorporent la meilleure estimation de la direction liée, entre autres, aux taux d'actualisation, aux taux de rendement prévus des actifs des régimes et aux taux de croissance des salaires et des coûts des soins de santé.

Les actifs des régimes sont évalués selon une valeur liée au marché établie sur une période n'excédant pas cinq ans.

Le coût des services passés, lié aux modifications des régimes, est constaté dans l'exercice au cours duquel les modifications sont apportées.

Les gains et pertes actuariels, résultant de l'écart entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs des régimes ou découlant des modifications des hypothèses actuarielles, sont reportés puis amortis sur la durée de service moyenne restante des employés actifs. Au 31 décembre 2016, cette durée de service moyenne restante pondérée est de 13 ans.

La charge de ces régimes est établie selon la méthode de la comptabilisation d'exercice de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Le coût des services passés, l'amortissement des gains et pertes actuariels, la charge d'intérêt résultant de l'écart entre les intérêts débiteurs sur l'obligation et le rendement prévu des actifs des régimes ainsi que la variation de la provision pour moins-value constituent les autres composantes de la charge des régimes à prestations déterminées.

- Régimes à cotisations déterminées et régimes de retraite des élus municipaux

La charge de retraite de ces régimes est constatée au moment où les cotisations sont dues.

s) Passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides

La Ville comptabilise un passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides qu'elle a exploitées. Le passif provisionné correspond à la valeur actualisée des charges estimatives prévues liées au recouvrement final du site ainsi qu'au contrôle et à l'entretien des systèmes de captage et de traitement des biogaz et des produits de lixiviation jusqu'en 2062. Ces charges sont présentées au net des redevances découlant de la valorisation des biogaz.

Les hypothèses relatives au calcul de ces coûts sont révisées périodiquement pour tenir compte des progrès dans la gestion des décharges contrôlées de déchets solides.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016****2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****t) Passif environnemental**

La Ville comptabilise un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés lorsqu'il existe une norme environnementale, que la contamination dépasse cette norme, que la Ville est directement responsable ou qu'elle accepte la responsabilité, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable des montants en cause basée sur les flux de trésorerie actualisés présentés, le cas échéant, au net des revenus de transferts.

u) Conversion de devises

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur à la date des transactions.

Les passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière et le gain ou la perte de change est imputé immédiatement à l'état consolidé des résultats s'il s'agit d'éléments monétaires.

Les remboursements d'emprunts relatifs à des emprunts libellés en devises qui ne font pas l'objet d'une couverture contre les risques de change sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Pour ces emprunts, les gains ou les pertes résultant de l'écart entre le taux de conversion original et le taux de conversion à la date du remboursement sont imputés à l'état consolidé des résultats.

v) Instruments financiers dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque de change et le risque de taux d'intérêt auxquels l'expose sa dette à long terme et applique la comptabilité de couverture pour ses relations de couverture admissibles. Lors de leur mise en place, les relations de couverture de devises doivent faire l'objet d'une documentation détaillée telle que requise par la norme SP 2600 *Conversion des devises* et la Ville doit s'attendre à ce que les relations soient efficaces pour gérer les risques consignés. Par la suite, sur une base annuelle, les relations de couverture en place sont évaluées afin d'établir qu'elles sont demeurées efficaces et qu'il est prévu qu'elles le demeurent. L'efficacité d'une relation de couverture est généralement évaluée en analysant la concordance des principaux termes de swap et de la dette couverte. Elle n'utilise pas d'instruments financiers à des fins de transaction ou de spéculation.

La Ville utilise des contrats de swaps de devises dans le cadre de la gestion du risque associé aux emprunts libellés en devises étrangères. La valeur des swaps de devises est déterminée en appliquant la variation entre les taux de change stipulés aux contrats des swaps et les taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière aux montants des notionnels des swaps. Ceux qui constituent des actifs financiers sont retranchés de la dette à long terme, ceux qui constituent des passifs financiers y sont ajoutés. Les gains et les pertes liés à ces dérivés sont constatés dans la même période que les gains et les pertes de change rattachés à la dette correspondante et sont portés en réduction de ces derniers.

De plus, la Ville utilise des contrats de swaps de taux d'intérêt dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt lié à sa dette. Ces contrats donnent lieu à des échanges d'intérêt qui sont comptabilisés à titre d'ajustement des frais de financement de l'année. Les montants à payer à des contreparties ou à recevoir de contreparties sont pris en compte à titre d'ajustement des intérêts courus sur la dette correspondante, autrement la valeur des contrats de swaps de taux d'intérêt n'est pas comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016****2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****w) Compétences d'agglomération**

En vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), la Ville exerce, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération sur l'ensemble du territoire formé par les municipalités liées. Les compétences portant sur l'évaluation foncière, le transport collectif des personnes, certaines fonctions relatives aux voies de circulation constituant le réseau artériel, l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux, l'élimination et la valorisation des matières résiduelles, les cours d'eau et lacs municipaux, les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants (sauf le territoire de la municipalité de Côte-Saint-Luc), la cour municipale, le logement social et l'aide destinée aux sans-abri et certains éléments de développement économique constituent les principales compétences d'agglomération.

x) Sectorisation et présentation des résultats

La situation financière de la Ville, ses résultats, ses excédents (déficits) des activités de fonctionnement et d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice ainsi que ses charges par objet sont ventilés entre les deux secteurs suivants : l'administration municipale et les organismes contrôlés.

Les charges sont réparties entre les fonctions suivantes :

- la fonction « administration générale » comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les charges sont liées notamment au fonctionnement du conseil, à l'application de la loi et à la gestion financière, administrative et du personnel;
- la fonction « sécurité publique » comprend les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les charges relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- la fonction « transport » comprend l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers ainsi qu'au transport des personnes et des marchandises;
- la fonction « hygiène du milieu » comprend les charges relatives à l'eau et aux égouts, à la gestion des déchets et à la protection de l'environnement;
- la fonction « santé et bien-être » comprend l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes;
- la fonction « aménagement, urbanisme et développement » comprend l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi que les charges liées à l'élaboration des programmes de développement économique de la Ville;
- la fonction « loisirs et culture » comprend l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes de loisirs et de culture;
- la fonction « frais de financement » regroupe les intérêts et autres frais relatifs au financement.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

3- MODIFICATION DE MÉTHODES COMPTABLES

(S.O.)

4- ENCAISSE ET PLACEMENTS
(en milliers de dollars)

	2016			2015
	Fonds d'amortissement	Autres	Total	Total
Encaisse et placements temporaires				
Encaisse		217 870	217 870	223 255
Placements temporaires		97 482	97 482	347 403
		315 352	315 352	570 658
Placements				
Dépôts à terme et autres titres	137 869	634 015	771 884	693 922
Obligations et débentures	2 452 609	249 914	2 702 523	2 456 844
	2 590 478	883 929	3 474 407	3 150 766

Les placements temporaires, d'une durée de 90 jours et moins à compter de la date d'acquisition, sont constitués essentiellement de billets, d'acceptations bancaires et de certificats de dépôts. Ils portent intérêt à des taux variant de 0,50 % à 0,83 % (de 0,50 % à 1,75 % en 2015).

Au 31 décembre 2016, la juste valeur des placements s'établit à 3 554,3 M\$ (3 270,9 M\$ en 2015).

Au 31 décembre 2015, les placements du fonds d'amortissement et les autres placements se chiffrent respectivement à 2 252,0 M\$ et à 898,7 M\$.

Les obligations et débentures détenues par la Ville se composent essentiellement de titres émis par des gouvernements et leurs organismes, des municipalités, des commissions scolaires, des cégeps, des CLSC et des hôpitaux. Elles comprennent notamment des obligations et des débentures de la Ville qui s'élèvent à 512,1 M\$ (513,7 M\$ en 2015).

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

4- ENCAISSE ET PLACEMENTS (suite)
(en milliers de dollars)

Les échéances des placements détenus par la Ville s'établissent comme suit :

	Dépôts à terme et autres titres	Obligations et débitures	Total	Taux d'intérêt nominal pondéré
31 décembre 2016				
2017	555 832	419 795	975 627	2,09 %
2018	181 958	152 565	334 523	2,18 %
2019	15 877	326 276	342 153	3,69 %
2020	3 579	404 468	408 047	3,89 %
2021	14 638	218 260	232 898	3,67 %
1 à 5 ans	771 884	1 521 364	2 293 248	2,83 %
6 à 10 ans		810 443	810 443	3,45 %
11 à 15 ans		151 864	151 864	3,53 %
16 à 20 ans		192 732	192 732	3,77 %
Plus de 20 ans		26 120	26 120	4,14 %
	771 884	2 702 523	3 474 407	
31 décembre 2015				
2016	693 922	203 941	897 863	1,61 %
2017		424 458	424 458	3,54 %
2018		161 354	161 354	3,58 %
2019		322 740	322 740	3,79 %
2020		426 008	426 008	3,93 %
1 à 5 ans	693 922	1 538 501	2 232 423	2,88 %
6 à 10 ans		652 542	652 542	3,71 %
11 à 15 ans		31 684	31 684	4,52 %
16 à 20 ans		209 776	209 776	3,87 %
Plus de 20 ans		24 341	24 341	4,10 %
	693 922	2 456 844	3 150 766	

5- DÉBITEURS
(en milliers de dollars)

	2016	2015 Redressé, note 20
Taxes	97 720	104 583
Gouvernement du Canada et ses entreprises	248 114	197 461
Gouvernement du Québec et ses entreprises	2 942 300	2 719 786
Organismes municipaux	3 106	20 910
Services rendus et autres	371 872	359 094
	3 663 112	3 401 834

Une provision pour créances douteuses de 130,7 M\$ (151,7 M\$ en 2015) a été déduite des débiteurs.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

5- DÉBITEURS (suite)
(en milliers de dollars)

	2016	2015
Montant des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	2 294 939	2 403 400

La juste valeur des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme s'établit à 2 447,4 M\$ (2 629,9 M\$ en 2015).

Les encaissements des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme, dont les modalités sont déterminées au 31 décembre 2016, s'établissent comme suit :

	Taux d'intérêt		
	Encaissements	nominal pondéré	Refinancement
31 décembre 2016			
2017	292 916	4,14 %	27 477
2018	261 256	4,08 %	43 089
2019	252 348	4,02 %	16 646
2020	217 247	3,79 %	6 304
2021	176 427	3,74 %	23 622
1 à 5 ans	1 200 194	3,98 %	117 138
6 à 10 ans	488 370	3,67 %	120 355
11 à 15 ans	154 049	3,20 %	91 568
16 à 20 ans	102 700	2,84 %	16 433
	1 945 313	3,78 %	345 494
31 décembre 2015			
2016	280 088	4,25 %	13 715
2017	271 748	4,29 %	32 530
2018	241 926	4,25 %	48 143
2019	233 377	4,18 %	21 699
2020	198 753	3,97 %	11 358
1 à 5 ans	1 225 892	4,20 %	127 445
6 à 10 ans	528 649	4,00 %	139 386
11 à 15 ans	120 795	3,58 %	107 995
16 à 20 ans	85 784	3,27 %	31 958
	1 961 120	4,07 %	406 784

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016****6- PRÊTS
(en milliers de dollars)**

	2016	2015
Prêts aux PME MTL	23 482	
Prêts à un office municipal	4 798	4 534
Soldes de prix de vente et autres prêts	850	621
Prêts aux entrepreneurs		13 075
	29 130	18 230

Les prêts aux PME MTL résultent notamment du transfert des prêts consentis aux entrepreneurs. Ces prêts, échéant en 2021, ne portent pas intérêt. Un montant de 4,2 M\$ a été déduit de la valeur de ces prêts afin de les présenter à leur valeur nominale actualisée.

Les prêts à un office municipal d'habitation, échéant de 2020 à 2033, ne portent pas intérêt. Un montant de 2,8 M\$ a été déduit de la valeur de ces prêts afin de les présenter à leur valeur nominale actualisée (3,1 M\$ en 2015).

7- PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

Voir la note 4 aux pages S22-19-G et S22-20-G.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

8- PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
(en milliers de dollars)

	2016	2015
Régimes de retraite à prestations déterminées	143 720	14 175
Autres régimes	267 095	261 560
Passif au titre des avantages sociaux futurs	410 815	275 735

Les charges relatives aux régimes à prestations déterminées se chiffrent à 649,7 M\$ (748,9 M\$ en 2015). Les charges relatives aux régimes de retraite à cotisations déterminées et aux régimes de retraite des élus municipaux s'élèvent respectivement à 1,1 M\$ (0,9 M\$ en 2015) et à 2,5 M\$ (2,4 M\$ en 2015).

Régimes à prestations déterminées

a) Description des régimes

La Ville offre à la plupart de ses employés différents régimes de retraite à prestations déterminées. En vertu de ces régimes, les prestations versées aux employés sont basées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen des années les mieux rémunérées. Les cotisations de la Ville sont établies suivant différentes méthodes actuarielles.

Des avantages complémentaires de retraite, liés à l'assurance-vie et aux assurances couvrant le remboursement des frais médicaux et dentaires sont aussi accordés à certains employés. De plus, des avantages postérieurs à l'emploi sont aussi fournis. Ces avantages comprennent notamment les prestations de remplacement du revenu, les prestations complémentaires de chômage, le maintien des protections durant des périodes d'absence temporaire et certaines allocations de départ. Ces régimes ne sont pas capitalisés.

Les plus récentes évaluations actuarielles ont été réalisées au cours de la période s'échelonnant du 31 décembre 2013 au 31 décembre 2015.

b) Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants portés à l'état consolidé de la situation financière

	2016		2015	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Valeur actuarielle des actifs des régimes	17 922 156		16 623 283	
Obligation au titre des prestations constituées	(18 254 929)	(273 305)	(17 716 201)	(265 321)
Déficit de capitalisation	(332 773)	(273 305)	(1 092 918)	(265 321)
Pertes actuarielles non amorties	548 999	6 210	1 241 985	3 761
Actif (passif) au titre des prestations constituées	216 226	(267 095)	149 067	(261 560)
Provision pour moins-value	(359 946)		(163 242)	
Passif au titre des avantages sociaux futurs	(143 720)	(267 095)	(14 175)	(261 560)

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

**8- PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)**

c) Régimes dont l'obligation au titre des prestations constituées excède les actifs

	2016		2015	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligation au titre des prestations constituées	(9 024 981)	(273 305)	(8 919 850)	(265 321)
Valeur actuarielle des actifs des régimes	8 234 467		7 660 917	
Déficit de capitalisation	(790 514)	(273 305)	(1 258 933)	(265 321)

d) Valeur actuarielle des actifs des régimes

	2016		2015	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	16 623 283		15 295 520	
Rendement prévu des actifs des régimes	1 007 988		919 224	
Gains survenus dans l'exercice sur le rendement prévu des actifs des régimes	600 575		707 694	
Rendement réel des actifs des régimes	1 608 563		1 626 918	
Cotisations de l'employeur	504 551	10 024	484 371	11 522
Cotisations des employés	176 092		144 302	
Prestations versées	(990 333)	(10 024)	(927 828)	(11 522)
Solde à la fin de l'exercice	17 922 156		16 623 283	
Juste valeur des actifs des régimes (1)	18 270 472		17 325 812	

¹ La juste valeur des actifs comprend les obligations émises directement par la Ville à ses régimes de retraite. Elles sont inscrites à leur coût de 303,7 M\$ (303,7M\$ en 2015).

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

**8- PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)**

e) Obligation au titre des prestations constituées

	2016		2015	
	Régimes de retraite (1)	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	17 716 201	265 321	16 861 265	276 486
Coût des services rendus au cours de l'exercice	422 145	8 554	411 054	10 471
Coût des services passés	(220 699)	(3 277)	10 850	(10 404)
Prestations versées	(990 333)	(10 024)	(927 828)	(11 522)
Intérêts débiteurs sur l'obligation	1 021 245	10 438	1 006 187	11 062
(Gains) pertes survenus dans l'exercice sur l'obligation	306 370	2 293	354 673	(10 772)
Solde à la fin de l'exercice	18 254 929	273 305	17 716 201	265 321

¹ Au 31 décembre 2016, l'obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite comprend une obligation implicite de 1 316,1 M\$ (1 174,8 M\$ au 31 décembre 2015) découlant de l'adoption, en 2014, de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (L.Q.2014, chapitre 15).

f) Composantes de la charge des régimes à prestations déterminées

	2016		2015	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice	422 145	8 554	411 054	10 471
Coût des services passés	(220 699)	(3 277)	10 850	(10 404)
Cotisations des employés	(176 092)		(144 302)	
Pertes (gains) actuariels non amortis constatés				
lors de modifications de régimes	211 588	(248)	(9 078)	(1 142)
Amortissement des pertes actuarielles	187 193	92	221 021	1 283
Charge au titre des avantages de retraite	424 135	5 121	489 545	208
Intérêts débiteurs sur l'obligation	1 021 245	10 438	1 006 187	11 062
Rendement prévu des actifs des régimes	(1 007 988)		(919 224)	
Charge d'intérêt	13 257	10 438	86 963	11 062
Variation de la provision pour moins-value	196 704		161 134	
Charge totale	634 096	15 559	737 642	11 270

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

**8- PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)**

g) Principales hypothèses

Les principales hypothèses sont les suivantes :

	2016		2015	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	5,90% à 6,50%	4,00%	6,00% à 6,50%	4,00%
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	5,90% à 6,50%		6,00% à 6,50%	
Taux d'inflation	2,00% à 2,25%	2,25%	2,00% à 2,25%	2,25%
Taux de croissance des salaires	2,50% à 2,75%	2,60%	2,50% à 2,75%	2,50%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé		5,00% à 8,50%		5,00% à 8,50%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé		3,00% à 5,50%		3,00% à 5,50%
Années où le taux devrait se stabiliser		2025 et 2027		2024 et 2025

Tables de mortalité

Pour les principaux régimes de retraite de la Ville, à l'exception de celui des policiers, la table utilisée est celle publiée en 2014 par l'Institut canadien des actuaires (ICA) à laquelle la Ville a choisi d'apporter certains ajustements basés sur les résultats d'une étude portant sur le secteur municipal. Pour le régime de retraite des policiers, la Ville utilise la table de mortalité CPM-2014Publ avec l'échelle CPM-B publiée par l'ICA en 2014.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

**8- PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)**

h) Loi favorisant la santé financière des régimes de retraite à prestations déterminées

Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec a sanctionné la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (L.Q.2014, chapitre 15). Cette loi prévoit que les régimes de retraite du secteur municipal doivent être restructurés. Elle prévoit également les modifications à apporter aux régimes relativement au service accumulé avant le 1^{er} janvier 2014 et au service accumulé à compter de cette date.

Certaines modifications prévues par la loi s'appliquaient à compter du 1^{er} janvier 2014, d'autres, à la conclusion d'ententes entre les parties, à la suite de décisions rendues par un arbitre ou à la fin de chacune des conventions collectives alors en vigueur.

Depuis la sanction de la loi, des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité de la loi ont été déposées devant la Cour supérieure du Québec par des syndicats d'employés en contestation à cette loi. Puisque le résultat de ces démarches et l'ampleur des montants en cause sont indéterminables, les incidences possibles de ces requêtes n'ont pas été considérées au 31 décembre 2016.

Les incidences financières de la loi sur les composantes de la charge des régimes de retraite à prestations déterminées découlant des modifications appliquées au cours de l'exercice sont montrées dans le tableau qui suit :

	2016
	Augmentation (Réduction)
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(151)
Coût des services passés (1)	(186 217)
Cotisations additionnelles des employés	(16 214)
Pertes actuarielles non amorties constatées lors de modifications de régimes (1)	173 022
Amortissement des pertes actuarielles	(655)
Charge au titre des avantages de retraite	(30 215)
Charge d'intérêt	(249)
Réduction de la charge	(30 464)

¹ Au cours de l'exercice, tel que permis par la loi, la Ville a choisi de suspendre, à compter du 1^{er} janvier 2017, l'indexation automatique de la rente des retraités pour ses principaux régimes de retraite. Cette modification a entraîné une réduction du coût des services passés de 179,2 M\$ compensée par des pertes actuarielles non amorties de 166,0 M\$, pour un impact net de 13,2 M\$.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

**8- PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)**

Régimes à cotisations déterminées et régimes des élus municipaux

a) Description des régimes

Certains employés participent à des régimes de retraite à cotisations déterminées où la cotisation de la Ville représente un pourcentage de la rémunération. Les élus municipaux participent quant à eux à des régimes de retraite à prestations déterminées administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec. Les cotisations de la Ville sont fixées par le gouvernement.

b) Cotisations de l'employeur

	2016	2015
Régimes à cotisations déterminées	1 061	946
Régimes de retraite des élus municipaux	2 457	2 435

9- AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Voir la note 9 à la page S22-5-G.

10- EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Ville dispose de leviers pour ses besoins de liquidités à court terme qui totalisent 1 777,2 M\$ au 31 décembre 2016 (1 786,5 M\$ en 2015).

De ce montant, une somme de 1 481,7 M\$ (500,0 M\$ en vertu d'une limite relative à la STM et 981,7 M\$ en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* qui autorise, à ce titre, jusqu'à 20 % des crédits budgétaires) peut être empruntée, en tout ou en partie, au moyen de billets, acceptations bancaires ou autres titres pouvant être négociés auprès des banques à charte ou sur le marché libre des emprunts à court terme. Au 31 décembre 2016, la valeur nominale des émissions en papier commercial totalise 367,1 M\$ (204,8 M\$ en 2015) et le taux moyen sur ces emprunts temporaires est de 0,84 % (0,83 % en 2015).

La Ville dispose également de marges de crédit à demande auprès de différentes institutions bancaires totalisant 295,5 M\$. Au 31 décembre 2016, les marges de crédit utilisées se chiffrent à 11,0 M\$ (12,0 M\$ en 2015) et portent intérêt à un taux moyen de 1,08 % (0,88 % en 2015).

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

11- CRÉDITEURS, PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
(en milliers de dollars)

	2016	2015
Fournisseurs	569 102	433 717
Salaires, déductions à la source et avantages sociaux	549 718	604 305
Intérêts courus sur la dette à long terme	82 251	78 502
Provisions		
Passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides (1)	65 758	38 189
Passif environnemental (2)	85 706	83 883
Contestations d'évaluation	40 942	35 349
Autres	94 356	80 853
Dépôts et retenues de garantie	196 766	162 383
Gouvernement du Québec et ses entreprises	21 770	29 867
Gouvernement du Canada et ses entreprises	8 214	5 855
Autres	40 463	48 531
	1 755 046	1 601 434

¹ La Ville comptabilise un passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides. Au cours de l'exercice, à la suite de l'obtention de nouvelles informations, la Ville a réévalué la période requise d'entretien des systèmes de captage et de traitement des biogaz et des produits de lixiviation jusqu'en 2062 (2028 en 2015). Les charges totales estimatives non actualisées se chiffrent à 118,2 M\$ (51,3 M\$ en 2015) et le taux d'actualisation utilisé est de 4 % (5,7 % en 2015).

² La Ville comptabilise également un passif environnemental à l'égard de l'assainissement des sites contaminés. Ce passif, basé sur les informations connues à ce jour, englobe les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement. Ces coûts comprennent ceux associés aux activités de fonctionnement ainsi que ceux reliés à la construction d'infrastructures utilisées uniquement dans le cadre de l'assainissement des sites. Lorsque la période de réalisation des travaux d'assainissement a pu être établie, la Ville en actualise les coûts. Au 31 décembre 2016, le passif relatif aux sites dont les coûts d'assainissement ont été actualisés s'élève à 68,4 M\$ (66,7 M\$ en 2015), les charges totales estimatives non actualisées, dont la réalisation prévue s'échelonne jusqu'en 2042, se chiffrent à 89,1 M\$ (99,7 M\$ en 2015) et le taux d'actualisation utilisé est de 4 % (4 % en 2015). Le passif relié aux sites pour lesquels la période de réalisation des travaux n'a pu être établie est de 17,3 M\$ (17,2 M\$ en 2015). Les recouvrements éventuels de coûts reliés à des transferts gouvernementaux et à la facturation à des partenaires impliqués dans l'assainissement des sites, s'ils étaient confirmés et satisfaisaient à tous les critères de comptabilisation, pourraient conduire à une réduction du passif dans le futur.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

12- REVENUS REPORTÉS
(en milliers de dollars)

	2016	2015
Primes à l'émission de titres	77 804	79 861
Transferts	51 176	28 639
Titres de transport	23 354	22 456
Acquisition et aménagement de parcs et de terrains de jeux	28 720	20 557
Taxe sur l'immatriculation des véhicules	16 021	15 595
Autres	14 631	17 193
	211 706	184 301

13- DETTE À LONG TERME
(en milliers de dollars)

	2016	2015
Obligations et billets		
Dollars canadiens (1)	10 769 407	10 427 335
Monnaies étrangères		370
Autres dettes à long terme		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	158	381
Emprunts à terme et hypothèques immobilières (2)	103 161	112 575
Autres	19 026	21 345
	10 891 752	10 562 006

¹ Comprend la dette à long terme reliée au remboursement de l'obligation nette des régimes de retraite qui se chiffre à 1 294,9 M\$ (1 294,9 M\$ en 2015).

² Les hypothèques immobilières, au montant de 19,0 M\$ (22,9 M\$ en 2015), sont garanties par des propriétés d'une valeur comptable de 34,9 M\$ (34,2 M\$ en 2015).

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

13- DETTE À LONG TERME (suite)
(en milliers de dollars)

Le recouvrement de la dette à long terme aux fins de son remboursement se répartit de la façon suivante :

	2016	2015
À la charge des contribuables		
De la municipalité centrale	3 505 605	3 495 154
De l'agglomération	2 185 247	2 073 347
Sommes accumulées au fonds d'amortissement	2 590 478	2 252 041
Montant des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	2 294 939	2 403 400
À recouvrer de tiers par l'entremise de redevances	315 483	338 064
	10 891 752	10 562 006

La Ville utilise des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt pour des emprunts totalisant 242,2 M\$ (244,1 M\$ en 2015). Les passifs financiers associés à ces swaps sont compris dans le montant de la dette à long terme.

En considérant ces swaps, la totalité des emprunts de la Ville portent intérêt à taux fixe. Au 31 décembre 2016, tous les emprunts contractés en devises font l'objet d'une couverture (au 31 décembre 2015, les emprunts ne faisant pas l'objet d'une couverture s'élevaient à 0,3 M\$ et le gain sur change relatif à ceux-ci se chiffre à 0,5 M\$).

Les versements estimatifs sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

Années d'échéance	2016			2015		
	Dollars canadiens (1) échéance	À refinancer	Échéance nette	Dollars canadiens (1) échéance	À refinancer	Échéance nette
2016				594 744	134 354	460 390
2017	1 069 346	163 902	905 444	1 059 409	163 909	895 500
2018	1 008 131	307 213	700 918	983 560	307 204	676 356
2019	1 194 750	242 732	952 018	1 170 311	242 773	927 538
2020	486 576	57 575	429 001	463 764	88 145	375 619
2021	864 313	297 167	567 146			
1 à 5 ans	4 623 116	1 068 589	3 554 527	4 271 788	936 385	3 335 403
6 à 10 ans	3 807 684	872 422	2 935 262	3 430 882	835 699	2 595 183
11 à 15 ans	299 439		299 439	714 562	8 172	706 390
16 à 20 ans	1 107 783	93 321	1 014 462	1 090 674	88 322	1 002 352
2043	934 556		934 556	934 556		934 556
2045	119 174		119 174	119 174		119 174
À perpétuité				370		370
TOTAL	10 891 752	2 034 332	8 857 420	10 562 006	1 868 578	8 693 428

¹ Incluant les emprunts contractés en devises faisant l'objet d'une couverture.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

13- DETTE À LONG TERME (suite)
(en milliers de dollars)

Taux d'intérêt

Les taux d'intérêt présentés dans le tableau tiennent compte du taux d'intérêt nominal et de l'incidence des swaps de taux d'intérêt.

Années d'échéance	2016	2015
	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
1 à 5 ans	4,36 %	4,39 %
6 à 10 ans	3,73 %	4,10 %
11 à 15 ans	3,95 %	4,55 %
16 à 20 ans	4,16 %	4,15 %
2043	6,00 %	6,00 %
2045	6,00 %	6,00 %
À perpétuité		3,00 %
Moyenne pondérée	4,27 %	4,44 %

Juste valeur

La juste valeur de la dette se chiffre à 12 069,7 M\$ (11 935,3 M\$ en 2015). Elle comprend des passifs financiers nets associés à des swaps de devises et de taux d'intérêt de 36,4 M\$ (31,9 M\$ en 2015).

14- ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)

Voir la note 14 à la page S22-6-G.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

15- IMMOBILISATIONS
(en milliers de dollars)

	Solde au 31-12-2015	Augmentation	Diminution	Solde au 31-12-2016
COÛT				
Infrastructures	11 085 134	851 237	483 603	11 452 768
Réseau du métro	2 583 496	118 972	9 750	2 692 718
Voitures de métro	607 779	380 912	18 874	969 817
Bâtiments	3 314 244	243 250	4 683	3 552 811
Améliorations locatives	68 893	4 865	6 044	67 714
Véhicules	1 425 631	92 316	22 386	1 495 561
Ameublement et équipement de bureau	477 926	81 817	38 181	521 562
Machinerie, outillage et équipement	330 388	40 331	10 849	359 870
Terrains	1 204 724	36 942	357	1 241 309
Autres	7 849		1 074	6 775
	21 106 064	1 850 642	595 801	22 360 905
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
Infrastructures	5 146 153	449 095	483 603	5 111 645
Réseau du métro	658 962	85 614	9 673	734 903
Voitures de métro	469 816	5 523	18 874	456 465
Bâtiments	1 487 738	101 953	2 528	1 587 163
Améliorations locatives	37 326	6 857	6 044	38 139
Véhicules	756 850	109 040	22 365	843 525
Ameublement et équipement de bureau	216 505	74 979	38 165	253 319
Machinerie, outillage et équipement	161 349	32 756	10 849	183 256
Autres	3 061	154	503	2 712
	8 937 760	865 971	592 604	9 211 127
VALEUR COMPTABLE NETTE	12 168 304			13 149 778

Le coût des immobilisations en cours de réalisation se chiffre à 711,4 M\$ au 31 décembre 2016 (618,5 M\$ en 2015).

16- PROPRIÉTÉS DESTINÉES À LA REVENTE

Voir la note 16 à la page S22-8-G.

17- AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS
(en milliers de dollars)

	2016	2015
Dépôts pour l'achat de voitures de métro et de bus	316 065	440 001
Dépôts pour l'achat d'autres actifs	53 200	28 300
Frais d'émission de titres	43 538	45 926
Autres	9 939	9 536
	422 742	523 763

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

18 et 19- ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

a) Obligations contractuelles

En vertu d'obligations contractuelles, qui concernent principalement des contrats de location de propriétés, de location de machinerie et de divers équipements, de service pour le déneigement et la collecte des ordures, la Ville s'est engagée à effectuer des versements pour un montant global de 1 105,9 M\$. Les montants qui seront versés au cours des prochains exercices sont estimés comme suit :

<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022-2050</u>	<u>Total</u>
314,5 M\$	255,0 M\$	182,0 M\$	130,0 M\$	59,0 M\$	165,4 M\$	1 105,9 M\$

Les engagements à l'égard des activités d'immobilisations se chiffrent à 2 646,3 M\$, dont 1 046,7 M\$ pour l'achat de voitures de métro.

b) Grand prix de formule 1 du Canada

Dans le cadre d'une entente de renouvellement permettant le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal, la Ville s'est engagée à verser une contribution annuelle de 17,4 M\$ jusqu'en 2024 inclusivement. Cette contribution sera majorée de 2 % l'an. À cet égard, la contribution annuelle à recevoir par la Ville de ses partenaires est de 16,3 M\$. Cette contribution à recevoir sera également majorée de 2 % l'an.

De plus, en vertu d'une convention de bail concernant la location du circuit Gilles-Villeneuve, la Ville s'est engagée à réaliser des travaux d'amélioration du circuit d'un montant maximal de 48,0 M\$ en 2019.

c) Réclamations et assurances

Les réclamations pendantes en justice contre la Ville s'élèvent à 499,1 M\$. Les avocats de la Ville considèrent que le règlement de ces réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Ville.

L'administration municipale ne contracte aucune assurance contre les risques. Par contre, en vertu de sa charte, elle doit prévoir à son budget établi à des fins fiscales une somme d'au moins 1 % de ses charges afin de couvrir les charges non prévues au budget, le règlement des réclamations et le paiement des condamnations judiciaires.

d) Environnement

La Ville, à titre de propriétaire de terrains contaminés, pourrait être tenue de poser certains gestes pour se conformer notamment à la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains* (L.Q. 2002, chapitre 11). Entre autres, il pourrait s'agir de caractériser et, si requis, de réhabiliter un terrain après son utilisation ou lorsqu'elle en change l'utilisation.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016****18 et 19- ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)****e) Organisation et gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal**

La *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (L.Q.2016, chapitre 8) a été adoptée le 19 mai 2016 et entrera en vigueur le 1^{er} juin 2017. Elle prévoit un nouveau partage des compétences pour favoriser la mobilité des personnes, notamment par l'abolition de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) qui sera remplacée par deux organismes, soit l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) qui sera dédiée à la planification, au développement, à la tarification et au financement des services de transport collectif dans la grande région de Montréal et le Réseau de transport métropolitain (RTM) qui aura pour mandat d'exploiter certains services de transport collectif dont la desserte par trains de banlieue.

Aux fins de l'application de la loi, les organismes publics de transport, dont fait partie la STM, devront conclure des ententes avec l'ARTM.

L'ARTM désignera parmi les équipements et infrastructures qui appartiennent aux organismes de transport ceux qui ont un caractère métropolitain. Elle acquerra ces actifs selon les modalités prévues dans la loi.

Compte tenu du degré d'avancement des travaux relatifs à l'implantation des deux nouveaux organismes, la Ville n'est pas en mesure d'évaluer les impacts de l'adoption de la loi sur sa situation financière.

20- REDRESSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au cours de l'exercice, la STM a revu la répartition du rendement généré par les placements du fonds d'amortissement attribuable aux sommes reçues du gouvernement du Québec à titre de revenus de transferts liés aux immobilisations. Une portion additionnelle du rendement de ces placements devait être portée en diminution des sommes à recevoir du gouvernement. L'état consolidé de la situation financière établi au 31 décembre 2015 a été redressé afin d'y refléter une diminution des débiteurs du gouvernement du Québec reliés aux activités d'immobilisations d'un montant de 57 M\$, une augmentation de la dette nette et une réduction de l'excédent accumulé d'un montant équivalent. L'excédent accumulé, établi au 1^{er} janvier 2015, a été réduit de 44,9 M\$. Les états consolidés des résultats et de la variation de la dette nette de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 ont été redressés afin d'y présenter la diminution des revenus de transferts de 12,1 M\$.

21- DONNÉES BUDGÉTAIRES 2016

L'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation de la dette nette comportent une comparaison avec les données budgétaires consolidées, ajustées conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le budget consolidé est constitué de la combinaison du budget non consolidé adopté par l'administration municipale et des budgets adoptés par les principaux organismes contrôlés, après éliminations des opérations réciproques.

Une comparaison avec le budget 2016 non consolidé, adopté en décembre 2015 par le conseil municipal et par le conseil d'agglomération, est également présentée dans les annexes et tableaux établis à des fins fiscales.

Certaines données budgétaires ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle des réalisations de l'exercice.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

22- INSTRUMENTS FINANCIERS

Utilisation d'instruments dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque des variations des flux de trésorerie associés aux variations des taux de change et des taux d'intérêt auquel l'expose sa dette à long terme. Elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction et de spéculation.

Positions de change et d'intérêt

Au 31 décembre 2016, en considérant l'utilisation des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt, la totalité des emprunts de la Ville sont libellés en dollars canadiens et portent intérêt à taux fixe.

Risque de crédit

Dans le cadre de l'utilisation d'instruments financiers dérivés, la Ville est sujette à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement par des tiers. La Ville considère que ces tiers seront en mesure de satisfaire à leurs obligations.

Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse et des placements temporaires, des débiteurs autres que ceux à affecter au remboursement de la dette à long terme, des emprunts temporaires et des créditeurs, provisions et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Le tableau qui suit illustre la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers :

(en milliers de dollars)	2016		2015	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Placements	3 554 343	3 474 407	3 270 901	3 150 766
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme	2 447 415	2 294 939	2 629 893	2 403 400
Dette à long terme	12 069 709	10 891 752	11 935 309	10 562 006

La juste valeur des placements correspond au montant auquel ils pourraient être échangés sur le marché entre parties indépendantes. La juste valeur de la dette à long terme et des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme est fondée essentiellement sur le calcul des flux monétaires actualisés en utilisant les taux de rendement ou le cours du marché en fin d'exercice d'instruments similaires ayant la même échéance. La juste valeur des swaps reflète le montant que la Ville encaisserait ou débourserait si ces contrats étaient terminés à cette date. Au 31 décembre 2016, la juste valeur des passifs financiers associés aux swaps se chiffre à 36,4 M\$ (31,9 M\$ en 2015). Ils sont compris dans les montants de la dette à long terme.

23- TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

Voir la note 23 à la page S22-9-G.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

24- FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT

(S.O.)

25- FONDS DE SOLIDARITÉ

(S.O.)

26- EXCÉDENT ACCUMULÉ
 (en milliers de dollars)

	2016	2015 Redressé, note 20
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	196 384	203 361
Excédent des activités de fonctionnement affecté	404 068	335 333
Réserves financières et fonds réservés	189 529	247 973
Déficit des activités d'immobilisations	(223 046)	(55 906)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 219 191)	(948 821)
Investissement net dans les immobilisations	8 211 939	7 374 400
	7 559 683	7 156 340

Conformément au modèle élaboré par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Gouvernement du Québec, la Ville présente, dans son rapport financier annuel, certaines informations financières établies à des fins fiscales. Outre la ventilation de l'excédent accumulé dans différents postes définis aux paragraphes qui suivent, ces informations financières sont montrées aux pages 8, 9, 11, 19-1, 19-2 et 21 de la section présentant les états financiers consolidés ainsi que dans les sections portant sur les compétences d'agglomération non consolidées et les compétences de nature locale non consolidées.

Excédent des activités de fonctionnement affecté

L'excédent des activités de fonctionnement affecté correspond à la partie de l'excédent accumulé dont l'utilisation est réservée par la *Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* (L.Q. 2000, chapitre 56), par la *Charte de la Ville de Montréal* ou par des résolutions adoptées par le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissements. Il comprend également l'excédent des activités de fonctionnement des organismes contrôlés.

Réserves financières et fonds réservés

Certaines sommes perçues par la Ville doivent être comptabilisées dans des comptes spéciaux de l'excédent accumulé et être utilisées à des fins spécifiques, notamment pour l'aménagement et l'entretien d'unités de stationnement, pour la fourniture des services de l'eau et de la voirie ainsi que pour l'acquisition d'immobilisations.

Déficit des activités d'immobilisations

Le déficit des activités d'immobilisations correspond au déficit du financement sur les coûts d'immobilisations.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

26- EXCÉDENT ACCUMULÉ (suite)
(en milliers de dollars)

Charges constatées à taxer ou à pourvoir

Les charges constatées à taxer ou à pourvoir correspondent au solde net des charges constatées à l'état consolidé des résultats qui feront l'objet de revenus futurs. À l'exception du solde lié à l'obligation initiale au 1^{er} janvier 2007 relative aux avantages complémentaires de retraite et aux autres avantages sociaux futurs postérieurs à l'emploi, ce montant sera viré par affectation à l'excédent des activités de fonctionnement non affecté sur des périodes estimatives s'échelonnant jusqu'en 2045. Les charges constatées à taxer ou à pourvoir résultent des éléments suivants :

- l'application des mesures transitoires liées à des modifications de méthodes comptables survenues en l'an 2000 (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2020);
- l'application des mesures d'allègements liées aux avantages sociaux futurs (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2025);
- l'application des mesures d'allègements pour atténuer les impacts de la crise financière de 2008 sur les régimes de retraite à prestations déterminées (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2022);
- l'application des mesures d'allègements liées au passif environnemental (amortissement à compter de 2017, sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2042);
- l'application des mesures d'allègements liées au changement de méthode de traitement du remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) permise pendant la période allant de 2014 à 2017 (amortissement sur une période maximale de 10 ans);
- le financement à long terme de certaines charges de fonctionnement liées essentiellement au refinancement, effectué en 2003 et 2005, d'actes notariés concernant certains régimes de retraite (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2045).

Investissement net dans les immobilisations

L'investissement net dans les immobilisations correspond à la valeur comptable nette des immobilisations réduite de la portion de la dette liée à ces immobilisations et augmentée des placements du fonds d'amortissement accumulés pour le remboursement de cette dette et des débiteurs à recouvrer de tiers pour ledit remboursement.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

**27- REVENUS DE TRANSFERTS
(en milliers de dollars)**

	2016	2015 Redressé, Note 20
Transferts - activités de fonctionnement		
Gouvernement du Canada	5 238	5 124
Gouvernement du Québec	438 019	432 706
Communauté métropolitaine de Montréal	38 201	38 745
	481 458	476 575
Transferts - activités d'immobilisations		
Gouvernement du Canada		
Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec	34 683	13 353
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)	91 681	77 637
Gouvernement du Québec		
Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec	34 683	13 353
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités	355 417	738 682
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)	117 099	59 350
Autres	33 140	30 616
	666 703	932 991
	1 148 161	1 409 566

**28- REVENUS D'INTÉRÊTS
(en milliers de dollars)**

	2016	2015
Fonds d'amortissement	80 035	80 797
Encaisse et autres intérêts	40 979	45 001
	121 014	125 798
Arriérés de taxes	12 691	14 456
	133 705	140 254

29- REMBOURSEMENT DE LA DETTE

Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et les charges de fonctionnement pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers.

30- CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2016

		2016	2015
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	196 384 000	203 361 000
Excédent de fonctionnement affecté	2	404 068 000	335 333 000
Réserves financières et fonds réservés	3	189 529 000	247 973 000
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4	(1 219 191 000)	(948 821 000)
Financement des investissements en cours	5	(223 046 000)	(55 906 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6	8 211 939 000	7 374 400 000
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7	[REDACTED]	[REDACTED]
	8	7 559 683 000	7 156 340 000
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté			
Administration municipale	9	201 435 000	209 776 000
Organismes contrôlés ¹	10	(5 051 000)	(6 415 000)
	11	196 384 000	203 361 000
Excédent de fonctionnement affecté			
Excédent de fonctionnement affecté - Administration municipale			
-	12		
- Affect. à l'exercice suivant	13	48 168 000	39 100 000
- Exc. affect.-Arrondissements	14	190 490 000	156 944 000
- Exc. affect.-Proj. spécifiques	15	40 506 000	20 228 000
- Exc. affect. -Autres fins	16	52 023 000	45 937 000
-	17		
-	18		
-	19		
-	20		
	21	331 187 000	262 209 000
Excédent de fonctionnement affecté - Organismes contrôlés			
-	22		
- Exc. affect.-Autres fins	23	72 881 000	73 124 000
-	24		
	25	72 881 000	73 124 000
	26	404 068 000	335 333 000
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières			
- Gestion de la voirie	27	47 384 000	50 645 000
- Gestion de l'eau	28	115 528 000	170 058 000
- Immobilisations	29		142 000
-	30		
-	31		
	32	162 912 000	220 845 000
Fonds réservés			
Fonds de roulement	33	10 347 000	10 904 000
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme			
Administration municipale	34	2 535 000	1 829 000
Organismes contrôlés	35	6 057 000	6 057 000
Montant non réservé			
Administration municipale	36		
Organismes contrôlés	37		
Fonds local d'investissement	38		
Fonds local de solidarité	39		
Autres			
-Unités de stationnement	40	5 310 000	5 329 000
-Autres	41	2 368 000	3 009 000
	42	26 617 000	27 128 000
	43	189 529 000	247 973 000

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés.

AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2016

	2016	2015
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)		
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir		
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables		
Avantages sociaux futurs		
Déficit initial au 1 ^{er} janvier 2007		
Régimes capitalisés	44 (50 712 000)	(68 328 000)
Régimes non capitalisés	45 (199 140 000)	(199 140 000)
Avantages postérieurs au 1 ^{er} janvier 2007		
Régimes capitalisés		
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	46 (59 300 000)	()
Autres	47 ((218 414 000))	((417 919 000))
Régimes non capitalisés	48 ()	()
	49 (90 738 000)	((150 451 000))
Frais de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	50 ()	()
Frais d'assainissement des sites contaminés	51 (40 000 000)	(40 000 000)
Appariement fiscal pour revenus de transfert	52 ()	()
Autres		
-	53 ()	()
-	54 ()	()
	55 (130 738 000)	((110 451 000))
Mesures d'allègement fiscal transitoires		
Modifications comptables du 1 ^{er} janvier 2000		
Salaires et avantages sociaux	56 ()	(4 256 000)
Intérêts sur la dette à long terme	57 ()	()
Mesures relatives à la TVQ		
Utilisation du fonds général	58 (22 500 000)	()
Utilisation du fonds de roulement	59 ()	()
Mesure relative aux frais reportés	60 ()	()
Autres		
-	61 ()	()
-	62 ()	()
	63 (22 500 000)	(4 256 000)
Financement à long terme des activités de fonctionnement		
Mesure transitoire relative à la TVQ	64 ()	()
Frais d'émission de la dette à long terme	65 ((7 889 000))	((6 904 000))
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	66 ()	()
Autres		
- Activité de fonc. financées	67 (1 333 874 000)	(1 336 140 000)
- Activité de fonct. à financer	68 (50 941 000)	(12 391 000)
	69 (1 376 926 000)	(1 341 627 000)
Éléments présentés à l'encontre des DCTP		
Financement des activités de fonctionnement	70	
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	71 175 696 000	139 315 000
Prêts aux entrepreneurs dans le cadre du FLI et du FLS	72	
Autres		
- Débiteurs sur les dép. de fonc	73 135 277 000	147 296 000
	74 310 973 000	286 611 000
	75 (1 219 191 000)	(948 821 000)

AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2016

	2016	2015
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)		
Financement des investissements en cours		
Financement non utilisé	76 711 861 000	620 175 000
Investissements à financer	77 (934 907 000) (676 081 000)
	78 (223 046 000)	(55 906 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs		
Éléments d'actif		
Immobilisations	79 13 149 778 000	12 168 304 000
Propriétés destinées à la revente	80 75 898 000	83 386 000
Prêts	81 29 130 000	18 230 000
Placements de portefeuille à titre d'investissement	82 2 590 478 000	2 252 041 000
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats	83	
	84 15 845 284 000	14 521 961 000
Éléments de passif correspondant		
Dette à long terme	85 10 891 752 000	10 562 006 000
Frais reportés liés à la dette à long terme	86	
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	87 (2 294 939 000) (2 403 400 000)
Dettes aux fins des activités de fonctionnement	88 (1 150 289 000) (1 189 921 000)
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net	89 (53 482 000) (70 548 000)
	90 7 393 042 000	6 898 137 000
Dette en cours de refinancement et autres éléments	91 240 303 000	249 424 000
	92 7 633 345 000	7 147 561 000
	93 8 211 939 000	7 374 400 000

**AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

A) RÉGIMES CAPITALISÉS D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

	Régimes de retraite enregistrés	Régimes supplémentaires de retraite	Régimes d'avantages complémentaires de retraite
Nombre de régimes à la fin de l'exercice	1 <u>12</u>	2 <u>11</u>	3 <u> </u>

Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs		
Actif (passif) au début de l'exercice	4 77 926 000	323 829 000
Charge de l'exercice	5 (620 103 000)	(726 604 000)
Cotisations versées par l'employeur	6 499 930 000	480 701 000
Actif (passif) à la fin de l'exercice	7 <u>(42 247 000)</u>	<u>77 926 000</u>
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	8 17 922 156 000	16 623 283 000
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	9 (18 133 755 000)	(17 607 244 000)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	10 (211 599 000)	(983 961 000)
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	11 529 298 000	1 225 129 000
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs avant provision pour moins-value	12 317 699 000	241 168 000
Provision pour moins-value	13 (359 946 000)	(163 242 000)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	14 <u>(42 247 000)</u>	<u>77 926 000</u>
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs		
Nombre de régimes en cause	15 <u>19</u>	<u>19</u>
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	16 <u>8 234 467 000</u>	<u>7 660 917 000</u>
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	17 (8 903 807 000)	(8 810 893 000)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	18 (669 340 000)	(1 149 976 000)
Charge de l'exercice		
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	19 417 265 000	406 996 000
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	20 (225 173 000)	9 077 000
	21 192 092 000	416 073 000
Cotisations salariales des employés	22 (176 092 000)	(144 302 000)
Cotisations des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	23 ()	()
	24 16 000 000	271 771 000
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	25 185 884 000	219 561 000
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	26 211 978 000	(9 078 000)
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	27	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	28	
Variation de la provision pour moins-value	29 196 704 000	161 134 000
Autres	30	
-	31	
Charge de l'exercice excluant les intérêts	32 <u>610 566 000</u>	<u>643 388 000</u>
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	33 1 017 525 000	1 002 440 000
Rendement espéré des actifs	34 (1 007 988 000)	(919 224 000)
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	35 9 537 000	83 216 000
Charge de l'exercice	36 <u>620 103 000</u>	<u>726 604 000</u>

AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

	2016	2015
Informations complémentaires		
Rendement réel des actifs pour l'exercice	37 1 608 563 000	1 626 918 000
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	38 (1 007 988 000)	(919 224 000)
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	39 600 575 000	707 694 000
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	40 (302 606 000)	(347 335 000)
Prestations versées au cours de l'exercice	41 985 712 000	924 159 000
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 8)	42 18 270 472 000	17 325 812 000
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	43	
Valeur des obligations implicites comprises dans la valeur des obligations présentée à la ligne 9		
Pour la réserve de restructuration	44 381 183 000	350 236 000
Pour le fonds de stabilisation et la réserve liée à la PED	45 934 899 000	824 605 000
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	46 13	13
Hypothèses d'évaluation actuarielle de la comptabilisation		
(taux pondéré s'il y a plus d'un régime)		
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	47 6,04 %	6,11 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	48 6,04 %	6,11 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	49 2,72 %	2,69 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	50 2,06 %	2,06 %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	51 %	%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	52 %	%
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	53	
Autres hypothèses économiques		
-	54	
-	55	

B) RÉGIMES NON CAPITALISÉS D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

	Régimes supplémentaires de retraite	Régimes d'avantages complémentaires de retraite	Autres avantages sociaux futurs
Nombre de régimes à la fin de l'exercice	56 <u>11</u>	57 <u> </u>	58 <u> </u>

Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements

Le passif à la fin de l'exercice des régimes supplémentaires de retraite non capitalisés est de 101 473 000 \$ (92 101 000 \$ à la fin de 2015). La charge de l'exercice de ces régimes est de 13 993 000 \$ (11 038 000 \$ en 2015).

AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Conciliation du passif au titre des avantages sociaux futurs		
Passif au début de l'exercice	59 (353 661 000)	(346 545 000)
Charge de l'exercice	60 (29 552 000)	(22 308 000)
Prestations ou primes versées par l'employeur	61 14 645 000	15 192 000
Passif à la fin de l'exercice	62 (<u>368 568 000</u>)	(<u>353 661 000</u>)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation		
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	63 (394 479 000)	(374 278 000)
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	64 25 911 000	20 617 000
Passif au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	65 (<u>368 568 000</u>)	(<u>353 661 000</u>)

AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Charge de l'exercice		
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	66 13 434 000	14 529 000
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	67 1 197 000	(8 631 000)
	68 <u>14 631 000</u>	<u>5 898 000</u>
Prestations ou primes à la charge des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	69 ()	()
	70 14 631 000	5 898 000
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	71 1 401 000	2 743 000
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime	72 (638 000)	(1 142 000)
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	73	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	74	
Autres		
-	75	
-	76	
Charge de l'exercice excluant les intérêts	77 <u>15 394 000</u>	<u>7 499 000</u>
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	78 14 158 000	14 809 000
Charge de l'exercice	79 <u>29 552 000</u>	<u>22 308 000</u>
Informations complémentaires		
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	80 6 057 000	3 454 000
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	81 11	11
Hypothèses d'évaluation actuarielle de la comptabilisation (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)		
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	82 4,00 %	4,00 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	83 2,62 %	2,50 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	84 2,25 %	2,25 %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	85 6,30 %	6,30 %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	86 3,60 %	4,25 %
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	87 2027	2025
Autres hypothèses économiques		
-	88	
-	89	

C) RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice 90 3

Description des régimes et autres renseignements

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Charge de l'exercice		
Cotisations de l'employeur	91 <u>1 061 000</u>	<u>946 000</u>

AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

D) AUTRES RÉGIMES (REER individuel, REER collectif et autres)

Nombre d'autres régimes à la fin de l'exercice 92 _____

Description des régimes et autres renseignements

	2016	2015
Charge de l'exercice		
Cotisations de l'employeur 93		

E) RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Participation au Régime de retraite des élus municipaux (RREM)

94 Oui
 95 Non

	2016	2015
Nombre d'élus participants actifs à la fin de l'exercice 96	104	105

Description du régime

.

	2016	2015
Cotisations des élus au RREM 97		
Charge de l'exercice		
Contributions de l'employeur au RREM 98	1 414 000	1 397 000
Contributions de l'employeur à titre de participation au RPSEM 99	1 043 000	1 038 000
100	2 457 000	2 435 000

Note

AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME
AU 31 DÉCEMBRE 2016

		Compétences de nature locale	Compétences d'agglomération	Portrait global
Administration municipale				
Dette à long terme	1	5 153 034 000	3 185 488 000	8 338 522 000
Ajouter				
Activités d'investissement à financer	2	16 521 000	11 721 000	28 242 000
Activités de fonctionnement à financer	3	29 190 000	53 919 000	83 109 000
Dette en cours de refinancement	4			
Autres				
-Achat de terrains	5	17 091 000	568 000	17 659 000
-Débiteurs gouvernement	6	7 317 000	7 221 000	14 538 000
Déduire				
Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme				
Excédent accumulé	7			
Débiteurs	8	231 965 000	1 011 256 000	1 243 221 000
Revenus futurs découlant des ententes conclues avec le gouvernement du Québec	9			
Autres montants	10			
Montant non utilisé d'emprunts à long terme contractés	11			
Autres				
-Montant à recouvrer redevances	12	334 870 000		334 870 000
-Montant acc. pour remb dette	13	1 210 460 000	717 045 000	1 927 505 000
Endettement net à long terme de l'administration municipale	14	3 445 858 000	1 530 616 000	4 976 474 000
Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés				
	15	103 161 000	845 943 000	949 104 000
Endettement net à long terme	16	3 549 019 000	2 376 559 000	5 925 578 000
Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes				
Municipalité régionale de comté	17			
Communauté métropolitaine	18		12 072 000	12 072 000
Autres organismes	19			
Endettement total net à long terme	20	3 549 019 000	2 388 631 000	5 937 650 000
Quote-part dans l'endettement total net à long terme de l'agglomération (lorsque fonctionnant par quotes-parts)				
	21	1 955 739 000		
Moins: Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme de l'agglomération	22			
	23	1 955 739 000		
Endettement total net à long terme pour les compétences de nature locale compte tenu de la quote-part dans l'agglomération	24	5 504 758 000		
Endettement total net à long terme lié aux parcs éoliens et aux centrales hydroélectriques (inclus à la ligne 24 ci-dessus, pour les compétences de nature locale, et à la ligne 20, s'il y a lieu, pour les compétences d'agglomération et le portrait global)				
	25			

RENSEIGNEMENTS CONSOLIDÉS NON AUDITÉS

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées		
	Budget	Réalisations	Réalisations	Réalisations	
TAXES	2016	2016	2016	2015	
SUR LA VALEUR FONCIÈRE					
Taxes générales					
Taxe foncière générale	1	2 575 074 900	2 584 288 000	2 563 653 000	2 490 477 000
Taxes spéciales					
Service de la dette	2				
Activités de fonctionnement	3	319 453 000	321 142 000	321 142 000	315 779 000
Activités d'investissement	4				
Taxes de secteur					
Taxes spéciales					
Service de la dette	5	92 005 600	93 476 000	93 476 000	89 706 000
Activités de fonctionnement	6	136 697 900	137 301 000	137 301 000	135 690 000
Activités d'investissement	7				
Autres	8	731 700	2 150 000	2 150 000	693 000
	9	3 123 963 100	3 138 357 000	3 117 722 000	3 032 345 000
SUR UNE AUTRE BASE					
Taxes, compensations et tarification					
Services municipaux					
Eau	10	23 815 800	22 546 000	22 546 000	23 402 000
Égout	11				
Traitement des eaux usées	12				
Matières résiduelles	13	13 880 500	13 979 000	13 979 000	13 943 000
Autres					
-Taxe immatriculation	14	35 396 200	35 025 000	35 025 000	34 430 000
-Autres	15		796 000	796 000	768 000
-	16				
Centres d'urgence 9-1-1	17	11 440 300	11 742 000	11 742 000	10 861 000
Service de la dette	18	8 620 500	8 610 000	8 610 000	9 221 000
Activités de fonctionnement	19	19 629 800	19 283 000	19 283 000	19 281 000
Activités d'investissement	20				
	21	112 783 100	111 981 000	111 981 000	111 906 000
Taxes d'affaires					
Sur l'ensemble de la valeur locative					
Autres	22				
	23	12 016 500	12 061 000	12 061 000	11 774 000
	24	12 016 500	12 061 000	12 061 000	11 774 000
	25	124 799 600	124 042 000	124 042 000	123 680 000
	26	3 248 762 700	3 262 399 000	3 241 764 000	3 156 025 000

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2016	Réalisations 2016	Réalisations 2016	Réalisations 2015
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES				
GOVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES				
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement				
Taxes sur la valeur foncière	27	37 891 500	33 213 000	32 787 000
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	28	900 700	3 629 000	3 697 000
Taxes d'affaires	29		901 000	6 000
Compensations pour les terres publiques	30			
	31	38 792 200	37 743 000	36 490 000
Immeubles des réseaux				
Santé et services sociaux	32	65 156 300	68 205 000	71 047 000
Cégeps et universités	33	53 334 000	53 608 000	54 456 000
Écoles primaires et secondaires	34	39 108 200	40 486 000	41 444 000
	35	157 598 500	162 299 000	166 947 000
Autres immeubles				
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux				
Taxes sur la valeur foncière	36	1 413 200	728 000	2 215 000
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	37		74 000	252 000
Taxes d'affaires	38			
	39	1 413 200	802 000	2 467 000
	40	197 803 900	200 844 000	205 904 000
GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES				
Taxes sur la valeur foncière	41	32 787 800	30 501 000	28 411 000
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	42	2 988 300	3 350 000	3 068 000
Taxes d'affaires	43		3 013 000	3 099 000
	44	35 776 100	36 864 000	34 578 000
ORGANISMES MUNICIPAUX				
Taxes sur la valeur foncière	45	11 213 300	11 523 000	11 226 000
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	46			
	47	11 213 300	11 523 000	11 226 000
AUTRES				
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	48			
Autres	49	3 050 800	3 098 000	2 837 000
	50	3 050 800	3 098 000	2 837 000
	51	247 844 100	252 329 000	254 545 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2016	Réalisations 2016	Réalisations 2016	Réalisations 2015
TRANSFERTS				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT				
Administration générale	52	9 706 700	14 501 000	9 370 000
Sécurité publique				
Police	53	8 026 700	8 633 000	7 696 000
Sécurité incendie	54	8 863 400	7 934 000	8 405 000
Sécurité civile	55			4 000
Autres	56	139 800	136 000	144 000
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	57	2 897 800	4 316 000	5 868 000
Enlèvement de la neige	58	774 900	751 000	797 000
Autres	59	798 600	1 253 000	830 000
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	60	5 500 600	5 458 000	127 419 000
Transport adapté	61			39 998 000
Transport scolaire	62			
Autres	63			
Transport aérien	64			
Transport par eau	65			
Autres	66			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	67	157 500	157 000	168 000
Réseau de distribution de l'eau potable	68	71 000	69 000	73 000
Traitement des eaux usées	69	18 181 900	18 024 000	16 045 000
Réseaux d'égout	70		3 691 000	3 667 000
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	71		14 225 000	14 258 000
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	72	14 244 200	643 000	735 000
Tri et conditionnement	73			11 000
Autres	74			
Autres	75	5 110 100	240 000	252 000
Cours d'eau	76			
Protection de l'environnement	77	55 000	276 000	174 000
Autres	78			
Santé et bien-être				
Logement social	79			
Sécurité du revenu	80			
Autres	81	10 194 300	11 206 000	10 596 000
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	82	339 100	5 972 000	5 972 000
Rénovation urbaine	83	10 945 300	26 216 000	10 447 000
Promotion et développement économique	84	34 853 300	26 000	32 184 000
Autres	85			93 000
Loisirs et culture				
Activités récréatives	86	2 020 500	2 244 000	11 758 000
Activités culturelles				
Bibliothèques	87	4 656 500	5 014 000	4 682 000
Autres	88	2 098 500	5 758 000	12 632 000
Réseau d'électricité	89			
	90	139 635 700	136 743 000	326 598 000
				319 537 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget	Réalisations	Réalisations	Réalisations
TRANSFERTS (suite)	2016	2016	2016	2015
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT				
Administration générale	91	116 000	116 000	
Sécurité publique				
Police	92			
Sécurité incendie	93			
Sécurité civile	94			
Autres	95			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	96	37 655 000	32 648 000	42 891 000
Enlèvement de la neige	97		17 000	1 228 000
Autres	98			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	99		430 276 000	737 973 000
Transport adapté	100			
Transport scolaire	101			
Autres	102			
Transport aérien	103			
Transport par eau	104			
Autres	105	25 413 000		
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	106	19 189 000	23 152 000	8 669 000
Réseau de distribution de l'eau potable	107	90 205 000	96 439 000	78 281 000
Traitement des eaux usées	108	29 947 000	22 764 000	5 532 000
Réseaux d'égout	109	65 596 000	41 917 000	48 207 000
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	110			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	111			(122 000)
Tri et conditionnement	112			
Autres	113			
Autres	114			
Cours d'eau	115			
Protection de l'environnement	116			
Autres	117	4 650 000		
Santé et bien-être				
Logement social	118			
Sécurité du revenu	119			
Autres	120			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	121			(1 180 000)
Rénovation urbaine	122			
Promotion et développement économique	123			
Autres	124	7 100 000	610 000	343 000
Loisirs et culture				
Activités récréatives	125	28 060 000	12 673 000	7 474 000
Activités culturelles				
Bibliothèques	126	6 385 000	5 583 000	2 966 000
Autres	127		508 000	729 000
Réseau d'électricité	128			
	129	314 200 000	236 427 000	932 991 000

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2016	Réalisations 2016	Réalisations 2016	Réalisations 2015
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS DE DROIT				
Regroupement municipal et réorganisation municipale	130			
Péréquation	131			
Neutralité	132			
Partage des redevances sur les ressources naturelles	133			
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	134	19 800 000	21 516 000	22 791 000
Fonds de développement des territoires	135			
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Droits d'immatriculation	136		47 068 000	47 500 000
Autres	137	93 786 000	86 276 000	86 747 000
	138	113 586 000	107 792 000	154 860 000
TOTAL DES TRANSFERTS	139	567 421 700	480 962 000	1 148 161 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

Non audité

	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2016	Réalisations 2016	Réalisations 2016	Réalisations 2015
SERVICES RENDUS				
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX				
Administration générale				
Greffes et application de la loi	140			
Évaluation	141			
Autres	142			
	143			
Sécurité publique				
Police	144			
Sécurité incendie	145			
Sécurité civile	146			
Autres	147			
	148			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	149			
Enlèvement de la neige	150	16 000	16 000	16 000
Autres	151			
Transport collectif	152			
Autres	153			
	154	16 000	16 000	16 000
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	155	189 400	193 000	193 000
Réseau de distribution de l'eau potable	156			
Traitement des eaux usées	157			
Réseaux d'égout	158			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	159			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	160			
Tri et conditionnement	161			
Autres	162			
Autres	163			
Cours d'eau	164			
Protection de l'environnement	165			
Autres	166			
	167	189 400	193 000	193 000
Santé et bien-être				
Logement social	168			
Autres	169			
	170			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	171			
Rénovation urbaine	172			
Promotion et développement économique	173			
Autres	174			
	175			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	176			
Activités culturelles				
Bibliothèques	177			
Autres	178			
	179			
Réseau d'électricité	180			
	181	189 400	209 000	209 000

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2016	Réalisations 2016	Réalisations 2016	Réalisations 2015
SERVICES RENDUS (suite)				
AUTRES SERVICES RENDUS				
Administration générale	182	31 941 100	22 206 000	21 268 000
Sécurité publique	183	39 931 800	39 637 000	22 594 000
Transport				
Réseau routier	184	66 851 000	67 331 000	68 224 000
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	185	14 000	559 966 000	552 824 000
Transport adapté	186		5 322 000	5 015 000
Transport scolaire	187			
Autres	188		13 000	15 000
Autres	189	7 672 000	9 201 000	77 748 000
Hygiène du milieu	190	7 033 600	7 719 000	7 425 000
Santé et bien-être	191	32 881 700	35 518 000	81 868 000
Aménagement, urbanisme et développement	192	87 564 800	92 571 000	100 930 000
Loisirs et culture	193	36 272 000	39 633 000	46 050 000
Réseau d'électricité	194			
	195	310 162 000	313 829 000	991 731 000
TOTAL DES SERVICES RENDUS	196	310 351 400	314 038 000	991 940 000
IMPOSITION DE DROITS				
Licences et permis	197	29 231 500	38 446 000	34 254 000
Droits de mutation immobilière	198	140 730 900	184 330 000	162 555 000
Droits sur les carrières et sablières	199			
Autres	200			
	201	169 962 400	222 776 000	196 809 000
AMENDES ET PÉNALITÉS	202	199 545 100	163 733 000	170 757 000
REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE	203	89 595 300	106 443 000	125 798 000
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS	204	30 517 400	31 607 000	14 456 000
AUTRES REVENUS				
Gain (perte) sur cession d'immobilisations	205		2 381 000	9 494 000
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	206	14 852 100		4 852 000
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	207			
Contributions des promoteurs	208	15 600 000	250 000	6 742 000
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Taxe sur l'essence	209			18 517 000
Contributions des organismes municipaux	210			
Autres contributions	211			
Autres	212	11 710 200	21 377 000	71 445 000
	213	42 162 300	24 008 000	111 050 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	214			

**ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

		Administration municipale				Données consolidées	
		Budget 2016	Réalizations 2016			Réalizations 2016	Réalizations 2015
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE							
Conseil	1	58 058 000	57 601 000	14 000	57 615 000	59 774 000	56 378 000
Greffe et application de la loi	2	84 071 500	79 571 000	6 708 000	86 279 000	84 889 000	84 849 000
Gestion financière et administrative	3	245 167 600	230 449 000	3 842 000	234 291 000	234 984 000	225 229 000
Évaluation	4	17 967 300	16 861 000	1 476 000	18 337 000	16 875 000	17 481 000
Gestion du personnel	5	62 459 700	62 651 000	68 000	62 719 000	62 719 000	58 281 000
Autres							
- Autres	6	371 957 900	309 278 000	287 000	309 565 000	300 537 000	357 198 000
-	7						
	8	839 682 000	756 411 000	12 395 000	768 806 000	759 778 000	799 416 000
SÉCURITÉ PUBLIQUE							
Police	9	662 850 100	672 547 000	21 539 000	694 086 000	694 086 000	694 754 000
Sécurité incendie	10	349 090 200	356 705 000	14 250 000	370 955 000	370 955 000	364 218 000
Sécurité civile	11	2 000 100	1 754 000	90 000	1 844 000	1 844 000	1 598 000
Autres	12	16 233 960	16 371 000		16 371 000	16 371 000	15 658 000
	13	1 030 174 360	1 047 377 000	35 879 000	1 083 256 000	1 083 256 000	1 076 228 000
TRANSPORT							
Réseau routier							
Voirie municipale	14	138 126 650	141 294 000	216 603 000	357 897 000	357 897 000	337 514 000
Enlèvement de la neige	15	159 383 000	142 890 000	8 005 000	150 895 000	150 895 000	153 653 000
Éclairage des rues	16	36 918 600	35 677 000	12 962 000	48 639 000	48 639 000	51 211 000
Circulation et stationnement	17	46 377 200	46 939 000	1 449 000	48 388 000	119 225 000	116 454 000
Transport collectif							
Transport en commun	18	511 080 300	522 938 000		522 938 000	1 516 044 000	1 515 851 000
Transport aérien	19						
Transport par eau	20						
Autres	21	33 097 250	17 835 000	105 000	17 940 000	30 521 000	35 675 000
	22	924 983 000	907 573 000	239 124 000	1 146 697 000	2 223 221 000	2 210 358 000

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

Non audité

	Administration municipale				Données consolidées		
	Budget 2016	Réalizations 2016			Réalizations 2016	Réalizations 2015	
	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total			
HYGIÈNE DU MILIEU							
Eau et égout							
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	23	56 869 200	52 121 000	27 510 000	79 631 000	79 631 000	70 479 000
Réseau de distribution de l'eau potable	24	88 731 100	84 101 000	55 562 000	139 663 000	139 663 000	139 361 000
Traitement des eaux usées	25	62 449 100	62 264 000	71 114 000	133 378 000	133 378 000	130 533 000
Réseaux d'égout	26	51 218 000	40 996 000	55 642 000	96 638 000	96 638 000	89 651 000
Matières résiduelles							
Déchets domestiques et assimilés							
Collecte et transport	27	55 087 500	54 177 000	2 588 000	56 765 000	58 381 000	57 039 000
Élimination	28	40 083 100	37 049 000		37 049 000	37 640 000	43 887 000
Matières recyclables							
Collecte sélective							
Collecte et transport	29	30 144 100	28 211 000	2 206 000	30 417 000	28 211 000	28 736 000
Tri et conditionnement	30	7 086 900	1 544 000		1 544 000	1 544 000	1 577 000
Matières organiques							
Collecte et transport	31		14 773 000		14 773 000	14 924 000	5 719 000
Traitement	32	5 899 100	1 462 000		1 462 000	1 462 000	4 674 000
Matériaux secs	33	15 224 700	43 008 000		43 008 000	43 008 000	13 223 000
Autres	34	3 807 000	2 253 000	151 000	2 404 000	2 253 000	4 104 000
Plan de gestion	35						
Autres	36	3 266 000	2 796 000		2 796 000	2 796 000	2 536 000
Cours d'eau	37						
Protection de l'environnement	38	12 663 700	12 380 000	679 000	13 059 000	13 058 000	13 160 000
Autres	39	948 500	1 282 000		1 282 000	451 000	11 322 000
	40	433 478 000	438 417 000	215 452 000	653 869 000	653 038 000	616 001 000
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE							
Logement social	41	38 828 000	31 594 000	167 000	31 761 000	72 116 000	81 684 000
Sécurité du revenu	42	27 307 600	24 424 000		24 424 000	24 424 000	24 911 000
Autres	43	29 329 000	33 323 000		33 323 000	33 323 000	28 960 000
	44	95 464 600	89 341 000	167 000	89 508 000	129 863 000	135 555 000
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT							
Aménagement, urbanisme et zonage	45	64 457 140	75 294 000	340 000	75 634 000	77 745 000	58 190 000
Rénovation urbaine							
Biens patrimoniaux	46	4 453 400	2 326 000		2 326 000	2 326 000	2 704 000
Autres biens	47	30 737 800	26 361 000	136 000	26 497 000	26 497 000	29 180 000
Promotion et développement économique							
Industries et commerces	48	86 091 400	91 980 000	16 000	91 996 000	91 996 000	94 162 000
Tourisme	49	16 179 000	13 626 000		13 626 000	13 626 000	12 705 000
Autres	50	38 000	1 009 000		1 009 000	1 009 000	234 000
Autres	51	7 421 100	(395 000)	30 847 000	30 452 000	30 226 000	29 814 000
	52	209 377 840	210 201 000	31 339 000	241 540 000	243 425 000	226 989 000

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

		Administration municipale				Données consolidées	
		Budget 2016	Réalizations 2016			Réalizations 2016	Réalizations 2015
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total		
Non audité							
LOISIRS ET CULTURE							
Activités récréatives							
Centres communautaires	53	63 817 400	65 361 000	10 163 000	75 524 000	75 524 000	76 018 000
Patinoires intérieures et extérieures	54	36 810 600	35 205 000	4 027 000	39 232 000	39 232 000	38 748 000
Piscines, plages et ports de plaisance	55	39 548 200	38 409 000	3 878 000	42 287 000	42 287 000	42 188 000
Parcs et terrains de jeux	56	160 676 200	170 178 000	66 850 000	237 028 000	237 028 000	219 649 000
Parcs régionaux	57						
Expositions et foires	58	71 900	71 000		71 000	71 000	103 000
Autres	59	19 472 200	15 547 000	809 000	16 356 000	58 121 000	53 813 000
	60	320 396 500	324 771 000	85 727 000	410 498 000	452 263 000	430 519 000
Activités culturelles							
Centres communautaires	61	16 142 700	16 929 000	661 000	17 590 000	17 590 000	16 557 000
Bibliothèques	62	89 124 100	92 220 000	2 422 000	94 642 000	94 642 000	88 012 000
Patrimoine							
Musées et centres d'exposition	63	74 276 200	73 302 000	2 495 000	75 797 000	75 797 000	68 147 000
Autres ressources du patrimoine	64						
Autres	65	33 201 900	52 646 000	7 178 000	59 824 000	45 871 000	47 064 000
	66	212 744 900	235 097 000	12 756 000	247 853 000	233 900 000	219 780 000
	67	533 141 400	559 868 000	98 483 000	658 351 000	686 163 000	650 299 000
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ							
	68						
FRAIS DE FINANCEMENT							
Dettes à long terme							
Intérêts	69	386 035 200	376 192 000		376 192 000	492 507 000	487 161 000
Autres frais	70	7 426 800	5 526 000		5 526 000	(13 390 000)	(8 677 000)
Autres frais de financement							
Avantages sociaux futurs	71						
Autres	72	1 414 500	1 229 000		1 229 000	3 676 000	5 609 000
	73	394 876 500	382 947 000		382 947 000	482 793 000	484 093 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION							
	74						
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS							
	75	646 863 367	632 839 000	(632 839 000)			

Section II - Autres renseignements financiers non audités

TABLE DES MATIÈRES

	G=Global	
	PAGE	
Section II - Autres renseignements financiers non audités		
Acquisition d'immobilisations consolidées par catégories	S36-G	27
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations consolidées	S36-G	27
Analyse de la dette à long terme consolidée	S37-G	28
Analyse de la charge de quotes-parts consolidée	S39-G	29
Analyse de la rémunération non consolidée	S43-G	30
Analyse des revenus de transfert non consolidés par sources	S43-G	30
Analyse du coût des services municipaux non consolidé	S44-G	31
Rémunération des élus	S45-G	32
Analyse de l'excédent (déficit) accumulé non consolidé	S46-G	33
Questionnaire	S51-G	34
<hr/>		
COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION NON CONSOLIDÉES		43
<hr/>		
COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE NON CONSOLIDÉES		82
<hr/>		

**ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CONSOLIDÉES PAR CATÉGORIES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2016	Réalisations 2016	Réalisations 2016	Réalisations 2015
IMMOBILISATIONS				
Infrastructures				
Conduites d'eau potable	1	162 003 000	192 035 000	192 035 000
Usines de traitement de l'eau potable	2	49 573 000	49 569 000	49 569 000
Usines et bassins d'épuration	3	46 542 000	34 786 000	34 786 000
Conduites d'égout	4	93 468 000	91 935 000	91 935 000
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5		4 355 000	4 355 000
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	387 700 000	307 219 000	307 219 000
Ponts, tunnels et viaducs	7	26 153 000	13 046 000	13 046 000
Systèmes d'éclairage des rues	8	22 695 000	12 836 000	12 836 000
Aires de stationnement	9	1 360 000	912 000	912 000
Parcs et terrains de jeux	10	207 595 000	106 675 000	106 675 000
Autres infrastructures	11	72 147 000	29 716 000	156 841 000
Réseau d'électricité	12			
Bâtiments				
Édifices administratifs	13	137 572 000	64 763 000	130 249 000
Édifices communautaires et récréatifs	14	179 464 000	113 001 000	113 001 000
Améliorations locatives	15		3 229 000	4 865 000
Véhicules				
Véhicules de transport en commun	16			430 869 000
Autres	17	40 921 000	42 098 000	42 359 000
Ameublement et équipement de bureau	18	83 819 000	49 512 000	81 817 000
Machinerie, outillage et équipement divers	19	9 870 000	21 451 000	40 331 000
Terrains	20	16 000 000	26 682 000	36 942 000
Autres	21	52 791 000		(315 000)
	22	1 589 673 000	1 163 820 000	1 850 642 000
				1 797 878 000

**ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT
ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Infrastructures autres que pour nouveau développement				
Conduites d'eau potable	23		36 761 000	36 761 000
Usines de traitement de l'eau potable	24		49 569 000	49 569 000
Usines et bassins d'épuration	25		34 786 000	34 786 000
Conduites d'égout	26		30 277 000	30 277 000
Autres infrastructures	27		416 026 000	543 151 000
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)				
Conduites d'eau potable	28		155 274 000	155 274 000
Usines de traitement de l'eau potable	29			
Usines et bassins d'épuration	30			
Conduites d'égout	31		61 658 000	61 658 000
Autres infrastructures	32		58 733 000	58 733 000
Autres immobilisations	33		320 736 000	880 433 000
	34		1 163 820 000	1 850 642 000
				1 797 878 000

**ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Non audité		Solde au 1^{er} janvier	Augmentation	Diminution	Solde au 31 décembre
Dettes à long terme					
Obligations et billets en monnaie canadienne	1	10 427 335 000	834 104 000	492 032 000	10 769 407 000
Obligations et billets en monnaies étrangères	2	370 000		370 000	
Autres dettes à long terme					
Gouvernement du Québec et ses entreprises	3				
Organismes municipaux	4				
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	5	381 000		223 000	158 000
Autres	6	133 920 000		11 733 000	122 187 000
	7	10 562 006 000	834 104 000	504 358 000	10 891 752 000
La dette à long terme, incluant la dette en cours de refinancement, est assumée de la façon suivante :					
Par l'organisme municipal					
Emprunts refinancés par anticipation	8				
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette à long terme	9				
Excédent de fonctionnement affecté	10				
Réserves financières et fonds réservés	11	2 252 041 000	534 337 000	195 900 000	2 590 478 000
Montant à la charge					
D'une partie des contribuables ou des municipalités membres	12	3 495 154 000	283 770 000	154 179 000	3 624 745 000
De l'ensemble des contribuables ou des municipalités membres	13	2 073 347 000	258 836 000	266 076 000	2 066 107 000
De la municipalité (Société de transport en commun)	14				
	15	7 820 542 000	1 076 943 000	616 155 000	8 281 330 000
Par les tiers (montants affectés au remboursement de la dette à long terme)					
Débiteurs					
Gouvernement du Québec et ses entreprises	16	2 403 400 000	242 933 000	351 394 000	2 294 939 000
Organismes municipaux	17				
Autres tiers	18				
	19	2 403 400 000	242 933 000	351 394 000	2 294 939 000
Débiteurs encaissés non encore appliqués au remboursement de la dette	20				
	21	2 403 400 000	242 933 000	351 394 000	2 294 939 000
Revenus futurs découlant des ententes conclues avec le gouvernement du Québec	22				
Prêts	23				
Autres	24	338 064 000		22 581 000	315 483 000
	25	2 741 464 000	242 933 000	373 975 000	2 610 422 000
	26	10 562 006 000	1 319 876 000	990 130 000	10 891 752 000
Dette en cours de refinancement	27	()		()	
Reclassement / Redressement	28		(485 772 000)	(485 772 000)	
	29	10 562 006 000	834 104 000	504 358 000	10 891 752 000

Note

**ANALYSE DE LA CHARGE DE QUOTES-PARTS CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2016	Réalisations 2016	Réalisations 2016	Réalisations 2015
Administration générale				
Greffe et application de la loi	1			
Évaluation	2			
Autres	3	3 955 500	3 914 000	3 690 000
Sécurité publique				
Police	4			
Sécurité incendie	5			
Sécurité civile	6			
Autres	7			
Transport				
Réseau routier	8			
Transport collectif	9			
Autres	10	490 700	486 000	458 000
Hygiène du milieu				
Eau et égout	11			
Matières résiduelles	12			
Cours d'eau	13			
Protection de l'environnement	14	797 300	789 000	744 000
Autres	15			
Santé et bien-être				
Logement social	16	17 195 300	17 014 000	16 470 000
Autres	17			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	18			
Rénovation urbaine	19			
Promotion et développement économique	20	3 773 800	3 734 000	3 520 000
Autres	21			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	22			
Activités culturelles	23	12 064 400	11 937 000	4 517 000
Réseau d'électricité				
	24			
	25	38 277 000	37 874 000	29 399 000

**ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION NON CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Non audité

		Effectifs personnes/ année ²	Semaine normale (heures)	Nombre d'heures rémunérées au cours de l'exercice	Rémunération	Charges sociales	Total ¹
Administration municipale							
Cadres et contremaîtres	1	2 087,90	35,50	3 883 800,00	243 674 000	103 756 000	347 430 000
Professionnels	2	2 043,40	35,00	4 251 067,00	216 839 000	69 201 000	286 040 000
Cols blancs	3	6 077,10	35,00	11 341 039,00	345 726 000	151 651 000	497 377 000
Cols bleus	4	4 640,10	36,00	9 392 259,00	296 402 000	135 948 000	432 350 000
Policiers	5	4 168,30	35,00	8 790 361,00	413 108 000	174 887 000	587 995 000
Pompiers	6	2 411,00	42,00	5 135 072,00	219 138 000	61 668 000	280 806 000
Conducteurs et opérateurs (transport en commun)	7						
	8	21 427,80		42 793 598,00	1 734 887 000	697 111 000	2 431 998 000
Élus	9	103,00			10 054 000	4 175 000	14 229 000
	10	21 530,80			1 744 941 000	701 286 000	2 446 227 000

1. Inclut la rémunération et les charges sociales aux fins de fonctionnement et d'immobilisations.

2. En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), le salaire d'un employé, à l'exception de celui d'un cadre, est un renseignement confidentiel. Afin de respecter la loi, lorsqu'une catégorie d'emploi compte un effectif ou moins, ces renseignements ne doivent pas apparaître sur le document déposé au conseil. Dans un tel cas, certaines informations sont remplacées par des astérisques à l'impression du document.

**ANALYSE DES REVENUS DE TRANSFERT NON CONSOLIDÉS PAR SOURCES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

		Gouvernement du Québec		Gouvernement du Canada	MRC/ Municipalités/ Communautés métropolitaines	Total
		Fonctionnement	Investissement			
Transport en commun	11	5 458 000				5 458 000
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	12	157 000	6 762 000	16 390 000		23 309 000
Réseau de distribution de l'eau potable	13	69 000	41 046 000	55 393 000		96 508 000
Traitement des eaux usées	14	18 024 000	10 989 000	11 775 000		40 788 000
Réseaux d'égout	15	1 081 000	17 627 000	26 900 000		45 608 000
Autres	16	181 545 000	33 639 000	15 906 000	38 201 000	269 291 000
	17	206 334 000	110 063 000	126 364 000	38 201 000	480 962 000

**ANALYSE DU COÛT DES SERVICES MUNICIPAUX NON CONSOLIDÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

<i>Non audité</i>		Charges avant amortissement		+	Amortissement des immobilisations		=	Charges		-	Services rendus		=	Coût des services municipaux	Frais de financement	
Administration générale																
Grefte et application de la loi	1	79 571 000	27		6 708 000	53		86 279 000	79		292 000	105		85 987 000	131	2 637 000
Évaluation	2	16 861 000	28		1 476 000	54		18 337 000	80		147 000	106		18 190 000	132	11 000
Autres	3	659 979 000	29		4 211 000	55		664 190 000	81		21 767 000	107		642 423 000	133	25 059 000
	4	756 411 000	30		12 395 000	56		768 806 000	82		22 206 000	108		746 600 000	134	27 707 000
Sécurité publique																
Police	5	672 547 000	31		21 539 000	57		694 086 000	83		39 217 000	109		654 869 000	135	11 942 000
Sécurité incendie	6	356 705 000	32		14 250 000	58		370 955 000	84		269 000	110		370 686 000	136	11 604 000
Sécurité civile	7	1 754 000	33		90 000	59		1 844 000	85			111		1 844 000	137	
Autres	8	16 371 000	34			60		16 371 000	86		152 000	112		16 219 000	138	846 000
	9	1 047 377 000	35		35 879 000	61		1 083 256 000	87		39 638 000	113		1 043 618 000	139	24 392 000
Transport																
Réseau routier																
Voirie municipale	10	141 294 000	36		216 603 000	62		357 897 000	88		4 252 000	114		353 645 000	140	102 961 000
Enlèvement de la neige	11	142 890 000	37		8 005 000	63		150 895 000	89		730 000	115		150 165 000	141	8 238 000
Autres	12	82 616 000	38		14 411 000	64		97 027 000	90		62 447 000	116		34 580 000	142	12 290 000
Transport collectif	13	522 938 000	39			65		522 938 000	91			117		522 938 000	143	26 517 000
Autres	14	17 835 000	40		105 000	66		17 940 000	92		9 132 000	118		8 808 000	144	
	15	907 573 000	41		239 124 000	67		1 146 697 000	93		76 561 000	119		1 070 136 000	145	150 006 000
Hygiène du milieu																
Eau et égout																
Approvisionnement et traitement de l'eau potable																
Réseau de distribution de l'eau potable	16	52 121 000	42		27 510 000	68		79 631 000	94		509 000	120		79 122 000	146	9 968 000
Traitement des eaux usées	17	84 101 000	43		55 562 000	69		139 663 000	95		1 063 000	121		138 600 000	147	24 686 000
Réseaux d'égout	18	62 264 000	44		71 114 000	70		133 378 000	96		4 693 000	122		128 685 000	148	31 564 000
Matières résiduelles	19	40 996 000	45		55 642 000	71		96 638 000	97		695 000	123		95 943 000	149	25 426 000
Déchets domestiques et assimilés	20	91 226 000	46		2 588 000	72		93 814 000	98		183 000	124		93 631 000	150	2 144 000
Matières recyclables	21	91 251 000	47		2 357 000	73		93 608 000	99		5 000	125		93 603 000	151	839 000
Autres	22	2 796 000	48			74		2 796 000	100		581 000	126		2 215 000	152	490 000
Cours d'eau	23		49			75			101			127			153	
Protection de l'environnement	24	12 380 000	50		679 000	76		13 059 000	102		179 000	128		12 880 000	154	
Autres	25	1 282 000	51			77		1 282 000	103		4 000	129		1 278 000	155	112 000
	26	438 417 000	52		215 452 000	78		653 869 000	104		7 912 000	130		645 957 000	156	95 229 000

**ANALYSE DU COÛT DES SERVICES MUNICIPAUX NON CONSOLIDÉ (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

<i>Non audité</i>	Charges avant amortissement		+ Amortissement des immobilisations		= Charges		- Services rendus		= Coût des services municipaux		Frais de financement	
Santé et bien-être												
Logement social	157	31 594 000	172	167 000	187	31 761 000	202	311 000	217	31 450 000	232	385 000
Sécurité du revenu	158	24 424 000	173		188	24 424 000	203	30 981 000	218	(6 557 000)	233	6 722 000
Autres	159	33 323 000	174		189	33 323 000	204	4 226 000	219	29 097 000	234	
	160	89 341 000	175	167 000	190	89 508 000	205	35 518 000	220	53 990 000	235	7 107 000
Aménagement, urbanisme et développement												
Aménagement, urbanisme et zonage	161	75 294 000	176	340 000	191	75 634 000	206	30 207 000	221	45 427 000	236	2 225 000
Rénovation urbaine	162	28 687 000	177	136 000	192	28 823 000	207	532 000	222	28 291 000	237	1 051 000
Promotion et développement économique	163	106 615 000	178	16 000	193	106 631 000	208	1 103 000	223	105 528 000	238	1 144 000
Autres	164	(395 000)	179	30 847 000	194	30 452 000	209	60 729 000	224	(30 277 000)	239	14 520 000
	165	210 201 000	180	31 339 000	195	241 540 000	210	92 571 000	225	148 969 000	240	18 940 000
Loisirs et culture												
Activités récréatives	166	324 771 000	181	85 727 000	196	410 498 000	211	16 520 000	226	393 978 000	241	47 965 000
Activités culturelles												
Bibliothèques	167	92 220 000	182	2 422 000	197	94 642 000	212	472 000	227	94 170 000	242	3 470 000
Autres	168	142 877 000	183	10 334 000	198	153 211 000	213	22 640 000	228	130 571 000	243	8 131 000
	169	559 868 000	184	98 483 000	199	658 351 000	214	39 632 000	229	618 719 000	244	59 566 000
Réseau d'électricité	170		185		200		215		230		245	
	171	4 009 188 000	186	632 839 000	201	4 642 027 000	216	314 038 000	231	4 327 989 000	246	382 947 000

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

Non audité

**Rémunération
(excluant charges
sociales)**

**Allocation de
dépenses**

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).

**ANALYSE DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ NON CONSOLIDÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Non audité

		2016	2015
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté			
Solde au début de l'exercice	1	209 776 000	150 769 000
Redressement aux exercices antérieurs / Reclassement	2	2 000	(2 000)
Solde redressé au début de l'exercice	3	209 778 000	150 767 000
<i>Ajouter (déduire)</i>			
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	4	139 120 000	145 813 000
Affectations et virements			
Activités de fonctionnement	5		
Activités d'investissement	6		
Excédent de fonctionnement affecté	7	(147 463 000)	(126 804 000)
Réserves financières et fonds réservés	8		
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	9		40 000 000
Financement des investissements en cours	10		
	11	(8 343 000)	59 009 000
Solde à la fin de l'exercice	12	201 435 000	209 776 000
Excédent de fonctionnement affecté			
Solde au début de l'exercice	13	262 209 000	192 825 000
Redressement aux exercices antérieurs / Reclassement	14	277 000	(1 297 000)
Solde redressé au début de l'exercice	15	262 486 000	191 528 000
<i>Ajouter (déduire)</i>			
Affectations et virements			
Activités de fonctionnement	16	(68 455 000)	(41 689 000)
Activités d'investissement	17	(10 307 000)	(14 434 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	18	147 463 000	126 804 000
Financement des investissements en cours	19		
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	20		
	21	68 701 000	70 681 000
Solde à la fin de l'exercice	22	331 187 000	262 209 000
Réserves financières et fonds réservés			
Solde au début de l'exercice	23	234 916 000	319 714 000
Redressement aux exercices antérieurs / Reclassement	24	922 000	1 299 000
Solde redressé au début de l'exercice	25	235 838 000	321 013 000
<i>Ajouter (déduire)</i>			
Affectations et virements			
Activités de fonctionnement	26	231 921 000	104 115 000
Activités d'investissement	27	(292 547 000)	(190 212 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	28		
Financement des investissements en cours	29	1 260 000	
	30	(59 366 000)	(86 097 000)
Solde à la fin de l'exercice	31	176 472 000	234 916 000

ANALYSE DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ NON CONSOLIDÉ (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

Non audité

		2016	2015
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir			
Solde au début de l'exercice	32	(978 381 000)	(939 429 000)
Redressement aux exercices antérieurs / Reclassement	33	(1 200 000)	
Solde redressé au début de l'exercice	34	(979 581 000)	(939 429 000)
Affectations			
Activités de fonctionnement - Augmentation	35	(83 793 000)	(64 021 000)
Activités de fonctionnement - Diminution	36	(19 430 000)	
Financement à long terme des activités de fonctionnement	37	(53 699 000)	(12 530 000)
Remboursement de la dette à long terme liée aux activités de fonctionnement	38	26 247 000	37 599 000
Solde à la fin de l'exercice	39	(1 110 256 000)	(978 381 000)
Financement des investissements en cours			
Solde au début de l'exercice	40	21 982 000	(93 044 000)
Redressement aux exercices antérieurs / Reclassement	41		
Solde redressé au début de l'exercice	42	21 982 000	(93 044 000)
<i>Ajouter (déduire)</i>			
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	43	(48 964 000)	115 026 000
Virements			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	44		
Excédent de fonctionnement affecté	45		
Réserves financières et fonds réservés	46	(1 260 000)	
	47	(50 224 000)	115 026 000
Solde à la fin de l'exercice	48	(28 242 000)	21 982 000
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs			
Solde au début de l'exercice	49	4 570 293 000	4 479 151 000
Redressement aux exercices antérieurs / Reclassement	50		
Solde redressé au début de l'exercice	51	4 570 293 000	4 479 151 000
<i>Ajouter (déduire)</i>			
Affectations et virements			
Activités de fonctionnement	52		
Excédent de fonctionnement affecté	53		
Financement à long terme des activités d'investissement	54	(559 210 000)	(609 785 000)
Remboursement de la dette à long terme liée aux activités d'investissement	55	449 312 000	387 159 000
Variation résiduelle de l'exercice	56	527 878 000	313 768 000
Solde à la fin de l'exercice	57	4 988 273 000	4 570 293 000

**QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Non audité	OUI	NON	S.O.
1. Est-ce que le rapport financier est consolidé? Un rapport financier consolidé comprend la consolidation ligne par ligne des organismes contrôlés et des partenariats. S'il n'y a pas de consolidation ligne par ligne mais uniquement la comptabilisation d'entreprises ou de partenariats commerciaux selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, cocher « Non ». Si oui, présentez-vous le budget consolidé?	1 <input checked="" type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	
2. Bien que les normes sur les instruments financiers du secteur public soient applicables aux municipalités à compter de 2020 seulement, une municipalité peut choisir de les appliquer de façon anticipée. Est-ce que la municipalité applique ces normes de façon anticipée ?	5 <input type="checkbox"/>	6 <input checked="" type="checkbox"/>	
3. Quelle est la population saisonnière de la municipalité, soit la population qui s'ajoute au nombre d'habitants établi par décret?	7 _____		8 <input checked="" type="checkbox"/>
4. La municipalité applique-t-elle les normes sur les paiements de transfert en suivant la position prescrite par le gouvernement du Québec selon la recommandation du MAMOT?	9 <input type="checkbox"/>	10 <input checked="" type="checkbox"/>	11 <input type="checkbox"/>
5. Avez-vous reçu au cours de l'exercice ou êtes-vous en droit de recevoir pour cet exercice une subvention relative au <i>Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)</i> de la part du MTMDET?	12 <input type="checkbox"/>	13 <input checked="" type="checkbox"/>	
Montant de l'aide financière reçue	14 _____		\$
Total des frais encourus admissibles au PAERRL :			
a) Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement)	15 _____		\$
b) Dépenses d'investissement	16 _____		\$
c) Total des frais encourus admissibles	17 _____		\$
d) Description des dépenses d'investissement :			
Numéro et date de la résolution par laquelle le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales de niveaux 1 et 2 :			
a) Numéro de la résolution	18 _____		
b) Date d'adoption de la résolution	19 _____		
Si le total des frais encourus admissibles à la ligne 17 n'atteint pas 90 % de l'aide financière reçue à la ligne 14, fournissez-en les justifications :			

QUESTIONNAIRE (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

Non audité**OUI****NON****S.O.**

**Les questions 6 à 8 s'adressent aux municipalités ayant
des compétences de MRC seulement**

- | | | |
|---|-----------------------------|--|
| 6. La municipalité est-elle responsable d'un Fonds local d'investissement (FLI) à titre de municipalité ayant des compétences de MRC? | 20 <input type="checkbox"/> | 21 <input checked="" type="checkbox"/> |
| 7. La municipalité est-elle responsable d'un Fonds local de solidarité (FLS) à titre de municipalité ayant des compétences de MRC? | 22 <input type="checkbox"/> | 23 <input checked="" type="checkbox"/> |
| 8. La municipalité a-t-elle créé un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en vertu de l'article 110.1 de la LCM pour recevoir les droits en vertu de l'article 78.1 de la LCM auprès des exploitants de carrières et sablières? | 24 <input type="checkbox"/> | 25 <input checked="" type="checkbox"/> |

Section III - Données prévisionnelles pour l'exercice 2017

TABLE DES MATIÈRES

G=Global
PAGE

Section III - Données prévisionnelles pour l'exercice 2017

Revenus de taxes	S55-G	37
Revenus de compensations tenant lieu de taxes	S56-G	38
Questionnaire	S65-G	39

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION NON CONSOLIDÉES		43
--	--	-----------

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE NON CONSOLIDÉES		82
---	--	-----------

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017**

TAXES

SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Taxes générales		
Taxe foncière générale	1	2 669 167 500
Taxes spéciales		
Service de la dette	2	
Activités de fonctionnement	3	311 366 000
Activités d'investissement	4	
Taxes de secteur		
Taxes spéciales		
Service de la dette	5	97 915 200
Activités de fonctionnement	6	138 116 400
Activités d'investissement	7	
Autres	8	686 700
	9	3 217 251 800

SUR UNE AUTRE BASE

Taxes, compensations et tarification		
Services municipaux		
Eau	10	22 813 000
Égout	11	
Traitement des eaux usées	12	
Matières résiduelles	13	13 749 800
Autres		
-	14	35 061 600
-	15	
-	16	
Centres d'urgence 9-1-1	17	12 340 300
Service de la dette	18	8 205 700
Activités de fonctionnement	19	19 754 800
Activités d'investissement	20	
	21	111 925 200
Taxes d'affaires		
Sur l'ensemble de la valeur locative	22	
Autres	23	12 866 400
	24	12 866 400
	25	124 791 600
	26	3 342 043 400

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

GOVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES

Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement

Taxes sur la valeur foncière	1	39 085 900
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	2	918 500
Taxes d'affaires	3	
Compensations pour les terres publiques	4	
	5	40 004 400

Immeubles des réseaux

Santé et services sociaux	6	70 844 700
Cégeps et universités	7	53 772 700
Écoles primaires et secondaires	8	39 722 300
	9	164 339 700

Autres immeubles

Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux		
Taxes sur la valeur foncière	10	1 501 500
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	11	
Taxes d'affaires	12	
	13	1 501 500
	14	205 845 600

GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES

Taxes sur la valeur foncière	15	33 299 500
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	16	3 072 200
Taxes d'affaires	17	
	18	36 371 700

ORGANISMES MUNICIPAUX

Taxes sur la valeur foncière	19	11 695 900
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	20	
	21	11 695 900

AUTRES

Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	22	
Autres	23	2 581 500
	24	2 581 500
	25	256 494 700

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES
QUESTIONNAIRE
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017**

1. Total des charges prévues au budget (incluant l'amortissement)	1	5 120 720 200 \$
2. Remboursement de la dette à long terme prévu au budget	2	464 897 900 \$
3. Frais de financement - Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de l'organisme municipal, prévus au budget	3	396 343 600 \$
4. Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté prévue au budget	4	60 168 700 \$

MEMBRES DU CONSEIL

MAIRE Coderre, Denis

CONSEILLERS

Barbe, Manon	Beis, Dimitrios Jim
Benjamin, Frantz	Bergeron, Richard
Bissonnet, Michel	Black, Christine
Boivin Roy, Karine	Caldwell, Éric Alan
Celzi, Richard	Chitilian, Harout
Cinq-Mars, Marie	Clément-Talbot, Catherine
Cloutier, Jean-François	Copeman, Russell
Croteau, François William	Dauphin, Claude
Décarie, Suzanne	Deros, Mary
Deschamps, Richard	DeSousa, Alan
Desrochers, Pierre	Dorais, Benoit
Downey, Sterling	Duchesne, Érika
Ferrandez, Luc	Gadoury, Marc-André
Gagnier, Pierre	Gauthier, Manon
Gibeau, Jean-Marc	Guay, Richard
Hénault, Andrée	Lattanzio, Patricia R.
Lavigne Lalonde, Laurence	Lavoie, Guillaume
Lefebvre, Elsie	Limoges, François
Mainville, Louise	Marinacci Normand
McIntyre, Justine	McQueen, Peter
Ménard, Réal	Miele, Francesco
Miranda, Luis	Norris, Alex
Ouellet, Sylvain	Pagé, Lorraine
Parenteau, Jean-François	Perez, Lionel
Perri, Dominic	Plante, Valérie
Popeanu, Magda	Rapanà, Giovanni
Rossi, Chantal	Rotrand, Marvin
Rouleau, Chantal	Ryan, Richard
Salem, Aref	Samson, Anie
Sauvé, Craig	Searle, Jeremy
Shanahan, Steve	Sigouin, Anne-Marie
Thuillier, Émilie	Vallée, Monique

FONCTIONNAIRES

DIRECTEUR GÉNÉRAL Marcoux, Alain

GREFFIER Saindon, Yves

TRÉSORIER OU
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER Courchesne, Yves

MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

PRÉSIDENT Coderre, Denis

AUTRES MEMBRES

Noms	Titres
Barbe, Manon	Mairesse d'arrondissement LaSalle
Beis, Dimitrios (Jim)	Maire d'arrondissement Pierrefonds-Roxboro
Bergeron, Richard	Conseiller de la Ville, Ville-Marie
Bourelle, Georges	Maire de Beaconsfield
Brownstein, Mitchell	Maire de Côte-Saint-Luc
Coperman, Russel	Maire d'arrondissement, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
Coutu, Robert	Maire de Montréal-Est
Dauphin, Claude	Maire d'arrondissement, Lachine
DeSousa, Alan	Maire d'arrondissement, Saint-Laurent
Desrochers, Pierre D.	Conseiller de la ville, Ahuntsic-Cartier
Dorais, Benoit	Maire d'arrondissement, Sud-Ouest
Hawa, Paola L.	Mairesse de Sainte-Anne-de-Bellevue
Gauthier, Manon	Conseillère de la Ville, Verdun
Gibson, Michel	Maire de Kirkland
Guest, Jane	Mairesse du village de Senneville
Janiszewski, Edward	Maire de Dollard-des-Ormeaux
Masella, Beny	Maire de Montréal-Ouest
Perez, Lionel	Conseiller de la ville Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce
Rouleau, Chantal	Mairesse d'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
Rouleau, Edgar	Maire de la Cité de Dorval
Roy, Philippe	Maire de Ville Mont-Royal
Ryan, Richard	Conseiller de la Ville, Plateau Mont-Royal
Salem Aref	Conseiller de la ville, Saint-Laurent
Samson, Anie	Mairesse d'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
Steinberg, William	Maire de la ville d'Hampstead
Trent, Peter F.	Maire de la ville de Westmount
Trudeau, Morris	Maire de la ville de Pointe-Claire
Tutino, Maria	Mairesse de la ville de Baie d'Urfé
Vallée, Monique	Conseillère de la ville, LaSalle

**AUTRES RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISME MUNICIPAL
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016****ORGANISME MUNICIPAL**

Adresse 155, rue Notre-Dame Est, B. 326
(no) (rue)
Montréal (Municipalité) H2Y 1B6
(Code postal)

Téléphone (514) 872-3158
(ind. rég.) (numéro)

Télécopieur (514) 872-8647
(ind. rég.) (numéro)

Courriel raoulcyr@ville.montreal.qc.ca

TRÉSORIER OU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Nom Yves Courchesne

Téléphone (514) 872-6630
(ind. rég.) (numéro)

Télécopieur (514) 872-3145
(ind. rég.) (numéro)

Courriel yves.courchesne@ville.montreal.qc.ca

AUDITEUR INDÉPENDANT

Nom Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Titre CPA Auditeurs, CA

Adresse 1190, av des Canadiens-de-Montréal B 500
(no) (rue)
Montréal (Municipalité) H3B 0M7
(Code postal)

Téléphone (514) 393-7177
(ind. rég.) (numéro)

Télécopieur (514) 390-4111
(ind. rég.) (numéro)

Courriel mgranger@deloitte.ca

Responsable du dossier Martin Granger, CPA auditeur, CA

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL (s'il y a lieu)

Nom Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA

Titre Vérificatrice générale de Montréal

Adresse 1550, rue Metcalfe, B. 1201
(no) (rue)
Montréal (Municipalité) H3A 3P1
(Code postal)

Téléphone (514) 872-2209
(ind. rég.) (numéro)

Télécopieur (514) 872-6590
(ind. rég.) (numéro)

Courriel michele.galipeau@bvgmtl.ca

ATTESTATION DE TRANSMISSION ET DE CONSENTEMENT À LA DIFFUSION

Je , Yves Courchesne , atteste que le rapport financier consolidé de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, transmis de façon électronique au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, a été déposé à la séance du conseil du 2017-04-13 .

Je certifie que les informations ainsi que les rapports de l'auditeur indépendant et mon attestation de trésorier ou secrétaire-trésorier transmis de façon électronique au même Ministère sont conformes à ceux déposés lors de la séance du conseil, et que les copies originales signées de ces rapports et de mon attestation sont détenues par Montréal .

Cette transmission est effectuée conformément à la procédure établie par le Ministère.

Je confirme que Montréal consent à la diffusion intégrale par le ministre du rapport financier et des rapports d'audit, tels que transmis, pour une durée illimitée et de la manière jugée appropriée par le ministre.

Afin de permettre la diffusion intégrale de ces rapports par le ministre, je confirme également que Montréal détient les autorisations nécessaires, notamment celle de l'auditeur obtenue selon les modalités prévues dans la mission d'audit.

Je confirme qu'en appuyant sur le bouton «Attester», je manifeste mon consentement au même titre qu'une signature manuscrite.

L'excédent (déficit) de l'exercice à la page S18-G ligne 25 est de 403 343 000 \$.

Le taux global de taxation réel de 2016 à la page S34-L ligne 6 est de ,9344 \$.

Date et heure de la dernière modification : 2017-04-13 11:28:30

Date de transmission au Ministère :

RAPPORT FINANCIER 2016

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION NON CONSOLIDÉES

Section I - Renseignements financiers non consolidés

Table des matières	S5-A
Renseignements financiers non consolidés audités	S13-A - S23-A
Renseignements non consolidés non audités	S26-A - S28-A

Section II - Autres renseignements financiers non consolidés

Table des matières	S30-A
Taux global de taxation réel audité	S31-A - S34-A
Autres renseignements non consolidés non audités	S35-A - S52-A

Section III - Données prévisionnelles pour l'exercice 2017

Table des matières	S54-A
Données prévisionnelles	S55-A - S65-A

Selon la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (chapitre E-20.001)

Affaires municipales
et Occupation
du territoire

Québec 

Section I - Renseignements financiers non consolidés

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION NON CONSOLIDÉES

TABLE DES MATIÈRES

A=Agglomération
PAGE

Section I

Renseignements financiers non consolidés audités

Renseignements complémentaires non consolidés

Résultats détaillés

S14-A 46

Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales

S15-A 47

Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales

S16-A 48

Charges par objets

S17-A 49

Autres renseignements complémentaires non consolidés

Excédent (déficit) accumulé non consolidé

S23-A 50

Renseignements non consolidés non audités

Analyse des revenus non consolidés

S27-A 52

Analyse des charges non consolidées

S28-A 53

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES NON CONSOLIDÉS
RÉSULTATS DÉTAILLÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

		2016		2015
		Budget	Réalizations	Réalizations
Revenus				
Fonctionnement				
Taxes	1	46 070 300	46 767 000	45 377 000
Compensations tenant lieu de taxes	2			
Quotes-parts	3	2 246 308 200	2 241 298 000	2 206 794 000
Transferts	4	95 497 600	80 716 000	93 817 000
Services rendus	5	58 135 100	60 847 000	55 228 000
Imposition de droits	6	1 943 100	1 883 000	2 592 000
Amendes et pénalités	7	92 718 200	73 378 000	83 174 000
Revenus de placements de portefeuille	8	35 872 200	40 121 000	41 709 000
Autres revenus d'intérêts	9	19 075 400	18 916 000	15 083 000
Autres revenus	10	2 237 200	3 834 000	17 865 000
Effet net des opérations de restructuration	11			
	12	2 597 857 300	2 567 760 000	2 561 639 000
Investissement				
Taxes	13			
Quotes-parts	14			
Transferts	15	144 900 000	131 786 000	70 304 000
Autres revenus				
Contributions des promoteurs	16	2 700 000	109 000	65 000
Autres	17		1 470 000	2 528 000
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales	18			
	19	147 600 000	133 365 000	72 897 000
	20	2 745 457 300	2 701 125 000	2 634 536 000
Charges				
Administration générale	21	347 039 800	329 015 000	349 577 000
Sécurité publique	22	1 015 838 400	1 033 605 000	1 022 469 000
Transport	23	529 988 200	525 418 000	502 092 000
Hygiène du milieu	24	227 638 700	240 559 000	214 717 000
Santé et bien-être	25	36 416 500	30 542 000	36 027 000
Aménagement, urbanisme et développement	26	58 537 300	74 431 000	48 442 000
Loisirs et culture	27	96 129 600	94 039 000	87 518 000
Réseau d'électricité	28			
Frais de financement	29	140 621 600	138 344 000	135 588 000
Effet net des opérations de restructuration	30			
	31	2 452 210 100	2 465 953 000	2 396 430 000
Excédent (déficit) de l'exercice	32	293 247 200	235 172 000	238 106 000

Note : les charges ne comprennent pas l'amortissement des immobilisations.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

		2016		2015
		Budget	Réalizations	Réalizations
Excédent (déficit) de l'exercice	1	293 247 200	235 172 000	238 106 000
Moins: revenus d'investissement	2 (147 600 000)	(133 365 000)	(72 897 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	145 647 200	101 807 000	165 209 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
<i>Ajouter (déduire)</i>				
Immobilisations				
Amortissement	4			
Produit de cession	5			
(Gain) perte sur cession	6			
Réduction de valeur / Reclassement	7			
	8			
Propriétés destinées à la revente				
Coût des propriétés vendues	9			
Réduction de valeur / Reclassement	10			
	11			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats				
Remboursement ou produit de cession	12			
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13			
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14			
	15			
Financement				
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16	17 200 000	35 325 000	5 767 400
Remboursement de la dette à long terme	17 (176 570 300)	(175 255 000)	(155 028 000)
	18	(159 370 300)	(139 930 000)	(149 260 600)
Affectations				
Activités d'investissement	19 (1 946 000)	(18 517 000)
Excédent (déficit) accumulé				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20			
Excédent de fonctionnement affecté	21		10 723 000	1 525 000
Réserves financières et fonds réservés	22	(86 484 600)	(95 051 000)	(42 046 000)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	100 207 700	98 068 000	55 107 600
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24			
	25	13 723 100	11 794 000	(3 930 400)
	26	(145 647 200)	(128 136 000)	(153 191 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27		(26 329 000)	12 018 000

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

		2016		2015
		Budget	Réalizations	Réalizations
Revenus d'investissement	1	147 600 000	133 365 000	72 897 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
<i>Ajouter (déduire)</i>				
Immobilisations				
Acquisition				
Administration générale	2 (44 800 000)	26 210 000)	18 921 000)
Sécurité publique	3 (60 500 000)	47 298 000)	35 565 000)
Transport	4 (134 600 000)	99 786 000)	58 167 000)
Hygiène du milieu	5 (228 200 000)	255 441 000)	143 592 000)
Santé et bien-être	6 ())	29 000)	(638 000))
Aménagement, urbanisme et développement	7 (67 600 000)	8 493 000)	7 240 000)
Loisirs et culture	8 (137 500 000)	53 961 000)	57 439 000)
Réseau d'électricité	9 ())))))
	10 (673 200 000)	491 218 000)	320 286 000)
Propriétés destinées à la revente				
Acquisition	11 ())))))
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats				
Émission ou acquisition	12 ())))))
Financement				
Financement à long terme des activités d'investissement	13	366 800 000	259 479 000	167 360 000
Affectations				
Activités de fonctionnement	14		1 946 000	18 517 000
Excédent accumulé				
Excédent de fonctionnement non affecté	15			
Excédent de fonctionnement affecté	16			
Réserves financières et fonds réservés	17	158 800 000	162 543 000	83 390 000
	18	158 800 000	164 489 000	101 907 000
	19	(147 600 000)	(67 250 000)	(51 019 000)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	20		66 115 000	21 878 000

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES NON CONSOLIDÉS
CHARGES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

		2016		2015
		Budget	Réalisations	Réalisations
Rémunération	1	865 816 000	864 439 000	856 405 000
Charges sociales	2	318 724 200	341 726 000	363 592 000
Biens et services	3	275 450 600	254 060 000	253 507 000
Frais de financement				
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge				
De l'organisme municipal	4	93 649 100	88 680 000	86 272 000
D'autres organismes municipaux	5			
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	6	27 795 000	31 895 000	34 161 000
D'autres tiers	7	19 073 000	17 761 000	15 085 000
Autres frais de financement	8	104 500	8 000	70 000
Contributions à des organismes				
Organismes municipaux				
Quotes-parts	9	11 820 000	11 695 000	4 290 000
Transferts	10			
Autres	11	480 253 800	475 662 000	445 957 000
Autres organismes				
Transferts	12			
Autres	13	103 094 600	129 780 000	113 647 000
Amortissement des immobilisations	14			
Autres				
- Autres	15	256 429 300	250 247 000	223 444 000
-	16			
-	17			
	18	2 452 210 100	2 465 953 000	2 396 430 000

AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2016

		2016	2015
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	4 465 000	58 675 000
Excédent de fonctionnement affecté	2	17 847 000	690 000
Réserves financières et fonds réservés	3	87 969 000	128 389 000
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4 ((153 507 000)) ((287 147 000))
Financement des investissements en cours	5	(11 721 000)	(76 577 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6		
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8		

VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS

Excédent de fonctionnement affecté

- Exc. aff. -Projets spécifiques	9	15 234 000	627 000
- Exc. aff. -Autres fins	10	63 000	63 000
- À l'exercice suivant	11	2 550 000	
-	12		
-	13		
-	14		
-	15		
-	16		
-	17		
	18	17 847 000	690 000

Réserves financières et fonds réservés

Réserves financières			
- Gestion de la voirie	19	4 798 000	5 448 000
- Gestion de l'eau	20	82 465 000	122 917 000
- Immobilisations	21		24 000
-	22		
-	23		
	24	87 263 000	128 389 000
Fonds réservés			
Fonds de roulement	25		
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme	26		
Montant non réservé	27		
Fonds local d'investissement	28		
Fonds local de solidarité	29		
Autres			
-Règlements d'emprunts fermés	30	706 000	
-	31		
	32	706 000	
	33	87 969 000	128 389 000

AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2016

	2016	2015
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)		
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir		
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables		
Avantages sociaux futurs		
Déficit initial au 1 ^{er} janvier 2007		
Régimes capitalisés	34 (19 809 000) ((39 621 000))
Régimes non capitalisés	35 (9 914 000) (9 914 000)
Avantages postérieurs au 1 ^{er} janvier 2007		
Régimes capitalisés		
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	36 (32 600 000) ()
Autres	37 ((245 536 000)) ((284 062 000))
Régimes non capitalisés	38 () ()
	39 ((222 831 000)) ((313 769 000))
Frais de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	40 () ()
Frais d'assainissement des sites contaminés	41 () ()
Appariement fiscal pour revenus de transfert	42 () ()
Autres	43 () ()
-	44 () ()
	45 ((222 831 000)) ((313 769 000))
Mesures d'allègement fiscal transitoires		
Modifications comptables du 1 ^{er} janvier 2000		
Salaires et avantages sociaux	46 () (4 256 000)
Intérêts sur la dette à long terme	47 () ()
Mesures relatives à la TVQ		
Utilisation du fonds général	48 (12 600 000) ()
Utilisation du fonds de roulement	49 () ()
Mesure relative aux frais reportés	50 () ()
Autres	51 () ()
-	52 () ()
	53 (12 600 000) (4 256 000)
Financement à long terme des activités de fonctionnement		
Mesure transitoire relative à la TVQ	54 () ()
Frais d'émission de la dette à long terme	55 () ()
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	56 () ()
Autres	57 (5 250 000) (6 185 000)
- Dépenses de fonct. à financer	58 (53 948 000) (18 623 000)
- Dépenses de fonct. financées	59 (59 198 000) (24 808 000)
Éléments présentés à l'encontre des DCTP		
Financement des activités de fonctionnement	60	
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	61 1 363 000	1 167 000
Prêts aux entrepreneurs dans le cadre du FLI et du FLS	62	
Autres	63 1 111 000	1 275 000
- Débiteurs dépenses de fonct.	64 2 474 000	2 442 000
	65 ((153 507 000)) ((287 147 000))

AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2016

	2016	2015
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)		
Financement des investissements en cours		
Financement non utilisé	66 243 311 000	191 600 000
Investissements à financer	67 (255 032 000) (268 177 000)
	68 (11 721 000)	(76 577 000)

RENSEIGNEMENTS NON CONSOLIDÉS NON AUDITÉS

**ANALYSE DES REVENUS NON CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Non audité

TAXES		Budget 2016	Réalisations 2016	Réalisations 2015
SUR LA VALEUR FONCIÈRE				
Taxes générales				
Taxe foncière générale	1			83 000
Taxes spéciales				
Service de la dette	2			
Activités de fonctionnement	3			
Activités d'investissement	4			
Taxes de secteur				
Taxes spéciales				
Service de la dette	5			
Activités de fonctionnement	6			
Activités d'investissement	7			
Autres	8			3 000
	9			86 000
SUR UNE AUTRE BASE				
Taxes, compensations et tarification				
Services municipaux				
Eau	10			
Égout	11			
Traitement des eaux usées	12			
Matières résiduelles	13			
Autres				
-Autres (immatriculation)	14	34 630 000	35 025 000	34 430 000
-	15			
-	16			
Centres d'urgence 9-1-1	17	11 440 300	11 742 000	10 861 000
Service de la dette	18			
Activités de fonctionnement	19			
Activités d'investissement	20			
	21	46 070 300	46 767 000	45 291 000
Taxes d'affaires				
Sur l'ensemble de la valeur locative	22			
Autres	23			
	24			
	25	46 070 300	46 767 000	45 291 000
	26	46 070 300	46 767 000	45 377 000

**ANALYSE DES REVENUS NON CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Non audité

	Budget 2016	Réalisations 2016	Réalisations 2015
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES			
GOVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES			
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement			
Taxes sur la valeur foncière	27		
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	28		
Taxes d'affaires	29		
Compensations pour les terres publiques	30		
	31		
Immeubles des réseaux			
Santé et services sociaux	32		
Cégeps et universités	33		
Écoles primaires et secondaires	34		
	35		
Autres immeubles			
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux			
Taxes sur la valeur foncière	36		
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	37		
Taxes d'affaires	38		
	39		
	40		
GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES			
Taxes sur la valeur foncière	41		
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	42		
Taxes d'affaires	43		
	44		
ORGANISMES MUNICIPAUX			
Taxes sur la valeur foncière	45		
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	46		
	47		
AUTRES			
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	48		
Autres	49		
	50		
	51		

**ANALYSE DES REVENUS NON CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Non audité

TRANSFERTS		Budget 2016	Réalisations 2016	Réalisations 2015
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT				
Administration générale	52	3 436 700	5 382 000	5 349 000
Sécurité publique				
Police	53	8 026 700	8 633 000	7 696 000
Sécurité incendie	54	8 528 400	7 609 000	8 061 000
Sécurité civile	55			
Autres	56			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	57	1 654 800	2 223 000	3 773 000
Enlèvement de la neige	58			
Autres	59		479 000	9 000
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	60	5 425 100	5 419 000	4 924 000
Transport adapté	61			
Transport scolaire	62			
Autres	63			
Transport aérien	64			
Transport par eau	65			
Autres	66			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	67		4 000	6 000
Réseau de distribution de l'eau potable	68			
Traitement des eaux usées	69	17 899 700	17 739 000	15 760 000
Réseaux d'égout	70			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	71			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	72			
Tri et conditionnement	73			
Autres	74			
Autres	75			
Cours d'eau	76			
Protection de l'environnement	77		276 000	172 000
Autres	78			
Santé et bien-être				
Logement social	79			
Sécurité du revenu	80			
Autres	81	9 000 000	9 353 000	9 312 000
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	82			
Rénovation urbaine	83	5 142 900	1 425 000	3 571 000
Promotion et développement économique	84	15 185 100	7 757 000	13 748 000
Autres	85			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	86	48 200	201 000	78 000
Activités culturelles				
Bibliothèques	87			
Autres	88		751 000	140 000
Réseau d'électricité	89			
	90	74 347 600	67 251 000	72 599 000

ANALYSE DES REVENUS NON CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

Non audité

TRANSFERTS (suite)		Budget 2016	Réalisations 2016	Réalisations 2015
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT				
Administration générale	91			
Sécurité publique				
Police	92			
Sécurité incendie	93			
Sécurité civile	94			
Autres	95			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	96	10 618 000	4 960 000	11 059 000
Enlèvement de la neige	97		17 000	1 228 000
Autres	98	37 000		
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	99			
Transport adapté	100			
Transport scolaire	101			
Autres	102			
Transport aérien	103			
Transport par eau	104			
Autres	105			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	106	19 189 000	23 152 000	9 184 000
Réseau de distribution de l'eau potable	107	40 684 000	67 171 000	36 066 000
Traitement des eaux usées	108	29 947 000	22 764 000	5 532 000
Réseaux d'égout	109	12 065 000	7 847 000	8 135 000
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	110			(122 000)
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	111			
Tri et conditionnement	112			
Autres	113			
Autres	114			
Cours d'eau	115			
Protection de l'environnement	116			
Autres	117			
Santé et bien-être				
Logement social	118			
Sécurité du revenu	119			
Autres	120			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	121			(1 180 000)
Rénovation urbaine	122			
Promotion et développement économique	123			
Autres	124	4 300 000	334 000	74 000
Loisirs et culture				
Activités récréatives	125		5 096 000	206 000
Activités culturelles				
Bibliothèques	126			
Autres	127	28 060 000	445 000	122 000
Réseau d'électricité	128			
	129	144 900 000	131 786 000	70 304 000

**ANALYSE DES REVENUS NON CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Non audité

TRANSFERTS (suite)		Budget 2016	Réalisations 2016	Réalisations 2015
TRANSFERTS DE DROIT				
Regroupement municipal et réorganisation municipale	130			
Péréquation	131			
Neutralité	132			
Partage des redevances sur les ressources naturelles	133			
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	134			
Fonds de développement des territoires	135			
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Droits d'immatriculation	136			
Autres	137	21 150 000	13 465 000	21 218 000
	138	21 150 000	13 465 000	21 218 000
TOTAL DES TRANSFERTS	139	240 397 600	212 502 000	164 121 000

**ANALYSE DES REVENUS NON CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Non audité

SERVICES RENDUS		Budget 2016	Réalisations 2016	Réalisations 2015
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX				
Administration générale				
Grefe et application de la loi	140			
Évaluation	141			
Autres	142			
	143			
Sécurité publique				
Police	144			
Sécurité incendie	145			
Sécurité civile	146			
Autres	147			
	148			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	149			
Enlèvement de la neige	150			
Autres	151			
Transport collectif	152			
Autres	153			
	154			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	155	189 400	193 000	193 000
Réseau de distribution de l'eau potable	156			
Traitement des eaux usées	157			
Réseaux d'égout	158			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	159			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	160			
Tri et conditionnement	161			
Autres	162			
Autres	163			
Cours d'eau	164			
Protection de l'environnement	165			
Autres	166			
	167	189 400	193 000	193 000
Santé et bien-être				
Logement social	168			
Autres	169			
	170			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	171			
Rénovation urbaine	172			
Promotion et développement économique	173			
Autres	174			
	175			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	176			
Activités culturelles				
Bibliothèques	177			
Autres	178			
	179			
Réseau d'électricité	180			
	181	189 400	193 000	193 000

ANALYSE DES REVENUS NON CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

Non audité

SERVICES RENDUS (suite)		Budget 2016	Réalisations 2016	Réalisations 2015
AUTRES SERVICES RENDUS				
Administration générale	182	803 100	1 633 000	1 234 000
Sécurité publique	183	39 887 000	40 215 000	38 442 000
Transport				
Réseau routier	184			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	185			
Transport adapté	186			
Transport scolaire	187			
Autres	188			
Autres	189	4 230 800	4 571 000	3 037 000
Hygiène du milieu	190	5 304 200	5 943 000	5 292 000
Santé et bien-être	191	4 800 000	4 411 000	4 639 000
Aménagement, urbanisme et développement	192	216 500	1 327 000	209 000
Loisirs et culture	193	2 704 100	2 554 000	2 182 000
Réseau d'électricité	194			
	195	57 945 700	60 654 000	55 035 000
TOTAL DES SERVICES RENDUS	196	58 135 100	60 847 000	55 228 000
IMPOSITION DE DROITS				
Licences et permis	197	1 943 100	1 883 000	2 592 000
Droits de mutation immobilière	198			
Droits sur les carrières et sablières	199			
Autres	200			
	201	1 943 100	1 883 000	2 592 000
AMENDES ET PÉNALITÉS	202	92 718 200	73 378 000	83 174 000
REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE	203	35 872 200	40 121 000	41 709 000
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS	204	19 075 400	18 916 000	15 083 000
AUTRES REVENUS				
Gain (perte) sur cession d'immobilisations	205			
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	206	225 000		
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	207			
Contributions des promoteurs	208	2 700 000	109 000	65 000
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Taxe sur l'essence	209			
Contributions des organismes municipaux	210			
Autres contributions	211	2 012 200		
Autres	212		5 304 000	20 393 000
	213	4 937 200	5 413 000	20 458 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	214			

**ANALYSE DES CHARGES NON CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Non audité

		Budget 2016	Réalisations 2016	Réalisations 2015
ADMINISTRATION GÉNÉRALE				
Conseil	1	1 102 200	788 000	1 053 000
Greffe et application de la loi	2	53 155 400	47 277 000	47 607 000
Gestion financière et administrative	3		116 000	602 000
Évaluation	4	17 967 300	16 861 000	17 466 000
Gestion du personnel	5		546 000	362 000
Autres				
-	6	274 814 900		282 487 000
-	7		263 427 000	
	8	347 039 800	329 015 000	349 577 000
SÉCURITÉ PUBLIQUE				
Police	9	656 212 600	666 471 000	662 938 000
Sécurité incendie	10	349 090 200	356 705 000	349 975 000
Sécurité civile	11	1 902 400	1 647 000	1 296 000
Autres	12	8 633 200	8 782 000	8 260 000
	13	1 015 838 400	1 033 605 000	1 022 469 000
TRANSPORT				
Réseau routier				
Voirie municipale	14	2 285 900	2 173 000	1 790 000
Enlèvement de la neige	15			
Éclairage des rues	16			46 000
Circulation et stationnement	17			
Transport collectif				
Transport en commun	18	511 000 000	505 491 000	486 711 000
Transport aérien	19			
Transport par eau	20			
Autres	21	16 702 300	17 754 000	13 545 000
	22	529 988 200	525 418 000	502 092 000

Note : les charges ne comprennent pas l'amortissement des immobilisations.

**ANALYSE DES CHARGES NON CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Non audité

		Budget 2016	Réalisations 2016	Réalisations 2015
HYGIÈNE DU MILIEU				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	23	56 863 400	52 121 000	51 684 000
Réseau de distribution de l'eau potable	24	24 198 800	22 149 000	22 058 000
Traitement des eaux usées	25	62 429 300	62 246 000	60 499 000
Réseaux d'égout	26	13 344 600	10 921 000	9 901 000
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés				
Collecte et transport	27			
Élimination	28	39 983 400	36 680 000	43 049 000
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	29	1 500 000		
Tri et conditionnement	30	1 620 800	1 544 000	1 577 000
Matières organiques				
Collecte et transport	31		5 062 000	
Traitement	32	5 891 600	1 459 000	4 674 000
Matériaux secs	33	12 290 500	40 584 000	11 584 000
Autres	34	1 491 000		1 422 000
Plan de gestion	35			
Autres	36			
Cours d'eau	37			
Protection de l'environnement	38	8 025 300	7 793 000	8 269 000
Autres	39			
	40	227 638 700	240 559 000	214 717 000
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE				
Logement social	41	20 630 900	13 484 000	20 598 000
Sécurité du revenu	42			
Autres	43	15 785 600	17 058 000	15 429 000
	44	36 416 500	30 542 000	36 027 000
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT				
Aménagement, urbanisme et zonage	45	6 245 400	19 880 000	3 887 000
Rénovation urbaine				
Biens patrimoniaux	46	4 137 800	2 246 000	2 251 000
Autres biens	47	4 193 100	3 226 000	3 726 000
Promotion et développement économique				
Industries et commerces	48	41 391 700	46 989 000	35 906 000
Tourisme	49	2 163 200	1 783 000	2 672 000
Autres	50		307 000	
Autres	51	406 100		
	52	58 537 300	74 431 000	48 442 000

Note : les charges ne comprennent pas l'amortissement des immobilisations.

**ANALYSE DES CHARGES NON CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Non audité

		Budget 2016	Réalizations 2016	Réalizations 2015
LOISIRS ET CULTURE				
Activités récréatives				
Centres communautaires	53	199 700	197 000	217 000
Patinoires intérieures et extérieures	54	1 025 200	812 000	843 000
Piscines, plages et ports de plaisance	55	51 900	51 000	62 000
Parcs et terrains de jeux	56	26 231 000	27 459 000	21 811 000
Parcs régionaux	57			
Expositions et foires	58			
Autres	59	3 378 800	2 527 000	6 317 000
	60	30 886 600	31 046 000	29 250 000
Activités culturelles				
Centres communautaires	61			
Bibliothèques	62	8 467 300	11 386 000	8 418 000
Patrimoine				
Musées et centres d'exposition	63	42 120 200	35 961 000	35 429 000
Autres ressources du patrimoine	64			
Autres	65	14 655 500	15 646 000	14 421 000
	66	65 243 000	62 993 000	58 268 000
	67	96 129 600	94 039 000	87 518 000
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ				
	68			
FRAIS DE FINANCEMENT				
Dette à long terme				
Intérêts	69	137 504 400	135 809 000	132 910 000
Autres frais	70	3 012 700	2 527 000	2 608 000
Autres frais de financement				
Avantages sociaux futurs	71			
Autres	72	104 500	8 000	70 000
	73	140 621 600	138 344 000	135 588 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION				
	74			

Note : les charges ne comprennent pas l'amortissement des immobilisations.

Section II - Autres renseignements financiers non consolidés

TABLE DES MATIÈRES

	A=Agglomération	
	PAGE	
Section II - Autres renseignements financiers non consolidés		
Taux global de taxation réel audité		
Rapport de l'auditeur indépendant ou du vérificateur général sur le taux global de taxation réel	S31-A	56
Taux global de taxation réel	S32-A	57
Autres renseignements non consolidés non audités		
Acquisition d'immobilisations non consolidées par catégories	S36-A	61
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations non consolidées	S36-A	61
Sommaire des revenus de quotes-parts de fonctionnement et d'investissement non consolidés	S40-A	62
Acquisition d'immobilisations non consolidées par objets	S45-A	63
Analyse de l'excédent (déficit) accumulé non consolidé	S46-A	64
Fonds de roulement non consolidé - Capital autorisé	S47-A	65
Taux des taxes	S49-A	66
Questionnaire	S51-A	68

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT OU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
SUR LE TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL**

DATE _____

**TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

CONCILIATION DES REVENUS DE TAXES NON CONSOLIDÉS

Revenus de taxes avant ajouts et déductions	1	
Ajouter		
Majoration en vertu de l'article 253.51 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1) ci-après citée LFM	2	
Déduire		
Crédits en vertu de l'article 85.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) ou d'une disposition équivalente de la charte de la municipalité, de l'article 94.5 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8) et des articles 92 et 92.1 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)	3	
Dégrèvement en vertu de l'article 244.59 LFM	4	
Dégrèvement en vertu de l'article 253.36 LFM	5	
Crédit de taxe d'affaires en vertu de l'article 237 LFM	6	
Autres crédits de taxes, sauf l'escompte pour paiement avant l'échéance	7	
Dotation de l'exercice à la provision pour contestations d'évaluations foncière et locative		
Montant relatif aux taxes foncières	8	
Montant relatif à la taxe d'affaires sur la valeur locative	9	
Revenus de taxes		10 11

**TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

REVENUS ADMISSIBLES NON CONSOLIDÉS

Revenus de taxes	1	
Ajouter		
Dotation de l'exercice à la provision pour contestations d'évaluation foncière	2	
Crédits en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales	3	
Total partiel	4	
Déduire		
Taxes exclues en vertu de la réglementation (articles 261.5.3 à 261.5.8 LFM)		
Taxes d'affaires	5	
Taxes foncières imposées en vertu du 1 ^{er} alinéa de l'article 208 LFM	6	
Différence que l'on obtient en soustrayant du total des taxes sur les immeubles non résidentiels et industriels, le montant des revenus en application du taux de base	7	
Taxes aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1	8	
Autres taxes non reconnues en vertu de la réglementation	9	10
Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation réel		11

**TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

ÉVALUATION DES IMMEUBLES IMPOSABLES

Évaluation des immeubles imposables effective ¹ au 1 ^{er} janvier 2016 ²	1	_____
Évaluation des immeubles imposables effective ¹ au 31 décembre 2016 ²	2	_____
Évaluation des immeubles imposables aux fins du calcul du taux global de taxation réel (ligne 1 + ligne 2) ÷ 2	3	_____

CALCUL DU TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL³

Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation réel	4	_____
Évaluation des immeubles imposables aux fins du calcul du taux global de taxation réel	5	_____
Taux global de taxation réel de 2016	6	<input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> / 100 \$

**ÉVALUATION NON AJUSTÉE DES IMMEUBLES IMPOSABLES¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Évaluation des immeubles imposables effective au 1 ^{er} janvier 2016 ²	7	_____
Évaluation des immeubles imposables effective au 31 décembre 2016 ²	8	_____
Évaluation non ajustée des immeubles imposables (ligne 7 + ligne 8) ÷ 2	9	_____

1. Compte tenu de l'ajustement pour l'étalement en vertu des articles 253.27 à 253.35 LFM, pour les municipalités qui s'en prévalent.

2. L'évaluation tient compte de toutes modifications qui ont un effet au 1^{er} janvier ou au 31 décembre, selon le cas.

3. Articles 261.5.12 à 261.5.14 LFM.

AUTRES RENSEIGNEMENTS NON CONSOLIDÉS NON AUDITÉS

**ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS NON CONSOLIDÉES PAR CATÉGORIES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

<i>Non audité</i>		Budget 2016	Réalisations 2016	Réalisations 2015
IMMOBILISATIONS				
Infrastructures				
Conduites d'eau potable	1	89 673 000	134 727 000	70 136 000
Usines de traitement de l'eau potable	2	49 573 000	49 569 000	27 035 000
Usines et bassins d'épuration	3	46 542 000	34 786 000	13 593 000
Conduites d'égout	4	21 630 000	24 292 000	21 848 000
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5		4 355 000	655 000
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	106 295 000	79 859 000	44 892 000
Ponts, tunnels et viaducs	7	6 523 000	2 809 000	1 219 000
Systèmes d'éclairage des rues	8	2 878 000	2 231 000	1 436 000
Aires de stationnement	9			
Parcs et terrains de jeux	10	134 032 000	55 131 000	45 408 000
Autres infrastructures	11	380 000	1 208 000	1 420 000
Réseau d'électricité	12			
Bâtiments				
Édifices administratifs	13	82 772 000	29 518 000	25 554 000
Édifices communautaires et récréatifs	14	23 830 000	8 441 000	8 295 000
Améliorations locatives	15		1 454 000	924 000
Véhicules				
Véhicules de transport en commun	16			
Autres	17	19 340 000	16 380 000	12 756 000
Ameublement et équipement de bureau	18	38 036 000	27 956 000	24 337 000
Machinerie, outillage et équipement divers	19	4 667 000	13 863 000	8 528 000
Terrains	20	8 500 000	4 639 000	12 850 000
Autres	21	38 529 000		(600 000)
	22	673 200 000	491 218 000	320 286 000

**ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT
ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS NON CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Infrastructures autres que pour nouveau développement				
Conduites d'eau potable	23		10 861 000	10 439 000
Usines de traitement de l'eau potable	24		49 569 000	27 035 000
Usines et bassins d'épuration	25		34 786 000	13 593 000
Conduites d'égout	26		6 630 000	6 593 000
Autres infrastructures	27		106 725 000	64 281 000
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)				
Conduites d'eau potable	28		123 866 000	59 697 000
Usines de traitement de l'eau potable	29			
Usines et bassins d'épuration	30			
Conduites d'égout	31		17 662 000	15 255 000
Autres infrastructures	32		38 868 000	30 749 000
Autres immobilisations	33		102 251 000	92 644 000
	34		491 218 000	320 286 000

**SOMMAIRE DES REVENUS DE QUOTES-PARTS
DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT NON CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Non audité		
Code géographique	Municipalité	Montant
Ensemble des municipalités		
66023	Montréal	1 810 109 000
66112	Baie-D'Urfé	11 179 000
66107	Beaconsfield	19 701 000
66058	Côte-Saint-Luc	27 749 000
66142	Dollard-Des Ormeaux	39 373 000
66087	Dorval	70 753 000
66062	Hampstead	9 758 000
66092	L'Île-Dorval	58 000
66102	Kirkland	29 542 000
66072	Mont-Royal	44 067 000
66007	Montréal-Est	17 330 000
66047	Montréal-Ouest	5 237 000
66097	Pointe-Claire	58 406 000
66127	Senneville	3 404 000
66117	Sainte-Anne-de-Bellevue	9 514 000
66032	Westmount	50 791 000
1		2 206 971 000
Certaines municipalités		
66023	Montréal	26 434 000
66112	Baie-D'Urfé	184 000
66107	Beaconsfield	643 000
66058	Côte-Saint-Luc	314 000
66142	Dollard-Des Ormeaux	610 000
66087	Dorval	1 358 000
66062	Hampstead	163 000
66092	L'Île-Dorval	1 000
66102	Kirkland	724 000
66072	Mont-Royal	872 000
66007	Montréal-Est	272 000
66047	Montréal-Ouest	61 000
66097	Pointe-Claire	1 523 000
66127	Senneville	60 000
66117	Sainte-Anne-de-Bellevue	272 000
66032	Westmount	836 000
2		34 327 000
3		2 241 298 000

**ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS NON CONSOLIDÉES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016****Non audité**

		2016	2015
Rémunération	1	26 611 000	26 303 000
Charges sociales	2	11 405 000	11 273 000
Biens et services	3	453 202 000	282 710 000
Frais de financement	4		
Autres	5		
	6	491 218 000	320 286 000

**ANALYSE DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ NON CONSOLIDÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Non audité

		2016	2015
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté			
Solde au début de l'exercice	1	58 675 000	48 066 000
Redressement aux exercices antérieurs / Reclassement	2		
Solde redressé au début de l'exercice	3	58 675 000	48 066 000
<i>Ajouter (déduire)</i>			
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	4	(26 329 000)	12 018 000
Affectations et virements			
Activités de fonctionnement	5		
Activités d'investissement	6		
Excédent de fonctionnement affecté	7	(27 881 000)	(1 409 000)
Réserves financières et fonds réservés	8		
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	9		
Financement des investissements en cours	10		
	11	(54 210 000)	10 609 000
Solde à la fin de l'exercice	12	4 465 000	58 675 000
Excédent de fonctionnement affecté			
Solde au début de l'exercice	13	690 000	944 000
Redressement aux exercices antérieurs / Reclassement	14	(1 000)	(138 000)
Solde redressé au début de l'exercice	15	689 000	806 000
<i>Ajouter (déduire)</i>			
Affectations et virements			
Activités de fonctionnement	16	(10 723 000)	(1 525 000)
Activités d'investissement	17		
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	18	27 881 000	1 409 000
Financement des investissements en cours	19		
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	20		
	21	17 158 000	(116 000)
Solde à la fin de l'exercice	22	17 847 000	690 000
Réserves financières et fonds réservés			
Solde au début de l'exercice	23	128 389 000	159 239 000
Redressement aux exercices antérieurs / Reclassement	24	25 812 000	10 494 000
Solde redressé au début de l'exercice	25	154 201 000	169 733 000
<i>Ajouter (déduire)</i>			
Affectations et virements			
Activités de fonctionnement	26	95 051 000	42 046 000
Activités d'investissement	27	(162 543 000)	(83 390 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	28		
Financement des investissements en cours	29	1 260 000	
	30	(66 232 000)	(41 344 000)
Solde à la fin de l'exercice	31	87 969 000	128 389 000

ANALYSE DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ NON CONSOLIDÉ (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

Non audité

	2016	2015
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir		
Solde au début de l'exercice	32 (287 147 000)	(339 527 000)
Redressement aux exercices antérieurs / Reclassement	33 (1 200 000)	
Solde redressé au début de l'exercice	34 (285 947 000)	(339 527 000)
Affectations		
Activités de fonctionnement - Augmentation	35 (44 958 000)	(55 108 000)
Activités de fonctionnement - Diminution	36 (53 124 000)	
Financement à long terme des activités de fonctionnement	37 (35 325 000)	(5 767 000)
Remboursement de la dette à long terme liée aux activités de fonctionnement	38 967 000	8 495 000
Solde à la fin de l'exercice	39 (153 507 000)	(287 147 000)
Financement des investissements en cours		
Solde au début de l'exercice	40 (76 577 000)	(98 455 000)
Redressement aux exercices antérieurs / Reclassement	41 1 000	
Solde redressé au début de l'exercice	42 (76 576 000)	(98 455 000)
<i>Ajouter (déduire)</i>		
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	43 66 115 000	21 878 000
Virements		
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	44	
Excédent de fonctionnement affecté	45	
Réserves financières et fonds réservés	46 (1 260 000)	
	47 64 855 000	21 878 000
Solde à la fin de l'exercice	48 (11 721 000)	(76 577 000)

**FONDS DE ROULEMENT NON CONSOLIDÉ
CAPITAL AUTORISÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Non audité

	RÈGLEMENT N°	MONTANT AUTORISÉ
CAPITAL AUTORISÉ AU 1 ^{ER} JANVIER	1	
Augmentation		
À même l'excédent de fonctionnement	2	
Par l'imposition d'une taxe spéciale	3	
Par l'adoption d'un règlement d'emprunt	4	
	5	
Diminution		
	6	
CAPITAL AUTORISÉ AU 31 DÉCEMBRE	7	

TAUX DES TAXES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

Non audité**Taxes sur la valeur foncière****Du 100 \$ d'évaluation****Taxes générales**

Taxe foncière générale (taux unique)	1	□ , □ □ □ □ □ \$
Taxe foncière générale (taux variés)		
Catégorie résiduelle (résidentielle et autres)	2	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles de 6 logements ou plus	3	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles non résidentiels	4	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles industriels	5	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des terrains vagues desservis	6	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles agricoles	7	□ , □ □ □ □ □ \$
<hr/>		
Taxes spéciales pour le service de la dette (taux unique)	8	□ , □ □ □ □ □ \$
Taxes spéciales pour le service de la dette (taux variés)		
Catégorie résiduelle (résidentielle et autres)	9	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles de 6 logements ou plus	10	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles non résidentiels	11	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles industriels	12	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des terrains vagues desservis	13	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles agricoles	14	□ , □ □ □ □ □ \$
<hr/>		
Taxes spéciales pour les activités de fonctionnement (taux unique)	15	□ , □ □ □ □ □ \$
Taxes spéciales pour les activités de fonctionnement (taux variés)		
Catégorie résiduelle (résidentielle et autres)	16	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles de 6 logements ou plus	17	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles non résidentiels	18	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles industriels	19	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des terrains vagues desservis	20	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles agricoles	21	□ , □ □ □ □ □ \$
<hr/>		
Taxes spéciales pour les activités d'investissement (taux unique)	22	□ , □ □ □ □ □ \$
Taxes spéciales pour les activités d'investissement (taux variés)		
Catégorie résiduelle (résidentielle et autres)	23	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles de 6 logements ou plus	24	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles non résidentiels	25	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles industriels	26	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des terrains vagues desservis	27	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles agricoles	28	□ , □ □ □ □ □ \$

TAUX DES TAXES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

Non audité**Compensations et tarification pour services municipaux résidentiels**

(Montant fixe)

		Par unité de logement	
Eau	1	[][][][] , [][]	\$
Égout	2	[][][][] , [][]	\$
Eau et égout	3	[][][][] , [][]	\$
Traitement des eaux usées	4	[][][][] , [][]	\$
Matières résiduelles	5	[][][][] , [][]	\$

% de la valeur locative**Taxe d'affaires sur la valeur locative**

6	[][] , [][][][]	%
---	-----------------------	---

Autres taxes et compensations, et autres modes de tarification

Description	Taux	Code ¹	Préciser
-------------	------	-------------------	----------

1. Code : 1 - du 100 \$ d'évaluation
 2 - du mètre carré
 3 - du mètre linéaire
 4 - tarif fixe (compensation)

5 - du 1 000 litres
 6 - % de la valeur locative
 7 - autres (préciser)

**QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Non audité	OUI	NON
1. La municipalité a-t-elle versé des subventions en vertu de l'article 85.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), d'une disposition équivalente de la charte de la municipalité ou de l'article 94.5 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8)?	1 <input type="checkbox"/>	2 <input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, indiquer les montants suivants :		
a) le montant total versé en 2016	3 _____	\$
b) le solde estimatif au 31 décembre 2016 des engagements en vertu du règlement concerné	4 _____	\$
2. La municipalité a-t-elle attribué des crédits de taxes ou d'autres formes d'aide financière en vertu des articles 92.1 à 92.7 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)?	5 <input type="checkbox"/>	6 <input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, indiquer les montants versés pour l'exercice :		
a) crédits de taxes	7 _____	\$
b) autres formes d'aide	8 _____	\$
3. La municipalité a-t-elle reçu du MAPAQ des remboursements de taxes de 2016 pour des exploitations agricoles enregistrées?	9 <input type="checkbox"/>	10 <input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, indiquer le montant.	11 _____	\$
4. La municipalité a-t-elle reçu des revenus de taxes provenant d'une centrale thermique?	12 <input type="checkbox"/>	13 <input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, indiquer le montant.	14 _____	\$
5. Les dépenses reliées aux compétences d'agglomération sont-elles financées par des quotes-parts?	15 <input checked="" type="checkbox"/>	16 <input type="checkbox"/>

Section III - Données prévisionnelles pour l'exercice 2017

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

TABLE DES MATIÈRES

A=Agglomération
PAGE

Section III - Données prévisionnelles pour l'exercice 2017

Revenus de taxes	S55-A	71
Revenus de compensations tenant lieu de taxes	S56-A	72
Calcul de certains revenus de taxes	S57-A	73
Taux des taxes	S59-A	75
Taux global de taxation prévisionnel	S60-A	76
Répartition des revenus de taxes par catégories d'immeubles	S63-A	79
Questionnaire	S65-A	81

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017**

TAXES**SUR LA VALEUR FONCIÈRE**

Taxes générales		
Taxe foncière générale	1	
Taxes spéciales		
Service de la dette	2	
Activités de fonctionnement	3	
Activités d'investissement	4	
Taxes de secteur		
Taxes spéciales		
Service de la dette	5	
Activités de fonctionnement	6	
Activités d'investissement	7	
Autres	8	
	9	

SUR UNE AUTRE BASE

Taxes, compensations et tarification		
Services municipaux		
Eau	10	
Égout	11	
Traitement des eaux usées	12	
Matières résiduelles	13	
Autres		
-	14	34 350 000
-	15	
-	16	
Centres d'urgence 9-1-1	17	12 340 300
Service de la dette	18	
Activités de fonctionnement	19	
Activités d'investissement	20	
	21	46 690 300
Taxes d'affaires		
Sur l'ensemble de la valeur locative	22	
Autres	23	
	24	
	25	46 690 300
	26	46 690 300

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

GOVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES

Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement

Taxes sur la valeur foncière	1
Taxes sur une autre base	
Taxes, compensations et tarification	2
Taxes d'affaires	3
Compensations pour les terres publiques	4

5

Immeubles des réseaux

Santé et services sociaux	6
Cégeps et universités	7
Écoles primaires et secondaires	8

9

Autres immeubles

Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux

Taxes sur la valeur foncière	10
Taxes sur une autre base	
Taxes, compensations et tarification	11
Taxes d'affaires	12

13

14

GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES

Taxes sur la valeur foncière
 15 |

Taxes sur une autre base
 |

 Taxes, compensations et tarification
 16 |

 Taxes d'affaires
 17 |

18

ORGANISMES MUNICIPAUX

Taxes sur la valeur foncière
 19 |

Taxes sur une autre base
 |

 Taxes, compensations et tarification
 20 |

21

AUTRES

Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité
 22 |

Autres
 23 |

24

25

S57-A

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES
CALCUL DE CERTAINS REVENUS DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017**

	Assiette d'application imposable	Taux adopté	Revenus bruts	Crédits/ Dégrèvements	Dotation à la provision	Autres ajustements	Revenus nets
Taxes sur la valeur foncière							
Taxes générales							
Taxe foncière générale (taux unique)	1	X 2	/100\$ 3				
Taxe foncière générale (taux variés)							
Résiduelle (résidentielle et autres)	4	X 5	/100\$ 6				
Immeubles de 6 logements ou plus	7	X 8	/100\$ 9				
Immeubles non résidentiels	10	X 11	/100\$ 12				
Immeubles industriels	13	X 14	/100\$ 15				
Terrains vagues desservis							
Immeubles non résidentiels	16	X 17	/100\$ 18				
Autres	19	X 20	/100\$ 21				
Immeubles agricoles	22	X 23	/100\$ 24				
Total				25	26 ()	27 ()	28
Taxes spéciales							
Service de la dette (taux unique)	30	X 31	/100\$ 32				
Service de la dette (taux variés)							
Résiduelle (résidentielle et autres)	33	X 34	/100\$ 35				
Immeubles de 6 logements ou plus	36	X 37	/100\$ 38				
Immeubles non résidentiels	39	X 40	/100\$ 41				
Immeubles industriels	42	X 43	/100\$ 44				
Terrains vagues desservis							
Immeubles non résidentiels	45	X 46	/100\$ 47				
Autres	48	X 49	/100\$ 50				
Immeubles agricoles	51	X 52	/100\$ 53				
Total				54	55 ()	56 ()	57

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES
CALCUL DE CERTAINS REVENUS DE TAXES (suite)
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017**

	<u>Assiette d'application imposable</u>	<u>Taux adopté</u>	<u>Revenus bruts</u>	<u>Crédits/ Dégrèvements</u>	<u>Dotation à la provision</u>	<u>Autres ajustements</u>	<u>Revenus nets</u>
Taxes sur la valeur foncière							
Taxes générales							
Taxes spéciales							
Activités de fonctionnement (taux unique)	1	X 2	/100\$ 3				
Activités de fonctionnement (taux variés)							
Résiduelle (résidentielle et autres)	4	X 5	/100\$ 6				
Immeubles de 6 logements ou plus	7	X 8	/100\$ 9				
Immeubles non résidentiels	10	X 11	/100\$ 12				
Immeubles industriels	13	X 14	/100\$ 15				
Terrains vagues desservis							
Immeubles non résidentiels	16	X 17	/100\$ 18				
Autres	19	X 20	/100\$ 21				
Immeubles agricoles	22	X 23	/100\$ 24				
Total			25	26 (.....) 27 (.....) 28	29
Taxes spéciales							
Activités d'investissement (taux unique)	30	X 31	/100\$ 32				
Activités d'investissement (taux variés)							
Résiduelle (résidentielle et autres)	33	X 34	/100\$ 35				
Immeubles de 6 logements ou plus	36	X 37	/100\$ 38				
Immeubles non résidentiels	39	X 40	/100\$ 41				
Immeubles industriels	42	X 43	/100\$ 44				
Terrains vagues desservis							
Immeubles non résidentiels	45	X 46	/100\$ 47				
Autres	48	X 49	/100\$ 50				
Immeubles agricoles	51	X 52	/100\$ 53				
Total			54	55 (.....) 56 (.....) 57	58
	<u>Valeur locative imposable</u>						
Taxe d'affaires sur la valeur locative	59	X 60	% 61	62 (.....) 63 (.....) 64	65

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES
TAUX DES TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017**

Compensations et tarification pour services municipaux résidentiels
(montant fixe)

Par unité de logement

Eau	1	□□□□ , □□□ \$
Égout	2	□□□□ , □□□ \$
Eau et égout	3	□□□□ , □□□ \$
Traitement des eaux usées	4	□□□□ , □□□ \$
Matières résiduelles	5	□□□□ , □□□ \$

Autres taxes et compensations, et autres modes de tarification

Description	Taux	Code ¹	Préciser
-------------	------	-------------------	----------

1. Code : 1 - du 100 \$ d'évaluation
2 - du mètre carré
3 - du mètre linéaire
4 - tarif fixe (compensation)

5 - du 1 000 litres
6 - % de la valeur locative
7 - autres (préciser)

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES
TAUX GLOBAL DE TAXATION PRÉVISIONNEL
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017**

CONCILIATION DES REVENUS DE TAXES

Revenus de taxes avant ajouts et déductions	1	
Ajouter		
Majoration en vertu de l'article 253.51 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1) ci-après citée LFM	2	
Déduire		
Crédits en vertu de l'article 85.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) ou d'une disposition équivalente de la charte de la municipalité, de l'article 94.5 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8), et des articles 92 et 92.1 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)	3	
Dégrèvement en vertu de l'article 244.59 LFM	4	
Dégrèvement en vertu de l'article 253.36 LFM	5	
Crédit de taxe d'affaires en vertu de l'article 237 LFM	6	
Autres crédits de taxes, sauf l'escompte pour paiement avant l'échéance	7	
Dotation de l'exercice à la provision pour contestations d'évaluations foncière et locative		
Montant relatif aux taxes foncières	8	
Montant relatif à la taxe d'affaires sur la valeur locative	9	
Revenus de taxes	11	

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES
TAUX GLOBAL DE TAXATION PRÉVISIONNEL
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017**

REVENUS ADMISSIBLES

Revenus de taxes	1	
Ajouter		
Dotation de l'exercice à la provision pour contestations d'évaluation foncière	2	
Crédits en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales	3	
Total partiel	4	
Déduire		
Taxes exclues en vertu de la réglementation (articles 261.5.3 à 261.5.8 LFM)		
Taxes d'affaires	5	
Taxes foncières imposées en vertu du 1 ^{er} alinéa de l'article 208 LFM	6	
Différence que l'on obtient en soustrayant du total des taxes sur les immeubles non résidentiels et industriels, le montant des revenus en application du taux de base	7	
Taxes aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1	8	
Autres taxes non reconnues en vertu de la réglementation	9	
Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation prévisionnel	11	

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES
TAUX GLOBAL DE TAXATION PRÉVISIONNEL
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017**

CALCUL DU TAUX GLOBAL DE TAXATION PRÉVISIONNEL

Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation
prévisionnel

1 _____

Évaluation des immeubles imposables ayant servi à établir les
revenus de la taxe foncière générale

2 _____

Taux global de taxation prévisionnel de 2017

(ligne 1 ÷ ligne 2) x 100 \$

3 , /100 \$

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES
RÉPARTITION DES REVENUS DE TAXES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017**

		Immeubles non résidentiels	Immeubles industriels	Terrains vagues desservis Immeubles non résidentiels	Autres	6 logements ou plus	Immeubles agricoles
Taxes sur la valeur foncière							
Générales	1						
De secteur	2						
Autres	3						
Taxes sur une autre base							
Taxes, compensations et tarification							
Service de la dette	4						
Autres	5						
Taxes d'affaires							
Sur la valeur locative	6						
Autres	7						
	8						

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES
RÉPARTITION DES REVENUS DE TAXES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES (suite)
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017**

		<u>Résidentielles</u>	<u>Résiduelle Agriculture Résidences</u>	<u>Autres</u>	<u>Total</u>			
Taxes sur la valeur foncière								
Générales	9							
De secteur	10							
Autres	11							
Taxes sur une autre base								
Taxes, compensations et tarification								
Service de la dette	12							
Autres	13							
Taxes d'affaires								
Sur la valeur locative	14							
Autres	15							
	16							

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES
QUESTIONNAIRE
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017**

	OUI	NON	S.O.
1. Les dépenses reliées aux compétences d'agglomération sont-elles financées par des quotes-parts?	1 <input checked="" type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	
2. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017, les mesures fiscales suivantes?			
a) Régime d'impôt foncier à taux variés en vertu de l'article 244.29 LFM			
- Pour la taxe foncière générale	3 <input type="checkbox"/>	4 <input checked="" type="checkbox"/>	
- Pour une ou des taxes spéciales en vertu des articles 979.1 et 979.2 du CM ou des articles 487.1 et 487.2 de la LCV	5 <input type="checkbox"/>	6 <input type="checkbox"/>	7 <input checked="" type="checkbox"/>
b) Étalement de la variation de valeur des unités admissibles en vertu des articles 253.27 à 253.35 LFM			
- Pour le rôle d'évaluation foncière	8 <input type="checkbox"/>	9 <input type="checkbox"/>	10 <input checked="" type="checkbox"/>
- Pour le rôle de la valeur locative	11 <input type="checkbox"/>	12 <input type="checkbox"/>	13 <input checked="" type="checkbox"/>
3. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017, la mesure de diversification transitoire des taux de certaines taxes foncières (art. 253.54 à 253.62 LFM)?	14 <input type="checkbox"/>	15 <input checked="" type="checkbox"/>	
4. La municipalité recevra-t-elle du MAPAQ des remboursements de taxes de 2017 pour des exploitations agricoles enregistrées?	16 <input type="checkbox"/>	17 <input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, indiquer le montant.	18	_____	\$
5. Richesse foncière - Évaluation équivalente découlant de la capitalisation des revenus provenant de l'application de l'article 222 LFM (utilisée au calcul de la richesse foncière uniformisée de l'année suivante)	19	_____	\$

RAPPORT FINANCIER 2016

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE NON CONSOLIDÉES

Section I - Renseignements financiers non consolidés

Table des matières	S5-L
Renseignements financiers non consolidés audités	S13-L - S23-L
Renseignements non consolidés non audités	S26-L - S28-L

Section II - Autres renseignements financiers non consolidés

Table des matières	S30-L
Taux global de taxation réel audité	S31-L - S34-L
Autres renseignements non consolidés non audités	S35-L - S51-L

Section III - Données prévisionnelles pour l'exercice 2017

Table des matières	S54-L
Données prévisionnelles	S55-L - S65-L

Selon la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (chapitre E-20.001)

Section I - Renseignements financiers non consolidés

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE NON CONSOLIDÉES

TABLE DES MATIÈRES

L=Locale
PAGE

Section I

Renseignements financiers non consolidés audités

Renseignements complémentaires non consolidés

Résultats détaillés

S14-L 85

Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales

S15-L 86

Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales

S16-L 87

Charges par objets

S17-L 88

Autres renseignements complémentaires non consolidés

Excédent (déficit) accumulé non consolidé

S23-L 89

Renseignements non consolidés non audités

Analyse des revenus non consolidés

S27-L 91

Analyse des charges non consolidées

S28-L 92

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES NON CONSOLIDÉS
RÉSULTATS DÉTAILLÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

		2016		2015
		Budget	Réalizations	Réalizations
Revenus				
Fonctionnement				
Taxes	1	3 202 692 400	3 215 632 000	3 128 323 000
Compensations tenant lieu de taxes	2	247 844 100	252 329 000	254 545 000
Quotes-parts	3			
Transferts	4	157 724 300	163 819 000	162 207 000
Services rendus	5	273 273 800	281 939 000	274 402 000
Imposition de droits	6	168 019 300	220 893 000	194 217 000
Amendes et pénalités	7	106 826 900	90 355 000	87 583 000
Revenus de placements de portefeuille	8	53 723 100	66 322 000	62 380 000
Autres revenus d'intérêts	9	11 442 000	12 691 000	14 458 000
Autres revenus	10	24 325 100	12 433 000	8 979 000
Effet net des opérations de restructuration	11			
	12	4 245 871 000	4 316 413 000	4 187 094 000
Investissement				
Taxes	13			
Quotes-parts	14			
Transferts	15	169 300 000	104 641 000	124 714 000
Autres revenus				
Contributions des promoteurs	16	12 900 000	141 000	6 677 000
Autres	17		6 021 000	2 329 000
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales	18			
	19	182 200 000	110 803 000	133 720 000
	20	4 428 071 000	4 427 216 000	4 320 814 000
Charges				
Administration générale	21	734 487 700	674 093 000	711 915 000
Sécurité publique	22	847 792 260	847 836 000	835 067 000
Transport	23	828 773 100	816 377 000	771 243 000
Hygiène du milieu	24	445 363 100	433 999 000	439 907 000
Santé et bien-être	25	63 442 000	63 193 000	59 791 000
Aménagement, urbanisme et développement	26	183 857 740	169 303 000	169 353 000
Loisirs et culture	27	513 250 300	542 071 000	503 579 000
Réseau d'électricité	28			
Frais de financement	29	254 254 900	244 603 000	241 476 000
Effet net des opérations de restructuration	30			
	31	3 871 221 100	3 791 475 000	3 732 331 000
Excédent (déficit) de l'exercice	32	556 849 900	635 741 000	588 483 000

Note : les charges ne comprennent pas l'amortissement des immobilisations.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

		2016		2015
		Budget	Réalizations	Réalizations
Excédent (déficit) de l'exercice	1	556 849 900	635 741 000	588 483 000
Moins: revenus d'investissement	2 (182 200 000)	(110 803 000)	(133 720 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	374 649 900	524 938 000	454 763 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
<i>Ajouter (déduire)</i>				
Immobilisations				
Amortissement	4			
Produit de cession	5		3 103 000	1 803 000
(Gain) perte sur cession	6			
Réduction de valeur / Reclassement	7			
	8		3 103 000	1 803 000
Propriétés destinées à la revente				
Coût des propriétés vendues	9			
Réduction de valeur / Reclassement	10			
	11			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats				
Remboursement ou produit de cession	12			
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13			
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14			
	15			
Financement				
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16		18 374 000	6 763 000
Remboursement de la dette à long terme	17 (296 945 800)	(300 304 000)	(269 730 000)
	18	(296 945 800)	(281 930 000)	(262 967 000)
Affectations				
Activités d'investissement	19 (6 678 000)	(6 812 000)
Excédent (déficit) accumulé				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20			
Excédent de fonctionnement affecté	21	35 127 200	57 732 000	40 164 000
Réserves financières et fonds réservés	22	(117 260 900)	(136 870 000)	(62 069 000)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	4 429 600	5 154 000	(31 087 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24			
	25	(77 704 100)	(80 662 000)	(59 804 000)
	26	(374 649 900)	(359 489 000)	(320 968 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27		165 449 000	133 795 000

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

		2016		2015
		Budget	Réalizations	Réalizations
Revenus d'investissement	1	182 200 000	110 803 000	133 720 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
<i>Ajouter (déduire)</i>				
Immobilisations				
Acquisition				
Administration générale	2 (66 600 000)	36 328 000)	31 620 000)
Sécurité publique	3 (200 000)	2 053 000)	4 325 000)
Transport	4 (378 500 000)	294 719 000)	251 953 000)
Hygiène du milieu	5 (161 800 000)	130 206 000)	125 262 000)
Santé et bien-être	6 ())))))
Aménagement, urbanisme et développement	7 (85 900 000)	34 694 000)	33 694 000)
Loisirs et culture	8 (223 500 000)	174 602 000)	164 211 000)
Réseau d'électricité	9 ())))))
	10 (916 500 000)	672 602 000)	611 065 000)
Propriétés destinées à la revente				
Acquisition	11 ())))))
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats				
Émission ou acquisition	12 ())))))
Financement				
Financement à long terme des activités d'investissement	13	601 200 000	299 731 000	442 425 000
Affectations				
Activités de fonctionnement	14		6 678 000	6 812 000
Excédent accumulé				
Excédent de fonctionnement non affecté	15			
Excédent de fonctionnement affecté	16		10 307 000	14 434 000
Réserves financières et fonds réservés	17	133 100 000	130 004 000	106 822 000
	18	133 100 000	146 989 000	128 068 000
	19	(182 200 000)	(225 882 000)	(40 572 000)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	20		(115 079 000)	93 148 000

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES NON CONSOLIDÉS
CHARGES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

		2016		2015
		Budget	Réalisations	Réalisations
Rémunération	1	826 747 800	825 527 000	793 996 000
Charges sociales	2	339 528 000	335 999 000	355 997 000
Biens et services	3	590 416 900	550 694 000	523 782 000
Frais de financement				
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge				
De l'organisme municipal	4	215 155 800	201 803 000	197 611 000
D'autres organismes municipaux	5			
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	6	14 821 900	19 167 000	19 429 000
D'autres tiers	7	22 967 200	22 412 000	23 807 000
Autres frais de financement	8	1 310 000	1 221 000	629 000
Contributions à des organismes				
Organismes municipaux				
Quotes-parts	9	1 867 653 000	1 862 724 000	1 825 819 000
Transferts	10			
Autres	11	10 071 800	12 413 000	4 997 000
Autres organismes				
Transferts	12			
Autres	13	88 969 600	113 928 000	104 336 000
Amortissement des immobilisations	14			
Autres				
-	15	(106 419 900)	(154 413 000)	(118 072 000)
-	16			
-	17			
	18	3 871 222 100	3 791 475 000	3 732 331 000

AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2016

		2016	2015
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	196 970 000	151 101 000
Excédent de fonctionnement affecté	2	313 340 000	261 519 000
Réserves financières et fonds réservés	3	88 503 000	106 527 000
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4	(1 263 763 000)	(1 265 528 000)
Financement des investissements en cours	5	(16 521 000)	98 559 000
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6		
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8		

VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS

Excédent de fonctionnement affecté			
- Affect. À l'exercice suivant	9	45 618 000	39 100 000
- Exc.affect.-Arrondissements	10	190 490 000	156 944 000
- Exc.affect.-Projets spécifique	11	25 272 000	19 601 000
- Exc.affect.-Autres fins	12	51 960 000	45 874 000
-	13		
-	14		
-	15		
-	16		
-	17		
	18	313 340 000	261 519 000
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières			
- Gestion de la voirie	19	42 586 000	45 197 000
- Gestion de l'eau	20	33 063 000	47 141 000
- Immobilisations	21		118 000
-	22		
-	23		
	24	75 649 000	92 456 000
Fonds réservés			
Fonds de roulement	25	3 347 000	3 904 000
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme	26	1 829 000	1 829 000
Montant non réservé	27		
Fonds local d'investissement	28		
Fonds local de solidarité	29		
Autres			
-Unités de stationnement	30	5 310 000	5 329 000
-Autres	31	2 368 000	3 009 000
	32	12 854 000	14 071 000
	33	88 503 000	106 527 000

AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2016

	2016	2015
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)		
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir		
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables		
Avantages sociaux futurs		
Déficit initial au 1 ^{er} janvier 2007		
Régimes capitalisés	34 (24 574 000) (49 149 000)
Régimes non capitalisés	35 (96 320 000) (96 320 000)
Avantages postérieurs au 1 ^{er} janvier 2007		
Régimes capitalisés		
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	36 (26 700 000) ()
Autres	37 (28 233 000) (35 117 000)
Régimes non capitalisés	38 () ()
	39 (175 827 000) (180 586 000)
Frais de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	40 () ()
Frais d'assainissement des sites contaminés	41 (40 000 000) (40 000 000)
Appariement fiscal pour revenus de transfert	42 () ()
Autres	43 () ()
-	44 () ()
	45 (215 827 000) (220 586 000)
Mesures d'allègement fiscal transitoires		
Modifications comptables du 1 ^{er} janvier 2000		
Salaires et avantages sociaux	46 () ()
Intérêts sur la dette à long terme	47 () ()
Mesures relatives à la TVQ		
Utilisation du fonds général	48 (9 900 000) ()
Utilisation du fonds de roulement	49 () ()
Mesure relative aux frais reportés	50 () ()
Autres	51 () ()
-	52 () ()
	53 (9 900 000) ()
Financement à long terme des activités de fonctionnement		
Mesure transitoire relative à la TVQ	54 () ()
Frais d'émission de la dette à long terme	55 () ()
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	56 () ()
Autres		
- Dépenses de fonct. financées	57 (1 317 343 000) (1 317 024 000)
- Dépenses de foncti. à financer	58 (29 193 000) (12 087 000)
	59 (1 346 536 000) (1 329 111 000)
Éléments présentés à l'encontre des DCTP		
Financement des activités de fonctionnement	60	
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	61 174 333 000	138 148 000
Prêts aux entrepreneurs dans le cadre du FLI et du FLS	62	
Autres		
- Débiteurs sur dép. de fonct.	63 134 167 000	146 021 000
	64 308 500 000	284 169 000
	65 (1 263 763 000) (1 265 528 000)

AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2016

	2016	2015
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)		
Financement des investissements en cours		
Financement non utilisé	66 468 550 000	428 575 000
Investissements à financer	67 (485 071 000) (330 016 000)
	68 (16 521 000)	98 559 000

RENSEIGNEMENTS NON CONSOLIDÉS NON AUDITÉS

**ANALYSE DES REVENUS NON CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Non audité

TAXES		Budget 2016	Réalisations 2016	Réalisations 2015
SUR LA VALEUR FONCIÈRE				
Taxes générales				
Taxe foncière générale	1	2 575 074 900	2 584 288 000	2 508 069 000
Taxes spéciales				
Service de la dette	2			
Activités de fonctionnement	3	319 453 000	321 142 000	315 779 000
Activités d'investissement	4			
Taxes de secteur				
Taxes spéciales				
Service de la dette	5	92 005 600	93 476 000	89 706 000
Activités de fonctionnement	6	136 697 900	137 301 000	135 690 000
Activités d'investissement	7			
Autres	8	731 700	2 150 000	690 000
	9	3 123 963 100	3 138 357 000	3 049 934 000
SUR UNE AUTRE BASE				
Taxes, compensations et tarification				
Services municipaux				
Eau	10	23 815 800	22 546 000	23 402 000
Égout	11			
Traitement des eaux usées	12			
Matières résiduelles	13	13 880 500	13 979 000	13 943 000
Autres				
-Autres	14	766 200	796 000	768 000
-	15			
-	16			
Centres d'urgence 9-1-1	17			
Service de la dette	18	8 620 500	8 610 000	9 221 000
Activités de fonctionnement	19	19 629 800	19 283 000	19 281 000
Activités d'investissement	20			
	21	66 712 800	65 214 000	66 615 000
Taxes d'affaires				
Sur l'ensemble de la valeur locative	22			
Autres	23	12 016 500	12 061 000	11 774 000
	24	12 016 500	12 061 000	11 774 000
	25	78 729 300	77 275 000	78 389 000
	26	3 202 692 400	3 215 632 000	3 128 323 000

**ANALYSE DES REVENUS NON CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Non audité

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES		Budget 2016	Réalisations 2016	Réalisations 2015
GOVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES				
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement				
Taxes sur la valeur foncière	27	37 891 500	33 213 000	32 787 000
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	28	900 700	3 629 000	3 697 000
Taxes d'affaires	29		901 000	6 000
Compensations pour les terres publiques	30			
	31	38 792 200	37 743 000	36 490 000
Immeubles des réseaux				
Santé et services sociaux	32	65 156 300	68 205 000	71 047 000
Cégeps et universités	33	53 334 000	53 608 000	54 456 000
Écoles primaires et secondaires	34	39 108 200	40 486 000	41 444 000
	35	157 598 500	162 299 000	166 947 000
Autres immeubles				
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux				
Taxes sur la valeur foncière	36	1 413 200	728 000	2 215 000
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	37		74 000	252 000
Taxes d'affaires	38			
	39	1 413 200	802 000	2 467 000
	40	197 803 900	200 844 000	205 904 000
GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES				
Taxes sur la valeur foncière	41	32 787 800	30 501 000	28 411 000
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	42	2 988 300	3 350 000	3 068 000
Taxes d'affaires	43		3 013 000	3 099 000
	44	35 776 100	36 864 000	34 578 000
ORGANISMES MUNICIPAUX				
Taxes sur la valeur foncière	45	11 213 300	11 523 000	11 226 000
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	46			
	47	11 213 300	11 523 000	11 226 000
AUTRES				
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	48			
Autres	49	3 050 800	3 098 000	2 837 000
	50	3 050 800	3 098 000	2 837 000
	51	247 844 100	252 329 000	254 545 000

**ANALYSE DES REVENUS NON CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Non audité

		Budget 2016	Réalisations 2016	Réalisations 2015
TRANSFERTS				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT				
Administration générale	52	6 270 000	9 119 000	3 988 000
Sécurité publique				
Police	53			
Sécurité incendie	54	335 000	325 000	344 000
Sécurité civile	55			4 000
Autres	56	139 800	136 000	144 000
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	57	1 243 000	2 093 000	2 095 000
Enlèvement de la neige	58	774 900	751 000	797 000
Autres	59	798 600	774 000	821 000
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	60	75 500	39 000	77 000
Transport adapté	61			
Transport scolaire	62			
Autres	63			
Transport aérien	64			
Transport par eau	65			
Autres	66			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	67	157 500	153 000	162 000
Réseau de distribution de l'eau potable	68	71 000	69 000	73 000
Traitement des eaux usées	69	282 200	285 000	285 000
Réseaux d'égout	70		3 691 000	3 667 000
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	71		14 225 000	14 258 000
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	72	14 244 200	643 000	746 000
Tri et conditionnement	73			
Autres	74			
Autres	75	5 110 100	240 000	252 000
Cours d'eau	76			
Protection de l'environnement	77	55 000		2 000
Autres	78			
Santé et bien-être				
Logement social	79			
Sécurité du revenu	80			
Autres	81	1 194 300	1 853 000	1 284 000
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	82	339 100		
Rénovation urbaine	83	5 802 400	4 547 000	6 876 000
Promotion et développement économique	84	19 668 200	18 459 000	18 436 000
Autres	85		26 000	93 000
Loisirs et culture				
Activités récréatives	86	1 972 300	2 043 000	2 309 000
Activités culturelles				
Bibliothèques	87	4 656 500	5 014 000	4 682 000
Autres	88	2 098 500	5 007 000	12 492 000
Réseau d'électricité	89			
	90	65 288 100	69 492 000	73 887 000

ANALYSE DES REVENUS NON CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

Non audité

TRANSFERTS (suite)		Budget 2016	Réalisations 2016	Réalisations 2015
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT				
Administration générale	91		116 000	
Sécurité publique				
Police	92			
Sécurité incendie	93			
Sécurité civile	94			
Autres	95			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	96	27 000 000	27 688 000	31 832 000
Enlèvement de la neige	97			
Autres	98			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	99			
Transport adapté	100			
Transport scolaire	101			
Autres	102			
Transport aérien	103			
Transport par eau	104			
Autres	105	25 413 000		
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	106			(515 000)
Réseau de distribution de l'eau potable	107	49 521 000	29 268 000	42 215 000
Traitement des eaux usées	108			
Réseaux d'égout	109	53 531 000	34 070 000	40 072 000
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	110			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	111			
Tri et conditionnement	112			
Autres	113			
Autres	114			
Cours d'eau	115			
Protection de l'environnement	116			
Autres	117	4 650 000		
Santé et bien-être				
Logement social	118			
Sécurité du revenu	119			
Autres	120			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	121			
Rénovation urbaine	122			
Promotion et développement économique	123			
Autres	124	2 800 000	276 000	269 000
Loisirs et culture				
Activités récréatives	125		7 577 000	7 268 000
Activités culturelles				
Bibliothèques	126	6 385 000	5 583 000	2 966 000
Autres	127		63 000	607 000
Réseau d'électricité	128			
	129	169 300 000	104 641 000	124 714 000

**ANALYSE DES REVENUS NON CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Non audité

TRANSFERTS (suite)		Budget 2016	Réalisations 2016	Réalisations 2015
TRANSFERTS DE DROIT				
Regroupement municipal et réorganisation municipale	130			
Péréquation	131			
Neutralité	132			
Partage des redevances sur les ressources naturelles	133			
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	134	19 800 000	21 516 000	22 791 000
Fonds de développement des territoires	135			
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Droits d'immatriculation	136			
Autres	137	72 636 200	72 811 000	65 529 000
	138	92 436 200	94 327 000	88 320 000
TOTAL DES TRANSFERTS	139	327 024 300	268 460 000	286 921 000

**ANALYSE DES REVENUS NON CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Non audité

SERVICES RENDUS	Budget 2016	Réalisations 2016	Réalisations 2015
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX			
Administration générale			
Grefe et application de la loi	140		
Évaluation	141		
Autres	142		
	143		
Sécurité publique			
Police	144		
Sécurité incendie	145		
Sécurité civile	146		
Autres	147		
	148		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	149		
Enlèvement de la neige	150	16 000	16 000
Autres	151		
Transport collectif	152		
Autres	153		
	154	16 000	16 000
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	155		
Réseau de distribution de l'eau potable	156		
Traitement des eaux usées	157		
Réseaux d'égout	158		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	159		
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	160		
Tri et conditionnement	161		
Autres	162		
Autres	163		
Cours d'eau	164		
Protection de l'environnement	165		
Autres	166		
	167		
Santé et bien-être			
Logement social	168		
Autres	169		
	170		
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	171		
Rénovation urbaine	172		
Promotion et développement économique	173		
Autres	174		
	175		
Loisirs et culture			
Activités récréatives	176		
Activités culturelles			
Bibliothèques	177		
Autres	178		
	179		
Réseau d'électricité	180		
	181	16 000	16 000

ANALYSE DES REVENUS NON CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

Non audité

SERVICES RENDUS (suite)		Budget 2016	Réalisations 2016	Réalisations 2015
AUTRES SERVICES RENDUS				
Administration générale	182	51 780 900	46 482 000	43 115 000
Sécurité publique	183	166 300	151 000	122 000
Transport				
Réseau routier	184	66 851 000	67 775 000	68 505 000
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	185	14 000		
Transport adapté	186			
Transport scolaire	187			
Autres	188		13 000	15 000
Autres	189	3 441 200	4 630 000	4 208 000
Hygiène du milieu	190	1 729 400	3 044 000	3 082 000
Santé et bien-être	191	28 081 700	31 107 000	23 250 000
Aménagement, urbanisme et développement	192	87 641 400	91 639 000	97 185 000
Loisirs et culture	193	33 567 900	37 082 000	34 904 000
Réseau d'électricité	194			
	195	273 273 800	281 923 000	274 386 000
TOTAL DES SERVICES RENDUS	196	273 273 800	281 939 000	274 402 000
IMPOSITION DE DROITS				
Licences et permis	197	27 288 400	36 563 000	31 662 000
Droits de mutation immobilière	198	140 730 900	184 330 000	162 555 000
Droits sur les carrières et sablières	199			
Autres	200			
	201	168 019 300	220 893 000	194 217 000
AMENDES ET PÉNALITÉS	202	106 826 900	90 355 000	87 583 000
REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE	203	53 723 100	66 322 000	62 380 000
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS	204	11 442 000	12 691 000	14 458 000
AUTRES REVENUS				
Gain (perte) sur cession d'immobilisations	205			
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	206	14 627 100	1 327 000	4 852 000
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	207			
Contributions des promoteurs	208	12 900 000	141 000	6 677 000
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Taxe sur l'essence	209			
Contributions des organismes municipaux	210			
Autres contributions	211	9 698 000		
Autres	212		17 127 000	6 456 000
	213	37 225 100	18 595 000	17 985 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	214			

**ANALYSE DES CHARGES NON CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Non audité

		Budget 2016	Réalisations 2016	Réalisations 2015
ADMINISTRATION GÉNÉRALE				
Conseil	1	57 759 300	57 617 000	53 426 000
Greffe et application de la loi	2	30 916 100	32 294 000	30 074 000
Gestion financière et administrative	3	245 180 300	230 333 000	219 065 000
Évaluation	4	14 627 200	14 627 000	14 509 000
Gestion du personnel	5	62 459 700	62 156 000	57 870 000
Autres				
- Autres	6	323 545 100	277 066 000	336 971 000
-	7			
	8	734 487 700	674 093 000	711 915 000
SÉCURITÉ PUBLIQUE				
Police	9	520 421 700	520 468 000	509 304 000
Sécurité incendie	10	311 069 500	311 070 000	309 987 000
Sécurité civile	11	1 651 100	1 660 000	1 394 000
Autres	12	14 649 960	14 638 000	14 382 000
	13	847 792 260	847 836 000	835 067 000
TRANSPORT				
Réseau routier				
Voirie municipale	14	158 301 250	161 595 000	153 694 000
Enlèvement de la neige	15	159 383 000	142 890 000	145 694 000
Éclairage des rues	16	36 918 600	35 717 000	36 524 000
Circulation et stationnement	17	46 377 200	47 329 000	44 237 000
Transport collectif				
Transport en commun	18	401 214 800	418 581 000	371 557 000
Transport aérien	19			
Transport par eau	20			
Autres	21	26 578 250	10 265 000	19 537 000
	22	828 773 100	816 377 000	771 243 000

Note : les charges ne comprennent pas l'amortissement des immobilisations.

ANALYSE DES CHARGES NON CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

Non audité

		Budget 2016	Réalisations 2016	Réalisations 2015
HYGIÈNE DU MILIEU				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	23	64 532 600	62 774 000	63 280 000
Réseau de distribution de l'eau potable	24	89 908 900	87 652 000	92 238 000
Traitement des eaux usées	25	82 310 600	80 490 000	79 631 000
Réseaux d'égout	26	52 845 300	44 762 000	40 471 000
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés				
Collecte et transport	27	55 087 500	54 177 000	53 141 000
Élimination	28	30 256 300	30 526 000	33 698 000
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	29	29 868 900	29 436 000	28 736 000
Tri et conditionnement	30	6 512 000	1 046 000	877 000
Matières organiques				
Collecte et transport	31		9 711 000	5 487 000
Traitement	32	4 818 100	4 814 000	4 836 000
Matériaux secs	33	12 969 700	12 610 000	11 325 000
Autres	34	3 533 400	3 470 000	3 950 000
Plan de gestion				
Autres	36	3 266 000	2 796 000	2 536 000
Cours d'eau				
Protection de l'environnement	38	8 505 300	8 453 000	7 609 000
Autres	39	948 500	1 282 000	12 092 000
	40	445 363 100	433 999 000	439 907 000
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE				
Logement social	41	20 398 200	20 311 000	19 287 000
Sécurité du revenu	42	27 307 600	24 424 000	24 911 000
Autres	43	15 736 200	18 458 000	15 593 000
	44	63 442 000	63 193 000	59 791 000
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT				
Aménagement, urbanisme et zonage	45	63 126 740	60 329 000	55 144 000
Rénovation urbaine				
Biens patrimoniaux	46	1 612 900	1 377 000	1 708 000
Autres biens	47	29 560 200	26 151 000	28 084 000
Promotion et développement économique				
Industries et commerces	48	66 098 100	66 803 000	71 585 000
Tourisme	49	15 782 100	13 609 000	12 238 000
Autres	50	38 000	702 000	234 000
Autres	51	7 639 700	332 000	360 000
	52	183 857 740	169 303 000	169 353 000

Note : les charges ne comprennent pas l'amortissement des immobilisations.

ANALYSE DES CHARGES NON CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

Non audité

		Budget 2016	Réalizations 2016	Réalizations 2015
LOISIRS ET CULTURE				
Activités récréatives				
Centres communautaires	53	63 780 800	65 327 000	61 972 000
Patinoires intérieures et extérieures	54	36 603 700	35 211 000	33 981 000
Piscines, plages et ports de plaisance	55	39 538 700	38 400 000	37 904 000
Parcs et terrains de jeux	56	153 641 100	161 918 000	149 284 000
Parcs régionaux	57			
Expositions et foires	58	71 900	71 000	103 000
Autres	59	18 839 500	15 766 000	13 868 000
	60	312 475 700	316 693 000	297 112 000
Activités culturelles				
Centres communautaires	61	16 142 700	16 929 000	15 620 000
Bibliothèques	62	87 570 600	87 748 000	82 745 000
Patrimoine				
Musées et centres d'exposition	63	66 548 300	71 733 000	61 307 000
Autres ressources du patrimoine	64			
Autres	65	30 513 000	48 968 000	46 795 000
	66	200 774 600	225 378 000	206 467 000
	67	513 250 300	542 071 000	503 579 000
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ				
	68			
FRAIS DE FINANCEMENT				
Dette à long terme				
Intérêts	69	248 530 800	240 383 000	237 052 000
Autres frais	70	4 414 100	2 999 000	3 795 000
Autres frais de financement				
Avantages sociaux futurs	71			
Autres	72	1 310 000	1 221 000	629 000
	73	254 254 900	244 603 000	241 476 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION				
	74			

Note : les charges ne comprennent pas l'amortissement des immobilisations.

Section II - Autres renseignements financiers non consolidés

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE NON CONSOLIDÉES

TABLE DES MATIÈRES

	L=Locale	
	PAGE	
Section II - Autres renseignements financiers non consolidés		
Taux global de taxation réel audité		
Rapport de l'auditeur indépendant ou du vérificateur général sur le taux global de taxation réel	S31-L	95
Taux global de taxation réel	S32-L	96
Autres renseignements non consolidés non audités		
Acquisition d'immobilisations non consolidées par catégories	S36-L	100
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations non consolidées	S36-L	100
Analyse de la charge de quotes-parts non consolidée	S39-L	101
Acquisition d'immobilisations non consolidées par objets	S45-L	102
Analyse de l'excédent (déficit) accumulé non consolidé	S46-L	103
Fonds de roulement non consolidé - Capital autorisé	S47-L	104
Taux des taxes	S49-L	105
Questionnaire	S51-L	107

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À Monsieur le Maire,
Au président et aux membres du comité exécutif,
Aux membres du conseil de la Ville de Montréal,
Aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

J'ai effectué l'audit du taux global de taxation réel de la Ville de Montréal (ci-après « la Ville ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016. Ce taux a été établi par la direction de la Ville sur la base des dispositions de la section III du chapitre XVIII.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., chapitre F-2.1) (ci-après « les exigences légales »).

Responsabilité de la direction pour le taux global de taxation réel

La direction est responsable de l'établissement du taux global de taxation réel conformément aux exigences légales, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'un taux global de taxation réel exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le taux global de taxation réel, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que le taux global de taxation réel ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant l'établissement du taux global de taxation réel. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que le taux global de taxation réel comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement du taux global de taxation réel afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble du taux global de taxation réel.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

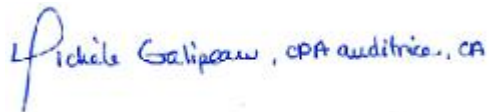
Opinion

À mon avis, le taux global de taxation réel de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 a été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux exigences légales.

Observations

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur le fait que le taux global de taxation réel a été préparé afin de permettre à la Ville de se conformer à l'article 105 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19). En conséquence, il est possible que le taux global de taxation réel ne puisse se prêter à un usage autre.

La vérificatrice générale de la Ville de Montréal,



Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA
Montréal
Le 13 avril 2017

TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

CONCILIATION DES REVENUS DE TAXES NON CONSOLIDÉS

Revenus de taxes avant ajouts et déductions	1	<u>3 222 578 000</u>
Ajouter		
Majoration en vertu de l'article 253.51 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1) ci-après citée LFM	2	<u> </u>
Déduire		
Crédits en vertu de l'article 85.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) ou d'une disposition équivalente de la charte de la municipalité, de l'article 94.5 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8) et des articles 92 et 92.1 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)	3	205 000
Dégrèvement en vertu de l'article 244.59 LFM	4	
Dégrèvement en vertu de l'article 253.36 LFM	5	
Crédit de taxe d'affaires en vertu de l'article 237 LFM	6	
Autres crédits de taxes, sauf l'escompte pour paiement avant l'échéance	7	
Dotation de l'exercice à la provision pour contestations d'évaluations foncière et locative		
Montant relatif aux taxes foncières	8	6 741 000
Montant relatif à la taxe d'affaires sur la valeur locative	9	<u> </u>
	10	<u>6 946 000</u>
Revenus de taxes	11	<u>3 215 632 000</u>

**TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016****REVENUS ADMISSIBLES NON CONSOLIDÉS**

Revenus de taxes			1	3 215 632 000	
Ajouter					
Dotation de l'exercice à la provision pour contestations d'évaluation foncière			2	6 741 000	
Crédits en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales			3		
Total partiel			4	<u>3 222 373 000</u>	
Déduire					
Taxes exclues en vertu de la réglementation (articles 261.5.3 à 261.5.8 LFM)					
Taxes d'affaires	5	12 061 000			
Taxes foncières imposées en vertu du 1 ^{er} alinéa de l'article 208 LFM	6	10 996 371			
Différence que l'on obtient en soustrayant du total des taxes sur les immeubles non résidentiels et industriels, le montant des revenus en application du taux de base	7	1 158 903 241			
Taxes aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1	8				
Autres taxes non reconnues en vertu de la réglementation	9	<u>1 079 257</u>	10	<u>1 183 039 869</u>	
Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation réel			11	<u>2 039 333 131</u>	

**TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

ÉVALUATION DES IMMEUBLES IMPOSABLES

Évaluation des immeubles imposables effective ¹ au 1 ^{er} janvier 2016 ²	1 <u>217 911 595 488</u>
Évaluation des immeubles imposables effective ¹ au 31 décembre 2016 ²	2 <u>218 569 397 088</u>
Évaluation des immeubles imposables aux fins du calcul du taux global de taxation réel (ligne 1 + ligne 2) ÷ 2	3 <u>218 240 496 288</u>

CALCUL DU TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL³

Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation réel	4 <u>2 039 333 131</u>
Évaluation des immeubles imposables aux fins du calcul du taux global de taxation réel	5 <u>218 240 496 288</u>
Taux global de taxation réel de 2016	6 , 9 3 4 4 / 100 \$

**ÉVALUATION NON AJUSTÉE DES IMMEUBLES IMPOSABLES¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Évaluation des immeubles imposables effective au 1 ^{er} janvier 2016 ²	7 <u>217 911 595 488</u>
Évaluation des immeubles imposables effective au 31 décembre 2016 ²	8 <u>218 569 397 088</u>
Évaluation non ajustée des immeubles imposables (ligne 7 + ligne 8) ÷ 2	9 <u>218 240 496 288</u>

1. Compte tenu de l'ajustement pour l'étalement en vertu des articles 253.27 à 253.35 LFM, pour les municipalités qui s'en prévalent.

2. L'évaluation tient compte de toutes modifications qui ont un effet au 1^{er} janvier ou au 31 décembre, selon le cas.

3. Articles 261.5.12 à 261.5.14 LFM.

AUTRES RENSEIGNEMENTS NON CONSOLIDÉS NON AUDITÉS

**ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS NON CONSOLIDÉES PAR CATÉGORIES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

<i>Non audité</i>		Budget 2016	Réalisations 2016	Réalisations 2015
IMMOBILISATIONS				
Infrastructures				
Conduites d'eau potable	1	72 330 000	57 308 000	64 363 000
Usines de traitement de l'eau potable	2			
Usines et bassins d'épuration	3			
Conduites d'égout	4	71 838 000	67 643 000	57 916 000
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5			
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	281 432 000	227 360 000	190 641 000
Ponts, tunnels et viaducs	7	19 630 000	10 237 000	10 834 000
Systèmes d'éclairage des rues	8	19 817 000	10 605 000	9 045 000
Aires de stationnement	9	1 360 000	912 000	2 928 000
Parcs et terrains de jeux	10	73 563 000	51 544 000	44 340 000
Autres infrastructures	11	71 767 000	28 508 000	26 111 000
Réseau d'électricité	12			
Bâtiments				
Édifices administratifs	13	54 800 000	35 245 000	35 051 000
Édifices communautaires et récréatifs	14	155 634 000	104 560 000	114 007 000
Améliorations locatives	15		1 775 000	205 000
Véhicules				
Véhicules de transport en commun	16	21 581 000		
Autres	17		25 718 000	19 132 000
Ameublement et équipement de bureau	18	45 783 000	21 556 000	23 514 000
Machinerie, outillage et équipement divers	19	5 203 000	7 588 000	6 707 000
Terrains	20	7 500 000	22 043 000	5 986 000
Autres	21	14 262 000		285 000
	22	916 500 000	672 602 000	611 065 000

**ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT
ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS NON CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Infrastructures autres que pour nouveau développement				
Conduites d'eau potable	23		25 900 000	33 582 000
Usines de traitement de l'eau potable	24			
Usines et bassins d'épuration	25			
Conduites d'égout	26		23 647 000	19 941 000
Autres infrastructures	27		309 301 000	266 542 000
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)				
Conduites d'eau potable	28		31 408 000	30 781 000
Usines de traitement de l'eau potable	29			
Usines et bassins d'épuration	30			
Conduites d'égout	31		43 996 000	37 975 000
Autres infrastructures	32		19 865 000	17 357 000
Autres immobilisations	33		218 485 000	204 887 000
	34		672 602 000	611 065 000

**ANALYSE DE LA CHARGE DE QUOTES-PARTS NON CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Non audité

		Budget 2016	Réalisations 2016	Réalisations 2015
Administration générale				
Grefte et application de la loi	1			
Évaluation	2	14 627 200	14 627 000	14 509 000
Autres	3	210 530 400	210 489 000	237 491 000
Sécurité publique				
Police	4	513 662 700	513 663 000	501 849 000
Sécurité incendie	5	311 069 500	311 070 000	309 987 000
Sécurité civile	6	1 553 400	1 553 000	1 201 000
Autres	7	7 049 200	7 049 000	6 984 000
Transport				
Réseau routier	8	22 460 500	22 460 000	23 183 000
Transport collectif	9	401 134 500	401 134 000	371 498 000
Autres	10	10 674 300	10 670 000	8 709 000
Hygiène du milieu				
Eau et égout	11	187 166 100	182 515 000	180 529 000
Matières résiduelles	12	48 490 800	48 491 000	50 116 000
Cours d'eau	13			
Protection de l'environnement	14	4 663 900	4 656 000	4 475 000
Autres	15			
Santé et bien-être				
Logement social	16	19 396 100	19 215 000	18 193 000
Autres	17	2 192 800	2 193 000	2 062 000
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	18	4 915 000	4 915 000	3 283 000
Rénovation urbaine	19	4 312 800	4 313 000	4 061 000
Promotion et développement économique	20	26 938 700	26 899 000	19 373 000
Autres	21	331 600	331 000	359 000
Loisirs et culture				
Activités récréatives	22	22 965 800	22 966 000	18 399 000
Activités culturelles	23	53 517 700	53 515 000	49 558 000
Réseau d'électricité				
	24			
	25	1 867 653 000	1 862 724 000	1 825 819 000

**ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS NON CONSOLIDÉES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016****Non audité**

		2016	2015
Rémunération	1	28 364 000	27 074 000
Charges sociales	2	12 156 000	11 603 000
Biens et services	3	632 082 000	572 388 000
Frais de financement	4		
Autres	5		
	6	672 602 000	611 065 000

**ANALYSE DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ NON CONSOLIDÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Non audité

		2016	2015
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté			
Solde au début de l'exercice	1	151 101 000	102 703 000
Redressement aux exercices antérieurs / Reclassement	2	2 000	(2 000)
Solde redressé au début de l'exercice	3	151 103 000	102 701 000
<i>Ajouter (déduire)</i>			
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	4	165 449 000	133 795 000
Affectations et virements			
Activités de fonctionnement	5		
Activités d'investissement	6		
Excédent de fonctionnement affecté	7	(119 582 000)	(125 395 000)
Réserves financières et fonds réservés	8		
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	9		40 000 000
Financement des investissements en cours	10		
	11	45 867 000	48 400 000
Solde à la fin de l'exercice	12	196 970 000	151 101 000
Excédent de fonctionnement affecté			
Solde au début de l'exercice	13	261 519 000	191 881 000
Redressement aux exercices antérieurs / Reclassement	14	278 000	(1 159 000)
Solde redressé au début de l'exercice	15	261 797 000	190 722 000
<i>Ajouter (déduire)</i>			
Affectations et virements			
Activités de fonctionnement	16	(57 732 000)	(40 164 000)
Activités d'investissement	17	(10 307 000)	(14 434 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	18	119 582 000	125 395 000
Financement des investissements en cours	19		
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	20		
	21	51 543 000	70 797 000
Solde à la fin de l'exercice	22	313 340 000	261 519 000
Réserves financières et fonds réservés			
Solde au début de l'exercice	23	106 527 000	160 475 000
Redressement aux exercices antérieurs / Reclassement	24	(24 890 000)	(9 195 000)
Solde redressé au début de l'exercice	25	81 637 000	151 280 000
<i>Ajouter (déduire)</i>			
Affectations et virements			
Activités de fonctionnement	26	136 870 000	62 069 000
Activités d'investissement	27	(130 004 000)	(106 822 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	28		
Financement des investissements en cours	29		
	30	6 866 000	(44 753 000)
Solde à la fin de l'exercice	31	88 503 000	106 527 000

ANALYSE DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ NON CONSOLIDÉ (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

Non audité

		2016	2015
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir			
Solde au début de l'exercice	32	(1 265 528 000)	(1 278 956 000)
Redressement aux exercices antérieurs / Reclassement	33		
Solde redressé au début de l'exercice	34	(1 265 528 000)	(1 278 956 000)
Affectations			
Activités de fonctionnement - Augmentation	35	(38 835 000)	(42 434 000)
Activités de fonctionnement - Diminution	36	33 694 000	33 521 000
Financement à long terme des activités de fonctionnement	37	(18 374 000)	(6 763 000)
Remboursement de la dette à long terme liée aux activités de fonctionnement	38	25 280 000	29 104 000
Solde à la fin de l'exercice	39	(1 263 763 000)	(1 265 528 000)
Financement des investissements en cours			
Solde au début de l'exercice	40	98 559 000	5 411 000
Redressement aux exercices antérieurs / Reclassement	41	(1 000)	
Solde redressé au début de l'exercice	42	98 558 000	5 411 000
<i>Ajouter (déduire)</i>			
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	43	(115 079 000)	93 148 000
Virements			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	44		
Excédent de fonctionnement affecté	45		
Réserves financières et fonds réservés	46		
	47	(115 079 000)	93 148 000
Solde à la fin de l'exercice	48	(16 521 000)	98 559 000

**FONDS DE ROULEMENT NON CONSOLIDÉ
CAPITAL AUTORISÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Non audité

	<u>RÈGLEMENT N°</u>	<u>MONTANT AUTORISÉ</u>
CAPITAL AUTORISÉ AU 1 ^{ER} JANVIER	1	<u>4 050 000</u>
Augmentation		
À même l'excédent de fonctionnement	<u>2</u>	
Par l'imposition d'une taxe spéciale	<u>3</u>	
Par l'adoption d'un règlement d'emprunt	<u>4</u>	
	5	<u>4 050 000</u>
Diminution		
	<u>6</u>	
CAPITAL AUTORISÉ AU 31 DÉCEMBRE	7	<u><u>4 050 000</u></u>

TAUX DES TAXES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

Non audité**Taxes sur la valeur foncière****Du 100 \$ d'évaluation****Taxes générales**

Taxe foncière générale (taux unique)	1	□ , □ □ □ □ □ \$
Taxe foncière générale (taux variés)		
Catégorie résiduelle (résidentielle et autres)	2	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles de 6 logements ou plus	3	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles non résidentiels	4	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles industriels	5	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des terrains vagues desservis	6	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles agricoles	7	□ , □ □ □ □ □ \$
<hr/>		
Taxes spéciales pour le service de la dette (taux unique)	8	□ , □ □ □ □ □ \$
Taxes spéciales pour le service de la dette (taux variés)		
Catégorie résiduelle (résidentielle et autres)	9	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles de 6 logements ou plus	10	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles non résidentiels	11	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles industriels	12	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des terrains vagues desservis	13	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles agricoles	14	□ , □ □ □ □ □ \$
<hr/>		
Taxes spéciales pour les activités de fonctionnement (taux unique)	15	□ , □ □ □ □ □ \$
Taxes spéciales pour les activités de fonctionnement (taux variés)		
Catégorie résiduelle (résidentielle et autres)	16	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles de 6 logements ou plus	17	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles non résidentiels	18	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles industriels	19	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des terrains vagues desservis	20	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles agricoles	21	□ , □ □ □ □ □ \$
<hr/>		
Taxes spéciales pour les activités d'investissement (taux unique)	22	□ , □ □ □ □ □ \$
Taxes spéciales pour les activités d'investissement (taux variés)		
Catégorie résiduelle (résidentielle et autres)	23	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles de 6 logements ou plus	24	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles non résidentiels	25	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles industriels	26	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des terrains vagues desservis	27	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles agricoles	28	□ , □ □ □ □ □ \$

TAUX DES TAXES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

Non audité
Compensations et tarification pour services municipaux résidentiels
(Montant fixe)
Par unité de logement

Eau	1	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/> \$
Égout	2	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/> \$
Eau et égout	3	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/> \$
Traitement des eaux usées	4	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/> \$
Matières résiduelles	5	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/> \$

% de la valeur locative**Taxe d'affaires sur la valeur locative**6 , %**Autres taxes et compensations, et autres modes de tarification**

Description	Taux	Code ¹	Préciser
Voir la liste aux pages suivantes	100,0000	7	

1. Code : 1 - du 100 \$ d'évaluation
2 - du mètre carré
3 - du mètre linéaire
4 - tarif fixe (compensation)

5 - du 1 000 litres
6 - % de la valeur locative
7 - autres (préciser)

Secteurs / Arrondissements	Résiduelle	6 logements ou plus	Non résidentielle	Terrains vagues desservis	Terrains vagues non desservis	Taux PTI d'arrondissement	Taux particuliers
Anjou	0,6786	0,7032	3,2526	1,3572	0,6786	0,0860	
Taxe spéciale de l'eau	0,0917	0,0771	0,2943	0,0917			
Taxe d'arrondissement							0,1100
Lachine	0,5944	0,5505	3,0763	1,1888	0,5944	0,0650	
Taxe spéciale de l'eau	0,0812	0,0459	0,2620	0,0812			
Taxe d'arrondissement							58,73 \$ / unité
Taxe d'arrondissement							0,0500
LaSalle	0,5732	0,5148	3,0298	1,1464	0,5732	0,0583	
Taxe spéciale de l'eau	0,0825	0,0494	0,2667	0,0825			
Taxes d'arrondissement							0,0967
L'Île-Bizard	0,6163	0,6410	3,0454	1,2326	0,6163	0,0758	
Taxe spéciale de l'eau	0,0871	0,0363	0,2656	0,0871			
Taxe d'arrondissement							0,0486
Montréal	0,6562	0,6808	3,1926	1,3124	0,6562	<i>voir détails ci-bas</i>	
Taxe spéciale de l'eau	0,0999	0,0999	0,3291	0,0999			
Ahuntsic-Cartierville						0,0408	
Taxe d'arrondissement							0,0441
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce						0,0266	
Taxe d'arrondissement							0,0474
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve						0,0476	
Taxe d'arrondissement							0,0659
Plateau Mont-Royal						0,0286	
Taxe d'arrondissement							0,0565
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles						0,0666	
Taxe d'arrondissement							0,0958
Rosemont-Petite-Patrie						0,0388	
Taxe d'arrondissement							0,0449
Le Sud-Ouest						0,0465	
Taxes d'arrondissement							0,0686
Ville-Marie						0,0079	
Taxe d'arrondissement							0,0441
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension						0,0468	
Taxe d'arrondissement							0,0456
Montréal-Nord	0,6499	0,6745	3,1590	1,2998	0,6499	0,0702	
Taxe spéciale de l'eau	0,0755	0,0391	0,1232	0,0755			
Taxes d'arrondissement							0,1355
Eau (non-résidentiel)							0,19414
Outremont	0,5932	0,5089	3,0045	1,1864	0,5932	0,0302	
Taxe spéciale de l'eau	0,0999	0,0999	0,3273	0,0999			
Taxe d'arrondissement							0,0423
Pierrefonds	0,5995	0,5478	3,0607	1,1990	0,5995	0,0685	
Taxe spéciale de l'eau	0,0860	0,0457	0,2863	0,0860			
Taxe d'arrondissement							0,0669
Roxboro	0,6207	0,6454	3,0599	1,2414	0,6207	0,0631	
Taxe spéciale de l'eau	0,0851	0,0344	0,2804	0,0851			
Taxe d'arrondissement							0,0669
Sainte-Genève	0,5801	0,5415	3,0625	1,1602	0,5801	0,0753	
Taxe spéciale de l'eau	0,0721	0,0339	0,2054	0,0721			
Taxe d'arrondissement							0,0486
Saint-Laurent	0,6386	0,6632	3,1210	1,2772	0,6386	0,0556	
Taxe spéciale de l'eau	0,0883	0,0508	0,2631	0,0883			
Taxe d'arrondissement							0,0699
Saint-Léonard	0,6290	0,6537	3,0898	1,2580	0,6290	0,0613	
Taxe spéciale de l'eau	0,0812	0,0504	0,2769	0,0812			
Taxe d'arrondissement							0,0821
Verdun	0,5795	0,5398	3,0142	1,1590	0,5795	0,0345	
Taxe spéciale de l'eau	0,0848	0,0546	0,2966	0,0848			
Taxe d'arrondissement							0,0701
Secteur IDS							0,0159
Secteur TFE							0,0297

Taxe spéciale voirie	Résidentiel	Non résidentiel
Ville de Montréal	0,0036	0,0239

Divers	OBNL	STM	Terrains	Technoparc	T.G.T. pondéré ²
Ville de Montréal	0,5000	0,9971	0,8000	0,5000	1,1611

¹ Sauf indication contraire.

Tarification des immeubles résidentiels dans les arrondissements de la Ville de Montréal
pour l'exercice de 2016¹

(Non audité)

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Ahuntsic-Cartierville	s. o.	s. o.
Anjou	Tarifs fixes variés : 20 \$ par logement, 10 \$ par chambre.	s. o.
Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce	s. o.	s. o.
Lachine	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	85 \$ par logement
LaSalle	Tarif fixe de 40 \$ par logement.	100 \$ par logement
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : chalet d'été, 45 \$ par unité; maison de chambres, 20 \$ par chambre; autres immeubles, 50 \$ par logement. Sainte-Geneviève : tarif fixe de 65 \$ par logement ou 65 \$ par immeuble pour les maisons de chambres.	L'Île-Bizard : s. o. Sainte-Geneviève : 125 \$ par logement ou 50 \$ par chambre
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	s. o.	s. o.
Montréal-Nord	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	s. o.
Outremont	s. o.	202 \$ par logement
Pierrefonds-Roxboro	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	Pierrefonds : 85 \$ par logement Roxboro : s. o.
Plateau-Mont-Royal	s. o.	s. o.
Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles	s. o.	s. o.
Rosemont–La Petite-Patrie	s. o.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif minimum de 25 \$ par logement pour les premiers 228 m ³ et tarif au compteur de 0,396 \$/m ³ sur l'excédent.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	s. o.
Sud-Ouest	s. o.	s. o.
Verdun	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	96 \$ par logement
Ville-Marie	s. o.	s. o.
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	s. o.	s. o.

¹ Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. Aussi, les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

Tarification des immeubles non résidentiels dans les arrondissements de la Ville de Montréal
pour l'exercice de 2016¹

(Non audité)

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Tous	Tarif de 0,57 \$/m ³ pour toute consommation excédant 100 000 m ³ , en plus des tarifs présentés ci-dessous.	s. o.
Ahuntsic-Cartierville	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Anjou	Tarif au compteur de 0,1869775 \$/m ³ .	s. o.
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Lachine	Tarifs variés selon le secteur (immeubles mixtes et non résidentiels) : Lachine, le plus élevé de : a) 45 \$ par logement ou 150 \$ par établissement; b) 0,33 \$/m ³ pour 454 609 m ³ et 0,2552 \$/m ³ sur l'excédent. Saint-Pierre, le plus élevé de : a) 0,90 \$/m ³ ; b) 45 \$ par logement ou 360 \$ par établissement; c) selon le type de compteur : de 1 300 \$ à 4 700 \$.	85 \$ par établissement commercial
LaSalle	Tarif de base de 90 \$ par local pour les premiers 255 m ³ , tarif de 0,37 \$/m ³ jusqu'à 425 m ³ et de 0,41 \$/m ³ sur l'excédent.	100 \$ par établissement commercial
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : commerce dans un immeuble mixte, 160 \$ par local; autres commerces : 270 \$ par local. Sainte-Geneviève : tarif de base de 175 \$ par local pour les premiers 227,3 m ³ et tarif au compteur de 0,274967 \$/m ³ sur l'excédent.	L'Île-Bizard : s. o. Sainte-Geneviève : 125 \$ par établissement commercial
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Montréal-Nord	Le plus élevé de : tarif fixe de 0,19414 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière non résidentielle ou 0,165 \$ du m ³ .	s. o.
Outremont	Tarif au compteur de 0,44 \$/m ³ . Un crédit de 0,10 \$ du 100 \$ d'évaluation est accordé sur l'évaluation foncière totale au rôle.	202 \$ par bureau d'affaires ou 518 \$ par établissement commercial
Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds : tarif de base de 85 \$ par local pour les premiers 360 m ³ et taux de 0,21 \$/m ³ sur l'excédent. Roxboro : tarifs fixes par local, variant de 180 \$ à 360 \$ selon le type de commerce.	Pierrefonds : 85 \$ par établissement commercial Roxboro : s. o.
Plateau-Mont-Royal	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rosemont–La Petite-Patrie	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif minimum variable selon le diamètre du compteur. Tarif de 0,396 \$/m ³ jusqu'à 909 200 m ³ et de 0,297 \$/m ³ sur l'excédent.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif minimum de 85 \$ par établissement pour les premiers 318 m ³ et tarif au compteur de 0,26708 \$/m ³ sur l'excédent.	s. o.
Sud-Ouest	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Verdun	Tarif minimum de 78 \$ par unité pour les premiers 228 m ³ et tarif au compteur de 0,19 \$/m ³ sur l'excédent.	96 \$ par établissement commercial
Ville-Marie	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.

¹ Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. Aussi, les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

**QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Non audité	OUI	NON
1. La municipalité a-t-elle versé des subventions en vertu de l'article 85.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), d'une disposition équivalente de la charte de la municipalité ou de l'article 94.5 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8)?	1 <input type="checkbox"/>	2 <input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, indiquer les montants suivants :		
a) le montant total versé en 2016	3 _____	\$
b) le solde estimatif au 31 décembre 2016 des engagements en vertu du règlement concerné	4 _____	\$
2. La municipalité a-t-elle attribué des crédits de taxes ou d'autres formes d'aide financière en vertu des articles 92.1 à 92.7 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)?	5 <input type="checkbox"/>	6 <input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, indiquer les montants versés pour l'exercice :		
a) crédits de taxes	7 _____	\$
b) autres formes d'aide	8 _____	\$
3. La municipalité a-t-elle reçu du MAPAQ des remboursements de taxes de 2016 pour des exploitations agricoles enregistrées?	9 <input checked="" type="checkbox"/>	10 <input type="checkbox"/>
Si oui, indiquer le montant.	11 _____	59 700 \$
4. La municipalité a-t-elle reçu des revenus de taxes provenant d'une centrale thermique?	12 <input checked="" type="checkbox"/>	13 <input type="checkbox"/>
Si oui, indiquer le montant.	14 _____	106 000 \$

Section III - Données prévisionnelles pour l'exercice 2017

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

TABLE DES MATIÈRES

L=Locale
PAGE

Section III - Données prévisionnelles pour l'exercice 2017

Revenus de taxes	S55-L	110
Revenus de compensations tenant lieu de taxes	S56-L	111
Calcul de certains revenus de taxes	S57-L	112
Taux des taxes	S59-L	114
Taux global de taxation prévisionnel	S60-L	115
Répartition des revenus de taxes par catégories d'immeubles	S63-L	118
Questionnaire	S65-L	120

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017**

TAXES**SUR LA VALEUR FONCIÈRE**

Taxes générales		
Taxe foncière générale	1	2 669 167 500
Taxes spéciales		
Service de la dette	2	
Activités de fonctionnement	3	311 366 000
Activités d'investissement	4	
Taxes de secteur		
Taxes spéciales		
Service de la dette	5	97 915 200
Activités de fonctionnement	6	138 116 400
Activités d'investissement	7	
Autres	8	686 700
	9	3 217 251 800

SUR UNE AUTRE BASE

Taxes, compensations et tarification		
Services municipaux		
Eau	10	22 813 000
Égout	11	
Traitement des eaux usées	12	
Matières résiduelles	13	13 749 800
Autres		
-	14	711 600
-	15	
-	16	
Centres d'urgence 9-1-1	17	
Service de la dette	18	8 205 700
Activités de fonctionnement	19	19 754 800
Activités d'investissement	20	
	21	65 234 900
Taxes d'affaires		
Sur l'ensemble de la valeur locative	22	
Autres	23	12 866 400
	24	12 866 400
	25	78 101 300
	26	3 295 353 100

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

GOVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES

Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement

Taxes sur la valeur foncière	1	39 085 900
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	2	918 500
Taxes d'affaires	3	
Compensations pour les terres publiques	4	
	5	40 004 400

Immeubles des réseaux

Santé et services sociaux	6	70 844 700
Cégeps et universités	7	53 772 700
Écoles primaires et secondaires	8	39 722 300
	9	164 339 700

Autres immeubles

Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux

Taxes sur la valeur foncière	10	1 501 500
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	11	
Taxes d'affaires	12	
	13	1 501 500
	14	205 845 600

GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES

Taxes sur la valeur foncière	15	33 299 500
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	16	3 072 200
Taxes d'affaires	17	
	18	36 371 700

ORGANISMES MUNICIPAUX

Taxes sur la valeur foncière	19	11 695 900
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	20	
	21	11 695 900

AUTRES

Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	22	
Autres	23	2 581 500
	24	2 581 500
	25	256 494 700

S57-L

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES
CALCUL DE CERTAINS REVENUS DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017**

	Assiette d'application imposable	Taux adopté	Revenus bruts	Crédits/ Dégrèvements	Dotation à la provision	Autres ajustements	Revenus nets
Taxes sur la valeur foncière							
Taxes générales							
Taxe foncière générale (taux unique)	1	X 2 /100\$	3				
Taxe foncière générale (taux variés)							
Résiduelle (résidentielle et autres)	4	X 5 /100\$	6				
Immeubles de 6 logements ou plus	7	X 8 /100\$	9				
Immeubles non résidentiels	10	X 11 /100\$	12				
Immeubles industriels	13	X 14 /100\$	15				
Terrains vagues desservis							
Immeubles non résidentiels	16	X 17 /100\$	18				
Autres	19	X 20 /100\$	21				
Immeubles agricoles	22	X 23 /100\$	24				
Total			25	26 (.....) 27 (9 117 200)	28 2 678 284 700	29 2 669 167 500
Taxes spéciales							
Service de la dette (taux unique)	30	X 31 /100\$	32				
Service de la dette (taux variés)							
Résiduelle (résidentielle et autres)	33	X 34 /100\$	35				
Immeubles de 6 logements ou plus	36	X 37 /100\$	38				
Immeubles non résidentiels	39	X 40 /100\$	41				
Immeubles industriels	42	X 43 /100\$	44				
Terrains vagues desservis							
Immeubles non résidentiels	45	X 46 /100\$	47				
Autres	48	X 49 /100\$	50				
Immeubles agricoles	51	X 52 /100\$	53				
Total			54	55 (.....) 56 (.....) 57	58

S58-L

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES
CALCUL DE CERTAINS REVENUS DE TAXES (suite)
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017**

	<u>Assiette d'application imposable</u>	<u>Taux adopté</u>	<u>Revenus bruts</u>	<u>Crédits/ Dégrèvements</u>	<u>Dotation à la provision</u>	<u>Autres ajustements</u>	<u>Revenus nets</u>
Taxes sur la valeur foncière							
Taxes générales							
Taxes spéciales							
Activités de fonctionnement (taux unique) 1	X	2	/100\$ 3				
Activités de fonctionnement (taux variés)							
Résiduelle (résidentielle et autres) 4	X	5	/100\$ 6				
Immeubles de 6 logements ou plus 7	X	8	/100\$ 9				
Immeubles non résidentiels 10	X	11	/100\$ 12				
Immeubles industriels 13	X	14	/100\$ 15				
Terrains vagues desservis							
Immeubles non résidentiels 16	X	17	/100\$ 18				
Autres 19	X	20	/100\$ 21				
Immeubles agricoles 22	X	23	/100\$ 24				
Total			25	26 (.....) 27 (.....) 28 311 366 000 29	311 366 000
Taxes spéciales							
Activités d'investissement (taux unique) 30	X	31	/100\$ 32				
Activités d'investissement (taux variés)							
Résiduelle (résidentielle et autres) 33	X	34	/100\$ 35				
Immeubles de 6 logements ou plus 36	X	37	/100\$ 38				
Immeubles non résidentiels 39	X	40	/100\$ 41				
Immeubles industriels 42	X	43	/100\$ 44				
Terrains vagues desservis							
Immeubles non résidentiels 45	X	46	/100\$ 47				
Autres 48	X	49	/100\$ 50				
Immeubles agricoles 51	X	52	/100\$ 53				
Total			54	55 (.....) 56 (.....) 57	58
Valeur locative imposable							
Taxe d'affaires sur la valeur locative 59	X	60	% 61	62 (.....) 63 (.....) 64	65

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES
TAUX DES TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017**

Compensations et tarification pour services municipaux résidentiels
(montant fixe)

Par unité de logement

Eau	1	□□□□ , □□□ \$
Égout	2	□□□□ , □□□ \$
Eau et égout	3	□□□□ , □□□ \$
Traitement des eaux usées	4	□□□□ , □□□ \$
Matières résiduelles	5	□□□□ , □□□ \$

Autres taxes et compensations, et autres modes de tarification

Description	Taux	Code ¹	Préciser
Voir pages suivantes	100,0000	7	Autres

1. Code : 1 - du 100 \$ d'évaluation
2 - du mètre carré
3 - du mètre linéaire
4 - tarif fixe (compensation)

5 - du 1 000 litres
6 - % de la valeur locative
7 - autres (préciser)

Secteurs / Arrondissements	Résiduelle	6 logements ou plus	Non résidentielle	Terrains vagues desservis	Terrains vagues non desservis	Taux PTI d'arrondissement	Taux particuliers
Anjou	0,6817	0,6866	3,2203	1,3634	0,6817	0,0872	
Taxe spéciale de l'eau	0,0862	0,0723	0,2786	0,0862			
Taxe d'arrondissement							0,0900
Lachine	0,6034	0,5435	3,0622	1,2068	0,6034	0,0649	
Taxe spéciale de l'eau	0,0759	0,0426	0,2532	0,0759			
Taxe d'arrondissement							51,10 \$ / unité
Taxe d'arrondissement							0,0530
LaSalle	0,5825	0,5084	3,0168	1,1650	0,5825	0,0550	
Taxe spéciale de l'eau	0,0773	0,0459	0,2495	0,0773			
Taxes d'arrondissement							0,0698
L'Île-Bizard	0,6165	0,6214	2,9989	1,2330	0,6165	0,0764	
Taxe spéciale de l'eau	0,0830	0,0393	0,2459	0,0830			
Taxe d'arrondissement							0,0502
Montréal	0,6609	0,6658	3,1644	1,3218	0,6609	<i>voir détails ci-bas</i>	
Taxe spéciale de l'eau	0,0945	0,0945	0,3069	0,0945			
Ahuntsic-Cartierville						0,0437	
Taxe d'arrondissement							0,0441
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce						0,0286	
Taxe d'arrondissement							0,0462
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve						0,0489	
Taxe d'arrondissement							0,0654
Plateau Mont-Royal						0,0297	
Taxe d'arrondissement							0,0606
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles						0,0768	
Taxe d'arrondissement							0,0853
Rosemont-Petite-Patrie						0,0386	
Taxe d'arrondissement							0,0440
Le Sud-Ouest						0,0470	
Taxes d'arrondissement							0,0665
Ville-Marie						0,0072	
Taxe d'arrondissement							0,0434
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension						0,0465	
Taxe d'arrondissement							0,0450
Montréal-Nord	0,6548	0,6597	3,1320	1,3096	0,6548	0,0713	
Taxe spéciale de l'eau	0,0703	0,0353	0,1028	0,0703			
Taxes d'arrondissement							0,1345
Eau (non-résidentiel)							0,19043
Outremont	0,6020	0,5051	2,9894	1,2040	0,6020	0,0341	
Taxe spéciale de l'eau	0,0945	0,0945	0,2888	0,0945			
Taxe d'arrondissement							0,0420
Pierrefonds	0,6024	0,5352	3,0246	1,2048	0,6024	0,0699	
Taxe spéciale de l'eau	0,0807	0,0426	0,2671	0,0807			
Taxe d'arrondissement							0,0671
Roxboro	0,6178	0,6227	3,0034	1,2356	0,6178	0,0648	
Taxe spéciale de l'eau	0,0797	0,0322	0,2586	0,0797			
Taxe d'arrondissement							0,0671
Sainte-Genève	0,5871	0,5324	3,0434	1,1742	0,5871	0,0759	
Taxe spéciale de l'eau	0,0712	0,0463	0,2209	0,0712			
Taxe d'arrondissement							0,0502
Saint-Laurent	0,6473	0,6522	3,1087	1,2946	0,6473	0,0581	
Taxe spéciale de l'eau	0,0829	0,0453	0,2506	0,0829			
Taxe d'arrondissement							0,0699
Saint-Léonard	0,6382	0,6431	3,0776	1,2764	0,6382	0,0653	
Taxe spéciale de l'eau	0,0758	0,0466	0,2542	0,0758			
Taxe d'arrondissement							0,0824
Verdun	0,5903	0,5417	3,0052	1,1806	0,5903	0,0399	
Taxe spéciale de l'eau	0,0795	0,0509	0,2853	0,0795			
Taxe d'arrondissement							0,0704
Secteur IDS							0,0139
Secteur TFE							0,0233
Taxe spéciale voirie							
	Résidentiel	Non résidentiel					
Ville de Montréal	0,0034	0,0231					
Divers	OBNL	STM	Terrains	Technoparc	T.G.T. pondéré²		
Ville de Montréal	0,5000	0,9797	0,5800	0,5000	1,1507		

¹ Sauf indication contraire.

Tarification des immeubles résidentiels dans les arrondissements de la Ville de Montréal
pour l'exercice de 2017¹

(Prévisions)

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Ahuntsic-Cartierville	s. o.	s. o.
Anjou	Tarifs fixes variés : 20 \$ par logement, 10 \$ par chambre.	s. o.
Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce	s. o.	s. o.
Lachine	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	85 \$ par logement
LaSalle	Tarif fixe de 40 \$ par logement.	100 \$ par logement
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : chalet d'été, 45 \$ par unité; maison de chambres, 20 \$ par chambre; autres immeubles, 45 \$ par logement. Sainte-Geneviève : tarif fixe de 55 \$ par logement ou 55 \$ par immeuble pour les maisons de chambres.	L'Île-Bizard : s. o. Sainte-Geneviève : 125 \$ par logement ou 50 \$ par chambre
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	s. o.	s. o.
Montréal-Nord	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	s. o.
Outremont	s. o.	202 \$ par logement
Pierrefonds-Roxboro	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	Pierrefonds : 85 \$ par logement Roxboro : s. o.
Plateau-Mont-Royal	s. o.	s. o.
Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles	s. o.	s. o.
Rosemont–La Petite-Patrie	s. o.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif minimum de 25 \$ par logement pour les premiers 228 m ³ et tarif au compteur de 0,396 \$/m ³ sur l'excédent.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	s. o.
Sud-Ouest	s. o.	s. o.
Verdun	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	96 \$ par logement
Ville-Marie	s. o.	s. o.
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	s. o.	s. o.

¹ Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. Aussi, les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

Tarification des immeubles non résidentiels dans les arrondissements de la Ville de Montréal
pour l'exercice de 2017¹

(Prévisions)

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Tous	Tarif de 0,57 \$/m ³ pour toute consommation excédant 100 000 m ³ , en plus des tarifs présentés ci-dessous.	s. o.
Ahuntsic-Cartierville	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Anjou	Tarif au compteur de 0,1869775 \$/m ³ .	s. o.
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Lachine	Tarifs variés selon le secteur (immeubles mixtes et non résidentiels) : Lachine, le plus élevé de : a) 45 \$ par logement ou 150 \$ par établissement; b) 0,33 \$/m ³ pour 454 609 m ³ et 0,2552 \$/m ³ sur l'excédent. Saint-Pierre, le plus élevé de : a) 0,90 \$/m ³ ; b) 45 \$ par logement ou 360 \$ par établissement; c) selon le type de compteur : de 1 300 \$ à 4 700 \$.	85 \$ par établissement commercial
LaSalle	Tarif de base de 90 \$ par local pour les premiers 255 m ³ , tarif de 0,37 \$/m ³ jusqu'à 425 m ³ et de 0,41 \$/m ³ sur l'excédent.	100 \$ par établissement commercial
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : commerce dans un immeuble mixte, 160 \$ par local; autres commerces : 270 \$ par local. Sainte-Geneviève : tarif de base de 175 \$ par local pour les premiers 227,3 m ³ et tarif au compteur de 0,274967 \$/m ³ sur l'excédent.	L'Île-Bizard : s. o. Sainte-Geneviève : 125 \$ par établissement commercial
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Montréal-Nord	Le plus élevé de : tarif fixe de 0,19043 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière non résidentielle ajustée ou 0,165 \$ du m ³ .	s. o.
Outremont	Tarif au compteur de 0,44 \$/m ³ . Un crédit de 0,10 \$ du 100 \$ d'évaluation est accordé sur l'évaluation foncière totale au rôle.	202 \$ par bureau d'affaires ou 518 \$ par établissement commercial
Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds : tarif de base de 85 \$ par local pour les premiers 360 m ³ et taux de 0,21 \$/m ³ sur l'excédent. Roxboro : tarifs fixes par local, variant de 180 \$ à 360 \$ selon le type de commerce.	Pierrefonds : 85 \$ par établissement commercial Roxboro : s. o.
Plateau-Mont-Royal	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rosemont–La Petite-Patrie	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif minimum variable selon le diamètre du compteur. Tarif de 0,396 \$/m ³ jusqu'à 909 200 m ³ et de 0,297 \$/m ³ sur l'excédent.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif minimum de 85 \$ par établissement pour les premiers 318 m ³ et tarif au compteur de 0,26708 \$/m ³ sur l'excédent.	s. o.
Sud-Ouest	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Verdun	Tarif minimum de 78 \$ par unité pour les premiers 228 m ³ et tarif au compteur de 0,19 \$/m ³ sur l'excédent.	96 \$ par établissement commercial
Ville-Marie	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.

¹ Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. Aussi, les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES
TAUX GLOBAL DE TAXATION PRÉVISIONNEL
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017**

CONCILIATION DES REVENUS DE TAXES

Revenus de taxes avant ajouts et déductions	1	3 304 470 300
Ajouter		
Majoration en vertu de l'article 253.51 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1) ci-après citée LFM	2	
Déduire		
Crédits en vertu de l'article 85.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) ou d'une disposition équivalente de la charte de la municipalité, de l'article 94.5 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8), et des articles 92 et 92.1 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)	3
Dégrèvement en vertu de l'article 244.59 LFM	4
Dégrèvement en vertu de l'article 253.36 LFM	5
Crédit de taxe d'affaires en vertu de l'article 237 LFM	6
Autres crédits de taxes, sauf l'escompte pour paiement avant l'échéance	7
Dotation de l'exercice à la provision pour contestations d'évaluations foncière et locative		
Montant relatif aux taxes foncières	8	9 117 200
Montant relatif à la taxe d'affaires sur la valeur locative	9
	10	9 117 200
Revenus de taxes	11	3 295 353 100

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES
TAUX GLOBAL DE TAXATION PRÉVISIONNEL
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017**

REVENUS ADMISSIBLES

Revenus de taxes	1	3 295 353 100
Ajouter		
Dotation de l'exercice à la provision pour contestations d'évaluation foncière	2	9 117 200
Crédits en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales	3	
Total partiel	4	3 304 470 300
Déduire		
Taxes exclues en vertu de la réglementation (articles 261.5.3 à 261.5.8 LFM)		
Taxes d'affaires	5	12 866 400
Taxes foncières imposées en vertu du 1 ^{er} alinéa de l'article 208 LFM	6	15 434 700
Différence que l'on obtient en soustrayant du total des taxes sur les immeubles non résidentiels et industriels, le montant des revenus en application du taux de base	7	1 174 948 400
Taxes aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1	8	
Autres taxes non reconnues en vertu de la réglementation	9	10
		1 203 249 500
Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation prévisionnel	11	2 101 220 800

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES
TAUX GLOBAL DE TAXATION PRÉVISIONNEL
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017**

CALCUL DU TAUX GLOBAL DE TAXATION PRÉVISIONNEL

Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation
prévisionnel 1 2 101 220 800

Évaluation des immeubles imposables ayant servi à établir les
revenus de la taxe foncière générale 2 228 585 279 000

Taux global de taxation prévisionnel de 2017

(ligne 1 ÷ ligne 2) x 100 \$

3

		0
--	--	---

 ,

9	1	9	2
---	---	---	---

 /100 \$

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
RÉPARTITION DES REVENUS DE TAXES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017

		Immeubles non résidentiels	Immeubles industriels	<u>Terrains vagues desservis</u>		6 logements ou plus	Immeubles agricoles
				Immeubles non résidentiels	Autres		
Taxes sur la valeur foncière							
Générales	1	1 632 293 600		14 323 000	20 186 800	224 897 200	121 600
De secteur	2	43 884 700		370 400	1 760 300	30 574 100	17 800
Autres	3						
Taxes sur une autre base							
Taxes, compensations et tarification							
Service de la dette	4	2 707 900				164 100	
Autres	5	32 921 700				7 343 700	
Taxes d'affaires							
Sur la valeur locative	6						
Autres	7	12 866 400					
	8	1 724 674 300		14 693 400	21 947 100	262 979 100	139 400

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
RÉPARTITION DES REVENUS DE TAXES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES (suite)
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017

		<u>Résidentielles</u>	<u>Résiduelle Agriculture Résidences</u>	<u>Autres</u>	<u>Total</u>
Taxes sur la valeur foncière					
Générales	9	1 051 146 400	17 100	37 547 800	2 980 533 500
De secteur	10	153 923 500	2 500	5 498 300	236 031 600
Autres	11			686 700	686 700
Taxes sur une autre base					
Taxes, compensations et tarification					
Service de la dette	12	5 333 700			8 205 700
Autres	13	16 763 800			57 029 200
Taxes d'affaires					
Sur la valeur locative	14				
Autres	15				12 866 400
	16	1 227 167 400	19 600	43 732 800	3 295 353 100

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES
QUESTIONNAIRE
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017**

	OUI	NON	S.O.
1. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017, les mesures fiscales suivantes?			
a) Régime d'impôt foncier à taux variés en vertu de l'article 244.29 LFM			
- Pour la taxe foncière générale	1 <input checked="" type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	
- Pour une ou des taxes spéciales en vertu des articles 979.1 et 979.2 du CM ou des articles 487.1 et 487.2 de la LCV	3 <input type="checkbox"/>	4 <input checked="" type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>
b) Étalement de la variation de valeur des unités admissibles en vertu des articles 253.27 à 253.35 LFM			
- Pour le rôle d'évaluation foncière	6 <input checked="" type="checkbox"/>	7 <input type="checkbox"/>	8 <input type="checkbox"/>
- Pour le rôle de la valeur locative	9 <input type="checkbox"/>	10 <input type="checkbox"/>	11 <input checked="" type="checkbox"/>
2. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017, la mesure de diversification transitoire des taux de certaines taxes foncières (art. 253.54 à 253.62 LFM)?	12 <input type="checkbox"/>	13 <input checked="" type="checkbox"/>	
3. La municipalité recevra-t-elle du MAPAQ des remboursements de taxes de 2017 pour des exploitations agricoles enregistrées?	14 <input checked="" type="checkbox"/>	15 <input type="checkbox"/>	
Si oui, indiquer le montant.	16	60 000 \$	
4. Richesse foncière - Évaluation équivalente découlant de la capitalisation des revenus provenant de l'application de l'article 222 LFM (utilisée au calcul de la richesse foncière uniformisée de l'année suivante)	17	\$	



Dossier # : 1173570003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport 2017 présentant le suivi des mandats des commissions reçus des conseils municipal et d'agglomération et le suivi des motions référées aux commissions et aux services municipaux.

Il est recommandé de :

- déposer le rapport 2017 présentant le suivi des mandats des commissions reçus des conseils municipal et d'agglomération et le suivi des motions référées aux commissions et aux services municipaux.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-18 17:58

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1173570003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport 2017 présentant le suivi des mandats des commissions reçus des conseils municipal et d'agglomération et le suivi des motions référées aux commissions et aux services municipaux.

CONTENU

CONTEXTE

En août 2016, le comité exécutif, dans sa réponse à un rapport de la commission de la présidence du conseil, s'est engagé à déposer annuellement un rapport présentant le suivi des mandats des commissions reçus des conseils et le suivi des motions référées aux commissions et aux services municipaux. En octobre 2016, un premier rapport a présenté le suivi des mandats reçus et motions adoptées entre le premier septembre 2013 et le 31 décembre 2015. La réponse du CE à la commission précisait que par la suite, un rapport annuel de suivi serait déposé au conseil au plus tard le 30 avril de chaque année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0560 - 27 octobre 2016 - Dépôt du rapport présentant le suivi des mandats des commissions reçus des conseils municipal et d'agglomération et le suivi des motions référées aux commissions et aux services municipaux entre le 1^{er} septembre 2013 et le 31 décembre 2015

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à déposer le rapport annuel 2017 de suivi des mandats et des motions.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aline MARCHAND
Chargé de dossiers / missions

Tél : 514-872-1172
Télécop. : 514-872-2896

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-04-18

Aline MARCHAND
Charge de dossiers ou missions

Tél : 514-872-1172
Télécop. : 514 872-8434

TITRE	RÉSOLU QUE	RÉSO	CONSEIL	SUIVI
Motion pour demander au gouvernement du Québec que la Ville de Montréal obtienne un pouvoir habilitant pour régler en matière d'inclusion en logement social et abordable	que le conseil municipal de Montréal demande au gouvernement du Québec, dans le cadre de la reconnaissance de Montréal en tant que métropole, d'accorder les pouvoirs habilitants à la Ville de Montréal pour régler en matière d'inclusion en logement social et abordable, soit par une modification à la Charte de la Ville de Montréal ou par tout autre modification législative.	CM14 0441	2014/04/28	Le <i>Projet de loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, Métropole du Québec</i> a été déposé en décembre 2016
Motion de l'opposition officielle pour encadrer les hausses de baux commerciaux	que le conseil municipal mandate la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation pour étudier l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter;	CM14 0948	2014/09/15	Inscrit au programme d'activités 2017 de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation (CM17 0172)
Motion de l'opposition officielle pour demander la tenue d'une enquête publique nationale sur les femmes et les jeunes filles autochtones portées disparues et assassinées au Canada	que la Ville demande au gouvernement du Canada de tenir une enquête indépendante et exhaustive sur les femmes et les jeunes filles autochtones portées disparues et assassinées au Canada.	CM14 1268	2014/12/01	Une enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées a été annoncée par le gouvernement fédéral en septembre 2016 ; les commissaires ont été nommées et le processus d'enquête est en cours / Suivi complété

TITRE	RÉSOLU QUE	RÉSO	CONSEIL	SUIVI
Motion de la deuxième opposition demandant l'élection par scrutin secret du président et du vice-président du conseil	réitère sa demande au comité exécutif de procéder rapidement à des démarches auprès du gouvernement du Québec pour que les amendements législatifs soient faits, afin de permettre l'élection du président et du vice-président du conseil par scrutin secret;	CM15 0234	2015/02/23	Une demande de modification législative en ce sens avait déjà été adressée au gouvernement à la suite de la réponse du CE à un rapport de la commission de la présidence déposé en 2013; le gouvernement n'y a pas donné suite.
Motion de l'opposition officielle contre l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40	<p>de référer la présente motion à la Commission sur le développement économique, urbain et l'habitation, conformément au 5o paragraphe de l'article 80 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), avec un mandat qui se lit comme suit :</p> <p>analyser et documenter les enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - analyser les impacts sur les déplacements locaux, à la lumière des données récentes depuis janvier 2013; - analyser les impacts du projet sur les déplacements, notamment du réseau de transports en commun ainsi que sur le réseau routier élargi (englobant le réseau autoroutier et artériel) en tenant compte de la planification du projet Cavendish; - évaluer l'impact du projet sur l'équilibre de la structure commerciale locale et d'agglomération; - faire une évaluation financière et fiscale du projet en considérant les retombées fiscales municipales et les investissements publics à consentir; - entreprendre une analyse de l'insertion urbaine du projet dans une perspective de densification et d'intensification des activités urbaines et du renforcement d'un pôle économique. <p>faire rapport au conseil municipal dans 6 mois ».</p>	CM15 0372	2015/03/23	Rapport d'étape déposé le 23 novembre 2015 (CM15 1290) - prolongation de délai accordée jusqu'en juin 2016; Deuxième rapport d'étape déposé le 26 septembre 2016 (CM16 1018) - prolongation de délai accordée jusqu'en mars 2017; Inscrit au programme d'activités 2017 de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation (CM17 0172); Service concerné en attente de détails du promoteur sur le projet.
Motion de l'opposition officielle pour favoriser la participation citoyenne au conseil de Ville de Montréal	de référer la présente motion à la Commission de la présidence du conseil, conformément au 5o paragraphe de l'article 80 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), pour étude avec l'engagement de déposer des recommandations dans un délai de 6 mois.	CM15 0590	2015/04/27	Réponse du comité exécutif adoptée le 21 septembre 2016 (CE16 1535) / Suivi complété

TITRE	RÉSOLU QUE	RÉS	CONSEIL	SUIVI
<p>Motion de l'opposition officielle pour demander l'annulation des coupes imposées aux directions régionales de santé publique</p>	<p>que la Ville de Montréal exprime ses préoccupations face aux coupes de 30 % annoncées, à l'automne 2014, dans les budgets des directions régionales de santé publique.</p>	<p>CM15 0699</p>	<p>2015/05/25</p>	<p>Des représentations auprès du Gouvernement du Québec se poursuivront lors des consultations pré-budgétaires de février-mars 2017, menant au dépôt du Budget 2017-2018 / Les priorités de la Ville lors des consultations pré budgétaires 2017-2018 ont été le développement économique, les engagements en infrastructures, l'habitation, l'immigration et l'itinérance / Suivi complété</p>
<p>Motion de l'opposition officielle contre le dépôt de documents séance tenante</p>	<p>que le comité exécutif remette les sommaires décisionnels pertinents aux sujets inscrits à l'ordre du jour définitif au moins trois jours avant la date de la séance du conseil de Ville de Montréal.</p> <p>que dans les cas d'urgence ou de force majeure, les sujets inscrits à l'ordre du jour définitif pour lesquels les sommaires décisionnels n'ont pas été transmis au moins trois jours avant la date de la séance du conseil de Ville de Montréal, peuvent être traités suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un débat spécifique afin que le comité exécutif puisse faire la démonstration du caractère urgent ou de force majeure; - un vote au 2/3 des membres du conseil. 	<p>CM15 1525</p>	<p>2015/12/14</p>	<p>Réponse du comité exécutif adoptée le 16 novembre 2016 (CE16 1831). Le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) a été modifié le 23 janvier 2017 / Suivi complété</p>

TITRE	RÉSOLU	RÉSO	CONSEIL	SUIVI
<p>Motion visant à faire la promotion de candidatures de membres de minorités visibles au conseil municipal et dans les conseils d'arrondissements de Montréal</p>	<p>que les partis politiques municipaux s'engagent à redoubler d'efforts pour faire la promotion de candidatures de Montréalais issus des minorités visibles en vue des élections municipales de 2017; que le conseil municipal invite: • le Conseil interculturel de Montréal à offrir son expertise aux partis municipaux dans leurs efforts pour présenter une équipe de candidats qui soit plus représentative de la population montréalaise; • les organismes montréalais qui représentent les minorités visibles à faire la promotion de candidatures de personnes intéressées à siéger au conseil municipal et aux conseils d'arrondissements • le Bureau des élections à poursuivre les efforts en vue d'informer et de promouvoir la participation aux élections municipales des différentes communautés culturelles montréalaises; • ces personnes à se présenter, soit au sein d'un parti politique, soit comme indépendant aux élections municipales de 2017 • les partis politiques municipaux à transmettre leurs réflexions et leurs actions visant à recruter des candidatures de personnes issues des minorités visibles d'ici le mois de février 2017.</p>	CM16 0156	2016/01/25	<p>Le Bureau des élections poursuivra ses efforts dans le cadre des élections 2017. Le président d'élection fera état de ses travaux aux membres de la Commission de la présidence du conseil le 7 juin 2017 / Suivi complété</p>
<p>Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation</p>	<p>mandate le Service du développement social et de la diversité montréalaise pour élaborer une politique de lutte contre l'intimidation sur le territoire de la Ville de Montréal;</p> <p>reconnaisse le 24 février 2016 comme Journée de sensibilisation contre l'intimidation.</p> <p>de procéder à un vote à main levée sur la proposition de référer la présente motion à la Commission sur le développement social et sur la diversité montréalaise pour le même mandat que celui donné pour l'article 15.05.</p>	CM16 0268	2016/02/22	<p>Inscrit au programme d'activités 2017 de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (CM17 0172)</p>
<p>Motion de l'opposition officielle en appui à la campagne nationale pour le maintien et la bonification du programme AccèsLogis</p>	<p>demande au gouvernement du Québec de rétablir adéquatement les budgets du programme AccèsLogis Québec de manière à financer un minimum de 3000 nouveaux logements par année dont au moins 40 % seraient alloués à Montréal, sur une base pluriannuelle de 5 ans;</p> <p>demande au gouvernement du Québec de réinjecter des fonds dans le Programme Rénovation Québec.</p> <p>que le conseil de ville demande au gouvernement du Québec de maintenir le financement sur cinq ans de 5 800 suppléments au loyer (PSL) ».</p>	CM16 0269	2016/02/22	<p>Lettre du Maire au ministre Coiteux avec résolution attachée en date du 6 juillet 2016. Participation de Russell Copeman à la campagne de l'Association des GRT du Québec pour le maintien du programme AccèsLogis / Suivi complété</p>

TITRE	RÉSOLU	RÉSO	CONSEIL	SUIVI
Motion de l'opposition officielle pour demander l'élaboration d'un Plan d'action lors des journées de smog	<p>que le comité exécutif de la Ville de Montréal demande à la Sécurité civile de Montréal, en collaboration avec la Direction de l'environnement et à celle des transports, d'élaborer un Plan d'action lors des journées de smog;</p> <p>que ce plan d'action inclut des mesures concrètes pour diffuser adéquatement les avertissements de smog auprès de la population, ainsi que des mesures concrètes devant être appliquées en fonction de la sévérité de l'épisode de smog.</p>	CM16 0376	2016/03/21	Depuis l'adoption du règlement 15-069 concernant les appareils et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide, déploiement d'annonces spécifiques lors d'avertissement de smog incluant utilisation des médias sociaux, diffusion de publicités à la radio, sur le web et dans les médias écrits ainsi que diffusion de bulletins sur les écrans de Métrovision; indice de la qualité de l'air (IQA) disponible en temps réel sur le site web de la ville / demande des instances à la STM visant à donner l'opportunité aux automobilistes d'utiliser le transport collectif les jours de SMOG, option non retenue par la STM après analyse / Suivi complété
Motion non partisane demandant au gouvernement du Canada d'intervenir rapidement pour éliminer les gras trans	que le conseil municipal soutienne les initiatives pour l'élimination des gras trans et encourage Santé Canada à émettre rapidement des règlements qui mèneront ultimement à l'élimination complète des gras trans des produits alimentaires canadiens	CM16 0379	2016/03/21	Dans le cadre de la consultation en cours portant sur la révision du Guide alimentaire canadien, transmission de la résolution du Conseil municipal à la ministre de la Santé, l'honorable Jane Philpott / Suivi complété
Motion de l'opposition officielle pour l'embellissement de la fonte de voirie à l'occasion du 375e de Montréal	<p>que la Ville de Montréal développe un nouveau couvercle en fonte d'égout et de regard avec une identification personnalisée soucieuse d'une volonté d'embellissement de l'espace public; et ;</p> <p>que le conseil de Ville demande au comité exécutif de mandater la direction générale de procéder progressivement au remplacement de ses couvercles d'égout et de regard avec lesdits nouveaux couvercles, en priorisant les artères commerciales et lieux touristiques.</p>	CM16 0490	2016/04/18	Nouveau modèle de couvercle en fonte en élaboration / suivi complété
Motion de l'opposition officielle pour préparer l'arrivée des véhicules autonomes à Montréal	que le conseil municipal mandate la Commission sur le transport et les travaux publics d'identifier les enjeux et défis de l'arrivée future de la voiture autonome à Montréal.	CM16 0628	2016/05/16	Inscrit au programme d'activités 2017 de la Commission sur le transport et les travaux publics (CM17 0172)

TITRE	RÉSOLU	RÉSO	CONSEIL	SUIVI
<p>Motion rappelant au gouvernement fédéral les demandes historiques de la Ville de Montréal portant sur le maintien d'une approche généraliste dans l'allocation des fonds pour la SPLI et demandant le rétablissement de cette approche généraliste dans l'allocation des fonds supplémentaires pour la SPLI</p>	<p>que, dans la continuité avec les orientations adoptées et des gestes posés depuis plusieurs années, le conseil municipal demande au comité exécutif :</p> <p>d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin que l'allocation des 10 millions de dollars actuellement disponibles via la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) se fasse selon une approche généraliste qui permette de financer une diversité d'interventions visant à prévenir et réduire l'itinérance à Montréal;</p> <p>de demander à ce que les fonds soient attribués le plus rapidement possible étant donné les énormes besoins sur le terrain;</p> <p>d'intervenir de nouveau auprès des gouvernements fédéral et provincial afin qu'ils donnent la latitude nécessaire aux communautés locales dans la répartition des sommes et qu'ainsi, celles-ci puissent identifier leurs besoins en termes de services, immobilisation et autres interventions nécessaires dans la lutte contre l'itinérance.</p>	CM16 0630	2016/05/16	Lettres du maire de Montréal aux ministres concernés transmises en juillet 2016 / suivi complété
<p>Motion amendée pour la création d'un bilan annuel consolidé des demandes d'accès à l'information</p>	<p>qu'un bilan annuel du traitement des demandes d'accès à l'information auprès de la ville centre, les arrondissements et le SPVM soit déposé aux conseils de ville et d'agglomération annuellement;</p> <p>que ce bilan inclut :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- La nature et le nombre de demandes d'accès reçues; 2- Le délai moyen pour les traiter; 3- Les dispositions de la loi justifiant que certaines d'entre elles ont été refusées; 4- Le nombre de demandes d'accès acceptées, partiellement acceptées ou refusées; 5- Le nombre de demandes ayant fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information; et 6- Des recommandations pour améliorer le processus. <p>que la Ville de Montréal invite et recommande à la STM et aux sociétés paramunicipales d'inclure, dans leur rapport annuel, un bilan sur le traitement des demandes d'accès tel que décrit précédemment.</p>	CM16 0815	2016/06/20	Résolution transmise à la STM et aux paramunicipales par la DG en juillet 2016; Bilan annuel de la Ville sera déposé au conseil en mai 2017 / Suivi complété
<p>Motion non partisane en faveur de l'emballage neutre des produits du tabac</p>	<p>que la Ville de Montréal demande au gouvernement du Canada de légiférer afin d'exiger l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac, tel que décrit comme suit:</p> <p>L'emballage neutre et standardisé interdirait tous les éléments promotionnels de tous les emballages de tabac, y compris l'utilisation de couleurs, d'images, de logos, de slogans, de polices de caractère distinctives et de finis. Seul le nom de la marque y serait autorisé et les mises en garde de santé demeureraient présentes sur les emballages.</p> <p>La taille et la forme des emballages seraient standardisées, interdisant ainsi les formats spécifiques tels que les paquets de cigarettes minces et ultra minces, qui réduisent la taille des mises en garde.</p> <p>L'apparence des cigarettes serait également standardisée, pour entre autres y interdire l'utilisation d'images de marque, de logos, de couleurs et de finis spéciaux, et établir des normes sur la longueur et le diamètre des cigarettes.</p>	CM16 0816	2016/06/20	Lettre a été transmise à ce sujet à la ministre de la Santé l'honorable Jane Philpott par le maire de Montréal en juillet 2016; consultations du gouvernement fédéral à ce sujet, déjà annoncées au moment de l'adoption de la motion, se sont tenues de mai à août 2016; résultat de ces consultations disponible sur le site du gouvernement, qui a annoncé qu'il en tiendrait compte dans l'élaboration de règlements au sujet de l'emballage des produits du tabac; consultation sur le règlement prévu à l'automne 2017 / Suivi complété

TITRE	RÉSOLU	RÉSO	CONSEIL	SUIVI
Motion de l'opposition officielle sur pour la réalisation de Water Square	de mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs d'évaluer la possibilité de réaliser un projet-pilote de « Water Square ».	CM16 0997	2016/08/22	Inscrit au programme d'activités 2017 de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs (CM17 0172)
Motion pour étudier la possibilité de communiquer avec le 911 par messagerie texte	que le comité exécutif réitère le mandat au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) d'étudier la possibilité de permettre aux citoyens de communiquer avec le 911 par messagerie texte ».	CM16 1110	2016/09/26	Le SPVM a été informé que le conseil municipal souhaitait la poursuite du mandat en cours / Suivi complété
Motion de la troisième opposition pour le financement en ligne des partis politiques municipaux	que la Ville de Montréal propose à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) d'étudier la possibilité de demander au Directeur général des élections du Québec (DGEQ) d'offrir une application permettant les contributions en ligne et ce, pour l'ensemble des partis politiques autorisés, en vue des élections municipales; que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) fasse part de ses recommandations à cet égard à la Ville de Montréal	CM16 1111	2016/09/26	Lette à cette fin envoyée au président de l'UMQ par le maire de Montréal en octobre 2016/ suivi complété
Motion de la troisième opposition pour l'élargissement du mandat du Bureau de l'inspecteur général	que le conseil municipal mandate la Commission permanente sur l'inspecteur général d'étudier la pertinence et la possibilité d'une modification de la Loi concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal dans le but d'élargir son mandat afin d'inclure les processus de changement de zonage et les situations de conflit d'intérêts d'élus, d'employés et d'anciens employés de la Ville.	CM16 1192	24/10/2016	Rapport de la Commission sur l'inspecteur général déposé au conseil municipal en mars 2017 / réponse du CE en traitement
Motion en appui à la création d'un lieu historique national commémorant l'esclavagisme des Noirs sur le site mieux connu sous le nom de Nigger Rock	que le conseil municipal, eu égard aux relations que la Ville entretient avec les communautés noires, à leur apport à la diversité, au vivre-ensemble et au dynamisme de la métropole, reconnaisse l'importance nationale de l'histoire et du patrimoine des communautés noires montréalaises et québécoises, y compris les vestiges de la communauté d'esclaves à Saint-Armand, ainsi que le site mieux connu sous le nom de Nigger Rock, et soutienne la demande formulée à Parcs Canada de le transformer en un lieu historique national, témoin de l'histoire de l'esclavage au Canada.	CM16 1193	24/10/2016	Correspondance du maire de Montréal adressée à M. Dan Philips, Président de la Ligue des Noirs du Québec (novembre 2016) / Suivi complété
Motion concernant les fonds de pension municipaux et l'industrie du tabac	que le conseil municipal communique à chacun des comités de retraite sa préoccupation relative aux investissements dans les compagnies de tabac tout en reconnaissant la responsabilité intrinsèque de chacun de ces comités de décider de sa propre politique de placements	CM16 1295	24/11/2016	La résolution du CM a été déposée auprès de chacun des comités de retraite, pour considération / Suivi complété

SUIVI DES MANDATS REÇUS DU CONSEIL PAR LES COMMISSIONS

MANDAT	RÉSOLUTION	DATE	SUIVI
Mandat – Politique municipale intégrée sur l'autopartage et les véhicules en libre-service	CM14 0049	28/01/2014	Rapport de la Commission sur le transport et les travaux publics déposé en novembre 2014 / Réponse du comité exécutif adoptée le 16 novembre 2016 (CE16 1837) / Suivi complété
Clarifier les responsabilités relatives à la sécurité des occupants de l'hôtel de ville et des visiteurs	CM14 0934	16/09/2014	Inscrit au programme d'activités 2017 de la Commission de la présidence du conseil (CM17 0172).
- Déterminer des mesures administratives, fiscales ou incitatives en vue d'accroître l'utilisation du transport collectif et actif par les employés de la Ville de Montréal pour les déplacements domicile-travail	CM15 0334	24/03/2015	Rapport de la Commission sur le transport et les travaux publics déposé en juin 2016 / Réponse du CE en traitement
Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (a aussi fait l'objet d'une motion - CM16 0268)	CM16 0174	22/02/2016	Inscrit au programme d'activités 2017 de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (CM17 0172).
Réglementation municipale des bâtiments dans une perspective de développement durable sur le territoire de la Ville de Montréal	CM16 0611	17/05/2016	Travaux en cours par la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs.
Règlement modifiant le Règlement concernant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)	CG16 0443	22/06/2016	Assemblée publique tenue le 21 septembre 2016 par la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal. Le procès-verbal a été produit. Règlement adopté le 24 octobre 2016 (CM16 1146) / Suivi complété
Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » et de son document d'accompagnement intitulé « Modification à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Verdun aux fins de conformité au schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal » / Approbation de la procédure nécessaire à cette fin	CM16 1052	26/09/2016	Assemblée publique tenue le 1er décembre 2016 par la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal. Le procès-verbal a été produit. Règlement adopté le 22 décembre 2016 (CM16 21417) / Suivi complété
Mandater la Commission de la sécurité publique pour qu'elle se penche sur les procédures et les critères suivis par le Service de police de la Ville de Montréal pour l'obtention de mandats judiciaires visant des journalistes dans le cours d'enquêtes et de faire rapport au comité exécutif, au conseil municipal et au conseil d'agglomération avant le 31 janvier 2017	CE16 1707	01/11/2016	Le rapport de la Commission de la sécurité publique a été déposé aux conseils les 19 et 22 décembre 2016. Il ne contenait aucune recommandation /Suivi complété

Article 7.05

Dépôt du Rapport annuel 2016 de l'Inspecteur général de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Ce document sera livré ultérieurement.

15.01

Déclaration
Séance du Conseil d'agglomération du 27 avril 2017

Déclaration de la Ville de Montréal visant à saluer la contribution de M. Peter Trent à la vie politique municipale

ATTENDU que M. Peter Trent a fait son entrée en politique municipale en 1983 quand il a été élu conseiller municipal de la ville de Westmount;

ATTENDU que M. Trent a été élu maire de Westmount une première fois en 1991, poste qu'il a tenu durant 10 ans, soit jusqu'aux fusions municipales de 2002; il a par la suite été élu à nouveau en 2009 et en 2013, pour un total de cinq mandats à la mairie, chaque fois élu sans opposition;

ATTENDU que M. Trent a toujours pris position pour l'intégrité et contre la corruption, ce qui lui a valu le surnom de «M. Net»;

ATTENDU que M. Trent s'est toujours battu pour les intérêts de ses concitoyens et pour la protection du caractère distinctif et la préservation du patrimoine de la ville de Westmount;

ATTENDU que M. Trent s'est particulièrement illustré lors de son combat contre les fusions municipales au début des années 2000, combat qu'il a retracé dans l'ouvrage *La folie des grandeurs*, publié en 2012, finaliste pour le prix Shaughnessy Cohen, décerné au meilleur livre politique canadien de l'année;

ATTENDU que M. Trent a contribué à la politique municipale non seulement comme maire de Westmount, mais aussi en s'impliquant dans divers organismes comme l'Union des municipalités du Québec ou la Communauté métropolitaine de Montréal;

ATTENDU qu'il siège comme président de l'Association des municipalités de banlieue depuis 2009;

ATTENDU qu'il s'est révélé un allié indéfectible de Montréal dans des dossiers comme la loi sur l'autonomie municipale ou la lutte pour maintenir le service de courrier à domicile par Postes Canada;

ATTENDU que grâce au leadership de M. Trent, Montréal a pu mettre fin, en mars 2016, à un long différend avec les villes liées concernant le financement du centre-ville et la tarification de l'eau potable;

ATTENDU que M. Peter Trent a récemment annoncé sa démission en tant que maire de Westmount et son retrait de la vie politique;

Il est proposé par M. Denis Coderre

Appuyé par :

IL EST RÉSOLU QUE les membres du conseil d'agglomération rendent hommage à M. Peter Trent pour la qualité de sa contribution au service public et qu'ils lui souhaitent de profiter d'une retraite agréable et bien méritée.



(1)

Dossier # : 1170206001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la première prolongation du contrat octroyé à la firme Les systèmes d'information Héra Évolution inc., pour la fourniture d'un service de techniciens, spécialistes du système de gestion de bases de données Integrated Data Management System (IDMS) de la Compagnie CA du Canada, conformément à l'appel d'offres public #14-13385, pour une période d'un an soit du 1er juin 2017 au 31 mai 2018, pour un montant total maximal de 96 579,00 \$ taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 289 737,00 \$ à 386 316,00 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'accorder à la firme Les systèmes d'information Héra Évolution inc., la première prolongation du contrat pour une période d'un an soit du 1er juin 2017 au 31 mai 2018, pour la fourniture d'un service de techniciens, spécialistes du système de gestion de bases de données Integrated Data Management System (IDMS) de la Compagnie CA du Canada, conformément à l'appel d'offres public #14-13385 pour un montant maximal de 96 579,00 \$ taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 289 737,00 \$ à 386 316,00 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-03 08:09

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1170206001**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la première prolongation du contrat octroyé à la firme Les systèmes d'information Héra Évolution inc., pour la fourniture d'un service de techniciens, spécialistes du système de gestion de bases de données Integrated Data Management System (IDMS) de la Compagnie CA du Canada, conformément à l'appel d'offres public #14-13385, pour une période d'un an soit du 1er juin 2017 au 31 mai 2018, pour un montant total maximal de 96 579,00 \$ taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 289 737,00 \$ à 386 316,00 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le système de gestion de bases de données Integrated Data Management Systems (IDMS) est utilisé par plusieurs applications du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) notamment pour la gestion des activités administratives décentralisées (application GAAD) et pour la gestion des effectifs policiers (application SIGEP) sur l'ordinateur central. Le système de gestion de bases de données IDMS est conçue par la Compagnie CA du Canada. Des travaux importants sont nécessaires pour assurer le fonctionnement des systèmes, pour faire les modifications demandées dans le contexte de l'évolution des applications, pour mettre à jour des rustines (patches) et procéder à des tests de relève. En mai 2014, suite à l'appel d'offres no. 14-13385, un contrat a été octroyé à la firme Les systèmes d'information Héra Évolution inc. (CG14 0245) pour une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture d'un service de techniciens, spécialistes du système de gestion de bases de données IDMS de la Compagnie CA du Canada. Cet appel d'offres comportait la possibilité d'une prolongation de l'entente pour un maximum de deux périodes supplémentaires de 12 mois chacune.

À cette fin, la Ville désire se prévaloir de la première des deux options de prolongation prévues au contrat.

L'objectif du présent dossier décisionnel est d'autoriser la première prolongation du contrat octroyé à la firme Les systèmes d'information Héra Évolution inc., pour la fourniture d'un service de techniciens, spécialistes de la base de données Integrated Data Management System (IDMS) de la Compagnie CA du Canada, conformément à l'appel d'offres public #14-13385, pour une période d'un an soit du 1er juin 2017 au 31 mai 2018, pour un montant total maximal de 96 579,00 \$ taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 289 737,00 \$ à 386 316,00 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0245 - 29 mai 2014 - Accorder un contrat à Les systèmes d'information Héra Évolution Inc. pour la fourniture d'un service de techniciens, spécialistes de la base de données Integrated Data Management System (IDMS) de la Compagnie CA du Canada, pour une période de 36 mois à compter de la date d'octroi du contrat ou d'un maximum de 700 heures par année, pour une somme maximale de 289 737 \$, taxes incluses - Appel d'offres public #14-13385 - (1 soumissionnaire).

CE13 1051 - 31 juillet 2013 - Autoriser une dépense additionnelle de 27 594 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un service de techniciens, spécialistes de la base de données Integrated Data Management System de la Compagnie CA du Canada, pour une période d'un an, à compter de la date d'octroi du contrat ou d'un maximum de 200 heures, majorant ainsi le montant total du contrat de 27 594 \$ à 55 188 \$ (taxes incluses);

DA122748001 - 28 août 2012 - Approuver un projet de convention par lequel la firme soumissionnaire Héra Évolution Inc., s'engage à fournir à la Ville les services de techniciens, spécialistes de la base de données Integrated Data Management System (IDMS) de la Compagnie CA du Canada pour la période d'un an, soit à compter de la date d'octroi du contrat ou d'un maximum de 200 heures pour une somme maximale de 27 594,00\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 12-12104 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Le Service des technologies de l'information (Service des TI) souhaite maintenir l'accès aux services de la firme Les systèmes d'information Héra Évolution inc. pour une année supplémentaire. Le mandat sera de réaliser divers travaux d'entretien techniques et opérationnels aux bases de données utilisées par certaines applications du SPVM. Les tâches de l'administrateur du système de gestion de bases de données IDMS sont, notamment:

- Entretien de la base de données de test et de production;
- Surveiller régulièrement l'utilisation d'espace des bases de données;
- Surveiller régulièrement la performance des bases de données;
- Supporter les équipes de développement;
- Participer aux tests de reprise après sinistre;
- Offrir un soutien opérationnel 24/7;
- Mettre à jour les correctifs et les nouvelles versions de CA-IDMS;
- Effectuer les tests de compatibilité;
- Réorganiser les bases de données en cas de problème.

JUSTIFICATION

Les services offerts par la firme Les systèmes d'information Héra Évolution inc. sont requis afin de réaliser certains travaux d'entretien, de surveillance et de mise à jour du système de gestion de bases de données IDMS, selon les besoins du SPVM.

Suite à une analyse conjointe entre le SPVM et le Service des TI, il est entendu que les services requis auprès de la firme Héra Évolution inc. n'excéderont pas une demi-personne/année (700 heures maximum).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de cette prolongation de contrat de 96 579,00 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit:

Un montant maximal de 88 189,50 \$ net de taxes (84 000,00 \$ avant taxes) sera imputé au budget de fonctionnement 2017-2018 du Service des TI.

Cette dépense sera assumée à 50.2% par l'agglomération pour une somme totale de 48 482,66 \$, taxes incluses.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La prolongation de ce contrat pour une année supplémentaire permettra le soutien d'une ressource technique, qui est indispensable pour un fonctionnement optimal des applications du SPVM notamment pour la gestion des activités administratives décentralisées (GAAD) et pour la gestion des effectifs policiers (SIGEP).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit:

- Présentation du dossier au CE: 12 avril 2017;
- Présentation du dossier au CM: 24 avril 2017;
- Présentation du dossier au CG: 27 avril 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 30 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tien-Dung LÊ
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

Tél : 514 872-6933
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-27

Philippe COUVAS
Chef de division - centre d expertise -
infrastructures et plateformes

Tél : 5148720696
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Gervais THIBAUT
Directeur - Centre d'expertise plateformes et
infrastructures et Solutions d'affaires sécurité
publique et justice

Tél : 514 280-3567
Approuvé le : 2017-03-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de
l'information

Tél : 514-280-6970
Approuvé le : 2017-04-03

Les systèmes d'information Héra Évolution Inc.

Soumission à la Ville de Montréal pour du support 24X7 de l'environnement CA-IDMS à la Police de Montréal dans le cadre de l'appel d'offre no. 14-13385 pour première année d'option soit du 01 juin 2017 au 31 mai 2018.

<u>Banque d'heure annuel</u>	700 heures à \$120 Heure	\$84,000.00
<u>Sommaire du coût annuel</u>	TOTAL	\$84,000.00
	TPS	\$ 4,200.00
	TVQ	\$ 8,379.00
	TOTAL Annuel	\$96,579.00

Termes des paiements:

À toute les mois net 21 jours.

Paiement fait électroniquement par la Ville de Montréal

Durée de l'entente:

Du 01 juin 2017 au 31 mai 2018 inclusivement

Dossier # : 1170206001

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction

Objet :

Autoriser la première prolongation du contrat octroyé à la firme Les systèmes d'information Héra Évolution inc., pour la fourniture d'un service de techniciens, spécialistes du système de gestion de bases de données Integrated Data Management System (IDMS) de la Compagnie CA du Canada, conformément à l'appel d'offres public #14-13385, pour une période d'un an soit du 1er juin 2017 au 31 mai 2018, pour un montant total maximal de 96 579,00 \$ taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 289 737,00 \$ à 386 316,00 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[14-13385 Intervention Commentaires.pdf](#)



[13385 Accord Prolongation Héra au 31 mai 2018.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Bernard BOUCHER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5290

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-31

Claude HOULE
C/S, Services professionnels et connexes
Tél : 514-872-5282
Division : Division De L Acquisition De Biens Et Services

Erreur ! Utilisez l'onglet Accueil pour appliquer Service 1 au texte que vous souhaitez faire apparaître ici.

Erreur ! Utilisez l'onglet Accueil pour appliquer Service 2 au texte que vous souhaitez faire apparaître ici.

Erreur ! Utilisez l'onglet Accueil pour appliquer Adresse 1 au texte que vous souhaitez faire apparaître ici.

Erreur ! Utilisez l'onglet Accueil pour appliquer Adresse 2 au texte que vous souhaitez faire apparaître ici.

Commentaires

Dossier : 1170206001

Appel d'offres public 14-13385 – Service technique de DBA-CA-IDMS.

La firme, Les systèmes d'information Héra Evolution inc., a retourné son accord pour le renouvellement pour une période d'un an en rapport avec l'appel d'offres 14-13385 – Service technique de DBA-CA-IDMS.

La période visée pour ce renouvellement est du 1 juin 2017 au 31 mai 2018.

Référence du dossier original: Résolution: CG14 0245 / Dossier : 1140206002
Lettre de la firme ci-jointe.

Bernard Boucher
Agent d'approvisionnement II
514-872-5290

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1M2

PAR COURRIEL

Le 29 mars 2017

Monsieur Jean Guilbault
Directeur exécutif
Les systèmes d'information Héra Evolution inc
815, rue Bourg-Louis
Terrebonne (Québec) J6X 1G1

Courriel : pierre.lapointe@heraevolution.com

**Objet : Prolongation du contrat
Appel d'offres n° 14-13385
Service technique de DBA-CA-IDMS**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°14-13385. Cette option est définie à la clause 4 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.


Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période d'un an soit du 1er juin 2017 au 31 mai 2018, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 19 février 2014 dans le cadre de l'appel d'offres 14-13385.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions au plus tard le 31 mars 2017 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués

J'accepte la prolongation :

PIERRE LAPOINTE 
Nom en majuscules et signature

29 MARS 2017
Date

Je refuse la prolongation :

Nom en majuscules et signature

Date



Bernard Boucher
Agent d'approvisionnement II

Courriel : bernard.boucher@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-3573

BB/tb

Dossier # : 1170206001

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction

Objet :

Autoriser la première prolongation du contrat octroyé à la firme Les systèmes d'information Héra Évolution inc., pour la fourniture d'un service de techniciens, spécialistes du système de gestion de bases de données Integrated Data Management System (IDMS) de la Compagnie CA du Canada, conformément à l'appel d'offres public #14-13385, pour une période d'un an soit du 1er juin 2017 au 31 mai 2018, pour un montant total maximal de 96 579,00 \$ taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 289 737,00 \$ à 386 316,00 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Certification des fonds - GDD 1170206001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget

Tél : 514 872-3580

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-30

Gilles BOUCHARD
Conseiller(ère) en gestion des ressources financières

Tél : 514 872-0962

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1177526004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de deux ans à Sade Canada inc. pour l'inspection du réseau d'égouts de l'agglomération de la Ville de Montréal pour une somme maximale de 1 266 190,93 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 17-15671- 4 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Sade Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'une durée de deux ans pour l'inspection du réseau d'égouts de l'agglomération de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 1 266 190,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15671;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-08 15:41

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177526004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de deux ans à Sade Canada inc. pour l'inspection du réseau d'égouts de l'agglomération de la Ville de Montréal pour une somme maximale de 1 266 190,93 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 17-15671- 4 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal collecte les eaux usées de l'ensemble de son territoire à travers un réseau de 660 km de conduites d'égouts principales, de collecteurs et d'intercepteurs. Ces collecteurs et intercepteurs récupèrent les eaux usées produites par l'ensemble de la population, des industries et commerces. En raison de leur diamètre et de leur rôle stratégique, ceux-ci sont de compétence de l'agglomération.

En conformité avec l'engagement 43 de la Politique nationale de l'eau, adopté en 2002, la Ville de Montréal doit atteindre un niveau de renouvellement de son réseau à la hauteur de 1 % par année. La Ville a donc amorcé, en 2005, un inventaire de son réseau d'égouts afin d'évaluer l'état des conduites et de mettre en place un processus d'analyse et d'intervention pour assurer la pérennité de ses actifs. Cette campagne s'inscrit également dans un objectif de priorisation des interventions et des investissements.

Bien que la majorité des conduites ait été installée il y a moins de 65 ans, certaines d'entre elles ont été construites il y a plus de 100 ans. Les inspections par caméra (CCTV) permettent d'obtenir un diagnostic fiable sur l'état des conduites d'égout nécessaire à la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) afin d'identifier rapidement les conduites problématiques.

La Ville doit donc continuer l'inspection des égouts collecteurs pour établir ses priorités d'intervention et éviter des interventions urgentes et coûteuses.

Un appel d'offres public a donc été lancé le 18 janvier 2017 et publié sur le site SEAO et

dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 février 2017 à 10 h 30. La validité des soumissions est de 180 jours. Un seul addenda a été émis relativement à des corrections au bordereau et des questions/réponses.

Un montant de 50 000 \$ plus les taxes soit 57 487,50 \$ de contingences a été fixé pour tous les soumissionnaires dans le bordereau de soumission afin de couvrir les imprévus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0244 – 30 avril 2015 - Accorder un contrat à Sade Canada inc., d'une durée de deux ans, pour l'inspection du réseau d'égouts de l'agglomération de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 1 176 021,79 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5063-EC-15 (4 soum.)

CG12 0195 - 21 juin 2012 - Accorder un contrat à O' Tec Technologies pour les travaux d'inspection et le récurage du réseau d'égouts de l'agglomération de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 3 620 528,26 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

La DEEU requiert les services d'une firme spécialisée pour réaliser des inspections par caméra conventionnelle (CCTV) et téléobjectif (TO) réparties sur l'ensemble de son territoire.

Le présent dossier vise à octroyer un contrat de deux ans ou jusqu'à épuisement du budget pour effectuer l'inspection de conduites sur le réseau d'égouts d'agglomération de la Ville de Montréal afin de connaître l'état de son réseau d'égouts d'agglomération et de planifier des travaux de réfection. Ce contrat est à taux unitaire au mètre linéaire d'inspection de conduite. Ce taux unitaire inclut l'inspection par caméra, l'analyse des résultats, la signalisation en générale et la production de rapports. La DEEU déterminera en cours de contrat les tronçons d'égouts à inspecter en fonction de ses besoins et des urgences constatées sur le terrain. Le contrat prévoit l'inspection d'environ 100 km de conduites et 1 500 regards d'égouts.

JUSTIFICATION

Onze entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et quatre ont déposé une soumission. Seules deux entreprises parmi celles qui n'ont pas soumissionné ont fourni une raison à leur désistement, celle-ci étant le manque d'effectif requis pour les services demandés dans le cadre du contrat.

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1- Sade Canada inc.	1 208 703,43	57 487,50	1 266 190,93
2- Services Infraspéc inc.	1 321 781,34	57 487,50	1 379 268,84
3- ABC Environnement inc.	1 738 422,00	57 487,50	1 795 909,50
4- Can-Explore inc.	2 931 862,50	57 487,50	2 989 350,00
Estimation interne	1 414 767,38	57 487,50	1 472 254,88
Coût moyen des soumissions reçues			1 857 679,82 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			46,71%

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	1 723 159,07 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	136,09%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)	(206 063,94)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)	-14,00%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	113 077,91
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	8,93%

Le prix soumis par Sade Canada présente un écart favorable de 14 % par rapport à l'estimation interne et s'explique majoritairement par un coût d'inspection au mètre linéaire inférieur (8,78 \$ par mètre linéaire soumissionné au lieu de 10,5 \$ par mètre linéaire estimé). Ce même coût est supérieur de 11 % au coût du contrat précédent accordé en 2015.

Bien que les travaux à exécuter dans le cadre de ce contrat n'exigent pas de licence d'entrepreneur de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), une vérification confirme que Sade Canada détient plusieurs licences de la RBQ et celles-ci ne sont visées par aucune restriction de la part de la Régie.

Il est donc recommandé d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Sade Canada inc. pour la somme de sa soumission, soit 1 266 190,93 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

La firme Sade Canada inc. détient une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) datée du 5 février 2014. Cette autorisation est échu depuis le 4 février 2017. Toutefois, la firme Sade Canada inc. a soumis un document démontrant qu'elle a effectué une demande de renouvellement qui est en traitement auprès de l'AMF. Une copie de l'accusé de réception, en date du 4 novembre 2016, de ladite demande est jointe au présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 1 266 190,93 \$, taxes incluses. Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement 2017 de la Direction de l'épuration des eaux usées et sera priorisée aux budgets 2018 et 2019

Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 1 156 201,09 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet aidera à connaître l'état du réseau d'égout et par la suite, aidera à la prise de décision pour le renouvellement et l'entretien préventif des réseaux d'égout.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce contrat n'est pas octroyé, la Ville ne sera pas en mesure de connaître l'état de son réseau et ne pourra donc pas agir de façon préventive et diligente et cette situation aura comme conséquence que des travaux en urgence pourraient devoir être effectués à grands frais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape du projet, il n'y a pas d'actions de communication prévues, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: mai 2017

Fin des travaux : Avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Étienne LANGLOIS)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-02

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

Tél : 5142804418
Télécop. : 5142804387

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux
usees

Tél : 514 280-3706
Télécop. : 514 280-4387

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2017-03-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2017-03-08

Dossier # : 1177526004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat de deux ans à Sade Canada inc. pour l'inspection du réseau d'égouts de l'agglomération de la Ville de Montréal pour une somme maximale de 1 266 190,93 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 17-15671- 4 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[17-15671 INTERVENTION.pdf](#)[17-15671-tcp.pdf](#)[17-15671- Det Cah Final.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Étienne LANGLOIS
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-2988

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-02

Isabelle LAZURE
c/s app.strat.en biens
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
SADE Canada Inc.	1 266 190,93	<input checked="" type="checkbox"/>	
Services Infraspéc Inc.	1 379 268,84	<input type="checkbox"/>	
ABC Environnement Inc.	1 795 909,50	<input type="checkbox"/>	
Can-Explore Inc.	2 989 350,00	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Certains preneurs du cahier des charges n'ont pas déposé de soumission par manque de ressources disponibles pour travailler sur l'élaboration d'une soumission.

Préparé par : Le - -

Tableau comparatif des prix reçus

#	Objet	Informations
1	Nom de l'agent d'approvisionnement	Étienne Langlois
2	Titre de l'appel d'offres	Inspection du réseau d'égouts de l'agglomération de la Ville de Montréal
3	Description (si nécessaire en complètement du titre)	
4	No de l'appel d'offres	17-15671
5	Préposée au secrétariat	Hafida Mouhandiz (13 février2017)
6	Type de sollicitation	Publique
7	Date d'ouverture	lundi 06-02-2017
8	Service requérant	Claude Meunier
9	Requérante	49 - Service de l'eau



#	Soumissionnaire	Commentaires	Condition de paiement	Garantie de soumission	%/ \$	Délai de livraison	Conformité	No de soumission
1	Can-Explore Inc.		30 jours	Fournie	10%	N/A	Conforme	19893
2	ABC Environnement Inc.		30 jours	Fournie	2%	N/A	Conforme	19894
3	SADE Canada Inc.		30 jours	Fournie	2%	N/A	Conforme	19895
4	Services Infraspec Inc.		30 jours	Fournie	2%	N/A	Conforme	19896

Tableau comparatif des prix reçus

No l'appel d'offres	17-15671	Titre de l'appel d'offres	Inspection du réseau d'égouts de l'agglomération de la Ville de Montréal			Nom de l'agent d'approvisionnement	Étienne Langlois
Date d'ouverture	2017-02-06	Appel d'offres	Publique	Service requérant	Claude Meunier	Requérant	49 - Service de l'eau

	<div style="border: 1px dashed black; padding: 2px; display: inline-block;"> Adjudicataire recommandé </div>				
	Can-Explore Inc.	ABC Environnement Inc.	SADE Canada Inc.	Services Infraspéc Inc.	0
Total avant taxes	2 600 000,00 \$	1 562 000,00 \$	1 101 275,00 \$	1 199 625,00 \$	
TPS	130 000,00 \$	78 100,00 \$	55 063,75 \$	59 981,25 \$	
TVQ	259 350,00 \$	155 809,50 \$	109 852,18 \$	119 662,59 \$	
TOTAL	2 989 350,00 \$	1 795 909,50 \$	1 266 190,93 \$	1 379 268,84 \$	

Commentaires	
---------------------	--



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Modalités](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

**➤ Résultats
d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 17-15671

Numéro de référence : 1043096

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Inspection du réseau d'égouts de l'agglomération de la Ville de Montréal

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
ABC Environnement inc 143, 21e Rue Crabtree, QC, J0K 1B0 http://www.abcenvironnement.ca NEQ : 1141969957	<u>Monsieur Eugène David</u> Téléphone : 450 754-4033 Télécopieur : 450 389-0983	Commande : (1221980) 2017-01-20 8 h 25 Transmission : 2017-01-20 8 h 25	2700749 - 17-15671 Addenda N° 1 2017-02-01 11 h 46 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Aquarehab (Canada) inc. 2145 rue Michelin Laval, QC, H7L 5B8 http://www.aquarehab.com NEQ : 1166358797	<u>Madame France Marcil</u> Téléphone : 450 687-3472 Télécopieur : 450 687-4570	Commande : (1221506) 2017-01-19 10 h 19 Transmission : 2017-01-19 10 h 19	2700749 - 17-15671 Addenda N° 1 2017-02-01 11 h 46 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Beauregard Fosses Septiques. 18160 rue J.A. Bombardier Mirabel, QC, J7J 0H5 NEQ : 1141982521	<u>Madame Dany Fréchette</u> Téléphone : 450 436-	Commande : (1222294) 2017-01-20 12 h 35 Transmission	2700749 - 17-15671 Addenda N° 1 2017-02-01 11 h 46 - Courriel

	1107 Télécopieur : 450 430- 3638	:	2017-01-20 12 h 35	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Can-Explore 1990 rue Cyrille-Duquet bureau 210 Québec, QC, G1n 4K8 NEQ : 1169863447	Monsieur Louis Légaré- Lapointe Téléphone : 418 922- 0683 Télécopieur :	Commande : (1222824) 2017-01-23 10 h 43 Transmission : 2017-01-23 10 h 43	2700749 - 17- 15671 Addenda N ° 1 2017-02-01 11 h 46 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique	
Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Annie Boivin Téléphone : 514 337- 2462 Télécopieur : 514 281- 1632	Commande : (1224725) 2017-01-26 6 h 23 Transmission : 2017-01-26 6 h 23	2700749 - 17- 15671 Addenda N ° 1 2017-02-01 11 h 46 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique	
Sade Canada Inc. 1564, rue Ampère Québec, QC, G1P 4B9 NEQ : 1169540235	Madame Guylaine Fortin Téléphone : 581 300- 7233 Télécopieur : 581 300- 7234	Commande : (1221592) 2017-01-19 11 h 15 Transmission : 2017-01-19 11 h 44	2700749 - 17- 15671 Addenda N ° 1 2017-02-01 11 h 46 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)	
Services Infraspéc inc 1900 rue Cunard Laval, QC, H7S2B2 NEQ : 1166044967	Monsieur Eric Bellemare Téléphone : 450 937- 1508 Télécopieur : 450 937- 2522	Commande : (1221282) 2017-01-18 17 h 12 Transmission : 2017-01-18 17 h 12	2700749 - 17- 15671 Addenda N ° 1 2017-02-01 11 h 46 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique	
Simo Management Inc 2099, boul. Fernand Lafontaine	Monsieur Jean-Guy	Commande : (1221821)	2700749 - 17- 15671 Addenda N ° 1	

Longueuil, QC, J4G2J4 http://www.simo.qc.ca NEQ : 1141631276	Cadorette Téléphone : 450 646- 1903 Télécopieur : 450 646- 9832	2017-01-19 15 h 20 Transmission : 2017-01-19 15 h 20	2017-02-01 11 h 46 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert- Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3 NEQ : 1170241336	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626- 2054 Télécopieur :	Commande : (1221216) 2017-01-18 15 h 54 Transmission : 2017-01-18 15 h 54	2700749 - 17- 15671 Addenda N ° 1 2017-02-01 11 h 46 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Veolia ES Services D'Assainissement inc. 77, boulevard Saint-Rémi Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 NEQ : 1166357260	Madame Josée Lemieux Téléphone : 450 454- 7531 Télécopieur : 450 454- 7663	Commande : (1222918) 2017-01-23 11 h 38 Transmission : 2017-01-23 11 h 38	2700749 - 17- 15671 Addenda N ° 1 2017-02-01 11 h 47 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Ville de Saint-Constant. 121, rue Saint-Pierre, local 100 Saint-Constant, QC, J5A 0M3 http://www.ville.saint-constant.qc.ca/ NEQ :	Madame Annie Germain Téléphone : 450 638- 2010 Télécopieur : 450 638- 4764	Commande : (1221615) 2017-01-19 11 h 30 Transmission : 2017-01-19 11 h 30	Mode privilégié : Ne pas recevoir

Le site officiel des
appels d'offres du
Gouvernement du
Québec.

Besoin d'aide ?

[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info sur Constructo](#)

Partenaires

Secrétariat
du Conseil du Trésor
Québec 

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#)



[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors Québec](#)



[Registre des entreprises non admissibles](#)



[Autorité des marchés financiers](#)



[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

CGI

tc • MEDIA

© 2003-2017 Tous droits réservés

Le 5 février 2014

SADE CANADA INC.
A/S MONSIEUR DENIS MALABAT
630, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O, BUREAU 2800
MONTRÉAL (QC) H3B 1S6

N° de décision : 2014-CPSM-1007467

N° de client : 3000145904

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q. c. C-65.1 (la LCOP). SADE CANADA INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **4 février 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Le 7 novembre 2016

SADE CANADA INC.
1564, AV AMPÈRE
QUÉBEC QC G1P 4B9

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 3000145904
N° de demande : 1631186524
N° de confirmation de paiement : 000205907872

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

Dossier # : 1177526004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat de deux ans à Sade Canada inc. pour l'inspection du réseau d'égouts de l'agglomération de la Ville de Montréal pour une somme maximale de 1 266 190,93 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 17-15671- 4 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD1177526004 InterventionFinancière.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stéphanie SIMONEAU
Préposée au budget
Tél : 514-280-4020

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-06

Francis REID
Conseiller budgétaire
Tél : 514 280-4195
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1170206005

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme MNP LLP, pour le support et l'entretien du logiciel de sécurité SafeNet du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 16 mars 2017 au 15 mars 2020, pour une somme maximale de 228 846,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public #17-15874 - 1 soumissionnaire

Il est recommandé :

1- d'accorder au seul soumissionnaire, MNP LLP, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour la période du 16 mars 2017 au 15 mars 2020, le contrat pour le support et l'entretien du logiciel de sécurité Safenet du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 228 846,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #17-15874;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50.20 % par l'agglomération, pour un montant de 114 880,81 \$.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-03 08:08

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1170206005

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme MNP LLP, pour le support et l'entretien du logiciel de sécurité SafeNet du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 16 mars 2017 au 15 mars 2020, pour une somme maximale de 228 846,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public #17-15874 - 1 soumissionnaire

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de leur travail, les employés du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) doivent avoir accès à des banques d'informations contenant des données sensibles et confidentielles. Aussi, afin d'assurer la sécurité d'accès aux informations et des équipements informatiques, les employés du SPVM utilisent une méthode d'authentification qui est gérée via le logiciel SafeNet, de la firme Gemalto. Depuis 2009, cette composante de sécurité informatique est nécessaire en vertu d'une exigence légale du Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ) et du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) en matière de sécurité d'accès aux informations, pour tous les services policiers accédant à leurs données. Chaque utilisateur (policiers, civils et fournisseurs) est tenu d'utiliser cette méthode d'authentification à chaque connexion au réseau informatique sécurisé du SPVM.

Ainsi, pour répondre aux objectifs du présent dossier, le Service des technologies de l'information (Service des TI) a lancé, en collaboration avec le SPVM, l'appel d'offres public no. 17-15874. Cet appel d'offres public, publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO, a débuté le 30 janvier 2017 et a été ouvert le 15 février 2017. La durée de la publication a été de 16 jours calendrier. Le délai de validité des soumissions est de 180 jours de la date du dépôt des soumissions.

L'objet du présent dossier est d'accorder un contrat à la firme MNP LLP, pour la période du 16 mars 2017 au 15 mars 2020, pour le support et l'entretien du logiciel de sécurité

SafeNet du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 228 846,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public #17-15874 - (1 soumissionnaire)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA166846004 - 15-03-2016 - Accorder un contrat à la firme Net Cyclops Inc. (NCI), pour le service de support et d'entretien du logiciel Safenet, pour la période du 16 mars 2016 au 15 mars 2017 pour un montant total de 98200.15 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres sur invitation 16-15060 (un soumissionnaire).

CE15 0461 - 23-03-2015 - Accorder au seul soumissionnaire, Net Cyclops (NCI), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le service de support et d'entretien du logiciel Safenet, pour la période du 16 mars 2015 au 15 mars 2016, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 92 393,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 15-14196 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel

DA146663002 - 19-02-2014 - Autoriser une dépense de biens et services à la firme Net Cyclops Inc. (NCI) pour le service de support et d'entretien du logiciel Safenet, pour la période du 16 mars 2014 au 15 mars 2015 pour un montant total de 66 961,44 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres sur invitation 14-13415 (deux soumissionnaires).

DA133934001 - 26-03-2013 - Autoriser une dépense de biens et services à la firme Net Cyclops Inc. (NCI) pour le service de support et d'entretien du logiciel Safenet, pour la période du 16 mars 2013 au 15 mars 2014 pour un montant total de 59 959,46 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres sur invitation 13-13682 (deux soumissionnaires).

CM09 0933 - 24-09-2009 - Accorder à Net Cyclops inc. (NCI), plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture d'un système d'authentification basée sur une infrastructure à clé publique dans le cadre du projet « Renouveau » du Centre d'informations de la police canadienne, aux prix de sa soumission modifiée, soit au prix total approximatif de 686 517,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 09-11096.

DESCRIPTION

Le présent contrat inclut les services suivants:

- support en ligne et support téléphonique;
- l'accès aux mises à jour gratuites des logiciels SafeNet Authentication Client (SAC), SafeNet Network Logon (SNL) et SafeNet Authentication Manager (SAM).

JUSTIFICATION

Le Service des TI doit renouveler le service de support et d'entretien pour ses 6 400 licences d'utilisation du logiciel SafeNet afin d'assurer un fonctionnement optimal du système d'authentification, et la réception des mises à jour de sécurité.

Dans la cadre de cet appel d'offres, il y a eu deux preneurs du cahier des charges, et seule la firme MNP LLP a déposé une soumission. L'autre firme n'a pas déposé de soumission, déclarant qu'elle n'est pas en mesure de fournir le meilleur prix pour la solution recherchée.

L'octroi du contrat à la firme MNP LLP est basé selon le critère du plus bas soumissionnaire.

Voici le tableau d'analyse des résultats de l'appel d'offres 17-15874:

Présentation des résultats:

Firmes soumissionnaires	Prix de base (sans taxes)	Autre (préciser)	Total (avec taxes)
MNP LLP	199 040,00 \$		228 846,24 \$
Dernière estimation réalisée	256 230,01 \$		294 600,45 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			228 846,24 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			0.00%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			N/A
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(65 754,21 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			(22.32%)

L'estimation (294 600,45 \$ taxes incluses, pour une durée de 3 ans) est basée sur le montant du dernier contrat octroyé en mars 2016 pour le service de support et d'entretien du logiciel SafeNet, soit 98 200,15 \$ taxes incluses, pour une durée d'un an.

L'écart entre la plus basse soumission provenant de la firme MNP LLP et la dernière estimation s'explique par:

- une baisse du nombre de licences soit de 6500 à 6400 sur une durée de trois ans;
- la durée du présent contrat est de trois ans, contrairement aux derniers contrats octroyés sur une base annuelle. Cet engagement sur une période plus longue permet au fournisseur d'ajuster sa tarification en conséquence.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 228 846,24 \$, taxes incluses (208 967,12 \$ net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement (BF) du Service des technologies de l'information, à raison de 76 282,08 \$, taxes incluses (69 655,71 \$ net de taxes) par année, pour les trois prochaines années.

Cette dépense sera assumée à 50.2% par l'agglomération pour une somme totale de 114 880,81 \$ taxes incluses.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générales imputées au budget d'agglomération.

Tableau comparatif des coûts annuels d'entretien des années antérieures:

Période/Nombre de licences	Coût du contrat (taxes incluses)	Coût annualisé (taxes incluses)	Coût annuel moyen / licence (taxes incluses)	Écart en \$	Écart en %
2013-2014 / 6400 licences	58 572,86 \$	58 572,86 \$	9,16 \$	N/A	N/A
2013-2014 / 600 licences (3 mois)	1 386,60 \$	5 546,40 \$	9,16 \$	N/A	N/A
2014-2015 / 7000 licences	66 961,44 \$	66 961,44 \$	9,57 \$	0,41 \$	4,48 %
2015-2016 / 7000 licences	93 393,91 \$	93 393,91 \$	13,34 \$	3,77 \$	39,39 %
2016-2017 / 6500 licences	98 200,15 \$	98 200,15 \$	15,11 \$	1,77 \$	13,27 %
2017-2020 / 6400 licences	228 846,24 \$	76 282,08 \$	11,92 \$	(3,19 \$)	(21,11 %)

Les écarts des prix (coût annuel d'entretien par licence) s'expliquent comme suit:

- Pour la période 2014-2015, l'écart s'explique par une légère augmentation des prix unitaires du fournisseur par rapport à l'année précédente;
- Pour la période 2015-2016, l'écart s'explique par une nouvelle tarification revue à la hausse, qui s'explique notamment par la fluctuation de la devise américaine vis-à-vis le dollar canadien;
- Pour la période 2016-2017, l'écart s'explique par la nouvelle grille tarifaire suite à la variation de la devise américaine vis-à-vis le dollar canadien;
- Pour la période 2017-2020, la baisse du coût annuel d'entretien s'explique par une durée plus longue (trois ans) du contrat octroyé, alors que les contrats précédents étaient d'une année.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation du présent dossier décisionnel permettra la continuité du support et l'entretien du logiciel de sécurité SafeNet, qui permet de sécuriser les applications critiques du SPVM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit:

Approbation du dossier au CE: 12 avril 2017.
 Approbation du dossier au CM: 24 avril 2017.
 Approbation du dossier au CAG: 27 avril 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 30 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tien-Dung LÊ
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

Tél : 514 872-6933
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-02

Mary PETTI
C/D Solutions support aux opérations

Tél : 514 280-6963
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gervais THIBAULT
Directeur - Solutions d'affaires sécurité publique et justice

Tél : 514 280-3567
Approuvé le : 2017-03-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Tél :
Approuvé le : 2017-04-03

Dossier # : 1170206005

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources informationnelles
Objet :	Accorder un contrat à la firme MNP LLP, pour le support et l'entretien du logiciel de sécurité SafeNet du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 16 mars 2017 au 15 mars 2020, pour une somme maximale de 228 846,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public #17-15874 - 1 soumissionnaire

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[15874 Intervention.pdf](#)[15874 Tableau des prix.pdf](#)[17-15874 Det Cah Final.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Bernard BOUCHER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5290

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-15

Claude HOULE
C/S, Services professionnels et connexes
Tél : 514-872-5282
Division : Division De L Acquisition De Biens Et Services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
MNP LLP inc.	228 846,24	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Une firme a répondu ne pas être en mesure d'offrir actuellement le meilleur prix pour la solution recherchée.

Préparé par : Le - -

Agent d'approvisionnement				Numéro de l'appel d'offres:		17-15874		Titre de l'appel d'offres:		Renouvellement des licences et du support du logiciel du système d'authentification à deux facteurs SAFENET			
Bernard Boucher				MNP llp		b		c		d		e	
No	Articles	Terme	Qté	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total
1	Renouvellement, Plan étendu (5001-10000 utilisateurs) Du 16 mars 2017 au 15 mars 2020	1	6400	5,71 \$	36 544,00 \$								
2	Safenet Network Logon Renouvellement, Plan étendu (5001-SAM	1	6400	10,48 \$	67 072,00 \$								
3	Renouvellement, Plan étendu (5001-	1	6400	14,91 \$	95 424,00 \$								
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
				Total	199 040,00 \$	Total		Total		Total		Total	
				TPS	9 952,00 \$	TPS		TPS		TPS		TPS	

Agent d'approvisionnement				Numéro de l'appel d'offres:		17-15874		Titre de l'appel d'offres:				Renouvellement des licences et du support du logiciel du système d'authentification à deux facteurs SAFENET			
Bernard Boucher				MNP llp		b		c		d		e			
No	Articles	Terme	Qté	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total		
				TVQ	19 854,24 \$	TVQ		TVQ		TVQ		TVQ			
				TOTAL	228 846,24 \$	TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL			
<i>Soumissionnaire le moins cher au total</i> →				MNP llp		199 040,00 \$		+ TPS 9 952,00 \$		+ TVQ 19 854,24 \$		= 228 846,24 \$			



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Modalités](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

**› Résultats
d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 17-15874

Numéro de référence : 1046658

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Renouvellement des licences et du support du logiciel du système d'authentification à deux facteurs SAFENET

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
MNP SENCRL 1155, boul. René-Lévesque O. 23e étage Montréal, QC, H3b2K2 NEQ : 3366933458	Madame Sonia Kalogiros Téléphone : 416 596-1711 Télécopieur :	Commande : (1233715) 2017-02-10 15 h 25 Transmission : 2017-02-10 15 h 25	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Société TELUS Communications 300, rue St-Paul bureau 600 Québec, QC, G1K 7R1 NEQ : 3363451546	Madame Magali Raynal-Ziani Téléphone : 418 781-4036 Télécopieur :	Commande : (1228268) 2017-02-01 18 h 04 Transmission : 2017-02-01 18 h 04	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

appels d'offres du
Gouvernement du
Québec.

Les avis publiés sur le site
proviennent des ministères et
organismes publics, des
municipalités, des organisations
des réseaux de la santé et des
services sociaux ainsi que de
l'éducation.

[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC-Signaler un
acte répréhensible](#)



[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics](#)

[hors Québec](#) 

[Registre des
entreprises non](#)

[admissibles](#) 

[Autorité des
marchés financiers](#)



[À propos de SEAO](#)

[Info sur Constructo](#)

[Conditions
d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec 

CGI

tc • MEDIA

© 2003-2017 Tous droits réservés

Dossier # : 1170206005

Unité administrative responsable :

Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources informationnelles

Objet :

Accorder un contrat à la firme MNP LLP, pour le support et l'entretien du logiciel de sécurité SafeNet du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 16 mars 2017 au 15 mars 2020, pour une somme maximale de 228 846,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public #17-15874 - 1 soumissionnaire

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Certification des fonds - GDD 1170206005.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diana VELA
Preposée au budget

Tél : 514- 868-3203

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-30

Gilles BOUCHARD
Conseiller en gestion des ressources financières

Tél : 514 872-0962

Division : Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1174473001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation du réseau et des réservoirs , Entretien du réseau primaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Creusage R.L. inc. (9083-0126 Québec inc.), une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements, pour le nettoyage des chambres souterraines du réseau principal d'aqueduc - Appel d'offres public 17-15843 - (7 soumissionnaires) - Montant estimé : 535 611,04 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six (36) mois, pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements, pour le nettoyage des chambres souterraines du réseau principal d'aqueduc;
2. d'accorder à Creusage R.L. inc. (9083-0126 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15843;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-31 13:43

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1174473001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation du réseau et des réservoirs , Entretien du réseau primaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Creusage R.L. inc. (9083-0126 Québec inc.), une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements, pour le nettoyage des chambres souterraines du réseau principal d'aqueduc - Appel d'offres public 17-15843 - (7 soumissionnaires) - Montant estimé : 535 611,04 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau a mis en place un programme triennal d'inspection des deux mille six cent vingt-cinq (2625) chambres de vannes, de régulation de pression et de compteurs. Les équipements installés dans ces chambres souterraines doivent être maintenus en condition de fonctionnement pour s'assurer de régulariser les pressions selon les consignes, de vérifier les débits dans différents secteurs de l'île de Montréal et de répondre aux fermetures urgentes.

Les résultats des inspections réalisées ont permis de conclure que le nettoyage de la majorité des chambres est nécessaire, car au fil du temps, des sédiments provenant des eaux de ruissellement, de particules routières et de matières solides s'y sont accumulés. Cette activité fait partie de l'entretien préventif de base pour les équipements installés dans cet environnement humide et corrosif. Elle contribue aussi à diminuer les risques d'accident de travail et à rendre sécuritaire l'espace de travail des employés de la Ville de Montréal.

Les coûts du nettoyage d'une chambre de vannes varient selon certains critères: l'emplacement, le volume, la quantité et le type de sédiments ou de débris retrouvés à l'intérieur.

L'entente-cadre antérieure (CE15 0144) était pour une durée maximale de trente-six (36) mois, soit de 2015 à 2017 ou jusqu'à l'épuisement des crédits. À ce jour, environ quatre cent neuf (409) chambres souterraines ont été nettoyées. Les crédits étant épuisés, la DEP

souhaiterait conclure une nouvelle entente-cadre afin de poursuivre le nettoyage des chambres souterraines. L'opération de nettoyage est essentielle au bon fonctionnement du réseau primaire d'aqueduc et permet de prévenir la dégradation de la structure des chambres et des équipements.

L'appel d'offres 17-15843 a été publié dans le quotidien Le Devoir ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 25 janvier 2017. L'ouverture des soumissions a eu lieu au Service du greffe le 13 février 2017. La durée de publication a été de vingt (20) jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes. Les soumissions sont valides pendant les quatre-vingt-dix (90) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 14 mai 2017.

Aucun addenda n'a été émis durant l'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0144 - 28 janvier 2015 - Conclure avec la firme Creusage R.L. inc., une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements, pour le nettoyage des chambres de vannes du réseau principal d'aqueduc - Appel d'offres public 14-13883 (5 soumissionnaires) - Montant estimé : 290 012,94 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier consiste à conclure une entente cadre avec la firme Creusage R.L. inc., pour une durée de trente-six (36) mois, pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements pour le nettoyage des chambres souterraines du réseau principal d'aqueduc, selon les besoins.

Le contrat prévoit aussi, lorsque requis, des travaux de nettoyage des chambres souterraines en cas d'urgence. L'adjudicataire est disponible en tout temps, pendant la durée du contrat.

Aucun montant pour les contingences et les incidences n'est requis dans le cadre de ce contrat. Les travaux sont payables selon un taux horaire d'équipement et de main-d'oeuvre, tel que spécifié au bordereau de soumission.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public # 17-15843, il y a eu onze (11) preneurs du cahier des charges sur le SEAO. Sur les onze (11) preneurs, sept (7) firmes ont déposé une soumission et quatre (4) firmes n'en ont pas déposé. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Les motifs de désistement des firmes sont les suivants:

- Manque d'effectifs;
- Heures trop peu nombreuses;
- La firme n'est pas propriétaire de l'équipement requis.

L'analyse administrative a été réalisée par le Service de l'approvisionnement alors que l'analyse technique a été réalisée par la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Après analyse des soumissions, il s'avère que les sept (7) soumissionnaires sont conformes et que la firme Creusage R.L. inc. présente la soumission la plus basse conforme.

Les montants indiqués dans le tableau d'analyse des soumissionnaires conformes sont

calculés pour les trois années (2017 à 2019).

Firmes soumissionnaires	Prix de base (Taxes incluses)	Autre (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Creusage R.L. inc. (9083-0126 Québec inc.)	535 611,04 \$	-	535 611,04 \$
ABC Environnement inc.	631 930,19 \$	-	631 930,19 \$
Beauregard Environnement Ltée	664 072,61 \$	-	664 072,61 \$
Groupe Sanyvan inc.	672 815,30 \$	-	672 815,30 \$
Kelly Sani-Vac inc.	755 411,62 \$	-	755 411,62 \$
Services Infraspéc inc.	782 441,67 \$	-	782 441,67 \$
Les Entreprises Jallex inc.	915 173,98 \$	-	915 173,98 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	721 865,49 \$	-	721 865,49 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			708 208,06 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			32,22 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			379 562,94 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			70,87 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(186 254,45 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			(25,80 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			96 319,15 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			17,98 %

Le prix soumis par Creusage R.L. inc. est de 25,80 % (186 254,45 \$) inférieur à l'estimation réalisée à l'interne.

Les principaux écarts par rapport à l'estimation, ont été constatés aux articles suivants du formulaire de soumission :

- Article 1 - Camion type combiné avec un (1) homme de métier et un (1) ouvrier : Un écart de -10,8 % (51 835,42 \$);
- Article 2 - Camion type combiné avec un (1) homme de métier et deux (2) ouvriers : Un écart de -26,7 % (9 099,14 \$);
- Article 5 - Disposition des résidus : Un écart de -100 % (118 575 \$) a été constaté dû au fait que la firme Creusage R.L. a soumis un prix unitaire de 0,00 \$ à cet article au bordereau.

La DEP s'est assurée que l'adjudicataire, Creusage R.L. inc. (9083-0126 Québec inc.), disposera des résidus conformément à l'article 6.4 du devis technique, lequel précise : "Dans tous les cas, l'adjudicataire doit fournir quotidiennement au Directeur la preuve écrite (copie lisible des coupons de pesée des boues, incluant la copie lisible du bordereau de

pesée) que les matériaux provenant du chantier ont été transportés et disposés dans un site autorisé. Le site de disposition que l'adjudicataire entend utiliser dans le cadre du contrat pour disposer des boues et débris doit être présenté au Directeur pour son autorisation lors de la réunion de démarrage. "

L'augmentation de l'envergure de la présente entente-cadre par rapport à la précédente s'explique par l'ajout de nouvelles équipes de travail et par la nécessité d'effectuer le nettoyage d'un plus grand nombre de chambres souterraines.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP). L'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Toutefois, la compagnie Creusage R.L. inc. (9083-0126 Québec inc.) détient une autorisation de l'AMF, en date du 16 avril 2014, portant le numéro 2014-CPSM-1024408. La fin de validité de cette autorisation est le 15 avril 2017. Cependant, la firme a soumis une demande de renouvellement de l'Autorisation auprès de l'AMF en date du 16 décembre 2016. Une copie est jointe au présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 535 611,04 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net de 489 084,27 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. La portion pour l'année 2017 s'élève à 119 024,68 \$ taxes incluses. Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau de l'année 2017 et la balance sera priorisée à même le budget de fonctionnement des années subséquentes de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations »

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les présents travaux visent à assurer la pérennité des ressources en maintenant en bon état les infrastructures d'eau potable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce dossier est refusé ou reporté, le nettoyage des chambres souterraines ne pourra pas être effectué à court terme, ce qui pourrait compromettre les opérations d'inspection et d'entretien, car il n'y a pas de ressources internes ni d'équipements spécialisés disponibles pour ce type de travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : Avril 2017
Début du contrat : Mai 2017
Fin du contrat : Avril 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Geneviève FORTIN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Marc OUELLET
Ingénieur mécanique

Tél : 514 868-4110
Télécop. : 514-868-5964

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-17

Daniel TURCOT
Chef de division - Exploitation du réseau et des réservoirs

Tél : 514 872-5963
Télécop. : 514 868-5964

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur par intérim de la Direction de l'eau potable

Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2017-03-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice - Service de l'eau

Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2017-03-31

Dossier # : 1174473001

Unité administrative responsable : Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation du réseau et des réservoirs , Entretien du réseau primaire

Objet : Conclure avec la firme Creusage R.L. inc. (9083-0126 Québec inc.), une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements, pour le nettoyage des chambres souterraines du réseau principal d'aqueduc - Appel d'offres public 17-15843 - (7 soumissionnaires) - Montant estimé : 535 611,04 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[15843-PV.pdf](#)[17-15843-tcp.pdf](#)[17-15843 Det Cah Final.pdf](#)[17-15843 - Intervention.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Geneviève FORTIN
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-4437

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-21

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
9083-0126 Québec inc.	535 611,04 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
ABC Environnement inc.	631 930,19 \$	<input type="checkbox"/>	
Beauregard Environnement Ltée	664 072,61 \$	<input type="checkbox"/>	
Groupe Sanyvan inc.	672 815,30 \$	<input type="checkbox"/>	
Kelly Sani-Vac inc.	755 411,62 \$	<input type="checkbox"/>	
Services Infraspec inc.	782 441,67 \$	<input type="checkbox"/>	
Les Entreprises Jallex inc.	915 173,98 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Parmi les motifs de désistement :

- Manque d'effectifs;
- Heures trop peu nombreuses;
- N'est pas le propriétaire de l'équipement requis.

Préparé par : Le - -

Tableau comparatif des prix reçus

#	Objet	Informations
1	Nom de l'agent d'approvisionnement	Genève Fortin
2	Titre de l'appel d'offres	Travaux de nettoyage des chambres souterraines du réseau d'aqueduc primaire de la Ville de Montréal pour une période de 36 mois
3	Description (si nécessaire en complètement du titre)	
4	No de l'appel d'offres	17-15843
5	Préposée au secrétariat	Hafida Mouhandiz (22 février 2017)
6	Type de sollicitation	Publique
7	Date d'ouverture	lundi 13-02-2017
8	Service requérant	49 - Service de L'eau
9	Requérant	Jean-Marc Ouellet

Fortin

#	Soumissionnaire	Commentaires	Conditions de paiement	Garantie de soumission	Conformité	No de soumission
1	9083-0126 Québec inc. (Creusage RL)		60 jours	Fournie	Conforme	19986
2	ABC Environnement		30 jours	Fournie	Conforme	19987
3	Beauregard Environnement Itée		30 jours	Fournie	Conforme	19988
4	Groupe Sanyvan Inc.		30 jours	Fournie	Conforme	20019
5	Kelly Sani-Vac Inc.		30 jours	Fournie	Conforme	19989
6	Services Infraspéc Inc.		30 jours	Fournie	Conforme	19990
7	Les Entreprises Jallex Inc.		N/A	Fournie	Conforme	19991

Agent d'approvisionnement				Numéro de l'appel d'offres:						17-15843		Titre de l'appel d'offres:		Travaux de nettoyage des chambres souterraines du réseau d'aqueduc primaire de la Ville de Montréal pour une période de 36 mois							
Genève Fortin				9083-0126 Québec inc. (Creusage RL)		ABC Environnement		Beaugard Environnement Itée		Groupe Sanyvan Inc.		Kelly Sani-Vac Inc.		Services Infraspec Inc.		Les Entreprises Jalex Inc.					
No	Articles	Unité	Qté	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total				
1	Camion type combiné avec un (1) homme de métier et un (1) ouvrier	Heures	2303	185,00 \$	426 055,00 \$	170,00 \$	391 510,00 \$	180,00 \$	414 540,00 \$	178,00 \$	409 934,00 \$	195,00 \$	449 085,00 \$	219,00 \$	504 357,00 \$	240,00 \$	552 720,00 \$				
2	Camion type combiné avec un (1) homme de métier et deux (2) ouvriers	Heures	135	185,00 \$	24 975,00 \$	205,00 \$	27 675,00 \$	214,00 \$	28 890,00 \$	213,00 \$	28 755,00 \$	232,50 \$	31 387,50 \$	330,00 \$	44 550,00 \$	279,50 \$	37 732,50 \$				
3	Urgences	Heures	72	185,00 \$	13 320,00 \$	170,00 \$	12 240,00 \$	215,00 \$	15 480,00 \$	205,00 \$	14 760,00 \$	465,00 \$	33 480,00 \$	330,00 \$	23 760,00 \$	279,50 \$	20 124,00 \$				
4	Pour (1) camion de service de type pick-up	Jours	15	100,00 \$	1 500,00 \$	250,00 \$	3 750,00 \$	400,00 \$	6 000,00 \$	85,00 \$	1 275,00 \$	50,00 \$	750,00 \$	75,00 \$	1 125,00 \$	500,00 \$	7 500,00 \$				
5	Disposition des résidus	Tonnes	1186	0,00 \$		96,50 \$	114 449,00 \$	95,00 \$	112 670,00 \$	110,00 \$	130 460,00 \$	120,00 \$	142 320,00 \$	90,00 \$	106 740,00 \$	150,00 \$	177 900,00 \$				
				Total	465 850,00 \$	Total	549 624,00 \$	Total	577 580,00 \$	Total	585 184,00 \$	Total	657 022,50 \$	Total	680 532,00 \$	Total	795 976,50 \$				
				TPS	23 292,50 \$	TPS	27 481,20 \$	TPS	28 879,00 \$	TPS	29 259,20 \$	TPS	32 851,13 \$	TPS	34 026,60 \$	TPS	39 798,83 \$				
				TVQ	46 468,54 \$	TVQ	54 824,99 \$	TVQ	57 613,61 \$	TVQ	58 372,10 \$	TVQ	65 537,99 \$	TVQ	67 883,07 \$	TVQ	79 398,66 \$				
				TOTAL	535 611,04 \$	TOTAL	631 930,19 \$	TOTAL	664 072,61 \$	TOTAL	672 815,30 \$	TOTAL	755 411,62 \$	TOTAL	782 441,67 \$	TOTAL	915 173,99 \$				
Soumissionnaire le moins cher au total →				9083-0126 Québec inc. (Creusage RL)	465 850,00 \$	+ TPS	23 292,50 \$	+ TVQ	46 468,54 \$	=	535 611,04 \$										

Tableau comparatif des prix reçus

No l'appel d'offres	17-15843	Titre de l'appel d'offres	Travaux de nettoyage des chambres souterraines du réseau d'aqueduc primaire de la Ville de Montréal pour une période de 36 mois			Nom de l'agent d'approvisionnement	Genève Fortin
Date d'ouverture	2017-02-13	Appel d'offres	Publique	Service requérant	49 - Service de L'eau	Requérant	Jean-Marc Ouellet

	Adjudicataire recommandé							
	9083-0126 Québec inc. (Creusage RL)	ABC Environnement	Beauregard Environnement ltée	Groupe Sanyvan Inc.	Kelly Sani-Vac Inc.	Services Infraspec Inc.	Les Entreprises Jalex Inc.	#REF!
Total avant taxes	465 850,00 \$	549 624,00 \$	577 580,00 \$	585 184,00 \$	657 022,50 \$	680 532,00 \$	795 976,50 \$	
TPS	23 292,50 \$	27 481,20 \$	28 879,00 \$	29 259,20 \$	32 851,13 \$	34 026,60 \$	39 798,83 \$	
TVQ	46 468,54 \$	54 824,99 \$	57 613,61 \$	58 372,10 \$	65 537,99 \$	67 883,07 \$	79 398,66 \$	
TOTAL	535 611,04 \$	631 930,19 \$	664 072,61 \$	672 815,30 \$	755 411,62 \$	782 441,67 \$	915 173,99 \$	0,00 \$

Commentaires	
--------------	--



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Modalités](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

› Liste des commandes

[Résultats d'ouverture](#)

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 17-15843

Numéro de référence : 1045300

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Travaux de nettoyage des chambres souterraines du réseau d'aqueduc primaire de la ville de Montréal pour une période de 36 mois



Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
ABC Environnement inc 143, 21e Rue Crabtree, QC, J0K 1B0 http://www.abcenvironnement.ca	<u>Monsieur Eugène David</u> Téléphone : 450 754-4033 Télécopieur : 450 389-0983	Commande : (1224718) 2017-01-25 21 h 44 Transmission : 2017-01-25 21 h 44	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Action R-vac inc 8490 pierre martin Montréal, QC, H1E 1E8	<u>Monsieur Ronald Robichaud</u> Téléphone : 514 881-9692 Télécopieur : 514 881-0697	Commande : (1228854) 2017-02-02 14 h 32 Transmission : 2017-02-02 14 h 32	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Aquarehab (Canada) inc. 2145 rue Michelin Laval, QC, H7L 5B8 http://www.aquarehab.com	<u>Madame France Marcil</u> Téléphone : 450 687-3472 Télécopieur	Commande : (1224874) 2017-01-26 9 h 18 Transmission : 2017-01-26 9	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique



		: 450 687-4570	h 18
Beaugard Fosses Septiques. 18160 rue J.A. Bombardier Mirabel, QC, J7J 0H5	Madame Dany Fréchette Téléphone : 450 436-1107 Télécopieur : 450 430-3638	Commande : (1227073) 2017-01-31 9 h 14 Transmission : 2017-01-31 9 h 14	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Creusage RL (9083-0126 Québec Inc.) 190 rue de L'Industrie L'Assomption, QC, J5W 2V1 http://www.creusagerl.com	Monsieur Sylvain Lortie Téléphone : 514 354-2966 Télécopieur : 450 589-8232	Commande : (1225137) 2017-01-26 12 h 01 Transmission : 2017-01-26 12 h 01	Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
groupe sanyvan 11000 sherbrooke est c-13 Montréal-Est, QC, h1b5w1	Monsieur Robert Béland Téléphone : 514 644-1616 Télécopieur : 514 498-7072	Commande : (1225722) 2017-01-27 10 h 11 Transmission : 2017-01-27 10 h 13	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Hollywood Nettoyage Spécialisé 6360 rue Jean-Talon Est Suite 203 Montréal, QC, H1S1M8 http://www.hollywoodnettoyage.com	Monsieur R D'Amico Téléphone : 855 700-1750 Télécopieur : 514 700-1751	Commande : (1226923) 2017-01-30 20 h 27 Transmission : 2017-01-30 20 h 27	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Kelly Sani-Vac inc 100, rue Huot Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, QC, J7V 7Z8	Monsieur Alain Duchesne Téléphone : 514 453-2279 Télécopieur : 514 453-7388	Commande : (1227871) 2017-02-01 11 h Transmission : 2017-02-01 11 h	Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Le Groupe ADE inc. 70, rue Gatineau Granby, QC, J2J 0P1	Monsieur Martin Demers Téléphone : 450 378-2597 Télécopieur : 450 378-7226	Commande : (1231712) 2017-02-08 10 h 38 Transmission : 2017-02-08 10 h 38	Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entreprises Jallex inc.	Monsieur	Commande	Mode privilégié (devis)

2160 de la foret Sainte-Marie-Madeleine, QC, J0H1S0 http://jallex.com	Jonathan Lemay Téléphone : 514 444-0599 Télécopieur : 450 355-0112	: (1227241) 2017-01-31 11 h 25 Transmission : 2017-01-31 11 h 25	: Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Services Infraspéc inc 1900 rue Cunard Laval, QC, H7S2B2	Monsieur Eric Bellemare Téléphone : 450 937-1508 Télécopieur : 450 937-2522	Commande : (1224877) 2017-01-26 9 h 19 Transmission : 2017-01-26 9 h 19	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide ?

[Aide en ligne](#) 
[Formation en ligne](#)
[Glossaire](#)
[Plan du site](#)
[Accessibilité](#)
[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)
[Contactez-nous](#)
[Nouvelles](#)
[Marchés publics hors Québec](#) 
[Registre des entreprises non admissibles](#) 
[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)
[Info sur Constructo](#)
[Conditions d'utilisation](#)
[Polices supportées](#)

Partenaires



Le 16 avril 2014

9083-0126 QUÉBEC INC.
A/S MONSIEUR SYLVAIN LORTIE
190, DE L'INDUSTRIE
L'ASSOMPTION (QC) J5W 2V1

N° de décision : 2014-CPSM-1024408
N° de client : 3000231758

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- CREUSAGE RL
- POMPAGE RL

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q., c. C-65.1. (la LCOP). 9083-0126 QUÉBEC INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **15 avril 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Québec
Place de la Cité, tour Coninar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 16 décembre 2016

9083-0126 QUÉBEC INC.
190, DE L'INDUSTRIE
L'ASSOMPTION QC J5W 2V1

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 3000231758
N° de demande : 1631239534
N° de confirmation de paiement : 000207798871

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

Dossier # : 1174473001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation du réseau et des réservoirs , Entretien du réseau primaire
Objet :	Conclure avec la firme Creusage R.L. inc. (9083-0126 Québec inc.), une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements, pour le nettoyage des chambres souterraines du réseau principal d'aqueduc - Appel d'offres public 17-15843 - (7 soumissionnaires) - Montant estimé : 535 611,04 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Information comptable DEP 1174473001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposée au budget
Conseil et soutien financier - PS EAU -
Environnement
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-21

Kalina RYKOWSKA
Conseillère en gestion des ressources
financières

Tél : 514 872-7598

Division : Service des finances , Direction du
conseil et du soutien financier



Dossier # : 1170679006

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Signalisation 1010 inc. pour la location, le transport et la manutention de barricades pour permettre la réalisation d'événements métropolitains – Somme maximale 260 000 \$, conformément au tableau des prix inclus au sommaire décisionnel - Appel d'offres public 17-15823 (1 soumissionnaire)

Il est recommandé

- d'autoriser une dépenses de 260 000\$;
- D'accorder un contrat à Signalisation 1010 inc. pour la location, le transport et la manutention de barricades à l'unité 9,95 \$, service d'installation et de démantèlement de barricades à tarif horaire de 101,00 \$ et location, transport, manutention de panneaux Lexan à l'unité 4,75 \$, location, transport et manutention de cônes à l'unité 4,75\$, transport et manutention de balises TRV7 à l'unité 25,71, transport et manutention de panneaux de signalisations divers à l'unité 45,86, location, manutention, livraison et programmation de panneaux à messages variables à l'unité 464 \$, service de remorquage de véhicules à tarif horaire 70 \$ et élaboration de plans de détour à l'unité à 325 \$ pour permettre la réalisation d'événements métropolitains.
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-04-03 16:58

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1170679006

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Signalisation 1010 inc. pour la location, le transport et la manutention de barricades pour permettre la réalisation d'événements métropolitains – Somme maximale 260 000 \$, conformément au tableau des prix inclus au sommaire décisionnel - Appel d'offres public 17-15823 (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Pour assurer un service adéquat aux promoteurs d'événements publics d'envergure métropolitaine, nationale et internationale et, ainsi favoriser la sécurité des participants et de la population, la Division des événements publics (DEP) du Service de la culture peut dans certains cas utiliser différents types d'équipements et de services externes.. Depuis quelques années, la DEP doit louer et faire transporter des barricades par un fournisseur privé. Les barricades sont utilisées à plusieurs fins, la délimitation de périmètres ou de corridors de sécurité lors de festivals et d'événements d'envergure ainsi que le balisage des défilés. C'est un outil incontournable pour permettre la fermeture de rues et pour la sécurité des spectateurs et des citoyens. Elle retient également les services de l'entreprise privée pour effectuer des remorquages et de déplacement de véhicules pour sécuriser des sites et des parcours d'événements.

En cette année du 375^e anniversaire de la Ville, un nouvel appel d'offres a été préparé. Aux demandes habituelles, d'autres services ont été ajoutés notamment, la location et d'installation de différents types de signalisation (ex : panneaux de non-stationnement, cônes, panneaux à messages variables, etc.) et les services d'un fournisseur pour l'élaboration de plans de détour de la circulation.

Il nous fait plaisir de vous transmettre le résultat de l'appel d'offres public 17-15823 concernant:

- la location, le transport et la manutention de barricades;
- le transport et la manutention de signalisation diverse;
- l'élaboration et la mise en place plans de détour;
- le service de remorquage de véhicules.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DG160679002 - 30 mars 2016 - Conclure avec Signalisation 1010 inc. une entente pour le service de location, transport, manutention, installation et démantèlement de barricades pour les événements métropolitains réalisés sur le domaine public en 2016. Appel d'offres public 16-15028 montant estimé du contrat: 52 296,38 \$.

DA160679001 - 20 mai 2016 Conclure avec Signalisation 1010 inc., une entente d'une durée de six (6) mois pour la fourniture de service pour la mise en place de voies réservées pour les navettes d'autobus et les véhicules d'urgences à l'occasion des parties des Alouettes de Montréal. Appel d'offres sur invitation 16-15198 montant estimé du contrat: 40 121,68 \$.

DG150679001 - 7 mai 2015 - Conclure avec Signalisation 1010 inc. une entente d'une durée de six (6) mois pour la fourniture de service pour la mise en place de voies réservées pour les navettes d'autobus et les véhicules d'urgences à l'occasion des parties des Alouettes de Montréal. Appel d'offres sur invitation 15-14344 (1 soumission) montant estimé du contrat: 32 965,63 \$.

DESCRIPTION

L'appel d'offres public (17-15823) a été diffusé le 27 février dernier. Un seul soumissionnaire a déposé un dossier. Les détails de l'analyse se retrouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à Signalisation 1010 inc. pour la location, le transport et la manutention de barricades et la location, le transport et la manutention de signalisation diverse, l'élaboration de plans de détour, le service de remorquage de véhicules dans le cadre du soutien aux événements métropolitains.

Depuis le lancement de l'appel d'offres et malgré la bonification des services requis, les besoins liés aux projets du 375e anniversaire de Montréal se sont fortement accrus et des services pour la mise en place de la navette pour les parties des Alouettes de Montréal ont été reconduits. Le coût unitaire des équipements et le coût horaire des services demandés sont basés sur une estimation des besoins pour l'année en cours. Le budget disponible pour subvenir aux besoins de l'année 2017 est estimé à 260 000 \$.

JUSTIFICATION

Un appel d'offres est nécessaire parce que la Ville n'est pas en mesure de fournir les quantités requises pour ces services et équipements obligatoires pour la tenue de ces événements d'envergure. C'est donc en collaboration avec le Service de l'approvisionnement que la Division des événements publics (DEP) a préparé un appel d'offres public pour l'année en cours pour retenir les services d'un fournisseur pour l'ensemble des services requis.

Actuellement, la Ville fournit, via certains arrondissements, des barricades pour des événements métropolitains, dont notamment le Tour de l'île, le Marathon et demi-marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal, la Fête nationale et la Marche monde. Cependant, devant le manque de barricades et l'impossibilité pour certains arrondissements d'offrir le service, la DEP doit compléter le nombre de barricades demandé par de la location et du transport via des fournisseurs externes. Dans le cadre du 375e anniversaire de la Ville de Montréal, le nombre d'événements devant se réaliser sur le territoire est en augmentation. Certains événements ponctuels nécessitent un plus grand soutien technique de la Ville. Étant donné que l'ensemble des demandes ne sont pas finalisées, un appel d'offres plus général a été fait pour regrouper l'ensemble des équipements et des services requis pour leur réalisation.

En cette année de festivité, l'appel à l'entreprise privée est incontournable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'appel d'offres a été préparé pour obtenir:

- un coût unitaire pour la location, le transport et la manutention de barricades loué;

- un tarif horaire pour l'installation et le démantèlement de barricades;
- le tarif pour la location, le transport et la manutention de signalisation diverse;
- Panneaux Lexan orange;
- Cônes;
- Balise TRV7;
- Panneaux de signalisation divers;
- location, programmation, livraison, installation et récupération de panneaux à message variable;
- le tarif pour l'élaboration de plans de détour scellés par un ingénieur civil;
- le tarif horaire pour la location, le transport et la manutention de barricades et la location;
- le transport et la manutention de signalisation diverse;
- l'élaboration de plans de détour;
- le service de remorquage de véhicules.

Voici l'estimation des équipements et des services requis a été fournie pour permettre une meilleure évaluation de la part des fournisseurs. Dans l'appel d'offres, à la clause 6, il est indiqué que les quantités prévisionnelles fournies dans ce document sont à titre indicatif seulement et que la Ville se réserve le droit de modifier ce nombre à la hausse ou à la baisse en fonction de ses besoins, sans pour cela invalider le prix unitaire fourni par l'entrepreneur.

Description	Quantité prévisionnelle	Prix unitaire	Montant total
Tarif pour la location, le transport et la manutention de barricades par événement	8500 barricades	9.95 \$	84 575 \$
Tarif horaire pour l'installation et le démantèlement de barricades	100 heures	101.00 \$	10 100 \$
Prix unitaire pour la location, la livraison et la récupération de panneau Lexan orange (pose au 10 mètres)	400 panneaux	4.75 \$	1 900 \$
Prix unitaire par événement pour la location, la livraison et la récupération de cônes (minimum 10 par livraison)	100 cônes	4.75 \$	475 \$
Prix unitaire par événement pour la location, la livraison et la récupération de balise TRV7	30 balises	25.71 \$	771.30 \$
Prix unitaire par événement pour la location, la livraison et la récupération de panneaux de signalisation diverse	25 panneaux	45.86 \$	1146.50 \$
Prix unitaire par événement pour la location, la livraison, la programmation, la récupération de panneaux à messages variables	5 panneaux	464 \$	2 320 \$
Taux horaire pour le service de remorquage et déplacement de voitures	50 heures	70 \$	3 500 \$
Tarif pour chacun des plans de détour scellé par un ingénieur civil	6 plans de détour	325 \$	1 950 \$
Sous-total			106 737,80 \$
TPS 5 %			5 336,89 \$
TVQ 9,975 %			10 647,10 \$
Grand Total			122 721,79

À titre information, voici un tableau présentant les coûts pour les années 2013, 2014, 2015

et 2016.

	Compagnies	Location de barricades	Transport et manutention	location de barricades transport et manutention	Service d'installation et démantèlement de barricades	Service de signalisation et de remorquage	Perte	Total avant taxes
2016	Signalisation 1010 inc - Alouettes					40 121 \$		34 896 \$
2016	Signalisation 1010 inc - barricades			40 700 \$	4 785 \$			45 485 \$
2015	Signalisation 1010 inc - Alouettes					32 965 \$		28 672 \$
2015	Signalisation 1010 inc.	8 000 \$	47 850 \$					55 850 \$
2014	Signalisation 1010 inc.	13 329 \$	34 954 \$					49 830 \$
2013	Signalisation 1010 inc. et Parco Maître enr.	15 345 \$	31 467 \$				12 775 \$	59 580 \$

Un montant global de 260 000 \$ est réservé pour répondre aux besoins des promoteurs pour l'année 2017 à même les budgets du Service de la culture (210 000 \$) et de l'arrondissement de Ville-Marie (50 000 \$).

Le paiement des services requis pour soutenir les événements se feront ainsi:

- Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale seront payé par le budget d'agglomération;
- Le Grand Défi Pierre Lavoie par le budget de l'arrondissement de Ville-Marie.
- Les autres événements par le budget mixte

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation de cet événement sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat permettra de sécuriser les sites lors de la réalisation d'événements d'envergure.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Évaluation des services rendus.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Compte tenu qu'un seul soumissionnaire a déposé un dossier, que le montant est supérieur à 100 000 \$ et qu'une partie des événements sportifs soutenu relève de l'agglomération (Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale), seul le conseil d'agglomération est en mesure d'octroyer le contrat de service.

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Andres LARMAT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIROUX
Agente de développement culturel

Tél : 872-5089
Télécop. : 872-1505

ENDOSSÉ PAR

Kevin DONNELLY
Chef de division

Tél : 872-5189
Télécop. :

Le : 2017-03-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements
Tél : 514 872-2884

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice
Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2017-03-31

Approuvé le : 2017-04-03

Dossier # : 1170679006

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Objet :	Accorder un contrat à Signalisation 1010 inc. pour la location, le transport et la manutention de barricades pour permettre la réalisation d'événements métropolitains – Somme maximale 260 000 \$, conformément au tableau des prix inclus au sommaire décisionnel - Appel d'offres public 17-15823 (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[17-15823 tcp.pdf](#)[17-15823 intervention.pdf](#)[15823-PV.pdf](#)[17-15823 Det Cah Final.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Andres LARMAT
Agent d'approvisionnement I
Tél : 514 872-5502

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-24

Denis LECLERC
Chef de section ress.matérielles
Tél : 514 872-1027
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Signalisation 10-10 inc. (9268-0396 Québec inc.)	122 721,79 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Désistements : Le carnet des commandes de la firme est complet présentement (1); spécifications demandées non rencontrées (1); Autres - pour information (1); aucune réponse (2).

Préparé par : Le - -

Tableau comparatif des prix reçus

#	Objet	Informations
1	Nom de l'agent d'approvisionnement	Andrés Larmat
2	Titre de l'appel d'offres	Service de location de barricades, signalisation et plans de détour et service de remorquage de voitures pour les événements métropolitains - Année 2017
3	Description (si nécessaire en complément du titre)	
4	No de l'appel d'offres	17-15823
5	Préposée au secrétariat	Vivéna Akossou (Le 22 mars 2017)
6	Type de sollicitation	Publique
7	Date d'ouverture	Le 15 mars 2017
8	Service requérant	25 - Service de la culture
9	Requérant	Sylvie Giroux



#	Soumissionnaire	Commentaires	Condition de paiement	Garantie de soumission	%/ \$	Délai de livraison	Conformité
1	Signalisation 1010 inc.		Net 30 jours	Non requise		Immédiat	Conforme

Tableau comparatif des prix reçus

No de soumission
20364

Agent d'approvisionnement		Numéro de l'appel d'offres:		17-15823		Titre de l'appel d'offres:		Service de location de barricades, signalisation et plans de détour et service de remorquage de voitures pour les événements métropolitains - Année 2017	
Andrés Larmat				Signalisation 1010 inc.					
No	Articles	Terme	Qté (barricades/heures)	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total
1. Barricades									
1	Service de location par événement, transport et manutention de barricades louées pour des événements réalisés en 2017 (barricades)	1	8500	9,95 \$	84 575,00 \$				
2	Service d'installation et démantèlement de barricades pour une équipe de trois personnes (heures)	1	100	101,00 \$	10 100,00 \$				
2. Signalisation par événement									
3	Panneau lexan orange - pose au 10 mètres / prix unitaire pour la location, l'installation et récupération par événement par article	1	400	4,75 \$	1 900,00 \$				
4	Cônes oranges (minimum 10 par livraison) / prix unitaire par événement pour la location, la livraison et la récupération	1	100	4,75 \$	475,00 \$				
5	Balise TRV7 (minimum 10 par livraison) / prix unitaire pour la location par événement, la livraison et la récupération	1	30	25,71 \$	771,30 \$				
6	Panneau de signalisation divers / prix panneau par événement incluant l'installation et la récupération (exemple en annexe)	1	25	45,86 \$	1 146,50 \$				
7	Location de panneaux à message variable (PMV) par événement incluant programmation, livraison, installation et récupération	1	5	464,00 \$	2 320,00 \$				

Agent d'approvisionnement		Numéro de l'appel d'offres:		17-15823		Titre de l'appel d'offres:		Service de location de barricades, signalisation et plans de détournement et service de remorquage de voitures pour les événements métropolitains - Année 2017			
Andrés Larmat				Signalisation 1010 inc.							
No	Articles	Terme	Qté (barricades/heures)	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total
3. Remorquage et déplacement de voitures											
8	Service de remorquage et déplacement de voitures (taux horaire)	1	50	70,00 \$	3 500,00 \$						
4. Plans de détournement											
9	Plan de détournement par événement : Élaboration de plans de détournement scellés par ingénieur civil	1	6	325,00 \$	1 950,00 \$						
				Total	106 737,80 \$	Total		Total		Total	
				TPS	5 336,89 \$	TPS		TPS		TPS	
				TVQ	10 647,10 \$	TVQ		TVQ		TVQ	
				TOTAL	122 721,79 \$	TOTAL		TOTAL		TOTAL	
Soumissionnaire le moins cher au total											
Signalisation 1010 inc.		106 737,80 \$		+ TPS	5 336,89 \$	+ TVQ	10 647,10 \$	=	122 721,79 \$		



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Modalités](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

► **Résultats
d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 17-15823

Numéro de référence : 1053889

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Service de location de barricades, signalisation et plans de détour et service de remorquage de voitures pour les événements métropolitains - Année 2017



Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Groupe de sécurité Garda SENC 1160 rue Valet L'anc.-Lorette Québec, QC, G2E 5Y9 http://www.garda.ca NEQ : 3368599133	Madame Isabelle Poitras Téléphone : 418 627- 0088 Télécopieur : 418 627- 4992	Commande : (1242665) 2017-02-27 12 h 59 Transmission : 2017-02-27 12 h 59	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entreprises de Signalisation Sedge Limitée. 7220 rue Étienne Volant R.D.P. Montréal, QC, H1E 3W1 NEQ : 1166800749	Monsieur Elias Gestetner Téléphone : 514 667- 0269 Télécopieur : 514 667- 0270	Commande : (1242655) 2017-02-27 12 h 38 Transmission : 2017-02-27 12 h 38	Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Remorquage Centre Ville 2512 St Patrick Montréal, QC, H3K 1B7 NEQ : 1164336514	Monsieur Carlos Ferraria Téléphone : 514 932- 3494 Télécopieur : :	Commande : (1243099) 2017-02-28 8 h 20 Transmission : 2017-02-28 8 h 20	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Remorquage Météor Inc.	Madame	Commande	Mode privilégié (devis) :

9405, boul. St-Michel Montréal, QC, H1Z 4G9 NEQ : 1143476712	Nathalie Landry Téléphone : 514 384- 0239 Télécopieur : 514 384- 6550	: (1243308) 2017-02-28 10 h 10 Transmission : 2017-02-28 10 h 10	Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Signalisation 10-10 6600 cote de liesse Montréal, QC, h4t 1e3 NEQ : 1168497403	Monsieur Marco Morena Téléphone : 514 918- 8292 Télécopieur : 514 735- 6132	Commande : (1245449) 2017-03-02 16 h 32 Transmission : 2017-03-02 16 h 32	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal 8455 Papineau Montréal, QC, h2m2g2 NEQ :	Monsieur Jacques Rochon Téléphone : 514 384- 7730 Télécopieur : 514 384- 0990	Commande : (1252931) 2017-03-15 14 h 54 Transmission : 2017-03-15 14 h 54	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

[Aide en ligne](#) 
[Formation en ligne](#)
[Glossaire](#)
[Plan du site](#)
[Accessibilité](#)
[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)
[Contactez-nous](#)
[Nouvelles](#)
[Marchés publics hors Québec](#) 
[Registre des entreprises non admissibles](#) 
[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)
[Info sur Constructo](#)
[Conditions d'utilisation](#)
[Polices supportées](#)

Partenaires



Dossier # : 1170679006

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Objet :	Accorder un contrat à Signalisation 1010 inc. pour la location, le transport et la manutention de barricades pour permettre la réalisation d'événements métropolitains – Somme maximale 260 000 \$, conformément au tableau des prix inclus au sommaire décisionnel - Appel d'offres public 17-15823 (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Intervention financière GDD no 1170679006.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nathalie N HÉBERT
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514-868-4567

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-31

Dominique MARTHET
Chef de division ressources financières et matérielles
Tél : 514 872-2995
Division : Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1170679006

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Objet :	Accorder un contrat à Signalisation 1010 inc. pour la location, le transport et la manutention de barricades pour permettre la réalisation d'événements métropolitains – Somme maximale 260 000 \$, conformément au tableau des prix inclus au sommaire décisionnel - Appel d'offres public 17-15823 (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Certification de fonds - GDD 1170679006.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ibtissam ABDELLAOUI
Préposé(e) au budget

Tél : 514 872-8914

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-29

Habib NOUARI
Agent de gestion des ressources financières
matérielles

Tél : 514 872-1444

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



(1)

Dossier # : 1177360001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat à Fonderie Laperle, division de Tuyauterie Canada ULC, pour la fourniture de pièces en fonte pour aqueduc et égout, pour une période de douze (12) mois, du 30 mai 2017 au 28 mai 2018, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13310, et autoriser une dépense maximale à cette fin de 754 816,52 \$, taxes incluses.

1. Autoriser la prolongation du contrat à Fonderie Laperle division de Tuyauterie Canada ULC pour la fourniture de pièces en fonte pour aqueduc et égout, pour une période de douze mois (29 mai 2017 au 28 mai 2018), au prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13310, et autorisé une dépense maximale à cette fin de 754 816,52 \$, taxes incluses.
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-03-29 09:31

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177360001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat à Fonderie Laperle, division de Tuyauterie Canada ULC, pour la fourniture de pièces en fonte pour aqueduc et égout, pour une période de douze (12) mois, du 30 mai 2017 au 28 mai 2018, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13310, et autoriser une dépense maximale à cette fin de 754 816,52 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise la prolongation de l'entente-cadre collective pour l'approvisionnement de pièces de fonte pour aqueduc et égout tenues en inventaire dans les différents magasins et dépôts de la Ville de Montréal. Cette entente-cadre est gérée par le Service de l'approvisionnement. Par le biais de cette entente-cadre, ces marchandises sont accessibles à l'ensemble des arrondissements et aux services corporatifs de la Ville. L'octroi du contrat du présent appel d'offres 14-13310 avec Fonderie Laperle division de Tuyauterie Canada ULC, a été effectué le 30 octobre 2014. L'entente actuelle viendra à échéance le 29 mai 2017 à la suite du contrat de trois (3) ans ferme, au montant total estimé de 1 960 028,95 \$, taxes incluses.

Afin d'assurer l'approvisionnement en pièces pour les différents magasins et dépôts de la Ville de Montréal, le Service de l'approvisionnement aimerait exercer la seule option de prolongation de douze (12) mois, au montant total estimé de 754 816,52 \$, taxes incluses, comme prévu à la clause 4 des clauses administratives particulières de l'appel d'offres 14-13310.

Selon les données disponibles, la consommation réelle sur cette entente-cadre en date du 26 janvier 2017 est estimée à 1 698 337,17 \$, taxes incluses. Ce qui représente 86,65 % du montant total octroyé soit 1 960 028,95 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 14 0450 - 30 octobre 2014 - Conclure une entente-cadre d'une période de trente (30) mois avec une option de prolongation de douze (12) mois avec Fonderie Laperle division de Tuyauterie Canada ULC, pour la fourniture, incluant la livraison, de pièces de fonte pour aqueduc et égout - Appel d'offres public 14-13310 - (4 soum.) Entente d'une valeur de 1

960 028,95 \$, taxes incluses.

CG12 0140 – 17 mai 2012 – Autoriser la prolongation pour une période additionnelle de vingt-quatre (24) mois de l'entente-cadre conclue avec Fonderie Laperle, division de Canada Pipe co. Ltée, pour la fourniture sur demande de moulage de fonte – Appel d'offres public 07-10307 (4 soum.) Entente d'une valeur de 545 205,24 \$, taxes incluses.

CG07 0091 – 26 Avril 2007 – Conclure une entente-cadre avec Fonderie Laperle, division de Canada Pipe co. Ltée pour la fourniture sur demande, de moulage de fonte, pour une période de soixante (60) mois – Appel d'offres public 07-10307 (4 soum.) Entente d'une valeur de 5 786 352,46 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le sommaire a pour objectif d'autoriser la prolongation du contrat et d'autoriser la dépense à cette fin. Le contrat porte sur la fourniture de moulage de pièces de fonte sur demande, pour la mise en inventaire au Centre de distribution de la Ville de Montréal ainsi que l'ensemble des magasins. Les prévisions de consommation ont été constituées en collaboration avec le Centre de distribution principal de la Ville qui tient en inventaire ces pièces pour l'ensemble de la Ville. Également, le requérant aura la possibilité de s'approvisionner directement chez le fournisseur. Ces marchandises sont requises par les équipes d'entretien qui effectuent les travaux de réparation et assurent la maintenance du réseau d'aqueduc et d'égout de la Ville.

JUSTIFICATION

Prolongation de l'entente-cadre pour la fourniture de pièces de fonte et pour la mise en inventaire au Centre de distribution de la Ville de Montréal, pour une période de douze (12) mois, suite à l'appel d'offres public 14-13310. La prolongation de l'entente-cadre permet de maintenir la constance, la facilité d'approvisionnement et d'assurer un niveau de qualité adéquat des fournitures.

Selon Statistique Canada, et considérant le marché américain, le prix moyen des matières premières pour les pièces de fonte est resté stable pour l'année 2016. La baisse de la devise canadienne par rapport à la devise américaine a influencé les prix à la hausse d'environ 14,58 %. Par conséquent, il y a une augmentation des prix actuels du marché, ce qui justifie l'importance d'autoriser cette prolongation d'entente. La présente demande de prolongation est favorable pour la Ville de Montréal tenant compte des diverses fluctuations de prix et de la conjoncture des marchés des métaux ferreux et des produits semi-ouvrés de fer et d'acier.

Il est à noter que la prolongation de l'entente-cadre collective est soumise à l'indexation des prix obtenus lors de l'appel d'offres 14-13310, tel que mentionné à la clause 6 des clauses administratives particulières « Ajustement des prix ». Donc, nous avons considéré l'ensemble de nos études sur la base des prix ajustés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'estimation du coût total de la prolongation de l'entente-cadre est de 754 816,52 \$, taxes incluses. Il s'agit d'entente-cadre collective sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits. La consommation réelle de l'entente venant à échéance, au 26 janvier 2017 était de 1 698 337,17 \$ soit environ 86,65 % du montant total de l'entente-cadre. En moyenne, la consommation mensuelle sur l'entente actuelle est d'environ 62 901,38 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle. De plus, en laissant le soin à chaque utilisateur de procéder à leurs achats, la sécurité du réseau pourrait être compromise (ex. : pièces qui ne répondent pas aux normes de la Ville ou à la réglementation en vigueur).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs internes par le biais d'un bulletin «Info-achats» afin de les informer de la prolongation de l'entente selon les mêmes conditions.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission des ententes-cadres collectives à la suite de l'adoption de la résolution.

- Comité exécutif : le 12 avril 2017.
- Conseil municipal : le 24 avril 2017.
- Conseil d'agglomération : le 27 avril 2017.
- Début du contrat prévu : le 30 mai 2017.
- Fin du contrat : 29 mai 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. De plus, ce dossier respecte les politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LANGLOIS
Agent d'approvisionnement niveau 2

Tél : 514 872-2988

Télécop. : 514 872-0863

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-29

Isabelle LAZURE
Chef de section

Tél : 514-872-6935

Télécop. : 514-868-5984

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint

Tél : 514 872-9466

Approuvé le : 2017-03-29

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1M2

PAR TÉLÉCOPIE

Le 9 mars 2017

Monsieur Pierre L. Beaudoin
Directeur des ventes
Fonderie Laperle division de Tuyauterie Canada ULC
106, Montée de la Basse
St-Ours (Québec) J0G 1P0

Télécopieur : 418 785-5588

Objet : **Prolongation du contrat**
Appel d'offres n° 14-13310
Fourniture de pièces en fonte pour aqueduc et égout

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°14-13310. Cette option est définie à la clause 4 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.


Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période du 29 mai 2017 au 28 mai 2018, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 12 septembre 2014 dans le cadre de l'appel d'offres 14-13310.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions au plus tard le 15 mars 2017, afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation :

PIERRE L. BEAUDOIN 
Nom en majuscules et signature

15/03/2017
Date

Je refuse la prolongation :

Nom en majuscules et signature

Date


Etienne Langlois
Agent d'approvisionnement II

Courriel : etienne.langlois@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-2988

EL/id



(1)

Dossier # : 1176135003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la prolongation, sans dépense additionnelle, pour la fourniture de chemises de différents modèles destinées aux employés de la Ville de Montréal, dans le cadre de l'entente avec Chemise Empire Itée(CG15 0234)

Il est recommandé :

1. d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre avec l'entreprise Chemise Empire Itée, pour une période de douze mois (12) mois, pour la fourniture de chemises de différents modèles, à l'usage du Service de Police de la Ville de Montréal, selon les termes et conditions de l'appel d'offres 14-13497 (CG15 0234);
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-03-30 10:30

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176135003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la prolongation, sans dépense additionnelle, pour la fourniture de chemises de différents modèles destinées aux employés de la Ville de Montréal, dans le cadre de l'entente avec Chemise Empire Itée(CG15 0234)

CONTENU

CONTEXTE

En 2014, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public dans le but de conclure une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de chemises d'uniforme, à l'usage des policiers et des agents de stationnement du Service de police de la Ville de Montréal.

L'entente-cadre actuellement en vigueur depuis le 30 avril 2015, d'une valeur totale de 921 001,95 \$, taxes incluses, prendra fin le 29 avril 2017. En date du 29 mars 2017, la consommation sur cette entente-cadre est de 500 549,38 \$, taxes incluses, représentant environ 54,35 % de sa valeur totale.

Dans le cadre de ce dossier décisionnel, nous désirons nous prévaloir de l'option de prolongation, à partir du 29 avril 2017, aux mêmes conditions que l'appel d'offres 14-13497.

L'adjudicataire du contrat, l'entreprise Chemise Empire Itée, a confirmé son intérêt par écrit, la copie de la lettre peut être consultée en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0234 - 30 avril 2015 - Conclure une entente-cadre, pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec Chemise Empire Itée, pour la fourniture de chemises d'uniforme, à l'usage des employés du Service de police de la Ville de Montréal, conformément à l'appel d'offres public 14-13497 (6 soumissions). Le montant total estimé est de 921 001,95 \$ (taxes incluses).

CG13 0450 - 28 novembre 2013 - Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre conclue avec Chemise Empire Itée (CG11 0444), pour la fourniture de chemises d'uniforme pour le Service de police de la Ville de Montréal. Le montant total estimé pour la prolongation est de 400 826,99 \$ (taxes incluses).

CG11 0444 - 22 décembre 2011 - Conclure avec Chemise Empire Itée, le plus bas soumissionnaire conforme, une entente-cadre d'une période de vingt-quatre (24) mois, pour la fourniture de chemises d'uniforme pour le SPVM, conformément à l'appel d'offres public 11-11354 pour un montant total estimé de 1 983 812,95 \$ (taxes incluses).

DESCRIPTION

Selon les conventions collectives en vigueur, la Ville a l'obligation de fournir les pièces d'uniformes et de protection nécessaires afin de répondre aux besoins opérationnels des employés.

La prolongation de l'entente-cadre permettra à la Ville d'accomplir ses obligations en fournissant à ses policiers et agents de stationnement des chemises d'uniforme, tout en bénéficiant des conditions avantageuses obtenues lors du dernier appel d'offres. À la suite de la vérification du marché, les prix sont toujours compétitifs par rapport au marché actuel.

La stratégie d'approvisionnement pour l'acquisition des chemises a été déterminée en octobre 2014. À la suite de l'évaluation du marché, le Service d'approvisionnement a pris la décision de conclure un contrat de 2 ans avec deux (2) possibilités de prolongation de douze (12) mois chacune, pour l'acquisition des chemises (bleu-noir et grise) à l'usage des employés du Service de police de la Ville de Montréal (policiers et agents de stationnement). Au début de 2016, la Ville était en train de revoir sa stratégie d'approvisionnement pour un groupe important de vêtements (incluant les chemises) et d'opter pour un programme de gestion vestimentaire intégré. Cette nouvelle vision a généré le besoin de prolonger les ententes en cours là où cette possibilité pourrait s'appliquer afin de couvrir la période se terminant en décembre 2017.

Les produits visés par le présent dossier décisionnel font partie du projet de gestion vestimentaire intégré.

JUSTIFICATION

Le renouvellement de cette entente-cadre permettra à la Ville de couvrir les distributions annuelles de vêtements effectuées en 2017.

Pour ce contrat, les produits sont confectionnés au Québec.

L'adjudicataire du contrat n'est pas déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle, n'est ni inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier décisionnel ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant disponible sur l'entente est de 420 452,57 \$. Aucun montant supplémentaire n'est demandé pour la période de prolongation de l'entente.

L'entente-cadre est sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdit le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle en faisant augmenter tous les frais administratifs afférents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la prolongation de l'entente-cadre ainsi que des modalités d'achats convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prolongation de l'entente-cadre à la suite de l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dana Roxana RACASAN OANCEA
Agent d'approvisionnement II

Tél : 514 872-6717
Télécop. : 514 872-9693

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-29

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

Tél : 514-872-1027
Télécop. : 514 872-2519

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint

Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2017-03-30

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
9515, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2M 1Z4

PAR COURRIEL

Le 29 mars 2016

Monsieur René St-Amant
Président
CHEMISE EMPIRE LTÉE
451, boul. St-Laurent
Louiseville (Québec) J5V 1K4

Courriel : rene.st.amant@chemiseempire.com

**Objet : Prolongation du contrat - Appel d'offres n° 14-13497
SPVM - CHEMISES D'UNIFORME**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°14-13497. Cette prolongation serait pour la période de 12 mois à compter du 28 avril 2017 au 27 avril 2018. Cette option est définie à la clause 5 des «clauses particulières» de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat et l'émission de nouvelles ententes serait effective pour la période de 12 mois, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 26 novembre 2014 dans le cadre de l'appel d'offres n° 14-13497.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions au plus tard le 8 avril 2016 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat et l'émission desdites ententes.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717
Télééc. : 514 872-9693

La présente est pour vous signifier notre accord pour la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°14-13497, pour la période de 12 mois, à compter du 28 avril 2017 au 27 avril 2018.



Nom en lettres moulées et signature

RENÉ ST-AMANT
Monsieur René St-Amant
Président
CHEMISE EMPIRE LTÉE

29 mars 2016
Date

RRO/hm



Dossier # : 1177482002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Conclure avec les firmes Unibéton, une division de Ciment Québec inc. (1 919 507,63 \$, taxes incluses) et Lafarge Canada inc. (262 028,03 \$, taxes incluses) des ententes-cadres collectives pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton prémélangé et de remblai sans retrait, pour les travaux en régie - Appel d'offres public 17-15973 (4 soumissionnaires). Montant total estimé de l'entente : 2 181 535,66 \$, taxes incluses.

Il est recommandé:

1. de conclure des ententes-cadres collectives pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton prémélangé et de remblai sans retrait;
2. d'accorder aux firmes Unibéton, une division de Ciment Québec inc. et Lafarge Canada inc., ayant présenté des soumissions conformes aux documents de l'appel d'offres 17-15973, le contrat à cette fin, au montant total estimé des ententes de 2 181 535,66 \$, taxes incluses;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-03-30 16:18

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177482002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Conclure avec les firmes Unibéton, une division de Ciment Québec inc. (1 919 507,63 \$, taxes incluses) et Lafarge Canada inc. (262 028,03 \$, taxes incluses) des ententes-cadres collectives pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton prémélangé et de remblai sans retrait, pour les travaux en régie - Appel d'offres public 17-15973 (4 soumissionnaires). Montant total estimé de l'entente : 2 181 535,66 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Plusieurs facteurs influencent les prix soumis pour la fourniture de béton prémélangé et de remblai sans retrait, notamment le prix de livraison du béton, les fluctuations des prix de l'énergie, la capacité de production de l'usine, les délais d'exécution et la demande de ces types de produits dus aux nombreux chantiers de construction pour l'année en cours et les prochaines années.

En outre, le réseau routier de la Ville de Montréal comprend environ 4 050 km de voies de circulation (1 950 km en artériel et 2 100 km en local) et 6 675 km de trottoirs. La Ville consacre des efforts considérables à la remise en état des routes afin de maintenir la qualité de vie des résidents. Dans cette optique, le présent dossier vise à conclure des ententes-cadres collectives pour combler les besoins en béton prémélangé et de remblai sans retrait servant aux travaux en régie pour les dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois, à la suite de l'appel d'offres public 17-15973.

Le Service de l'approvisionnement met à la disposition des unités d'affaires depuis l'année 2002, une entente-cadre et assure la coordination de l'appel d'offres ainsi que la gestion contractuelle pour la fourniture de béton prémélangé et de remblai sans retrait.

D'ailleurs, en 2014, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public dans le but d'octroyer une entente-cadre collective pour la fourniture de béton prémélangé et de remblai sans retrait, pour une période de douze (12) mois, avec une option d'une seule prolongation de douze (12) mois. En mars 2014, le contrat a été octroyé, conformément au document de l'appel d'offres public 14-13224, aux plus bas soumissionnaires conformes, soient, la firme Demix Béton, une division de Holcim Canada

inc. et la firme Lafarge Canada inc., pour un montant total estimé de 1 592 622,21 \$, taxes incluses .

En 2015, ces ententes-cadres ont été prolongées pour une période de douze (12) mois pour une valeur totale de 1 696 923,67 \$, taxes et contingences incluses. Ces ententes-cadres collectives étaient en vigueur du 12 avril 2015 jusqu'au 11 avril 2016.

Le 21 mars 2016, le conseil municipal a autorisé l'octroi du contrat pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton prémélangé, pour les travaux en régie, à la compagnie Demix Béton, une division de CRH Canada inc. pour un montant total estimé de 1 471 204,29 \$, taxes incluses, valide pour une période de douze (12) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois, soit du 12 avril 2016 au 31 mars 2017, le tout selon les conditions de l'appel d'offres public, 15-14808. Selon l'information disponible, l'entente a été utilisée à environ quarante-huit pour cent (48 %) du montant total estimé, soit 702 453,32 \$.

Les motifs qui ont motivé la mise en marché en début d'année d'un nouvel appel d'offres public, 17-15973, plutôt que d'utiliser la prolongation possible de l'entente-cadre collective avec la compagnie Demix Béton, une division de CRH Canada inc. consiste d'une part, la volonté d'ouvrir le marché puisque lors du dernier appel d'offres, une seule soumission avait été reçue. D'autre part, nous voulions favoriser la concurrence et obtenir des prix plus avantageux pour la Ville.

Par conséquent, le Service de l'approvisionnement a recommandé de ne pas se prévaloir de l'option de renouvellement disponible, mais plutôt de privilégier le lancement d'un nouvel appel d'offres pour une période de vingt-quatre (24) mois. Nous croyons également que cette recommandation vise, d'une part, à clarifier et à faciliter le processus d'approvisionnement et, d'autre part, à garantir aux usagers d'obtenir un meilleur service, de répondre davantage à leurs besoins et d'assurer, à moyen terme, des prix plus avantageux à la Ville.

En outre, le recours à un nouvel appel d'offres représente une occasion de revoir les besoins des arrondissements aussi bien en nombre d'articles, qu'en quantité nécessaire pour le bon déroulement des opérations. En effet, la révision des besoins des usagers a permis de revoir les quantités prévisionnelles en se basant sur les quantités consommées pendant l'année 2016 et les besoins futurs des arrondissements. Nous avons conservé les mêmes produits que l'entente précédente, entre autres, le béton prémélangé 32 MPa et 35 MPa, l'accélérateur de prise sans chlorure pour béton 32 MPa et 35 MPa et le remblai sans retrait avec ciment portland. Nous avons inclus, dans le bordereau de soumission, deux (2) nouveaux articles: les fibres synthétiques structurales et le type HE de béton prémélangé avec une résistance 32 MPa, ce qui va permettre de répondre davantage aux besoins des arrondissements. À ce propos, la fibre synthétique permet, entre autres, de renforcer la structure du béton, d'améliorer la ductilité et la ténacité, ainsi que de diminuer le risque de corrosion. Quant au béton prémélangé 32 MPa, de type HE est exigé lors des opérations de réfection des trottoirs qui peuvent se dérouler à l'automne.

Selon une étude sur les matériaux de construction faite par le Centre universitaire de formation en environnement de l'Université de Sherbrooke (2009) : « dans la production montréalaise de béton prémélangé, il y a 9 % du ciment Portland qui est remplacé par des cendres volantes, ces cendres volantes proviennent de la Nouvelle-Écosse. Elles sont transportées d'abord par bateau puis par camion pour une distribution locale ». En liaison avec ces propos et à la lumière des informations disponibles, il est fort probable que les prix de l'énergie risquent d'augmenter dans les prochaines années, sachant qu'actuellement le prix de pétrole est peu élevé. Par conséquent, les prix des transports du béton prémélangé et de remblai sans retrait, pourraient être influencés et causer une augmentation des prix.

De plus, les recherches sur les pratiques des villes comparables, dans les dernières années, en ce qui a trait à l'acquisition du béton prémélangé, ont démontré que pour ces types de produits, une période de deux (2) ans a été privilégiée pour la conclusion des contrats.

Dans le but de favoriser la concurrence et solliciter davantage les fournisseurs à nous fournir des prix avantageux, le bordereau de soumission leur a permis de soumettre des prix pour une période de vingt-quatre (24) mois, tout en tenant compte des attentes des usagers. De plus, le bordereau de soumission a été divisé en deux (2) groupes : A et B. L'octroi se fait par groupe, ce qui accorde l'opportunité à différentes entreprises de remporter le contrat pour chacun des deux (2) lots distincts.

Le 9 février 2017, l'appel d'offres public 17-15973 concernant la fourniture et la livraison, sur demande, de béton prémélangé et de remblai sans retrait a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), ainsi que dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 février 2017, ce qui a permis aux fournisseurs de bénéficier d'une période de dix-neuf (19) jours. Par ailleurs, la période de validité des soumissions a été fixée à cent quatre-vingts (180) jours civils. Aucun addenda n'a été émis.

L'estimé au préalable à l'appel d'offres pour les deux groupes est de 2 333 651,82 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0347 - 21 mars 2016, conclure avec Demix Béton, une division de CRH Canada inc., une entente-cadre collective pour une période de douze (12) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton prémélangé et de remblai sans retrait pour les travaux en régie - Appel d'offres public 15-14808 (1 soumissionnaire). Montant total estimé : 1 471 204,29 \$ taxes incluses.

CM 15 0306 - 23 mars 2015, ces ententes-cadres ont été prolongées pour une période de douze (12) mois pour une valeur totale de 1 696 923,67 \$, taxes et contingences incluses, servant pour les travaux en régie - Appel d'offres public 14-13224. Ces ententes-cadres en vigueur depuis le 12 avril 2015, ont pris fin le 11 avril 2016. Montant total estimé : 1 696 923,67 \$, taxes incluses.

CM 14 0276 - 24 mars 2014, conclure avec Demix Béton, une division de Holcim (Canada) inc. une entente-cadre collective pour douze (12) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton prémélangé et de remblai sans retrait, servant pour les travaux en régie - Appel d'offres public 14-13224 (3 soumissionnaires). Montant total estimé : 1 592 622,21 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à conclure une entente-cadre collective pour combler les besoins en béton prémélangé et de remblai sans retrait, servant aux travaux en régie pour les dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal.

L'aspect qualitatif

Les produits de béton prémélangé et le remblai sans retrait sont des produits nécessaires aux projets d'entretien et de réfection des rues et d'aqueduc. Pour cet appel d'offres, le bordereau de soumission a été divisé en deux groupes d'articles : groupe A et groupe B. Le premier groupe est composé de béton prémélangé de résistance 32 et 35 Méga-Pascal (MPa). Le béton prémélangé est utilisé par les arrondissements pour la réfection des rues et trottoirs. Tandis que, le deuxième groupe, est constitué de remblai sans retrait, une matière utilisée pour remblayer les tranchées des routes et des rues lors de réparation ou d'installation de services publics telle que : l'aqueduc et les égouts.

L'appel d'offres pour la fourniture, sur demande, de béton prémélangé et de remblai sans retrait, a été élaboré sur l'historique de consommation et sur la base des prévisions de consommation future des arrondissements. Lors de l'élaboration de cet appel d'offres, le Service de l'approvisionnement a eu l'occasion de revoir les besoins des arrondissements. Nous avons conservé les mêmes produits que l'entente précédente, entre autres, le béton prémélangé 32 MPa et 35 MPa, l'accélérateur de prise sans chlorure pour béton 32 MPa et 35 MPa et le remblai sans retrait avec ciment Portland. Nous avons inclus deux (2) nouveaux articles : les fibres synthétiques structurales et le type HE de béton prémélangé avec une résistance 32 MPa, dans le bordereau de soumission, ce qui va permettre de répondre davantage aux besoins des arrondissements.

La logistique liée à la livraison du béton au lieu de travail est un élément important dans les travaux de trottoirs. Pour l'élaboration de cet appel d'offres, nous avons pris en compte l'amélioration du niveau de service, pour permettre un meilleur déroulement des opérations, minimiser les contraintes de délais supplémentaires pour les usagers, ainsi que pour favoriser la concurrence entre les fournisseurs potentiels. La base d'octroi du contrat se fait par groupes d'articles, soit le groupe A pour le béton prémélangé et le groupe B pour le remblai sans retrait, ce qui a permis aux différents fournisseurs la possibilité d'obtenir un contrat.

L'aspect quantitatif

Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont basées sur les historiques de consommation ainsi que des prévisions des besoins fournies par les différents arrondissements. Elles sont fournies à titre indicatif seulement afin de présenter aux soumissionnaires un ordre de grandeur des besoins de la Ville pour ces produits, mais n'engagent aucunement la Ville à acheter un minimum ou la totalité de ces produits. Les quantités réelles requises seront déterminées en fonction, notamment, des divers projets de réfection, d'entretien et de développement du réseau routier montréalais.

À titre indicatif, les quantités prévisionnelles exigées dans cet appel d'offres pour le béton prémélangé, avec une résistance de 35 MPa sont environ de 3400 m³, alors que celles avec une résistance de 32 MPa sont de l'ordre de 5480 m³. Les quantités estimées de fibres synthétiques structurales sont de l'ordre de 4500 m³. Les quantités prévisionnelles de remblai sans retrait avec ciment Portland sont environ de 2000 m³.

Dans le cadre de cet appel d'offres et en conformité avec la matrice décisionnelle, des garanties de soumission et d'exécution, une garantie de soumission équivalente à cinq pour cent (5 %) du montant total de la soumission et une garantie d'exécution de dix pour cent (10 %) de la valeur annuelle du contrat ont été exigées.

JUSTIFICATION

Ce contrat vise à conclure avec les firmes Unibéton, une division de Ciment Québec inc., pour un montant total estimé de 1 919 507,63 \$, taxes incluses et Lafarge Canada inc., pour un montant total estimé de 262 028,03 \$, taxes incluses, des ententes-cadres collectives valides pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton prémélangé et de remblai sans retrait, pour les travaux en régie - Appel d'offres public 17-15973 (4 soumissionnaires). Montant total estimé de l'entente : 2 181 535,66 \$, taxes incluses.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense, pour les deux groupes, s'élevant à 2 333 651, 82 \$, taxes incluses. Cette estimation est basée sur l'historique de la consommation. Pour établir l'estimation pour les années 2017 et 2018, nous avons pris en compte la moyenne des dix (10) dernières années de l'indice de prix à la consommation

(IPC).

Preneurs de cahier de charge : (4)

Unibéton, une division de Ciment Québec inc.
Démix Béton, division de CRH Canada
Lafarge Canada inc.
Béton Provincial Ltée.

Soumissionnaires : (4)

Unibéton, une division de Ciment Québec inc.
Démix Béton, division de CRH Canada
Lafarge Canada inc.
Béton Provincial Ltée.

Aucun désistement n'a été constaté.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle, ou n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

Les adjudicataires recommandés, par leurs soumissions, affirment s'être conformés en tout point à la politique de gestion contractuelle de la Ville.

À la suite de la vérification des soumissions, nous avons constaté une erreur de calcul dans le montant total de la soumission de la firme Démix Béton inc. Par conséquent, le Service de l'approvisionnement et ce, en conformité avec la clause 9 des instructions aux soumissionnaires, a procédé à la correction de l'erreur de calcul du montant total de la soumission de la firme Démix Béton inc., et ce, en se basant sur les prix unitaires soumis.

Groupe A : Béton prémélangé

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Unibéton, une division de Ciment Québec inc.	1 919 507,63 \$		1 919 507,63 \$
Démix Béton, division de CRH Canada	1 924 658,51 \$		1 924 658,51 \$
Lafarge Canada inc.	1 966 716,36 \$		1 966 716,36 \$
Béton Provincial Ltée.	1 990 504,69 \$		1 990 504,69 \$
Dernière estimation réalisée	1 948 193,12 \$		1 948 193,12 \$

Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	1 950 346, 80 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100	1,61 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	70 997,06 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	3,70 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	(28 685, 49 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	-1,49 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	5150,88 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100	0,27 %

L'estimation de la valeur du contrat réalisée pour le groupe A était de 1 948 193,12 \$, taxes incluses. Par contre, le plus bas soumissionnaire conforme pour ce groupe d'articles, soit Unibéton, une division de Ciment Québec inc., a fourni des prix pour un montant total estimé de 1 919 507,63 \$, taxes incluses. Par conséquent, l'écart à la baisse entre le plus bas soumissionnaire et la dernière estimation est équivalent à 28 685,49 \$, ce qui se traduit par des économies d'environ 1,49 % pour la Ville de Montréal.

Le Service de l'approvisionnement recommande d'octroyer le contrat pour la fourniture du groupe A : béton prémélangé, au plus bas soumissionnaire conforme, la compagnie Unibéton inc., une division de Ciment Québec inc., au montant total estimé de 1 919 507,63 \$, taxes incluses.

Groupe B : Remblai sans retrait

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Lafarge Canada inc.	262 028,03 \$		262 028,03 \$
Démix Béton, division de CRH CANADA	392 352,19 \$		392 352,19 \$
Béton Provincial Ltée.	506 464,88 \$		506 464,88 \$
Unibéton, une division de Ciment Québec Inc.	521 986,50 \$		521 986,50 \$
Dernière estimation réalisée	385 458,70 \$		385 458,70 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			420 707,90 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			60,56 %

$((\text{coût moyen des soumissions conformes} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	259 958,47 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) $((\text{la plus haute conforme} - \text{la plus basse conforme}) / \text{la plus basse}) \times 100$	99,21 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	(123 430,67 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) $((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$	-32,02 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	130 324,16 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	49,74 %

L'estimation de la valeur du contrat réalisée pour le groupe B était de 385 458,70 \$, taxes incluses. Par contre, le plus bas soumissionnaire conforme pour ce groupe d'articles, soit Lafarge Canada inc., a fourni des prix pour un montant total estimé de 262 028,03 \$, taxes incluses. Par conséquent, l'écart entre le plus bas soumissionnaire et la dernière estimation est équivalent à 123 430,67 \$, ce qui se traduit par des économies d'environ 32 % pour la Ville de Montréal. Le montant estimé au préalable pour le groupe B, soit le remblai sans retrait, a été élaboré sur la base des prix payés par la Ville dans la dernière entente, majorés par la moyenne des dix (10) dernières années de l'indice de prix à la consommation (IPC). La firme Lafarge Canada inc. a soumis un prix à zéro pour les frais d'ouverture de l'usine, le soir, la fin de la semaine ou encore les jours fériés. Ce qui explique ces économies.

Le Service de l'approvisionnement recommande d'octroyer le contrat pour la fourniture du groupe B : remblai sans retrait au plus bas soumissionnaire conforme, la compagnie Lafarge Canada inc., au montant total estimé de 262 028,03 \$, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En somme, le Service de l'approvisionnement recommande d'octroyer le contrat pour la fourniture de béton prémélangé et de remblai aux firmes Unibéton, une division de Ciment Québec inc., et Lafarge Canada inc. au montant total estimé de 2 181 535,66 \$, taxes incluses.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton prémélangé et de remblai sans retrait pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des arrondissements. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédit.

Montant total estimé de l'entente pour les groupes A et B

<u>Groupes</u>	Montant total estimé (sans taxes)	TPS 5 %	TVQ 9,975 %	Montant total estimé (taxes incluses)
Groupe A - Unibéton, une division de Ciment Québec inc.	1 669 500,00 \$	83 475,00 \$	166 532,63 \$	1 919 507,63 \$

Groupe B - Lafarge Canada inc	227 900,00 \$	11 395,00 \$	22 733,03 \$	262 028,03 \$
Montant total estimé	1 897 400,00 \$	94 870,00 \$	189 265,66 \$	2 181 535,66 \$

Comparativement à l'estimé fait au préalable, soit 2 333 651,82 \$, taxes incluses, nous constatons des économies de l'ordre de 7 % par rapport au montant total estimé de 2 181 535,66 \$, taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce. En plus, la Ville risque de perdre la possibilité d'économies de volume. En cas de non-octroi dudit contrat aux plus bas soumissionnaires conformes, la Ville devrait procéder à un nouvel appel d'offres. Par conséquent, durant ce processus d'appel d'offres, les arrondissements ne pourront pas combler leurs besoins en béton prémélangé et de remblai sans retrait.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer des ententes-cadres collectives ainsi que des modalités convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution, le Service de l'approvisionnement émettra des ententes-cadres collectives avec les firmes retenues.

CE : 12 avril 2017.

CM : 24 avril 2017.

CG : 27 avril 2017.

Début du contrat : 28 avril 2017.

Fin du contrat : 27 avril 2019.

Fin du contrat incluant l'année optionnelle : 27 avril 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Naceur AYARA
agent(e) d'approvisionnement niveau 2

Tél : 514 872-0486
Télécop. : 514 872-9693

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-30

Isabelle LAZURE
Chef de section

Tél : 514-872-6935
Télécop. : 514-868-5984

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint

Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2017-03-30

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Démix Béton, division de CRH CANADA	1 924 658,51 \$	<input type="checkbox"/>	
Lafarge Canada Inc.	1 966 716,36 \$	<input type="checkbox"/>	
Unibéton, une division de Ciment Québec Inc.	1 919 507,63 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	A
Béton Provincial Ltée.	1 990 504,69 \$	<input type="checkbox"/>	
Démix Béton, division de CRH CANADA	392 352,19 \$	<input type="checkbox"/>	
Lafarge Canada Inc.	262 028,03 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	B
Unibéton, une division de Ciment Québec Inc.	521 986,50 \$	<input type="checkbox"/>	
Béton Provincial Ltée.	506 464,88 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Aucun déssistement n'a été constaté.

Préparé par :

Naceur Ayara

Le

27 - 3 - 2017

Tableau comparatif des prix reçus

#	Objet	Informations
1	Nom de l'agent d'approvisionnement	Naceur Ayara
2	Titre de l'appel d'offres	Fourniture de béton prémélangé et remblai sans retrait
3	Description (si nécessaire en complètement du titre)	GROUPE A
4	No de l'appel d'offres	17-15973
5	Préposée au secrétariat	Wi lay Vannet
6	Type de sollicitation	Publique
7	Date d'ouverture	lundi 27-02-2017
8	Service requérant	39 Service de l'approvisionnement
9	Requérant	Naceur Ayara

con
Ayara

#	Soumissionnaire	Commentaires	Condition de paiement	Garantie de soumission	%/ \$	Délai de livraison	Conformité	No de soumission
1	DEMIX BÉTON, division de CRH CANADA		30 jours	Fournie	5%	24 hre - 48 hre	Conforme	20057
2	LAFARGE CANADA INC.		30 jours	Fournie	5%	N/A	Conforme	20058
3	UNIBÉTON, une division de Ciment Québec Inc.		15e du mois	Fournie	5%	N/A	Conforme	20059
4	BÉTON PROVINCIAL LTÉE		30 jours	Fournie	5%	18 hre - 24 hre	Conforme	20060

Agent d'approvisionnement				Numéro de l'appel d'offres:		17-15973		Titre de l'appel d'offres:		Fourniture de béton prémélangé et remblai sans retrait			
Naceur Ayara				DEMIX BÉTON, division de CRH CANADA		LAFARGE CANADA INC.		UNIBÉTON, une division de Ciment Québec Inc.		BÉTON PROVINCIAL LTÉE			
No	GROUPE A: Fourniture de béton prémélangé pour vingt-quatre (24) mois	Terme	Qté	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total		
1	ARTICLE 1 : (CODE : BG3111-6002) Béton prémélangé composé d'un liant entre 70 % à 80 % de ciment portland type GU ainsi que 20 % à 30 % de ciment hydraulique composé, gros granulats de classe granulaire 5-20, air entraîné entre 5 % et 8 % et affaissement de 80 mm ± 30 mm RÉSISTANCE 35 MPa		2500	155,00 \$	387 500,00 \$	167,25 \$	418 125,00 \$	141,00 \$	352 500,00 \$	150,50 \$	376 250,00 \$		
2	ARTICLE 2 : (CODE : BG3111-6004) Béton prémélangé haute résistance initiale composé d'un ciment portland type HE, gros granulats de classe granulaire 5-20 mm, air entraîné entre 5 % et 8 % et affaissement de 80 mm ± 30 mm RÉSISTANCE 35 MPa		900	175,00 \$	157 500,00 \$	202,25 \$	182 025,00 \$	158,00 \$	142 200,00 \$	160,50 \$	144 450,00 \$		

Agent d'approvisionnement		Numéro de l'appel d'offres:		17-15973		Titre de l'appel d'offres:		Fourniture de béton prémélangé et remblai sans retrait			
Naceur Ayara		DEMIX BÉTON, division de CRH CANADA		LAFARGE CANADA INC.		UNIBÉTON, une division de Ciment Québec Inc.		BÉTON PROVINCIAL LTÉE			
No	GROUPE A: Fourniture de béton prémélangé pour vingt-quatre (24) mois	Terme	Qté	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total
3	ARTICLE 3 : (CODE : BG3111-6005) Béton prémélangé pour trottoir et bordure composé d'un liant consistant entre 70 % à 80 % de ciment portland type GU ainsi que 20 % à 30 % de ciment hydraulique composé, gros granulats de classe granulaire 5-20 mm, air entraîné entre 5 % et 8 % et affaissement de 80 mm ± 30 mm RÉSISTANCE 32 MPa		4830	144,00 \$	695 520,00 \$	159,25 \$	769 177,50 \$	133,00 \$	642 390,00 \$	142,50 \$	688 275,00 \$
4	ARTICLE 3.1 Béton prémélangé pour trottoir et bordure composé d'un liant consistant entre 70 % à 80 % de ciment portland type HE, gros granulats de classe granulaire 5-20 mm, air entraîné entre 5 % et 8 % et affaissement de 80 mm ± 30 mm RÉSISTANCE 32 MPa		650	164,00 \$	106 600,00 \$	194,25 \$	126 262,50 \$	160,00 \$	104 000,00 \$	152,50 \$	99 125,00 \$
5	ARTICLE 4 : (CODE : BG3111-6010) Accélérateur de prise sans chlorure pour béton 32 MPa, équivalent à un ajout de 2 % de chlorure de calcium en poids du ciment		20	25,00 \$	500,00 \$	9,50 \$	190,00 \$	27,00 \$	540,00 \$	45,00 \$	900,00 \$

Agent d'approvisionnement		Numéro de l'appel d'offres:		17-15973		Titre de l'appel d'offres:		Fourniture de béton prémélangé et remblai sans retrait			
Naceur Ayara		DEMIX BÉTON, division de CRH CANADA		LAFARGE CANADA INC.		UNIBÉTON, une division de Ciment Québec Inc.		BÉTON PROVINCIAL LTÉE			
No	GROUPE A: Fourniture de béton prémélangé pour vingt-quatre (24) mois	Terme	Qté	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total
6	ARTICLE 5 : (CODE : BG3111-6011) Accélérateur de prise sans chlorure pour béton 35 MPa, équivalent à un ajout de 2 % de chlorure de calcium en poids du ciment		500	30,00 \$	15 000,00 \$	9,50 \$	4 750,00 \$	27,00 \$	13 500,00 \$	45,00 \$	22 500,00 \$
7	ARTICLE 6 : (CODE : BG3111-6012) Super plastifiant pour augmenter l'affaissement de 80 mm à 140 mm		250	8,00 \$	2 000,00 \$	9,50 \$	2 375,00 \$	8,00 \$	2 000,00 \$	7,00 \$	1 750,00 \$
8	ARTICLE 7 : (CODE : BG3111-6013) Mélange avec gros granulats de classe granulaire 5–14 mm		20	8,00 \$	160,00 \$	7,50 \$	150,00 \$	7,00 \$	140,00 \$	8,00 \$	160,00 \$
9	ARTICLE 8 : (CODE : BG3111-6014) Mélange avec gros granulats de classe granulaire 2,5–10 mm		20	10,00 \$	200,00 \$	9,00 \$	180,00 \$	9,00 \$	180,00 \$	7,00 \$	140,00 \$
10	ARTICLE 9 : Fibres synthétiques structurales satisfaisant les exigences de la norme ASTM C1116, de type III, au dosage de 1,8 kg / m ³		4500	27,00 \$	121 500,00 \$	26,55 \$	119 475,00 \$	24,30 \$	109 350,00 \$	27,00 \$	121 500,00 \$
11	ARTICLE 10 : (CODE : BG3111-6015) Manipulation et chauffage durant l'hiver du 1er novembre au 11 avril		500	10,00 \$	5 000,00 \$	14,50 \$	7 250,00 \$	9,00 \$	4 500,00 \$	8,00 \$	4 000,00 \$

Agent d'approvisionnement		Numéro de l'appel d'offres:		17-15973		Titre de l'appel d'offres:		Fourniture de béton prémélangé et remblai sans retrait			
Naceur Ayara		DEMIX BÉTON, division de CRH CANADA		LAFARGE CANADA INC.		UNIBÉTON, une division de Ciment Québec Inc.		BÉTON PROVINCIAL LTÉE			
No	GROUPE A: Fourniture de béton prémélangé pour vingt-quatre (24) mois	Terme	Qté	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total
12	ARTICLE 11 : (CODE : BG3111-6016) Temps d'attente après 1 heure de l'heure requise (temps alloué : 1 heure)		200	100,00 \$	20 000,00 \$	300,00 \$	60 000,00 \$	120,00 \$	24 000,00 \$	150,00 \$	30 000,00 \$
13	ARTICLE 12 : (CODE : BG3111-6017) Livraison en période de dégel selon les normes du ministère du Transport du Québec		400	10,00 \$	4 000,00 \$	13,50 \$	5 400,00 \$	8,00 \$	3 200,00 \$	8,00 \$	3 200,00 \$
14	ARTICLE 13 : (CODE : BG3111-6020) De 1 m3 à 2,5 m3 inclusivement		40	175,00 \$	7 000,00 \$	225,00 \$	9 000,00 \$	150,00 \$	6 000,00 \$	200,00 \$	8 000,00 \$
15	ARTICLE 14 : (CODE : BG3111-6022) De 3 m3 à 4,5 m3 inclusivement		40	100,00 \$	4 000,00 \$	155,00 \$	6 200,00 \$	150,00 \$	6 000,00 \$	150,00 \$	6 000,00 \$
16	ARTICLE 15 : (CODE : BG3111-6030) Le soir de 17 h à 20 h (taux fixe)		30	250,00 \$	7 500,00 \$	0,00 \$		1 500,00 \$	45 000,00 \$	1 500,00 \$	45 000,00 \$
17	ARTICLE 16 : (CODE : BG3111-6031) Le samedi (taux fixe)		30	500,00 \$	15 000,00 \$	0,00 \$		1 800,00 \$	54 000,00 \$	1 500,00 \$	45 000,00 \$
18	ARTICLE 17 : (CODE : BG3111-6032) Le dimanche (taux fixe)		30	2 500,00 \$	75 000,00 \$	0,00 \$		3 000,00 \$	90 000,00 \$	2 500,00 \$	75 000,00 \$

Agent d'approvisionnement				Numéro de l'appel d'offres:		17-15973		Titre de l'appel d'offres:		Fourniture de béton prémélangé et remblai sans retrait	
Naceur Ayara				DEMIX BÉTON, division de CRH CANADA		LAFARGE CANADA INC.		UNIBÉTON, une division de Ciment Québec Inc.		BÉTON PROVINCIAL LTÉE	
No	GROUPE A: Fourniture de béton prémélangé pour vingt-quatre (24) mois	Terme	Qté	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total
19	ARTICLE 18 : (CODE : BG3111-6033) Jours fériés excluant du 25 décembre au 4 janvier (taux fixe)		10	2 500,00 \$	25 000,00 \$	0,00 \$		3 000,00 \$	30 000,00 \$	3 000,00 \$	30 000,00 \$
20	ARTICLE 19 : (CODE : BG3111-6034) Jours fériés du 25 décembre au 4 janvier (taux fixe)		10	2 500,00 \$	25 000,00 \$	0,00 \$		4 000,00 \$	40 000,00 \$	3 000,00 \$	30 000,00 \$
				Total	1 673 980,00 \$	Total	1 710 560,00 \$	Total	1 669 500,00 \$	Total	1 731 250,00 \$
				TPS	83 699,00 \$	TPS	85 528,00 \$	TPS	83 475,00 \$	TPS	86 562,50 \$
				TVQ	166 979,51 \$	TVQ	170 628,36 \$	TVQ	166 532,63 \$	TVQ	172 692,19 \$
				TOTAL	1 924 658,51 \$	TOTAL	1 966 716,36 \$	TOTAL	1 919 507,63 \$	TOTAL	1 990 504,69 \$

Soumissionnaire le moins cher au total

UNIBÉTON, une division de Ciment Québec Inc.	1 669 500,00 \$	+ TPS	83 475,00 \$	+ TVQ	166 532,63 \$	=	1 919 507,63 \$
--	-----------------	-------	--------------	-------	---------------	---	------------------------

Tableau comparatif des prix reçus

No l'appel d'offres	17-15973	Titre de l'appel d'offres	Fourniture de béton prémélangé et remblai sans retrait			Nom de l'agent d'approvisionnement	Naceur Ayara
Date d'ouverture	2017-02-27	Appel d'offres	Publique	Service requérant	39 Service de l'approvisionnement	Requérant	Naceur Ayara

	Adjudicataire recommandé				
	DEMIX BÉTON, division de CRH CANADA	LAFARGE CANADA INC.	UNIBÉTON, une division de Ciment Québec Inc.	BÉTON PROVINCIAL LTÉE	
Total avant taxes	1 673 980,00 \$	1 710 560,00 \$	1 669 500,00 \$	1 731 250,00 \$	0,00 \$
TPS	83 699,00 \$	85 528,00 \$	83 475,00 \$	86 562,50 \$	
TVQ	166 979,51 \$	170 628,36 \$	166 532,63 \$	172 692,19 \$	
TOTAL	1 924 658,51 \$	1 966 716,36 \$	1 919 507,63 \$	1 990 504,69 \$	

Commentaires	
--------------	--

Tableau comparatif des prix reçus

#	Objet	Informations
1	Nom de l'agent d'approvisionnement	Naceur Ayara
2	Titre de l'appel d'offres	Fourniture de béton prémélangé et remblai sans retrait
3	Description (si nécessaire en complètement du titre)	GROUPE B
4	No de l'appel d'offres	17-15973
5	Préposée au secrétariat	Wi lay Vannet
6	Type de sollicitation	Publique
7	Date d'ouverture	lundi 27-02-2017
8	Service requérant	39 Service de l'approvisionnement
9	Requérant	Naceur Ayara

con
Ayara

#	Soumissionnaire	Commentaires	Condition de paiement	Garantie de soumission	%/ \$	Délai de livraison	Conformité	No de soumission
1	DEMIX BÉTON, division de CRH CANADA		30 jours	Fournie	5%	24 hre - 48 hre	Conforme	20388
2	LAFARGE CANADA INC.		30 jours	Fournie	5%	N/A	Conforme	20062
3	UNIBÉTON, une division de Ciment Québec Inc.		15e du mois	Fournie	5%	N/A	Conforme	20063
4	BÉTON PROVINCIAL LTÉE		30 jours	Fournie	5%	18 hre - 24 hre	Conforme	20064

Agent d'approvisionnement		Numéro de l'appel d'offres:		17-15973		Titre de l'appel d'offres:		Fourniture de béton prémélangé et remblai sans retrait			
Naceur Ayara		DEMIX BÉTON, division de CRH CANADA		LAFARGE CANADA INC.		UNIBÉTON, une division de Ciment Québec Inc.		BÉTON PROVINCIAL LTÉE			
No	GROUPE B: Fourniture de remblai sans retrait pour vingt-quatre (24) mois	Qté	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	
1	ARTICLE 20 : (CODE : BG3111-6001) Remblai sans retrait avec ciment portland type GU, gros granulat de classe granulaire 5-20	2000	90,00 \$	180 000,00 \$	100,25 \$	200 500,00 \$	90,00 \$	180 000,00 \$	99,50 \$	199 000,00 \$	
2	ARTICLE 21 : (CODE : BG3111-6015) Manipulation et chauffage durant l'hiver du 1er novembre au 11 avril	300	10,00 \$	3 000,00 \$	14,50 \$	4 350,00 \$	9,00 \$	2 700,00 \$	8,00 \$	2 400,00 \$	
3	ARTICLE 22 : (CODE : BG3111-6016) Temps d'attente après 1 heure de l'heure requise (temps alloué : 1 heure)	50	100,00 \$	5 000,00 \$	300,00 \$	15 000,00 \$	120,00 \$	6 000,00 \$	150,00 \$	7 500,00 \$	
4	ARTICLE 23 : (CODE : BG3111-6017) Livraison en période de dégel selon les normes du ministère du Transport du Québec	200	10,00 \$	2 000,00 \$	13,50 \$	2 700,00 \$	9,00 \$	1 800,00 \$	8,00 \$	1 600,00 \$	
5	ARTICLE 24 : (CODE : BG3111-6020) De 1 m3 à 2,5 m3 inclusivement	10	175,00 \$	1 750,00 \$	225,00 \$	2 250,00 \$	150,00 \$	1 500,00 \$	200,00 \$	2 000,00 \$	

Agent d'approvisionnement		Numéro de l'appel d'offres:		17-15973		Titre de l'appel d'offres:		Fourniture de béton prémélangé et remblai sans retrait			
Naceur Ayara		DEMIX BÉTON, division de CRH CANADA		LAFARGE CANADA INC.		UNIBÉTON, une division de Ciment Québec Inc.		BÉTON PROVINCIAL LTÉE			
No	GROUPE B: Fourniture de remblai sans retrait pour vingt-quatre (24) mois	Qté	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	
6	ARTICLE 25 : (CODE : BG3111-6022) De 3 m3 à 4,5 m3 inclusivement	20	100,00 \$	2 000,00 \$	155,00 \$	3 100,00 \$	150,00 \$	3 000,00 \$	150,00 \$	3 000,00 \$	
7	ARTICLE 26 : (CODE : BG3111-6030) Le soir de 17 h à 20 h (taux fixe)	30	250,00 \$	7 500,00 \$	0,00 \$		1 500,00 \$	45 000,00 \$	1 500,00 \$	45 000,00 \$	
8	ARTICLE 27 : (CODE : BG3111-6031) Le samedi (taux fixe)	30	500,00 \$	15 000,00 \$	0,00 \$		1 800,00 \$	54 000,00 \$	1 500,00 \$	45 000,00 \$	
9	ARTICLE 28 : (CODE : BG3111-6032) Le dimanche (taux fixe)	30	2 500,00 \$	75 000,00 \$	0,00 \$		3 000,00 \$	90 000,00 \$	2 500,00 \$	75 000,00 \$	
10	ARTICLE 29 : (CODE : BG3111-6033) Jours fériés excluant du 25 décembre au 4 janvier (taux fixe)	10	2 500,00 \$	25 000,00 \$	0,00 \$		3 000,00 \$	30 000,00 \$	3 000,00 \$	30 000,00 \$	
11	ARTICLE 30 : (CODE : BG3111-6034) Jours fériés du 25 décembre au 4 janvier (taux fixe)	10	2 500,00 \$	25 000,00 \$	0,00 \$		4 000,00 \$	40 000,00 \$	3 000,00 \$	30 000,00 \$	
			Total	341 250,00 \$	Total	227 900,00 \$	Total	454 000,00 \$	Total	440 500,00 \$	

Agent d'approvisionnement		Numéro de l'appel d'offres:		17-15973		Titre de l'appel d'offres:		Fourniture de béton prémélangé et remblai sans retrait		
Naceur Ayara		DEMIX BÉTON, division de CRH CANADA		LAFARGE CANADA INC.		UNIBÉTON, une division de Ciment Québec Inc.		BÉTON PROVINCIAL LTÉE		
No	GROUPE B: Fourniture de remblai sans retrait pour vingt-quatre (24) mois	Qté	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total
			TPS	17 062,50 \$	TPS	11 395,00 \$	TPS	22 700,00 \$	TPS	22 025,00 \$
			TVQ	34 039,69 \$	TVQ	22 733,03 \$	TVQ	45 286,50 \$	TVQ	43 939,88 \$
			TOTAL	392 352,19 \$	TOTAL	262 028,03 \$	TOTAL	521 986,50 \$	TOTAL	506 464,88 \$
<i>Soumissionnaire le moins cher au total</i> →			LAFARGE CANADA INC.		227 900,00 \$	+ TPS	11 395,00 \$	+ TVQ	22 733,03 \$	= 262 028,03 \$

Tableau comparatif des prix reçus

No l'appel d'offres	17-15973	Titre de l'appel d'offres	Fourniture de béton prémélangé et remblai sans retrait			Nom de l'agent d'approvisionnement	Naceur Ayara
Date d'ouverture	2017-02-27	Appel d'offres	Publique	Service requérant	39 Service de l'approvisionnement	Requérant	Naceur Ayara

	Adjudicataire recommandé				
	DEMIX BÉTON, division de CRH CANADA	LAFARGE CANADA INC.	UNIBÉTON, une division de Ciment Québec Inc.	BÉTON PROVINCIAL LTÉE	
Total avant taxes	341 250,00 \$	227 900,00 \$	454 000,00 \$	440 500,00 \$	0,00 \$
TPS	17 062,50 \$	11 395,00 \$	22 700,00 \$	22 025,00 \$	
TVQ	34 039,69 \$	22 733,03 \$	45 286,50 \$	43 939,88 \$	
TOTAL	392 352,19 \$	262 028,03 \$	521 986,50 \$	506 464,88 \$	

Commentaires	
--------------	--



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Modalités](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

**› Résultats
d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 17-15973

Numéro de référence : 1050315

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Fourniture de béton prémélangé et remblai sans retrait



Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Béton Bélanger 12231, rue Sherbrooke Est Montréal, QC, H1B 5L4 NEQ : 1162701206	Monsieur Michel Labrosse Téléphone : 514 640-9194 Télécopieur : 514 640-6622	Commande : (1239236) 2017-02-21 11 h 46 Transmission : 2017-02-21 11 h 46	2711516 - 17-15973 Addenda N°1 2017-02-22 11 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Demix Béton. 435 rue Jean-Neveu Longueuil, QC, J4G 2P9 NEQ : 1164634611	Madame Mélanie Rocheleau Téléphone : 450 651-1117 Télécopieur : 450 651-2695	Commande : (1241160) 2017-02-23 15 h 39 Transmission : 2017-02-23 15 h 39	2711516 - 17-15973 Addenda N°1 2017-02-23 15 h 39 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
LAFARGE CANADA INC. BETON PRÊT À L'EMPLOI 334 Rue Avro Pointe-Claire, QC, H9R 5W5 NEQ : 1163922660	Madame JOSEE FOUCAULT Téléphone : 438 265-1061 Télécopieur : 514 428-	Commande : (1235313) 2017-02-14 14 h 36 Transmission : 2017-02-14 14 h 36	2711516 - 17-15973 Addenda N°1 2017-02-22 11 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan)

	0049		: Courrier électronique
Unibéton Division Ciment Québec Inc. 300 Saulnier Laval, QC, H7M 3T3 NEQ : 1141443839	Madame Catherine Ferraro Téléphone : 450 629-0100 Télécopieur : 450 629-2175	Commande : (1234816) 2017-02-14 8 h 29 Transmission : 2017-02-14 8 h 29	2711516 - 17-15973 Addenda N°1 2017-02-22 11 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement 255 boulevard Crémazie Est 4e étage, bureau 400 Montréal, QC, H2M 1M2 http://www.ville.montreal.qc.ca NEQ :	Monsieur Naceur Ayara Téléphone : 514 872-0486 Télécopieur : 514872063	Commande : (1240254) 2017-02-22 14 h 12 Transmission : 2017-02-22 14 h 12	2711516 - 17-15973 Addenda N°1 2017-02-22 14 h 12 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement 255 boulevard Crémazie Est 4e étage, bureau 400 Montréal, QC, H2M 1M2 http://www.ville.montreal.qc.ca NEQ :	Monsieur Alexandre Muniz Téléphone : 514 872-1028 Télécopieur : 514 872-0863	Commande : (1233620) 2017-02-10 14 h 17 Transmission : 2017-02-10 14 h 17	Mode privilégié : Ne pas recevoir

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide ?

[Aide en ligne](#) 
[Formation en ligne](#)
[Glossaire](#)
[Plan du site](#)
[Accessibilité](#)
[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)
[Contactez-nous](#)
[Nouvelles](#)
[Marchés publics hors Québec](#) 
[Registre des entreprises non admissibles](#) 
[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)
[Info sur Constructo](#)
[Conditions d'utilisation](#)
[Polices supportées](#)

Partenaires





Dossier # : 1177231015

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., pour des travaux d'égout et de conduite d'eau dans la rue Saint-Rémi, de la rue Turcot à la rue Cazalais, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 1 156 477,75 \$ (contrat: 989 577,75 \$ + incidences: 166 900,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 319601 - 5 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 156 477,75 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout et de conduite d'eau dans la rue Saint-Rémi, de la rue Turcot à la rue Cazalais, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Excavations Gilbert Théorêt Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 989 577,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 319601 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 1,68 % par l'agglomération, pour un montant de 19 476,77 \$.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-03-10 08:37

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231015

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., pour des travaux d'égout et de conduite d'eau dans la rue Saint-Rémi, de la rue Turcot à la rue Cazalais, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 1 156 477,75 \$ (contrat: 989 577,75 \$ + incidences: 166 900,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 319601 - 5 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leurs âges avancés et leurs états de dégradation structurale, les conduites d'égout unitaire (installées entre 1906 et 1925) dans la rue Saint-Rémi, de la rue Turcot à la rue Cazalais ainsi que la conduite d'eau secondaire dans la traverse de la rue Saint-Rémi, à l'intersection de la rue Turcot (installée en 1912), ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement.

Les travaux de remplacement d'égout unitaire dans la rue Saint-Rémi en direction ouest étant localisés très près de la station de pompage du viaduc Saint-Rémi, la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) du Service de l'eau profite de l'occasion pour remplacer deux (2) conduites de refoulement de 150 mm de diamètre provenant de la station de pompage du viaduc.

La DGSRE et la DEEU ont mandaté la Direction des infrastructures du Service des

infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux dans la rue Saint-Rémi, de la rue Turcot à la rue Cazalais dans l'arrondissement du Sud-Ouest, seront réalisés sur une distance d'environ 175 mètres de chaussée. Ils consistent en :

- la reconstruction de \pm 230 mètres d'égout unitaire de diamètre variant entre 375 mm et 750 mm;
- la réhabilitation par chemisage de \pm 85 mètres d'égout unitaire en briques de 600 x 900 mm;
- la reconstruction de \pm 25 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre;
- la reconstruction de \pm 2 mètre de conduite de refoulement de 150 mm de diamètre;
- la reconstruction complète de la chaussée (\pm 1 550 m²).

Pour la partie de travaux de reconstruction et de réhabilitation d'égout située dans l'emprise du chemin de fer du Canadien National (CN) (\pm 60 m), le SIVT a déjà entrepris toutes les démarches nécessaires auprès du CN afin de coordonner l'exécution des travaux.

Veuillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 89 961,61 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de chloration des conduites d'eau existantes, de gestion des impacts, de coordination technique pour les interventions archéologiques, de frais du CN pour la localisation de câbles enfouis et la présence de signaleurs, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Dix (10) preneurs du cahier des charges n'ont pas soumissionné. En ce qui concerne les motifs de désistement, une (1) firme est connue comme sous-traitant, une (1) firme a fait l'estimation, une (1) autre firme a mentionné que la période de soumission ne convenait pas et que les manufactures ne pouvaient garantir la livraison au moment voulu et finalement, sept (7) firmes n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses

soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les trois (3) plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 1 156 477,75 \$, taxes incluses incluant des incidences de 166 900,00 \$, taxes incluses.

Cette dépense est répartie entre deux différents PTI, de la façon suivante :

- 98,32 % par la DGSRE pour un montant de 1 137 000,98 \$ taxes incluses et sera financée par le Règlement d'emprunt de compétence locale 16-062 «Renouvellement réseau secondaire d'aqueduc et d'égout»;
- 1,68 % par la DEEU pour un montant de 19 476,77 \$ taxes incluses et sera financée par le Règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG14-020 «Travaux d'infrastructures, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des usines de production, des réservoirs, des stations de pompes et des systèmes de distribution de l'eau potable». Cette portion, étant dédiée au remplacement de conduites de refoulement de la Station de pompage du viaduc Saint-Rémi, concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomération".

La dépense totale de 1 156 477,75 \$ représente un coût net de 1 056 018,33 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Par ailleurs, une partie de ce coût net est admissible à une subvention estimée à 1 052 461,36 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ce qui laissera un impact de 3 556,97 \$ à la charge des contribuables.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DGSRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'eau, des conduites d'égout et de la chaussée.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 21 juin 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : mai 2017

Fin des travaux : juillet 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau

Stéphane CARON, Le Sud-Ouest

Mohamed BECHIR BOUZAI, Service des infrastructures_voie et transports

Michel VERREAULT, Service de l'eau

Lecture :

Michel VERREAULT, 9 mars 2017

Kathy DAVID, 2 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yvon GAUTHIER
Ingenieur(e)

Tél : 514 872-9731

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-02

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2017-03-08

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2017-03-08

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Ouverture originalement prévue le : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : *Si addenda, détailler ci-après* Impact sur le coût estimé du contrat (\$)

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs Nbre de soumissions reçues % de réponses

Nbre de soumissions rejetées % de rejets

Soumissions rejetées (nom) Motif(s) de rejet:

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
LES EXCAVATIONS GILBERT THEORET INC.	899 616.14	89 961.61	989 577.75
C.M.S. ENTREPRENEURS GENERAUX INC.	906 841.16	90 684.12	997 525.28
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	951 819.10	95 181.92	1 047 001.02
GESTION S. FORGET INC.	1 123 234.30	112 323.44	1 235 557.74
PAVAGES D'AMOUR INC.	1 341 735.25	134 173.53	1 475 908.78
Estimation	884 815.24	88 481.53	973 296.77
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			<input type="text" value="1.7%"/>
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			<input type="text" value="0.8%"/>
Dossier à être étudié par la CEC : <input type="text" value="Oui"/> <input type="text" value="NON"/> <input checked="" type="text" value="X"/>			

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ	<input type="text" value=""/>	<input checked="" type="text" value="x"/>	AMF	<input type="text" value=""/>	<input checked="" type="text" value="x"/>	<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	<input type="text" value=""/>	<input checked="" type="text" value="x"/>	Revenu Qc	<input type="text" value=""/>	<input checked="" type="text" value="x"/>	

Recommandation

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux : - - Date prévue de fin des travaux : - -

Division de la conception des travaux
Actifs visés par le projet

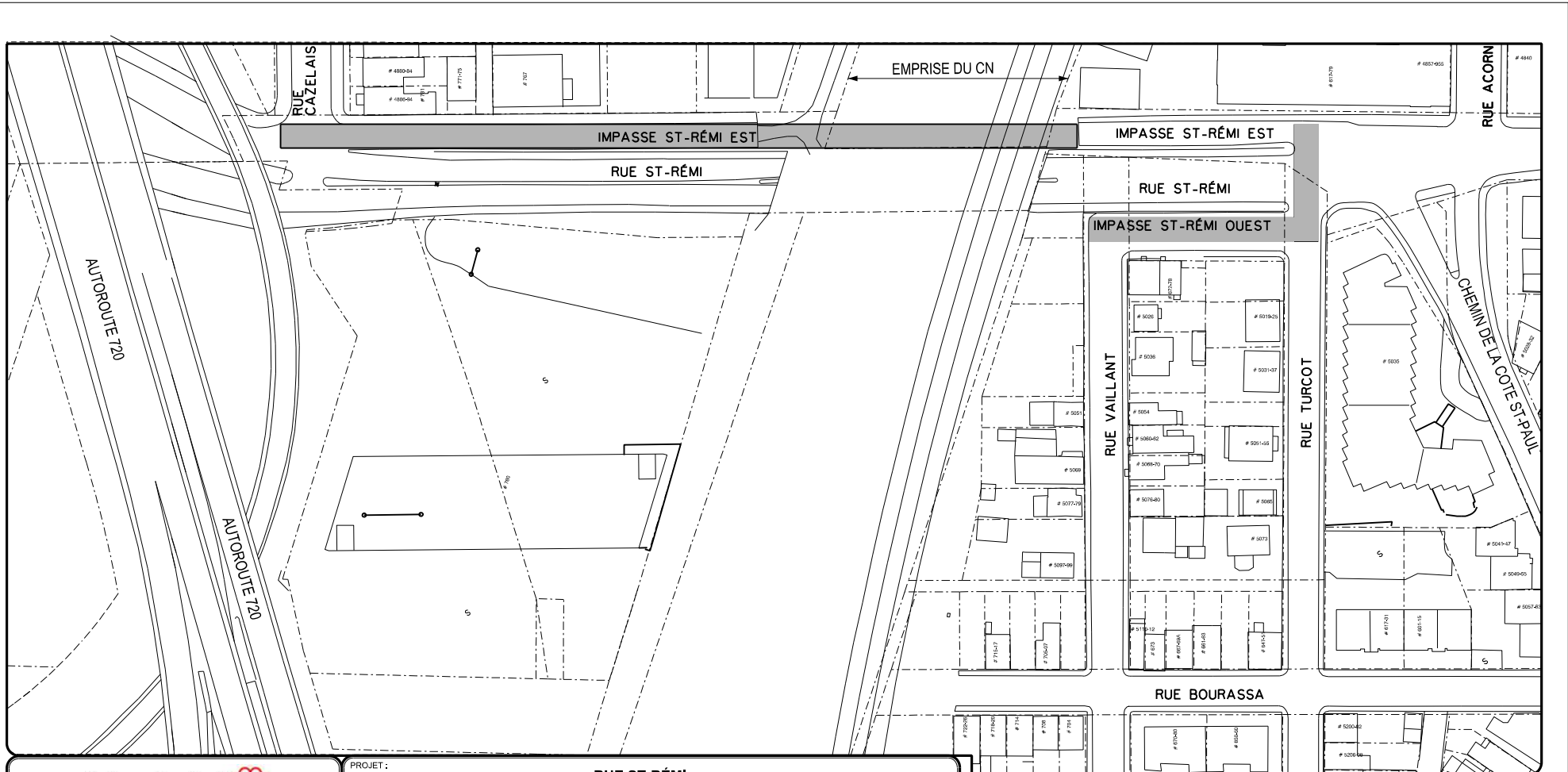
Soumission: 319601
 Titre: Travaux d'égout et de conduite d'eau dans la rue Saint-Rémi
 Arrondissement: Sud-Ouest

Voirie					
Type d'Item	Type d'Intervention	Quantité	Unité	Commentaires	
Chaussée	Chaussée Flexible	Reconstruction	1 550	m.ca	Longueur = ± 175 m
Sous total Chaussée			-	\$	
Trottoir, Bordure et Mail		Reconstruction			
Sous total Trottoir					
TOTAL VOIRIE					

Egout / Aqueduc			
Type d'Intervention et Diamètre	Quantité	Unité	Commentaires
Reconstruction aqueduc 200 mm diam.	25	m	
Reconstruction égout 375 mm diam.	95	m	
Reconstruction égout 750 mm diam.	135	m	
Réhabilitation égout 600 x 900 mm diam.	85	m	
Reconstr. conduite de refoulement 150 mm diam.	2	m	
TOTAL ÉGOUT / AQUEDUC			

m			
Type d'Intervention	Quantité	Unité	Commentaires
TOTAL ECLAIRAGE / FEUX			

Préparé par: Yvon Gauthier, ing.



Service des infrastructures, de la voirie et des transports
 Direction des infrastructures
 Division de la conception des travaux

PROJET :

**RUE ST-RÉMI
 DE LA RUE TURCOT À LA RUE CAZELAIS**

TITRE :

**PLAN DE LOCALISATION
 TRAVAUX D'ÉGOUT ET DE CONDUITE D'EAU**

SOUSSION :

319601

DRM :

3196

ARRONDISSEMENT :

SUD-OUEST

PRÉPARÉ PAR :

J. Lapierre, dess.

APPROUVÉ PAR :

Yvon Gauthier, ing.

DATE :

07 MARS 2017

ÉCHELLE :

1 : 1000

No PLAN :

319601_Plan de localisation



Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Dossier n°	1177231015
Soumission	319601

INTITULE : Travaux d'égout et de conduite d'eau dans la rue Saint-Rémi, de la rue Turcot à la rue de Cazalais.
 Arrondissement: Le Sud-Ouest

SERVICE REQUERANT : 49-05
 SERVICE EXECUTANT : 28-03

PROJET : 56121

<u>Sous-projet : 1661211640</u>	2017	2018	2019	Ult.	Total
<i>Reconstruction conduite d'eau secondaire rue St-Rémi</i>					
REQUIS - INVESTI NET	96	0	0	0	96
SUBVENTION	96	0	0	0	96
REQUIS - EMPRUNT NET	0	0	0	0	0

<u>Sous-projet : 1661211611</u>	2017	2018	2019	Ult.	Total
<i>Reconstruction égout unitaire rue St-Rémi</i>					
REQUIS - INVESTI NET	740	0	0	0	740
SUBVENTION	740	0	0	0	740
REQUIS - EMPRUNT NET	0	0	0	0	0

<u>Sous-projet : 1756121026</u>	2017	2018	2019	Ult.	Total
<i>Réhabilitation égout unitaire dans l'emprise du CN</i>					
REQUIS - INVESTI NET	74	0	0	0	74
SUBVENTION	74	0	0	0	74
REQUIS - EMPRUNT NET	0	0	0	0	0

<u>Sous-projet : 1661211660</u>	2017	2018	2019	Ult.	Total
<i>Services techniques et professionnels - (eau secondaire) rue St-Rémi</i>					
REQUIS - INVESTI NET	5	0	0	0	5
SUBVENTION	5	0	0	0	5
REQUIS - EMPRUNT NET	0	0	0	0	0

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Dossier n°	1177231015
Soumission	319601

INTITULE : Travaux d'égout et de conduite d'eau dans la rue Saint-Rémi, de la rue Turcot à la rue de Cazalais.
 Arrondissement: Le Sud-Ouest

<i>Sous-projet :</i> 1661211661	2017	2018	2019	Ult.	Total
<i>Services techniques et professionnels - (égout unitaire) rue St-Rémi</i>					
REQUIS - INVESTI NET	123	0	0	0	123
SUBVENTION	123	0	0	0	123
REQUIS - EMPRUNT NET	0	0	0	0	0

SERVICE REQUERANT : 49-07
SERVICE EXECUTANT : 28-03

PROJET : 53010

<i>Sous-projet :</i> 1753010010	2017	2018	2019	Ult.	Total
<i>Remplacement conduites de refoulement station de pompage</i>					
REQUIS - INVESTI NET	18	0	0	0	18
SUBVENTION	14	0	0	0	14
REQUIS - EMPRUNT NET	4	0	0	0	4

TOTAL	2017	2018	2019	Ult.	Total
REQUIS - INVESTI NET	1 056	0	0	0	1 056
SUBVENTION	1 052	0	0	0	1 052
REQUIS - EMPRUNT NET	4	0	0	0	4

Signature	Nom en majuscules Yvon Gauthier	Téléphone 514-872-9731	Date 7 mars 2017	Page 2
------------------	---	----------------------------------	----------------------------	------------------

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUSSION: 319601	DATE:
#GDD:	1177231015	DRM: 3196	2017/03/07
RESPONSABLE:	Yvon Gauthier	GROUPE:	
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux d'égout et de conduite d'eau dans la rue Saint-Rémi, de la rue Turcot à la rue Cazalais. Arrondissement : Sud-Ouest		

PROJET INVESTI: 56121 Desc et client-payeur: DGSRE Unité Sud

info additionnelle

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Incidences	Contingences	Agglo (A) /Corpo (C)
1661211640	155757	96 028.12 \$	102 063.31 \$	3 100.00 \$	9 278.48 \$	C
1661211611	155759	740 053.41 \$	786 854.97 \$	23 600.00 \$	71 532.27 \$	C
1756121026	165379	74 130.63 \$	81 182.70 \$	0.00 \$	7 380.24 \$	C
1661211660	155758	4 656.98 \$	0.00 \$	5 100.00 \$	0.00 \$	C
1661211661	155760	123 364.31 \$	0.00 \$	135 100.00 \$	0.00 \$	C
0	0	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
SOUS-TOTAL		1 038 233.45 \$	970 100.98 \$	166 900.00 \$	88 190.99 \$	

PROJET INVESTI: 53010 Desc et client-payeur: DEEU

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Incidences	Contingences	Agglo (A) /Corpo (C)
1753010010	166384	17 784.89 \$	19 476.77 \$	0.00 \$	1 770.62 \$	A
0	0	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
0	0	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
0	0	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
SOUS-TOTAL		17 784.89 \$	19 476.77 \$	0.00 \$	1 770.62 \$	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Incidences	Contingences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
0	0	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
0	0	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
0	0	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
0	0	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
SOUS-TOTAL		0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Incidences	Contingences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
SOUS-TOTAL		0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Incidences	Contingences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
SOUS-TOTAL		0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	

TOTAL	1 056 018.33 \$	989 577.75 \$	166 900.00 \$	89 961.61 \$
TOTAL (Contrat + Incidences)		1 156 477.75 \$		

NUMÉRO DE SOUS-PROJET: GRAND TOTAL	SOUSSION: 319601	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	GROUPE: 0	07/03/2017
INTITULÉ DU PROJET: Travaux d'égout et de conduite d'eau dans la rue Saint-Rémi, de la rue Turcot à la rue Cazalais. Arrondissement : Sud-Ouest		

Toutes taxes incluses		
MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET		989 577.75 \$
INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE	89 961.61 \$	
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:		
Utilités publiques	26 700.00 \$	
Coordination technique interventions archéologiques	9 500.00 \$	
Laboratoire, contrôle qualitatif	28 700.00 \$	
Demande de permis, localisation de câbles et signaleurs du CN	30 000.00 \$	
Communication	0.00 \$	
Gestion des impacts	25 000.00 \$	
Chloration des conduites d'eau existantes	2 000.00 \$	
Surveillance environnementale	45 000.00 \$	
TOTAL À REPORTER	166 900.00	166 900.00 \$
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL		1 156 477.75 \$
Imputation (crédits)		1 056 018.33 \$
Montant de dépôt		
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	TPS 5% 50 292.57	TVQ 9,975% 100 333.69
Ristournes TPS et TVQ à 50%	100 459.42	

PLAN NUMÉRO: 3196-EGA-01-Feuillet 00 à 06	CALCULÉ PAR > Yvon Gauthier
---	-----------------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1661211640	SOUSSION:	319601	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	155757	GROUPE:	0	07/03/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Reconstruction d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Rémi			
ENTREPRENEUR ▶	Les Excavations Gilbert Théorêt Inc.			
Toutes taxes incluses				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 102 063.31 \$

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE 9 278.48 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques 3 100.00 \$

Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.

Laboratoire, contrôle qualitatif

Division de la voirie - Marquage et signalisation

Communication

Gestion des impacts

Chloration des conduites d'eau existantes

XXX

TOTAL À REPORTER 3 100.00 3 100.00 \$

Dépenses totales à autoriser 105 163.31 \$

Imputation (crédits) 96 028.12 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% 4 573.31 TVQ 9,975% 9 123.76

Ristournes TPS et TVQ à 50% 9 135.19

PLAN NUMÉRO:	3196-EGA-01-Feuillet 00 à 06	CALCULÉ PAR ▶	Yvon Gauthier
--------------	------------------------------	---------------	---------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1661211611	SOUSSION:	319601	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	155759	GROUPE:	0	07/03/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Reconstruction d'un égout unitaire dans la rue Saint-Rémi			
ENTREPRENEUR >	Les Excavations Gilbert Théorêt Inc.			

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 786 854.97 \$

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE 71 532.27 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques 23 600.00 \$

Coordination technique interventions archéologiques

Laboratoire, contrôle qualitatif

Demande de permis, localisation de câbles et signaleurs du CN

Communication

Gestion des impacts

XXX

XXX

TOTAL À REPORTER 23 600.00 23 600.00 \$

Dépenses totales à autoriser 810 454.97 \$

Imputation (crédits) 740 053.41 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% 35 244.83 TVQ 9,975% 70 313.44

Ristournes TPS et TVQ à 50% 70 401.56

PLAN NUMÉRO:	3196-EGA-01-Feuillet 00 à 06	CALCULÉ PAR >	Yvon Gauthier
--------------	------------------------------	---------------	---------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1756121026	SOUSSION:	319601	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	165379	GROUPE:	0	07/03/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Réhabilitation d'un égout unitaire par chemisage dans l'emprise du CN			
ENTREPRENEUR ▶	Les Excavations Gilbert Théorêt Inc.			

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 81 182.70 \$

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE 7 380.24 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques _____

Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc. _____

Laboratoire, contrôle qualitatif _____

Division de la voirie - Marquage et signalisation _____

Communication _____

Gestion des impacts _____

XXX _____

XXX _____

TOTAL À REPORTER 0.00 0.00 \$

Dépenses totales à autoriser 81 182.70 \$

Imputation (crédits) 74 130.63 \$

Montant de dépôt _____

TAXES:

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% 3 530.45 TVQ 9,975% 7 043.25

Ristournes TPS et TVQ à 50% 7 052.07

PLAN NUMÉRO:	3196-EGA-01-Feuillet 00 à 06	CALCULÉ PAR ▶	Yvon Gauthier
--------------	------------------------------	---------------	---------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1661211660	SOUSSION:	319601	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	155758	GROUPE:	0	07/03/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Reconstruction d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Rémi			
ENTREPRENEUR >	Services techniques et professionnels - Conduite d'eau secondaire			
Toutes taxes incluses				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques

Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.

Laboratoire, contrôle qualitatif 3 100.00 \$

Division de la voirie - Marquage et signalisation

Communication

Gestion des impacts

Chloration des conduites d'eau existantes 2 000.00 \$

Surveillance environnementale

TOTAL À REPORTER 5 100.00 5 100.00 \$

Dépenses totales à autoriser 5 100.00 \$

Imputation (crédits) 4 656.98 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%) 221.79 442.47

Ristournes TPS et TVQ à 50% 443.02

PLAN NUMÉRO:	3196-EGA-01-Feuillet 00 à 06	CALCULÉ PAR >	Yvon Gauthier
--------------	------------------------------	---------------	---------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1661211661	SOUSSION:	319601	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	155760	GROUPE:	0	07/03/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Reconstruction d'un égout unitaire dans la rue Saint-Rémi			
ENTREPRENEUR >	Services techniques et professionnels - Égout Unitaire			
Toutes taxes incluses				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques

Coordination technique interventions archéologiques 9 500.00 \$

Laboratoire, contrôle qualitatif 25 600.00 \$

Demande de permis, localisation de câbles et signaleurs du CN 30 000.00 \$

Communication

Gestion des impacts 25 000.00 \$

XXX

Surveillance environnementale 45 000.00 \$

TOTAL À REPORTER 135 100.00 135 100.00 \$

Dépenses totales à autoriser 135 100.00 \$

Imputation (crédits) 123 364.31 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%) 5 875.19 11 721.00

Ristournes TPS et TVQ à 50% 11 735.69

PLAN NUMÉRO:	3196-EGA-01-Feuillet 00 à 06	CALCULÉ PAR >	Yvon Gauthier
--------------	------------------------------	---------------	---------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1753010010	SOUSSION:	319601	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	166384	GROUPE:	0	07/03/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Remplacement des conduites de refoulement de la station de pompage du viaduc Saint-Rémi			
ENTREPRENEUR ▶	Les Excavations Gilbert Théorêt Inc.			

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 19 476.77 \$

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE 1 770.62 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques

Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.

Laboratoire, contrôle qualitatif

Division de la voirie - Marquage et signalisation

Communication

Gestion des impacts

XXX

XXX

TOTAL À REPORTER 0.00 0.00 \$

Dépenses totales à autoriser 19 476.77 \$

Imputation (crédits) 17 784.89 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% 847.00 TVQ 9,975% 1 689.77

Ristournes TPS et TVQ à 50% 1 691.88

PLAN NUMÉRO:	3196-EGA-01-Feuillet 00 à 06	CALCULÉ PAR ▶	Yvon Gauthier
--------------	------------------------------	---------------	---------------

Soumission 319601 – TRAVAUX D'ÉGOUT ET DE CONDUITE D'EAU DANS LA RUE SAINT-RÉMI DE LA RUE TURCOT À LA RUE CAZELAIS

Résumé des mesures de maintien de la circulation et de gestion des impacts

Secteur	Mesures de mitigation
Rue Saint-Rémi	<ul style="list-style-type: none"> - Les travaux sont répartis en 4 phases distinctes (incluant 1 sous-phase) : <ul style="list-style-type: none"> - PHASE 1 : Travaux d'égout à l'intersection de l'impasse Saint-Rémi Est et la rue Cazelais. - PHASE 2 : Travaux d'égout sur l'impasse Saint-Rémi Est entre la rue Vaillant et la rue Cazelais. - PHASE 3 : Travaux d'égout et de conduite d'eau sur l'impasse Saint-Rémi Ouest entre la rue Turcot et la rue Vaillant. - PHASE 0 (phase préparatoire): Installation d'un réseau d'eau temporaire sur la rue Turcot avant la phase de travaux à l'intersection de la rue Saint-Rémi et la rue Turcot. - PHASE 4A : Travaux d'égout et de conduit d'eau sur la rue Saint-Rémi direction Sud à la hauteur de la rue Turcot. - PHASE 4B : Travaux d'égout et de conduit d'eau sur la rue Saint-Rémi à la hauteur de la rue Turcot. - Les différentes phases de travaux décrites ci-haut incluent tous les travaux connexes, incluant les travaux de borne d'incendie, de raccordement d'entrée d'eau, de raccordement puisards, de planage et de pavage, pour ne nommer que ceux-ci. La mobilisation/démobilisation des aires de travail est fait de nuit. - Lors de la phase 1, l'entrepreneur est autorisé à fermer complètement l'intersection impasse Saint-Rémi/Cazelais. Pour cela, l'entrepreneur est autorisé à fermer la rue Cazelais à la hauteur de la rue Walnut avec circulation locale seulement ainsi que l'impasse Saint-Rémi Est. Une signalisation sera mise en place pour rediriger les résidents du secteur par la rue Desnoyers. Ces travaux seront réalisés du lundi au vendredi de 7h à 19h. - Lors de la phase 2, l'entrepreneur est autorisé à fermer complètement l'impasse Saint-Rémi Est entre la rue Cazelais et la rue Acorn ainsi que la ruelle en parallèle à la rue Cazelais entre Walnut et l'impasse Saint-Rémi Est à la hauteur de l'impasse Saint-Rémi Est. Aucune entrave n'est autorisée sur la rue Saint-Rémi. Ces travaux seront réalisés du lundi à vendredi de 7h à 19h. - Lors de la phase 3, l'entrepreneur est autorisé à fermer complètement l'impasse Saint-Rémi Ouest entre la rue Turcot et la rue Vaillant. Aussi, il est autorisé à fermer complètement la rue Turcot et la rue Vaillant à la hauteur de la rue Bourassa avec maintien de la circulation locale sur les rues Turcot et Vaillant entre la rue Bourassa et l'aire de travail. Une signalisation temporaire sera mise en place et la signalisation existante sera modifiée afin de permettre le double sens sur la rue Vaillant. Aucune entrave n'est autorisée sur la rue Saint-Rémi. Ces travaux seront réalisés du lundi à vendredi de 7h à 19h. - Lors de la phase 0, une voie de circulation d'une largeur de 3.5mètres sera maintenue en tout temps sur la rue Turcot avec présence d'un signaleur pour assurer la circulation en alternance. Aucune fermeture complète de la rue n'est autorisée. Des repères visuels T-RV-7 seront utilisés pour séparer l'aire de travail des voies de circulation. Ces travaux seront réalisés du lundi à vendredi de 7h à 19h. - Lors de la phase 4A, l'entrepreneur est autorisé à fermer la direction sud sur la rue Saint-Rémi à la hauteur de la rue Saint-Jacques avec maintien de la circulation locale entre la rue Saint-Jacques et la cour Turcot. Une voie de circulation d'une largeur de 3.5mètres sera maintenue en tout temps pour la direction nord sur la rue Saint-Rémi. Des glissières en béton seront utilisées pour séparer l'aire de travail des voies de circulation. Aussi, il est autorisé à maintenir les fermetures de la phase 3. L'accès à la cour Turcot sera maintenu en tout temps par la rue Saint-Rémi et ce dans les deux directions. Ces travaux seront réalisés du mercredi au vendredi

	<p>de 7h à 21h.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lors de la phase 4B, l'entrepreneur est autorisé à fermer la direction nord à la hauteur de la rue Acorn avec maintien de la circulation locale entre la rue Acorn et le chemin de la Côte-Saint-Paul. Les fermetures prévues en phase 4A sont maintenues. Ces travaux seront réalisés du samedi au dimanche de 8h à 20h.
<p>Mesures de gestion des impacts applicables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu. - Installation de flèches lumineuses sur la rue Saint-Rémi. - Installation des panneaux d'interdiction d'arrêt ou de stationnement au moins 12 heures et au plus 14 heures avant le début de la période visée par l'interdiction en indiquant sur les panneaux les jours et les heures visés par cette interdiction; - Présence d'un minimum de deux (2) signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; - Lors des travaux d'excavation, l'entrepreneur est autorisé à travailler sur des tronçons de 30 mètres maximum et doit les déplacer selon l'avancement des travaux. L'entrepreneur doit prévoir redonner les accès aux résidents et commerçants après chacun des tronçons terminés et après chaque quart de travail; - Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis; - Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons; - Excepté au niveau de sa tranchée, l'entrepreneur doit en tout temps laisser une voie carrossable de 3,5 mètres minimum pour les services d'urgence. - L'entrepreneur utilisera les impasses comme zone de stockage. - Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers, cyclistes et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux. - En l'absence de travaux, l'accès aux trottoirs doit être maintenu en tout temps et être libre de matériaux de construction, de machinerie, d'équipement ou de dépôt de pierre. - Pendant la durée des travaux, les communications seront poursuivies avec les principales institutions, commerces et résidents du secteur pour les informer des restrictions applicables à la circulation. Aussi, une coordination étroite sera faite avec KPH Turcot ainsi qu'avec le Service de transport ferroviaire (CN) pour toute la durée des travaux. - L'entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM.

Le 7 octobre 2016

2.1
LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORÊT INC. ✓
A/S MONSIEUR GILBERT THÉORÊT
124, RUE HUOT
NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT (QC) J7V 7Z8

N° de décision : 2016-CPSM-1055126

N° de client : 2700001869 ✓

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous GT EXCAVATION ÉGOUTS ET AQUEDUCS, GT EXCAVATION GÉNIE CIVIL et GT EXCAVATION TROTTOIRS & BORDURES, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORÊT INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **30 mai 2019** ✓ et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier

Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 319601

Numéro de référence : 1046676

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Travaux d'égout et de conduite d'eau dans la rue Saint-Rémi, de la rue Turcot à la rue Cazalais

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
CMS Entrepreneurs Généraux Inc. 3828, rue Saint-Patrick Montréal, QC, H4E1A4	Monsieur André Bolduc Téléphone : 514 765-9393 Télécopieur : 514 765-0074	Commande : (1233216) 2017-02-10 9 h 22 Transmission : 2017-02-10 20 h 30	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com	Madame France Laverdure Téléphone : 514 636-4400 Télécopieur : 514 636-9937	Commande : (1227007) 2017-01-31 8 h 26 Transmission : 2017-01-31 10 h 56	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction G-nesis Inc. 4915, Louis-B.-Mayer Laval, QC, H7P 0E5	Monsieur Stéphane Chaumont Téléphone : 514 370-8303 Télécopieur : 450 681-7070	Commande : (1228007) 2017-02-01 13 h 07 Transmission : 2017-02-01 20 h 40	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Forterra - St-Eustache, Québec 699 blvd Industriel Saint-Eustache, QC, J7R 6C3	Madame Carole Haley Téléphone : 450 623-2200 Télécopieur : 450 623-3308	Commande : (1227394) 2017-01-31 14 h 32 Transmission : 2017-02-01 8 h 49	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Gestion S.Forget inc 205 boul. Curé Labelle 105 Laval, QC, H7L 2Z9	Monsieur Stéphane Forget Téléphone : 450 937-7330 Télécopieur :	Commande : (1229346) 2017-02-03 10 h 03 Transmission : 2017-02-03 20 h 14	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Insituform Technologies Limited 139 rue Barr Montréal, QC, H4T 1W6 http://www.insituform.com	Monsieur Nicolas Sauvé Téléphone : 514 739-9999 Télécopieur : 514 739-9988	Commande : (1227036) 2017-01-31 8 h 53 Transmission : 2017-01-31 11 h 15	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	Commande : (1228661) 2017-02-02 11 h 43 Transmission : 2017-02-02 21 h 04	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises Canbec Construction inc.	Monsieur Gustavo Cabanillas	Commande : (1229767) 2017-02-03 15 h 19	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

145 rue Richer (Lachine) Montréal, QC, H8R 1R4	Téléphone : 514 481-1226 Télécopieur : 514 481-0508	Transmission : 2017-02-06 8 h	Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les entreprises Claude Chagnon Inc. 3500, boul. Sir-Wilfrid-Laurier Saint-Hubert, QC, J3Y 6T1	Madame Brigitte cloutier Téléphone : 450 773-5515 Télécopieur : 888 729-2760	Commande : (1227372) 2017-01-31 14 h 07 Transmission : 2017-02-01 8 h 34	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	Commande : (1227504) 2017-01-31 16 h 04 Transmission : 2017-02-01 9 h 10	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises Ventec Inc 5600 rue Notre-Dame O Bureau 104 Montréal, QC, H4C 1V1	Monsieur Gino Ventura Téléphone : 514 932-5600 Télécopieur : 514 932-8972	Commande : (1230197) 2017-02-06 10 h 20 Transmission : 2017-02-07 2 h 01	Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Excavations Gilbert Théorêt Inc. 124 rue Huot Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, QC, J7V 7Z8	Monsieur David Hodgson Téléphone : 514 425-2600 Télécopieur : 514 425-4784	Commande : (1227009) 2017-01-31 8 h 28 Transmission : 2017-01-31 10 h 59	Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Pavages D'Amour Inc. 1635 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R6 http://pavagesdamour.com	Madame Viviana Mejia Téléphone : 514 631-4570 Télécopieur : 514 631-6002	Commande : (1227596) 2017-02-01 6 h 54 Transmission : 2017-02-01 10 h 41	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Macogep inc 1255, University, bureau 700 Montréal, QC, H3B 3W1	Monsieur Gunther Conard Téléphone : 514 223-9001 Télécopieur : 514 670-2814	Commande : (1226784) 2017-01-30 15 h 01 Transmission : 2017-01-30 21 h 33	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Super Excavation Inc. 5900 Saint-Jacques Ouest Montréal, QC, H4A 2E9	Monsieur Natalino Cappello Téléphone : 514 488-6883 Télécopieur : 514 488-1791	Commande : (1229781) 2017-02-03 15 h 31 Transmission : 2017-02-06 9 h 59	Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Dossier # : 1177231015

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux

Objet :

Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., pour des travaux d'égout et de conduite d'eau dans la rue Saint-Rémi, de la rue Turcot à la rue Cazalais, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 1 156 477,75 \$ (contrat: 989 577,75 \$ + incidences: 166 900,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 319601 - 5 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1177231015_InfoCompt_DEEU.xlsx](#)[Info_comptable_DGSRE_1177231015.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Linda PHARAND
Préposée au budget

Tél : 872-0721

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-06

Mélanie BRISSON
Conseillère en gestion des ressources
financières

Tél : 514 872-6052

Division : Direction du conseil et du soutien
financier - Point de service Eau-
Environnement



Dossier # : 1177217001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Le Groupe St-Lambert, pour les travaux de rénovation à la caserne 29 (0191), 5375, 1re Avenue dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. Dépense totale de 1 624 550,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5875 (12 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 624 550,13 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation à la caserne de pompiers n° 29 (0191) située au 5375, 1re Avenue dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Le Groupe Lambert, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 482 139,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5875);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront assumées à 100 % par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-03-30 10:34

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177217001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Le Groupe St-Lambert, pour les travaux de rénovation à la caserne 29 (0191), 5375, 1re Avenue dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. Dépense totale de 1 624 550,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5875 (12 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La caserne de pompiers n° 29 est située au 5375, 1re Avenue dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (voir la photo du bâtiment en pièce jointe n° 1). Le bâtiment a été construit en 1965. Il est occupé par le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et par l'Accès-Cible Jeunesse Rosemont soutenu par l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. Au 1^{er} étage, au rez-de-chaussée et au sous-sol on y retrouve une caserne, des espaces administratifs et de l'entreposage pour le SIM. Au sous-sol, le bâtiment abrite des espaces pour l'organisme communautaire.

En 2015, la Ville a mandaté les firmes Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc. afin qu'elles réalisent des projets de rénovation et de mise à niveau de bâtiments occupés par le SIM. Une évaluation de l'état actuel du système de chauffage, de ses composantes, des accès véhiculaires, des stationnements et des besoins du SIM a permis d'émettre des recommandations pour les travaux à exécuter. À cet effet, un appel d'offres a été lancé afin de réaliser les travaux de rénovation du bâtiment.

Le projet consiste à réaliser des travaux de réfection de la structure de béton d'une dalle de garage, une partie de l'enveloppe, de la toiture. De modifier les aménagements extérieurs et intérieurs, le remplacement d'un mat de descente, la mise à niveau du système de captation des gaz et la modification des systèmes mécaniques, électriques, chauffage et protection incendie. Des travaux de désamiantage a l'intérieur du bâtiment sont aussi inclus.

Un appel d'offres public a été publié le 5 octobre 2016 dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le journal Le Devoir. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 14 novembre 2016. Sept addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres. Les addendas n^{os} 2 à 7 ont été considérés dans l'estimation des professionnels.

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2016-10-14	Période de visite des soumissionnaires prolongée.
2	2016-10-19	Clarification aux documents d'architecture et d'électricité.
3	2016-10-21	Report de date d'ouverture et des clarifications aux documents d'architecture.
4	2016-10-27	Clarification au bordereau détaillé et des réponses aux questions des soumissionnaires.
5	2016-10-31	Clarification sur les travaux de désamiantage.
6	2016-11-01	Clarification aux documents d'électricité et de mécanique.
7	2016-11-03	Report de date d'ouverture et des clarifications aux documents d'électricité.

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées les 7, 11, 12, 13 et 18 octobre 2016.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0286 – 30 avril 2015 - Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc. pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers, pour une somme maximale de 1 525 511,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14002 (5 soum.).

CG15 0031 - 29 janvier 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc. pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers pour une dépense totale de 667 004,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13920 (7 soum.).

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu trente (30) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO (voir la liste en pièce jointe n° 2) et douze (12) ont déposé une soumission. Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission figurent deux (2) associations patronales représentant des entrepreneurs, trois (3) entreprises fournisseurs d'équipements et de services d'entretien et un (1) arrondissement de la Ville de Montréal. Les douze (12) entrepreneurs qui n'ont pas déposé de soumission n'ont pas de disponibilité ou n'avaient pas les ressources pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels pour la réalisation des travaux.

Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à l'entreprise Le Groupe St-Lambert, soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de rénovation à la caserne de pompiers n° 29.

Au présent contrat, les travaux consistent principalement à :

- refaire une partie de la structure en béton pour le garage dans la partie sud du bâtiment;
- remplacer un mat de descente;
- remplacer un variateur de fréquence et un moteur non fonctionnels du système de captation de gaz à la source;
- démolir en condition d'amiante une partie des aménagements intérieurs;
- démolir et refaire la toiture, le stationnement et une partie de l'enveloppe (maçonnerie, panneau de béton et portes de la façade sud);

- reconstruire le stationnement et installer un système de rétention des eaux pluviales;
- installer de nouveaux équipements mécaniques (ventilateurs d'évacuation);
- modifier une partie des aménagements intérieurs au sous-sol et au rez-de-chaussée.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier.

JUSTIFICATION

Les douze (12) soumissions reçues sont conformes. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels (voir la pièce jointe n° 3).

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
2862-5622 Québec inc. F.A.S.R.S. (Le Groupe St-Lambert)	1 288 816,86 \$	193 322,53 \$	1 482 139,39 \$
Procova inc	1 453 284,00 \$	217 992,60 \$	1 671 276,60 \$
Melk construction inc	1 460 560,77 \$	219 084,12 \$	1 679 644,89 \$
Marieville Construction inc	1 511 614,27 \$	226 742,14 \$	1 738 356,41 \$
Afcor Construction inc.	1 515 833,10 \$	227 374,97 \$	1 743 208,07 \$
Groupe Axino inc	1 524 039,62 \$	228 605,94 \$	1 752 645,56 \$
Gesmonde Ltée	1 544 154,49 \$	231 623,17 \$	1 775 777,66 \$
Construction Doverco Inc.	1 567 109,25 \$	235 066,39 \$	1 802 175,64 \$
Construction Genfor Ltée	1 571 708,25 \$	235 756,24 \$	1 807 464,49 \$
St-Denis Thomson inc	1 605 051,00 \$	240 757,65 \$	1 845 808,65 \$
Sellig PGC inc	1 618 523,77 \$	242 778,57 \$	1 861 302,34 \$
Corporation de construction Germano	1 687 166,00 \$	253 074,90 \$	1 940 240,90 \$
Estimation des professionnels (\$)	1 612 711,78 \$	241 906,77 \$	1 854 618,55 \$

Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)		1 758 336,72 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)		18,64%

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)		458 101,51 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)		30,91%

Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels)		(372 479,16) \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)		-20,08%

Note : tous les prix incluent les taxes.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 1 854 618,55 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 372 479,16 \$ (-20,08 %). Tel que mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels (voir la pièce jointe n° 4), le différentiel entre leur estimation et la plus basse soumission conforme est causé notamment par une baisse des

coûts de la part de l'entrepreneur et la compétitivité par rapport au prix du marché dans le chapitre 00 « Charges générales », le chapitre 01 « charges particulières »; le chapitre 02 « Conditions existantes », le chapitre 06 « Bois, plastiques et composites », le chapitre 15 « Mécanique », et le chapitre 33 « Génie civil ».

Le coût moyen des soumissionnaires est de 1 758 336,72 \$ ce qui représente un écart de 18,64 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 458 101,11 \$, soit 30,91 %.

Toutefois, si l'on compare l'estimation des professionnels à la moyenne des soumissionnaires, l'écart est de 5,19 %. Cet écart est considéré comme étant acceptable.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Le Groupe St-Lambert est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse de conformité des soumissions et la recommandation des professionnels avec les pièces jointes n° 3 et 4).

Le Groupe St-Lambert, adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

Le Groupe St-Lambert ne doit pas obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Cet entrepreneur détient une autorisation de l'AMF (voir la pièce jointe n° 5).

Le Groupe St-Lambert a accepté de prolonger la validité de sa soumission d'une période de 75 jours additionnels (voir la pièce jointe n° 6).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 1 482 139,39 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 142 410,74 \$, taxes incluses, est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à assumer les frais de laboratoire, de contrôle qualité, de télécommunication, de déménagement et de travaux exécutés par des tiers.

Le montant à autoriser totalise 1 624 550,13 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes (voir la pièce jointe n° 7).

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entrepreneur aura la responsabilité de réaliser le présent contrat en respectant les exigences relatives à la gestion et l'élimination des déchets de construction/démolition ainsi qu'à la réutilisation ou recyclage des matériaux indiqués dans le devis, notamment par la mise en place de mesures de contrôle indiqué au Fascicule 2-111 du devis de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est recommandé de procéder aux travaux de rénovation de la caserne de pompier n° 29, car plusieurs composantes ont atteint leur fin de vie. Les travaux permettront au SIM de mieux répondre aux besoins de fonctionnement de la caserne. De plus, les travaux de génie

civil doivent être réalisés avant la prochaine saison hivernale.
Tout retard dans ce dossier pourrait nuire à l'intégrité du bâtiment et de l'actif immobilier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14464

Octroi du contrat au CG :	Avril 2017
Réalisation des travaux :	Mai 2017 à Octobre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Carole GUÉRIN, Service de sécurité incendie de Montréal
Line FERLAND, Rosemont - La Petite-Patrie
Jean-Francois M MATHIEU, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Jean-François M MATHIEU, 21 mars 2017
Carole GUÉRIN, 21 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane PROTEAU
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-5082
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-15

Jean BOUVRETTE
C/D services techniques

Tél : 514-868-0941
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-2619

Approuvé le : 2017-03-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049

Approuvé le : 2017-03-29



Services institutionnels
Gestion et planification immobilière
303, rue Notre-Dame Est, 3e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

SOUSSION NO : 5875

ANALYSE DE CONFORMITÉ DES SOUMISSIONS


Date (a-m-j) : 2016 - 11 - 17

Contrat :	Mandat :	Bâtiment :
14464	17270-2-004	0191
Titre		
Rénovation de la caserne 29		

Le rang est déterminé selon la valeur croissante du prix soumis sans égard au statut ou au défaut

Rang	Entrepreneur	Prix soumis	Statut
1	Le Groupe Saint-Lambert	1 482 139.39 \$	DÉROGATION MINEURE
DEFAUT			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire			
<input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire : - Signature du témoin de l'entrepreneur pour le cautionnement de soumission manquante. La signature de l'entrepreneur, la caution et son témoin sont présentes. (Dérogation mineure) - Certificat d'attestation du registre des entreprises du Québec manquante. Document à fournir. (Dérogation mineure) - La validité de soumission requise est de 120 jours. L'entrepreneur a inscrit 180 jours. (Dérogation mineure)			
2	Procova Inc.	1 671 276.60 \$	CONFORME
DEFAUT			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire			
<input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire : Aucun			
3	Melk Construction Inc.	1 679 644.88 \$	DÉROGATION MINEURE
DEFAUT			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input checked="" type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire			
<input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input checked="" type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire : - Le prix a été ajusté à la hausse de 0.11\$. (Travaux contingents et supplémentaires arrondis) - Le soumissionnaire n'a pas inclut l'attestation de l'AMF, mais celui-ci n'était pas explicitement demandé dans les documents à soumettre. - Certificat d'attestation du registre des entreprises du Québec manquante. Document à fournir. (Dérogation mineure)			

Rang	Entrepreneur	Prix soumis	Statut
4	Marieville Construction Inc.	1 738 356.41 \$	DÉROGATION MINEURE
<u>DÉFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input checked="" type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire			
<input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input checked="" type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire : - Le prix a été ajusté à la basse de 6000\$. (Erreur de calcul du pourcentage des travaux contingents et supplémentaires). Avec ce changement l'entrepreneur passe du 5ème, au 4ème rang. - Résolution pour autorisation de signature manquante. Cependant, le président de la compagnie signe les documents. Certificat d'attestation du registre des entreprises du Québec manquant. Document à fournir. (Déroagation mineure)			
5	Afcor Construction Inc.	1 743 208.07 \$	DÉROGATION MINEURE
<u>DÉFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire			
<input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire : - Certificat d'attestation du registre des entreprises du Québec manquant. Document à fournir. (Déroagation mineure)			
6	Groupe Axino Inc.	1 752 645.56 \$	DÉROGATION MINEURE
<u>DÉFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input checked="" type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire			
<input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire : - Signatures de l'entrepreneur et témoin manquantes. Les signatures de la caution et témoin sont présentes. (Déroagation mineure)			
+	6 autres soumissions, au-delà des 6 premières	1 940 241.07 \$ plus haute soumission	voir statistiques ci-après
conformes : 4 non conformes : 0 en dérogation majeure : 1 en dérogation mineure : 1			

Signature 

Firme : TLA architectes Inc.

Fonction : Architecte nom : Benoit Lalonde



TLA - SIÈGE SOCIAL

2372, Boul. St-Martin Est, 2^{ème} étage,
T. : 450 629-9992 | 1 877 629-9996

WWW.TLA-ARCHITECTES.COM

Laval (Québec) Canada H7E 5A4
F. : 450 629-9994

Le 17 novembre 2016

**DIRECTION DE LA GESTION DES PROJETS IMMOBILIERS
SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
303 rue Notre-Dame Est, 3^e étage
Montréal (Québec) CANADA H2Y 3Y8**

À l'attention de : M. Hugo Rivero, gestionnaire de projet

Sujet: **Recommandation sur les soumissions déposées**
Projet: **Rénovation de la caserne 29 (0191)**
Montréal (Québec)

Dossier TLA : **14-502B**
Mandat : **17270-2-004**
Contrat : **14464**

Monsieur, dans le cadre des travaux de réaménagement précités, nous vous transmettons par la présente notre analyse et notre recommandation suite à l'ouverture des soumissions. *Nous avons reçu douze (12) soumissions qui ont été retenues pour fins d'analyse. Vous trouverez en pièce jointe le tableau des prix, les statistiques et l'analyse comparative.*

Recommandation :

TLA a pris connaissance des soumissions présentées par les entrepreneurs pour le projet cité en rubrique.

La plus basse soumission est celle de « Le Groupe Saint-Lambert » et est inférieure à l'estimé budgétaire de 372 479.16\$. Nous vous recommandons donc la soumission de Groupe Saint-Lambert au montant de 1 482 139.39\$.

Les soumissionnaires sont tous conformes (Dérogation majeure à régler, voir point 5) :

- 1- Certains n'ont pas remis l'attestation de l'AMF, mais celle-ci n'était pas demandée (Melk Construction Inc. et construction Doverco Inc.).
- 2- 2 soumissionnaires avaient des erreurs de calcul mineurs (Melk Construction Inc. et Corporation Construction Germano), et 1 soumissionnaire une erreur de calcul dans le pourcentage des contingences (Marieville Construction Inc.).
- 3- Certains n'ont pas remis un certificat d'assurance responsabilité, mais celle-ci n'était pas demandée (Groupe St-Lambert, Procova Inc., Marieville Construction Inc., Gesmonde Ltée., Construction Doverco Inc., Construction Genfor Ltée. et Corporation Construction Germano).
- 4- Certains soumissionnaires n'ont pas remis de certificat d'attestation du registre des entreprises du Québec (Groupe St-Lambert, Melk Construction Inc., Marieville Construction Inc. et Afcor Construction Inc.).
- 5- Une page est manquante pour les cautionnements d'exécution et de services (Corporation Construction Germano). Il semble que ceci est une erreur de scan ; la page « recto » est présente deux fois, et le « verso » n'est pas présent.
- 6- Une résolution pour autorisation de signature est manquante (Marieville Construction Inc.), mais puisque le président de la compagnie est le signataire, ceci n'est pas considéré comme une dérogation majeure.
- 7- La ventilation détaillée en travaux civils est manquante (St-Denis Thompson Inc.).

Comparaison des prix :

L'écart entre l'estimé des professionnels et le plus bas soumissionnaire est de 20.08%.

Voir notre analyse des prix par chapitres (veuillez noter que, si bien la ventilation des prix correspond au bordereau prescrit, le plus bas soumissionnaire utilise souvent la mention « Inclus », ce qui rend l'analyse moins spécifique) :

Chapitre 00 – Charges générales – Nous avons prévu 150 000\$, environ 12% de la somme des chapitres 1 à 33. Le prix du plus bas soumissionnaire est de 119 235\$, environ 12% de la somme des chapitres 1 à 33. Ces estimations sont proportionnelles aux coûts des travaux. Cela semble correct.

Chapitre 01 – Charges Particulières - Nous avons prévu 50 000\$ et le prix du plus bas soumissionnaire est de 5 500\$. Ce dernier inclus un prix séparé pour un abri temporaire de 4000\$, ce qui ne laisse que 1 500\$ pour nettoyage, gestion des déchets, exigences de contrat, ouvrages temporaires et documents de chantier. Il se peut que l'entrepreneur ait reparti ces coûts individuellement pour chaque chapitre. Les prix soumis varient entre 5 500\$ et 94 400\$.

Chapitre 02 – Conditions Existantes - Nous avons prévu 83 000\$ et le prix du plus bas soumissionnaire est de 28 660\$. Considérant qu'il y a des conditions d'amiante, et que le prix moyen des soumissions est de 94 239\$, on recommande de demander une confirmation du prix à l'entrepreneur le plus bas.

Chapitre 03 – Béton - Nous avons prévu 75 000\$ et le prix du plus bas soumissionnaire est de 90 618\$. La mention « inclus » dans la ventilation nous permet pas de confirmer cette différence. Il est possible que des coûts de travaux temporaires soient inclus dans la sous-section « Coffrages ». Par contre l'option la plus plausible est que la différence provienne de l'addenda No.2; une plus grande surface de réparation de béton a été prévue.

Chapitre 04 – Maçonnerie - Nous avons prévu 58 800\$ et le prix du plus bas soumissionnaire est de 47 550\$. Ceci reflète la compétitivité des différents entrepreneurs par rapport au prix du marché.

Chapitre 05 – Métaux - Nous avons prévu 28 000\$ et le prix du plus bas soumissionnaire est de 21 545\$. Mis à part le 3^{ème} soumissionnaire, les prix varient entre 20 000\$ et 36 000\$. Cela dépend de comment l'entrepreneur départage les sous-contrats. Cela semble correct.

Chapitre 06 – Bois plastiques composites - Nous avons prévu 31 500\$ et le prix du plus bas soumissionnaire est de 11 424\$. Cela dépend de comment l'entrepreneur départage les sous-contrats. Le prix moyen des soumissions est de 28 581.04\$. Ceci reflète la compétitivité des différents entrepreneurs par rapport au prix du marché.

Chapitre 07 – Isolation étanchéité - Nous avons prévu 261 400\$ et le prix du plus bas soumissionnaire est de 263 895\$. Cela semble correct.

Chapitre 08 – Ouvertures fermetures - Nous avons prévu 46 600\$ et le prix du plus bas soumissionnaire est de 47 665\$. Cela semble correct.

Chapitre 09 – Produits de finition - Nous avons prévu 47 500\$ et le prix du plus bas soumissionnaire est de 50 459\$. Il y a une section de plafond suspendu ajoutée en addenda. Cela semble correct.

Chapitre 10 – Équipements - Nous avons prévu 10 000\$ et le prix du plus bas soumissionnaire est de 19 311\$. Suite à des clarifications sur le modèle de casier pendant la période des questions, le prix soumis semble correct. Le prix du soumissionnaire est dans la moyenne, ce qui nous laisse croire qu'il est dans le prix du marché.

Chapitre 15 – Mécanique - Nous avons prévu 140 850\$ et le prix du plus bas soumissionnaire est de 107 232\$. Cela dépend de la façon de classer les prix par le soumissionnaire. Ça reflète aussi la compétitivité par rapport aux prix du marché.

Chapitre 16 – Électrique - Nous avons prévu 63 588\$ et le prix du plus bas soumissionnaire est de 78 533\$. Notre estimé est sous la moyenne et le prix du soumissionnaire est dans la moyenne, ce qui nous laisse croire que le prix du soumissionnaire est dans le prix du marché.

Chapitre 32 – Aménagements extérieurs - Nous avons prévu 12 000\$ et le prix du plus bas soumissionnaire est de 9 905\$. Le prix du soumissionnaire est dans la moyenne, ce qui nous laisse croire qu'il est dans le prix du marché.

Chapitre 33 – Génie Civil - Nous avons prévu 344 425\$ et le prix du plus bas soumissionnaire est de 219 422\$. Les prix des entrepreneurs varient grandement ; la moyenne des prix est de 256 201.98\$. Les coûts unitaires soumis sont différents d'un à l'autre, ce qui reflète la compétitivité entre les différents entrepreneurs qui déposent au BSDQ. Cela dépend aussi de comment l'entrepreneur départage les sous-contrats.

Espérant le tout selon vos attentes, veuillez accepter nos salutations distinguées.

Préparé par : TLA ARCHITECTES INC.



Benoit Lalonde, Architecte Associé

Montréal, le 22 mars 2017

VILLE DE MONTRÉAL
303, Notre-Dame Est, 3^e étage
Montréal (Québec)
H2Y 3Y8

Objet : Contrat : 14464, Mandat 17270-2-004, Bâtiment 0191

Edifice : Caserne 29
5375, 1^{ère} Avenue
Travaux de rénovation

Madame,
Monsieur

Par la présente, nous confirmons que nous acceptons la prolongation de 75 jours additionnels sur le délai mentionné à l'article 1.3.3.1 du cahier des clauses administratives générales et modifié dans l'addenda no. 2 du 19 octobre 2016, sans modifier ou retirer notre soumission concernant le projet cité en rubrique.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agrèer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées



Richard Poirier
Président

Tableau des coûts du projet

Projet :	Travaux de rénovation Caserne 29 (0191), 5375, 1ere avenue, arr. Rosemont - Petite-Patrie		Mandat :	17270-2-004	
Date :	28 février 2017		Contrat :	14464	
Étape :	Octroi de contrat				
			Budget	Tps 5,0%	Tvq 9,975%
					Total
Contrat :	Travaux forfaitaires*	%	\$		
	Travaux garage et autres		1 120 954,00		
	Sous-total :	100,0%	1 120 954,00	56 047,70	111 815,16
	Contingences de construction	15,0%	168 143,10		
	Total - Contrat :		1 289 097,10	64 454,86	128 587,44
Incidences					
	Total - Incidences :	11,0%	123 862,35	6 193,12	12 355,27
Ristounes	Coût du projet (Montant à autoriser)		1 412 959,45	70 647,97	140 942,71
	Tps	100,00%		70 647,97	70 647,97
	Tvq	50,0%			70 471,35
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)		1 412 959,45	70 471,35	1 483 430,80

* prix déposé par le plus bas soumissionnaire

Méthode d'estimation des contingences : Les contingences ont été évaluées en se basant sur des projets similaires.

Rythme des déboursés : Les travaux seront réalisés à 100 % en 2017.



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

Le 7 avril 2016

2862-5622 QUÉBEC INC.
A/S MONSIEUR RICHARD POIRIER
6750, DU PARC, BUREAU 360
MONTRÉAL (QC) H3N 1W7

N° de décision : 2016-CPSM-1022048
N° de client : 3000653016

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous LE GROUPE ST-LAMBERT, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). 2862-5622 QUÉBEC INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **6 avril 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation/de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.


Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090



Des services à valeur ajoutée au 

Liste des commandes

Numéro : 5875

Numéro de référence : 1018617

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Rénovation de la caserne 29

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> Afcor Construction Inc 2385 rue de la Métropole Longueuil, QC, J4G 1E5 http://www.afcor.ca NEQ : 1148887467	Monsieur Edgar Marquina Téléphone : 450 670-0407 Télécopieur : 450 670-7214	Commande : (1186839) 2016-10-06 12 h 39 Transmission : 2016-10-06 13 h 30	2662097 - Addenda 1 2016-10-14 15 h 01 - Courriel 2663534 - Addenda 2 2016-10-19 12 h 20 - Courriel 2664756 - Addenda 3 (devis) 2016-10-21 17 h 41 - Courriel 2664757 - Addenda 3 (plan) 2016-10-21 18 h 40 - Messagerie 2666686 - 5875 - Addenda -4 Caserne 29 2016-10-27 9 h 37 - Courriel 2667752 - Addenda # 5 2016-10-31 8 h 17 - Courriel 2668287 - Addenda #6 2016-11-01 8 h 23 - Courriel 2669370 - Addenda # 7 (devis) - et report de date 2016-11-03 13 h 07 - Courriel 2669371 - Addenda # 7 (plan) 2016-11-03 13 h 15 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Armatures Bois-Francis Inc (ABF) 249 boul de la Bonaventure Victoriaville, QC, G6T 1V5 http://www.abf-inc.com NEQ : 1143798842	Madame Geneviève Beaudoin Téléphone : 819 758-7501	Commande : (1185784) 2016-10-04 12 h 57 Transmission : 2016-10-04 12 h 57	2662097 - Addenda 1 2016-10-14 15 h 01 - Courriel

Télécopieur : 819
758-7629

2663534 - Addenda 2
2016-10-19 12 h 20 -
Courriel
2664756 - Addenda 3
(devis)
2016-10-21 17 h 41 -
Courriel
2664757 - Addenda 3
(plan)
2016-10-21 17 h 41 -
Courriel
2666686 - 5875 -
Addenda -4 Caserne 29
2016-10-27 9 h 37 -
Courriel
2667752 - Addenda # 5
2016-10-31 8 h 17 -
Courriel
2668287 - Addenda #6
2016-11-01 8 h 23 -
Courriel
2669370 - Addenda # 7
(devis) - et report de
date
2016-11-03 13 h 07 -
Courriel
2669371 - Addenda # 7
(plan)
2016-11-03 13 h 07 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) 5930, boul. Louis-H.-La Fontaine (Anjou) Montréal, QC, H1M1S7 NEQ :	Monsieur Sylvain Lamontagne Téléphone : 514 353-9960 Télécopieur : 514 353-4825	Commande : (1188904) 2016-10-13 7 h 46 Transmission : 2016-10-13 7 h 46	2662097 - Addenda 1 2016-10-14 15 h 01 - Courriel 2663534 - Addenda 2 2016-10-19 12 h 20 - Courriel 2664756 - Addenda 3 (devis) 2016-10-21 17 h 41 - Courriel 2664757 - Addenda 3 (plan) 2016-10-21 17 h 41 - Courriel 2666686 - 5875 - Addenda -4 Caserne 29 2016-10-27 9 h 37 - Courriel 2667752 - Addenda # 5 2016-10-31 8 h 17 - Courriel 2668287 - Addenda #6 2016-11-01 8 h 23 - Courriel
--	---	--	--

2669370 - Addenda # 7
(devis) - et report de
date
2016-11-03 13 h 07 -
Courriel
2669371 - Addenda # 7
(plan)
2016-11-03 13 h 07 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Association Patronale des Entreprises en Construction (APECQ) 6550, chemin de la Côte-de-Liesse Montréal, QC, H4T 1E3 http://www.apecq.org NEQ :	Monsieur Andy Cimelli Téléphone : 514 739-2381 Télécopieur : 514 341-9514	Commande : (1185685) 2016-10-04 11 h Transmission : 2016-10-04 11 h	2662097 - Addenda 1 2016-10-14 15 h 01 - Courriel 2663534 - Addenda 2 2016-10-19 12 h 20 - Courriel 2664756 - Addenda 3 (devis) 2016-10-21 17 h 41 - Courriel 2664757 - Addenda 3 (plan) 2016-10-21 17 h 41 - Courriel 2666686 - 5875 - Addenda -4 Caserne 29 2016-10-27 9 h 37 - Courriel 2667752 - Addenda # 5 2016-10-31 8 h 17 - Courriel 2668287 - Addenda #6 2016-11-01 8 h 23 - Courriel 2669370 - Addenda # 7 (devis) - et report de date 2016-11-03 13 h 07 - Courriel 2669371 - Addenda # 7 (plan) 2016-11-03 13 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Beacon Roofing Supplies 13145, Prince-Arthur Montréal, QC, H1A1A9 NEQ : 1148679104	Madame Chantal Globensky Téléphone : 514 498-3967 Télécopieur : 514 498-7045	Commande : (1190791) 2016-10-18 7 h 59 Transmission : 2016-10-18 7 h 59	2662097 - Addenda 1 2016-10-18 7 h 59 - Téléchargement 2663534 - Addenda 2 2016-10-19 12 h 20 - Courriel 2664756 - Addenda 3 (devis)

2016-10-21 17 h 41 -
Courriel
2664757 - Addenda 3
(plan)
2016-10-21 17 h 41 -
Courriel
2666686 - 5875 -
Addenda -4 Caserne 29
2016-10-27 9 h 37 -
Courriel
2667752 - Addenda # 5
2016-10-31 8 h 17 -
Courriel
2668287 - Addenda #6
2016-11-01 8 h 23 -
Courriel
2669370 - Addenda # 7
(devis) - et report de
date
2016-11-03 13 h 07 -
Courriel
2669371 - Addenda # 7
(plan)
2016-11-03 13 h 07 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Brago Construction inc
5535 Maurice-Cullen
Laval, QC, H7C 2T8
NEQ : 1142409482

[Monsieur Jonathan
Lafamme](#)
Téléphone : 450
661-1121
Télécopieur :

Commande : (1186111)
2016-10-05 8 h 39
Transmission :
2016-10-05 8 h 39

2662097 - Addenda 1
2016-10-14 15 h 01 -
Courriel
2663534 - Addenda 2
2016-10-19 12 h 20 -
Courriel
2664756 - Addenda 3
(devis)
2016-10-21 17 h 41 -
Courriel
2664757 - Addenda 3
(plan)
2016-10-21 17 h 41 -
Courriel
2666686 - 5875 -
Addenda -4 Caserne 29
2016-10-27 9 h 37 -
Courriel
2667752 - Addenda # 5
2016-10-31 8 h 17 -
Courriel
2668287 - Addenda #6
2016-11-01 8 h 23 -
Courriel
2669370 - Addenda # 7
(devis) - et report de
date
2016-11-03 13 h 07 -
Courriel

2669371 - Addenda # 7
(plan)
2016-11-03 13 h 07 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

<input type="checkbox"/> CONSTRUCTION DINASA INC. 12264 VALMONT Montréal, QC, H3M2V8 NEQ : 1143648120	Monsieur ANTONIO DI LILLO Téléphone : 514 331-8868 Télécopieur : 514 331-6144	Commande : (1186925) 2016-10-06 14 h 19 Transmission : 2016-10-06 14 h 19	2662097 - Addenda 1 2016-10-14 15 h 01 - Courriel 2663534 - Addenda 2 2016-10-19 12 h 20 - Courriel 2664756 - Addenda 3 (devis) 2016-10-21 17 h 41 - Courriel 2664757 - Addenda 3 (plan) 2016-10-21 17 h 41 - Courriel 2666686 - 5875 - Addenda -4 Caserne 29 2016-10-27 9 h 37 - Courriel 2667752 - Addenda # 5 2016-10-31 8 h 17 - Courriel 2668287 - Addenda #6 2016-11-01 8 h 23 - Courriel 2669370 - Addenda # 7 (devis) - et report de date 2016-11-03 13 h 07 - Courriel 2669371 - Addenda # 7 (plan) 2016-11-03 13 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
--	---	--	---

<input type="checkbox"/> Construction Doverco Inc.. 205-255 boul Arthur-Sauvé Saint-Eustache, QC, J7P 2A9 NEQ : 1160536588	Monsieur Jean Marc Bergeron Téléphone : 450 473-1334 Télécopieur : 450 473-1010	Commande : (1185470) 2016-10-04 8 h 19 Transmission : 2016-10-04 8 h 22 2 copies	2662097 - Addenda 1 2016-10-14 15 h 01 - Courriel 2663534 - Addenda 2 2016-10-19 12 h 20 - Courriel 2664756 - Addenda 3 (devis) 2016-10-21 17 h 41 - Courriel 2664757 - Addenda 3 (plan) 2016-10-21 17 h 41 - Courriel
---	---	---	---

2666686 - 5875 -
 Addenda -4 Caserne 29
 2016-10-27 9 h 37 -
 Courriel

2667752 - Addenda # 5
 2016-10-31 8 h 17 -
 Courriel

2668287 - Addenda #6
 2016-11-01 8 h 23 -
 Courriel

2669370 - Addenda # 7
 (devis) - et report de
 date
 2016-11-03 13 h 07 -
 Courriel

2669371 - Addenda # 7
 (plan)
 2016-11-03 13 h 07 -
 Courriel

Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Courrier électronique

Construction Encore Ltée
 3333, boul du Souvenir, suite 304
 Laval, QC, H7V1X1
<http://www.constructionencore.net> NEQ :
 1141864257

[Madame Margaux
 SELAM](#)
 Téléphone : 450
 781-3976
 Télécopieur : 450
 781-3974

Commande : (1187252)
 2016-10-07 10 h 17
Transmission :
 2016-10-07 10 h 37

2662097 - Addenda 1
 2016-10-14 15 h 01 -
 Courriel

2663534 - Addenda 2
 2016-10-19 12 h 20 -
 Courriel

2664756 - Addenda 3
 (devis)
 2016-10-21 17 h 41 -
 Courriel

2664757 - Addenda 3
 (plan)
 2016-10-21 17 h 41 -
 Courriel

2666686 - 5875 -
 Addenda -4 Caserne 29
 2016-10-27 9 h 37 -
 Courriel

2667752 - Addenda # 5
 2016-10-31 8 h 17 -
 Courriel

2668287 - Addenda #6
 2016-11-01 8 h 23 -
 Courriel

2669370 - Addenda # 7
 (devis) - et report de
 date
 2016-11-03 13 h 07 -
 Courriel

2669371 - Addenda # 7
 (plan)
 2016-11-03 13 h 07 -
 Courriel

Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Construction Genfor Ltée. 2850 boul Saint-Martin Est Bureau 203 Laval, QC, H7E 5A1 http://www.genfor.qc.ca NEQ : 1144135697	<u>Monsieur</u> <u>Emmanuel Haché</u> Téléphone : 450 661-2040 Télécopieur : 450 661-2092	Commande : (1185905) 2016-10-04 14 h 40 Transmission : 2016-10-04 14 h 50	2662097 - Addenda 1 2016-10-14 15 h 02 - Télécopie 2663534 - Addenda 2 2016-10-19 12 h 20 - Télécopie 2664756 - Addenda 3 (devis) 2016-10-21 17 h 42 - Télécopie 2664757 - Addenda 3 (plan) 2016-10-21 18 h 43 - Messagerie 2666686 - 5875 - Addenda -4 Caserne 29 2016-10-27 9 h 38 - Télécopie 2667752 - Addenda # 5 2016-10-31 8 h 18 - Télécopie 2668287 - Addenda #6 2016-11-01 8 h 24 - Télécopie 2669370 - Addenda # 7 (devis) - et report de date 2016-11-03 13 h 08 - Télécopie 2669371 - Addenda # 7 (plan) 2016-11-03 13 h 16 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
---	--	--	---

<input type="checkbox"/> Construction Rocart 3720 32e Avenue Montréal, QC, H1A 3M2 http://www.constructionsrocart.com NEQ : 1161593158	<u>Madame</u> <u>ANDRÉANNE</u> <u>GARCEAU</u> Téléphone : 438 384-4060 Télécopieur : 438 384-4334	Commande : (1185899) 2016-10-04 14 h 39 Transmission : 2016-10-04 14 h 50	2662097 - Addenda 1 2016-10-14 15 h 01 - Courriel 2663534 - Addenda 2 2016-10-19 12 h 20 - Courriel 2664756 - Addenda 3 (devis) 2016-10-21 17 h 41 - Courriel 2664757 - Addenda 3 (plan) 2016-10-21 18 h 38 - Messagerie 2666686 - 5875 - Addenda -4 Caserne 29 2016-10-27 9 h 37 - Courriel 2667752 - Addenda # 5 2016-10-31 8 h 17 - Courriel
---	---	--	---

2668287 - Addenda #6
 2016-11-01 8 h 23 -
 Courriel
 2669370 - Addenda # 7
 (devis) - et report de
 date
 2016-11-03 13 h 07 -
 Courriel
 2669371 - Addenda # 7
 (plan)
 2016-11-03 13 h 13 -
 Messagerie
 Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Construction Serge Bergeron & Associés Inc. 522 Avenue Marien Montréal-Est, QC, H1B 4V9 NEQ : 1148062947	Madame Sylvie Lépine Téléphone : 514 353-8520 Télécopieur : 514 353-9951	Commande : (1185249) 2016-10-03 14 h 33 Transmission : 2016-10-03 15 h 05	2662097 - Addenda 1 2016-10-14 15 h 01 - Courriel 2663534 - Addenda 2 2016-10-19 12 h 20 - Courriel 2664756 - Addenda 3 (devis) 2016-10-21 17 h 41 - Courriel 2664757 - Addenda 3 (plan) 2016-10-21 18 h 36 - Messagerie 2666686 - 5875 - Addenda -4 Caserne 29 2016-10-27 9 h 37 - Courriel 2667752 - Addenda # 5 2016-10-31 8 h 17 - Courriel 2668287 - Addenda #6 2016-11-01 8 h 23 - Courriel 2669370 - Addenda # 7 (devis) - et report de date 2016-11-03 13 h 07 - Courriel 2669371 - Addenda # 7 (plan) 2016-11-03 13 h 13 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Construction Sogescon Inc. 9088 rue Rimouski Brossard, QC, J4X 2S3 NEQ : 1142433748	Monsieur Bach Bui Téléphone : 450 466-3534 Télécopieur : 450 466-1142	Commande : (1186791) 2016-10-06 11 h 26 Transmission : 2016-10-06 14 h 14	2662097 - Addenda 1 2016-10-14 15 h 01 - Courriel 2663534 - Addenda 2 2016-10-19 12 h 20 - Courriel

2664756 - Addenda 3
(devis)
2016-10-21 17 h 41 -
Courriel

2664757 - Addenda 3
(plan)
2016-10-21 17 h 42 -
Messagerie

2666686 - 5875 -
Addenda -4 Caserne 29
2016-10-27 9 h 37 -
Courriel

2667752 - Addenda # 5
2016-10-31 8 h 17 -
Courriel

2668287 - Addenda #6
2016-11-01 8 h 23 -
Courriel

2669370 - Addenda # 7
(devis) - et report de
date
2016-11-03 13 h 07 -
Courriel

2669371 - Addenda # 7
(plan)
2016-11-03 13 h 12 -
Messagerie

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Corporation de Construction Germano
2160 boul des Laurentides
LAVAL, QC, H7M 2Y6
NEQ : 1146850632

[Monsieur Richard
Germano](#)
Téléphone : 450
668-7807
Télécopieur : 450
668-5002

Commande : (1186002)
2016-10-04 16 h 24
Transmission :
2016-10-04 16 h 25

2662097 - Addenda 1
2016-10-14 15 h 01 -
Courriel

2663534 - Addenda 2
2016-10-19 12 h 20 -
Courriel

2664756 - Addenda 3
(devis)
2016-10-21 17 h 41 -
Courriel

2664757 - Addenda 3
(plan)
2016-10-21 18 h 40 -
Messagerie

2666686 - 5875 -
Addenda -4 Caserne 29
2016-10-27 9 h 37 -
Courriel

2667752 - Addenda # 5
2016-10-31 8 h 17 -
Courriel

2668287 - Addenda #6
2016-11-01 8 h 23 -
Courriel

2669370 - Addenda # 7
(devis) - et report de
date
2016-11-03 13 h 07 -
Courriel

2669371 - Addenda # 7
(plan)
2016-11-03 13 h 15 -
Messagerie
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Cosoltec Inc 3080, boul. Le Carrefour, bureau 310 Laval, QC, H7T2R5 NEQ : 1147240098	Monsieur François Lambert Téléphone : 450 682-0000 Télécopieur : 450 682-6400	Commande : (1185335) 2016-10-04 9 h 08 Transmission : 2016-10-04 9 h 28	2662097 - Addenda 1 2016-10-14 15 h 01 - Courriel 2663534 - Addenda 2 2016-10-19 12 h 20 - Courriel 2664756 - Addenda 3 (devis) 2016-10-21 17 h 41 - Courriel 2664757 - Addenda 3 (plan) 2016-10-21 17 h 42 - Messagerie 2666686 - 5875 - Addenda -4 Caserne 29 2016-10-27 9 h 37 - Courriel 2667752 - Addenda # 5 2016-10-31 8 h 17 - Courriel 2668287 - Addenda #6 2016-11-01 8 h 23 - Courriel 2669370 - Addenda # 7 (devis) - et report de date 2016-11-03 13 h 07 - Courriel 2669371 - Addenda # 7 (plan) 2016-11-03 13 h 19 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Energitek 232 de l'Entreprise Saint-Lin-Laurentides, QC, J5M0A5 NEQ : 1143321892	Monsieur Luc Morin Téléphone : 450 439-9991 Télécopieur : 450 439-9997	Commande : (1192356) 2016-10-21 7 h 15 Transmission : 2016-10-21 7 h 15	2662097 - Addenda 1 2016-10-21 7 h 15 - Téléchargement 2663534 - Addenda 2 2016-10-21 7 h 15 - Téléchargement 2664756 - Addenda 3 (devis) 2016-10-21 17 h 41 - Courriel 2664757 - Addenda 3 (plan) 2016-10-21 17 h 41 - Courriel

2666686 - 5875 -
 Addenda -4 Caserne 29
 2016-10-27 9 h 37 -
 Courriel

2667752 - Addenda # 5
 2016-10-31 8 h 17 -
 Courriel

2668287 - Addenda #6
 2016-11-01 8 h 23 -
 Courriel

2669370 - Addenda # 7
 (devis) - et report de
 date
 2016-11-03 13 h 07 -
 Courriel

2669371 - Addenda # 7
 (plan)
 2016-11-03 13 h 07 -
 Courriel

Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Courrier électronique

Gesmonde Ltée
 3600 boul Industriel Suite 400
 Montréal, QC, H1H 2Y4
 NEQ : 3031245851

[Monsieur Valentin
 Colt](#)
 Téléphone : 514
 325-3311
 Télécopieur : 514
 322-1833

Commande : (1185577)
 2016-10-04 9 h 44
Transmission :
 2016-10-04 10 h 21

2662097 - Addenda 1
 2016-10-14 15 h 02 -
 Télécopie

2663534 - Addenda 2
 2016-10-19 12 h 20 -
 Télécopie

2664756 - Addenda 3
 (devis)
 2016-10-21 17 h 42 -
 Télécopie

2664757 - Addenda 3
 (plan)
 2016-10-21 18 h 37 -
 Messagerie

2666686 - 5875 -
 Addenda -4 Caserne 29
 2016-10-27 9 h 38 -
 Télécopie

2667752 - Addenda # 5
 2016-10-31 8 h 18 -
 Télécopie

2668287 - Addenda #6
 2016-11-01 8 h 24 -
 Télécopie

2669370 - Addenda # 7
 (devis) - et report de
 date
 2016-11-03 13 h 08 -
 Télécopie

2669371 - Addenda # 7
 (plan)
 2016-11-03 13 h 13 -
 Messagerie

Mode privilégié (devis) :
 Télécopieur

Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Groupe Axino inc. 8600, Samuel-Hatt Chambly, QC, J3L 6W4 NEQ : 1166787185	Monsieur Julien Brunet Téléphone : 450 658-1838 Télécopieur : 450 658-1188	Commande : (1185808) 2016-10-04 13 h 26 Transmission : 2016-10-04 13 h 37	2662097 - Addenda 1 2016-10-14 15 h 01 - Courriel 2663534 - Addenda 2 2016-10-19 12 h 20 - Courriel 2664756 - Addenda 3 (devis) 2016-10-21 17 h 41 - Courriel 2664757 - Addenda 3 (plan) 2016-10-21 18 h 35 - Messagerie 2666686 - 5875 - Addenda -4 Caserne 29 2016-10-27 9 h 37 - Courriel 2667752 - Addenda # 5 2016-10-31 8 h 17 - Courriel 2668287 - Addenda #6 2016-11-01 8 h 23 - Courriel 2669370 - Addenda # 7 (devis) - et report de date 2016-11-03 13 h 07 - Courriel 2669371 - Addenda # 7 (plan) 2016-11-03 13 h 12 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
---	--	--	--

<input type="checkbox"/> Groupe Unigesco 3900, rue Cool Montréal, QC, H4G1B4 http://unigesco.ca NEQ : 1167816405	Monsieur Maxime Gallant Téléphone : 514 360-1509 Télécopieur : 438 800-2746	Commande : (1189887) 2016-10-14 13 h 27 Transmission : 2016-10-14 13 h 27	2662097 - Addenda 1 2016-10-14 15 h 01 - Courriel 2663534 - Addenda 2 2016-10-19 12 h 20 - Courriel 2664756 - Addenda 3 (devis) 2016-10-21 17 h 41 - Courriel 2664757 - Addenda 3 (plan) 2016-10-21 17 h 41 - Courriel 2666686 - 5875 - Addenda -4 Caserne 29 2016-10-27 9 h 37 - Courriel
--	---	--	---

2667752 - Addenda # 5
2016-10-31 8 h 17 -
Courriel

2668287 - Addenda #6
2016-11-01 8 h 23 -
Courriel

2669370 - Addenda # 7
(devis) - et report de
date
2016-11-03 13 h 07 -
Courriel

2669371 - Addenda # 7
(plan)
2016-11-03 13 h 07 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Groupe VIG Inc.. 8032, Rue Berri Montréal, QC, H2R 2H3 http://info@groupevig.com NEQ : 1161962213	Monsieur Patrick Vignola Téléphone : 514 388-0104 Télécopieur : 514 658-2184	Commande : (1186050) 2016-10-04 17 h 35 Transmission : 2016-10-04 17 h 39	2662097 - Addenda 1 2016-10-14 15 h 02 - Télécopie 2663534 - Addenda 2 2016-10-19 12 h 21 - Télécopie 2664756 - Addenda 3 (devis) 2016-10-21 17 h 42 - Télécopie 2664757 - Addenda 3 (plan) 2016-10-21 18 h 38 - Messagerie 2666686 - 5875 - Addenda -4 Caserne 29 2016-10-27 9 h 38 - Télécopie 2667752 - Addenda # 5 2016-10-31 8 h 21 - Télécopie 2668287 - Addenda #6 2016-11-01 8 h 24 - Télécopie 2669370 - Addenda # 7 (devis) - et report de date 2016-11-03 13 h 07 - Télécopie 2669371 - Addenda # 7 (plan) 2016-11-03 13 h 14 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> LASER CONSTRUCTION 1067 Armand-Bombardier	Monsieur Robert Ducharme Téléphone : 450	Commande : (1185576) 2016-10-04 9 h 43	2662097 - Addenda 1 2016-10-14 15 h 01 - Courriel

Terrebonne, QC, j6y1s9
NEQ : 1163695936

430-7888
Télécopieur : 450
430-0839

Transmission :
2016-10-04 9 h 43

2663534 - Addenda 2
2016-10-19 12 h 20 -
Courriel
2664756 - Addenda 3
(devis)
2016-10-21 17 h 41 -
Courriel
2664757 - Addenda 3
(plan)
2016-10-21 17 h 41 -
Courriel
2666686 - 5875 -
Addenda -4 Caserne 29
2016-10-27 9 h 37 -
Courriel
2667752 - Addenda # 5
2016-10-31 8 h 17 -
Courriel
2668287 - Addenda #6
2016-11-01 8 h 23 -
Courriel
2669370 - Addenda # 7
(devis) - et report de
date
2016-11-03 13 h 07 -
Courriel
2669371 - Addenda # 7
(plan)
2016-11-03 13 h 07 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Le Groupe St-Lambert
9475, rue Meilleur, suite 401
Montréal, QC, H2N 2C5
NEQ : 1143585801

[Monsieur Richard Poirier](#)
Téléphone : 514
271-6363
Télécopieur : 514
271-0346

Commande : (1186450)
2016-10-05 14 h 54
Transmission :
2016-10-05 15 h 18

2662097 - Addenda 1
2016-10-14 15 h 32 -
Télécopie
2663534 - Addenda 2
2016-10-19 12 h 21 -
Télécopie
2664756 - Addenda 3
(devis)
2016-10-21 17 h 42 -
Télécopie
2664757 - Addenda 3
(plan)
2016-10-21 18 h 44 -
Messagerie
2666686 - 5875 -
Addenda -4 Caserne 29
2016-10-27 9 h 38 -
Télécopie
2667752 - Addenda # 5
2016-10-31 8 h 21 -
Télécopie
2668287 - Addenda #6
2016-11-01 8 h 24 -
Télécopie

2669370 - Addenda # 7
(devis) - et report de
date
2016-11-03 13 h 08 -
Télécopie
2669371 - Addenda # 7
(plan)
2016-11-03 13 h 17 -
Messagerie
Mode privilégié (devis) :
Télécopieur
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> MARIEVILLE CONSTRUCTION INC (MCI) 2010 rue du Pont Marieville, QC, J3M 1J9 NEQ : 1141721614	Monsieur Normand Blanchard Téléphone : 450 460-7955 Télécopieur : 450 460-3303	Commande : (1185840) 2016-10-04 13 h 51 Transmission : 2016-10-04 13 h 51	2662097 - Addenda 1 2016-10-14 15 h 01 - Courriel 2663534 - Addenda 2 2016-10-19 12 h 20 - Courriel 2664756 - Addenda 3 (devis) 2016-10-21 17 h 41 - Courriel 2664757 - Addenda 3 (plan) 2016-10-21 17 h 41 - Courriel 2666686 - 5875 - Addenda -4 Caserne 29 2016-10-27 9 h 37 - Courriel 2667752 - Addenda # 5 2016-10-31 8 h 17 - Courriel 2668287 - Addenda #6 2016-11-01 8 h 23 - Courriel 2669370 - Addenda # 7 (devis) - et report de date 2016-11-03 13 h 07 - Courriel 2669371 - Addenda # 7 (plan) 2016-11-03 13 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> MELK Construction 2348 Lucerne Suite 181 Montréal, QC, H3R 2J8 NEQ : 1148046502	Monsieur Jean- Marc Chaltchi Téléphone : 514 575-6355 Télécopieur : 514 317-9330	Commande : (1186983) 2016-10-06 15 h 30 Transmission : 2016-10-06 15 h 32 2 copies	2662097 - Addenda 1 2016-10-14 15 h 01 - Courriel 2663534 - Addenda 2 2016-10-19 12 h 20 - Courriel 2664756 - Addenda 3 (devis)

2016-10-21 17 h 41 -
Courriel
2664757 - Addenda 3
(plan)
2016-10-21 17 h 41 -
Courriel
2666686 - 5875 -
Addenda -4 Caserne 29
2016-10-27 9 h 37 -
Courriel
2667752 - Addenda # 5
2016-10-31 8 h 17 -
Courriel
2668287 - Addenda #6
2016-11-01 8 h 23 -
Courriel
2669370 - Addenda # 7
(devis) - et report de
date
2016-11-03 13 h 07 -
Courriel
2669371 - Addenda # 7
(plan)
2016-11-03 13 h 07 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Procova Inc.
1924, rue Vallieres
Laval, QC, H7M 3B3
<http://www.procova.ca> NEQ : 1143985894

[Monsieur Étienne
Archambault](#)
Téléphone : 450
668-3393
Télécopieur :

Commande : (1185677)
2016-10-04 10 h 54
Transmission :
2016-10-04 11 h 07

2662097 - Addenda 1
2016-10-14 15 h 01 -
Courriel
2663534 - Addenda 2
2016-10-19 12 h 20 -
Courriel
2664756 - Addenda 3
(devis)
2016-10-21 17 h 41 -
Courriel
2664757 - Addenda 3
(plan)
2016-10-21 18 h 45 -
Messagerie
2666686 - 5875 -
Addenda -4 Caserne 29
2016-10-27 9 h 37 -
Courriel
2667752 - Addenda # 5
2016-10-31 8 h 17 -
Courriel
2668287 - Addenda #6
2016-11-01 8 h 23 -
Courriel
2669370 - Addenda # 7
(devis) - et report de
date
2016-11-03 13 h 07 -
Courriel

			2669371 - Addenda # 7 (plan) 2016-11-03 13 h 17 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Quadrax et associés E.G. 1875 rue gutenber Laval, QC, H7S 1A1 http://www.quadrax.com NEQ : 1165339939	Monsieur Luc Bertrand Téléphone : 450 681-7000 Télécopieur :	Commande : (1187345) 2016-10-07 11 h 59 Transmission : 2016-10-07 12 h 10 2662097 - Addenda 1 2016-10-14 15 h 01 - Courriel 2663534 - Addenda 2 2016-10-19 12 h 20 - Courriel 2664756 - Addenda 3 (devis) 2016-10-21 17 h 41 - Courriel 2664757 - Addenda 3 (plan) 2016-10-21 17 h 41 - Courriel 2666686 - 5875 - Addenda -4 Caserne 29 2016-10-27 9 h 37 - Courriel 2667752 - Addenda # 5 2016-10-31 8 h 17 - Courriel 2668287 - Addenda #6 2016-11-01 8 h 23 - Courriel 2669370 - Addenda # 7 (devis) - et report de date 2016-11-03 13 h 07 - Courriel 2669371 - Addenda # 7 (plan) 2016-11-03 13 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Saint-Denis Thompson Inc. 1215 rue Hickson Montréal, QC, H4G 2L6 http://www.stdenisthompson.com NEQ : 1144491694	Monsieur Serge Marchand Téléphone : 514 523-6162 Télécopieur : 514 528-1880	Commande : (1185964) 2016-10-04 15 h 45 Transmission : 2016-10-04 15 h 47 2662097 - Addenda 1 2016-10-14 15 h 01 - Courriel 2663534 - Addenda 2 2016-10-19 12 h 20 - Courriel 2664756 - Addenda 3 (devis) 2016-10-21 17 h 41 - Courriel 2664757 - Addenda 3 (plan) 2016-10-21 18 h 39 - Messagerie

2666686 - 5875 -
 Addenda -4 Caserne 29
 2016-10-27 9 h 37 -
 Courriel

2667752 - Addenda # 5
 2016-10-31 8 h 17 -
 Courriel

2668287 - Addenda #6
 2016-11-01 8 h 23 -
 Courriel

2669370 - Addenda # 7
 (devis) - et report de
 date
 2016-11-03 13 h 07 -
 Courriel

2669371 - Addenda # 7
 (plan)
 2016-11-03 13 h 14 -
 Messagerie

Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Messagerie (Purolator)

Sellig PGC inc
 672 St-Jean
 Longueuil, QC, J4H 2Y4
<http://www.selligpgc.ca> NEQ : 1163094981

[Monsieur Gilles
 Ouellet](#)
 Téléphone : 450
 332-9111
 Télécopieur : 450
 332-9114

Commande : (1185363)
 2016-10-03 16 h 20
Transmission :
 2016-10-03 16 h 26

2662097 - Addenda 1
 2016-10-14 15 h 01 -
 Courriel

2663534 - Addenda 2
 2016-10-19 12 h 20 -
 Courriel

2664756 - Addenda 3
 (devis)
 2016-10-21 17 h 41 -
 Courriel

2664757 - Addenda 3
 (plan)
 2016-10-21 18 h 45 -
 Messagerie

2666686 - 5875 -
 Addenda -4 Caserne 29
 2016-10-27 9 h 37 -
 Courriel

2667752 - Addenda # 5
 2016-10-31 8 h 17 -
 Courriel

2668287 - Addenda #6
 2016-11-01 8 h 23 -
 Courriel

2669370 - Addenda # 7
 (devis) - et report de
 date
 2016-11-03 13 h 07 -
 Courriel

2669371 - Addenda # 7
 (plan)
 2016-11-03 13 h 17 -
 Messagerie

Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Trempro Construction Inc. 112 rue Industrielle #200 Delson, QC, J5B 1W4 http://www.tremproconstruction.com NEQ : 1165135550	Madame Karine Mailly Téléphone : 514 903-5460 Télécopieur : 514 903-5450	Commande : (1185508) 2016-10-04 8 h 50 Transmission : 2016-10-04 9 h	2662097 - Addenda 1 2016-10-14 15 h 01 - Courriel 2663534 - Addenda 2 2016-10-19 12 h 20 - Courriel 2664756 - Addenda 3 (devis) 2016-10-21 17 h 41 - Courriel 2664757 - Addenda 3 (plan) 2016-10-21 18 h 43 - Messagerie 2666686 - 5875 - Addenda -4 Caserne 29 2016-10-27 9 h 37 - Courriel 2667752 - Addenda # 5 2016-10-31 8 h 17 - Courriel 2668287 - Addenda #6 2016-11-01 8 h 23 - Courriel 2669370 - Addenda # 7 (devis) - et report de date 2016-11-03 13 h 07 - Courriel 2669371 - Addenda # 7 (plan) 2016-11-03 13 h 16 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Ville de Montréal - Arrondissement Saint-Laurent. 13001 boul. Cavendish Montréal, QC, H4R 2G5 NEQ :	Madame Josée Corbeil Téléphone : 514 855-6000 Télécopieur : 514 956-2489	Commande : (1185586) 2016-10-04 9 h 48 Transmission : 2016-10-04 9 h 48	Mode privilégié : Ne pas recevoir

Dossier # : 1177217001

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique

Objet :

Accorder un contrat à la firme Le Groupe St-Lambert, pour les travaux de rénovation à la caserne 29 (0191), 5375, 1re Avenue dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. Dépense totale de 1 624 550,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5875 (12 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1177217001 - information comptable.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514-872-1021
Abdelkodous YAHYAOUI
Agent comptable analyste
514 872 5885

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-23

Françoise TURGEON
Conseillère analyse - contrôle de gestion
Tél : 514-872-0946

Division : Service des finances - Point de service HDV



(1)

Dossier # : 1171029001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Norgéreq Ltée, pour réaliser les travaux de mise aux normes de l'entrée et de la distribution électrique de la cour des Carrières (0723) - Dépense totale de 2 086 672,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5894 - 5 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 086 672,78 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux de mise aux normes de l'entrée et de la distribution électrique de la cour des Carrières (0723), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Norgéreq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 845 902,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5894 ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50,20 % par l'agglomération, pour un montant de 1 047 509,74 \$.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-04-03 14:50

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1171029001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Norgéreq Ltée, pour réaliser les travaux de mise aux normes de l'entrée et de la distribution électrique de la cour des Carrières (0723) - Dépense totale de 2 086 672,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5894 - 5 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Ce projet s'inscrit dans la continuité des investissements que le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) entend réaliser pour maintenir ses installations en bon état de fonctionnement au meilleur coût possible. La cour des Carrières s'étend de la rue Papineau à la rue Christophe-Colomb, au coeur de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie (RPP). Elle est occupée par la section de l'application de la réglementation du stationnement (SARS) du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM); par l'arrondissement RPP pour l'éclairage de rue, marquage de chaussée, voirie et aqueduc; par le Service du matériel roulant et ateliers pour le garage, la menuiserie et l'électronique et finalement par la Division de la sécurité qui relève du SGPI.

Cette cour de service est desservie par une seule entrée électrique en moyenne tension (12 kV) et alimente sept (7) bâtiments qui datent des années 1926 et 1962, sans compter l'ex-incinérateur des Carrières qui n'est plus alimenté d'aucune source suite à l'inondation de son sous-sol survenue en 2010 et qui a causé la perte totale de l'alimentation électrique de la cour des Carrières au complet. Suite à cet incident, une réalimentation temporaire de ce site stratégique a été réalisée au plus vite en accord avec Hydro-Québec et en convenant de la rendre conforme à moyen terme.

Ni l'entrée électrique actuelle, ni la distribution électrique dans les différents bâtiments desservis ne sont conformes aux normes. En fait, toute la distribution électrique actuelle, sauf celle du garage et de la menuiserie parce qu'elles ont été refaites lors des derniers projets (2015-2016), rend précaire l'utilisation des installations par les occupants. En accord avec Hydro-Québec et les équipes d'entretien de la Ville, il a été décidé de refaire l'entrée et la distribution électrique de toute la cour des Carrières. Le but étant pour la Ville de se départir de la responsabilité de la moyenne tension, léguée à Hydro-Québec et d'avoir des canalisations souterraines qui desservent chaque bâtiment au lieu de câbles aériens actuels. De cette façon, les équipes d'entretien n'auront plus à intervenir sur la moyenne tension mais uniquement sur la basse tension (distribution) et les occupants disposeront de nouvelles alimentations souterraines réputées plus fiables et de capacité suffisante pour le futur.

Par ailleurs, la réfection des deux sections perpendiculaires au mur de soutènement a été décidée suite à la découverte d'une fissure sur celles-ci lors de l'excavation pour la réfection du mur réalisée dans le projet récemment complété (voir décision antérieure CG16 0429).

Cette cour de service est stratégique de par sa situation géographique et de par l'importance des services qu'elle offre en desservant toute l'agglomération de Montréal et non uniquement l'arrondissement RPP.

À noter que la capacité de la nouvelle entrée électrique, objet de ce présent dossier, est suffisante pour tout développement futur de ce site, advenant une décision à moyen terme de l'ex-incinérateur des Carrières et tout réaménagement du site s'inscrivant dans un alignement stratégique.

Les plans et devis ont été réalisés par la firme d'architectes Services intégrés Lemay et associés inc. avec laquelle la Ville détient un contrat-cadre.

Le marché a été sollicité via un appel d'offres public publié dans le journal Le Devoir et dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du 15 février au 15 mars 2017, date d'ouverture des soumissions, laissant 30 jours aux soumissionnaires pour se procurer les documents et déposer leur soumission. La validité des soumissions est pour une période de 90 jours à partir de la date de dépôt, soit à compter du 15 mars 2017.

Trois addendas ont été émis pour répondre aux questions des soumissionnaires :

24 février 2017 : Plans et devis en électricité modifiant le tracé de l'entrée électrique, le positionnement du sectionneur et transformateur sur socle d'Hydro-Québec et apportant des détails sur les bornes de recharge pour véhicules électriques;

06 mars 2017 : Ajout des chaînages et des longueurs de tranchées suite à la réception du plan d'arpentage et modification des spécifications pour la nouvelle dalle de béton de la génératrice;

06 mars 2017 : Correction du nombre de bollards pour la protection de la nouvelle génératrice et suppression de 5 bases pour futures bornes de recharge.

L'influence de ces trois addendas sur l'estimation du coût des travaux réalisée par les professionnels est négligeable.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0429 -22 juin 2016 - Autoriser une dépense de 2 691 579,95 \$, taxes incluses, pour remplacer les fenêtres et procéder à la mise aux normes de la plomberie et de l'électricité du garage des Carrières, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant et accorder à Norgéreq ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 467 281,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5839.

CG15 0388 -18 juin 2015 - Autoriser une dépense de 1 052 517,88 \$, taxes incluses, pour la mise en oeuvre du programme de protection de bâtiments industriels et corporatifs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant et approuver un projet de convention par lequel Services intégrés Lemay et associés inc., Bouthillette Parizeau inc., Marchand Houle & associés inc. et Pasquin St-Jean & associés inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 002 517,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14035 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CM14 0390 - 29 avril 2014 - Autoriser une dépense de 7 395 786,36 \$, taxes incluses, pour l'aménagement des ateliers de menuiserie et l'agrandissement du garage des Carrières, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant et accorder à Hulix Construction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 074 230,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5645.

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat de construction pour réaliser principalement les travaux suivants :

- Nouvelle canalisation souterraine pour l'entrée électrique;
- Nouvelles canalisations souterraines pour l'alimentation des différents bâtiments de la cour des Carrières;
- Nouveaux socles de béton pour le sectionneur et le transformateur d'Hydro-Québec;
- Démantèlement de l'ancienne génératrice désuète et installation d'une nouvelle à l'extérieur sur une nouvelle dalle de béton;
- Démantèlement de tous les poteaux d'éclairage et des câbles aériens qui alimentent les différents bâtiments de la cour;
- Remplacement des panneaux électriques, des câbles, des sectionneurs désuets identifiés dans les différents bâtiments;
- Installation de nouveaux poteaux d'éclairage et nouveau système de caméras de surveillance;
- Installation de nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques et précâblage pour de futures bornes de recharge dans le stationnement;
- Reconstruction de deux sections Sud du mur de soutènement situées au niveau du 1402 des Carrières (Division de la sécurité);
- Divers travaux ponctuels de maçonnerie, de ragréage et de peinture dans divers bâtiments suite aux percements et au remplacement des équipements électriques (panneaux, sectionneurs, conduits...).

Bien que des sondages du terrain, un relevé d'arpentage du site et des relevés en électricité ont été effectués, il n'en demeure pas moins que des travaux non prévus pourraient s'avérer nécessaires (conduites d'égouts, massifs, distribution électrique dépendante...), d'où les 15 % de travaux contingents inscrits au bordereau de soumission.

Les dépenses incidentes (15 %) serviront principalement à défrayer les coûts reliés au contrôle de qualité des matériaux, à la gestion des sols contaminés et au paiement des factures d'Hydro-Québec (sectionneur, transformateur et câbles).

Suite à l'appel d'offres public 5894, dix (10) firmes se sont procurées le cahier des charges, cinq (5) d'entre elles ont déposé une soumission.

Liste des preneurs de cahier des charges	dépôt de soumission
Armatures Bois-Francis Inc (ABF)	Non
Construction Genfor Ltée	Non
Groupe VIG Inc.	Oui
Hulix construction	Oui
La Cie électrique Britton Ltée	Non
Michel Guimont Entrepreneur électricien	Non
Neoelect Inc.	Non

Norgereq Ltée	Oui
Procova Inc.	Oui
Trempro Construction Inc.	Oui

JUSTIFICATION

Cinq (5) entrepreneurs généraux, soit la moitié des preneurs de cahier des charges ont déposé une soumission et toutes sont conformes. Armatures Bois-Francs Inc. (ABF), Construction Genfor Ltée, La Cie électrique Britton Ltée, Michel Guimont Entrepreneur électricien et Nelect Inc. n'ont pas déposé de soumission parce qu'ils se sont procurés le cahier des charges à titre de sous-traitants.

Soumissions conformes	Coût de base (taxes incluses)	Contingences (15 %) (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Norgéreq Ltée	1 605 132,91 \$	240 769,94 \$	1 845 902,84 \$
Trempro Construction Inc.	1 614 590,84\$	242 188,63 \$	1 856 779,47 \$
Procova Inc.	1 883 290,50 \$	282 493,58 \$	2 165 784,08 \$
Hulix construction	1 936 247,99 \$	290 437,20 \$	2 226 685,18 \$
Groupe VIG Inc.	2 342 536,29 \$	351 380,44 \$	2 693 916,74 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe (\$)	2 630 954,55 \$	394 643,18 \$	3 025 597,73 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues			2 157 813,66 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			16,90 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			848 013,89 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			45,94 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			- 1 179 694,89 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			- 38,99 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			10 876,63 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			0,59 %

La dernière estimation réalisée par les professionnels externes était de 3 025 597,73 \$, soit ± 39 % plus élevée que la plus basse soumission conforme. L'écart important est attribuable aux travaux en civil et en électricité. Au chapitre de la réhabilitation environnementale, creusage de tranchées et remblayage, les quantités importantes de sols contaminés à excaver indiquées au bordereau de soumission combinées à des coûts unitaires estimés différents présentent une différence d'environ 400 000 \$. L'estimation de l'ingénieur civil repose sur des coûts moyens alors que l'adjudicataire a probablement obtenu de meilleurs prix en misant sur la quantité. En électricité, l'écart est aussi d'environ 400 000 \$ répartis principalement sur la fourniture du matériel pour la distribution électrique. Les professionnels s'expliquent mal cette différence mais on remarque que tous les soumissionnaires ont le même montant en électricité, ce qui suppose que c'est le même sous-traitant qui a été retenu au Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ).

L'analyse de la conformité des soumissions a été réalisée par le gestionnaire du projet. La plus basse soumission est conforme et recommandée (voir recommandation des professionnels en pièce jointe).

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la firme Norgéreq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme.

En outre, Intact compagnie d'assurance figure sur la liste des institutions financières habilitées à agir légalement comme caution au Québec (Source : Autorité des marchés financiers).

Par ailleurs l'adjudicataire recommandé ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), ni sur le registre des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics et détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 2 086 672,78 \$ sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 1 039 163,04 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (Règlement 17-999). Le solde, soit 1 047 509,74 \$ sera assumé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-070.

Cette dépense sera assumée à 50,20 % par l'agglomération (voir intervention du Service des finances).

Le coût total maximal du présent contrat inclut les contingences 240 769,94 (15 %) et les incidences 240 769,94 \$ (15 %).

Le budget est disponible au PTI 2017 - 2019 du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement).

Dans le cadre de la Politique de développement durable des édifices municipaux (PDDEM), ce projet de mise aux normes de l'entrée et de la distribution électrique n'est pas assujéti aux exigences LEED.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report des travaux ne ferait que fragiliser davantage les opérations de cette importante cour de service stratégique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat Mai 2017
Réalisation des travaux Juin à novembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie GUILLOTTE, Service de police de Montréal
Michael PRIVÉ, Service du matériel roulant et des ateliers
Jean-Francois M MATHIEU, Rosemont - La Petite-Patrie
Ronald FORLINI, Rosemont - La Petite-Patrie
Gilles DESJARDINS, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Jean-Francois M MATHIEU, 3 avril 2017
Ronald FORLINI, 30 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Belgacem HIMEUR
Gestionnaire immobilier

Tél : 872-7912
Télécop. : 872-2222

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-29

Normand GIRARD
Chef de division

Tél : 514 872-7853
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2017-03-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI
Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2017-04-03

Projet: Cour des Carrières (0723) - Mise aux normes de l'entrée et de la distribution électrique

Contrat : 14842

Appel d'offres : 5894

Calcul du coût des travaux			TPS 5,0%	TVQ 9,975%	Total
Contrat					
	%	\$			
Travaux forfaitaires					
Structure	13,1%	183 500,00 \$	9 175,00 \$	18 304,13 \$	210 979,13 \$
Civil	30,5%	425 900,00 \$	21 295,00 \$	42 483,53 \$	489 678,53 \$
Mécanique	3,9%	54 400,00 \$	2 720,00 \$	5 426,40 \$	62 546,40 \$
Électricité	33,1%	461 900,00 \$	23 095,00 \$	46 074,53 \$	531 069,53 \$
Architecture	19,4%	270 371,24 \$	13 518,56 \$	26 969,53 \$	310 859,33 \$
Sous-total	100,0%	1 396 071,24 \$	69 803,56 \$	139 258,11 \$	1 605 132,91 \$
Contingences	15,0%	209 410,69 \$	10 470,53 \$	20 888,72 \$	240 769,94 \$
Total - Contrat		1 605 481,93 \$	80 274,10 \$	160 146,82 \$	1 845 902,84 \$
Dépenses incidentes					
Générales	15,0%	209 410,69 \$	10 470,53 \$	20 888,72 \$	240 769,94 \$
Spécifiques					
Coût des travaux (montant à autoriser)		1 814 892,61 \$	90 744,63 \$	181 035,54 \$	2 086 672,78 \$
Calcul du coût des travaux après les ristournes					
Total					
Ristourne TPS	100,00%		90 744,63 \$		90 744,63 \$
Ristourne TVQ	50,00%			90 517,77 \$	90 517,77 \$
Coût des travaux (montant à emprunter)					1 905 410,38 \$

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION



TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :

Cour des Carrières (0723) - Mise aux normes de l'entrée et de la distribution électrique

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :

NORGEREQ LTÉE

No D'APPEL D'OFFRES :

5894

No SEAO :

1051680

27-mars-17

(Date signature)

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):

1 845 903 \$

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :

4

No GDD D'OCTROI :

1171029001

Belgacem Himeur, gestionnaire immobilier
(Nom et titre du responsable de la conformité)

(Signature du responsable de la conformité)

RÉSULTAT FINAL :

CONFORME

(Conforme ou non conforme)

REF.	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER		CONSTAT		STATUT INTÉRIEURE			REMARQUE	DÉCISION FINALE				
	GUIDE	IAS	OUI	NON	SANS OBJET	Défait mineur	Demande de remédiation au défaut		Réponse avant (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE													
1	2.2.2.1	2.5.6	Registre des entreprises du Québec (REQ)										
			<ul style="list-style-type: none"> Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ) 									<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	2.2.2.2	2.11.1	Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)										
			<ul style="list-style-type: none"> Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres? 									<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<ul style="list-style-type: none"> Si oui, <ul style="list-style-type: none"> le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF? Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire) Cochez admissible au point 3 et passez au point 4. Si non, passez au point 3 suivant. 									<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	2.2.2.3	2.11.2	Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)										
			<ul style="list-style-type: none"> seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise. Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA) 									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
4	2.2.2.4	2.11.4	Attestation de Revenu Québec (RQ)										
			<ul style="list-style-type: none"> Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que défini dans les IAS)? 									<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<ul style="list-style-type: none"> Si oui, <ul style="list-style-type: none"> a-t-il joint une copie de son attestation RQ? le soumissionnaire détient-il une attestation RQ? valide à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ?) Si non, <ul style="list-style-type: none"> a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée? 									<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	2.2.2.5	2.11.3	Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)										
			<ul style="list-style-type: none"> Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence? Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ) La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres? (voir la procédure de vérification de la RBQ) La licence est-elle restreinte? (voir la procédure de vérification de la RBQ) 									<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	2.2.2.6	2.12	Registre et liste des personnes écartées ou ayant contrevenu à la Politique en vertu de la politique de gestion contractuelle										
			<ul style="list-style-type: none"> Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions? 									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			<ul style="list-style-type: none"> Si oui, <ul style="list-style-type: none"> Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF? Si non, <ul style="list-style-type: none"> Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions? 									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION						PRÉCISIONS (et défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme		
				OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)				Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)
7	2.2.2.7	2.8.1	Garantie de soumission											
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			▪ Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			▪ Si le total de la soumission est <i>inférieur à 500 000 \$</i> (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ?											
			Chèque visé :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
			o Est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Cautionnement de soumission :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
			o L'annexe B : « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement » est-elle utilisée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
			o L'annexe C : « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle » est-elle utilisée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			o La lettre est-elle signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
▪ Si le total de la soumission est <i>supérieur ou égal à 500 000 \$</i> (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de														
Cautionnement de soumission :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											
o L'annexe B : « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement » est-elle utilisée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
8	2.2.2.8	2.8.1.3	Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire											
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire » est jointe?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			▪ La lettre est-elle valide pour la même période de validité de la soumission ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
▪ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
9	2.2.2.9	2.1	Obtention du cahier des charges sur SEAO											
▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré le cahier des charges sur le SEAO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
10	2.2.2.10	2.3.1 / 2.3.5	Visite supervisée des lieux											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
11	2.2.2.11	2.5.1	Formulaire de soumission											
			▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			▪ Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix ou la signature (des sections A-B-C)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non-admissibilité, non-conformité)				
												Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme			
12	2.2.2.1 1	2.6	Signature													
			• La soumission est-elle dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
13	2.2.2.1 2	3.2	Consortium													
			• Y a-t-il formation d'un consortium ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
14	2.2.2.1.3 2.5.4/2.5.5		Format													
			• Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			• Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
CONFORMITÉ DES PRIX																
15	2.2.3.1	2.5.3.3.6 et 3.9	Prix													
			• Est-ce que le bordereau de soumission (section C du Formulaire de soumission) est à prix unitaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			o Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			o Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			• Est-ce que le bordereau de soumission (section C du Formulaire de soumission) est à prix forfaitaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											
o Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
o Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) du/des prix à la section C- Bordereau de soumission ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
AUTRE CONFORMITÉ (laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)																
16				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
17				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
18				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
19				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
20				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		


Signature de l'analyste de dossier

27-mars-17
Date

Belgacem Himeur
Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

Le 30 mars 2017

Monsieur Belgacem Himeur, MGP
Gestionnaire immobilier
Ville de Montréal
303, rue Notre-Dame Est, 3^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

projet : Cours des Carrières (0723) – Mise aux normes de l'entrée et de la distribution électrique.

objet : Rapport de soumission – Appel d'offres

Contrat : 14842 – Mandat : 17611-2-003

opus : 15-0324.04

Monsieur,

Suite à l'ouverture des soumissions du **15 mars 2017** pour le projet cité en rubrique, nous vous transmettons par la présente nos commentaires concernant l'étude des documents de soumission.

1. Soumission

Cinq (5) entrepreneurs, ont présentés une soumission. La liste suivante place par ordre de prix les soumissionnaires (avant taxes) :

1	Norgéreq Ltée	1 605 481,93 \$	conforme
2.	Trempro Construction Inc.	1 614 941,92 \$	conforme
3.	Procova Inc.	1 883 700,00 \$	conforme
4.	Hulix Construction	1 936 669,00 \$	conforme
5.	Groupe VIG Inc.	2 343 045,65 \$	conforme

2. Conditions essentielles à la recevabilité d'une soumission

Les cinq (5) soumissions reçues ont été jugées conformes suite à l'analyse de celles-ci par la Ville de Montréal.

3. Budget

Le coût estimé par les professionnels pour les travaux de Mise aux normes de l'entrée et de la distribution électrique de la Cours des Carrières est de **2 631 526,62 \$** (avant taxes et contingences) référence : *Estimation classe A révision 01 du 09 mars 2017.*

Le montant de la soumission la plus basse reçue de **Norgéreq Ltée** est de **1 605 481,93 \$** avant taxes et ne s'inscrit pas à l'intérieur des prévisions budgétaires. L'écart représente une différence de 1 026 044,69 \$, soit une diminution de 39 %, entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation des coûts préparée par les professionnels.



projet : Cours des Carrières – Mise aux normes de l'entrée et de la distribution électrique.
 objet : Rapport de soumission – Appel d'offres
 Contrat : 14842 – Mandat : 17611-2-003
 opus : 15-0324.04

4. Analyse des soumissions

Pour les détails de comparaisons des coûts de chaque item, voir le tableau d'analyse de soumissions en pièce-jointe.

De façon générale, on remarque une certaine constance dans le coût total des deux (2) plus bas soumissionnaires avec un écart d'à peine 9 459,99\$ soit moins de 0,6%. Il en est de même pour les coûts détaillés de ses soumissions.

Or, nous constatons des écarts plus importants entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation des coûts des professionnels et ce, notamment dans les divisions suivantes :

Chapitre 00 + Chapitre 01 Exigences générales : Différence de -150 987,78 \$, soit -40%;
 Chapitre 02 Démo. Amé. Ext. : Différence de -380 100,00 \$, soit -47%;
 Chapitre 09 Finition : Différence de 6 582,50 \$, soit -50%;
 Chapitre 16 Électricité : Différence de -326 100 \$ soit -41%.

Certaines de ces variations, dont les chapitres 00, 01 et 09 suggèrent que la distribution des coûts aux différents items divergent entre les soumissions ainsi qu'à l'estimation des professionnels. Il est possible que le soumissionnaire ait inclut une part de ces coûts dans d'autres divisions.

Nous observons que les coûts reçus des différents soumissionnaires sont généralement comparables, à l'exception des travaux du chapitre 02.

L'ingénierie explique cet écart de la façon suivante : « lorsqu'on observe avec plus d'attention le tableau comparatif des soumissionnaires que nous vous avons fourni, on voit que 36% de l'écart de prix est attribuable au Chapitre 02 – Démolition et aménagement extérieur. Dans ce chapitre, l'entrepreneur a soumis certains prix unitaires très différents des prix moyens fournis par GHD (le laboratoire) que nous avons utilisés pour notre estimation. Le principal élément ayant influencé le résultat global est le coût de «Gestion des matières résiduelles excavées», en raison de la très grande différence entre le prix soumis et l'estimation (8\$/t.m. vs 85\$/t.m.), jumelé à la quantité très importante prévue au bordereau.

Les autres items ayant le plus d'influence sont les coûts d'excavation pour les tranchées électrique et les coûts de pavage pour les tranchées électrique, également en raison des quantités importantes prévues.

Aux vus des résultats, il semble donc l'entrepreneur a soumis des prix très agressifs en profitant des quantités très importantes de matériaux prévus, ce qui a creusé l'écart par rapport à l'estimation basée sur des coûts moyens du laboratoire.»

En ce qui a trait à la division 16 Électricité, les prix soumis proviennent d'un seul sous-traitant. Nous avons obtenus les prix des autres sous-traitants en électricité qui n'ont pas été retenus par les entrepreneurs généraux et l'écart moyen se chiffre à 17% de moins du coût de l'estimation des professionnels. De plus, nous avons remarqué que la ventilation des coûts ne couvre pas les items suivants :

- Les socles du transformateur et sectionneur 25kv;

projet : Cours des Carrières – Mise aux normes de l'entrée et de la distribution électrique.
 objet : Rapport de soumission – Appel d'offres
 Contrat : 14842 – Mandat : 17611-2-003
 opus : 15-0324.04

- Éclairage;
- Télésurveillance (caméra);
- Étude d'arc électrique.

De ce fait, il serait opportun de s'assurer que ces items sont inclus à la soumission.

Bien qu'une condition de marché favorable puisse expliquer un certain écart, celui-ci semble trop important pour être attribué uniquement à cette condition. Nous pouvons présumer que compte-tenu que le sous-traitant ait une bonne connaissance des lieux, cet aspect l'a avantagé par rapport aux autres soumissionnaires.

Il existe depuis la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, une volatilité dans les prix à travers toute l'industrie de la construction ce qui entraîne un marché imprédictible. Cette volatilité se manifeste alors également dans les prix des soumissions que nous étudions actuellement et il n'est pas hors du commun de voir fluctuer les prix selon la disponibilité générale des entrepreneurs, les coûts des matériaux et les nouvelles tendances du marchés.

5. Recommandation des professionnels

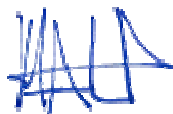
Sur la base de ces constats et du contenu des bordereaux de soumissions présentés, nous recommandons à la Ville de Montréal de s'assurer que les travaux mentionnés plus haut en électricité sont bien inclus à soumission de l'entrepreneur.

Compte tenu que la plus basses soumission a été jugée conforme par la Ville de Montréal et sous réserve de la bonne compréhension des travaux par l'entrepreneur, nous considérons que le contrat pour la Mise aux normes de l'entrée et de la distribution électrique à la Cours des Carrières (0723), pourrait être accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit :

« *Norgéreq Ltée* » au montant initial de sa soumission de **1 605 481,93 \$** avant taxes.

Espérant le tout conforme, recevez Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

lemay®



Marc-André Lemaire, architecte
 chargé de projet

pj : Tableau comparatif

lemay

780, av. brewster, 4^e étage, montréal (qc) canada h4c 2k1
 t. 514 932-5101 f. 514 935-8137 www.lemay.qc.ca

Dossier # : 1171029001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder un contrat à Norgéreq Ltée, pour réaliser les travaux de mise aux normes de l'entrée et de la distribution électrique de la cour des Carrières (0723) - Dépense totale de 2 086 672,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5894 - 5 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1171029001 - information comptable.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514-872-1021
Abdelkodous
YAHYAOUI
Agent comptable analyste
514 872 5885

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-31

Françoise TURGEON
Conseillère analyse - contrôle de gestion
Tél : 514-872-0946

Division : Service des finances - Point de service HDV



(1)

Dossier # : 1177372001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	Plan de transport
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : Cima+ S.E.N.C. (2 173 199,96 \$ taxes incluses), AECOM Consultants Inc. (1 918 523,73 \$ taxes incluses), SNC-Lavalin Inc. (1 365 989,23 \$ taxes incluses) et Stantec Experts-conseils ltée (719 979,15\$ taxes incluses) pour le soutien technique à la mise en oeuvre de projets et de programmes de la Direction des transports / Appel d'offres public 17-15623 - (8 soumissionnaires conformes) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

Il est recommandé :

1. de conclure quatre (4) ententes-cadres pour la fourniture sur demande de soutien technique à la mise en oeuvre de projets et de programmes de la Direction des transports ;

2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15623 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions :

Firmes	Montant maximal (taxes incluses)
Cima+ S.E.N.C. (1)	2 173 199,96 \$
AECOM Consultants Inc. (2)	1 918 523,73 \$
SNC-Lavalin Inc. (3)	1 365 989,23 \$
Stantec Experts-conseils ltée (4)	719 979,15 \$

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la direction des transports, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-03-31 08:54

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177372001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	Plan de transport
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : Cima+ S.E.N.C. (2 173 199,96 \$ taxes incluses), AECOM Consultants Inc. (1 918 523,73 \$ taxes incluses), SNC-Lavalin Inc. (1 365 989,23 \$ taxes incluses) et Stantec Experts-conseils ltée (719 979,15\$ taxes incluses) pour le soutien technique à la mise en oeuvre de projets et de programmes de la Direction des transports / Appel d'offres public 17-15623 - (8 soumissionnaires conformes) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de maintenir les efforts nécessaires à la réalisation des projets et des programmes prévus au Plan Triennal d'Immobilisations (PTI), la Direction des transports requiert des services professionnels afin de soutenir ses activités et sollicite l'octroi de quatre nouveaux contrats-cadres d'une durée maximale de trois ans.

L'expertise recherchée via ces ententes-cadres concerne principalement les études de concept, d'opportunité, de faisabilité, d'avant-projets et de plans et devis touchant le transport routier et le transport en commun. Ces services doivent être obtenus à l'externe pour permettre à la Direction des transports de disposer de certaines expertises techniques de pointe non disponibles à la Ville et pour permettre de disposer de suffisamment de ressources techniques pour réaliser un lot d'activités non récurrentes à long terme dans les délais requis.

Ces ententes-cadres serviront entre autres à réaliser des études de besoin en transport, poursuivre la sécurisation d'intersections et l'étude de multiples projets de réaménagement géométrique dans diverses rues. Par ailleurs, de nombreux projets de développement et de réaménagement urbain prévus par d'autres directions sur le territoire de l'agglomération de Montréal pourront également nécessiter la réalisation de divers mandats à l'intérieur des présentes ententes-cadres.

Les trois dernières ententes-cadres ont été octroyées en décembre 2015 pour un montant total de 3 564 554 \$ taxes incluses. De ce montant total, 90% sont déjà dépensés et 9% sont réservés pour des mandats à venir, laissant seulement 1% de disponible. La Direction des transports ne dispose plus de la marge de manoeuvre nécessaire pour le développement de nouveaux projets prévus au PTI.

Appel d'offres

Dans ce contexte, le lancement d'un appel d'offres public a été requis afin de conclure quatre (4) ententes-cadres de services professionnels. L'appel d'offres numéro 17-15623 a été lancé et publié sur SÉAO (Système électronique d'appel d'offres) le 9 janvier 2017 pour une durée de publication de 29 jours. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 8 février 2017.

Addenda

Six (6) addenda ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

Addenda 1: Émis le 13 janvier 2017 - Report de la date limite de dépôt des soumissions au 1er février 2017 à la demande des fournisseurs pour avoir plus de temps pour soumettre leurs dossiers; Ajout de l'annexe A "Formulaire d'offres de services"; Modifications aux sections III et VII du document d'appel d'offres;

Addenda 2: Émis le 19 janvier 2017 - Réponses aux questions d'un soumissionnaire (précisions sur l'annexe A);

Addenda 3: Émis le 27 janvier 2017 - Report de la date limite de dépôt des soumissions au 8 février 2017 à la demande des fournisseurs pour avoir plus de temps pour soumettre leurs dossiers; Correction de la Convention des Services Professionnels;

Addenda 4: Émis le 31 janvier 2017 - Remplacement du bordereau de prix;

Addenda 5: Émis le 2 février 2017 - Modification de libellés à l'annexe A;

Addenda 6: Émis le 7 février 2017 - Modification de libellés au devis technique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0761 - 17 décembre 2015 (dossier 1151097007) - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec WSP Canada inc. (1 759 955,67 \$, taxes incluses), AECOM Consultants inc. (1 195 633,65 \$, taxes incluses) et CIMA+ s.e.n.c. (608 965,09 \$, taxes incluses) pour le soutien technique à la mise en oeuvre de projets et de programmes de la Direction des transports / Appel d'offres public 15-14463 (6 soum.) / Approuver les projets de conventions à cet effet

CG14 0295 - 19 juin 2014 (dossier 1145897003) - Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de deux (2) ans avec la firme Les consultants SM Inc. pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en oeuvre du Plan de transports pour une somme maximale de 1 789 719\$ taxes incluses (appel d'offres public No 13-13216 - 9 soumissionnaires, 7 conformes) / Approuver le projet de convention à cette fin.

CG14 0217 - 1er mai 2014 (dossier 1145897005) - Autoriser une entente-cadre de services professionnels d'une durée de deux (2) ans avec la firme Aecom Consultants Inc pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en oeuvre du Plan de transports pour une somme maximale de 1 235 753,14\$ taxes incluses (appel d'offres public No 13-13216 - 9 soumissionnaires, 7 conformes) / Approuver le projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Pour permettre la réalisation des projets et programmes prévus au PTI et des nombreux grands projets de développement sur le territoire de l'agglomération, la Direction des transports aura besoin de confier des mandats à des firmes d'experts en voirie, transport et circulation afin de faire exécuter des études en transport et en circulation, des avant-projets, des plans et devis d'aménagement de rue (géométrie, signalisation, feux de circulation, mobilier urbain, etc.) ainsi que des études connexes en support à ses activités. Les ententes-cadres sont prévues et dimensionnées afin de répondre aux besoins en transport et en circulation de la Direction des transports pour un maximum de trois ans. Le mode de rémunération sera au choix du requérant des services professionnels entre la méthode horaire avec un plafond équivalant à l'enveloppe budgétaire du programme de travail ou la méthode forfaitaire.

Les projets de conventions de services professionnels joints au dossier sont basés sur le modèle des ententes cadres conclues en 2015 (résolution CG15 076) et qui avaient été revues par le Service des Affaires juridiques.

JUSTIFICATION

Le montant des trois dernières ententes-cadres octroyées en 2015 étant déjà épuisé, la Direction des transports ne dispose plus de la marge de manoeuvre nécessaire pour le développement de nouveaux projets prévus au PTI. La conclusion de nouvelles ententes-cadres est donc requise.

À la suite du lancement de l'appel d'offres numéro 17-15623, huit (8) firmes ont retiré le cahier des charges et déposé une offre pour chacune des quatre (4) ententes. Il était possible pour une firme de déposer autant d'offres qu'elle le souhaite pour chacune des ententes en autant que les équipes de travail soient différentes.

La durée de validité des soumissions est de 180 jours, soit jusqu'au 7 août 2017.

Les résultats d'analyses des soumissions pour les quatre ententes sont les suivants:

Entente # 1 - Cima+ S.E.N.C.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre	Total (taxes incluses)
Cima+ S.E.N.C.	84,8	0,62	2 173 199,96 \$		2 173 199,96 \$
AECOM Consultants Inc.	83,3	0,56	2 396 836,40 \$		2 396 836,40 \$
SNC-Lavalin inc.	75,7	0,55	2 275 470,23 \$		2 275 470,23 \$
Stantec Experts-conseils ltée	78,0	0,53	2 399 190,51 \$		2 399 190,51 \$
WSP Canada Inc.	80,3	0,52	2 502 882,30 \$		2 502 882,30 \$
Les Consultants S.M. Inc.	77,5	0,50	2 530 855,28 \$		2 530 855,28 \$
Les Services EXP Inc.	75,7	0,47	2 669 619,18 \$		2 669 619,18 \$
Norda Stelo Inc.	70,8	0,42	2 898 814,95 \$		2 898 814,95 \$
Dernière estimation réalisée			2 487 333,10 \$		2 487 333,10 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					-314 133,14 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100</i>)					-12,6 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					223 636,44 \$

Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) $((2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire}) \times 100$	10,3 %
---	--------

L'adjudicataire recommandé a soumis une offre inférieure de 12,6% à l'estimé réalisé. Divers facteurs expliquent cet écart.

Le bordereau de soumission demandait aux soumissionnaires de soumettre trois taux horaires pour chacune des différentes catégories de ressources spécifiées (ingénieurs, professionnels, techniciens, etc.), soit un taux horaire pour chacune des trois années que dure l'entente-cadre. L'estimé prévoyait une majoration des taux de 2% par année. Or, l'adjudicataire recommandé a soumis le même taux pour chacune des trois années, diminuant ainsi le montant total de la soumission.

Entente # 2 - AECOM Consultants Inc.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre	Total (taxes incluses)
AECOM Consultants Inc.	83,3	0,69	1 918 523,73 \$		1 918 523,73 \$
SNC-Lavalin inc.	75,7	0,69	1 820 772,84 \$		1 820 772,84 \$
Stantec Experts-conseils Itée	78,0	0,67	1 919 378,28 \$		1 919 378,28 \$
WSP Canada Inc.	80,3	0,65	2 002 551,19 \$		2 002 551,19 \$
Les Consultants S.M. Inc.	77,5	0,63	2 024 562,29 \$		2 024 562,29 \$
Les Services EXP Inc.	75,7	0,60	2 098 624,59 \$		2 098 624,59 \$
Norda Stelo Inc.	70,8	0,52	2 318 875,30 \$		2 318 875,30 \$
Cima+ S.E.N.C.					
Dernière estimation réalisée			1 990 299,20 \$		1 990 299,20 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-71 775,47 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-3,6 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					-97 750,89 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					-5,1 %

La firme Cima+ S.E.N.C. a été écartée pour la deuxième entente, car elle a été choisie pour la première entente et n'a présenté qu'une seule offre pour les quatre ententes.

Entente # 3 - SNC-Lavalin inc.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre	Total (taxes incluses)
SNC-Lavalin inc.	75,7	0,92	1 365 989,23 \$		1 365 989,23 \$
Stantec Experts-conseils Itée	78,0	0,89	1 441 165,64 \$		1 441 165,64 \$
WSP Canada Inc.	80,3	0,87	1 502 744,98 \$		1 502 744,98 \$
Les Consultants S.M. Inc.	77,5	0,84	1 519 662,80 \$		1 519 662,80 \$

Les Services EXP Inc.	75,7	0,83	1 517 945,25 \$		1 517 945,25 \$
Norda Stelo Inc.	70,8	0,69	1 739 876,43 \$		1 739 876,43 \$
Cima+ S.E.N.C.					
AECOM Consultants Inc.					
Dernière estimation réalisée			1 492 653,32 \$		1 492 653,32 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-126 664,09 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-8,5 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					75 176,41 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					5,5 %

Les firmes Cima+ S.E.N.C. et AECOM Consultants Inc. ont été écartées pour la troisième entente, car elles ont été choisies respectivement pour la première et la deuxième entente et n'ont présenté qu'une seule offre pour les quatre ententes.

Entente # 4 - Stantec Experts-conseils Itée

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre	Total (taxes incluses)
Stantec Experts-conseils Itée	78,0	1,78	719 979,15 \$		719 979,15 \$
WSP Canada Inc.	80,3	1,73	751 564,96 \$		751 564,96 \$
Les Consultants S.M. Inc.	77,5	1,68	759 639,88 \$		759 639,88 \$
Les Services EXP Inc.	75,7	1,66	758 682,31 \$		758 682,31 \$
Norda Stelo Inc.	70,8	1,39	869 268,08 \$		869 268,08 \$
Cima+ S.E.N.C.					
AECOM Consultants Inc.					
SNC-Lavalin inc.					
Dernière estimation réalisée			746 468,92 \$		746 468,92 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-26 489,09 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-3,5 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					31 585,81 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					4,4 %

Les firmes Cima+ S.E.N.C., AECOM Consultants Inc. et SNC-Lavalin inc. ont été écartées pour la quatrième entente, car elles ont été choisies respectivement pour la première, la deuxième et la troisième entente et n'ont présenté qu'une seule offre pour les quatre

ententes.

Les firmes retenus pour des services professionnels pourraient avoir des mandats en lien avec des travaux de voirie, pour lesquels elles doivent obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Les firmes Cima+ S.E.N.C. (Numéro de client à l'Autorité : 3000148732, certificat livré le 30 janvier 2015), AECOM Consultants Inc. (Numéro de client à l'Autorité : 2700016327, certificat livré le 5 février 2014), SNC-Lavalin Inc. (Numéro de client à l'Autorité : 2700007364, certificat livré le 4 novembre 2016) et Stantec Experts-conseils ltée (Numéro de client à l'Autorité : 3000241872, certificat livré le 4 novembre 2014) détiennent cette attestation, tel qu'indiqué au registre des entreprises ayant obtenu l'autorisation pour conclure des contrats publics publié sur le site internet de l'AMF (vérification effectuée le 22 mars).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit de quatre ententes-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels concernant des mandats divers. Les différents mandats seront effectués sur demande. La Direction des transports assurera la gestion des dits services. Chacun des mandats confiés aux firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépenses, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre. L'entente pourrait engager des dépenses d'agglomération.

Les dépenses d'honoraires professionnels représenteront un coût maximal pour Cima+ S.E.N.C. de 2 173 199,96 \$ taxes incluses, pour AECOM Consultants Inc. de 1 918 523,73 \$ taxes incluses, pour SNC-Lavalin inc. de 1 365 989,23 \$ et pour Stantec Experts-conseils ltée de 719 979,15 \$ taxes incluses.

Les fonds requis pour réaliser les mandats proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets et programmes de la Direction des transports, d'autres Directions du SIVT ou d'autres unités municipales pour lesquelles la Direction des transports offre ses services en appui. Il n'y a donc pas de budget ou de dépenses spécifiques liés à la conclusion de ces ententes. Les crédits sont prévus au budget PTI 2017-2019 ou au budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'optimisation des déplacements permet de minimiser les impacts environnementaux liés aux transports.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de disposer d'ententes de services professionnels avec des firmes expertes en voirie, transport et circulation pour le soutien technique permettra à la Direction des transports de soutenir efficacement et d'accélérer la réalisation de ses projets prévus au PTI et de nombreux grands projets de développement sur le territoire de l'agglomération. Dans le cas où la décision n'est pas approuvée ou retardée, les différents mandats devront passer à travers les processus d'appel d'offres et d'octroi de contrat spécifique ce qui aura pour conséquence de ralentir la réalisation des projets au PTI.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue pour le moment.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrats: Avril 2017

Services professionnels dispensés: Mai 2017 à Avril 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Élisa RODRIGUEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne DEVOST
Ingénieur

Tél : 514-872-3138
Télécop. : 514-872-6157

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-17

Isabelle MORIN
Chef de division

Tél : 514 872-3130
Télécop. : 514 872-4494

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2017-03-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2017-03-30

Le 4 novembre 2014

STANTEC CONSULTING LTD.
A/S MONSIEUR MAURICE LEGER
10160, 112 ST NW, SUITE 200
EDMONTON (AB) T5K 2L6

N° de décision : 2014-CPSM-1056457

N° de client : 3000241872

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q., c. C-65.1 (la LCOP). STANTEC CONSULTING LTD. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **3 novembre 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877-525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3080

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **mardi, 21 mars 2017 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE

Adresse du siège social : 10160, 112 ST NW, SUITE 200, EDMONTON, AB, T5K 2L6, CANADA

Numéro de client à l'Autorité : 3000241872

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1170241336

Autres noms d'affaires

- STANTEC CONSULTING LTD.
- DESSAU, SNC-LAVALIN, AECOM
- DESSAU/CIMA+
- DESSAU/GÉNIPUR
- DESSAU/HYDROSYS
- GESTRANS
- GROUPEMENT DESSAU - BIP
- GROUPEMENT DESSAU - CIMA +
- GROUPEMENT DESSAU - GENIVAR
- GROUPEMENT DESSAU - GFBH
- GROUPEMENT DESSAU -SM- ROCHE
- GROUPEMENT DESSAU/ BPR
- GROUPEMENT DESSAU/PLURITEC
- GROUPEMENT DESSAU/SNC LAVALIN
- GROUPEMENT DST
- LVM/DESSAU
- SOCIÉTÉ GESTRANS

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#).

Le 4 novembre 2016

SNC-LAVALIN INC.
455, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
MONTRÉAL QC H2Z 1Z3

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 2700007364
N° de demande : 1631180665
N° de confirmation de paiement : 000205798872

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

Québec, le 4 février 2014

SNC-Lavalin inc.
À l'attention de : Monsieur Réjean Goulet
455, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1Z3

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public
Autorisation n° 2014-CPSM-0003 n° d'identification de l'Autorité : 2700007364

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- ÉNERCIBLE
- ÉNERGIE/POWER, DIVISION DE SNC- LAVALIN INC.
- GROUPE FUTUR TURCOT
- INDUSTRIEL, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.
- SNC-LAVALIN
- SNC-LAVALIN AFRI-FOOD, DIV. OF SNC-LAVALIN INC.
- SNC-LAVALIN AGRO, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.
- SNC-LAVALIN CAPITAL, DIVISION DE SNC-LAVALIN
- SNC-LAVALIN ENVIRONNEMENT ET EAU
- SNC-LAVALIN ENVIRONMENT AND WATER
- SNC-LAVALIN ENVIRONNEMENT ET EAU, DIVISION DE SNC-LAVALIN
- SNC-LAVALIN ENVIRONMENT AND WATER, DIVISION OF SNC-LAVALIN
- SNC-LAVALIN GTS, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.
- SNC-LAVALIN GTS, DIVISION OF SNC-LAVALIN INC.
- SNC-LAVALIN INC.
- SNC-LAVALIN INC., DIVISION GTS
- SNC-LAVALIN PHARMA, DIV. DE SNC-LAVALIN INC.

Québec ☐
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 3^e étage
Québec (Québec)
G1V 5C1
tél. : 418.525.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
télééc. : 418.525.9512

Montréal ☐
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1G3
tél. : 514.395.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
télééc. : 514.873.3090

- SNC-LAVALIN RISQUE & ASSURANCE, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.
- SNC-LAVALIN, DIVISION ENVIRONNEMENT ET EAU
- SNC-LAVALIN, ENVIRONMENT AND WATER DIVISION

une autorisation de contracter/sous contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la « LCOP »). SNC-Lavalin inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **3 février 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

Le Surintendant de l'assistance aux clientèles et
de l'encadrement de la distribution,


Eric Stevenson

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **mardi, 21 mars 2017 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : SNC-LAVALIN INC.

Adresse du siège social : 455, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O, , MONTRÉAL, QC, H2Z 1Z3,
CANADA

Numéro de client à l'Autorité : 2700007364

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1142775999

Autres noms d'affaires

- Aucun

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#).

Le 30 janvier 2015

CIMA+ S.E.N.C.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS PLOURDE
3400, DU SOUVENIR, BUREAU 600
LAVAL (QC) H7V 3Z2

N° de décision : 2015-CPSM-1006001
N° de client : 3000148732

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- AUDY FARLEY LANDE LA BERGE ET ASSOCIÉS
- CÉDÉGER
- CIMA +
- CIMA + GATINEAU
- CIMA + INTERNATIONAL
- CIMA + LONGUEUIL
- CIMA + MONTRÉAL
- CIMA + RIVIÈRE DU LOUP
- CIMA + SAINT-JÉRÔME
- CIMA + SENC
- CIMA + SHERBROOKE
- CIMA QUÉBEC
- CIMA+WALSH/ISIS
- CIMA-INFO
- COPAC ET ASSOCIÉS
- DUPUIS, ROUTHIER RIEL ET ASSOCIÉS
- LECLAIR NADEAU LAMBERT LALLIER ET ASSOCIÉS
- LEGAULT MERCIER ST-GERMAIN PIGEON ET ASSOCIÉS
- LNR ET ASSOCIÉS
- RDO ET ASSOCIÉS

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q. c. C-65.1 (la LCOP). CIMA+ S.E.N.C. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **29 janvier 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **mardi, 21 mars 2017 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : CIMA+ S.E.N.C.

Adresse du siège social : 3400, DU SOUVENIR, 600, LAVAL, QC, H7V 3Z2, CANADA

Numéro de client à l'Autorité : 3000148732

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 3340563140

Autres noms d'affaires

- AUDY FARLEY LALANDE LA BERGE ET ASSOCIÉS
- CÉDÉGER
- CIMA +
- CIMA + GATINEAU
- CIMA + INTERNATIONAL
- CIMA + LONGUEUIL
- CIMA + MONTRÉAL
- CIMA + RIVIÈRE DU LOUP
- CIMA + SAINT-JÉRÔME
- CIMA + SENC
- CIMA + SHERBROOKE
- CIMA QUÉBEC
- CIMA+WALSH/ISIS
- CIMA-INFO
- COPAC ET ASSOCIÉS
- DUPUIS, ROUTHIER RIEL ET ASSOCIÉS
- LECLAIR NADEAU LAMBERT LALLIER ET ASSOCIÉS
- LEGAULT MERCIER ST-GERMAIN PIGEON ET ASSOCIÉS
- LNR ET ASSOCIÉS
- RDO ET ASSOCIÉS

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#).

Québec, le 5 février 2014

CONSULTANTS AECOM INC.
Att. : Monsieur Stephan Scott Trudeau
85 rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H2X 3P4

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public
Autorisation n°2014-CPSM-0009 n° d'identification de l'Autorité : 2700016327

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- AECOM CONSULTANTS INC.
- AECOM CONSULTANTS
- AECOM TECSULT
- CONSULTANTS AECOM
- TECSULT

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q., c. C-65.1 (la « LCOP »). CONSULTANTS AECOM INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **4 février 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

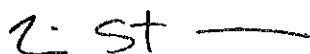
Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Québec ☒
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 3^e étage
Québec (Québec)
G1V 5C1
tél. : 418.525.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
télééc. : 418.525.9512

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1G3
tél. : 514.395.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
télééc. : 514.873.3090

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

Le Surintendant de l'assistance aux clientèles et
de l'encadrement de la distribution,



Eric Stevenson

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **mardi, 21 mars 2017 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : CONSULTANTS AECOM INC.

Adresse du siège social : 85, SAINTE-CATHERINE OUEST, , MONTRÉAL, QC, H2X 3P5, CANADA

Numéro de client à l'Autorité : 2700016327

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1161553129

Autres noms d'affaires

- AECOM CONSULTANTS INC.
- AECOM CONSULTANTS
- AECOM TECSULT
- CONSULTANTS AECOM
- TECSULT

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#).

Dossier # : 1177372001

Unité administrative responsable : Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports

Objet : Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : Cima+ S.E.N.C. (2 173 199,96 \$ taxes incluses), AECOM Consultants Inc. (1 918 523,73 \$ taxes incluses), SNC-Lavalin Inc. (1 365 989,23 \$ taxes incluses) et Stantec Experts-conseils ltée (719 979,15\$ taxes incluses) pour le soutien technique à la mise en oeuvre de projets et de programmes de la Direction des transports / Appel d'offres public 17-15623 - (8 soumissionnaires conformes) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[17-15623 Intervention.pdf](#)[17-15623 Tableau contrat 4.pdf](#)[17-15623 Tableau contrat 3.pdf](#)



[17-15623 Tableau contrat 1.pdf](#)[17-15623 Tableau contrat 2.pdf](#)



[17-15623 Det Cah Final.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Élisa RODRIGUEZ
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5506

ENDOSSÉ PAR

Claude HOULE
Chef de section
Tél : 514 872-5282
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

Le : 2017-03-28

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

Motif de rejet: administratif et / ou technique

CIMA -	Contra 2 - adjudicataire contrat 1
CIMA	Contrat 3 - adjudicataire contrat 1
CIMA	Contrat 4 - adjudicataire contrat 1
AECOM	contrat 3 - adjudicataire contrat 2
AECOM	Contrat 4 - adjudicataire contrat 2
SNC - Lavalin	Contrat 4 - adjudicataire contrat 3

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	contrat
Cima	2 173 199,96 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Services EXP	2 669 619,18 \$	<input type="checkbox"/>	1
WSP	2 502 882,30 \$	<input type="checkbox"/>	1
AECOM	2 396 836,40 \$	<input type="checkbox"/>	1
Les consultants SM	2 530 855,28 \$	<input type="checkbox"/>	1
Norda Stelo	2 898 814,95 \$	<input type="checkbox"/>	1
SNC Lavalin	2 275 470,23 \$	<input type="checkbox"/>	1
Stantec	2 399 190,51 \$	<input type="checkbox"/>	1
Services EXP	2 098 624,59 \$	<input type="checkbox"/>	2

WSP	2 002 551,19 \$		2
AECOM	1 918 523,73 \$	√	2
Les consultants SM	2 024 562,29 \$		2
Norda Stelo	2 318 875,30 \$		2
SNC Lavalin	1 820 772,84 \$		2
Stantec	1 919 378,28 \$		2
Services EXP	1 517 945,25 \$		3
WSP	1 502 744,98 \$		3
Les consultants SM	1 519 662,80 \$		3
Norda Stelo	1 519 662,80 \$		3
SNC Lavalin	1 365 989,23 \$	√	3
Stantec	1 441 165,64 \$		3
Services EXP	758 682,31 \$		4
WSP	751 564,96 \$		4
Les consultants SM	759 639,88 \$		4
Norda Stelo	869 268,08 \$		4
Stantec	719 979,15 \$	√	4

Information additionnelle

Des 14 preneurs de cahier de charges, 8 firmes ont déposées des soumissions multiples.

Préparé par :

Elisa Rodriguez

Le

21 - 3 - 2017

17-15623 - Services professionnels pour le soutien technique pour la mise en œuvre de quatre (4) contrats et de programmes de la Direction des transports - Contrat 4

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du charge de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		Comité
FIRME	5%	10%	20%	20%	20%	25%	100%	\$		Rang	Date
Cima	3,83	8,00	16,67	17,00	16,67	22,67	84,8		-		Le 7 mars 2017
Services EXP	3,67	7,33	14,33	14,33	15,00	21,00	75,7	758 682,31 \$	1,66	4	13H00
WSP	2,67	8,00	17,00	17,67	14,67	20,33	80,3	751 564,96 \$	1,73	2	255 boul Crémazie/ coin Henri-Julien/Salle Sollicitation 436
Aecom	3,67	8,00	14,67	17,67	17,00	22,33	83,3		-		
Les consultants SM	3,50	7,67	14,33	16,00	15,00	21,00	77,5	759 639,88 \$	1,68	3	
Norda Stelo	3,17	7,67	14,33	13,67	13,67	18,33	70,8	869 268,08 \$	1,39	5	
SNC Lavalin	3,00	7,67	14,67	15,00	15,00	20,33	75,7		-		
Stantec	3,33	7,33	16,00	15,33	14,67	21,33	78,0	719 979,15 \$	1,78	1	
0							-		-		
0							-		-		
Agent d'approvisionnement	Elisa Rodriguez										

Multiplicateur d'ajustement
10000

17-15623 - Services professionnels pour le soutien technique pour la mise en œuvre de quatre (4) contrats et de programmes de la Direction des transports - Contrat 3

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du charge de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		Comité
FIRME	5%	10%	20%	20%	20%	25%	100%	\$		Rang	Date
Cima	3,83	8,00	16,67	17,00	16,67	22,67	84,8		-		Le 7 mars 2017
Services EXP	3,67	7,33	14,33	14,33	15,00	21,00	75,7	1 517 945,25 \$	0,83	5	Heure 13H00
WSP	2,67	8,00	17,00	17,67	14,67	20,33	80,3	1 502 744,98 \$	0,87	3	Lieu 255 boul Crémazie/ coin Henri-Julien/Salle Sollicitation 436
Aecom	3,67	8,00	14,67	17,67	17,00	22,33	83,3		-		Multiplicateur d'ajustement 10000
Les consultants SM	3,50	7,67	14,33	16,00	15,00	21,00	77,5	1 519 662,80 \$	0,84	4	
Norda Stelo	3,17	7,67	14,33	13,67	13,67	18,33	70,8	1 739 876,43 \$	0,69	6	
SNC Lavalin	3,00	7,67	14,67	15,00	15,00	20,33	75,7	1 365 989,23 \$	0,92	1	
Stantec	3,33	7,33	16,00	15,33	14,67	21,33	78,0	1 441 165,64 \$	0,89	2	
0							-		-		
0							-		-		
Agent d'approvisionnement	Elisa Rodriguez										

17-15623 - Services professionnels pour le soutien technique pour la mise en œuvre de quatre (4) contrats et de programmes de la Direction des transports - Contrat 1

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du charge de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		Comité
FIRME	5%	10%	20%	20%	20%	25%	100%	\$		Rang	Date
Cima	3,83	8,00	16,67	17,00	16,67	22,67	84,8	2 173 199,96 \$	0,62	1	Le 7 mars 2017
Services EXP	3,67	7,33	14,33	14,33	15,00	21,00	75,7	2 669 619,18 \$	0,47	7	13H00
WSP	2,67	8,00	17,00	17,67	14,67	20,33	80,3	2 502 882,30 \$	0,52	5	255 boul Crémazie/ coin Henri-Julien/Salle Sollicitation 436
Aecom	3,67	8,00	14,67	17,67	17,00	22,33	83,3	2 396 836,40 \$	0,56	2	
Les consultants SM	3,50	7,67	14,33	16,00	15,00	21,00	77,5	2 530 855,28 \$	0,50	6	
Norda Stelo	3,17	7,67	14,33	13,67	13,67	18,33	70,8	2 898 814,95 \$	0,42	8	
SNC Lavalin	3,00	7,67	14,67	15,00	15,00	20,33	75,7	2 275 470,23 \$	0,55	3	
Stantec	3,33	7,33	16,00	15,33	14,67	21,33	78,0	2 399 190,51 \$	0,53	4	
0							-		-		
0							-		-		
Agent d'approvisionnement	Elisa Rodriguez										

Multiplicateur d'ajustement
10000

17-15623 - Services professionnels pour le soutien technique pour la mise en œuvre de quatre (4) contrats et de programmes de la Direction des transports - Contrat 2

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du charge de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>				
FIRME	5%	10%	20%	20%	20%	25%	100%	\$		Rang	Date				
Cima	3,83	8,00	16,67	17,00	16,67	22,67	84,8		-		Le 7 mars 2017				
Services EXP	3,67	7,33	14,33	14,33	15,00	21,00	75,7	2 098 624,59 \$	0,60	6	13H00				
WSP	2,67	8,00	17,00	17,67	14,67	20,33	80,3	2 002 551,19 \$	0,65	4	255 boul Crémazie/ coin Henri-Julien/Salle Sollicitation 436				
Aecom	3,67	8,00	14,67	17,67	17,00	22,33	83,3	1 918 523,73 \$	0,69	1	<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Multiplicateur d'ajustement</th> </tr> <tr> <td></td> <td>10000</td> </tr> </table>	Multiplicateur d'ajustement			10000
Multiplicateur d'ajustement															
	10000														
Les consultants SM	3,50	7,67	14,33	16,00	15,00	21,00	77,5	2 024 562,29 \$	0,63	5					
Norda Stelo	3,17	7,67	14,33	13,67	13,67	18,33	70,8	2 318 875,30 \$	0,52	7					
SNC Lavalin	3,00	7,67	14,67	15,00	15,00	20,33	75,7	1 820 772,84 \$	0,69	2					
Stantec	3,33	7,33	16,00	15,33	14,67	21,33	78,0	1 919 378,28 \$	0,67	3					
0							-		-						
0							-		-						
Agent d'approvisionnement	Elisa Rodriguez														



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Modalités](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

► **Résultats
d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 17-15623

Numéro de référence : 1040992

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services professionnels pour le soutien technique pour la mise en œuvre de quatre (4) contrats et de programmes de la Direction des transports

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
.SNC-Lavalin inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 7e étage Montréal, QC, H2Z 1Z3 NEQ : 1142775999	Madame Karima Aïnenas Téléphone : 514 393- 8000 Télécopieur : 514 390- 6534	Commande : (1217254) 2017-01-10 16 h 56	2692284 - 17-15623 Addenda N°1 2017-01-13 16 h 40 - Courriel
		Transmission : 2017-01-10 16 h 56	2694609 - 17-15623 Addenda N°2 2017-01-19 15 h 21 - Courriel
			2698663 - 17-15623 Addenda N°2 - Report de date 2017-01-27 10 h 51 - Courriel
			2700007 - 17-15623 Addenda N°4 (devis) 2017-01-31 11 h 20 - Courriel
			2700008 - 17-15623 Addenda N°4 (bordereau) 2017-01-31 11 h 20 - Téléchargement
	2701457 - 17-15623 Addenda N°5 (devis) 2017-02-03 9 h 02 - Courriel	2701458 - 17-15623	

			Addenda N°5 - Annexe A 2017-02-03 9 h 02 - Courriel 2703318 - 17-15623 Addenda N°6 2017-02-07 13 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
AECOM Consultants Inc. 1 85 Rue Sainte-Catherine Ouest Montréal, QC, H2X 3P4 http://www.aecom.com 1161553129	Madame Louise Michaud Téléphone : 514 287- 8500 Télécopieur : 514 287- 8600	Commande : (1216888) 2017-01-10 10 h 50 Transmission : 2017-01-10 10 h 50	2692284 - 17-15623 Addenda N°1 2017-01-13 16 h 40 - Courriel 2694609 - 17-15623 Addenda N°2 2017-01-19 15 h 21 - Courriel 2698663 - 17-15623 Addenda N°2 - Report de date 2017-01-27 10 h 51 - Courriel 2700007 - 17-15623 Addenda N°4 (devis) 2017-01-31 11 h 20 - Courriel 2700008 - 17-15623 Addenda N°4 (bordereau) 2017-01-31 11 h 20 - Téléchargement 2701457 - 17-15623 Addenda N°5 (devis) 2017-02-03 9 h 02 - Courriel 2701458 - 17-15623 Addenda N°5 - Annexe A 2017-02-03 9 h 02 - Courriel 2703318 - 17-15623 Addenda N°6 2017-02-07 13 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Arup Canada Inc	Madame Erin	Commande	2692284 - 17-15623

600 blvd de Maisonneuve O Bureau 750 Montréal, QC, H3A 3J2 NEQ : 1164114226	Berg Téléphone : 647 260-3461 Télécopieur : 416 515-1635	: (1217786) 2017-01-11 15 h 48 Transmission : 2017-01-11 15 h 48	Addenda N°1 2017-01-13 16 h 40 - Courriel 2694609 - 17-15623 Addenda N°2 2017-01-19 15 h 21 - Courriel 2698663 - 17-15623 Addenda N°2 - Report de date 2017-01-27 10 h 51 - Courriel 2700007 - 17-15623 Addenda N°4 (devis) 2017-01-31 11 h 20 - Courriel 2700008 - 17-15623 Addenda N°4 (bordereau) 2017-01-31 11 h 20 - Téléchargement 2701457 - 17-15623 Addenda N°5 (devis) 2017-02-03 9 h 02 - Courriel 2701458 - 17-15623 Addenda N°5 - Annexe A 2017-02-03 9 h 02 - Courriel 2703318 - 17-15623 Addenda N°6 2017-02-07 13 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
AXOR Experts Conseils Inc. 5101 Rue Buchan, bureau 400 Montréal, QC, H4P1S4 http://axorexperts.com NEQ : 1168297498	Madame Linda Ménard Téléphone : 514 937-3737 Télécopieur : 514 846-4005	Commande : (1216830) 2017-01-10 10 h 04 Transmission : 2017-01-10 10 h 04	2692284 - 17-15623 Addenda N°1 2017-01-13 16 h 40 - Courriel 2694609 - 17-15623 Addenda N°2 2017-01-19 15 h 21 - Courriel 2698663 - 17-15623 Addenda N°2 - Report de date 2017-01-27 10 h 51 - Courriel 2700007 - 17-15623 Addenda N°4 (devis) 2017-01-31 11 h 20 - Courriel

2700008 - 17-15623
 Addenda N°4
 (bordereau)
 2017-01-31 11 h 20
 - Téléchargement

2701457 - 17-15623
 Addenda N°5 (devis)
 2017-02-03 9 h 02 -
 Courriel

2701458 - 17-15623
 Addenda N°5 -
 Annexe A
 2017-02-03 9 h 02 -
 Courriel

2703318 - 17-15623
 Addenda N°6
 2017-02-07 13 h 54
 - Courriel

Mode privilégié
 (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié
 (plan) : Courrier
 électronique

Beaudoin Hurens
 255 boul Crémazie Est 9e
 Etage
 Montréal, QC, H2M 1M2
<http://www.beaudoinhurens.ca>
 NEQ : 1148115281

[Monsieur
 Charles
 Mousseau, ing](#)

Téléphone
 : 514 384-
 4220
 Télécopieur
 : 514 383-
 6017

Commande
 : **(1224092)**
 2017-01-25 8
 h 49
Transmission
 :
 2017-01-25 8
 h 49

2692284 - 17-15623
 Addenda N°1
 2017-01-25 8 h 49 -
 Téléchargement

2694609 - 17-15623
 Addenda N°2
 2017-01-25 8 h 49 -
 Téléchargement

2698663 - 17-15623
 Addenda N°2 -
 Report de date
 2017-01-27 10 h 51
 - Courriel

2700007 - 17-15623
 Addenda N°4 (devis)
 2017-01-31 11 h 20
 - Courriel

2700008 - 17-15623
 Addenda N°4
 (bordereau)
 2017-01-31 11 h 20
 - Téléchargement

2701457 - 17-15623
 Addenda N°5 (devis)
 2017-02-03 9 h 02 -
 Courriel

2701458 - 17-15623
 Addenda N°5 -
 Annexe A
 2017-02-03 9 h 02 -
 Courriel

2703318 - 17-15623
 Addenda N°6

			2017-02-07 13 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Hélène Chouinard Téléphone : 514 337- 2462 Télécopieur : 450 682- 1013	Commande : (1216823) 2017-01-10 9 h 59 Transmission : 2017-01-10 9 h 59	2692284 - 17-15623 Addenda N°1 2017-01-13 16 h 40 - Courriel 2694609 - 17-15623 Addenda N°2 2017-01-19 15 h 21 - Courriel 2698663 - 17-15623 Addenda N°2 - Report de date 2017-01-27 10 h 51 - Courriel 2700007 - 17-15623 Addenda N°4 (devis) 2017-01-31 11 h 20 - Courriel 2700008 - 17-15623 Addenda N°4 (bordereau) 2017-01-31 11 h 20 - Téléchargement 2701457 - 17-15623 Addenda N°5 (devis) 2017-02-03 9 h 02 - Courriel 2701458 - 17-15623 Addenda N°5 - Annexe A 2017-02-03 9 h 02 - Courriel 2703318 - 17-15623 Addenda N°6 2017-02-07 13 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GHD Consultants Limitée 4600 boul de la Côte-Vertu Montréal, QC, H4S 1C7 http://www.ghd.com NEQ : 1171077796	Monsieur Philippe Savoie Téléphone : 514 339- 0602 Télécopieur	Commande : (1217268) 2017-01-10 17 h 44 Transmission : 2017-01-10	2692284 - 17-15623 Addenda N°1 2017-01-13 19 h 07 - Messagerie 2694609 - 17-15623 Addenda N°2 2017-01-19 15 h 22

: 514 333- 17 h 44
4674

- Télécopie
2698663 - 17-15623
Addenda N°2 -
Report de date
2017-01-27 10 h 51
- Télécopie
2700007 - 17-15623
Addenda N°4 (devis)
2017-01-31 11 h 56
- Télécopie
2700008 - 17-15623
Addenda N°4
(bordereau)
2017-01-31 11 h 20
- Téléchargement
2701457 - 17-15623
Addenda N°5 (devis)
2017-02-03 10 h -
Messagerie
2701458 - 17-15623
Addenda N°5 -
Annexe A
2017-02-03 10 h -
Messagerie
2703318 - 17-15623
Addenda N°6
2017-02-07 13 h 55
- Télécopie
Mode privilégié
(devis) : Télécopieur
Mode privilégié
(plan) : Messagerie
(Purolator)

Lemay CO inc.
3500, rue Saint-Jacques
Montréal, QC, H4C 1H2
<http://www.lemay.com> NEQ :
1149007115

Monsieur
Jean Vachon
Téléphone
: 514 316-
7936
Télécopieur
: 514 935-
8137

Commande
: (1216988)
2017-01-10
12 h 47
Transmission
:
2017-01-10
12 h 47

2692284 - 17-15623
Addenda N°1
2017-01-13 16 h 40
- Courriel
2694609 - 17-15623
Addenda N°2
2017-01-19 15 h 21
- Courriel
2698663 - 17-15623
Addenda N°2 -
Report de date
2017-01-27 10 h 51
- Courriel
2700007 - 17-15623
Addenda N°4 (devis)
2017-01-31 11 h 20
- Courriel
2700008 - 17-15623
Addenda N°4
(bordereau)
2017-01-31 11 h 20
- Téléchargement
2701457 - 17-15623

Addenda N°5 (devis)
2017-02-03 9 h 02 -
Courriel

2701458 - 17-15623
Addenda N°5 -
Annexe A
2017-02-03 9 h 02 -
Courriel

2703318 - 17-15623
Addenda N°6
2017-02-07 13 h 54
- Courriel

Mode privilégié
(devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié
(plan) : Courrier
électronique

Les Consultants S.M. Inc.
(Bureau des Offres)
433, rue Chabanel Ouest,
12e étage
Montréal, QC, H2N 2J8
<http://www.groupe-sm.com>
NEQ : 1143019660

[Madame](#)
[Cynthia](#)
[Fournier](#)
Téléphone
: 450 651-
0981
Télécopieur
: 450 651-
9542

Commande
: (1217149)
2017-01-10
15 h 13
Transmission
:
2017-01-10
15 h 13

2692284 - 17-15623
Addenda N°1
2017-01-13 16 h 40
- Courriel

2694609 - 17-15623
Addenda N°2
2017-01-19 15 h 21
- Courriel

2698663 - 17-15623
Addenda N°2 -
Report de date
2017-01-27 10 h 51
- Courriel

2700007 - 17-15623
Addenda N°4 (devis)
2017-01-31 11 h 20
- Courriel

2700008 - 17-15623
Addenda N°4
(bordereau)
2017-01-31 11 h 20
- Téléchargement

2701457 - 17-15623
Addenda N°5 (devis)
2017-02-03 9 h 02 -
Courriel

2701458 - 17-15623
Addenda N°5 -
Annexe A
2017-02-03 9 h 02 -
Courriel

2703318 - 17-15623
Addenda N°6
2017-02-07 13 h 54
- Courriel

Mode privilégié
(devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié

			(plan) : Courrier électronique
Les Services Exp Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8 NEQ : 1167268128	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478- 8191 Télécopieur : 819 478- 2994	Commande : (1217343) 2017-01-11 8 h 42 Transmission : 2017-01-11 8 h 42	2692284 - 17-15623 Addenda N°1 2017-01-13 16 h 40 - Courriel 2694609 - 17-15623 Addenda N°2 2017-01-19 15 h 21 - Courriel 2698663 - 17-15623 Addenda N°2 - Report de date 2017-01-27 10 h 51 - Courriel 2700007 - 17-15623 Addenda N°4 (devis) 2017-01-31 11 h 20 - Courriel 2700008 - 17-15623 Addenda N°4 (bordereau) 2017-01-31 11 h 20 - Téléchargement 2701457 - 17-15623 Addenda N°5 (devis) 2017-02-03 9 h 02 - Courriel 2701458 - 17-15623 Addenda N°5 - Annexe A 2017-02-03 9 h 02 - Courriel 2703318 - 17-15623 Addenda N°6 2017-02-07 13 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Norda Stelo Inc. (siège social) 1015, av. Wilfrid-Pelletier Québec, QC, G1W 0C4 http://www.norda.com NEQ : 1165310831	Madame Christine Sauvageau Téléphone : 418 654- 9696 Télécopieur : 418 654- 9699	Commande : (1217061) 2017-01-10 13 h 52 Transmission : 2017-01-10 13 h 52	2692284 - 17-15623 Addenda N°1 2017-01-13 16 h 40 - Courriel 2694609 - 17-15623 Addenda N°2 2017-01-19 15 h 21 - Courriel 2698663 - 17-15623 Addenda N°2 - Report de date 2017-01-27 10 h 51 - Courriel

2700007 - 17-15623
 Addenda N°4 (devis)
 2017-01-31 11 h 20
 - Courriel

2700008 - 17-15623
 Addenda N°4
 (bordereau)
 2017-01-31 11 h 20
 - Téléchargement

2701457 - 17-15623
 Addenda N°5 (devis)
 2017-02-03 9 h 02 -
 Courriel

2701458 - 17-15623
 Addenda N°5 -
 Annexe A
 2017-02-03 9 h 02 -
 Courriel

2703318 - 17-15623
 Addenda N°6
 2017-02-07 13 h 54
 - Courriel

Mode privilégié
 (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié
 (plan) : Courrier
 électronique

Stantec Experts-conseils ltée
 600-1060 boulevard Robert-
 Bourassa
 Montréal, QC, H3B 4V3
 NEQ : 1170241336

[Madame
 Claudine
 Talbot](#)

Téléphone
 : 418 626-
 2054

Télécopieur :

Commande
 : **(1216776)**
 2017-01-10 9
 h 28
Transmission
 :
 2017-01-10 9
 h 28

2692284 - 17-15623
 Addenda N°1
 2017-01-13 16 h 40
 - Courriel

2694609 - 17-15623
 Addenda N°2
 2017-01-19 15 h 21
 - Courriel

2698663 - 17-15623
 Addenda N°2 -
 Report de date
 2017-01-27 10 h 51
 - Courriel

2700007 - 17-15623
 Addenda N°4 (devis)
 2017-01-31 11 h 20
 - Courriel

2700008 - 17-15623
 Addenda N°4
 (bordereau)
 2017-01-31 11 h 20
 - Téléchargement

2701457 - 17-15623
 Addenda N°5 (devis)
 2017-02-03 9 h 02 -
 Courriel

2701458 - 17-15623
 Addenda N°5 -
 Annexe A


			2017-02-03 9 h 02 - Courriel
			2703318 - 17-15623 Addenda N°6
			2017-02-07 13 h 54 - Courriel
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Tetra Tech QI Inc. 5100, rue Sherbrooke Est, bur. 900 Montréal, QC, H1V3R9 NEQ : 1169411510	Madame Rachel Pelletier Téléphone : 514 257-0707 Télécopieur : 514 257-2804	Commande : (1216789) 2017-01-10 9 h 38 Transmission : 2017-01-10 9 h 38	2692284 - 17-15623 Addenda N°1 2017-01-13 19 h 07 - Messagerie 2694609 - 17-15623 Addenda N°2 2017-01-19 16 h 02 - Télécopie 2698663 - 17-15623 Addenda N°2 - Report de date 2017-01-27 10 h 51 - Télécopie 2700007 - 17-15623 Addenda N°4 (devis) 2017-01-31 11 h 21 - Télécopie 2700008 - 17-15623 Addenda N°4 (bordereau) 2017-01-31 11 h 20 - Téléchargement 2701457 - 17-15623 Addenda N°5 (devis) 2017-02-03 10 h 02 - Messagerie 2701458 - 17-15623 Addenda N°5 - Annexe A 2017-02-03 9 h 02 - Courriel 2703318 - 17-15623 Addenda N°6 2017-02-07 13 h 55 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 5355, boul. des Gradins	Madame Martine Gagnon Téléphone	Commande : (1217054) 2017-01-10 13 h 44	2692284 - 17-15623 Addenda N°1 2017-01-13 16 h 40 - Courriel

Québec, QC, G2J 1C8 http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057	: 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	Transmission : 2017-01-10 13 h 44	2694609 - 17-15623 Addenda N°2 2017-01-19 15 h 21 - Courriel 2698663 - 17-15623 Addenda N°2 - Report de date 2017-01-27 10 h 51 - Courriel 2700007 - 17-15623 Addenda N°4 (devis) 2017-01-31 11 h 20 - Courriel 2700008 - 17-15623 Addenda N°4 (bordereau) 2017-01-31 11 h 20 - Téléchargement 2701457 - 17-15623 Addenda N°5 (devis) 2017-02-03 9 h 02 - Courriel 2701458 - 17-15623 Addenda N°5 - Annexe A 2017-02-03 9 h 02 - Courriel 2703318 - 17-15623 Addenda N°6 2017-02-07 13 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
--	---	---	---

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations

Besoin d'aide?

[Aide en ligne](#) 
[Formation en ligne](#)
[Glossaire](#)
[Plan du site](#)
[Accessibilité](#)

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)
[Contactez-nous](#)
[Nouvelles](#)
[Marchés publics hors Québec](#) 
[Registre des](#)

À propos

[À propos de SEAO](#)
[Info sur Constructo](#)
[Conditions d'utilisation](#)
[Polices supportées](#)

Partenaires

Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec 

CGI

des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#)



[entreprises non admissibles](#)



[Autorité des marchés financiers](#)



© 2003-2017 Tous droits réservés

CONVENTION

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est située au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6; agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 ;

CI-APRÈS APPELÉE LA "VILLE"

ET : **AECOM Consultants Inc.**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 85 rue Sainte-Catherine Ouest, Montréal, Québec, H2X 3P4 agissant et représenté par Jean Nehmé, Vice-Président principal, Directeur général, Canada Est, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare.

N° d'inscription T.P.S. : 832528541
N° d'inscription T.V.Q. : 1210896631

CI-APRÈS APPELÉE LE "CONTRACTANT"

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 GÉNÉRALITÉS

1.1 Champ d'application :

Cette convention s'applique à tous les services fournis à la Ville afin de réaliser les divers projets du présent mandat.

1.2 Définitions :

Dans cette convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

1.2.1 «Convention» :

La présente convention de services professionnels.

1.2.1 "Devis technique" :

Le document d'appel d'offres # 17-15623 pour services professionnels daté du 9 janvier 2017, incluant les addenda 1 à 6.

1.2.2 "Annexe A" :

L'offre de services, en date du 8 février 2017, présentée par le Contractant;

1.2.4 "Avenant" :

Toute modification au marché;

1.2.5 "Chargé de projet" :

Le professionnel désigné par le Contractant pour diriger le projet et l'équipe de projet, pour assurer l'intégration de tous les partenaires du projet, en plus d'être l'interlocuteur principal auprès de la Ville.

1.2.6 "Chargé de projet - Ville" :

Le professionnel désigné par la Ville de Montréal pour diriger le projet.

1.2.7 "Consultant" :

Une personne morale ou physique, membre d'une société ou d'une association professionnelle offrant des services spécialisés.

1.2.8 "Directeur" :

Le Directeur principal du Service des infrastructures, de la voirie et des transports de la Ville (S.I.V.T.) ou son représentant dûment autorisé;

1.2.9 "Entrepreneur" :

Toute personne à qui la Ville octroie le marché.

1.2.10 "Équipe" :

Le personnel affecté à la réalisation du ou des projets.

1.2.11 "Ingénieur" :

Un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec ou le détenteur d'un permis temporaire émis par cet Ordre qui, dans la pratique privée, exerce le génie-conseil;

1.2.12 "Mandat" :

Les services professionnels requis pour réaliser les projets.

1.2.13 "Marché" :

Le contrat entre la Ville et un entrepreneur pour l'exécution de l'ouvrage.

1.2.14 "Ouvrage" :

Les travaux réalisés par l'entrepreneur conformément aux plans et devis et cahiers des charges préparés par les professionnels contractants.

1.2.15 "Patron" :

Le professionnel désigné par le Contractant pour définir les attentes de la Ville au début du mandat et pour faire un suivi systématique tout au long du mandat afin de s'assurer que les objectifs techniques et administratifs soient en tout point rencontrés;

1.2.16 "Personnel auxiliaire" :

Le personnel du Contractant autre que le personnel professionnel ou technique; il comprend la dactylo, l'aide technique, le chaîneur, le jalonneur et l'homme de mire et tout autre personnel désigné;

1.2.17 "Personnel de soutien" :

Le personnel journalier employé par le Contractant, autre que le personnel professionnel, technique ou auxiliaire; il comprend le peseur, le pointeur et le commis;

1.2.18 "Projet" :

Projet de la Direction des transports réalisé à l'intérieur du mandat de services professionnels;

1.2.19 "Services" :

Les services professionnels relatifs au projet requis du Contractant en vertu de la présente convention, tels que plus amplement décrits à l'article « Étendue des services professionnels » du devis technique;

1.2.20 "Travaux" :

Les travaux de construction exécutés par les entrepreneurs dans le cadre du Projet;

ARTICLE 2
OBJET

La Ville retient les Services du Contractant qui s'engage, selon les conditions de la présente convention et des Annexes qui font partie intégrante des présentes sans qu'il soit nécessaire de les y annexer physiquement, à exécuter tous les services requis pour la réalisation du mandat.

ARTICLE 3
PRÉSÉANCE

L'ordre de préséance de la convention et des Annexes est le suivant :

3.1 d'abord, la présente convention

3.2 ensuite, dans l'ordre suivant : A) Document d'appel d'offres public no 17-15623 et B) Offre de services datée du 8 février 2017.

ARTICLE 4
DURÉE

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin, sans excéder une période maximale de trois (3) ans, lorsque le Contractant a complètement exécuté ses Services, celui-ci demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la Ville au-delà de cette date.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le Contractant s'engage à :

- 5.1** collaborer entièrement avec la Ville, le Directeur et le chargé de projet Ville, de même qu'avec les personnes à qui la Ville aurait confié certains éléments du mandat;
- 5.2** ne pas agir de manière à porter atteinte aux droits et prérogatives de la Ville;
- 5.3** ne pas céder ni transporter les droits et pouvoirs qui lui sont confiés par la présente convention, sans le consentement écrit de la Ville;
- 5.4** respecter la confidentialité des données et renseignements fournis par la Ville, ses employés ou ses mandataires et de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion de l'exécution de ses Services; le Contractant devra obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à d'autres fins;
- 5.5** n'avoir en aucun temps d'intérêt pécuniaire directement ou indirectement dans des biens ou services qui pourraient être utilisés dans la construction ou l'exécution des ouvrages visés par la présente convention; toutefois, la possession de moins d'un pour cent (1 %) des actions réellement émises par une personne morale dont les valeurs sont inscrites à la bourse n'est pas considérée comme intérêt pécuniaire;
- 5.6** ne pas modifier les originaux des plans, croquis ou autres documents qui lui seront fournis par la Ville ou ses mandataires, sans l'autorisation écrite de la Ville;
- 5.7** fournir à la Ville, sur demande expresse, une copie des calculs, notes, croquis et esquisses ayant servi à la réalisation des divers mandats visés par la présente convention;
- 5.8** suivre les normes que la Ville exige pour la présentation des dessins, des plans et de tout autre document nécessaire;
- 5.9** préparer et remettre, à l'intérieur de l'échéancier, les devis, les rapports d'avancement et autres documents nécessaires en conformité avec les exigences de la Ville;
- 5.10** préparer le compte rendu de chacune des réunions concernant le projet, ainsi que tout rapport jugé nécessaire par le chargé de projet Ville;
- 5.11** débiter ses services après en avoir reçu l'ordre écrit du chargé de projet Ville;
- 5.12** communiquer par écrit à la Ville le nom du Patron et du Chargé de projet, ainsi que la liste du personnel affecté aux différentes étapes du mandat, la qualification des membres de ce personnel et le taux horaire majoré applicable à chacun d'eux;
- 5.13** agir avec compétence et diligence pour fournir tous les Services;
- 5.14** voir à ce que les lois, tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux applicables aux divers mandats ou Travaux, ainsi que les droits des tiers ou propriétaires riverains affectés par les Travaux soient respectés, le contractant sera responsable des frais encourus par la Ville qui résulteraient de l'inobservance de ces lois et règlements et du non-respect des droits des tiers

- 5.15** planifier et superviser la mise en place de toutes les mesures nécessaires en vue de respecter la Loi sur la qualité de l'environnement et ses règlements;
- 5.16** recueillir auprès des entreprises d'utilités publiques existantes tous les renseignements concernant l'état et la position de leurs installations et structures, tant en plan qu'en élévation;
- 5.17** coordonner activement la préparation du Projet avec les divers intervenants de la Ville ainsi qu'avec les diverses entreprises d'utilités publiques et autres organismes externes et municipalités ou arrondissements impliqués dans le dossier;
- 5.18** planifier la réalisation du Projet de façon à créer le minimum d'impact sur le fonctionnement des installations de la Ville;
- 5.19** représenter graphiquement l'évolution réelle des dépenses et des travaux y compris de ses honoraires, en regard de l'évolution projetée et signaler sans tarder au Directeur tout risque de dépassement des enveloppes budgétaires;
- 5.20** remettre au Chargé de projet Ville, à la fin des Travaux, un certificat signé et scellé attestant que les Travaux ont été exécutés conformément aux lois et règlements en vigueur;
- 5.21** collaborer à la préparation et à l'administration de la preuve de la Ville en cas de litige opposant cette dernière à un tiers en raison des Services visés par la présente convention et ce, sans frais supplémentaires;
- 5.22** fournir le personnel requis et identifié dans la soumission (Annexe A) ou toute autre personne, comme prévu aux présentes;
- 5.23** ne pas remplacer le personnel assigné aux Services sans avoir obtenu l'autorisation préalable et écrite du Chargé de projet - Ville. De plus, dans un tel cas, les frais de remplacement sont à la charge du Contractant;
- 5.24** produire un plan de travail détaillé pour la réalisation de chacun des biens livrables.

ARTICLE 6 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

- 6.1** La Ville s'engage à fournir, pourvu qu'ils soient en sa possession, les plans de tout ouvrage existant, ainsi que tous autres documents jugés pertinents.
- 6.2** Les renseignements fournis dans les documents énoncés au paragraphe ci-dessus le sont à titre d'information seulement. Ils doivent être validés par le Contractant qui doit, préalablement à la prestation de ses Services, faire les démarches et vérifications qui s'imposent en la matière et aviser le directeur de toute inexactitude, dans les plus brefs délais. Le Contractant ne peut exercer aucun recours contre la Ville fondé sur le défaut de fournir des renseignements ou sur l'inexactitude des renseignements fournis par la Ville.
- 6.3** La Ville s'engage en outre à :
 - 6.3.1** assurer au Contractant la collaboration du Chargé de projet Ville;
 - 6.3.2** communiquer avec diligence au Contractant la décision du Chargé de projet Ville sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

6.4 Sous réserve de l'article 11.4 de la présente convention, la Ville s'engage, à assumer les frais relatifs à l'implantation et à l'exploitation des locaux et de l'ensemble des équipements et ameublements requis pour le personnel du Contractant travaillant aux bureaux de la Ville, sauf ceux qui sont déclarés par le Contractant être à son usage exclusif et ceux qui, parmi ceux proposés par le Contractant, ne peuvent, de l'avis du Directeur, que servir à l'usage exclusif du Contractant. Sous réserve de ces équipements et ameublements à usage exclusif dont les frais sont assumés par le Contractant, les frais assumés par la Ville couvrent notamment :

- la location, l'aménagement et l'entretien des locaux;
- l'acquisition ou la location des équipements et ameublements, y compris leur entretien ou renouvellement, le cas échéant;
- la fourniture du matériel périssable de bureau;
- l'infrastructure informatique, de télécommunication et de bureautique (serveurs, réseaux, ordinateurs, logiciels, imprimantes, traceurs, télécopieurs, photocopieurs, projecteurs et système téléphonique, équipement pour le balayage optique des plans);
- les liens Internet et les lignes téléphoniques.

ARTICLE 7 **SERVICES COUVERTS**

Les Services requis du Contractant sont plus amplement décrits au devis technique et seront particulièrement précisés par le chargé de projet Ville.

ARTICLE 8 **QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCE DU CHARGÉ DE PROJET** **ET DU PERSONNEL AFFECTÉ AU PROJET**

Le Chargé de projet et tout le personnel présentés dans l'offre de services du Contractant (Annexe A), incluant le Patron, devront être effectivement assignés au mandat. Toute substitution éventuelle devra se faire sur approbation écrite préalable du chargé de projet Ville, avec du personnel de formation et d'expérience équivalentes ou supérieures.

ARTICLE 9 **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 9.1** coordonner l'exécution de la convention;
- 9.2** décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'application de la convention, du devis technique et de l'Annexe A;
- 9.3** refuser les Services, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaises qualités ou non conformes aux dispositions de la convention, du devis technique et de l'Annexe A;
- 9.4** exiger du Contractant la rectification et la correction de ces Services, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 10 **HONORAIRES**

- 10.1** Les honoraires du Contractant, en contrepartie de tous les Services rendus et des dépenses encourues par celui-ci, ne pourront excéder la somme maximale indiquée au bordereau du contractant pour chacune des catégories d'employés, incluant toutes les taxes sur les biens et services (TPS et TVQ).
- 10.2** Aucuns honoraires ne seront dus au Contractant pour les services applicables à des reprises de Travaux résultant d'erreurs ou d'omissions de sa part ou de son personnel.
- 10.3** La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 10.1.
- 10.4** Le Contractant est tenu d'aviser la Ville par écrit lorsque les coûts des services et des dépenses atteindront 15 %, 50 % et 75 % de la somme susdite et, le cas échéant, de toute somme allouée pour chaque sous-projet ou travail déterminé.
- 10.5** À sa discrétion, la Ville pourra requérir du Contractant des services professionnels complémentaires qui relèvent de sa compétence dont le coût sera acquitté à même la somme maximale ci-dessus prévue. La nature et le coût de tous ces services complémentaires devront faire l'objet d'une entente écrite entre le Contractant et le Directeur avant d'être exécutés.
- 10.6** Les parties reconnaissent que la ventilation apparaissant au bordereau de prix de l'Annexe A n'est qu'une estimation et que l'enveloppe d'honoraires déterminée à l'article 10.1 pourra être utilisée, en totalité ou en partie, pour la rémunération des Services conformément aux dispositions de l'article 11.

ARTICLE 11

CALCUL DES HONORAIRES

La rémunération du Contractant pour la prestation des Services sera calculée selon l'une ou l'autre des méthodes ci-dessous ou sur une combinaison de ces méthodes et se conformera aux critères suivants :

11.1 Méthode horaire :

11.1.1 Le taux horaire maximum est celui indiqué à l'Annexe A, selon la classification à laquelle appartient le personnel concerné.

11.1.2 La méthode horaire comporte le paiement du temps d'utilisation des membres du personnel du Contractant appelés à travailler directement à la réalisation du Projet, à l'exclusion des services du personnel de secrétariat et du personnel administratif.

Seul le temps affecté à la dactylographie des devis définitifs et des rapports techniques directement reliés au Projet est rémunéré, et ce, sur la base du taux horaire majoré du personnel de soutien.

11.1.3 Les modalités d'application de la méthode horaire sont les suivantes :

11.1.3.1 Le personnel affecté au travail et sa qualification pour fins de rémunération doivent avoir été acceptés par écrit, par le Chargé de projet - Ville, avant le début de la prestation des Services.

- 11.1.3.2** Les taux horaires du Patron et du Chargé de projet sont des taux horaires fixes déjà majorés (cf. bordereau de prix).

Le nombre d'heures payables pour du temps de Patron (excluant les personnes désignées au 1^{er} alinéa du présent article) ne doit pas, sans l'autorisation écrite du Directeur, excéder 10 % des heures que le personnel professionnel et technique consacre au Projet. Aux fins de la rémunération, il n'est admis qu'un seul patron

- 11.1.3.3** Si le Contractant affecte du personnel de classification supérieure à une fonction habituellement confiée à du personnel de classification inférieure, le taux horaire majoré applicable dans ce cas est celui correspondant à cette dernière classification.

- 11.1.3.4** Un professionnel, autre qu'un ingénieur ou un architecte, qui fait partie du personnel du Contractant et dont la participation au Projet est nécessaire pour que ce dernier puisse fournir ses services, est rémunéré au même taux horaire qu'un ingénieur.

- 11.1.4** Le Contractant doit enregistrer quotidiennement le nombre d'heures, à la demi-heure près, consacrées à chaque Projet et l'utilisation qui en a été faite par son personnel.

- 11.1.5** Les heures supplémentaires ne sont pas remboursables; la rémunération des heures supplémentaires excédant la semaine normale de travail est calculée au taux horaire établi pour les heures normales de travail en conformité avec les dispositions de la présente convention. Cependant, dans des cas exceptionnels et moyennant une autorisation préalable, le Directeur peut autoriser les heures supplémentaires.

11.2 Méthode forfaitaire

Cette méthode comporte le paiement d'un montant forfaitaire pour l'ensemble des Services visés, tel que déterminé au préalable par le Contractant et le Directeur.

11.3 Dépenses admissibles :

Seules les dépenses suivantes préalablement autorisées par écrit, par le Directeur, sont admissibles aux fins du Projet et remboursées par la Ville, dans la mesure fixée par le Directeur et selon les conditions ci-après décrites :

- 11.3.1** l'impression des plans et devis selon les taux convenus avec le Directeur;

- 11.3.2** les frais de voyage dûment autorisés, conformément aux directives de la Ville;

- 11.3.3** les services de soutien technique que le Contractant se procure à l'extérieur de son étude, après autorisation, y compris la main-d'oeuvre non technique, les taux devant être conformes à ceux approuvés par le Directeur;

- 11.3.4** l'engagement d'experts consultants dûment autorisés, sur présentation de pièces justificatives;

- 11.3.5** les frais d'utilisation d'automobile sans excéder 0,38\$ par kilomètre pour les déplacements autorisés par le Directeur.

11.4 Dépenses non remboursables

Pour plus ample précision et sans limiter la généralité de ce qui précède, ne sont pas remboursables les dépenses suivantes:

- 11.4.1** les frais de représentation;
- 11.4.2** les frais de repas;
- 11.4.3** les dépenses de services de messagerie et de communication (téléphone, cellulaire, affranchissement, etc.), sauf celles qui sont autorisées par le Directeur;
- 11.4.4** les dépenses relatives à ce qui est réservé ou destiné à l'usage exclusif du Contractant, conformément aux dispositions de l'article 6.4;
- 11.4.5** les dépenses relatives aux appareils de mesure et d'enregistrement et à l'équipement semblable, sauf celles qui sont autorisées par le Directeur;
- 11.4.6** les dépenses relatives à l'équipement de sécurité et de protection du personnel à l'extérieur des locaux du Bureau de projet;
- 11.4.7** toutes les autres dépenses que le Contractant doit encourir pour rendre les Services qu'il s'est engagé à fournir conformément à la présente convention, du devis technique et à l'Annexe A.

ARTICLE 12 **PAIEMENT DES HONORAIRES**

- 12.1** Lorsque les Services sont fournis sur la base de la méthode horaire avec plafond, le Contractant est payé sur présentation mensuelle de son relevé d'honoraires et de dépenses, eu égard à l'avancement des Services.
- 12.2** Lorsque les Services sont fournis sur la base de la méthode forfaitaire, le Contractant est payé à raison de la méthode convenue lors de l'établissement du forfait.
- 12.3** Le relevé d'honoraires devra être détaillé et rendre compte, le cas échéant, des heures attribuées à l'exécution de la convention et fournir les pièces justificatives des dépenses admissibles réellement encourues en relation avec le Projet. Il devra également préciser le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription qui a été attribué au Contractant par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ.
- 12.4** La Ville retiendra le paiement de toute facture qui n'indiquera pas de façon claire le taux des taxes sur les biens et les services (TPS et TVQ), le montant réclamé à ce titre et le numéro d'inscription approprié.
- 12.5** Ni un rapport sur l'état des travaux, ni un paiement effectué par la Ville en conformité du présent article ne doivent être interprétés comme une admission que les Services soient en totalité ou en partie complets, satisfaisants ou conformes à la présente convention.
- 12.6** Le relevé sera présenté selon les directives émises par le Directeur avec les pièces justificatives afférentes. Une photocopie des feuilles de temps, originalement signées par un responsable du Contractant, tiendra lieu de pièces justificatives pour les salaires et honoraires. Les activités effectuées par le Contractant durant la période de facturation devront être décrites et documentées à la satisfaction du Directeur.

- 12.7** Le Contractant doit tenir un registre exact de tout le temps que le Patron, le Chargé de projet et le personnel de son cabinet consacrent à l'accomplissement des Services à être rémunérés selon la méthode horaire ainsi que de toutes les dépenses remboursables et conserver les pièces à l'appui.
- 12.8** Le Directeur pourra vérifier ces pièces et registres, à un moment convenant aux 2 parties, durant les heures d'affaires. Le Contractant devra faciliter cette consultation.
- 12.9** La Ville s'engage à vérifier avec diligence le relevé d'honoraires du Contractant et à le payer dans les 30 jours de son approbation.

ARTICLE 13 **ASSURANCES ET RESPONSABILITÉ**

- 13.1** Le Contractant devra fournir la preuve qu'il est assuré pour la responsabilité civile et pour la responsabilité professionnelle, en sus de la protection obligatoire accordée par la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec. La police doit contenir une protection d'un montant minimum de :

13.1.1 cinq millions de dollars (5 000 000,00 \$) par événement (limite totale et cumulative) dans le cas de la responsabilité civile; et

13.1.2 cinq millions de dollars (5 000 000,00 \$) par réclamation (limite totale et cumulative) dans le cas de la responsabilité professionnelle.

Cette police ne devra pas prévoir une franchise supérieure à 15 % de la couverture ci-dessus exigée. En cas de réclamation, les dispositions de l'article 22 s'appliquent aussi à la franchise.

À la signature de la convention, le Contractant devra fournir à la Ville une attestation de police d'assurance émise à ces fins et à la demande du Directeur, une copie certifiée de cette police. Par la suite, le Contractant devra soumettre annuellement à la Ville une preuve de renouvellement de cette police d'assurance sous forme d'un certificat de renouvellement. À défaut par le Contractant de renouveler cette police, la Ville pourra le faire aux frais du Contractant.

- 13.2** La police d'assurance doit être maintenue en vigueur aux frais du Contractant, à compter de la signature de la présente convention jusqu'à l'écoulement d'une période de douze (12) mois après la date de fin des Services pour l'assurance responsabilité civile et jusqu'à l'écoulement de sa responsabilité aux termes du Code civil du Québec pour l'assurance de responsabilité professionnelle.
- 13.3** La police d'assurance ci-avant mentionnée devra comporter un avenant stipulant qu'elle ne pourra être modifiée ou annulée sans un préavis d'au moins 30 jours à la Ville.
- 13.4** La Ville devra aussi être désignée comme assurée additionnelle sur la police de responsabilité civile du Contractant.
- 13.5** Avant le début des Travaux, la Ville et le Contractant établiront le programme d'assurance requis pour le ou les chantiers du Projet, lequel programme pourra prévoir que le Contractant sera ajouté comme assuré additionnel sur la police d'assurance qui pourra être exigée des entrepreneurs.

ARTICLE 14
ABANDON OU SUSPENSION DU PROJET / RÉSILIATION

- 14.1** Si le projet est abandonné ou suspendu en tout ou en partie par la Ville, le Contractant sera payé pour les services rendus jusqu'à la date de l'avis de suspension ou de résiliation en fonction de l'avancement des Services, sur présentation de pièces justificatives.
- 14.2** Le Contractant devra alors livrer à la Ville toutes les données, notes, rapports et autres documents concernant les Services, préparés à la date de l'avis de l'abandon ou de la suspension de celui-ci.
- 14.3** Le Contractant n'aura aucun recours contre la Ville pour la perte de tous profits anticipés ou dommages occasionnés du fait de l'abandon ou de la suspension du Projet.
- 14.4** Dans le cas d'impossibilité d'agir par la suite de maladie grave, d'incapacité légale ou de décès, le Contractant ou ses représentants légaux doivent, sans délai, faire continuer l'exécution de la convention par un autre contractant ou un autre consultant accepté par écrit, par la Ville, sans coûts additionnels pour la Ville. À défaut, la Ville verra elle-même à son remplacement.
- 14.5** La Ville peut mettre fin à la présente convention en tout temps par avis écrit. Les dispositions des articles 14.1 à 14.3 s'appliquent en cas de telle résiliation, sous réserve des recours de la Ville pour les dommages résultant de l'inexécution par le Contractant de l'une ou l'autre des obligations contenues à la présente convention, du devis technique et de l'Annexe.

ARTICLE 15
SIGNATURES LIANT LE CONTRACTANT

- 15.1** Vis-à-vis de la Ville, est censé valablement autorisé par le Contractant, tout écrit signé de sa part par la ou les personne(s) dûment autorisée(s) à signer, suivant la résolution fournie à la signature de la présente convention.
- 15.2** Le Contractant peut donner à la Ville un avis écrit l'informant qu'une ou plusieurs personnes, autres que celles mentionnées dans la résolution, sont autorisées à signer une ou plusieurs catégories d'écrits engageant la responsabilité du Contractant envers la Ville; s'il est signé par une des personnes mentionnées à la résolution, l'avis est censé valablement autorisé et donné par le Contractant et prend effet sur réception par la Ville.
- 15.3** En l'absence de tel avis, la Ville peut traiter comme valablement autorisé par le Contractant, tout autre écrit qui lui paraît l'être et qui est signé pour celui-ci, par une personne autre que celles mentionnées à la résolution.

ARTICLE 16
DROITS D'AUTEUR

En contrepartie des honoraires qui lui sont versés, le Contractant :

- 16.1** cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études, plans et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention;
- 16.2** garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études, plans et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;

- 16.3** tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 17
ÉLECTION DE DOMICILE

Aux fins de la présente, la Ville et le Contractant élisent respectivement domicile comme suit :

VILLE DE MONTRÉAL

Hôtel de Ville
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

a/s Yves Saindon,
Greffier de la Ville

CONTRACTANT

AECOM Consultants Inc.
85, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H2X 3P4

a/s de : Jean Nehmé, Vice-Président principal,
Directeur général, Canada Est

ARTICLE 18
CLAUSES GÉNÉRALES

- 18.1** Le Contractant n'aura aucun recours en recouvrement ou en dommages-intérêts contractuels contre la Ville pour des coûts dépassant la somme maximale mentionnée à l'article 10 (Honoraires) ou dépassant le montant des honoraires déterminé en regard de chaque sous-projet.
- 18.2** La présente convention lie les héritiers et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.
- 18.3** Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.
- 18.4** Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.
- 18.5** La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.
- 18.6** La présente convention ne confère aucune exclusivité au Contractant, la Ville se réservant, en tout temps et pour quelque motif que ce soit, le droit de confier des mandats à d'autres firmes.

ARTICLE 19
REPRÉSENTANTS DES PARTIES

19.1 Le représentant de la Ville voit à l'administration des présentes et a la responsabilité et l'autorité nécessaires pour :

19.1.1 prendre toutes les décisions relatives à la réalisation du mandat tel que prévu aux présentes et obtenir à temps toutes les autorisations nécessaires de la Ville;

19.1.2 procurer à temps au Contractant tous les renseignements et toutes les données nécessaires pour que le Contractant puisse rendre les Services conformément aux dispositions des présentes;

19.1.3 s'assurer que toutes les tâches dont la Ville a la responsabilité soient exécutées à temps et efficacement;

19.1.4 approuver toutes demandes du Contractant qui nécessitent une autorisation de la Ville;

19.1.5 accepter chacun des biens livrables conformément aux présentes;

19.1.6 approuver la facturation du Contractant;

19.1.7 assurer au personnel du Contractant l'accès à la propriété de la Ville tel que requis;

19.1.8 désigner, s'il y a lieu, les employés de la Ville à qui sont adressées toutes les communications relatives à l'exécution des tâches quotidiennes et assurer leur collaboration;

19.1.9 recevoir les avis officiels adressés à la Ville que le Contractant peut soumettre en vertu des présentes.

19.2 Le représentant du Contractant a la responsabilité et l'autorité nécessaires pour :

19.2.1 s'assurer que tous les biens soient livrés et toutes les tâches exécutées à temps et efficacement;

19.2.2 désigner les personnes que le Contractant a choisies pour l'exécution des diverses tâches prévues par les présentes;

19.2.3 recevoir les avis officiels que la Ville peut soumettre et adresser au Contractant en vertu des présentes.

19.3 Les représentants autorisés des parties sont :

VILLE

Claude Carette
Directeur principal
Service des infrastructures, de la voirie et des transports
801, rue Brennan 8e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4
Téléphone : 514 872-6855
Télécopieur : 514 872-5046
Courriel : claudio.carette@ville.montreal.qc.ca

CONTRACTANT

AECOM Consultants Inc.

Jean Nehmé, Vice-Président principal,
Directeur général, Canada Est
85, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H2X 3P4
Téléphone : 514 287-8500
Télécopieur : 514 287-8600
Courriel : jean.nehme@aecom.com

Si l'une ou l'autre des parties désire changer son représentant, son adresse ou toute autre information le concernant, elle doit le faire par un avis écrit émis conformément aux présentes.

- 19.4** L'un ou l'autre des représentants des parties peut déléguer toute ou partie de son autorité, moyennant entente préalable avec l'autre représentant, qui ne peut pas refuser telle délégation, sans motif raisonnable.

ARTICLE 20 **GARANTIE ET RESPONSABILITÉ**

- 20.1** Le Contractant s'engage à rendre les Services requis, selon les règles de l'art, de façon à ce que les Services rendus permettent à la Ville d'atteindre les résultats souhaités.
- 20.2** Le Contractant garantit la réalisation de tous les biens livrables dans chacun des sous-projets, selon les spécifications de la convention.
- 20.3** Le Contractant est responsable des frais encourus par la Ville qui résulteraient de la négligence du Contractant de respecter ou de faire respecter tous et chacun des engagements et obligations qu'il assume aux termes des présentes, notamment en regard de ceux mentionnés aux articles suivants : 5.14, 5.15, 5.16, 5.19, 7, 9.4 et 20.

ARTICLE 21 **PROCÉDURES SPÉCIALES**

- 21.1** Pour garantir le respect des échéanciers précisés dans le plan de travail détaillé et sous réserve de tout autre délai stipulé aux présentes, chaque partie a 5 jours ouvrables (ou exceptionnellement tout autre délai convenu par écrit) pour répondre à toute demande écrite de l'autre partie.
- 21.2** Toute telle demande écrite est présumée acceptée si l'autre partie n'y répond pas dans le délai prévu et que la demande invoque expressément la procédure spéciale en précisant la date où la demande sera présumée acceptée.
- 21.3** Par la suite, si la demande est refusée, les représentants autorisés des parties doivent régler le différend immédiatement.

ARTICLE 22 **COMPENSATION**

Si le Contractant doit des sommes d'argent à la Ville pour quelque cause que ce soit, notamment s'il est responsable de frais encourus par la Ville résultant des services fournis par le Contractant qui ne seraient pas conformes aux exigences de la présente convention, la Ville peut retenir et opérer compensation entre ces sommes et toute somme due au Contractant, y compris sur toute somme retenu à titre de garantie ou lui demander de déposer toute somme requise afin de constituer une provision suffisante lui permettant d'être éventuellement indemnisée de tout règlement ou de tout jugement en capital intérêts et frais.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ième jour de

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____

Yves Saindon,
Greffier

Le ième jour de

AECOM Consultants Inc.

Par : _____

Jean Nehmé, Vice-Président principal,
Directeur général, Canada Est

Cette convention a été approuvée par la résolution de la Ville de Montréal le ième jour de 201_.

CONVENTION

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est située au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6; agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 ;

CI-APRÈS APPELÉE LA "VILLE"

ET : **CIMA+ s.e.n.c.**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 3400, boulevard du Souvenir, bureau 600, Laval, Québec, H7V 3Z2, agissant et représenté par Denis Gamache, Vice-Président – Transport, dûment autorisé aux fins des présentes, en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée à une séance en date du 30 janvier 2017.

N° d'inscription T.P.S. : R103036430

N° d'inscription T.V.Q. : 1010372212

CI-APRÈS APPELÉE LE "CONTRACTANT"

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **GÉNÉRALITÉS**

1.1 Champ d'application :

Cette convention s'applique à tous les services fournis à la Ville afin de réaliser les divers projets du présent mandat.

1.2 Définitions :

Dans cette convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

1.2.1 «Convention» :

La présente convention de services professionnels.

1.2.1 "Devis technique" :

Le document d'appel d'offres # 17-15623 pour services professionnels daté du _____, incluant les addenda

1.2.2 "Annexe A" :

L'offre de services, en date du 8 février 2017 présentée par le Contractant;

1.2.4 "Avenant" :

Toute modification au marché;

1.2.5 "Chargé de projet" :

Le professionnel désigné par le Contractant pour diriger le projet et l'équipe de projet, pour assurer l'intégration de tous les partenaires du projet, en plus d'être l'interlocuteur principal auprès de la Ville.

1.2.6 "Chargé de projet - Ville" :

Le professionnel désigné par la Ville de Montréal pour diriger le projet.

1.2.7 "Consultant" :

Une personne morale ou physique, membre d'une société ou d'une association professionnelle offrant des services spécialisés.

1.2.8 "Directeur" :

Le Directeur principal du Service des infrastructures, de la voirie et des transports de la Ville (S.I.V.T.) ou son représentant dûment autorisé;

1.2.9 "Entrepreneur" :

Toute personne à qui la Ville octroie le marché.

1.2.10 "Équipe" :

Le personnel affecté à la réalisation du ou des projets.

1.2.11 "Ingénieur" :

Un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec ou le détenteur d'un permis temporaire émis par cet Ordre qui, dans la pratique privée, exerce le génie-conseil;

1.2.12 "Mandat" :

Les services professionnels requis pour réaliser les projets.

1.2.13 "Marché" :

Le contrat entre la Ville et un entrepreneur pour l'exécution de l'ouvrage.

1.2.14 "Ouvrage" :

Les travaux réalisés par l'entrepreneur conformément aux plans et devis et cahiers des charges préparés par les professionnels contractants.

1.2.15 "Patron" :

Le professionnel désigné par le Contractant pour définir les attentes de la Ville au début du mandat et pour faire un suivi systématique tout au long du mandat afin de s'assurer que les objectifs techniques et administratifs soient en tout point rencontrés;

1.2.16 "Personnel auxiliaire" :

Le personnel du Contractant autre que le personnel professionnel ou technique; il comprend la dactylo, l'aide technique, le chaîneur, le jalonneur et l'homme de mire et tout autre personnel désigné;

1.2.17 "Personnel de soutien" :

Le personnel journalier employé par le Contractant, autre que le personnel professionnel, technique ou auxiliaire; il comprend le peseur, le pointeur et le commis;

1.2.18 "Projet" :

Projet de la Direction des transports réalisé à l'intérieur du mandat de services professionnels;

1.2.19 "Services" :

Les services professionnels relatifs au projet requis du Contractant en vertu de la présente convention, tels que plus amplement décrits à l'article « Étendue des services professionnels» du devis technique;

1.2.20 "Travaux" :

Les travaux de construction exécutés par les entrepreneurs dans le cadre du Projet;

ARTICLE 2
OBJET

La Ville retient les Services du Contractant qui s'engage, selon les conditions de la présente convention et des Annexes qui font partie intégrante des présentes sans qu'il soit nécessaire de les y annexer physiquement, à exécuter tous les services requis pour la réalisation du mandat.

ARTICLE 3
PRÉSEANCE

L'ordre de préséance de la convention et des Annexes est le suivant :

3.1 d'abord, la présente convention

3.2 ensuite, dans l'ordre suivant : A) Document d'appel d'offres public no 17-15623 et B) Offre de services datée du 8 février 2017.

ARTICLE 4
DURÉE

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin, sans excéder une période maximale de trois (3) ans, lorsque le Contractant a complètement exécuté ses Services, celui-ci demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la Ville au-delà de cette date.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DU CONTRACTANT**

Le Contractant s'engage à :

- 5.1** collaborer entièrement avec la Ville, le Directeur et le chargé de projet Ville, de même qu'avec les personnes à qui la Ville aurait confié certains éléments du mandat;
- 5.2** ne pas agir de manière à porter atteinte aux droits et prérogatives de la Ville;
- 5.3** ne pas céder ni transporter les droits et pouvoirs qui lui sont confiés par la présente convention, sans le consentement écrit de la Ville;
- 5.4** respecter la confidentialité des données et renseignements fournis par la Ville, ses employés ou ses mandataires et de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion de l'exécution de ses Services; le Contractant devra obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à d'autres fins;
- 5.5** n'avoir en aucun temps d'intérêt pécuniaire directement ou indirectement dans des biens ou services qui pourraient être utilisés dans la construction ou l'exécution des ouvrages visés par la présente convention; toutefois, la possession de moins d'un pour cent (1 %) des actions réellement émises par une personne morale dont les valeurs sont inscrites à la bourse n'est pas considérée comme intérêt pécuniaire;
- 5.6** ne pas modifier les originaux des plans, croquis ou autres documents qui lui seront fournis par la Ville ou ses mandataires, sans l'autorisation écrite de la Ville;
- 5.7** fournir à la Ville, sur demande expresse, une copie des calculs, notes, croquis et esquisses ayant servi à la réalisation des divers mandats visés par la présente convention;
- 5.8** suivre les normes que la Ville exige pour la présentation des dessins, des plans et de tout autre document nécessaire;
- 5.9** préparer et remettre, à l'intérieur de l'échéancier, les devis, les rapports d'avancement et autres documents nécessaires en conformité avec les exigences de la Ville;
- 5.10** préparer le compte rendu de chacune des réunions concernant le projet, ainsi que tout rapport jugé nécessaire par le chargé de projet Ville;
- 5.11** débiter ses services après en avoir reçu l'ordre écrit du chargé de projet Ville;
- 5.12** communiquer par écrit à la Ville le nom du Patron et du Chargé de projet, ainsi que la liste du personnel affecté aux différentes étapes du mandat, la qualification des membres de ce personnel et le taux horaire majoré applicable à chacun d'eux;
- 5.13** agir avec compétence et diligence pour fournir tous les Services;

- 5.14** voir à ce que les lois, tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux applicables aux divers mandats ou Travaux, ainsi que les droits des tiers ou propriétaires riverains affectés par les Travaux soient respectés, le contractant sera responsable des frais encourus par la Ville qui résulteraient de l'inobservance de ces lois et règlements et du non-respect des droits des tiers
- 5.15** planifier et superviser la mise en place de toutes les mesures nécessaires en vue de respecter la Loi sur la qualité de l'environnement et ses règlements;
- 5.16** recueillir auprès des entreprises d'utilités publiques existantes tous les renseignements concernant l'état et la position de leurs installations et structures, tant en plan qu'en élévation;
- 5.17** coordonner activement la préparation du Projet avec les divers intervenants de la Ville ainsi qu'avec les diverses entreprises d'utilités publiques et autres organismes externes et municipalités ou arrondissements impliqués dans le dossier;
- 5.18** planifier la réalisation du Projet de façon à créer le minimum d'impact sur le fonctionnement des installations de la Ville;
- 5.19** représenter graphiquement l'évolution réelle des dépenses et des travaux y compris de ses honoraires, en regard de l'évolution projetée et signaler sans tarder au Directeur tout risque de dépassement des enveloppes budgétaires;
- 5.20** remettre au Chargé de projet Ville, à la fin des Travaux, un certificat signé et scellé attestant que les Travaux ont été exécutés conformément aux lois et règlements en vigueur;
- 5.21** collaborer à la préparation et à l'administration de la preuve de la Ville en cas de litige opposant cette dernière à un tiers en raison des Services visés par la présente convention et ce, sans frais supplémentaires;
- 5.22** fournir le personnel requis et identifié dans la soumission (Annexe A) ou toute autre personne, comme prévu aux présentes;
- 5.23** ne pas remplacer le personnel assigné aux Services sans avoir obtenu l'autorisation préalable et écrite du Chargé de projet - Ville. De plus, dans un tel cas, les frais de remplacement sont à la charge du Contractant;
- 5.24** produire un plan de travail détaillé pour la réalisation de chacun des biens livrables.

ARTICLE 6 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

- 6.1** La Ville s'engage à fournir, pourvu qu'ils soient en sa possession, les plans de tout ouvrage existant, ainsi que tous autres documents jugés pertinents.
- 6.2** Les renseignements fournis dans les documents énoncés au paragraphe ci-dessus le sont à titre d'information seulement. Ils doivent être validés par le Contractant qui doit, préalablement à la prestation de ses Services, faire les démarches et vérifications qui s'imposent en la matière et aviser le directeur de toute inexactitude, dans les plus brefs délais. Le Contractant ne peut exercer aucun recours contre la Ville fondé sur le défaut de fournir des renseignements ou sur l'inexactitude des renseignements fournis par la Ville.
- 6.3** La Ville s'engage en outre à :

6.3.1 assurer au Contractant la collaboration du Chargé de projet Ville;

6.3.2 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Chargé de projet Ville sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

6.4 Sous réserve de l'article 11.4 de la présente convention, la Ville s'engage, à assumer les frais relatifs à l'implantation et à l'exploitation des locaux et de l'ensemble des équipements et ameublements requis pour le personnel du Contractant travaillant aux bureaux de la Ville, sauf ceux qui sont déclarés par le Contractant être à son usage exclusif et ceux qui, parmi ceux proposés par le Contractant, ne peuvent, de l'avis du Directeur, que servir à l'usage exclusif du Contractant. Sous réserve de ces équipements et ameublements à usage exclusif dont les frais sont assumés par le Contractant, les frais assumés par la Ville couvrent notamment :

- la location, l'aménagement et l'entretien des locaux;
- l'acquisition ou la location des équipements et ameublements, y compris leur entretien ou renouvellement, le cas échéant;
- la fourniture du matériel périssable de bureau;
- l'infrastructure informatique, de télécommunication et de bureautique (serveurs, réseaux, ordinateurs, logiciels, imprimantes, traceurs, télécopieurs, photocopieurs, projecteurs et système téléphonique, équipement pour le balayage optique des plans);
- les liens Internet et les lignes téléphoniques.

ARTICLE 7 **SERVICES COUVERTS**

Les Services requis du Contractant sont plus amplement décrits au devis technique et seront particulièrement précisés par le chargé de projet Ville.

ARTICLE 8 **QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCE DU CHARGÉ DE PROJET** **ET DU PERSONNEL AFFECTÉ AU PROJET**

Le Chargé de projet et tout le personnel présentés dans l'offre de services du Contractant (Annexe A), incluant le Patron, devront être effectivement assignés au mandat. Toute substitution éventuelle devra se faire sur approbation écrite préalable du chargé de projet Ville, avec du personnel de formation et d'expérience équivalentes ou supérieures.

ARTICLE 9 **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

9.1 coordonner l'exécution de la convention;

9.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'application de la convention, du devis technique et de l'Annexe A;

9.3 refuser les Services, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaises qualités ou non conformes aux dispositions de la convention, du devis technique et de l'Annexe A;

9.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces Services, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 10 **HONORAIRES**

- 10.1** Les honoraires du Contractant, en contrepartie de tous les Services rendus et des dépenses encourues par celui-ci, ne pourront excéder la somme maximale indiquée au bordereau du contractant pour chacune des catégories d'employés, incluant toutes les taxes sur les biens et services (TPS et TVQ).
- 10.2** Aucuns honoraires ne seront dus au Contractant pour les services applicables à des reprises de Travaux résultant d'erreurs ou d'omissions de sa part ou de son personnel.
- 10.3** La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 10.1.
- 10.4** Le Contractant est tenu d'aviser la Ville par écrit lorsque les coûts des services et des dépenses atteindront 15 %, 50 % et 75 % de la somme susdite et, le cas échéant, de toute somme allouée pour chaque sous-projet ou travail déterminé.
- 10.5** À sa discrétion, la Ville pourra requérir du Contractant des services professionnels complémentaires qui relèvent de sa compétence dont le coût sera acquitté à même la somme maximale ci-dessus prévue. La nature et le coût de tous ces services complémentaires devront faire l'objet d'une entente écrite entre le Contractant et le Directeur avant d'être exécutés.
- 10.6** Les parties reconnaissent que la ventilation apparaissant au bordereau de prix de l'Annexe A n'est qu'une estimation et que l'enveloppe d'honoraires déterminée à l'article 10.1 pourra être utilisée, en totalité ou en partie, pour la rémunération des Services conformément aux dispositions de l'article 11.

ARTICLE 11 **CALCUL DES HONORAIRES**

La rémunération du Contractant pour la prestation des Services sera calculée selon l'une ou l'autre des méthodes ci-dessous ou sur une combinaison de ces méthodes et se conformera aux critères suivants :

11.1 Méthode horaire :

11.1.1 Le taux horaire maximum est celui indiqué à l'Annexe A, selon la classification à laquelle appartient le personnel concerné.

11.1.2 La méthode horaire comporte le paiement du temps d'utilisation des membres du personnel du Contractant appelés à travailler directement à la réalisation du Projet, à l'exclusion des services du personnel de secrétariat et du personnel administratif.

Seul le temps affecté à la dactylographie des devis définitifs et des rapports techniques directement reliés au Projet est rémunéré, et ce, sur la base du taux horaire majoré du personnel de soutien.

11.1.3 Les modalités d'application de la méthode horaire sont les suivantes :

11.1.3.1 Le personnel affecté au travail et sa qualification pour fins de rémunération doivent avoir été acceptés par écrit, par le Chargé de projet - Ville, avant le début de la prestation des Services.

11.1.3.2 Les taux horaires du Patron et du Chargé de projet sont des taux horaires fixes déjà majorés (cf. bordereau de prix).

Le nombre d'heures payables pour du temps de Patron (excluant les personnes désignées au 1^{er} alinéa du présent article) ne doit pas, sans l'autorisation écrite du Directeur, excéder 10 % des heures que le personnel professionnel et technique consacre au Projet. Aux fins de la rémunération, il n'est admis qu'un seul patron

11.1.3.3 Si le Contractant affecte du personnel de classification supérieure à une fonction habituellement confiée à du personnel de classification inférieure, le taux horaire majoré applicable dans ce cas est celui correspondant à cette dernière classification.

11.1.3.4 Un professionnel, autre qu'un ingénieur ou un architecte, qui fait partie du personnel du Contractant et dont la participation au Projet est nécessaire pour que ce dernier puisse fournir ses services, est rémunéré au même taux horaire qu'un ingénieur.

11.1.4 Le Contractant doit enregistrer quotidiennement le nombre d'heures, à la demi-heure près, consacrées à chaque Projet et l'utilisation qui en a été faite par son personnel.

11.1.5 Les heures supplémentaires ne sont pas remboursables; la rémunération des heures supplémentaires excédant la semaine normale de travail est calculée au taux horaire établi pour les heures normales de travail en conformité avec les dispositions de la présente convention. Cependant, dans des cas exceptionnels et moyennant une autorisation préalable, le Directeur peut autoriser les heures supplémentaires.

11.2 Méthode forfaitaire

Cette méthode comporte le paiement d'un montant forfaitaire pour l'ensemble des Services visés, tel que déterminé au préalable par le Contractant et le Directeur.

11.3 Dépenses admissibles :

Seules les dépenses suivantes préalablement autorisées par écrit, par le Directeur, sont admissibles aux fins du Projet et remboursées par la Ville, dans la mesure fixée par le Directeur et selon les conditions ci-après décrites :

11.3.1 l'impression des plans et devis selon les taux convenus avec le Directeur;

11.3.2 les frais de voyage dûment autorisés, conformément aux directives de la Ville;

11.3.3 les services de soutien technique que le Contractant se procure à l'extérieur de son étude, après autorisation, y compris la main-d'oeuvre non technique, les taux devant être conformes à ceux approuvés par le Directeur;

11.3.4 l'engagement d'experts consultants dûment autorisés, sur présentation de pièces justificatives;

11.3.5 les frais d'utilisation d'automobile sans excéder 0,38\$ par kilomètre pour les déplacements autorisés par le Directeur.

11.4 Dépenses non remboursables

Pour plus ample précision et sans limiter la généralité de ce qui précède, ne sont pas remboursables les dépenses suivantes:

11.4.1 les frais de représentation;

11.4.2 les frais de repas;

11.4.3 les dépenses de services de messagerie et de communication (téléphone, cellulaire, affranchissement, etc.), sauf celles qui sont autorisées par le Directeur;

11.4.4 les dépenses relatives à ce qui est réservé ou destiné à l'usage exclusif du Contractant, conformément aux dispositions de l'article 6.4;

11.4.5 les dépenses relatives aux appareils de mesure et d'enregistrement et à l'équipement semblable, sauf celles qui sont autorisées par le Directeur;

11.4.6 les dépenses relatives à l'équipement de sécurité et de protection du personnel à l'extérieur des locaux du Bureau de projet;

11.4.7 toutes les autres dépenses que le Contractant doit encourir pour rendre les Services qu'il s'est engagé à fournir conformément à la présente convention, du devis technique et à l'Annexe A.

ARTICLE 12
PAIEMENT DES HONORAIRES

12.1 Lorsque les Services sont fournis sur la base de la méthode horaire avec plafond, le Contractant est payé sur présentation mensuelle de son relevé d'honoraires et de dépenses, eu égard à l'avancement des Services.

12.2 Lorsque les Services sont fournis sur la base de la méthode forfaitaire, le Contractant est payé à raison de la méthode convenue lors de l'établissement du forfait.

12.3 Le relevé d'honoraires devra être détaillé et rendre compte, le cas échéant, des heures attribuées à l'exécution de la convention et fournir les pièces justificatives des dépenses admissibles réellement encourues en relation avec le Projet. Il devra également préciser le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription qui a été attribué au Contractant par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ.

12.4 La Ville retiendra le paiement de toute facture qui n'indiquera pas de façon claire le taux des taxes sur les biens et les services (TPS et TVQ), le montant réclamé à ce titre et le numéro d'inscription approprié.

12.5 Ni un rapport sur l'état des travaux, ni un paiement effectué par la Ville en conformité du présent article ne doivent être interprétés comme une admission que les Services soient en totalité ou en partie complets, satisfaisants ou conformes à la présente convention.

- 12.6** Le relevé sera présenté selon les directives émises par le Directeur avec les pièces justificatives afférentes. Une photocopie des feuilles de temps, originalement signées par un responsable du Contractant, tiendra lieu de pièces justificatives pour les salaires et honoraires. Les activités effectuées par le Contractant durant la période de facturation devront être décrites et documentées à la satisfaction du Directeur.
- 12.7** Le Contractant doit tenir un registre exact de tout le temps que le Patron, le Chargé de projet et le personnel de son cabinet consacrent à l'accomplissement des Services à être rémunérés selon la méthode horaire ainsi que de toutes les dépenses remboursables et conserver les pièces à l'appui.
- 12.8** Le Directeur pourra vérifier ces pièces et registres, à un moment convenant aux 2 parties, durant les heures d'affaires. Le Contractant devra faciliter cette consultation.
- 12.9** La Ville s'engage à vérifier avec diligence le relevé d'honoraires du Contractant et à le payer dans les 30 jours de son approbation.

ARTICLE 13 **ASSURANCES ET RESPONSABILITÉ**

- 13.1** Le Contractant devra fournir la preuve qu'il est assuré pour la responsabilité civile et pour la responsabilité professionnelle, en sus de la protection obligatoire accordée par la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec. La police doit contenir une protection d'un montant minimum de :

13.1.1 cinq millions de dollars (5 000 000,00 \$) par événement (limite totale et cumulative) dans le cas de la responsabilité civile; et

13.1.2 cinq millions de dollars (5 000 000,00 \$) par réclamation (limite totale et cumulative) dans le cas de la responsabilité professionnelle.

Cette police ne devra pas prévoir une franchise supérieure à 15 % de la couverture ci-dessus exigée. En cas de réclamation, les dispositions de l'article 22 s'appliquent aussi à la franchise.

À la signature de la convention, le Contractant devra fournir à la Ville une attestation de police d'assurance émise à ces fins et à la demande du Directeur, une copie certifiée de cette police. Par la suite, le Contractant devra soumettre annuellement à la Ville une preuve de renouvellement de cette police d'assurance sous forme d'un certificat de renouvellement. À défaut par le Contractant de renouveler cette police, la Ville pourra le faire aux frais du Contractant.

- 13.2** La police d'assurance doit être maintenue en vigueur aux frais du Contractant, à compter de la signature de la présente convention jusqu'à l'écoulement d'une période de douze (12) mois après la date de fin des Services pour l'assurance responsabilité civile et jusqu'à l'écoulement de sa responsabilité aux termes du Code civil du Québec pour l'assurance de responsabilité professionnelle.
- 13.3** La police d'assurance ci-avant mentionnée devra comporter un avenant stipulant qu'elle ne pourra être modifiée ou annulée sans un préavis d'au moins 30 jours à la Ville.
- 13.4** La Ville devra aussi être désignée comme assurée additionnelle sur la police de responsabilité civile du Contractant.

- 13.5** Avant le début des Travaux, la Ville et le Contractant établiront le programme d'assurance requis pour le ou les chantiers du Projet, lequel programme pourra prévoir que le Contractant sera ajouté comme assuré additionnel sur la police d'assurance qui pourra être exigée des entrepreneurs.

ARTICLE 14 **ABANDON OU SUSPENSION DU PROJET / RÉSILIATION**

- 14.1** Si le projet est abandonné ou suspendu en tout ou en partie par la Ville, le Contractant sera payé pour les services rendus jusqu'à la date de l'avis de suspension ou de résiliation en fonction de l'avancement des Services, sur présentation de pièces justificatives.
- 14.2** Le Contractant devra alors livrer à la Ville toutes les données, notes, rapports et autres documents concernant les Services, préparés à la date de l'avis de l'abandon ou de la suspension de celui-ci.
- 14.3** Le Contractant n'aura aucun recours contre la Ville pour la perte de tous profits anticipés ou dommages occasionnés du fait de l'abandon ou de la suspension du Projet.
- 14.4** Dans le cas d'impossibilité d'agir par la suite de maladie grave, d'incapacité légale ou de décès, le Contractant ou ses représentants légaux doivent, sans délai, faire continuer l'exécution de la convention par un autre contractant ou un autre consultant accepté par écrit, par la Ville, sans coûts additionnels pour la Ville. À défaut, la Ville verra elle-même à son remplacement.
- 14.5** La Ville peut mettre fin à la présente convention en tout temps par avis écrit. Les dispositions des articles 14.1 à 14.3 s'appliquent en cas de telle résiliation, sous réserve des recours de la Ville pour les dommages résultant de l'inexécution par le Contractant de l'une ou l'autre des obligations contenues à la présente convention, du devis technique et de l'Annexe.

ARTICLE 15 **SIGNATURES LIANT LE CONTRACTANT**

- 15.1** Vis-à-vis de la Ville, est censé valablement autorisé par le Contractant, tout écrit signé de sa part par la ou les personne(s) dûment autorisée(s) à signer, suivant la résolution fournie à la signature de la présente convention.
- 15.2** Le Contractant peut donner à la Ville un avis écrit l'informant qu'une ou plusieurs personnes, autres que celles mentionnées dans la résolution, sont autorisées à signer une ou plusieurs catégories d'écrits engageant la responsabilité du Contractant envers la Ville; s'il est signé par une des personnes mentionnées à la résolution, l'avis est censé valablement autorisé et donné par le Contractant et prend effet sur réception par la Ville.
- 15.3** En l'absence de tel avis, la Ville peut traiter comme valablement autorisé par le Contractant, tout autre écrit qui lui paraît l'être et qui est signé pour celui-ci, par une personne autre que celles mentionnées à la résolution.

ARTICLE 16 **DROITS D'AUTEUR**

En contrepartie des honoraires qui lui sont versés, le Contractant :

- 16.1** cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études, plans et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention;
- 16.2** garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études, plans et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 16.3** tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 17 **ÉLECTION DE DOMICILE**

Aux fins de la présente, la Ville et le Contractant élisent respectivement domicile comme suit :

VILLE DE MONTRÉAL

Hôtel de Ville
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

a/s Yves Saindon,
Greffier de la Ville

CONTRACTANT

CIMA+ s.e.n.c.

3400, boulevard du Souvenir, bureau 600
Laval (Québec) H7V 3Z2

a/s de : Denis Gamache, ing., M.Sc.A., PMP, associé – Vice-président – Transport

ARTICLE 18 **CLAUSES GÉNÉRALES**

- 18.1** Le Contractant n'aura aucun recours en recouvrement ou en dommages-intérêts contractuels contre la Ville pour des coûts dépassant la somme maximale mentionnée à l'article 10 (Honoraires) ou dépassant le montant des honoraires déterminé en regard de chaque sous-projet.
- 18.2** La présente convention lie les héritiers et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.
- 18.3** Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.
- 18.4** Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

18.5 La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

18.6 La présente convention ne confère aucune exclusivité au Contractant, la Ville se réservant, en tout temps et pour quelque motif que ce soit, le droit de confier des mandats à d'autres firmes.

ARTICLE 19 **REPRÉSENTANTS DES PARTIES**

19.1 Le représentant de la Ville voit à l'administration des présentes et a la responsabilité et l'autorité nécessaires pour :

19.1.1 prendre toutes les décisions relatives à la réalisation du mandat tel que prévu aux présentes et obtenir à temps toutes les autorisations nécessaires de la Ville;

19.1.2 procurer à temps au Contractant tous les renseignements et toutes les données nécessaires pour que le Contractant puisse rendre les Services conformément aux dispositions des présentes;

19.1.3 s'assurer que toutes les tâches dont la Ville a la responsabilité soient exécutées à temps et efficacement;

19.1.4 approuver toutes demandes du Contractant qui nécessitent une autorisation de la Ville;

19.1.5 accepter chacun des biens livrables conformément aux présentes;

19.1.6 approuver la facturation du Contractant;

19.1.7 assurer au personnel du Contractant l'accès à la propriété de la Ville tel que requis;

19.1.8 désigner, s'il y a lieu, les employés de la Ville à qui sont adressées toutes les communications relatives à l'exécution des tâches quotidiennes et assurer leur collaboration;

19.1.9 recevoir les avis officiels adressés à la Ville que le Contractant peut soumettre en vertu des présentes.

19.2 Le représentant du Contractant a la responsabilité et l'autorité nécessaires pour :

19.2.1 s'assurer que tous les biens soient livrés et toutes les tâches exécutées à temps et efficacement;

19.2.2 désigner les personnes que le Contractant a choisies pour l'exécution des diverses tâches prévues par les présentes;

19.2.3 recevoir les avis officiels que la Ville peut soumettre et adresser au Contractant en vertu des présentes.

19.3 Les représentants autorisés des parties sont :

VILLE

Claude Carette
Directeur principal
Service des infrastructures, de la voirie et des transports
801, rue Brennan 8e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4
Téléphone : 514 872-6855
Télécopieur : 514 872-5046
Courriel : claudc.carette@ville.montreal.qc.ca

CONTRACTANT

CIMA+

Suzanne Demeules, ing., D.E.S.S.
Directrice principale
Génie des déplacements – Transport
740, rue Notre-Dame Ouest, bureau 900
Montréal (Québec) H3C 3X6
Téléphone : (514) 337-2462
Télécopieur : (514) 281-1632
Courriel : suzanne.demeules@cima.ca

Si l'une ou l'autre des parties désire changer son représentant, son adresse ou toute autre information le concernant, elle doit le faire par un avis écrit émis conformément aux présentes.

- 19.4** L'un ou l'autre des représentants des parties peut déléguer toute ou partie de son autorité, moyennant entente préalable avec l'autre représentant, qui ne peut pas refuser telle délégation, sans motif raisonnable.

ARTICLE 20 **GARANTIE ET RESPONSABILITÉ**

- 20.1** Le Contractant s'engage à rendre les Services requis, selon les règles de l'art, de façon à ce que les Services rendus permettent à la Ville d'atteindre les résultats souhaités.
- 20.2** Le Contractant garantit la réalisation de tous les biens livrables dans chacun des sous-projets, selon les spécifications de la convention.
- 20.3** Le Contractant est responsable des frais encourus par la Ville qui résulteraient de la négligence du Contractant de respecter ou de faire respecter tous et chacun des engagements et obligations qu'il assume aux termes des présentes, notamment en regard de ceux mentionnés aux articles suivants : 5.14, 5.15, 5.16, 5.19, 7, 9.4 et 20.

ARTICLE 21 **PROCÉDURES SPÉCIALES**

- 21.1** Pour garantir le respect des échéanciers précisés dans le plan de travail détaillé et sous réserve de tout autre délai stipulé aux présentes, chaque partie a 5 jours ouvrables (ou exceptionnellement tout autre délai convenu par écrit) pour répondre à toute demande écrite de l'autre partie.

21.2 Toute telle demande écrite est présumée acceptée si l'autre partie n'y répond pas dans le délai prévu et que la demande invoque expressément la procédure spéciale en précisant la date où la demande sera présumée acceptée.

21.3 Par la suite, si la demande est refusée, les représentants autorisés des parties doivent régler le différend immédiatement.

ARTICLE 22
COMPENSATION

Si le Contractant doit des sommes d'argent à la Ville pour quelque cause que ce soit, notamment s'il est responsable de frais encourus par la Ville résultant des services fournis par le Contractant qui ne seraient pas conformes aux exigences de la présente convention, la Ville peut retenir et opérer compensation entre ces sommes et toute somme due au Contractant, y compris sur toute somme retenu à titre de garantie ou lui demander de déposer toute somme requise afin de constituer une provision suffisante lui permettant d'être éventuellement indemnisée de tout règlement ou de tout jugement en capital intérêts et frais.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le _____ ième jour de

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon,
Greffier

Le _____ ième jour de

CIMA+ s.e.n.c.

Par : _____
Denis Gamache, ing., M.Sc.A., PMP, associé
Vice-président – Transport

Cette convention a été approuvée par la résolutionde la Ville de Montréal le _____ ième jour de 201_.

CONVENTION

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est située au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6; agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 ;

CI-APRÈS APPELÉE LA "VILLE"

ET : **SNC-Lavalin inc.**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 455, boulevard René-Lévesque O., Montréal, Québec, H2Z 1Z3, agissant et représenté par Émile Hanna, Vice-président – Transport routier et génie urbain, dûment autorisé aux fins des présentes, en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée à une séance en date du 6 février 2017.

N° d'inscription T.P.S. : R134298132

N° d'inscription T.V.Q. : 1014851123

CI-APRÈS APPELÉE LE "CONTRACTANT"

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 GÉNÉRALITÉS

1.1 Champ d'application :

Cette convention s'applique à tous les services fournis à la Ville afin de réaliser les divers projets du présent mandat.

1.2 Définitions :

Dans cette convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

1.2.1 «Convention» :

La présente convention de services professionnels.

1.2.1 "Devis technique" :

Le document d'appel d'offres # 17-15623 pour services professionnels daté du 9 janvier 2017, incluant les addenda.

1.2.2 "Annexe A" :

L'offre de services, en date du 8 février, présentée par le Contractant;

1.2.4 "Avenant" :

Toute modification au marché;

1.2.5 "Chargé de projet" :

Le professionnel désigné par le Contractant pour diriger le projet et l'équipe de projet, pour assurer l'intégration de tous les partenaires du projet, en plus d'être l'interlocuteur principal auprès de la Ville.

1.2.6 "Chargé de projet - Ville" :

Le professionnel désigné par la Ville de Montréal pour diriger le projet.

1.2.7 "Consultant" :

Une personne morale ou physique, membre d'une société ou d'une association professionnelle offrant des services spécialisés.

1.2.8 "Directeur" :

Le Directeur principal du Service des infrastructures, de la voirie et des transports de la Ville (S.I.V.T.) ou son représentant dûment autorisé;

1.2.9 "Entrepreneur" :

Toute personne à qui la Ville octroie le marché.

1.2.10 "Équipe" :

Le personnel affecté à la réalisation du ou des projets.

1.2.11 "Ingénieur" :

Un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec ou le détenteur d'un permis temporaire émis par cet Ordre qui, dans la pratique privée, exerce le génie-conseil;

1.2.12 "Mandat" :

Les services professionnels requis pour réaliser les projets.

1.2.13 "Marché" :

Le contrat entre la Ville et un entrepreneur pour l'exécution de l'ouvrage.

1.2.14 "Ouvrage" :

Les travaux réalisés par l'entrepreneur conformément aux plans et devis et cahiers des charges préparés par les professionnels contractants.

1.2.15 "Patron" :

Le professionnel désigné par le Contractant pour définir les attentes de la Ville au début du mandat et pour faire un suivi systématique tout au long du mandat afin de s'assurer que les objectifs techniques et administratifs soient en tout point rencontrés;

1.2.16 "Personnel auxiliaire" :

Le personnel du Contractant autre que le personnel professionnel ou technique; il comprend la dactylo, l'aide technique, le chaîneur, le jalonneur et l'homme de mire et tout autre personnel désigné;

1.2.17 "Personnel de soutien" :

Le personnel journalier employé par le Contractant, autre que le personnel professionnel, technique ou auxiliaire; il comprend le peseur, le pointeur et le commis;

1.2.18 "Projet" :

Projet de la Direction des transports réalisé à l'intérieur du mandat de services professionnels;

1.2.19 "Services" :

Les services professionnels relatifs au projet requis du Contractant en vertu de la présente convention, tels que plus amplement décrits à l'article « Étendue des services professionnels » du devis technique;

1.2.20 "Travaux" :

Les travaux de construction exécutés par les entrepreneurs dans le cadre du Projet;

ARTICLE 2
OBJET

La Ville retient les Services du Contractant qui s'engage, selon les conditions de la présente convention et des Annexes qui font partie intégrante des présentes sans qu'il soit nécessaire de les y annexer physiquement, à exécuter tous les services requis pour la réalisation du mandat.

ARTICLE 3
PRÉSÉANCE

L'ordre de préséance de la convention et des Annexes est le suivant :

3.1 d'abord, la présente convention

3.2 ensuite, dans l'ordre suivant : A) Document d'appel d'offres public no 17-15623 et B) Offre de services datée du 8 février 2017

ARTICLE 4
DURÉE

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin, sans excéder une période maximale de trois (3) ans, lorsque le Contractant a complètement exécuté ses Services, celui-ci demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la Ville au-delà de cette date.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DU CONTRACTANT**

Le Contractant s'engage à :

- 5.1** collaborer entièrement avec la Ville, le Directeur et le chargé de projet Ville, de même qu'avec les personnes à qui la Ville aurait confié certains éléments du mandat;
- 5.2** ne pas agir de manière à porter atteinte aux droits et prérogatives de la Ville;
- 5.3** ne pas céder ni transporter les droits et pouvoirs qui lui sont confiés par la présente convention, sans le consentement écrit de la Ville;
- 5.4** respecter la confidentialité des données et renseignements fournis par la Ville, ses employés ou ses mandataires et de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion de l'exécution de ses Services; le Contractant devra obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à d'autres fins;
- 5.5** n'avoir en aucun temps d'intérêt pécuniaire directement ou indirectement dans des biens ou services qui pourraient être utilisés dans la construction ou l'exécution des ouvrages visés par la présente convention; toutefois, la possession de moins d'un pour cent (1 %) des actions réellement émises par une personne morale dont les valeurs sont inscrites à la bourse n'est pas considérée comme intérêt pécuniaire;
- 5.6** ne pas modifier les originaux des plans, croquis ou autres documents qui lui seront fournis par la Ville ou ses mandataires, sans l'autorisation écrite de la Ville;
- 5.7** fournir à la Ville, sur demande expresse, une copie des calculs, notes, croquis et esquisses ayant servi à la réalisation des divers mandats visés par la présente convention;
- 5.8** suivre les normes que la Ville exige pour la présentation des dessins, des plans et de tout autre document nécessaire;
- 5.9** préparer et remettre, à l'intérieur de l'échéancier, les devis, les rapports d'avancement et autres documents nécessaires en conformité avec les exigences de la Ville;
- 5.10** préparer le compte rendu de chacune des réunions concernant le projet, ainsi que tout rapport jugé nécessaire par le chargé de projet Ville;
- 5.11** débiter ses services après en avoir reçu l'ordre écrit du chargé de projet Ville;
- 5.12** communiquer par écrit à la Ville le nom du Patron et du Chargé de projet, ainsi que la liste du personnel affecté aux différentes étapes du mandat, la qualification des membres de ce personnel et le taux horaire majoré applicable à chacun d'eux;
- 5.13** agir avec compétence et diligence pour fournir tous les Services;

- 5.14** voir à ce que les lois, tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux applicables aux divers mandats ou Travaux, ainsi que les droits des tiers ou propriétaires riverains affectés par les Travaux soient respectés, le contractant sera responsable des frais encourus par la Ville qui résulteraient de l'inobservance de ces lois et règlements et du non-respect des droits des tiers
- 5.15** planifier et superviser la mise en place de toutes les mesures nécessaires en vue de respecter la Loi sur la qualité de l'environnement et ses règlements;
- 5.16** recueillir auprès des entreprises d'utilités publiques existantes tous les renseignements concernant l'état et la position de leurs installations et structures, tant en plan qu'en élévation;
- 5.17** coordonner activement la préparation du Projet avec les divers intervenants de la Ville ainsi qu'avec les diverses entreprises d'utilités publiques et autres organismes externes et municipalités ou arrondissements impliqués dans le dossier;
- 5.18** planifier la réalisation du Projet de façon à créer le minimum d'impact sur le fonctionnement des installations de la Ville;
- 5.19** représenter graphiquement l'évolution réelle des dépenses et des travaux y compris de ses honoraires, en regard de l'évolution projetée et signaler sans tarder au Directeur tout risque de dépassement des enveloppes budgétaires;
- 5.20** remettre au Chargé de projet Ville, à la fin des Travaux, un certificat signé et scellé attestant que les Travaux ont été exécutés conformément aux lois et règlements en vigueur;
- 5.21** collaborer à la préparation et à l'administration de la preuve de la Ville en cas de litige opposant cette dernière à un tiers en raison des Services visés par la présente convention et ce, sans frais supplémentaires;
- 5.22** fournir le personnel requis et identifié dans la soumission (Annexe A) ou toute autre personne, comme prévu aux présentes;
- 5.23** ne pas remplacer le personnel assigné aux Services sans avoir obtenu l'autorisation préalable et écrite du Chargé de projet - Ville. De plus, dans un tel cas, les frais de remplacement sont à la charge du Contractant;
- 5.24** produire un plan de travail détaillé pour la réalisation de chacun des biens livrables.

ARTICLE 6 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

- 6.1** La Ville s'engage à fournir, pourvu qu'ils soient en sa possession, les plans de tout ouvrage existant, ainsi que tous autres documents jugés pertinents.
- 6.2** Les renseignements fournis dans les documents énoncés au paragraphe ci-dessus le sont à titre d'information seulement. Ils doivent être validés par le Contractant qui doit, préalablement à la prestation de ses Services, faire les démarches et vérifications qui s'imposent en la matière et aviser le directeur de toute inexactitude, dans les plus brefs délais. Le Contractant ne peut exercer aucun recours contre la Ville fondé sur le défaut de fournir des renseignements ou sur l'inexactitude des renseignements fournis par la Ville.
- 6.3** La Ville s'engage en outre à :

6.3.1 assurer au Contractant la collaboration du Chargé de projet Ville;

6.3.2 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Chargé de projet Ville sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

6.4 Sous réserve de l'article 11.4 de la présente convention, la Ville s'engage, à assumer les frais relatifs à l'implantation et à l'exploitation des locaux et de l'ensemble des équipements et ameublements requis pour le personnel du Contractant travaillant aux bureaux de la Ville, sauf ceux qui sont déclarés par le Contractant être à son usage exclusif et ceux qui, parmi ceux proposés par le Contractant, ne peuvent, de l'avis du Directeur, que servir à l'usage exclusif du Contractant. Sous réserve de ces équipements et ameublements à usage exclusif dont les frais sont assumés par le Contractant, les frais assumés par la Ville couvrent notamment :

- la location, l'aménagement et l'entretien des locaux;
- l'acquisition ou la location des équipements et ameublements, y compris leur entretien ou renouvellement, le cas échéant;
- la fourniture du matériel périssable de bureau;
- l'infrastructure informatique, de télécommunication et de bureautique (serveurs, réseaux, ordinateurs, logiciels, imprimantes, traceurs, télécopieurs, photocopieurs, projecteurs et système téléphonique, équipement pour le balayage optique des plans);
- les liens Internet et les lignes téléphoniques.

ARTICLE 7 **SERVICES COUVERTS**

Les Services requis du Contractant sont plus amplement décrits au devis technique et seront particulièrement précisés par le chargé de projet Ville.

ARTICLE 8 **QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCE DU CHARGÉ DE PROJET** **ET DU PERSONNEL AFFECTÉ AU PROJET**

Le Chargé de projet et tout le personnel présentés dans l'offre de services du Contractant (Annexe A), incluant le Patron, devront être effectivement assignés au mandat. Toute substitution éventuelle devra se faire sur approbation écrite préalable du chargé de projet Ville, avec du personnel de formation et d'expérience équivalentes ou supérieures.

ARTICLE 9 **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

9.1 coordonner l'exécution de la convention;

9.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'application de la convention, du devis technique et de l'Annexe A;

9.3 refuser les Services, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaises qualités ou non conformes aux dispositions de la convention, du devis technique et de l'Annexe A;

9.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces Services, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 10 **HONORAIRES**

- 10.1** Les honoraires du Contractant, en contrepartie de tous les Services rendus et des dépenses encourues par celui-ci, ne pourront excéder la somme maximale indiquée au bordereau du contractant pour chacune des catégories d'employés, incluant toutes les taxes sur les biens et services (TPS et TVQ).
- 10.2** Aucuns honoraires ne seront dus au Contractant pour les services applicables à des reprises de Travaux résultant d'erreurs ou d'omissions de sa part ou de son personnel.
- 10.3** La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 10.1.
- 10.4** Le Contractant est tenu d'aviser la Ville par écrit lorsque les coûts des services et des dépenses atteindront 15 %, 50 % et 75 % de la somme susdite et, le cas échéant, de toute somme allouée pour chaque sous-projet ou travail déterminé.
- 10.5** À sa discrétion, la Ville pourra requérir du Contractant des services professionnels complémentaires qui relèvent de sa compétence dont le coût sera acquitté à même la somme maximale ci-dessus prévue. La nature et le coût de tous ces services complémentaires devront faire l'objet d'une entente écrite entre le Contractant et le Directeur avant d'être exécutés.
- 10.6** Les parties reconnaissent que la ventilation apparaissant au bordereau de prix de l'Annexe A n'est qu'une estimation et que l'enveloppe d'honoraires déterminée à l'article 10.1 pourra être utilisée, en totalité ou en partie, pour la rémunération des Services conformément aux dispositions de l'article 11.

ARTICLE 11 **CALCUL DES HONORAIRES**

La rémunération du Contractant pour la prestation des Services sera calculée selon l'une ou l'autre des méthodes ci-dessous ou sur une combinaison de ces méthodes et se conformera aux critères suivants :

11.1 Méthode horaire :

11.1.1 Le taux horaire maximum est celui indiqué à l'Annexe A, selon la classification à laquelle appartient le personnel concerné.

11.1.2 La méthode horaire comporte le paiement du temps d'utilisation des membres du personnel du Contractant appelés à travailler directement à la réalisation du Projet, à l'exclusion des services du personnel de secrétariat et du personnel administratif.

Seul le temps affecté à la dactylographie des devis définitifs et des rapports techniques directement reliés au Projet est rémunéré, et ce, sur la base du taux horaire majoré du personnel de soutien.

11.1.3 Les modalités d'application de la méthode horaire sont les suivantes :

11.1.3.1 Le personnel affecté au travail et sa qualification pour fins de rémunération doivent avoir été acceptés par écrit, par le Chargé de projet - Ville, avant le début de la prestation des Services.

11.1.3.2 Les taux horaires du Patron et du Chargé de projet sont des taux horaires fixes déjà majorés (cf. bordereau de prix).

Le nombre d'heures payables pour du temps de Patron (excluant les personnes désignées au 1^{er} alinéa du présent article) ne doit pas, sans l'autorisation écrite du Directeur, excéder 10 % des heures que le personnel professionnel et technique consacre au Projet. Aux fins de la rémunération, il n'est admis qu'un seul patron

11.1.3.3 Si le Contractant affecte du personnel de classification supérieure à une fonction habituellement confiée à du personnel de classification inférieure, le taux horaire majoré applicable dans ce cas est celui correspondant à cette dernière classification.

11.1.3.4 Un professionnel, autre qu'un ingénieur ou un architecte, qui fait partie du personnel du Contractant et dont la participation au Projet est nécessaire pour que ce dernier puisse fournir ses services, est rémunéré au même taux horaire qu'un ingénieur.

11.1.4 Le Contractant doit enregistrer quotidiennement le nombre d'heures, à la demi-heure près, consacrées à chaque Projet et l'utilisation qui en a été faite par son personnel.

11.1.5 Les heures supplémentaires ne sont pas remboursables; la rémunération des heures supplémentaires excédant la semaine normale de travail est calculée au taux horaire établi pour les heures normales de travail en conformité avec les dispositions de la présente convention. Cependant, dans des cas exceptionnels et moyennant une autorisation préalable, le Directeur peut autoriser les heures supplémentaires.

11.2 Méthode forfaitaire

Cette méthode comporte le paiement d'un montant forfaitaire pour l'ensemble des Services visés, tel que déterminé au préalable par le Contractant et le Directeur.

11.3 Dépenses admissibles :

Seules les dépenses suivantes préalablement autorisées par écrit, par le Directeur, sont admissibles aux fins du Projet et remboursées par la Ville, dans la mesure fixée par le Directeur et selon les conditions ci-après décrites :

11.3.1 l'impression des plans et devis selon les taux convenus avec le Directeur;

11.3.2 les frais de voyage dûment autorisés, conformément aux directives de la Ville;

11.3.3 les services de soutien technique que le Contractant se procure à l'extérieur de son étude, après autorisation, y compris la main-d'oeuvre non technique, les taux devant être conformes à ceux approuvés par le Directeur;

11.3.4 l'engagement d'experts consultants dûment autorisés, sur présentation de pièces justificatives;

11.3.5 les frais d'utilisation d'automobile sans excéder 0,38\$ par kilomètre pour les déplacements autorisés par le Directeur.

11.4 Dépenses non remboursables

Pour plus ample précision et sans limiter la généralité de ce qui précède, ne sont pas remboursables les dépenses suivantes:

11.4.1 les frais de représentation;

11.4.2 les frais de repas;

11.4.3 les dépenses de services de messagerie et de communication (téléphone, cellulaire, affranchissement, etc.), sauf celles qui sont autorisées par le Directeur;

11.4.4 les dépenses relatives à ce qui est réservé ou destiné à l'usage exclusif du Contractant, conformément aux dispositions de l'article 6.4;

11.4.5 les dépenses relatives aux appareils de mesure et d'enregistrement et à l'équipement semblable, sauf celles qui sont autorisées par le Directeur;

11.4.6 les dépenses relatives à l'équipement de sécurité et de protection du personnel à l'extérieur des locaux du Bureau de projet;

11.4.7 toutes les autres dépenses que le Contractant doit encourir pour rendre les Services qu'il s'est engagé à fournir conformément à la présente convention, du devis technique et à l'Annexe A.

ARTICLE 12
PAIEMENT DES HONORAIRES

12.1 Lorsque les Services sont fournis sur la base de la méthode horaire avec plafond, le Contractant est payé sur présentation mensuelle de son relevé d'honoraires et de dépenses, eu égard à l'avancement des Services.

12.2 Lorsque les Services sont fournis sur la base de la méthode forfaitaire, le Contractant est payé à raison de la méthode convenue lors de l'établissement du forfait.

12.3 Le relevé d'honoraires devra être détaillé et rendre compte, le cas échéant, des heures attribuées à l'exécution de la convention et fournir les pièces justificatives des dépenses admissibles réellement encourues en relation avec le Projet. Il devra également préciser le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription qui a été attribué au Contractant par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ.

12.4 La Ville retiendra le paiement de toute facture qui n'indiquera pas de façon claire le taux des taxes sur les biens et les services (TPS et TVQ), le montant réclamé à ce titre et le numéro d'inscription approprié.

12.5 Ni un rapport sur l'état des travaux, ni un paiement effectué par la Ville en conformité du présent article ne doivent être interprétés comme une admission que les Services soient en totalité ou en partie complets, satisfaisants ou conformes à la présente convention.

- 12.6** Le relevé sera présenté selon les directives émises par le Directeur avec les pièces justificatives afférentes. Une photocopie des feuilles de temps, originalement signées par un responsable du Contractant, tiendra lieu de pièces justificatives pour les salaires et honoraires. Les activités effectuées par le Contractant durant la période de facturation devront être décrites et documentées à la satisfaction du Directeur.
- 12.7** Le Contractant doit tenir un registre exact de tout le temps que le Patron, le Chargé de projet et le personnel de son cabinet consacrent à l'accomplissement des Services à être rémunérés selon la méthode horaire ainsi que de toutes les dépenses remboursables et conserver les pièces à l'appui.
- 12.8** Le Directeur pourra vérifier ces pièces et registres, à un moment convenant aux 2 parties, durant les heures d'affaires. Le Contractant devra faciliter cette consultation.
- 12.9** La Ville s'engage à vérifier avec diligence le relevé d'honoraires du Contractant et à le payer dans les 30 jours de son approbation.

ARTICLE 13 **ASSURANCES ET RESPONSABILITÉ**

- 13.1** Le Contractant devra fournir la preuve qu'il est assuré pour la responsabilité civile et pour la responsabilité professionnelle, en sus de la protection obligatoire accordée par la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec. La police doit contenir une protection d'un montant minimum de :

13.1.1 cinq millions de dollars (5 000 000,00 \$) par événement (limite totale et cumulative) dans le cas de la responsabilité civile; et

13.1.2 cinq millions de dollars (5 000 000,00 \$) par réclamation (limite totale et cumulative) dans le cas de la responsabilité professionnelle.

Cette police ne devra pas prévoir une franchise supérieure à 15 % de la couverture ci-dessus exigée. En cas de réclamation, les dispositions de l'article 22 s'appliquent aussi à la franchise.

À la signature de la convention, le Contractant devra fournir à la Ville une attestation de police d'assurance émise à ces fins et à la demande du Directeur, une copie certifiée de cette police. Par la suite, le Contractant devra soumettre annuellement à la Ville une preuve de renouvellement de cette police d'assurance sous forme d'un certificat de renouvellement. À défaut par le Contractant de renouveler cette police, la Ville pourra le faire aux frais du Contractant.

- 13.2** La police d'assurance doit être maintenue en vigueur aux frais du Contractant, à compter de la signature de la présente convention jusqu'à l'écoulement d'une période de douze (12) mois après la date de fin des Services pour l'assurance responsabilité civile et jusqu'à l'écoulement de sa responsabilité aux termes du Code civil du Québec pour l'assurance de responsabilité professionnelle.
- 13.3** La police d'assurance ci-avant mentionnée devra comporter un avenant stipulant qu'elle ne pourra être modifiée ou annulée sans un préavis d'au moins 30 jours à la Ville.
- 13.4** La Ville devra aussi être désignée comme assurée additionnelle sur la police de responsabilité civile du Contractant.

- 13.5** Avant le début des Travaux, la Ville et le Contractant établiront le programme d'assurance requis pour le ou les chantiers du Projet, lequel programme pourra prévoir que le Contractant sera ajouté comme assuré additionnel sur la police d'assurance qui pourra être exigée des entrepreneurs.

ARTICLE 14 **ABANDON OU SUSPENSION DU PROJET / RÉSILIATION**

- 14.1** Si le projet est abandonné ou suspendu en tout ou en partie par la Ville, le Contractant sera payé pour les services rendus jusqu'à la date de l'avis de suspension ou de résiliation en fonction de l'avancement des Services, sur présentation de pièces justificatives.
- 14.2** Le Contractant devra alors livrer à la Ville toutes les données, notes, rapports et autres documents concernant les Services, préparés à la date de l'avis de l'abandon ou de la suspension de celui-ci.
- 14.3** Le Contractant n'aura aucun recours contre la Ville pour la perte de tous profits anticipés ou dommages occasionnés du fait de l'abandon ou de la suspension du Projet.
- 14.4** Dans le cas d'impossibilité d'agir par la suite de maladie grave, d'incapacité légale ou de décès, le Contractant ou ses représentants légaux doivent, sans délai, faire continuer l'exécution de la convention par un autre contractant ou un autre consultant accepté par écrit, par la Ville, sans coûts additionnels pour la Ville. À défaut, la Ville verra elle-même à son remplacement.
- 14.5** La Ville peut mettre fin à la présente convention en tout temps par avis écrit. Les dispositions des articles 14.1 à 14.3 s'appliquent en cas de telle résiliation, sous réserve des recours de la Ville pour les dommages résultant de l'inexécution par le Contractant de l'une ou l'autre des obligations contenues à la présente convention, du devis technique et de l'Annexe.

ARTICLE 15 **SIGNATURES LIANT LE CONTRACTANT**

- 15.1** Vis-à-vis de la Ville, est censé valablement autorisé par le Contractant, tout écrit signé de sa part par la ou les personne(s) dûment autorisée(s) à signer, suivant la résolution fournie à la signature de la présente convention.
- 15.2** Le Contractant peut donner à la Ville un avis écrit l'informant qu'une ou plusieurs personnes, autres que celles mentionnées dans la résolution, sont autorisées à signer une ou plusieurs catégories d'écrits engageant la responsabilité du Contractant envers la Ville; s'il est signé par une des personnes mentionnées à la résolution, l'avis est censé valablement autorisé et donné par le Contractant et prend effet sur réception par la Ville.
- 15.3** En l'absence de tel avis, la Ville peut traiter comme valablement autorisé par le Contractant, tout autre écrit qui lui paraît l'être et qui est signé pour celui-ci, par une personne autre que celles mentionnées à la résolution.

ARTICLE 16 **DROITS D'AUTEUR**

En contrepartie des honoraires qui lui sont versés, le Contractant :

- 16.1** cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études, plans et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention;
- 16.2** garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études, plans et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 16.3** tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 17
ÉLECTION DE DOMICILE

Aux fins de la présente, la Ville et le Contractant élisent respectivement domicile comme suit :

VILLE DE MONTRÉAL

Hôtel de Ville
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

a/s Yves Saindon,
Greffier de la Ville

CONTRACTANT

SNC-Lavalin inc.

455, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1Z3 et

a/s de Émile Hanna, vice-président Transport routier et génie urbain
Division Ingénierie des infrastructures – Est du Canada

ARTICLE 18
CLAUSES GÉNÉRALES

- 18.1** Le Contractant n'aura aucun recours en recouvrement ou en dommages-intérêts contractuels contre la Ville pour des coûts dépassant la somme maximale mentionnée à l'article 10 (Honoraires) ou dépassant le montant des honoraires déterminé en regard de chaque sous-projet.
- 18.2** La présente convention lie les héritiers et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.
- 18.3** Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.
- 18.4** Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.
- 18.5** La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

- 18.6** La présente convention ne confère aucune exclusivité au Contractant, la Ville se réservant, en tout temps et pour quelque motif que ce soit, le droit de confier des mandats à d'autres firmes.

ARTICLE 19
REPRÉSENTANTS DES PARTIES

- 19.1** Le représentant de la Ville voit à l'administration des présentes et a la responsabilité et l'autorité nécessaires pour :

19.1.1 prendre toutes les décisions relatives à la réalisation du mandat tel que prévu aux présentes et obtenir à temps toutes les autorisations nécessaires de la Ville;

19.1.2 procurer à temps au Contractant tous les renseignements et toutes les données nécessaires pour que le Contractant puisse rendre les Services conformément aux dispositions des présentes;

19.1.3 s'assurer que toutes les tâches dont la Ville a la responsabilité soient exécutées à temps et efficacement;

19.1.4 approuver toutes demandes du Contractant qui nécessitent une autorisation de la Ville;

19.1.5 accepter chacun des biens livrables conformément aux présentes;

19.1.6 approuver la facturation du Contractant;

19.1.7 assurer au personnel du Contractant l'accès à la propriété de la Ville tel que requis;

19.1.8 désigner, s'il y a lieu, les employés de la Ville à qui sont adressées toutes les communications relatives à l'exécution des tâches quotidiennes et assurer leur collaboration;

19.1.9 recevoir les avis officiels adressés à la Ville que le Contractant peut soumettre en vertu des présentes.

- 19.2** Le représentant du Contractant a la responsabilité et l'autorité nécessaires pour :

19.2.1 s'assurer que tous les biens soient livrés et toutes les tâches exécutées à temps et efficacement;

19.2.2 désigner les personnes que le Contractant a choisies pour l'exécution des diverses tâches prévues par les présentes;

19.2.3 recevoir les avis officiels que la Ville peut soumettre et adresser au Contractant en vertu des présentes.

- 19.3** Les représentants autorisés des parties sont :

VILLE

Claude Carette
Directeur principal
Service des infrastructures, de la voirie et des transports

801, rue Brennan 8e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4
Téléphone : 514 872-6855
Télécopieur : 514 872-5046
Courriel : claud.carette@ville.montreal.qc.ca

CONTRACTANT

SNC-Lavalin inc.

Émile Hanna
Vice-président Transport routier et génie urbain
Division Ingénierie des infrastructures – Est du Canada
SNC-Lavalin inc.
455, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1Z3 et
Téléphone : 514 393-1000
Télécopieur : 514 393-0156
Courriel : emile.hanna@snclavalin.com

Si l'une ou l'autre des parties désire changer son représentant, son adresse ou toute autre information le concernant, elle doit le faire par un avis écrit émis conformément aux présentes.

- 19.4** L'un ou l'autre des représentants des parties peut déléguer toute ou partie de son autorité, moyennant entente préalable avec l'autre représentant, qui ne peut pas refuser telle délégation, sans motif raisonnable.

ARTICLE 20 **GARANTIE ET RESPONSABILITÉ**

- 20.1** Le Contractant s'engage à rendre les Services requis, selon les règles de l'art, de façon à ce que les Services rendus permettent à la Ville d'atteindre les résultats souhaités.
- 20.2** Le Contractant garantit la réalisation de tous les biens livrables dans chacun des sous-projets, selon les spécifications de la convention.
- 20.3** Le Contractant est responsable des frais encourus par la Ville qui résulteraient de la négligence du Contractant de respecter ou de faire respecter tous et chacun des engagements et obligations qu'il assume aux termes des présentes, notamment en regard de ceux mentionnés aux articles suivants : 5.14, 5.15, 5.16, 5.19, 7, 9.4 et 20.

ARTICLE 21 **PROCÉDURES SPÉCIALES**

- 21.1** Pour garantir le respect des échéanciers précisés dans le plan de travail détaillé et sous réserve de tout autre délai stipulé aux présentes, chaque partie a 5 jours ouvrables (ou exceptionnellement tout autre délai convenu par écrit) pour répondre à toute demande écrite de l'autre partie.
- 21.2** Toute telle demande écrite est présumée acceptée si l'autre partie n'y répond pas dans le délai prévu et que la demande invoque expressément la procédure spéciale en précisant la date où la demande sera présumée acceptée.

21.3 Par la suite, si la demande est refusée, les représentants autorisés des parties doivent régler le différend immédiatement.

ARTICLE 22
COMPENSATION

Si le Contractant doit des sommes d'argent à la Ville pour quelque cause que ce soit, notamment s'il est responsable de frais encourus par la Ville résultant des services fournis par le Contractant qui ne seraient pas conformes aux exigences de la présente convention, la Ville peut retenir et opérer compensation entre ces sommes et toute somme due au Contractant, y compris sur toute somme retenu à titre de garantie ou lui demander de déposer toute somme requise afin de constituer une provision suffisante lui permettant d'être éventuellement indemnisée de tout règlement ou de tout jugement en capital intérêts et frais.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ième jour de

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon
Greffier

Le ième jour de

SNC-Lavalin Inc.

Par : _____
Émile Hanna, Vice-président Transport routier et génie urbain
Division Ingénierie des infrastructures – Est du Canada

Cette convention a été approuvée par la résolutionde la Ville de Montréal le ième jour de 201_.

CONVENTION

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est située au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6; agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 ;

CI-APRÈS APPELÉE LA "VILLE"

ET : **Stantec Experts-conseils Itée**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 1060, boulevard Robert-Bourassa, bureau 600, Montréal (Québec) H3B 4V3 agissant et représenté par Martin Thibault, ing., DESS, Vice-président régional – Transports dûment autorisé aux fins des présentes, en vertu d'une attestation du dirigeant datée du 17 mars 2017.

N° d'inscription T.P.S. : 887251288RT0001
N° d'inscription T.V.Q. : 2012281379TQ0001

CI-APRÈS APPELÉE LE "CONTRACTANT"

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **GÉNÉRALITÉS**

1.1 Champ d'application :

Cette convention s'applique à tous les services fournis à la Ville afin de réaliser les divers projets du présent mandat.

1.2 Définitions :

Dans cette convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

1.2.1 «Convention» :

La présente convention de services professionnels.

1.2.1 "Devis technique" :

Le document d'appel d'offres # 17-15623 pour services professionnels daté du 9 janvier 2017, incluant les addenda.

1.2.2 "Annexe A" :

L'offre de services, en date du 8 février 2017, présentée par le Contractant;

1.2.4 "Avenant" :

Toute modification au marché;

1.2.5 "Chargé de projet" :

Le professionnel désigné par le Contractant pour diriger le projet et l'équipe de projet, pour assurer l'intégration de tous les partenaires du projet, en plus d'être l'interlocuteur principal auprès de la Ville.

1.2.6 "Chargé de projet - Ville" :

Le professionnel désigné par la Ville de Montréal pour diriger le projet.

1.2.7 "Consultant" :

Une personne morale ou physique, membre d'une société ou d'une association professionnelle offrant des services spécialisés.

1.2.8 "Directeur" :

Le Directeur principal du Service des infrastructures, de la voirie et des transports de la Ville (S.I.V.T.) ou son représentant dûment autorisé;

1.2.9 "Entrepreneur" :

Toute personne à qui la Ville octroie le marché.

1.2.10 "Équipe" :

Le personnel affecté à la réalisation du ou des projets.

1.2.11 "Ingénieur" :

Un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec ou le détenteur d'un permis temporaire émis par cet Ordre qui, dans la pratique privée, exerce le génie-conseil;

1.2.12 "Mandat" :

Les services professionnels requis pour réaliser les projets.

1.2.13 "Marché" :

Le contrat entre la Ville et un entrepreneur pour l'exécution de l'ouvrage.

1.2.14 "Ouvrage" :

Les travaux réalisés par l'entrepreneur conformément aux plans et devis et cahiers des charges préparés par les professionnels contractants.

1.2.15 "Patron" :

Le professionnel désigné par le Contractant pour définir les attentes de la Ville au début du mandat et pour faire un suivi systématique tout au long du mandat afin de s'assurer que les objectifs techniques et administratifs soient en tout point rencontrés;

1.2.16 "Personnel auxiliaire" :

Le personnel du Contractant autre que le personnel professionnel ou technique; il comprend la dactylo, l'aide technique, le chaîneur, le jalonneur et l'homme de mire et tout autre personnel désigné;

1.2.17 "Personnel de soutien" :

Le personnel journalier employé par le Contractant, autre que le personnel professionnel, technique ou auxiliaire; il comprend le peseur, le pointeur et le commis;

1.2.18 "Projet" :

Projet de la Direction des transports réalisé à l'intérieur du mandat de services professionnels;

1.2.19 "Services" :

Les services professionnels relatifs au projet requis du Contractant en vertu de la présente convention, tels que plus amplement décrits à l'article « Étendue des services professionnels» du devis technique;

1.2.20 "Travaux" :

Les travaux de construction exécutés par les entrepreneurs dans le cadre du Projet;

ARTICLE 2
OBJET

La Ville retient les Services du Contractant qui s'engage, selon les conditions de la présente convention et des Annexes qui font partie intégrante des présentes sans qu'il soit nécessaire de les y annexer physiquement, à exécuter tous les services requis pour la réalisation du mandat.

ARTICLE 3
PRÉSEANCE

L'ordre de préséance de la convention et des Annexes est le suivant :

3.1 d'abord, la présente convention;

3.2 ensuite, dans l'ordre suivant : A) Document d'appel d'offres public no 17-15623 et B) Offre de services datée du 8 février 2017.

ARTICLE 4
DURÉE

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin, sans excéder une période maximale de trois (3) ans, lorsque le Contractant a complètement exécuté ses Services, celui-ci demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la Ville au-delà de cette date.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DU CONTRACTANT**

Le Contractant s'engage à :

- 5.1** collaborer entièrement avec la Ville, le Directeur et le chargé de projet Ville, de même qu'avec les personnes à qui la Ville aurait confié certains éléments du mandat;
- 5.2** ne pas agir de manière à porter atteinte aux droits et prérogatives de la Ville;
- 5.3** ne pas céder ni transporter les droits et pouvoirs qui lui sont confiés par la présente convention, sans le consentement écrit de la Ville;
- 5.4** respecter la confidentialité des données et renseignements fournis par la Ville, ses employés ou ses mandataires et de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion de l'exécution de ses Services; le Contractant devra obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à d'autres fins;
- 5.5** n'avoir en aucun temps d'intérêt pécuniaire directement ou indirectement dans des biens ou services qui pourraient être utilisés dans la construction ou l'exécution des ouvrages visés par la présente convention; toutefois, la possession de moins d'un pour cent (1 %) des actions réellement émises par une personne morale dont les valeurs sont inscrites à la bourse n'est pas considérée comme intérêt pécuniaire;
- 5.6** ne pas modifier les originaux des plans, croquis ou autres documents qui lui seront fournis par la Ville ou ses mandataires, sans l'autorisation écrite de la Ville;
- 5.7** fournir à la Ville, sur demande expresse, une copie des calculs, notes, croquis et esquisses ayant servi à la réalisation des divers mandats visés par la présente convention;
- 5.8** suivre les normes que la Ville exige pour la présentation des dessins, des plans et de tout autre document nécessaire;
- 5.9** préparer et remettre, à l'intérieur de l'échéancier, les devis, les rapports d'avancement et autres documents nécessaires en conformité avec les exigences de la Ville;
- 5.10** préparer le compte rendu de chacune des réunions concernant le projet, ainsi que tout rapport jugé nécessaire par le chargé de projet Ville;
- 5.11** débiter ses services après en avoir reçu l'ordre écrit du chargé de projet Ville;
- 5.12** communiquer par écrit à la Ville le nom du Patron et du Chargé de projet, ainsi que la liste du personnel affecté aux différentes étapes du mandat, la qualification des membres de ce personnel et le taux horaire majoré applicable à chacun d'eux;
- 5.13** agir avec compétence et diligence pour fournir tous les Services;

- 5.14** voir à ce que les lois, tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux applicables aux divers mandats ou Travaux, ainsi que les droits des tiers ou propriétaires riverains affectés par les Travaux soient respectés, le contractant sera responsable des frais encourus par la Ville qui résulteraient de l'inobservance de ces lois et règlements et du non-respect des droits des tiers
- 5.15** planifier et superviser la mise en place de toutes les mesures nécessaires en vue de respecter la Loi sur la qualité de l'environnement et ses règlements;
- 5.16** recueillir auprès des entreprises d'utilités publiques existantes tous les renseignements concernant l'état et la position de leurs installations et structures, tant en plan qu'en élévation;
- 5.17** coordonner activement la préparation du Projet avec les divers intervenants de la Ville ainsi qu'avec les diverses entreprises d'utilités publiques et autres organismes externes et municipalités ou arrondissements impliqués dans le dossier;
- 5.18** planifier la réalisation du Projet de façon à créer le minimum d'impact sur le fonctionnement des installations de la Ville;
- 5.19** représenter graphiquement l'évolution réelle des dépenses et des travaux y compris de ses honoraires, en regard de l'évolution projetée et signaler sans tarder au Directeur tout risque de dépassement des enveloppes budgétaires;
- 5.20** remettre au Chargé de projet Ville, à la fin des Travaux, un certificat signé et scellé attestant que les Travaux ont été exécutés conformément aux lois et règlements en vigueur;
- 5.21** collaborer à la préparation et à l'administration de la preuve de la Ville en cas de litige opposant cette dernière à un tiers en raison des Services visés par la présente convention et ce, sans frais supplémentaires;
- 5.22** fournir le personnel requis et identifié dans la soumission (Annexe A) ou toute autre personne, comme prévu aux présentes;
- 5.23** ne pas remplacer le personnel assigné aux Services sans avoir obtenu l'autorisation préalable et écrite du Chargé de projet - Ville. De plus, dans un tel cas, les frais de remplacement sont à la charge du Contractant;
- 5.24** produire un plan de travail détaillé pour la réalisation de chacun des biens livrables.

ARTICLE 6 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

- 6.1** La Ville s'engage à fournir, pourvu qu'ils soient en sa possession, les plans de tout ouvrage existant, ainsi que tous autres documents jugés pertinents.
- 6.2** Les renseignements fournis dans les documents énoncés au paragraphe ci-dessus le sont à titre d'information seulement. Ils doivent être validés par le Contractant qui doit, préalablement à la prestation de ses Services, faire les démarches et vérifications qui s'imposent en la matière et aviser le directeur de toute inexactitude, dans les plus brefs délais. Le Contractant ne peut exercer aucun recours contre la Ville fondé sur le défaut de fournir des renseignements ou sur l'inexactitude des renseignements fournis par la Ville.
- 6.3** La Ville s'engage en outre à :

6.3.1 assurer au Contractant la collaboration du Chargé de projet Ville;

6.3.2 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Chargé de projet Ville sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

6.4 Sous réserve de l'article 11.4 de la présente convention, la Ville s'engage, à assumer les frais relatifs à l'implantation et à l'exploitation des locaux et de l'ensemble des équipements et ameublements requis pour le personnel du Contractant travaillant aux bureaux de la Ville, sauf ceux qui sont déclarés par le Contractant être à son usage exclusif et ceux qui, parmi ceux proposés par le Contractant, ne peuvent, de l'avis du Directeur, que servir à l'usage exclusif du Contractant. Sous réserve de ces équipements et ameublements à usage exclusif dont les frais sont assumés par le Contractant, les frais assumés par la Ville couvrent notamment :

- la location, l'aménagement et l'entretien des locaux;
- l'acquisition ou la location des équipements et ameublements, y compris leur entretien ou renouvellement, le cas échéant;
- la fourniture du matériel périssable de bureau;
- l'infrastructure informatique, de télécommunication et de bureautique (serveurs, réseaux, ordinateurs, logiciels, imprimantes, traceurs, télécopieurs, photocopieurs, projecteurs et système téléphonique, équipement pour le balayage optique des plans);
- les liens Internet et les lignes téléphoniques.

ARTICLE 7 **SERVICES COUVERTS**

Les Services requis du Contractant sont plus amplement décrits au devis technique et seront particulièrement précisés par le chargé de projet Ville.

ARTICLE 8 **QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCE DU CHARGÉ DE PROJET** **ET DU PERSONNEL AFFECTÉ AU PROJET**

Le Chargé de projet et tout le personnel présentés dans l'offre de services du Contractant (Annexe A), incluant le Patron, devront être effectivement assignés au mandat. Toute substitution éventuelle devra se faire sur approbation écrite préalable du chargé de projet Ville, avec du personnel de formation et d'expérience équivalentes ou supérieures.

ARTICLE 9 **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

9.1 coordonner l'exécution de la convention;

9.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'application de la convention, du devis technique et de l'Annexe A;

9.3 refuser les Services, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaises qualités ou non conformes aux dispositions de la convention, du devis technique et de l'Annexe A;

9.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces Services, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 10 **HONORAIRES**

- 10.1** Les honoraires du Contractant, en contrepartie de tous les Services rendus et des dépenses encourues par celui-ci, ne pourront excéder la somme maximale indiquée au bordereau du contractant pour chacune des catégories d'employés, incluant toutes les taxes sur les biens et services (TPS et TVQ).
- 10.2** Aucuns honoraires ne seront dus au Contractant pour les services applicables à des reprises de Travaux résultant d'erreurs ou d'omissions de sa part ou de son personnel.
- 10.3** La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 10.1.
- 10.4** Le Contractant est tenu d'aviser la Ville par écrit lorsque les coûts des services et des dépenses atteindront 15 %, 50 % et 75 % de la somme susdite et, le cas échéant, de toute somme allouée pour chaque sous-projet ou travail déterminé.
- 10.5** À sa discrétion, la Ville pourra requérir du Contractant des services professionnels complémentaires qui relèvent de sa compétence dont le coût sera acquitté à même la somme maximale ci-dessus prévue. La nature et le coût de tous ces services complémentaires devront faire l'objet d'une entente écrite entre le Contractant et le Directeur avant d'être exécutés.
- 10.6** Les parties reconnaissent que la ventilation apparaissant au bordereau de prix de l'Annexe A n'est qu'une estimation et que l'enveloppe d'honoraires déterminée à l'article 10.1 pourra être utilisée, en totalité ou en partie, pour la rémunération des Services conformément aux dispositions de l'article 11.

ARTICLE 11 **CALCUL DES HONORAIRES**

La rémunération du Contractant pour la prestation des Services sera calculée selon l'une ou l'autre des méthodes ci-dessous ou sur une combinaison de ces méthodes et se conformera aux critères suivants :

11.1 Méthode horaire :

11.1.1 Le taux horaire maximum est celui indiqué à l'Annexe A, selon la classification à laquelle appartient le personnel concerné.

11.1.2 La méthode horaire comporte le paiement du temps d'utilisation des membres du personnel du Contractant appelés à travailler directement à la réalisation du Projet, à l'exclusion des services du personnel de secrétariat et du personnel administratif.

Seul le temps affecté à la dactylographie des devis définitifs et des rapports techniques directement reliés au Projet est rémunéré, et ce, sur la base du taux horaire majoré du personnel de soutien.

11.1.3 Les modalités d'application de la méthode horaire sont les suivantes :

11.1.3.1 Le personnel affecté au travail et sa qualification pour fins de rémunération doivent avoir été acceptés par écrit, par le Chargé de projet - Ville, avant le début de la prestation des Services.

11.1.3.2 Les taux horaires du Patron et du Chargé de projet sont des taux horaires fixes déjà majorés (cf. bordereau de prix).

Le nombre d'heures payables pour du temps de Patron (excluant les personnes désignées au 1^{er} alinéa du présent article) ne doit pas, sans l'autorisation écrite du Directeur, excéder 10 % des heures que le personnel professionnel et technique consacre au Projet. Aux fins de la rémunération, il n'est admis qu'un seul patron

11.1.3.3 Si le Contractant affecte du personnel de classification supérieure à une fonction habituellement confiée à du personnel de classification inférieure, le taux horaire majoré applicable dans ce cas est celui correspondant à cette dernière classification.

11.1.3.4 Un professionnel, autre qu'un ingénieur ou un architecte, qui fait partie du personnel du Contractant et dont la participation au Projet est nécessaire pour que ce dernier puisse fournir ses services, est rémunéré au même taux horaire qu'un ingénieur.

11.1.4 Le Contractant doit enregistrer quotidiennement le nombre d'heures, à la demi-heure près, consacrées à chaque Projet et l'utilisation qui en a été faite par son personnel.

11.1.5 Les heures supplémentaires ne sont pas remboursables; la rémunération des heures supplémentaires excédant la semaine normale de travail est calculée au taux horaire établi pour les heures normales de travail en conformité avec les dispositions de la présente convention. Cependant, dans des cas exceptionnels et moyennant une autorisation préalable, le Directeur peut autoriser les heures supplémentaires.

11.2 Méthode forfaitaire

Cette méthode comporte le paiement d'un montant forfaitaire pour l'ensemble des Services visés, tel que déterminé au préalable par le Contractant et le Directeur.

11.3 Dépenses admissibles :

Seules les dépenses suivantes préalablement autorisées par écrit, par le Directeur, sont admissibles aux fins du Projet et remboursées par la Ville, dans la mesure fixée par le Directeur et selon les conditions ci-après décrites :

11.3.1 l'impression des plans et devis selon les taux convenus avec le Directeur;

11.3.2 les frais de voyage dûment autorisés, conformément aux directives de la Ville;

11.3.3 les services de soutien technique que le Contractant se procure à l'extérieur de son étude, après autorisation, y compris la main-d'oeuvre non technique, les taux devant être conformes à ceux approuvés par le Directeur;

11.3.4 l'engagement d'experts consultants dûment autorisés, sur présentation de pièces justificatives;

11.3.5 les frais d'utilisation d'automobile sans excéder 0,38\$ par kilomètre pour les déplacements autorisés par le Directeur.

11.4 **Dépenses non remboursables**

Pour plus ample précision et sans limiter la généralité de ce qui précède, ne sont pas remboursables les dépenses suivantes:

11.4.1 les frais de représentation;

11.4.2 les frais de repas;

11.4.3 les dépenses de services de messagerie et de communication (téléphone, cellulaire, affranchissement, etc.), sauf celles qui sont autorisées par le Directeur;

11.4.4 les dépenses relatives à ce qui est réservé ou destiné à l'usage exclusif du Contractant, conformément aux dispositions de l'article 6.4;

11.4.5 les dépenses relatives aux appareils de mesure et d'enregistrement et à l'équipement semblable, sauf celles qui sont autorisées par le Directeur;

11.4.6 les dépenses relatives à l'équipement de sécurité et de protection du personnel à l'extérieur des locaux du Bureau de projet;

11.4.7 toutes les autres dépenses que le Contractant doit encourir pour rendre les Services qu'il s'est engagé à fournir conformément à la présente convention, du devis technique et à l'Annexe A.

ARTICLE 12
PAIEMENT DES HONORAIRES

12.1 Lorsque les Services sont fournis sur la base de la méthode horaire avec plafond, le Contractant est payé sur présentation mensuelle de son relevé d'honoraires et de dépenses, eu égard à l'avancement des Services.

12.2 Lorsque les Services sont fournis sur la base de la méthode forfaitaire, le Contractant est payé à raison de la méthode convenue lors de l'établissement du forfait.

12.3 Le relevé d'honoraires devra être détaillé et rendre compte, le cas échéant, des heures attribuées à l'exécution de la convention et fournir les pièces justificatives des dépenses admissibles réellement encourues en relation avec le Projet. Il devra également préciser le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription qui a été attribué au Contractant par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ.

12.4 La Ville retiendra le paiement de toute facture qui n'indiquera pas de façon claire le taux des taxes sur les biens et les services (TPS et TVQ), le montant réclamé à ce titre et le numéro d'inscription approprié.

12.5 Ni un rapport sur l'état des travaux, ni un paiement effectué par la Ville en conformité du présent article ne doivent être interprétés comme une admission que les Services soient en totalité ou en partie complets, satisfaisants ou conformes à la présente convention.

- 12.6** Le relevé sera présenté selon les directives émises par le Directeur avec les pièces justificatives afférentes. Une photocopie des feuilles de temps, originalement signées par un responsable du Contractant, tiendra lieu de pièces justificatives pour les salaires et honoraires. Les activités effectuées par le Contractant durant la période de facturation devront être décrites et documentées à la satisfaction du Directeur.
- 12.7** Le Contractant doit tenir un registre exact de tout le temps que le Patron, le Chargé de projet et le personnel de son cabinet consacrent à l'accomplissement des Services à être rémunérés selon la méthode horaire ainsi que de toutes les dépenses remboursables et conserver les pièces à l'appui.
- 12.8** Le Directeur pourra vérifier ces pièces et registres, à un moment convenant aux 2 parties, durant les heures d'affaires. Le Contractant devra faciliter cette consultation.
- 12.9** La Ville s'engage à vérifier avec diligence le relevé d'honoraires du Contractant et à le payer dans les 30 jours de son approbation.

ARTICLE 13 **ASSURANCES ET RESPONSABILITÉ**

- 13.1** Le Contractant devra fournir la preuve qu'il est assuré pour la responsabilité civile et pour la responsabilité professionnelle, en sus de la protection obligatoire accordée par la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec. La police doit contenir une protection d'un montant minimum de :
- 13.1.1** cinq millions de dollars (5 000 000,00 \$) par événement (limite totale et cumulative) dans le cas de la responsabilité civile; et
- 13.1.2** cinq millions de dollars (5 000 000,00 \$) par réclamation (limite totale et cumulative) dans le cas de la responsabilité professionnelle.
- Cette police ne devra pas prévoir une franchise supérieure à 15 % de la couverture ci-dessus exigée. En cas de réclamation, les dispositions de l'article 22 s'appliquent aussi à la franchise.
- À la signature de la convention, le Contractant devra fournir à la Ville une attestation de police d'assurance émise à ces fins et à la demande du Directeur, une copie certifiée de cette police. Par la suite, le Contractant devra soumettre annuellement à la Ville une preuve de renouvellement de cette police d'assurance sous forme d'un certificat de renouvellement. À défaut par le Contractant de renouveler cette police, la Ville pourra le faire aux frais du Contractant.
- 13.2** La police d'assurance doit être maintenue en vigueur aux frais du Contractant, à compter de la signature de la présente convention jusqu'à l'écoulement d'une période de douze (12) mois après la date de fin des Services pour l'assurance responsabilité civile et jusqu'à l'écoulement de sa responsabilité aux termes du Code civil du Québec pour l'assurance de responsabilité professionnelle.
- 13.3** La police d'assurance ci-avant mentionnée devra comporter un avenant stipulant qu'elle ne pourra être modifiée ou annulée sans un préavis d'au moins 30 jours à la Ville.
- 13.4** La Ville devra aussi être désignée comme assurée additionnelle sur la police de responsabilité civile du Contractant.

- 13.5** Avant le début des Travaux, la Ville et le Contractant établiront le programme d'assurance requis pour le ou les chantiers du Projet, lequel programme pourra prévoir que le Contractant sera ajouté comme assuré additionnel sur la police d'assurance qui pourra être exigée des entrepreneurs.

ARTICLE 14 **ABANDON OU SUSPENSION DU PROJET / RÉSILIATION**

- 14.1** Si le projet est abandonné ou suspendu en tout ou en partie par la Ville, le Contractant sera payé pour les services rendus jusqu'à la date de l'avis de suspension ou de résiliation en fonction de l'avancement des Services, sur présentation de pièces justificatives.
- 14.2** Le Contractant devra alors livrer à la Ville toutes les données, notes, rapports et autres documents concernant les Services, préparés à la date de l'avis de l'abandon ou de la suspension de celui-ci.
- 14.3** Le Contractant n'aura aucun recours contre la Ville pour la perte de tous profits anticipés ou dommages occasionnés du fait de l'abandon ou de la suspension du Projet.
- 14.4** Dans le cas d'impossibilité d'agir par la suite de maladie grave, d'incapacité légale ou de décès, le Contractant ou ses représentants légaux doivent, sans délai, faire continuer l'exécution de la convention par un autre contractant ou un autre consultant accepté par écrit, par la Ville, sans coûts additionnels pour la Ville. À défaut, la Ville verra elle-même à son remplacement.
- 14.5** La Ville peut mettre fin à la présente convention en tout temps par avis écrit. Les dispositions des articles 14.1 à 14.3 s'appliquent en cas de telle résiliation, sous réserve des recours de la Ville pour les dommages résultant de l'inexécution par le Contractant de l'une ou l'autre des obligations contenues à la présente convention, du devis technique et de l'Annexe.

ARTICLE 15 **SIGNATURES LIANT LE CONTRACTANT**

- 15.1** Vis-à-vis de la Ville, est censé valablement autorisé par le Contractant, tout écrit signé de sa part par la ou les personne(s) dûment autorisée(s) à signer, suivant la résolution fournie à la signature de la présente convention.
- 15.2** Le Contractant peut donner à la Ville un avis écrit l'informant qu'une ou plusieurs personnes, autres que celles mentionnées dans la résolution, sont autorisées à signer une ou plusieurs catégories d'écrits engageant la responsabilité du Contractant envers la Ville; s'il est signé par une des personnes mentionnées à la résolution, l'avis est censé valablement autorisé et donné par le Contractant et prend effet sur réception par la Ville.
- 15.3** En l'absence de tel avis, la Ville peut traiter comme valablement autorisé par le Contractant, tout autre écrit qui lui paraît l'être et qui est signé pour celui-ci, par une personne autre que celles mentionnées à la résolution.

ARTICLE 16 **DROITS D'AUTEUR**

En contrepartie des honoraires qui lui sont versés, le Contractant :

- 16.1** cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études, plans et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention;
- 16.2** garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études, plans et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 16.3** tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 17
ÉLECTION DE DOMICILE

Aux fins de la présente, la Ville et le Contractant élisent respectivement domicile comme suit :

VILLE DE MONTRÉAL

Hôtel de Ville
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

a/s Yves Saindon,
Greffier de la Ville

CONTRACTANT

Stantec Experts-conseils Itée

1060, boulevard Robert-Bourassa, bureau 600
Montréal (Québec) H3B 4V3 et

a/s

Monsieur Martin Thibault, ing., DESS
Vice-président régional - Transports

ARTICLE 18
CLAUSES GÉNÉRALES

- 18.1** Le Contractant n'aura aucun recours en recouvrement ou en dommages-intérêts contractuels contre la Ville pour des coûts dépassant la somme maximale mentionnée à l'article 10 (Honoraires) ou dépassant le montant des honoraires déterminé en regard de chaque sous-projet.
- 18.2** La présente convention lie les héritiers et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.
- 18.3** Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.
- 18.4** Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

18.5 La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

18.6 La présente convention ne confère aucune exclusivité au Contractant, la Ville se réservant, en tout temps et pour quelque motif que ce soit, le droit de confier des mandats à d'autres firmes.

ARTICLE 19 **REPRÉSENTANTS DES PARTIES**

19.1 Le représentant de la Ville voit à l'administration des présentes et a la responsabilité et l'autorité nécessaires pour :

19.1.1 prendre toutes les décisions relatives à la réalisation du mandat tel que prévu aux présentes et obtenir à temps toutes les autorisations nécessaires de la Ville;

19.1.2 procurer à temps au Contractant tous les renseignements et toutes les données nécessaires pour que le Contractant puisse rendre les Services conformément aux dispositions des présentes;

19.1.3 s'assurer que toutes les tâches dont la Ville a la responsabilité soient exécutées à temps et efficacement;

19.1.4 approuver toutes demandes du Contractant qui nécessitent une autorisation de la Ville;

19.1.5 accepter chacun des biens livrables conformément aux présentes;

19.1.6 approuver la facturation du Contractant;

19.1.7 assurer au personnel du Contractant l'accès à la propriété de la Ville tel que requis;

19.1.8 désigner, s'il y a lieu, les employés de la Ville à qui sont adressées toutes les communications relatives à l'exécution des tâches quotidiennes et assurer leur collaboration;

19.1.9 recevoir les avis officiels adressés à la Ville que le Contractant peut soumettre en vertu des présentes.

19.2 Le représentant du Contractant a la responsabilité et l'autorité nécessaires pour :

19.2.1 s'assurer que tous les biens soient livrés et toutes les tâches exécutées à temps et efficacement;

19.2.2 désigner les personnes que le Contractant a choisies pour l'exécution des diverses tâches prévues par les présentes;

19.2.3 recevoir les avis officiels que la Ville peut soumettre et adresser au Contractant en vertu des présentes.

19.3 Les représentants autorisés des parties sont :

VILLE

Claude Carette
Directeur principal
Service des infrastructures, de la voirie et des transports
801, rue Brennan 8e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4
Téléphone : 514 872-6855
Télécopieur : 514 872-5046
Courriel : claudc.carette@ville.montreal.qc.ca

CONTRACTANT

Stantec Experts-conseils Itée

Martin Thibault, ing., DESS
Vice-président régional -Transports
1060, boulevard Robert-Bourassa, bureau 600
Montréal (Québec) H3B 4V3
Téléphone : 514-281-1010
Télécopieur : 450- 668-8232
Martin.thibault@stantec.com

Si l'une ou l'autre des parties désire changer son représentant, son adresse ou toute autre information le concernant, elle doit le faire par un avis écrit émis conformément aux présentes.

- 19.4** L'un ou l'autre des représentants des parties peut déléguer toute ou partie de son autorité, moyennant entente préalable avec l'autre représentant, qui ne peut pas refuser telle délégation, sans motif raisonnable.

ARTICLE 20 **GARANTIE ET RESPONSABILITÉ**

- 20.1** Le Contractant s'engage à rendre les Services requis, selon les règles de l'art, de façon à ce que les Services rendus permettent à la Ville d'atteindre les résultats souhaités.
- 20.2** Le Contractant garantit la réalisation de tous les biens livrables dans chacun des sous-projets, selon les spécifications de la convention.
- 20.3** Le Contractant est responsable des frais encourus par la Ville qui résulteraient de la négligence du Contractant de respecter ou de faire respecter tous et chacun des engagements et obligations qu'il assume aux termes des présentes, notamment en regard de ceux mentionnés aux articles suivants : 5.14, 5.15, 5.16, 5.19, 7, 9.4 et 20.

ARTICLE 21 **PROCÉDURES SPÉCIALES**

- 21.1** Pour garantir le respect des échéanciers précisés dans le plan de travail détaillé et sous réserve de tout autre délai stipulé aux présentes, chaque partie a 5 jours ouvrables (ou exceptionnellement tout autre délai convenu par écrit) pour répondre à toute demande écrite de l'autre partie.

- 21.2** Toute telle demande écrite est présumée acceptée si l'autre partie n'y répond pas dans le délai prévu et que la demande invoque expressément la procédure spéciale en précisant la date où la demande sera présumée acceptée.
- 21.3** Par la suite, si la demande est refusée, les représentants autorisés des parties doivent régler le différend immédiatement.

ARTICLE 22
COMPENSATION

Si le Contractant doit des sommes d'argent à la Ville pour quelque cause que ce soit, notamment s'il est responsable de frais encourus par la Ville résultant des services fournis par le Contractant qui ne seraient pas conformes aux exigences de la présente convention, la Ville peut retenir et opérer compensation entre ces sommes et toute somme due au Contractant, y compris sur toute somme retenu à titre de garantie ou lui demander de déposer toute somme requise afin de constituer une provision suffisante lui permettant d'être éventuellement indemnisée de tout règlement ou de tout jugement en capital intérêts et frais.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ième jour de

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon,
Greffier

Le ième jour de

Contractant

Par : _____
Martin Thibault, ing., DESS
Vice-président régional - Transports

Cette convention a été approuvée par la résolutionde la Ville de Montréal le ième jour de 201_.



Dossier # : 1176341001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à CIMA+ s.e.n.c., pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie relatifs aux réservoirs, aux équipements et infrastructures connexes de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 082 980,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15734- (5 soumissionnaires) / Approuver le projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels relatifs aux réservoirs, aux équipements et infrastructures connexes de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, pour une période de trois (3) ans, pour une somme maximale de 1 082 980,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15734 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-31 13:42

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1176341001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à CIMA+ s.e.n.c., pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie relatifs aux réservoirs, aux équipements et infrastructures connexes de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 082 980,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15734- (5 soumissionnaires) / Approuver le projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme de réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage, la Direction de l'eau potable doit réaliser, au cours des prochaines années, plusieurs projets de construction ou de rénovation des infrastructures stratégiques dont elle est responsable. Le contrat octroyé en 2015 par le conseil d'agglomération (résolution CG15 0762), vise principalement la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la phase d'avant-projet, en vue de la mise à niveau des réservoirs, des postes de pompage et des stations de surpression suivants: Côte-des-Neiges, Vincent-d'Indy, Châteaufort, Montagne, Sommet, Saint-Charles, Michel-Jasmin, Côte-Vertu, Des Sources, Duke-of-Kent, Pointe-Claire Nord, Poirier, Cherrier, Charlemagne, Cèdre en bas, Fort-Rolland, Interconnexion 2 et Pierrefonds. La conception et la construction des projets identifiés se dérouleront sur une période de plus de six (6) ans. Des contrats de services professionnels en ingénierie pour les phases de conception et de surveillance des travaux seront soumis ultérieurement pour ces projets.

D'ici à ce que ces projets de mise à niveau soient réalisés, afin de répondre aux besoins de conception pour des projets ponctuels assurant la continuité des opérations des réservoirs, des postes de pompage et des stations de surpression, des services professionnels en ingénierie sont requis.

L'appel d'offres public 17-15734 a été publié dans le quotidien Le Devoir et le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 16 janvier 2017. La date limite de réception des soumissions était le 1^{er} février 2017. La durée de la publication a été de quinze (15) jours

de calendrier, ce qui est conforme au délai minimal requis par la loi sur les cités et villes. La validité des soumissions est de cent quatre-vingt (180) jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 31 juillet 2017.

Un (1) addenda a été publié le 30 janvier 2017 afin de répondre à des questions sur la section V du devis technique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0762 -17 décembre 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour des services professionnels d'ingénierie relatifs aux réservoirs, aux postes de pompage, aux stations de surpression et aux chambres de vannes du réseau d'aqueduc primaire, pour une somme maximale de 7 683 927,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14188 - (2 soumissionnaires).

CG14 0356 - 21 août 2014 - Accorder un contrat à Les Services exp inc. pour les services professionnels d'ingénierie relatifs aux infrastructures municipales et aux équipements connexes de la Direction de l'eau potable, pour une somme maximale de 7 460 722,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13413 (6 soumissionnaires).

CG12 0301 - 23 août 2012 - Accorder des contrats de services professionnels d'ingénierie pour des travaux relatifs aux réservoirs, à leur station de pompage et à leurs conduites d'eau d'alimentation et de sortie, à Dessau inc. pour la somme maximale de 4 739 867,37 \$, taxes incluses et à Genivar inc. pour la somme maximale de 4 510 149,48 \$ - Appel d'offres public 12-12099 - (5 soumissionnaires pour les deux contrats).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels en ingénierie à CIMA+ s.e.n.c., pour une période de trois (3) ans ou jusqu'à l'épuisement des crédits, pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie requis à court terme, pour préparer des plans et devis et faire de la surveillance de travaux afin d'assurer la continuité des opérations des réservoirs, des postes de pompage et des stations de surpression. Ce mandat comprend la conception, la préparation des plans et devis, la surveillance et les études, en vue de la réalisation des travaux requis à court terme pour assurer la continuité des opérations des réservoirs, des postes de pompage et des stations de surpression.

Des travaux d'ingénierie pourront être ajoutés ou retirés afin de répondre aux demandes.

La rémunération des professionnels pour la prestation des services prévus à la présente convention sera calculée sur une base horaire, à pourcentage et forfaitaire, selon l'offre de service.

Un pourcentage de 5 % pour dépenses admissibles a été ajouté pour l'engagement des services spécialisés, des essais de laboratoire, des expertises spécialisés d'enveloppe et toutes autres dépenses accessoires jugées pertinentes dans le cadre du projet.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 17-15734, à deux (2) enveloppes, il y a eu neuf (9) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO. La liste des preneurs du cahier des charges ainsi que les motifs de désistement se trouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. Cinq (5) d'entre eux ont déposé une soumission. Les quatre (4) firmes qui n'ont pas soumissionné n'ont fourni aucun motif de désistement.

Le comité de sélection composé de trois (3) membres a siégé le 15 février 2017. Trois (3) propositions ont été jugées recevables et ont été analysées par le comité de sélection, soit celles des firmes : Beaudoin Hurens, CIMA+ s.e.n.c. et SNC-Lavalin inc. Deux (2)

soumissionnaires ont été jugés non conformes, n'ayant pas obtenu la note de passage de 70 %. Après établissement des pointages finaux, le comité de sélection recommande que le mandat soit accordé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit la firme CIMA+ s.e.n.c. .

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes, les prix soumis et les écarts observés.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Dépenses admissibles (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
CIMA + s.e.n.c.	74,2	1,15	1 031 409,68 \$	51 570,48 \$	1 082 980,16 \$
SNC-Lavalin inc.	79,0	1,09	1 124 645,90 \$	56 232,29 \$	1 180 878,19 \$
Beaudoin Hurens inc.	73,0	1,07	1 094 374,13 \$	54 724,74 \$	1 149 098,87 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			1 120 971,91 \$	56 048,60 \$	1 177 020,50 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					(94 040,34 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100</i>)					(7,99 %)
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					97 898,03 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire x 100</i>)					9,04 %

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

Ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)*, en vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entrée en vigueur le 2 novembre 2015. L'adjudicataire recommandé, CIMA+ s.e.n.c. détient une autorisation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), en date du 30 janvier 2015, portant le numéro 2015-CPSM-1006001 valide jusqu'au 29 janvier 2018, une copie est jointe au présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal du contrat à octroyer est de 1 082 980,16 \$, taxes incluses, comprenant le coût du contrat d'un montant de 1 031 409,68 \$, taxes incluses, ainsi qu'un montant de 51 570,48 \$, taxes incluses, pour dépenses admissibles.

La dépense de 1 082 980,16 \$, taxes incluses, soit un montant de 988 905,24 \$ net des ristournes de taxes. Ce montant sera financé par l'emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise à niveau des réservoirs et des équipements connexes visent à assurer une alimentation fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus d'octroi de contrat devra être complété dans les meilleurs délais afin de mettre en place les conditions de mise en œuvre des projets assurant ainsi la continuité des opérations à court terme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : Avril 2017

Début du contrat : Mai 2017

Fin du contrat : Mai 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis HARVEY

ENDOSSÉ PAR

Christian MARCOUX

Le : 2017-03-22

ingénieur

Chef de division - Ingénierie et Chef
d'exploitation des usines par intérim

Tél : 514 872-6320
Télécop. : 514-872-8146

Tél : 514 872-3483
Télécop. : 514 872-8146

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André MARSAN
Directeur par intérim de la Direction de l'eau
potable

Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2017-03-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice du Service de l'eau

Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2017-03-31

Dossier # : 1176341001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Objet :	Accorder un contrat à CIMA+ s.e.n.c., pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie relatifs aux réservoirs, aux équipements et infrastructures connexes de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 082 980,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15734- (5 soumissionnaires) / Approuver le projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[17-15734-Det Cah Final.pdf](#)[comité.pdf](#)[octroi révisé.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Yves BELLEVILLE
agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-5298

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-24

Claude HOULE
Chef de Section
Tél : 514 872-2608
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique
 N'a pas obtenue la note de 70
 N'a pas obtenue la note de 70

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
CIMA+ SENC	1 082 980,16	X	
SNC-Lavalin	1 180 878,19		
Beaudoin Hirens inc	1 149 098,87		

Information additionnelle

Aucune firme n'a répondu à notre demande de justifier le désistement de leur firme

Préparé par :

Le - -

17-15734 - services professionnels d'ingénierie projets de réservoirs, des équipements et infrastructures connexes

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du chargé de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		Comité
FIRME	5%	20%	10%	10%	25%	30%	100%	\$		Rang	Date
Axor	3,50	10,00	6,33	5,67	17,50	25,00	68,0			Non conforme	mercredi 15-02-2017
Beaudoin Hurens	4,17	10,67	6,67	7,67	19,17	24,67	73,0	1 149 098,87 \$	1,07	3	9h00
CIMA+	3,50	14,33	6,33	5,67	17,00	27,33	74,2	1 082 980,16 \$	1,15	1	255 Crémazie Est salle intégrité
SNC-Lavalin	3,67	16,33	8,00	6,33	20,00	24,67	79,0	1 180 878,19 \$	1,09	2	
Tetra Techj	3,33	11,67	6,67	7,00	17,17	22,67	68,5			Non conforme	
Agent d'approvisionnement	Yves Belleville										
											Multiplicateur d'ajustement
											10000



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Modalités](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

► **Résultats
d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 17-15734

Numéro de référence : 1042689

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services professionnels d'ingénierie projets de réservoirs, des équipements et infrastructures connexes

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
.SNC-Lavalin inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 7e étage Montréal, QC, H2Z 1Z3 NEQ : 1142775999	Madame Karima Aïnenas Téléphone : 514 393- 8000 Télécopieur : 514 390- 6534	Commande : (1219945) 2017-01-16 17 h 17 Transmission : 2017-01-16 17 h 17	2700213 - 17-15734 Addenda N°1 2017-01-31 15 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
AXOR Experts Conseils Inc. 5101 Rue Buchan, bureau 400 Montréal, QC, H4P1S4 http://axorexper.com NEQ : 1168297498	Madame Linda Ménard Téléphone : 514 937- 3737 Télécopieur : 514 846- 4005	Commande : (1222153) 2017-01-20 10 h 14 Transmission : 2017-01-20 10 h 14	2700213 - 17-15734 Addenda N°1 2017-01-31 15 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Beaudoin Hurens 255 boul Crémazie Est 9e Étage Montréal, QC, H2M 1M2 http://www.beaudoinhurens.ca NEQ : 1148115281	Monsieur Charles Mousseau, ing. Téléphone : 514 384- 4220	Commande : (1219658) 2017-01-16 13 h 21 Transmission : :	2700213 - 17-15734 Addenda N°1 2017-01-31 15 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier

	Télécopieur : 514 383- 6017	2017-01-16 13 h 21	électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Annie Boivin Téléphone : 514 337- 2462 Télécopieur : 514 281- 1632	Commande : (1219793) 2017-01-16 14 h 54 Transmission : 2017-01-16 14 h 54	2700213 - 17-15734 Addenda N°1 2017-01-31 15 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Englobe 1200, boul. Saint-Martin Ouest, bureau 400 Laval, QC, H7S2E4 http://www.englobecorp.com NEQ : 1167280206	Madame Isabelle Langlois Téléphone : 514 281- 5173 Télécopieur : 450 668- 5532	Commande : (1220387) 2017-01-17 13 h 11 Transmission : 2017-01-17 13 h 11	2700213 - 17-15734 Addenda N°1 2017-01-31 15 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Consultants S.M. Inc. (Bureau des Offres) 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 http://www.groupesm.com NEQ : 1143019660	Madame Cynthia Fournier Téléphone : 450 651- 0981 Télécopieur : 450 651- 9542	Commande : (1220097) 2017-01-17 9 h 09 Transmission : 2017-01-17 9 h 09	2700213 - 17-15734 Addenda N°1 2017-01-31 15 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services Exp Inc 1001, boulevard de Maisonnette Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8 NEQ : 1167268128	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478- 8191 Télécopieur : 819 478- 2994	Commande : (1219811) 2017-01-16 15 h 06 Transmission : 2017-01-16 15 h 06	2700213 - 17-15734 Addenda N°1 2017-01-31 15 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
PETROSUR LTÉE / MESAR 9310 boul. des Sciences Montréal, QC, H1J3A9 NEQ : 1149739444	Monsieur Stephan Latour Téléphone : 514 352- 8221 Télécopieur : 514 352- 0618	Commande : (1220777) 2017-01-18 9 h 15 Transmission : 2017-01-18 9 h 15	2700213 - 17-15734 Addenda N°1 2017-01-31 15 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Tetra Tech QI Inc.
5100, rue Sherbrooke Est,
bur. 900
Montréal, QC, H1V3R9
NEQ : 1169411510

[Madame Rachel Pelletier](#)
Téléphone : 514 257-0707
Télécopieur : 514 257-2804


Commande : (1220066)
2700213 - 17-15734
Addenda N°1
2017-01-17 8 h 49
2017-01-31 15 h 55 - Télécopie

Transmission
Mode privilégié (devis) : Télécopieur
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?


[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)


[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 


Service clientèle


[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors Québec](#) 

[Registre des entreprises non admissibles](#) 

[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

Partenaires

Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec 

CGI

tc • MEDIA

Le 30 janvier 2015

CIMA+ S.E.N.C.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS PLOURDE
3400, DU SOUVENIR, BUREAU 600
LAVAL (QC) H7V 3Z2

N° de décision : 2015-CPSM-1006001

N° de client : 3000148732

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- AUDY FARLEY LALANDE LA BERGE ET ASSOCIÉS
- CÉDÉGER
- CIMA +
- CIMA + GATINEAU
- CIMA + INTERNATIONAL
- CIMA + LONGUEUIL
- CIMA + MONTRÉAL
- CIMA + RIVIÈRE DU LOUP
- CIMA + SAINT-JÉRÔME
- CIMA + SENC
- CIMA + SHERBROOKE
- CIMA QUÉBEC
- CIMA+/WALSH/ISIS
- CIMA-INFO
- COPAC ET ASSOCIÉS
- DUPUIS, ROUTHIER RIEL ET ASSOCIÉS
- LECLAIR NADEAU LAMBERT LALLIER ET ASSOCIÉS
- LEGAULT MERCIER ST-GERMAIN PIGEON ET ASSOCIÉS
- LNR ET ASSOCIÉS
- RDO ET ASSOCIÉS

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640 boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q. c. C-65.1 (la LCOP). CIMA+ S.E.N.C. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **29 janvier 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Dossier # : 1176341001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Objet :	Accorder un contrat à CIMA+ s.e.n.c., pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie relatifs aux réservoirs, aux équipements et infrastructures connexes de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 082 980,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15734- (5 soumissionnaires) / Approuver le projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Information comptable DEP 1176341001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposée au budget
Conseil et soutien financier - Point de service
Eau - Environnement
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-28

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère en gestion des ressources
financières

Tél : 514 872-2648

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier de la Ville, dûment autorisé aux fins des présents en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET :

CIMA+ S.E.N.C. société en nom collectif ayant sa principale place d'affaires au 740, rue Notre-Dame Ouest, bureau 900 Montréal, (Québec) H3C 3X6, agissant et représentée par M. Raymond Leclerc, Ing., associé Directeur principal Infrastructure, dûment autorisé aux fins des présentes, en vertu d'une résolution de son conseil d'administration en date du 25 janvier 2017;

Ci-après appelé le «**CONTRACTANT**»

N° d'inscription T.P.S. : **R103036430**

N° d'inscription T.V.Q. : **1010372212**

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient:

- 1.1 « **Directeur** » : le directeur du Service de l'eau ou son représentant dûment autorisé;
- 1.2 « **Annexe 1** » : les termes de référence pour services professionnels, en date du 16 Janvier 2017 relatifs à l'appel d'offres 16-15734;
- 1.3 « **Annexe 2** » : l'offre de service présentée par le Contractant le 1^{er} février 2017

ARTICLE 2
OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 et 2 jointes aux présentes, à fournir des services professionnels d'ingénierie relatifs aux réservoirs, aux équipements et infrastructures connexes de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

ARTICLE 3
INTERPRÉTATION

- 3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.
- 3.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4
DURÉE

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses services, celui-ci demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la Ville.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6 **OBLIGATIONS DU CONTRACTANT**

Le Contractant doit :

- 6.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;
- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;
- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables aux services du Contractant, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ;
- 6.9 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique le Directeur, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et de la performance générale des activités;
- 6.10 transmettre au Directeur, selon les modalités que lui indique le Directeur, les comptes rendus des réunions de coordination ou de chantier;

ARTICLE 7 **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;

- 7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention et des Annexes 1 et 2;
- 7.3 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes 1 et 2;
- 7.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8 **HONORAIRES**

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme de **un million quatre-vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt dollars et seize cents (1 082 980,16 \$)**, couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

Cette somme est payable comme suit : selon les taux horaires soumis par le contractant dans son offre de service et selon les modalités prévues à l'article 3 du devis technique. Les paiements sont effectués dans les trente (30) jours suivant la réception d'une facture jugée conforme par la Ville.

Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

ARTICLE 9 **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

ARTICLE 10 **DROITS D'AUTEUR**

En considération des honoraires prévus à l'article 8, le Contractant: :

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention, et renonce à ses droits moraux;
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;

- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11 **RÉSILIATION**

- 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.
- 11.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.
- 11.3 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12 **CONDITIONS GÉNÉRALES**

12.1 ÉLECTION DE DOMICILE

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

12.2 HÉRITIERS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX

La présente convention lie les héritiers et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

12.3 MODIFICATION

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

12.4 VALIDITÉ

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

12.5 LOIS APPLICABLES

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.6 LIEN D'EMPLOI

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ^e jour de 2017

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier de la Ville

Le ^e jour de 2017

CIMA+ s.e.n.c.

Par : _____
M. Raymond Leclerc, ing. Associé
Directeur principal Infrastructures

Cette convention a été approuvée par la résolution CG17_____.



Dossier # : 1171334001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division gestion des projets et économie de la construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois supplémentaires, sans dépense additionnelle, des ententes-cadres de services professionnels avec Macogep inc. (CE15 0738) et avec les Consultants Legico-CHP inc. (CG15 0269), pour des services d'estimateur en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction d'infrastructures urbaines. Approuver les projets d'avenants no 1.

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois supplémentaires, sans dépense additionnelle, du contrat de services professionnels accordé à Macogep inc (CE15 0738) pour des services d'estimateur en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction d'infrastructures urbaines ;
2. d'approuver le projet d'avenant no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Macogep inc.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. d'autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois supplémentaires, sans dépense additionnelle, du contrat de services professionnels accordé aux Consultants Legico-CHP inc. (CG15 0269) pour des services d'estimateur en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction d'infrastructures urbaines ;
2. d'approuver le projet d'avenant no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et les Consultants Legico-CHP inc..

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-04-03 11:16

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1171334001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division gestion des projets et économie de la construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois supplémentaires, sans dépense additionnelle, des ententes-cadres de services professionnels avec Macogep inc. (CE15 0738) et avec les Consultants Legico-CHP inc. (CG15 0269), pour des services d'estimateur en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction d'infrastructures urbaines. Approuver les projets d'avenants no 1.

CONTENU

CONTEXTE

Compte tenu de l'ampleur des travaux et des investissements reliés à ces infrastructures, et afin de pouvoir atteindre les objectifs annuels de réalisation visés par la Ville, celle-ci doit procéder à de nombreux octrois de contrats. Pour ce faire, elle doit pouvoir compter sur les services de professionnels capables de procéder à une évaluation économique des coûts basée sur les cahiers des charges préparés par la Ville, au moment de la sollicitation des marchés. Ainsi, les prix soumissionnés par les fournisseurs peuvent être comparés à une évaluation indépendante, sujette aux mêmes contraintes et conditions que l'appel d'offres. L'établissement de ce prix de référence demeure une opération délicate, puisqu'il sert à appuyer le processus décisionnel d'adjudication. Il peut conduire à la remise en question de l'octroi d'un contrat pour lequel la plus basse soumission conforme présente des écarts de prix trop élevés avec l'estimation, ou encore, il peut être utilisé dans un cadre plus large de contrôle des coûts. La Ville doit donc s'assurer que l'établissement de ce prix est non seulement représentatif des prix du marché, mais aussi qu'il a été déterminé de façon indépendante par des professionnels reconnus dans le domaine.

Un contrat de services professionnels avait donc été accordé à la firme Macogep Inc., le 22 avril 2015 par le Comité exécutif (CE15 0738) et à la firme Consultants Legico-CHP Inc., le 30 avril 2015 par le Conseil d'agglomération (CG15 0269). Selon les contrats, les sommes maximales d'honoraires prévues pour l'exécution des services de chacune des ententes-cadres de services professionnels sont les suivantes :

- Macogep Inc. 360 504,11 \$ (taxes incluses)
- Consultants Legico-CHP Inc. 381 831,98 \$ (taxes incluses)

Montant total des contrats: 742 336,09 \$ (taxes incluses)

La durée prévue des contrats était de vingt-quatre (24) mois, à partir de la signature de la convention par les parties, conformément à l'article 3.3 du devis technique des documents de l'appel d'offres 15-14265, avec une option de prolongation de douze (12) mois, conformément à l'article 5 des clauses administratives particulières et à l'article 3.4 du devis technique des documents de l'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0080 - 30 mars 2017 - Conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: Macogep inc. (contrat # 1: 519 399,56 \$, taxes incluses) et Consultants Legico-CHP inc. (contrat #2: 559 640,81 \$, taxes incluses) pour des services professionnels d'estimateur en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction en infrastructures urbaines / Appel d'offres public # 16-15732 - 4 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin (1161861001);
CG15 0269 - 30 avril 2015 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Consultants Legico-CHP inc. (la seule firme soumissionnaire, pour une somme maximale de 381 831,98 \$, taxes incluses), pour des services d'estimateurs en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction (infrastructures urbaines) - Appel d'offres public # 15-14265 / Approuver le projet de convention à cette fin (1151861001);

CE15 0738 - 22 avril 2015 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Macogep inc. (pour une somme maximale de 360 504,11 \$, taxes incluses), pour des services d'estimateurs en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction (infrastructures urbaines) - Deux soumissionnaires - Appel d'offres public # 15-14265 / Approuver le projet de convention à cette fin (1151861001).

DESCRIPTION

Comme les enveloppes budgétaires maximales des contrats ne sont pas encore atteintes, il s'agit pour la Ville de se prévaloir de l'option de renouvellement de douze (12) mois prévue aux contrats avec les firmes Macogep Inc. et Consultants Legico-CHP Inc., et ce, aux mêmes termes et conditions.

Le renouvellement des contrats arrivera à échéance lorsque le montant total du contrat aura atteint l'enveloppe maximale prévue ou à la fin de la période de prolongation de douze (12) mois, selon la première des deux éventualités à survenir.

JUSTIFICATION

La disponibilité budgétaire des ententes-cadres en vigueur (CE15 0738 et CG15 0269) est de 129 971,07 \$, ce qui représente environ quinze (15) mandats d'estimation pour des projets de la Direction des infrastructures, et la durée initiale de ces ententes-cadres de 24 mois arrive à échéance sous peu.

Une publication d'un nouvel appel d'offres 16-15732, effectuée du 19 décembre 2016 au 18 janvier 2017, a été donc requise. L'objectif était d'obtenir les services de trois (3) firmes d'estimateur pour une période de 36 mois. Étant donné que seulement deux (2) firmes ont obtenu le pointage intérimaire nécessaire, le troisième contrat n'a pu être conclu (1161861001).

Les deux (2) nouvelles ententes-cadres ne pourront répondre au volume des travaux prévus pour la période de 36 mois.

En conséquence, la DI désire prolonger les ententes-cadres de 2015 (CE15 0738 et CG15 0269) jusqu'à épuisement du solde de 129 971,07 \$. Il est à noter que la majorité des taux horaires des ententes-cadres à prolonger sont identiques ou voir même légèrement

inférieurs à ceux obtenus suite à la publication de l'appel d'offres 16-15723 et que les firmes sont d'accord à prolonger les ententes-cadres de 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucune impact financier supplémentaire n'est prévu par rapport au contrat initial. En effet, les dépenses encourues en date du 20 mars 2017 dans le cadre de ces contrats s'élèvent à 612 365,02 \$ taxes incluses, soit 82.5 % de l'enveloppe budgétaire maximale. Il reste donc une portion non utilisée du budget correspondant à 129 971,07 \$ taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conrat 15-14265-1 Macogep inc.

Octroi du contrat initial:

Début: 3 juin 2015

Fin: 2 juin 2017

Prolongation du contrat:

Début: 3 juin 2017

Fin: lorsque le montant total du contrat aura atteint l'enveloppe maximale prévue à l'article 8 de la convention ou le 2 juin 2018, selon la première des deux éventualités à survenir.

Conrat 15-14265-2 Consultants Legico-CHP inc.

Octroi du contrat initial:

Début: 3 juin 2015

Fin: 2 juin 2017

Prolongation du contrat:

Début: 3 juin 2017

Fin: lorsque le montant total du contrat aura atteint l'enveloppe maximale prévue à l'article 8 de la convention ou le 2 juin 2018, selon la première des deux éventualités à survenir.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Andrée SIMARD, Service des affaires juridiques

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renu MATHEW
Ingenieur(e)

Tél : 514 872-5629
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-29

Mohamed BECHIR BOUZAI
Chef de section

Tél : 514 872-0264
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2017-03-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2017-03-31



Le 5 mai 2014

CONSULTANTS LEGICO-CHP INC.
A/S MONSIEUR ANDRÉ GIROUX
4080, BOUL LE CORBUSIER, BUREAU 203
LAVAL (QC) H7L 5R2

N° de décision : 2014-CPSM-1027212
N° de client : 2700035627

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q., c. C-65.1 (la LCOP). CONSULTANTS LEGICO-CHP INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **4 mai 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Le 26 janvier 2017

CONSULTANTS LEGICO-CHP INC.
4080, BOUL LE CORBUSIER
203
LAVAL QC H7L 5R2

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 2700035627
N° de demande : 1631259897
N° de confirmation de paiement : 000209328280

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

Dossier # : 1171334001

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division gestion des projets et économie de la construction

Objet :

Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois supplémentaires, sans dépense additionnelle, des ententes-cadres de services professionnels avec Macogep inc. (CE15 0738) et avec les Consultants Legico-CHP inc. (CG15 0269), pour des services d'estimateur en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction d'infrastructures urbaines. Approuver les projets d'avenants no 1.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[Convention visée 31-03-17 Legico.pdf](#)[Convention visée 31-03-17 Macogep.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sandra PALAVICINI
Avocate, droit contractuel
Tél : 514-872-1200

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-30

Sandra PALAVICINI
Avocate, droit contractuel
Tél : 514-872-1200
Division :

AVENANT N° 1
(Convention de services professionnels approuvée
par la résolution CG15 0269 du 30 avril 2015)



ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la Résolution CG06 0006;

CI-APRÈS APPELÉE LA « VILLE »

ET : **CONSULTANTS LEGICO-CHP INC.**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 4080, boulevard Le Corbusier, bureau 203, Laval, Québec, H7L 5R2, agissant et représentée par Simon Vallée, estimateur principal, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare,

CI-APRÈS APPELÉ(E) LE « CONTRACTANT »

ATTENDU QUE la Ville a approuvé, par la résolution CG15 0269 le 30 avril 2015, une convention de services professionnels avec le Contractant en vue d'obtenir des services d'estimateurs en construction afin de soumettre les projets de construction (infrastructures urbaines) à une validation des coûts (ci-après, la « Convention initiale »);

ATTENDU QUE, dans le cadre de la Convention initiale, la somme maximale d'honoraires prévue pour l'exécution de tous les services du Contractant et du paiement de ses dépenses ne doit pas excéder trois cent quatre-vingt-un mille huit cent trente et un dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (381 831,98 \$), incluant toutes les taxes sur les biens et services (TPS et TVQ);

ATTENDU QUE la durée de la Convention initiale est d'une période de vingt-quatre (24) mois;

ATTENDU QUE le mandat du Contractant peut être renouvelé pour une période d'une durée maximale de douze (12) mois;

ATTENDU QUE la Ville et le Contractant souhaitent exercer cette option de prolongation;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1
PRÉAMBULE

- 1.1 Le préambule fait partie intégrante des présentes.

ARTICLE 2
MODIFICATIONS

- 2.1 La Convention initiale est prolongée jusqu'au 2 juin 2018 ou jusqu'à ce que la somme maximale de trois cent quatre-vingt-un mille huit cent trente et un dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (381 831,98 \$) incluant les taxes ait été dépensée, selon la plus rapprochée de ces deux dates.
- 2.2 Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ° jour de 2017

VILLE DE MONTRÉAL

Monsieur Yves Saindon, greffier de la Ville

Le ° jour de 2017

CONSULTANTS LEGICO-CHP INC.

Simon Vallée, estimateur principal

Cet Avenant N° 1 a été approuvé par le conseil d'agglomération le ° jour de 2017
(résolution N° CG)



Dossier # : 1170149002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques , Division Solutions numériques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 36 mois avec Nurun inc. pour des services de réalisation d'applications mobiles dans le cadre de la refonte de la présence numérique de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 2 642 125,50 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 17-15803 - 10 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services de réalisation d'applications mobiles dans le cadre de la refonte de la présence numérique de la Ville de Montréal ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Nurun inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 642 125,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15803 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-03 14:54

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1170149002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques , Division Solutions numériques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 36 mois avec Nurun inc. pour des services de réalisation d'applications mobiles dans le cadre de la refonte de la présence numérique de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 2 642 125,50 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 17-15803 - 10 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

En janvier 2017, le Service des TI présentait le programme de présence numérique, notamment pour la première phase de livraison prévue au 30 septembre 2017. Cette phase comprend deux volets:

1. Le remplacement du portail Web de la Ville, qui comprend les activités suivantes:
 - Mise en place de quatre (4) Plateformes :
 - Volet d'implication et consultation citoyen;
 - Volet promotionnel;
 - Volet de services;
 - Application mobile Montréal.
 - Services numériques :
 - Avis/alertes;
 - Gestion des requêtes au 311 pour les contremaîtres;
 - Assistant virtuel et banque de connaissance 311;
 - Certificat d'occupation;
 - Acheter et renouveler les permis de stationnement (SRRR);
 - Voir les circuits dans les parcs et lieux de la Ville.

2. La présence numérique fondation, qui comprend les activités suivantes:
 - Solution d'identité et d'authentification;
 - Outils de gestion de la relation client (CRM);
 - Catalogue des services numériques;
 - Logiciel de notification;

- Outils de gestion d'un panier d'achats et du processus de paiement;
- Gestionnaire de contenu WEB.

Le présent mandat, qui s'intègre dans le 1er volet, notamment pour l'application mobile Montréal, consiste à obtenir de l'accompagnement en prestation de services pour la réalisation d'applications mobiles dans le cadre de la refonte de la présence numérique de la Ville de Montréal. La Ville veut proposer une expérience harmonisée et simplifiée reposant sur une offre de services numériques et orientée-client pour les plateformes numériques.

L'entente proposée par le présent sommaire décisionnel vise aussi à répondre à plusieurs projets de développement de solutions numériques de la Ville dont notamment des applications mobiles pour la présence numérique et aussi dans le cadre du plan d'action d'Espace pour la Vie.

Dans ce contexte, le Service des TI a lancé l'appel d'offres public n° 17-15803, en date du 15 février 2017. Cet appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ainsi que dans le quotidien Le Devoir. Un délai de 32 jours a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions.

Deux (2) addendas ont été publiés aux dates suivantes :

No. addenda	Date de publication	Nature
1	2 mars 2017	Report de date / Questions et réponses
2	14 mars 2017	Questions et réponses

La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 20 mars 2017. La durée de la validité des soumissions est de 180 jours calendrier, suivant leur ouverture.

Le présent dossier vise à conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 36 mois avec Nurun inc. pour des services de réalisation d'applications mobiles dans le cadre de la refonte de la présence numérique de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 2 642 125,50 \$, taxes incluses et d'approuver un projet de convention à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0341 - 15 mars 2017 - Accorder un contrat de services professionnels d'une durée de 24 mois à Nurun inc. pour la réalisation d'activités de recherche utilisateurs dans le cadre de la refonte de la présence numérique de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 165 449,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15714 - 4 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG17 0016 - 26 janvier 2017 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec COFOMO inc. (Entente 1 de 10 942 124,76 \$, Entente 2 de 10 346 094,36 \$), SYSTEMATIX Technologies de l'information inc. (Entente 6 de 6 447 062,16 \$) et DIGITAL STATE Solutions inc. (Entente 4 de 993 384 \$) toutes ces sommes taxes incluses, pour une période de trente mois, pour la fourniture sur demande de ressources d'appoint en support au développement des solutions numériques au Service des technologies de l'information / Appel d'offres public 16-15486 (6 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

CG16 0613 - 24 novembre 2016 - Accorder un contrat de services professionnels d'une durée de 26 mois à Nurun inc. pour l'élaboration des stratégies de marque et d'expérience utilisateur (UX) ainsi que de design de l'interface (UI) et de la présence numérique de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 588 718 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15508 (8 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

CE15 1767 - 30 septembre 2015 - Accorder à Conseils Atélya inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'élaboration d'une stratégie d'évolution de la présence numérique de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 130 519,62 \$, taxes incluses (incluant un montant réservé de 21 753,27\$, taxes incluses, pour d'éventuelles dépenses auxiliaires à être autorisées par le directeur), conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14654.

DESCRIPTION

Le développement d'applications mobiles doit prendre en considération les employés de première ligne, les systèmes déjà en place au sein des différentes instances et l'expérience personnalisée prenant en compte les meilleures pratiques en matière de gestion des notifications, de gestion des données personnelles et de transparence.

La Ville de Montréal souhaite, sur demande, pouvoir recourir aux services de l'adjudicataire pour la prestation de services pour la réalisation d'applications mobiles dans le cadre du développement des solutions numériques de la Ville de Montréal, notamment pour les projets ou mandats suivants:

- Application mobile "Montréal" et ses composantes qui pourra à terme accueillir l'ensemble des services numériques de la Ville. La portée prévue au 30 septembre comprend :
 - 1. La gestion d'un compte et des préférences en relation avec le dossier citoyen intégré;
 2. Les demandes d'intervention au 311 numérique (7 activités dans 7 arrondissements);
 3. Les notifications et alertes pour la sécurité des citoyens.
- Applications mobiles pour "Espace pour la vie" et ses composantes :
 - 1. L'application parcours muséal pour le Biodôme;
 2. L'application parcours muséal pour l'Insectarium
- Autres besoins d'applications mobiles soutenant les projets de la Ville notamment le support à mobilité.

JUSTIFICATION

L'objet visé par le présent dossier est un élément important de la stratégie de la présence numérique de la Ville qui vise une expérience harmonisée et simplifiée, reposant sur une offre numérique pertinente et orientée client. La refonte de sa présence numérique constitue pour la Ville un projet majeur dont la réalisation lui permettra de se positionner comme un modèle de ville intelligente et numérique.

Ces applications mobiles permettront de créer une interface moderne et intuitive pour permettre aux citoyens d'accéder à l'ensemble des services via l'intégration des nombreux systèmes informatiques d'arrière plan. Avec la diversité des services offerts, ce type d'intégration requiert le développement de ces applications mobiles.

Le résultat du processus d'appel d'offres a permis de conclure à un intérêt du marché avec un total de vingt-neuf (29) preneurs du cahier des charges. De ce nombre, dix (10) d'entre eux ont déposé une soumission, soit un taux de réponse de 34.48 %.

Les raisons de désistement suivantes ont été invoquées par trois firmes :

- Elles n'offrent pas ce type de service;
- Le devis technique est trop spécialisé.

Les dix (10) soumissions reçues ont été déclarées conformes d'un point de vue administratif. L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille de pondération et des critères d'évaluation standard de la Direction du Service de l'approvisionnement et seulement quatre (4) firmes ont obtenu une note au delà du seuil minimal requis:

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Nurun inc.	78,7	0,49	2 642 125,50 \$		2 642 125,50 \$
NVENTIVE Inc.	72,5	0,47	2 621 430,00 \$		2 621 430,00 \$
Développement SAMSAO Inc	83,3	0,46	2 897 370,00 \$		2 897 370,00 \$
Mirego Inc.	82,3	0,44	3 035 340,00 \$		3 035 340,00 \$
Dernière estimation réalisée					3 018 093,75 \$
Coût moyen des soumissions conformes					2 799 066,38 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)					-6,3%
Coût moyen des soumissions conformes (excluant la plus basse soumission)					2 851 380,00 \$
Écart entre la moyenne (excluant la plus basse soumission) et la dernière estimation (%)					-5,5 %
Écart entre l'adjudicataire et la moyenne (excluant la plus basse soumission)					-219 254,50 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					-7,3%
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					-375 968,25 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					-12,5%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					20 695,50 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					0,78%

L'écart de l'estimation de la Ville par rapport aux 2e et 3e soumissionnaires se situe dans une marge de plus ou moins 4% alors que l'écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation est de -12,5%. La soumission de l'adjudicataire démontre donc un prix compétitif.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de services de plus de 1 M \$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). La firme Nurun inc. a obtenu son accréditation le 16 avril 2014 (voir pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses seront assumées au PTI et/ou au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée de l'entente. Tous les besoins futurs de prestation de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Toutes les stratégies proposées par l'adjudicataire devront tenir compte des standards sur l'accessibilité du Web, tels que définis par le Gouvernement du Québec, et qui s'intègre au

2e défi de développement durable pour Montréal (Montréal équitable) visant à améliorer l'accès aux services et aux infrastructures.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'innovation, la créativité et l'intégration de grandes tendances actuelles en matière numérique et de la Ville intelligente seront au cœur de l'élaboration de ce mandat. Celui-ci permettra à la Ville de Montréal:

- D'offrir une image intégrée et forte de la Ville de Montréal;
- D'offrir un environnement numérique convivial et ergonomique, permettant aux citoyens de bénéficier d'une expérience intuitive, agréable et facile, respectant les normes d'accessibilité universelle;
- De développer nos services en ligne en rendant notre offre très facilement accessible, efficace et attrayante;
- D'offrir les accès aux services de la Ville de Montréal en tout temps, harmonisés sur de multiples plateformes;
- D'augmenter l'interaction et le dialogue avec les citoyens, les partenaires et les entreprises;
- De personnaliser la relation avec les citoyens et de favoriser la démocratie participative;
- De faciliter la diffusion des messages institutionnels;
- De déployer des actions promotionnelles ciblées auprès des différents publics.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation du dossier au Comité exécutif : 12 avril 2017;

- Approbation du dossier par le Conseil municipal : 24 avril 2017;
- Approbation du dossier par le Conseil d'agglomération : 27 avril 2017;
- Rencontre de départ des ententes avec les fournisseurs : mai 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis BEAUCHAMP, Service des communications
Serge LECLERC, Service des communications
Diane DE COURCY, Direction générale
Stéphane G GOYETTE, Direction générale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin LEFEBVRE
Chef de division

Tél : 872-4221
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-29

Martin LEFEBVRE
Chef de division

Tél : 872-4221
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard GRENIER
Directeur

Tél :
Approuvé le : 2017-04-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Tél :
Approuvé le : 2017-04-03

Le 16 avril 2014

NURUN INC.
A/S MONSIEUR GUY LEMIEUX
612, RUE SAINT-JACQUES
MONTRÉAL (QC) H3C 4M8

N° de décision : 2014-CPSM-1024392

N° de client : 3000146725

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- COGILOG-CGL TECHNOLOGIES
- DESTINATION WEB
- EMBED MANAGE SUITE
- FLASH MANAGER
- GROUPE
- INFORMISSION INC.
- IMAGIX
- INFORMISSION
- INTELLIA
- LE GROUPE SOFTSYSTEME
- LOAD MANAGER
- NURUN INC.
- NURUN LAB
- RECY2000-AUDIT
- RECYC
- RECYC+
- RECYC2000
- RECYC2000-EXPLORER
- RECYC-CATS
- RECYC-CODE
- RECYC-DB
- RECYC-EURO
- RECYC-WEB OBJECTS FACTORY

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

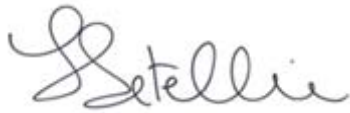
une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). NURUN INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **15 avril 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Le 17 novembre 2016

NURUN INC.
A/S MONSIEUR SYLVIO RANCOURT
740, RUE NOTRE-DAME O
600
MONTRÉAL (QC) H3C 3X6

N° de client : 3000146725

Objet : Renouvellement de votre autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, nous désirons vous fournir de l'information concernant le renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public de NURUN INC. pour laquelle vous êtes le répondant.

L'autorisation de votre entreprise est valide jusqu'au **15 avril 2017** et devra être renouvelée si vous souhaitez la conserver.

Renouvellement de votre autorisation

Afin de poursuivre l'exécution de vos contrats publics en cours, vous devez présenter à l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») une demande de renouvellement de votre autorisation au moins 90 jours avant la date de son expiration¹, c'est-à-dire le ou avant le **16 janvier 2017**.

- Si nous recevons votre demande avant cette date, l'autorisation de votre entreprise demeure valide, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant sa révocation, jusqu'à ce que l'Autorité procède à son renouvellement. Vous serez donc autorisé à poursuivre l'exécution de vos contrats publics en cours durant la période d'analyse de votre demande, de même qu'à conclure de nouveaux contrats ou sous-contrats publics.

Afin d'être en mesure de déposer votre demande de renouvellement dans les délais requis, nous vous suggérons d'effectuer cette transaction par le biais des services en ligne de l'Autorité. Vous trouverez en annexe les étapes à suivre pour soumettre votre demande.

¹ Article 21.41 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1).

- Si nous ne recevons pas votre demande dans les délais requis, **le nom de votre entreprise sera retiré du registre des entreprises autorisées** (le « REA ») à la date d'expiration de votre autorisation. **Votre entreprise ne sera donc plus en mesure de conclure de nouveaux contrats/sous-contrats publics à partir de cette date.** Cependant, vous pourrez poursuivre vos contrats/sous-contrats publics en cours d'exécution jusqu'à ce que l'Autorité statue sur votre demande de renouvellement.

Non-renouvellement de votre autorisation

Si vous ne souhaitez pas renouveler votre autorisation, vous trouverez en annexe les étapes à suivre pour soumettre une demande de non-renouvellement à l'aide des services en ligne de l'Autorité.

Il est important de noter que même si vous soumettez une demande de non-renouvellement avant la date anniversaire de votre autorisation, votre droit d'exercice **demeurera valide jusqu'à la date d'expiration prévue.**

Notez que si vous exécutez un contrat/sous-contrat public en tant que contractant/sous-contractant et que votre autorisation est expirée, vous serez réputé en défaut d'exécuter ce contrat/sous-contrat public au terme d'un délai de 60 jours suivant la date d'expiration de l'autorisation².

Renouvellement/non-renouvellement d'une autorisation par une entreprise étrangère

Si votre entreprise est considérée comme étrangère, nous vous invitons à consulter le site Web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca. Veuillez accéder à la section **Contrats publics et ESM**, puis choisir l'onglet **Contrats publics**. Vous y trouverez plus d'information sur la façon de soumettre votre demande de renouvellement ou de non-renouvellement de votre autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public.

Pour toute question concernant votre dossier, veuillez communiquer avec la Direction des contrats publics et des entreprises de services monétaires au 1 877 525-0337, poste 4848, ou par courriel au direction-lcop-esm@lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Direction des contrats publics et des entreprises de services monétaires

p.j. Annexe - Étapes à suivre pour soumettre une demande de renouvellement ou une demande de non-renouvellement

² Ibid.; article 21.19

Annexe – Renouvellement / Non-renouvellement de la demande d'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public par le biais des services en ligne

ÉTAPES À SUIVRE AFIN DE SOUMETTRE UNE DEMANDE DE RENOUELEMENT

1. Accédez à votre compte client des services en ligne de l'Autorité. Puis, sélectionnez l'onglet **Dossier client – Gestion des liens d'affaires**. Validez et mettez à jour les liens d'affaires de votre entreprise.
2. Une fois la mise à jour effectuée, validez vos liens d'affaires en cliquant sur le bouton « **Valider** ».
3. Si vous obtenez des messages d'erreur, corrigez l'information demandée. Lorsqu'il n'y aura plus de messages d'erreur, soumettez la mise à jour de vos liens en cliquant sur le bouton « **Transmettre** ».
4. Une fois la mise à jour de vos liens transmise, vous pourrez maintenant soumettre votre demande de renouvellement, accompagnée des pièces justificatives et du paiement requis. Cette demande est accessible à partir de l'onglet **Contrats publics – Renouvellement/Non-renouvellement**. Soumettre votre demande de renouvellement est la dernière étape à faire de votre part.
5. La mise à jour de vos liens ainsi que votre demande de renouvellement seront traités par l'agent assigné à votre dossier.

ÉTAPES À SUIVRE AFIN DE SOUMETTRE UNE DEMANDE DE NON-RENOUELEMENT

1. Accéder à votre compte client des services en ligne de l'Autorité et sélectionnez la demande de non-renouvellement disponible à l'onglet **Contrats publics – Renouvellement/Non-renouvellement**.
2. À l'étape 2 du formulaire, sélectionnez l'option **Je ne désire pas renouveler mon autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**.
3. Par la suite, complétez les étapes suivantes, puis soumettez la demande.
4. Une fois reçue, votre demande de non-renouvellement sera traitée par l'agent assigné à votre dossier.

Le 16 janvier 2017

NURUN INC.
740, RUE NOTRE-DAME O
600
MONTRÉAL QC H3C 3X6

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 3000146725
N° de demande : 1631239533
N° de confirmation de paiement : 000208883218

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

Dossier # : 1170149002

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques , Division Solutions numériques

Objet :

Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 36 mois avec Nurun inc. pour des services de réalisation d'applications mobiles dans le cadre de la refonte de la présence numérique de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 2 642 125,50 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 17-15803 - 10 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[int. octroi 17-15803.pdf](#)[tableau 17-15803.pdf](#)[17-15803 Det Cah Final.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre L'ALLIER
agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-5359

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-31

Claude HOULE
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

Motif de rejet: administratif et / ou technique

CIDMA INC.	Note intérimaire insuffisante
CGI INC.	Note intérimaire insuffisante
LOGICIELS LIBRES LINAGORA	Note intérimaire insuffisante
R3D CONSEIL INC.	Note intérimaire insuffisante
SAVOIR FAIRE LINUX INC.	Note intérimaire insuffisante
SOLUTIONS CIRCLE6 INC.	Note intérimaire insuffisante

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
DÉVELOPPEMENT SAMSAO INC.	2 897 370,00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
MIREGO INC.	3 035 340,00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
NURUN INC.	2 642 125,50	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
NVENTIVE INC.	2 621 430,00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Des dix-neuf firmes n'ayant pas répondu, trois ont mentionné qu'ils n'offraient pas ce service ou un devis technique trop spécialisé.

Préparé par :

Pierre L'Allier

Le

30 - 3 - 2017

17-15803 - Services professionnels pour la réalisation d'application mobiles dans le cadre de la refonte de la présence numérique de la Ville de Montréal

	Présentation de l'offre	Compréhension du mandat et la problématique	Méthodologie proposée	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat	Qualification et expérience du chargé de projet	Pointage intermédiaire total	Prix	Pointage final		Comité
FIRME	5%	15%	15%	20%	25%	20%	100%	\$		Rang	Date
CIDMA INC.	2,17	8,50	9,50	9,67	12,00	8,33	50,2			Non conforme	Heure
CGI INC.	2,33	10,17	10,50	14,00	17,67	14,00	68,7			Non conforme	Lieu
DÉVELOPPEMENT SAMSAO INC.	4,33	13,00	12,67	17,00	20,33	16,00	83,3	2 897 370,00 \$	0,46	3	mercredi 29-03-2017
LES LOGICIELS LIBRES LINAGORA	3,33	12,00	10,50	13,67	15,00	12,67	67,2			Non conforme	10h00
MIREGO INC.	4,33	13,67	12,67	16,33	19,33	16,00	82,3	3 035 340,00 \$	0,44	4	801 Brennan, salle 10107
NURUN INC.	3,00	13,00	12,17	17,00	17,50	16,00	78,7	2 642 125,50 \$	0,49	1	
NVENTIVE INC.	3,00	9,33	11,17	16,33	18,67	14,00	72,5	2 621 430,00 \$	0,47	2	
R3D CONSEIL INC.	1,33	7,33	10,00	15,67	17,67	16,83	68,8			Non conforme	
SAVOIR-FAIRE LINUX INC.	2,83	11,17	10,50	11,33	16,17	11,67	63,7			Non conforme	
SOLUTIONS CIRCLE6 INC.	3,33	9,33	10,33	11,00	15,33	14,00	63,3			Non conforme	
Agent d'approvisionnement	Pierre L'Allier										

Multiplicateur d'ajustement
10000



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Modalités](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

**› Résultats
d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 17-15803

Numéro de référence : 1051686

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services professionnels pour la réalisation d'application mobiles dans le cadre de la refonte de la présence numérique de la Ville de Montréal

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
ACCEO Solutions inc 75, rue Queen Bureau 6100 Montréal, QC, H3C 2N6 NEQ : 1167962977	Madame Caroline Taillon Téléphone : 514 288- 7161 Télécopieur : 514 843- 4095	Commande : (1236460) 2017-02-16 10 h Transmission : 2017-02-16 10 h	2716514 - 17- 15803 Addenda N° 1 - Report de date 2017-03-02 11 h 44 - Courriel 2723740 - 17- 15803 Addenda N° 2 2017-03-15 8 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Adobe Systems Canada 343 Preston Street Ottawa, ON, K1S1N4 NEQ : 1144715167	Madame Donna Hughes Téléphone : 613 940- 5137 Télécopieur :	Commande : (1237530) 2017-02-17 12 h 06 Transmission : 2017-02-17 12 h 06	2716514 - 17- 15803 Addenda N° 1 - Report de date 2017-03-02 11 h 44 - Courriel 2723740 - 17- 15803 Addenda N° 2 2017-03-15 8 h

			14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Agence Lead-Web 486 Sainte-Catherine Ouest #301 Montréal, QC, H3B 1A6 http://www.lead-web.com NEQ : 1168723618	Monsieur David Provencher Téléphone : 514 726-4776 Télécopieur :	Commande : (1250332) 2017-03-10 15 h 02 Transmission : 2017-03-10 15 h 02	2716514 - 17-15803 Addenda N° 1 - Report de date 2017-03-10 15 h 02 - Téléchargement 2723740 - 17-15803 Addenda N° 2 2017-03-15 8 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Association des agences de communication créative (A2C) 2015 Peel, Bureau 925 Montréal, QC, H3A 1T8 http://www.a2c.quebec NEQ : 1142074278	Madame Isabel Poirier Téléphone : 514 848-1732 Télécopieur : 514 848-1950	Commande : (1236576) 2017-02-16 11 h 07 Transmission : 2017-02-16 11 h 07	2716514 - 17-15803 Addenda N° 1 - Report de date 2017-03-02 11 h 44 - Courriel 2723740 - 17-15803 Addenda N° 2 2017-03-15 8 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
BiblioMondo Inc. / MONDO-Inc. 7695 avenue Papineau Montréal, QC, H2E 2H1 http://www.mondoin.com/ NEQ : 1165292203	Madame Lucie Babin Téléphone : 514 337-3000 Télécopieur : 514 282-8011	Commande : (1236987) 2017-02-16 16 h 14 Transmission : 2017-02-16 16 h 14	2716514 - 17-15803 Addenda N° 1 - Report de date 2017-03-02 11 h 44 - Courriel 2723740 - 17-15803 Addenda N° 2 2017-03-15 8 h 14 - Courriel Mode privilégié

			(devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CIDMA INC. 406-642 RUE DE COURCELLE Montréal, QC, H4C 3C5 http://cidma.ca NEQ : 1147518212	Monsieur Nicolas Szasz Téléphone : 514 524-4149 Télécopieur :	Commande : (1252429) 2017-03-14 18 h 31 Transmission : 2017-03-14 18 h 31	2716514 - 17-15803 Addenda N° 1 - Report de date 2017-03-14 18 h 31 - Téléchargement 2723740 - 17-15803 Addenda N° 2 2017-03-15 8 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cofomo inc. 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1500 Montréal, QC, H3B 4W5 http://www.cofomo.com NEQ : 1142126664	Madame Clotilde Pignol Téléphone : 514 866-0039 Télécopieur : 514 866-0900	Commande : (1236198) 2017-02-15 16 h 40 Transmission : 2017-02-15 16 h 40	2716514 - 17-15803 Addenda N° 1 - Report de date 2017-03-02 11 h 44 - Courriel 2723740 - 17-15803 Addenda N° 2 2017-03-15 8 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. 1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e étage Montréal, QC, H3G 1T4 http://www.cgi.com NEQ : 1160358728	Monsieur Michel Blain Téléphone : 514 415-3000 Télécopieur : 514 415-3999	Commande : (1236372) 2017-02-16 9 h 15 Transmission : 2017-02-16 9 h 15	2716514 - 17-15803 Addenda N° 1 - Report de date 2017-03-02 11 h 44 - Courriel 2723740 - 17-15803 Addenda N° 2 2017-03-15 8 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) :

			Messagerie (Purolator)
Cortex 520 Charest Est Bureau 330 Québec, QC, G1K 3J3 http://cortex.bz NEQ : 1165717019	Madame Rocio Martire Mulhall Téléphone : 418 210-0199 Télécopieur :	Commande : (1236200) 2017-02-15 16 h 43 Transmission : 2017-02-15 16 h 43	2716514 - 17-15803 Addenda N° 1 - Report de date 2017-03-02 11 h 44 - Courriel 2723740 - 17-15803 Addenda N° 2 2017-03-15 8 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
IBM Canada ltée 140, Grande Allée Est 5e étage Québec, QC, G1R 5N6 http://www.ibm.com NEQ : 1165702128	Madame Gabrielle Savard Téléphone : 418 521-8257 Télécopieur : 418 523-6868	Commande : (1236393) 2017-02-16 9 h 22 Transmission : 2017-02-16 9 h 22	2716514 - 17-15803 Addenda N° 1 - Report de date 2017-03-02 11 h 44 - Courriel 2723740 - 17-15803 Addenda N° 2 2017-03-15 8 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les logiciels Libres LINAGORA Inc. 1455, rue Drummond Bureau 2B Montréal, QC, H3G 1W3 http://www.linagora.ca NEQ : 1169499044	Monsieur ALEXANDRE ZAPOLSKY Téléphone : 514 798-1589 Télécopieur :	Commande : (1237434) 2017-02-17 10 h 53 Transmission : 2017-02-17 10 h 53	2716514 - 17-15803 Addenda N° 1 - Report de date 2017-03-02 11 h 44 - Courriel 2723740 - 17-15803 Addenda N° 2 2017-03-15 8 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LG2 - Labarre Gauthier Inc. 3575 boul. St-Laurent, suite 900	Monsieur Roger	Commande : (1236413)	2716514 - 17-15803 Addenda

Montréal, QC, H2X 2T7 NEQ : 1169710952	Provencher Téléphone : 514 281-8901 Télécopieur : 514 281-0957	2017-02-16 9 h 32 Transmission : 2017-02-16 9 h 32	N° 1 - Report de date 2017-03-02 11 h 44 - Courriel 2723740 - 17-15803 Addenda N° 2 2017-03-15 8 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Logient 1121 rue Sainte-Catherine Ouest Suite 350 Montréal, QC, H3B 1J5 http://www.logient.com NEQ : 1166698614	Monsieur Carl Rioux Téléphone : 514 284-1100 Télécopieur :	Commande : (1236124) 2017-02-15 15 h 21 Transmission : 2017-02-15 15 h 21	2716514 - 17-15803 Addenda N° 1 - Report de date 2017-03-02 11 h 44 - Courriel 2723740 - 17-15803 Addenda N° 2 2017-03-15 8 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Mirego Inc. 2327 du Versant Nord Bureau 200 Québec, QC, G1N 4C2 NEQ : 1164923279	Madame Laura Francois Téléphone : 1888 437-4258 Télécopieur :	Commande : (1241230) 2017-02-23 20 h 45 Transmission : 2017-02-23 20 h 45	2716514 - 17-15803 Addenda N° 1 - Report de date 2017-03-02 11 h 44 - Courriel 2723740 - 17-15803 Addenda N° 2 2017-03-15 8 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Nurun Montréal 740 rue Notre-Dame Ouest, bureau 600 Montréal, QC, H3C3X6 http://www.nurun.com NEQ : 1147603881	Monsieur Christian Ayotte Téléphone : 514 392-4301 Télécopieur	Commande : (1236845) 2017-02-16 14 h 40 Transmission : 2017-02-16	2716514 - 17-15803 Addenda N° 1 - Report de date 2017-03-02 11 h 44 - Courriel 2723740 - 17-

		14 h 40	15803 Addenda N° 2 2017-03-15 8 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<p>ventive 215 Saint-Jacques Montréal, QC, H2Y 1M6 NEQ : 1164911977</p>	<p>Monsieur Martin Dufort Téléphone : 514 975- 4950 Télécopieur :</p>	<p>Commande : (1237049) 2017-02-16 17 h 16 Transmission : 2017-02-16 17 h 16</p>	<p>2716514 - 17- 15803 Addenda N° 1 - Report de date 2017-03-02 11 h 44 - Courriel 2723740 - 17- 15803 Addenda N° 2 2017-03-15 8 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>PG SOLUTIONS INC. 400, boulevard Jean-Lesage Hall Est, B.345 Québec, QC, G1K 8W1 http://www.pgsolutions.com NEQ : 1144355758</p>	<p>Monsieur Éric Rémy Téléphone : 450 979- 7535 Télécopieur :</p>	<p>Commande : (1237000) 2017-02-16 16 h 20 Transmission : 2017-02-16 16 h 20</p>	<p>2716514 - 17- 15803 Addenda N° 1 - Report de date 2017-03-02 11 h 44 - Courriel 2723740 - 17- 15803 Addenda N° 2 2017-03-15 8 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>R3D_Conseil_Inc. 1450 city councillors 340 Montréal, QC, h3a2e6 http://www.r3d.com NEQ : 1145625696</p>	<p>Monsieur Michel Savoie Téléphone : 514 392- 9997 Télécopieur : 514 392- 9940</p>	<p>Commande : (1236599) 2017-02-16 11 h 20 Transmission : 2017-02-16 11 h 20</p>	<p>2716514 - 17- 15803 Addenda N° 1 - Report de date 2017-03-02 11 h 44 - Courriel 2723740 - 17- 15803 Addenda N° 2 2017-03-15 8 h 14 - Courriel</p>

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Samsao 15 rue Marie-Anne Ouest Suite 201 Montréal, QC, H2W 1B6 https://samsao.co/ NEQ : 1169041598	Monsieur Vincent Legault Téléphone : 514 441-3457 Télécopieur :	Commande : (1252083) 2017-03-14 12 h 16 Transmission : 2017-03-14 12 h 16	2716514 - 17-15803 Addenda N° 1 - Report de date 2017-03-14 12 h 16 - Téléchargement 2723740 - 17-15803 Addenda N° 2 2017-03-15 8 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Savoir-faire Linux inc. 7275, Saint Urbain bureau 200 Montréal, QC, H2R 2Y5 http://www.savoirfairelinux.com NEQ : 1148918635	Monsieur Steven Roth Téléphone : 514 632-5122 Télécopieur :	Commande : (1236841) 2017-02-16 14 h 38 Transmission : 2017-02-16 14 h 38	2716514 - 17-15803 Addenda N° 1 - Report de date 2017-03-02 11 h 44 - Courriel 2723740 - 17-15803 Addenda N° 2 2017-03-15 8 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Sidekick Interactive 4080 boul Saint-Laurent suite 204 Montréal, QC, H2W1Y8 http://www.sidekickinteractive.com NEQ : 1167577973	Monsieur Gregory Cerallo Téléphone : 514 772-4734 Télécopieur :	Commande : (1237162) 2017-02-17 8 h 28 Transmission : 2017-02-17 8 h 28	2716514 - 17-15803 Addenda N° 1 - Report de date 2017-03-02 11 h 44 - Courriel 2723740 - 17-15803 Addenda N° 2 2017-03-15 8 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié

			(plan) : Courrier électronique
Société Conseil Groupe LGS (Montréal) 1360, boulevard René-Lévesque Ouest Suite 400 Montréal, QC, H3G 2W6 http://www.lgs.com NEQ : 1142691709	Monsieur Denis Brodrique Téléphone : 514 964-2940 Télécopieur : 514 877-4472	Commande : (1236268) 2017-02-16 7 h 56 Transmission : 2017-02-16 7 h 56	2716514 - 17-15803 Addenda N° 1 - Report de date 2017-03-02 11 h 44 - Courriel 2723740 - 17-15803 Addenda N° 2 2017-03-15 8 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Société TELUS Communications 300, rue St-Paul bureau 600 Québec, QC, G1K 7R1 NEQ : 3363451546	Madame Julie Théberge Téléphone : 418 780-8357 Télécopieur : 418 694-2075	Commande : (1238454) 2017-02-20 13 h 25 Transmission : 2017-02-20 13 h 25	2716514 - 17-15803 Addenda N° 1 - Report de date 2017-03-02 11 h 44 - Courriel 2723740 - 17-15803 Addenda N° 2 2017-03-15 8 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Soluteo 204 Saint Sacrement Suite 700 Montréal, QC, H2Y 1W8 http://www.soluteo.com NEQ : 1163067045	Monsieur Sigisbert RATIER Téléphone : 514 906-7474 Télécopieur : 514 673-0077	Commande : (1236831) 2017-02-16 14 h 33 Transmission : 2017-02-16 14 h 33	2716514 - 17-15803 Addenda N° 1 - Report de date 2017-03-02 11 h 44 - Courriel 2723740 - 17-15803 Addenda N° 2 2017-03-15 8 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique



Solutions Circle6 inc 449 Saint Pierre Montréal, QC, h2y2m8 NEQ : 1171552418	Monsieur Sylvain Perron Téléphone : 514 657- 2530 Télécopieur :	Commande : (1240854) 2017-02-23 10 h 58 Transmission : 2017-02-23 10 h 58	2716514 - 17- 15803 Addenda N° 1 - Report de date 2017-03-02 11 h 44 - Courriel 2723740 - 17- 15803 Addenda N° 2 2017-03-15 8 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Solutions Circle6 inc 449 Saint Pierre Montréal, QC, h2y2m8 NEQ : 1171552418	Monsieur Sylvain Perron Téléphone : 514 657- 2530 Télécopieur :	Commande : (1243503) 2017-02-28 12 h 44 Transmission : 2017-02-28 12 h 44	2716514 - 17- 15803 Addenda N° 1 - Report de date 2017-03-02 11 h 44 - Courriel 2723740 - 17- 15803 Addenda N° 2 2017-03-15 8 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Systematix Technologies de l'Information Inc. 485, rue McGill, bureau 300 Montréal, QC, H2Y2H4 http://www.systematix.com NEQ : 1142016766	Monsieur Jean-Pierre Martin Téléphone : 514 393- 1313 Télécopieur : 514 393- 8997	Commande : (1235913) 2017-02-15 12 h 19 Transmission : 2017-02-15 12 h 19	2716514 - 17- 15803 Addenda N° 1 - Report de date 2017-03-02 11 h 44 - Courriel 2723740 - 17- 15803 Addenda N° 2 2017-03-15 8 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Technologies OPA inc. 1800, rue Berlier suite 200 Laval, QC, H7L4S4 NEQ : 1171099683	Madame Caroline Arnouk Téléphone : 514 770-	Commande : (1237064) 2017-02-16 18 h 28 Transmission	2716514 - 17- 15803 Addenda N° 1 - Report de date 2017-03-02 11 h

	0568 Télécopieur :	:	44 - Courriel 2723740 - 17- 15803 Addenda N° 2 2017-03-15 8 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
w.illi.am / 400 Maisonneuve Bureau 700 Montréal, QC, H3A 1L4 http://w.illi.am	NEQ : 1164115561	Monsieur Vincent Guerin Téléphone : 514 448- 4035 Télécopieur :	Commande : (1237495) 2017-02-17 11 h 41 Transmission : 2017-02-17 11 h 41
			2716514 - 17- 15803 Addenda N° 1 - Report de date 2017-03-02 11 h 44 - Courriel 2723740 - 17- 15803 Addenda N° 2 2017-03-15 8 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide ?

[Aide en ligne](#) 
[Formation en ligne](#)
[Glossaire](#)
[Plan du site](#)
[Accessibilité](#)
[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)
[Contactez-nous](#)
[Nouvelles](#)
[Marchés publics hors Québec](#) 
[Registre des entreprises non admissibles](#) 
[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)
[Info sur Constructo](#)
[Conditions d'utilisation](#)
[Polices supportées](#)

Partenaires



CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 ;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET :

Nurun Inc., personne morale ayant sa principale place d'affaires au 740, rue Notre-Dame Ouest, suite 600, Montréal, Québec, H3C 3X6, agissant et représentée par Christian Ayotte, Vice-président exécutif, services-conseils, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

Ci-après appelé le « **CONTRACTANT** »

N° d'inscription T.P.S. : 870256088
N° d'inscription T.V.Q. : 1021458739

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- 1.1 « **Directeur** » : le directeur du Service des technologies de l'information ou son représentant dûment autorisé;
- 1.2 « **Annexe 1** » : les documents d'appel d'offres public 17-15803, pour services professionnels, en date du 15 février 2017, relatif à la fourniture, sur demande, de services professionnels pour la réalisation d'applications mobiles dans le cadre de la refonte de la présence numérique de la Ville de Montréal;
- 1.3 « **Annexe 2** » : l'offre de service présentée par le Contractant le 20 mars 2017.

ARTICLE 2
OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 et 2 jointes aux présentes, à fournir, sur demande, des services d'accompagnement à la réalisation d'applications mobiles dans le cadre de la refonte de la présence numérique de la Ville de Montréal.

ARTICLE 3
INTERPRÉTATION

- 3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourraient être inconciliable avec celui-ci.
- 3.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4
DURÉE

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses services, celui-ci demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la Ville.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6 **OBLIGATIONS DU CONTRACTANT**

Le Contractant doit :

- 6.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;
- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;
- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables aux services du Contractant, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ;
- 6.9 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique le Directeur, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et de la performance générale des activités;
- 6.10 transmettre au Directeur, selon les modalités que lui indique le Directeur, les comptes-rendus des réunions de coordination ou de chantier;

ARTICLE 7 **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention et des Annexes 1 et 2;

- 7.3 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes 1 et 2;
- 7.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8 **HONORAIRES**

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de deux million six cent quarante-deux mille cent vingt-cinq dollars et cinquante cents (2 642 125.50 \$), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

Cette somme est payable comme suit :

Les services professionnels seront utilisés au fur et à mesure de l'expression des besoins. Par conséquent, le paiement sera effectué mensuellement à la quantité des heures travaillées à l'intérieur du mandat au taux horaire soumissionné et sur la base de factures détaillées et accompagnées des pièces justificatives.

Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

ARTICLE 9 **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

ARTICLE 10 **DROITS D'AUTEUR**

En considération des honoraires prévus à l'article 8, le Contractant :

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention;

- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'usager autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11 **RÉSILIATION**

- 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.
- 11.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.
- 11.3 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12 **CONDITIONS GÉNÉRALES**

12.1 ÉLECTION DE DOMICILE

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

12.2 HÉRITIERS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX

La présente convention lie les héritiers et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

12.3 MODIFICATION

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

12.4 VALIDITÉ

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

12.5 LOIS APPLICABLES

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.6 LIEN D'EMPLOI

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ^e jour de 20

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier de la Ville

Le ^e jour de 20

Nurun Inc.

Par : _____
Christian Ayotte, Vice-président exécutif,
services-conseils

Cette convention a été approuvée par la résolution _____.



Dossier # : 1173455001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Investissement et développement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Promotion du territoire de toute municipalité liée effectuée hors du territoire
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 3 630 000 \$ à l'Institut de l'électrification et des transports intelligents pour contribuer à la réalisation du projet de développement de la filière des technologies innovantes et prometteuses du domaine de l'électrification et des transports intelligents ainsi que la commercialisation de ces innovations / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

- d'accorder une contribution financière de 3 630 000 \$ distribués sur deux ans à l'Institut de l'électrification et des transports intelligents pour contribuer à la réalisation du projet de développement de la filière des technologies innovantes et prometteuses du domaine de l'électrification et des transports intelligents ainsi que la commercialisation de ces innovations;
- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépenses sera entièrement assumée par l'agglomération;
- d'ajuster la base budgétaire du service du Développement économique pour l'année 2018 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-05 06:54

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1173455001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Investissement et développement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Promotion du territoire de toute municipalité liée effectuée hors du territoire
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 3 630 000 \$ à l'Institut de l'électrification et des transports intelligents pour contribuer à la réalisation du projet de développement de la filière des technologies innovantes et prometteuses du domaine de l'électrification et des transports intelligents ainsi que la commercialisation de ces innovations / Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est reconnue comme chef de file en matière d'électrification des transports. La Ville s'est engagée à atteindre une cible de 30% de réduction des gaz à effet de serre d'ici 2020. Différentes mesures, plans d'intervention et politiques ont depuis été mis en place dans divers secteurs d'activités de la Ville. En appui à ces derniers, la Ville a adopté en juin 2016 une Stratégie d'électrification des transports « Électrisons Montréal » qui couvre la période 2016 – 2020.

La Stratégie d'électrification des transports se décline en dix orientations, dont la mise en œuvre d'un plan d'action en développement économique visant le développement d'une filière locale en électrification des transports et en transport intelligent ainsi que la création d'un institut de l'électrification et des transports intelligents (ci-après l'Institut). En réponse à cette dernière orientation, l'Institut a été constitué en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et a obtenu son certificat de constitution le 2 février 2017. L'Institut est dorénavant enregistré au registraire des entreprises du Québec.

La contribution financière de la Ville, visée par le présent GDD, soit la somme de 3 630 000 \$, servira à assurer en 2017 et 2018 le démarrage de l'organisme nouvellement créé, la mise en œuvre de son plan d'action ainsi que la réalisation des objectifs et activités qui en découleront.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La mission de l'Institut consiste à :

1. Mobiliser les forces vives de la filière du transport électrique autour d'objectifs partagés;
2. Utiliser les initiatives en électrification des transports comme leviers afin de favoriser les retombées pour les entreprises et les institutions locales;
3. Accroître l'attractivité de Montréal comme lieu de localisation pour les entreprises et les institutions de ce secteur;
4. Faire la promotion de l'expertise montréalaise et québécoise dans le domaine du transport électrique et de l'intelligence véhiculaire.

L'Institut concentrera ses activités dans les domaines suivants :

- Ville intelligente
- Véhicules innovants et électriques
- Mobilité intelligente et durable

Tel qu'indiqué dans la convention de contribution financière, en considération des sommes versées par la Ville, l'Institut s'engage notamment à :

- présenter à la Ville un plan d'action visant le développement de la filière des technologies innovantes et prometteuses du domaine de l'électrification et des transports intelligents ainsi que la commercialisation de ces innovations;
- établir des partenariats avec les autres ordres gouvernementaux et le secteur privé afin de diversifier les sources de financements;
- établir une stratégie de promotion avec les différents partenaires afin d'accélérer la commercialisation de l'innovation;
- réaliser des tests dans un corridor d'essai qui sera éventuellement mis en place par la Ville;
- analyser et partager l'intelligence stratégique, technologique et industrielle issue de l'écosystème, des projets de l'Institut et d'ailleurs dans le monde;
- promouvoir les succès de l'Institut et de l'écosystème de l'électrification et des transports intelligents au niveau local, national et international;
- collaborer avec les organismes en place pour assurer la promotion de l'Institut à l'étranger;
- supporter la commercialisation nationale et internationale des produits et des solutions innovantes;
- élaborer une grille de critères afin d'assurer une sélection judicieuse des projets qui lui seront soumis.

Pour réaliser ces différentes activités, l'Institut se dotera d'une équipe de spécialistes dans différents domaines clés et d'un directeur général. Un conseil d'administration de haut niveau assurera le respect des règles de saine gouvernance.

Il pourra également compter sur la collaboration de divers services de la Ville, dont la Direction des transports.

JUSTIFICATION

La création de l'Institut permettra d'accélérer la transition vers l'électrification des transports directement en lien avec les objectifs et orientations visés par la Ville. Il favorisera à la fois une plus grande synergie des forces de l'écosystème montréalais ainsi que la promotion des ressources, de l'expertise et des succès de la filière québécoise, et ce, tant au Québec, au Canada, qu'au niveau international, permettant ainsi de positionner Montréal comme leader dans ce domaine et de faire émerger une nouvelle filière économique porteuse.

Par son rôle, l'Institut sera amené à développer et à rendre disponible une expertise unique en mobilité durable et intelligente en milieu urbain. Il créera un environnement favorable au développement de la mobilité du futur. Il fédérera les compétences, les organisations et les projets et fera la démonstration, tant sur le plan national et international, qu'il est réaliste de positionner Montréal en tant que pôle majeur de l'industrie de la mobilité et du transport intelligent.

La mise sur pied de l'Institut découle des objectifs et des orientations stratégiques de la Ville. L'octroi de la contribution financière visée par le présent sommaire décisionnel est essentiel afin d'assurer de façon concrète la continuité des actions déjà entreprises par la Ville, non seulement en matière de lutte contre les changements climatiques, mais aussi dans le développement d'un secteur d'activités économiques porteur et unique en matière d'innovation et de développement technologique.

Finalement, la multitude d'événements internationaux reliés au secteur des transports qui se tiendront à Montréal en 2017 constitue une occasion unique pour lancer l'Institut

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une contribution financière non récurrente de 3,63 M \$, soit 1,53 M \$ en 2017 et 2,1 M \$ en 2018.

En 2017, les crédits nécessaires proviendront des dépenses contingentes imprévues d'administration du budget d'agglomération. Pour l'année 2018, un ajustement de 2,1 M \$ à la base budgétaire du Service du développement économique est requis.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implantation de l'Institut découle de la Stratégie d'électrification des transports 2016 - 2020 qui a été adoptée en juin 2016. La Ville encourage l'électrification des transports dans de multiples stratégies, notamment le Plan de transport, la Politique de stationnement, la Politique verte du matériel roulant 2016 - 2020 et le Plan Montréal durable 2016 - 2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où la contribution financière ne serait pas accordée à l'Institut, ce dernier ne serait pas en mesure de préparer son plan d'action et d'assurer sa mise en œuvre ce qui aurait pour conséquence de compromettre son potentiel de croissance et le développement de ce secteur d'activité sur le territoire montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le Service des communications de la Ville élabore actuellement une stratégie de communication afférente à la Stratégie d'électrification des transports 2016 - 2020. Cette stratégie intégrera le plan d'action à venir du futur Institut de l'électrification et des transports intelligents afin de s'assurer de la coordination des différents projets.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les activités suivantes sont prévues au cours des prochains mois :

- Avril 2017 : constitution du conseil d'administration de l'Institut
- Avril 2017 : première assemblée du conseil d'administration de l'Institut
- Mai 2017 : embauche du directeur général et du personnel requis
- Mai 2017 : dévoilement de l'image
- Juin 2017 : identification et sélection des projets générateurs de visibilité
- Septembre 2017 : dépôt d'un plan d'action

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.
--

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude CARETTE, Service des infrastructures_voirie et transports

Luc GAGNON, Service de la mise en valeur du territoire

Stéphane G GOYETTE, Direction générale

Lecture :

Claude CARETTE, 10 février 2017

Luc GAGNON, 10 février 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc COUILLARD
Commissaire à l'électrification des transports
et aux véhicules intelligents

Tél : 872-7360
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Alain HOUDE
Directeur

Tél :
Télécop. :

Le : 2017-02-09

514 872-1908

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Alain HOUDE
Directeur

Tél : 514 872-1908
Approuvé le : 2017-02-13

Dossier # : 1173455001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Investissement et développement
Objet :	Accorder une contribution financière de 3 630 000 \$ à l'Institut de l'électrification et des transports intelligents pour contribuer à la réalisation du projet de développement de la filière des technologies innovantes et prometteuses du domaine de l'électrification et des transports intelligents ainsi que la commercialisation de ces innovations / Approuver un projet de convention à cet effet.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa forme et sa validité la contribution financière à l'institut de l'électrification et des véhicules intelligents

FICHIERS JOINTS



[convention visée 3 avril 2017.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sandra PALAVICINI
Avocate, droit contractuel
Tél : 514-872-1200

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-04-03

Sandra PALAVICINI
Avocate, droit contractuel
Tél : 514-872-1200
Division :



CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **INSTITUT DE L'ÉLECTRIFICATION ET DES VÉHICULES INTELLIGENTS**, personne morale, constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, ayant sa place d'affaires au 700, rue De La Gauchetière, 28e étage, Montréal Québec H3B 5M2 agissant et représentée par Martin Trépanier, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : (inscrire le numéro)
N° d'inscription T.V.Q. : (inscrire le numéro)

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE la présente convention (ci-après la « **Convention** ») s'inscrit dans le cadre de l'Entente relative au fonds de développement des territoires pour les années 2016-2017 entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (ci-après le « **MAMOT** ») (ci-après l' « **Entente** »);

ATTENDU QUE le MAMOT et la Ville ont convenu que cette dernière assumait la gestion de l'Entente;

ATTENDU QUE la Ville a dévoilé en juin 2016 sa stratégie « **Électrisons Montréal** » et que celle-ci témoigne de la volonté de la Ville de jouer un rôle important dans la lutte aux changements climatiques et d'en faire l'occasion pour accélérer l'émergence d'une nouvelle filière économique porteuse;

ATTENDU QUE la Ville est reconnue comme chef de file en matière d'électrification des transports et qu'elle entend devenir un modèle pour les autres villes à travers le monde;

ATTENDU QUE l'Organisme agira en tant que carrefour unique en matière d'innovation et de commercialisation des nouvelles technologies afin de servir efficacement les industriels désireux d'innover et de développer les industries de la région métropolitaine de Montréal;

ATTENDU QUE la région métropolitaine de Montréal et le Québec ont tout ce qu'il faut pour se démarquer et jouer un rôle de premier plan sur la scène internationale dans le secteur de l'électrification et des transports intelligent et que pour y parvenir il importe d'accélérer l'innovation en favorisant la complémentarité des forces de l'écosystème montréalais;

ATTENDU QUE la mission de l'Organisme est de :

1. Mobiliser les forces vives de la filière du transport électrique;
2. Utiliser les initiatives en électrification des transports comme levier afin de favoriser les retombées pour les entreprises et les institutions locales;
3. Accroître l'attractivité de Montréal comme lieu de localisation pour les entreprises et les institutions de ce secteur;
4. Faire la promotion de l'expertise montréalaise et québécoise dans le domaine du transport électrique et de l'intelligence véhiculaire.

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation de sa Mission, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente Convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser sa Mission en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente Convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent;

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

ATTENDU QU'en vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires).

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 INTERPRÉTATION

Le préambule et l'annexe 1 font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.



ARTICLE 2 **DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.2 « Annexe 1 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention;
- 2.3 « Mission » :** la Mission de l'Organisme pour la réalisation de laquelle la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention. Cette Mission consiste à agir en tant que carrefour en matière d'innovation et de commercialisation des nouvelles technologies, notamment en faisant la promotion de l'expertise montréalaise et québécoise dans le domaine de l'électrification et des transports intelligents;
- 2.4 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention tel que mentionné à l'article 4.5.4;
- 2.5 « Reddition de compte » :** la liste des interventions, projets ou activités effectués, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion tel que plus amplement énoncé à l'article 4.5;
- 2.6 « Responsable » :** le Directeur du Service du développement économique de la Ville ou son représentant autorisé;
- 2.7 « Organisme » :** l'Institut de l'électrification et des transports intelligents.

ARTICLE 3 **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser sa Mission.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation de la Mission

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation de sa Mission;

- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation de la Mission et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;
- 4.1.3 présenter à la Ville au plus tard le 30 juin 2017, un plan d'action visant le développement de la filière des technologies innovantes et prometteuses du domaine de l'électrification et des transports intelligents ainsi que la commercialisation de ces innovations;
- 4.1.4 établir des partenariats avec les autres ordres gouvernementaux et le secteur privé afin de diversifier les sources de financements pour l'électrification des transports;
- 4.1.5 établir une stratégie avec les différents partenaires, implanter des projets d'essais et de test du corridor d'essai, analyser et partager l'intelligence stratégique, technologique et industrielle issue de l'écosystème, des projets de l'Organisme et d'ailleurs dans le monde;
- 4.1.6 élaborer une grille de critères afin d'assurer une sélection judicieuse des projets qui lui seront soumis en lien avec sa Mission;
- 4.1.7 encadrer des projets d'expérimentation et de démonstration, en définir les protocoles, mobiliser les partenaires adéquats et assurer le montage financier;
- 4.1.8 promouvoir l'écosystème de l'électrification et des transports intelligents au niveau local, national et international;
- 4.1.9 collaborer avec les organismes en place pour assurer la promotion de l'électrification des transports à l'étranger et accroître l'attraction d'investissements;
- 4.1.10 supporter la commercialisation nationale et internationale des produits et des solutions innovantes dans le domaine de l'électrification et des transports intelligents;
- 4.1.11 dans le respect de ses champs de compétences et de la Mission, collaborer avec la Ville à la réalisation de projets structurants liés au domaine de la mobilité électrique et intelligente;
- 4.1.12 agir comme porte d'entrée pour les investisseurs étrangers et les partenaires de l'écosystème de l'électrification et des transports.

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir, à ses frais, toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec la Mission et les activités qui y sont reliées.

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville.

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville et de celle du MAMOT, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint à la présente Convention à l'Annexe 1;

4.4.2 informer le MAMOT et la Ville, par écrit, de toute activité de presse ou de relation publique visant à faire connaître les projets soutenus dans le cadre de l'Entente, au moins vingt (20) jours ouvrables avant la date d'une telle activité;

4.4.3 associer et inviter la Ville et le MAMOT aux différents événements en relation avec la Mission.

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Cette Reddition de compte devra lui être remise sur demande écrite de la Ville ainsi qu'à défaut d'une telle demande au plus tard le 30 janvier de chaque année et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente Convention et le 31 décembre 2017 pour la première année et la période du 1^{er} janvier d'une année au 31 décembre de l'année suivante pour les années subséquentes;

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les soixante (60) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité adéquate et exacte des revenus et des dépenses de l'Organisme, laquelle comptabilité devra faire état des fins pour lesquelles les sommes versées par la Ville ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le directeur du Service des finances de la Ville, le MAMOT, le Vérificateur général du Québec ou leurs représentants respectifs, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, du MAMOT et du Vérificateur général du Québec, durant les heures normales de bureau, pour répondre à leurs questions et leur fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de toutes pièces

justificatives leur permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

- 4.5.4 dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier, à déposer auprès du Responsable, le Rapport annuel, les rapports d'activités ainsi que les rapports d'étape, le cas échéant, requis par ce dernier et comportant les informations qu'il requiert, telles que, mais non limitativement, la ventilation des activités, l'utilisation des sommes allouées et un estimé du nombre d'emplois créés ou maintenus par les projets structurants pour améliorer les milieux de vie;
- 4.5.5 dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec H3A 3P1), ses états financiers vérifiés, comprenant de façon distincte l'utilisation des fonds octroyés par la Ville dans le cadre de la présente Convention de ceux des autres secteurs d'activités de l'Organisme conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.6 dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur égale ou supérieure à vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), mais de moins de cent mille dollars (100 000 \$), transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable, ses états financiers comprenant de façon distincte l'utilisation des fonds octroyés par la Ville dans le cadre de la présente Convention de ceux des autres secteurs d'activités de l'Organisme, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.7 dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de moins de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), transmettre au Responsable, pour chaque année de la présente Convention, au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier, des états financiers signés par deux de ses administrateurs attestant que la totalité de la somme reçue a été affectée exclusivement aux seules fins de la réalisation de la Mission, comme indiqué à l'article 4.1.1, et comportant le nom de ses partenaires et de toutes les contributions financières confirmées ou reçues;
- 4.5.8 à l'échéance de la présente Convention, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée dans la réalisation de la Mission;
- 4.5.9 conserver les pièces justificatives originales et les registres afférents aux sommes consenties dans le cadre de la présente Convention pour une période de trois (3) ans suivant la fin de la présente Convention;
- 4.5.10 maintenir pendant toute la durée de la présente convention son statut d'organisme à but non lucratif.

4.6 Conseils

- 4.6.1 à la demande de la Ville, permettre à deux représentants de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux conseils d'administration de l'Organisme et à cette fin, leur faire parvenir un avis de convocation au moins cinq (5) jours avant l'assemblée;
- 4.6.2 à la demande du Responsable, former un comité de suivi de la Mission, composé d'au moins un représentant de l'Organisme et du Responsable, qui peuvent s'adjoindre, au besoin, d'autres collaborateurs;
- 4.6.3 dans l'éventualité de la constitution d'un comité de suivi, convoquer le Comité de suivi au moins deux (2) fois par année;
- 4.6.4 transmettre au Responsable les procès-verbaux des réunions du Comité de suivi dans le mois suivant la tenue d'une réunion ainsi que toute information que ce dernier peut requérir quant au contenu des rapports qui doivent lui être remis par l'Organisme.

4.7 Responsabilité

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, le MAMOT et le Gouvernement du Québec ainsi que leurs employés, représentants et mandataires dans toute réclamation ou poursuite intentée contre ces derniers par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 10 de la présente Convention, et à les tenir indemnes en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourraient être prononcés contre eux et de toute somme qu'ils auront déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention.

4.8 Séance du conseil municipal

dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance plénière du conseil municipal selon le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal*, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

4.9 Déclarations et garanties

l'Organisme déclare et garantit :

- 4.9.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;



- 4.9.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec la présente Convention ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 4.9.3 qu'il détient tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 10 de la présente Convention;
- 4.9.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

4.10 Communications des informations

L'Organisme s'engage à remettre à la Ville, dans les délais impartis, l'information et la documentation requises pour répondre aux diverses questions du MAMOT.

L'Organisme autorise la Ville à transmettre au MAMOT une copie de la présente Convention ainsi que, sur demande, toute information, financière ou autre, ou tout document concernant l'Organisme ou la présente Convention.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de trois millions six cent trente mille dollars (3 630 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, devant être affectée à la réalisation de la Mission.

Cette contribution financière se divise comme suit pour chaque année de la présente convention :

- a) Un million cinq cent trente mille dollars (1 530 000 \$) pour l'année 2017;
- b) deux millions cent mille dollars (2 100 000 \$) pour l'année 2018.

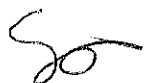
5.2 Versements

Les sommes mentionnées à l'article 5.1 seront remises à l'Organisme en versements.

Les versements se détaillent comme suit :

En 2017, la somme sera remise à l'Organisme en quatre versement(s) :

- un versement au montant de quatre cent trente mille dollars (430 000 \$) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention;



- un deuxième versement au montant de cinq cent mille dollars (500 000 \$), au moment de la réception par le Responsable du plan d'action de l'Organisme, remis conformément à l'article 4.1.3;
- un troisième versement au montant de cinq cent cinquante mille dollars (550 000 \$), au plus tard le 31 août 2017;
- et un quatrième versement au montant de cinquante mille dollars (50 000 \$), dans les quinze jours suivant l'acceptation du rapport de reddition de compte prévu à l'article 4.5.1.

En 2018, la somme sera remise à l'Organisme en quatre versement(s) :

- un versement au montant de six cent soixante-quinze mille dollars (675 000 \$) au plus tard le 15 janvier 2018;
- un deuxième versement au montant de six cent soixante-quinze mille dollars (675 000 \$), au plus tard le 30 juin 2018;
- un troisième versement au montant de sept cent mille dollars (700 000 \$), au plus tard le 31 août 2018;
- et un quatrième versement au montant de cinquante mille dollars (50 000 \$), dans les quinze jours suivant l'acceptation du rapport de reddition de compte prévu à l'article 4.5.1.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention, notamment que toute la somme prévue au présent article ait véritablement servi à la réalisation de la Mission.

5.3 Annulation

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation de la Mission.

De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation de la Mission ne requiert plus la somme maximale.

Enfin, l'Organisme s'engage à rembourser à la Ville, dans les trois (3) mois d'une demande en ce sens, tout montant reçu en vertu de la présente Convention qui serait supérieur aux montants auxquels il a droit.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 6 **GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

- 6.1** L'Organisme doit, dans la réalisation des activités prévues à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.
- 6.2** L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

- 6.3** L'Organisme doit utiliser l'aide financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

- 7.1** Il y a défaut :
- 7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;
 - 7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
 - 7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
 - 7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif;
 - 7.1.5 si l'Organisme ne respecte pas les lois et les règlements qui lui sont applicables;
 - 7.1.6 si l'Organisme ou un de ses employés fait une fausse déclaration ou falsifie un document.
- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1 et 7.1.5, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragrophes 7.1.2, 7.1.3, 7.1.4 et 7.1.6, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant remettre à la

Ville, toute somme non encore engagée dans la réalisation de la Mission. La Ville peut exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme. De plus, la Ville pourra réviser le niveau des sommes prévues et cesser le versement des sommes prévues à la présente Convention.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre de la Mission.
- 8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 30 janvier 2019.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.5.8, 4.7, 4.8, 4.10, 5.3, 7 et 10 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec la Mission réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

L'Organisme s'engage à obtenir de tous tiers, tous les droits de propriété intellectuelle requis pour donner plein effet à la licence concédée à la Ville en vertu du premier paragraphe de cet article.

ARTICLE 11
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

11.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

11.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

11.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

11.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

11.5 Modification à la Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

11.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

11.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

11.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut donner une hypothèque ou en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

11.9 Avis et Élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 700, rue De La Gauchetière Ouest, 28^e étage, Montréal Québec H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention de Martin Trépanier. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700, rue De La Gauchetière Ouest, 28^e étage, Montréal Québec H3B 5M2 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon

Le^e jour de 20__

**INSTITUT DE L'ÉLECTRIFICATION ET
DES TRANSPORTS INTELLIGENTS**

Par : _____
Martin Trépanier

Cette Convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le^e jour de 2017 (CG17).

ANNEXE 1 PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

L'Organisme doit respecter le protocole de visibilité qui le lie à la Ville et au MAMOT. En fonction de l'importance du soutien financier accordé et des impacts médiatiques du Projet, il doit développer, présenter et faire approuver, au préalable par le Responsable, une stratégie relative aux éléments de visibilité et de communication du Projet. Cette stratégie doit comprendre, notamment, tous les textes de diffusion proposés ainsi que tous les documents où figureront les logos. Cette stratégie doit répondre aux exigences de visibilité de la Ville et du MAMOT et tenir compte des éléments suivants lorsque applicables :

VISIBILITÉ

1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité, au Responsable du Projet de la Ville et au MAMOT;
2. Respecter le positionnement des logotypes de tous les collaborateurs du Projet et se conformer aux normes applicables de la Ville (<http://ville.montreal.gc.ca/culture/logos-et-signatures-graphiques>) et du MAMOT avant toute publication;
3. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication et de normes de visibilité, ainsi que la Charte de la langue française comme cela est prévu au Protocole de visibilité.

2. COMMUNICATIONS

2.1. Reconnaissance de la Ville et du MAMOT

- Faire état de la contribution de la Ville et du MAMOT et souligner leurs apports dans les communications relatives au Projet, peu importe le format, le support ou le véhicule;
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville et du MAMOT lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors de son bilan;
- Apposer le logo de la Ville et du MAMOT sur les outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le programme officiel, le site Internet, les publicités, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les panneaux et les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc.;

Dans le cas où l'insertion de la signature graphique de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter la phrase suivante : **Fier partenaire de la Ville de Montréal;**

- Soumettre pour approbation les textes soulignant la contribution financière de la Ville (visibilite@ville.montreal.gc.ca) et du MAMOT et les documents où figurent les logos de la Ville et du MAMOT au moins 10 jours ouvrables avant leur diffusion, dans les cas où ces derniers n'auraient pas déjà fait l'objet d'une approbation par le Responsable;



Les logos de la Ville et du MAMOT peuvent faire partie d'un regroupement de collaborateurs où les principaux collaborateurs doivent être mis en évidence;

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville et du MAMOT (incluant les blogueurs, les photographes et les caméramans) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville et du MAMOT, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville et le MAMOT:
 - Inviter le maire ou son représentant et un représentant du MAMOT à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet du maire ainsi qu'au MAMOT le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet ou l'activité;
 - Offrir au cabinet du maire ainsi qu'au MAMOT la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué.

Pour adresser une demande au **cabinet du maire**, veuillez utiliser les formulaires en ligne sur le site du maire : <https://mairedemontreal.ca>.

2.3. Normes graphiques et linguistiques

Sur tous les outils de communication (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.) :

- Logos : respecter les normes et règles d'utilisation du logo de la Ville disponibles sur le portail à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/culture/logos-et-signatures-graphiques>;

Montréal 

- Souligner la contribution du Gouvernement du Québec, selon les spécifications techniques fournies par le MAMOT, sur tous les communiqués ou documents d'information et lors de toute activité publique liés à l'Entente.

2.4. Promotion

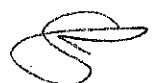
- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et au MAMOT, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal ou du Gouvernement du Québec, sur leur site Internet ou tout autre support média;
- Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville et du MAMOT sur le site Internet du Projet ou de l'événement;
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) et par le MAMOT avant leur impression et leur diffusion;
- Fournir, au MAMOT et à la Ville, un espace promotionnelle d'une demi-page dans le programme de l'événement. La promotion sera fournie par la Ville et le MAMOT;
- Offrir d'inclure un message officiel de la Ville ou des élus ainsi que du MAMOT dans le programme de l'événement. La demande doit être transmise au cabinet du maire et au comité exécutif de la Ville et au MAMOT au moins dix (10) jours avant la date limite de livraison du matériel;
- Permettre à la Ville et au MAMOT d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminé) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;
- Permettre à la Ville et au MAMOT de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);
- Offrir à la Ville et au MAMOT la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Dans un tel cas, un message sera préparé à cet effet;
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville et au MAMOT un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;
- S'assurer de la présence du logo de la Ville et du MAMOT dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics (autres que les événements médiatiques)

- Inviter le maire de la Ville ou son représentant et un représentant du MAMOT à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet ou de l'activité par écrit 30 jours ouvrables avant l'événement, en conséquence :



- pour tous les événements publics, coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet du Maire et le MAMOT;
- valider les règles protocolaires du cabinet du Maire et du MAMOT en matière d'événements publics.



Dossier # : 1173455001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Investissement et développement
Objet :	Accorder une contribution financière de 3 630 000 \$ à l'Institut de l'électrification et des transports intelligents pour contribuer à la réalisation du projet de développement de la filière des technologies innovantes et prometteuses du domaine de l'électrification et des transports intelligents ainsi que la commercialisation de ces innovations / Approuver un projet de convention à cet effet.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1173455001 - Institut électrifi...xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : 514-872-0721

Co-auteur
Jean-François Rondou
Agent comptable analyste - Conseil et soutien financier - PS Développement
(514) 868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-04

Yves COURCHESNE
Directeur du Service des finances
Tél : 514 872-6630

Division : Service des finances



Dossier # : 1177371002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Planification des déplacements dans l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Croisières Navark Inc. pour l'opération d'un service de navette fluviale comprenant deux trajets pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019 - Dépense totale de 883 787,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15661 (1 soumissionnaire) - Approuver une entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour ce contrat de navettes fluviales, pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019 - Autoriser, à cette fin, la réception d'un revenu de 490 714,81 \$

Il est recommandé :

1- d'accorder au seul soumissionnaire Croisières Navark Inc., pour les périodes estivales 2017 à 2019, le contrat pour la fourniture de services de navettes fluviales comprenant deux trajets, soit le Trajet 1 reliant la promenade Bellerive (Montréal) et l'Île Charron (Longueuil) et le Trajet 2 reliant l'Île Charron (Longueuil) et le parc René-Lévesque (Longueuil) aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 883 787,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15661;

2- d'approuver une entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour le contrat de navettes fluviales, pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019;

3- d'autoriser la réception d'un revenu de 475 714,81 \$ (taxes incluses) provenant de la Ville de Longueuil pour l'opération et le fonctionnement du Trajet 2 reliant l'Île Charron (Longueuil) et le parc René-Lévesque (Longueuil) pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019, ainsi que d'un revenu de 15 000 \$ (taxes incluses) en frais de gestion de ce service pour la même période;

4- d'imputer ces dépenses et ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses et revenus relèvent de l'agglomération.

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177371002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Planification des déplacements dans l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Croisières Navark Inc. pour l'opération d'un service de navette fluviale comprenant deux trajets pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019 - Dépense totale de 883 787,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15661 (1 soumissionnaire) - Approuver une entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour ce contrat de navettes fluviales, pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019 - Autoriser, à cette fin, la réception d'un revenu de 490 714,81 \$

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1990, la Ville de Montréal soutient un service de navettes fluviales sur le fleuve Saint-Laurent. Ce service, prisé notamment par les cyclistes, permet de faire des liens entre des aménagements riverains remarquables, ainsi qu'entre différents tronçons de la Route Verte de la Montérégie et des régions limitrophes.

Ce service est ancré dans les habitudes de plusieurs citoyens et il contribue à leur appropriation des pistes cyclables, des rives et des plans d'eau. Il favorise également le récréotourisme de plein air et permet aux usagers de prendre contact avec le milieu fluvial et certains sites d'exception. Pour le présent contrat, les sites qui accueillent les quais des navettes fluviales sont le Parc de la promenade Bellerive à Montréal, l'Île Charron à Longueuil et le parc René-Lévesque à Longueuil. Leur emplacement remarquable permet aux usagers de vivre une expérience stimulante en contact direct avec l'eau et les rives. Ce service permet à la clientèle montréalaise et longueuilloise d'accéder au parc national des Îles-de-Boucherville.

Jusqu'en 2014, la Ville de Montréal avait la responsabilité de lancer l'appel d'offres pour le trajet reliant le parc de la Promenade Bellerive et l'île Charron. La Ville de Longueuil avait de son côté la responsabilité de lancer l'appel d'offres pour le trajet reliant le parc de l'île Charron et le parc René-Lévesque (Longueuil) ainsi qu'un autre service pour le trajet reliant le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et Longueuil.

En mai 2014, à la suite d'un avis de l'adjoint au contrôleur général, il a entre autres été décidé de transférer le processus d'appel d'offres pour le service global des navettes fluviales, entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil, au Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal. C'est donc ce dernier qui a pris en charge le processus d'appel d'offres pour les saisons 2015-2016 ainsi que pour les saisons 2017 à

2019.

Les agglomérations de Longueuil et de Montréal se sont toujours partagé les frais d'exploitation de ces services, en vertu d'une entente intermunicipale renouvelée lors du processus d'octroi des contrats de service. L'entente a une durée égale à celle du contrat.

Il est à noter que le présent dossier concerne uniquement le service de navette fluviale entre le parc de la Promenade Bellerive (Montréal), l'île Charron (Longueuil) et le parc René-Lévesque (Longueuil). Le service de navette fluviale reliant le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et Longueuil fait l'objet d'un dossier décisionnel séparé (1177371001).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0350 - 28 mai 2015 - Accorder un contrat à Croisières Navark inc. pour l'opération et la fourniture de deux bateaux-passeurs (traversiers) pour le trajet reliant le parc de la Promenade-Bellerive au parc de l'Île Charron, ainsi que pour le trajet reliant le parc René-Lévesque à Longueuil au parc de l'île Charron, pour les saisons estivales 2015 et 2016, pour une somme maximale de 566 088,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14116 (2 soum., 1 conforme) / Approuver le projet d'entente avec la Ville de Longueuil concernant le financement et le partage des coûts entre la Ville de Montréal et Longueuil à cet effet / Autoriser l'ajustement des revenus et dépenses 2015 en conséquence

CG14 0128 - 27 mars 2014 - Autoriser une dépense additionnelle de 107 105,50 \$, taxes incluses, pour la prolongation pour une période de 12 mois, du contrat conclu avec Croisières Navark inc. pour la fourniture et l'opération d'un service de bateau-passeur, entre le quai du parc de la Promenade-Bellerive et le quai de l'Île-Charron du parc national des Îles-de-Boucherville, majorant ainsi le montant total du contrat de 106 133,42 \$ à 213 238,92 \$, taxes incluses.

CG13 0122 - 25 avril 2013 - Accorder au seul soumissionnaire Croisières Navark inc., le contrat pour la fourniture et l'opération d'un service de bateau-passeur, entre le quai du parc de la Promenade-Bellerive et le quai de l'Île Charron, dans le parc national des Îles-de-Boucherville, pour une période de 12 mois, pour une somme maximale de 106 133,42 \$, taxes incluses.

CG12 0289 - 23 août 2012 - Autoriser une dépense de 1 113 515 \$ pour le financement d'un contrat d'exploitation de deux services de navettes fluviales pour les saisons 2011, 2012 et 2013 / Approuver un projet d'entente avec la Ville de Longueuil concernant le financement des services de navettes entre Montréal et Longueuil pour les années 2011, 2012 et 2013.

CG10 0141 - 22 avril 2010 - Autoriser une dépense de 471 834 \$ pour le financement des contrats d'opération de quatre services de navettes fluviales pour la saison 2010 / Approuver un projet d'entente avec la Ville de Longueuil concernant le financement du service de navette entre Montréal et Longueuil pour l'année 2010 / Ajuster la base budgétaire de trois entités administratives et mandater ces dernières pour gérer les navettes fluviales.

CE09 0868 - 27 mai 2009 - Autoriser une dépense de 384 927 \$ pour l'opération de trois services de navettes fluviales pour la saison 2009, soit entre le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau, incluant les travaux préparatifs des quais, et le port de plaisance Réal-Bouvier de Longueuil; entre le parc de la Promenade Bellerive et le parc national des Îles-de-Boucherville, incluant les travaux préparatifs du quai; et entre le parc René-Lévesque et le parc de la Commune de la Ville de Châteauguay et mandater l'arrondissement de Lachine pour gérer le service de navette entre Lachine et Châteauguay.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel propose l'octroi d'un contrat à Croisières Navark Inc, seul soumissionnaire conforme à l'appel d'offres 17-15661 pour un service de navette fluviale. Ce contrat permettra d'assurer le service des deux (2) trajets de navette fluviale définis comme suit (voir carte jointe en Annexe A):

Trajet 1 reliant le parc de la Promenade Bellerive (Montréal) et l'île Charron (Longueuil)

- Le tarif pour ce trajet est de 4,25 \$ taxes incluses par passage.
- Les coûts pour cet itinéraire sont de 339 923 \$ avant taxes et sont assumés entièrement (100 %) par la Ville de Montréal.
- Les périodes d'exploitation sont du 23 juin au 4 septembre 2017, du 23 juin au 3 septembre 2018 et du 22 juin au 2 septembre 2019 inclusivement pour un total de 600 heures d'opération.
- L'horaire des départs selon la période de l'année se trouve en pièce jointe (Annexe B).

Trajet 2 reliant le parc René-Lévesque (Longueuil) et l'île Charron (Longueuil)

- Le tarif pour ce trajet est de 4,25 \$ taxes incluses par passage.
- Les coûts pour cet itinéraire sont de 413 755 \$ avant taxes et sont assumés entièrement (100 %) par la Ville de Longueuil.
- Les périodes d'exploitation sont du 20 mai au 9 octobre 2017, du 19 mai au 8 octobre 2018 et du 18 mai au 14 octobre 2019 inclusivement, pour un total de 1864 heures d'opération.
- L'horaire des départs selon la période de l'année se trouve en pièce jointe (Annexe B).

Un montant de 15 000\$ avant taxes pour des travaux incidents majeurs (réparation d'un quai) est aussi prévu au contrat et est assumé à 100% par la Ville de Montréal. Ces travaux devront se faire en totalité au début de la saison 2017.

Le contrat comprend la fourniture de service de navettes fluviales durant les périodes estivales 2017, 2018 et 2019, incluant le système de billetterie, la gestion des matières résiduelles, l'affichage et l'information destinés aux usagers, toutes dépenses d'électricité, de carburant, tout le matériel d'opération, les entretiens mineurs, ainsi que toutes les dépenses reliées à l'obtention de permis. Ce contrat inclut également l'installation, la désinstallation et le remisage de certains quais et des passerelles.

À noter que des données d'achalandage sont disponibles depuis l'année 2010, mais certaines données ne visent que le tronçon Longueuil. Depuis 2015, année à laquelle la Ville de Montréal a pris en charge le processus d'appel d'offres, le devis demande à ce que l'opérateur fournisse un rapport journalier détaillé des fréquentations à l'heure, dont les données sont répertoriées grâce au système de billetterie de l'adjudicataire. La vente de tous les billets est informatisée et chaque billet est entré dans le système de réservation mis en place par l'opérateur.

Ce dossier décisionnel vise également à approuver l'entente intermunicipale entre Montréal et Longueuil nécessaire afin de partager les dépenses reliées au contrat. À noter que le modèle d'entente intermunicipale utilisé est le même que celui utilisé lors du dernier contrat visé par le Service des Affaires juridiques. Seules des modifications de formes y ont été apportées afin de le mettre à jour pour les saisons visées dans l'appel d'offres. À noter également que le terme « bateau-passeur » a été remplacé par le terme « navette fluviale ».

Le projet d'entente intermunicipale concerne le Trajet 2 (voir pièce jointe, Annexe C). Il prévoit notamment ce qui suit :

- La délégation à la Ville de Montréal de la mise en service et du fonctionnement des navettes entre le parc René-Lévesque et le parc de l'île Charron à Longueuil;
- Les obligations de la Ville de Montréal et celles de Longueuil, notamment en matière de partage des coûts pour le Trajet 2 et pour les frais de gestion du service, soit 15 000\$ taxes

incluses que la Ville de Longueuil devra verser à la Ville de Montréal;

- La composition du comité intermunicipal;
- La description des bateaux requis, ainsi que leurs conditions d'opération;
- La grille horaire et la tarification.

JUSTIFICATION

Le maintien des opérations du service de navettes fluviales pour les itinéraires présentés préalablement se justifie par le fait que ce service renforce le lien avec le réseau cyclable de l'agglomération de Montréal ainsi qu'avec la Route verte à Montréal et sur la Rive-Sud. Il favorise le récréotourisme de plein air et permet aux usagers de prendre contact avec le milieu fluvial et certains sites d'exception, comme le parc de la promenade Bellerive, l'île Charron et le parc René-Lévesque à Longueuil; tous des sites récréotouristiques bordant le fleuve Saint-Laurent. Ce service est très apprécié de la population comme en témoignent les statistiques d'utilisation des trois (3) dernières années (voir pièce jointe, Annexe D). Au terme du processus d'appel d'offres qui s'est déroulé du 16 janvier 2017 au 15 février 2017, soit une durée de 29 jours, il y a eu quatre (4) preneurs de cahier des charges dont un seul a déposé une soumission, soit des proportions de 75% et 25%, respectivement. Les autres preneurs du cahier des charges n'avaient pas les bateaux nécessaires pour soumissionner sur les deux appels d'offres que la Ville a lancés (17-15661 lié au présent dossier et 17-15660 lié au dossier 1177371001). L'un des soumissionnaires a mentionné que ses engagements dans d'autres projets ne lui permettaient pas de déposer une soumission dans les délais requis.

La soumission est valide pour une durée de 120 jours, soit jusqu'au 15 juin 2017.

Comme cela est permis lorsqu'il n'y a qu'un seul soumissionnaire conforme, une négociation par téléphone avec le soumissionnaire s'est déroulée le 27 février 2017, par un représentant du Service de l'approvisionnement. Le tableau ci-dessous présente le prix final, incluant la réduction de 4086\$, dont 63% est applicable au trajet 1 et 37% au trajet 2, obtenu après négociation. Il est à noter que le montant soumissionné à la base était de 3 % supérieur à notre estimation et qu'après les négociations, le montant soumissionné est de 2,5% supérieur au prix estimé. Cette différence est majoritairement attribuable à l'ajout des travaux incidents pour la réparation du quai.

Soumissionnaires conformes	Prix de base (taxes incluses)	Autres (préciser)	Total (taxes incluses)
Croisière Navark Inc.	883 787,53\$	-	883 787,53\$
Dernière estimation réalisée (\$)			862 312,50 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>			883 787,53 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			N/A

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	21 475,03 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	2,5 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	N/A

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire ne fait pas partie des listes des entreprises non autorisées à conclure des contrats avec la Ville de Montréal.

Contrairement aux derniers contrats octroyés, la durée du présent contrat a été prolongée à trois ans, dans un souci de diminution des coûts puisque cela permet aux fournisseurs de réaliser des économies, notamment au point de vue des obligations découlant du plan média.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant global de la dépense s'élève à 883 787,53 \$ taxes incluses (768 678\$ avant taxes). La ventilation par année et par trajet est la suivante :

Objet de la dépense	Année 2017 avant taxes	Année 2018 avant taxes	Année 2019 avant taxes	<u>Total</u> avant taxes
<u>Trajet 1</u> (100 % à la charge de Montréal)	110 517 \$	113 281 \$	116 125 \$	<u>339 923 \$</u>
<u>Trajet 2</u> (100 % à la charge de Longueuil)	134 540 \$	137 890 \$	141 325 \$	<u>413 755 \$</u>
Travaux incidents majeurs (100 % à la charge de Montréal)	15 000\$	-	-	<u>15 000\$</u>
<u>Total</u>	260 057 \$	251 171 \$	257 450 \$	<u>768 678 \$</u>

En vertu de l'entente intermunicipale entre les villes de Montréal et de Longueuil, la Ville de Montréal recevra un revenu de 475 714,81 \$, incluant toutes les taxes applicables, provenant de la Ville de Longueuil et correspondant à la totalité (100 %) des coûts du service pour le trajet 2.

De même, en considération des services rendus par Montréal, Longueuil s'engage à verser à Montréal, une somme de quinze mille dollars (15 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, pour la gestion des services liés à l'opération et au fonctionnement des services de navettes fluviales. Ce montant sera facturé ultérieurement par la Ville de Montréal à la Ville de Longueuil.

Information budgétaire et comptable (détails fournis dans l'intervention du Service des

Finances) :

Description :	2017 à 2019
Exploitation des deux trajets de navettes fluviales	
Montant avant taxes	768 678, 00 \$
Montant toutes taxes incluses	883 787,53 \$
Dépense nette	807 015,82 \$

Imputation (net de ristourne)	2017	2018	2019
Service des infrastructures, de la voirie et des transports - Direction des transports - Division du développement des transports.	273 027,34\$	263 698,15 \$	270 290,82 \$

Ainsi, le coût net à la charge des contribuables montréalais s'élève à 358 927,78\$. L'ensemble de ces dépenses et revenus relève de l'agglomération.

Le budget nécessaire pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019 est de 807 015,81 \$ net de ristournes. Le budget est prévu pour l'année courante et sera priorisé pour les années subséquentes par la Division du Développement des Transports au Service Infrastructures Voirie et Transports. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Année	Montant soumissionné (avec taxes)	Montant / année (avec taxes)	Achalandage	Coût / passager
2019	883 787,53 \$	296 003,13 \$		
2018		288 783,86 \$		
2017		299 000,54 \$		
2016	566 088,61 \$	286 262,46 \$	14198	20,16 \$
2015		279 826,15 \$	11841	23,63 \$

L'augmentation du prix du contrat pour l'année 2017 s'explique par les travaux incidents à réaliser. Pour les autres augmentations, elles découlent de l'indexation du coût de la vie et du carburant.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le service de navettes fluviales entre Montréal et Longueuil rejoint certains objectifs inscrits au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020. En effet, ce service encourage les citoyens à utiliser davantage les transports collectifs et le vélo ce qui permet de favoriser des modes de vie plus actifs.

Ce service contribue également à la mise en valeur du fleuve et de ses berges et à faire prendre conscience aux citoyens de la richesse de l'écosystème de notre collectivité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts de ne pas octroyer ou de reporter l'octroi du présent contrat seraient de priver les utilisateurs d'un service de navettes fluviales pour une partie ou pour toutes les saisons estivales 2017, 2018 et 2019. Ce service est offert depuis 1990 aux citoyens et est ancré dans le choix de déplacements de plusieurs d'entre eux. Tout retard dans la prise de décision pourrait également avoir des conséquences pour la Ville de Longueuil, partenaire de ce contrat.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications. Le fournisseur a l'obligation de développer un plan média et de le présenter à la Ville pour approbation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Approbation par le conseil d'agglomération de Montréal : 27 avril 2017 ;
- Approbation par le conseil municipal de la Ville de Longueuil de l'entente intermunicipale entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal et du partage des coûts pour la saison 2017 à 2019 : 16 mai 2017;
- Début du service de navettes fluviales : 20 mai 2017;
- Fin du contrat : 14 octobre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Geneviève FORTIN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Virginie GAUVIN
Conseillère en aménagement

Tél : 514-872-8560
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Isabelle MORIN
Chef de division

Tél : 514 872-3130
Télécop. : 514 872-4494

Le : 2017-03-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE

Directeur

Tél : 514 872-9485

Approuvé le : 2017-03-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE

Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2017-03-30

Date	Quai Promenade Bellerive				Quai Ile Charron				TOTAL
	Passagers	Gratuits	Total	Vélos	Passagers	Gratuits	Total	Vélos	Passagers
18-juin	27	11	38	20	25	10	35	19	73
19-juin	34	24	58	31	35	24	59	32	117
24-juin	206	26	232	127	201	25	226	123	458
25-juin	172	14	186	134	173	14	187	135	373
26-juin	118	11	129	101	124	12	136	102	265
JUIN	557	86	643	413	558	85	643	411	1286

01-juil.	132	21	153	100	128	20	148	99	301
02-juil.	41	2	43	26	40	2	42	25	85
03-juil.	197	16	213	167	202	16	218	169	431
09-juil.	2	1	3	0	2	1	3	0	6
10-juil.	15	3	18	1	15	3	18	1	36
16-juil.	208	25	233	112	206	25	231	111	464
17-juil.	186	20	206	179	190	21	211	182	417
23-juil.	46	8	54	22	47	9	56	23	110
24-juil.	296	28	324	251	293	28	321	255	645
30-juil.	295	30	325	274	298	32	330	279	655
31-juil.	250	26	276	208	250	21	271	204	547
JUILLET	1668	180	1848	1340	1671	178	1849	1348	3697

06-août	156	24	180	168	148	23	171	166	351
07-août	208	27	235	174	182	26	208	168	443
13-août	15	3	18	11	15	3	18	11	36
14-août	75	14	89	67	77	14	91	68	180
20-août	55	16	71	46	51	15	66	45	137
21-août	60	10	70	50	63	10	73	50	143
27-août	214	27	241	196	226	26	252	206	493
28-août	60	11	71	49	60	11	71	49	142
AOUT	843	132	975	761	822	128	950	763	1925

03-sept.	210	28	238	189	216	29	245	196	483
04-sept.	271	32	303	261	281	31	312	270	615
05-sept.	363	44	407	331	371	42	413	335	820
SEPT	844	104	948	781	868	102	970	801	1918

TOTAL 2016	3912	502	4414	3295	3919	493	4412	3323	8826
Total 2015	3609	467	4076	3299	3653	460	4113	3293	8189
Total 2014	3031	327	3358	2828	3031	327	3358	2828	6716

Statistiques 2015

NAVARK NAVETTE Longueuil -Parc municipal Ile Charron 2015

DATE	QUAI LONGUEUIL PRL				QUAI ILE CHARRON			
	Nombre				Nombre			
	Passagers	Enfants gratuits	TOTAL	Vélos	Passagers	Enfants gratuits	TOTAL	Vélos
16-mai-2015	4	1	5	4	4	1	5	4
17-mai-2015	39	6	45	41	39	6	45	41
18-mai-2015	31	7	38	32	31	7	38	32
23-mai-2015	15	3	18	16	15	3	18	16
24-mai-2015	9	2	11	9	9	2	11	9
30-mai-2015	5	2	7	5	5	2	7	5
31-mai-2015	6	0	6	6	6	0	6	6
MAI	109	21	130	113	109	21	130	113

06-juin-2015	24	5	29	24	24	5	29	24
07-juin-2015	21	5	26	21	21	5	26	21
13-juin-2015	39	11	50	42	39	11	50	42
14-juin-2015	34	12	46	38	34	12	46	38
20-juin-2015	40	14	54	39	40	14	54	39
21-juin-2015	0	0	0	0	1	0	1	1
24-juin-2015	108	22	130	122	114	23	137	126
25-juin-2015	8	0	8	8	8	0	8	8
26-juin-2015	11	1	12	10	10	1	11	9
27-juin-2015	44	9	53	45	42	9	51	40
28-juin-2015	0	0	0	0	0	0	0	0
JUIN	329	79	408	349	333	80	413	348

01-juil.-2015	0	0	0	0	0	0	0	0
02-juil.-2015	12	1	13	10	12	1	13	10
03-juil.-2015	16	3	19	17	16	3	19	17
04-juil.-2015	49	7	56	46	47	8	55	51
05-juil.-2015	55	9	64	60	54	9	63	59
08-juil.-2015	11	3	14	8	10	3	13	7
09-juil.-2015	15	1	16	15	3	1	4	3
10-juil.-2015	10	1	11	10	10	1	11	10
11-juil.-2015	39	5	44	41	41	5	46	43
12-juil.-2015	53	6	59	55	62	7	69	64
15-juil.-2015	3	1	4	4	3	1	4	4
16-juil.-2015	12	0	12	11	12	0	12	11
17-juil.-2015	23	4	27	26	23	4	27	26
18-juil.-2015	6	1	7	6	6	1	7	6
19-juil.-2015	12	3	15	13	12	3	15	13
22-juil.-2015	22	5	27	25	22	5	27	25

Statistiques 2015

23-juil.-2015	11	2	13	11	15	2	17	15
24-juil.-2015	1	1	2	2	1	1	2	2
25-juil.-2015	52	13	65	63	45	6	51	48
26-juil.-2015	11	2	13	13	18	6	24	24
29-juil.-2015	16	3	19	18	15	3	18	17
30-juil.-2015	2	2	4	0	2	2	4	0
31-juil.-2015	16	5	21	19	17	5	22	20
JUILLET	447	78	525	473	446	77	523	475

01-août-2015	26	1	27	24	23	0	23	18
02-août-2015	41	5	46	43	47	7	54	50
05-août-2015	10	1	11	10	10	1	11	10
06-août-2015	0	0	0	0	0	0	0	0
07-août-2015	11	0	11	11	11	0	11	11
08-août-2015	44	8	52	48	40	6	46	42
09-août-2015	52	3	55	52	66	6	72	69
12-août-2015	5	2	7	5	5	2	7	5
13-août-2015	8	0	8	8	8	0	8	8
14-août-2015	1	0	1	1	1	0	1	1
15-août-2015	8	7	15	7	7	7	14	7
16-août-2015	28	7	35	32	32	9	41	33
19-août-2015	8	9	17	13	8	9	17	13
20-août-2015	5	2	7	4	5	3	8	5
21-août-2015	2	0	2	2	2	0	2	2
22-août-2015	30	6	36	33	21	0	21	20
23-août-2015	37	9	46	41	45	12	57	53
26-août-2015	8	2	10	8	8	2	10	8
27-août-2015	2	1	3	2	3	2	5	4
28-août-2015	16	6	22	16	17	6	23	17
29-août-2015	35	11	46	44	25	12	37	33
30-août-2015	42	10	52	49	46	5	51	47
AOÛT	419	90	509	453	430	89	519	456

02-sept.-2015	3	1	4	3	3	1	4	3
03-sept.-2015	4	0	4	4	4	0	4	4
04-sept.-2015	13	2	15	15	13	2	15	15
05-sept.-2015	18	4	22	18	16	4	20	16
06-sept.-2015	32	12	44	42	36	5	41	36
07-sept.-2015	18	9	27	23	17	9	26	22
12-sept.-2015	0	0	0	0	0	0	0	0
13-sept.-2015	0	0	0	0	0	0	0	0
19-sept.-2015	9	11	20	16	9	11	20	16
20-sept.-2015	22	2	24	22	22	2	24	22
26-sept.-2015	11	0	11	11	11	0	11	11
27-sept.-2015	23	10	33	21	23	10	33	21
SEPT	153	51	204	175	154	44	198	166

Statistiques 2015

03-oct.-2015	0	0	0	0	0	0	0	0
04-oct.-2015	4	0	4	4	4	0	4	4
10-oct.-2015	16	4	16	9	16	4	20	9
11-oct.-2015	1	5	6	1	1	5	6	1
12-oct.-2015	11	3	14	8	11	3	14	8
OCT	32	12	40	22	32	12	44	22
TOTAL 2015	1489	331	1816	1585	1504	323	1827	1580
Total 2014	2839	184	3023	2584	2899	206	3105	2611

Statistique Promenade Bellerive 2015

NAVARK NAVETTE Promenade Bellerive -Parc Ile Charron 2015

DATE	QUAI PROMENADE BELLERIVE				QUAI ILE CHARRON			
	Nombre				Nombre			
	Passagers	Enfants gratuits	TOTAL	Vélos	Passagers	Enfants gratuits	TOTAL	Vélos
20-juin-2015	146	20	166	149	142	19	161	144
21-juin-2015	10	1	11	6	10	1	11	6
24-juin-2015	191	26	217	209	184	25	209	205
27-juin-2015	160	31	191	177	165	32	197	176
28-juin-2015	0	0	0	0	0	0	0	0
JUIN	507	78	585	541	501	77	578	531
01-juil.-2015	0	0	0	0	0	0	0	0
04-juil.-2015	199	23	222	150	204	21	225	151
05-juil.-2015	195	18	213	195	196	18	214	195
11-juil.-2015	127	11	138	103	122	11	133	101
12-juil.-2015	142	16	158	150	129	14	143	148
18-juil.-2015	51	14	65	50	52	14	66	50
19-juil.-2015	50	6	56	23	50	6	56	23
25-juil.-2015	238	28	266	221	266	30	296	235
26-juil.-2015	104	13	117	99	101	12	113	94
JUILLET	1106	129	1235	991	1120	126	1246	997
01-août-2015	150	17	167	151	148	17	165	149
02-août-2015	230	36	266	241	235	38	273	244
08-août-2015	213	29	242	188	208	27	235	186
09-août-2015	164	15	179	89	165	15	180	89
15-août-2015	123	14	137	122	114	14	128	116
16-août-2015	139	21	160	97	155	26	181	101
22-août-2015	184	29	213	167	172	21	193	151
23-août-2015	162	18	180	141	180	23	203	157
29-août-2015	140	16	156	122	130	12	142	115
30-août-2015	124	10	134	101	132	14	146	112
AOÛT	1629	205	1834	1419	1639	207	1846	1420
05-sept.-2015	114	15	129	111	108	10	118	102
06-sept.-2015	118	20	138	121	116	15	131	115
07-sept.-2015	135	20	155	116	169	25	194	128
SEPT	367	55	422	348	393	50	443	345
TOTAL 2015	3609	467	4076	3299	3653	460	4113	3293
Total 2014	3031	327	3358	2828	3031	327	3358	2828

ANNEXE F1
APPEL D'OFFRES 15-14116
SERVICE DE BATEAUX-PASSEURS POUR LES VILLES DE MONTRÉAL ET LONGUEUIL
Statistiques de fréquentations 2014

Trajet 1 : Montréal (Promenade-Bellerive) - Parc de l'Île Charron

DATE	Embarquement au quai du Parc de la Promenade Bellerive				
	Nombre				Bicyclettes
	Adultes payants (18 ans et +)	Enfants payants (6 à 17 ans)	Enfants gratuits (5 ans et -)	TOTAL	
21-juin-2014	44	8	15	67	49
22-juin-2014	203	21	24	248	206
24-juin-2014	8	1	0	9	9
28-juin-2013	112	14	10	136	115
29-juin-2014	150	16	10	176	135
TOTAL JUIN	517	60	59	636	514

DATE	Embarquement au quai de l'Île Charron				
	Nombre				Bicyclettes
	Adultes payants (18 ans et +)	Enfants payants (6 à 17 ans)	Enfants gratuits (5 ans et -)	TOTAL	
21-juin-2014	42	8	15	65	47
22-juin-2014	197	21	24	242	200
24-juin-2014	8	1	0	9	9
28-juin-2013	102	14	10	126	105
29-juin-2014	152	16	10	178	138
TOTAL JUIN	501	60	59	620	499

01-juil.-2014	47	1	2	50	46
05-juil.-2014	111	13	17	141	107
06-juil.-2014	109	12	10	131	84
12-juil.-2014	179	22	11	212	174
13-juil.-2014	7	0	0	7	4
19-juil.-2014	177	21	17	215	200
20-juil.-2014	302	34	25	361	277
26-juil.-2014	108	8	14	130	109
27-juil.-2014	39	1	6	46	41
TOTAL JUILLET	1074	112	102	1293	1042

01-juil.-2014	41	1	2	44	40
05-juil.-2014	114	13	17	144	110
06-juil.-2014	109	12	10	131	84
12-juil.-2014	177	22	11	210	172
13-juil.-2014	9	0	0	9	6
19-juil.-2014	175	21	17	213	198
20-juil.-2014	305	30	24	359	280
26-juil.-2014	108	8	14	130	109
27-juil.-2014	38	1	6	45	40
TOTAL JUILLET	1076	108	101	1285	1039

02-août-2014	121	9	16	146	135
03-août-2014	207	19	24	250	214
09-août-2014	154	14	20	188	184
10-août-2014	78	3	13	94	80
16-août-2014	12	3	1	16	12
17-août-2014	81	5	22	108	91
23-août-2014	110	10	15	135	126
24-août-2014	208	16	20	244	212
30-août-2014	30	2	4	36	31
31-août-2014	5	2	1	8	5
TOTAL AOÛT	1006	83	136	1225	1090

02-août-2014	116	9	16	141	130
03-août-2014	210	19	24	253	217
09-août-2014	158	14	20	192	188
10-août-2014	76	3	13	92	78
16-août-2014	10	3	1	14	10
17-août-2014	80	4	21	105	90
23-août-2014	112	10	15	137	128
24-août-2014	204	16	20	240	208
30-août-2014	28	2	4	34	33
31-août-2014	5	2	1	8	5
TOTAL AOÛT	999	82	135	1216	1087

01-sept.-2014	157	17	30	204	182
TOTAL SEPTEMBRE	157	17	30	204	182

01-sept.-2014	160	17	30	207	185
TOTAL SEPTEMBRE	160	17	30	207	185

GRAND TOTAL	2759	272	327	3358	2828	2736	267	325	3328	2810
--------------------	-------------	------------	------------	-------------	-------------	-------------	------------	------------	-------------	-------------

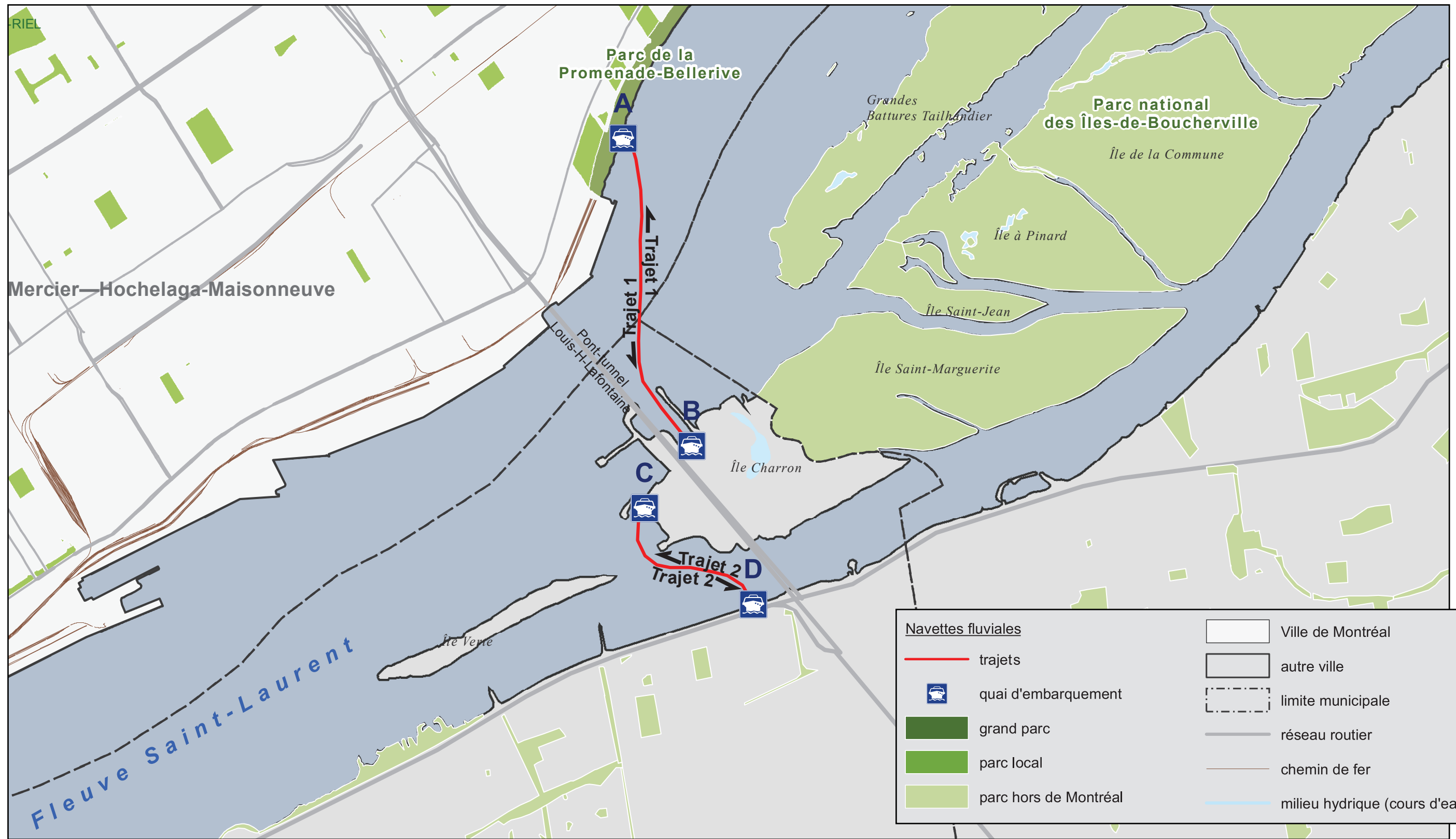
note:
 Nous avons dû rembourser les droits d'accès à 40 passagers du 1er juillet suite au bris du bac-à-câble de la Sépaq. Attention au décompte.

ANNEXE F2
APPEL D'OFFRES 15-14116
SERVICE DE BATEAUX-PASSEURS POUR LES VILLES DE MONTÉAL ET LONGUEUIL
Statistiques de fréquentations 2010- 2014

Trajet 2 : Longueuil - Rampe de mise à l'eau du parc de l'Île Charron

Nbre passagers		Nbre passagers		Nbre passagers		Nbre passagers		Nbre passagers		Moyenne passagers/mois
MAI 2010		MAI 2011		MAI 2012		MAI 2013		MAI 2014		Vélo
22 mai	8	21 mai	0	19 mai	59	18 mai	29	17 mai	2	0
23 mai	70	22 mai	0	20 mai	101	19 mai	3	18 mai	14	14
24 mai	41	28 mai	3	21 mai	60	20 mai	3	19 mai	25	24
29 mai	56	29 mai	0	26 mai	53	25 mai	0	24 mai	39	37
30 mai	28			27 mai	29	26 mai	2	25 mai	57	55
	203		3		302		37		170	100
								31 mai	33	33
JUN 2010		JUN 2011		JUN 2012		JUN 2013		JUN 2014		163
5 juin	0	4 juin	32	2 juin	58	1er juin	39	1er juin	138	107
6 juin	0	5 juin	2	3 juin	0	2 juin	5	7 juin	76	59
12 juin	20	11 juin	0	9 juin	57	8 juin	2	8 juin	104	76
13 juin	53	12 juin	0	10 juin	40	9 juin	2	14 juin	6	6
19 juin	0	18 juin	10	16 juin	67	15 juin	87	15 juin	55	47
20 juin	1	19 juin	22	17 juin	93	16 juin	0	21 juin	73	69
24 juin	0	24 juin	0	23 juin	54	19 juin	4	22 juin	72	67
25 juin	0	25 juin	0	24 juin	84	20 juin	4	24 juin	3	2
26 juin	19	26 juin	4	27 juin	0	21 juin	8	25 juin	0	0
27 juin	41	29 juin	0	28 juin	18	22 juin	5	26 juin	17	17
		30 juin	5	29 juin	21	23 juin	49	27 juin	16	15
				30 juin	34	24 juin	88	28 juin	56	50
						27 juin	10	29 juin	37	31
						28 juin	7			
						29 juin	9			
	134		75		526	30 juin	86		653	546
							405			313
JUIL. 2010		JUIL. 2011		JUIL. 2012		JUIL. 2013		JUIL. 2014		
1er juillet	9	1er juillet	17	1er juillet	80	1er juillet	87	1er juillet	29	24
2 juillet	0	2 juillet	26	2 juillet	32	3 juillet	20	2 juillet	1	1
3 juillet	2	3 juillet	2	4 juillet	0	4 juillet	45	3 juillet	17	17
4 juillet	2	6 juillet	0	5 juillet	22	5 juillet	12	4 juillet	13	13
7 juillet	2	7 juillet	42	6 juillet	9	6 juillet	41	5 juillet	98	79
8 juillet	11	8 juillet	9	7 juillet	35	7 juillet	50	6 juillet	48	35
9 juillet	0	9 juillet	17	8 juillet	101	10 juillet	1	9 juillet	3	3
10 juillet	0	10 juillet	34	11 juillet	43	11 juillet	23	10 juillet	21	19
11 juillet	25	13 juillet	5	12 juillet	9	12 juillet	28	11 juillet	19	18
14 juillet	15	14 juillet	0	13 juillet	17	13 juillet	65	12 juillet	120	100
15 juillet	10	15 juillet	4	14 juillet	50	14 juillet	69	13 juillet	0	0
16 juillet	0	16 juillet	45	15 juillet	24	17 juillet	3	16 juillet	12	12
17 juillet	25	17 juillet	11	18 juillet	46	18 juillet	14	17 juillet	21	14
18 juillet	14	20 juillet	2	19 juillet	24	19 juillet	5	18 juillet	19	16
21 juillet	2	21 juillet	3	20 juillet	34	20 juillet	33	19 juillet	81	78
22 juillet	22	22 juillet	5	21 juillet	70	21 juillet	93	20 juillet	203	162
23 juillet	11	23 juillet	21	22 juillet	55	24 juillet	8	23 juillet	4	4
24 juillet	15	24 juillet	49	25 juillet	46	25 juillet	30	24 juillet	70	63
25 juillet	24	27 juillet	17	26 juillet	28	26 juillet	24	25 juillet	22	17
28 juillet	4	28 juillet	16	27 juillet	42	27 juillet	67	26 juillet	65	63
29 juillet	14	29 juillet	10	28 juillet	65	28 juillet	36	27 juillet	10	9
30 juillet	16	30 juillet	41	29 juillet	80	31 juillet	79	30 juillet	73	65
31 juillet	61	31 juillet	21					31 juillet	11	11
	284		397		912		833		960	488
AOÛT 2010		AOÛT 2011		AOÛT 2012		AOÛT 2013		AOÛT 2014		823
										2015-02-24

Nbre passagers		Nbre passagers		Nbre passagers		Nbre passagers		Nbre passagers			Moyenne passagers/mois
1er août	61	3 août	21	1er août	4	1er août	8	1er août	38	20	
4 août	6	4 août	6	2 août	49	2 août	27	2 août	70	56	
5 août	5	5 août	39	3 août	21	3 août	10	3 août	75	69	
6 août	17	6 août	37	4 août	48	4 août	5	6 août	42	29	
7 août	56	7 août	48	5 août	6	7 août	20	7 août	0	0	
8 août	18	10 août	6	8 août	0	8 août	10	8 août	0	0	
11 août	26	11 août	31	9 août	9	9 août	2	9 août	76	65	
12 août	11	12 août	47	10 août	3	10 août	64	10 août	96	85	
13 août	8	13 août	118	11 août	4	11 août	87	13 août	0	0	
14 août	22	14 août	26	12 août	52	14 août	2	14 août	1	1	
15 août	2	17 août	32	15 août	7	15 août	71	15 août	4	3	
18 août	0	18 août	14	16 août	83	16 août	26	16 août	32	29	
19 août	3	19 août	15	17 août	2	17 août	34	17 août	14	13	
20 août	28	20 août	153	18 août	50	18 août	126	20 août	36	27	
21 août	5	21 août	2	19 août	110	21 août	20	21 août	7	3	
22 août	0	24 août	25	22 août	44	22 août	2	22 août	1	1	
25 août	10	25 août	0	23 août	14	23 août	21	23 août	94	74	
26 août	7	26 août	22	24 août	37	24 août	69	24 août	122	104	
27 août	12	27 août	89	25 août	64	25 août	88	30 août	55	48	
28 août	7	28 août	8	26 août	40	31 août	31	31 août	7	7	
29 août	18	31 août	6							634	536
	322		745		647		723		770		
SEPT. 2010		SEPT. 2011		SEPT. 2012		SEPT. 2013		SEPT. 2014			Vélo
1er sept.	7	1er sept.	7	1er sept.	51	1er sept.	98	1er sept.	50	44	
2 sept.	3	2 sept.	32	2 sept.	70	2 sept.	2	6 sept.	3	3	
3 sept.	5	3 sept.	32	3 sept.	2	7 sept.	42	7 sept.	75	70	
4 sept.	3	4 sept.	4	8 sept.	99	8 sept.	32	13 sept.	2	2	
5 sept.	9	5 sept.	0	9 sept.	55	14 sept.	14	14 sept.	7	7	
6 sept.	6	10 sept.	38	15 sept.	10	15 sept.	24	20 sept.	22	21	
11 sept.	0	11 sept.	46	16 sept.	31	21 sept.	46	21 sept.	20	19	
12 sept.	0	17 sept.	35	22 sept.	1	22 sept.	53	27 sept.	51	45	
18 sept.	6	18 sept.	58	23 sept.	4	28 sept.	110	28 sept.	75	68	
19 sept.	13	24 sept.	15	29 sept.	3	29 sept.	135				
25 sept.	8	25 sept.	40	30 sept.	3					279	229
	60		307		329		556		305		
OCT. 2010		OCT. 2011		OCT. 2012		OCT. 2013		OCT. 2014			
2 oct.	8	1er oct.	1	6 oct.	5	5 oct.	41	4 oct.	19	15	
3 oct.	10	2 oct.	1	7 oct.	6	6 oct.	31	5 oct.	18	19	
9 oct.	17	8 oct.	41	8 oct.	2	12 oct.	43	11 oct.	29	25	
10 oct.	7	9 oct.	58			13 oct.	29	12 oct.	33	25	
11 oct.	21	10 oct.	58		13	14 oct.	35	13 oct.	66	55	92
	63		159				179		165		
TOTAL/AN	1066		1686		2729		2733		3023	2584	
										139	



Service des infrastructures,
de la voirie et des transports



Échelle :
Date : 2016-11-18

Dessin :
Marco Duplessis (mod. par F. Le May)

Responsable du projet :
Virginie Gauvin

Approbation :
Thomas Bissuel-Roy

Numéro d'appel d'offre :
17-15661

Nom du projet :
Service de bateaux-passeurs
pour les villes de Montréal et Longueuil

Titre de la carte :
Trajets et quais

Annexe

A

ANNEXE E1

APPEL D'OFFRES 17-15661

SERVICE DE BATEAUX-PASSEURS POUR LES VILLES DE MONTÉAL ET LONGUEUIL

HORAIRE D'EXPLOITATION DU BATEAU-PASSEUR 2017 à 2019

TRAJET 1 : Parc de la Promenade-Bellerive (quai A) → Quai du parc de l'Île Charron (quai B) → Parc de la Promenade-Bellerive (quai A)

HORAIRE 2017 -2019	
2017	Du 23 juin au 4 septembre
2018	Du 23 juin au 3 septembre
2019	Du 22 juin au 2 septembre
Samedi, dimanche et jours fériés	10 h à 17 h

- L'estimation des heures pour ce trajet est de 600 h, réparties sur 75 jours
- Les heures du tableau indiquent le premier et le dernier départ à partir de la Promenade Bellerive.
- Les départs du trajet 1 à partir de l'île Charron se feront 30 minutes après l'heure (10 h 30, 11 h 30 et ce jusqu'à 17 h 30).
- Au minimum, les périodes de départs indiquées à la grille horaire ci-dessus doivent être respectées.
- Les heures précises des départs inscrites ci-dessus sont sujettes à modification. Elles seront discutées et validées lors de la rencontre de démarrage.
- Des départs supplémentaires peuvent être ajoutés en période de grande affluence pourvu que l'horaire de base soit respecté.

ANNEXE E2

APPEL D'OFFRES 17-15661

SERVICE DE BATEAUX-PASSEURS POUR LES VILLES DE MONTÉAL ET LONGUEUIL

HORAIRE D'EXPLOITATION DU BATEAU-PASSEUR 2017 à 2019

TRAJET 2 : Promenade René-Lévesque (quai D) → Rampe de mise à l'eau du parc de l'Île Charron (quai C) → Promenade René- Lévesque (quai D)

HORAIRE 2017 -2019			
2017	Du 20 mai au 23 juin	Du 24 juin au 4 septembre	Du 5 septembre au 9 octobre
2018	Du 19 mai au 24 juin	Du 25 juin au 3 septembre	Du 4 septembre au 8 octobre
2019	Du 18 mai au 24 juin	Du 25 juin au 2 septembre	Du 3 septembre au 14 octobre
Mercredi au dimanche et fériés de la fête du Canada et Fête du travail	Aucun service	10 h à 17 h	Aucun service
Samedi et dimanche	10 h à 17 h	10 h à 17 h	10 h à 17 h
Fériés de la journée nationale des Patritotes, fête national du Québec et Action de Grâce	10 à 19 h	10 h à 17 h	10 h à 17 h

- L'estimation des heures pour ce trajet est de 1868 h, réparties sur 228 jours
- Les heures du tableau indiquent le premier et le dernier départ à partir de la promenade René-Lévesque
- Les départs du trajet 2 à partir de la Promenade René-Lévesque se feront 15 minutes après l'heure (10 h 15 ; 11 h 15...et ce jusqu'à 17 h 15).
- Les départs du trajet 2 à partir de l'île Charron se feront 45 minutes après l'heure (10 h 45, 11 h 45 et ce jusqu'à 17 h 45).
- Au minimum, les périodes de départs indiquées à la grille horaire ci-dessus doivent être respectées.
- Les heures précises des départs inscrites ci-dessus sont sujettes à modification. Elles seront discutées et validées lors de la rencontre de démarrage.
- Des départs supplémentaires peuvent être ajoutés en période de grande affluence pourvu que l'horaire de base soit respecté.

ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT

ENTRE : **VILLE DE LONGUEUIL**, personne morale de droit public, constituée en vertu de l'Annexe III de la *Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* (L.Q. 2000, c 56), ayant son hôtel de ville au 4250, chemin de la Savane en la Ville de Longueuil, Québec, J3Y 9G4; agissant aux présentes et représentée par Mme Caroline St-Hilaire, mairesse, et M^e Annie Bouchard, greffière, toutes deux dûment autorisées aux termes d'une résolution, dont une copie certifiée conforme est annexée aux présentes, et en vertu de l'article 48.1 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Longueuil*;

Ci-après désignée « Longueuil »

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M^e Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après désignée « Montréal »

Ci-après collectivement désignées les
« Parties ».

ATTENDU QUE les Parties souhaitent que le fleuve qui les relie soit au cœur de leur collaboration;

ATTENDU QUE des navettes fluviales reliant le territoire de chaque Partie durant la saison estivale permettent l'accessibilité à un réseau très étendu d'itinéraires intégrant les noyaux urbains, les espaces verts et les pistes cyclables des deux (2) rives du Saint-Laurent;

ATTENDU QUE Montréal exploite un service de navettes fluviales, comprenant deux (2) trajets, reliant les rives des villes de Montréal et de Longueuil avec les rives du parc de l'Île Charron;

ATTENDU QUE la présente entente prévoit que Montréal fournisse le service des deux (2) trajets de navettes fluviales à Longueuil;

ATTENDU QU'à cette fin, Montréal consentira un contrat de service à un opérateur de service de navettes fluviales (ci-après « l'Opérateur »), à l'issue d'un processus d'adjudication de contrat conforme aux règles applicables;

ATTENDU QUE Longueuil a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique à la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de

l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique à la Ville de Longueuil;

IL EST CONVENU DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante de la présente entente.

ARTICLE 2 OBJET

2.1 La présente entente établit les obligations des Parties dans la mise en opération, la gestion et le fonctionnement du service de navettes fluviales reliant les rives des villes de Montréal et de Longueuil ainsi que le parc de l'Île Charron (ci-après appelé le « Service de navettes fluviales »). Les trajets du Service de navettes fluviales sont les suivants :

- Trajet 1: une navette fluviale faisant le trajet entre le quai de la promenade Bellerive à Montréal, ci après appelé « Quai A », le quai du parc de l'Île Charron à Longueuil, ci-après appelé « Quai B »;
- Trajet 2: une navette fluviale faisant le trajet entre la rampe de mise à l'eau du parc de l'Île Charron, ci-après appelé « Quai C » et le quai de la promenade René-Lévesque à Longueuil, ci-après appelé « Quai D ».

ARTICLE 3 OBLIGATIONS DE MONTRÉAL

En considération des obligations assumées par Longueuil en vertu de la présente entente, Montréal s'engage, selon les dispositions de la présente entente, à :

- 3.1 Assurer la mise en opération, la gestion et le fonctionnement du Service de navettes fluviales pour les deux trajets mentionnés à l'article 2.1 pour la période indiquée à l'article 8 de la présente entente, et ce, selon les conditions d'opération et les spécifications décrites à l'**ANNEXE** de la présente entente;
- 3.2 Fournir à Longueuil un rapport de gestion financière détaillé à la fin de chaque année d'opération du Service de navettes fluviales;
- 3.3 Transmettre une copie à Longueuil de tous rapports de statistiques de fréquentation du Service de navettes fluviales, étant entendu que de telles données appartiennent exclusivement à Montréal;

3.4 Obtenir l'approbation de Longueuil avant d'approuver tout changement demandé par l'Opérateur à l'horaire d'exploitation du Trajet 2.

ARTICLE 4 OBLIGATIONS DE LONGUEUIL

En considération des services rendus par Montréal en vertu de la présente entente, Longueuil s'engage à :

- 4.1 Verser à Montréal, sur demande de cette dernière, une somme de quinze mille dollars (15 000 \$) taxes incluses, pour la gestion des services liés à l'opération et au fonctionnement du Service de navettes fluviales, y compris la gestion du contrat qu'elle a octroyé à l'Opérateur aux fins de la présente entente;
- 4.2 Verser à Montréal, sur demande de cette dernière, le montant payable à l'Opérateur pour le Service de navette fluviale pour le Trajet 2 entre le parc de l'Île Charron et la promenade René-Lévesque, soit 100% du montant taxes incluses.
- 4.3 Permettre l'installation du Quai B, C et D et de leurs passerelle afférente sur son domaine public sans frais;
- 4.4 Assurer l'installation, à ses frais et conformément aux règles applicables, des Quai C et D et leurs passerelles afférentes au début des saisons 2017, 2018 et 2019 et leurs retraits à la fin de chaque saison et à la fin de la présente entente, et ce à ses frais, selon l'horaire d'opération décrit à l'**ANNEXE**;
- 4.5 Obtenir, à ses frais, toutes les autorisations nécessaires pour l'amarrage des Quais C et D;
- 4.6 Obtenir, à ses frais, toutes les autorisations nécessaires pour l'amarrage d'un bateau aux Quais C et D;
- 4.7 Publiciser le Service de navettes fluviales à travers ses communiqués promotionnels et fournir une signalisation indiquant l'emplacement des services de navettes sur son territoire afin d'informer la clientèle de ces services.

ARTICLE 5 TARIFICATION AUX USAGERS

Les Parties conviennent que les sommes provenant de la tarification aux usagers du Service de navettes fluviales seront perçues par l'Opérateur et lui appartiendront.

ARTICLE 6 COMMANDITES

Seule Montréal est en droit de permettre l'affichage commercial de commanditaires ou toute autre forme de commandites sur les bateaux, les quais et les systèmes de billetterie. Si Longueuil désire solliciter toute forme de commandites à afficher sur les bateaux, les quais ou les systèmes de billetterie, elle devra obtenir au préalable le consentement écrit de Montréal.

ARTICLE 7 ANNULATION D'UNE JOURNÉE D'OPÉRATION

7.1 Montréal et Longueuil peuvent, d'un commun accord, annuler toute journée ou toute partie de journée d'opération du Service de navettes fluviales prévue à la grille horaire figurant à la section C de l'**ANNEXE**, dans le cas où les circonstances l'exigeraient. Montréal s'engage ensuite à informer l'Opérateur d'une telle situation.

Montréal pourra, à sa discrétion, décider de reporter ou non à une autre journée toute journée ou toute partie de journée d'opération annulée conformément au présent article. Advenant un report, la date à laquelle aura lieu la journée ou partie de journée ainsi reportée sera entendue entre les parties.

7.2 Montréal s'engage à transmettre à Longueuil toute demande de la part de l'Opérateur relativement à une utilisation des quais ou des passerelles de Longueuil qui ne fait pas partie du Service de navettes fluviales (ci-après appelée l'« Utilisation privée ») ainsi qu'à l'informer de la date de cette Utilisation privée.

Longueuil doit alors transmettre sa réponse favorable ou défavorable à une telle demande à Montréal dans un délai maximal de six (6) jours ouvrables précédant la date prévue de l'Utilisation privée. À défaut, pour Montréal, de recevoir une réponse de la part de Longueuil dans un tel délai, Longueuil sera réputée approuver la demande de l'Opérateur.

ARTICLE 8 DURÉE

8.1 Malgré sa date de signature par les Parties, la présente entente est d'une durée de trois (3) ans à partir du 20 mai 2017.

8.2 Selon les conditions d'opération plus amplement décrites à l'**ANNEXE** de la présente entente, le Service de navette fluviale débute le 20 mai 2017 et prend fin le 14 octobre 2019.

ARTICLE 9 COMITÉ INTERMUNICIPAL

9.1 Un comité intermunicipal est constitué aux fins de l'application de la présente entente. Ce comité intermunicipal sera composé comme suit :

- un représentant désigné par Longueuil;
- un représentant désigné par Montréal.

Seront également invités à collaborer aux travaux du comité intermunicipal à titre d'observateurs et conseillers :

- un représentant désigné par la Société d'animation du Parc Bellerive;
- un représentant de la Société des Établissements de Plein air du Québec (SEPAQ).

9.2 Ce comité aura notamment pour fonctions :

9.2.1 De vérifier la conformité des navettes fluviales et, en même temps, le respect de toutes les conditions d'opération mentionnées à l'**ANNEXE** de la présente entente qui prévaudront à défaut de modifications ultérieures selon le processus ci-dessous mentionné;

9.2.2 De se réunir, sur demande écrite de l'un ou l'autre des représentants désignés, dans la saison en cours et au plus tard à la fin de la saison, pour faire le bilan sur les conditions d'opération des navettes fluviales. Toute modification aux conditions d'opération des navettes fluviales devra cependant faire l'objet d'un accord commun des représentants désignés à défaut de quoi le *statu quo* demeurera;

9.2.3 D'approuver, au besoin, les rapports de statistiques de fréquentation que l'Opérateur du Service de navettes fluviales est tenu de remettre à la période de facturation, comme stipulé au contrat du Service de navettes fluviales octroyé par Montréal audit Opérateur;

9.2.4 D'approuver, au besoin, la nature des rapports statistiques des activités ou de tous rapports d'évaluation qui pourraient être jugés nécessaires.

9.3 Dans tous les cas, seule l'instance décisionnelle compétente de chacune des Parties peut autoriser la dépense de deniers en vertu de la présente entente.

ARTICLE 10
PARTAGE DE L'INFORMATION

Montréal fournira avec diligence sur demande écrite du représentant de Longueuil désigné aux fins de l'article 9 (Comité intermunicipal), tous les renseignements, les informations et les documents y compris les rapports ainsi que tout autre document préparé en lien avec la présente entente, y compris le contrat de fourniture et d'opération du Service de navettes fluviales qu'elle a octroyé à l'Opérateur, étant entendu que ceux-ci doivent être traités de manière confidentielle sous réserve des exigences des lois applicables.

ARTICLE 11
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

11.1 Modification

La présente convention ne peut être modifiée qu'avec l'accord écrit des deux Parties.

11.2 Invalidité d'une clause

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

11.3 Avis

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente entente est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

11.4 Lois applicables

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

ANNEXE

CONDITIONS D'OPÉRATION ET CARACTÉRISTIQUES DES NAVETTES FLUVIALES

A. CONDITIONS D'OPÉRATION ET TRAJETS

Les conditions d'opération du Service de navettes fluviales sont les suivantes :

Les bateaux servant de navettes fluviales permettront aux piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite de joindre les deux rives du fleuve St-Laurent ainsi que l'île Charron.

Les trajets offerts par ce service sont les suivants :

Service

Trajet 1 (non-visé par le partage des coûts) :

Parc de la promenade Bellerive (Quai A) → Parc de l'île Charron (Quai B) → Parc de la promenade Bellerive (Quai A).

Trajet 2 (visé par le partage des coûts) :

Rampe de mise à l'eau du Promenade Parc de l'île Charron (Quai C) → Promenade René-Lévesque (Quai D) → Rampe de mise à l'eau du Promenade Parc de l'île Charron (Quai C).

Un système d'information sera mis sur pied pour les usagers, au moyen d'une ligne téléphonique commerciale en opération sept (7) jours par semaine pour la durée du contrat.

Un système de billetterie sera mis en place pour permettre un contrôle adéquat des passagers.

Un système de réservation sera mis en place pour permettre aux usagers de réserver leurs heures de départ et de retour.

B. CARACTÉRISTIQUES

Les navettes fluviales offriront les caractéristiques suivantes :

- être aménagées de façon à protéger les passagers de la pluie, du vent et du soleil;
- avoir les installations nécessaires afin de pouvoir embarquer et débarquer aisément et rapidement piétons, personnes à mobilité réduite et cyclistes;
- être munies de sièges ou banquettes fixes permettant d'asseoir tous les passagers;
- être munies de supports sécuritaires concernant l'amarrage des vélos à bord, tel que décrit plus bas;
- être en mesure d'offrir le service par trajet en une (1) heure ou moins incluant le temps requis pour l'achat des billets, le trajet, l'embarquement et le débarquement des passagers;
- être compatibles avec toutes les installations portuaires et leur capacité d'accueil;
- satisfaire à toutes les dispositions de la Loi sur la Marine marchande du Canada et de ses règlements;
- être sécuritaires selon les normes en vigueur. L'adjudicataire devra déposer avec sa proposition la description des bateaux proposés ainsi que la certification valide des navires de Transports Canada – certificat d'inspection (85-0431). La certification devra correspondre au type de navire et au type de voyage qu'il aura à effectuer. Une attestation de conformité, émise par un architecte naval, attestant que le navire répond aux normes de Transports Canada, pourra également être considérée;
- si un bateau en processus d'acquisition est proposé, la preuve que son design et/ou que sa construction ont été approuvés par Transports Canada – certificat d'inspection (85-0431) devra être fournie au jour et à l'heure de la clôture des offres. Une attestation de conformité, émise par un architecte naval, attestant que le navire répond aux normes de Transports Canada, pourra également être considérée. Dans le cas d'une proposition avec un bateau en processus d'acquisition, le soumissionnaire devra également démontrer hors de tout doute que le bateau sera opérationnel pour le début de l'exécution du contrat;
- avoir le personnel requis afin d'assurer en tout temps une bonne opération des navires ainsi que la sécurité des passagers;
- avoir sur chaque bateau, un minimum d'un (1) membre d'équipage bilingue pouvant s'exprimer en français et en anglais;
- avoir un réservoir de rétention pour récupérer les eaux usées produites à bord qui ne pourra être vidangé que dans des installations de pompage septique conformes à la réglementation environnementale en vigueur. Le système de récupération devra être vidangé régulièrement pour assurer le service ininterrompu des installations produisant des rejets d'eaux usées;
- avoir des toilettes propres et convenables à bord qui répondent ou dépassent les normes environnementales;
- être munies d'un système de haut-parleurs pouvant diffuser de façon convenable tout au long de la traversée;
- diffuser les consignes de sécurité de façon bilingue en début de traversée via le système de haut-parleurs;
- diffuser les noms des arrêts via le système de haut-parleurs.

Le nombre minimal (charge minimale) de passagers qui doivent pouvoir être transportés par direction et par heure selon la période d'achalandage décrite au Tableau 1 de la page suivante.

Tableau 1 : Charge minimale par heure et par direction selon le trajet

	Trajet 1	Trajet 2
Passagers/heure/direction	48 passagers	96 passagers

Il n'y a aucune exigence en tant que telle sur la capacité des bateaux tant et aussi longtemps que le nombre minimal de passagers transportés par heure est respecté. L'Opérateur pourrait décider d'opérer le trajet avec un seul bateau ou plusieurs bateaux de plus petites capacités pourvu que les exigences minimales de charge et la capacité d'accueil des quais soient respectées.

Les bateaux doivent pouvoir transporter un nombre de vélos correspondant à au moins 20 % de la capacité de passagers sur le bateau.

L'accès des personnes à mobilité réduite devra être assuré en tout temps et pour tous les trajets.

Les bateaux assurant le Trajet 1 devront être clairement identifiés par une affiche une bannière ou un drapeau avec le libellé suivant :

- NAVETTE FLUVIALE PROMENADE-BELLERIVE – PARC DE L'ÎLE CHARRON

Les bateaux assurant le Trajet 2 devront être clairement identifiés par une bannière ou un drapeau avec le libellé suivant :

- NAVETTE FLUVIALE LONGUEUIL – PARC DE L'ÎLE CHARRON

C. GRILLE HORAIRE

Le Service des navettes fluviales devra respecter la grille horaire suivante pour les saisons 2017, 2018 et 2019 :

TRAJET 1 : Parc de la Promenade-Bellerive (quai A) → Quai du parc de l'Île Charron (quai B) → Parc de la Promenade-Bellerive (quai A)	
2017	Du 23 juin au 4 septembre
2018	Du 23 juin au 3 septembre
2019	Du 22 juin au 2 septembre
Samedi, dimanche et jours fériés	10 h à 17 h

TRAJET 2 : Promenade René-Lévesque (quai D) – Rampe de mise à l'eau du parc de l'Île Charron (quai C) – Promenade René- Lévesque quai (D)			
2017	Du 20 mai au 23 juin	Du 24 juin au 4 septembre	Du 5 septembre au 9 octobre
2018	Du 19 mai au 24 juin	Du 25 juin au 3 septembre	Du 4 septembre au 8 octobre
2019	Du 18 mai au 24 juin	Du 25 juin au 2 septembre	Du 3 septembre au 14 octobre
Mercredi au dimanche, fêtes du Canada et du travail	Aucun service	10 h à 17 h	Aucun service
Samedi et dimanche	10 h à 17 h		10 h à 17 h
Journée des Patriotes, fête du Québec et Action de Grâce	10 à 19 h		10 h à 17 h

D. TARIFICATION

Les tarifications de base par usager incluant la bicyclette pour un aller simple taxes incluses pour les saisons 2017, 2018 et 2019 seront de :

Trajet 1 et 2	
6 ans et +	4,25 \$
5 ans et —	Gratuit

Les prix présentés dans le tableau incluent les taxes.

Il est prévu dans le contrat conclu entre Montréal et l'Opérateur que ce dernier aura le loisir de développer un forfait promotionnel afin de fidéliser les usagers au service. Sans s'y limiter, ces forfaits peuvent par exemple prendre la forme de passe de saison ou de carte de fidélité. L'Opérateur devra soumettre pour approbation écrite à Montréal et Longueuil les forfaits ainsi que les procédures par lesquelles il entend les mettre de l'avant. Cette approbation devra être soumise avant le début de la saison d'opération.

E. ASSURANCE

Il est prévu dans le contrat conclu entre Montréal et l'Opérateur que ce dernier devra être couvert par une assurance responsabilité civile satisfaisante et que les villes de Longueuil et de Montréal devront être nommément désignées comme co-assurées à l'intérieur de cette police. Une copie de cette police sera remise au représentant de Montréal au plus tard lors de la signature de la présente entente. Montréal doit s'assurer que l'Opérateur détienne une telle police valable durant toute la période couverte par la présente entente.

F. DEVIS DE RÉFÉRENCE

Les Parties reconnaissent que Montréal a lancé l'appel d'offres publics numéro 17-15661 dans le but d'octroyer un contrat pour le service de navettes fluviales entre Montréal, Longueuil et l'Île Charron et qu'une copie des cahiers des charges et des contrats de fourniture et d'opération du Service de navettes fluviales octroyé a été remise au représentant de Longueuil pour commentaires et approbation préalablement au lancement de l'appel d'offres.

Dossier # : 1177371002

Unité administrative responsable : Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports

Objet : Accorder un contrat à Croisières Navark Inc. pour l'opération d'un service de navette fluviale comprenant deux trajets pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019 - Dépense totale de 883 787,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15661 (1 soumissionnaire) - Approuver une entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour ce contrat de navettes fluviales, pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019 - Autoriser, à cette fin, la réception d'un revenu de 490 714,81 \$

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[17-15661 Det Cah Final.pdf](#)[15661-PV.pdf](#)[17-15661 Intervention.pdf](#)



[17-15661 Tableau de vérification-prix révisé.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Geneviève FORTIN
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-4437

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-09

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Croisières Navark inc. (prix négocié article 573.3.3 de la LCV)	883 787,53 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Motifs de désistement :
Période de soumission ne convient pas à la compagnie
Carnet de commande complet

Préparé par : Le - -

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mercredi 15 février 2017 à 10 h 30**

Sont présents : Mme Marie-Ève Lapointe, technicienne juridique – Service du greffe
M. Éric Durette, agent de bureau – Service du greffe
Mme Béatrice Dulcé, agente de bureau principale – Service du greffe

APPEL D'OFFRES 17-15661

La seule soumission reçue pour l'appel d'offres intitulé « Service de navette fluviale entre le parc de la Promenade Bellerive, l'Île Charron et la ville de Longueuil - 3 ans » est ouverte par l'agent de bureau du Service du greffe. La personne ci-dessous mentionnée soumet un prix :

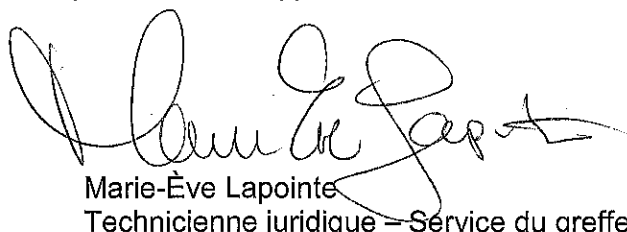
<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
CROISIÈRES NAVARK INC. 81, chemin de la Rive Longueuil (Québec) J4H 4C9	888 485,41 \$ (Chèque certifié de 15 000 \$)

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 16 janvier 2017 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO.

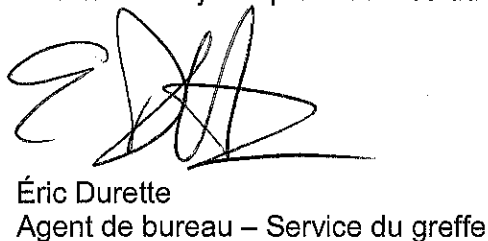
Le greffier transmet cette soumission et, le cas échéant, le dépôt qui l'accompagne, au directeur du Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/ed

Vér. 1
S.A. 1



Marie-Ève Lapointe
Technicienne juridique – Service du greffe



Éric Durette
Agent de bureau – Service du greffe

Numéro de l'appel d'offres : 17-15661
Titre : Service de navette fluviale entre le parc de la Promenade Bellerive, l'île Charron et la ville de Longueuil - 3 ans
Date d'ouverture des soumissions : 15-févr-17

Prix avant négociation

Description		Croisières Navark inc.			
		Prix forfaitaire Saison 2017 A	Prix forfaitaire Saison 2018 B	Prix forfaitaire Saison 2019 C	Montant total
1.1	Trajet # 1 : Parc de la Promenade-Bellerive, Quai du parc de l'île Charron, Parc de la Promenade-Bellerive	111 362,00 \$	114 147,00 \$	117 000,00 \$	342 509,00 \$
1.2	Trajet # 2 : Promenade René-Lévesque, Rampe de mise à l'eau du parc de l'île Charron, Promenade René-Lévesque	135 015,00 \$	138 390,00 \$	141 850,00 \$	415 255,00 \$
2	Contingences pour travaux majeurs				15 000,00 \$
Total avant taxes					772 764,00 \$
TPS 5 %					38 638,20 \$
TVQ 9,9975 %					77 083,21 \$
Montant total					888 485,41 \$
Signature		Oui			
Garantie de soumission		Chèque visé de 15 000 \$			
Numéro TPS/TVQ		Oui			
Numéro de fournisseur VDM		110682			
NEQ		1161580494			
SEAO		Oui			
RENA		Non			

Remarque : Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Geneviève Fortin	Date : 21/02/2017
--------------------------------	-------------------

Prix après négociation

Description		Croisières Navark inc.			
		Prix forfaitaire Saison 2017 A	Prix forfaitaire Saison 2018 B	Prix forfaitaire Saison 2019 C	Montant total
1.1	Trajet # 1 : Parc de la Promenade-Bellerive, Quai du parc de l'île Charron, Parc de la Promenade-Bellerive	110 517,00 \$	113 281,00 \$	116 125,00 \$	339 923,00 \$
1.2	Trajet # 2 : Promenade René-Lévesque, Rampe de mise à l'eau du parc de l'île Charron, Promenade René-Lévesque	134 540,00 \$	137 890,00 \$	141 325,00 \$	413 755,00 \$
2	Contingences pour travaux majeurs				15 000,00 \$
Total avant taxes					768 678,00 \$
TPS 5 %					38 433,90 \$
TVQ 9,9975 %					76 675,63 \$
Montant total					883 787,53 \$
Signature		Oui			
Garantie de soumission		Chèque visé de 15 000 \$			
Numéro TPS/TVQ		Oui			
Numéro de fournisseur VDM		110682			
NEQ		1161580494			
SEAO		Oui			
RENA		Non			

Remarque : Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Geneviève Fortin	Date : 02/03/2017
--------------------------------	-------------------



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Modalités](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

› **Résultats
d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 17-15661

Numéro de référence : 1042642

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Service de navette fluviale entre le parc de la Promenade Bellerive, l'Île Charron et la ville de Longueuil - 3 ans



Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Communauté métropolitaine de Montréal 1002 rue sherbrooke ouest bureau 2400 Montréal, QC, H3A 3L6 http://www.cmm.qc.ca NEQ :	Madame Guylaine Morissette Téléphone : 514 350-2562 Télécopieur : 514 350-2599	Commande : (1232084) 2017-02-08 15 h 40 Transmission : 2017-02-08 15 h 40	Mode privilégié : Ne pas recevoir
Croisières Absolu 7865 Des Saules Brossard, QC, J4X2X5 NEQ : 1163120208	Monsieur Gilles Georgieff Téléphone : 514 824-3199 Télécopieur :	Commande : (1232635) 2017-02-09 12 h 06 Transmission : 2017-02-09 12 h 06	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Croisières Navark inc 81, chemin de la Rive Longueuil, QC, J4h 4C9 NEQ : 1161580494	Monsieur Normand Noel Téléphone : 514 871-8356 Télécopieur :	Commande : (1219970) 2017-01-16 23 h 32 Transmission : 2017-01-16 23 h 32	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Entertainment Cruises 1500 Bank St. Suite 313 Ottawa, ON, K1H 1B8	Monsieur Eddie Bonamie Téléphone : 613 800-0728	Commande : (1229596) 2017-02-03 13 h 12	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

NEQ :	Télécopieur :	Transmission : 2017-02-03 13 h 12	
Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc 530, rue St-André Montréal, QC, H2L 5B9 NEQ : 1141751454	Monsieur Yves Hamel Téléphone : 418 570-8537 Télécopieur : 418 692-0845	Commande : (1227076) 2017-01-31 9 h 16 Transmission : 2017-01-31 9 h 16	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Société de transport de Montréal 8845, Boul. St-Laurent 5e - Réception Montréal, QC, h2n1m3 http://www.stm.info NEQ :	Madame Mélanie Gauthier Téléphone : 514 280-5537 Télécopieur : 514 280-5537	Commande : (1226679) 2017-01-30 13 h 40 Transmission : 2017-01-30 13 h 40	Mode privilégié : Ne pas recevoir

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

[Aide en ligne](#) 
[Formation en ligne](#)
[Glossaire](#)
[Plan du site](#)
[Accessibilité](#)
[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)
[Contactez-nous](#)
[Nouvelles](#)
[Marchés publics hors Québec](#) 
[Registre des entreprises non admissibles](#) 
[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)
[Info sur Constructo](#)
[Conditions d'utilisation](#)
[Polices supportées](#)

Partenaires



Dossier # : 1177371002

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports

Objet :

Accorder un contrat à Croisières Navark Inc. pour l'opération d'un service de navette fluviale comprenant deux trajets pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019 - Dépense totale de 883 787,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15661 (1 soumissionnaire) - Approuver une entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour ce contrat de navettes fluviales, pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019 - Autoriser, à cette fin, la réception d'un revenu de 490 714,81 \$

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1177371002 - Information comptable.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Danièle HANDFIELD
Préposée au budget
Tél : 514-872-9547

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-17

David ST-YVES
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-2184
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

**Dossier # : 1175035001**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à la firme JSI Telecom (fournisseur unique), pour la mise à jour du système d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), incluant l'acquisition de composantes matérielles spécialisées, ainsi que l'entretien et le support pour une période de 3 ans, soit du 1er juillet 2017 au 30 juin 2020, pour une somme maximale de 817 544,15 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et la firme JSI Telecom (fournisseur unique), pour la mise à jour du système d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), incluant l'acquisition de composantes matérielles spécialisées, ainsi que l'entretien et le support pour une période de 3 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 817 544,15 \$, taxes incluses, conformément aux offres de service de cette firme en date des 9 et 10 mars 2017 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 78,48 % par l'agglomération, pour un montant de 641 574,52 \$, taxes incluses;
3. d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-07 12:42

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1175035001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à la firme JSI Telecom (fournisseur unique), pour la mise à jour du système d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), incluant l'acquisition de composantes matérielles spécialisées, ainsi que l'entretien et le support pour une période de 3 ans, soit du 1er juillet 2017 au 30 juin 2020, pour une somme maximale de 817 544,15 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

En 2003, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a accordé à la firme JSI Telecom un contrat pour l'achat et l'installation d'un système d'enregistrement et d'écoute électronique.

Ce système se compose de logiciels spécialisés et il est conçu spécifiquement pour être robuste et fiable. L'entretien et le support de ce système sont assurés par la firme JSI Telecom depuis son implantation en 2005, et ce, via un contrat géré par le SPVM qui arrive à échéance le 30 juin 2017. Par ailleurs, une mise à jour de certains équipements qui ont atteint leur fin de vie utile est requise.

Il est à noter que depuis août 2016, le Service des TI a rapatrié la gestion des contrats informatiques du SPVM, dont le contrat relatif à la gestion du système d'écoute électronique. Une analyse est effectuée afin de rentabiliser les renouvellements de chaque contrat avec toujours l'objectif d'offrir une saine gestion, et ce afin de mieux en contrôler les coûts.

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat de gré à gré à la firme JSI Telecom (fournisseur unique), pour la mise à jour du système d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), incluant l'acquisition de composantes matérielles spécialisées, ainsi que l'entretien et le support pour une période de 3 ans, soit du 1er juillet 2017 au 30 juin 2020, pour une somme maximale de 817 544,15 \$, taxes incluses, et à approuver un projet de convention à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE03 0100 - 22 janvier 2003 - Accorder au plus bas soumissionnaire conforme, JSI Telecom, le contrat pour l'achat et l'installation d'un système d'enregistrement et d'écoute

électronique aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 848 294 \$ (plus les taxes applicables), conformément à l'appel d'offres 2002-059

DESCRIPTION

Dans le cadre du présent sommaire décisionnel, JSI Telecom doit :

1. Fournir une mise à jour du système d'enregistrement et d'écoute portant sur les aspects logiciels et composantes matérielles spécialisées, que seule JSI Telecom peut certifier et en faire l'entretien.
2. Procéder au renouvellement du contrat d'entretien et de support pour une période de 3 ans, soit du 1er juillet 2017 au 30 juin 2020. Il est à noter que depuis 2006, les renouvellements de ce contrat ont été accordés aux six mois de manière automatique au fournisseur.

JUSTIFICATION

Conformément à la Loi 19 concernant l'organisation des services policiers, et étant donné que le SPVM est classé niveau 5 (population à desservir de 1 000 000 d'habitants ou plus), il est tenu dans le cadre des services de soutien, d'assumer la surveillance électronique. De ce fait, le système d'enregistrement et d'écoute électronique est critique et essentiel aux enquêtes policières du SPVM. Compte tenu de sa désuétude (en service depuis plus d'une dizaine d'années), une mise à jour est requise et porte sur deux aspects :

- Mise à jour du logiciel dont JSI Telecom est propriétaire;
- Acquisition de composantes matérielles spécialisées certifiées par JSI Telecom.

Une des principales exigences dudit système est que tous les composants matériels utilisés doivent être testés et validés. De ce fait, JSI Telecom dispose d'un groupe d'ingénierie dont le mandat est d'évaluer, de tester et de certifier tout matériel et logiciel tiers utilisés dans ce système. Ledit groupe travaille avec les fabricants pour configurer et valider chaque nouveau composant à intégrer au système d'enregistrement et d'écoute électronique. Il est à noter que le logiciel spécifique au système d'enregistrement et d'écoute électronique est propriété de la firme JSI Telecom, et est donc la seule à détenir les codes sources pour faire l'installation des composantes matérielles du système d'enregistrement et les services d'entretien. De plus, JSI Telecom est la seule firme en mesure de certifier les composants matériels du système. Sans certification, JSI Telecom ne peut offrir le support dudit système.

Pour plus de détails concernant les services fournis dans le cadre du nouveau contrat d'entretien et de support, se référer au document intitulé «Entente de services» en pièce jointe du présent sommaire.

Ce contrat est accordé, de gré à gré, à JSI Telecom, puisqu'elle est la seule firme en mesure de fournir les services requis. Les exceptions prévues aux articles 573.3 (6) (b) et 573.3 (9) de la Loi sur les cités et villes, concernant les contrats accordés de gré à gré, s'appliquent à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat est de 817 544,15 \$, taxes incluses (746 526,77 \$ net de taxes).

Tableau de répartition des coûts (taxes incluses) :

Description	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Acquisition d'équipements et de services techniques (PTI)	353 352,67 \$				353 352,67 \$
Support et maintenance (BF)	74 719,55 \$	152 054,29 \$	157 376,19 \$	80 041,45 \$	464 191,48 \$
TOTAL	428 072,22 \$	152 054,29 \$	157 376,19 \$	80 041,45 \$	817 544,15 \$

Dépenses capitalisables (PTI) :

La dépense de 353 352,67 \$, taxes incluses, sera imputée au PTI 2017-2019 du Service des TI au projet 70900 - Gestion capacité des serveurs.

Le montant maximal de 322 658,09 \$, net de taxes, sera financé par les règlements d'emprunt de compétence locale 15-051 et d'agglomération RCG 15-052.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera assumée à 49.8% par la ville centre et 50.2% par l'agglomération. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

Dépenses non capitalisables (BF) :

Une dépense de 464 191,48 \$, taxes incluses (423 868,68 \$, net de taxes), pour le support et l'entretien, sera imputée au budget de fonctionnement du SPVM. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Tableau comparatif des coûts annuels d'entretien des années antérieures (avant taxes) :

Période	Coût annuel d'entretien (avant taxes)	Écart en \$	Écart en %
1 juillet 2006 au 30 juin 2009	131 000,00 \$	N / A	N / A
1 juillet 2009 au 30 juin 2017	125 580,00 \$	- 5 420,00 \$	- 4,13 %
1 juillet 2017 au 30 juin 2018	129 975,30 \$	4 395,30 \$	3,5 %
1 juillet 2018 au 30 juin 2019	134 524,44 \$	4 549,14 \$	3,5 %
1 juillet 2019 au 30 juin 2020	139 232,79 \$	4 708,35 \$	3,5 %

À compter de juillet 2009, la diminution du coût annuel de 4,13% s'explique par un changement dans l'architecture du système, notamment le retrait de certaines composantes matérielles. À compter de juillet 2017, l'écart de 3,5 % est dû au rehaussement technologique des composantes matérielles et à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de ce dossier permettra au SPVM de moderniser son système d'écoute électronique et de se conformer à la Loi 19 relative à l'organisation des services policiers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Autorisation du présent sommaire par les instances (CG) de la Ville : 27 avril 2017;
- Émission du bon de commande par le Service des TI (volet PTI) : 1 mai 2017;
- Réception des équipements et préparation des travaux : Mai - Juin 2017;
- Exécution des travaux : Mai - Juin 2017;
- Émission du bon de commande par le SPVM (volet BF) : 1 juillet 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Validation juridique avec commentaire :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-31

Abdelhak BABASACI
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-8783
Télécop. : 514 872-3964

Mary PETTI
C/D Solutions support aux opérations

Tél : 514 280-6963
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Gervais THIBAUT
Directeur - Solutions d'affaires sécurité publique
et justice

Tél : 514 280-3567
Approuvé le : 2017-03-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de
l'information

Tél : 514 280-6970
Approuvé le : 2017-04-03

12 December, 2016

Sabrina Aimene,
Chargée de Projet Principal TI
Direction - Bureau de projets
Service des Technologies de l'Information

Ville de Montréal
801, rue Brennan, 3ème étage, bureau 3209.03
Montréal, QC, H3C 0G4

Re: Sole sourcing for hardware and software for VB UCM system

Dear Ms Aimene;

The JSI Telecom VB UCM system consists of specialized software running on a network of computers. It is a purpose-built system that must record and manage evidence in real-time, and is designed specifically to be as robust and reliable as possible.

One of the key requirements of the system is that all hardware components used must be thoroughly tested and validated for this application. JSI has an 8-person System Engineering Group that is responsible for evaluating, testing, and certifying all 3rd party hardware and software used in VB UCM. They work with PC manufacturers (Dell) to configure and validate the specific configurations used in VB. Once a server configuration has been approved, Dell establishes their own unique part number for that server so that JSI can be certain that all hardware delivered is exactly the same regardless of what changes Dell may make in their standard production items.

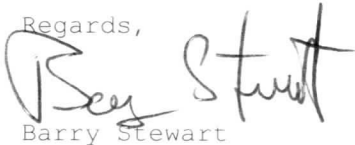
Similarly, VB UCM is certified to run on only particular versions of the Windows Server Operating system, Windows applications, and Anti-virus programs. Thorough testing is done by the Systems Engineering group to verify complete operation. OS updates are not rolled-out to VB systems until they have been tested.

This certification process ensures JSI can provide a system that we know will function properly. It also allows us to provide a Gold Service Plan, whereby we are responsible for all aspects of the system operation.

It is possible that other versions of the Dell servers may also work. However, VB UCM is a real-time mission critical application and JSI cannot guarantee proper operation if the customized servers approved and sold by us are not used. In addition, use of non-JSI supplied servers means that we will not provide system support. Our support personnel cannot be expected to spend hours of time diagnosing and attempting to resolve a problem that is caused by unapproved and untested hardware.

Please do not hesitate to contact me if you require additional information.

Regards,



Barry Stewart

Regional Sales Manager

JSI Telecom

M: 613.795.2174

O: 613.591.6567 x 224

Date:	9 March 2017	File:	MUC-17-BCS-066-SERV-V1
To:	Dung Le	Fax:	
From:	Barry Stewart		

Subject: Price Quote for Service Plan Renewal	Page 1 of 3
--	--------------------

Hi Dung;

Here is the quote for renewal of the Gold Service Plan for the SPVM 4Sight system. The term will be 3 years.

CLIN	Description	Unit Cost	Qty	Amount
	Gold Service Plan			
	Year 1	129,975.30		\$ 129,975.30
	Year 2	134,524.44		\$ 134,524.44
	Year 3	139,232.79		\$ 139,232.79
			SubTotal:	\$ 403,732.53
			Price	\$403,732.5
			3	

Notes:

1. All prices are in \$CDN and do not include HST/QST.
2. Price quote is valid for 120 days.

If you have any questions, please call me at 613-795-2174.

Regards,

Barry Stewart
Regional Sales Manager

E&OE

Dossier # : 1175035001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à la firme JSI Telecom (fournisseur unique), pour la mise à jour du système d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), incluant l'acquisition de composantes matérielles spécialisées, ainsi que l'entretien et le support pour une période de 3 ans, soit du 1er juillet 2017 au 30 juin 2020, pour une somme maximale de 817 544,15 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Suivant les vérifications effectuées par le Service des technologies de l'information (Service) et selon les informations fournies par ce dernier, la Ville peut conclure un contrat de gré à gré avec JSI Telecom inc.(Telecom) conformément à l'article 573.3 alinéa 1, paragraphe 6 b) et paragraphe 9 de la Loi sur les cités et villes puisque l'objet du contrat, soit l'acquisition de composantes matérielles spécialisées, la mise à jour et l'entretien du système d'enregistrement et d'écoute électronique (Système), vise la protection des licences exclusives appartenant à Telecom et l'entretien d'équipements spécialisés. Selon le Service, Telecom est le seul à détenir les codes sources pour faire l'entretien, la mise à jour et la certification des composantes matérielles spécialisées du Système.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sandra PALAVICINI
Avocate, droit contractuel
Tél : 514-872-1200

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-30

Sandra PALAVICINI
Avocate, droit contractuel
Tél : 514-872-1200
Division :

Dossier # : 1175035001

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction

Objet :

Accorder un contrat de gré à gré à la firme JSI Telecom (fournisseur unique), pour la mise à jour du système d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), incluant l'acquisition de composantes matérielles spécialisées, ainsi que l'entretien et le support pour une période de 3 ans, soit du 1er juillet 2017 au 30 juin 2020, pour une somme maximale de 817 544,15 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



Virement crédit - GDD 1175035001.xlsx



Code financier (GDD 1175035001) V2 - SPVM.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget

Tél : 514 872-3580

Pierre St-Hilaire
Conseiller en gestion des ressources financières
Point de service - Sécurité publique - SPVM
Tél.: (514) 280-2930

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-30

Gilles BOUCHARD
Conseiller(ère) en gestion des ressources financières

Tél : 514 872-0962

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Monsieur Sylvain Perras, directeur du Service des technologies de l'information, dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : JSI Telecom, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 99 Michael Cowpland Drive, Kanata, Ontario K2M1X3, agissant et représentée par Monsieur Mark Murray, directeur commercial, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

Ci-après appelé le « **FOURNISSEUR** »

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au Fournisseur;

ARTICLE 1 DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- 1.1 « **Directeur** » : le directeur du Service des technologies de l'information ou son représentant dûment autorisé;
- 1.2 « **Annexe 1** » : les termes de référence pour services professionnels, en date du 6 janvier 2017 relatifs à la garantie et l'entente de services (Warranty and Services Agreement) pour l'entretien et le support du système d'enregistrement et d'écoute électronique du SPVM;
- 1.3 « **Annexe 2** » : l'offre de service pour l'entretien et le support du Système d'écoute électronique présentée, par le Fournisseur, le 9 mars 2017.

ARTICLE 2 **OBJET**

La Ville retient les services du Fournisseur qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 et 2 jointes aux présentes, à fournir un plan de service Gold pour l'entretien et le support du système d'enregistrement et d'écoute électronique du SPVM.

ARTICLE 3 **INTERPRÉTATION**

- 3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.
- 3.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4 **DURÉE**

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin lorsque le Fournisseur a complètement exécuté ses services, celui-ci demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la Ville.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

La Ville doit :

- 5.1 assurer au Fournisseur la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Fournisseur les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Fournisseur la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Fournisseur.

ARTICLE 6 **OBLIGATIONS DU FOURNISSEUR**

Le Fournisseur doit :

- 6.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;

- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;
- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables aux services du Fournisseur, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ;
- 6.9 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique le Directeur, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et de la performance générale des activités;

ARTICLE 7 **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Fournisseur quant à l'interprétation de la convention et des Annexes 1 et 2;
- 7.3 refuser les travaux, recherches et rapports du Fournisseur qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes 1 et 2;
- 7.4 exiger du Fournisseur la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8 **HONORAIRES**

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Fournisseur, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de 464 191,48 \$, couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Fournisseur.

Cette somme est payable comme suit :

Année 1 : 129 975,30\$, avant taxes;

Année 2 : 134 524,44\$, avant taxes;

Année 3 : 139 232,79\$, avant taxes.

Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Fournisseur si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

Aucun paiement d'honoraires versé au Fournisseur ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

ARTICLE 9 **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

ARTICLE 10 **DROITS D'AUTEUR**

En considération des honoraires prévus à l'article 8, le Fournisseur :

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention, et renonce à ses droits moraux;
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11
RÉSILIATION

- 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.
- 11.2 Le Fournisseur doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.
- 11.3 Le Fournisseur n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12
CONDITIONS GÉNÉRALES

12.1 ÉLECTION DE DOMICILE

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

12.2 HÉRITIERS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX

La présente convention lie les héritiers et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

12.3 MODIFICATION

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

12.4 VALIDITÉ

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

12.5 LOIS APPLICABLES

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.6 LIEN D'EMPLOI

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ^e jour de 20

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
M. Sylvain Perras, Directeur du Service
des technologies de l'information

Le ^e jour de 20

JSI Telecom

Par : _____
M. Mark Murray, directeur commercial

Cette convention a été approuvée par la résolution _____.



Dossier # : 1177371001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Planification des déplacements dans l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc. pour l'opération d'un service de navette fluviale incluant deux trajets reliant le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019 - Dépense totale de 2 588 481,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15660 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Approuver une entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour ce contrat de navettes fluviales, pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019 - Autoriser à cette fin la réception d'un revenu de 801 122,23 \$

Il est recommandé :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc., pour les périodes estivales 2017 à 2019, le contrat pour la fourniture de services de navettes fluviales comprenant deux trajets, soit le Trajet 1 reliant le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil) et le second, le trajet « Express », reliant le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 588 481,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15660;
- 2- d'approuver une entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour le contrat de navettes fluviales, pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019;
- 3- d'autoriser la réception d'un revenu de 801 122,23 \$ (taxes incluses) provenant de la Ville de Longueuil pour l'opération et le fonctionnement du Trajet 1 reliant le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil) pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019, ainsi que d'un revenu de 15 000 \$ (taxes incluses) en frais de gestion de ce service pour la même période;
- 4- d'imputer ces dépenses et ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses et revenus relèvent de l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-03-27 10:28

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177371001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Planification des déplacements dans l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc. pour l'opération d'un service de navette fluviale incluant deux trajets reliant le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019 - Dépense totale de 2 588 481,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15660 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Approuver une entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour ce contrat de navettes fluviales, pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019 - Autoriser à cette fin la réception d'un revenu de 801 122,23 \$

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1990, la Ville de Montréal soutient un service de navettes fluviales sur le fleuve Saint-Laurent. Ce service, prisé notamment par les cyclistes, permet de faire des liens entre des aménagements riverains remarquables, ainsi qu'entre différents tronçons de la Route Verte de la Montérégie et des régions limitrophes.

Ce service est ancré dans les habitudes de plusieurs citoyens et il contribue à leur appropriation des pistes cyclables, des rives et des plans d'eau. Il favorise également le récréotourisme de plein air et permet aux usagers de prendre contact avec le milieu fluvial et certains sites d'exception. Pour le présent contrat, les sites qui accueillent les quais des navettes fluviales sont le Vieux-Port et le parc Jean-Drapeau à Montréal, ainsi que le port de plaisance Réal-Bouvier à Longueuil. Leur emplacement remarquable permet aux usagers de vivre une expérience stimulante en contact direct avec l'eau et les rives. Ce service permet à la clientèle montréalaise et longueuilloise d'accéder au parc Jean-Drapeau et aux différentes rives du fleuve.

Jusqu'en 2014, la Ville de Longueuil lançait périodiquement un appel d'offres en vue d'obtenir les services d'un opérateur de navettes fluviales pour le trajet reliant le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et Longueuil, ainsi que pour le trajet reliant le parc de l'île Charron à Longueuil. La Ville de Montréal avait la responsabilité de lancer l'appel d'offres pour le trajet reliant les parcs de la Promenade-Bellerive et de l'île Charron.

En mai 2014, à la suite d'un avis de l'adjoint au contrôleur général, il a entre autres été décidé de transférer le processus d'appel d'offres pour le service global des navettes fluviales, entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil, au Service de

l'approvisionnement de la Ville de Montréal. C'est donc ce dernier qui a pris en charge le processus d'appel d'offres pour les saisons 2015-2016 ainsi que pour les saisons 2017 à 2019.

Les agglomérations de Longueuil et de Montréal se sont toujours partagé les frais d'exploitation de ces services, en vertu d'une entente intermunicipale renouvelée lors du processus d'octroi des contrats de service. L'entente a une durée égale à celle du contrat.

Il est à noter que le présent dossier concerne uniquement le service de navette fluviale entre le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et Longueuil. Le service de navette fluviale reliant le parc de la Promenade Bellerive (Montréal), l'île Charron (Longueuil) et le parc René-Lévesque (Longueuil) fait l'objet d'un dossier décisionnel séparé (1177371002).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0252 - 21 avril 2016 - Accorder au seul soumissionnaire, Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'opération et la fourniture d'un service de navette fluviale pour le trajet reliant le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil), le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau, ainsi que pour le trajet « Express » reliant le Vieux-Port de Montréal au parc Jean-Drapeau, pour la saison estivale 2016, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 714 848,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14904 / Approuver un projet d'entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour le contrat des bateaux-passeurs, pour la saison estivale 2016 / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 232 276,66 \$ pour 2016 / Autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération de 174 409,71 \$ vers le Service des infrastructures, de la voirie et des transports / Autoriser la réception d'un revenu de 254 373,23 \$, taxes incluses, provenant de la Ville de Longueuil pour l'opération et le fonctionnement du service de bateaux-passeurs pour le trajet reliant le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil) au Vieux-Port de Montréal puis au parc Jean-Drapeau pour la saison estivale 2016.

CG15 0408 - 18 juin 2015 - Accorder au seul soumissionnaire, Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'opération et la fourniture de deux bateaux-passeurs pour le trajet reliant le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil), le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau, ainsi que pour le trajet « Express » reliant le Vieux-Port de Montréal au parc Jean-Drapeau, pour la saison estivale 2015, aux prix révisés de sa soumission, soit pour une somme maximale de 698 672,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14320 / Approuver un projet d'entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour le contrat des bateaux-passeurs, pour la saison estivale 2015 / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 191 411 \$ pour 2015 / Autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération de 115 000 \$ vers le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour 2015 / Autoriser la réception d'un revenu de 220 074,70 \$, taxes incluses, provenant de la Ville de Longueuil pour l'opération et le fonctionnement du service de bateaux-passeurs pour le trajet reliant le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil) au Vieux-Port de Montréal puis au parc Jean-Drapeau pour la saison estivale 2015.

CG 15 0350- 28 mai 2015 - Accorder au seul soumissionnaire conforme, Croisières Navark inc., un contrat pour l'opération et la fourniture de deux bateaux-passeurs pour le trajet reliant le parc de la Promenade-Bellerive au parc de l'Île Charron, ainsi que pour le trajet reliant le parc René-Lévesque à Longueuil au parc de l'île Charron pour les saisons estivales 2015 et 2016, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 566 088,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-

14116 / Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel / Approuver un projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil concernant le financement des services de bateaux-passeurs entre Montréal et Longueuil pour les années 2015 et 2016 / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 133 340 \$ pour l'année 2015 et autoriser un ajustement de base budgétaire de 136 407 \$ en 2016 / Autoriser la réception d'un revenu de 310 141,61 \$, taxes incluses, provenant de la Ville de Longueuil pour l'opération et le fonctionnement du service de bateaux-passeurs reliant Longueuil au parc de l'île Charron pour les saisons estivales 2015 et 2016.

CG14 0259 - 29 mai 2014 - Autoriser une dépense de 425 628,28 \$ pour le financement d'un contrat d'exploitation de deux services de navettes fluviales pour la saison 2014 / Approuver une entente intermunicipale couvrant l'année 2014 entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil concernant la gestion d'un contrat d'exploitation de ces deux navettes fluviales.

CG12 0289 - 23 août 2012 - Autoriser une dépense de 1 113 515 \$ pour le financement d'un contrat d'exploitation de deux services de navettes fluviales pour les saisons 2011, 2012 et 2013 / Approuver un projet d'entente avec la Ville de Longueuil concernant le financement des services de navettes entre Montréal et Longueuil pour les années 2011, 2012 et 2013.

CG10 0141 - 22 avril 2010 - Autoriser une dépense de 471 834 \$ pour le financement des contrats d'opération de quatre services de navettes fluviales pour la saison 2010 / Approuver un projet d'entente avec la Ville de Longueuil concernant le financement du service de navettes entre Montréal et Longueuil pour l'année 2010 / Ajuster la base budgétaire de trois entités administratives et mandater ces dernières pour gérer les navettes fluviales.

CE09 0868 - 27 mai 2009 - Autoriser une dépense de 384 927 \$ pour l'opération de trois services de navettes fluviales pour la saison 2009, soit entre le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau, incluant les travaux préparatifs des quais, et le port de plaisance Réal-Bouvier de Longueuil; entre le parc de la Promenade Bellerive et le parc national des Îles-de-Boucherville, incluant les travaux préparatifs du quai; et entre le parc René-Lévesque et le parc de la Commune de la Ville de Châteauguay et mandater l'arrondissement de Lachine pour gérer le service de navettes entre Lachine et Châteauguay.

CG08 0331 - 19 juin 2008 - Approuver le projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil pour le financement de l'opération du service de navette fluviale entre le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et le port de plaisance Réal-Bouvier de Longueuil.

CE08 0561 - 9 avril 2008 - Autoriser une dépense de 439 246,25 \$ (toutes taxes incluses) pour l'opération de trois services de navettes fluviales pour la saison 2008, soit entre le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau, incluant les travaux préparatifs des quais, et le port de plaisance Réal-Bouvier de Longueuil; entre le parc de la Promenade Bellerive et le parc national des Îles-de-Boucherville, incluant les travaux préparatifs du quai; et entre le parc René-Lévesque et le parc de la Commune de la Ville de Châteauguay et mandater l'arrondissement de Lachine pour gérer le service de navettes entre Lachine et Châteauguay.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel propose l'octroi d'un contrat à Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc., seul soumissionnaire conforme à l'AO 17-15660, pour un service de navettes fluviales. Ce contrat permettra d'assurer le service de deux (2) trajets de navettes fluviales

définis comme suit (voir carte jointe à l'Annexe A) :

Trajet 1 reliant le Vieux-Port, le parc Jean-Drapeau et le Port de plaisance Réal-Bouvier à Longueuil

- Le tarif pour un trajet reliant le Vieux-Port et Longueuil est de 7,75 \$ taxes incluses par passage.
- Les coûts pour cet itinéraire sont de 1 393 559 \$ avant taxes et sont partagés entre la Ville de Montréal (50 %) et la Ville de Longueuil (50 %).
- Les périodes d'exploitation sont du 20 mai au 9 octobre 2017, du 19 mai au 8 octobre 2018 et du 18 mai au 14 octobre 2019 inclusivement pour un total de 3349 heures d'opération.
- L'horaire des départs selon la période de l'année se trouve en pièce jointe (Annexe B).
- Ce trajet est en opération 7 jours sur 7.

Trajet 2 (Express) reliant le Vieux-Port et le parc Jean-Drapeau

- Le tarif pour relier le parc Jean-Drapeau et le Vieux-Port est de 4,25 \$ taxes incluses par passage.
- Les coûts pour cet itinéraire sont de 857 784 \$ avant taxes et sont assumés entièrement (100 %) par la Ville de Montréal.
- Les périodes d'exploitation sont du 20 mai au 9 octobre 2017, du 19 mai au 8 octobre 2018 et du 18 mai au 14 octobre 2019 inclusivement, pour un total de 1815 heures d'opération.
- L'horaire des départs selon la période de l'année se trouve en pièce jointe (Annexe B).
- Ce trajet est en opération les fins de semaine et les jours fériés.

À noter que, pour les deux (2) trajets, le service est interrompu à 19 h lors des feux d'artifice.

Le contrat comprend la fourniture de service de navettes fluviales durant les périodes estivales 2017, 2018 et 2019, incluant le système de billetterie, la gestion des matières résiduelles, l'affichage et l'information destinés aux usagers, toutes dépenses d'électricité, de carburant, tout le matériel d'opération, les entretiens mineurs, ainsi que toutes les dépenses reliées à l'obtention de permis. Ce contrat inclut également l'installation, la désinstallation et le remisage de certains quais et des passerelles.

À noter que des données d'achalandage sont disponibles depuis l'année 2007. Depuis 2015, année à laquelle la Ville de Montréal a pris en charge le processus d'appel d'offres, le devis demande à ce que l'opérateur fournisse un rapport journalier détaillé des fréquentations à l'heure, dont les données sont répertoriées grâce au système de billetterie de l'adjudicataire. La vente de tous les billets est informatisée et chaque billet est entré dans le système de réservation mis en place par l'opérateur.

Ce dossier décisionnel vise également à approuver l'entente intermunicipale entre Montréal et Longueuil nécessaire afin de partager les dépenses reliées au contrat. Le partage des coûts visé par l'entente ne concerne que le Trajet 1, qui est assumé à 50% par Longueuil et 50% par Montréal. À noter que le modèle d'entente intermunicipale utilisé est le même que celui utilisé lors du dernier contrat, lui-même basé sur un modèle visé par le Service des Affaires juridiques en 2015.

Le projet d'entente intermunicipale concerne le Trajet 1 (voir pièce jointe, Annexe C). Il prévoit notamment ce qui suit :

- La délégation à la Ville de Montréal de la mise en service et du fonctionnement des navettes entre le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et le port de plaisance Réal-Bouvier à Longueuil.
- Les obligations de la Ville de Montréal et celles de Longueuil, notamment en matière de

partage des coûts pour le Trajet 1 et pour les frais de gestion du service, soit 15 000\$ taxes incluses que la Ville de Longueuil devra verser à la Ville de Montréal;

- La composition du comité intermunicipal.
- La description des bateaux requis, ainsi que leurs conditions d'opération
- La grille horaire et la tarification.

JUSTIFICATION

Le maintien des opérations du service de navettes fluviales pour les itinéraires présentés préalablement se justifie par le fait que ce service renforce le lien avec le réseau cyclable de l'agglomération de Montréal ainsi qu'avec la Route verte à Montréal et sur la Rive-Sud. Il favorise le récréotourisme de plein air et permet aux usagers de prendre contact avec le milieu fluvial et certains sites d'exception. Ce service permet aux Montréalais comme aux Longueuillois d'accéder au parc Jean-Drapeau et à l'ensemble des activités se déroulant sur ce site. La fin de semaine du Grand Prix ou les fins de semaine de spectacle sur ce site sont particulièrement prisées de la clientèle des navettes. Ce service est très apprécié de la population comme en témoignent les statistiques d'utilisation des cinq (5) dernières années (voir pièce jointe, Annexe D).

Le processus d'appel d'offres s'est déroulé du 9 janvier 2017 au 27 février 2017 (48 jours). L'ouverture était originalement prévue le 15 février. Deux addenda ont été émis le 9 et le 17 février 2017.

Le premier addenda concernait les points suivants:

- Précisions concernant la superficie d'amarrage des navires, les frais de quayage et de la billetterie au Vieux-Port;
- Précisions sur la Politique de gestion contractuelle;
- Report de l'ouverture des soumissions au 20 février.

Le second addenda concernait les points suivants:

- Précisions sur les tarifs de nolisement pour excursion sur le fleuve à l'extérieur des heures d'opération des navettes fluviales;
- Report de l'ouverture des soumissions au 27 février.

Au terme du processus d'appel d'offres, il y a eu huit (8) preneurs de cahier des charges dont deux ont déposé une soumission, soit une proportion de 25% de réponse. Les motifs de désistement invoqués sont les suivants: deux des preneurs ont simplement consulté les documents, un des preneurs n'offre pas ce type de service et trois des preneurs sont des société connexes qui ont soumissionné sous un autre nom.

La soumission est valide pour une durée de 120 jours, soit jusqu'au 27 juin 2017.

Un seul des deux soumissionnaires ayant déposé une soumission était conforme (50% de rejet). L'analyse de la conformité a démontré que l'un des soumissionnaires n'avait pas l'autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers. Comme cela est permis lorsqu'il n'y a qu'un seul soumissionnaire conforme, une négociation avec le soumissionnaire s'est déroulée le 9 mars 2017, avec un représentant de la Division Développement des transports et du Service de l'approvisionnement. Le tableau ci-dessous présente le prix final, incluant la réduction de 2,99% (69 385,33\$) par rapport au prix initialement soumis. Il est à noter que le montant soumissionné initialement était de 19 % supérieur à notre estimation et qu'après les négociations, le montant soumissionné est de 15% supérieur au prix estimé.

L'écart entre le prix estimé et le prix soumissionné s'explique en partie par l'augmentation du coût de loyer des infrastructures portuaires, notamment celles du Vieux-Port de Montréal, par l'augmentation du coût du carburant, des produits pétroliers et du salaire minimum ainsi que par les coûts afférents aux nouvelles politiques réglementaires de

Transports Canada. Les estimations étaient basées sur une indexation du coût de la vie d'environ 2%.

Soumissionnaires conformes	Prix de base (taxes incluses)	Autres (préciser)	Total (taxes incluses)
Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc.	2 588 481,61\$	-	2 588 481,61\$
Dernière estimation réalisée (\$)			2 242 012,50 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>			2 588 481,61\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			N/A
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			346 469,11 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			15 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			N/A

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire ne fait pas partie des listes des entreprises non autorisées à conclure des contrats avec la Ville de Montréal.

Contrairement aux derniers contrats octroyés, la durée du présent contrat a été prolongée à trois ans, dans un souci de diminution des coûts puisque cela permet aux fournisseurs de réaliser des économies, notamment au point de vue des obligations découlant du plan média.

Le présent dossier devra être soumis à la Commission d'examen des contrats, puisqu'il s'agit d'un contrat de biens et services dont la valeur est de plus de 2M\$ et qu'il répond aux conditions suivantes :

- Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
- L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant global de la dépense s'élève à 2 588 481,61 \$ taxes incluses (2 251 343 \$ avant taxes). La ventilation par année et par trajet est la suivante :

--	--	--	--	--

Objet de la dépense	Année 2017 avant taxes	Année 2018 avant taxes	Année 2019 avant taxes	<u>Total</u> avant taxes
<u>Trajet 1</u> (50 % à la charge de Longueuil) (50 % à la charge de Montréal)	442 484 \$	464 166 \$	486 909 \$	1 393 559 \$
<u>Trajet 2</u> (100 % à la charge de Montréal)	272 364 \$	285 710 \$	299 710 \$	857 784 \$
<u>Total</u>	714 848 \$	749 876 \$	786 619 \$	2 251 343 \$

En vertu de l'entente intermunicipale entre les villes de Montréal et de Longueuil, la Ville de Montréal recevra un revenu de 801 122,23 \$, incluant toutes les taxes applicables, provenant de la Ville de Longueuil et correspondant à 50 % des coûts du service pour le Trajet 1.

De même, en considération des services rendus par Montréal, Longueuil s'engage à verser à Montréal, une somme de quinze mille dollars (15 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, pour la gestion des services liés à l'opération et au fonctionnement des services de navettes fluviales. Ce montant sera facturé ultérieurement par la Ville de Montréal à la Ville de Longueuil.

Information budgétaire et comptable (détails fournis dans l'intervention du Service des Finances) :

Description :	2017 à 2019
Exploitation des deux services de navettes fluviales	
Montant avant taxes	2 251 343 \$
Montant toutes taxes incluses	2 588 481,61 \$
Dépense nette	2 363 628,73 \$

Imputation (net de ristourne)	2017	2018	2019
Service des infrastructures, de la voirie et des transports - Direction des transports - Division du développement des transports.	750 501 \$	787 276 \$	825 852 \$

Ainsi, le coût net à la charge des contribuables montréalais s'élève à 1 618 400,35 \$.

Le budget nécessaire pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019 est de 2 363 628,73\$ \$ net de ristournes. Le budget est prévu pour l'année courante et sera priorisé pour les années subséquentes par la Division du Développement des Transports du Service Infrastructures Voirie et Transports. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Année	Montant soumissionné (taxes incluses)	Montant / année	Achalandage	Coût / passager
2019	2 588 481,62 \$	904 415,20 \$		
2018		862 169,93 \$		
2017		821 896,49 \$		

2016	821 896,50 \$	821 896,50 \$	107556	7,64 \$
2015	698 672,00 \$	698 672,00 \$	101293	6,90 \$
2014	587 945,37 \$	587 945,37 \$	105934	5,55 \$
2013	1 312 853,00 \$	437 617,67 \$	93960	4,66 \$
2012		437 617,67 \$	102653	4,26 \$
2011		437 617,67 \$	102082	4,29 \$

L'augmentation du prix du contrat découle de l'indexation du coût de la vie et du carburant.

L'ensemble de ces dépenses et revenus relève de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le service de navettes fluviales entre Montréal et Longueuil rejoint certains objectifs inscrits au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020. En effet, ce service encourage les citoyens à utiliser davantage les transports collectifs et le vélo ce qui permet de favoriser des modes de vie plus actifs.

Ce service contribue également à la mise en valeur du fleuve et de ses berges et à faire prendre conscience aux citoyens de la richesse de l'écosystème de notre collectivité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts de ne pas octroyer ou de reporter l'octroi du contrat seraient de priver les utilisateurs d'un service de navettes fluviales pour une partie ou pour toute les saisons estivales 2017, 2018 et 2019. Ce service est offert depuis 1990 aux citoyens et est ancré dans le choix de déplacements de plusieurs d'entre eux. Tout retard dans la prise de décision pourrait également avoir des conséquences pour la Ville de Longueuil, partenaire de ce contrat.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications. Le fournisseur a l'obligation de développer un plan média et de le présenter à la Ville pour approbation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Examen du dossier par la CEC : 12 avril 2017
- Approbation du conseil d'agglomération de Montréal : 27 avril 2017;
- Approbation par le conseil d'agglomération de Longueuil de l'entente intermunicipale entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal et du partage des coûts pour la saison 2017 à 2019 : 18 mai 2017;
- Début du service de navettes fluviales : 20 mai 2017;
- Fin du contrat : 14 octobre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Geneviève FORTIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Virginie GAUVIN
Conseillère en aménagement

Tél : 514-872-8560

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Isabelle MORIN
Chef de division

Tél :

Télécop. :

Le : 2017-03-16

514 872-3130

514 872-4494

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Tél : 514 872-9485

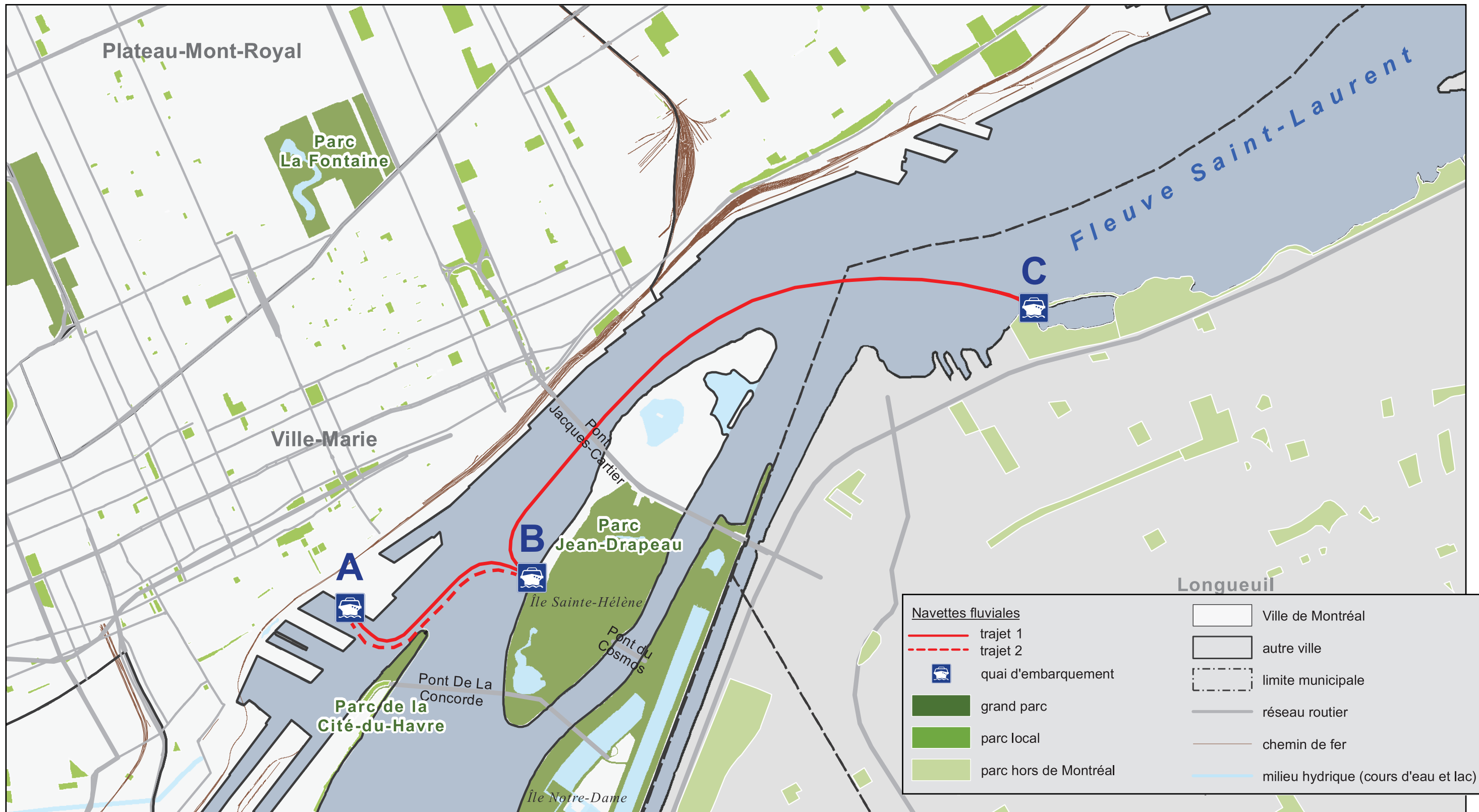
Approuvé le : 2017-03-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2017-03-24



Service des infrastructures,
de la voirie et des transports

Montréal



Échelle :
Date : 2016-11-18

Dessin :
Marco Duplessis (mod. par F. Le May)

Responsable du projet :
Virginie Gauvin

Approbation :
Thomas Bissuel-Roy

Numéro d'appel d'offre :
17-15660

Nom du projet :
Service de bateaux-passeurs
pour les villes de Montréal et Longueuil

Titre de la carte :
Trajets et quais

Annexe

A

ANNEXE B1

APPEL D'OFFRES 17-15660

SERVICE DE BATEAUX-PASSEURS POUR LES VILLES DE MONTÉAL ET LONGUEUIL

HORAIRE D'EXPLOITATION DU BATEAU-PASSEUR 2017 à 2019

TRAJET 1 : Vieux-Port (A) → Parc Jean-Drapeau (B) → Port de plaisance Réal-Bouvier (C) → Parc Jean-Drapeau (B) → Vieux-Port (A)

HORAIRE 2017 -2019*

HORAIRE 2017 -2019*			
2017	Du 20 mai au 22 juin	Du 23 juin au 4 septembre	Du 5 septembre au 9 octobre
2018	Du 19 mai au 22 juin	Du 23 juin au 3 septembre	Du 4 septembre au 8 octobre
2019	Du 18 mai au 21 juin	Du 22 juin au 2 septembre	Du 3 septembre au 14 octobre
Lundi au jeudi	Aucun service	11 h à 19 h	Aucun service
Vendredi	Aucun service	11 h à 22 h	Aucun service
Samedi, dimanche et jours fériés	9 h à 22 h	9 h à 22 h	9 h à 22 h

- L'estimation des heures pour ce trajet est de 3349 h, réparties sur 266 jours
- Les heures du tableau indiquent le premier et le dernier départ à partir du quai du Vieux-Port.
- Les départs du trajet 1 à partir du Vieux-Port se feront aux heures pile (9 h ; 10 h et ce jusqu'à 22 h).
- Les départs du trajet 1 à partir de Longueuil se feront 30 minutes après l'heure (9 h 30, 10 h 30 et ce jusqu'à 22 h 30).
- Au minimum, les périodes de départs indiquées à la grille horaire ci-dessus doivent être respectées.
- Les heures précises des départs inscrites ci-dessus sont sujettes à modification. Elles seront discutées et validées lors de la rencontre de démarrage.
- Des départs supplémentaires peuvent être ajoutés en période de grande affluence pourvu que l'horaire de base soit respecté.
- Les heures de départs à partir du parc Jean-Drapeau seront à définir avec la Ville en fonction des temps de trajets estimés par l'opérateur.

*Les soirs de feux d'artifice (samedi), le dernier départ se fera à 19 h.

ANNEXE B2

APPEL D'OFFRES 17-15660

SERVICE DE BATEAUX-PASSEURS POUR LES VILLES DE MONTÉAL ET LONGUEUIL

HORAIRE D'EXPLOITATION DU BATEAU-PASSEUR 2017 à 2019

TRAJET 2 : Vieux-Port (A) → Parc Jean-Drapeau (B) → → Vieux-Port (A)

HORAIRE 2017 -2019*	
2017	Du 20 mai au 9 octobre
2018	Du 19 mai au 8 octobre
2019	Du 18 mai au 14 octobre
Lundi au vendredi	Aucun service
Samedi, dimanche et jours fériés	9 h 30 à 21 h 30

- L'estimation des heures pour ce trajet est de 1815 h, réparties sur 169 jours
- Les heures du tableau indiquent le premier et le dernier départ à partir du quai du Vieux-Port.
- Les départs du trajet 2 à partir du Vieux-Port se feront 30 minutes après l'heure(9 h 30 ; 10 h 30 et ce jusqu'à 21 h 30).
- Les départs du trajet 2 à partir du Parc Jean-Drapeau se feront aux heures pile (9 h, 10 h ... et ce jusqu'à 22 h).
- Au minimum, les périodes de départs indiquées à la grille horaire ci-dessus doivent être respectées.
- Les heures précises des départs inscrites ci-dessus sont sujettes à modification. Elles seront discutées et validées lors de la rencontre de démarrage.
- Des départs supplémentaires peuvent être ajoutés en période de grande affluence pourvu que l'horaire de base soit respecté.

*Les soirs de feux d'artifice (samedi), le dernier départ se fera à 19 h.

ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT

ENTRE : **VILLE DE LONGUEUIL**, personne morale de droit public, constituée en vertu de l'Annexe III de la *Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* (L.Q. 2000, c 56), ayant son hôtel de ville au 4250, chemin de la Savane en la Ville de Longueuil, Québec, J3Y 9G4; agissant aux présentes et représentée par Mme Caroline St-Hilaire, mairesse, et M^e Annie Bouchard, greffière, toutes deux dûment autorisées aux termes d'une résolution, dont une copie certifiée conforme est annexée aux présentes, et en vertu de l'article 48.1 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Longueuil*;

Ci-après désignée « Longueuil »

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M^e Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après désignée « Montréal »

Ci-après collectivement désignées les
« Parties ».

ATTENDU QUE les Parties souhaitent que le fleuve qui les relie soit au cœur de leur collaboration;

ATTENDU QUE des navettes fluviales reliant le territoire de chaque Partie durant la saison estivale permettent l'accessibilité à un réseau très étendu d'itinéraires intégrant les noyaux urbains, les espaces verts et les pistes cyclables des deux (2) rives du Saint-Laurent;

ATTENDU QUE Montréal exploite un service de navettes fluviales, comprenant deux (2) trajets, reliant les rives des villes de Montréal et de Longueuil avec les rives du parc Jean-Drapeau;

ATTENDU QUE la présente entente prévoit que Montréal fournisse le service des deux (2) trajets de navettes fluviales à Longueuil;

ATTENDU QU'à cette fin, Montréal consentira un contrat de service à un opérateur de service de navettes fluviales (ci-après « l'Opérateur »), à l'issue d'un processus d'adjudication de contrat conforme aux règles applicables;

ATTENDU QUE Longueuil a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique à la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de

l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique à la Ville de Longueuil;

IL EST CONVENU DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante de la présente entente.

ARTICLE 2 OBJET

2.1 La présente entente établit les obligations des Parties dans la mise en opération, la gestion et le fonctionnement du service de navettes fluviales reliant les rives des villes de Montréal et de Longueuil ainsi que le parc Jean-Drapeau (ci-après appelé le « Service de navettes fluviales »). Les trajets du Service de navettes fluviales sont les suivants :

- Trajet 1 : une navette fluviale faisant le trajet entre le quai du Vieux-Port de Montréal, ci-après « Quai A », le quai du parc Jean-Drapeau, ci-après « Quai B » et le quai du port de plaisance Réal-Bouvier à Longueuil, ci-après « Quai C »;
- Trajet 2 ou « Trajet Express » : une navette fluviale faisant le trajet entre le quai du Vieux-Port de Montréal, « Quai A » et le quai du parc Jean-Drapeau, « Quai B ».

ARTICLE 3 OBLIGATIONS DE MONTRÉAL

En considération des obligations assumées par Longueuil en vertu de la présente entente, Montréal s'engage, selon les dispositions de la présente entente, à :

- 3.1 Assurer la mise en opération, la gestion et le fonctionnement du Service de navettes fluviales pour les deux trajets mentionnés à l'article 2.1 pour la période indiquée à l'article 8 de la présente entente, et ce, selon les conditions d'opération et les spécifications décrites à l'**ANNEXE** de la présente entente;
- 3.2 Fournir à Longueuil un rapport de gestion financière détaillé à la fin de chaque année d'opération du Service de navettes fluviales;
- 3.3 Transmettre une copie à Longueuil de tous rapports de statistiques de fréquentation du Service de navettes fluviales, étant entendu que de telles données appartiennent exclusivement à Montréal;

3.4 Obtenir l'approbation de Longueuil avant d'approuver tout changement demandé par l'Opérateur à l'horaire d'exploitation du Trajet 1.

ARTICLE 4 OBLIGATIONS DE LONGUEUIL

En considération des services rendus par Montréal en vertu de la présente entente, Longueuil s'engage à :

- 4.1 Verser à Montréal, sur demande de cette dernière, une somme de quinze mille dollars (15 000 \$) taxes incluses, pour la gestion des services liés à l'opération et au fonctionnement du Service de navettes fluviales, y compris la gestion du contrat qu'elle a octroyé à l'Opérateur aux fins de la présente entente;
- 4.2 Verser à Montréal, sur demande de cette dernière, le montant payable à l'Opérateur pour le Service de navette fluviale pour le Trajet 1 entre le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et le port de plaisance Réal-Bouvier, soit 50 % du montant taxes incluses;
- 4.3 Permettre l'installation du Quai C et de sa passerelle sur son domaine public sans frais;
- 4.4 Assurer l'installation, à ses frais et conformément aux règles applicables, du Quai C et sa passerelle au début des saisons 2017, 2018 et 2019 et son retrait à la fin de chaque saison et à la fin de la présente entente, et ce à ses frais, selon l'horaire d'opération décrit à l'**ANNEXE**;
- 4.5 Obtenir, à ses frais, toutes les autorisations nécessaires pour l'amarrage du Quai C;
- 4.6 Obtenir, à ses frais, toutes les autorisations nécessaires pour l'amarrage d'un bateau au Quai C;
- 4.7 Publiciser le Service de navettes fluviales à travers ses communiqués promotionnels et fournir une signalisation indiquant l'emplacement des services de navettes sur son territoire afin d'informer la clientèle de ces services.

ARTICLE 5 TARIFICATION AUX USAGERS

Les Parties conviennent que les sommes provenant de la tarification aux usagers du Service de navettes fluviales seront perçues par l'Opérateur et lui appartiendront.

ARTICLE 6 COMMANDITES

Seule Montréal est en droit de permettre l'affichage commercial de commanditaires ou toute autre forme de commandites sur les bateaux, les quais et les systèmes de billetterie. Si Longueuil désire solliciter toute forme de commandites à afficher sur les bateaux, les quais ou les systèmes de billetterie, elle devra obtenir au préalable le consentement écrit de Montréal.

ARTICLE 7 ANNULATION D'UNE JOURNÉE D'OPÉRATION

7.1 Montréal et Longueuil peuvent, d'un commun accord, annuler toute journée ou toute partie de journée d'opération du Service de navettes fluviales prévue à la grille horaire figurant à la section C de l'**ANNEXE**, dans le cas où les circonstances l'exigeraient. Montréal s'engage ensuite à informer l'Opérateur d'une telle situation.

Montréal pourra, à sa discrétion, décider de reporter ou non à une autre journée toute journée ou toute partie de journée d'opération annulée conformément au présent article. Advenant un report, la date à laquelle aura lieu la journée ou partie de journée ainsi reportée sera entendue entre les parties.

7.2 Montréal s'engage à transmettre à Longueuil toute demande de la part de l'Opérateur relativement à une utilisation des quais ou des passerelles de Longueuil qui ne fait pas partie du Service de navettes fluviales (ci-après appelée l'« Utilisation privée ») ainsi qu'à l'informer de la date de cette Utilisation privée.

Longueuil doit alors transmettre sa réponse favorable ou défavorable à une telle demande à Montréal dans un délai maximal de six (6) jours ouvrables précédant la date prévue de l'Utilisation privée. À défaut, pour Montréal, de recevoir une réponse de la part de Longueuil dans un tel délai, Longueuil sera réputée approuver la demande de l'Opérateur.

ARTICLE 8 DURÉE

8.1 Malgré sa date de signature par les Parties, la présente entente est d'une durée de trois (3) ans à partir du 20 mai 2017.

8.2 Selon les conditions d'opération plus amplement décrites à l'**ANNEXE** de la présente entente, le Service de navette fluviale débute le 20 mai 2017 et prend fin le 14 octobre 2019.

ARTICLE 9 COMITÉ INTERMUNICIPAL

9.1 Un comité intermunicipal est constitué aux fins de l'application de la présente entente. Ce comité intermunicipal sera composé comme suit :

- un représentant désigné par Longueuil;
- un représentant désigné par Montréal.

Seront également invités à collaborer aux travaux du comité intermunicipal à titre d'observateurs et conseillers :

- un représentant désigné par le parc Jean-Drapeau;
- un représentant désigné par Sogerve;
- un représentant désigné par le Vieux-Port de Montréal.

9.2 Ce comité aura notamment pour fonctions :

9.2.1 De vérifier la conformité des navettes fluviales et, en même temps, le respect de toutes les conditions d'opération mentionnées à l'**ANNEXE** de la présente entente qui prévaudront à défaut de modifications ultérieures selon le processus ci-dessous mentionné;

9.2.2 De se réunir, sur demande écrite de l'un ou l'autre des représentants désignés, dans la saison en cours et au plus tard à la fin de la saison, pour faire le bilan sur les conditions d'opération des navettes fluviales. Toute modification aux conditions d'opération des navettes fluviales devra cependant faire l'objet d'un accord commun des représentants désignés à défaut de quoi le *statu quo* demeurera;

9.2.3 D'approuver, au besoin, les rapports de statistiques de fréquentation que l'Opérateur du Service de navettes fluviales est tenu de remettre à la période de facturation, comme stipulé au contrat du Service de navettes fluviales octroyé par Montréal audit Opérateur;

9.2.4 D'approuver, au besoin, la nature des rapports statistiques des activités ou de tous rapports d'évaluation qui pourraient être jugés nécessaires.

9.3 Dans tous les cas, seule l'instance décisionnelle compétente de chacune des Parties peut autoriser la dépense de deniers en vertu de la présente entente.

ARTICLE 10 PARTAGE DE L'INFORMATION

Montréal fournira avec diligence sur demande écrite du représentant de Longueuil désigné aux fins de l'article 9 (Comité intermunicipal), tous les renseignements, les informations et les documents y compris les rapports ainsi que tout autre document préparé en lien avec la présente entente, y compris le contrat de fourniture et d'opération du Service de navettes fluviales qu'elle a octroyé à l'Opérateur, étant entendu que ceux-ci doivent être traités de manière confidentielle sous réserve des exigences des lois applicables.

ARTICLE 11 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

11.1 Modification

La présente convention ne peut être modifiée qu'avec l'accord écrit des deux Parties.

11.2 Invalidité d'une clause

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

11.3 Avis

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente entente est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

11.4 Lois applicables

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

ANNEXE

CONDITIONS D'OPÉRATION ET CARACTÉRISTIQUES DES NAVETTES FLUVIALES

A. CONDITIONS D'OPÉRATION ET TRAJETS

Les conditions d'opération du Service de navettes fluviales sont les suivantes :

Les bateaux servant de navettes fluviales permettront aux piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite de joindre les deux rives du fleuve St-Laurent ainsi que le parc Jean-Drapeau.

Les trajets offerts par ce service sont les suivants :

Service

Trajet 1 (visé par le partage des coûts) :

Vieux-Port (Quai A) → Parc Jean-Drapeau (Quai B) → Port de plaisance Réal-Bouvier (Quai C) → Parc Jean-Drapeau (Quai B) → Vieux-Port (Quai A).

Trajet 2 ou « Express » (non-visé par le partage des coûts) :

Vieux-Port (Quai A) → Parc Jean-Drapeau (Quai B) → Vieux-Port (Quai A).

Un système d'information sera mis sur pied pour les usagers, au moyen d'une ligne téléphonique commerciale en opération sept (7) jours par semaine pour la durée du contrat.

Un système de billetterie sera mis en place pour permettre un contrôle adéquat des passagers.

Un système de réservation sera mis en place pour permettre aux usagers de réserver leurs heures de départ et de retour.

B. CARACTÉRISTIQUES

Les navettes fluviales offriront les caractéristiques suivantes :

- être aménagées de façon à protéger les passagers de la pluie, du vent et du soleil;
- avoir les installations nécessaires afin de pouvoir embarquer et débarquer aisément et rapidement piétons, personnes à mobilité réduite et cyclistes;
- être munies de sièges ou banquettes fixes permettant d'asseoir tous les passagers;
- être munies de supports sécuritaires concernant l'amarrage des vélos à bord, tel que décrit plus bas;
- être en mesure d'offrir le service par trajet en une (1) heure ou moins incluant le temps requis pour l'achat des billets, le trajet, l'embarquement et le débarquement des passagers;
- être compatibles avec toutes les installations portuaires et leur capacité d'accueil;
- satisfaire à toutes les dispositions de la Loi sur la Marine marchande du Canada et de ses règlements;
- être sécuritaires selon les normes en vigueur. L'adjudicataire devra déposer avec sa proposition la description des bateaux proposés ainsi que la certification valide des navires de Transports Canada – certificat d'inspection (85-0431). La certification devra correspondre au type de navire et au type de voyage qu'il aura à effectuer. Une attestation de conformité, émise par un architecte naval, attestant que le navire répond aux normes de Transports Canada, pourra également être considérée;
- si un bateau en processus d'acquisition est proposé, la preuve que son design et/ou que sa construction ont été approuvés par Transports Canada – certificat d'inspection (85-0431) devra être fournie au jour et à l'heure de la clôture des offres. Une attestation de conformité, émise par un architecte naval, attestant que le navire répond aux normes de Transports Canada, pourra également être considérée. Dans le cas d'une proposition avec un bateau en processus d'acquisition, le soumissionnaire devra également démontrer hors de tout doute que le bateau sera opérationnel pour le début de l'exécution du contrat;
- avoir le personnel requis afin d'assurer en tout temps une bonne opération des navires ainsi que la sécurité des passagers;
- avoir sur chaque bateau, un minimum d'un (1) membre d'équipage bilingue pouvant s'exprimer en français et en anglais;
- avoir un réservoir de rétention pour récupérer les eaux usées produites à bord qui ne pourra être vidangé que dans des installations de pompage septique conformes à la réglementation environnementale en vigueur. Le système de récupération devra être vidangé régulièrement pour assurer le service ininterrompu des installations produisant des rejets d'eaux usées;
- avoir des toilettes propres et convenables à bord qui répondent ou dépassent les normes environnementales;
- être munies d'un système de haut-parleurs pouvant diffuser de façon convenable tout au long de la traversée;
- diffuser les consignes de sécurité de façon bilingue en début de traversée via le système de haut-parleurs;
- diffuser les noms des arrêts via le système de haut-parleurs.

Le nombre minimal (charge minimale) de passagers qui doivent pouvoir être transportés par direction et par heure selon la période d'achalandage décrite au Tableau 1 de la page suivante.

Tableau 1 : Charge minimale par heure et par direction selon le trajet

	Trajet 1	Trajet 2 (Express) <i>(fin de semaine et fériés)</i>
Période hors pointe	47 passagers	47 passagers
Périodes de pointe	94 passagers	94 passagers

Il n'y a aucune exigence en tant que telle sur la capacité des bateaux tant et aussi longtemps que le nombre minimal de passagers transportés par heure est respecté. L'Opérateur pourrait décider d'opérer le trajet avec un seul bateau ou plusieurs bateaux de plus petites capacités pourvu que les exigences minimales de charge et la capacité d'accueil des quais soient respectées.

Les bateaux doivent pouvoir transporter un nombre de vélos correspondant à au moins 20 % de la capacité de passagers sur le bateau.

L'accès des personnes à mobilité réduite devra être assuré en tout temps et pour tous les trajets.

Les bateaux assurant le Trajet 1 devront être clairement identifiés par une affiche une bannière ou un drapeau avec le libellé suivant :

- NAVETTE FLUVIALE MONTRÉAL – JEAN-DRAPEAU – LONGUEUIL.

Les bateaux assurant le Trajet 2 devront être clairement identifiés par une bannière ou un drapeau avec le libellé suivant :

- NAVETTE FLUVIALE MONTRÉAL – JEAN-DRAPEAU.

C. GRILLE HORAIRE

Le Service des navettes fluviales devra respecter la grille horaire suivante pour les saisons 2017, 2018 et 2019 :

	Trajet 1 : Vieux-Port – Parc Jean-Drapeau – Port de plaisance Réal-Bouvier – Parc Jean-Drapeau – Vieux-Port		
2017	Du 20 mai au 22 juin	Du 23 juin au 4 septembre	Du 5 septembre au 9 octobre
2018	Du 19 mai au 22 juin	Du 23 juin au 3 septembre	Du 4 septembre au 8 octobre
2019	Du 18 mai au 21 juin	Du 22 juin au 2 septembre	Du 3 septembre au 14 octobre
Lundi au jeudi	Aucun service	11 h à 19 h	Aucun service
Vendredi	Aucun service	11 h à 22 h	Aucun service
Samedi, dimanche et jours fériés	9 h à 22 h	9 h à 22 h	9 h à 22 h

TRAJET 2 : Vieux-Port (A) → Parc Jean-Drapeau (B) → → Vieux-Port (A)	
2017	Du 20 mai au 9 octobre
2018	Du 19 mai au 8 octobre
2019	Du 18 mai au 14 octobre
Lundi au vendredi	Aucun service
Samedi, dimanche et jours fériés	9 h 30 à 21 h 30

D. TARIFICATION

Les tarifications de base par usager incluant la bicyclette pour un aller simple taxes incluses pour les saisons 2017, 2018 et 2019 seront de :

	Trajet 1		Trajet 2 : l'Express
	Vieux-Port → Parc JD ou Parc JD → Vieux-Port	Vieux-Port → Réal-Bouvier ou Réal-Bouvier → Vieux-Port ou Réal-Bouvier → Parc JD ou Parc JD → Réal-Bouvier	Vieux-Port → Parc JD ou Parc JD → Vieux-Port
6 ans et +	4,25 \$	7,75 \$	4,25 \$
5 ans et -	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Les prix présentés dans le tableau incluent les taxes.

Il est prévu dans le contrat conclu entre Montréal et l'Opérateur que ce dernier aura le loisir de développer un forfait promotionnel afin de fidéliser les usagers au service. Sans s'y limiter, ces forfaits peuvent par exemple prendre la forme de passe de saison ou de carte de fidélité. L'Opérateur devra soumettre pour approbation écrite à Montréal et Longueuil les forfaits ainsi que les procédures par lesquelles il entend les mettre de l'avant. Cette approbation devra être soumise avant le début de la saison d'opération.

E. ASSURANCE

Il est prévu dans le contrat conclu entre Montréal et l'Opérateur que ce dernier devra être couvert par une assurance responsabilité civile satisfaisante et que les villes de Longueuil et de Montréal, ainsi que la SOGERIVE et la Société du parc Jean-Drapeau, devront être nommément désignées comme co-assurées à l'intérieur de cette police. Une copie de cette police sera remise au représentant de Montréal au plus tard lors de la signature de la présente entente. Montréal doit s'assurer que l'Opérateur détienne une telle police valable durant toute la période couverte par la présente entente.

F. DEVIS DE RÉFÉRENCE

Les Parties reconnaissent que Montréal a lancé l'appel d'offres publics numéro 17-15660 dans le but d'octroyer un contrat pour le service de navettes fluviales entre Montréal, Longueuil et le parc Jean-Drapeau et qu'une copie des cahiers des charges et des contrats de fourniture et d'opération du Service de navettes fluviales octroyé a été remise au représentant de Longueuil pour commentaires et approbation préalablement au lancement de l'appel d'offres.

ANNEXE G

APPEL D'OFFRES 17-15660

SERVICE DE BATEAUX-PASSEURS POUR LES VILLES DE MONTÉAL ET LONGUEUIL

Statistiques de fréquentations 2011- 2016

Trajet : Longueuil - Montréal - Parc Jean Drapeau

TOTAL PASSAGERS 2011- NAVETTES MARITIMES LONGUEUIL							
	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Total
Longueuil	260	3991	20880	14323	4342	0	43796
Longueuil (vélo)	0	632	1809	1606	446	0	4493
Montréal	308	3787	12971	8697	2231	0	27994
Montréal (vélo)	0	526	2640	1775	469	0	5410
Île Sainte-Hélène	320	2923	7170	6240	1499	0	18152
Île Sainte-Hélène (vélo)	0	166	1029	769	273	0	2237
TOTAL/MOIS	888	12025	46499	33410	9260	0	102082
TOTAL PASSAGERS 2012 - NAVETTES MARITIMES LONGUEUIL							
	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Total
Longueuil	2050	6438	17536	11551	4082	0	41657
Longueuil (vélo)	298	578	1484	1170	480	0	4010
Montréal	2415	7207	10788	7824	2375	0	30609
Montréal (vélo)	358	694	1778	1514	541	0	4885
Île Sainte-Hélène	1630	4028	6097	4112	1846	0	17713
Île Sainte-Hélène (vélo)	308	587	1472	1108	304	0	3779
TOTAL/MOIS	7059	19532	39155	27279	9628	0	102653
TOTAL PASSAGERS 2013 - NAVETTES MARITIMES LONGUEUIL							
	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Total
Longueuil	643	5761	16590	15671	2004	0	40669
Longueuil (vélo)	132	513	1030	1035	181	0	2891
Montréal	844	6637	9945	10486	1471	0	29383
Montréal (vélo)	143	261	902	1072	171	0	2549
Île Sainte-Hélène	442	3896	6074	5325	1241	0	16978
Île Sainte-Hélène (vélo)	54	229	826	350	31	0	1490
TOTAL/MOIS	2258	17297	35367	33939	5099	0	93960

TOTAL PASSAGERS 2014 - NAVETTES MARITIMES LONGUEUIL							
	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Total
Longueuil	1929	6951	16394	16653	0	0	4192
Longueuil (vélo)	194	766	1027	1301	272	27	7
Montréal	2674	8716	9981	12255	0	0	358
Montréal (vélo)	303	965	1391	1542	313	26	7
Île Sainte-Hélène	1333	6209	6383	6137	0	0	3362
Île Sainte-Hélène (vélo)	248	351	771	576	211	35	6
							454
TOTAL/MOIS	6681	23958	35947	38464	796	88	105934
TOTAL PASSAGERS 2015 - NAVETTES MARITIMES LONGUEUIL (saison ayant commencé plus tard et terminé plus tôt)							
	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Total
Longueuil		4447	14288	15302	2485		36522
Montréal		9011	10706	11783	1908		33408
Île Sainte-Hélène		7320	7371	6613	1648		22952
TOTAL/MOIS		20778	32365	33698	6041		92882
TOTAL PASSAGERS 2016 - NAVETTES MARITIMES LONGUEUIL							
	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Total
Longueuil	2146	5304	15840	14679	3374	408	41751
Montréal	3018	8579	13891	12005	3077	761	41331
Île Sainte-Hélène	1856	3670	8964	7157	2452	375	24474
TOTAL/MOIS	7020	17553	38695	33841	8903	154	107556

Le 11 janvier 2017

NAVETTES MARITIMES DU ST-LAURENT INC.
A/S MONSIEUR JÉRÔME CANTIN
124, SAINT-PIERRE
QUÉBEC (QC) G1K 4A7

N° de décision : 2017-CPSM-1002360

N° de client : 3001069290

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous NAVETTES MARITIMES DU ST-LAURENT (BUREAU ADMINISTRATIF), TANDEM 1 et TRANSIT, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). NAVETTES MARITIMES DU ST-LAURENT INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **10 janvier 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C. P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Dossier # : 1177371001

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports

Objet :

Accorder un contrat à Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc. pour l'opération d'un service de navette fluviale incluant deux trajets reliant le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019 - Dépense totale de 2 588 481,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15660 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Approuver une entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour ce contrat de navettes fluviales, pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019 - Autoriser à cette fin la réception d'un revenu de 801 122,23 \$

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[17-15660 Intervention.pdf](#)[17-15660 PV.pdf](#)[17-15660-Det Cah Final.pdf](#)



[17-15660 Tableau de prix.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Geneviève FORTIN
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-4437

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-20

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Navettes maritimes du St-Laurent inc.	2 588 481,61 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle



Parmi les motifs de désistement :

- Consultation des documents seulement (2 firmes)
- n'offre pas le service de navettes fluviales (1 firme)
- Société connexe a déposé une soumission (3 firmes)

Préparé par : Le - -

Numéro de l'appel d'offres : 17-15660
Titre : Service de navettes fluviales entre les villes de Montréal, Longueuil et le parc Jean-Drapeau - 3 ans
Date d'ouverture des soumissions : 27-févr-17

Description	4303512 Canada inc.				Prix avant négociation				Prix après négociation					
	Prix forfaitaire Saison 2017 A	Prix forfaitaire Saison 2018 B	Prix forfaitaire Saison 2019 C	Montant total	Prix forfaitaire Saison 2017 A	Prix forfaitaire Saison 2018 B	Prix forfaitaire Saison 2019 C	Montant total	Prix forfaitaire Saison 2017 A	Prix forfaitaire Saison 2018 B	Prix forfaitaire Saison 2019 C	Montant total		
1.1 Trajet # 1 : Vieux-Port, Parc Jean-Drapeau, Port de plaisance Réal-Bouvier, Parc Jean-Drapeau, Vieux-Port	430 000,00 \$	445 000,00 \$	460 000,00 \$	1 335 000,00 \$	460 183,80 \$	478 591,15 \$	497 734,79 \$	1 436 509,74 \$	442 484,00 \$	464 166,00 \$	486 909,00 \$	1 393 559,00 \$		
1.2 Trajet # 2 : Vieux-Port, Parc Jean-Drapeau, Vieux-Port	262 000,00 \$	270 000,00 \$	283 000,00 \$	815 000,00 \$	283 258,13 \$	294 588,46 \$	306 372,00 \$	884 218,59 \$	272 364,00 \$	285 710,00 \$	299 710,00 \$	857 784,00 \$		
Total avant taxes				2 150 000,00 \$	Total avant taxes				2 320 728,33 \$	Total avant taxes				2 251 343,00 \$
TPS 5 %				107 500,00 \$	TPS 5 %				116 036,42 \$	TPS 5 %				112 567,15 \$
TVQ 9,9975 %				214 462,50 \$	TVQ 9,975 %				231 492,65 \$	TVQ 9,975 %				224 571,46 \$
Montant total				2 471 962,50 \$	Montant total				2 668 257,40 \$	Montant total				2 588 481,61 \$
Signature	Oui				Oui				Oui					
Addendas signés	Oui				Oui				Oui					
Garantie de soumission	Traite bancaire de 24 826,86 \$				Chèque visé de 35 0000 \$				Chèque visé de 35 0000 \$					
Numéro TPS/TVQ	oui				Oui				Oui					
Numéro de fournisseur VDM	non				361705				361705					
AMF	Non				Oui				Oui					
NEQ	1163120208				1141751454				1141751454					
Assurance-responsabilité civile	Oui				Oui				Oui					
SEAO	Oui				Oui				Oui					
RENA	NON				Non				Non					

Remarque :
 Motif de non-conformité
 Plus bas soumissionnaire conforme

Véifié par : Geneviève Fortin Date : 20/03/2017



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Modalités](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

**› Résultats
d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 17-15660

Numéro de référence : 1040996

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Service de navettes fluviales entre les villes de Montréal, Longueuil et le parc Jean-Drapeau - 3 ans

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
4303512 Canada Inc. 7865, rue des Saules Brossard, QC, J4X2X5 NEQ : 1163120208	Monsieur Gilles Georgieff Téléphone : 514 824-3199 Télécopieur :	Commande : (1237920) 2017-02-19 15 h 18 Transmission : 2017-02-19 15 h 18	2704696 - 17-15660 Addenda N°1 - Report de date 2017-02-19 15 h 18 - Téléchargement 2709691 - 17-15660 Addenda N°2 - Report de date 2017-02-20 7 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Communauté métropolitaine de Montréal 1002 rue sherbrooke ouest bureau 2400 Montréal, QC, H3A 3L6 http://www.cmm.qc.ca NEQ :	Madame Guylaine Morissette Téléphone : 514 350-2562 Télécopieur : 514 350-2599	Commande : (1232084) 2017-02-08 15 h 40 Transmission : 2017-02-08 15 h 40	Mode privilégié : Ne pas recevoir
Croisières Absolu 7865 Des Saules Brossard, QC, J4X2X5 NEQ : 1163120208	Monsieur Gilles Georgieff Téléphone	Commande : (1232632) 2017-02-09 12 h 01	2704696 - 17-15660 Addenda N°1 - Report de date 2017-02-09 12 h 01 -



	: 514 824-3199 Télécopieur :	Transmission : 2017-02-09 12 h 01	Téléchargement 2709691 - 17-15660 Addenda N°2 - Report de date 2017-02-20 7 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Croisières Navark inc 81, chemin de la Rive Longueuil, QC, J4h 4C9 NEQ : 1161580494	Monsieur Normand Noel Téléphone : 514 871-8356 Télécopieur :	Commande : (1217801) 2017-01-11 15 h 56 Transmission : 2017-01-11 15 h 56	2704696 - 17-15660 Addenda N°1 - Report de date 2017-02-09 10 h 49 - Courriel 2709691 - 17-15660 Addenda N°2 - Report de date 2017-02-20 7 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Entertainment Cruises 1500 Bank St. Suite 313 Ottawa, ON, K1H 1B8 NEQ :	Monsieur Eddie Bonamie Téléphone : 613 800-0728 Télécopieur :	Commande : (1229609) 2017-02-03 13 h 19 Transmission : 2017-02-03 13 h 19	2704696 - 17-15660 Addenda N°1 - Report de date 2017-02-09 10 h 49 - Courriel 2709691 - 17-15660 Addenda N°2 - Report de date 2017-02-20 7 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Galland 3874 chemin du Souvenir Laval, QC, H7V 1Y4 http://www.galland-bus.com NEQ : 1143917566	Madame Karine Bouchard Téléphone : 450 781-2250 Télécopieur : 450 687-0555	Commande : (1219516) 2017-01-16 11 h 10 Transmission : 2017-01-16 11 h 10	2704696 - 17-15660 Addenda N°1 - Report de date 2017-02-09 10 h 49 - Courriel 2709691 - 17-15660 Addenda N°2 - Report de date 2017-02-20 7 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc 530, rue St-André	Monsieur Yves Hamel Téléphone	Commande : (1217115) 2017-01-10 14	2704696 - 17-15660 Addenda N°1 - Report de date

Montréal, QC, H2L 5B9 NEQ : 1141751454	: 418 570-8537 Télécopieur : 418 692-0845	h 37 Transmission : 2017-01-10 14 h 37	2017-02-09 10 h 49 - Courriel 2709691 - 17-15660 Addenda N°2 - Report de date 2017-02-20 7 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Société du Vieux-Port de Montréal 333 de la Commune Ouest Montréal, QC, H2Y2E2 NEQ :	Madame Marjolaine Fournier Téléphone : 514 283-0294 Télécopieur : 514 283-1176	Commande : (1234654) 2017-02-13 15 h 51 Transmission : 2017-02-13 15 h 51	2704696 - 17-15660 Addenda N°1 - Report de date 2017-02-13 15 h 51 - Téléchargement 2709691 - 17-15660 Addenda N°2 - Report de date 2017-02-20 7 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide ?

[Aide en ligne](#) 
[Formation en ligne](#)
[Glossaire](#)
[Plan du site](#)
[Accessibilité](#)
[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)
[Contactez-nous](#)
[Nouvelles](#)
[Marchés publics hors Québec](#) 
[Registre des entreprises non admissibles](#) 
[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)
[Info sur Constructo](#)
[Conditions d'utilisation](#)
[Polices supportées](#)

Partenaires



Dossier # : 1177371001

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports

Objet :

Accorder un contrat à Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc. pour l'opération d'un service de navette fluviale incluant deux trajets reliant le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019 - Dépense totale de 2 588 481,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15660 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Approuver une entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour ce contrat de navettes fluviales, pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019 - Autoriser à cette fin la réception d'un revenu de 801 122,23 \$

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[SIVT - 1177371001.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : 514 872-0721

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-20

Stéphanie MORAN
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-2813

Division : Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier-Pôle développement

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 27 avril 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE177371001**

1 - Octroyer un contrat à Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc. au montant de 2 588 481,61 \$ (taxes incluses) et autoriser la dépense afférente pour l'opération d'un service de navette fluviale incluant deux trajets : le premier reliant le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et le Port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil) et le second, le trajet « Express », reliant le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019. Appel d'offres public 17-15660 (2 soumissionnaires dont un seul conforme) / 2 - Approuver une entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour ce contrat de navettes fluviales, pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019 / 3 - Autoriser à cette fin la réception d'un revenu de 801 122,23 \$ (taxes incluses) provenant de la Ville de Longueuil pour l'opération et le fonctionnement du service de navettes fluviales pour le trajet reliant le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil), ainsi que d'un revenu de 15 000 \$ (taxes incluses) en frais de gestion de ce service pour la même période

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE177371001

1 - Octroyer un contrat à Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc. au montant de 2 588 481,61 \$ (taxes incluses) et autoriser la dépense afférente pour l'opération d'un service de navette fluviale incluant deux trajets : le premier reliant le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et le Port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil) et le second, le trajet « Express », reliant le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019. Appel d'offres public 17-15660 (2 soumissionnaires dont un seul conforme) / 2 - Approuver une entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour ce contrat de navettes fluviales, pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019 / 3 - Autoriser à cette fin la réception d'un revenu de 801 122,23 \$ (taxes incluses) provenant de la Ville de Longueuil pour l'opération et le fonctionnement du service de navettes fluviales pour le trajet reliant le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil), ainsi que d'un revenu de 15 000 \$ (taxes incluses) en frais de gestion de ce service pour la même période.

À sa séance du 5 avril 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres et pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 12 avril 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont constaté qu'un des deux soumissionnaires n'était pas en possession de son autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et a donc été considéré comme non conforme.

Les membres n'ont pu que constater l'absence de concurrence pour ce contrat, l'adjudicataire étant toujours le même d'un appel d'offres à l'autre.

Dans ce contexte, la Commission a invité le Service à ajouter au dossier décisionnel un Tableau explicatif montrant l'évolution des coûts des contrats pour les navettes depuis 2014.

La Commission a aussi jugé adéquat que le Service saisisse l'opportunité de négocier une baisse de quelque 3 % du prix du contrat avec le seul soumissionnaire conforme.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres et pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE177371001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



(2)

Dossier # : 1177100001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à CRT Construction inc., pour la construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater - Arrondissement de Verdun - Dépense totale de 75 384 000,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10210 - (3 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 75 384 000,32 \$, taxes incluses, pour la construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater, comprenant tous les frais incidents ;
2. d'accorder à CRT Construction inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 71 116 981,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10210;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-23 18:24

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177100001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à CRT Construction inc., pour la construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater - Arrondissement de Verdun - Dépense totale de 75 384 000,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10210 - (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'usine de production d'eau potable Atwater est alimentée en eau brute par un canal à ciel ouvert d'une longueur d'environ huit (8) kilomètres. Une section de mille deux cents (1 200) mètres du canal se trouve en bordure de l'autoroute 15 sud, entre la rue de l'Église et l'avenue Atwater. La prise d'eau, point d'entrée de l'eau brute dans l'usine Atwater, se situe dans cette section. Cet important axe autoroutier chevauche partiellement notre source d'eau et seule la largeur du canal d'une cinquantaine de mètres le sépare de notre prise d'eau. De plus, le règlement sur le prélèvement des sources et leur protection du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC), entré en vigueur en août 2014, nous oblige à identifier et inventorier les risques. Le principal risque pour l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater est la portion de l'autoroute 15 près du canal.

Suite à ce constat, la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau souhaite sécuriser sa source d'approvisionnement en isolant cette section du canal des sources de contamination pouvant provenir de l'environnement adjacent.

La construction de la canalisation en tunnel est la méthode de construction qui présente le moins de risque pour l'alimentation en eau brute de l'usine pendant les travaux et qui s'avère la moins dispendieuse. Pour éliminer les risques de contamination lors des travaux autoroutiers d'Infrastructure Canada, la DEP souhaite terminer sa canalisation pour le 1^{er} mai 2018, puisque contractuellement, Infrastructure Canada devrait commencer ses travaux, en lien avec ceux du futur pont Champlain, à cette date. Des mesures de mitigation sont prévues si nécessaire.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Devoir et le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 28 novembre 2016. L'ouverture des soumissions a eu lieu dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville le 15 février 2017. La durée initiale de publication était de cinquante-sept (57) jours. Cependant, elle fut prolongée de vingt (20) jours, pour une durée réelle de soixante-dix-sept (77) jours, afin de tenir compte des demandes du marché de prolonger la durée et de quelques modifications apportées au projet par addenda. Les soumissions sont valides pendant les cent vingt (120) jours calendrier qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 15 juin 2017.

Six (6) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres, afin d'apporter certaines précisions sur le projet :

Addenda	Date	Objets
# 1	19 décembre 2016	Réponses aux questions des soumissionnaires, annulation de l'article 5.2.3 du bordereau, ajout de la section du devis sur les ponts roulants et modification au cahier des clauses administratives spéciales (sections présentation de la soumission et descriptions des critères d'évaluation).
# 2	17 janvier 2017	Report de la date de fermeture des soumissions du 25 janvier au 8 février 2017, réponses aux questions des soumissionnaires, ajout de travaux à la prise d'eau actuelle et modification au cahier des clauses administratives spéciales (valeurs limites de vibration et ajustement des heures de restriction de travaux).
# 3	27 janvier 2017	Réponses aux questions des soumissionnaires, modification au bordereau de soumission, ajout des spécifications d'Hydro-Québec pour les travaux près de leur infrastructures, précisions sur les quantités de sols contaminés à enlever du site et ajout des informations concernant un forage géotechnique supplémentaire.
# 4	1 ^{er} février 2017	Réponses aux questions des soumissionnaires.
# 5	7 février 2017	Report de la date de fermeture des soumissions du 8 février au 15 février 2017 et modification d'une page du bordereau de soumission puisqu'un article du bordereau avait disparu suite à l'émission de l'addenda 3.
# 6	13 février 2017	Correction mineure au bordereau de soumission précisant que le sous total A doit inclure le poste 0,1 du bordereau (Organisation de chantier).

L'estimation initiale a été révisée afin de tenir compte des impacts financiers liés aux travaux ajoutés en cours d'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0710 - 26 novembre 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Hatch Mott MacDonald Ltée, pour la réalisation d'études, la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour le projet de canalisation de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater, pour une somme maximale de 4 005 477,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14166 (2 soumissionnaires.)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à CRT Construction inc., pour la construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute de l'usine

Atwater.

Les travaux compris dans cet appel d'offres sont sommairement décrits ci-dessous:

- la construction d'une nouvelle prise d'eau près de la rue Gordon ;
- l'excavation, le soutènement et le bétonnage de deux (2) puits verticaux, chacun à l'extrémité du tunnel;
- l'excavation et le soutènement temporaire d'un tunnel dans le roc d'une longueur d'environ huit cent soixante-dix (870) mètres;
- la construction, par bétonnage en place, d'une conduite de six (6) mètres de diamètre sur une longueur d'environ huit cent soixante-dix (870) mètres.
- la construction d'un bâtiment de service au-dessus de la prise d'eau;
- la fourniture, l'installation et la mise en service des équipements de mécanique de procédés (dégrilleurs, vannes, poutrelles, etc.);
- la construction d'un canal de raccordement entre le puits vertical nord du tunnel et la chambre de vannes de la prise d'eau existante;
- le soutènement temporaire nécessaire de toutes les parois excavées;
- l'étanchéisation et l'assèchement des fondations;
- les rideaux d'injection dans le roc autour des puits verticaux;
- la protection de la source d'eau pendant les travaux;
- autres services requis pour compléter les travaux.

Une enveloppe budgétaire pour des travaux contingents de 6 422 848,43 \$, taxes incluses, soit dix (10) % du coût des travaux, a été prévue au bordereau de soumission afin de couvrir les frais imputables à des imprévus qui peuvent survenir en cours de chantier.

Des frais incidents de 4 267 018,89\$, taxes incluses, ont été réservés, représentant six (6) % de la valeur du contrat, pour défrayer les coûts associés aux travaux spécialisés.

Dans le cas du présent projet, les frais incidents sont partagés en deux parties. Une première partie qui représente trois (3) % du montant des travaux a été réservée pour le contrôle qualitatif des matériaux et géotechnique associés au projet. La deuxième partie qui représente aussi trois (3) % du montant des travaux a été réservée pour les autres travaux spécialisés qui ne sont pas inclus dans les travaux à réaliser par l'entrepreneur adjudicataire. Ces travaux sont principalement:

- protection et déplacement d'utilités publiques (Bell, Vidéotron, CSEM, Gaz Métro, etc.);
- le raccordement électrique par Hydro-Québec;
- arpentage;
- suivi géotechnique;
- activité de communications.

L'entrepreneur est tenu d'avoir complété l'ensemble de ses travaux dans un délai de trois cent soixante-cinq (365) jours de calendrier suivant la date de l'ordre de débiter les travaux. Tout retard non justifié entraînera l'application de l'article 2.1 du cahier des clauses administratives spéciales, soit une pénalité de 0,05 % du prix du contrat accordé, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) et le montant des travaux contingents, par jour de retard. Si l'entrepreneur complète ses travaux avant le délai de trois cent soixante-cinq (365) jours de calendrier suivant la date de l'ordre de débiter les travaux, un boni est prévu tel que précisé à l'article 2.1 du cahier des clauses administratives spéciales. Le montant du boni est de 13 500 \$, taxes non incluses, (0,025 % du prix du contrat, selon l'estimation initiale), par jour, jusqu'à concurrence de trente (30) jours, pour un montant maximal de 405 000 \$, taxes non incluses, pour l'ensemble du contrat.

JUSTIFICATION

De par leur nature et leur complexité, les travaux de construction de ce projet doivent être effectués par un entrepreneur spécialisé, expérimenté, disponible et connaissant les différents aspects propres à ce type de travaux.

Ainsi, la DEP, conformément aux dispositions de l'article 573.1.0.1.1 de la Loi des cités et villes, a choisi de procéder par appel d'offres avec critères d'évaluation pondérés (deux (2) enveloppes).

La DEP a suivi les dispositions de l'encadrement administratif C-RM-APP-D-16-001 et a fait approuver sa grille d'évaluation spécifique par le Service de l'approvisionnement, et ce, avant la publication de l'appel d'offres public.

À la suite de l'appel d'offres public 10210, il y a eu trente-cinq (35) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve en pièce jointe au dossier. Trois (3) soumissions ont été déposées. Les motifs de désistement des trente-deux (32) firmes sont les suivants :

- deux (2) firmes ont indiqué ne pas avoir les qualifications demandées pour soumissionner;
- une (1) firme a préféré soumissionner sur un autre projet similaire en appel d'offres au même moment;
- une (1) firme a indiqué n'avoir pas assez de main-d'oeuvre pour faire le travail et les consortiums étaient interdits;
- une (1) firme a indiqué ne pas avoir le personnel ni le temps pour préparer la soumission;
- une (1) firme n'a pas le bon domaine d'expertise;
- une (1) firme a indiqué que le projet est trop à risque pour son entreprise;
- une (1) preneur est une firme de génie-conseil;
- treize (13) preneurs sont des sous-traitants;
- cinq (5) preneurs sont des fournisseurs;
- six (6) firmes n'ont fourni aucune réponse.

Le comité de sélection a siégé le 3 mars 2017. L'analyse des offres a permis de constater que les trois (3) soumissionnaires sont conformes, ayant obtenu au moins la note de passage de soixante-dix (70) %. Après établissement des pointages finaux, le comité de sélection recommande que le contrat soit accordé à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit la firme CRT Construction inc.

Soumissionnaires conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (avec taxes)	Autre (avec taxes)	Total (avec taxes)
CRT Construction inc.	74,9	0,0176	64 694 133,00 \$	6 422 848,43 \$	71 116 981,43 \$
Groupe TNT Inc.	71,2	0,0163	67 796 909,40 \$	6 733 126,07 \$	74 530 035,47 \$
Pomerleau Inc.	80,9	0,0161	74 003 226,31 \$	7 353 757,75 \$	81 356 984,06 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe			63 376 153,88 \$	6 291 050,51 \$	69 667 204,39 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire – estimation)					1 449 777,04 \$ 2,08 %

Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100	
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale (\$) (2e meilleure note finale – adjudicataire)	
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale (%) ((2e meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100	3 413 054,04 \$ 4,80 %

Un écart de 1 449 777,04\$ (2,08 %) est noté entre le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage et l'estimation réalisée par la firme Hatch Mott MacDonald Itée.

Les validations requises ont été faites à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du registre des entreprises non admissibles (RENA). La compagnie a également fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 30 janvier 2017 avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, l'entreprise CRT Construction inc. détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur jusqu'au 25 avril 2019. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce que la valeur du contrat est de plus de 10 M\$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 71 116 981,43 \$, taxes incluses, comprenant un montant de 64 694 133,00 \$, taxes incluses, pour les travaux et un montant de 6 422 848,43 \$, taxes incluses, pour les contingences. La dépense totale de 75 384 000,32 \$, taxes incluses, comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 4 267 018,89 \$, taxes incluses, pour les dépenses incidentes.

La dépense de 75 384 000,32 \$, taxes incluses, représente un coût net de 68 835 640,22 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales. Le coût de ce projet sera financé par l'emprunt RCG 15-078 à moins de disponibilité de la réserve.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

Bien qu'aucun engagement formel n'ait encore été pris, des discussions autour de la programmation du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et Infrastructures Canada laissent croire qu'une subvention hors programme serait envisageable. En effet, nous savons que cette initiative fait l'objet de travaux au MAMOT. Suivant le scénario actuellement en discussion, cette subvention serait calquée sur les paramètres du FEPTEU, donc pourrait atteindre jusqu'à 83 % des coûts admissibles engendrés par le projet de construction de la nouvelle canalisation. Le MAMOT devrait être en mesure de confirmer ses intentions d'ici les deux prochains mois.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adjudicataire devra réaliser les travaux de façon à respecter la Politique de développement durable de la Ville de Montréal et les directives applicables qui s'y rattachent. Le présent projet contribuera à sécuriser l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater en éliminant le risque de contamination relié à l'autoroute 15.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'échéancier de réalisation étant très serré, un report ou un refus du présent dossier occasionnerait des retards dans la réalisation du projet et il est important de pouvoir exécuter ces travaux avant les travaux autoroutiers d'Infrastructure Canada, qui doivent débuter le 1^{er} mai 2018.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Commission permanente sur l'examen des contrats : 12 avril 2017
- Octroi de contrat : 27 avril 2017
- Mobilisation du chantier : mai 2017
- Délai contractuel : 365 jours de calendrier
- Fin des travaux : mai 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARDIN, Verdun

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-14

Guillaume RICHARD
Coordonnateur de projet

Tél : 514-868-5084
Télécop. : 514-872-2898

Jean-François DUBUC
Chef de division - Projets réseau principal

Tél : 514 872-4647
Télécop. : 514 872-2898

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

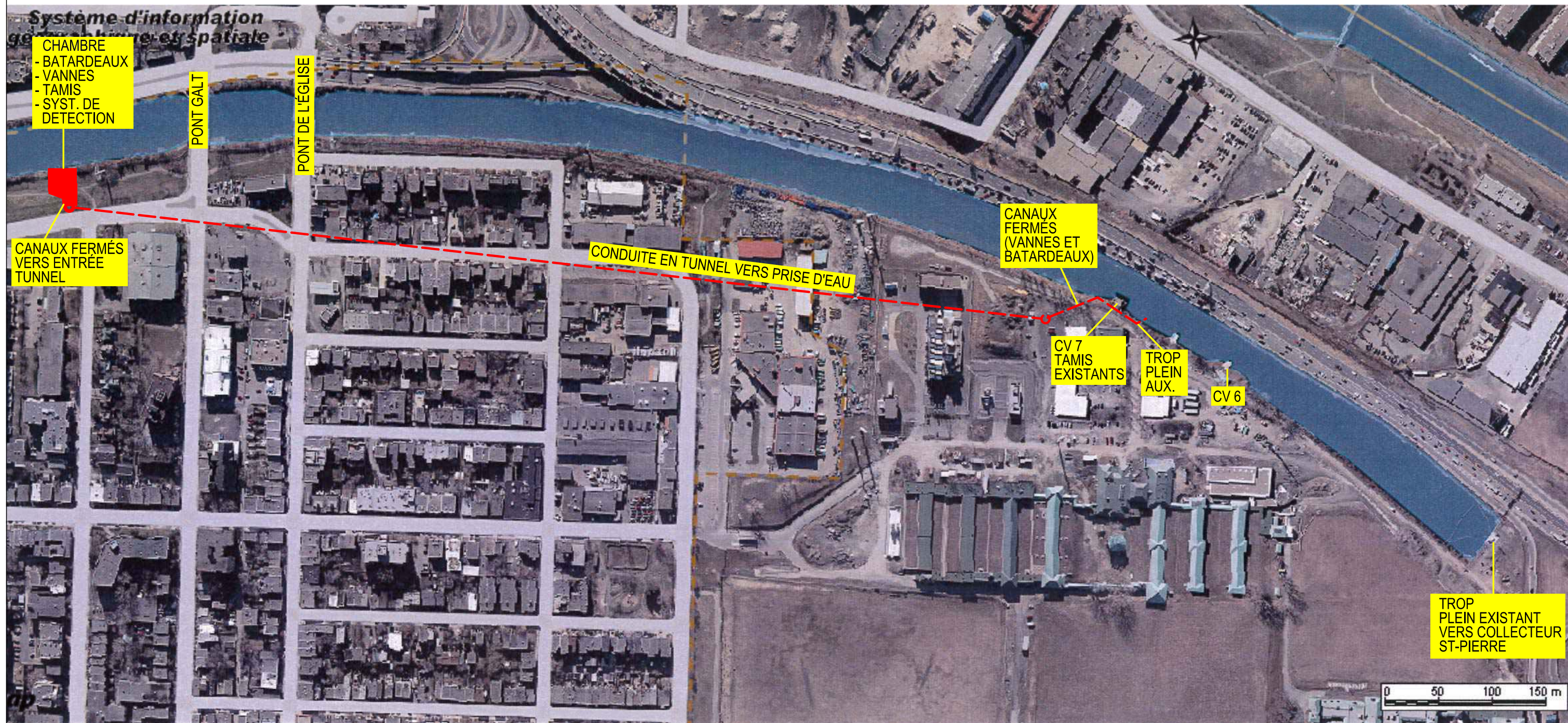
André MARSAN
Directeur par intérim de la Direction de l'eau
potable

Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2017-03-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice du Service de l'eau

Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2017-03-23



Montréal Service de l'eau Direction de l'eau potable Division projets majeurs Section projets conduites principales	Titre du projet	Titre du dessin	Dessiné par:	Échelle:	Date:
	CANALISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU BRUTE DE L'USINE ATWATER	VUE D'ENSEMBLE	ELIZABETH SKALSKA, Dess.	Aucune	2017-03-16
			Approuvé par:	Dossier:	Croquis no:
			GUILLAUME RICHARD, Ing.	CA-2016	1

10210 - Construction d'une canalisation en tunnel pour l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater

	<i>Présentation et qualité des documents techniques</i>	<i>Expérience et compétence du soumissionnaire</i>	<i>Expérience et compétence de l'équipe du soumissionnaire affectée au projet</i>	<i>Approche proposée</i>	<i>Capacité de réalisation du projet</i>	<i>Durée et calendrier des travaux</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>
FIRME	5%	20%	20%	30%	10%	15%	100%	\$		Rang	Date
GROUPE TNT INC.	3,83	13,67	14,00	21,83	7,33	10,50	71,2	74 530 035,47 \$	0,0163	2	Heure 13h30
POMERLEAU INC.	3,92	16,33	16,17	24,00	7,83	12,67	80,9	81 356 984,06 \$	0,0161	3	Lieu 1555 Carrie-Derick
CRT CONSTRUCTION INC.	3,83	12,83	16,00	22,83	8,17	11,25	74,9	71 116 981,43 \$	0,0176	1	
0							-		-		
0							-		-		
Agent d'approvisionnement	Pierre L'Allier										
											Multiplicateur d'ajustement
											10000

Le 13 décembre 2016

CRT CONSTRUCTION INC.
A/S MONSIEUR MAURICE LEROUX
870, RUE ARCHIMÈDE
LÉVIS (QC) G6V 7M5

N° de décision : 2016-CPSM-1064374
N° de client : 2700004517

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

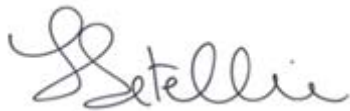
Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous POLY-HYDRO, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CRT CONSTRUCTION INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **25 avril 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Preneurs du cahier des charges, projet CA-2016, construction d'une canalisation en tunnel pour l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater

Compilation des données provenant de SEAO

Nom des entreprises (ordre alphabétique)
Allen entrepreneur général inc.
Armatures Bois-Francis Inc. (ABF)
Brault Maxtech inc.
Coffrage Alliance Ltée, Entrepreneur général
Construction Bau-Val inc.
Construction Demathieu et Bard (CDB) inc.
Construction Deric inc.
Construction Kiewit
Construction Norascon inc.
CRT Construction inc.
Dragados Canada inc.
EBC inc.
Électricité Grimard inc.
Excavation Loiselle inc.
Filtrum inc.
Foraction inc.
Forterra
Groupe Aecon Québec Ltée
Groupe TNT
Hamel Construction
L.A. Hébert Ltée
Le Groupe Lécuyer Ltée
Le Groupe LML Ltée
Les Entreprises Michaudville inc.
Les Exc. Marchand & Fils Inc.
Les installation Électriques Pichette Inc.
Les Services Électriques Blanchette inc.
Mabarex
Pavage Chenail
Pomerleau inc.
Socomec Industriel inc.
Système Urbains inc.
Turcotte (1989) inc.
Veolia Water Technologies Canada inc.
WSP Canada Inc.

Dossier # : 1177100001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal
Objet :	Accorder un contrat à CRT Construction inc., pour la construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater - Arrondissement de Verdun - Dépense totale de 75 384 000,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10210 - (3 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Information comptable DEP 1177100001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposée au budget
Conseil et soutien financier - Point de service
Eau - Environnement
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-20

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère en gestion des ressources
financières

Tél : 514 872-2648

Division : Service des finances , Direction du
conseil et du soutien financier

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 27 avril 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE177100001**

**Accorder un contrat à CRT Construction inc., pour la
construction d'une canalisation en tunnel pour la
protection de l'alimentation en eau brute de l'usine
Atwater - Arrondissement de Verdun - Dépense totale
de 75 384 000,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres
public 10210 - (3 soumissionnaires).**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE177100001

Accorder un contrat à CRT Construction inc., pour la construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater - Arrondissement de Verdun - Dépense totale de 75 384 000,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10210 - (3 soumissionnaires).

À sa séance du 5 avril 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 12 avril 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier et ont reçu des réponses satisfaisantes.

Ils ont bien compris que le Service de l'eau avait privilégié une technique particulière pour la construction de la canalisation en tunnel, mais s'était quand même montré ouvert à d'autres techniques possibles. Ils ont aussi constaté que la réalisation de ce contrat présentait plusieurs éléments de complexité inhabituels. Ceci explique sans doute le nombre limité de soumissionnaires.

Les membres ont, par ailleurs, apprécié la décision du Service d'opter pour une évaluation à deux enveloppes dans le présent dossier. Pour un contrat aussi complexe techniquement, il était de mise de mesurer la qualité des propositions en plus, bien sûr, des prix soumis.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE177100001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1173775001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Optimisation du réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Groupe TNT, pour le projet Agglomération de Montréal - Régulation de la pression et mesure du débit - Travaux 2017 - Dépense totale de 11 193 181,82 \$ (contrat : 9 850 000,00 \$ + incidences : 1 343 181,82 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 10219 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 11 193 181,82 \$, taxes incluses, pour le projet Agglomération de Montréal - Régulation de la pression et mesure du débit - Travaux 2017, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Groupe TNT, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 850 000,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10219 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-21 09:57

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1173775001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Optimisation du réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Groupe TNT, pour le projet Agglomération de Montréal - Régulation de la pression et mesure du débit - Travaux 2017 - Dépense totale de 11 93 181,82 \$ (contrat : 9 850 000,00 \$ + incidences :1 343 181,82 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 10219 - 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2012, la Ville de Montréal a mis en oeuvre, sur son réseau d'eau potable, un projet de régulation de la pression en temps réel. Cette stratégie, recommandée par l'International Water Association (IWA), permet de faire des gains sur trois plans : diminution des fuites, diminution des bris dus à l'augmentation de la pression en période de faible consommation et prolongement de la durée de vie des conduites vieillissantes. Cette stratégie a déjà été utilisée avec succès par plusieurs villes, principalement en Europe.

Trois projets de régulation ont déjà été réalisés ou sont en cours de réalisation. Il s'agit de :

- en 2014, les secteurs de Côte-Saint-Luc, Pierrefonds-Roxboro et de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce;
- en 2015, les secteurs de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve, Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles et Verdun (Îles-des-Soeurs);
- en 2016, les secteurs de Ahuntsic – Cartierville, Villeray – St-Michel – Parc-Extension et Dorval.

Ce quatrième projet prévoit cinq nouveaux secteurs de régulation de pression (SRP) qui sont situés dans les arrondissements du Sud-Ouest et de LaSalle ainsi que dans les villes de Mont-Royal, Hampstead et Montréal-Ouest.

En plus de ce qui est énuméré ci-dessus, des chambres de mesure existantes sur le réseau principal bénéficieront d'instruments de mesure afin de mesurer les débits et les pressions en continu. Ces informations permettront d'améliorer l'opération ainsi que notre

connaissance du réseau.

Le présent dossier concerne l'octroi du quatrième contrat de construction pour la réalisation de cinq secteurs de régulation de la pression (SRP) prévus en 2017 et l'ajout de dix-sept débitmètres avec transmetteurs de pression à différents endroits sur le réseau principal.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Devoir ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 23 janvier 2017. L'ouverture des soumissions a eu lieu à l'hôtel de ville de Montréal le 8 mars 2017, soit 6 semaines et 2 jours après le lancement.

Cinq addenda ont été émis pendant l'appel d'offres :

- le premier afin d'apporter quelques clarifications techniques;
- le second afin de répondre aux questions de soumissionnaires;
- le troisième afin de reporter la date d'ouverture suite à la demande de plusieurs soumissionnaires, la date d'ouverture initiale était le 20 février;
- le quatrième afin de répondre aux questions de soumissionnaires et d'apporter quelques clarifications techniques;
- le cinquième afin de modifier le choix d'un équipement.

La validité des soumissions est de 90 jours, soit jusqu'au 6 juin 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0240 - 21 avril 2016 - Accorder un contrat à Socomec industriel, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2016 - Dépense totale de 6 474 993,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10191 - 7 soumissionnaires.

CG15 0412 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Groupe TNT, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2015 - Dépense totale de 4 835 184,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10178 - 4 soumissionnaires.

CG14 0344 - 21 août 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Tetra Tech QI inc. pour la réalisation de secteurs de régulation de pression et la réhabilitation de chambres de mesure de pression sur réseau primaire pour une somme maximale de 8 324 053,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13441 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG14 0341 - 21 août 2014 - Accorder un contrat à Coffrage Alliance Ltée, pour le projet Construction de chambres de régulation de la pression - Agglomération de Montréal 2014 - Dépense totale de 6 609 119 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10145 - 5 soumissionnaires.

CG13 0305 - 29 août 2013 - Accorder un contrat de services professionnels pour la conception, les plans et devis, ainsi que les services bureau pendant la construction de chambres de régulation de la pression et de mesure du débit, à SNC-Lavalin inc. pour la somme maximale de 845 848,08 \$, taxes incluses et à BPR-Infrastructures inc. pour la somme maximale de 564 389,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12579 (4 soum.) / Approuver les deux projets de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi du contrat pour la réalisation des travaux de construction des secteurs de régulation de la pression pour l'année 2017 et pour l'instrumentation de

chambres de mesure du débit sur le réseau d'aqueduc principal.

Ces travaux visent les infrastructures pour cinq secteurs :

- Sud-Ouest (RSO-1):
 - 4 chambres de régulation de la pression
 - 2 chambres de mesure de la pression
- LaSalle (RLS-1):
 - 2 chambres de régulation de la pression
 - 2 chambres de mesure de la pression
- Ville de Mont-Royal (RMR-1):
 - 6 chambres de régulation de la pression
 - 1 chambre de mesure du débit
 - 3 chambres de mesure de la pression
- Ville de Hampstead (RHS-1):
 - 1 chambre de régulation de la pression
 - 1 chambre de régulation d'urgence
 - 1 chambre de mesure de la pression
- Ville de Montréal-Ouest (RMO-1):
 - 1 chambre de régulation de la pression
 - 2 chambres de mesure du débit
 - 1 chambre de mesure de la pression

Ces travaux visent également l'instrumentation de 17 chambres existantes sur le réseau d'aqueduc principal

- rue Sherbrooke près de Viau, SMH-0-Q1;
- avenue du Parc près de St-Joseph, SPM-0-Q1;
- parc Jeanne-Mance, dans l'axe de la rue Marie-Anne, SPM-0-Q2;
- avenue Bernard près de Stuart, SOM-0-Q1;
- côte-Sainte-Catherine près de Villeneuve, SOM-0-Q2;
- boulevard Décarie près de Duncan, SMR-0-Q1;
- boulevard Graham près de l'Acadie, SMR-0-Q2;
- boulevard Maurice-Duplessis près de Rodolphe-Forget, SPR-0-Q1;
- boulevard Rosemont près de Chabot, SRL-0-Q1;
- rue de Bellechasse près de Marquette, SRL-0-Q2;
- avenue de Lorimier près de Danduran, SRL-0-Q3;
- rue St-Patrick près de St-Colomban, SSO-0-Q1;
- rue St-Colomban près de St-Patrick, SSO-0-Q2;
- rue St-Patrick près de Wellington, SSO-0-Q3;
- rue St-Antoine près de Marin, SSO-0-Q4;
- rue Fullum près de Jean-Langlois, SVM-0-Q1;
- boulevard Crémazie près de Liège, SVE-0-Q1.

Les deux arrondissements et les villes liées touchés par les travaux ont été informés.

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 895 454,55 \$, taxes incluses, soit 10 % du montant des travaux, est prévue au présent contrat pour effectuer des travaux qui n'ont pu être prévus lors de l'élaboration des plans et devis (exemple : protection d'utilités publiques non identifiée aux plans, infrastructure mal identifiée aux plans, etc).

Des frais incidents de 1 343 181,82 \$, taxes incluses, soit 15 % du montant des travaux, ont été réservés pour les coûts associés aux travaux spécialisés. Ce montant servira à défrayer les frais reliés aux activités suivantes :

- alimentation électrique des nouveaux ouvrages par Hydro-Québec (la majorité des branchements sont souterrains);
- activités de communications (89 545,45 \$, taxes incluses soit 1% des travaux);
- déplacement d'utilités publiques;
- contrôle qualitatif des matériaux (268 636,36 \$, taxes incluses soit 3% des travaux).

JUSTIFICATION

Il y a eu quatorze (14) preneurs de documents dans le cadre de cet appel d'offres. Parmi ceux-ci, quatre (4) soumissionnaires ont déposé des soumissions, ce qui représente 29 % des preneurs de documents. Parmi les dix (10) qui n'ont pas déposé d'offre, sept (7) étaient des sous-traitants et un (1) était un fournisseur. Enfin, les deux (2) derniers preneurs n'ont pas jugé à propos de nous fournir d'explications quant à savoir pourquoi ils n'ont pas déposé d'offres. La liste des preneurs de documents se trouve en pièces jointes. Lors de l'analyse de conformité, les quatre (4) soumissions ont été jugées conformes, aucune erreur de calcul n'a été identifiée, l'analyse peut être consultée en pièces jointes.

Le tableau suivant présente les prix proposés par les soumissionnaires.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences (10%)	Total
	(Taxes incluses)	(Taxes incluses)	(Taxes incluses)
Groupe TNT	8 954 545,45 \$	895 454,55 \$	9 850 000,00 \$
Excavation Loiselle	9 659 090,91 \$	965 909,09 \$	10 625 000,00 \$
Allia Infrastructures	11 252 603,25 \$	1 125 260,33 \$	12 377 863,58 \$
CMS Entrepreneurs Généraux	11 773 325,03 \$	1 177 332,50 \$	12 950 657,53 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe	10 696 395,59 \$	1 069 639,56 \$	11 766 035,15 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			11 450 880,28 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			
((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			16,3%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			
(la plus haute conforme - la plus basse conforme)			3 100 657,53 \$

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			
((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			31,5%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			
(la plus basse conforme – estimation)			(1 916 035,15) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			
((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-16,3%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			
(la deuxième plus basse – la plus basse)			775 000,01 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			
((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			7,9%

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 16,3 % par rapport à l'estimation réalisée par la firme Tetra Tech QI.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (2012, chap. 25). L'adjudicataire recommandé, l'entreprise Groupe TNT, détient une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 8 mars 2017 et qui est valide jusqu'au 19 juin 2019. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

L'entrepreneur Groupe TNT s'avère le plus bas soumissionnaire conforme. Toutefois, cet entrepreneur fut inscrit en avril 2017 (résolution CE 17 0562) sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant suite à une mauvaise performance dans le cadre de deux contrats de pavage (Programme complémentaire de planage revêtement).

Conformément à l'encadrement administratif de la Ville quant au rendement des fournisseurs (C-RM-APP-D-15-002), nous nous sommes penchés sur les performances passées de cet entrepreneur dans des contrats relatifs à des travaux d'aqueduc et d'égout. Cette analyse a révélé que pour ce type de contrat spécialisé, l'entreprise Groupe TNT

démontre un rendement supérieur dans des contrats d'envergure similaire et une très bonne collaboration dans la réalisation de nos chantiers. De plus, cette firme déploie des moyens importants pour respecter nos échéanciers. Aussi, cette firme possède un parc d'équipements et de machineries élargi. Par ailleurs, le devis de soumission prévoit clairement que Groupe TNT sera soumis à toutes les évaluations prévues au cadre de gestion des contrats de la Ville. Dans ces conditions, nous recommandons donc d'octroyer ce contrat à Groupe TNT suivant sa soumission corrigée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût relatif au contrat à octroyer est de 11 193 181,82 \$ taxes incluses, incluant des incidences de 1 343 181,82 \$ taxes incluses.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «Loi sur l'exercice de certaines compétences municipale dans certaines agglomérations».

Les travaux sur les dix-sept (17) chambres de mesure et sur quatre (4) secteurs de régulation (SRP) sont admissibles à une subvention estimée à 6 472 149,94 \$ net des ristournes de taxes au programme PIQM (Programme d'infrastructures Québec-Municipalités). Les travaux du SRP LaSalle et la portion non subventionnée du reste du projet totalisent un montant de 3 748 717,00 \$, ce montant sera entièrement financé par la réserve de l'eau d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La régulation de la pression vise à diminuer les bris sur le réseau, prolonger la vie des conduites, et diminuer les pertes d'eau potable par les fuites.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 6 juin 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leurs soumissions. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés. Également, même en reprenant le processus d'appel d'offres rapidement, l'octroi ne pourrait se faire avant la fin de l'été. Vu le temps requis pour la réalisation des travaux, une partie importante se ferait en hiver ou devrait être reportée au printemps 2018.

De plus, la ville devrait verser une somme forfaitaire de 5 000 \$ au plus bas soumissionnaire, conformément à l'article 2.2.2 du cahier des instructions aux soumissionnaires.

Finalement, le report ou le rejet de l'octroi du contrat, retardera également les bénéfices qu'on en tirera pour la réduction du gaspillage de l'eau potable et la réduction des bris sur les réseaux secondaires et entrées de service.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée en accord avec le service des communications.

De plus, un plan de gestion des impacts et de la circulation a été élaboré. Les mesures de mitigation aux automobilistes et aux résidents ont été intégrées à l'appel d'offres.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : séance du conseil d'agglomération du 27 avril 2017
Début des travaux : juin 2017
Fin des travaux : décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Christianne CYRENNE, LaSalle
Estelle ANDRÉ, Le Sud-Ouest
André MARSAN, Service de l'eau
Stéphane CARON, Le Sud-Ouest
Céline VAILLANCOURT, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Estelle ANDRÉ, 14 mars 2017
Christianne CYRENNE, 13 mars 2017
André MARSAN, 9 mars 2017
Stéphane CARON, 9 mars 2017
Céline VAILLANCOURT, 9 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François COTÉ
Ingénieur civil

Tél : 514-872-9402
Télécop. : 514-868-4275

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-09

Hervé LOGÉ
Chef de division Gestion durable de l'eau

Tél : 514 872-3944
Télécop. : 514 872 8827

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2017-03-20

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2017-03-21

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mercredi 8 mars 2017 à 10 h 30**

Sont présents :
Mme Marie-Ève Lapointe, technicienne juridique – Service du greffe
M. Guillaume Bélanger, agent de bureau – Service du greffe
M. Jacques Rochon, préposé à l'atelier d'imprimerie – Service du greffe

APPEL D'OFFRES 10219

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Agglomération de Montréal - Régulation de la pression et mesure du débit - Travaux 2017 - Construction de chambres de régulation de la pression et de chambres de mesure sur le territoire de l'agglomération de Montréal (civil, structure, mécanique, électricité et automatisation) » sont ouvertes par l'agent de bureau du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

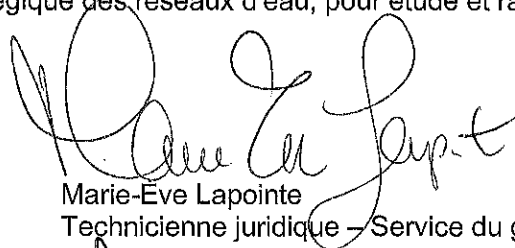
<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
GRUPE TNT INC. 4085, rang Saint-Elzéar Est Laval (Québec) H7E 4P2	9 850 000,00 \$ (Cautionnement de 10 % du montant de la soumission)
LES EXCAVATION LOISELLE INC. 280, boulevard Pie-XII Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 6P7	10 625 000,00 \$ (Cautionnement de 10 % du montant de la soumission)
ALLIA INFRASTRUCTURES LTÉE 2000, rue de Lierre Laval (Québec) H7G 4Y4	12 377 863,58 \$ ¹ (Cautionnement de 10 % du montant de la soumission)
C.M.S. ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX INC. 3828, rue Saint-Patrick Montréal (Québec) H4E 1A4	12 950 657,53 \$ (Cautionnement de 10 % du montant de la soumission)

L'appel d'offres du Service de l'eau a été publié le 23 janvier ainsi que le 13 février 2017 dans le quotidien Le Devoir. Il a également été publié le 20 janvier ainsi que le 13 février 2017 dans le système électronique SÉAO.

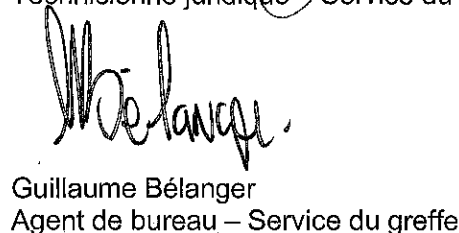
Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, à la directrice de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau, pour étude et rapport.

/gb

Vér. 1
D.G.S.R.E. 1



Marie-Ève Lapointe
Technicienne juridique – Service du greffe



Guillaume Bélanger
Agent de bureau – Service du greffe

¹ À la séance d'ouverture des soumissions, ce prix a été lu erronément comme suit : 12 377 863,00 \$

PROJET: Agglomération de Montréal - Régulation de la pression et mesure du débit - Travaux 2017
Chargé de projet: Jean-François Côté ing.

CONTRAT : OP17381
SOUMISSION : 10219
OUVERTURE : 2017-03-08

	Groupe TNT	Excavation Loiselle	Allia Infrastructures	CMS Entrepreneurs Généraux
Visite facultative				
Présence	N/A	N/A	N/A	N/A
Formule des soumission				
Nom et adresse	OK	OK	OK	OK
Prix dactylographié	OK	OK	OK	OK
Signature et initiale	OK	OK	OK	OK
Bordereau de prix	OK	OK	OK	OK
<i>Prix à chaque point</i>	OUI	OUI	OUI	OUI
<i>Exactitude mathématique</i>	OUI	OUI	OUI	OUI
Échéancier	Démarrage tardif mais durée conforme	OUI	Excède la durée allouée	Démarrage tardif mais durée conforme
Acusé de réception addenda 1 à 5	OUI	OUI	OUI	OUI
Qualification du soumissionnaire				
Liste de travaux similaires	NON	NON	NON	NON
Pertinence des travaux présentés	N/A	N/A	N/A	N/A
Curriculum du chargé de projet	NON	NON	NON	NON
Sous-traitants				
Nom	OUI	OUI	OUI	OUI
personnel identifié	NON	NON	NON	NON
Liste de réalisations des 5 dernières années	NON	NON	NON	NON
Résolution de la compagnie :				
Signature	OK	OK	OK	OK
Date	2017-03-08	2017-03-08	2017-03-08	2016-09-23
Certificat d'attestation / de conformité				
certificat	attestation QC	attestation QC	attestation QC	attestation QC
date	2017-01-11	2016-07-09	2017-03-01	2016-04-22
Licence de la régie des entreprises en construction du QC				
numéro	8276-8086-40	1211-9046-37	5683-2215-01	3099-1301-63
validité	OK	OK	OK	OK

PROJET: Agglomération de Montréal - Régulation de la pression et mesure du débit - Travaux 2017
Chargé de projet: Jean-François Côté ing.

CONTRAT : OP17381
SOUSSION : 10219
OUVERTURE : 2017-03-08

	Groupe TNT	Excavation Loiselle	Allia Infrastructures	CMS Entrepreneurs Généraux
Cautionnement de soumission				
Prix exact	OK	OK	OK	OK
Titre de projet exact	OK	OK	OK	OK
Signature assureur	OK	OK	OK	OK
Signature entrepreneur	OK	OK	OK	OK
Lettre d'intention d'assurance	OK	OK	OK	OK
Déclarations				
Liens d'affaires et de parenté	OK, aucun	OK, aucun	OK, aucun	OK, aucun
Attestation de revenu Québec				
Fournie	OUI	OUI	OUI	OUI
validité	OK	OK	OK	OK
Attestation AMF				
Fournie	OUI	OUI	OUI	OUI
validité	échue 2016-06-19, demande en cours donc valide	échue 2016-12-15, demande en cours donc valide	OK	échoue 2017-04-30, demande en cours donc valide

Le 8 mars 2017

GROUPE TNT INC.
A/S MONSIEUR YVON LEFRANÇOIS
20845, CH DE LA CÔTE N, BUREAU 200
BOISBRIAND (QC) J7E 4H5

N° de décision : 2017-CPSM-1015551

N° de client : 2700000263

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous CARRIÈRE TNT, CIMENTS LAVALLÉE, GROUPE TNT MERCERON, HOULE H2O, PIEUX BCA, TNT2 et TNT GROUP INC., le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). GROUPE TNT INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **19 juin 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10219

Numéro de référence : 1044579

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Agglomération de Montréal - régulation de la pression et mesure du débit - travaux 2017

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Allen Entrepreneur Général Inc. 118 de la Gare Saint-Henri, QC, G0R 3E0 http://www.allen-entrepreneurgeneral.com	<u>Madame Sarah Ruaud</u> Téléphone : 418 882-2277 Télécopieur : 418 882-2721	Commande : (1222628) 2017-01-23 8 h 37 Transmission : 2017-01-23 8 h 37	2704218 - R-10219 Addenda1 (devis) 2017-02-09 18 h 11 - Messagerie 2704219 - R-10219 Addenda1 (plan) 2017-02-09 18 h 11 - Messagerie 2705650 - R-10219 Addenda 2 2017-02-10 14 h 45 - Télécopie 2706085 - R-10219 Addenda 3 2017-02-13 8 h 04 - Télécopie 2714250 - R-10219 Addenda 4 2017-02-28 7 h 04 - Messagerie 2714823 - R-10219 Addenda 5 2017-02-28 11 h - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Allia Infrastructures 2000, rue de Lierre Laval, QC, H7G 4Y4	<u>Monsieur Pierre Luc Fournier</u> Téléphone : 514 326-5200 Télécopieur : 450 668-5989	Commande : (1222974) 2017-01-23 12 h 43 Transmission : 2017-01-23 12 h 43	2704218 - R-10219 Addenda1 (devis) 2017-02-09 13 h 05 - Courriel 2704219 - R-10219 Addenda1 (plan) 2017-02-09 18 h 15 - Messagerie 2705650 - R-10219 Addenda 2 2017-02-10 14 h 44 - Courriel 2706085 - R-10219 Addenda 3 2017-02-13 8 h 03 - Courriel 2714250 - R-10219 Addenda 4 2017-02-27 14 h - Courriel 2714823 - R-10219 Addenda 5 2017-02-28 10 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CMS Entrepreneurs Généraux Inc. 3828, rue Saint-Patrick Montréal, QC, H4E1A4	<u>Monsieur André Bolduc</u> Téléphone : 514 765-9393	Commande : (1234873) 2017-02-14 9 h 04	2704218 - R-10219 Addenda1 (devis) 2017-02-14 9 h 04 - Messagerie

Télécopieur : 514 765-0074

Transmission :
2017-02-14 16 h 07

2704219 - R-10219 Addenda1
(plan)
2017-02-14 9 h 04 - Messagerie
2705650 - R-10219 Addenda 2
2017-02-14 9 h 04 - Messagerie
2706085 - R-10219 Addenda 3
2017-02-14 9 h 04 - Messagerie
2714250 - R-10219 Addenda 4
2017-02-27 14 h - Courriel
2714823 - R-10219 Addenda 5
2017-02-28 10 h 59 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

Construction Deric Inc
3869 boul.des Sources suite #110
Dollard-des-Ormeaux, QC, H9B 2A2
<http://www.groupederic.ca>

Monsieur Luc Lecomte
Téléphone : 514 685-8989
Télécopieur : 514 685-6484

Commande : (1228777)
2017-02-02 13 h 48
Transmission :
2017-02-02 21 h 59

2704218 - R-10219 Addenda1
(devis)
2017-02-09 13 h 05 - Courriel
2704219 - R-10219 Addenda1
(plan)
2017-02-09 18 h 11 - Messagerie
2705650 - R-10219 Addenda 2
2017-02-10 14 h 44 - Courriel
2706085 - R-10219 Addenda 3
2017-02-13 8 h 03 - Courriel
2714250 - R-10219 Addenda 4
2017-02-27 14 h - Courriel
2714823 - R-10219 Addenda 5
2017-02-28 10 h 59 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

CRIBTEC
500, rue du Ressac
Québec, QC, g1j5l7

Madame Isabelle Vézina
Téléphone : 418 781-2228
Télécopieur : 418 522-9758

Commande : (1227008)
2017-01-31 8 h 28
Transmission :
2017-01-31 10 h 11

2704218 - R-10219 Addenda1
(devis)
2017-02-09 13 h 05 - Courriel
2704219 - R-10219 Addenda1
(plan)
2017-02-09 18 h 13 - Messagerie
2705650 - R-10219 Addenda 2
2017-02-10 14 h 44 - Courriel
2706085 - R-10219 Addenda 3
2017-02-13 8 h 03 - Courriel
2714250 - R-10219 Addenda 4
2017-02-27 14 h - Courriel
2714823 - R-10219 Addenda 5
2017-02-28 10 h 59 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Excavation Loiselle inc.
280 boul Pie XII
Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S
6P7
<http://www.loiselle.ca>

Monsieur Olivier Gagnard
Téléphone : 450 373-4274
Télécopieur : 450 373-5631

Commande : (1228077)
2017-02-01 14 h 06
Transmission :
2017-02-01 14 h 06

2704218 - R-10219 Addenda1
(devis)
2017-02-09 13 h 05 - Courriel

2704219 - R-10219 Addenda1
(plan)
2017-02-09 18 h 12 - Messagerie
2705650 - R-10219 Addenda 2
2017-02-10 14 h 44 - Courriel
2706085 - R-10219 Addenda 3
2017-02-13 8 h 03 - Courriel
2714250 - R-10219 Addenda 4
2017-02-27 14 h - Courriel
2714823 - R-10219 Addenda 5
2017-02-28 10 h 59 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Filtrum Inc.
430 rue des Entrepreneurs
Québec, QC, G1M 1B3
<http://www.filtrum.qc.ca>

Madame Christine
Gauthier
Téléphone : 418 687-
0628
Télécopieur : 418 687-
3687

Commande : (1224885)
2017-01-26 9 h 24
Transmission :
2017-01-26 12 h 03

2704218 - R-10219 Addenda1
(devis)
2017-02-09 13 h 05 - Courriel
2704219 - R-10219 Addenda1
(plan)
2017-02-09 18 h 17 - Messagerie
2705650 - R-10219 Addenda 2
2017-02-10 14 h 44 - Courriel
2706085 - R-10219 Addenda 3
2017-02-13 8 h 03 - Courriel
2714250 - R-10219 Addenda 4
2017-02-27 14 h - Courriel
2714823 - R-10219 Addenda 5
2017-02-28 10 h 59 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

Groupe Mécano inc.
894 rue Bergar
Laval, QC, H7L 5A1

Monsieur Louis-Paul
Parent
Téléphone : 450 736-
2006
Télécopieur :

Commande : (1233605)
2017-02-10 14 h
Transmission :
2017-02-10 14 h

2704218 - R-10219 Addenda1
(devis)
2017-02-10 14 h - Téléchargement
2704219 - R-10219 Addenda1
(plan)
2017-02-10 14 h - Téléchargement
2705650 - R-10219 Addenda 2
2017-02-10 14 h 44 - Courriel
2706085 - R-10219 Addenda 3
2017-02-13 8 h 03 - Courriel
2714250 - R-10219 Addenda 4
2017-02-27 14 h - Courriel
2714823 - R-10219 Addenda 5
2017-02-28 10 h 59 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Groupe TNT Inc.
4085 Rang St-Elzéar Est
Laval, QC, H7E 4P2
<http://www.groupepnt.com>

Madame Line Proulx
Téléphone : 450 431-
7887
Télécopieur : 450 420-
0414

Commande : (1222847)
2017-01-23 10 h 54
Transmission :
2017-01-23 16 h 34

2704218 - R-10219 Addenda1
(devis)
2017-02-09 13 h 05 - Courriel

2704219 - R-10219 Addenda1
(plan)
2017-02-09 18 h 10 - Messagerie
2705650 - R-10219 Addenda 2
2017-02-10 14 h 44 - Courriel
2706085 - R-10219 Addenda 3
2017-02-13 8 h 03 - Courriel
2714250 - R-10219 Addenda 4
2017-02-27 14 h - Courriel
2714823 - R-10219 Addenda 5
2017-02-28 10 h 59 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

LE GROUPE LÉCUYER LTÉE.
17 Du Moulin
Saint-Rémi, QC, J0L 2L0

Monsieur David Guay
Téléphone : 450 454-
3928
Télécopieur : 450 454-
7254

Commande : (1223151)
2017-01-23 15 h 13
Transmission :
2017-01-23 21 h 21

2704218 - R-10219 Addenda1
(devis)
2017-02-09 13 h 05 - Courriel
2704219 - R-10219 Addenda1
(plan)
2017-02-09 18 h 10 - Messagerie
2705650 - R-10219 Addenda 2
2017-02-10 14 h 44 - Courriel
2706085 - R-10219 Addenda 3
2017-02-13 8 h 03 - Courriel
2714250 - R-10219 Addenda 4
2017-02-27 14 h - Courriel
2714823 - R-10219 Addenda 5
2017-02-28 10 h 59 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Le Groupe LML Ltée
360 boul du Séminaire Nord Bureau
22
Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B
5L1
<http://www.grouplml.ca>

Madame Nancy Ross
Téléphone : 450 347-
1996
Télécopieur : 450 347-
8509

Commande : (1227907)
2017-02-01 11 h 17
Transmission :
2017-02-01 11 h 17

2704218 - R-10219 Addenda1
(devis)
2017-02-09 13 h 05 - Courriel
2704219 - R-10219 Addenda1
(plan)
2017-02-09 18 h 14 - Messagerie
2705650 - R-10219 Addenda 2
2017-02-10 14 h 44 - Courriel
2706085 - R-10219 Addenda 3
2017-02-13 8 h 03 - Courriel
2714250 - R-10219 Addenda 4
2017-02-27 14 h - Courriel
2714823 - R-10219 Addenda 5
2017-02-28 10 h 59 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Les entreprises archi-pelles inc
1590 chemin de la cabane ronde
Mascouche, QC, J7k0p2

Monsieur Guillaume
Archambault
Téléphone : 514 838-
1429
Télécopieur :

Commande : (1232073)
2017-02-08 15 h 28
Transmission :
2017-02-08 18 h 15

2704218 - R-10219 Addenda1
(devis)
2017-02-09 13 h 05 - Courriel

2704219 - R-10219 Addenda1
(plan)
2017-02-09 18 h 16 - Messagerie
2705650 - R-10219 Addenda 2
2017-02-10 14 h 44 - Courriel
2706085 - R-10219 Addenda 3
2017-02-13 8 h 03 - Courriel
2714250 - R-10219 Addenda 4
2017-02-27 14 h - Courriel
2714823 - R-10219 Addenda 5
2017-02-28 10 h 59 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

Les Entreprises Guy Beaulieu 2009
inc
45, 1e Avenue
Laval, QC, H7H 2G9

Monsieur Guy Beaulieu
Téléphone : 450 963-
1348
Télécopieur : 450 963-
1261

Commande : (1229438)
2017-02-03 10 h 53
Transmission :
2017-02-03 21 h 07

2704218 - R-10219 Addenda1
(devis)
2017-02-09 13 h 05 - Courriel
2704219 - R-10219 Addenda1
(plan)
2017-02-09 18 h 18 - Messagerie
2705650 - R-10219 Addenda 2
2017-02-10 14 h 44 - Courriel
2706085 - R-10219 Addenda 3
2017-02-13 8 h 03 - Courriel
2714250 - R-10219 Addenda 4
2017-02-27 14 h - Courriel
2714823 - R-10219 Addenda 5
2017-02-28 10 h 59 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

Nordmec Construction inc.
390, rue Siméon, local 3
Mont-Tremblant, QC, J8E 2R2

Monsieur Yanick
Gougeon
Téléphone : 819 429-
5555
Télécopieur : 819 429-
6555

Commande : (1224317)
2017-01-25 11 h 16
Transmission :
2017-01-25 11 h 16

2704218 - R-10219 Addenda1
(devis)
2017-02-09 13 h 05 - Courriel
2704219 - R-10219 Addenda1
(plan)
2017-02-09 18 h 14 - Messagerie
2705650 - R-10219 Addenda 2
2017-02-10 14 h 44 - Courriel
2706085 - R-10219 Addenda 3
2017-02-13 8 h 03 - Courriel
2714250 - R-10219 Addenda 4
2017-02-27 14 h - Courriel
2714823 - R-10219 Addenda 5
2017-02-28 10 h 59 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

Dossier # : 1173775001

Unité administrative responsable : Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Optimisation du réseau

Objet : Accorder un contrat à Groupe TNT, pour le projet Agglomération de Montréal - Régulation de la pression et mesure du débit - Travaux 2017 - Dépense totale de 11 193 181,82 \$ (contrat : 9 850 000,00 \$ + incidences : 1 343 181,82 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 10219 – 4 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Info Comptable 1173775001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Linda PHARAND
Préposée au budget

Tél : 872-5916

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-16

Mélanie BRISSON
conseiller(ere) en gestion des ressources
financieres

Tél : 514 872-6052

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier - Point de service Eau-Environnement



(2)

Dossier # : 1175929002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2016 du conseil d'agglomération

Il est recommandé :

- D'adopter un budget supplémentaire de 5 858 000 \$ au PTI 2017-2019, provenant de report de surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables d'agglomération au 31 décembre 2016, et ce, pour les arrondissements de Ville-Marie, de Saint-Laurent, et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, selon le document présenté en pièce jointe.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-10 14:22

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1175929002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2016 du conseil d'agglomération

CONTENU

CONTEXTE

L'objet du présent dossier vise l'adoption d'un budget supplémentaire au PTI 2017-2019 provenant du report des surplus budgétaires des arrondissements au 31 décembre 2016. Parmi les budgets de dépenses d'immobilisations non utilisés de 2016 provenant des arrondissements, certains relèvent de la compétence du conseil d'agglomération dont le projet Bassin du ruisseau Bertrand du Technoparc de Montréal à l'arrondissement de Saint-Laurent, le projet Divers équipement.et véhicules parc mont-royal à l'arrondissement de Ville-Marie et finalement le projet Camionnette avec benne basculante - CESM à l'arrondissement Villeroy-Saint-Michel-Parc-Extension . Un portrait des résultats des arrondissements au 31 décembre 2016 est présenté en pièce jointe au présent dossier.

Par ailleurs, il importe de souligner que le 7 décembre dernier, la Loi 120 intitulée « Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale » a été sanctionnée. Elle contient des mesures qui donnent suite à l'entente sur l'aménagement et le réaménagement du centre-ville de Montréal conclue entre la Ville et les autres municipalités de l'agglomération de Montréal. Ainsi, l'activité « Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville » est retirée de l'annexe 1 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005). En conséquence, certaines infrastructures du centre-ville qui étaient de compétence d'agglomération deviennent de compétence municipale. Ainsi, l'adoption de budget supplémentaire provenant des dépenses d'immobilisations non utilisés de 2016 visés par cette nouvelle législation sera effectué sous la compétence municipale.

Il est important de rappeler que la gestion budgétaire des dépenses d'immobilisations s'effectue selon la base d'une limite d'emprunt à la charge des contribuables (PTI net), l'enveloppe budgétaire allouée aux arrondissements est basée sur la dépense au brut déduite des dépôts de promoteurs, des contributions provenant du budget de fonctionnement et des subventions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0652 - 29 novembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017 - 2019 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)
CG15 0660 - 19 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016 - 2018 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)

DESCRIPTION

Afin de permettre aux arrondissements de finaliser les projets amorcés et non terminés, les budgets non utilisés au 31 décembre 2016 des dépenses d'immobilisations seront reportés en cours d'année 2017 pour leurs PTI 2017-2019. Rappelons que le montant des reports représente l'écart cumulé entre les dépenses réelles et le budget modifié 2016 pour l'ensemble des projets de chacun des arrondissements.

JUSTIFICATION

L'objet du présent dossier vise l'adoption d'un budget supplémentaire au PTI 2017-2019 provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les budgets relevant du conseil d'agglomération reportés en 2016 se chiffrent à 5,9 M\$ pour les arrondissements. Ce report concerne principalement l'arrondissement de Saint-Laurent pour un montant de 5,7 M\$. Voir en pièce jointe le détail des reports par arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report de ces budgets permettra notamment aux arrondissements de Saint-Laurent, de Ville-Marie et Villeray_Saint-Michel-Parc-Extension de poursuivre les investissements prévus à leur programmation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le transfert des sommes reportées à chacun des arrondissements ou projets sera effectué après approbation du présent dossier par le conseil d'agglomération.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Natacha SAINT-JEAN
Conseiller(ere) en gestion des ressources
financieres

Tél : 514 872-5864
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-03-27

Philippe BRILLANT
Chef de division - Plan de l'investissement

Tél : 514 872-2238
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la
planification financière et fiscale

Tél : 514 872-3219
Approuvé le : 2017-04-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
Trésorier et directeur du Service des finances

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2017-04-10

SUIVI BUDGÉTAIRE DES DÉPENSES D'IMMOBILISATION DES ARRONDISSEMENTS (AU NET)

AU 31 DÉCEMBRE 2016

(Milliers \$)

REPORTS 2016

Total Ville	Budget Original	Budget Modifié	Réel	Reports Avant ajust.	Ajustements	Reports après ajustements	Conseil d'arrond.	Conseil municipal	Conseil d'agglo.
Ahuntsic-Cartierville	7 113	23 152	11 441	11 711	-	11 711	4 965	6 746	-
Anjou (1)	5 663	10 947	3 233	7 714	22	7 736	7 058	678	-
Côte-Des-Neiges-Notre-Dame-De-Grâce (2)	6 830	20 243	6 733	13 510	195	13 705	11 285	2 420	-
Lachine (3)	3 677	12 445	3 127	9 318	(1 019)	8 299	6 180	2 119	-
LaSalle	5 132	16 333	3 560	12 773	-	12 773	11 698	1 075	-
L'île-Bizard-Sainte-Geneviève	2 927	12 981	2 074	10 907	-	10 907	10 543	364	-
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	8 454	29 183	9 444	19 739	-	19 739	18 793	946	-
Montréal-Nord	4 214	14 234	3 794	10 440	-	10 440	8 819	1 621	-
Outremont	2 561	9 334	2 434	6 900	-	6 900	6 621	279	-
Pierrefonds-Roxboro	5 799	16 501	5 060	11 441	-	11 441	10 613	828	-
Plateau-Mont-Royal	4 695	12 922	3 901	9 021	-	9 021	8 877	144	-
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	12 730	50 347	13 696	36 651	-	36 651	28 631	8 020	-
Rosemont-La Petite-Patrie	8 840	33 075	12 546	20 529	-	20 529	15 015	5 514	-
Saint-Laurent (5)	9 620	36 659	10 057	26 602	(670)	25 932	13 532	6 710	5 690
Saint-Léonard	6 690	10 439	4 841	5 598	-	5 598	4 308	1 290	-
Sud-Ouest	5 839	14 706	3 248	11 458	-	11 458	9 250	2 208	-
Verdun	11 338	30 688	14 328	16 360	-	16 360	14 505	1 855	-
Ville-Marie	15 241	31 992	14 333	17 659	-	17 659	7 607	9 889	163
Villeray-St-Michel-Parc-Extension (5)	6 981	30 384	8 104	22 280	(2 161)	20 119	13 652	6 462	5
Total Ville	134 344	416 565	135 954	280 611	(3 633)	276 978	211 952	59 168	5 858

Conseil municipal	Budget Original	Budget Modifié	Réel	Reports Avant ajust.	Ajustements	Reports après ajustements	Conseil d'arrond.	Conseil municipal	Conseil d'agglo.
Ahuntsic-Cartierville	7 113	23 152	11 441	11 711	-	11 711	4 965	6 746	-
Anjou (1)	5 663	10 947	3 233	7 714	22	7 736	7 058	678	-
Côte-Des-Neiges-Notre-Dame-De-Grâce (2)	6 830	20 243	6 733	13 510	195	13 705	11 285	2 420	-
Lachine (3)	3 677	12 445	3 127	9 318	(1 019)	8 299	6 180	2 119	-
LaSalle	5 132	16 333	3 560	12 773	-	12 773	11 698	1 075	-
L'île-Bizard-Sainte-Geneviève	2 927	12 981	2 074	10 907	-	10 907	10 543	364	-
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	8 454	29 183	9 444	19 739	-	19 739	18 793	946	-
Montréal-Nord	4 214	14 234	3 794	10 440	-	10 440	8 819	1 621	-
Outremont	2 561	9 334	2 434	6 900	-	6 900	6 621	279	-
Pierrefonds-Roxboro	5 799	16 501	5 060	11 441	-	11 441	10 613	828	-
Plateau-Mont-Royal (4)	4 695	12 906	3 692	9 214	(193)	9 021	8 877	144	-
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	12 730	50 347	13 696	36 651	-	36 651	28 631	8 020	-
Rosemont-La Petite-Patrie	8 840	33 075	12 546	20 529	-	20 529	15 015	5 514	-
Saint-Laurent (5)	9 620	26 926	6 014	20 912	(670)	20 242	13 532	6 710	-
Saint-Léonard	6 690	10 439	4 841	5 598	-	5 598	4 308	1 290	-
Sud-Ouest	5 839	14 692	3 234	11 458	-	11 458	9 250	2 208	-
Verdun	11 338	30 688	14 328	16 360	-	16 360	14 505	1 855	-
Ville-Marie (4)	3 441	11 169	3 225	7 944	9 552	17 496	7 607	9 889	-
Villeray-St-Michel-Parc-Extension (5)	6 981	30 201	7 941	22 260	(2 146)	20 114	13 652	6 462	-
Total Conseil municipal	122 544	385 796	120 417	265 379	5 741	271 120	211 952	59 168	-

Conseil d'agglomération	Budget Original	Budget Modifié	Réel	Reports Avant ajust.	Ajustements	Reports après ajustements	Conseil d'arrond.	Conseil municipal	Conseil d'agglo.
Ahuntsic-Cartierville	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Anjou	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Côte-Des-Neiges-Notre-Dame-De-Grâce	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lachine	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LaSalle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
L'île-Bizard-Sainte-Geneviève	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montréal-Nord	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Outremont	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pierrefonds-Roxboro	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plateau-Mont-Royal (4)	-	16	209	(193)	193	-	-	-	-
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rosemont-La Petite-Patrie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Laurent	-	9 733	4 043	5 690	-	5 690	-	-	5 690
Saint-Léonard	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sud-Ouest	-	14	14	-	-	-	-	-	-
Verdun	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ville-Marie (4)	11 800	20 823	11 108	9 715	(9 552)	163	-	-	163
Villeray-St-Michel-Parc-Extension (5)	-	183	163	20	(15)	5	-	-	5
Total Conseil d'agglomération	11 800	30 769	15 537	15 232	(9 374)	5 858	-	-	5 858

Note 1 : GDD 2160965005, virement non effectué en 2016 par SDSS pour une aire d'exercices au parc de Talcy.

Note 2 : GDD 1155302012, GDD 1165302001, GDD 1140457006, divers virements non effectués en 2016 (Pataugeoire Van-Horne, aréna Bill Durnan).

Note 3 : Entente avec l'arrondissement de régulariser le report de 2015 suite à la comptabilisation d'une subvention: Bibliothèque Bellow.

Note 4 : Le 7 décembre dernier, la Loi 120 intitulée « Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale » a été sanctionnée. Elle contient des mesures qui donnent suite à l'entente sur l'aménagement et le réaménagement du centre-ville de Montréal conclue entre la Ville et les autres municipalités de l'agglomération de Montréal. Ainsi, l'activité « Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville » est retirée de l'annexe 1 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005). En conséquence, certaines infrastructures du centre-ville qui étaient de compétence d'agglomération deviennent de compétence municipale.

Note 5 : Report non requis à la demande de l'arrondissement.

REPORT DES SURPLUS DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS 2016 (AU NET)**Conseil d'agglomération****Données au 02 février 2017****(Milliers \$)**

Arrondissements	Sous-projet	Conseil d'agglo.
Ahuntsic-Cartierville		
Anjou		
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce		
Île-Bizard-Sainte-Geneviève		
Lachine		
LaSalle		
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve		
Montréal-Nord		
Outremont		
Pierrefonds-Roxboro		
Arrondissements		
Plateau-Mont-Royal		
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles		
Rosemont-La Petite-Patrie		
Saint-Laurent	1755515003	5 690
Saint-Léonard		
Sud-Ouest		
Verdun		
Ville-Marie	1755832010	163
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	1755838002	5
Total		5 858



Dossier # : 1175205002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter l'affectation de surplus cumulés au 31 décembre 2016 - Volet agglomération.

d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 2 550,3 \$ (en milliers de dollars) du conseil d'agglomération pour l'équilibre budgétaire 2017;

1. d'adopter l'affectation du surplus des autres demandes d'affectation pour un montant total de 169,4 \$ (en milliers de dollars), conformément aux informations inscrites dans le sommaires décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-10 14:59

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1175205002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter l'affectation de surplus cumulés au 31 décembre 2016 - Volet agglomération.

CONTENU

CONTEXTE

Le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 sera déposé à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 avril 2017 (GDD1170029002).

Ce rapport démontre que la Ville de Montréal dégage un surplus global de 139,1 M\$ composé d'un surplus de 165,4 M\$ pour le volet municipal et d'un déficit de 26,3 M\$ pour le volet agglomération. Les surplus ou les déficits dégagés des activités du volet agglomération appartiennent à l'Agglomération et il revient au conseil d'agglomération d'en disposer, d'en établir les utilisations et le mode de partage.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande l'affectation d'un montant de 169,4 (en milliers \$) des surplus cumulés « volet agglomération » en fonction des priorités et des obligations identifiées par l'administration municipale.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Détail financier de l'appropriation de surplus au 31 décembre 2016 (en milliers \$):

	Volet agglomération
Surplus libre cumulé au 31 décembre 2016	33 344,3

Résultat / surplus (déficit) - Exercice 2016	(26 329,6)
Surplus libre disponible avant affectations	7 014,7
Affectations	
Affectation à l'équilibre budgétaire 2017	(2 550,3)
Sous-total - Affectations	(2 550,3)
Autres demandes d'affectations (Note 1)	
Contrôle de la circulation - Remboursement aux villes reconstituées	(64,1)
Communication accompagnant le Règlement sur le contrôle des animaux	(79,6)
Le groupe de Citoyens Testeurs	(8,7)
Services professionnels en actuariat-conseil reliés aux régimes de retraite de policiers	(17,0)
Sous-total - Demandes d'affectations	(169,4)
Surplus libre cumulé disponible après affectations	4 295,0

* Les chiffres ont été arrondis.

Note 1 :

Une description détaillée des autres demandes d'affectation est incluse aux pièces jointes du présent dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniela TANASE
Conseillère engestion des ressources
financières C/E

Tél : 514 872-5867
Télécop. : 514 872-5851

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-10

Martine HACHÉ
Chef de division- budget

Tél : 514 872- 2454
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la
planification financière et fiscale

Tél : 514 872-3219
Approuvé le : 2017-04-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
Trésorier et directeur du Service des finances

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2017-04-10

DESCRIPTION DES DEMANDES D'AFFECTATION DE SURPLUS 2016

- volet agglomération -

(en milliers de dollars)

Volet agglomération		Description
CHAPITRES CORPORATIFS		
Contrôle de la circulation - Remboursement aux villes reconstituées	64,1 \$	<p>Depuis 2007, une portion de la commercialisation des services effectuées par le Service de police intègre un volet lié à la gestion de la circulation, que ce soit aux abords des chantiers routiers ou sur demande ponctuelle pour assurer la sécurité environnante.</p> <p>Les villes de l'agglomération étaient facturées pour ce type de service. Toutefois, à compter de 2010, cette facturation a cessé dans les arrondissements, mais elle s'est poursuivie dans certaines villes reconstituées.</p> <p>Par souci d'équité, le remboursement des sommes payées depuis 2010 pour ces villes est recommandé.</p>
SERVICE DES COMMUNICATIONS		
Communication accompagnant le Règlement sur le contrôle des animaux	79,6 \$	<p>Le Service des communications a reçu en 2016 un montant de 200,0 \$ en provenance du Service de la concertation des arrondissements afin de développer une campagne de communication visant à informer les propriétaires d'animaux montréalais des obligations présentes dans la nouvelle réglementation et de la façon de s'y conformer, ainsi que des bons comportements à adopter.</p> <p>En raison de l'adoption tardive du Règlement sur le contrôle des animaux en 2016, seulement un montant de 41,4 \$ a été dépensé en 2016. Comme les opérations de communication reliées à la nouvelle réglementation devront se poursuivre en 2017, il est essentiel de reporter les sommes inutilisées afin de finaliser cette campagne d'envergure.</p> <p>La demande d'affectation concernant la portion de l'agglomération est de 79,6 \$.</p>
Le groupe de Citoyens Testeurs	8,7 \$	<p>En 2016, le comité exécutif a autorisé au Service des communications un budget additionnel de 40,0 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, pour la campagne de communication Citoyens Testeurs.</p> <p>Le groupe de Citoyens Testeurs, projet-pilote lancé en décembre 2015, vise à impliquer les Montréalais dans la conception et les tests des applications et des services publics numériques qui leur sont destinés afin d'améliorer l'expérience utilisateur. Cette campagne de communication vise à augmenter le nombre de citoyens testeurs. Les sommes inutilisées doivent être reportées afin de finaliser les opérations de communication.</p> <p>La demande d'affectation concernant la portion de l'agglomération est de 8,7 \$.</p>
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES		
Services professionnels en actuariat-conseil reliés au régime de retraite de policiers	17,0 \$	<p>En 2014, le conseil d'agglomération approuvait l'octroi de deux contrats des services professionnels en actuariat-conseil pour la négociation du régime de retraite des policiers et policières (CG14 0412 et CG14 0521).</p> <p>La demande d'affectation de 17,0 \$ est nécessaire pour permettre la poursuite des négociations avec le syndicat.</p>
TOTAL - DEMANDES D'AFFECTATION 2016	169,4 \$	



Dossier # : 1161081007

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

Il est recommander d'adopter un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-04-04 09:31

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1161081007

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 adopté par le conseil d'agglomération, l'Administration prévoit des investissements pour le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés de 400 000 \$ en 2017. Le Service du matériel roulant et des ateliers doit faire adopter des règlements d'emprunts nécessaires afin d'être en mesure de réaliser les remplacements d'équipements mécaniques et spécialisés afin de répondre aux besoins des ateliers mécaniques et spécialisés de la Ville de Montréal sous sa responsabilité.

Le sommaire 1161081006 sera présenté simultanément pour les dépenses qui relèvent du conseil d'agglomération, le SMRA étant de compétence mixte.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG16 0594 - Le 2 novembre 2016 - Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération).
- CG16 0652 - Le 29 novembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 400 000 \$ afin de financer le remplacement des équipements mécaniques et spécialisés relevant de la compétence d'agglomération de la Ville de Montréal.

Le programme à financer est :

- Programme de remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés - Ville de compétences d'agglomération pour : 400 000 \$ (no 68103).

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service du matériel roulant et des ateliers d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses de compétences d'agglomération visant la réalisation des remplacements d'équipements prévues en 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du programme 68103 prévu à la programmation du PTI 2017-2019.

Les acquisitions financées par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 10 ans conformément à la politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion: Le 27 avril 2017

Adoption: Le 18 mai 2017

Approbation par le ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire.

Prise d'effet à compter de la date de publication du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathia BRUNET
Secrétaire de direction

Tél : 514 872-4354
Télécop. : 514 872-0690

ENDOSSÉ PAR

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514-872-1076
Télécop. : 514-872-1095

Le : 2017-03-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2017-03-09

Dossier # : 1161081007

Unité administrative responsable :

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction

Objet :

Adopter un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AGT - 1161081007 - Équipements mécaniques et spécialisés-VF.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-16

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 400 000 \$ POUR FINANCER LE REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES ET SPÉCIALISÉS

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 400 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés.
2. Cet emprunt comprend les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 10 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

GDD1161081007

Dossier # : 1161081007

Unité administrative responsable :

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction

Objet :

Adopter un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1161081007 Règ. empr..xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Abdelkodous YAHYAOU
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-5885

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-17

Lyne LAMBERT
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-1093

Division : Service des finances
Division du conseil et du soutien financier -
Point de service HDV



Dossier # : 1161081005

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements

Il est recommandé d'adopter un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de l'achat de véhicules et leurs équipements.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-04-04 09:31

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1161081005

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 adopté par le conseil d'agglomération, l'Administration prévoit des investissements pour le remplacement de véhicules de 17 000 000 \$ en 2017. Le Service du matériel roulant et des ateliers doit faire adopter des règlements d'emprunts nécessaires afin d'être en mesure de réaliser les acquisitions de véhicules et leurs équipements afin de répondre aux besoins de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0594 - Le 2 novembre 2016 - Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération).
CG16 0652 - Le 29 novembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules relevant de la compétence d'agglomération de la Ville de Montréal.

Le programme à financer est :

- Programme de remplacement de véhicules - Ville de compétences d'agglomération pour : 17 000 000 \$ (no 68102).

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service du matériel roulant et des ateliers d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses de compétences d'agglomération visant la réalisation des acquisitions prévues en 2017.

Le projet de véhicules électriques (automobiles et équipements) est inclus dans la planification du PTI de 36 M\$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du programme 68102 prévu à la programmation du PTI 2017-2019.

Les acquisitions financées par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 10 ans conformément à la politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion: Le 27 avril 2017

Adoption: Le 18 mai 2017

Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.

Prise d'effet à compter de la date de publication du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathia BRUNET
Secrétaire de direction

Tél : 514 872-4354
Télécop. : 514 872-0690

ENDOSSÉ PAR

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514-872-1076
Télécop. : 514-872-1095

Le : 2017-03-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2017-03-09

Dossier # : 1161081005

Unité administrative responsable :

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction

Objet :

Adopter un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AGT - 1161081005 - Achat véhicules et équipements-VF.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-16

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

Information financière pour règlement d'emprunt PTI - MRA

GDD 1161081005

Règlement RCG xx-xxx

Adopter un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements

Dépense

ENTITE	SOURCES	C RESP	ACTIVITE	OBJET	S-OBJET	INTEROP	PROJET	AUTRE	CAT ACTIF	FUTUR	Débit	Crédit
5001	5017XXX	803401	01909	57201	000000	0000	115470	000000	98001	00000	17 000 000 \$	

Emprunt à long terme:

ENTITE	SOURCES	C RESP	ACTIVITE	OBJET	S-OBJET	INTEROP	PROJET	AUTRE	CAT ACTIF	FUTUR	Débit	Crédit
5001	5017XXX	803401	01909	49200	000000	0000	115470	000000	98001	00000		17 000 000 \$

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 17 000 000 \$ AFIN DE FINANCER L'ACHAT DE VÉHICULES ET DE LEURS ÉQUIPEMENTS

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 17 000 000 \$ est autorisé afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements.
2. Cet emprunt comprend les dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 10 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

GDD1161081005

Dossier # : 1161081005

Unité administrative responsable :

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction

Objet :

Adopter un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1161081005 Règ. empr..xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Abdelkodous YAHYAOU
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-5885

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-17

Lyne LAMBERT
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-1093

Division : Service des finances
Division du conseil et du soutien financier -
Point de service HDV



Dossier # : 1162675005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des chambres de vannes et des composantes du réseau primaire d'aqueduc.

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des chambres de vannes et des composantes du réseau primaire d'aqueduc.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-21 09:57

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1162675005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des chambres de vannes et des composantes du réseau primaire d'aqueduc.

CONTENU

CONTEXTE

Par sa mission, la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau assure la distribution de l'eau potable sur tout le territoire de l'agglomération de Montréal. La DEP procède régulièrement à l'inspection des équipements et des installations pour s'assurer de leur état et de prévoir les travaux requis pour pérenniser ses actifs. Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019 adopté par le conseil d'agglomération de Montréal, il est planifié des investissements pour les travaux de réhabilitation des chambres de vannes et des composantes du réseau primaire d'aqueduc. Le Service de l'eau doit donc faire adopter le règlement d'emprunt nécessaire afin de pouvoir financer ce programme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0652 - 29 novembre 2016 - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération).
CG16 0213 - 24 mars 2016 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 759 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation du réseau primaire d'aqueduc ».

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à adopter un règlement d'emprunt de 4 200 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des chambres de vannes et des composantes du réseau primaire d'aqueduc.

Ce règlement permettra de financer différents travaux du programme «Réhabilitation des chambres de vannes et composantes » prévus au programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de l'agglomération de Montréal.

Le réseau primaire compte plus de 2 500 chambres de vannes dont chacune est composée de différents équipements tels que : compteurs, matériel électrique, vannes, régulateurs de pression, etc. Ce programme permet de reconstruire, en totalité ou partiellement, des chambres de vannes ainsi que de procéder à l'achat et au remplacement des composantes

majeures de celle-ci.

Le montant du règlement demandé correspond au montant de dépense prévu pour les deux premières années du PTI 2017-2019 de ce programme.

L'ensemble de ces travaux est de compétence d'agglomération puisqu'il concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations".

Certains de ces travaux pourraient bénéficier de subventions dont les taux varient selon les programmes.

JUSTIFICATION

La DEP doit assurer la pérennité de ces équipements et installations en les mettant à niveau selon les normes les plus récentes.

L'autorisation de ce règlement d'emprunt est nécessaire pour financer le programme de réhabilitation des chambres des vannes et des composantes du réseau primaire de la DEP.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursement. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté relativement aux dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec. Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des régions en date du 26 novembre 2008, (2008) 140 G.O. II, 5967A. Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ ou FCCQ-Grandes Villes ainsi que la réserve locale que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets, tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets financés par ce règlement d'emprunt contribueront à la pratique d'une gestion responsable des ressources. Ils permettront à la Direction de l'eau potable d'atteindre l'un des objectifs fixés dans le Plan d'action Montréal durable 2016-2020, soit de réduire de 20 % l'eau potable produite par les usines de Montréal entre 2011 et 2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce règlement d'emprunt il ne sera pas possible de reconstruire ou réhabiliter des ouvrages jugés essentiels au réseau de distribution d'eau potable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : Mars 2017

Adoption : Avril 2017

Approbation par le ministre des Affaires Municipales et Occupation du Territoire

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie VOYER, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Marie LABERGE
Chef de section - ingénierie réseau et réservoirs

Tél : 514 872-0351

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-26

Christian MARCOUX
Chef de division - Ingénierie et Chef
d'exploitation des usines par intérim

Tél : 514 872-3483

Télécop. : 514 872-8146

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André MARSAN
Directeur par intérim de la Direction de l'eau
potable

Tél : 514 872-5090

Approuvé le : 2017-02-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 280-4260

Approuvé le : 2017-02-21

Dossier # : 1162675005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des chambres de vannes et des composantes du réseau primaire d'aqueduc.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AML - 1162675005 - Chambres de vannes du réseau primaire TECQ-FCCQ.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-02

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 4 200 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES CHAMBRES DE VANNES ET COMPOSANTES DU RÉSEAU PRIMAIRE D'AQUEDUC

Vu les articles 19, 26, 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations qui sont prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Aux fins du présent règlement le terme « potentiel fiscal » signifie le potentiel fiscal tel qu'établi par l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2008) 140 G.O.II, 5967A.
2. Un emprunt de 4 200 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des chambres de vannes et composantes du réseau primaire d'aqueduc.
3. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
4. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'un emprunt contracté en vertu du présent règlement, il sera perçu, chaque année, relativement aux dépenses qui sont admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec, durant le terme de l'emprunt, une quote-part, de chaque municipalité liée, suffisante pour assurer le remboursement de l'emprunt relatif à ces dépenses. La quote-part est répartie entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Cette quote-part sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la quote-part générale.

6. Toute municipalité liée de qui est exigée une quote-part, en vertu de l'article 5, peut :

- 1° être exemptée de cette quote-part en payant, en un versement, la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fournie par cette quote-part;
- 2° être exemptée d'une partie de cette quote-part en payant, en un versement, une partie de la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt aurait été fournie par cette quote-part; le pourcentage d'exemption étant égal au pourcentage de la part du capital payée.

La part payable est calculée sur la base du potentiel fiscal tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Le paiement fait avant le terme mentionné à l'article 7 exempte la municipalité liée de cette quote-part ou d'une partie de celle-ci pour le reste du terme de l'emprunt, selon la part du capital qu'elle a payée en vertu du 1^{er} alinéa.

Le montant de l'emprunt est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article.

7. La Ville de Montréal transmet aux municipalités liées, suite au dépôt du rapport financier, une offre de paiement comptant basée sur le montant des dépenses nettes à financer faites en vertu du présent règlement au cours de l'exercice financier visé par le rapport.

Le paiement de la part du capital prévu à l'article 6 doit se faire en un versement unique au plus tard le 90^e jour qui suit la transmission de l'offre de paiement comptant aux municipalités liées.

8. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt contracté en vertu du présent règlement relativement aux dépenses qui ne sont pas admissibles à l'un ou l'autre des programmes mentionnés à l'article 5, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

Dossier # : 1162675005

Unité administrative responsable :

Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs

Objet :

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des chambres de vannes et des composantes du réseau primaire d'aqueduc.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Information comptable DEP 1162675005.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ghizlane KOULILA
Agente de gestion des ressources financières
Conseil et soutien financier - PS EAU-
Environnement
Tél : 514 872-8464

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-10

Louise B LAMARCHE
Conseillère en gestion des ressources
financières - Chef d'équipe

Tél : 514 872-6538

Division : Service des finances. Conseil et
soutien financier



Dossier # : 1162675006

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement d'emprunt RCG 16-030 de 8 187 000 \$ à 12 187 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 8 187 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage (RCG 16-030).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-21 09:58

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1162675006

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement d'emprunt RCG 16-030 de 8 187 000 \$ à 12 187 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage

CONTENU

CONTEXTE

Par sa mission, la Direction de l'eau potable du Service de l'eau assure la distribution de l'eau potable sur tout le territoire de l'agglomération de Montréal. Pour ce faire, elle doit assurer une saine gestion des actifs : augmenter la fiabilité des infrastructures et assurer un renouvellement adéquat des actifs. Un grand nombre de réservoirs et de stations de pompage requièrent des mises à niveau ou ont atteint leur durée de vie utile. Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019 adopté par le conseil d'agglomération de Montréal, des investissements sont planifiés pour la réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage. Le Service de l'eau a déjà fait adopter un règlement d'emprunt (RCG 16-030) pour deux ans, ce règlement d'emprunt doit être augmenté de 4 000 000 \$ afin de pouvoir financer les travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0652 - 29 novembre 2016 - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération).
CG16 0214 - 24 mars 2016 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 187 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage».

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à adopter le « Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 8 187 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage (RCG 16-030) » de sorte à l'augmenter de 4 000 000 \$ pour un total de 12 187 000 \$. Le montant demandé servira à octroyer les contrats relatifs aux projets prévus au programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de l'agglomération de Montréal, tels que :

- Les travaux de mise à niveau d'électricité, d'automatisation et de réfection d'enveloppe de la station de pompage Closse;
- les travaux de remplacement des disjoncteurs d'entrée 25 kV du réservoir Châteaufort;

- les études d'avant-projets définitives ainsi que les plans et devis pour la mise à niveau des réservoirs Côte-des-Neiges, Sommet et Montagne.

L'ensemble de ces travaux est de compétence d'agglomération puisqu'il concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations".

Certains de ces travaux pourraient bénéficier de subventions dont les taux varient selon les programmes.

JUSTIFICATION

La Direction de l'eau potable doit réaliser ces travaux qui permettent d'assurer la pérennité des équipements et des installations en les mettant à niveau selon les normes les plus récentes ou en les remplaçant lorsqu'ils ont atteint leur fin de vie utile.

L'autorisation de ce règlement d'emprunt est nécessaire pour financer le programme de réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage de la Direction de l'eau potable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette modification de règlement permettra de financer les projets prévus au programme triennal d'immobilisations 2017-2019.

Toutes les clauses liées aux subventions et à la taxation demeurent inchangées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets financés par ce règlement d'emprunt contribueront à la pratique d'une gestion responsable des ressources. De plus, ils permettront à la Direction de l'eau potable d'améliorer la fiabilité et d'assurer la pérennité de ses infrastructures.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la modification du règlement d'emprunt actuel n'est pas adoptée, il ne sera pas possible d'octroyer et de réaliser les travaux requis, notamment ceux prévus à la station de pompage Closse et aux réservoirs Châteaufort, Côte-des-Neiges, Sommet et Montagne, tous des ouvrages jugés essentiels au réseau de distribution d'eau potable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion: Mars 2017

Adoption : Avril 2017

Approbation par le ministre des Affaires Municipales et Occupation du Territoire

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie VOYER, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Marie LABERGE
Chef de section - ingénierie réseau et réservoirs

Tél : 514 872-0351

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-26

Christian MARCOUX
Chef de division - Ingénierie et Chef d'exploitation des usines par intérim

Tél : 514 872-3483

Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur par intérim de la Direction de l'eau potable

Tél : 514 872-5090

Approuvé le : 2017-02-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 280-4260

Approuvé le : 2017-02-21

Dossier # : 1162675006

Unité administrative responsable : Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs

Objet : Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement d'emprunt RCG 16-030 de 8 187 000 \$ à 12 187 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AML - 1162675006 - Règl modif Règl RCG 16-030.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-03

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE
8 187 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES
RÉSERVOIRS ET DES STATIONS DE POMPAGE (RCG 16-030)**

Vu les articles 19 et 26 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

- 1.** Le titre du Règlement autorisant un emprunt de 8 187 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage (RCG 16-030) est modifié par le remplacement de « 8 187 000 \$ » par « 12 187 000 \$ ».
- 2.** L'article 2 de ce règlement est modifié par le remplacement de « 8 187 000 \$ » par « 12 187 000 \$ ».

GDD 1162675006

Dossier # : 1162675006

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs
Objet :	Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement d'emprunt RCG 16-030 de 8 187 000 \$ à 12 187 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Information comptable DEP 1162675006.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ghizlane KOULILA
Agente de gestion des ressources financières
Conseil et soutien financier - PS-EAU
Environnement
Tél : 514 872-8464

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-10

Louise B LAMARCHE
Conseillère en gestion des ressources
financières - Chef d'équipe

Tél : 514 872-6538

Division : Service des finances. Conseil et soutien financier



Dossier # : 1172837002

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement d'emprunt RCG 13-020 de 70,4 M \$ à 73,4 M \$ pour la réalisation du projet d'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène.

Il est recommandé:

D'adopter un règlement modifiant le règlement d'emprunt RCG 13-020 de 70,4 M \$ à 73,4 M \$ pour la réalisation du projet d'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-02-21 10:31

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1172837002

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement d'emprunt RCG 13-020 de 70,4 M \$ à 73,4 M \$ pour la réalisation du projet d'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène.

CONTENU

CONTEXTE

En 2012, la Société du parc Jean-Drapeau (ci-après la « SPJD ») a présenté aux autorités municipales le *Programme d'aménagement et de mise en valeur de l'île Sainte-Hélène*. Cet exercice de vision et de planification a permis de prioriser un projet, lequel a été inscrit à la liste des projets pour le legs du 375^e de Montréal en 2017 (CE12 1722). Le budget de ce projet a été établi à 55 M\$, financé par une subvention de 35 M\$ attribuée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (ci-après le « MAMOT ») et par un montant de 20 M\$ provenant de la Ville de Montréal.

En septembre 2013, le règlement d'emprunt RCG13-020 au montant de 35 M\$ a été approuvé (CG13 0422).

En janvier 2015, la SPJD est avisée que la portée du projet doit être substantiellement modifiée et qu'après analyse, le budget estimé pour l'ensemble du projet doit être ajusté de 55 M\$ à 70,4 M\$.

En octobre 2015, les instances décisionnelles de la Ville de Montréal ont autorisé la SPJD à réaliser l'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène selon une portée de projet révisée et un budget de 70,4 M\$ (CG15 0637). Suite à une demande de révision de l'objet de l'aide financière, le MAMOT a réitéré son engagement à accorder une subvention de 35 M\$ pour l'ensemble du projet sans cibler une zone spécifique, le tout sous réserve des approbations finales du ministre.

En mars 2016, le règlement d'emprunt RCG 13-020, a été modifié de 35 M\$ à 70,4 M\$.

À la suite de la présentation au Comité corporatif de gestion des projets et des programmes d'envergure (ci-après CCGPE) et au Comité de coordination des projets et des programmes d'envergure (ci-après CCPE), il a été convenu d'augmenter la portée du projet de 3,0 M\$ pour réaliser la promenade riveraine situé entre le débarcadère de la navette fluviale et la sculpture de Calder (CG16 0735) et de combiner des travaux de maintien d'actifs complémentaires au montant de 8,6 M\$ (CG16 0736)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0735 - 22 décembre 2016 - Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à modifier le budget du projet d'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène, augmentant ainsi le montant total du budget de 70,4 M\$ à 73,4 M\$.

CG16 0736 - 22 décembre 2016 - Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à regrouper et à combiner des travaux de maintien d'actifs complémentaires au Plan d'aménagement et de mise en valeur (PAMV) sur le site de la pointe ouest de l'île Sainte-Hélène pour un montant total de 8,6 M\$ et de conclure un contrat dont la valeur est supérieure à 2 M\$ permettant de modifier le contrat en ingénierie octroyé le 24 février 2016 à WSP Canada inc.

CG16 0652 - 29 novembre 2016- Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CG16-0218 - 24 mars 2016 - Adapter le règlement intitulé "Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer la réalisation de projets du "Legs" pilotés par la Société du parc Jean-Drapeau relatifs à des travaux de mise en valeur de la "Place des nations" et la réalisation de la "Promenade panoramique et riveraine", prévus dans le cadre du 375e anniversaire de la Ville de Montréal (RCG13-020), sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour les fins du règlement RCG13-020-1 au montant additionnel de 35 400 000 \$ le 27 mai 2016.

CG15 0637 - 29 octobre 2015 - Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à réaliser l'aménagement du secteur ouest de l'Île Sainte-Hélène selon une portée de projet révisée et un budget de 70,4 M\$ et de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à payer sa part des coûts du budget du projet de 70,4 M\$ ainsi que tout dépassement de coût qui excéderait la subvention de 35 M\$ du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

CG13 0422 - 26 septembre 2013 - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer la réalisation de projets "Legs" pilotés par la Société du parc Jean-Drapeau relatifs à des travaux de mise en valeur de la "Place des Nations" et de réalisation de la "Promenade panoramique et riveraine" prévus dans le cadre du 375^e de la Ville de Montréal, sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

DESCRIPTION

Le projet consiste en la réalisation d'un nouvel aménagement contemporain de la portion ouest de l'île Sainte-Hélène en introduisant un amphithéâtre naturel de 65 000 places. L'espace public linéaire devant l'édicule du métro sera agrandi afin de relier la sculpture de l'artiste Alexandre Calder (ci-après « le Calder »), à la Biosphère, au chemin Macdonald et au pont du Cosmos. Cet aménagement inclut également la construction de deux bâtiments de service et optimisera les services d'accueil, de restauration, de sécurité et de transport actif et collectif. La promenade riveraine, reliant la zone d'accès fluvial et les points d'intérêt jusqu'à la Place des nations, sera aménagée afin d'offrir une vue sur le fleuve Saint-Laurent et la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

La modification et l'adoption du règlement d'emprunt permettront de réaliser l'ensemble du projet d'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène, projet legs du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Considérant les modifications apportées au projet d'aménagement, un montant additionnel de 3,0 M\$ devra être ajouté au règlement d'emprunt RCG 13-020 de 70,4 M\$ portant le montant total du règlement d'emprunt révisé à 73,4 M\$.
Informations budgétaires (en dollars)

Budget PTI 2017-2019 - Agglomération 100 %

Numéro de projet 43011
Sous-projet Investi 1343010001

Avant 2017	2017	2018	Total
6,4 M\$	30 M\$	37 M\$	73,4 M\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet, détaillé en plans et devis qui permettront de procéder aux travaux d'aménagement, vise à améliorer les infrastructures événementielles ainsi qu'à assurer la sécurité du public et des usagers du parc Jean-Drapeau tout en utilisant les techniques et les matériaux respectant les normes environnementales en vigueur ainsi qu'en optimisant les aspects sociaux, économiques et de qualité de vie prônés par les politiques de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision tardive ou défavorable à l'égard de la demande faisant l'objet du présent dossier aurait pour conséquence un délai dans la réalisation des travaux et la Ville ne pourra faire face à ses engagements pour le legs du 375^e anniversaire de Montréal. Un délai ou une décision défavorable aura également des conséquences sur la programmation des événements qui doivent reprendre leur cours normal en 2019.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications seront coordonnées, au besoin, avec la direction des communications de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Échéancier pour l'adoption du règlement d'emprunt:

Avis de motion : 30 mars 2017

Adoption : 27 avril 2017

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Échéancier proposé du projet :

2017 :

- Approbation finale de la subvention et adoption d'un protocole d'entente avec le MAMOT;
- Émissions des permis par l'arrondissement Ville-Marie;
- Émissions des certificats d'autorisation par le MDDELCC;
- Approbation d'ententes avec la STM, la CSEM, le service de l'eau;
- Finalisation des plans et devis et appels d'offres publics pour travaux.

2017-2018 :

· Travaux d'aménagement et de construction de bâtiments.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'ensemble du projet suivra le processus et la réglementation applicable en matière d'appels d'offres et d'octrois de contrats conformément à la politique de gestion contractuelle de la Société du parc Jean-Drapeau.

La Société du parc Jean-Drapeau ne peut octroyer de contrats de plus de 2 millions de dollars à moins d'avoir préalablement reçu l'aval du comité exécutif, conformément à la convention la liant à la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François J MATHIEU
Directeur de l'administration

Tél : 872-7326
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-07

Ronald CYR
Directeur Général

Tél : 514 872-5574
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Ronald CYR
Directeur
Tél : 514 872-5574
Approuvé le : 2017-02-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ronald CYR
Directeur
Tél : 514 872-5574
Approuvé le : 2017-02-07

Dossier # : 1172837002

Unité administrative responsable :

Société du Parc Jean-Drapeau , Direction

Objet :

Adopter un règlement modifiant le règlement d'emprunt RCG 13-020 de 70,4 M \$ à 73,4 M \$ pour la réalisation du projet d'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AML - 1172837002 - Règl modif Rèlg RCG 13-020 sect ouest Ile Sainte-Hélène VF.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-15

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 70 400 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU SECTEUR OUEST DE L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE DU PARC JEAN-DRAPEAU, PILOTÉS PAR LA SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU DANS LE CADRE DU 375^e DE LA VILLE DE MONTRÉAL, (RCG 13-020)

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Le titre du Règlement autorisant un emprunt de 70 400 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagement et de mise en valeur du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène du parc Jean-Drapeau, pilotés par la Société du Parc Jean-Drapeau dans le cadre du 375^e de la Ville de Montréal, (RCG 13-020) est modifié par le remplacement de « 70 400 000 \$ » par « 73 400 000 \$ ».

2. L'article 1 de ce règlement est modifié par le remplacement de « 70 400 000 \$ » par « 73 400 000 \$ ».

GDD1172837002

Dossier # : 1172837002

Unité administrative responsable :

Société du Parc Jean-Drapeau , Direction

Objet :

Adopter un règlement modifiant le règlement d'emprunt RCG 13-020 de 70,4 M \$ à 73,4 M \$ pour la réalisation du projet d'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Virement crédit - GDD 1172837002.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mario PRIMARD
Agent comptable analyste

Tél : 514-868-4439

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-08

Laura VALCOURT
Conseillère en gestion des ressources
financières

Tél : 514 872-0984

Division :



Dossier # : 1170390001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 38 M\$ afin de financer les travaux de protection d'immeubles", dépenses relevant de la compétence du Conseil d'agglomération

Il est recommandé:
D'adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 38 M\$ afin de financer les travaux de protection d'immeubles"

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-02-24 08:47

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1170390001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 38 M\$ afin de financer les travaux de protection d'immeubles", dépenses relevant de la compétence du Conseil d'agglomération

CONTENU

CONTEXTE

Pour répondre aux besoins de la planification du PTI 2017-2019, le Service de la gestion et de la planification immobilière doit faire adopter un nouveau règlement d'emprunt afin de permettre la réalisation de travaux de protection sur les immeubles corporatifs. Les travaux seront réalisés entre autres sur les immeubles du Service des Incendies (SSIM), du Service de police (SPVM), et la partie agglomération d'immeubles industriels et autres programmes. Le règlement d'emprunt visant le même objet, mais pour les dépenses locales a déjà été adopté par le conseil de la ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1461 20 décembre 2016 Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer les travaux de protection des immeubles.
CG16 0442 22 juin 2016 Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 11 030 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation, de protection et d'aménagement d'immeubles

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à faire adopter un règlement d'emprunt de 38 M\$ pour financer les projets de protection d'immeubles sous la responsabilité, en tout ou en partie, du Conseil d'agglomération

JUSTIFICATION

Le règlement d'emprunt existant, dédié aux projets relevant en tout ou en partie du Conseil d'agglomération, ne sera pas suffisant pour couvrir les dépenses prévues aux programmes du PTI 2017-2019, année 2017. Un nouveau règlement d'emprunt est nécessaire afin de couvrir les dépenses de maintien et d'amélioration de ces actifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

PROGRAMME	30910	Programme d'amélioration locative des immeubles administratifs	4 400
	38009	Programme de protection des bâtiments culturels	400
	42211	Programme de réfection des bâtiments dans les grands parcs	600
	64020	Programme de développement-Immeubles du SPVM	5 500
	64021	Programme de protection-Immeubles du SPVM	7 000
	64023	Programme de rénovation des bâtiments du SIM	17 000
	66169	Programme de développement durable dans les édifices municipaux	219
	66460	Programme de protection des bâtiments industriels	3 000
	Total PROGRAMMES		

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce règlement d'emprunt permettra de financer la réalisation de certains projets réduisant l'empreinte écologique des bâtiments

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report d'obtention de ce règlement pourrait retarder la réalisation de certains projets en cours de conception.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion CG mars 2017
Adoption du règlement CG avril 2017
Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire vers juillet 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOU)I

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée BONIN
Cadre sur mandat

Tél : 514-872-1103
Télécop. : 514 872-5279

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-02-07

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs

Tél : 514 872-5493
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs

Tél : 514 872-5493
Approuvé le : 2017-02-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2017-02-23

Dossier # : 1170390001

Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , -

Objet : Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 38 M\$ afin de financer les travaux de protection d'immeubles", dépenses relevant de la compétence du Conseil d'agglomération

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AML - 1170390001- protection d'immeubles_VF.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-15

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 38 000 000 \$ AFIN DE FINANCER DES TRAVAUX DE PROTECTION D'IMMEUBLES

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ., chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 38 000 000 \$ est autorisé afin de financer des travaux de protection d'immeubles.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

GDD1170390001

XX-XXX/1

Dossier # : 1170390001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , -
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 38 M\$ afin de financer les travaux de protection d'immeubles", dépenses relevant de la compétence du Conseil d'agglomération

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1170390001 - Règ. emp..xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Abdelkodous YAHYAOUI
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-5885

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-10

Françoise TURGEON
Conseiller(ere) en gestion des ressources financières
Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1167159001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division soutien technique et infrastructures - Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Adopter le « Règlement d'emprunt modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 44 451 000 \$ afin de financer la construction de deux centres de tri des matières recyclables », (Règlement RCG 15-012) afin d'augmenter l'emprunt de 9 036 000 \$ pour un total de 53 487 000 \$.

Il est recommandé d'adopter le Règlement modifiant le règlement d'emprunt portant le numéro RCG 15-012 autorisant un emprunt de 44 451 000 \$ afin de financer deux centres de tri des matières recyclables.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-02-20 08:55

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1167159001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division soutien technique et infrastructures - Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Adopter le « Règlement d'emprunt modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 44 451 000 \$ afin de financer la construction de deux centres de tri des matières recyclables », (Règlement RCG 15-012) afin d'augmenter l'emprunt de 9 036 000 \$ pour un total de 53 487 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019 adopté par le conseil d'agglomération, l'Administration prévoit des investissements pour la construction d'un centre de tri des matières recyclables (CTMR) sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0652 - 28 novembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération).
CG15 0123 - 26 février 2015 - Adoption du Règlement autorisant un emprunt de 44 451 000 \$ afin de financer la construction de deux centres de tri des matières recyclables.

DESCRIPTION

Une réévaluation des besoins réalisée en 2016 a amené une modification au projet qui vise maintenant la construction d'un centre de tri au montant de 53 487 000 \$, tel qu'adopté au programme triennal d'immobilisation en 2017-2019. Le présent dossier vise donc à augmenter de 9 036 000 \$ l'actuel règlement d'emprunt de 44 451 000 \$.

Ce règlement permettra notamment de réaliser les dépenses suivantes:

- l'acquisition d'un terrain à Lachine (CG16 0260);
- l'aménagement des terrains incluant la décontamination, les infrastructures souterraines, l'aménagement d'aire de circulation, l'éclairage, les clôtures, etc ;
- la conception et les travaux de construction du centre de tri des matières recyclables;
- l'acquisition des équipements de tri et conditionnement des matières recyclables;
- les services professionnels requis pour l'ensemble des travaux;
- la main d'oeuvre capitalisable au projet.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur de la modification au règlement d'emprunt permettra au Service de l'environnement d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer la construction du centre de tri des matières recyclables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet de construction d'un centre de tri des matières recyclables prévu à la programmation du PTI 2017-2019 (volet agglomération).

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil d'agglomération par la résolution CM07 0473.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La construction du centre de tri des matières permettra de traiter les matières recyclables résultant de l'atteinte de la cible de 70% de valorisation des matières recyclables du PMGMR 2015-2020.

Le bâtiment du centre de tri visera la certification LEED Or en respect de l'action 3 de la politique Montréal Durable 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet pourrait être retardé si le présent règlement n'est pas adopté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : mars 2017

Adoption: avril 2017

Approbation par le ministre de Affaires municipales et de l'occupation du territoire: juillet 2017

Octroi du Contrat Conception-construction-Exploitation-Entretien : août-septembre 2017

Conception-Construction : 2017-2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aicha ZAMPALEGRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime ROBERGE
Ingénieur

Tél : 514-872-7583
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-09

Éric BLAIN
C/d sout technique et infrastructures (mat
residuelles)

Tél : 514 872-3935
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2017-02-16

Dossier # : 1167159001

Unité administrative responsable : Service de l'environnement , Direction , Division soutien technique et infrastructures - Gestion des matières résiduelles

Objet : Adopter le « Règlement d'emprunt modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 44 451 000 \$ afin de financer la construction de deux centres de tri des matières recyclables », (Règlement RCG 15-012) afin d'augmenter l'emprunt de 9 036 000 \$ pour un total de 53 487 000 \$.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[ND - 1167159001 règlement modifiant le règlement RCG-15-012- VF.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nicolas DUFRESNE
Avocat
Tél : 514-872-0128

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-09

Nicolas DUFRESNE
Avocat
Tél : 514-872-0128
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT PORTANT LE
NUMÉRO RCG 15-012 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 44 451 000 \$ AFIN DE
FINANCER DEUX CENTRES DE TRI DES MATIÈRES RECYCLABLES**

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du _____, le conseil de l'agglomération de Montréal décrète :

1. Le titre et l'article 1 du règlement portant le numéro RCG 15-012 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 44 451 000 \$ afin de financer la construction de deux centres de tri des matières recyclables » sont modifiés par le remplacement de l'expression « de deux centres » par l'expression « d'un centre » et par le remplacement du montant « 44 451 000 \$ » par le montant « 53 487 000 \$ ».

GDD1167159001

Dossier # : 1167159001

Unité administrative responsable : Service de l'environnement , Direction , Division soutien technique et infrastructures - Gestion des matières résiduelles

Objet : Adopter le « Règlement d'emprunt modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 44 451 000 \$ afin de financer la construction de deux centres de tri des matières recyclables », (Règlement RCG 15-012) afin d'augmenter l'emprunt de 9 036 000 \$ pour un total de 53 487 000 \$.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1167159001 Info_comptable.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Aïcha ZAMPALEGRE
Préposée au budget

Tél : 514 872-7232

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-15

Louise B LAMARCHE
Conseillère en gestion des ressources
financières

Tél : (514) 872-6538

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1165361002

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Centre de services - Expertise et développement de la prévention , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement sur le service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003).

IL EST RECOMMANDÉ :

D'insérer à l'ordre du jour du conseil d'agglomération le projet de règlement intitulé "Règlement modifiant le Règlement sur le service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003)" et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-08 11:13

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1165361002

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Centre de services - Expertise et développement de la prévention , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement sur le service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003).

CONTENU

CONTEXTE

Historique :

En 2008, le conseil d'agglomération a adopté le schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2009 – 2013 qui prévoit l'adoption et l'application d'un règlement visant à actualiser et à uniformiser la réglementation en vigueur dans les arrondissements et les villes liées en tenant compte de leurs particularités propres.

Comme convenu au plan de mise en œuvre du schéma, l'élaboration de ce projet de règlement qui, de concert avec l'adoption d'un règlement sur la prévention des incendies a permis une application plus simple et une meilleure équité des exigences réglementaires en matière de sécurité incendie. Ce projet de règlement a également permis d'accomplir l'engagement pris au schéma.

Dès le début de 2012, la mise en application de ces deux règlements complémentaires : le *Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003)* et le *Règlement sur la prévention des incendies (12-005)*, a permis au SIM de mieux répondre à la réalité des risques présents sur le territoire, en toute équité et dans le respect des compétences des partenaires municipaux.

Le chapitre VIII - Bâtiment du Code de sécurité du Québec (CBCSQ) a été adopté par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) en vertu de l'article 175 de la Loi sur le bâtiment (c. B-1.1) du Québec le 9 décembre 2012.

Attendu depuis plusieurs années, la majorité des dispositions du règlement visant à améliorer la sécurité dans les bâtiments est entré en vigueur le 18 mars 2013, et ce, pour l'ensemble du territoire Québécois.

Depuis l'entrée en vigueur du CBCSQ et conformément à l'article 193 de la Loi sur le bâtiment, les municipalités du Québec peuvent édicter une norme identique ou plus contraignante que celle contenue dans le Code de sécurité.

«193. Un règlement d'une municipalité locale, d'une municipalité régionale de comté ou

d'une communauté métropolitaine, qui porte sur une matière prévue au code de construction, au code de sécurité ou à un règlement visé aux articles 182 et 185, ne peut avoir pour effet d'édicter une norme identique ou équivalente à celle contenue dans ces codes ou règlements ni avoir pour effet de restreindre la portée ou l'application de ces normes.

Une municipalité locale ou une municipalité régionale de comté peut cependant édicter une norme identique ou plus contraignante que celle contenue au Code de sécurité (chapitre B-1.1, r. 3) ».

Situation actuelle

Le règlement actuellement en vigueur dicte les responsabilités du SIM et établit les pouvoirs requis afin que le service puisse assumer ses responsabilités de manière optimale. Il énonce, notamment, les normes essentielles minimales entourant l'entretien des équipements et des systèmes de protection et de secours en cas d'incendie, tout comme les obligations entourant l'avertisseur de fumée, et ce, sur tout le territoire de l'agglomération.

La situation législative provinciale actuellement en vigueur a forcé la mise en œuvre d'un processus d'analyse et de révision du *Règlement sur le service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003)*.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Adoption du Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal à la séance tenue le 26 janvier 2012 du Conseil d'agglomération - résolution CG12 0027.

Adoption du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2009 – 2013 à la séance du 18 décembre 2008 du Conseil d'agglomération - résolution CG08 0657.

Adoption du Règlement 05-013 concernant les services municipaux de la Ville de Montréal à la séance du 21 mars 2005 du Conseil municipal de Montréal – résolution CM05 0196.

DESCRIPTION

Le règlement proposé est modificateur au *Règlement sur le service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003)* existant.

Les modifications proposées au règlement consistent plus précisément à :

- ajouter certaines définitions;
- modifier l'article concernant le maintien et le bon état des avertisseurs de fumée;
- insérer un tableau concernant les normes applicables, selon l'année de construction ou de transformation du bâtiment;
- clarifier l'identification des raccords pompiers.

Le fait d'inclure certains éléments du CBCSQ dans notre règlement permettra une mise à niveau de certains éléments de sécurité dorénavant jugés insuffisants pour assurer une sécurité minimale pour les occupants comme l'obligation de raccorder en permanence les avertisseurs de fumée à un circuit électrique pour certain bâtiment.

Partenaire:

La RBQ s'est engagée à soutenir les municipalités qui adoptent une norme identique à celles contenues au chapitre VIII - Bâtiment du Code de sécurité du Québec.

JUSTIFICATION

Cette modification est requise afin de permettre au Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) de maintenir son autorité sur l'ensemble de ces dispositions afin d'adresser adéquatement les problématiques liées à la sécurité incendie. Celle-ci nous fournira les outils essentiels à des interventions plus efficaces particulièrement en prévention des incendies et autres sinistres. Dans une optique de sécurité, le SIM se doit de poursuivre ses objectifs visant à protéger la population, les biens et l'environnement.

Les villes liées, les partenaires municipaux et les services concernés ont été consultés et impliqués dans la démarche d'actualisation de ce règlement. Par cette modification réglementaire, le SIM continuera à répondre à la réalité des risques d'incendie, en toute équité, pour l'ensemble des citoyennes et citoyens, tout en s'acquittant des engagements de prévention prévus au schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Le projet d'adoption de ce règlement modificateur a été présenté à la Commission de la sécurité publique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de fonctionnement du SIM prévoit les crédits requis pour la réalisation des actions ciblées pour le développement de la prévention, selon la planification de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En contribuant à prévenir les incendies, les éléments de ce règlement permettent de favoriser une protection accrue de l'environnement ainsi qu'une meilleure qualité de vie, satisfaisant aux objectifs de développement durable fixés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Présentement, certaines normes sont susceptibles d'être considérées incompatibles avec celles contenues au CBCSQ. Le règlement proposé permettra d'actualiser celui déjà existant afin d'être conforme à la Loi sur le bâtiment.

L'approche préconisée n'a pas pour effet d'imposer de nouvelles responsabilités ou d'exiger davantage d'effort de la part des municipalités et des propriétaires de bâtiments.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public promulguant le règlement modifié sera publié.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance du conseil municipal.

Séance du conseil d'agglomération.

En complément de l'adoption de ce règlement, les conseils municipaux doivent voir à adopter un règlement sur la prévention des incendies.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet de règlement est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Christine AUBÉ-GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Derry SPENCE
C/s prev.incendie

Tél : 514 280-0722
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-30

Sylvain L'HOSTIE
Assistant-directeur - Centre de services -
Expertise et développement de la prévention

Tél : 514 872-9398
Télécop. : 514 868-3238

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel DENIS
Directeur adjoint - Direction de la prévention et
de la planification

Tél : 514 872-8420
Approuvé le : 2017-01-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrick TAILLEFER
Directeur adjoint

Tél : 514 872-8008
Approuvé le : 2017-01-31

TABLEAU COMPARATIF POUR RÈGLEMENT RCG 12-003

Dispositions impliquées	Ancienne disposition	Nouvelle disposition	Commentaire/Justification
2.		<p>« avertisseur de fumée » : détecteur de fumée avec sonnerie incorporée, conçu pour donner l’alarme dès la détection de fumée dans la pièce ou la suite dans laquelle il est installé;</p> <p>« bâtiment » : toute construction utilisée ou destinée à être utilisée pour abriter ou recevoir des personnes, des animaux ou des choses;</p> <p>« CNB 1995 mod. Québec » : Code de construction du Québec, chapitre I, Bâtiment et Code national du bâtiment – Canada 1995 (modifié), le « Code national du bâtiment - Canada 1995 » (CNRC 38726F) y compris les modifications de juillet 1998 et de novembre 1999 et le « National Building Code of Canada 1995 » (NRCC 38726) y compris les modifications de juillet 1998 et de novembre 1999 publiés par la Commission canadienne des codes (D. 953-2000, 2000-07-26);</p> <p>« CNB 2005 mod. Québec » : Code de construction du Québec, chapitre I, Bâtiment et Code national du bâtiment – Canada 2005 (modifié), le « Code national du bâtiment - Canada 2005 » (CNRC 47666F) et le « National Building Code of Canada 2005 » (NRCC 47666) publiés par la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies du Conseil national de recherches (D. 293-2008, 2008-03-19);</p>	La disposition est modifiée en y ajoutant des définitions supplémentaires
2.		<p>« établissement de soins » : tel que défini par la norme applicable lors de la construction ou de la transformation du bâtiment;</p> <p>« hauteur de bâtiment » : la hauteur du bâtiment comme définie dans la norme en vigueur lors de la construction ou transformation du bâtiment;</p> <p>« habitation destinée à des personnes âgées » : une résidence privée pour aînés de type habitation où sont hébergées dans des chambres ou des logements des personnes âgées, qui ne sont pas hébergées en résidence</p>	La disposition est modifiée en y ajoutant des définitions supplémentaires

		<p>supervisée;</p> <p>« habitation destinée à des personnes âgées de type unifamilial » : une maison unifamiliale, d'au plus 2 étages en hauteur de bâtiment, où une personne physique qui y réside exploite une résidence privée pour aînés et y héberge au plus 9 personnes.</p>	
2.		<p>« résidence privée pour aînés » : une résidence privée pour aînés selon la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ c. S-4.2) soit une habitation destinée à des personnes âgées, une habitation destinée à des personnes âgées de type unifamilial ou une résidence supervisée qui héberge des personnes âgées, telles que définies au présent règlement;</p> <p>« résidence supervisée » : un établissement de soins autre qu'un hôpital, un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), une infirmerie, un centre de réadaptation ou une maison de repos, hébergeant en chambre des personnes qui requièrent des services d'aide à la personne et qui peuvent nécessiter une assistance pour leur évacuation (voir annexe A division A du CNB 2005 mod. Québec).</p>	La disposition est modifiée en y ajoutant des définitions supplémentaires
18.	<p>18. Au moins un avertisseur de fumée fonctionnel et conforme à la norme CAN/ULC-S531-02 doit être installé :</p> <p>1° dans chaque pièce où l'on dort qui ne fait pas partie d'un logement, sauf dans les établissements de soins ou de détention qui sont pourvus d'un système d'alarme incendie;</p> <p>2° dans chaque logement;</p> <p>3° à chaque étage d'un logement</p>	<p>18. Des avertisseurs de fumée fonctionnels et conformes à la norme CAN/ULC-S531, « Détecteurs de fumée », doivent être installés :</p> <p>1° dans chaque logement;</p> <p>a) à chaque étage; et</p> <p>b) à tout étage où se trouvent des chambres, ces avertisseurs de fumée doivent être installés entre les chambres et le reste de l'étage sauf si les chambres ont desservies par un corridor, auquel cas, les avertisseurs de fumée doivent être installés dans ce corridor;</p>	Disposition est remplacée complètement

	<p>qui comporte plus d'un étage; et</p> <p>4° lorsqu'un étage d'un logement comporte des chambres, entre les chambres et le reste de l'étage. Si les chambres sont desservies par un corridor, l'avertisseur de fumée doit être installé dans ce corridor.</p> <p>Les avertisseurs de fumée exigés en vertu du paragraphe 1 doivent être raccordés de façon permanente à un circuit électrique sans aucun interrupteur, sauf le dispositif de protection contre les surintensités.</p>	<p>2° dans chaque pièce où l'on dort, qui ne fait pas partie d'un logement, sauf dans les établissements de soins ou de détention qui doivent être équipés d'un système d'alarme incendie;</p> <p>3° dans chaque corridor et aire de repos ou d'activités communes d'une habitation pour personnes âgées qui n'est pas pourvue d'un système de détection et d'alarme incendie;</p> <p>4° dans les pièces où l'on dort, et dans les corridors d'une résidence supervisée conçue selon l'article 3.1.2.5 du CNB 1995 mod. Québec ou 2005 mod. Québec, dont les chambres ne sont pas munies d'un détecteur de fumée;</p> <p>5° dans chaque pièce où l'on dort, chaque corridor et chaque aire de repos ou d'activités communes d'une habitation destinée à des personnes âgées de type unifamilial;</p> <p>Les avertisseurs de fumée exigés en vertu du paragraphe 2° du premier alinéa doivent être connectés en permanence à un circuit électrique et il ne doit y avoir aucun dispositif de sectionnement entre le dispositif de protection contre les surintensités et l'avertisseur de fumée.</p> <p>18.1 Sous réserve des exigences plus contraignantes prévues aux articles 18.2 et 18.3, les avertisseurs de fumée requis à l'article 18 doivent, lorsque requis par la norme en vigueur lors de la construction ou de la transformation du bâtiment:</p> <p>1° être connectés en permanence à un circuit électrique et il ne doit y avoir aucun dispositif de sectionnement entre le dispositif de protection contre les surintensités et l'avertisseur de fumée; et</p>	
--	--	--	--

		<p>2° être reliés électriquement de manière qu'ils se déclenchent tous automatiquement dès qu'un avertisseur est déclenché dans le logement.</p> <p>18.2 Les avertisseurs exigés aux paragraphes 3° à 5° de l'article 18 doivent :</p> <p>1° être connectés en permanence à un circuit électrique et il ne doit y avoir aucun dispositif de sectionnement entre le dispositif de protection contre les surintensités et l'avertisseur de fumée;</p> <p>2° être reliés électriquement de manière qu'ils se déclenchent tous automatiquement dès qu'un avertisseur est déclenché dans le logement;</p> <p>3° être reliés électriquement de manière qu'ils se déclenchent tous automatiquement dès qu'un avertisseur est déclenché dans le bâtiment abritant une habitation destinée à des personnes âgées de type maison de chambres.</p> <p>De plus, les avertisseurs de fumée exigés au paragraphe 4° de l'article 18 doivent :</p> <p>1° être de type photoélectrique;</p> <p>2° être interconnectés et reliés à des avertisseurs visuels permettant au personnel affecté à ces chambres de voir d'où provient le déclenchement de l'avertisseur de fumée;</p> <p>3° avoir une liaison au service d'incendie conçue conformément au CNB 1995 mod. Québec.</p>	
--	--	--	--

		<p>18.3 Les avertisseurs de fumée doivent être installés au plafond ou à proximité et conformément à la norme CAN/ULC-S553, « Installation des avertisseurs de fumée.</p> <p>18.4 Il est permis d'installer, en un point du circuit électrique d'un avertisseur de fumée d'un logement, un dispositif manuel qui permet d'interrompre, pendant au plus 10 minutes le signal sonore émis par cet avertisseur de fumée, après ce délai l'avertisseur de fumée doit se réactiver.</p> <p>18.5 Tout avertisseur de fumée doit être remplacé 10 ans après la date de fabrication indiquée sur le boîtier. Si aucune date de fabrication n'est indiquée sur le boîtier, l'avertisseur de fumée est considéré non conforme et doit être remplacé sans délai.</p>	
19.	<p>19. Les avertisseurs de fumée exigés :</p> <p>1° doivent être installés conformément à la norme CAN/ULC-S553-02;</p> <p>2° doivent être remplacés 10 ans après la date de fabrication indiquée sur l'avertisseur par le fabricant. Ils doivent aussi être remplacés si la date de fabrication n'apparaît pas sur le boîtier de l'avertisseur, s'ils ont été peints ou s'ils sont défectueux.</p>	<p>19. Aux fins du présent règlement, un renvoi à une norme ou des exigences en vigueur lors de la construction ou de la transformation du bâtiment constitue un renvoi à la norme applicable selon l'année de construction ou de transformation du bâtiment indiquée aux deuxième et troisième alinéas de l'article 344 du <i>Code de sécurité</i>, RLRQ c. B-1.1, r 3.</p>	Disposition est remplacée complètement
23.	<p>23. Les raccords-pompiers doivent être identifiés de manière à indiquer le</p>	<p>23. Les raccords-pompiers doivent être identifiés de manière à indiquer le système qu'ils desservent, la pression et le débit nominaux de</p>	Ajout de certains termes dans la disposition existante

	<p>système qu'ils desservent et, le cas échéant, la partie du bâtiment qu'ils protègent.</p>	<p>fonctionnement de la pompe incendie et, le cas échéant, la partie du bâtiment qu'ils protègent.</p> <p>L'identification doit être effectuée à l'aide de pictogrammes conformes à la norme NFPA 170-2015 « Fire Safety and Emergency Symbols.</p>	
24.	<p>24. Dans le cas d'un raccord-pompier qui n'est pas visible sur la façade principale du bâtiment, des panneaux doivent être installés pour en indiquer l'emplacement depuis la voie publique.</p>	<p>24. Dans le cas d'un raccord-pompier qui n'est pas visible sur la façade principale du bâtiment, des panneaux conformes à la norme NFPA 170-2015 « Fire Safety and Emergency Symbols doivent être installés pour en indiquer l'emplacement depuis la voie publique.</p>	<p>Ajout de certains termes dans la disposition existante</p>
37.	<p>37. Quiconque contrevient aux articles 18, 19 ou 20 commet une infraction et est passible d'une amende de 250 \$ pour chaque logement ou pièce visé par l'infraction.</p> <p>En cas de récidive, l'amende est de 500 \$ pour chaque logement ou pièce visé par l'infraction.</p>	<p>37. Quiconque contrevient aux articles 18 à 18.5, 19 ou 20 commet une infraction et est passible d'une amende de 250 \$ pour chaque logement ou pièce visé par l'infraction.</p> <p>En cas de récidive, l'amende est de 500 \$ pour chaque logement ou pièce visé par l'infraction.</p>	<p>Ajout de certains termes dans la disposition existante</p>

Dossier # : 1165361002

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Centre de services - Expertise et développement de la prévention , -
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement sur le service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003).

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir fichier joint.

FICHIERS JOINTS



[Projet de règlement modifiant le règlement 12-003 - version SAJ.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Christine AUBÉ-GAGNON
Avocate
Tél : 514-872-7051

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-02

Véronique BELPAIRE
Avocate et Chef de division
Tél : 514-872-4222
Division : Division droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX-X

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE SERVICE DE
SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL (RCG 12-003)**

Vu l'article 62 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1);

Vu le sous-paragraphe a) du paragraphe 8° de l'article 19 et l'article 54 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu les articles 48, 51 et 80 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu le paragraphe 23° de l'article 1 du Règlement sur les services (14-012) ;

Considérant le schéma de couverture de risques adopté par le conseil d'agglomération le 18 décembre 2008 (CG08 0657), notamment le « Programme 2 : Réglementation municipale » visant l'adoption et l'application d'un règlement d'agglomération en prévention incendie (Partie 3, Section 7);

À l'assemblée du, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. L'article 2 du Règlement sur le service de sécurité incendie de Montréal RCG 12-003 est modifié par :

1° l'insertion, avant la définition de « directeur », des définitions suivantes :

« avertisseur de fumée » : détecteur de fumée avec sonnerie incorporée, conçu pour donner l'alarme dès la détection de fumée dans la pièce ou la suite dans laquelle il est installé;

« bâtiment » : toute construction utilisée ou destinée à être utilisée pour abriter ou recevoir des personnes, des animaux ou des choses;

« CNB 1995 mod. Québec » : Code de construction du Québec, chapitre I, Bâtiment et Code national du bâtiment – Canada 1995 (modifié), le « Code national du bâtiment - Canada 1995 » (CNRC 38726F) y compris les modifications de juillet 1998 et de novembre 1999 et le « National Building Code of Canada 1995 » (NRCC 38726) y compris les modifications de juillet 1998 et de novembre 1999 publiés par la Commission canadienne des codes (D. 953-2000, 2000-07-26);

« CNB 2005 mod. Québec » : Code de construction du Québec, chapitre I, Bâtiment et Code national du bâtiment – Canada 2005 (modifié), le « Code national du bâtiment - Canada 2005 » (CNRC 47666F) et le « National Building Code of Canada 2005 » (NRCC 47666) publiés par la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies du Conseil national de recherches (D. 293-2008, 2008-03-19); »

2° l'insertion, après la définition de « directeur », des définitions suivantes :

« « établissement de soins » : tel que défini par la norme applicable lors de la construction ou de la transformation du bâtiment;

« hauteur de bâtiment » : la hauteur du bâtiment comme définie dans la norme en vigueur lors de la construction ou transformation du bâtiment;

« habitation destinée à des personnes âgées » : une résidence privée pour aînés de type habitation où sont hébergées dans des chambres ou des logements des personnes âgées, qui ne sont pas hébergées en résidence supervisée;

« habitation destinée à des personnes âgées de type unifamilial » : une maison unifamiliale, d'au plus 2 étages en hauteur de bâtiment, où une personne physique qui y réside exploite une résidence privée pour aînés et y héberge au plus 9 personnes. »

3° l'insertion, après la définition de « logement », des définitions suivantes :

« « résidence privée pour aînés » : une résidence privée pour aînés selon la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ c. S-4.2) soit une habitation destinée à des personnes âgées, une habitation destinée à des personnes âgées de type unifamilial ou une résidence supervisée qui héberge des personnes âgées, telles que définies au présent règlement;

« résidence supervisée » : un établissement de soins autre qu'un hôpital, un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), une infirmerie, un centre de réadaptation ou une maison de repos, hébergeant en chambre des personnes qui requièrent des services d'aide à la personne et qui peuvent nécessiter une assistance pour leur évacuation (voir annexe A division A du CNB 2005 mod. Québec). »

2. Les articles 18 et 19 de ce règlement sont remplacés par les suivants :

« 18. Des avertisseurs de fumée fonctionnels et conformes à la norme CAN/ULC-S531, « Détecteurs de fumée », doivent être installés :

1° dans chaque logement;

- a) à chaque étage; et
 - b) à tout étage où se trouvent des chambres, ces avertisseurs de fumée doivent être installés entre les chambres et le reste de l'étage sauf si les chambres ont desservies par un corridor, auquel cas, les avertisseurs de fumée doivent être installés dans ce corridor;
- 2° dans chaque pièce où l'on dort, qui ne fait pas partie d'un logement, sauf dans les établissements de soins ou de détention qui doivent être équipés d'un système d'alarme incendie;
 - 3° dans chaque corridor et aire de repos ou d'activités communes d'une habitation pour personnes âgées qui n'est pas pourvue d'un système de détection et d'alarme incendie;
 - 4° dans les pièces où l'on dort, et dans les corridors d'une résidence supervisée conçue selon l'article 3.1.2.5 du CNB 1995 mod. Québec ou 2005 mod. Québec, dont les chambres ne sont pas munies d'un détecteur de fumée;
 - 5° dans chaque pièce où l'on dort, chaque corridor et chaque aire de repos ou d'activités communes d'une habitation destinée à des personnes âgées de type unifamilial;

Les avertisseurs de fumée exigés en vertu du paragraphe 2° du premier alinéa doivent être connectés en permanence à un circuit électrique et il ne doit y avoir aucun dispositif de sectionnement entre le dispositif de protection contre les surintensités et l'avertisseur de fumée.

18.1 Sous réserve des exigences plus contraignantes prévues aux articles 18.2 et 18.3, les avertisseurs de fumée requis à l'article 18 doivent, lorsque requis par la norme en vigueur lors de la construction ou de la transformation du bâtiment:

- 1° être connectés en permanence à un circuit électrique et il ne doit y avoir aucun dispositif de sectionnement entre le dispositif de protection contre les surintensités et l'avertisseur de fumée; et
- 2° être reliés électriquement de manière qu'ils se déclenchent tous automatiquement dès qu'un avertisseur est déclenché dans le logement.

18.2 Les avertisseurs exigés aux paragraphes 3° à 5° de l'article 18 doivent :

- 1° être connectés en permanence à un circuit électrique et il ne doit y avoir aucun dispositif de sectionnement entre le dispositif de protection contre les surintensités et l'avertisseur de fumée;

- 2° être reliés électriquement de manière qu'ils se déclenchent tous automatiquement dès qu'un avertisseur est déclenché dans le logement;
- 3° être reliés électriquement de manière qu'ils se déclenchent tous automatiquement dès qu'un avertisseur est déclenché dans le bâtiment abritant une habitation destinée à des personnes âgées de type maison de chambres.

De plus, les avertisseurs de fumée exigés au paragraphe 4° de l'article 18 doivent :

- 1° être de type photoélectrique;
- 2° être interconnectés et reliés à des avertisseurs visuels permettant au personnel affecté à ces chambres de voir d'où provient le déclenchement de l'avertisseur de fumée;
- 3° avoir une liaison au service d'incendie conçue conformément au CNB 1995 mod. Québec.

18.3 Les avertisseurs de fumée doivent être installés au plafond ou à proximité et conformément à la norme CAN/ULC-S553, « Installation des avertisseurs de fumée ».

18.4 Il est permis d'installer, en un point du circuit électrique d'un avertisseur de fumée d'un logement, un dispositif manuel qui permet d'interrompre, pendant au plus 10 minutes le signal sonore émis par cet avertisseur de fumée, après ce délai l'avertisseur de fumée doit se réactiver.

18.5 Tout avertisseur de fumée doit être remplacé 10 ans après la date de fabrication indiquée sur le boîtier. Si aucune date de fabrication n'est indiquée sur le boîtier, l'avertisseur de fumée est considéré non conforme et doit être remplacé sans délai.

19. Aux fins du présent règlement, un renvoi à une norme ou des exigences en vigueur lors de la construction ou de la transformation du bâtiment constitue un renvoi à la norme applicable selon l'année de construction ou de transformation du bâtiment indiquée aux deuxième et troisième alinéas de l'article 344 du *Code de sécurité*, RLRQ c. B-1.1, r 3. »

3. L'article 23 de ce règlement est modifié par l'insertion, après le mot « desservent », des mots suivants:

« la pression et le débit nominaux de fonctionnement de la pompe incendie ».

4. L'article 23 de ce règlement est modifié par l'insertion, après le point, de la phrase suivante:

« L'identification doit être effectuée à l'aide de pictogrammes conformes à la norme NFPA 170-2015 « Fire Safety and Emergency Symbols ». »

5. L'article 24 de ce règlement est remplacé par l'insertion, après le mot « panneaux » des mots suivants:

« conformes à la norme NFPA 170-2015 « Fire Safety and Emergency Symbols ». ».

6. L'article 37 de ce règlement est modifié par l'insertion, après le chiffre « 18 », de « à 18.5 ».

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXXXX

GDD 1165361002



Dossier # : 1175075002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) ».

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-08 10:34

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1175075002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (ci-après nommé "le règlement") est complété par les 4 annexes suivantes:

Annexe A : Liste des activités d'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout déléguées;

Annexe B : Liste des ouvrages et stations de pompage de l'agglomération ne faisant pas l'objet de la délégation aux municipalités liées;

Annexe C : Guide d'entretien pour les activités déléguées du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

Annexe D : Grille tarifaire des équipements et véhicules d'agglomération.

Lorsqu'une activité d'entretien pour un ouvrage ou poste de pompage est déléguée aux villes liées, elle apparaît à l'annexe A du règlement et est définie dans l'annexe C; cependant, l'ouvrage sur lequel cet entretien est réalisé ne doit pas figurer à la *Liste des ouvrages et stations de pompage de l'agglomération ne faisant pas l'objet de la délégation aux municipalités liées* (annexe B) du règlement de délégation. De même, dans le but d'uniformiser les coûts à rembourser aux villes liées pour les équipements et véhicules qu'elles utilisent dans la réalisation des travaux d'entretien et de réparation des ouvrages d'agglomération, une grille tarifaire est incluse au règlement en tant qu'annexe D.

Le comité technique, composé de cinq membres de la Ville de Montréal et de quatre des autres municipalités liées, dont l'un des rôles est d'analyser les demandes de modification au règlement de délégation, recommande l'adoption des modifications proposées au règlement afin d'y refléter les changements apportés à la délégation de l'entretien des

ouvrages, en fonction des opérations courantes, ainsi qu'à la grille tarifaire des équipements et véhicules.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0441 - 22 juin 2016 - Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe D révision 3);

CG15 0305 - 30 avril 2015 - Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe D révision 2);

CG14 0382 - 21 août 2014 - Adoption du règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe B révision 5 et de l'annexe D révision 1 en remplacement des annexes B et D du règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées);

CG12 0319 - 23 août 2012 - Modifier le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe D);

CG05 0020 - 19 décembre 2005 - Adoption du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées.

DESCRIPTION

Les tarifs des équipements qui apparaissent à la grille tarifaire en vigueur actuellement au règlement tient compte d'une indexation de l'indice du prix à la consommation (IPC) de la région de Montréal. Pour 2017, il est requis d'adopter l'annexe D « révision 4 » datée du 2 février 2017, afin de refléter l'indexation de l'IPC de l'année 2016.

À noter que la grille tarifaire proposée s'applique à compter du 1er janvier 2017.

JUSTIFICATION

La révision de l'annexe D du règlement, recommandée par le comité technique, permet de refléter la réalité opérationnelle qui prévaut pour l'entretien standard des ouvrages d'agglomération.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Fonds de l'eau, par son budget dédié à l'agglomération, rembourse aux villes liées les coûts d'entretien et de réparation des infrastructures déléguées du réseau principal d'aqueduc et d'égout

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise à jour du règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées est essentielle au bon fonctionnement des opérations d'entretien des ouvrages d'aqueduc et d'égout de l'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission du règlement et de ses annexes aux arrondissements et villes liées.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie MCSWEEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ava L. COUCH, Ville de Mont-Royal
Daniel TURCOT, Service de l'eau
Patrice LANGEVIN, Service de l'eau
Alain DUFRESNE, Ville-Marie
Christianne CYRENNE, LaSalle
Céline VAILLANCOURT, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Ava L. COUCH, 6 février 2017
Daniel TURCOT, 3 février 2017
Alain DUFRESNE, 3 février 2017
Christianne CYRENNE, 2 février 2017
Céline VAILLANCOURT, 2 février 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle MARIN
Agente technique

Tél : 514-280-0179
Télécop. : 514-872-3587

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-02

Hervé LOGÉ
Chef de division Gestion durable de l'eau

Tél : 514-872-3944
Télécop. : 514 872 8827

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Tél : 514 872-4023

Approuvé le : 2017-02-07

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 280-4260

Approuvé le : 2017-02-07

Dossier # : 1175075002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir les documents ci-joints:

FICHIERS JOINTS



[Annexe D - révision 4.pdf](#)[Projet de règlement, GDD 1175075002.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie MCSWEEN
avocate
Tél : 514-872-4783

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-02

Véronique BELPAIRE
avocate, chef de division
Tél : 514-872-4222
Division :

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION SUR LA DÉLÉGATION DE L'ENTRETIEN DU RÉSEAU
PRINCIPAL D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT AUX MUNICIPALITÉS LIÉES (RCG
05-002)**

VU l'article 47 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001) ;

À l'assemblée du _____ 2017, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) est modifié par le remplacement de l'annexe D par le document joint en annexe 1 au présent règlement.

ANNEXE 1

ANNEXE D : GRILLE TARIFAIRE DES ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES
D'AGGLOMÉRATION (révision 4, le 2 février 2017)

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXX.

GDD 1175075002

ANNEXE D
GRILLE TARIFAIRE DES ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES D'AGGLOMÉRATION

Tarif horaire des équipements (comité technique)

Base tarif 2017

Classe	Nom de l'équipement	
128A	Camionnette 4 roues - 8 cylindres - 4 portes	18,68
129	Camionnette tracteur 4 roues - 8 cylindres - 2 portes	19,05
134	Auto compacte - 4 cylindres	9,94
151	Auto C.E.	25,48
178A	Fourgonnette - 8 cylindres	13,57
178B	Fourgonnette vitrée - avec passagers	14,11
211A	Camion de 5001 à 10000 lbs PBV	11,90
212A	Camion de 5001 à 10000 lbs PBV – 6 passagers	12,47
217A	Fourgon 5001 à 10000 lbs PBV – régulier	20,19
217B	Fourgon 5001 à 10000 lbs PBV - régulier 115 V	23,18
217C	Fourgon 5001 à 10000 lbs PBV - h.h.	24,07
224	Camion 10001 à 14000 lbs PBV - B.B. - 6 passagers	25,39
227E	Fourgon 10001 à 14000 lbs PBV - patrouille	36,17
234	Camion 14001 à 16500 lbs - 6 passagers	23,06
237B	Fourgon 14001 à 16500 lbs PBV - 115 V	36,17
237C	Fourgon 14001 à 16500 lbs PBV - h.h.	36,17
247	Camion 16501 à 19500 lbs PBV - B.F.	23,82
283A	Camion 30001 à 33000 lbs PBV - B.B.	44,86
286	Camion 30001 lbs PBV et plus, grue, treuil	58,17
293	Camion 33000 lbs PBV et plus, B.B.	54,80
296	Camion 33000 lbs PBV et plus, grue légère	64,54
299	Camion tracteur, 33000 lbs PBV et plus	49,52
309	Camion écuereur d'égout	101,29
319	Camion vide-puisard (Vector)	68,12
387	Unité mobile d'entretien mécanique	58,74
414	Tracteur sur roues 65 à 100 H.P.	27,60
433	Chargeur sur roues 1 à 1 1/2 v.c.	38,73
435	Chargeur sur roues 2 à 2 1/2 v.c.	59,06
439	Chargeur sur roues 7 v.c.	256,56
451A	Excavatrice sur roues	51,09
451B	Excavatrice avec marteau piqueur	98,20
478A	Profileuse à asphalte - 24000 lbs	158,98

ANNEXE D
GRILLE TARIFAIRE DES ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES D'AGGLOMÉRATION

Tarif horaire des équipements (comité technique)

Base tarif 2017

Classe	Nom de l'équipement	
481B	Rouleau motorisé - (moins de 2 tonnes) B vibreur	11,69
484	Rouleau motorisé - 6 à 8 tonnes	40,11
538	Balai aspirateur 2 à 5 v.c.	73,68
548	Chariot élévateur à fourche 7001 à 8000 lbs	40,63
549	Chariot élévateur à fourche 8001 à 10000 lbs	46,97
557	Grue automotrice 7 tonnes	64,51
559	Grue automotrice de plus de 20 tonnes	132,26
603	Opérateur de vanne remorqué, motorisé	29,26
614	Opérateur de valve remorqué	7,50
644	Génératrice 5 KW à projecteurs remorquée	12,11
645C	Génératrice 15 KW remorquée	21,56
645E	Génératrice 150 KW remorquée	92,63
645F	Génératrice 280 KW remorquée	110,91
646	Génératrice à souder remorquée	13,73
654	Pompe centrifuge 4" remorquée	9,57
661	Compresseur 100 à 199 PCM remorqué	14,13
753	Fardier 4 à 6 tonnes	5,03
755	Fardier 8 à 10 tonnes	8,74
759B	Fardier 50 tonnes	43,87
760B	Roulotte de 20 à 40 pieds	17,11
760E	Remorque à chlorination	16,20
761	Roulotte de chantier	6,46
763B	Semi-remorque, benne basculante	38,09
815	Scie à béton	23,66
843	Génératrice 2 à 3 KW portative	4,51
845B	Génératrice 15 KW portative	18,85
852	Pompe 2" centrifuge portative	3,32
853	Pompe 2" diaphragme portative	3,32
860	Compresseur petite capacité portatif	3,13
861	Compresseur 100 à 199 PCM fixe	12,72



Dossier # : 1172837001

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI), un projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 15 M\$ afin de financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé."

Il est recommandé :

D'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI), un projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 15 M\$ afin de financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé."

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-02-21 10:28

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1172837001

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI), un projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 15 M\$ afin de financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé."

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal, par le biais de son programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019, a octroyé à la Société du parc Jean-Drapeau, 15 M\$ récurrents pour les années 2017 à 2019 afin d'assurer la pérennité des installations, la sécurité des employés, des usagers et des visiteurs.

Programme de protection de l'actif immobilisé (Maintien d'actifs)

Le Parc Jean-Drapeau fait partie du réseau des grands parcs et est désigné comme un équipement d'intérêt collectif. Aujourd'hui, 1,7 million de visiteurs fréquentent annuellement le parc Jean-Drapeau, soit pour ses installations (Complexe aquatique, Plage Jean-Doré, La Biosphère, Bassin olympique, etc.), soit pour la tenue de plus de 60 événements et activités (Fête des neiges, Week-ends du Monde, Piknic Électronik, Osheaga, Heavy Mtl, etc.) ou pour ses pistes cyclables et ses espaces verts.

Afin de réaliser sa mission, la Société doit offrir des installations et des infrastructures adéquates afin d'assurer le bon déroulement des activités et événements majeurs tout en étant sécuritaires pour les employés et les usagers.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0652 - 29 novembre 2016 - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt d'une valeur de 15 M\$ (incluant les ristournes de TPS et de TVQ) pour financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements de la Société du parc Jean-Drapeau pour l'année 2017, conformément au budget d'investissements autorisé par le conseil d'agglomération.

Actuellement trois types d'actifs sont concernés par les travaux visant la sécurité des lieux : les bâtiments et installations, les aménagements extérieurs, le mobilier urbain et les équipements.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est nécessaire pour financer le programme de maintien d'actifs de la Société du parc Jean-Drapeau. La Société doit réaliser ces travaux afin d'assurer la sécurité des sites et le bon déroulement des activités et événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le programme de protection de l'actif immobilisé a été évalué à 15 M\$ (incluant les ristournes de TPS et de TVQ) pour l'année 2017. Ces travaux seront effectués par la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD). Les budgets sont déjà prévus à même l'enveloppe octroyée lors de la confection du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019 volet agglomération.

Le montant de 15 M\$ provenant du budget d'investissements autorisé dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019 se répartit comme suit :

Numéro de Projet	Numéro de sous-projet	Description	Numéro de projet Simon	Investissement 2017
43010	1143010002	Bâtiments	135814	10 775 000 \$
43010	1143010003	Aménagements	135816	2 000 000 \$
43010	1143010004	Achats d'équipements	135817	2 225 000 \$
				15 000 000 \$

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet, détaillé en plans et devis qui permettront de procéder aux travaux d'aménagement vise à améliorer les infrastructures événementielles ainsi qu'à assurer la sécurité du public et des usagers, tout en utilisant les techniques, les matériaux et les matériels respectant les normes environnementales en vigueur ainsi qu'en optimisant les aspects sociaux, économiques et de qualité de vie prônés par les politiques de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de ce règlement d'emprunt est requis pour permettre la réalisation des projets visés, la sécurité des employés et des usagers, ainsi que le bon déroulement des activités et des événements se déroulant au parc Jean-Drapeau.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications seront coordonnées, au besoin, avec la direction des communications de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 30 mars 2017

Adoption : 27 avril 2017

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'ensemble des projets suivra le processus et la réglementation applicable en matière d'appels d'offres et d'octrois de contrats conformément à la politique de gestion contractuelle de la Société du parc Jean-Drapeau.

La Société du parc Jean-Drapeau ne peut octroyer de contrats de plus de 2 millions de dollars à moins d'avoir préalablement reçu l'aval du comité exécutif, conformément à la convention la liant à la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François J MATHIEU
Directeur de l'administration

Tél : 514-872-7326
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Ronald CYR
Directeur général

Tél :
Télécop. :

Le : 2017-02-07

514 872-5574

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Ronald CYR
Directeur

Tél : 514 872-5574

Approuvé le : 2017-02-07

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Ronald CYR
Directeur

Tél : 514 872-5574

Approuvé le : 2017-02-07

Dossier # : 1172837001

Unité administrative responsable :

Société du Parc Jean-Drapeau , Direction

Objet :

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI), un projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 15 M\$ afin de financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé."

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AML - 1172837001 - Actif immobilisé Jean-Drapeau_VF.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-15

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 15 000 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES BÂTIMENTS, AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET DES ÉQUIPEMENTS DU PARC JEAN-DRAPEAU, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PROTECTION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 15 000 000 \$ est autorisé afin de financer les travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception, de confection de plans et devis et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Dossier # : 1172837001

Unité administrative responsable :

Société du Parc Jean-Drapeau , Direction

Objet :

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI), un projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 15 M\$ afin de financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé."

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Virement crédit - GDD 1172837001.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mario PRIMARD
Agent comptable analyste

Tél : 514-868-4439

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-09

Laura VALCOURT
Conseillère en gestion des ressources financières

Tél : 514 872-0984

Division :



Dossier # : 1172837004

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI), un projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 3 M\$ afin de financer la réalisation du projet de rénovation du Pavillon du Canada Phase I".

Il est recommandé:

D'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI), un projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 3 M\$ afin de financer la réalisation du projet de rénovation du Pavillon du Canada, Phase I".

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-02-21 14:27

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1172837004

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI), un projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 3 M\$ afin de financer la réalisation du projet de rénovation du Pavillon du Canada Phase I".

CONTENU

CONTEXTE

La Société du parc Jean-Drapeau exploite le Pavillon du Canada comme bâtiment administratif. Le Pavillon du Canada est un des legs de l'Expo 67. D'une superficie de plus de 50 000 pieds carrés, le pavillon en plus des espaces de bureau, dispose d'une salle de location ainsi que d'une salle de théâtre inoccupée. Jusqu'en 2015, une partie du pavillon était occupée par la Commission scolaire de Montréal qui l'utilisait comme salles de classes (fleuristerie, horticulture et jardinerie ainsi que les spécialités en horticulture) pour leur école d'horticulture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0652 - 29 novembre 2016- Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

DESCRIPTION

Suite au départ de la Commission scolaire de Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau doit corriger le système de ventilation pour être aux normes afin de pouvoir ensuite transformer les salles de classes en espace de bureau. Ces travaux permettront de regrouper au Pavillon du Canada, tout le personnel de la Direction Marketing, développement commercial et communications, lequel est actuellement localisé dans deux pavillons. L'investissement de 3 M\$ permettra de réaliser les plans et devis et par la suite, d'effectuer les travaux nécessaires.

JUSTIFICATION

La mise à niveau du système de ventilation pour ensuite permettre la transformation des salles de classes en espace de bureaux permettra le regroupement du personnel de la direction Marketing, développement commercial et communications. Ce regroupement améliorera l'efficience organisationnelle et permettra aussi d'optimiser les espaces vacants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement permettra de financer les travaux du projet "Rénovation du pavillon du Canada phase 1" tel que prévu au programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de l'agglomération de Montréal.

L'ensemble de ces travaux relève de la compétence d'agglomération puisqu'ils concernent une installation du parc Jean-Drapeau.

Informations budgétaires (en dollars)

Projet : 43015

Sous-projet : 1743015000

2017 Total

3 M\$ 3 M\$

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet, détaillé en plans et devis qui permettront de procéder aux travaux d'aménagement, vise à améliorer les infrastructures événementielles ainsi qu'à assurer la sécurité du public et des usagers du parc Jean-Drapeau tout en utilisant les techniques, les matériaux et les matériels respectant les normes environnementales en vigueur ainsi qu'en optimisant les aspects sociaux, économiques et de qualité de vie prônés par les politiques de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision tardive ou défavorable à l'égard de la demande faisant l'objet du présent dossier aurait pour conséquence un délai dans la réalisation des travaux et nuirait à l'efficacité organisationnelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications seront coordonnées, au besoin, avec la direction des communications de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Échéancier pour l'adoption du règlement d'emprunt:

Avis de motion : 30 mars 2017

Adoption : 27 avril 2017

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Échéancier pour les travaux:

2017 : Plans et devis

2018 : Travaux de rénovation, de mise aux normes et de réaménagement intérieur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'ensemble des projets suivra le processus et la réglementation applicable en matière d'appels d'offres et d'octrois de contrats conformément à la politique de gestion contractuelle de la Société du parc Jean-Drapeau.
La Société du parc Jean-Drapeau ne peut octroyer de contrats de plus de 2 millions de dollars à moins d'avoir préalablement reçu l'aval du comité exécutif, conformément à la convention la liant à la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François J MATHIEU
Directeur de l'administration

Tél : 872-7326
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-07

Ronald CYR
Directeur général

Tél : 514 872-5574
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Ronald CYR
Directeur
Tél : 514 872-5574
Approuvé le : 2017-02-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ronald CYR
Directeur
Tél : 514 872-5574
Approuvé le : 2017-02-07

Dossier # : 1172837004

Unité administrative responsable :

Société du Parc Jean-Drapeau , Direction

Objet :

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI), un projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 3 M\$ afin de financer la réalisation du projet de rénovation du Pavillon du Canada Phase I".

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AML - 1172837004 - Pavillon du Canada phase I VF.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-23

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 3 000 000 \$ AFIN DE FINANCER LA PHASE I DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU PAVILLON DU CANADA DU PARC JEAN-DRAPEAU

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 3 000 000 \$ est autorisé afin de financer la phase I des travaux de rénovation du Pavillon du Canada du parc Jean-Drapeau.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception, de confection de plans et devis et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

GDD 1172837004

Dossier # : 1172837004

Unité administrative responsable :

Société du Parc Jean-Drapeau , Direction

Objet :

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI), un projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 3 M\$ afin de financer la réalisation du projet de rénovation du Pavillon du Canada Phase I".

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Virement crédit - GDD 1172837004.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mario PRIMARD
Agent comptable analyste

Tél : 514-868-4439

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-08

Laura VALCOURT
Conseillère en gestion des ressources financières

Tél : 514 872-0984

Division :



(1)

Dossier # : 1173843001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2016)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2016).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-09 13:52

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1173843001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2016)

CONTENU

CONTEXTE

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* . Le potentiel fiscal est le critère de répartition qui s'applique par défaut, à moins que la loi ou que le conseil d'agglomération n'ait prévu d'autres critères.

Jusqu'au 31 décembre 2013, l'article 68 du décret 1229-2005 prévoyait que les coûts réels de l'alimentation en eau potable étaient partagés entre les villes desservies par l'agglomération de Montréal selon la consommation réelle. L'administration municipale a décidé de poursuivre en 2016, même si elle n'en avait pas l'obligation, la facturation d'une portion des coûts relatifs au service d'alimentation en eau potable aux villes liées en fonction de leur consommation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0276 - 21 avril 2016 - Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2015);
CG15 0361 - 28 mai 2015 - Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2014);
CG14 0226 - 1^{er} mai 2014 - Adoption - Résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2013);
CG13 0133 - 25 avril 2013 - Adoption - Résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable, aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2012);
CG12 0223 - 21 juin 2012 - Adoption - Résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable, aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2011).

DESCRIPTION

Le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2016) prévoit qu'au terme de l'exercice financier 2016, la Ville fixe, par règlement du conseil d'agglomération le taux définitif de la quote-part en fonction du coût relatif à l'alimentation en eau potable qu'elle a assurée sur le territoire des municipalités liées au cours de cet exercice financier. Ce règlement établit également les modalités de paiement ou de remboursement ainsi que le montant des intérêts.

JUSTIFICATION

Le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2016) prévoit que la quote-part provisoire pour l'alimentation en eau potable est transmise au plus tard le 30 janvier 2016. Un ajustement du montant de la quote-part est effectué lorsque le taux définitif de la quote-part pour l'alimentation en eau potable est fixé, au terme de l'exercice financier de 2016 et que la consommation réelle de chacune des municipalités liées est connue. Il équivaut à la différence entre la quote-part pour l'alimentation en eau potable et la quote-part provisoire pour l'alimentation en eau potable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aux fins de l'établissement de la quote-part représentant les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la Ville de Montréal sur le territoire des municipalités liées, le taux est établi à 0,1209 \$ par m³ pour l'exercice financier de 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie RAULT
Conseillère en planification budgétaire

Tél : 514 872-8507
Télécop. : 514 872-7795

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-03-02

Gildas S. GBAGUIDI
Chef de division - Planification budgétaire

Tél : 514 872-1293
Télécop. : 514 872-7795

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Tél : 514 872-3219
Approuvé le : 2017-03-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
TRÉSORIER ET DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2017-03-09

FOURNITURE DE L'EAU POTABLE AUX VILLES LIÉES
EXERCICE 2016 - CALCUL DU COÛT RÉEL

(en milliers de dollars)

	Réel 2016
1. Approvisionnement et traitement de l'eau potable	52 121,0
2. Réseau de distribution de l'eau potable	<u>22 149,0</u>
	74 270,0
 Taux	 73,65%
 Coût direct de fourniture en eau potable	 54 699,9
 Volumes d'eau distribués nets (m3) - 2016	 452 489 427
 Tarif réel 2016 pour les villes liées	 0,1209 \$/m3

Dossier # : 1173843001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire
Objet :	Adopter un règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2016)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AG - 1173843001 - Taux définitif de l'eau 2016.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-06

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

**RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX AU MÈTRE CUBE DE L'EAU EN FONCTION
DES COÛTS RÉELS RELATIFS À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE AUX
FINS DE LA QUOTE-PART TARIFAIRE POUR L'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE (EXERCICE FINANCIER DE 2016)**

Vu les articles 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'article 3 du Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2016) (RCG 15-087);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

CHAPITRE I
DISPOSITION GÉNÉRALE

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« coûts relatifs à l'alimentation en eau potable » : 73.65 % des charges relatives à l'exercice des compétences d'agglomération qui sont imputées aux activités Approvisionnement et traitement de l'eau potable et Réseau de distribution de l'eau potable de la fonction Hygiène du milieu, aux fins du rapport financier annuel 2016 de la Ville de Montréal conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale;

« la Ville » : la Ville de Montréal;

« municipalité liée » : une municipalité visée à l'article 4 de la Loi;

CHAPITRE II
LA QUOTE-PART POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

2. Aux fins du financement des coûts relatifs à l'alimentation en eau potable assurée par la Ville sur le territoire des municipalités liées, le taux définitif de la quote-part pour l'alimentation en eau potable est établi à 0,1209 \$/m³ pour l'exercice financier de 2016.

CHAPITRE III
ENTRÉE EN VIGUEUR

3. Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication et s'applique à l'exercice financier de 2016.



Dossier # : 1176767001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026) » afin notamment de préciser la définition de propriétaire et de clarifier le libellé de certains articles

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026) ».

Signé par Benoit DAGENAIIS **Le** 2017-03-14 11:36

Signataire : Benoit DAGENAIIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176767001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026) » afin notamment de préciser la définition de propriétaire et de clarifier le libellé de certains articles

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026) encadre la gestion des subventions relatives à certains travaux de restauration, de rénovation et d'archéologie en vertu de l'Entente sur le développement culturel de Montréal intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal. Il indique notamment les bâtiments et les travaux admissibles, les conditions particulières applicables, les paramètres de calcul de la subvention, les éléments composant la demande, l'exécution des travaux et le versement de la subvention.

Ce règlement est modifié au besoin pour l'ajuster aux orientations du MCC et de la Ville en matière d'aide financière aux bâtiments visés par ce programme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0494 - 20 décembre 2012 (règlement RCG 12-025) : Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026) » (modifications visant à tenir compte de l'entrée en vigueur, le 19 octobre 2012, de la Loi sur le patrimoine culturel).

CG11 0025 - 27 janvier 2011 (règlement RCG 11-001) : Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026) » (modifications visant à clarifier les conditions d'admissibilité, à ajuster les montants maximums d'une certaine catégorie et à préciser la portée de l'exclusion relative aux édifices religieux).

CG10 0214 - 20 mai 2010 (règlement RCG 10-012) : Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026) »

» (modifications visant à harmoniser certaines subventions au Fonds du patrimoine culturel québécois).

CG08 0502 - 25 septembre 2008 (règlement RCG 08-036) : Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026)

» (modifications visant à harmoniser certaines subventions au Fonds du patrimoine culturel québécois).

CG07 0528 - 20 décembre 2007 (règlement RCG 07-041) : Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026)

» (modifications visant à harmoniser certaines subventions au Fonds du patrimoine culturel québécois).

CM04 0206 - 23 mars 2004 (règlement 04-026) : Adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques ».

DESCRIPTION

Le Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026) est modifié afin notamment :

- d'ajouter la définition de « propriétaire » et d'ajuster des articles associés;
- d'ajouter les définitions de « cinéma ancien », « théâtre ancien » et « terrain vacant »;
- de rendre admissibles à une subvention aux fouilles archéologiques les terrains vacants dans le site patrimonial du Mont-Royal;
- de rendre non admissible un propriétaire n'ayant pas respecté une des dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC), à moins que la situation entraînant ce non-respect n'ait été corrigée (modification demandée par le MCC);
- de clarifier le libellé des travaux de restauration admissibles;
- de retirer la conception et la fabrication d'enseignes de la liste des travaux admissibles, ces interventions ne constituant pas des travaux de restauration;
- d'actualiser les coûts des travaux de rénovation par mètre carré, ces montants n'ayant pas été indexés depuis 2004;
- de permettre au comité exécutif d'établir, par ordonnance, des priorités eu égard à la nature des travaux subventionnés.

Les détails relatifs aux modifications apportées à ce règlement sont définis au tableau joint au présent dossier décisionnel.

JUSTIFICATION

Ces modifications permettront de mettre à jour et de clarifier certaines dispositions du règlement.

Elles permettront également à davantage de propriétaires de bénéficier d'une subvention, notamment les personnes possédant un immeuble municipal à titre d'emphytéote, mais qui, jusqu'alors, ne pouvaient pas obtenir de subvention pour la réalisation des travaux de restauration à leur charge.

Enfin, ces modifications permettront de corriger une discordance entre le règlement 04-026 et les normes des programmes du MCC relatives à l'inadmissibilité des propriétaires en situation d'infraction par rapport à la LPC.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les modifications proposées n'affectent en rien l'Entente sur le développement culturel de Montréal et n'ont aucun impact financier pour la Ville de Montréal.
Le Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026) relève du conseil d'agglomération en vertu de l'annexe I du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public promulguant le règlement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion du conseil d'agglomération : 30 mars 2017

- Adoption du règlement par le conseil d'agglomération : 27 avril 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Soleil BROSSEAU
Conseillère en aménagement

Tél : 514-872-7007
Télécop. : 514-872-0049

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-10

Gilles DUFORT
Chef de division

Tél : 514 872-1863
Télécop. : 514 872-0049

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme
Tél : 514 872-4185
Approuvé le : 2017-03-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2017-03-14

Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026)
Modifications proposées

Article visé	Libellé actuel	Libellé proposé	Commentaires
1	n/a	« cinéma ancien » : un édifice érigé avant 1975, construit originellement comme cinéma, qui demeure utilisé principalement comme cinéma ou théâtre et qui présente un intérêt sur le plan historique ou architectural;	Ajout de cette définition pour préciser ce que l'on entend par « cinéma ancien ».
1	« directeur » : le directeur de la Direction de la culture et du patrimoine;	« directeur » : le directeur de la Direction de l'urbanisme;	La Division du patrimoine, responsable de la coordination du programme de subvention, est maintenant intégrée à la Direction de l'urbanisme.
1	« Loi » : la Loi sur le patrimoine culturel (L.R.Q., chapitre P-9.002);	« Loi » : la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ , chapitre P-9.002);	L'abréviation « L.R.Q. » est remplacée par « RLRQ ».
1	n/a	« propriétaire » : propriétaire au sens de l'article 1 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);	Ajout de cette définition pour rendre admissibles à une subvention les personnes possédant un immeuble municipal à titre d'emphytéote, tel que recommandé par le Service des affaires juridiques.
1	n/a	« terrain vacant » : terrain non construit qui n'est pas utilisé à des fins de parc, de stationnement ou de cimetière;	Ajout de cette définition pour préciser ce que l'on entend par « terrain vacant ».
1	n/a	« théâtre ancien » : un édifice érigé avant 1975, construit originellement comme un théâtre, qui demeure utilisé principalement comme cinéma ou théâtre et qui présente un intérêt sur le plan historique ou architectural.	Ajout de cette définition pour préciser ce que l'on entend par « théâtre ancien ».
2, alinéa 1	2 ^o aux fins de fouilles archéologiques effectuées dans un terrain vacant d'intérêt archéologique, situé dans le site patrimonial déclaré de Montréal (Vieux-Montréal) ou dans un terrain situé dans un site archéologique recensé (intègre) localisé hors du site patrimonial déclaré de Montréal (Vieux-Montréal), identifié à la carte 2.6.2 du Plan d'urbanisme;	2 ^o aux fins de fouilles archéologiques effectuées dans un terrain vacant d'intérêt archéologique, situé dans le site patrimonial déclaré de Montréal (Vieux-Montréal) ou du Mont-Royal ou dans un terrain situé dans un site archéologique recensé (intègre) localisé hors du site patrimonial déclaré de Montréal (Vieux-Montréal), identifié à la carte 2.6.2 du Plan d'urbanisme;	Modification visant à rendre admissibles à une subvention aux fouilles archéologiques les terrains vacants localisés dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal, en plus des terrains compris dans le site patrimonial déclaré de Montréal (Vieux-Montréal) et ceux situés dans un site archéologique recensé (intègre).

Article visé	Libellé actuel	Libellé proposé	Commentaires
2, alinéa 2	5° un bâtiment situé dans un site historique, construit avant 1975 et présentant un intérêt sur le plan architectural ou patrimonial classé;	5° un bâtiment situé dans un site patrimonial classé, construit avant 1975 et présentant un intérêt sur le plan architectural ou historique;	Ce remplacement vise à corriger une erreur de formulation.
2, alinéa 2	6° un bâtiment situé dans un site patrimonial cité, construit avant 1975 et présentant un intérêt sur le plan historique;	6° un bâtiment situé dans un site patrimonial cité, construit avant 1975 et présentant un intérêt sur le plan architectural ou historique;	Cette modification vise à préciser que l'intérêt d'un bâtiment peut être sur le plan architectural.
4	2° les travaux nécessaires à la conservation de l'aspect extérieur du bâtiment, tels que la réfection de portes, fenêtres, corniches, couvertures, toitures à l'exception des toits plats et des bardeaux d'asphalte, vitrines et autres éléments ayant un aspect décoratif, ainsi que le ravalement de façades;	2° les travaux nécessaires à la conservation de l'aspect extérieur du bâtiment, tels que la réfection de portes, fenêtres, corniches, vitrines et autres éléments d'intérêt ayant un aspect décoratif, le ravalement de façades, ainsi que la réfection des couvertures et toitures, à l'exception des toits plats et des bardeaux d'asphalte;	Le déplacement de la mention des couvertures et toitures à la fin vise à éviter les confusions. En effet, on pouvait penser que ce qui était énuméré après les exceptions était également exclu.
4	3° les travaux nécessaires à la conservation de l'aspect intérieur du bâtiment, tels que la réfection des menuiseries, lambris, plâtres, escaliers, ascenseurs, calorifères, lustres et autres éléments ayant un aspect décoratif;	3° les travaux nécessaires à la conservation de l'aspect intérieur du bâtiment, si ces éléments sont protégés par la Loi ou s'il s'agit d'éléments intérieurs d'intérêt d'un cinéma ou théâtre ancien , tels que la réfection des menuiseries, lambris, plâtres, escaliers, ascenseurs, calorifères, lustres et autres éléments ayant un aspect décoratif;	La modification vise à préciser que seuls les intérieurs protégés ou les intérieurs d'intérêt de cinéma ou théâtre ancien sont admissibles.
4	4° les travaux de reconstitution d'éléments disparus ou ruinés, nécessaires à la mise en valeur patrimoniale de l'aspect extérieur ou intérieur du bâtiment, sauf si ces travaux sont requis à la suite d'une perte découlant du non-respect des règlements municipaux ou d'une démolition non autorisée en vertu de ceux-ci;	4° sauf s'ils sont requis à la suite d'une perte découlant du non-respect des règlements municipaux ou d'une démolition non autorisée en vertu de ceux-ci, les travaux de reconstitution d'éléments disparus ou ruinés basés sur des preuves documentaires démontrant la forme des éléments et des matériaux anciens et qui sont nécessaires à la mise en valeur patrimoniale de l'un ou l'autre des éléments ci-dessous : a) l'aspect extérieur du bâtiment; b) l'aspect intérieur du bâtiment, s'il s'agit d'un intérieur protégé par la Loi; c) l'aspect intérieur d'un cinéma ou d'un théâtre ancien qui présente un intérêt sur le plan historique ou architectural;	La modification vise à préciser que la reconstitution doit être basée sur une preuve documentaire et que les travaux de reconstitution sur l'aspect intérieur visent les intérieurs protégés ou les intérieurs d'intérêt de cinéma ou théâtre ancien.

Article visé	Libellé actuel	Libellé proposé	Commentaires
4	6° les travaux de reconstitution ou de réfection d'aménagements paysagers tels que courettes intérieures, cours arrière, latérales ou avant, dans la mesure où ces travaux assurent la mise en valeur patrimoniale du bâtiment;	6° les travaux de reconstitution ou de réfection d'éléments architecturaux d'aménagements paysagers tels que murets, clôtures, fontaines ou autres éléments d'intérêt ayant un aspect décoratif, dans la mesure où ces travaux assurent la mise en valeur patrimoniale du bâtiment;	La modification vise à préciser que les travaux doivent viser les éléments architecturaux d'aménagements paysagers.
4	8° pour un bâtiment visé aux paragraphes 1° et 7° du deuxième alinéa de l'article 2, les travaux nécessaires à la conception et à la fabrication d'enseignes s'intégrant harmonieusement à l'architecture du bâtiment.	Paragraphe supprimé.	La conception et la fabrication de nouvelles enseignes ne constituant pas des travaux de restauration, ce paragraphe est supprimé.
5	Les travaux admissibles aux fins de la rénovation d'un bâtiment à valeur patrimoniale sont : (...)	Dans le cas d'un bâtiment qui, depuis au moins 4 ans, est vacant ou occupé au rez-de-chaussée seulement, les travaux admissibles aux fins de la rénovation d'un bâtiment à valeur patrimoniale sont : (...)	Cette modification est proposée par souci de précision (les critères relatifs à l'admissibilité de ces travaux étant mentionnés beaucoup plus tard dans le règlement).
7, alinéa 1	2° après l'approbation prévue à l'article 22, sauf si ces travaux ont été autorisés dans le cadre du programme d'aide à la restauration des biens patrimoniaux du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ou s'ils sont urgents pour assurer la sécurité des occupants du bâtiment ou du public et, dans ce dernier cas, s'ils ont été autorisés par le directeur.	2° après l'approbation prévue à l'article 22, sauf si ces travaux ont été autorisés dans le cadre du programme d'aide à la restauration des biens patrimoniaux du ministère de la Culture et des Communications ou s'ils sont urgents pour assurer la sécurité des occupants du bâtiment ou du public et, dans ce dernier cas, s'ils ont été autorisés par le directeur.	Mise à jour de la désignation du Ministère.
9	Le droit à une subvention à la restauration est conditionnel à ce que le coût réel des travaux admissibles prévus à l'article 4 et le coût réel des frais inhérents totalisent au moins 5 000 \$.	Le droit à une subvention à la restauration est conditionnel à ce que le coût réel des travaux admissibles prévus à l'article 4 et le coût réel des frais inhérents totalisent au moins 5 000 \$ (incluant les taxes applicables) .	L'ajout vise à préciser que le montant minimum des travaux inclut les taxes.

Article visé	Libellé actuel	Libellé proposé	Commentaires
10	Le droit à une subvention à la rénovation est conditionnel à ce que, en plus des travaux admissibles de rénovation prévus à l'article 5, des travaux admissibles de restauration visés à l'article 4 soient également effectués et à ce que le coût réel de ces travaux de restauration et des frais inhérents à ces travaux, à l'exception de ceux prévus au paragraphe 7 de l'article 4, totalisent au moins 50 000 \$.	Le droit à une subvention à la rénovation est conditionnel à ce que, en plus des travaux admissibles de rénovation prévus à l'article 5, des travaux admissibles de restauration visés à l'article 4 soient également effectués et à ce que le coût réel de ces travaux de restauration et des frais inhérents à ces travaux, à l'exception de ceux prévus au paragraphe 7 de l'article 4, totalisent au moins 50 000 \$ (incluant les taxes applicables) .	L'ajout vise à préciser que le montant minimum des travaux inclut les taxes.
10	n/a	10.1. Le présent règlement ne s'applique pas : (...) Ce règlement est modifié par l'ajout, après l'article 10, de l'article suivant : « 10.1. Un propriétaire ne respectant pas la Loi, n'est pas admissible à une subvention à moins que la situation entraînant ce non-respect ait été corrigée. »	Cette modification vise à rendre non admissible un propriétaire en infraction par rapport à la Loi sur le patrimoine culturel, même si cette infraction n'est pas liée au bâtiment visé par la demande de subvention. L'ajout de cette restriction a été demandé par le ministère de la Culture et des Communications afin de corriger une discordance entre le règlement 04-026 et les normes des programmes du Ministère. Rappelons que les budgets des subventions à la restauration proviennent de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, entente conjointe entre la Ville et le Ministère.
11, alinéa 1	Aux fins du calcul de la subvention, seul le coût réel des travaux admissibles et des frais inhérents est pris en compte.	Aux fins du calcul de la subvention, seul le coût réel des travaux admissibles et des frais inhérents (incluant les taxes applicables) est pris en compte.	L'ajout vise à préciser que le coût des frais inhérents inclut les taxes.

Article visé	Libellé actuel	Libellé proposé	Commentaires
12	Aux fins du calcul de la subvention relative à un bâtiment visé au paragraphe 1 du deuxième alinéa de l'article 2, le coût réel maximal des travaux admissibles de rénovation et des frais inhérents qui peut être pris en compte ne peut excéder : 1° dans le cas de travaux effectués à des fins résidentielles, 270 \$ par mètre carré de superficie de plancher du bâtiment visé par les travaux de rénovation admissibles; 2° dans le cas de travaux effectués à des fins autres que résidentielles, 215 \$ par mètre carré de superficie de plancher du bâtiment visé par les travaux de rénovation admissibles.	Aux fins du calcul de la subvention relative à un bâtiment visé au paragraphe 1 du deuxième alinéa de l'article 2, le coût réel maximal des travaux admissibles de rénovation et des frais inhérents qui peut être pris en compte ne peut excéder : 1° dans le cas de travaux effectués à des fins résidentielles, 380 \$ par mètre carré de superficie de plancher du bâtiment visé par les travaux de rénovation admissibles; 2° dans le cas de travaux effectués à des fins autres que résidentielles, 310 \$ par mètre carré de superficie de plancher du bâtiment visé par les travaux de rénovation admissibles.	Actualisation des coûts des travaux de rénovation par mètre carré, ces montants n'ayant pas été indexés depuis 2004.
15, alinéa 1	2° à 30 % de ce coût, s'il s'agit d'un bâtiment visé au paragraphe 3° ou 6° de cet alinéa.	2° à 30 % de ce coût, s'il s'agit d'un bâtiment visé au paragraphe 3° ou 6° de cet alinéa.	L'extrait supprimé faisant référence à un paragraphe qui n'existe plus.
17	Aux fins du présent règlement, le montant maximal d'une subvention s'applique pour une période de 3 ans.	Aux fins du présent règlement, le montant cumulatif maximal d'une subvention s'applique pour une période de 3 ans.	Cette modification vise à préciser que le montant maximal est cumulatif. Par exemple, un propriétaire pourrait demander une subvention de 100 000 \$ en 2016, une subvention de 50 000 \$ en 2017 puis une autre de 100 000 \$ en 2018.
19	Pour les fouilles réalisées dans un terrain vacant situé dans le site patrimonial déclaré de Montréal (Vieux-Montréal), le montant de cette subvention correspond à 50 % du coût réel des travaux admissibles et des frais inhérents.	Pour les fouilles réalisées dans un terrain vacant situé dans le site patrimonial déclaré de Montréal (Vieux-Montréal) ou du Mont-Royal , le montant de cette subvention correspond à 50 % du coût réel des travaux admissibles et des frais inhérents.	Modification découlant de la modification de l'article 2 visant à rendre admissibles les terrains vacants dans le site patrimonial du Mont-Royal à une subvention aux fouilles archéologiques.
19.1	Pour les fouilles archéologiques réalisées dans un terrain situé dans un site archéologique recensé (intègre) localisé hors du site patrimonial déclaré de Montréal (Vieux-Montréal), identifié à la carte 2.6.2 du Plan d'urbanisme, le montant de cette subvention correspond à 30 % du coût réel des travaux admissibles et des frais inhérents.	Pour les fouilles archéologiques réalisées dans un terrain situé dans un site archéologique recensé (intègre) localisé hors du site patrimonial déclaré de Montréal (Vieux-Montréal) , identifié à la carte 2.6.2 du Plan d'urbanisme, le montant de cette subvention correspond à 30 % du coût réel des travaux admissibles et des frais inhérents.	Modification découlant de la modification de l'article 2 visant à rendre admissibles les terrains situés dans un site archéologique recensé (intègre) localisé dans le Vieux-Montréal à une subvention aux fouilles archéologiques.

Article visé	Libellé actuel	Libellé proposé	Commentaires
20	1° d'un document établissant que le requérant est le dernier propriétaire inscrit sur la fiche d'inscription relative à ce bâtiment au registre foncier;	1° d'un document établissant que le requérant est le propriétaire du bâtiment visé par la demande;	Remplacement découlant de l'ajout de la définition de propriétaire et visant à simplifier le libellé de l'article.
20	3° d'une acceptation par le propriétaire de la liste des travaux admissibles visant le bâtiment qui fait l'objet de la demande de subvention, accompagnée d'une copie des plans et devis relatifs à ces travaux;	3° si la demande est déposée par un mandataire , d'une acceptation par le propriétaire de la liste des travaux admissibles visant le bâtiment qui fait l'objet de la demande de subvention, accompagnée d'une copie des plans et devis relatifs à ces travaux;	L'ajout permet de préciser que la liste est nécessaire lorsque la liste des travaux n'est pas transmise par le propriétaire. Lorsque celui-ci fait lui-même les démarches, il est réputé d'accord avec les travaux envisagés.
20	4° de deux soumissions relatives à l'exécution des travaux faites par un entrepreneur détenant, lorsque la loi le requiert, une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec, accompagnée d'une copie de sa licence ainsi que d'une estimation des frais inhérents;	4° d'au moins deux soumissions relatives à l'exécution des travaux faites par un entrepreneur détenant, lorsque la loi le requiert, une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec, accompagnée d'une copie de sa licence ainsi que d'une estimation des frais inhérents;	L'ajout vise à préciser qu'un minimum de deux soumissions est exigé (il pourrait y en avoir plus de deux)
20	5° d'une preuve de la capacité du propriétaire à obtenir le financement nécessaire pour couvrir le coût des travaux;	5° d'une preuve de la capacité du propriétaire à obtenir le financement nécessaire pour couvrir le coût total des travaux;	L'ajout vise à préciser que la preuve de capacité financière doit porter sur le coût total des travaux de restauration.
20	7° d'une preuve que les demandes de permis et d'autorisation nécessaires à l'exécution des travaux ont été déposées;	7° d'une preuve que les demandes de permis et d'autorisation du ministère de la Culture et des Communications nécessaires à l'exécution des travaux ont été déposées;	L'ajout vise à préciser que l'autorisation est celle du ministère de la Culture et des Communications
20	8° le cas échéant, d'une autorisation permettant à la Ville et au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine de réaliser des travaux d'archéologie préalablement à tous travaux d'excavation;	8° le cas échéant, d'une autorisation permettant à la Ville et au ministère de la Culture et des Communications de réaliser des travaux d'archéologie préalablement à tous travaux d'excavation;	Mise à jour de la désignation du Ministère.
20	n/a	10° aux fins des travaux visés au paragraphe 4° de l'article 4, des preuves documentaires démontrant la forme des éléments et des matériaux anciens à reconstituer, telles que des plans d'origine ou des photographies anciennes.	Ajout d'un paragraphe précisant ce qu'on entend par preuve documentaire.

Article visé	Libellé actuel	Libellé proposé	Commentaires
21, alinéa 1	Le propriétaire d'un terrain vacant d'intérêt archéologique qui désire obtenir la subvention prévue au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 2 doit en faire la demande en remplissant le formulaire fourni par la Ville. Cette demande doit être accompagnée : (...)	Le propriétaire d'un terrain vacant d'intérêt archéologique ou d'un terrain situé dans un site archéologique recensé (intègre) identifié à la carte 2.6.2 du Plan d'urbanisme , qui désire obtenir la subvention prévue au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 2 doit en faire la demande en remplissant le formulaire fourni par la Ville. Cette demande doit être accompagnée : (...)	Modification visant à faire référence aux deux types de terrains admissibles à une subvention aux fouilles archéologiques.
21, alinéa 1	1° d'un document établissant que le requérant est le dernier propriétaire inscrit sur la fiche d'inscription relative à ce terrain au registre foncier;	1° d'un document établissant que le requérant est le propriétaire du terrain visé par la demande;	Remplacement découlant de l'ajout de la définition de propriétaire et visant à simplifier le libellé de l'article.
21, alinéa 1	4° d'une acceptation par le propriétaire de l'entente de gardiennage des collections archéologiques recueillies sur sa propriété par le ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec;	4° d'une acceptation par le propriétaire de l'entente de gardiennage des collections archéologiques recueillies sur sa propriété par le ministère de la Culture et des Communications du Québec;	Mise à jour de la désignation du Ministère.
22, alinéa 2	Le directeur informe le requérant de cette approbation ou de ce refus, au moyen d'un avis écrit. Si la demande est approuvée, l'avis doit indiquer la date de cette approbation et le montant provisoire de la subvention prévue.	Le directeur informe le requérant de l'approbation de la demande au moyen d'un avis écrit indiquant la date de cette approbation et le montant provisoire de la subvention prévue. Si la demande est refusée, le directeur ou son représentant en informe le requérant par un avis écrit.	Cette modification vise à permettre qu'un représentant du directeur (ex : architecte ou conseiller en aménagement de la Division du patrimoine) puisse informer le requérant du refus.

Article visé	Libellé actuel	Libellé proposé	Commentaires
23, alinéa 2	À la demande du propriétaire, le directeur peut accorder une prolongation de ces délais pour une période maximale de 12 mois. Le directeur doit confirmer au propriétaire, par écrit, la période de prolongation qu'il autorise et indiquer la date à laquelle les travaux devront être complétés en conformité avec le Code et les règlements applicables.	À la demande du propriétaire, le directeur ou son représentant peut accorder une prolongation de ces délais pour une période maximale de 12 mois. Le directeur doit confirmer au propriétaire, par écrit, la période de prolongation qu'il autorise et indiquer la date à laquelle les travaux devront être complétés en conformité avec le Code et les règlements applicables.	Cette modification vise à permettre qu'un représentant du directeur (ex : l'architecte au dossier) puisse autoriser la prolongation des délais, notamment lorsque les travaux ne peuvent être exécutés durant la saison hivernale.
29	Lorsqu'un bâtiment ou un espace vacant d'intérêt architectural pour lequel une subvention est approuvée en vertu du présent règlement change de propriétaire avant que cette subvention n'ait été entièrement versée, le nouveau propriétaire peut bénéficier des mêmes droits que le propriétaire antérieur s'il assume les mêmes obligations découlant du présent règlement.	Lorsqu'un bâtiment ou un terrain pour lequel une subvention est approuvée en vertu du présent règlement change de propriétaire avant que cette subvention n'ait été entièrement versée, le nouveau propriétaire peut bénéficier des mêmes droits que le propriétaire antérieur s'il assume les mêmes obligations découlant du présent règlement.	Cette modification vise à simplifier le libellé de l'article.
30	Le comité exécutif peut, par ordonnance : 1° établir des priorités eu égard à l'âge ou à l'état du bâtiment, à l'urgence des travaux et à l'intérêt patrimonial;	Le comité exécutif peut, par ordonnance : 1° établir des priorités eu égard à l'âge ou à l'état du bâtiment, à l'urgence ou la nature des travaux et à l'intérêt patrimonial;	Cette modification vise à permettre au comité exécutif d'établir des priorités selon la nature des travaux.

Dossier # : 1176767001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Objet :	Adopter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026) » afin notamment de préciser la définition de propriétaire et de clarifier le libellé de certains articles

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir le document joint. Compte tenu que l'article 30 de ce règlement élargit le pouvoir d'ordonnance du comité exécutif, cela équivaut à une délégation et la règle du deuxième alinéa de l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) trouve par conséquent application.

FICHIERS JOINTS



[Règlement 04-026_10 janvier 2017.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate
Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-14

Véronique BELPAIRE
Chef de division
Tél : 514 872-2422
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG 16-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES SUBVENTIONS À LA RESTAURATION ET À LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS À VALEUR PATRIMONIALE ET AUX FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES (04-026)

Vu les articles 47 et 82 à 90 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu la compétence relative aux « contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels » de l'annexe I du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) et l'article 16 de ce décret;

À l'assemblée du, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. L'article 1 du Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026) est modifié par :

1° l'insertion, après la définition de « bien archéologique », de la définition suivante :

« « cinéma ancien » : un édifice érigé avant 1975, construit originellement comme cinéma, qui demeure utilisé principalement comme cinéma ou théâtre et qui présente un intérêt sur le plan historique ou architectural; »;

2° le remplacement de la définition de « directeur » par la suivante :

« « directeur » : le directeur de la Direction de l'urbanisme; »;

3° le remplacement, dans la définition de « Loi », de l'abréviation « L.R.Q. » par l'abréviation « RLRQ »;

4° le remplacement, dans la définition de « organisme à but non lucratif », de l'abréviation « L.R.Q. » par l'abréviation « RLRQ »;

5° l'insertion, après la définition de « organisme à but non lucratif », des définitions suivantes :

« « propriétaire » : propriétaire au sens de l'article 1 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

« terrain vacant » : terrain non construit qui n'est pas utilisé à des fins de parc, de stationnement ou de cimetière;

« théâtre ancien » : un édifice érigé avant 1975, construit originellement comme un théâtre, qui demeure utilisé principalement comme cinéma ou théâtre et qui présente un intérêt sur le plan historique ou architectural. ».

2. L'article 2 de ce règlement est modifié par :

1° l'insertion, au paragraphe 2° du premier alinéa, des mots « ou du Mont-Royal » après les mots « situé dans le site patrimonial déclaré de Montréal (Vieux-Montréal) »;

2° la suppression, au paragraphe 2° du premier alinéa, des mots «, localisé hors du site patrimonial déclaré de Montréal (Vieux-Montréal) »;

3° le remplacement du paragraphe 5° du deuxième alinéa par le suivant :

« 5° un bâtiment situé dans un site patrimonial classé, construit avant 1975 et présentant un intérêt sur le plan architectural ou historique; »;

4° l'insertion, au paragraphe 6° du deuxième alinéa, des mots « architectural ou » avant le mot « historique ».

3. L'article 4 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement du paragraphe 2° par le suivant :

« 2° les travaux nécessaires à la conservation de l'aspect extérieur du bâtiment, tels que la réfection de portes, fenêtres, corniches, vitrines et autres éléments d'intérêt ayant un aspect décoratif, le ravalement de façades, ainsi que la réfection des couvertures et toitures, à l'exception des toits plats et des bardeaux d'asphalte; »;

2° le remplacement du paragraphe 3° par le suivant :

« 3° les travaux nécessaires à la conservation de l'aspect intérieur du bâtiment, si ces éléments sont protégés par la Loi ou s'il s'agit d'éléments intérieurs d'intérêt d'un cinéma ou théâtre ancien, tels que la réfection des menuiseries, lambris, plâtres, escaliers, ascenseurs, calorifères, lustres et autres éléments ayant un aspect décoratif; »;

3° le remplacement du paragraphe 4° par le suivant :

« 4° sauf s'ils sont requis à la suite d'une perte découlant du non-respect des règlements municipaux ou d'une démolition non autorisée en vertu de ceux-ci, les travaux de reconstitution d'éléments disparus ou ruinés basés sur des

preuves documentaires démontrant la forme des éléments et des matériaux anciens et qui sont nécessaires à la mise en valeur patrimoniale de l'un ou l'autre des éléments ci-dessous :

- a) l'aspect extérieur du bâtiment;
- b) l'aspect intérieur du bâtiment, s'il s'agit d'un intérieur protégé par la Loi;
- c) l'aspect intérieur d'un cinéma ou d'un théâtre ancien qui présente un intérêt sur le plan historique ou architectural; ».

4° le remplacement du paragraphe 6° par le suivant :

« 6° les travaux de reconstitution ou de réfection d'éléments architecturaux d'aménagements paysagers tels que murets, clôtures, fontaines ou autres éléments d'intérêt ayant un aspect décoratif, dans la mesure où ces travaux assurent la mise en valeur patrimoniale du bâtiment; »;

5° la suppression du paragraphe 8°.

4. L'article 5 de ce règlement est modifié par l'insertion des mots « Dans le cas d'un bâtiment qui, depuis au moins 4 ans, est vacant ou occupé au rez-de-chaussée seulement » avant les mots « Les travaux admissibles ».
5. Le premier alinéa de l'article 7 de ce règlement est modifié, au paragraphe 2°, par le remplacement des mots « ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine » par les mots « ministère de la Culture et des Communications ».
6. L'article 9 de ce règlement est modifié par l'ajout, après le montant « 5 000 \$ », des mots « (incluant les taxes applicables) ».
7. L'article 10 de ce règlement est modifié par l'ajout, après le montant « 50 000 \$ », des mots « (incluant les taxes applicables) ».
8. Ce règlement est modifié par l'ajout, après l'article 10, de l'article suivant :

« **10.1.** Un propriétaire ne respectant pas la Loi, n'est pas admissible à une subvention, à moins que la situation entraînant ce non-respect ait été corrigée. ».
9. Le premier alinéa de l'article 11 de ce règlement est modifié par l'insertion, après les mots « frais inhérents », des mots « (incluant les taxes applicables) ».
10. L'article 12 de ce règlement est modifié par :
 - 1° le remplacement, au paragraphe 1°, du montant « 270 \$ » par le montant « 380 \$ »;
 - 2° le remplacement, au paragraphe 2°, du montant « 215 \$ » par le montant « 310 \$ ».

11. Le premier alinéa de l'article 15 de ce règlement est modifié, au paragraphe 2°, par la suppression des mots « 3° ou ».
12. L'article 17 de ce règlement est modifié par l'insertion, après le mot « montant », du mot « cumulatif ».
13. L'article 19 est modifié par l'ajout des mots « ou du Mont-Royal » après les mots « (Vieux-Montréal) ».
14. L'article 19.1 est modifié par la suppression des mots « localisé hors du site patrimonial déclaré de Montréal (Vieux-Montréal), ».
15. L'article 20 de ce règlement est modifié par :
 - 1° le remplacement du paragraphe 1° par le suivant :

« 1° d'un document établissant que le requérant est le propriétaire du bâtiment visé par la demande »;
 - 2° l'ajout, au paragraphe 3°, des mots « si la demande est déposée par un mandataire, » avant les mots « d'une acceptation »;
 - 3° le remplacement, au paragraphe 4°, des mots « de deux soumissions » par les mots « d'au moins deux soumissions »;
 - 4° l'insertion, au paragraphe 5°, du mot « total » après le mot « coût »;
 - 5° l'insertion, au paragraphe 7°, des mots « du ministère de la Culture et des Communications » après le mot « autorisation »;
 - 6° le remplacement, au paragraphe 8°, des mots « ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine » par les mots « ministère de la Culture et des Communications »;
 - 7° l'ajout, après le paragraphe 9°, du paragraphe suivant :

« 10° aux fins des travaux visés au paragraphe 4° de l'article 4, des preuves documentaires démontrant la forme des éléments et des matériaux anciens à reconstituer, telles que des plans d'origine ou des photographies anciennes. ».
16. Le premier alinéa de l'article 21 de ce règlement est modifié par :
 - 1° l'insertion, des mots « ou d'un terrain situé dans un site archéologique recensé (intègre) identifié à la carte 2.6.2 du Plan d'urbanisme, » après le mot « archéologique »;

2° le remplacement du paragraphe 1° par le suivant :

« 1° d'un document établissant que le requérant est le propriétaire du terrain visé par la demande; »;

3° le remplacement, au paragraphe 4°, des mots « ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine » par les mots « ministère de la Culture et des Communications ».

17. Le deuxième alinéa de l'article 22 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Le directeur informe le requérant de l'approbation de la demande au moyen d'un avis écrit indiquant la date de cette approbation et le montant provisoire de la subvention prévue. Si la demande est refusée, le directeur ou son représentant en informe le requérant par un avis écrit. ».

18. Le deuxième alinéa de l'article 23 de ce règlement est modifié par l'insertion, après le mot « directeur », des mots « ou son représentant ».

19. Le premier alinéa de l'article 29 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « espace vacant d'intérêt architectural » par le mot « terrain ».

20. L'article 30 de ce règlement est modifié, au paragraphe 1°, par l'ajout des mots « ou la nature » après le mot « urgence ».

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le _____.

GDD : 1176767001



Dossier # : 1163088002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Contrôleur général , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter, avec modification, le « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) »

Il est recommandé

D'inscrire à l'ordre du jour conseil d'agglomération pour adoption, avec modification, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) ».

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-30 14:46

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 26 janvier 2017
Séance tenue le 26 janvier 2017

Avis de motion: CG17 0020

Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026)

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

Ce projet de règlement intègre les modifications proposées par le Bureau du contrôleur général pour tenir compte de l'expérience d'application du Code de conduite des employés depuis son entrée en vigueur ainsi que des suggestions et commentaires recueillis auprès des employés et gestionnaires dans le cadre d'un sondage effectué en mars 2016.

41.01 1163088002
/lc

Denis CODERRE

Maire

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 27 janvier 2017

IDENTIFICATION

Dossier # :1163088002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Contrôleur général , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter, avec modification, le « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) »

CONTENU

CONTEXTE

Le présent addenda vous est soumis afin de demander au comité exécutif de recommander au conseil municipal et au conseil d'agglomération l'adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le *Code de conduite des employés de la Ville de Montréal* .

En vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* , la Ville de Montréal s'est dotée d'un code de conduite pour tous ses employés en décembre 2012. Comme mentionné lors de l'avis de motion, le *Code de conduite des employés de la Ville de Montréal* (le Code) est appliqué depuis plus de quatre ans à la Ville. En mars 2016, le Bureau du contrôleur général (BCG) a effectué un sondage auprès des employés afin de recueillir leurs commentaires sur le Code ainsi que sur son utilité. Des 369 employés qui ont répondu au sondage, 121 employés nous ont fait part de suggestions ou de commentaires pour améliorer le document. Compte tenu de ces résultats et de notre expérience de l'application du Code, le BCG a proposé certaines modifications à apporter au Code. L'avis de motion pour la modification du règlement a été adopté par le conseil d'agglomération (CG17 0020) en janvier dernier.

Conformément aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (article 18), une consultation sur le texte du règlement doit être faite auprès des employés préalablement à son adoption. Cette consultation a eu lieu en février et en mars 2017 et s'est faite en trois volets soit :

- de façon électronique, à l'aide d'un questionnaire;
- par des rencontres avec des groupes d'employés;
- auprès des syndicats et des associations d'employés.

Dans un premier temps, le projet de modification du règlement du Code a été mis à la disposition des employés sur le site intranet de la Ville. Un questionnaire invitait les

employés à nous faire part de leurs commentaires. La période de consultation s'est étendue du 31 janvier au 10 février inclusivement. Le visuel « big box » du site intranet de la Ville a servi de rappel aux employés pour la période allant du 6 au 10 février 2017. Au total, 232 formulaires ont été reçus.

Dans un deuxième temps, nous avons demandé la collaboration de toutes les unités d'affaires afin de déléguer des personnes représentant les groupes d'employés n'ayant pas accès à l'intranet ou à une adresse électronique de la Ville. Ces derniers ont été répartis en deux groupes d'environ 10 personnes. Ils ont été invités à participer à une rencontre d'une demi-journée qui a eu lieu durant les heures de travail régulières. Préalablement à cette rencontre, nous leur avons demandé de prendre connaissance des modifications proposées aux règles du Code. En accord avec leur gestionnaire, le temps de préparation pour la rencontre, que nous avons estimé à une demi-heure, a été effectué sur leur temps de travail régulier. Les objectifs de ces rencontres étaient de permettre aux employés de :

- prendre connaissance des principales modifications apportées aux règles du Code;
- exprimer leur accord ou leur désaccord à propos des modifications proposées avant l'approbation du texte par les instances;
- explorer différents points de vue en tenant compte de la réalité vécue par chaque participant;
- faire connaître leurs commentaires, leurs suggestions ou leurs questions.

et ce, dans le but de mettre à jour le document afin de le rapprocher du vécu des employés.

Finalement, nous avons envoyé une lettre à toutes les organisations représentant les employés de la Ville afin de les informer du dépôt d'un projet de règlement de modification du règlement du code de conduite ainsi que des étapes à venir avant son adoption finale. Une copie du projet leur a aussi été transmise en vue d'obtenir leurs commentaires. Cinq organisations nous ont fait part de leurs commentaires.

De façon générale, la majorité des employés consultés est satisfaite du texte proposé. À partir des suggestions et commentaires, nous avons revu certaines parties du texte afin d'en améliorer la compréhension ou d'en préciser le sens. Nous avons été très satisfaits de la participation des employés. L'exercice s'est avéré utile et efficient. À titre informatif, nous joignons une copie de la version intégrale du rapport de consultation.

Pour faire suite à ces consultations, nous avons révisé le texte du règlement sur le Code dont voici les principales modifications :

- La mission et les valeurs de la Ville sont maintenant présentées dans le chapitre 1 afin d'informer les lecteurs des buts du code ainsi que de la vision de l'éthique de la Ville;
- Le texte a été modifié afin de clarifier que tous les employés incluant les gestionnaires sont soumis aux règles du Code;
- L'article sur les représailles a été modifié afin de clarifier l'interdiction d'exercer des représailles contre un employé qui a fait un signalement ou qui a collaboré à une vérification ou à une enquête donnant suite à un signalement;

- Le rôle de recommandation du contrôleur général a été modifié pour un rôle plus actif quant aux mesures de protection à l'égard des employés qui ont fait un signalement et qui font l'objet de représailles;
- La définition de « lien de parenté » a été modifiée pour celle de « personne liée »;
- Tous les articles traitant de « lien de parenté » ont été modifiés pour tenir compte de la nouvelle définition de « personne liée »;
- La divulgation de conflit d'intérêts par l'employé doit être faite au gestionnaire ainsi qu'au contrôleur général; donc il y a eu l'ajout de l'implication du gestionnaire;
- Ajout de critères permettant aux lecteurs de déterminer ce que pourrait être une situation conflictuelle lorsqu'un employé exerce un autre emploi, charge, fonction ou lorsqu'il s'implique dans des activités extérieures;
- Ajout de l'obligation d'agir avec professionnalisme et courtoisie pour les employés;
- Ajout d'un article mentionnant que tous les employés sont imputables de leurs décisions et de leurs gestes. Ils doivent aussi être en mesure de les justifier;
- Ajout d'un article traitant de civilité et de respect entre collègues de travail;
- Ajout de certaines fonctions dans la liste de fonctionnaires ne pouvant se livrer à des activités de nature partisane (directeur d'arrondissement, secrétaire d'arrondissement, ombudsman et le contrôleur général);
- Le texte a aussi été corrigé afin de modifier le nom de l'unité de « Service du contrôleur général » pour « contrôleur général ».

Le texte du règlement proposé est joint à l'intervention du Service des affaires juridiques.

Lorsque le règlement sera adopté, en collaboration avec le Service des communications, une campagne de communication interne sera effectuée afin d'informer les employés des nouvelles exigences qui découleront du code de conduite. Une distribution du nouveau code sera faite à tous les employés actifs de la Ville au cours des mois de mai et de juin.

Le Contrôleur général offrira au cours du mois de mai des séances d'information aux gestionnaires afin de leur présenter les principales modifications apportées au Règlement sur le code de conduite. Dans le même ordre d'idées, le Contrôleur général poursuivra son plan d'action au niveau de la formation en éthique. Nous désirons rappeler que la majorité des gestionnaires ont déjà été formés sur l'ancien code (1800 gestionnaires). Depuis le printemps 2016, trois capsules vidéos traitant de la dimension éthique dans le leadership sont disponibles aux employés sur le site intranet de la Ville. De plus, sur demande de gestionnaires, nous préparons des activités de formation en éthique (atelier, groupe de discussion, présentation) destinées aux employés. Ces activités de formation sont essentielles au développement d'une culture éthique. En plus de réduire les risques de dérogation, elles peuvent encourager les gens à nous consulter en cas de doute.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Karine MARTEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie GRÉGOIRE, Service des ressources humaines

Lecture :

Sophie GRÉGOIRE, 29 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marjolaine L LALONDE
verificateur(trice) principal(e)

514 872-4802

Tél :

Télécop. : 000-0000

**Direction générale
Contrôleur général**

MARS 2017

Rapport de consultation des employés

Code de conduite des employés
de la Ville de Montréal

Table des matières

Résumé	1
Volet 1 : Consultation électronique auprès des employés	2
Volet 2 : Rencontre avec les employés	30
Volet 3 : Commentaires des syndicats et des associations d'employés	36
Conclusion du rapport	44
Annexe 1 : Code de conduite des employés de la Ville de Montréal	45
Annexe 2 : Message aux employés	53
Annexe 3 : Message aux employés (rappel)	55
Annexe 4 : Page intranet pour la consultation	56
Annexe 5 : Document explicatif (annexe A)	58
Annexe 6 : Questionnaire	61
Annexe 7 : Lettre aux participants aux groupes de discussion	78
Annexe 8 : Lettre aux accréditations syndicales	80

Résumé

En vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (Loi), la Ville de Montréal s'est dotée en décembre 2012 du *Code de conduite des employés de la Ville de Montréal* (Code).

Après quelques années d'application du Code, le Contrôleur général (CG) a décidé d'entreprendre une démarche de consultation auprès des employés, des syndicats et des associations d'employés afin de recueillir des commentaires qui permettraient de mettre à jour le Code et de le rapprocher du vécu des employés. Le texte du Code est reproduit à l'annexe 1.

Suite à cette consultation, le CG, a décidé de réviser le Code. En collaboration avec le Service des affaires juridiques, le CG s'est assuré que la forme et le contenu du document répondaient aux règles de base ou principes généraux du droit administratif. En deuxième temps, le document a été revu par le Service des ressources humaines pour obtenir leurs commentaires.

Finalement, une version corrigée du Code a été présentée au directeur général, aux directeurs d'arrondissements et aux directeurs principaux avant le dépôt aux instances. L'avis de motion pour le règlement a été adopté par le conseil municipal et le conseil d'agglomération en janvier 2017 (CG17-0020).

Préalablement à l'adoption du projet de règlement et en conformité avec les exigences de la Loi, une consultation auprès des employés a été effectuée au cours des mois de février et de mars 2017. Cette consultation s'est faite en trois volets soit :

1. Un questionnaire électronique pour tous les employés ayant accès à intranet ;
2. Des groupes de discussion avec les employés n'ayant pas accès à l'intranet ou à une adresse courriel ;
3. Une lettre envoyée aux syndicats et aux associations d'employés incluant le texte proposé.

Ce document résume les commentaires recueillis auprès des employés, des syndicats et des associations d'employés lors de la consultation réalisée en février et mars 2017.

Volet 1 : Consultation électronique auprès des employés

En janvier 2017, le CG a mis à la disposition des employés un questionnaire anonyme en version électronique ainsi qu'un document détaillant les modifications proposées au règlement sur le Code (voir annexe 4) afin de recueillir leurs commentaires.

Un exemple du questionnaire est disponible à l'annexe 6. Les employés avaient du 31 janvier au 10 février 2017 pour remplir le questionnaire et le soumettre.

Un message aux employés a été envoyé le 31 janvier à près de 8000 employés ayant accès au site intranet et à une adresse électronique de la Ville (voir annexe 2). Le visuel « big box » a servi de rappel aux employés pour la période allant du 6 au 10 février 2017 (voir annexe 3). Au total, 232 formulaires ont été reçus.

Question 1 :

Le Contrôleur général propose de maintenir le nom du document officiel soit « Code de conduite des employés de la Ville de Montréal ». Êtes-vous d'accord avec cette proposition?

Tableau 1
Nombre d'employés étant d'accord avec le nom du document officiel

	Nombre	%
Oui	207	89,2
Non	25	10,8
Total	232	100,0

Plus de 89 % des répondants ont approuvé le nom du document officiel « *Code de conduite des employés de la Ville de Montréal* ». La forte adhésion des employés à cet intitulé encourage le Contrôleur général à maintenir le même nom au document.

Question 2 :

Chapitre 1 - Mission et valeurs

La mission et les valeurs (l'intégrité, la loyauté et le respect) de la Ville de Montréal, initialement présentées dans le *Chapitre 2* du Code, ont été déplacées dans le *Chapitre 1* du texte proposé.

De plus, ce chapitre énonce les six buts visés par le code.

Êtes-vous d'accord avec le texte du chapitre 1 de l'annexe A ?

Tableau 2
Chapitre 1 - Mission et valeurs

	Nombre	%
Totalement d'accord	61	26,3
D'accord	143	61,6
En désaccord	21	9,1
Totalement en désaccord	7	3,0
Total	232	100,0

Plus de 87 % des répondants ont exprimé leur accord quant au texte du chapitre 1, tandis que 28 personnes ont exprimé leur désaccord avec les modifications apportées. Parmi les commentaires et les suggestions reçus, nous avons noté les suivants.

Tableau 3
Chapitre 1 - Mission et valeurs
Commentaires et suggestions

Commentaires des répondants	Fréquence	Réponses du CG
- Le concept de la « qualité au moindre coût » annoncé dans les missions de la Ville est en contradiction avec ses valeurs. Il serait plus approprié de mentionner « au meilleur coût » afin de viser le coût global qui implique la prise en compte de critères socio-économiques et de développement durable. - Ajouter la notion de transparence.	7	Il n'était pas du mandat du CG de réviser la mission ou les valeurs de la Ville.
L'engagement à l'égard des valeurs de respect et de loyauté doit être réciproque entre les employés et l'employeur.	5	Le CG est d'accord avec ce principe. C'est pourquoi le Code mentionne l'importance pour tous les employés d'adhérer aux valeurs de la Ville.
Vous ne pouvez pas être intègre et dénoncer un abus sans être déloyal avec la Ville.	4	Au contraire, dénoncer un abus ou un geste illégal est en conformité avec l'obligation de loyauté, car ces gestes nuisent aux intérêts et à la réputation de la Ville.
« L'obligation d'adopter une conduite qui peut résister à l'examen public le plus minutieux » laisse place à une interprétation subjective quant à la vie privée d'un employé. La conduite la plus irréprochable ne saurait résister à tous les examens les plus minutieux.	3	Le CG tiendra compte de ce commentaire lors de la révision du texte final.
Énoncer clairement et succinctement la mission et les valeurs.	3	Puisque la mission et les valeurs de la Ville sont les éléments fondamentaux du Code, il est important de bien les définir afin d'en faciliter la compréhension auprès des lecteurs.

Commentaires des répondants	Fréquence	Réponses du CG
Le Code devrait s'appliquer aux gestionnaires, aux maires et aux élus.	2	Le Code s'applique à tous les employés incluant les gestionnaires. Le Code concerne le comportement des employés de la Ville. Les élus ont un code similaire qui traite entre autres des valeurs et des normes auxquelles ils devraient adhérer.
Il serait intéressant d'ajouter les qualités personnelles recherchées par la Ville.	2	Le commentaire est intéressant. Toutefois, l'ajout de ces qualités risque de créer de la confusion avec les valeurs de la Ville ainsi que d'alourdir le texte du Chapitre 1.
Les buts (1) à (5) sont présentés de façon positive tandis que le but (6) amène une dimension répressive qui détonne avec les précédents. De plus, il manque les moyens d'éducation d'encadrement positif auprès des employés. Il serait bien d'avoir un souci réel d'une conduite adéquate en insistant moins sur l'obligation légale de la Ville de faire ce genre d'exercice.	2	La Loi oblige le Code à prévoir des sanctions lors de manquement aux règles. Le Code est à la fois un guide pour inciter les employés à agir correctement, mais aussi un ensemble de règles qui traitent des comportements attendus des employés.
Le terme « discernement » est à éliminer, car il laisse place à une interprétation subjective.	1	Au contraire, plusieurs situations ne sont pas régies par des normes ou des règles, l'employé doit donc utiliser son jugement et son discernement.
Ajouter que le partage des valeurs de la Ville se fonde sur la compréhension des employés de leurs devoirs et de leur adhésion à ces valeurs.	1	C'est ce qui est mentionné dans le deuxième paragraphe « l'adhésion des employés aux valeurs de la Ville est essentielle ».
Utiliser le terme « fonctionnaire » au lieu de « employé », les gestionnaires sont également assujettis au Code.	1	Selon la section 5 du Chapitre 1 du texte revu, le terme « employé » inclut aussi les gestionnaires.
L'intégrité et le respect ne sont pas définis dans le document.	1	Un chapitre du Code est dédié à chacune de ses valeurs soit l'intégrité au chapitre 3 et le respect au chapitre 5.
Total	32	

Question 3 :

Chapitre 2 - Dispositions générales

Section 1- Application et sanction

Dans le but d'alléger le texte, les références spécifiques à des textes de loi et à des règlements ont été supprimées.

Êtes-vous d'accord avec cette modification?

Tableau 4
Chapitre 2 - Dispositions générales
Section 1- Application et sanction

	Nombre	%
Totalement d'accord	65	28,0
D'accord	124	53,5
En désaccord	24	10,3
Totalement en désaccord	19	8,2
Total	232	100,0

Plus de 81% des répondants sont pour la suppression des références spécifiques à des textes de loi et à des règlements. Parallèlement, 43 personnes pensent que les références sont nécessaires. Parmi les commentaires et les suggestions reçus, nous avons noté les suivants.

Tableau 5
Commentaires des répondants

Commentaires des répondants	Fréquence	Réponses du CG
- La mention des références spécifiques à des textes de loi et à des règlements s'avère être utile en cas de besoin. - Ajouter les références en note de bas de page, en annexe du document ou faire l'objet de liens web.	17	Nous verrons la possibilité de mettre cette information à la disposition des employés (par exemple sur notre page web).
Préciser clairement la préséance entre la convention collective (ou le contrat de travail) et le Code.	2	Les différentes normes sont complémentaires. Elles s'appliquent en fonction du contexte. Une norme n'a pas préséance sur une autre. À cet égard, plusieurs de nos employés sont aussi soumis à des codes déontologiques professionnels.
Le manque de références spécifiques à des textes de loi et à des règlements rassure un employé fautif.	1	Le fait de ne pas mentionner les différentes lois s'appliquant aux employés de la Ville ne les exemptent pas de l'obligation de les respecter.
Le contrat de travail (ou une convention collective) n'a pas à être lié au Code. Le contrat est négociable tandis que le Code ne l'est pas.	1	La Loi obligeait l'application de sanction lors de manquement par l'employé à une règle du Code. Il est seulement mentionné que les sanctions doivent être appliquées en respect des conventions collectives en vigueur.
Il est évident que le Code ne peut restreindre la portée des lois ou règlements, la disposition qui le mentionne est inutile.	1	Nous sommes d'accord avec le commentaire, mais le CG trouvait important de le rappeler.
Concilier la <i>Charte montréalaise des droits et responsabilités</i> et le Code.	1	La <i>Charte montréalaise des droits et responsabilités</i> (la Charte) traite surtout de la relation entre le citoyen et la Ville. Alors que le Code traite de la relation

Commentaires des répondants	Fréquence	Réponses du CG
		entre la Ville et ses employés. Toutefois, le Code est un outil pour permettre à l'employé de mieux servir l'intérêt général. Il est donc en lien avec les objectifs de la Charte.
Total	23	

Question 4 :

Section 2 - Rôle et responsabilités du gestionnaire

Le rôle et les responsabilités du gestionnaire font maintenant l'objet d'une section distincte. De plus, les modifications proposées visent à préciser le fait que les gestionnaires de la Ville sont assujettis au Code. Êtes-vous d'accord avec les modifications proposées?

Tableau 6
Chapitre 2 - Dispositions générales
Section 2 - Rôle et responsabilités du gestionnaire

	Nombre	%
Totalement d'accord	102	44,0
D'accord	110	47,4
En désaccord	16	6,9
Totalement en désaccord	4	1,7
Total	232	100,0

Plus de 91% des répondants ont signifié leur accord pour faire du rôle et des responsabilités du gestionnaire une section distincte. Ils approuvent également les modifications proposées visant à préciser le fait que les gestionnaires sont assujettis au Code.

Des 232 répondants, 20 personnes seulement ont exprimé leur désaccord avec ces modifications. Parmi les commentaires et les suggestions reçus, nous avons noté les suivants.

Tableau 7
Commentaires des répondants

Commentaires des répondants	Fréquence	Réponses du CG
<ul style="list-style-type: none"> - La mention du droit de gérance sème la confusion et mine la confiance des employés dans l'administration. - Certains employés confondent droit de gestion et non-respect alors que certains gestionnaires se servent à outrance de ce droit, jusqu'à une limite discutable. - Il faut définir, expliquer et encadrer ce droit ou supprimer le paragraphe. - Manque de précision pouvant amener des 	15	Il semble que cet ajout apportait plus d'ambiguïté sur le rôle attendu des gestionnaires. Les consultations ont fait ressortir le risque d'une interprétation possible accordant aux gestionnaires une trop grande latitude. Enfin, cette notion existe en dehors du Code. Le contrôleur général retirera cet ajout du texte final.

Commentaires des répondants	Fréquence	Réponses du CG
<p>interprétations multiples et de potentiels abus. (ex. : l'université de Sherbrooke identifie des actions liées au droit de gérance).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le droit de gérance ne doit pas se substituer au contrat de travail et aux conventions collectives. Ce droit ne doit pas figurer dans un code de conduite. - « Il doit être tenu compte du droit de gérance du gestionnaire dans l'application et l'interprétation du présent code ». Cette phrase vient amoindrir les responsabilités des gestionnaires. 		
<ul style="list-style-type: none"> - Les gestionnaires ainsi que ceux qui aspirent à le devenir devraient faire preuve d'un niveau supérieur d'éthique, "Lead by example". - Le gestionnaire a également une responsabilité au niveau de la charge de travail des employés. Un bon équilibre conduit normalement à une bonne conduite de l'employé. - Ajouter que le gestionnaire doit faire preuve d'écoute en cas de dérogation. 	3	<p>Le CG est conscient du rôle exemplaire que doivent avoir les gestionnaires lors de l'application des règles du code. C'est pourquoi l'ensemble des gestionnaires a été formé sur l'application du Code. De plus, d'autres formations notamment sur la dimension éthique dans le leadership sont élaborées et offertes aux gestionnaires. Le CG a mis en place un plan de formation à moyen terme afin de développer les compétences éthiques des gestionnaires et des employés.</p>
<p>Le Code ne parle pas du rôle et des responsabilités du maire, du directeur général et des élus.</p>	2	<p>Le directeur général est soumis au code comme tout employé de la Ville. Toutefois, le code ne s'applique pas aux élus (incluant le maire). Ces derniers ont un code distinct qui tient compte de leur rôle et responsabilités à la Ville. Ce code peut être consulté sur le site Internet de la Ville.</p>
<p>Difficile à appliquer, car le gestionnaire est à la fois juge et partie.</p>	2	<p>Il est de la responsabilité du gestionnaire de s'assurer de l'application de tous les règlements, politiques ou encadrements administratifs. Il doit veiller à respecter le code et en assurer son application auprès de ses employés.</p>
<p>Ajouter l'obligation de divulguer la nature des contrôles internes du gestionnaire par écrit, de sorte à assurer une cohérence dans les interventions des gestionnaires et faire savoir aux employés à quoi s'en tenir.</p>	1	<p>Plusieurs contrôles internes de la Ville font l'objet d'encadrements ou de politiques officielles. Toutefois, il serait fastidieux de tout mettre par écrit.</p>
<p>Besoin d'outils pour soutenir les contrôles internes.</p>	1	<p>Le CG peut conseiller les gestionnaires dans l'élaboration et la mise en place de contrôles internes efficaces et efficaces.</p>
<p>La Ville et non chaque gestionnaire devrait établir des contrôles et indicateurs uniformes et comparables.</p>	1	<p>Afin d'assurer une certaine cohérence, certaines politiques doivent être corporatives. Toutefois, compte tenu des différentes activités de la Ville et des</p>

Commentaires des répondants	Fréquence	Réponses du CG
		différents contextes dans lesquels nos employés doivent évoluer, il est important que chaque unité administrative ait des règles qui lui sont adaptées. Celles-ci relèvent de la responsabilité du gestionnaire qui les met en place.
Tout le monde devrait être porteur du code, pas seulement le gestionnaire. Agir en police va à l'encontre du respect envers les employés. De plus, préciser les fonctions de gestionnaires, ex: contremaîtres, chef de section, directeur, etc.	1	La responsabilité d'agir et d'adhérer aux valeurs de la Ville est effectivement la responsabilité de tous les employés de la Ville. Toutefois, il relève du rôle du gestionnaire de veiller au respect des règles et des normes au sein de son équipe, de sa section, de sa division ou de sa direction.
Total	26	

Question 5 :

Section 4 - Protection contre les représailles

La protection contre les représailles fait maintenant l'objet d'une section distincte. La formulation du texte a été revue afin de donner un sens strict à l'interdiction d'exercer des représailles contre un employé lorsqu'il fait un signalement ou collabore à une vérification ou à une enquête.

Elle interdit aussi de menacer un employé de représailles pour qu'il s'abstienne de faire un signalement ou de collaborer à une vérification ou à une enquête.

Êtes-vous d'accord avec les modifications proposées au texte?

Tableau 8
Chapitre 2 - Dispositions générales
Section 4 - Protection contre les représailles

	Nombre	%
Totalement d'accord	128	55,2
D'accord	94	40,5
En désaccord	9	3,9
Totalement en désaccord	1	0,4
Total	232	100,0

Plus de 95% des répondants ont approuvé la modification visant à faire de la protection contre les représailles une section distincte. Parmi les commentaires et les suggestions reçus, nous avons noté les suivants.

Tableau 9
Commentaires des répondants

Commentaires des répondants	Fréquence	Réponses du CG
Le Code ne précise pas la sanction des dénonciations mensongères ou de mauvaise foi.	3	Faire un signalement ou une dénonciation dans l'intention de nuire ou par vengeance est un geste qui peut altérer le niveau de confiance de l'employeur envers la personne. C'est donc un manquement assez grave. Comme mentionnée dans le Code, la sanction disciplinaire devra être évaluée selon plusieurs critères, dont la nature ou la gravité du manquement.
L'interdiction de représailles devrait être étendue à toute dérogation au Code, pas uniquement au signalement.	2	Il est déjà prévu qu'une dérogation au code pourra entraîner une sanction à l'employé fautif. Toutefois, le signalement ou la participation à une enquête peut placer le déclencheur d'alerte dans une position de vulnérabilité, car il signale un manquement fait par une autre personne.
Le Code ne parle pas des représailles indirectes ou sous une autre forme quelconque.	2	Le CG tiendra compte de cette remarque, car le code traite de toutes les formes de représailles.
L'application de cette règle est difficile lorsqu'on tient compte de la réalité vécue par plusieurs employés.	2	Le Contrôleur général est conscient de cette réalité terrain. C'est pourquoi le Code n'oblige pas la dénonciation ni le signalement. De plus, le Code prévoit aussi la possibilité de faire un signalement de façon anonyme.
Il y a un manque de transparence lors de la divulgation d'information.	1	L'employé qui est victime ou témoin de gestes de représailles peut à son choix le signaler à un gestionnaire ou au CG. Le supérieur ou le CG traitera d'une manière confidentielle, objective et impartiale tous les signalements obtenus, et ce, sans égard à la fonction, au titre, au nombre d'années de service ou à la relation avec la Ville de toute partie susceptible d'être impliquée dans une enquête éventuelle.
La notion « pour le seul motif » semble dire que si le gestionnaire trouve d'autres motifs, les représailles sont acceptables.	1	Aucune représaille n'est acceptable lorsque le signalement a été fait de bonne foi, qu'il soit fondé ou non.
Redondance avec la convention collective.	1	À notre connaissance, la prévention de représailles n'est pas traitée dans les conventions collectives de la Ville.
La protection contre les représailles serait facilitée si les employés ont une « obligation de signalement » et non pas que le droit de signaler.	1	Le CG n'est pas d'accord avec cette affirmation. L'obligation placerait la personne qui ne fait pas un signalement en situation dérogatoire. De plus, l'acte de signaler est un geste grave qui entraîne des conséquences aux personnes qui ont le courage de le faire notamment les risques de représailles.

Commentaires des répondants	Fréquence	Réponses du CG
		Compte tenu de ce qui précède, le CG laisse le libre choix aux personnes qui sont témoins de manquements de faire ou non le signalement.
L'expression « de bonne foi » laisse place à une interprétation subjective.	1	Cette mention est nécessaire afin de distinguer les signalements faits de « bonne foi » des faux signalements faits par esprit de nuire à une personne.
Certains administrateurs et élus font fi de cette directive et clament la loyauté envers eux.	1	Ces situations doivent être rapportées au CG, car elles contreviennent au Code.
Total	15	

Question 6 :

Section 4 - Protection contre les représailles

En vertu du texte proposé, le contrôleur général assurera les mesures de protection à l'égard des employés qui ont fait un signalement et qui font l'objet de représailles.

Êtes-vous d'accord avec cette modification?

Tableau 10
Chapitre 2 - Dispositions générales
Section 4 - Protection contre les représailles

	Nombre	%
Totalement d'accord	109	47,0
D'accord	109	47,0
En désaccord	10	4,3
Totalement en désaccord	4	1,7
Total	232	100,0

Des 232 répondants, 94% ont adhéré à ce que le contrôleur général assure les mesures de protection à l'égard des employés qui ont fait un signalement et qui font l'objet de représailles. Parmi les commentaires et les suggestions reçus, nous avons noté les suivants.

Tableau 11
Commentaires des répondants

Commentaires des répondants	Fréquence	Réponses du CG
<ul style="list-style-type: none"> - Préciser les moyens mis à la disposition du CG pour assurer les mesures de protection contre les représailles. - Donner des exemples concrets en annexe, question de rassurer les dénonciateurs. - Préciser les sanctions disciplinaires à l'égard d'un employé qui exerce ou tente toute mesure de représailles. 	8	Il serait difficile et très long d'énumérer toutes les mesures qui pourraient être mises en place. De plus, chaque mesure devra être évaluée en fonction du contexte et des risques de la situation.

- Préciser les recours pour une réclamation de dommages à l'égard de l'auteur de représailles.		
<p>Certains employés doutent de la capacité de l'employeur de protéger les employés qui sont victimes de représailles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En absence des textes de loi sur la protection de l'employé, il est difficile de faire confiance à l'employeur. - La norme est difficilement applicable, il reste à vérifier ceci dans la réalité terrain. - Le CG n'est pas complètement indépendant, car il relève de la direction générale. - La protection des employés n'est malheureusement pas une priorité pour l'administration. - En cas de représailles injustifiées et abusives de la part des gestionnaires, le texte ne propose pas de protection claire des employés. - Toute divulgation faite de bonne foi devrait jouir d'une immunité devant toute procédure disciplinaire et toute responsabilité civile, criminelle ou administrative, incluant le libellé et la diffamation, afin d'éviter qu'un divulgateur croule sous des poursuites. - Un employé en période de probation peut-il dénoncer ses collègues ou son supérieur sans crainte de représailles? 	10	<p>Le CG est conscient des risques pour un employé de faire un signalement sur les manquements de ses collègues ou de son gestionnaire. Il est important pour le CG de pouvoir mettre en place des mesures de protection afin de protéger les employés qui veulent faire des signalements. Toutefois, ce que nous voulons encourager et ce que nous visons c'est la création d'un espace de dialogue entre les gestionnaires et les employés afin que les manquements au Code ou en matière d'éthique soient corrigés ou abolis. Pour ce faire, nous comptons sur la collaboration de tous nos employés, quel que soit leur rôle à la Ville.</p>
Total	18	

Question 7 :

Section 5 - Définitions

La définition suivante a été ajoutée : « employé » : un fonctionnaire ou un employé lié à la ville de Montréal par un contrat de travail, quelle que soit sa forme, incluant un gestionnaire.

Êtes-vous d'accord avec cette définition ?

Tableau 12
Chapitre 2 - Dispositions générales
Section 5 - Définitions

	Nombre	%
Totalement d'accord	95	40,9
D'accord	118	50,9
En désaccord	18	7,8
Totalement en désaccord	1	0,4
Total	232	100,0

Plus de 91% des répondants ont manifesté leur accord à la définition de « employé », tandis que 19 personnes seulement sont en désaccord avec cette définition. Parmi les commentaires et les suggestions reçus, nous avons noté les suivants.

Tableau 13
Commentaires des répondants

Commentaires des répondants	Fréquence	Réponses du CG
Certains employés ont proposé des précisions : - Le Code inclut-il tous les salariés, les étudiants et les stagiaires? - Le contrat de travail n'étant pas uniquement un écrit, ajouter la définition de contrat de travail ou la phrase: « tout fonctionnaire ou employé au service de la ville, incluant les gestionnaires ».	10	Le Code inclut toute personne qui est liée à la Ville par un contrat d'emploi, quelle que soit sa forme (rémunéré ou non, écrit ou verbal, etc.).
- Ajouter : « ...incluant un gestionnaire ou un cadre de direction. ». - Préciser la définition de gestionnaire.	4	Un cadre de direction est de fait un gestionnaire.
Inclure les employés provenant de firmes externes travaillant dans les bureaux de la Ville.	4	Le code s'applique aux employés de la Ville seulement, car le CG n'a pas le pouvoir pour agir auprès des autres personnes (ex. : consultant, travailleur autonome). Toutefois, pour les consultants externes, il est possible d'inclure dans leur contrat l'obligation de respecter le code, le cas échéant.
Il est préférable d'écrire « (...) ou un employé lié à la Ville de Montréal (ou à une entité contrôlée par la Ville ou à ses arrondissements) par un contrat (...) »	1	Le Code ne s'applique qu'aux employés de la Ville. Cela exclut, par exemple, les sociétés paramunicipales ou les organismes subventionnés par la Ville.
Écrire tout simplement « une personne rétribuée pour produire un travail au sein de la Ville de Montréal ».	1	Cette définition ne serait pas complète puisqu'elle exclurait les stagiaires non rémunérés et les bénévoles qui sont aussi soumis au Code.
Si des gestionnaires tolèrent le non-respect de la loi, le code de conduite devrait s'appliquer à eux.	1	Ce genre de comportement devrait faire l'objet de signalement auprès du CG.
Vous faites de vos employés des « exécutants corvéables ». Inacceptable dans une organisation se voulant pluraliste et inclusive (droit à la différence et à la dissension).	1	Le Contrôleur général a pris connaissance de votre opinion.
Total	22	

Question 8 :

Section 5 - Définitions

La définition d'une « entreprise liée ou un organisme lié » intègre maintenant la notion de « personne liée ». Êtes-vous d'accord avec cette modification?

Tableau 14
Chapitre 2 - Dispositions générales
Section 5 - Définitions

	Nombre	%
Totalement d'accord	84	36,2
D'accord	134	57,7
En désaccord	12	5,2
Totalement en désaccord	2	0,9
Total	232	100,0

Des 232 répondants, 92% ont approuvé la définition d'une « entreprise liée ou un organisme lié », celle-ci intègre maintenant la notion de « personne liée ». Parmi les commentaires et les suggestions reçus, nous avons noté les suivants.

Tableau 15
Commentaires des répondants

Commentaires des répondants	Fréquence	Réponses du CG
Il y a lieu de séparer l'individu de l'entreprise.	3	L'employé peut être influencé par les intérêts que détient une personne qui lui est liée par exemple son conjoint ou un membre de sa famille.
Préciser davantage la définition de « entreprise liée ou organisme lié ».	2	Cette définition s'applique à l'article 5 de la section 5 du Chapitre 3 soit : « L'employé ne peut traiter une demande dont il est l'auteur et qui est adressée à la Ville en vue de l'obtention d'un permis, d'une subvention ou de toute autre autorisation ou d'un service. Il en est de même d'une demande provenant d'une personne liée ou d'une entreprise liée ou d'un organisme lié ».
Revoir l'annexe de déclaration des employés qui n'est pas arrimée à ce vocabulaire.	1	Dans le processus de mise à jour du Code, il est prévu que tous les formulaires soient révisés afin de refléter les modifications apportées au Code.
Total	6	

Question 9 :

Section 5 - Définitions

Dans la version proposée, la définition de « personne liée » remplace la définition de « lien de parenté ». La définition donne les critères pour déterminer si des personnes ont entre elles un lien de dépendance aux fins de l'application du Code.

Êtes-vous d'accord avec la définition proposée au texte?

Tableau 16
Chapitre 2 - Dispositions générales
Section 5 - Définitions

	Nombre	%
Totalement d'accord	84	36,2
D'accord	131	56,5
En désaccord	16	6,9
Totalement en désaccord	1	0,4
Total	232	100,0

Plus de 92% des répondants sont d'accord pour remplacer la définition de « lien de parenté » par la définition « personne liée », cette dernière précise les critères pour déterminer si des personnes ont entre elles un lien de dépendance aux fins de l'application du Code. Parmi les commentaires et les suggestions reçus, nous avons noté les suivants.

Tableau 17
Commentaires des répondants

Commentaires des répondants	Fréquence	Réponses du CG
Des employés voudraient plus de précision : - Préciser l'étendue de la définition d'une « personne liée ». - Préciser l'étendue du lien de sang. - Clarifier la phrase « toute personne que l'employé pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle ». - La définition de « personne liée » inclut beaucoup de personnes.	6	Il est difficile dans le contexte actuel de famille recomposée de pouvoir définir clairement les liens qui pourraient influencer l'indépendance et l'impartialité d'une personne. Nous croyons que la définition proposée est assez explicite pour couvrir la majorité des situations.
Inclure le fait qu'un employé pourrait favoriser une personne sans avoir de relation avec elle.	1	Cet aspect est traité dans le Code : <i>L'employé ne doit pas agir, tenter d'agir ou omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou ceux de toute autre personne physique ou morale.</i>
Un employé n'œuvrant pas au sein de l'entreprise familiale contraint celle-ci à ne plus pouvoir travailler pour la Ville?	1	Cette affirmation est fausse. L'entreprise peut faire des affaires avec la Ville. Toutefois, l'employé ne doit pas être partie prenante du processus d'octroi de contrat.
Insérer ce paragraphe avant la définition d'entreprises liées ou d'organismes liés parce que nous l'utilisons avant. Je n'avais pas compris l'autre section.	1	Il est coutume de mettre les définitions dans une seule section.
Inclure les liens d'amitié.	1	C'est ce qui est visé par « toute personne que l'employé pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle ».

Pour éviter toute forme de conflit d'intérêts ou de favoritisme, dès qu'un employé est en place dans une unité alors que son conjoint y travaille. Ce dernier devrait être déplacé et un formulaire d'engagement devrait être signé par l'employé.	1	Les mutations et les déplacements d'employés sont régis par les conventions collectives. Malgré le fait que le CG est d'avis que de telles situations devraient être évitées, il faut souvent mettre en place d'autres mesures d'atténuation. La supervision des gestionnaires est alors recommandée ainsi que la responsabilisation des employés concernés afin d'éviter que cette situation impacte négativement le climat de travail.
Total	11	

Question 10 :

Chapitre 3 - L'intégrité

Section 1 - Règles générales applicables aux conflits d'intérêts

Le texte a été modifié afin de refléter la réalité et de formaliser le rôle du gestionnaire dans le processus de divulgation.

De plus, à la demande des employés, la notion de « dès la survenance de l'événement ou dès son embauche » a été remplacée par « sans délai ».

Êtes-vous d'accord avec ces modifications?

Tableau 18
Chapitre 3 - L'intégrité
Section 1 - Règles générales applicables aux conflits d'intérêts

	Nombre	%
Totalement d'accord	56	24,1
D'accord	150	64,6
En désaccord	21	9,1
Totalement en désaccord	5	2,2
Total	232	100,0

Plus de 88% des répondants ont exprimé leur accord par rapport aux modifications apportées à cette section, cette dernière vise à refléter la réalité et à formaliser le rôle du gestionnaire dans le processus de divulgation.

Les participants sont également d'accord de remplacer la notion « dès la survenance de l'événement ou dès son embauche » par « sans délai ». Des 232 répondants, 26 personnes ont exprimé leur désaccord quant à ces modifications. Parmi les commentaires et les suggestions reçus, nous avons noté les suivants.

Tableau 19
Commentaires des répondants

Commentaires des répondants	Fréquence	Réponses du CG
<p>Des employés se questionnent sur la situation où le problème est lié directement ou indirectement à un gestionnaire.</p>	4	<p>Aux fins du Code, un gestionnaire est un employé. Par conséquent, lorsqu'un gestionnaire se trouve en situation de conflit d'intérêts, c'est son supérieur immédiat qui traite la divulgation.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Pour plus d'objectivité et d'impartialité, le processus de divulgation devrait être mené que par le CG. - Selon la situation, limiter la divulgation soit au gestionnaire ou au contrôleur général et non pas les deux à la fois. - La divulgation au supérieur est problématique. Souvent c'est le gestionnaire (et personne liée) qui est en conflit d'intérêts. - Mentionner que la divulgation n'est plus obligatoire si l'employé s'est adressé à la police, à la Commission des droits de la personne, etc. 	7	<p>Il faut faire une distinction entre le signalement qui est visé au chapitre 1 et la divulgation qui est visée au chapitre 3.</p> <p>La divulgation est une déclaration que l'on fait d'une situation personnelle que l'on vit. Dans cette situation c'est l'employé qui divulgue sa situation personnelle de conflit d'intérêts.</p> <p>Puisque cette situation peut affecter l'employé dans le cadre de ses fonctions, il est important que son gestionnaire soit au courant de celle-ci afin de lui permettre de mettre en place des mesures pour atténuer les risques.</p> <p>Le Contrôleur général agit en soutien au gestionnaire et à l'employé dans la gestion de cette situation.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Préciser le délai de divulgation en question ou divulguer dans un « délai raisonnable ». - Il serait intéressant d'employer des termes reflétant les situations en question : « dès sa survenance », « dès qu'il en est informé », « dès son embauche », etc. - Remplacer « sans délai » par « dès qu'il y a un soupçon ». 	4	<p>La situation devrait être divulguée le plus tôt possible afin de permettre la mise en place de mesures d'atténuation de risque. Le chapitre 3 donne plusieurs exemples de situation qui peuvent être conflictuels (double emploi, détention d'intérêts, liens avec des fournisseurs).</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Il ne semble pas avoir de conséquences au respect ou non à ce code. - Appliquer des sanctions en cas de non-respect des dispositions de divulgation des conflits d'intérêts. 	2	<p>Ne pas divulguer une situation de conflit d'intérêts est un manquement au Code et des sanctions ont déjà été imposées à cet effet. Toutefois, selon notre expérience, dans la majorité</p>

		des cas, les employés respectent les mesures mises en place.
Certains commentaires visaient plus spécifiquement le processus de dotation : <ul style="list-style-type: none"> - Préciser le moyen qui permettra de savoir si les personnes embauchées ont des liens avec les gestionnaires, car ils sont souvent cachés. - Les vérifications devraient être faites par le gestionnaire aussi avant l'embauche si la divulgation de ce lien crée un précédent et le renvoi de l'employé. 	2	Le processus de sélection de candidats prévoit déjà des mesures à cet effet. Tout employé qui participe à un comité de sélection doit divulguer s'il est en situation de conflit d'intérêts avec un candidat. Mentir à ce sujet pourrait être considéré comme une faute grave affectant le lien de confiance avec son employeur.
Dans la Section 2.3, étendre le champ d'application à tous les employés (déclaration d'intérêts pécuniaires annuelle).	1	La déclaration annuelle des intérêts pécuniaires n'est obligatoire que pour les cadres de direction seulement. Cette obligation découle d'une décision du comité exécutif (CE09 1980) afin de prévenir toute situation de conflits d'intérêts.
Total	20	

Question 11 :

Section 3 - Autres activités professionnelles et promotion

L'article 1 a été modifié afin de préciser les facteurs à considérer lors d'une situation de conflit d'intérêts lorsqu'un employé occupe ou exerce un autre emploi ou lorsqu'il s'implique dans des activités extérieures à son travail.

Êtes-vous d'accord avec cette modification ?

Tableau 20
Chapitre 3 - L'intégrité
Section 3 - Autres activités professionnelles et promotion

	Nombre	%
Totalement d'accord	68	29,3
D'accord	137	59,1
En désaccord	17	7,3
Totalement en désaccord	10	4,3
Total	232	100,0

Plus de 88% des répondants ont exprimé leur accord quant à l'importance de préciser les facteurs à

considérer lors d'une situation de conflit d'intérêts lorsqu'un employé occupe ou exerce un autre emploi ou lorsqu'il s'implique dans des activités extérieures à son travail. Parmi les commentaires et les suggestions reçus, nous avons noté les suivants.

Tableau 21
Commentaires des répondants

Commentaires des répondants	Fréquence	Réponses du CG
<p>Certains commentaires reprochent à l'article :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De viser trop de types d'activités. - De trop s'ingérer dans la vie privée des employés. - De nuire à la liberté d'expression. - D'obliger les employés à divulguer leurs activités personnelles. 	12	<p>Dans un premier temps, il est important de mentionner que ni le double emploi ni les autres activités professionnelles ne sont interdits à la Ville. Toutefois, le Code s'applique à plus de 28 000 employés qui exercent dans une multitude de domaines (environnement, sécurité publique, sports, loisirs, urbanisme, etc.). Il est important pour l'employé de réfléchir avant d'accepter une autre fonction ou de s'impliquer dans un organisme afin de s'assurer que cette situation ne nuise pas à l'exercice de ses fonctions. Le cas échéant, l'employé doit divulguer cette situation à son gestionnaire et au CG.</p>
<p>Le contenu va trop loin, car il contraint un employé ayant une activité caritative à ne pas mentionner qu'il travaille pour la Ville, car cela associerait la Ville à ses actions.</p>	3	<p>Il est en effet interdit pour un employé de mentionner sa fonction à la Ville lorsqu'il agit à titre personnel, car cela pourrait associer la Ville à des causes ou à des organismes et créer de la confusion dans la population. Seuls les employés qui ont été délégués officiellement par la Ville peuvent s'identifier comme tel.</p>
<p>Supprimer la phrase « ne l'empêche pas d'assumer pleinement les responsabilités liées à son emploi » étant hautement préjudiciable et subjectif.</p>	1	<p>L'employé doit être disponible pour son travail et doit être en mesure de fournir une prestation de travail acceptable. Il doit prendre les dispositions qui s'imposent afin d'éviter que ses activités extérieures puissent nuire à ses fonctions à la Ville.</p>
Total	16	

Question 12 :**Section 5 - Prévention du favoritisme**

Les articles 1 et 2 font référence au rôle du gestionnaire dans le processus de divulgation et à la nouvelle notion de personnes liées.

Êtes-vous d'accord avec cette modification?

Tableau 22
Chapitre 3 - L'intégrité
Section 5 - Prévention du favoritisme

	Nombre	%
Totalement d'accord	69	29,7
D'accord	146	63
En désaccord	4	5,6
Totalement en désaccord	13	1,7
Total	232	100,0

Plus de 92% des répondants ont approuvé la modification apportée aux articles 1 et 2 faisant référence au rôle du gestionnaire dans le processus de divulgation et à la nouvelle notion de personnes liées. Parmi les commentaires et les suggestions reçus, nous avons noté les suivants.

Tableau 23
Commentaires des répondants

Commentaires des répondants	Fréquence	Réponses du CG
<p>Le processus de dotation a encore été mentionné comme situation propice au favoritisme.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les mesures ne sont pas prises au sérieux, le favoritisme reste difficile à prouver dans le processus de sélection des candidats. - Le gestionnaire devrait avoir plus de latitude dans un processus de dotation. Les ressources humaines ont instauré un processus avec des barrières empêchant l'embauche de talents pour des raisons sans corrélation avec le besoin. 	5	<p>La gestion du processus de dotation est régie par un ensemble de règles déterminé par le Service des ressources humaines. La Commission de la fonction publique a pour mandat de vérifier le caractère impartial et équitable des règles de dotation et autres politiques en matière de gestion de la main-d'œuvre, en vigueur à la Ville.</p>
<p>Des répondants s'interrogent sur le rôle du CG dans le processus de divulgation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Divulguer au gestionnaire devrait suffire, ce dernier devrait alors décider si le CG doit être impliqué ou non. - Ce volet est à traiter entre les ressources humaines et la division à laquelle l'employé est rattaché. 	4	<p>Le CG consigne toutes les divulgations faites par les employés. Tout comme le conseiller en ressources humaines, le CG agit aussi en rôle-conseil auprès du gestionnaire et de l'employé qui est responsable de la gestion de la situation conflictuelle.</p>

Des employés se questionnent sur la situation où le problème est lié directement ou indirectement à un gestionnaire.	3	Aux fins du Code, un gestionnaire est un employé. Par conséquent, lorsqu'un gestionnaire se trouve en situation de conflit d'intérêts, c'est son supérieur immédiat qui traite la divulgation.
Définir ce qu'est une ligne hiérarchique et son étendue.	2	Aux fins du Code, la ligne hiérarchique est celle qui est reconnue dans la structure officielle (l'organigramme) de la Ville.
Il faudrait mentionner l'application des sanctions en cas de non-respect des dispositions.	1	Le Code prévoit au chapitre 2 : <i>Un manquement à une règle prévue au présent code par un employé peut entraîner, sur décision de la Ville et dans le respect de tout contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement.</i>
Indiquer la référence de la définition d'une personne liée	1	Il est coutume de mettre les définitions dans une seule section.
Total	16	

Question 13 :

Section 5 - Prévention du favoritisme

Les articles 3 et 4 ont été modifiés pour tenir compte des employés qui ont pour mandat de veiller aux intérêts des citoyens. Êtes-vous d'accord avec cette modification ?

Tableau 24
Chapitre 3 - L'intégrité
Section 5 - Prévention du favoritisme

	Nombre	%
Totalement d'accord	68	29,3
D'accord	143	61,7
En désaccord	17	7,3
Totalement en désaccord	4	1,7
Total	232	100,0

Plus de 90% des répondants ont exprimé leur accord quant à la modification apportée aux articles 3 et 4 visant à tenir compte des employés qui ont pour mandat de veiller aux intérêts des citoyens. Parmi

les commentaires et les suggestions reçus, nous avons noté les suivants.

Tableau 25
Commentaires des répondants

Commentaires des répondants	Fréquence	Réponses du CG
La phrase n'est pas formulée de manière claire et explicite.	7	L'article avait été modifié pour tenir compte des employés qui ont pour mandat de veiller aux intérêts des citoyens. Toutefois, il semble que cet ajout apportait plus d'ambiguïté. Il a été décidé de revenir à la version originale.
La phrase « Inscrire le mandat de veiller aux intérêts des citoyens » semble être plus claire.	1	Voir commentaire ci-haut
Il n'est pas mention du citoyen. Il s'agit d'une carte blanche pour les décideurs, car « cela fait partie intégrante de ses fonctions d'agir dans l'intérêt de cette personne », soit ici, la personne morale Ville.	1	Voir commentaire ci-haut
Total	9	

Question 14 :

Section 6 - Diligence

À la demande des employés, l'article 1 a été modifié afin de mentionner que l'employé doit faire preuve de courtoisie, de transparence et d'intégrité dans l'exercice de ses fonctions.

Êtes-vous d'accord avec cette modification ?

Tableau 26
Chapitre 3 - L'intégrité
Section 6 - Diligence

	Nombre	%
Totalement d'accord	113	48,7
D'accord	108	46,6
En désaccord	11	4,7
Totalement en désaccord	0	0
Total	232	100,0

Plus de 95% des répondants ont signifié leur accord avec la modification apportée à l'article 1 visant à mentionner que l'employé doit faire preuve de courtoisie, de transparence et d'intégrité dans l'exercice de ses fonctions. Parmi les commentaires et les suggestions reçus, nous avons noté les suivants.

Tableau 27
Commentaires des répondants

Commentaires des répondants	Fréquence	Réponses du CG
<p>L'application de cette règle soulève des questionnements et des doutes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La responsabilité de l'intégrité de la Ville ne pèse pas seulement sur les épaules des employés au bas de la hiérarchie, mais aussi sur les épaules des hauts dirigeants. - La transparence devrait être appliquée à tous les employés incluant les fonctionnaires syndiqués, les cadres et le DG. - Sous réserve de l'article 4.2.8 de la convention collective du SPPMM. Et présumant que ces décisions ne soulèvent aucun problème éthique ou de déontologie professionnelle et qu'elles ne contreviennent à aucune loi en vigueur. 	6	<p>Comme il a été mentionné précédemment, tous les employés incluant les gestionnaires sont soumis à l'application du Code. De plus, le Code doit tenir compte des autres normes en vigueur à la Ville notamment les conventions collectives.</p>
<p>Plusieurs répondants auraient voulu que les termes (professionnalisme, transparence, etc.) soient définis.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La notion de transparence peut être interprétée de façon très variable dans un contexte municipal, d'où l'importance de définir le terme « transparence ». - Définir les termes « professionnalisme », « courtoisie » et « intégrité ». - Le titre de cette section fait référence à un sens vieilli du mot « diligence », cela peut créer de la confusion. 	5	<p>Le CG tiendra compte de ce commentaire lors de la révision du texte final. Toutefois, compte tenu du contexte multidisciplinaire dans lequel le Code doit être appliqué, il sera difficile de définir ces termes afin qu'ils soient inclusifs de toutes les réalités terrain.</p>
<p>Il n'y a pas que les valeurs, il y a aussi les qualités et la compétence que devrait avoir tout employé de la Ville</p>	2	<p>Le commentaire est pertinent, toutefois le Code a pour but notamment d'instaurer des normes de comportements qui intègrent ces valeurs. C'est pourquoi il fait souvent référence à celles-ci.</p>
<p>Il faudrait ajouter la mention « en tout temps ». Il reste qu'un employé municipal se doit de faire preuve de courtoisie, de transparence et d'intégrité avec les collègues et la clientèle, pendant et en dehors des heures de travail.</p>	1	<p>La section 6 sur la diligence traite surtout de comportements attendus dans le cadre des fonctions des employés.</p>
Total	14	

Question 15 :**Section 6 - Diligence**

L'article 5 a été ajouté pour rappeler que l'employé est imputable de ses décisions, de ses gestes et de ses omissions et il doit être en mesure de les justifier.

Êtes-vous d'accord avec cette modification ?

Tableau 28
Chapitre 3 - L'intégrité
Section 6 – Diligence

	Nombre	%
Totalement d'accord	73	31,5
D'accord	115	49,5
En désaccord	34	14,7
Totalement en désaccord	10	4,3
Total	232	100,0

Des 232 répondants, 81% ont appuyé l'ajout de l'article 5 ayant pour but de rappeler que l'employé est imputable de ses décisions, de ses gestes et de ses omissions et il doit être en mesure de les justifier. Parallèlement, 44 personnes sont en désaccord avec cette modification. Parmi les commentaires et les suggestions reçus, nous avons noté les suivants.

Tableau 29
Commentaires des répondants

Commentaires des répondants	Fréquence	Réponses du CG
Plusieurs des commentaires reçus mentionnaient l'applicabilité de cet article sur les employés qui ne sont pas de niveau décisionnel : - Excessivement sévère envers les employés au bas de la hiérarchie. - L'employé est responsable et le gestionnaire est imputable, les deux n'ont pas le même rôle. - Définir les limites de l'imputabilité selon les responsabilités de l'employé. - L'employé ne peut être imputable de décisions ou d'omissions qu'il ne contrôle pas à 100%. - L'employé est un exécutant et ne devrait pas être imputable d'une décision imposée par son gestionnaire. - L'article peut apporter de la confusion sur la responsabilité de la Ville. Oui, l'employé est imputable de ses actions, mais la Ville en assure la responsabilité. - En cas d'erreur, l'employé ne devrait pas être	19	La culture éthique de la Ville vise à responsabiliser tous ses employés. Cela répond aussi aux objectifs du code (voir chapitre 1). Les employés doivent être imputables des décisions qu'ils ont prises et des gestes qu'ils posent.

obligatoirement imputable. Il peut s'agir d'un geste ou une omission involontaire. - La présomption d'innocence doit être universelle.		
L'administration municipale et les gestionnaires doivent accorder à l'employé l'encadrement, l'autonomie, les moyens et le soutien nécessaire pour qu'il puisse accomplir son travail en toute probité et éviter les erreurs.	8	Le Code poursuit cette même vision soit d'être un outil qui permet à l'employé de servir de guide afin d'inciter les employés à s'inspirer des valeurs pour guider leur comportement dans le cadre de leurs fonctions.
Il faudrait ajouter que le gestionnaire ne puisse imposer à ses employés de poser des gestes ou d'émettre des recommandations contraires à sa déontologie professionnelle.	1	Comme il a été mentionné précédemment, tous les employés incluant les gestionnaires sont soumis à l'application du Code. De plus, il est aussi mentionné que « le présent code ne doit pas être interprété comme restreignant les obligations imposées à un employé par une loi, un règlement, un code de déontologie professionnel ».
Il faudrait préciser que l'employé doit agir avec rigueur et que les personnes impliquées doivent être avisées de toute erreur ou de toute omission détectée ou soulevée aussi tôt que possible.	1	Nous croyons que cela est couvert par la section 6 du Code sur la diligence.
Il serait bon de faire une nouvelle campagne de communication pour insister sur ces points.	1	Le CG a établi un plan de communication.
Total	30	

Question 16 :

Section 7 - Utilisation des services et des ressources de la Ville

L'article 3 de cette section fait référence aux droits de propriété intellectuelle de la Ville lorsqu'une œuvre est exécutée par un employé dans l'exercice de ses fonctions.

Êtes-vous d'accord avec cette modification ?

Tableau 30
Chapitre 3 - L'intégrité
Section 7 - Utilisation des services et des ressources de la Ville

	Nombre	%
Totalement d'accord	62	26,7
D'accord	136	58,6
En désaccord	31	13,4
Totalement en désaccord	3	1,3

Total	232	100,0
--------------	------------	--------------

Plus de 85% des répondants ont approuvé la modification apportée à l'article 3 faisant référence aux droits de propriété intellectuelle de la Ville lorsqu'une œuvre est exécutée par un employé dans l'exercice de ses fonctions. Parmi les commentaires et les suggestions reçus, nous avons noté les suivants.

Tableau 31
Commentaires des répondants

Commentaires des répondants	Fréquence	Réponses du CG
La notion de propriété intellectuelle a soulevé plusieurs objections dont : - Une œuvre réalisée par un employé de la Ville dans le cadre de ses fonctions devrait faire l'objet d'une propriété intellectuelle partagée. - Cette règle n'encourage pas le développement d'innovation à l'interne. - Ne tient pas compte de l'apport personnel de l'employé dans le développement d'œuvres ou d'innovation. - Doit tout de même respecter les clauses prévues aux différentes conventions collectives à cet effet.	19	Le CG tiendra compte de ces commentaires et proposera le retrait de cet article.
Total	19	

Question 17 :

Chapitre 5 - Le respect

À la demande de certains employés, le texte suivant a été ajouté :

En conformité avec la Politique de respect de la personne, l'employé doit maintenir et adopter une conduite respectueuse et empreinte de civilité dans le but de contribuer à un milieu de travail sain et exempt de harcèlement.

Êtes-vous d'accord avec cette modification?

Tableau 32
Chapitre 5 - Le respect

	Nombre	%
Totalement d'accord	133	57,4
D'accord	94	40,5
En désaccord	4	1,7
Totalement en désaccord	1	0,4
Total	232	100,0

Une très grande majorité des répondants ont appuyé l'ajout du texte suivant: "En conformité avec la Politique de respect de la personne, l'employé doit maintenir et adopter une conduite respectueuse et empreinte de civilité dans le but de contribuer à un milieu de travail sain et exempt de harcèlement."

Toutefois, nous avons noté les commentaires et suggestions suivants.

Tableau 33
Commentaires des répondants

Commentaires des répondants	Fréquence	Réponses du CG
Il faudrait préciser que ce chapitre inclut tous les employés, gestionnaires et cadres.	8	Comme il a été mentionné précédemment, tous les employés incluant les gestionnaires sont soumis à l'application du Code et de la Politique.
Certains commentaires traitent de la difficulté d'appliquer la <i>Politique de respect de la personne de la Ville</i> : - Il faudrait une définition claire du terme harcèlement. - Il y a de la confusion entre la gestion d'un cas et de l'harcèlement de la part du gestionnaire. - Les conseillers responsables de l'application de la politique semblent n'avoir qu'un rôle-conseil. - Il faut un dossier volumineux pour accuser une personne de harcèlement.	5	La mention de la Politique de respect de la personne avait pour but de rappeler aux employés son existence.
Préciser les recours en cas de non-respect.	2	Les employés peuvent toujours se plaindre auprès de leur gestionnaire, d'un responsable de la Politique du respect de la personne ou auprès du CG.
Cet élément devrait faire l'objet de campagnes de promotion continues et variées à tous les niveaux hiérarchiques et comprendre autant le respect individuel que le respect collectif.	1	Le CG a établi un plan de communication, il tiendra compte de votre commentaire.
Total	16	

Question 18 :

De façon générale, dans quelle mesure êtes-vous satisfait du texte proposé?

Tableau 34
Nombre d'employés étant satisfaits du texte proposé

	Nombre	%
Très satisfait	52	22,4
Plutôt satisfait	161	69,4
Plutôt insatisfait	17	7,3
Très insatisfait	2	0,9
Total	232	100,0

Quelques années après la distribution initiale du code de conduite, 213 employés dont l'opinion a été sondée sont satisfaits du texte proposé soit plus de 91 % des personnes qui ont répondu au questionnaire.

Question 19 :

Avez-vous d'autres commentaires à formuler sur le texte proposé du code de conduite?

Nous avons résumé dans le tableau 33 les commentaires qui n'ont pas été mentionnés dans les sections précédentes.

Tableau 35
Commentaires des répondants

Commentaires des répondants	Fréquence	Réponses du CG
<p>Certains commentaires ne traitaient pas du texte proposé, mais du document en général :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il est reconnu que ce texte est un piège pour les employés et que l'employeur l'utilise de façon abusive pour certains éléments. - Ce texte reflète malheureusement la position de la direction de la Ville à l'égard de ses employés. Un mépris assez flagrant. Les dirigeants sont très mal placés, à mon avis, pour parler d'un code de conduite et d'éthique. - Je ne comprends pas l'utilité de ce document autre que d'infantiliser les employés et de les contrôler. Nous n'avons pas besoin de code de conduite dans la vie pour agir avec respect et discernement. 	6	<p>Le CG prend note de tous les commentaires reçus, et ce, en tout moment.</p> <p>Nous désirons rappeler que le Code a pour but de communiquer de façon claire les attentes de l'employeur par rapport à certains comportements de ses employés.</p> <p>Toutefois, le Code n'est pas seulement qu'un outil de gestion du comportement, il est aussi un guide pour les employés.</p> <p>Il est aussi important de mentionner que plus de 91% des employés sondés sont satisfaits du texte proposé.</p>
<p>Certains ajouts ont été proposés au Code dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ajout de règles sur les propos haineux. - L'utilisation de réseaux sociaux par les employés (propos dénigrant envers la Ville, des collègues, etc.). 	2	<p>Le Code ne peut pas tout couvrir. C'est pourquoi il doit être appliqué en complémentarité notamment avec les lois, les règlements ou les codes de déontologie professionnelle et en respect des valeurs de la Ville..</p> <p>De plus, l'employeur peut émettre des politiques, des directives ou des encadrements pour gérer certaines problématiques.</p>
<p>Certaines personnes s'interrogent sur l'utilité du Code :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Je me demande si ce texte peut changer quelque chose lorsque le gestionnaire abuse de son pouvoir. 	1	<p>Le Code est un règlement municipal. Il a donc un pouvoir coercitif.</p> <p>Toutefois, seuls les employés peuvent modifier la culture de la Ville. Par leur adhésion aux</p>

		valeurs et par leur engagement à défendre l'intérêt général, ils peuvent faire de la Ville un milieu de travail sain ainsi qu'une organisation digne de la confiance que lui accordent ses citoyens.
D'autres commentaires traitaient de la nécessité de mettre à jour le document : - Le texte a été actualisé, clarifié et adapté aux réalités du terrain. Cet exercice devrait être fait au 3 ans, compte tenu des lois et règles qui sont en constante évolution. - Le code de conduite doit tenir compte des nouvelles réalités technologiques.	2	Le CG est d'accord avec ce commentaire. Il est important que le Code évolue avec la réalité terrain des employés.
Le CG devrait rester le principal responsable du code de conduite.	1	Le CG ne doit pas se substituer au gestionnaire. Le CG a un rôle de soutien, de vérification et d'enquête. Pour sa part, le gestionnaire a la responsabilité de la gestion d'une unité administrative et des ressources humaines qui en font partie.
Il faudrait inscrire les coordonnées des personnes qui peuvent recevoir les signalements.	1	Les coordonnées du CG seront disponibles sur le document ainsi que sur le site intranet de la Ville.
Total	13	

Les deux dernières questions du sondage permettent d'avoir certaines statistiques sur le statut des répondants.

Les résultats démontrent que plus de 45% des répondants étaient des employés cols blancs travaillant pour des services municipaux et des arrondissements. Il y a eu presque autant de professionnels que de cadres et gestionnaires qui ont participé au questionnaire, à savoir plus de 26% pour les professionnels et plus de 19% concernant les cadres.

Parmi les personnes qui ont répondu « Autre » à la catégorie d'emploi, il n'y a eu que 5 personnes qui n'ont pas spécifié leur emploi. Parallèlement, 8 répondants seulement n'ont pas spécifié leur lieu de travail.

Tableau 36
Catégorie d'emploi et provenance

	Nombre	%	Arrondissement	%	Service municipal	%	Autre	%	Total	%
Cols blancs	105	45,3%	40	17,3	62	26,7	3	1,3	105	45,3%
Professionnels	62	26,7%	10	4,3	50	21,5	2	0,9	62	26,7%
Cadres	46	19,8%	25	10,8	21	9,0	-	-	46	19,8%
Policiers	10	4,3%	-	-	10	4,3	-	-	10	4,3%
Cols bleus	2	0,9%	-	-	2	0,9	-	-	2	0,9%
Autre	7	3,0%	1	0,4	3	1,3	3	1,3	7	3,0%
Total	232	100,0%	76	32,8	148	63,7	8	3,5	232	100,0%

Volet 2 : Rencontre avec les employés

Nous avons demandé la collaboration de toutes les unités d'affaires afin de déléguer des personnes représentant les groupes d'employés n'ayant pas accès à l'intranet ou à une adresse électronique de la Ville. Ces derniers ont été répartis en deux groupes d'environ 10 personnes.

Les employés ont été invités à participer à une rencontre de deux heures et demie qui a eu lieu durant les heures de travail régulières. Préalablement à cette rencontre, nous leur avons demandé de prendre connaissance du texte proposé du Code (voir annexe 7).

En accord avec leur gestionnaire, le temps de préparation pour la rencontre, que nous avons estimé à une demi-heure, a été effectué sur leur temps de travail régulier.

Les rencontres ont été animées par M^{mes} Marjolaine Lalonde, vérificatrice principale - éthique, et Imane Naoussi, stagiaire en éthique.

Les objectifs de ces rencontres étaient de permettre aux employés de :

- prendre connaissance des principales modifications apportées aux règles du Code;
- exprimer leur accord ou leur désaccord à propos des modifications proposées avant l'approbation du texte par les instances;
- explorer différents points de vue en tenant compte de la réalité vécue par chaque participant;
- faire connaître leurs commentaires, leurs suggestions ou leurs questions,

et ce, dans le but de mettre à jour le document afin de le rapprocher du vécu des employés.

Les rencontres se sont tenues au cours du mois de février et de mars 2017 aux lieux et aux dates indiqués au tableau suivant :

Date et lieu	Nombre de personnes
Mercredi 15 février 2017 De 13 h à 15 h 30 Complexe Chaussegros-de-Léry 303 Notre-Dame Est Salle 5A- 01	8
Mercredi 1 ^{er} mars 2017 De 13 h à 15 h 30 Complexe Chaussegros-de-Léry 303 Notre-Dame Est Salle 5A- 01	11

Au début de chaque rencontre, les participants ont été avisés que des notes seront prises par le CG. Nous nous sommes engagés à ce que les commentaires soient pris de façon anonyme, qu'ils soient validés avec tous les participants séance tenante, et que ces commentaires ne serviront que dans le seul but d'apporter des corrections ou des modifications au texte du Code.

Tel que nous l'avons expliqué aux participants, nous avons passé uniquement en revue les modifications apportées au texte original afin qu'ils puissent signifier leur accord ou leur désaccord et nous faire part de leurs commentaires ou suggestions, le cas échéant. Nous avons également profité de cette occasion pour répondre aux questions des participants, particulièrement celles qui sont relatives au Code.

Avant de passer en revue les principales modifications apportées au Code, nous avons demandé aux participants de signifier leur accord ou désaccord quant au nom du document officiel que le CG propose de maintenir, soit « Code de conduite des employés de la Ville de Montréal ». Des 19 participants aux deux rencontres, plus de 94% ont approuvé cet intitulé.

Les commentaires des participants ont été regroupés, le cas échéant, dans les tableaux suivants :

▪ **Chapitre 1 : Mission et valeurs**

Plus de 94% des participants aux deux rencontres ont exprimé leur accord avec les modifications apportées au Chapitre 1.

▪ **Chapitre 2 : Dispositions générales**

- **Section 1 : Application et sanction**

Dans cette section, il a été demandé aux participants de signifier leur accord ou désaccord avec la suppression des références à des textes de loi et des règlements dans le but d'alléger le texte.

Plus de 89% des participants adhèrent à cette modification. Toutefois, certains participants pensent que les références à des textes de loi et des règlements sont importantes.

Commentaires des participants	Réponses du CG
La présence des références était pertinente. Pour faciliter l'accès à l'information, cette dernière pourrait être disponible sur Simon.	Le CG prend note de cette recommandation.
Rendre les lois disponibles en référence et accessibles aux employés (ex. en annexe du document).	Le CG évaluera avec le Service des communications divers moyens afin de rendre cette information disponible à tous les employés.

- **Section 2 : Rôle et responsabilités du gestionnaire**

Le rôle et les responsabilités du gestionnaire font maintenant l'objet d'une section distincte. Plus de 73% des participants approuvent cette modification.

Certains participants pensent qu'il s'agit d'une occasion pour les gestionnaires de rencontrer les employés. De plus, le respect du code de conduite pourrait faire l'objet d'une évaluation lors des appréciations de performance des employés tout en accordant une vigilance particulière à cette pratique de gestion. Parallèlement, nous avons noté les commentaires et les suggestions suivants.

Commentaires des participants	Réponses du CG
<p>À propos du droit de gérance, il a été mentionné :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il est nécessaire de clarifier le droit de gérance. - Il y a risque de déresponsabilisation de la part des gestionnaires. - Les gestionnaires détiennent ainsi un grand pouvoir décisionnel. - Tel que c'est formulé, cela peut annuler l'assujettissement d'un gestionnaire et donner naissance à un « laisser-aller » du gestionnaire. - Il s'agit d'un pouvoir discrétionnaire qui peut mener vers du favoritisme. - Il est nécessaire d'avoir plus d'encadrement. 	<p>Il semble que cet ajout apportait plus d'ambiguïté sur le rôle attendu des gestionnaires. Les consultations ont fait ressortir le risque d'une interprétation possible accordant aux gestionnaires une trop grande latitude. Enfin, cette notion existe en dehors du Code. Le contrôleur général retirera cet ajout du texte final.</p>
<p>Définir le terme « gestionnaire ».</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un contremaître est-il considéré comme étant un gestionnaire? - L'application du code devrait être également 	<p>Un gestionnaire est une personne qui a la responsabilité de la gestion d'une unité administrative et des ressources humaines qui en font partie. Un</p>

portée par le chef de section et plus. - Clarifier et définir l'étendue du rôle et des responsabilités d'un gestionnaire.	contremaître est considéré comme un gestionnaire, ainsi qu'un chef de section.
Ajouter la notion d'exemplarité.	Cette notion est abordée lors de la formation sur l'application du Code qui est donné aux gestionnaires par le CG.

- **Section 4 : Protection contre les représailles**

Deux modifications ont été apportées à cette section. La première qui concerne l'apport d'un sens strict à l'interdiction d'exercer des représailles contre un employé qui fait un signalement. La deuxième faisant référence au rôle du contrôleur général, ce dernier assurera les mesures de protection à l'égard des employés qui ont fait un signalement et qui font objet de représailles.

Des 19 participants aux deux groupes de discussions, 94% ont exprimé leur accord avec ces modifications. Nous avons toutefois, noté les commentaires suivants.

Commentaires des participants	Réponses du CG
Définir le terme « représailles » en ajoutant la phrase : « (...) toute action dirigée à l'encontre de la personne qui a fait le signalement (...) »	Le CG prend note de cette recommandation.
Dans le deuxième paragraphe de cette section, ajouter la phrase « (...) gestes entre collègues ».	Le CG prend note de cette recommandation.

- **Section 5 : Définitions**

Dans la version proposée de cette section, il a été question d'apporter trois principales modifications:

- Ajouter la définition de « employé » : un fonctionnaire ou un employé lié à la ville de Montréal par un contrat de travail, quelle que soit sa forme, incluant un gestionnaire.
- Intégrer la notion de « personne liée » à la définition d'une « entreprise liée ou un organisme liée ».
- Remplacer la définition de « lien de parenté » par celle de « personne liée », cette dernière précise les critères qui déterminent si des personnes ont entre elles un lien de dépendance aux fins de l'application du Code.

Une grande majorité des participants aux deux rencontres ont manifesté leur accord avec les modifications citées plus haut. Parallèlement, nous avons noté le commentaire suivant.

Commentaire des participants	Réponses du CG
Conflit d'intérêt réel : supprimer le mot « suffisant ».	Le CG prend note de cette recommandation.

▪ **Chapitre 3 : L'intégrité**

- **Section 1 : Règles générales applicables aux conflits d'intérêts**

Le texte de cette section a été modifié d'une part, pour refléter et formaliser le rôle du gestionnaire dans le processus de divulgation et d'une autre part pour remplacer le terme « dès la survenance de l'événement ou dès son embauche » par le terme « sans délai ». Plus de 89% des participants adhèrent à ces deux modifications.

- **Section 3 : Autres activités professionnelles et promotion**

L'article 1 de cette section précise à présent les facteurs à considérer lors d'une situation de conflit d'intérêts lorsqu'un employé occupe ou exerce un autre emploi ou lorsqu'il s'implique dans des

activités extérieures à son travail. Plus de 89% des participants ont exprimé leur accord avec cette modification.

- **Section 5 : Prévention du favoritisme**

Dans cette section, les modifications apportées aux articles 1 et 2 font référence en premier lieu au rôle du gestionnaire dans le processus de divulgation et en deuxième lieu à la nouvelle notion de « personne liée ». Des 19 participants, plus de 94% approuvent ces modifications.

En ce qui concerne les articles 3 et 4, ils ont été modifiés pour tenir compte des employés qui ont pour mandat de veiller aux intérêts des citoyens. Plus de 68% des participants ont exprimé leur accord avec cette modification. Certains participants ont souligné l'intervention du jugement dans l'application tandis que d'autres ont rappelé l'importance d'être au service du citoyen en lui octroyant un traitement de faveur à titre gracieux. L'article avait été modifié pour tenir compte des employés qui ont pour mandat de veiller aux intérêts des citoyens. Toutefois, il semble que cet ajout apporte plus d'ambiguïté. Le CG proposera de revenir à la version originale.

- **Section 6 : Diligence**

Lors de la consultation aux employés réalisée en mars 2016 et à la demande de certains employés, l'article 1 a été modifié afin de mentionner que l'employé doit faire preuve de courtoisie, de transparence et d'intégrité dans l'exercice de ses fonctions.

Des 19 participants, 89% adhèrent à cette modification. Selon la définition de certains participants, le terme « transparence » consiste à dire la vérité, ne pas cacher des faits ou des informations en cherchant à induire autrui en erreur. Toutefois, nous avons noté les commentaires et suggestions suivants.

Commentaires des participants	Réponses du CG
Définir le terme « transparence ».	Compte tenu du contexte multidisciplinaire dans lequel le Code doit être appliqué, il serait difficile de définir le terme afin qu'il soit inclusif de toutes les réalités terrain.
En complément, ajouter la notion de « solidarité ».	Le CG prend note du commentaire.
Il existe une multitude de qualités que la Ville exige de ses employés.	Le commentaire est pertinent, toutefois le Code a pour but notamment d'instaurer des normes de comportements qui intègrent ces valeurs. C'est pourquoi il fait souvent référence à celles-ci.
L'utilisation des termes « transparence » et « intégrité » est devenue un effet de mode.	Le CG prend note du commentaire.

Dans la même section, l'article 5 a été ajouté pour rappeler que l'employé est imputable de ses décisions, de ses gestes et de ses omissions et il doit être en mesure de les justifier. Des 19 participants, plus de 63% ont exprimé leur accord. Certains participants ont rappelé que le terme « omission » est cité dans les textes de loi. Parallèlement, nous avons pris note des commentaires et des suggestions suivants.

Commentaires des participants	Réponses du CG
Le terme « omission » est jugé excessif.	Le CG prend note du commentaire.
Plusieurs des commentaires reçus mentionnaient l'applicabilité de cet article sur les employés qui ne sont pas de niveau décisionnel : - Cet article concerne peu les cols bleus, car ils ne prennent pas de décisions, ils s'adressent	La culture éthique de la Ville vise à responsabiliser tous ses employés. Cela répond aussi aux objectifs du code (voir chapitre 1). Les employés doivent être imputables des

plus aux cadres. - Incohérence avec l'obligation d'obéir. - Le gestionnaire se déresponsabilise en disant que c'est l'employé qui l'a fait. - L'employé est responsable, le gestionnaire est imputable. - Les employés se retrouvent à agir par obligation. - Ce ne sont pas tous les employés qui peuvent s'affirmer. - La responsabilité professionnelle est couverte par d'autres règlements (code professionnel, convention collective, etc.) - Le facteur humain n'est pas pris en considération dans le texte proposé.	décisions qu'ils ont prises et des gestes qu'ils posent ou ne posent pas.
Les employés se doivent de connaître ce qu'ils doivent faire ou ne pas faire.	Le CG est d'accord avec votre commentaire.

- **Section 7 : Utilisation des services et des ressources de la ville**

L'article 3 a été rajouté dans cette section pour faire référence aux droits de propriété intellectuelle de la Ville lorsqu'une œuvre est exécutée par un employé dans l'exercice de ses fonctions.

Des 19 participants, 79% adhèrent à cette modification, car dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions et moyennant les ressources de la Ville, les employés reçoivent un salaire en contrepartie d'exécuter une œuvre. Certains participants estiment donc raisonnable que la Ville soit le premier propriétaire des créations intellectuelles de ses employés.

Néanmoins, nous avons pris note des commentaires et des suggestions suivants.

Commentaires des participants	Réponses du CG
Il y a risque qu'il y ait une perte de bonnes idées par crainte de se faire prendre sa propre idée.	Le CG prend note du commentaire.
Le texte ne fait pas référence à la reconnaissance vis-à-vis de la créativité des employés.	Le CG prend note du commentaire.
Le texte fait preuve de rigidité.	Le CG prend note du commentaire.

▪ **Chapitre 5 : Le respect**

Suite à la demande de certains employés lors de la consultation de mars 2016 et en conformité avec la « Politique de respect de la personne », l'article 2 a fait l'objet d'un ajout. Ainsi, l'employé doit maintenir et adopter une conduite respectueuse et empreinte de civilité dans le but de contribuer à un milieu de travail sain et exempt de harcèlement.

Des 19 participants aux deux groupes de discussions, 94% ont exprimé leur accord avec cette modification.

En conclusion des groupes de discussion,

À la fin de chaque rencontre, nous avons invité les participants à nous faire part, de façon générale, de leur degré de satisfaction par rapport au texte proposé. Plus de 94% des participants sont satisfaits.

En outre, le CG s'est engagé vis-à-vis des participants n'ayant pas accès à intranet ou ne disposant pas d'une adresse électronique de la Ville, à leur faire parvenir le rapport de consultation à leur adresse postale résidentielle.

Volet 3 : Commentaires des syndicats et des associations d'employés

Le 31 janvier dernier, le CG a envoyé une lettre aux syndicats et associations représentant les employés de la Ville afin d'obtenir leurs commentaires et leurs recommandations sur le Code.

Un exemple de la lettre type est présenté à l'annexe 8 du présent rapport. Les syndicats et les associations avaient jusqu'au 10 février 2017 pour transmettre leurs commentaires au CG.

Nous avons reçu un retour de cinq organismes dont les commentaires sont résumés dans le tableau suivant.

Tableau 37
Commentaires et suggestions des syndicats et des associations d'employés

Intervenants	Commentaires	Réponses du CG
Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal	Plusieurs éléments contenus dans le Code sont contraires aux droits et libertés de la personne notamment aux droits de la liberté d'expression et d'association ou sont inconciliables ou ajoutent à la convention collective.	Le Code a pour but d'énoncer les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique. Comme tout règlement, son interprétation doit tenir compte du corpus législatif et des règles d'interprétation.
Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal	<p>Questionnaire électronique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur la forme, nous nous étonnons de la facture générale du questionnaire où le choix de réponse se résume par « d'accord » ou « pas d'accord ». - Il va de soi que pour toute personne ayant un minimum de sens éthique qu'il est impossible d'être en désaccord avec l'une ou l'autre des modifications proposées. - Pourtant, plusieurs d'entre elles mériteraient certaines nuances, ce n'est pas l'unique question ouverte Q-18 à la fin du questionnaire, qui va permettre aux employés d'apporter de telles nuances. - Nous croyons que le résultat de cette consultation ne soit pas le reflet exact de l'opinion que les employés peuvent avoir sur le texte proposé. 	Nous sommes en désaccord avec votre remarque. En effet, toutes les questions permettaient aux employés d'apporter des commentaires afin d'explicitier leur réponse. Vous trouverez un résumé de ces réponses dans le volet 1 de ce rapport.
Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal	<p>Chapitre 3 – L'intégrité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nous sommes troublés par l'intention des autorités d'impliquer davantage les gestionnaires dans les processus de signalement de situations de conflits d'intérêts ou de favoritisme. - Le plus souvent, les signalements faits par les 	Les modifications proposées concernant le rôle du gestionnaire traitent du processus de divulgation et non du processus de signalement. Nous rappelons que ce processus a été mis

Intervenants	Commentaires	Réponses du CG
	<p>employés viseront justement leurs gestionnaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'implication des gestionnaires dans ces processus de signalement, en plus de porter encore plus sérieusement atteinte à la crédibilité du processus de signalement, constitue également une source d'incohérence, car les notions de conflits d'intérêts et de favoritisme ne sont jamais bien précises et leurs conceptions peuvent varier d'une personne à l'autre. 	<p>en place à la Ville afin de permettre à un employé qui se trouve dans une situation de conflit d'intérêts de la déclarer à son gestionnaire afin qu'ils puissent ensemble déterminer et mettre en place des mesures pour en atténuer les risques. En conséquence, la participation du gestionnaire au processus est donc essentielle. Ce processus a été réfléchi de sorte qu'il encourage la réflexion, le dialogue et l'engagement des parties prenantes.</p>
<p>Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal</p>	<p>Chapitre 6 – Contrôleur général</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur le fond, depuis la mise en place de ligne éthique, le SPPMM a toujours soutenu et c'est toujours le cas, que le CG est, par sa situation dans la ligne hiérarchique, mal placé pour assurer une protection efficace des employés effectuant des signalements. - Nous estimons que ce rôle devrait être dévolu à un organisme totalement indépendant de la direction générale. 	<p>Nous tenons à préciser que la responsabilité de la « ligne éthique » a été transférée au Bureau de l'inspecteur général (BIG) lors de sa création.</p> <p>Néanmoins, il y a des manquements qui ne relèvent pas de la responsabilité du BIG. Les employés peuvent alors s'adresser à leur gestionnaire ou, notamment, à la personne responsable de la politique du respect de la personne, la Commission de la fonction publique ou notre bureau.</p> <p>Par ailleurs, un manquement dans le comportement d'un employé relève de la relation employé-employeur.</p>
<p>Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bien que nous souscrivions aux objectifs de la Loi, nous ne souscrivons pas audit projet. - Nous tenons à vous rappeler, que toute référence à un contrôle disciplinaire, de rendement ou de toute autre nature ne devrait pas figurer au règlement. - L'application de toute sanction, si une sanction devait être appliquée contre un salarié, pourrait être contestée selon les dispositions des mécanismes de redressement prévues à la convention collective. - Le respect de la convention collective doit primer ledit règlement. 	<p>Le Code a pour but d'énoncer les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique. Comme tout règlement, son interprétation doit tenir compte du corpus législatif et des règles d'interprétation.</p> <p>De plus, le Code prévoit que les mesures disciplinaires doivent respecter les contrats de travail.</p>

Intervenants	Commentaires	Réponses du CG
Syndicat des Cols bleus regroupés de Montréal	<ul style="list-style-type: none"> - Le Code ne s'applique plus aux fournisseurs et sous-traitants de la Ville, alors qu'ils en faisaient partie dans les versions précédentes (versions 2009 et 2011). - Il serait pertinent qu'un code qui a pour objectif de faire vivre les valeurs de la Ville devrait également trouver application chez ses divers partenaires. 	<p>La <i>Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale</i> mentionne que le code doit s'appliquer aux employés de la Ville. Toutefois, depuis, 2011, d'autres lois ont imposé aux municipalités l'adoption de politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement qui encadrent le comportement des fournisseurs.</p>
Syndicat des Cols bleus regroupés de Montréal	<p>Chapitre 1 – Mission et valeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cette formulation nous préoccupe : « L'employé a aussi l'obligation d'adopter une conduite qui peut résister à l'examen public le plus minutieux. Cette obligation ne se limite pas à la simple observation du présent code. » - Que signifie le fait que cette obligation ne se limite pas à l'observation du code de conduite? - La bonne foi se présume toujours en vertu du Code civil et cette formulation laisse entendre que l'employé n'a pas droit à l'erreur. - Le retrait de ce paragraphe serait préférable, ou à tout le moins sa modification. 	<p>Le CG tiendra compte de ce commentaire lors de la révision du texte final.</p>
Syndicat des Cols bleus regroupés de Montréal	<ul style="list-style-type: none"> - Les modifications proposées au Code laissent peu de place à l'erreur, même commise de bonne foi, en utilisant des formulations, telles que « l'examen public le plus minutieux » et « l'employé est imputable de ses omissions ». - Nous sommes réticents à ce type de formulation. - Le terme « omission » devrait à tout le moins être retiré. 	<p>Le CG tiendra compte de ce commentaire lors de la révision du texte final.</p>
Syndicat des Cols bleus regroupés de Montréal	<p>Chapitre 2 – Dispositions générales Section 2 – Rôle et responsabilités du gestionnaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nous dénotons une problématique quant au nouveau rôle du gestionnaire dans les situations requérant une déclaration de la part d'un employé. - Il est clair que cette nouvelle exigence de passer, à chaque fois, par le gestionnaire immédiat pourrait poser problème dans certaines situations et pourrait même amener certains employés à renoncer à déclarer leurs potentiels conflits d'intérêts. - Il nous apparaît crucial qu'un employé puisse passer directement par le BCG s'il considère délicat de le faire auprès de son supérieur. 	<p>Les modifications proposées concernant le rôle du gestionnaire traitent du processus de divulgation et non du processus de signalement. Nous rappelons que ce processus a été mis en place à la Ville afin de permettre à un employé qui se trouve dans une situation de conflit d'intérêts de la déclarer à son gestionnaire afin qu'ils puissent ensemble déterminer et mettre en place des mesures pour en atténuer les risques. En conséquence, la participation</p>

Intervenants	Commentaires	Réponses du CG
		du gestionnaire au processus est donc essentielle. Ce processus a été réfléchi de sorte qu'il encourage la réflexion, le dialogue et l'engagement des parties prenantes.
Syndicat des Cols bleus regroupés de Montréal	Chapitre 2 – Dispositions générales Section 2 – Rôle et responsabilités du gestionnaire « Il doit être tenu compte du droit de gérance du gestionnaire dans l'application et l'interprétation du présent code. » - Cette phrase ne clarifie pas le rôle du gestionnaire et amène encore plus d'ambiguïté dans la mesure où plusieurs employés reprochaient justement à leur gestionnaire de ne pas mettre en application le Code lors de votre consultation. Une telle précision est inutile puisque le droit de gérance existe qu'il y ait ou non un code de conduite. - La formulation laisse entendre que le gestionnaire dispose d'une marge de manœuvre appréciable dans son interprétation du Code ce qui n'est pas du tout souhaitable.	Le CG tiendra compte de ce commentaire lors de la révision du texte final.
Syndicat des Cols bleus regroupés de Montréal	Chapitre 3 – L'intégrité Section 2 – Détention d'intérêts « Notamment, l'employé ne peut avoir directement ou indirectement, par lui-même ou par un associé (...) ». - Il serait opportun que cette clause s'applique également aux ex-employés (notamment les retraités) de la Ville. - À tout le moins pour une certaine période de temps après leur emploi à la Ville.	Le CG est d'avis qu'il serait considéré comme excessif de la part d'un employeur de limiter la détention d'intérêts financiers d'un ex-employé. Toutefois, il existe des règles post-emploi qui limitent l'occupation de certaines fonctions ou l'usage d'informations confidentielles.
Syndicat des Cols bleus regroupés de Montréal	Chapitre 3 – L'intégrité Section 3 – Autres activités professionnelles et promotion - L'ajout des activités de la sphère personnelle des employés nous préoccupe. - Il y a un risque d'atteinte à la vie privée des travailleurs si même leurs activités sportives et sociales doivent « résister à l'examen public le plus minutieux. » - Cet article nous apparaît excessivement intrusif dans la vie privée des travailleurs. - Dans l'éventualité où cet article serait conservé dans la version finale, il est impératif de préciser avec beaucoup plus de détails ce qui est entendu par une activité personnelle qui atteint à l'image ou à la réputation de la Ville.	Le CG prend note de votre commentaire.

Intervenants	Commentaires	Réponses du CG
Syndicat des Cols bleus regroupés de Montréal	<p>Chapitre 3 – L’intégrité Section 3 – Autres activités professionnelles et promotion « À moins d’une décision de la Ville qui l’y autorise, il est interdit pour un employé de faire la promotion d’un produit ou d’un service (...) ».</p> <ul style="list-style-type: none"> - Serait-il possible d’avoir un exemple de ce qui est entendu par service. 	Un service peut être notamment des travaux de peinture, de la traduction de texte, etc.
Syndicat des Cols bleus regroupés de Montréal	<p>Chapitre 5 – Le respect « En conformité avec la Politique de respect de la personne, l’employé doit maintenir et adopter une conduite respectueuse (...) ».</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cet ajout est inutile puisque déjà couvert par la Politique de respect de la personne de la Ville. 	La mention de la Politique de respect de la personne avait pour but de rappeler aux employés son existence.
Association des cadres municipaux de Montréal	<p>Chapitre 1- Mission et valeurs Bien que l’étude des modifications nous amène à conclure que les changements ne comportent pas d’ajout d’obligations substantielles pour les cadres, il faut noter une référence accrue aux gestionnaires qui deviennent les porteurs du Code auprès de leurs employés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La proposition suivante est un peu extrême : « L’employé a aussi l’obligation d’adopter une conduite qui peut résister à l’examen public le plus minutieux. Cette obligation ne se limite pas à la simple observation du présent code. » - Le test de l’examen minutieux du public semble vouloir atteindre le comportement parfait du gestionnaire quant à ses gestes et à celui des subalternes qu’il doit superviser, ce qui est très contraignant. - L’examen minutieux du public semble viser tous autres aspects du comportement et de la conduite du gestionnaire qui n’est pas contenu dans le code. - Nous recommandons d’enlever ce paragraphe. 	Le CG tiendra compte de ce commentaire lors de la révision du texte final.
Association des cadres municipaux de Montréal	<p>Chapitre 2 – Dispositions générales Section 3 – Signalement Nous notons que les modifications proposées ne font pas écho à une demande que nous avons formulée eu égard au signalement de manquement aux règles de conduite.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans la section 2 – Signalement et protection, nous avons suggéré une modification au texte : « Tout employé qui est témoin ou possède de l’information concernant un manquement (...) peut le signaler à un supérieur (...) » <ul style="list-style-type: none"> ▪ L’usage du verbe « peut » laisser croire que l’employé n’a pas un devoir strict de 	La Ville désire encourager la création d’un dialogue entre les gestionnaires et les employés afin que les manquements au Code soient corrigés. Pour ce faire, nous comptons sur la responsabilisation de tous les employés, quelle que soit la fonction qu’ils occupent. L’obligation placerait la personne qui ne fait pas un signalement en situation

Intervenants	Commentaires	Réponses du CG
	<p>signalement. Dans le contexte du Code, cet énoncé pourrait aussi être interprété comme une telle obligation.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une clarification de cette disposition serait toujours souhaitable pour que le gestionnaire connaisse avec précision l'étendue de son obligation lorsqu'il est témoin d'un acte contraire au Code. 	<p>dérogatoire. De plus, l'acte de signaler est un geste grave qui entraîne des conséquences aux personnes qui ont le courage de le faire notamment les risques de représailles. Compte tenu de ce qui précède, le CG laisse le libre choix aux personnes qui sont témoins de manquements de faire ou non le signalement.</p>
<p>Association des cadres municipaux de Montréal</p>	<p>Chapitre 2 – Dispositions générales Section 5 – Définitions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il est à noter que certaines améliorations suggérées lors de la précédente consultation ont été reprises dans les modifications proposées. - Le texte actuel de cette définition: « Lien de parenté : Toute personne entretenant une relation privilégiée avec la personne concernée. ». Nous avons mentionné que cette définition était problématique, car elle semble viser plus que des situations où un membre de la famille, ou de la « parenté » est ciblé. - Le « lien de parenté » réfère non pas à tout membre de la famille, mais plutôt à toute personne entretenant une relation privilégiée avec la personne concernée. - La notion de « relation privilégiée » est vague et il est difficile de cerner objectivement ce qui est visé par celle-ci. - Le nouveau texte et sans équivoque sur le fait qu'il s'applique à plus que le simple lien de parenté : « Personne liée : une personne ayant un lien de sang, (...) toute personne que l'employé pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle. » - Bien que cette définition soit plus précise, elle comporte encore une ambiguïté lorsqu'il est écrit que la « personne liée » inclut « toute personne que l'employé pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle ». - Nous suggérons que cette définition soit précisée pour expliciter clairement à quelle situation on réfère, puisque cette expression est reprise à différents endroits dans le Code. 	<p>Il est difficile dans le contexte actuel de famille recomposée de pouvoir définir clairement les liens qui pourraient influencer l'indépendance et l'impartialité d'une personne. Nous croyons que la définition proposée est assez explicite pour couvrir la majorité des situations.</p>
<p>Association des cadres municipaux de Montréal</p>	<p>Chapitre 3 – L'intégrité Section 1 – Règles générales applicables aux conflits d'intérêts Article 4 : Dans le texte du code actuel</p>	<p>Le CG tiendra compte de ce commentaire lors de la révision du texte final.</p>

Intervenants	Commentaires	Réponses du CG
	<p>« L'employé doit divulguer (...) dès la survenance de l'événement (...) ». Nous avons le commentaire suivant : « <i>Il faudrait remplacer « dès la survenance de l'événement » par « dès la connaissance de la situation »</i>. il peut certainement arriver que la situation de conflit existe sans que l'on ait la connaissance de celui-ci. Cette situation pourrait survenir par exemple lors d'octroi de contrats à une firme extérieure par le biais d'employés du gestionnaire et non par celui-ci directement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le texte proposé : « L'employé doit divulguer par écrit à son gestionnaire et au contrôleur général toute situation de conflit d'intérêts (...). Le cas échéant, il devra sans délai (...) » - On notera donc qu'il n'y a plus de point de départ du délai de dénonciation du conflit, laquelle doit être faite sans délai. Cette modification semble meilleure que le texte actuel qui prévoit un point de départ du délai de dénonciation au moment de la survenance de l'événement. 	
<p>Association des cadres municipaux de Montréal</p>	<p>Chapitre 3 – L'intégrité Section 3 – Autres activités professionnelles et promotion Article 2 : Le Code prévoit que : « À moins d'une décision de la Ville, il est interdit pour un employé de faire la promotion d'un produit ou d'un service (...) »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nous suggérons de préciser ce que veut dire « faire la promotion ». Il peut y avoir une situation où une personne porte un vêtement identifié à un service ou un produit, mais sans vouloir en faire la promotion (par exemple un vêtement avec le sigle d'une équipe sportive ou d'une entreprise). - Il n'est pas clair si cette situation peut porter à conséquence. 	<p>Le CG prend note de votre commentaire.</p>
<p>Association des cadres municipaux de Montréal</p>	<p>Chapitre 4 – La loyauté Section 1 – Discrétion, réserve et neutralité politique Article 1 : « L'employé ne peut publier de textes ni accorder d'entrevues sur des sujets liés à l'exercice de ses fonctions ou aux activités de la Ville sans avoir obtenu préalablement l'autorisation de la direction dont il relève. »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Par souci de clarté, nous suggérons qu'une exception soit inscrite à l'effet que cet article n'empêche pas l'employé de donner des entrevues ou de publier des textes dans des domaines d'expertises scientifiques ou chapeautés par un ordre professionnel ou bien 	<p>Le CG tiendra compte de ce commentaire lors de la révision du texte final.</p>

Intervenants	Commentaires	Réponses du CG
	à titre de représentant d'une association d'employés ou dans les publications et aux fins de cette association.	

Le projet du Code a été soumis à treize organismes représentant les employés de la Ville. Il y a eu quatre syndicats et une association qui nous ont fait un retour soit un pourcentage de réponse de 38%. Le CG a pris connaissance des recommandations et modifiera le texte du Code, le cas échéant.

Conclusion du rapport

De façon générale, nous sommes très satisfaits des résultats de la consultation. Une démarche similaire avait eu lieu en août 2012 préalablement à l'adoption du Code et en mars 2016.

Nous avons réussi à rejoindre des employés provenant de la majorité des groupes d'appartenance ainsi que de tous les arrondissements et les services centraux. Le niveau de participation aux trois volets de la consultation démontre l'intérêt de ceux-ci à contribuer à l'amélioration du Code.

Pour faire suite à cette consultation, le CG révisera les commentaires et les suggestions recueillis. Cela nous permettra de mettre à jour le texte original afin de répondre aux attentes des employés de la Ville. Le document en sa version corrigée sera soumis, le cas échéant, aux instances pour leur approbation. La distribution du document aux employés devrait s'effectuer au courant de l'été 2017.

Nous voudrions remercier toutes les personnes qui ont participé à cette consultation. Grâce à leur générosité et à l'intérêt qu'ils ont démontré, nous serons en mesure d'offrir à tous un code qui répondra à la fois aux attentes de la Ville, mais aussi à celles des employés.

Annexe 1 : Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026)

ANNEXE A : **Code de conduite des employés de la Ville de Montréal**

CHAPITRE 1 – Dispositions générales

À titre d'organisme public, la Ville se doit de préserver la confiance du public. La Ville a le devoir d'agir avec intégrité et transparence. Les citoyens s'attendent des fonctionnaires qu'ils servent l'intérêt général en faisant preuve d'impartialité et en gérant les ressources publiques de manière appropriée. Par conséquent, l'adhésion des employés à des normes éthiques est essentielle.

Section 1 – Application et sanction

Le code de conduite s'applique à tous les employés de la Ville de Montréal.

Les règles qu'il contient s'ajoutent à toutes autres règles prévues par loi ou règlement, notamment la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (RLRQ, chapitre T-11.011), la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre. A-2.1), le *Code civil du Québec* (RLRQ, chapitre C-1991), le *Code criminel* (L.R.C., 1985, c. C-46) de même qu'à tout encadrement administratif ou contrat de travail collectif ou individuel.

L'employé qui est membre d'un ordre professionnel doit respecter les obligations déontologiques qui lui sont applicables à ce titre.

Le présent code est remis à tous les employés et accessible sur le site intranet de la Ville.

Les gestionnaires de la Ville doivent connaître le présent code et en assurer le respect. Ils sont chargés de veiller à la promotion, à l'application et au respect des règles. Ils doivent également instaurer et maintenir un ensemble de contrôles internes afin, entre autres, de prévenir et détecter les situations à risque ou contraires au code.

Un manquement à une règle prévue au présent code par un employé peut entraîner, sur décision de la Ville et dans le respect de tout contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement.

La procédure applicable à tout employé syndiqué est celle prévue à la convention collective ou à la sentence arbitrale qui le concerne.

Section 2 – Signalement et protection

Tout employé qui est témoin ou possède de l'information concernant un manquement aux règles prévues au présent code peut le signaler à un supérieur ou au Service du contrôleur général. Le supérieur ou le Service du contrôleur général en assurera le suivi selon les circonstances.

Le supérieur ou le Service du contrôleur général traitera d'une manière confidentielle, objective et impartiale tous les signalements obtenus, et ce, sans égard à la fonction, au titre, au nombre d'années de

service ou à la relation avec la Ville de toute partie susceptible d'être impliquée dans une enquête éventuelle. Tous les employés qui font un signalement ont le droit à l'anonymat et à la confidentialité.

Si le signalement est fait de bonne foi, il ne devra y avoir aucunes représailles pour ce seul motif à l'égard du ou des employés, et ce, même s'il s'avère après enquête que l'acte signalé n'est pas répréhensible.

On entend par représailles notamment une sanction disciplinaire, une rétrogradation, un licenciement, un acte d'intimidation ou de harcèlement ou une mesure portant atteinte à l'emploi ou aux conditions de travail de même qu'à la rupture ou au non-renouvellement du contrat de travail d'un employé.

Le Service du contrôleur général recommandera à la Ville, le cas échéant, des mesures de protection à l'égard des employés qui ont fait un signalement et qui feront l'objet de représailles.

Section 3 – Définitions

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

- | | |
|--|--|
| « avantage » : | un cadeau, un don, une faveur, un prêt, une compensation, une avance, un bénéfice, un service, une commission, une récompense, une rémunération, une somme d'argent, une rétribution, un profit, une indemnité, une remise sur un produit ou service, une entrée gratuite ou à prix réduit à des événements sportifs ou culturels ou autres de même nature, un voyage, une promesse d'avantages futurs, une marque d'hospitalité ou toute autre chose de nature semblable; |
| « conflit d'intérêts réel » : | présence d'un intérêt personnel ou pécuniaire, connu de l'employé et suffisant pour l'influencer dans l'exercice de ses fonctions, en affectant l'impartialité de ses opinions ou de ses décisions; |
| « conflit d'intérêts apparent ou potentiel » : | présence chez un employé d'un intérêt personnel ou pécuniaire qui, aux yeux d'une personne raisonnablement informée, est susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions en affectant l'impartialité de ses opinions ou de ses décisions; |
| « entreprise liée ou organisme lié » : | toute entreprise ou tout organisme sur lequel l'employé peut exercer une influence, directement ou indirectement; |
| « gestionnaire » : | tout cadre qui a la responsabilité de la gestion d'une unité administrative et des ressources humaines qui en font partie; |
| « lien de parenté » : | toute personne entretenant une relation privilégiée avec la personne concernée. |

CHAPITRE 2 – Mission et valeurs

De façon à soutenir l'atteinte de ses objectifs, la Ville de Montréal s'est dotée d'une mission simple et claire, fondée sur l'intégrité, l'objectivité et la transparence pour guider ses interventions. Aux termes de cette mission, la Ville s'engage à :

- a) offrir aux citoyens, aux organismes, aux entreprises et aux visiteurs des services de qualité au moindre coût;
- b) promouvoir le caractère unique de Montréal et à contribuer à son développement.

Conséquemment, en fonction du poste qu'il occupe, chaque employé a la responsabilité de contribuer à la réalisation de cette mission, en se conformant en tout temps aux lois, aux règlements et aux règles applicables à la Ville, tout en respectant ses principales valeurs qui sont l'intégrité, la loyauté et le respect. Chaque employé doit privilégier ou développer ces valeurs dans son contexte de travail.

Considérant ces objectifs et l'importance de fournir aux employés un outil de travail, le présent code énonce de façon non limitative ni exhaustive les valeurs de la Ville et les devoirs de ses employés.

CHAPITRE 3 – L'intégrité

L'employé doit exercer ses fonctions avec intégrité, droiture, franchise et honnêteté.

Section 1 – Règles générales applicables aux conflits d'intérêts

- 1° L'employé doit faire preuve de jugement pour éviter des situations où il pourrait être empêché d'agir de façon objective et impartiale dans l'exercice de ses fonctions.
- 2° L'employé ne doit pas se placer dans une situation réelle, potentielle ou apparente de conflit entre d'une part, son intérêt personnel ou celui d'une personne ayant un lien de parenté avec lui et, d'autre part, celui de la Ville ou les devoirs de ses fonctions.
- 3° L'employé doit prendre les dispositions qui s'imposent afin d'éviter de se mettre en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent envers une personne, un groupe de personnes, une entreprise, un organisme ou une association ayant ou sollicitant une relation d'affaires avec la Ville.
- 4° L'employé doit divulguer par écrit au Service du contrôleur général toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent dès la survenance de l'événement ou dès son embauche. Le cas échéant, il devra remplir le formulaire prévu à cette fin. Dans le doute, toute situation susceptible de créer un malaise ou une apparence de conflit d'intérêts doit faire l'objet dans les meilleurs délais, d'une discussion entre l'employé visé et son supérieur immédiat ou avec le Service du contrôleur général.
- 5° Le Service du contrôleur général doit faire part, le cas échéant, à l'employé des mesures à prendre selon les circonstances, lesquelles mesures peuvent inclure notamment la production d'un rapport confidentiel, la réduction, la modification ou l'abandon d'activités, la vente de biens ou le placement de biens en fiducie.

Section 2 – Détention d'intérêts

- 1° L'employé ne peut détenir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise, un organisme ou une association, mettant en conflit ou susceptible de mettre en conflit son intérêt personnel et celui de la Ville ou les devoirs de ses fonctions.
- 2° Notamment, l'employé ne peut avoir directement ou indirectement, par lui-même ou par un associé, un contrat avec la Ville de la manière prévue à l'article 116 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).
- 3° Le cadre de direction doit, dans les 60 jours qui suivent son embauche, et annuellement par la suite, déposer au Service du contrôleur général une déclaration écrite mentionnant :
 - a) les intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité;
 - b) les intérêts pécuniaires qu'il a dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec la Ville ou avec tout organisme municipal dont il fait partie;
 - c) les emplois et les postes d'administrateur qu'il occupe;

d) l'existence des emprunts qu'il a contractés auprès de personnes ou organismes autres que des établissements financiers et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.

4° L'employé qui a acquis son intérêt par succession ou par donation et y a renoncé ou s'en est départi le plus tôt possible ne contrevient pas à la présente section. Il en est de même si l'intérêt d'un employé consiste dans la possession d'actions d'une personne morale qu'il ne contrôle pas, dont il n'est ni un administrateur ni un dirigeant et dont il possède moins de 10 % des actions émises donnant le droit de vote.

Section 3 – Autres activités professionnelles et promotion

1° L'employé ne peut occuper ou exercer un autre emploi, une autre charge ou une autre fonction dans une entreprise, un organisme ou une association, mettant en conflit ou susceptible de mettre en conflit son intérêt personnel et celui de la Ville ou les devoirs de ses fonctions.

2° L'occupation ou l'exercice d'un autre emploi, charge ou fonction ne doit pas nuire à la prestation de travail de l'employé à la Ville.

3° À moins d'une décision de la Ville qui l'y autorise, il est interdit pour un employé de faire la promotion d'un produit ou de se porter garant d'un produit de manière à donner l'impression que la Ville appuie ou se porte garante dudit produit.

Section 4 – Avantages

1° L'employé ne peut solliciter, accepter ou recevoir un avantage en contrepartie de l'exercice de ses fonctions en plus de ce qui lui est alloué à cette fin par la Ville.

2° L'employé ne peut, par lui-même ou par l'intermédiaire d'un tiers solliciter, accepter ou recevoir pour lui-même ou pour une autre personne un avantage qui risque d'avoir une influence réelle, potentielle ou apparente sur son objectivité et son impartialité dans l'exercice de ses fonctions, ou qui risque de le placer dans une situation d'obligé envers le donateur.

3° L'employé ne peut, par lui-même ou par l'intermédiaire d'un tiers solliciter, accepter ou recevoir pour lui-même ou pour une autre personne un avantage d'une personne, d'un groupe de personnes, d'une entreprise, d'un organisme ou d'une association ayant ou sollicitant une relation d'affaires avec la Ville.

4° L'employé peut accepter un avantage à l'occasion d'une activité de formation ou de perfectionnement, d'un congrès, d'un colloque, d'un gala ou d'un événement ou d'activités liées à des fonctions officielles de représentation, pourvu que cet avantage ne soit pas une somme d'argent, une action, une obligation ou un titre quelconque de finances et qui :

a) n'est pas en soi de nature à laisser planer un doute sur son intégrité ou son impartialité;

b) ne compromet aucunement l'intégrité ou l'image de la Ville ou;

c) est conforme aux règles de la courtoisie, du protocole ou de l'hospitalité.

5° Lorsqu'un employé accepte ou reçoit un avantage à l'occasion d'activités mentionnées au paragraphe 4° de la présente section, il doit, si cet avantage a une valeur de 75 \$ ou plus ou si la valeur des avantages consentis par une même personne, un groupe de personnes, une entreprise, un organisme ou une association ayant ou sollicitant une relation d'affaires avec la Ville à l'intérieur d'une période de six (6) mois totalise 75 \$ ou plus, le déclarer par écrit au Service du contrôleur général dans les dix (10) jours de sa réception, et ce, même si l'employé a fait remise de l'avantage reçu à la Ville.

Section 5 – Divulgence des relations familiales

- 1° Pour éviter une situation potentielle de conflit d'intérêts, tout employé de la Ville a l'obligation de divulguer, au Service du contrôleur général, un lien de parenté avec un autre employé de la Ville dans sa ligne hiérarchique. La nature des postes occupés, le degré du lien de parenté et les possibilités d'abus ou de conflit d'intérêts seront évalués afin de prendre les mesures appropriées.
- 2° Tout employé impliqué dans un processus de sélection de candidats ou d'attribution de contrats auprès de la Ville a l'obligation de divulguer, dès la connaissance des faits, au Service du contrôleur général, tout lien de parenté avec une personne participant à ce processus. Sur recommandation du Service du contrôleur général ou de la propre initiative de l'employé, des mesures, pouvant inclure notamment le retrait de l'employé du processus, pourront être prises.

Section 6 – Prévention du favoritisme

- 1° L'employé ne doit pas agir, tenter d'agir ou omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou ceux de toute autre personne physique ou morale.
- 2° L'employé ne doit pas se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts ou ceux de toute autre personne physique ou morale.
- 3° L'employé ne peut traiter une demande dont il est l'auteur et qui est adressée à la Ville en vue de l'obtention d'un permis, d'une subvention ou de toute autre autorisation ou d'un service. Il en est de même d'une demande provenant d'une entreprise ou d'un organisme lié ou d'une personne ayant un lien de parenté avec lui.
- 4° L'employé qui, conséquemment à l'application d'une loi, à un mariage, à une union de fait, à une union civile ou à l'acceptation d'une donation ou d'une succession, se trouve placé dans une situation de conflit d'intérêts au cours de son emploi doit :
 - a) aviser son supérieur dès la connaissance des faits et;
 - b) mettre fin à cette situation le plus tôt possible, au plus tard dans les trois (3) mois de la survenance de l'événement qui a engendré cette situation.

Si l'employé est dans l'impossibilité de mettre fin à cette situation, il doit en aviser immédiatement le Service du contrôleur général.

Section 7 – Diligence

- 1° L'employé doit faire preuve de rigueur et de professionnalisme.
- 2° L'employé doit se conformer et mettre en œuvre les décisions prises par les instances.
- 3° L'employé doit respecter les pratiques et les procédures administratives en vigueur. À cet égard, il doit prendre connaissance des règles applicables et de leurs mises à jour.
- 4° Chaque employé doit consacrer son temps de travail à l'exécution de ses fonctions et respecter ses horaires de travail.

Section 8 – Utilisation des services et des ressources de la Ville

- 1° Dans le respect des lois, des règlements et de toute autre règle, l'employé doit utiliser les services et les ressources de la Ville aux fins exclusives de l'exercice de ses fonctions, sauf dans l'une des situations suivantes :

- a) les services ou les ressources sont offerts de façon générale par la Ville au public ou;
 - b) l'employé a reçu une autorisation préalable de son gestionnaire.
- 2° L'employé ne peut confondre les biens de la Ville avec les siens à son profit, directement ou indirectement, ou en permettre l'usage à des tiers, à moins qu'il ne s'agisse d'un bien offert de façon générale par la Ville au public. Il en est de même si l'employé croit que certains biens sont destinés aux rebuts.
- 3° L'employé doit s'assurer, dans l'exercice de ses fonctions, de l'utilisation adéquate, efficace et efficiente des ressources de la Ville.

CHAPITRE 4 – La loyauté

L'employé doit agir avec loyauté. Il doit exercer ses fonctions en toute bonne foi et défendre les intérêts et la réputation de la Ville.

Section 1 – Discrétion, réserve et neutralité politique

- 1° L'employé ne peut publier de textes ni accorder d'entrevues sur des sujets liés à l'exercice de ses fonctions ou aux activités de la Ville sans avoir obtenu préalablement l'autorisation de la direction dont il relève.
- 2° L'employé ne doit pas utiliser le nom, le logo, de même que la signature de l'employé de la Ville à des fins non reliées à l'exécution de ses fonctions.
- 3° L'employé doit faire preuve de prudence et de réserve dans toutes ses déclarations publiques.
- 4° L'employé doit faire abstraction de ses opinions politiques dans l'exercice de ses fonctions.
- 5° L'employé peut se livrer à une activité de nature partisane relativement à une élection à un poste de membre du conseil de la Ville ou d'un arrondissement uniquement lorsque cette activité n'est pas susceptible de porter atteinte à sa capacité d'exercer ses fonctions avec loyauté et impartialité.

Malgré le premier alinéa, ne peuvent se livrer à aucune activité de nature partisane :

- a) le directeur général et ses adjoints;
- b) le trésorier et son adjoint;
- c) le greffier et son adjoint;
- d) le vérificateur général;
- e) l'inspecteur général.

Ne constitue pas une activité de nature partisane le fait d'assister à une réunion politique, de verser une contribution à un parti ou à un candidat indépendant autorisé, d'être membre d'un parti ou d'apposer une signature d'appui sur une déclaration de candidature ou une demande d'autorisation.

Le troisième alinéa ne s'applique pas au greffier de la Ville ou à son adjoint, ni, pendant qu'il est membre de son personnel électoral, à tout autre fonctionnaire ou employé de celle-ci, ni au trésorier.

- 6° L'employé ne doit pas faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la Ville, sauf si une

décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente.

Section 2 – Confidentialité et protection des renseignements personnels

- 1° La Ville est soumise à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) et toute divulgation doit se faire dans le respect de cette Loi.
- 2° L'employé doit agir avec loyauté et respecter la confidentialité des informations dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, à moins que la loi ou un tribunal ne l'exige autrement. Est considérée comme confidentielle, de façon générale, toute information appartenant ou relative à la Ville ou à ses activités et qui n'est généralement pas connue du public.
- 3° En tout temps, pendant son emploi ou après la cessation de son emploi, l'employé doit s'abstenir d'utiliser ou de communiquer à ses propres fins ou à des fins autres que celles de la Ville, les informations non disponibles au public dont il a eu connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.
- 4° À moins que la loi ou un tribunal ne l'exige, l'employé ne doit pas divulguer à un tiers les renseignements personnels ou l'information nominative au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* dont il a eu connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.
- 5° L'employé ne peut prendre ou tenter de prendre connaissance d'informations non disponibles au public alors qu'elles ne sont pas requises dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.
- 6° Après la cessation de son emploi, l'ancien employé ne peut agir de façon à tirer des avantages indus de ses fonctions antérieures au sein de la Ville.
- 7° L'employé visé par la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (RLRQ, c. T-11.011) doit s'y conformer, notamment en ce qui concerne les règles applicables après la cessation des fonctions relativement aux renseignements confidentiels et relativement à une procédure, négociation ou opération particulière à laquelle il a participé.

CHAPITRE 5 – Le respect

L'employé doit exercer ses fonctions avec respect et civilité envers ses collègues, subalternes, supérieurs, citoyens et toutes autres personnes qu'il côtoie.

1° Dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions, l'employé doit :

- a) respecter la dignité, le droit à la vie privée et la réputation de toute personne avec qui il interagit;
- b) faire preuve de courtoisie et de diligence;
- c) afficher une attitude d'ouverture devant les diversités contribuant ainsi à faire de Montréal une ville solidaire et inclusive;
- d) contribuer à créer une atmosphère de coopération, de collaboration et d'esprit d'équipe.

2° L'employé doit respecter les besoins des citoyens en leur fournissant les meilleurs services auxquels ils sont en droit de s'attendre et en les appuyant dans leur démarche en faisant montre d'initiative.

CHAPITRE 6 – Service du contrôleur général

1° Aux fins du présent code, le Service du contrôleur général a pour rôle de conseiller les gestionnaires de la Ville, autant ceux exerçant leur prestation de travail au sein des services corporatifs qu'au sein des arrondissements, dans l'interprétation, l'application et le respect des règles prévues au présent code et pour toute question relative à l'éthique et à la déontologie.

2° Il doit recevoir, consigner et examiner, de la manière dont il détermine, toutes les divulgations et les déclarations qui lui sont transmises en vertu du présent code.

3° Il doit aussi offrir le soutien consultatif nécessaire à l'interprétation et à l'application des règles prévues au présent code et pour toute question relative à l'éthique et à la déontologie aux personnes confrontées à des situations particulières visées par celles-ci.

Annexe 2 : Message aux employés

Consultation des employés du 31 janvier au 10 février 2017
Votre opinion sur le texte révisé du code de conduite des employés

Le Contrôleur général vous invite à nouveau à vous exprimer. Cette fois, il s'agit de commenter anonymement le texte revu du code de conduite, un exercice obligatoire dans la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

31 janvier 2017

En vertu de cette loi, la Ville s'est dotée en décembre 2012 du *Code de conduite des employés de la Ville de Montréal*. Après quelques années d'utilisation, le Contrôleur général souhaite mettre à jour le document afin de le rapprocher du vécu des employés. Il vous propose donc un texte revu et sollicite votre avis à ce sujet.

Le texte révisé fait suite à la consultation à laquelle plusieurs d'entre vous ont participé en mars 2016. Cet exercice prenait en compte les principaux commentaires et suggestions dans le rapport de consultation diffusé à l'automne 2016 par le Contrôleur général.

La *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* requiert qu'un exercice de consultation auprès des employés soit fait sur le texte proposé avant son approbation par les instances.

Commentez le code de conduite

Votre participation à cette consultation consiste à remplir anonymement un questionnaire électronique. Nous estimons entre 15 à 30 minutes le temps nécessaire pour prendre connaissance du document et remplir le questionnaire. Celui-ci peut être rempli à partir de votre poste de travail et sur les heures régulières de travail.

La date limite pour répondre au questionnaire est le **10 février 2017**.

Comment procéder?

1. Téléchargez d'abord le [document explicatif \(annexe A\)](#) et prenez-en connaissance pour répondre au questionnaire :
 - Ce document montre en jaune les modifications apportées à la version originale. Il est divisé en trois colonnes : le texte en vigueur, le texte proposé et les remarques du contrôleur général.
 - Vous trouverez des références aux numéros des questions tout au long du document (ex. : Q2, etc.). Ces numéros vous aideront à vous repérer dans le document si vous ne pouvez pas lire le document au complet.
 - Si vous souhaitez imprimer le document, il est recommandé de choisir le format *légal*.
2. Répondez ensuite au [questionnaire électronique](#) :
 - C'est l'occasion de signifier votre accord ou votre désaccord et de donner vos commentaires ou suggestions.

Les suites de la démarche

Les réponses recueillies seront prises en compte par le Contrôleur général et, au besoin, des modifications pourront être soumises aux instances.

Le texte proposé a été présenté par le Contrôleur général à un groupe d'intervenants en ressources humaines.

De plus, il rencontrera en groupes de discussion certains employés ne disposant pas de poste informatique.

Finalement, le texte proposé sera transmis aux syndicats et aux associations.
Le Contrôleur général vous remercie pour votre collaboration à l'amélioration du *Code de conduite des employés de la Ville de Montréal*.

Renseignements

Contrôleur général

Téléphone : 514 872-2000

Courriel : cg@ville.montreal.qc.ca

En savoir plus

- [Section intranet : Code de conduite en vigueur](#)
- [Page intranet : Consultation sur le code de conduite](#)
- [Message aux employés \(14 novembre 2016\) : Rapport de consultation des employés sur le code de conduite](#)

Annexe 3 : Message aux employés (rappel)

Consultation des employés du 31 janvier au 10 février 2017
Rappel :



Annexe 4 : Page intranet pour la consultation

Page intranet pour la consultation des employés sur le code de conduite

▪ Consultation sur le code de conduite

En vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la Ville s'est dotée en décembre 2012 du *Code de conduite des employés de la Ville de Montréal*. Après quelques années d'utilisation, le Contrôleur général souhaite mettre à jour le document afin de le rapprocher du vécu des employés. Il vous propose donc un texte revu et sollicite votre avis à ce sujet.

Le texte révisé fait suite à la consultation à laquelle plusieurs employés ont participé en mars 2016 et qui avait mené à la publication d'un rapport de consultation à l'automne 2016 par le Contrôleur général.

La *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* requiert qu'un exercice de consultation auprès des employés soit fait sur le texte proposé avant son approbation par les instances.

▪ Commentez le code de conduite

Le Contrôleur général vous demande votre opinion en remplissant anonymement un questionnaire électronique. Le temps estimé pour répondre est de 15 à 30 minutes.

La consultation auprès des employés se déroule du 31 janvier au 10 février 2017.

▪ Comment procéder?

1. Téléchargez d'abord le [document explicatif \(annexe A\)](#) et prenez-en connaissance pour répondre au questionnaire :
 - Ce document montre en jaune les modifications apportées à la version originale. Il est divisé en trois colonnes : le texte en vigueur, le texte proposé et les remarques du Contrôleur général.
 - Vous trouverez des références aux numéros des questions tout au long du document (ex. : Q2, etc.).
 - Ces numéros vous aideront à vous repérer dans le document si vous ne pouvez pas lire le document au complet.
 - Si vous souhaitez imprimer le document, il est recommandé de choisir le format *légal*.
2. Répondez ensuite au [questionnaire électronique](#) :
 - C'est l'occasion de signifier votre accord ou votre désaccord et de donner vos commentaires ou suggestions.

▪ Les suites de la démarche

Les réponses recueillies seront prises en compte par le Contrôleur général et, au besoin, des modifications pourront être soumises aux instances.

Annexe 5 : Document explicatif (annexe A)

ANNEXE A : Code de conduite des employés de la Ville de Montréal Propositions à la suite de la consultation réalisée en mars 2016

Texte en vigueur le 29 septembre 2016	Texte proposé	Remarque du BCG
<p>CHAPITRE 1 – Dispositions générales</p> <p>À titre d'organisme public, la Ville se doit de préserver la confiance du public. La Ville a le devoir d'agir avec intégrité et transparence. Les citoyens s'attendent des fonctionnaires qu'ils servent l'intérêt général en faisant preuve d'impartialité et en gérant les ressources publiques de manière appropriée. Par conséquent, l'adhésion des employés à des normes éthiques est essentielle.</p> <p style="text-align: right;">Q2</p>	<p>CHAPITRE 1 – Mission et valeurs</p> <p>De façon à soutenir l'atteinte de ses objectifs, la Ville de Montréal s'est dotée d'une mission simple et claire, fondée sur l'intégrité, l'objectivité et la transparence pour guider ses interventions. Aux termes de cette mission, la Ville s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir aux citoyens, aux organismes, aux entreprises et aux visiteurs des services de qualité au moindre coût; • Promouvoir le caractère unique de Montréal et à contribuer à son développement. <p>À titre d'organisme public, la Ville se doit de préserver la confiance du public. Les citoyens s'attendent des fonctionnaires qu'ils servent l'intérêt général en faisant preuve d'impartialité et en gérant les ressources publiques de manière appropriée. Par conséquent, l'adhésion des employés aux valeurs de la Ville est essentielle. Ces valeurs sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'intégrité • La loyauté • Le respect <p>Conséquemment, en fonction du poste qu'il occupe, chaque employé a la responsabilité de contribuer à la réalisation de cette mission, en se conformant en tout temps aux lois, aux règlements et aux règles applicables à la Ville, tout en respectant ses principales valeurs qui sont l'intégrité, la loyauté et le respect. Chaque employé doit privilégier ou développer ces valeurs dans son contexte de travail.</p> <p>L'employé a aussi l'obligation d'adopter une conduite qui peut résister à l'examen public le plus minutieux. Cette obligation ne se limite pas à la simple observation du présent code.</p> <p>Considérant ces objectifs et l'importance de fournir aux employés un outil de travail, le présent code énonce de façon non limitative ni exhaustive les valeurs de la Ville et les devoirs de ses employés tout en poursuivant les buts suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Instaurer des normes de comportements qui intègrent ces valeurs; 2) Établir une référence commune permettant d'harmoniser les comportements individuels et collectifs des employés; 3) Favoriser une attitude intégrée, loyale et respectueuse; 	<p>Les chapitres 1 et 2 ont été fusionnés pour en faire qu'un seul. Le code a été adopté en vertu de la <i>Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale</i>. Toutefois, le code était essentiellement un document déontologique.</p> <p>Le chapitre 1 du texte proposé informe les lecteurs de la vision de la Ville de l'éthique soit un processus de réflexion critique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - qui prend en compte diverses dimensions, dont les normes et les valeurs organisationnelles ; - et qui permet de résoudre ou prévenir des conflits de valeurs ou de normes présents dans la vie des employés de la Ville.

Consultation des employés, février 2017

Texte en vigueur le 29 septembre 2016	Texte proposé	Remarque du BCG
<p>Section 1 – Application et sanction Le code de conduite s'applique à tous les employés de la Ville de Montréal.</p> <p>Les règles qu'il contient s'ajoutent à toutes autres règles prévues par loi ou règlement, notamment la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (L.R.Q., chapitre T-11.011), la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1), le Code civil du Québec (L.R.Q., chapitre C-1991), le Code criminel (L.R.C., 1985, c. C-46) de même qu'à tout encadrement administratif ou contrat de travail collectif ou individuel.</p>	<p>Section 1 – Application et sanction Le code de conduite s'applique à tous les employés de la Ville de Montréal.</p> <p>CHAPITRE 2 – Dispositions générales Section 1 – Application et sanction Le code de conduite s'applique à tous les employés de la Ville de Montréal.</p> <p>Le présent code ne doit pas être interprété comme restreignant les obligations imposées à un employé par une loi, un règlement, un code de déontologie professionnel.</p> <p>De plus, les règles que contient le présent code s'ajoutent à celles prévues à tout contrat de travail, que ce soit un contrat individuel ou une convention collective, ainsi qu'à tout encadrement administratif de la Ville.</p>	<p>La version originale du Code a été simplifiée et inclut les codes de déontologie professionnels. L'énonciation des lois n'est pas nécessaire.</p>
<p>L'employé qui est membre d'un ordre professionnel doit respecter les obligations déontologiques qui lui sont applicables à ce titre.</p>	<p>L'énoncé a été inclus au début de la section 1 du chapitre 2.</p>	<p>L'énoncé a été inclus au début de la section 1 du chapitre 2.</p>
<p>Le présent code est remis à tous les employés et accessible sur le site intranet de la Ville.</p> <p>Les gestionnaires de la Ville doivent connaître le présent code et en assurer le respect. Ils sont chargés de veiller à la promotion, à l'application et au respect des règles. Ils doivent également instaurer et maintenir un ensemble de contrôles internes afin, entre autres, de prévenir et détecter les situations à risque ou contraires au code.</p>	<p>Le présent code est remis à tous les employés et accessible sur le site intranet de la Ville.</p>	<p>L'article a été déplacé dans une section distincte. Voir section 2 du chapitre 2.</p>
<p>Un manquement à une règle prévue au présent code par un employé peut entraîner, sur décision de la Ville et dans le respect de tout contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement.</p> <p>La procédure applicable à tout employé syndiqué est celle prévue à la convention collective ou à la sentence arbitrale qui le concerne.</p>	<p>Un manquement à une règle prévue au présent code par un employé peut entraîner, sur décision de la Ville et dans le respect de tout contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement.</p> <p>La procédure applicable à tout employé syndiqué est celle prévue à la convention collective ou à la sentence arbitrale qui le concerne.</p>	<p>L'article a été déplacé dans une section distincte. Voir section 2 du chapitre 2.</p>

Consultation des employés février 2017

Texte en vigueur le 29 septembre 2016	Texte proposé	Remarque du BCG
<p>Q4</p> <p>Section 2 – Rôle et responsabilités du gestionnaire</p> <p>A titre d'employés, les gestionnaires de la Ville sont assujettis au présent code. Ils doivent aussi en assurer le respect. Ils sont chargés de veiller à la promotion, à l'application et au respect des règles. Ils doivent également instaurer et maintenir un ensemble de contrôles internes afin, entre autres, de prévenir, détecter et agir lors de situations à risque ou contraires au code. Il doit être tenu compte du droit de gréance du gestionnaire dans l'application et l'interprétation du présent code.</p>	<p>Section 2 – Rôle et responsabilités du gestionnaire</p> <p>A titre d'employés, les gestionnaires de la Ville sont assujettis au présent code. Ils doivent aussi en assurer le respect. Ils sont chargés de veiller à la promotion, à l'application et au respect des règles. Ils doivent également instaurer et maintenir un ensemble de contrôles internes afin, entre autres, de prévenir, détecter et agir lors de situations à risque ou contraires au code. Il doit être tenu compte du droit de gréance du gestionnaire dans l'application et l'interprétation du présent code.</p>	<p>Une section a été ajoutée pour mettre en évidence le rôle du gestionnaire et de tenir compte de la réalité terrain. Le gestionnaire doit être le porteur du Code et agir en conséquence.</p>
<p>Section 2 – Signalement et protection</p> <p>Tout employé qui est témoin ou possède de l'information concernant un manquement aux règles prévues au présent code peut le signaler à un supérieur ou au Service du contrôleur général ou par la ligne éthique. Le supérieur ou le Service du contrôleur général en assurera le suivi selon les circonstances.</p>	<p>Section 3 – Signalement</p> <p>Tout employé qui est témoin ou possède de l'information concernant un manquement aux règles prévues au présent code peut le signaler à un supérieur ou au contrôleur général. Le supérieur ou le contrôleur général en assurera le suivi selon les circonstances.</p>	<p>On ne mentionne plus la ligne éthique puisqu'elle ne relève plus de la direction générale.</p>
<p>Le supérieur ou le Service du contrôleur général traitera d'une manière confidentielle, objective et impartiale tous les signalements obtenus, et ce, sans égard à la fonction, au titre, au nombre d'années de service ou à la relation avec la Ville de toute partie susceptible d'être impliquée dans une enquête éventuelle. Tous les employés qui font un signalement ont le droit à l'anonymat et à la confidentialité.</p>	<p>Le supérieur ou le contrôleur général traitera d'une manière confidentielle, objective et impartiale tous les signalements obtenus, et ce, sans égard à la fonction, au titre, au nombre d'années de service ou à la relation avec la Ville de toute partie susceptible d'être impliquée dans une enquête éventuelle.</p> <p>Tous les employés qui font un signalement ont le droit à l'anonymat et à la confidentialité.</p>	<p>La dernière phrase du deuxième paragraphe de cette section fait l'objet d'un paragraphe distinct.</p>
<p>Si le signalement est fait de bonne foi, il ne devra y avoir aucunes représailles pour ce seul motif à l'égard du ou des employés, et ce, même s'il s'avère après enquête que l'acte signalé n'est pas répréhensible.</p> <p>Q5</p>	<p>Section 4 – Protection contre les représailles</p> <p>Il est interdit d'exercer des représailles contre un employé pour le seul motif qu'il ait, de bonne foi, fait un signalement ou collaboré à une vérification ou à une enquête donnant suite à un signalement.</p> <p>Il est également interdit de menacer un employé de représailles pour qu'il s'abstienne de faire un signalement ou de collaborer à une vérification ou à une enquête menée en raison d'un signalement.</p>	<p>À partir des commentaires des employés recueillis lors de la consultation faite en mars 2016, le code initial a été revu dans le but d'interdire de façon plus explicite les gestes de représailles contre les employés qui font un signalement.</p>
<p>On entend par représailles notamment une sanction disciplinaire, une rétrogradation, un licenciement, un acte d'intimidation ou de harcèlement ou une mesure portant atteinte à l'emploi ou aux conditions de travail de même qu'à la rupture ou au non-renouvellement du contrat de travail d'un employé.</p> <p>Le Service du contrôleur général recommandera à la Ville, le cas échéant, des mesures de protection à l'égard des employés qui ont fait un signalement et qui feront l'objet de représailles.</p>	<p>On entend par représailles notamment une sanction disciplinaire, une rétrogradation, un licenciement, un acte d'intimidation ou de harcèlement ou une mesure portant atteinte à l'emploi ou aux conditions de travail de même qu'à la rupture ou au non-renouvellement du contrat de travail d'un employé.</p> <p>Le contrôleur général assure, le cas échéant, les mesures de protection à l'égard des employés qui ont fait un signalement et qui font l'objet de représailles.</p> <p>Q6</p>	

Consultation des employés février 2017

Texte en vigueur le 29 septembre 2016	Texte proposé	Remarque du BCG
<p>Section 3 – Définitions</p> <p>Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :</p> <p>« avantage » : un cadeau, un don, une faveur, un prêt, une compensation, une avance, un bénéfice, un service, une commission, une récompense, une rémunération, une somme d'argent, une rétribution, un profit, une indemnité, une remise sur un produit ou service, une entrée gratuite ou à prix réduit à des événements sportifs ou culturels ou autres de même nature, un voyage, une promesse d'avantages futurs, une marque d'hospitalité ou toute autre chose de nature semblable;</p> <p>« conflit d'intérêts réel » : présence d'un intérêt personnel ou pécuniaire, connu de l'employé et suffisant pour influencer dans l'exercice de ses fonctions, en affectant l'impartialité de ses opinions ou de ses décisions;</p> <p>« conflit d'intérêts apparent ou potentiel » : présence chez un employé d'un intérêt personnel ou pécuniaire qui, aux yeux d'une personne raisonnablement informée, est susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions en affectant l'impartialité de ses opinions ou de ses décisions;</p> <p>« employé » : tout cadre qui a la responsabilité de la gestion d'une unité administrative et des ressources humaines qui en font partie;</p> <p>« lien de parenté » : toute personne entretenant une relation privilégiée avec la personne concernée.</p>	<p>Section 5 – Définitions</p> <p>Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :</p> <p>« avantage » : un cadeau, un don, une faveur, un prêt, une compensation, une avance, un bénéfice, un service, une commission, une récompense, une rémunération, une somme d'argent, une rétribution, un profit, une indemnité, une remise sur un produit ou service, une entrée gratuite ou à prix réduit à des événements sportifs ou culturels ou autres de même nature, un voyage, une promesse d'avantages futurs, une marque d'hospitalité ou toute autre chose de nature semblable;</p> <p>« conflit d'intérêts réel » : présence d'un intérêt personnel ou pécuniaire, connu de l'employé et suffisant pour influencer dans l'exercice de ses fonctions, en affectant l'impartialité de ses opinions ou de ses décisions;</p> <p>« conflit d'intérêts apparent ou potentiel » : présence chez un employé d'un intérêt personnel ou pécuniaire qui, aux yeux d'une personne raisonnablement informée, est susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions en affectant l'impartialité de ses opinions ou de ses décisions;</p> <p>« employé » : un fonctionnaire ou un employé lié à la Ville de Montréal par un contrat de travail, quelle que soit sa forme, incluant un gestionnaire;</p> <p>« entreprise liée ou organisme lié » : toute entreprise ou tout organisme sur lequel l'employé ou une personne liée à celui-ci peut exercer une influence, directement ou indirectement;</p> <p>« gestionnaire » : tout cadre qui a la responsabilité de la gestion d'une unité administrative et des ressources humaines qui en font partie;</p> <p>« lien de parenté » : une personne, avant un lien par le sang, le mariage, l'union civile, l'union de fait et l'adoption, avec l'employé. Lui sont également liés l'enfant d'une personne visée ci-dessus, un membre de la famille immédiate vivant sous le même toit, une personne à la charge de l'employé ainsi que toute personne que l'employé pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle.</p>	
<p>Section 3 – Définitions</p> <p>Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :</p> <p>« avantage » : un cadeau, un don, une faveur, un prêt, une compensation, une avance, un bénéfice, un service, une commission, une récompense, une rémunération, une somme d'argent, une rétribution, un profit, une indemnité, une remise sur un produit ou service, une entrée gratuite ou à prix réduit à des événements sportifs ou culturels ou autres de même nature, un voyage, une promesse d'avantages futurs, une marque d'hospitalité ou toute autre chose de nature semblable;</p> <p>« conflit d'intérêts réel » : présence d'un intérêt personnel ou pécuniaire, connu de l'employé et suffisant pour influencer dans l'exercice de ses fonctions, en affectant l'impartialité de ses opinions ou de ses décisions;</p> <p>« conflit d'intérêts apparent ou potentiel » : présence chez un employé d'un intérêt personnel ou pécuniaire qui, aux yeux d'une personne raisonnablement informée, est susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions en affectant l'impartialité de ses opinions ou de ses décisions;</p> <p>« employé » : tout cadre qui a la responsabilité de la gestion d'une unité administrative et des ressources humaines qui en font partie;</p> <p>« lien de parenté » : toute personne entretenant une relation privilégiée avec la personne concernée.</p>	<p>« employé » : un fonctionnaire ou un employé lié à la Ville de Montréal par un contrat de travail, quelle que soit sa forme, incluant un gestionnaire;</p> <p>« entreprise liée ou organisme lié » : toute entreprise ou tout organisme sur lequel l'employé ou une personne liée à celui-ci peut exercer une influence, directement ou indirectement;</p> <p>« gestionnaire » : tout employé-cadre qui a la responsabilité de la gestion d'une unité administrative et des ressources humaines qui en font partie;</p> <p>« Personne liée » : une personne, avant un lien par le sang, le mariage, l'union civile, l'union de fait et l'adoption, avec l'employé. Lui sont également liés l'enfant d'une personne visée ci-dessus, un membre de la famille immédiate vivant sous le même toit, une personne à la charge de l'employé ainsi que toute personne que l'employé pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle.</p>	<p>Suite au sondage réalisé en mars 2016, cet ajout répond à une demande des employés.</p>
<p>Section 3 – Définitions</p> <p>Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :</p> <p>« avantage » : un cadeau, un don, une faveur, un prêt, une compensation, une avance, un bénéfice, un service, une commission, une récompense, une rémunération, une somme d'argent, une rétribution, un profit, une indemnité, une remise sur un produit ou service, une entrée gratuite ou à prix réduit à des événements sportifs ou culturels ou autres de même nature, un voyage, une promesse d'avantages futurs, une marque d'hospitalité ou toute autre chose de nature semblable;</p> <p>« conflit d'intérêts réel » : présence d'un intérêt personnel ou pécuniaire, connu de l'employé et suffisant pour influencer dans l'exercice de ses fonctions, en affectant l'impartialité de ses opinions ou de ses décisions;</p> <p>« conflit d'intérêts apparent ou potentiel » : présence chez un employé d'un intérêt personnel ou pécuniaire qui, aux yeux d'une personne raisonnablement informée, est susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions en affectant l'impartialité de ses opinions ou de ses décisions;</p> <p>« employé » : tout cadre qui a la responsabilité de la gestion d'une unité administrative et des ressources humaines qui en font partie;</p> <p>« lien de parenté » : toute personne entretenant une relation privilégiée avec la personne concernée.</p>	<p>« employé » : un fonctionnaire ou un employé lié à la Ville de Montréal par un contrat de travail, quelle que soit sa forme, incluant un gestionnaire;</p> <p>« entreprise liée ou organisme lié » : toute entreprise ou tout organisme sur lequel l'employé ou une personne liée à celui-ci peut exercer une influence, directement ou indirectement;</p> <p>« gestionnaire » : tout employé-cadre qui a la responsabilité de la gestion d'une unité administrative et des ressources humaines qui en font partie;</p> <p>« Personne liée » : une personne, avant un lien par le sang, le mariage, l'union civile, l'union de fait et l'adoption, avec l'employé. Lui sont également liés l'enfant d'une personne visée ci-dessus, un membre de la famille immédiate vivant sous le même toit, une personne à la charge de l'employé ainsi que toute personne que l'employé pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle.</p>	<p>Suite au sondage réalisé en mars 2016, plusieurs employés trouvaient la définition de « lien de parenté » incomplète pour l'application du Code. Le terme a été remplacé par celui de « personne liée » avec une définition plus précise des liens visés.</p>
<p>CHAPITRE 2 – Mission et valeurs</p> <p>De façon à soutenir l'atteinte de ses objectifs, la Ville de Montréal s'est dotée d'une mission simple et claire, fondée sur l'intégrité, l'objectivité et la transparence pour guider ses interventions. Aux termes de cette mission, la Ville s'engage à :</p> <p>a) offrir aux citoyens, aux organismes, aux entreprises et aux visiteurs des services de qualité au moindre coût;</p> <p>b) promouvoir le caractère unique de Montréal et à contribuer à son développement.</p>	<p>Le chapitre 2 a été déplacé dans le chapitre 1.</p>	

Consultation des employés février 2017

Texte en vigueur le 29 septembre 2016	Texte proposé	Remarque du BCG
<p>Conséquence, en fonction du poste qu'il occupe, chaque employé a la responsabilité de contribuer à la réalisation de cette mission, en se conformant en tout temps aux lois, aux règlements et aux règles applicables à la Ville, tout en respectant ses principales valeurs qui sont l'intégrité, la loyauté et le respect. Chaque employé doit privilégier ou développer ces valeurs dans son contexte de travail.</p>		
<p>Considérant ces objectifs et l'importance de fournir aux employés un outil de travail, le présent code énonce de façon non limitative ni exhaustive les valeurs de la Ville et les devoirs de ses employés.</p>		
<p>CHAPITRE 3 – L'intégrité L'employé doit exercer ses fonctions avec intégrité, droiture, franchise et honnêteté.</p>	<p>CHAPITRE 3 – L'intégrité L'employé doit exercer ses fonctions avec intégrité, droiture, franchise et honnêteté.</p>	
<p>Section 1 – Règles générales applicables aux conflits d'intérêts 1° L'employé doit faire preuve de jugement pour éviter des situations où il pourrait être empêché d'agir de façon objective et impartiale dans l'exercice de ses fonctions. 2° L'employé ne doit pas se placer dans une situation réelle, potentielle ou apparente de conflit entre d'une part, son intérêt personnel ou celui d'une personne ayant un lien de parenté avec lui et, d'autre part, celui de la Ville ou les devoirs de ses fonctions. 3° L'employé doit prendre les dispositions qui s'imposent afin d'éviter de se mettre en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent envers une personne, un groupe de personnes, une entreprise, un organisme ou une association ayant ou sollicitant une relation d'affaires avec la Ville. 4° L'employé doit divulguer par écrit au Service du contrôleur général toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent dès la survenance de l'événement ou dès son embauche. Le cas échéant, il devra remplir le formulaire prévu à cette fin. Dans le doute, toute situation susceptible de créer un malaise ou une apparence de conflit d'intérêts doit faire l'objet dans les meilleurs délais, d'une discussion entre l'employé visé et son supérieur immédiat ou avec le Service du contrôleur général.</p>	<p>Section 1 – Règles générales applicables aux conflits d'intérêts 1° L'employé doit faire preuve de jugement pour éviter des situations où il pourrait être empêché d'agir de façon objective et impartiale dans l'exercice de ses fonctions. 2° L'employé ne doit pas se placer dans une situation réelle, potentielle ou apparente de conflit entre d'une part son intérêt personnel ou celui d'une personne liée et, d'autre part, celui de la Ville ou les devoirs de ses fonctions. 3° L'employé doit prendre les dispositions qui s'imposent afin d'éviter de se mettre en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent envers une personne, un groupe de personnes, une entreprise, un organisme ou une association ayant ou sollicitant une relation d'affaires avec la Ville. 4° L'employé doit divulguer par écrit à son gestionnaire et au contrôleur général toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent. Le cas échéant, il devra sans délai remplir et remettre le formulaire prévu à cette fin. Dans le doute, toute situation susceptible de créer un malaise ou une apparence de conflit d'intérêts doit faire l'objet dans les meilleurs délais, d'une discussion entre l'employé visé et son supérieur immédiat ou avec le contrôleur général.</p>	<p>Le texte proposé tient compte du remplacement du terme « lien de parenté » par celui de « personne liée ».</p>

Consultation des employés (février 2017)

<p>Texte en vigueur le 29 septembre 2016</p> <p>5° Le Service du contrôleur général doit faire part, le cas échéant, à l'employé des mesures à prendre selon les circonstances, lesquelles mesures peuvent inclure notamment la production d'un rapport confidentiel, la réduction, la modification ou l'abandon d'activités, la vente de biens ou le placement de biens en fiducie.</p>	<p>Texte proposé</p> <p>5° Le gestionnaire doit faire part à l'employé des mesures à prendre selon les circonstances en remplissant la section du formulaire prévue à cette fin.</p> <p>Ces mesures peuvent inclure notamment la production d'un rapport confidentiel, la réduction, la modification ou l'abandon d'activités, ou toutes autres mesures appropriées.</p> <p>Le formulaire dûment rempli par l'employé et le gestionnaire doit être transmis au contrôleur général pour son avis.</p>	<p>Remarque du BCG</p> <p>Dans les faits, le gestionnaire est responsable du processus de divulgation. Le contrôleur général agit en rôle-conseil.</p>
<p>Section 2 – Détenition d'intérêts</p> <p>1° L'employé ne peut détenir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise, un organisme ou une association, mettant en conflit ou susceptible de mettre en conflit son intérêt personnel et celui de la Ville ou les devoirs de ses fonctions.</p> <p>2° Notamment, l'employé ne peut avoir directement ou indirectement, par lui-même ou par un associé, un contrat avec la Ville de la manière prévue à l'article 116 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19).</p> <p>3° Le cadre de direction doit, dans les 60 jours qui suivent son embauche, et annuellement par la suite, déposer au Service du contrôleur général une déclaration écrite mentionnant :</p> <p>a) les intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité;</p> <p>b) les intérêts pécuniaires qu'il a dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec la Ville ou avec tout organisme municipal dont il fait partie;</p> <p>c) les emplois et les postes d'administrateur qu'il occupe;</p> <p>d) l'existence des emprunts qu'il a contractés auprès de personnes ou organismes autres que des établissements financiers et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.</p>	<p>Section 2 – Détenition d'intérêts</p> <p>1° L'employé ne peut détenir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise, un organisme ou une association, mettant en conflit ou susceptible de mettre en conflit son intérêt personnel et celui de la Ville ou les devoirs de ses fonctions.</p> <p>2° Notamment, l'employé ne peut avoir directement ou indirectement, par lui-même ou par un associé, un contrat avec la Ville de la manière prévue à l'article 116 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19).</p> <p>3° Le cadre de direction doit, dans les 60 jours qui suivent son embauche, et annuellement par la suite, déposer au contrôleur général une déclaration écrite mentionnant :</p> <p>a) les intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité;</p> <p>b) les intérêts pécuniaires qu'il a dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec la Ville ou avec tout organisme municipal dont il fait partie;</p> <p>c) les emplois et les postes d'administrateur qu'il occupe;</p> <p>d) l'existence des emprunts qu'il a contractés auprès de personnes ou organismes autres que des établissements financiers ou de prêts, qu'il a accordés à d'autres personnes que les membres de sa famille immédiate, et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.</p> <p>Pour l'application de l'alinéa d), est un membre de la famille immédiate de l'employé, son conjoint ou son conjoint de fait ainsi qu'un enfant à charge de l'employé ou de son conjoint ou son conjoint de fait.</p>	<p>Q10</p>
<p>5° Le Service du contrôleur général doit faire part, le cas échéant, à l'employé des mesures à prendre selon les circonstances, lesquelles mesures peuvent inclure notamment la production d'un rapport confidentiel, la réduction, la modification ou l'abandon d'activités, la vente de biens ou le placement de biens en fiducie.</p>	<p>5° Le gestionnaire doit faire part à l'employé des mesures à prendre selon les circonstances en remplissant la section du formulaire prévue à cette fin.</p> <p>Ces mesures peuvent inclure notamment la production d'un rapport confidentiel, la réduction, la modification ou l'abandon d'activités, ou toutes autres mesures appropriées.</p> <p>Le formulaire dûment rempli par l'employé et le gestionnaire doit être transmis au contrôleur général pour son avis.</p>	<p>Dans les faits, le gestionnaire est responsable du processus de divulgation. Le contrôleur général agit en rôle-conseil.</p>

Texte en vigueur le 29 septembre 2016	Texte proposé	Remarque du BCG
<p>4° L'employé qui a acquis son intérêt par succession ou par donation et y a renoncé ou s'en est départi le plus tôt possible ne contrevient pas à la présente section. Il en est de même si l'intérêt d'un employé consiste dans la possession d'actions d'une personne morale qu'il ne contrôle pas, dont il n'est ni un administrateur ni un dirigeant et dont il possède moins de 10 % des actions émises dominant le droit de vote.</p>	<p>4° L'employé qui a acquis son intérêt par succession ou par donation et y a renoncé ou s'en est départi le plus tôt possible ne contrevient pas à la présente section.</p>	<p>Le fait d'avoir le contrôle ou non importe peu sur la possibilité qu'il y ait un conflit d'intérêts.</p> <p>Un employé peut avoir un placement substantiel dans une firme sans en avoir le contrôle mais dont la valeur pour lui pourrait influencer son objectivité ou son impartialité.</p>
<p>Section 3 – Autres activités professionnelles et promotion</p> <p>1° L'employé ne peut occuper ou exercer un autre emploi, une autre charge ou une autre fonction dans une entreprise, un organisme ou une association, mettant en conflit ou susceptible de mettre en conflit son intérêt personnel et celui de la Ville ou les devoirs de ses fonctions.</p>	<p>Section 3 – Autres activités professionnelles et promotion</p> <p>1° Lorsqu'un employé occupe ou exerce un autre emploi, une autre charge ou une autre fonction dans une entreprise, un organisme ou une association ou lorsqu'il s'implique dans des activités extérieures à son travail, notamment des activités sportives, professionnelles, caritatives ou sociales, il doit s'assurer que ces emplois ou ces activités :</p> <p>a) ne l'empêchent pas d'assumer pleinement les responsabilités liées à son emploi;</p> <p>b) ne nuisent ni à la réputation ni à l'image de la Ville;</p> <p>c) ne sont pas susceptibles de le placer dans une situation dérogatoire au présent code;</p> <p>d) demeurent un engagement personnel auquel la Ville ne doit être associée d'aucune façon.</p>	<p>Le nouvel article énonce les facteurs à prendre en compte dans la réflexion de la problématique. Cela définit mieux « mettre en conflit ou susceptible de mettre en conflit ».</p> <p>Article a) du texte proposé remplace l'article 2 de la version originale du Code.</p>
<p>2° L'occupation ou l'exercice d'un autre emploi, charge ou fonction ne doit pas nuire à la prestation de travail de l'employé à la Ville.</p>		<p>Fusionné avec l'article 1a).</p>
<p>3° A moins d'une décision de la Ville qui l'y autorise, il est interdit pour un employé de faire la promotion d'un produit ou de se porter garant d'un produit de manière à donner l'impression que la Ville appuie ou se porte garante dudit produit.</p>	<p>2° A moins d'une décision de la Ville qui l'y autorise, il est interdit pour un employé de faire la promotion d'un produit ou d'un service ou de se porter garant d'un produit ou d'un service de manière à donner l'impression que la Ville appuie ou se porte garante dudit produit ou service.</p>	
<p>Section 4 – Avantages</p> <p>1° L'employé ne peut solliciter, accepter ou recevoir un avantage en contrepartie de l'exercice de ses fonctions en plus de ce qui lui est alloué à cette fin par la Ville.</p>	<p>Section 4 – Avantages</p> <p>1° L'employé ne peut solliciter, accepter ou recevoir un avantage en contrepartie de l'exercice de ses fonctions en plus de ce qui lui est alloué à cette fin par la Ville.</p>	
<p>2° L'employé ne peut, par lui-même ou par l'intermédiaire d'un tiers solliciter, accepter ou recevoir pour lui-même ou pour une autre personne un avantage qui risque d'avoir une influence réelle, potentielle ou apparente sur son objectivité et son impartialité dans l'exercice de ses fonctions, ou qui risque de le placer dans une situation d'obligé envers le donateur.</p>	<p>2° L'employé ne peut, par lui-même ou par l'intermédiaire d'un tiers solliciter, accepter ou recevoir pour lui-même ou pour une autre personne un avantage qui risque d'avoir une influence réelle, potentielle ou apparente sur son objectivité et son impartialité dans l'exercice de ses fonctions, ou qui risque de le placer dans une situation d'obligé envers le donateur.</p>	

Q11

	Remarque du BCG	Texte proposé	Texte en vigueur le 29 septembre 2016
3° L'employé ne peut, par lui-même ou par l'intermédiaire d'un tiers solliciter, accepter ou recevoir pour lui-même ou pour une autre personne un avantage d'une personne, d'un groupe de personnes, d'une entreprise, d'un organisme ou d'une association ayant ou sollicitant une relation d'affaires avec la Ville.		3° L'employé ne peut, par lui-même ou par l'intermédiaire d'un tiers solliciter, accepter ou recevoir pour lui-même ou pour une autre personne un avantage d'une personne, d'un groupe de personnes, d'une entreprise, d'un organisme ou d'une association ayant ou sollicitant une relation d'affaires avec la Ville.	3° L'employé ne peut, par lui-même ou par l'intermédiaire d'un tiers solliciter, accepter ou recevoir pour lui-même ou pour une autre personne un avantage d'une personne, d'un groupe de personnes, d'une entreprise, d'un organisme ou d'une association ayant ou sollicitant une relation d'affaires avec la Ville.
4° L'employé peut accepter un avantage à l'occasion d'une activité de formation ou de perfectionnement, d'un congrès, d'un colloque, d'un gala ou d'un événement ou d'activités liées à des fonctions officielles de représentation, pourvu que cet avantage ne soit pas une somme d'argent, une action, une obligation ou un titre quelconque de finances et qui :		4° L'employé peut accepter un avantage à l'occasion d'une activité de formation ou de perfectionnement, d'un congrès, d'un colloque, d'un gala ou d'un événement ou d'activités liées à des fonctions officielles de représentation, pourvu que cet avantage ne soit pas une somme d'argent, une action, une obligation ou un titre quelconque de finances et qui : a) n'est pas en soi de nature à laisser planer un doute sur son intégrité ou son impartialité; b) ne compromet aucunement l'intégrité ou l'image de la Ville ou; c) est conforme aux règles de la courtoisie, du protocole ou de l'hospitalité.	4° L'employé peut accepter un avantage à l'occasion d'une activité de formation ou de perfectionnement, d'un congrès, d'un colloque, d'un gala ou d'un événement ou d'activités liées à des fonctions officielles de représentation, pourvu que cet avantage ne soit pas une somme d'argent, une action, une obligation ou un titre quelconque de finances et qui : a) n'est pas en soi de nature à laisser planer un doute sur son intégrité ou son impartialité; b) ne compromet aucunement l'intégrité ou l'image de la Ville ou; c) est conforme aux règles de la courtoisie, du protocole ou de l'hospitalité.
5° Lorsqu'un employé accepte ou reçoit un avantage à l'occasion d'activités mentionnées au paragraphe 4° de la présente section, il doit, si cet avantage a une valeur de 200 \$ ou plus ou si la valeur des avantages consentis par une même personne, un groupe de personnes, une entreprise, un organisme ou une association ayant ou sollicitant une relation d'affaires avec la Ville à l'intérieur d'une période de six (6) mois totalise 200 \$ ou plus, le déclarer par écrit à son gestionnaire et au contrôleur général dans les dix (10) jours de sa réception, et ce, même si l'employé a fait remise de l'avantage reçu à la Ville.	Pour les élus de Montréal, c'est 200 \$. Le montant a été modifié pour être équivalent aux élus et aux membres du personnel politique.	5° Lorsqu'un employé accepte ou reçoit un avantage à l'occasion d'activités mentionnées au paragraphe 4° de la présente section, il doit, si cet avantage a une valeur de 200 \$ ou plus ou si la valeur des avantages consentis par une même personne, un groupe de personnes, une entreprise, un organisme ou une association ayant ou sollicitant une relation d'affaires avec la Ville à l'intérieur d'une période de six (6) mois totalise 200 \$ ou plus, le déclarer par écrit à son gestionnaire et au contrôleur général dans les dix (10) jours de sa réception, et ce, même si l'employé a fait remise de l'avantage reçu à la Ville.	5° Lorsqu'un employé accepte ou reçoit un avantage à l'occasion d'activités mentionnées au paragraphe 4° de la présente section, il doit, si cet avantage a une valeur de 75 \$ ou plus ou si la valeur des avantages consentis par une même personne, un groupe de personnes, une entreprise, un organisme ou une association ayant ou sollicitant une relation d'affaires avec la Ville à l'intérieur d'une période de six (6) mois totalise 75 \$ ou plus, le déclarer par écrit au Service du contrôleur général dans les dix (10) jours de sa réception, et ce, même si l'employé a fait remise de l'avantage reçu à la Ville.
Section 5 – Prévention du favoritisme 1° Pour éviter une situation potentielle de conflit d'intérêts, tout employé de la Ville a l'obligation de divulguer par écrit, à son gestionnaire et au contrôleur général, toute situation où une personne liée se trouve dans sa ligne hiérarchique.	L'article est modifié pour tenir compte du rôle du gestionnaire dans le processus de divulgation et pour tenir compte de la nouvelle notion de personnes liées. Q12	1° Pour éviter une situation potentielle de conflit d'intérêts, tout employé de la Ville a l'obligation de divulguer par écrit, à son gestionnaire et au contrôleur général, toute situation où une personne liée se trouve dans sa ligne hiérarchique. La nature des postes occupés, le degré du lien et les possibilités d'abus ou de conflit d'intérêts seront évalués afin de prendre les mesures appropriées.	Section 5 – Divulguation des relations familiales 1° Pour éviter une situation potentielle de conflit d'intérêts, tout employé de la Ville a l'obligation de divulguer, au Service du contrôleur général, un lien de parenté avec un autre employé de la Ville dans sa ligne hiérarchique. La nature des postes occupés, le degré du lien de parenté et les possibilités d'abus ou de conflit d'intérêts seront évalués afin de prendre les mesures appropriées.
2° Tout employé impliqué dans un processus de sélection de candidats ou d'attribution de contrats auprès de la Ville a l'obligation de divulguer, dès la connaissance des faits, à son gestionnaire et au contrôleur général, sa relation avec une personne liée participant à ce processus. Sur recommandation du gestionnaire, du contrôleur général ou de la propre initiative de l'employé, des mesures, pouvant inclure notamment le retrait de	L'article est modifié pour tenir compte du rôle du gestionnaire dans le processus de divulgation et pour tenir compte de la nouvelle notion de personnes liées. Q12	2° Tout employé impliqué dans un processus de sélection de candidats ou d'attribution de contrats auprès de la Ville a l'obligation de divulguer, dès la connaissance des faits, à son gestionnaire et au contrôleur général, tout lien de parenté avec une personne participant à ce processus. Sur recommandation du Service du contrôleur général ou de la propre initiative de l'employé, des mesures, pouvant inclure notamment le retrait de	2° Tout employé impliqué dans un processus de sélection de candidats ou d'attribution de contrats auprès de la Ville a l'obligation de divulguer, dès la connaissance des faits, au Service du contrôleur général, tout lien de parenté avec une personne participant à ce processus. Sur recommandation du Service du contrôleur général ou de la propre initiative de l'employé, des mesures, pouvant inclure notamment le retrait de

Consultation des employés-février 2017

Texte en vigueur le 29 septembre 2016	Texte proposé	Remarque du BCG
<p>l'employé du processus, pourront être prises.</p> <p>Section 6 – Prévention du favoritisme</p> <p>1° L'employé ne doit pas agir, tenter d'agir ou omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou ceux de toute autre personne physique ou morale.</p>	<p>de l'employé du processus, pourront être prises.</p> <p>3° L'employé ne doit pas agir, tenter d'agir ou omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou ceux de toute autre personne physique ou morale, sauf si cela fait partie intégrante de ses fonctions d'agir dans l'intérêt de cette personne.</p>	<p>La section 6 est fusionnée avec la section 5.</p> <p>L'article est modifié pour tenir compte des employés qui ont pour mandat de veiller aux intérêts des citoyens.</p>
<p>2° L'employé ne doit pas se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts ou ceux de toute autre personne physique ou morale.</p>	<p>4° L'employé ne doit pas se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne physique ou morale, sauf si cela fait partie intégrante de ses fonctions d'agir dans l'intérêt de cette personne.</p>	<p>L'article est modifié pour tenir compte des employés qui ont pour mandat de veiller aux intérêts des citoyens.</p>
<p>3° L'employé ne peut traiter une demande dont il est l'auteur et qui est adressée à la Ville en vue de l'obtention d'un permis, d'une subvention ou de toute autre autorisation ou d'un service. Il en est de même d'une demande provenant d'une entreprise ou d'un organisme lié ou d'une personne ayant un lien de parenté avec lui.</p>	<p>5° L'employé ne peut traiter une demande dont il est l'auteur et qui est adressée à la Ville en vue de l'obtention d'un permis, d'une subvention ou de toute autre autorisation ou d'un service. Il en est de même d'une demande provenant d'une personne liée ou d'une entreprise liée ou d'un organisme lié.</p>	<p>L'article est modifié pour tenir compte de la nouvelle notion de personnes liées.</p>
<p>4° L'employé qui, conséquemment à l'application d'une loi, à un mariage, à une union de fait, à une union civile ou à l'acceptation d'une donation ou d'une succession, se trouve placé dans une situation de conflit d'intérêts au cours de son emploi doit :</p> <p>a) aviser son supérieur dès la connaissance des faits et;</p> <p>b) mettre fin à cette situation le plus tôt possible, au plus tard dans les trois (3) mois de la survenance de l'événement qui a engendré cette situation.</p> <p>Si l'employé est dans l'impossibilité de mettre fin à cette situation, il doit en aviser immédiatement le Service du contrôleur général.</p>	<p>6° L'employé qui, conséquemment à l'application d'une loi, à un mariage, à une union de fait, à une union civile ou à l'acceptation d'une donation ou d'une succession, se trouve placé dans une situation de conflit d'intérêts au cours de son emploi doit :</p> <p>a) aviser son supérieur dès la connaissance des faits et;</p> <p>b) mettre fin à cette situation le plus tôt possible, au plus tard dans les trois (3) mois de la survenance de l'événement qui a engendré cette situation.</p> <p>Si l'employé est dans l'impossibilité de mettre fin à cette situation, il doit en aviser immédiatement le contrôleur général.</p>	
<p>Section 7 – Diligence</p> <p>1° L'employé doit faire preuve de rigueur et de professionnalisme.</p>	<p>Section 6 – Diligence</p> <p>1° L'employé doit faire preuve de rigueur, de professionnalisme, de courtoisie, de transparence et d'intégrité dans l'exercice de ses fonctions.</p>	<p>Q14</p>
<p>2° L'employé doit se conformer et mettre en œuvre les décisions prises par les instances.</p>	<p>2° L'employé doit se conformer et mettre en œuvre les décisions prises par les instances.</p>	
<p>3° L'employé doit respecter les pratiques et les procédures administratives en vigueur. A cet égard, il doit prendre connaissance des règles applicables et de leurs mises à jour.</p> <p>4° Chaque employé doit consacrer son temps de travail à</p>	<p>3° L'employé doit respecter les pratiques et les procédures administratives en vigueur. A cet égard, il doit prendre connaissance des règles applicables et de leurs mises à jour.</p> <p>4° Chaque employé doit consacrer son temps de travail à</p>	

Consultation des employés février 2017

Texte en vigueur le 29 septembre 2016	Texte proposé	Remarque du BCG
l'exécution de ses fonctions et respecter ses horaires de travail.	l'exécution de ses fonctions et respecter ses horaires de travail.	
<p>Q15</p>	<p>5° L'employé est imputable de ses décisions, de ses gestes et de ses omissions et il doit être en mesure de les justifier.</p>	<p>La culture éthique de la Ville vise à responsabiliser tous ses employés. Cela répond aussi aux objectifs du code (voir chapitre 1).</p>
<p>Section 8 – Utilisation des services et des ressources de la Ville</p> <p>1° Dans le respect des lois, des règlements et de toute autre règle, l'employé doit utiliser les services et les ressources de la Ville aux fins exclusives de l'exercice de ses fonctions, sauf dans l'une des situations suivantes :</p> <p>a) les services ou les ressources sont offerts de façon générale par la Ville au public ou;</p> <p>b) l'employé a reçu une autorisation préalable de son gestionnaire.</p>	<p>Section 7 – Utilisation des services et des ressources de la Ville</p> <p>1° Dans le respect des lois, des règlements et autres règles ou encadrements administratifs de la Ville, l'employé doit utiliser les services et les ressources de la Ville aux fins exclusives de l'exercice de ses fonctions, sauf dans l'une des situations suivantes :</p> <p>a) les services ou les ressources sont offerts de façon générale par la Ville au public ou;</p> <p>b) l'employé a reçu une autorisation préalable de son gestionnaire.</p>	
<p>2° L'employé ne peut confondre les biens de la Ville avec les siens à son profit, directement ou indirectement, ou en permettre l'usage à des tiers, à moins qu'il ne s'agisse d'un bien offert de façon générale par la Ville au public. Il en est de même si l'employé croit que certains biens sont destinés aux rebus.</p>	<p>2° L'employé ne peut confondre les biens de la Ville avec les siens à son profit, directement ou indirectement, ou en permettre l'usage à des tiers, à moins qu'il ne s'agisse d'un bien offert de façon générale par la Ville au public. Il en est de même si l'employé croit que certains biens sont destinés aux rebus.</p>	
<p>Q16</p>	<p>3° La Ville est le premier titulaire des droits de propriété intellectuelle lorsqu'une oeuvre est exécutée par un de ses employés dans l'exercice de ses fonctions.</p> <p>L'employé doit respecter les droits de propriété intellectuelle de la Ville notamment, sur ses brevets, dessins industriels, marque de commerce et droits d'auteur.</p>	
<p>3° L'employé doit s'assurer, dans l'exercice de ses fonctions, de l'utilisation adéquate, efficace et efficiente des ressources de la Ville.</p>	<p>4° L'employé doit s'assurer, dans l'exercice de ses fonctions, de l'utilisation adéquate, efficace et efficiente des ressources de la Ville.</p>	
<p>CHAPITRE 4 – La loyauté</p> <p>L'employé doit agir avec loyauté. Il doit exercer ses fonctions en toute bonne foi et défendre les intérêts et la réputation de la Ville.</p>	<p>CHAPITRE 4 – La loyauté</p> <p>L'employé doit agir avec loyauté. Il doit exercer ses fonctions en toute bonne foi et défendre les intérêts et la réputation de la Ville.</p>	
<p>Section 1 – Discrétion, réserve et neutralité politique</p> <p>1° L'employé ne peut publier de textes ni accorder d'entrevues sur des sujets liés à l'exercice de ses fonctions ou aux activités de la Ville sans avoir obtenu préalablement l'autorisation de la direction dont il relève.</p>	<p>Section 1 – Discrétion, réserve et neutralité politique</p> <p>1° L'employé ne peut publier de textes ni accorder d'entrevues sur des sujets liés à l'exercice de ses fonctions ou aux activités de la Ville sans avoir obtenu préalablement l'autorisation de la direction dont il relève.</p>	
<p>2° L'employé ne doit pas utiliser le nom, le logo, de même que la signature de l'employé de la Ville à des fins non reliées à</p>	<p>2° L'employé ne doit pas utiliser le nom, le logo, de même que la signature de l'employé de la Ville à des fins non reliées à</p>	

Consultation des employés février 2017

Texte en vigueur le 29 septembre 2016	Texte proposé	Remarque du BCG
l'exécution de ses fonctions.	l'exécution de ses fonctions.	
3° L'employé doit faire preuve de prudence et de réserve dans toutes ses déclarations publiques.	3° L'employé doit faire preuve de prudence et de réserve dans toutes ses déclarations publiques.	
4° L'employé doit faire abstraction de ses opinions politiques dans l'exercice de ses fonctions.	4° L'employé doit faire abstraction de ses opinions politiques dans l'exercice de ses fonctions.	
<p>5° L'employé peut se livrer à une activité de nature partisane relativement à une élection à un poste de membre du conseil de la Ville ou d'un arrondissement uniquement lorsque cette activité n'est pas susceptible de porter atteinte à sa capacité d'exercer ses fonctions avec loyauté et impartialité.</p> <p>Malgré le premier alinéa, ne peuvent se livrer à aucune activité de nature partisane :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le directeur général et ses adjoints; b) le trésorier et son adjoint; c) le greffier et son adjoint; d) le vérificateur général; e) l'inspecteur général. <p>Ne constitue pas une activité de nature partisane le fait d'assister à une réunion politique, de verser une contribution à un parti ou à un candidat indépendant autorisé, d'être membre d'un parti ou d'apposer une signature d'appui sur une déclaration de candidature ou d'une demande d'autorisation.</p> <p>Le troisième alinéa ne s'applique pas au greffier de la Ville ou à son adjoint ni, pendant qu'il est membre de son personnel électoral, à tout autre employé de celle-ci, ni au trésorier.</p>	<p>5° L'employé peut se livrer à une activité de nature partisane relativement à une élection à un poste de membre du conseil de la Ville ou d'un arrondissement uniquement lorsque cette activité n'est pas susceptible de porter atteinte à sa capacité d'exercer ses fonctions avec loyauté et impartialité.</p> <p>Malgré le premier alinéa, ne peuvent se livrer à aucune activité de nature partisane :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le directeur général et ses adjoints; b) le trésorier et son adjoint; c) le greffier et son adjoint; d) le vérificateur général; e) l'inspecteur général; f) l'ombudsman; g) les directeurs d'arrondissement; h) le contrôleur général. <p>Ne constitue pas une activité de nature partisane le fait d'assister à une réunion politique, de verser une contribution à un parti ou à un candidat indépendant autorisé, d'être membre d'un parti ou d'apposer une signature d'appui sur une déclaration de candidature ou d'une demande d'autorisation.</p> <p>Le troisième alinéa ne s'applique pas au greffier de la Ville ou à son adjoint ni, pendant qu'il est membre de son personnel électoral, à tout autre employé de celle-ci, ni au trésorier.</p>	<p>La version originale du Code a été modifiée pour être conforme à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.</p> <p>Ajout par la Ville des fonctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'ombudsman; • les directeurs d'arrondissement; • le contrôleur général.
6° L'employé ne doit pas faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la Ville, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente.	6° L'employé ne doit pas faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la Ville, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente.	
Section 2 – Confidentialité et protection des renseignements personnels	Section 2 – Confidentialité et protection des renseignements personnels	
1° La Ville est soumise à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1) et toute divulgation doit se faire dans le respect de cette Loi.	1° La Ville est soumise à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1) et toute divulgation doit se faire dans le respect de cette Loi.	
2° L'employé doit agir avec loyauté et respecter la confidentialité des informations dont il a connaissance dans l'exercice ou à	2° L'employé doit agir avec loyauté et respecter la confidentialité des informations dont il a connaissance dans l'exercice ou à	

Consultation des employés février 2017

Texte en vigueur le 29 septembre 2016	Texte proposé	Remarque du BCG
<p>l'occasion de l'exercice de ses fonctions, à moins que la loi ou un tribunal ne l'exige autrement. Est considérée comme confidentielle, de façon générale, toute information appartenant ou relative à la Ville ou à ses activités et qui n'est généralement pas connue du public.</p> <p>3° En tout temps, pendant son emploi ou après la cessation de son emploi, l'employé doit s'abstenir d'utiliser ou de communiquer à ses propres fins ou à des fins autres que celles de la Ville, les informations non disponibles au public dont il a eu connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.</p> <p>4° A moins que la loi ou un tribunal ne l'exige, l'employé ne doit pas divulguer à un tiers les renseignements personnels ou l'information nominative au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels dont il a eu connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.</p> <p>5° L'employé ne peut prendre ou tenter de prendre connaissance d'informations non disponibles au public alors qu'elles ne sont pas requises dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.</p> <p>6° Après la cessation de son emploi, l'ancien employé ne peut agir de façon à tirer des avantages indus de ses fonctions antérieures au sein de la Ville.</p> <p>7° L'employé visé par la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (L.R.Q., c. T-11.011) doit s'y conformer, notamment en ce qui concerne les règles applicables après la cessation des fonctions relativement aux renseignements confidentiels et relativement à une procédure, négociation ou opération particulière à laquelle il a participé.</p>	<p>l'occasion de l'exercice de ses fonctions, à moins que la loi ou un tribunal ne l'exige autrement. Est considérée comme confidentielle, de façon générale, toute information appartenant ou relative à la Ville ou à ses activités et qui n'est généralement pas connue du public.</p> <p>3° En tout temps, pendant son emploi ou après la cessation de son emploi, l'employé ne doit pas utiliser ou communiquer à ses propres fins ou à des fins autres que celles de la Ville, les informations non disponibles au public dont il a eu connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.</p> <p>4° A moins que la loi ou un tribunal ne l'exige, l'employé ne doit pas divulguer à un tiers les renseignements personnels ou l'information nominative au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels dont il a eu connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.</p> <p>5° L'employé ne peut prendre ou tenter de prendre connaissance d'informations non disponibles au public alors qu'elles ne sont pas requises dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.</p> <p>6° Après la cessation de son emploi, l'ancien employé ne peut agir de façon à tirer des avantages indus de ses fonctions antérieures au sein de la Ville.</p> <p>7° L'employé visé par la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (L.R.Q., c. T-11.011) doit s'y conformer, notamment en ce qui concerne les règles applicables après la cessation des fonctions relativement aux renseignements confidentiels et relativement à une procédure, négociation ou opération particulière à laquelle il a participé.</p>	<p>À la demande de certains employés, la version originale du Code a été modifiée pour apporter davantage de clarté au texte de cet article.</p>
<p>CHAPITRE 5 – Le respect</p> <p>L'employé doit exercer ses fonctions avec respect et civilité envers ses collègues, subalternes, supérieurs, citoyens et toutes autres personnes qu'il côtoie.</p> <p>1° Dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions, l'employé doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) respecter la dignité, le droit à la vie privée et la réputation de toute personne avec qui il interagit; b) faire preuve de courtoisie et de diligence; c) afficher une attitude d'ouverture devant les diversités contribuant ainsi à faire de Montréal une ville solidaire et inclusive; d) contribuer à créer une atmosphère de coopération, de collaboration et d'esprit d'équipe. 	<p>CHAPITRE 5 – Le respect</p> <p>L'employé doit exercer ses fonctions avec respect et civilité envers ses collègues, subalternes, supérieurs, citoyens et toutes autres personnes qu'il côtoie.</p> <p>1° Dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions, l'employé doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) respecter la dignité, le droit à la vie privée et la réputation de toute personne avec qui il interagit; b) faire preuve de courtoisie et de diligence; c) afficher une attitude d'ouverture devant les diversités contribuant ainsi à faire de Montréal une ville solidaire et inclusive; d) contribuer à créer une atmosphère de coopération, de 	<p>Q17</p>

Texte en vigueur le 29 septembre 2016	Texte proposé collaboration et d'esprit d'équipe.	Remarque du BCG
<p>Q17</p> <p>CHAPITRE 6 – Service du contrôleur général</p> <p>1° Aux fins du présent code, le Service du contrôleur général a pour rôle de conseiller les gestionnaires de la Ville, autant ceux exerçant leur prestation de travail au sein des services corporatifs qu'au sein des arrondissements, dans l'interprétation, l'application et le respect des règles prévues au présent code et pour toute question relative à l'éthique et à la déontologie.</p> <p>2° Il doit recevoir, consigner et examiner, de la manière dont il détermine, toutes les divulgations et les déclarations qui lui sont transmises en vertu du présent code.</p> <p>3° Il doit aussi offrir le soutien consultatif nécessaire à l'interprétation et à l'application des règles prévues au présent code et pour toute question relative à l'éthique et à la déontologie aux personnes confrontées à des situations particulières visées par celles-ci.</p>	<p>2° En conformité avec la Politique de respect de la personne, l'employé doit maintenir et adopter une conduite respectueuse et empreinte de civilité dans le but de contribuer à un milieu de travail sain et exempt de harcèlement.</p> <p>CHAPITRE 6 – Contrôleur général</p> <p>1° Aux fins du présent code, le contrôleur général a pour rôle de conseiller les gestionnaires de la Ville, autant ceux exerçant leur prestation de travail au sein des services centraux qu'au sein des arrondissements, dans l'interprétation, l'application et le respect des règles prévues au présent code et pour toute question relative à l'éthique et à la déontologie.</p> <p>2° Il doit recevoir, consigner et examiner, de la manière qu'il détermine, toutes les divulgations et les déclarations qui lui sont transmises en vertu du présent code.</p> <p>3° Il doit aussi offrir le soutien consultatif nécessaire à l'interprétation et à l'application des règles prévues au présent code et pour toute question relative à l'éthique et à la déontologie aux personnes confrontées à des situations particulières visées par celles-ci.</p>	<p>À la demande de certains employés qui voulaient que l'on mentionne le respect entre collègues de travail.</p>

Annexe 6 : Questionnaire

Consultation intranet des employés sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal Questionnaire anonyme

	Très satisfait	Plutôt satisfait	Plutôt insatisfait	Très insatisfait
Q1 De façon générale, dans quelle mesure êtes-vous satisfait du texte proposé?				
	Totalement d'accord	D'accord	En désaccord	Totalement en désaccord
Q2 Chapitre 1 - Mission et valeurs La mission et les valeurs (l'intégrité, la loyauté et le respect) de la Ville de Montréal, initialement présentées dans le <i>Chapitre 2</i> du Code, ont été déplacées dans le <i>Chapitre 1</i> du texte proposé. De plus, ce chapitre énonce les six buts visés par le code (<i>voir page 1 et 2 de l'annexe A</i>) Êtes-vous d'accord avec le texte du chapitre 1 de l'annexe A ?				
<p><i>Si vous êtes en désaccord avec ce texte, veuillez cocher toutes les cases qui justifient votre opinion :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Contenu incompréhensible <input type="checkbox"/> - Phrases trop longues <input type="checkbox"/> - Manque de clarté ou de précision <input type="checkbox"/> - Termes trop techniques <input type="checkbox"/> - Degré de complexité élevé <input type="checkbox"/> - Manque de cohérence dans le texte <input type="checkbox"/> - Ne correspond pas à la réalité terrain <input type="checkbox"/> - Autres (Justifiez votre choix dans le champ ci-dessous) <input type="checkbox"/> 				
Autres commentaires ou suggestions :				
Q3 Chapitre 2 - Dispositions générales Section 1- Application et sanction Dans le but d'alléger le texte, les références spécifiques à des textes de loi et à des règlements ont été supprimées. (<i>voir page 2 de l'annexe A</i>) Êtes-vous d'accord avec cette modification?				
<p><i>Si vous êtes en désaccord avec cette modification, veuillez cocher toutes les cases qui justifient votre opinion :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de clarté ou de précision <input type="checkbox"/> - L'information est moins complète <input type="checkbox"/> - Autres (Justifiez votre choix dans le champ ci-dessous) <input type="checkbox"/> 				

Autres commentaires ou suggestions :				
Q4 Section 2 - Rôle et responsabilités du gestionnaire Le rôle et les responsabilités du gestionnaire font maintenant l'objet d'une section distincte. De plus, les modifications proposées visent à préciser le fait que les gestionnaires de la Ville sont assujettis au Code. (voir page 3 de l'annexe A) Êtes-vous d'accord avec les modifications proposées?				
	<i>Si vous êtes en désaccord avec cette modification, veuillez cocher toutes les cases qui justifient votre opinion :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Contenu incompréhensible <input type="checkbox"/> - Phrases trop longues <input type="checkbox"/> - Manque de clarté ou de précision <input type="checkbox"/> - Ne correspond pas à la réalité terrain <input type="checkbox"/> - Autres (Justifiez votre choix dans le champ ci-dessous) <input type="checkbox"/> 			
Autres commentaires ou suggestions :				
Q5 Section 4 - Protection contre les représailles La protection contre les représailles fait maintenant l'objet d'une section distincte. La formulation du texte a été revue afin de donner un sens strict à l'interdiction d'exercer des représailles contre un employé lorsqu'il fait un signalement ou collabore à une vérification ou à une enquête. Elle interdit aussi de menacer un employé de représailles pour qu'il s'abstienne de faire un signalement ou de collaborer à une vérification ou à une enquête. (voir page 3 de l'annexe A) Êtes-vous d'accord avec les modifications proposées au texte?				
	<i>Si vous êtes en désaccord avec cette modification, veuillez cocher toutes les cases qui justifient votre opinion :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Contenu incompréhensible <input type="checkbox"/> - Phrases trop longues <input type="checkbox"/> - Manque de clarté ou de précision <input type="checkbox"/> - L'application de la norme est difficile à mettre en place <input type="checkbox"/> - Ne correspond pas à la réalité terrain <input type="checkbox"/> - Autres (Justifiez votre choix dans le champ ci-dessous) <input type="checkbox"/> 			
Autres commentaires ou suggestions :				
Q6 Section 4 - Protection contre les représailles En vertu du texte proposé, le contrôleur général assurera les mesures de protection à l'égard des employés qui ont fait un signalement et qui font l'objet de représailles. (voir page 3 de l'annexe A) Êtes-vous d'accord avec cette modification?				

Si vous êtes en désaccord avec cette modification, veuillez cocher toutes les cases qui justifient votre opinion :

- Manque de clarté ou de précision
- L'application de la norme est difficile à mettre en place
- Ne correspond pas à la réalité terrain
- Autres (Justifiez votre choix dans le champ ci-dessous)

Autres commentaires ou suggestions :

Q7

Section 5 - Définitions

La définition suivante a été ajoutée :
« employé » : un fonctionnaire ou un employé lié à la ville de Montréal par un contrat de travail, quelle que soit sa forme, incluant un gestionnaire. (voir page 4 de l'annexe A)
Êtes-vous d'accord avec cette définition ?

Si vous êtes en désaccord avec cette définition, veuillez cocher toutes les cases qui justifient votre opinion :

- Manque de clarté ou de précision
- La définition est incomplète
- Termes trop techniques
- Autres (Justifiez votre choix dans le champ ci-dessous)

Autres commentaires ou suggestions :

Q8

Section 5 - Définitions

La définition d'une « entreprise liée ou un organisme lié », intègre maintenant la notion de « personne liée ». (voir page 4 de l'annexe A)
Êtes-vous d'accord avec cette modification ?

Si vous êtes en désaccord avec la définition proposée, veuillez cocher toutes les cases qui justifient votre opinion :

- Manque de clarté ou de précision
- La définition est incomplète
- Termes trop techniques
- Autres (Justifiez votre choix dans le champ ci-dessous)

Autres commentaires ou suggestions :

Q9

Section 5 – Définitions

Dans la version proposée, la définition de « personne liée » remplace la définition de « lien de parenté ».
La définition donne les critères pour déterminer si des personnes ont entre elles un lien de dépendance aux fins de l'application du Code. (voir page 4 de l'annexe A)
Êtes-vous d'accord avec la définition proposée au texte ?

Si vous êtes en désaccord avec la définition proposée, veuillez cocher toutes les cases qui justifient votre opinion :

<ul style="list-style-type: none"> - Contenu incompréhensible <input type="checkbox"/> - Phrases trop longues <input type="checkbox"/> - Manque de clarté ou de précision <input type="checkbox"/> - La définition est incomplète <input type="checkbox"/> - Ne correspond pas à la réalité terrain <input type="checkbox"/> - L'application de la norme est difficile à mettre en place <input type="checkbox"/> - Autres (Justifiez votre choix dans le champ ci-dessous) <input type="checkbox"/> 				
Autres commentaires ou suggestions :				
<p>Q10</p> <p>Chapitre 3 - L'intégrité</p> <p>Section 1 - Règles générales applicables aux conflits d'intérêts</p> <p>Le texte a été modifié afin de refléter la réalité et de formaliser le rôle du gestionnaire dans le processus de divulgation.</p> <p>De plus, à la demande des employés, la notion de «dès la survenance de l'événement ou dès son embauche» a été remplacée par « sans délai». (voir page 5et 6 de l'annexe A)</p> <p>Êtes-vous d'accord avec ces modifications?</p>				
<p><i>Si vous êtes en désaccord avec ces modifications, veuillez cocher toutes les cases qui justifient votre opinion :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Contenu incompréhensible <input type="checkbox"/> - Phrases trop longues <input type="checkbox"/> - Manque de clarté ou de précision <input type="checkbox"/> - Ne correspond pas à la réalité terrain <input type="checkbox"/> - Autres (Justifiez votre choix dans le champ ci-dessous) <input type="checkbox"/> 				
Autres commentaires ou suggestions :				
<p>Q11</p> <p>Section 3 - Autres activités professionnelles et promotion</p> <p>L'article 1 a été modifié afin de préciser les facteurs à considérer lors d'une situation de conflit d'intérêts lorsqu'un employé occupe ou exerce un autre emploi ou lorsqu'il s'implique dans des activités extérieures à son travail. (voir page 7 de l'annexe A)</p> <p>Êtes-vous d'accord avec cette modification ?</p>				
<p><i>Si vous êtes en désaccord avec cette modification, veuillez cocher toutes les cases qui justifient votre opinion :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de clarté ou de précision <input type="checkbox"/> - L'application de la norme est difficile à mettre en place <input type="checkbox"/> - Ne correspond pas à la réalité terrain <input type="checkbox"/> - Autres (Justifiez votre choix dans le champ ci-dessous) <input type="checkbox"/> 				
Autres commentaires ou suggestions :				
<p>Q12</p> <p>Section 5 – Prévention du favoritisme</p> <p>Les articles 1 et 2 font référence au rôle du gestionnaire dans le processus de divulgation et à la nouvelle notion de personnes liées. (voir page 8 de</p>				

<i>l'annexe A)</i> Êtes-vous d'accord avec cette modification?				
<i>Si vous êtes en désaccord avec ces modifications, veuillez cocher toutes les cases qui justifient votre opinion :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Contenu incompréhensible <input type="checkbox"/> - Phrases trop longues <input type="checkbox"/> - Manque de clarté ou de précision <input type="checkbox"/> - L'application de la norme est difficile à mettre en place <input type="checkbox"/> - Ne correspond pas à la réalité terrain <input type="checkbox"/> - Autres (Justifiez votre choix dans le champ ci-dessous) <input type="checkbox"/> 				
Autres commentaires ou suggestions :				
Q13 Section 5 – Prévention du favoritisme Les articles 3 et 4 ont été modifiés pour tenir compte des employés qui ont pour mandat de veiller aux intérêts des citoyens. (voir page 9 de l'annexe A) Êtes-vous d'accord avec cette modification ?				
<i>Si vous êtes en désaccord avec cette modification, veuillez cocher toutes les cases qui justifient votre opinion :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Contenu incompréhensible <input type="checkbox"/> - Phrases trop longues <input type="checkbox"/> - Manque de clarté ou de précision <input type="checkbox"/> - L'application de la norme est difficile à mettre en place <input type="checkbox"/> - Ne correspond pas à la réalité terrain <input type="checkbox"/> - Autres (Justifiez votre choix dans le champ ci-dessous) <input type="checkbox"/> 				
Autres commentaires ou suggestions :				
Q14 Section 6 – Diligence À la demande des employés, l' article 1 a été modifié afin de mentionner que l'employé doit faire preuve de courtoisie, de transparence et d'intégrité dans l'exercice de ses fonctions. (voir page 9 de l'annexe A) Êtes-vous d'accord avec cette modification ?				
<i>Si vous êtes en désaccord avec cette modification, veuillez cocher toutes les cases qui justifient votre opinion :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de clarté ou de précision <input type="checkbox"/> - L'information est incomplète <input type="checkbox"/> - Autres (Justifiez votre choix dans le champ ci-dessous) <input type="checkbox"/> 				
Autres commentaires ou suggestions :				
Q15 Section 6 - Diligence L'article 5 a été ajouté pour rappeler que l'employé est imputable de ses décisions, de ses gestes et de ses omissions et il doit être en mesure de les justifier. (voir page 10 de l'annexe A)				

Êtes-vous d'accord avec cette modification ?				
<i>Si vous êtes en désaccord avec cette modification, veuillez cocher toutes les cases qui justifient votre opinion :</i>				
<ul style="list-style-type: none"> - Contenu incompréhensible <input type="checkbox"/> - Manque de clarté ou de précision <input type="checkbox"/> - Termes trop techniques <input type="checkbox"/> - Degré de complexité élevé <input type="checkbox"/> - Autres (Justifiez votre choix dans le champ ci-dessous) <input type="checkbox"/> 				
Autres commentaires ou suggestions :				
Q16 Section 7 - Utilisation des services et des ressources de la Ville L'article 3 de cette section fait référence aux droits de propriété intellectuelle de la Ville lorsqu'une œuvre est exécutée par un employé dans l'exercice de ses fonctions. (voir page 10 de l'annexe A) Êtes-vous d'accord avec cette modification ?				
<i>Si vous êtes en désaccord avec cette modification, veuillez cocher toutes les cases qui justifient votre opinion :</i>				
<ul style="list-style-type: none"> - Manque de clarté ou de précision <input type="checkbox"/> - L'application de la norme est difficile à mettre en place <input type="checkbox"/> - Ne correspond pas à la réalité terrain <input type="checkbox"/> - Autres (Justifiez votre choix dans le champ ci-dessous) <input type="checkbox"/> 				
Autres commentaires ou suggestions :				
Q17 Chapitre 5 - Le respect À la demande de certains employés, le texte suivant a été ajouté : En conformité avec la Politique de respect de la personne, l'employé doit maintenir et adopter une conduite respectueuse et empreinte de civilité dans le but de contribuer à un milieu de travail sain et exempt de harcèlement. (voir page 12 de l'annexe A) Êtes-vous d'accord avec cette modification ?				
<i>Si vous êtes en désaccord avec cette modification, veuillez cocher toutes les cases qui justifient votre opinion :</i>				
<ul style="list-style-type: none"> - Manque de clarté ou de précision <input type="checkbox"/> - L'application de la norme est difficile à mettre en place <input type="checkbox"/> - Ne correspond pas à la réalité terrain <input type="checkbox"/> - Autres (Justifiez votre choix dans le champ ci-dessous) <input type="checkbox"/> 				
Autres commentaires ou suggestions :				

Q18

Avez-vous d'autres commentaires à nous formuler sur le texte proposé du Code de conduite :

Q19

À quelle catégorie d'emploi appartenez-vous?

- Cadres (cadres de direction, chefs de division, chefs de section, contremaître, cadre-conseil)
- Cols bleus (employés manuels et de métier)
- Cols blancs (employés de bureau, de soutien, etc.)
- Professionnels (généralistes, architectes, juristes, scientifiques)
- Policiers
- Pompiers
- Autre

Q20

Travaillez-vous pour :

- Un service municipal
- Un arrondissement
- Autre

Annexe 7 : Lettre aux participants aux groupes de discussion



Direction générale
Bureau du contrôleur général

Note

Destinataire : Au participant au groupe de discussion

Expéditeur : Alain Bond, avocat
Contrôleur général

Date : Le 7 février 2017

Objet : **Invitation au groupe de discussion du 15 février 2017**
Consultation sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal

Dans le cadre de la consultation auprès des employés de la Ville de Montréal, nous vous invitons par la présente à commenter le texte revu du code de conduite, un exercice obligatoire dans la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

En vertu de cette loi, la Ville s'est dotée en décembre 2012 du *Code de conduite des employés de la Ville de Montréal*. Après quelques années d'utilisation, nous souhaitons mettre à jour le document afin de le rapprocher du vécu des employés. Nous vous proposons donc un texte revu et sollicitons votre avis à ce sujet.

Votre participation nous a été proposée et nous tenons d'ores et déjà à vous remercier pour votre collaboration. La rencontre aura lieu durant les heures de travail régulières. En accord avec votre gestionnaire et afin de nous faire part de votre opinion sur le texte révisé, nous vous invitons à assister au groupe de discussion prévu :

mercredi 15 février 2017
de 13 h 00 à 15 h 30

Complexe Chaussegros-de-Léry
303 Notre-Dame Est
salle 5A- 01

Préalablement à cette rencontre, nous vous demanderons de prendre connaissance de documents qui vous seront transmis prochainement par notre bureau. En accord avec votre gestionnaire, le temps de préparation pour la rencontre, que nous estimons à une demi-heure, peut être effectué sur votre temps de travail régulier.

Nous désirons encore vous remercier de votre collaboration. Nous tenons aussi à vous assurer que toutes les informations recueillies lors de ces rencontres seront non-nominatives de sorte qu'aucun participant ou secteur d'activités ne soit identifiable par la suite.

La consultation des employés est une étape dans le long processus d'implantation d'une culture éthique au sein de notre organisation. Cet exercice est essentiel non seulement pour permettre à la Ville de respecter ses obligations légales, mais aussi pour vous donner l'opportunité de faire valoir votre point de vue sur le contenu du prochain code de conduite.

AB/IN

p. j. Annexe A - détail des modifications proposées

c. c. Gestionnaire du participant

Annexe 8 : Lettre aux accréditations syndicales



Direction générale
Bureau du contrôleur général

Note

Destinataire : Liste des présidents de syndicat ou d'association
Président-e

Expéditeur : Alain Bond, avocat
Contrôleur général

Date : Le 31 janvier 2017

Objet : **Consultation auprès des employés – Code de conduite des employés de la Ville de Montréal du 31 janvier au 10 février 2017**

En vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (la Loi), la Ville de Montréal s'est dotée d'un code de conduite pour tous ses employés. Après quelques années d'utilisation, nous souhaitons mettre à jour le document afin de le rapprocher du vécu des employés. Un texte modifié a été déposé aux instances la semaine dernière dans le cadre d'un projet de règlement.

Par la présente, nous tenons à vous informer des prochaines étapes avant l'adoption finale du nouveau *Code de conduite des employés de la Ville de Montréal* (Code de conduite).

Conformément aux dispositions de la Loi, la Ville doit procéder à une consultation d'employés. Afin de rejoindre un maximum d'employés, le projet du Code de conduite sera disponible sur le site intranet de la Ville et les employés seront invités à nous faire part de leurs commentaires (Accueil > Employés > Valeurs et éthique > Code de conduite > Consultation sur le code de conduite). De plus, afin de joindre les employés ne disposant pas de poste informatique, des groupes de discussion seront organisés.

Dans le même ordre d'idée, nous vous transmettons une copie du texte modifié afin que vous puissiez en prendre connaissance et nous faire part de vos commentaires. La consultation des employés est une étape dans le long processus d'implantation d'une culture éthique au sein de notre organisation. Cet exercice est essentiel non seulement pour permettre à la Ville de respecter ses obligations légales, mais aussi pour vous donner l'opportunité de faire valoir votre point de vue sur le contenu du prochain code.

Vous pouvez nous transmettre vos commentaires d'ici au 10 février 2017 par courrier ou courriel à l'adresse suivante :

Bureau du contrôleur général
1555, rue Peel, 14^e étage
Montréal (Québec) H3A 3L8

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et de votre collaboration.

AB/ML

p. j. Annexe A – détail des modifications proposées
Rapport de consultation – mars 2016

c. c. M. Alain Marcoux, directeur général
Mme Diane Bouchard, directrice du Service des ressources humaines

Direction générale
Bureau du contrôleur général

Auteurs

Imane Naoussi
Stagiaire en éthique

Marjolaine Lalonde
Vérificatrice principale - éthique

ANNEXE A :
Code de conduite des employés de la Ville de Montréal
Propositions à la suite de la consultation réalisée en février et mars 2017

Le tableau comporte quatre colonnes :

Colonne 1 : Texte du règlement en vigueur

Colonne 2 : Texte qui a été présenté aux élus en décembre 2016 et proposé aux employés lors de la consultation de février et de mars 2017

Colonne 3 : Texte amendé pour tenir compte des commentaires reçus lors de la consultation des employés et soumis pour l'approbation des élus en avril 2017

Colonne 4 : Commentaire du Contrôleur général

Les modifications entre le texte original (colonne 1) et les textes proposés (colonne 2 ou 3) sont surlignées en jaune.

Les modifications entre le texte présenté aux employés lors de la consultation (colonne 2) et le texte soumis pour approbation par les élus en avril 2017 (colonne 3) sont surlignées en bleu.

ANNEXE A :
Code de conduite des employés de la Ville de Montréal
Propositions à la suite de la consultation réalisée en février et mars 2017

Texte en vigueur le 29 septembre 2016	Texte proposé lors de la consultation des employés	Texte proposé pour approbation par les élus (avril 2017)	Remarque du BCG
<p>CHAPITRE 1 – Dispositions générales</p> <p>À titre d'organisme public, la Ville se doit de préserver la confiance du public. La Ville a le devoir d'agir avec intégrité et transparence. Les citoyens s'attendent des fonctionnaires qu'ils servent l'intérêt général en faisant preuve d'impartialité et en gérant les ressources publiques de manière appropriée. Par conséquent, l'adhésion des employés à des normes éthiques est essentielle.</p>	<p>CHAPITRE 1 – Mission et valeurs</p> <p>De façon à soutenir l'atteinte de ses objectifs, la Ville de Montréal s'est dotée d'une mission simple et claire, fondée sur l'intégrité, l'objectivité et la transparence pour guider ses interventions. Aux termes de cette mission, la Ville s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir aux citoyens, aux organismes, aux entreprises et aux visiteurs des services de qualité au moindre coût; • Promouvoir le caractère unique de Montréal et à contribuer à son développement. <p>À titre d'organisme public, la Ville se doit de préserver la confiance du public. Les citoyens s'attendent des fonctionnaires qu'ils servent l'intérêt général en faisant preuve d'impartialité et en gérant les ressources publiques de manière appropriée. Par conséquent, l'adhésion des employés aux valeurs de la Ville est essentielle. Ces valeurs sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'intégrité • La loyauté • Le respect <p>Conséquemment, en fonction du poste qu'il occupe, chaque employé a la responsabilité de contribuer à la réalisation de cette mission, en se conformant en tout temps aux lois, aux règlements et aux règles applicables à la Ville, tout en respectant ses principales valeurs qui sont l'intégrité, la loyauté et le respect. Chaque employé doit privilégier ou développer ces valeurs dans son contexte de travail.</p> <p>L'employé a aussi l'obligation d'adopter une conduite qui peut résister à l'examen public le plus minutieux. Cette obligation ne se limite pas à la simple observation du présent code.</p> <p>Considérant ces objectifs et l'importance de fournir aux employés un outil de travail, le présent code énonce de façon non limitative ni exhaustive les valeurs de la Ville et les devoirs de ses employés tout en poursuivant les buts suivants :</p>	<p>CHAPITRE 1 – Mission et valeurs</p> <p>De façon à soutenir l'atteinte de ses objectifs, la Ville de Montréal s'est dotée d'une mission simple et claire, fondée sur l'intégrité, l'objectivité et la transparence pour guider ses interventions. Aux termes de cette mission, la Ville s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir aux citoyens, aux organismes, aux entreprises et aux visiteurs des services de qualité au moindre coût; • Promouvoir le caractère unique de Montréal et à contribuer à son développement. <p>À titre d'organisme public, la Ville se doit de préserver la confiance du public. Les citoyens s'attendent des fonctionnaires qu'ils servent l'intérêt général en faisant preuve d'impartialité et en gérant les ressources publiques de manière appropriée. En fonction du poste qu'il occupe, chaque employé a la responsabilité de contribuer à la réalisation de cette mission, en se conformant en tout temps aux lois, aux règlements et aux règles applicables à la Ville, tout en respectant ses principales valeurs. Par conséquent, l'adhésion des employés aux valeurs de la Ville est essentielle. Ces valeurs sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'intégrité • La loyauté • Le respect <p>Chaque employé doit privilégier ou développer ces valeurs dans son contexte de travail.</p> <p>L'employé a aussi l'obligation d'adopter une conduite qui peut résister à l'examen d'un tiers raisonnable et raisonnablement informé. Cette obligation ne se limite pas à la simple observation du présent code.</p> <p>Considérant ces objectifs et l'importance de fournir aux employés un outil de travail, le présent code énonce de façon non limitative ni exhaustive les valeurs de la Ville et les devoirs de ses employés tout en poursuivant les buts suivants :</p> <p>1) Instaurer des normes de comportements qui</p>	<p>Les chapitres 1 et 2 ont été fusionnés pour en faire qu'un seul.</p> <p>Le code a été adopté en vertu de la <i>Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale</i>. Toutefois, le code était essentiellement un document déontologique.</p> <p>Le chapitre 1 du texte proposé informe les lecteurs de la vision de la Ville de l'éthique soit un processus de réflexion critique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - qui prend en compte diverses dimensions, dont les normes et les valeurs organisationnelles ; - et qui permet de résoudre ou prévenir des conflits de valeurs ou de normes présents dans la vie des employés de la Ville. <p>Cette obligation a soulevé des craintes de quelques employés, syndicats et associations. Toutefois, ce principe de base est nécessaire afin d'aider tous les employés à comprendre les règles, à les appliquer correctement et à influencer favorablement leur décision lorsqu'ils sont amenés à exercer leur jugement.</p>

Texte en vigueur le 29 septembre 2016	Texte proposé lors de la consultation des employés	Texte proposé pour approbation par les élus (avril 2017)	Remarque du BCG
	<ol style="list-style-type: none"> 1) Instaurer des normes de comportements qui intègrent ces valeurs; 2) Établir une référence commune permettant d'harmoniser les comportements individuels et collectifs des employés; 3) Favoriser une attitude intègre, loyale et respectueuse; 4) Inciter les employés à s'inspirer des valeurs pour guider leur comportement dans le cadre de leurs fonctions; 5) Prévenir les conflits éthiques et aider à les résoudre efficacement et avec discernement; 6) Assurer l'application des mesures de contrôle et de correction aux manquements. 	<p>intègrent ces valeurs;</p> <ol style="list-style-type: none"> 2) Établir une référence commune permettant d'harmoniser les comportements individuels et collectifs des employés; 3) Favoriser une attitude intègre, loyale et respectueuse; 4) Inciter les employés à s'inspirer des valeurs pour guider leur comportement dans le cadre de leurs fonctions; 5) Prévenir les conflits éthiques et aider à les résoudre efficacement et avec discernement; 6) Assurer l'application des mesures de contrôle et de correction aux manquements. 	
<p>Section 1 – Application et sanction</p> <p>Le code de conduite s'applique à tous les employés de la Ville de Montréal.</p>	<p>CHAPITRE 2 – Dispositions générales</p> <p>Section 1 – Application et sanction</p> <p>Le code de conduite s'applique à tous les employés de la Ville de Montréal.</p>	<p>CHAPITRE 2 – Dispositions générales</p> <p>Section 1 – Application et sanction</p> <p>Le code de conduite s'applique à tous les employés de la Ville de Montréal.</p>	
<p>Les règles qu'il contient s'ajoutent à toutes autres règles prévues par loi ou règlement, notamment la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying (L.R.Q., chapitre T-11.011), la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1), le Code civil du Québec (L.R.Q., chapitre C-1991), le Code criminel (L.R.C., 1985, c. C-46) de même qu'à tout encadrement administratif ou contrat de travail collectif ou individuel.</p>	<p>Le présent code ne doit pas être interprété comme restreignant les obligations imposées à un employé par une loi, un règlement, un code de déontologie professionnel.</p> <p>De plus, les règles que contient le présent code s'ajoutent à celles prévues à tout contrat de travail, que ce soit un contrat individuel ou une convention collective, ainsi qu'à tout encadrement administratif de la Ville.</p>	<p>Le présent code ne doit pas être interprété comme restreignant les obligations imposées à un employé par une loi, un règlement, un code de déontologie professionnel.</p> <p>De plus, les règles que contient le présent code s'ajoutent à celles prévues à tout contrat de travail, que ce soit un contrat individuel ou une convention collective, ainsi qu'à tout encadrement administratif de la Ville.</p>	<p>La version originale du Code a été simplifiée et inclut les codes de déontologie professionnels. L'énonciation des lois n'est pas nécessaire.</p>
<p>L'employé qui est membre d'un ordre professionnel doit respecter les obligations déontologiques qui lui sont applicables à ce titre.</p>			<p>L'énoncé a été inclus au début de la section 1 du chapitre 2.</p>
<p>Le présent code est remis à tous les employés et accessible sur le site intranet de la Ville.</p>	<p>Le présent code est remis à tous les employés et accessible sur le site intranet de la Ville.</p>	<p>Le présent code est remis à tous les employés et accessible sur le site intranet de la Ville.</p>	
<p>Les gestionnaires de la Ville doivent connaître le présent code et en assurer le respect. Ils sont chargés de veiller à la promotion, à l'application et au</p>			<p>L'article a été déplacé dans une section distincte. Voir section 2 du chapitre 2.</p>

Texte en vigueur le 29 septembre 2016	Texte proposé lors de la consultation des employés	Texte proposé pour approbation par les élus (avril 2017)	Remarque du BCG
respect des règles. Ils doivent également instaurer et maintenir un ensemble de contrôles internes afin, entre autres, de prévenir et détecter les situations à risque ou contraires au code.			
Un manquement à une règle prévue au présent code par un employé peut entraîner, sur décision de la Ville et dans le respect de tout contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement.	Un manquement à une règle prévue au présent code par un employé peut entraîner, sur décision de la Ville et dans le respect de tout contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement.	Un manquement à une règle prévue au présent code par un employé peut entraîner, sur décision de la Ville et dans le respect de tout contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement.	
La procédure applicable à tout employé syndiqué est celle prévue à la convention collective ou à la sentence arbitrale qui le concerne.	La procédure applicable à tout employé syndiqué est celle prévue à la convention collective ou à la sentence arbitrale qui le concerne.	La procédure applicable à tout employé syndiqué est celle prévue à la convention collective ou à la sentence arbitrale qui le concerne.	
	<p>Section 2 – Rôle et responsabilités du gestionnaire</p> <p>À titre d'employés, les gestionnaires de la Ville sont assujettis au présent code. Ils doivent aussi en assurer le respect. Ils sont chargés de veiller à la promotion, à l'application et au respect des règles. Ils doivent également instaurer et maintenir un ensemble de contrôles internes afin, entre autres, de prévenir, détecter et agir lors de situations à risque ou contraires au code.</p>	<p>Section 2 – Rôle et responsabilités du gestionnaire</p> <p>À titre d'employés, les gestionnaires de la Ville sont assujettis au présent code. Ils doivent aussi en assurer le respect. Ils sont chargés de veiller à la promotion, à l'application et au respect des règles. Ils doivent également instaurer et maintenir un ensemble de contrôles internes afin, entre autres, de prévenir, détecter et agir lors de situations à risque ou contraires au code.</p>	<p>Une section a été ajoutée pour mettre en évidence le rôle du gestionnaire et de tenir compte de la réalité terrain. Le gestionnaire doit être le porteur du Code et agir en conséquence.</p>
	<p>Il doit être tenu compte du droit de gérance du gestionnaire dans l'application et l'interprétation du présent code.</p>		<p>Il semble que cet ajout apportait plus d'ambiguïté sur le rôle attendu des gestionnaires. Les consultations ont fait ressortir le risque d'une interprétation possible accordant aux gestionnaires une trop grande latitude. Enfin, cette notion existe en dehors du Code.</p>
<p>Section 2 – Signalement et protection</p> <p>Tout employé qui est témoin ou possède de l'information concernant un manquement aux règles prévues au présent code peut le signaler à un supérieur ou au Service du contrôleur général ou par la ligne éthique. Le supérieur ou le Service du contrôleur général en assurera le suivi selon les circonstances.</p>	<p>Section 3 – Signalement</p> <p>Tout employé qui est témoin ou possède de l'information concernant un manquement aux règles prévues au présent code peut le signaler à un supérieur ou au contrôleur général. Le supérieur ou le contrôleur général en assurera le suivi selon les circonstances.</p>	<p>Section 3 – Signalement</p> <p>Tout employé qui est témoin ou possède de l'information concernant un manquement aux règles prévues au présent code peut le signaler à un supérieur ou au contrôleur général. Le supérieur ou le contrôleur général en assurera le suivi selon les circonstances.</p>	
<p>Le supérieur ou le Service du contrôleur général traitera d'une manière confidentielle, objective et impartiale tous les signalements obtenus, et ce, sans égard à la fonction, au titre, au nombre d'années de service ou à la relation avec la Ville de toute partie susceptible d'être impliquée dans une enquête</p>	<p>Le supérieur ou le contrôleur général traitera d'une manière confidentielle, objective et impartiale tous les signalements obtenus, et ce, sans égard à la fonction, au titre, au nombre d'années de service ou à la relation avec la Ville de toute partie susceptible d'être impliquée dans une enquête éventuelle.</p>	<p>Le supérieur ou le contrôleur général traitera d'une manière confidentielle, objective et impartiale tous les signalements obtenus, et ce, sans égard à la fonction, au titre, au nombre d'années de service ou à la relation avec la Ville de toute partie susceptible d'être impliquée dans une enquête éventuelle.</p>	<p>La dernière phrase du deuxième paragraphe de cette section fait l'objet d'un paragraphe distinct.</p>

Texte en vigueur le 29 septembre 2016	Texte proposé lors de la consultation des employés	Texte proposé pour approbation par les élus (avril 2017)	Remarque du BCG
éventuelle. Tous les employés qui font un signalement ont le droit à l'anonymat et à la confidentialité.	Tous les employés qui font un signalement ont le droit à l'anonymat et à la confidentialité.	Tous les employés qui font un signalement ont le droit à l'anonymat et à la confidentialité.	
Si le signalement est fait de bonne foi, il ne devra y avoir aucunes représailles pour ce seul motif à l'égard du ou des employés, et ce, même s'il s'avère après enquête que l'acte signalé n'est pas répréhensible.	<p>Section 4 – Protection contre les représailles</p> <p>Il est interdit d'exercer des représailles contre un employé pour le seul motif qu'il ait, de bonne foi, fait un signalement ou collaboré à une vérification ou à une enquête donnant suite à un signalement.</p> <p>Il est également interdit de menacer un employé de représailles pour qu'il s'abstienne de faire un signalement ou de collaborer à une vérification ou à une enquête menée en raison d'un signalement.</p>	<p>Section 4 – Protection contre les représailles</p> <p>Il est interdit d'exercer des représailles contre un employé pour le seul motif qu'il ait, de bonne foi, fait un signalement ou collaboré à une vérification ou à une enquête donnant suite à un signalement.</p> <p>Il est également interdit de menacer un employé de représailles pour qu'il s'abstienne de faire un signalement ou de collaborer à une vérification ou à une enquête menée en raison d'un signalement.</p>	À partir des commentaires des employés recueillis lors de la consultation faite en mars 2016, le code initial a été revu dans le but d'interdire de façon plus explicite les gestes de représailles contre les employés qui font un signalement.
On entend par représailles notamment une sanction disciplinaire, une rétrogradation, un licenciement, un acte d'intimidation ou de harcèlement ou une mesure portant atteinte à l'emploi ou aux conditions de travail de même qu'à la rupture ou au non-renouvellement du contrat de travail d'un employé.	On entend par représailles notamment une sanction disciplinaire, une rétrogradation, un licenciement, un acte d'intimidation ou de harcèlement ou une mesure portant atteinte à l'emploi ou aux conditions de travail de même qu'à la rupture ou au non-renouvellement du contrat de travail d'un employé.	On entend par représailles toute action prise à l'encontre d'un employé pour lui infliger un inconfort physique, économique ou autre, en vue de riposter à son signalement ou à sa collaboration à une vérification ou à une enquête donnant suite à un signalement notamment une sanction disciplinaire, une rétrogradation, un licenciement, un acte d'intimidation ou de harcèlement ou une mesure portant atteinte à l'emploi ou aux conditions de travail de même qu'à la rupture ou au non-renouvellement du contrat de travail d'un employé. La notion de représailles inclut aussi les actes entre collègues.	Ces précisions ont été ajoutées à la demande des employés lors des groupes de rencontre.
Le Service du contrôleur général recommandera à la Ville, le cas échéant, des mesures de protection à l'égard des employés qui ont fait un signalement et qui feront l'objet de représailles.	Le contrôleur général assure, le cas échéant, les mesures de protection à l'égard des employés qui ont fait un signalement et qui font l'objet de représailles.	Le contrôleur général assure, le cas échéant, les mesures de protection à l'égard des employés qui ont fait un signalement et qui font l'objet de représailles.	
<p>Section 3 – Définitions</p> <p>Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :</p>	<p>Section 5 – Définitions</p> <p>Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :</p>	<p>Section 5 – Définitions</p> <p>Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :</p>	
« avantage » : un cadeau, un don, une faveur, un prêt, une compensation, une avance, un bénéfice, un service, une commission, une récompense, une rémunération, une somme d'argent, une rétribution, un profit, une indemnité, une remise sur un produit ou service, une entrée gratuite ou à prix réduit à des événements sportifs ou culturels ou autres de même nature, un voyage, une promesse d'avantages futurs,	« avantage » : un cadeau, un don, une faveur, un prêt, une compensation, une avance, un bénéfice, un service, une commission, une récompense, une rémunération, une somme d'argent, une rétribution, un profit, une indemnité, une remise sur un produit ou service, une entrée gratuite ou à prix réduit à des événements sportifs ou culturels ou autres de même nature, un voyage, une promesse d'avantages	« avantage » : un cadeau, un don, une faveur, un prêt, une compensation, une avance, un bénéfice, un service, une commission, une récompense, une rémunération, une somme d'argent, une rétribution, un profit, une indemnité, une remise sur un produit ou service, une entrée gratuite ou à prix réduit à des événements sportifs ou culturels ou autres de même nature, un voyage, une promesse d'avantages	

Texte en vigueur le 29 septembre 2016	Texte proposé lors de la consultation des employés	Texte proposé pour approbation par les élus (avril 2017)	Remarque du BCG
une marque d'hospitalité ou toute autre chose de nature semblable;	futurs, une marque d'hospitalité ou toute autre chose de nature semblable;	futurs, une marque d'hospitalité ou toute autre chose de nature semblable;	
« conflit d'intérêts réel » : présence d'un intérêt personnel ou pécuniaire, connu de l'employé et suffisant pour l'influencer dans l'exercice de ses fonctions, en affectant l'impartialité de ses opinions ou de ses décisions;	« conflit d'intérêts réel » : présence d'un intérêt personnel ou pécuniaire, connu de l'employé et suffisant pour l'influencer dans l'exercice de ses fonctions, en affectant l'impartialité de ses opinions ou de ses décisions;	« conflit d'intérêts réel » : présence d'un intérêt personnel ou pécuniaire, connu de l'employé et suffisant pour l'influencer dans l'exercice de ses fonctions, en affectant l'impartialité de ses opinions ou de ses décisions;	
« conflit d'intérêts apparent ou potentiel » : présence chez un employé d'un intérêt personnel ou pécuniaire qui, aux yeux d'une personne raisonnablement informée, est susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions en affectant l'impartialité de ses opinions ou de ses décisions;	« conflit d'intérêts apparent ou potentiel » : présence chez un employé d'un intérêt personnel ou pécuniaire qui, aux yeux d'une personne raisonnablement informée, est susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions en affectant l'impartialité de ses opinions ou de ses décisions;	« conflit d'intérêts apparent ou potentiel » : présence chez un employé d'un intérêt personnel ou pécuniaire qui, aux yeux d'une personne raisonnablement informée, est susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions en affectant l'impartialité de ses opinions ou de ses décisions;	
	« employé » : un fonctionnaire ou un employé lié à la Ville de Montréal par un contrat de travail, quelle que soit sa forme, incluant un gestionnaire;	« employé » : un fonctionnaire ou un employé lié à la Ville de Montréal par un contrat de travail, quelle que soit sa forme, incluant un gestionnaire;	Suite au sondage réalisé en mars 2016, cet ajout répond à une demande des employés.
« entreprise liée ou organisme lié » : toute entreprise ou tout organisme sur lequel l'employé peut exercer une influence, directement ou indirectement;	« entreprise liée ou organisme lié » : toute entreprise ou tout organisme sur lequel l'employé ou une personne liée à celui-ci peut exercer une influence, directement ou indirectement;	« entreprise liée ou organisme lié » : toute entreprise ou tout organisme sur lequel l'employé ou une personne liée à celui-ci peut exercer une influence, directement ou indirectement;	
« gestionnaire » : tout cadre qui a la responsabilité de la gestion d'une unité administrative et des ressources humaines qui en font partie;	« gestionnaire » : tout employé-cadre qui a la responsabilité de la gestion d'une unité administrative et des ressources humaines qui en font partie;	« gestionnaire » : tout employé-cadre qui a la responsabilité de la gestion d'une unité administrative et des ressources humaines qui en font partie;	
« lien de parenté » : toute personne entretenant une relation privilégiée avec la personne concernée.	« Personne liée » : une personne ayant un lien par le sang, le mariage, l'union civile, l'union de fait et l'adoption avec l'employé. Lui sont également liés l'enfant d'une personne visée ci-devant, un membre de la famille immédiate vivant sous le même toit , une personne à la charge de l'employé ainsi que toute personne que l'employé pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle.	« Personne liée » : une personne ayant un lien par le sang, le mariage, l'union civile, l'union de fait et l'adoption avec l'employé. Lui sont également liés l'enfant d'une personne visée ci-devant, un membre de la famille immédiate, une personne à la charge de l'employé ainsi que toute personne que l'employé pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle.	Suite au sondage réalisé en mars 2016, plusieurs employés trouvaient la définition de « lien de parenté » incomplète pour l'application du Code. Le terme a été remplacé par celui de « personne liée » avec une définition plus précise des liens visés.
<p>CHAPITRE 2 – Mission et valeurs</p> <p>De façon à soutenir l'atteinte de ses objectifs, la Ville de Montréal s'est dotée d'une mission simple et claire, fondée sur l'intégrité, l'objectivité et la transparence pour guider ses interventions. Aux termes de cette mission, la Ville s'engage à :</p>			Le chapitre 2 a été déplacé dans le chapitre 1 .

Texte en vigueur le 29 septembre 2016	Texte proposé lors de la consultation des employés	Texte proposé pour approbation par les élus (avril 2017)	Remarque du BCG
<p>a) offrir aux citoyens, aux organismes, aux entreprises et aux visiteurs des services de qualité au moindre coût;</p> <p>b) promouvoir le caractère unique de Montréal et à contribuer à son développement.</p>			
<p>Conséquemment, en fonction du poste qu'il occupe, chaque employé a la responsabilité de contribuer à la réalisation de cette mission, en se conformant en tout temps aux lois, aux règlements et aux règles applicables à la Ville, tout en respectant ses principales valeurs qui sont l'intégrité, la loyauté et le respect. Chaque employé doit privilégier ou développer ces valeurs dans son contexte de travail.</p>			
<p>Considérant ces objectifs et l'importance de fournir aux employés un outil de travail, le présent code énonce de façon non limitative ni exhaustive les valeurs de la Ville et les devoirs de ses employés.</p>			
<p>CHAPITRE 3 – L'intégrité</p> <p>L'employé doit exercer ses fonctions avec intégrité, droiture, franchise et honnêteté.</p>	<p>CHAPITRE 3 – L'intégrité</p> <p>L'employé doit exercer ses fonctions avec intégrité, droiture, franchise et honnêteté.</p>	<p>CHAPITRE 3 – L'intégrité</p> <p>L'employé doit exercer ses fonctions avec intégrité, droiture, franchise et honnêteté.</p>	
<p>Section 1 – Règles générales applicables aux conflits d'intérêts</p> <p>1° L'employé doit faire preuve de jugement pour éviter des situations où il pourrait être empêché d'agir de façon objective et impartiale dans l'exercice de ses fonctions.</p>	<p>Section 1 – Règles générales applicables aux conflits d'intérêts</p> <p>1° L'employé doit faire preuve de jugement pour éviter des situations où il pourrait être empêché d'agir de façon objective et impartiale dans l'exercice de ses fonctions.</p>	<p>Section 1 – Règles générales applicables aux conflits d'intérêts</p> <p>1° L'employé doit faire preuve de jugement pour éviter des situations où il pourrait être empêché d'agir de façon objective et impartiale dans l'exercice de ses fonctions.</p>	
<p>2° L'employé ne doit pas se placer dans une situation réelle, potentielle ou apparente de conflit entre d'une part, son intérêt personnel ou celui d'une personne ayant un lien de parenté avec lui et, d'autre part, celui de la Ville ou les devoirs de ses fonctions.</p>	<p>2° L'employé ne doit pas se placer dans une situation réelle, potentielle ou apparente de conflit entre d'une part son intérêt personnel ou celui d'une personne liée et, d'autre part, celui de la Ville ou les devoirs de ses fonctions.</p>	<p>2° L'employé ne doit pas se placer dans une situation réelle, potentielle ou apparente de conflit entre d'une part son intérêt personnel ou celui d'une personne liée et, d'autre part, celui de la Ville ou les devoirs de ses fonctions.</p>	<p>Le texte proposé tient compte du remplacement du terme « lien de parenté » par celui de « personne liée ».</p>
<p>3° L'employé doit prendre les dispositions qui s'imposent afin d'éviter de se mettre en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent envers une personne, un groupe de personnes, une entreprise, un organisme ou une association ayant ou sollicitant une relation d'affaires avec la Ville.</p>	<p>3° L'employé doit prendre les dispositions qui s'imposent afin d'éviter de se mettre en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent envers une personne, un groupe de personnes, une entreprise, un organisme ou une association ayant ou sollicitant une relation d'affaires avec la Ville.</p>	<p>3° L'employé doit prendre les dispositions qui s'imposent afin d'éviter de se mettre en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent envers une personne, un groupe de personnes, une entreprise, un organisme ou une association ayant ou sollicitant une relation d'affaires avec la Ville.</p>	
<p>4° L'employé doit divulguer par écrit au Service du</p>	<p>4° L'employé doit divulguer par écrit à son</p>	<p>4° L'employé doit divulguer par écrit à son</p>	<p>L'article 4 met en évidence le rôle du</p>

Texte en vigueur le 29 septembre 2016	Texte proposé lors de la consultation des employés	Texte proposé pour approbation par les élus (avril 2017)	Remarque du BCG
<p>contrôleur général toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent dès la survenance de l'événement ou dès son embauche. Le cas échéant, il devra remplir le formulaire prévu à cette fin. Dans le doute, toute situation susceptible de créer un malaise ou une apparence de conflit d'intérêts doit faire l'objet dans les meilleurs délais, d'une discussion entre l'employé visé et son supérieur immédiat ou avec le Service du contrôleur général.</p>	<p>gestionnaire et au contrôleur général toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent. Le cas échéant, il devra sans délai remplir et remettre le formulaire prévu à cette fin. Dans le doute, toute situation susceptible de créer un malaise ou une apparence de conflit d'intérêts doit faire l'objet dans les meilleurs délais, d'une discussion entre l'employé visé et son supérieur immédiat ou avec le contrôleur général.</p>	<p>gestionnaire et au contrôleur général toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent. Le cas échéant, il devra sans délai remplir et remettre le formulaire prévu à cette fin. Dans le doute, toute situation susceptible de créer un malaise ou une apparence de conflit d'intérêts doit faire l'objet dans les meilleurs délais, d'une discussion entre l'employé visé et son supérieur immédiat ou avec le contrôleur général.</p>	<p>gestionnaire dans le processus de divulgation afin de tenir compte de la réalité terrain.</p>
<p>5° Le Service du contrôleur général doit faire part, le cas échéant, à l'employé des mesures à prendre selon les circonstances, lesquelles mesures peuvent inclure notamment la production d'un rapport confidentiel, la réduction, la modification ou l'abandon d'activités, la vente de biens ou le placement de biens en fiducie.</p>	<p>5° Le gestionnaire doit faire part à l'employé des mesures à prendre selon les circonstances en remplissant la section du formulaire prévue à cette fin.</p> <p>Ces mesures peuvent inclure notamment la production d'un rapport confidentiel, la réduction, la modification ou l'abandon d'activités, ou toutes autres mesures appropriées.</p> <p>Le formulaire dûment rempli par l'employé et le gestionnaire doit être transmis au contrôleur général pour son avis.</p>	<p>5° Le gestionnaire doit faire part à l'employé des mesures à prendre selon les circonstances en remplissant la section du formulaire prévue à cette fin.</p> <p>Ces mesures peuvent inclure notamment la production d'un rapport confidentiel, la réduction, la modification ou l'abandon d'activités, ou toutes autres mesures appropriées.</p> <p>Le formulaire dûment rempli par l'employé et le gestionnaire doit être transmis au contrôleur général pour avis.</p>	<p>Dans les faits, le gestionnaire est responsable du processus de divulgation. Le contrôleur général agit en rôle-conseil.</p>
<p>Section 2 – Détention d'intérêts</p> <p>1° L'employé ne peut détenir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise, un organisme ou une association, mettant en conflit ou susceptible de mettre en conflit son intérêt personnel et celui de la Ville ou les devoirs de ses fonctions.</p>	<p>Section 2 – Détention d'intérêts</p> <p>1° L'employé ne peut détenir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise, un organisme ou une association mettant en conflit ou susceptible de mettre en conflit son intérêt personnel et celui de la Ville ou les devoirs de ses fonctions.</p>	<p>Section 2 – Détention d'intérêts</p> <p>1° L'employé ne peut détenir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise, un organisme ou une association mettant en conflit ou susceptible de mettre en conflit son intérêt personnel et celui de la Ville ou les devoirs de ses fonctions.</p>	
<p>2° Notamment, l'employé ne peut avoir directement ou indirectement, par lui-même ou par un associé, un contrat avec la Ville de la manière prévue à l'article 116 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> (L.R.Q., chapitre C-19).</p>	<p>2° Notamment, l'employé ne peut avoir directement ou indirectement, par lui-même ou par un associé, un contrat avec la Ville de la manière prévue à l'article 116 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> (L.R.Q., chapitre C-19).</p>	<p>2° Notamment, l'employé ne peut avoir directement ou indirectement, par lui-même ou par un associé, un contrat avec la Ville de la manière prévue à l'article 116 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> (L.R.Q., chapitre C-19).</p>	
<p>3° Le cadre de direction doit, dans les 60 jours qui suivent son embauche, et annuellement par la suite, déposer au Service du contrôleur général une déclaration écrite mentionnant :</p> <p>a) les intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité;</p> <p>b) les intérêts pécuniaires qu'il a dans des personnes morales, des sociétés et des</p>	<p>3° Le cadre de direction doit, dans les 60 jours qui suivent son embauche, et annuellement par la suite, déposer au contrôleur général une déclaration écrite mentionnant :</p> <p>a) les intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité;</p> <p>b) les intérêts pécuniaires qu'il a dans des personnes morales, des sociétés et des</p>	<p>3° Le cadre de direction doit, dans les 60 jours qui suivent son embauche, et annuellement par la suite, déposer au contrôleur général une déclaration écrite mentionnant :</p> <p>a) les intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité;</p> <p>b) les intérêts pécuniaires qu'il a dans des personnes morales, des sociétés et des</p>	<p>La version originale du texte a été modifiée pour être conforme à l'article 357 de la <i>Loi sur les élections et les référendums</i>.</p>

Texte en vigueur le 29 septembre 2016	Texte proposé lors de la consultation des employés	Texte proposé pour approbation par les élus (avril 2017)	Remarque du BCG
<p>entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec la Ville ou avec tout organisme municipal dont il fait partie;</p> <p>c) les emplois et les postes d'administrateur qu'il occupe;</p> <p>d) l'existence des emprunts qu'il a contractés auprès de personnes ou organismes autres que des établissements financiers et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.</p>	<p>entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec la Ville ou avec tout organisme municipal dont il fait partie;</p> <p>c) les emplois et les postes d'administrateur qu'il occupe;</p> <p>d) l'existence des emprunts qu'il a contractés auprès de personnes ou organismes autres que des établissements financiers ou de prêts, qu'il a accordés à d'autres personnes que les membres de sa famille immédiate, et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.</p> <p>Pour l'application de l'alinéa d), est un membre de la famille immédiate de l'employé, son conjoint ou son conjoint de fait ainsi qu'un enfant à charge de l'employé ou de son conjoint ou son conjoint de fait.</p>	<p>entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec la Ville ou avec tout organisme municipal dont il fait partie;</p> <p>c) les emplois et les postes d'administrateur qu'il occupe;</p> <p>d) l'existence des emprunts qu'il a contractés auprès de personnes ou organismes autres que des établissements financiers ou de prêts, qu'il a accordés à d'autres personnes que les membres de sa famille immédiate, et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.</p> <p>Pour l'application de l'alinéa d), est un membre de la famille immédiate de l'employé, son conjoint ou son conjoint de fait ainsi qu'un enfant à charge de l'employé ou de son conjoint ou son conjoint de fait.</p>	
<p>4° L'employé qui a acquis son intérêt par succession ou par donation et y a renoncé ou s'en est départi le plus tôt possible ne contrevient pas à la présente section. Il en est de même si l'intérêt d'un employé consiste dans la possession d'actions d'une personne morale qu'il ne contrôle pas, dont il n'est ni un administrateur ni un dirigeant et dont il possède moins de 10 % des actions émises donnant le droit de vote.</p>	<p>4° L'employé qui a acquis son intérêt par succession ou par donation et y a renoncé ou s'en est départi le plus tôt possible ne contrevient pas à la présente section.</p>	<p>4° L'employé qui a acquis son intérêt par succession ou par donation et y a renoncé ou s'en est départi le plus tôt possible ne contrevient pas à la présente section.</p>	<p>Le fait d'avoir le contrôle ou non importe peu sur la possibilité qu'il y ait un conflit d'intérêts.</p> <p>Un employé peut avoir un placement substantiel dans une firme sans en avoir le contrôle mais dont la valeur pour lui pourrait influencer son objectivité ou son impartialité.</p>
<p>Section 3 – Autres activités professionnelles et promotion</p> <p>1° L'employé ne peut occuper ou exercer un autre emploi, une autre charge ou une autre fonction dans une entreprise, un organisme ou une association, mettant en conflit ou susceptible de mettre en conflit son intérêt personnel et celui de la Ville ou les devoirs de ses fonctions.</p>	<p>Section 3 – Autres activités professionnelles et promotion</p> <p>1° Lorsqu'un employé occupe ou exerce un autre emploi, une autre charge ou une autre fonction dans une entreprise, un organisme ou une association ou lorsqu'il s'implique dans des activités extérieures à son travail, notamment des activités sportives, professionnelles, caritatives ou sociales, il doit s'assurer que ces emplois ou ces activités :</p> <p>a) ne l'empêchent pas d'assumer pleinement les responsabilités liées à son emploi;</p> <p>b) ne nuisent ni à la réputation ni à l'image de la</p>	<p>Section 3 – Autres activités professionnelles et promotion</p> <p>1° Lorsqu'un employé occupe ou exerce un autre emploi, une autre charge ou une autre fonction dans une entreprise, un organisme ou une association ou lorsqu'il s'implique dans des activités extérieures à son travail, notamment des activités sportives, professionnelles, caritatives ou sociales, il doit s'assurer que ces emplois ou ces activités :</p> <p>a) ne l'empêchent pas d'assumer pleinement les responsabilités liées à son emploi;</p> <p>b) ne nuisent ni à la réputation ni à l'image de la</p>	<p>Le nouvel article énonce les facteurs à prendre en compte dans la réflexion de la problématique. Cela définit mieux « mettre en conflit ou susceptible de mettre en conflit ».</p> <p>Article a) du texte proposé remplace l'article 2 de la version originale du Code.</p>

Texte en vigueur le 29 septembre 2016	Texte proposé lors de la consultation des employés	Texte proposé pour approbation par les élus (avril 2017)	Remarque du BCG
	<p>Ville;</p> <p>c) ne sont pas susceptibles de le placer dans une situation dérogatoire au présent code;</p> <p>d) demeurent un engagement personnel auquel la Ville ne doit être associée d'aucune façon.</p>	<p>Ville;</p> <p>c) ne sont pas susceptibles de le placer dans une situation dérogatoire au présent code;</p> <p>d) demeurent un engagement personnel auquel la Ville ne doit être associée d'aucune façon.</p>	
<p>2° L'occupation ou l'exercice d'un autre emploi, charge ou fonction ne doit pas nuire à la prestation de travail de l'employé à la Ville.</p>			<p>Fusionné avec l'article 1a).</p>
<p>3° À moins d'une décision de la Ville qui l'y autorise, il est interdit pour un employé de faire la promotion d'un produit ou de se porter garant d'un produit de manière à donner l'impression que la Ville appuie ou se porte garante dudit produit.</p>	<p>2° À moins d'une décision de la Ville qui l'y autorise, il est interdit pour un employé de faire la promotion d'un produit ou d'un service ou de se porter garant d'un produit ou d'un service de manière à donner l'impression que la Ville appuie ou se porte garante dudit produit ou service.</p>	<p>2° À moins d'une décision de la Ville qui l'y autorise, il est interdit pour un employé de faire la promotion d'un produit ou d'un service ou de se porter garant d'un produit ou d'un service de manière à donner l'impression que la Ville appuie ou se porte garante dudit produit ou service.</p>	
<p>Section 4 – Avantages</p> <p>1° L'employé ne peut solliciter, accepter ou recevoir un avantage en contrepartie de l'exercice de ses fonctions en plus de ce qui lui est alloué à cette fin par la Ville.</p>	<p>Section 4 – Avantages</p> <p>1° L'employé ne peut solliciter, accepter ou recevoir un avantage en contrepartie de l'exercice de ses fonctions en plus de ce qui lui est alloué à cette fin par la Ville.</p>	<p>Section 4 – Avantages</p> <p>1° L'employé ne peut solliciter, accepter ou recevoir un avantage en contrepartie de l'exercice de ses fonctions en plus de ce qui lui est alloué à cette fin par la Ville.</p>	
<p>2° L'employé ne peut, par lui-même ou par l'intermédiaire d'un tiers solliciter, accepter ou recevoir pour lui-même ou pour une autre personne un avantage qui risque d'avoir une influence réelle, potentielle ou apparente sur son objectivité et son impartialité dans l'exercice de ses fonctions, ou qui risque de le placer dans une situation d'obligé envers le donateur.</p>	<p>2° L'employé ne peut, par lui-même ou par l'intermédiaire d'un tiers solliciter, accepter ou recevoir pour lui-même ou pour une autre personne un avantage qui risque d'avoir une influence réelle, potentielle ou apparente sur son objectivité et son impartialité dans l'exercice de ses fonctions, ou qui risque de le placer dans une situation d'obligé envers le donateur.</p>	<p>2° L'employé ne peut, par lui-même ou par l'intermédiaire d'un tiers solliciter, accepter ou recevoir pour lui-même ou pour une autre personne un avantage qui risque d'avoir une influence réelle, potentielle ou apparente sur son objectivité et son impartialité dans l'exercice de ses fonctions, ou qui risque de le placer dans une situation d'obligé envers le donateur.</p>	
<p>3° L'employé ne peut, par lui-même ou par l'intermédiaire d'un tiers solliciter, accepter ou recevoir pour lui-même ou pour une autre personne un avantage d'une personne, d'un groupe de personnes, d'une entreprise, d'un organisme ou d'une association ayant ou sollicitant une relation d'affaires avec la Ville.</p>	<p>3° L'employé ne peut, par lui-même ou par l'intermédiaire d'un tiers solliciter, accepter ou recevoir pour lui-même ou pour une autre personne un avantage d'une personne, d'un groupe de personnes, d'une entreprise, d'un organisme ou d'une association ayant ou sollicitant une relation d'affaires avec la Ville.</p>	<p>3° L'employé ne peut, par lui-même ou par l'intermédiaire d'un tiers solliciter, accepter ou recevoir pour lui-même ou pour une autre personne un avantage d'une personne, d'un groupe de personnes, d'une entreprise, d'un organisme ou d'une association ayant ou sollicitant une relation d'affaires avec la Ville.</p>	
<p>4° L'employé peut accepter un avantage à l'occasion d'une activité de formation ou de perfectionnement, d'un congrès, d'un colloque, d'un gala ou d'un événement ou d'activités liées à des fonctions officielles de représentation, pourvu que cet avantage ne soit pas une somme d'argent, une action, une obligation ou un titre</p>	<p>4° L'employé peut accepter un avantage à l'occasion d'une activité de formation ou de perfectionnement, d'un congrès, d'un colloque, d'un gala ou d'un événement ou d'activités liées à des fonctions officielles de représentation, pourvu que cet avantage ne soit pas une somme d'argent, une action, une obligation ou un titre</p>	<p>4° L'employé peut accepter un avantage à l'occasion d'une activité de formation ou de perfectionnement, d'un congrès, d'un colloque, d'un gala ou d'un événement ou d'activités liées à des fonctions officielles de représentation, pourvu que cet avantage ne soit pas une somme d'argent, une action, une obligation ou un titre</p>	

Texte en vigueur le 29 septembre 2016	Texte proposé lors de la consultation des employés	Texte proposé pour approbation par les élus (avril 2017)	Remarque du BCG
<p>quelconque de finances et qui :</p> <p>a) n'est pas en soi de nature à laisser planer un doute sur son intégrité ou son impartialité;</p> <p>b) ne compromet aucunement l'intégrité ou l'image de la Ville ou;</p> <p>c) est conforme aux règles de la courtoisie, du protocole ou de l'hospitalité.</p>	<p>quelconque de finances et qui :</p> <p>a) n'est pas en soi de nature à laisser planer un doute sur son intégrité ou son impartialité;</p> <p>b) ne compromet aucunement l'intégrité ou l'image de la Ville ou;</p> <p>c) est conforme aux règles de la courtoisie, du protocole ou de l'hospitalité.</p>	<p>quelconque de finances et qui :</p> <p>a) n'est pas en soi de nature à laisser planer un doute sur son intégrité ou son impartialité;</p> <p>b) ne compromet aucunement l'intégrité ou l'image de la Ville ou;</p> <p>c) est conforme aux règles de la courtoisie, du protocole ou de l'hospitalité.</p>	
<p>5° Lorsqu'un employé accepte ou reçoit un avantage à l'occasion d'activités mentionnées au paragraphe 4° de la présente section, il doit, si cet avantage a une valeur de 75 \$ ou plus ou si la valeur des avantages consentis par une même personne, un groupe de personnes, une entreprise, un organisme ou une association ayant ou sollicitant une relation d'affaires avec la Ville à l'intérieur d'une période de six (6) mois totalise 75 \$ ou plus, le déclarer par écrit au Service du contrôleur général dans les dix (10) jours de sa réception, et ce, même si l'employé a fait remise de l'avantage reçu à la Ville.</p>	<p>5° Lorsqu'un employé accepte ou reçoit un avantage à l'occasion d'activités mentionnées au paragraphe 4° de la présente section, il doit, si cet avantage a une valeur de 200 \$ ou plus ou si la valeur des avantages consentis par une même personne, un groupe de personnes, une entreprise, un organisme ou une association ayant ou sollicitant une relation d'affaires avec la Ville à l'intérieur d'une période de six (6) mois totalise 200 \$ ou plus, le déclarer par écrit à son gestionnaire et au contrôleur général dans les dix (10) jours de sa réception, et ce, même si l'employé a fait remise de l'avantage reçu à la Ville.</p>	<p>5° Lorsqu'un employé accepte ou reçoit un avantage à l'occasion d'activités mentionnées au paragraphe 4° de la présente section, il doit, si cet avantage a une valeur de 200 \$ ou plus ou si la valeur des avantages consentis par une même personne, un groupe de personnes, une entreprise, un organisme ou une association ayant ou sollicitant une relation d'affaires avec la Ville à l'intérieur d'une période de six (6) mois totalise 200 \$ ou plus, le déclarer par écrit à son gestionnaire et au contrôleur général dans les dix (10) jours de sa réception, et ce, même si l'employé a fait remise de l'avantage reçu à la Ville.</p>	<p>Pour les élus de Montréal, c'est 200 \$. Le montant a été modifié pour être équivalent aux élus et aux membres du personnel politique.</p>
<p>Section 5 – Divulgence des relations familiales</p> <p>1° Pour éviter une situation potentielle de conflit d'intérêts, tout employé de la Ville a l'obligation de divulguer, au Service du contrôleur général, un lien de parenté avec un autre employé de la Ville dans sa ligne hiérarchique. La nature des postes occupés, le degré du lien de parenté et les possibilités d'abus ou de conflit d'intérêts seront évalués afin de prendre les mesures appropriées.</p>	<p>Section 5 – Prévention du favoritisme</p> <p>1° Pour éviter une situation potentielle de conflit d'intérêts, tout employé de la Ville a l'obligation de divulguer par écrit, à son gestionnaire et au contrôleur général, toute situation où une personne liée se trouve dans sa ligne hiérarchique.</p> <p>La nature des postes occupés, le degré du lien et les possibilités d'abus ou de conflit d'intérêts seront évalués afin de prendre les mesures appropriées.</p>	<p>Section 5 – Prévention du favoritisme</p> <p>1° Pour éviter une situation potentielle de conflit d'intérêts, tout employé de la Ville a l'obligation de divulguer par écrit, à son gestionnaire et au contrôleur général, toute situation où une personne liée se trouve dans sa ligne hiérarchique.</p> <p>La nature des postes occupés, le degré du lien et les possibilités d'abus ou de conflit d'intérêts seront évalués afin de prendre les mesures appropriées.</p>	<p>L'article est modifié pour tenir compte du rôle du gestionnaire dans le processus de divulgation et pour tenir compte de la nouvelle notion de personnes liées.</p>
<p>2° Tout employé impliqué dans un processus de sélection de candidats ou d'attribution de contrats auprès de la Ville a l'obligation de divulguer, dès la connaissance des faits, au Service du contrôleur général, tout lien de parenté avec une personne participant à ce processus. Sur recommandation du Service du contrôleur général ou de la propre initiative de l'employé, des mesures, pouvant inclure notamment le retrait de</p>	<p>2° Tout employé impliqué dans un processus de sélection de candidats ou d'attribution de contrats auprès de la Ville a l'obligation de divulguer, dès la connaissance des faits, à son gestionnaire et au contrôleur général, sa relation avec une personne liée participant à ce processus. Sur recommandation du gestionnaire, du contrôleur général ou de la propre initiative de l'employé, des mesures, pouvant inclure notamment le retrait de</p>	<p>2° Tout employé impliqué dans un processus de sélection de candidats ou d'attribution de contrats auprès de la Ville a l'obligation de divulguer, dès la connaissance des faits, à son gestionnaire et au contrôleur général, sa relation avec une personne liée participant à ce processus. Sur recommandation du gestionnaire, du contrôleur général ou de la propre initiative de l'employé, des mesures, pouvant inclure notamment le retrait de</p>	<p>L'article est modifié pour tenir compte du rôle du gestionnaire dans le processus de divulgation et pour tenir compte de la nouvelle notion de personnes liées.</p>

Texte en vigueur le 29 septembre 2016	Texte proposé lors de la consultation des employés	Texte proposé pour approbation par les élus (avril 2017)	Remarque du BCG
l'employé du processus, pourront être prises.	l'employé du processus, pourront être prises.	l'employé du processus, pourront être prises.	
<p>Section 6 – Prévention du favoritisme</p> <p>1° L'employé ne doit pas agir, tenter d'agir ou omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou ceux de toute autre personne physique ou morale.</p>	<p>3° L'employé ne doit pas agir, tenter d'agir ou omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou ceux de toute autre personne physique ou morale, sauf si cela fait partie intégrante de ses fonctions d'agir dans l'intérêt de cette personne.</p>	<p>3° L'employé ne doit pas agir, tenter d'agir ou omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou ceux de toute autre personne physique ou morale.</p>	<p>La section 6 est fusionnée avec la section 5.</p> <p>L'article avait été modifié pour tenir compte des employés qui ont pour mandat de veiller aux intérêts des citoyens. Toutefois, il semble que cet ajout apportait plus d'ambiguïté. Il a été décidé de revenir à la version originale.</p>
<p>2° L'employé ne doit pas se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts ou ceux de toute autre personne physique ou morale.</p>	<p>4° L'employé ne doit pas se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts ou ceux de toute autre personne physique ou morale, sauf si cela fait partie intégrante de ses fonctions d'agir dans l'intérêt de cette personne.</p>	<p>4° L'employé ne doit pas se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts ou ceux de toute autre personne physique ou morale.</p>	<p>L'article avait été modifié pour tenir compte des employés qui ont pour mandat de veiller aux intérêts des citoyens. Toutefois, il semble que cet ajout apportait plus d'ambiguïté. Il a été décidé de revenir à la version originale.</p>
<p>3° L'employé ne peut traiter une demande dont il est l'auteur et qui est adressée à la Ville en vue de l'obtention d'un permis, d'une subvention ou de toute autre autorisation ou d'un service. Il en est de même d'une demande provenant d'une entreprise ou d'un organisme lié ou d'une personne ayant un lien de parenté avec lui.</p>	<p>5° L'employé ne peut traiter une demande dont il est l'auteur et qui est adressée à la Ville en vue de l'obtention d'un permis, d'une subvention ou de toute autre autorisation ou d'un service. Il en est de même d'une demande provenant d'une personne liée ou d'une entreprise liée ou d'un organisme lié.</p>	<p>5° L'employé ne peut traiter une demande dont il est l'auteur et qui est adressée à la Ville en vue de l'obtention d'un permis, d'une subvention ou de toute autre autorisation ou d'un service. Il en est de même d'une demande provenant d'une personne liée ou d'une entreprise liée ou d'un organisme lié.</p>	<p>L'article est modifié pour tenir compte de la nouvelle notion de personnes liées.</p>
<p>4° L'employé qui, conséquemment à l'application d'une loi, à un mariage, à une union de fait, à une union civile ou à l'acceptation d'une donation ou d'une succession, se trouve placé dans une situation de conflit d'intérêts au cours de son emploi doit :</p> <p>a) aviser son supérieur dès la connaissance des faits et;</p> <p>b) mettre fin à cette situation le plus tôt possible, au plus tard dans les trois (3) mois de la survenance de l'événement qui a engendré cette situation.</p> <p>Si l'employé est dans l'impossibilité de mettre fin à cette situation, il doit en aviser immédiatement le Service du contrôleur général.</p>	<p>6° L'employé qui, conséquemment à l'application d'une loi, à un mariage, à une union de fait, à une union civile ou à l'acceptation d'une donation ou d'une succession, se trouve placé dans une situation de conflit d'intérêts au cours de son emploi doit :</p> <p>a) aviser son supérieur dès la connaissance des faits et;</p> <p>b) mettre fin à cette situation le plus tôt possible, au plus tard dans les trois (3) mois de la survenance de l'événement qui a engendré cette situation.</p> <p>Si l'employé est dans l'impossibilité de mettre fin à cette situation, il doit en aviser immédiatement le contrôleur général.</p>	<p>6° L'employé qui, conséquemment à l'application d'une loi, à un mariage, à une union de fait, à une union civile ou à l'acceptation d'une donation ou d'une succession, se trouve placé dans une situation de conflit d'intérêts au cours de son emploi doit :</p> <p>a) aviser son supérieur dès la connaissance des faits et;</p> <p>b) mettre fin à cette situation le plus tôt possible, au plus tard dans les trois (3) mois de la survenance de l'événement qui a engendré cette situation.</p> <p>Si l'employé est dans l'impossibilité de mettre fin à cette situation, il doit en aviser immédiatement le contrôleur général.</p>	
<p>Section 7 – Diligence</p> <p>1° L'employé doit faire preuve de rigueur et de</p>	<p>Section 6 – Diligence</p> <p>1° L'employé doit faire preuve de rigueur, de</p>	<p>Section 6 – Diligence</p> <p>1° L'employé doit faire preuve de rigueur, de</p>	<p>Le terme « intégrité » est superflu puisque cette section est dans le chapitre traitant d'intégrité.</p>

Texte en vigueur le 29 septembre 2016	Texte proposé lors de la consultation des employés	Texte proposé pour approbation par les élus (avril 2017)	Remarque du BCG
professionnalisme.	professionnalisme, de courtoisie, de transparence et d'intégrité dans l'exercice de ses fonctions.	professionnalisme et de courtoisie dans l'exercice de ses fonctions.	L'obligation de transparence relève de la responsabilité des organisations lors de l'élaboration de leurs politiques d'accessibilité à l'information.
2° L'employé doit se conformer et mettre en œuvre les décisions prises par les instances.	2° L'employé doit se conformer et mettre en œuvre les décisions prises par les instances.	2° L'employé doit se conformer et mettre en œuvre les décisions prises par les instances.	
3° L'employé doit respecter les pratiques et les procédures administratives en vigueur. À cet égard, il doit prendre connaissance des règles applicables et de leurs mises à jour.	3° L'employé doit respecter les pratiques et les procédures administratives en vigueur. À cet égard, il doit prendre connaissance des règles applicables et de leurs mises à jour.	3° L'employé doit respecter les pratiques et les procédures administratives en vigueur. À cet égard, il doit prendre connaissance des règles applicables et de leurs mises à jour.	
4° Chaque employé doit consacrer son temps de travail à l'exécution de ses fonctions et respecter ses horaires de travail.	4° Chaque employé doit consacrer son temps de travail à l'exécution de ses fonctions et respecter ses horaires de travail.	4° Chaque employé doit consacrer son temps de travail à l'exécution de ses fonctions et respecter ses horaires de travail.	
	5° L'employé est imputable de ses décisions, de ses gestes et de ses omissions et il doit être en mesure de les justifier.	5° L'employé est imputable de ses décisions et de ses gestes; il doit être en mesure de les justifier.	La culture éthique de la Ville vise à responsabiliser tous ses employés. Cela répond aussi aux objectifs du code (voir chapitre 1). Toutefois, certains participants de la consultation avaient un malaise avec le terme « omission » qui a été retiré de la version finale.
Section 8 – Utilisation des services et des ressources de la Ville 1° Dans le respect des lois, des règlements et de toute autre règle, l'employé doit utiliser les services et les ressources de la Ville aux fins exclusives de l'exercice de ses fonctions, sauf dans l'une des situations suivantes : a) les services ou les ressources sont offerts de façon générale par la Ville au public ou; b) l'employé a reçu une autorisation préalable de son gestionnaire.	Section 7 – Utilisation des services et des ressources de la Ville 1° Dans le respect des lois, des règlements et autres règles ou encadrements administratifs de la Ville, l'employé doit utiliser les services et les ressources de la Ville aux fins exclusives de l'exercice de ses fonctions, sauf dans l'une des situations suivantes : a) les services ou les ressources sont offerts de façon générale par la Ville au public ou; b) l'employé a reçu une autorisation préalable de son gestionnaire.	Section 7 – Utilisation des services et des ressources de la Ville 1° Dans le respect des lois, des règlements et autres règles ou encadrements administratifs de la Ville, l'employé doit utiliser les services et les ressources de la Ville aux fins exclusives de l'exercice de ses fonctions, sauf dans l'une des situations suivantes : a) les services ou les ressources sont offerts de façon générale par la Ville au public ou; b) l'employé a reçu une autorisation préalable de son gestionnaire.	
2° L'employé ne peut confondre les biens de la Ville avec les siens à son profit, directement ou indirectement, ou en permettre l'usage à des tiers, à moins qu'il ne s'agisse d'un bien offert de façon générale par la Ville au public. Il en est de même si l'employé croit que certains biens sont destinés aux rebus.	2° L'employé ne peut confondre les biens de la Ville avec les siens à son profit, directement ou indirectement, ou en permettre l'usage à des tiers, à moins qu'il ne s'agisse d'un bien offert de façon générale par la Ville au public. Il en est de même si l'employé croit que certains biens sont destinés aux rebus.	2° L'employé ne peut confondre les biens de la Ville avec les siens à son profit, directement ou indirectement, ou en permettre l'usage à des tiers, à moins qu'il ne s'agisse d'un bien offert de façon générale par la Ville au public. Il en est de même si l'employé croit que certains biens sont destinés aux rebus.	
	3° La Ville est le premier titulaire des droits de		La notion de propriété intellectuelle et de droit

Texte en vigueur le 29 septembre 2016	Texte proposé lors de la consultation des employés	Texte proposé pour approbation par les élus (avril 2017)	Remarque du BCG
	<p>propriété intellectuelle lorsqu'une œuvre est exécutée par un de ses employés dans l'exercice de ses fonctions.</p> <p>L'employé doit respecter les droits de propriété intellectuelle de la Ville notamment, sur ses brevets, dessins industriels, marque de commerce et droits d'auteur.</p>		d'auteur devrait plutôt être traitée dans un encadrement ou une politique spécifique. Les droits d'auteurs sont déjà protégés par une loi.
3° L'employé doit s'assurer, dans l'exercice de ses fonctions, de l'utilisation adéquate, efficace et efficiente des ressources de la Ville.	4° L'employé doit s'assurer, dans l'exercice de ses fonctions, de l'utilisation adéquate, efficace et efficiente des ressources de la Ville.	3° L'employé doit s'assurer, dans l'exercice de ses fonctions, de l'utilisation adéquate, efficace et efficiente des ressources de la Ville.	
<p>CHAPITRE 4 – La loyauté</p> <p>L'employé doit agir avec loyauté. Il doit exercer ses fonctions en toute bonne foi et défendre les intérêts et la réputation de la Ville.</p>	<p>CHAPITRE 4 – La loyauté</p> <p>L'employé doit agir avec loyauté. Il doit exercer ses fonctions en toute bonne foi et défendre les intérêts et la réputation de la Ville.</p>	<p>CHAPITRE 4 – La loyauté</p> <p>L'employé doit agir avec loyauté. Il doit exercer ses fonctions en toute bonne foi et défendre les intérêts et la réputation de la Ville.</p>	
<p>Section 1 – Discrétion, réserve et neutralité politique</p> <p>1° L'employé ne peut publier de textes ni accorder d'entrevues sur des sujets liés à l'exercice de ses fonctions ou aux activités de la Ville sans avoir obtenu préalablement l'autorisation de la direction dont il relève.</p>	<p>Section 1 – Discrétion, réserve et neutralité politique</p> <p>1° L'employé ne peut publier de textes ni accorder d'entrevues sur des sujets liés à l'exercice de ses fonctions ou aux activités de la Ville sans avoir obtenu préalablement l'autorisation de la direction dont il relève.</p>	<p>Section 1 – Discrétion, réserve et neutralité politique</p> <p>1° L'employé ne peut publier de textes ni accorder d'entrevues sur des sujets liés à l'exercice de ses fonctions ou aux activités de la Ville sans avoir obtenu préalablement l'autorisation de la direction dont il relève.</p>	
2° L'employé ne doit pas utiliser le nom, le logo, de même que la signature de l'employé de la Ville à des fins non reliées à l'exécution de ses fonctions.	2° L'employé ne doit pas utiliser le nom, le logo, de même que la signature de l'employé de la Ville à des fins non reliées à l'exécution de ses fonctions.	2° L'employé ne doit pas utiliser le nom, le logo, de même que la signature de l'employé de la Ville à des fins non reliées à l'exécution de ses fonctions.	
3° L'employé doit faire preuve de prudence et de réserve dans toutes ses déclarations publiques.	3° L'employé doit faire preuve de prudence et de réserve dans toutes ses déclarations publiques.	3° L'employé doit faire preuve de prudence et de réserve dans toutes ses déclarations publiques.	
4° L'employé doit faire abstraction de ses opinions politiques dans l'exercice de ses fonctions.	4° L'employé doit faire abstraction de ses opinions politiques dans l'exercice de ses fonctions.	4° L'employé doit faire abstraction de ses opinions politiques dans l'exercice de ses fonctions.	
<p>5° L'employé peut se livrer à une activité de nature partisane relativement à une élection à un poste de membre du conseil de la Ville ou d'un arrondissement uniquement lorsque cette activité n'est pas susceptible de porter atteinte à sa capacité d'exercer ses fonctions avec loyauté et impartialité.</p> <p>Malgré le premier alinéa, ne peuvent se livrer à aucune activité de nature partisane :</p> <p>a) le directeur général et ses adjoints;</p> <p>b) le trésorier et son adjoint;</p>	<p>5° L'employé peut se livrer à une activité de nature partisane relativement à une élection à un poste de membre du conseil de la Ville ou d'un arrondissement uniquement lorsque cette activité n'est pas susceptible de porter atteinte à sa capacité d'exercer ses fonctions avec loyauté et impartialité.</p> <p>Malgré le premier alinéa, ne peuvent se livrer à aucune activité de nature partisane :</p> <p>a) le directeur général et ses adjoints;</p> <p>b) le trésorier et son adjoint;</p>	<p>5° L'employé peut se livrer à une activité de nature partisane relativement à une élection à un poste de membre du conseil de la Ville ou d'un arrondissement uniquement lorsque cette activité n'est pas susceptible de porter atteinte à sa capacité d'exercer ses fonctions avec loyauté et impartialité.</p> <p>Malgré le premier alinéa, ne peuvent se livrer à aucune activité de nature partisane :</p> <p>a) le directeur général, ses adjoints et le directeur d'arrondissement;</p>	<p>La version originale du Code a été modifiée pour être conforme à la <i>Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités</i>.</p> <p>Ajout par la Ville des fonctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les directeurs d'arrondissement; • les secrétaires d'arrondissement; • l'ombudsman; • le contrôleur général.

Texte en vigueur le 29 septembre 2016	Texte proposé lors de la consultation des employés	Texte proposé pour approbation par les élus (avril 2017)	Remarque du BCG
<p>c) le greffier et son adjoint; d) le vérificateur général; e) l'inspecteur général.</p> <p>Ne constitue pas une activité de nature partisane le fait d'assister à une réunion politique, de verser une contribution à un parti ou à un candidat indépendant autorisé, d'être membre d'un parti ou d'apposer une signature d'appui sur une déclaration de candidature ou d'une demande d'autorisation.</p> <p>Le troisième alinéa ne s'applique pas au greffier de la Ville ou à son adjoint ni, pendant qu'il est membre de son personnel électoral, à tout autre employé de celle-ci, ni au trésorier.</p>	<p>c) le greffier et son adjoint; d) le vérificateur général; e) l'inspecteur général; f) l'ombudsman; g) les directeurs d'arrondissement; h) le contrôleur général.</p> <p>Ne constitue pas une activité de nature partisane le fait d'assister à une réunion politique, de verser une contribution à un parti ou à un candidat indépendant autorisé, d'être membre d'un parti ou d'apposer une signature d'appui sur une déclaration de candidature ou d'une demande d'autorisation.</p> <p>Le troisième alinéa ne s'applique pas au greffier de la Ville ou à son adjoint ni, pendant qu'il est membre de son personnel électoral, à tout autre employé de celle-ci, ni au trésorier.</p>	<p>b) le trésorier et son adjoint; c) le greffier, son adjoint et le secrétaire d'arrondissement; d) le vérificateur général; e) l'inspecteur général; f) l'ombudsman; g) le contrôleur général.</p> <p>Ne constitue pas une activité de nature partisane le fait d'assister à une réunion politique, de verser une contribution à un parti ou à un candidat indépendant autorisé, d'être membre d'un parti ou d'apposer une signature d'appui sur une déclaration de candidature ou d'une demande d'autorisation.</p> <p>Le troisième alinéa ne s'applique pas au greffier de la Ville ou à son adjoint ni, pendant qu'il est membre de son personnel électoral, à tout autre employé de celle-ci, ni au secrétaire d'arrondissement, ni au trésorier.</p>	
<p>6° L'employé ne doit pas faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la Ville, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente.</p>	<p>6° L'employé ne doit pas faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la Ville, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente.</p>	<p>6° L'employé ne doit pas faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la Ville, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente.</p>	
<p>Section 2 – Confidentialité et protection des renseignements personnels</p> <p>1° La Ville est soumise à la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> (L.R.Q., c. A-2.1) et toute divulgation doit se faire dans le respect de cette Loi.</p>	<p>Section 2 – Confidentialité et protection des renseignements personnels</p> <p>1° La Ville est soumise à la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> (L.R.Q., c. A-2.1) et toute divulgation doit se faire dans le respect de cette Loi.</p>	<p>Section 2 – Confidentialité et protection des renseignements personnels</p> <p>1° La Ville est soumise à la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> (L.R.Q., c. A-2.1) et toute divulgation doit se faire dans le respect de cette Loi.</p>	
<p>2° L'employé doit agir avec loyauté et respecter la confidentialité des informations dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, à moins que la loi ou un tribunal ne l'exige autrement. Est considérée comme confidentielle, de façon générale, toute information appartenant ou relative à la Ville ou à ses activités et qui n'est généralement pas connue du public.</p>	<p>2° L'employé doit agir avec loyauté et respecter la confidentialité des informations dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, à moins que la loi ou un tribunal ne l'exige autrement. Est considérée comme confidentielle, de façon générale, toute information appartenant ou relative à la Ville ou à ses activités et qui n'est généralement pas connue du public.</p>	<p>2° L'employé doit agir avec loyauté et respecter la confidentialité des informations dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, à moins que la loi ou un tribunal ne l'exige autrement. Est considérée comme confidentielle, de façon générale, toute information appartenant ou relative à la Ville ou à ses activités et qui n'est généralement pas connue du public.</p>	
<p>3° En tout temps, pendant son emploi ou après la</p>	<p>3° En tout temps, pendant son emploi ou après la</p>	<p>3° En tout temps, pendant son emploi ou après la</p>	

Texte en vigueur le 29 septembre 2016	Texte proposé lors de la consultation des employés	Texte proposé pour approbation par les élus (avril 2017)	Remarque du BCG
<p>cessation de son emploi, l'employé doit s'abstenir d'utiliser ou de communiquer à ses propres fins ou à des fins autres que celles de la Ville, les informations non disponibles au public dont il a eu connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.</p>	<p>cessation de son emploi, l'employé ne doit pas utiliser ou communiquer à ses propres fins ou à des fins autres que celles de la Ville, les informations non disponibles au public dont il a eu connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.</p>	<p>cessation de son emploi, l'employé ne doit pas utiliser ou communiquer à ses propres fins ou à des fins autres que celles de la Ville, les informations non disponibles au public dont il a eu connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.</p>	<p>À la demande de certains employés, la version originale du Code a été modifiée pour apporter davantage de clarté au texte de cet article.</p>
<p>4° À moins que la loi ou un tribunal ne l'exige, l'employé ne doit pas divulguer à un tiers les renseignements personnels ou l'information nominative au sens de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> dont il a eu connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.</p>	<p>4° À moins que la loi ou un tribunal ne l'exige, l'employé ne doit pas divulguer à un tiers les renseignements personnels ou l'information nominative au sens de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> dont il a eu connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.</p>	<p>4° À moins que la loi ou un tribunal ne l'exige, l'employé ne doit pas divulguer à un tiers les renseignements personnels ou l'information nominative au sens de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> dont il a eu connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.</p>	
<p>5° L'employé ne peut prendre ou tenter de prendre connaissance d'informations non disponibles au public alors qu'elles ne sont pas requises dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.</p>	<p>5° L'employé ne peut prendre ou tenter de prendre connaissance d'informations non disponibles au public alors qu'elles ne sont pas requises dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.</p>	<p>5° L'employé ne peut prendre ou tenter de prendre connaissance d'informations non disponibles au public alors qu'elles ne sont pas requises dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.</p>	
<p>6° Après la cessation de son emploi, l'ancien employé ne peut agir de façon à tirer des avantages indus de ses fonctions antérieures au sein de la Ville.</p>	<p>6° Après la cessation de son emploi, l'ancien employé ne peut agir de façon à tirer des avantages indus de ses fonctions antérieures au sein de la Ville.</p>	<p>6° Après la cessation de son emploi, l'ancien employé ne peut agir de façon à tirer des avantages indus de ses fonctions antérieures au sein de la Ville.</p>	
<p>7° L'employé visé par la <i>Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme</i> (L.R.Q., c. T-11.011) doit s'y conformer, notamment en ce qui concerne les règles applicables après la cessation des fonctions relativement aux renseignements confidentiels et relativement à une procédure, négociation ou opération particulière à laquelle il a participé.</p>	<p>7° L'employé visé par la <i>Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme</i> (L.R.Q., c. T-11.011) doit s'y conformer, notamment en ce qui concerne les règles applicables après la cessation des fonctions relativement aux renseignements confidentiels et relativement à une procédure, négociation ou opération particulière à laquelle il a participé.</p>	<p>7° L'employé visé par la <i>Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme</i> (L.R.Q., c. T-11.011) doit s'y conformer, notamment en ce qui concerne les règles applicables après la cessation des fonctions relativement aux renseignements confidentiels et relativement à une procédure, négociation ou opération particulière à laquelle il a participé.</p>	
<p>CHAPITRE 5 – Le respect</p> <p>L'employé doit exercer ses fonctions avec respect et civilité envers ses collègues, subalternes, supérieurs, citoyens et toutes autres personnes qu'il côtoie.</p> <p>1° Dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions, l'employé doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) respecter la dignité, le droit à la vie privée et la réputation de toute personne avec qui il interagit; b) faire preuve de courtoisie et de diligence; c) afficher une attitude d'ouverture devant les 	<p>CHAPITRE 5 – Le respect</p> <p>L'employé doit exercer ses fonctions avec respect et civilité envers ses collègues, subalternes, supérieurs, citoyens et toutes autres personnes qu'il côtoie.</p> <p>1° Dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions, l'employé doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) respecter la dignité, le droit à la vie privée et la réputation de toute personne avec qui il interagit; b) faire preuve de courtoisie et de diligence; c) afficher une attitude d'ouverture devant les 	<p>CHAPITRE 5 – Le respect</p> <p>L'employé doit exercer ses fonctions avec respect et civilité envers ses collègues, subalternes, supérieurs, citoyens et toutes autres personnes qu'il côtoie.</p> <p>1° Dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions, l'employé doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) respecter la dignité, le droit à la vie privée et la réputation de toute personne avec qui il interagit; b) faire preuve de courtoisie et de diligence; c) afficher une attitude d'ouverture devant les 	

Texte en vigueur le 29 septembre 2016	Texte proposé lors de la consultation des employés	Texte proposé pour approbation par les élus (avril 2017)	Remarque du BCG
<p>diversités contribuant ainsi à faire de Montréal une ville solidaire et inclusive;</p> <p>d) contribuer à créer une atmosphère de coopération, de collaboration et d'esprit d'équipe.</p>	<p>diversités contribuant ainsi à faire de Montréal une ville solidaire et inclusive;</p> <p>d) contribuer à créer une atmosphère de coopération, de collaboration et d'esprit d'équipe.</p>	<p>diversités contribuant ainsi à faire de Montréal une ville solidaire et inclusive;</p> <p>d) contribuer à créer une atmosphère de coopération, de collaboration et d'esprit d'équipe.</p>	
	<p>2° En conformité avec la Politique de respect de la personne, l'employé doit maintenir et adopter une conduite respectueuse et empreinte de civilité dans le but de contribuer à un milieu de travail sain et exempt de harcèlement.</p>	<p>2° En conformité avec la Politique de respect de la personne, l'employé doit maintenir et adopter une conduite respectueuse et empreinte de civilité dans le but de contribuer à un milieu de travail sain et exempt de harcèlement.</p>	<p>À la demande de certains employés qui voulaient que l'on mentionne le respect entre collègues de travail.</p>
<p>CHAPITRE 6 – Service du contrôleur général</p> <p>1° Aux fins du présent code, le Service du contrôleur général a pour rôle de conseiller les gestionnaires de la Ville, autant ceux exerçant leur prestation de travail au sein des services corporatifs qu'au sein des arrondissements, dans l'interprétation, l'application et le respect des règles prévues au présent code et pour toute question relative à l'éthique et à la déontologie.</p>	<p>CHAPITRE 6 – Contrôleur général</p> <p>1° Aux fins du présent code, le contrôleur général a pour rôle de conseiller les gestionnaires de la Ville, autant ceux exerçant leur prestation de travail au sein des services centraux qu'au sein des arrondissements, dans l'interprétation, l'application et le respect des règles prévues au présent code et pour toute question relative à l'éthique et à la déontologie.</p>	<p>CHAPITRE 6 – Contrôleur général</p> <p>1° Aux fins du présent code, le contrôleur général a pour rôle de conseiller les gestionnaires de la Ville, autant ceux exerçant leur prestation de travail au sein des services centraux qu'au sein des arrondissements, dans l'interprétation, l'application et le respect des règles prévues au présent code et pour toute question relative à l'éthique et à la déontologie.</p>	
<p>2° Il doit recevoir, consigner et examiner, de la manière dont il détermine, toutes les divulgations et les déclarations qui lui sont transmises en vertu du présent code.</p>	<p>2° Il doit recevoir, consigner et examiner, de la manière qu'il détermine, toutes les divulgations et les déclarations qui lui sont transmises en vertu du présent code.</p>	<p>2° Il doit recevoir, consigner et examiner, de la manière qu'il détermine, toutes les divulgations et les déclarations qui lui sont transmises en vertu du présent code.</p>	
<p>3° Il doit aussi offrir le soutien consultatif nécessaire à l'interprétation et à l'application des règles prévues au présent code et pour toute question relative à l'éthique et à la déontologie aux personnes confrontées à des situations particulières visées par celles-ci.</p>	<p>3° Il doit aussi offrir le soutien consultatif nécessaire à l'interprétation et à l'application des règles prévues au présent code et pour toute question relative à l'éthique et à la déontologie aux personnes confrontées à des situations particulières visées par celles-ci.</p>	<p>3° Il doit aussi offrir le soutien consultatif nécessaire à l'interprétation et à l'application des règles prévues au présent code et pour toute question relative à l'éthique et à la déontologie aux personnes confrontées à des situations particulières visées par celles-ci.</p>	

Dossier # : 1163088002

Unité administrative responsable :

Direction générale , Contrôleur général , -

Objet :

Adopter, avec modification, le « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) »

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Avis favorable

FICHIERS JOINTS



[Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite.final.docx](#)



[Annexe A-Code de conduite.docx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Karine MARTEL
Avocate

Tél : 514-872-1319

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-30

Véronique BELPAIRE
Chef de division

Tél : 514-872-4222
Division : Affaires civiles

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE CODE DE CONDUITE
DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL (RCG 12-026)**

Vu l'article 16 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal décrète :

1. Le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) est modifié par le remplacement de son annexe A par l'annexe A jointe au présent règlement.

ANNEXE A

Code de conduite des employés de la Ville de Montréal

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXX.

GDD : 1163088002

ANNEXE A

Code de conduite des employés de la Ville de Montréal

CHAPITRE 1 – Mission et valeurs

De façon à soutenir l'atteinte de ses objectifs, la Ville de Montréal s'est dotée d'une mission simple et claire, fondée sur l'intégrité, l'objectivité et la transparence pour guider ses interventions. Aux termes de cette mission, la Ville s'engage à :

- Offrir aux citoyens, aux organismes, aux entreprises et aux visiteurs des services de qualité au moindre coût;
- Promouvoir le caractère unique de Montréal et à contribuer à son développement.

À titre d'organisme public, la Ville se doit de préserver la confiance du public. Les citoyens s'attendent des fonctionnaires qu'ils servent l'intérêt général en faisant preuve d'impartialité et en gérant les ressources publiques de manière appropriée. En fonction du poste qu'il occupe, chaque employé a la responsabilité de contribuer à la réalisation de cette mission, en se conformant en tout temps aux lois, aux règlements et aux règles applicables à la Ville, tout en respectant ses principales valeurs. Par conséquent, l'adhésion des employés aux valeurs de la Ville est essentielle. Ces valeurs sont les suivantes :

- L'intégrité
- La loyauté
- Le respect

Chaque employé doit privilégier ou développer ces valeurs dans son contexte de travail.

L'employé a l'obligation d'adopter une conduite qui peut résister à l'examen d'un tiers raisonnable et raisonnablement informé. Cette obligation ne se limite pas à la simple observation du présent code.

Considérant ces objectifs et l'importance de fournir aux employés un outil de travail, le présent code énonce de façon non limitative ni exhaustive les valeurs de la Ville et les devoirs de ses employés tout en poursuivant les buts suivants :

- 1)** Instaurer des normes de comportements qui intègrent ces valeurs;

- 2) Établir une référence commune permettant d'harmoniser les comportements individuels et collectifs des employés;
- 3) Favoriser une attitude intègre, loyale et respectueuse;
- 4) Inciter les employés à s'inspirer des valeurs pour guider leur comportement dans le cadre de leurs fonctions;
- 5) Prévenir les conflits éthiques et aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- 6) Assurer l'application des mesures de contrôle et de correction aux manquements.

CHAPITRE 2 – Dispositions générales

Section 1 – Application et sanction

Le code de conduite s'applique à tous les employés de la Ville de Montréal.

Le présent code ne doit pas être interprété comme restreignant les obligations imposées à un employé par une loi, un règlement, un code de déontologie professionnel.

De plus, les règles que contient le présent code s'ajoutent à celles prévues à tout contrat de travail, que ce soit un contrat individuel ou une convention collective, ainsi qu'à tout encadrement administratif de la Ville.

Le présent code est remis à tous les employés et accessible sur le site intranet de la Ville.

Un manquement à une règle prévue au présent code par un employé peut entraîner, sur décision de la Ville et dans le respect de tout contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement.

La procédure applicable à tout employé syndiqué est celle prévue à la convention collective ou à la sentence arbitrale qui le concerne.

Section 2 – Rôle et responsabilités du gestionnaire

À titre d'employés, les gestionnaires de la Ville sont assujettis au présent code. Ils doivent aussi en assurer le respect. Ils sont chargés de veiller à la promotion, à l'application et au respect des règles. Ils doivent également instaurer et maintenir un

ensemble de contrôles internes afin, entre autres, de prévenir, détecter et agir lors de situations à risque ou contraires au code.

Section 3 – Signalement

Tout employé qui est témoin ou possède de l'information concernant un manquement aux règles prévues au présent code peut le signaler à un supérieur ou au contrôleur général. Le supérieur ou le contrôleur général en assurera le suivi selon les circonstances.

Le supérieur ou le contrôleur général traitera d'une manière confidentielle, objective et impartiale tous les signalements obtenus, et ce, sans égard à la fonction, au titre, au nombre d'années de service ou à la relation avec la Ville de toute partie susceptible d'être impliquée dans une enquête éventuelle.

Tous les employés qui font un signalement ont le droit à l'anonymat et à la confidentialité.

Section 4 – Protection contre les représailles

Il est interdit d'exercer des représailles contre un employé pour le seul motif qu'il ait, de bonne foi, fait un signalement ou collaboré à une vérification ou à une enquête donnant suite à un signalement.

Il est également interdit de menacer un employé de représailles pour qu'il s'abstienne de faire un signalement ou de collaborer à une vérification ou à une enquête menée en raison d'un signalement.

On entend par représailles toute action prise à l'encontre d'un employé pour lui infliger un inconvénient physique, économique ou autre, en vue de riposter à son signalement ou à sa collaboration à une vérification ou à une enquête donnant suite à un signalement notamment une sanction disciplinaire, une rétrogradation, un licenciement, un acte d'intimidation ou de harcèlement ou une mesure portant atteinte à l'emploi ou aux conditions de travail de même qu'à la rupture ou au non-renouvellement du contrat de travail d'un employé. La notion de représailles inclut aussi les actes entre collègues.

Le contrôleur général assure, le cas échéant, les mesures de protection à l'égard des employés qui ont fait un signalement et qui font l'objet de représailles.

Section 5 – Définitions

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

« avantage » : un cadeau, un don, une faveur, un prêt, une compensation, une avance, un bénéfice, un service, une commission, une récompense, une rémunération, une somme d'argent, une rétribution, un profit, une indemnité, une remise sur un produit ou service, une entrée gratuite ou à prix réduit à des événements sportifs ou culturels ou autres de même nature, un voyage, une promesse d'avantages futurs, une marque d'hospitalité ou toute autre chose de nature semblable;

« conflit d'intérêts réel » : présence d'un intérêt personnel ou pécuniaire, connu de l'employé et suffisant pour l'influencer dans l'exercice de ses fonctions, en affectant l'impartialité de ses opinions ou de ses décisions;

« conflit d'intérêts apparent ou potentiel » : présence chez un employé d'un intérêt personnel ou pécuniaire qui, aux yeux d'une personne raisonnablement informée, est susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions en affectant l'impartialité de ses opinions ou de ses décisions;

« employé » : un fonctionnaire ou un employé lié à la Ville de Montréal par un contrat de travail, quelle que soit sa forme, incluant un gestionnaire;

« entreprise liée ou organisme lié » : toute entreprise ou tout organisme sur lequel l'employé ou une personne liée à celui-ci peut exercer une influence, directement ou indirectement;

« gestionnaire » : tout employé-cadre qui a la responsabilité de la gestion d'une unité administrative et des ressources humaines qui en font partie;

« Personne liée » : une personne ayant un lien par le sang, le mariage, l'union civile, l'union de fait et l'adoption avec l'employé. Lui sont également liés l'enfant d'une personne visée ci-devant, un membre de la famille immédiate, une personne à la charge de l'employé ainsi que toute personne que l'employé pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle.

CHAPITRE 3 – L'intégrité

L'employé doit exercer ses fonctions avec intégrité, droiture, franchise et honnêteté.

Section 1 – Règles générales applicables aux conflits d'intérêts

1° L'employé doit faire preuve de jugement pour éviter des situations où il pourrait être empêché d'agir de façon objective et impartiale dans l'exercice de ses fonctions.

- 2° L'employé ne doit pas se placer dans une situation réelle, potentielle ou apparente de conflit entre d'une part son intérêt personnel ou celui d'une personne liée et, d'autre part, celui de la Ville ou les devoirs de ses fonctions.
- 3° L'employé doit prendre les dispositions qui s'imposent afin d'éviter de se mettre en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent envers une personne, un groupe de personnes, une entreprise, un organisme ou une association ayant ou sollicitant une relation d'affaires avec la Ville.
- 4° L'employé doit divulguer par écrit à son gestionnaire et au contrôleur général toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent. Le cas échéant, il devra sans délai remplir et remettre le formulaire prévu à cette fin. Dans le doute, toute situation susceptible de créer un malaise ou une apparence de conflit d'intérêts doit faire l'objet dans les meilleurs délais, d'une discussion entre l'employé visé et son supérieur immédiat ou avec le contrôleur général.
- 5° Le gestionnaire doit faire part à l'employé des mesures à prendre selon les circonstances en remplissant la section du formulaire prévue à cette fin.

Ces mesures peuvent inclure notamment la production d'un rapport confidentiel, la réduction, la modification ou l'abandon d'activités, ou toutes autres mesures appropriées.

Le formulaire dûment rempli par l'employé et le gestionnaire doit être transmis au contrôleur général pour avis.

Section 2 – Détention d'intérêts

- 1° L'employé ne peut détenir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise, un organisme ou une association mettant en conflit ou susceptible de mettre en conflit son intérêt personnel et celui de la Ville ou les devoirs de ses fonctions.
- 2° Notamment, l'employé ne peut avoir directement ou indirectement, par lui-même ou par un associé, un contrat avec la Ville de la manière prévue à l'article 116 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).
- 3° Le cadre de direction doit, dans les 60 jours qui suivent son embauche, et annuellement par la suite, déposer au contrôleur général une déclaration écrite mentionnant :
 - a) les intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité;

- b) les intérêts pécuniaires qu'il a dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec la Ville ou avec tout organisme municipal dont il fait partie;
- c) les emplois et les postes d'administrateur qu'il occupe;
- d) l'existence des emprunts qu'il a contractés auprès de personnes ou organismes autres que des établissements financiers ou de prêts, qu'il a accordés à d'autres personnes que les membres de sa famille immédiate, et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.

Pour l'application de l'alinéa d), est un membre de la famille immédiate de l'employé, son conjoint ou son conjoint de fait ainsi qu'un enfant à charge de l'employé ou de son conjoint ou son conjoint de fait.

4° L'employé qui a acquis son intérêt par succession ou par donation et y a renoncé ou s'en est départi le plus tôt possible ne contrevient pas à la présente section.

Section 3 – Autres activités professionnelles et promotion

1° Lorsqu'un employé occupe ou exerce un autre emploi, une autre charge ou une autre fonction dans une entreprise, un organisme ou une association ou lorsqu'il s'implique dans des activités extérieures à son travail, notamment des activités sportives, professionnelles, caritatives ou sociales, il doit s'assurer que ces emplois ou ces activités :

- a) ne l'empêchent pas d'assumer pleinement les responsabilités liées à son emploi;
- b) ne nuisent ni à la réputation ni à l'image de la Ville;
- c) ne sont pas susceptibles de le placer dans une situation dérogatoire au présent code;
- d) demeurent un engagement personnel auquel la Ville ne doit être associée d'aucune façon.

2° À moins d'une décision de la Ville qui l'y autorise, il est interdit pour un employé de faire la promotion d'un produit ou d'un service ou de se porter garant d'un produit ou d'un service de manière à donner l'impression que la Ville appuie ou se porte garante dudit produit ou service.

Section 4 – Avantages

- 1°** L'employé ne peut solliciter, accepter ou recevoir un avantage en contrepartie de l'exercice de ses fonctions en plus de ce qui lui est alloué à cette fin par la Ville.
- 2°** L'employé ne peut, par lui-même ou par l'intermédiaire d'un tiers solliciter, accepter ou recevoir pour lui-même ou pour une autre personne un avantage qui risque d'avoir une influence réelle, potentielle ou apparente sur son objectivité et son impartialité dans l'exercice de ses fonctions, ou qui risque de le placer dans une situation d'obligé envers le donateur.
- 3°** L'employé ne peut, par lui-même ou par l'intermédiaire d'un tiers solliciter, accepter ou recevoir pour lui-même ou pour une autre personne un avantage d'une personne, d'un groupe de personnes, d'une entreprise, d'un organisme ou d'une association ayant ou sollicitant une relation d'affaires avec la Ville.
- 4°** L'employé peut accepter un avantage à l'occasion d'une activité de formation ou de perfectionnement, d'un congrès, d'un colloque, d'un gala ou d'un événement ou d'activités liées à des fonctions officielles de représentation, pourvu que cet avantage ne soit pas une somme d'argent, une action, une obligation ou un titre quelconque de finances et qui :
 - a)** n'est pas en soi de nature à laisser planer un doute sur son intégrité ou son impartialité;
 - b)** ne compromet aucunement l'intégrité ou l'image de la Ville ou;
 - c)** est conforme aux règles de la courtoisie, du protocole ou de l'hospitalité.
- 5°** Lorsqu'un employé accepte ou reçoit un avantage à l'occasion d'activités mentionnées au paragraphe 4° de la présente section, il doit, si cet avantage a une valeur de 200 \$ ou plus ou si la valeur des avantages consentis par une même personne, un groupe de personnes, une entreprise, un organisme ou une association ayant ou sollicitant une relation d'affaires avec la Ville à l'intérieur d'une période de six (6) mois totalise 200 \$ ou plus, le déclarer par écrit à son gestionnaire et au contrôleur général dans les dix (10) jours de sa réception, et ce, même si l'employé a fait remise de l'avantage reçu à la Ville.

Section 5 – Prévention du favoritisme

1° Pour éviter une situation potentielle de conflit d'intérêts, tout employé de la Ville a l'obligation de divulguer par écrit, à son gestionnaire et au contrôleur général, toute situation où une personne liée se trouve dans sa ligne hiérarchique.

La nature des postes occupés, le degré du lien et les possibilités d'abus ou de conflit d'intérêts seront évalués afin de prendre les mesures appropriées.

2° Tout employé impliqué dans un processus de sélection de candidats ou d'attribution de contrats auprès de la Ville a l'obligation de divulguer, dès la connaissance des faits, à son gestionnaire et au contrôleur général, sa relation avec une personne liée participant à ce processus. Sur recommandation du gestionnaire, du contrôleur général ou de la propre initiative de l'employé, des mesures, pouvant inclure notamment le retrait de l'employé du processus, pourront être prises.

3° L'employé ne doit pas agir, tenter d'agir ou omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou ceux de toute autre personne physique ou morale.

4° L'employé ne doit pas se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts ou ceux de toute autre personne physique ou morale.

5° L'employé ne peut traiter une demande dont il est l'auteur et qui est adressée à la Ville en vue de l'obtention d'un permis, d'une subvention ou de toute autre autorisation ou d'un service. Il en est de même d'une demande provenant d'une personne liée ou d'une entreprise liée ou d'un organisme lié.

6° L'employé qui, conséquemment à l'application d'une loi, à un mariage, à une union de fait, à une union civile ou à l'acceptation d'une donation ou d'une succession, se trouve placé dans une situation de conflit d'intérêts au cours de son emploi doit :

- a)** aviser son supérieur dès la connaissance des faits et;
- b)** mettre fin à cette situation le plus tôt possible, au plus tard dans les trois (3) mois de la survenance de l'événement qui a engendré cette situation.

Si l'employé est dans l'impossibilité de mettre fin à cette situation, il doit en aviser immédiatement le contrôleur général.

Section 6 – Diligence

- 1° L'employé doit faire preuve de rigueur, de professionnalisme et de courtoisie dans l'exercice de ses fonctions.
- 2° L'employé doit se conformer et mettre en œuvre les décisions prises par les instances.
- 3° L'employé doit respecter les pratiques et les procédures administratives en vigueur. À cet égard, il doit prendre connaissance des règles applicables et de leurs mises à jour.
- 4° Chaque employé doit consacrer son temps de travail à l'exécution de ses fonctions et respecter ses horaires de travail.
- 5° L'employé est imputable de ses décisions et de ses gestes; il doit être en mesure de les justifier.

Section 7 – Utilisation des services et des ressources de la Ville

- 1° Dans le respect des lois, des règlements et autres règles ou encadrements administratifs de la Ville, l'employé doit utiliser les services et les ressources de la Ville aux fins exclusives de l'exercice de ses fonctions, sauf dans l'une des situations suivantes :
 - a) les services ou les ressources sont offerts de façon générale par la Ville au public ou;
 - b) l'employé a reçu une autorisation préalable de son gestionnaire.
- 2° L'employé ne peut confondre les biens de la Ville avec les siens à son profit, directement ou indirectement, ou en permettre l'usage à des tiers, à moins qu'il ne s'agisse d'un bien offert de façon générale par la Ville au public. Il en est de même si l'employé croit que certains biens sont destinés aux rebus.
- 3° L'employé doit s'assurer, dans l'exercice de ses fonctions, de l'utilisation adéquate, efficace et efficiente des ressources de la Ville.

CHAPITRE 4 – La loyauté

L'employé doit agir avec loyauté. Il doit exercer ses fonctions en toute bonne foi et défendre les intérêts et la réputation de la Ville.

Section 1 – Discrétion, réserve et neutralité politique

- 1°** L'employé ne peut publier de textes ni accorder d'entrevues sur des sujets liés à l'exercice de ses fonctions ou aux activités de la Ville sans avoir obtenu préalablement l'autorisation de la direction dont il relève.
- 2°** L'employé ne doit pas utiliser le nom, le logo, de même que la signature de l'employé de la Ville à des fins non reliées à l'exécution de ses fonctions.
- 3°** L'employé doit faire preuve de prudence et de réserve dans toutes ses déclarations publiques.
- 4°** L'employé doit faire abstraction de ses opinions politiques dans l'exercice de ses fonctions.
- 5°** L'employé peut se livrer à une activité de nature partisane relativement à une élection à un poste de membre du conseil de la Ville ou d'un arrondissement uniquement lorsque cette activité n'est pas susceptible de porter atteinte à sa capacité d'exercer ses fonctions avec loyauté et impartialité.

Malgré le premier alinéa, ne peuvent se livrer à aucune activité de nature partisane :

- a)** le directeur général, ses adjoints et le directeur d'arrondissement;
- b)** le trésorier et son adjoint;
- c)** le greffier, son adjoint et le secrétaire d'arrondissement;
- d)** le vérificateur général;
- e)** l'inspecteur général;
- f)** l'ombudsman;
- g)** le contrôleur général.

Ne constitue pas une activité de nature partisane le fait d'assister à une réunion politique, de verser une contribution à un parti ou à un candidat indépendant autorisé, d'être membre d'un parti ou d'apposer une signature d'appui sur une déclaration de candidature ou d'une demande d'autorisation.

Le troisième alinéa ne s'applique pas au greffier de la Ville ou à son adjoint ni, pendant qu'il est membre de son personnel électoral, à tout autre employé de celle-ci, ni au secrétaire d'arrondissement, ni au trésorier.

6° L'employé ne doit pas faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la Ville, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente.

Section 2 – Confidentialité et protection des renseignements personnels

1° La Ville est soumise à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1) et toute divulgation doit se faire dans le respect de cette Loi.

2° L'employé doit agir avec loyauté et respecter la confidentialité des informations dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, à moins que la loi ou un tribunal ne l'exige autrement. Est considérée comme confidentielle, de façon générale, toute information appartenant ou relative à la Ville ou à ses activités et qui n'est généralement pas connue du public.

3° En tout temps, pendant son emploi ou après la cessation de son emploi, l'employé ne doit pas utiliser ou communiquer à ses propres fins ou à des fins autres que celles de la Ville, les informations non disponibles au public dont il a eu connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.

4° À moins que la loi ou un tribunal ne l'exige, l'employé ne doit pas divulguer à un tiers les renseignements personnels ou l'information nominative au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels dont il a eu connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.

5° L'employé ne peut prendre ou tenter de prendre connaissance d'informations non disponibles au public alors qu'elles ne sont pas requises dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.

6° Après la cessation de son emploi, l'ancien employé ne peut agir de façon à tirer des avantages indus de ses fonctions antérieures au sein de la Ville.

7° L'employé visé par la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying (L.R.Q., c. T-11.011) doit s'y conformer, notamment en ce qui concerne les règles applicables après la cessation des fonctions relativement aux renseignements confidentiels et relativement à une procédure, négociation ou opération particulière à laquelle il a participé.

CHAPITRE 5 – Le respect

L'employé doit exercer ses fonctions avec respect et civilité envers ses collègues, subalternes, supérieurs, citoyens et toutes autres personnes qu'il côtoie.

1° Dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions, l'employé doit :

- a)** respecter la dignité, le droit à la vie privée et la réputation de toute personne avec qui il interagit;
- b)** faire preuve de courtoisie et de diligence;
- c)** afficher une attitude d'ouverture devant les diversités contribuant ainsi à faire de Montréal une ville solidaire et inclusive;
- d)** contribuer à créer une atmosphère de coopération, de collaboration et d'esprit d'équipe.

2° En conformité avec la Politique de respect de la personne, l'employé doit maintenir et adopter une conduite respectueuse et empreinte de civilité dans le but de contribuer à un milieu de travail sain et exempt de harcèlement.

CHAPITRE 6 – Contrôleur général

1° Aux fins du présent code, le contrôleur général a pour rôle de conseiller les gestionnaires de la Ville, autant ceux exerçant leur prestation de travail au sein des services centraux qu'au sein des arrondissements, dans l'interprétation, l'application et le respect des règles prévues au présent code et pour toute question relative à l'éthique et à la déontologie.

2° Il doit recevoir, consigner et examiner, de la manière qu'il détermine, toutes les divulgations et les déclarations qui lui sont transmises en vertu du présent code.

3° Il doit aussi offrir le soutien consultatif nécessaire à l'interprétation et à l'application des règles prévues au présent code et pour toute question relative à l'éthique et à la déontologie aux personnes confrontées à des situations particulières visées par celles-ci.



Dossier # : 1163088002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Contrôleur général , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) »

Il est recommandé

D'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-19 13:14

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163088002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Contrôleur général , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) »

CONTENU

CONTEXTE

Le gouvernement du Québec a adopté, le 30 novembre 2010, la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1 - « la Loi »). Tel que mentionné dans les notes explicatives, « *cette loi crée une obligation aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel d'adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus et de le réviser après chaque élection générale. Elle prévoit également une obligation d'adopter un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.* »

Conformément à la Loi, le conseil d'agglomération a adopté le règlement intitulé Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) à son assemblée du 20 décembre 2012.

Ce règlement a été modifié en septembre 2016 pour tenir compte du projet de loi 83 - la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* (L.Q. 2016, chapitre 17), adoptée le 10 juin 2016 et qui apporte, entre autres, les modifications suivantes :

- À la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* : prévoir que les codes d'éthique et de déontologie des élus et des employés municipaux doivent interdire certaines annonces lors d'activités de financement politique;
- À la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* : modification de l'article traitant d'activités de nature partisane par les fonctionnaires et employés des municipalités.

Le *Code de conduite des employés de la Ville de Montréal* (le Code) est appliqué depuis plus de trois ans à la Ville. En mars 2016, le Bureau du contrôleur général (BCG) a effectué un sondage auprès des employés afin de recueillir leurs commentaires sur le Code ainsi que sur son utilité. À cet égard, le sondage démontre que plus de 72% des répondants ont toujours la version originale du Code qui leur avait été distribuée et, de ceux qui n'ont plus cette version, plus de 55% vont consulter la version électronique. De plus, des 369 employés qui ont répondu au sondage, 121 employés nous ont fait part de suggestions ou de commentaires pour améliorer le document. Compte tenu de ces résultats et de notre

expérience de l'application du Code, le BCG propose certaines modifications à apporter au Code.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0554 - 29 septembre 2016 - Adoption du règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026)

CG12 0495 - 20 décembre 2012 - Adoption - Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026)

DESCRIPTION

Pour faire suite à la consultation du mois de mars, le BCG a rencontré les gestionnaires qui sont membres du réseau RH afin d'échanger sur les suggestions et les commentaires recueillies auprès des employés. Cette rencontre a eu lieu en septembre 2016. Les résultats de ces deux consultations sont présentés dans le fichier joint au présent sommaire. En fonction de ce qui précède, le BCG désire recommander les modifications suivantes au Code de conduite des employés:

- La mission et les valeurs de la Ville sont maintenant présentées dans le chapitre 1 afin d'informer les lecteurs des buts du code ainsi que de la vision de l'éthique de la Ville;
- Le texte a été modifié afin de clarifier que tous les employés incluant les gestionnaires sont soumis aux règles du Code;
- L'article sur les représailles a été modifié afin de clarifier l'interdiction d'exercer des représailles contre un employé qui fait un signalement de bonne foi;
- Le rôle de recommandation du contrôleur général a été modifié pour un rôle plus actif quant aux mesures de protection à l'égard des employés qui ont fait un signalement et qui font l'objet de représailles;
- La définition de « lien de parenté » a été modifiée pour celle de « personne liée »;
- Tous les articles traitant de « lien de parenté » ont été modifiés pour tenir compte de la nouvelle définition de « personne liée »;
- La divulgation de conflit d'intérêts par l'employé doit être faite au gestionnaire ainsi qu'au contrôleur général, donc il y a eu l'ajout de l'implication du gestionnaire;
- Ajout de critères permettant aux lecteurs de déterminer ce que pourrait être une situation conflictuelle lorsqu'un employé exerce un autre emploi, charge, fonction ou lorsqu'il s'implique dans des activités extérieures;
- Ajout de l'obligation d'agir avec courtoisie, transparence et intégrité pour les employés;
- Ajout d'un article mentionnant que tous les employés sont imputables de leurs décisions, de leurs gestes et de leurs omissions et qu'ils doivent être en mesure de les justifier;
- Ajout d'un article sur la protection de la propriété intellectuelle;
- Ajout d'un article traitant de civilité et de respect entre collègues de travail;
- Le texte a aussi été corrigé afin de modifier le nom de l'unité de « Service du contrôleur général » pour « contrôleur général ».

Conformément aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (article 18), une consultation sur le texte du règlement doit être faite préalablement à son adoption auprès des employés. Cette consultation aura lieu en février 2017.

Le texte du règlement proposé est joint à l'intervention du Service des affaires juridiques.

Le rapport de consultation émis par le BCG en octobre 2016 est joint au présent sommaire.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts d'impression des nouveaux codes ont été prévus aux budget d'opération 2017 de la direction générale.

Le coût est estimé à 10 000 \$ pour une quantité de 35 000 exemplaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Renforcer la confiance du public dans les institutions municipales;
Clarifier les normes de conduite attendues des employés;
Aligner les normes de conduite applicables à tous les niveaux de l'organisation;
Adapter le code à la réalité des gestionnaires et des employés de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les avis suivants devront être émis :

- Avis public faisant suite à l'avis de motion et présentant un résumé du projet de règlement, la mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance où est prévue l'adoption du règlement (article 12 de la loi);
- Avis public annonçant l'entrée en vigueur du règlement.

Campagne d'information interne auprès des employées de la Ville sur la consultation (janvier-février 2017)

Campagne d'information interne auprès des employées de la Ville sur l'adoption d'un code révisé (avril 2017)

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Consultation des employés sur le projet de règlement (février 2017);

Avis public, faisant suite à l'avis de motion, présentant un résumé du projet, la mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance où est prévue l'adoption du règlement (article 12 de la loi);

Adoption du Règlement sur le « Code de conduite des employés de la Ville de Montréal » - conseil municipal - Assemblée du 27 mars 2017 ;

Adoption du Règlement sur le « Code de conduite des employés de la Ville de Montréal » - conseil d'agglomération - Assemblée du 30 mars 2017 ;

Séances d'information au gestionnaires (avril 2017)

Distribution du code aux employés (mai-juin 2017)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Pour donner suite à l'adoption du règlement, le « Code de conduite des employés de la Ville de Montréal » remplacera celui en vigueur à ce jour.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Karine MARTEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Diane DRH BOUCHARD, Service des ressources humaines

Lecture :

Diane DRH BOUCHARD, 8 décembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marjolaine L LALONDE
Vérificatrice principale - éthique

Tél : 872-4802
Télécop. : 872-9619

ENDOSSÉ PAR

Alain BOND
Contrôleur général

Tél : 514 872-1232
Télécop. : 872-9619

Le : 2016-12-08



Dossier # : 1170854001

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Règlement R-105-13 modifiant le règlement R-105 concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la Société de transport de Montréal

Il est recommandé d'approuver le règlement R-105-13 modifiant le règlement R-105 concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la Société de transport de Montréal, le tout conformément à l'article 144 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01)

Signé par Sylvie - Ext TREMBLAY **Le** 2017-02-16 11:29

Signataire : Sylvie - Ext TREMBLAY

Secrétaire générale et directrice exécutive affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À l'usage du Secrétariat général

Assemblée du :

Article de l'ordre du jour numéro :

Résolution numéro :

Recommandation

D'ADOPTER le règlement R-105-13 modifiant le *Règlement concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la Société de transport de Montréal (R-105)*.

Entrée en vigueur :

Conformément à la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01), ce règlement, suite à son adoption par le conseil d'agglomération de Montréal, entre en vigueur le quinzième jours suivant sa publication dans un journal diffusé dans le territoire de la Société de transport de Montréal.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE:

\$ -

DE responsable: Capital humain, Appro et Aff. jur.

DE responsable:

Nom: Alain Brière

Nom

Titre: Directeur exécutif

Titre

Date: _____

Date: _____

Signature: _____

Signature: _____

Secrétaire de l'assemblée: _____

Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client

Améliorer l'expérience client

Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance

Maîtriser les finances

Attirer, développer et mobiliser les talents

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'excellence de l'expérience client

En 2011, suite à l'émission de constats d'infraction à 3 défendeurs une requête d'inconstitutionnalité a été présentée. Dans les faits, ces défendeurs n'avaient pas été en mesure de présenter une preuve de l'acquiescement de leur droit de passage lors de contrôles effectués par des inspecteurs de la Direction Sécurité et Contrôle. L'argument présenté par eux est à l'effet que l'article 6 du règlement R-105 viole la présomption d'innocence garantie par la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Le 7 septembre 2016, la Cour municipale accueillait la requête des défendeurs et déclarait les articles 6 et 9 du règlement R-105 inconstitutionnels et inopérants envers les défendeurs. Ce jugement pourrait avoir des conséquences importantes sur l'intégrité du système Vente et Perception de même que sur les activités de contrôle de titres effectués par les inspecteurs de la STM.

COPIE CONFORME

SECRETARE GÉNÉRAL ADJOINT
MONTRÉAL

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client*

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Adoption du règlement R-105-13

Démarche, solution proposée et conclusion

a) En 2011, suite à l'émission de constats d'infraction à 3 défendeurs une requête d'inconstitutionnalité a été présentée. Dans les faits, ces défendeurs n'avaient pas été en mesure de présenter une preuve de l'acquittement de leur droit de passage lors de contrôles effectués par des inspecteurs de la Direction Sûreté et Contrôle. L'argument présenté par eux est à l'effet que l'article 6 du règlement R-105 viole la présomption d'innocence garantie par la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Le 7 septembre 2016, la Cour municipale accueillait la requête des défendeurs et déclarait les articles 6 et 9 du règlement R-105 inconstitutionnels et inopérants envers les défendeurs. Ce jugement pourrait avoir des conséquences importantes sur l'intégrité du système Vente et Perception de même que sur les activités de contrôle de titres effectués par les inspecteurs de la STM.

L'appel de ce jugement, qui devrait avoir lieu ce printemps vise trois éléments : la reconnaissance de l'importance et la légitimité des objectifs du règlement, la reconnaissance du droit des inspecteurs et la reconnaissance des deux obligations distinctes (acquittement et conservation). De façon concurrente à l'appel, nous recommandons de modifier le règlement R-105, afin de clarifier la distinction entre l'obligation d'acquiescer son droit de passage et l'obligation d'être en possession de son titre validé, tout au long de son trajet.

b) Lors des séances du conseil d'administration de la STM des 27 mai 2016 et 1er juin 2016, il a été décidé de prolonger les heures de validité des titres "week-end illimité" (CA-2016-154) et "sortie en famille" (CA-2016-191) pour débiter à 16 h 00 plutôt que 18 h 00. Ces modifications doivent être intégrées au R-105.

c) Finalement, afin d'harmoniser les règles d'application du R-105 avec le R-036 (*Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la STM*), la sanction administrative d'exclusion qui est prévue à ce dernier doit être intégrée au R-105.

Pour mettre en œuvre ces modifications, le règlement R-105 doit être modifié par l'adoption du règlement R-105-13.

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

Cheminement décisionnel – Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité: Comité Service à la clientèle

Date: 25 01 2017
JJ MM AAAA

Comité:

Date:
JJ MM AAAA

Développement durable S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable)

Sélectionnez le ou les chantiers du Plan de développement durable correspondant à la présente recommandation

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par:


Nom: Jean-Philippe Desmarais

Titre: Avocat

Service: Direction exécutive Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

Nom: Sylvain Joly

Titre: Secrétaire corporatif et directeur Affaires juridiques

Signature: 

Date: 6 février 2017

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Adoption du règlement R-105-13

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat: de

JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2017	2018	2019 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D – E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2019, indiquer le total des années 2019 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Voir suite de la rubrique *Subvention*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ? non

Disponibilité des fonds ?

Trésorier: *X. Gervais*
Date: 9/2/2017



Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal
tenue le 9 février 2017
au par conférence téléphonique

CA-2017-037 ADOPTER LE RÈGLEMENT R-105-13, RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-105 CONCERNANT LES CONDITIONS AU REGARD DE LA POSSESSION ET DE L'UTILISATION DE TOUT TITRE DE TRANSPORT ÉMIS PAR LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, approvisionnement et affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par madame Nathalie Pierre-Antoine

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter le règlement R-105-13 modifiant le *Règlement concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la Société de transport de Montréal (R-105)*.

Entrée en vigueur :

Conformément à la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01), ce règlement, suite à son adoption par le conseil d'agglomération de Montréal, entre en vigueur le quinzième jour suivant sa publication dans un journal diffusé dans le territoire de la Société de transport de Montréal.

Copie conforme au projet de résolution soumis à l'assemblée. Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée ordinaire, fera foi de son contenu.

Montréal, le 16 février 2017

Christian Portelance
Secrétaire corporatif adjoint

RÈGLEMENT R-105-13

« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-105 CONCERNANT LES CONDITIONS AU REGARD DE LA POSSESSION ET DE L'UTILISATION DE TOUT TITRE DE TRANSPORT ÉMIS PAR LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL »

(Loi sur les sociétés de transport en commun, L.R.Q., c. S-30.01, art. 144.)

Le Règlement R-105 intitulé « *Règlement concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la Société de transport de Montréal* » adopté le 7 mai 2008 aux termes de la résolution CA 2008-117 modifié par :

- le Règlement R-105-1 adopté le 8 juillet 2009 aux termes de la résolution CA 2009-186;
- le Règlement R-105-2 adopté le 16 décembre 2009 aux termes de la résolution CA 2009-306;
- le Règlement R-105-3 adopté le 7 avril 2010 aux termes de la résolution CA 2010-102;
- le Règlement R-105-4 adopté le 16 juin 2010 aux termes de la résolution CA 2010-184;
- le Règlement R-105-5 adopté le 16 juin 2010 aux termes de la résolution CA 2010-185;
- le Règlement R-105-6 adopté le 29 novembre 2010 aux termes de la résolution CA 2010-362;
- le Règlement R-105-7 adopté le 7 septembre 2011 aux termes de la résolution CA 2011-272;
- le Règlement R-105-8 adopté le 1^{er} février 2012 aux termes de la résolution CA 2012-020;
- le Règlement R-105-9 adopté le 5 septembre 2012 aux termes de la résolution CA 2012-248;
- le Règlement R-105-10 adopté le 7 novembre 2012 aux termes de la résolution CA 2012-312;
- le Règlement R-105-11 adopté le 5 décembre 2012 aux termes de la résolution CA 2012-358;
- Le Règlement R-105-12 adopté le 1^{er} mai 2013 aux termes de la résolution CA 2013-117;

est modifié par les articles suivants :

Article 1

L'article 6 du règlement R-105 est modifié par suppression de la deuxième phrase de l'article, débutant par «Suite à l'acquittement» et se terminant par «aux fins de l'article 9.».

Article 2

Le règlement R-105 est modifié par l'insertion après l'article 7 de l'article suivant :

«7.1. Suite à l'acquittement de son droit de passage, l'usager doit récupérer et conserver son titre validé ou la correspondance qui lui a été remise s'il a payé comptant tout au long de son utilisation des services de transport en commun offerts par ou pour le compte de la Société.»

Article 3

L'article 9 du règlement R-105 est remplacé par l'article suivant:

«9. Sous réserve de l'article 11, en tout temps, à bord du matériel roulant ou lorsqu'il se trouve à tout endroit d'une zone de contrôle d'une station, l'usager doit conserver son titre valide incluant, s'il a payé comptant, la correspondance lui ayant été remise.

Il doit, sur demande, permettre à un préposé de vérifier la validité du titre et la conformité du support utilisé.»

Article 4

L'article 23.3 du règlement R-105 est modifié par le remplacement de la notation de l'heure inscrite à l'article 23.3 du règlement R-105 est modifiée par le remplacement de « 18h00 » par « 16h00 ».

Article 5

L'article 30.2 du règlement R-105 est modifié par le remplacement dans la notation de l'heure inscrite au second alinéa de l'article 30.2 du règlement R-105 est modifiée par le remplacement de « 18h00 » par « 16h00 ».

Article 6

Le règlement R-105 est modifié par l'insertion, après l'article 57, de l'article suivant :

«57.1. Il est interdit de se trouver à bord du matériel roulant ou à l'intérieur de la zone de contrôle d'une station sans être en possession d'un support conforme contenant un titre valide et validé.»

Article 7

Le règlement R-105 est modifié par l'insertion après l'article 60 de la section et de l'article suivant :

SECTION VII – SANCTION ADMINISTRATIVE

« 60.1. Quiconque contrevient au présent règlement peut perdre le droit de demeurer dans les immeubles ou à bord du matériel roulant et être contraint de quitter.»

Article 8

La numérotation de la section VII – Dispositions Pénales est modifiée, cette section portera dorénavant le numéro VIII.

Article 9

L'article 62 du règlement R-105 est remplacé par l'article suivant :

«62. Quiconque contrevient à l'un des articles 56 a), 56 c), 57, 57.1 ou 58 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende de 150 \$ à 500 \$ dans le cas d'une personne physique et de 300\$ à 1000 \$ dans le cas d'une personne morale.»

Article 10

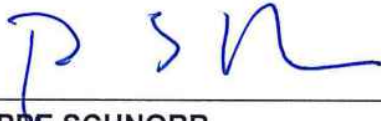
La numérotation de la section VIII – Dispositions Diverses est modifiée, cette section portera dorénavant le numéro IX.

Article 11

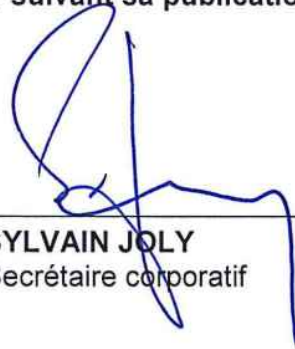
Conformément à la loi, le présent règlement R-105-13, suite à son approbation par le conseil d'agglomération de Montréal, entre en vigueur le 15^{ième} jour suivant sa publication.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : Le 15^{ième} jour suivant sa publication

SIGNÉ À MONTRÉAL LE 9 FÉVRIER 2017



PHILIPPE SCHNOBB
Président du conseil d'administration



SYLVAIN JOLY
Secrétaire corporatif